3 1761 11650116 4


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116501164

CA1
XC26
F59

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, June 3, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le lundi 3 juin 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Organization meeting pursuant to Standing Orders 106(1) & (2);

Future Business

CONCERNANT:

Séance d'organisation conformément aux articles 106(1) & (2) du Règlement;

Travaux futurs

LIBRARY
1 JUN 2 5 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 3, 1991
(1)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 5:11 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Clément Couture, Murray Dorin, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski and René Soetens.

Acting Member present: Girve Fretz for Greg Thompson.

Other Members present: Don Blenkarn and Gabriel Fontaine.

The Clerk of the Committee presided over the election of a Chairman.

On motion of Clément Couture, it was agreed,—That Murray Dorin do take the Chair of this Committee as Chairman.

The Chairman took the Chair.

On motion of René Soetens, it was agreed,—That Clément Couture be elected Vice-Chairman of the Committee.

On motion of Herb Gray, it was agreed,—That John Manley be elected Vice-Chairman of the Committee.

On motion of René Soetens, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

Pat Sobeski moved,—That the Committee's *Minutes of Proceedings and Evidence* be henceforth printed in the quantity (550 copies) and in the manner approved by the Board of Internal Economy; and that an additional 450 copies be printed at this Committee's expense.

After debate, the motion was agreed to.

On motion of René Soetens, it was agreed,—That all transcripts of any meeting *in camera* be destroyed at the end of the session.

On motion of Clément Couture, it was agreed,—That the Committee retain the services of one or more Research Officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the Committee in its work, at the discretion of the Chairman.

On motion of René Soetens, it was agreed,—That, as established by the Board of Internal Economy and if requested, reasonable travelling expenses be reimbursed to witnesses who will have appeared before the Committee.

The Committee proceeded to discuss future business.

At 5:58 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 3 JUIN 1991
(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 17 h 11, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, pour sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Clément Couture, Murray Dorin, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens.

Membre suppléant présent: Girve Fretz remplace Greg Thompson.

Autres députés présents: Don Blenkarn et Gabriel Fontaine.

Le greffier procède à l'élection du président.

Sur motion de Clément Couture, il est convenu,—Que Murray Dorin soit élu président du Comité.

Le président prend place au fauteuil.

Sur motion de René Soetens, il et convenu,—Que Clément Couture soit élu vice-président du Comité.

Sur motion de Herb Gray, il est convenu,—Que John Manley soit élu vice-président du Comité.

Sur motion de René Soetens, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum.

Par Sobeski propose,—Que les *Procès-verbaux et témoignages* du Comité soient imprimés selon la quantité (550 exemplaires) et la manière approuvée par le Bureau de régie interne; que 450 exemplaires soient imprimés en supplément, aux frais du Comité.

Après débat la motion est adoptée.

Sur motion de René Soetens, il est convenu,—Que toutes les transcriptions des séances tenues à huis clos soient détruites à la fin de la session.

Sur motion de Clément Couture il est convenu,—Que le Comité, s'il le juge à propos et à la discrétion du président, retienne les services d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement, pour l'aider dans ses travaux.

Sur motion de René Soetens, il est convenu,—Que, conformément aux directives du Bureau de régie interne et sur demande, les témoins ayant comparu devant le Comité soient remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

À 17 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, June 3, 1991

• 1711

The Clerk of the Committee: Honourable members, I see a quorum.

In conformity with Standing Orders 116, 106.(1) and 106.(2), your first item of business is to elect a chairman. I am ready to receive motions to that effect.

M. Couture (Saint-Jean): Je propose que M. Murray Dorin soit élu président du Comité des finances.

Motion agreed to

The Chairman: *Merci.* I will not have a speech, I will just have a sigh of relief. All those pictures would have gone to waste if something else had happened.

An hon. member: Maybe we should have a moment of silence.

The Chairman: Yes, maybe that might be more appropriate.

We will proceed next to the election of a vice-chairman who shall be a member of the government party.

M. Soetens (Ontario): Je propose que M. Clément Couture soit élu vice-président de ce Comité.

Motion agreed to

The Chairman: We have to elect a vice-chairman who is a member of the opposition.

Mr. Gray (Windsor West): Mr. Chairman, I move that John Manley be elected vice-chairman of this committee, and I have the motion in writing, if you would like it.

The Chairman: We are fairly informal here.

Motion agreed to

The Chairman: We have four or five other routine motions I am sure everyone is familiar with. The next one is the question of receiving and printing of evidence when a quorum is not present. Can I have a motion that the chairman be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present?

Mr. Soetens: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Does anybody want to make a motion for the printing of the *Minutes of Proceedings and Evidence*?

Mr. Gray: Before we get to that motion, I am informed that generally the motion that deals with holding meetings to receive and authorize the printing of evidence if a quorum is not present stipulates that there be at least one member of the opposition. Is that not correct, Mr. Manley?

Mr. Manley (Ottawa South): That is what we did the last time.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 3 juin 1991

La greffière du Comité: Chers collègues, il y a quorum.

En conformité des articles 116, 106.(1) et 106.(2), le choix d'un président est le premier sujet à l'ordre du jour. Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

Mr. Couture (Saint-Jean): I move that Mr. Murray Dorin be elected Chairman of the Finance Committee.

La motion est adoptée

Le président: *Thank you.* Au lieu de prononcer un discours, je vais me contenter de pousser un soupir de soulagement. Toutes ces photos auraient été prises en pure perte si les choses s'étaient déroulées autrement.

Une voix: Il faudrait peut-être une minute de silence.

Le président: Oui, ce serait peut-être plus approprié.

Nous passons maintenant à l'élection d'un vice-président parmi les députés ministériels.

Mr. Soetens (Ontario): I move that Mr. Clément Couture be elected vice-chairman of this committee.

La motion est adoptée

Le président: Nous devons maintenant élire un vice-président parmi les députés de l'opposition.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je propose que John Manley soit élu vice-président de ce comité, et je peux vous remettre la motion par écrit, si vous le voulez.

Le président: Nous ne faisons pas de façons ici.

La motion est adoptée

Le président: Nous devons maintenant adopter quatre ou cinq motions courantes. La prochaine motion porte sur l'audition de témoignages et l'impression de fascicules en l'absence de quorum. Quelqu'un veut-il proposer que le président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum?

M. Soetens: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Quelqu'un veut-il proposer la motion autorisant l'impression des *Procès-verbaux et témoignages*?

M. Gray: Avant que nous ne passions à cette motion, on me signale que la motion autorisant la tenue de séances pour entendre des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum stipule généralement qu'il doit y avoir au moins un député de l'opposition. N'est-ce pas exact, monsieur Manley?

M. Manley (Ottawa-Sud): C'est ce que nous avons fait la dernière fois.

[*Texte*]

The Chairman: Ours never did.

Mr. Manley: Most of the committees did. We functioned that way.

The Chairman: Yes, we always operated that way. Ours just stated exactly what it says here. That is the way we have operated in the past.

Mr. Soetens: I hope we carry on in that tradition, as we have done in the past.

Mr. Manley: Then presumably you would not object to it being written into the rules.

• 1715

The Chairman: I have not considered how this now works for the two vice-chairmen. This only carries us through for these three weeks. Maybe we could come up with a way between now and the next time that we could incorporate the question of vice-chairman. We could have chairman or vice-chairman so that meetings could get started. What it boils right down to is that it is an objective to get the meeting started on time so we are not waiting and looking for members. It is an incentive to some degree for people to get here if we can do that. I am in the hands of the committee.

Mr. Manley: I think that is agreeable. We will look at it over the summer.

The Chairman: I have a motion that the committee's *Minutes of Proceedings and Evidence* be henceforth printed in the quantity of 550 copies in the manner approved by the Board of Internal Economy, and that an additional 450 copies be printed at this committee's expense.

Mr. Sobeski (Cambridge): Do we indeed need to print 1,000 copies? What is the distribution and why is 1,000 the suggested number?

Mr. Manley: It was a big seller when Blenkarn was chairman.

The Chairman: I am told by the clerk that there is quite a substantial distribution list and quite a number of mailings. We end up with very few copies left over. The reason we have this supplementary printing is that the standard one does not meet the requirements. There are apparently quite a few people on the standard list.

Mr. Soetens: I understand that Members of Parliament and people directly involved with the role of this committee may want a copy, but for argument's sake there may be 300 financial analysts out there that want copies. Do they get them for free, or do we charge them for their copies?

The Chairman: Maybe Mr. Gray, who was a member of the Board of Internal Economy in the past, knows the answer to this. The clerk thinks they pay.

Mr. Blenkarn (Mississauga South): They do. We do not get the money. The strange thing is that the cost of the printing is charged to the committee's budget and the distribution gets paid for it. So it becomes our expense and their revenue; nonetheless, it is still the government.

[*Traduction*]

Le président: Jamais dans notre comité.

M. Manley: C'est ce que font la plupart des comités. C'est ainsi que nous fonctionnions.

Le président: Oui, nous pouvons toujours fonctionner de cette façon. Notre motion a toujours été libellée comme celle que je vous ai lue. C'est ainsi que nous procédions dans le passé.

M. Soetens: J'espère que nous pourrons respecter cette tradition.

M. Manley: Dans ce cas-là, on peut présumer que vous ne vous opposeriez pas à ce que cela soit mis par écrit.

Le président: Je n'ai pas réfléchi à ce que cela signifie maintenant que nous avons deux vice-présidents. Cette motion ne s'appliquera que pendant trois semaines. D'ici à la prochaine constitution du comité, nous pourrions essayer de trouver une façon de mentionner le vice-président. Nous pourrions prévoir que le président ou le vice-président doit être présent pour l'ouverture de la séance. Cette motion vise à éviter que les séances commencent en retard faute de quorum. Elle vise à inciter les députés à arriver à l'heure. Je m'en remets au comité.

M. Manley: Cela me convient. Nous réexaminerons la question pendant l'été.

Le président: La prochaine motion vise à permettre l'impression de 550 exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages* du comité, tel qu'approuvé par le Bureau de régie interne, et de 450 exemplaires additionnels aux frais du comité.

M. Sobeski (Cambridge): Avons-nous réellement besoin de faire imprimer 1,000 exemplaires? Combien de destinataires figurent sur notre liste d'envoi et pourquoi propose-t-on 1,000 exemplaires?

M. Manley: Nos fascicules étaient très populaires quand M. Blenkarn était président.

Le président: La greffière me dit que notre liste de distribution est très longue et que de nombreux exemplaires sont envoyés par la poste. Il nous reste habituellement très peu d'exemplaires en trop. Nous prévoyons l'impression d'un nombre additionnel d'exemplaires parce que la motion type ne répond pas aux besoins. Il y a semble-t-il un grand nombre de personnes inscrites sur notre liste de distribution.

M. Soetens: Je conçois que les députés et les sénateurs ainsi que les personnes qui s'intéressent directement aux travaux de notre comité puissent en vouloir un exemplaire, mais il pourrait y avoir 300 analystes financiers du secteur privé qui voudraient aussi en avoir. Les obtiennent-ils gratuitement ou à titre onéreux?

Le président: M. Gray, qui était membre du Bureau de régie interne dans le passé, connaît peut-être la réponse à la question. La greffière croit qu'ils achètent leurs exemplaires.

M. Blenkarn (Mississauga-Sud): Ils les paient. L'argent ne nous est pas versé. Ce qui est étrange, c'est que les frais d'impression sont imputés au budget du comité et l'argent est versé au centre de distribution. Ainsi, c'est une dépense pour nous et un revenu pour le centre. Néanmoins, c'est toujours le gouvernement.

[*Text*]

The Chairman: In other words, the government does get paid one way or another.

Mr. Blenkarn: Yes.

Motion agreed to

The Chairman: It is moved that all transcripts of in camera meetings be destroyed at the end of the session.

Mr. Soetens: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: It is moved that the committee retain the services of one or more research officers from the Library of Parliament as needed to assist the committee in its work, at the discretion of the chairman.

Mr. Sobeski: Is it your intention to retain the services of the same staff?

The Chairman: Yes. They decide if we keep the same ones. It depends on who they have available.

Mr. Gray: They have assigned to us certain very senior and experienced members of their staff, which I trust will continue.

The Chairman: They are very good.

Motion agreed to

The Chairman: Now, as established by the Board of Internal Economy, and if requested, reasonable travel expenses be reimbursed to witnesses who will have appeared before the committee.

Mr. Soetens: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: I had suggested to people in a note I sent around that perhaps we might have a discussion of future business and how we might handle certain things once we finish the routine motions, which we have just done. It says here that I have to seek unanimous consent for us to have an in camera meeting.

• 1720

Does someone have a reason why we want to discuss this in camera? If somebody wants to make a motion to that effect, we can do that. Otherwise we could probably just proceed and have a bit of a discussion on what the agenda might be in terms of the next three weeks at least, and also what we might have to look forward to after that.

I have a list of things that were on the agenda when we had a discussion of this around Easter time, and the clerk is going to distribute that list.

I will mention a few more things. We are all aware that there are financial institutions bills, and actually they are listed here on this list. Of course those require second reading through the House of Common. At least the bank bill, so far, has been introduced. Of course they could be referred to either this committee or to a legislative committee, depending on the route that is chosen. People are generally aware of that, I think.

[*Translation*]

Le président: Autrement dit, le gouvernement est payé d'une façon ou d'une autre.

M. Blenkarn: Oui.

La motion est adoptée

Le président: Il est proposé que toutes les transcriptions des séances à huis clos soient détruites à la fin de la session.

M. Soetens: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Il est proposé que le comité retienne, s'il le juge utile et à la discrétion du président, les service d'un ou plusieurs attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

M. Sobeski: Avez-vous l'intention de retenir les services des mêmes attachés de recherche?

Le président: Oui. Mais c'est la Bibliothèque qui décide si nous gardons les mêmes attachés de recherche ou non. Il faut qu'ils soient disponibles.

M. Gray: Elle nous a affecté certains attachés de recherche ayant beaucoup d'ancienneté et d'expérience, et j'ose croire qu'il en sera encore ainsi.

Le président: Ils sont très bons.

La motion est adoptée

Le président: Il est maintenant proposé que, conformément à la politique établie par le Bureau de régie interne, les témoins invités à comparaître devant le comité soient remboursés de leurs frais de déplacement jugés raisonnables, s'ils en font la demande.

M. Soetens: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: J'ai fait distribuer aux membres du comité une note dans laquelle je proposais que nous discutions des travaux futurs du comité une fois adoptées les motions courantes, ce que nous venons de faire. Le texte que j'ai devant moi dit que je dois demander le consentement unanime pour que la réunion se poursuive à huis clos.

Quelqu'un a-t-il une raison particulière pour vouloir discuter de cette question à huis clos? Si quelqu'un en fait la proposition, nous pouvons procéder de cette façon. Sinon, nous pouvons discuter ouvertement de ce que pourrait être notre programme au cours des trois prochaines semaines et au-delà.

J'ai ici la liste des sujets dont nous avions discutés aux environs de Pâques; la greffière va vous la distribuer.

Je pourrais y ajouter quelques questions supplémentaires. Nous sommes évidemment au courant des projets de loi sur les institutions financières; ils se trouvent déjà sur cette liste. Il faut évidemment qu'ils fassent l'objet de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Jusqu'à présent, on a présenté le projet de loi sur les banques. Ces questions pourraient être renvoyées à ce comité ou à un comité législatif, selon l'option qui serait retenue. Je crois que vous êtes au courant.

[*Texte*]

I also anticipate that at some point we will be receiving a reference from the government to examine the measures that were described in the budget, the legislative spending limits and the special fund for GST revenues and debt reduction. I expect to get that reference, but I do not have any idea of really when that is going to be. I will try to get some idea from the government of when we could expect that, and get it around to people.

If everyone has this list now, these are the things that people have suggested in the past. I think we should see which ones people are still interested in doing, plus receive any that people would like to add to the list and discuss them a bit. I am not sure that most of the things on here, with the possible exception of financial legislation, are going to get too much discussion over the next three weeks, but at least we might get an idea of the things in which people are still interested.

Mr. Langdon, I believe some of these were your suggestions. Did you want to speak to any of them?

Mr. Langdon (Essex—Windsor): With respect to the IMF, the latest meetings of the IMF took place April 30 and May 1—or was it April 29 and April 30—anyway, at the end of April. It would seem useful to me anyway to have, at the very least, the minister come in front of us to give us some sense of what took place with reference to the communiqués and also give us some sense of what issues he sees as important for Canada with respect to both the fund and the bank. That would then give us the basis to be able to make a deision as to whether it makes sense to have a more probing look at Canada's role within the two institutions.

The Chairman: That brings up another question. I was going to try to deal with the things already on the list before we talked about new things. It brings up the fact that we now have a new minister. Maybe we should determine whether committee members would like to have the new minister appear, not necessarily on this issue, sometime before the end of June. This would allow a number of issues to be covered, not just this one but also others. That is another way to consider handling it. I just throw that out for consideration.

Mr. Manley: I do not want to lose sight of the point Steven has made, because when we dealt with the bill increasing the quotas to the IMF, which was done in a legislative committee, I think—it was not done in the finance committee—there was a very clear understanding at the time that there would be greater accountability on the part of the government to Parliament with respect to what was happening at the IMF. Quite apart from what you have said, Mr. Chairman, about the fact we have a new minister, maybe it is time he came to talk to us about general economic policies. The IMF issue is also one that we think should not be allowed to slide.

• 1725

Furthermore, we might want to look at whether the committee does not become more directly involved in IMF deliberations in the future. It is a smaller committee now. Perhaps we should be part of a delegation that goes to the IMF when they have their meetings in Washington.

[*Traduction*]

Nous devons également nous attendre à ce que le gouvernement nous confie à un moment ou à un autre l'examen des mesures prévues dans le budget, des limites de dépenses législatives et du fond spécial pour les revenus de la TPS ainsi que de la réduction de la dette. Je suppose que nous en serons chargés, mais je n'ai aucune idée de la date. Je me renseignerai auprès du gouvernement et j'aviserai.

La liste énumère les sujets qui ont déjà été proposés. Nous devrions essayer de voir s'ils nous intéressent toujours et si nous avons des sujets à y ajouter. Je ne sais pas s'il y aura beaucoup de ces questions, mis à part peut-être la législation financière, qui seront discutées en profondeur au cours des trois prochaines semaines, mais il faudrait voir si au moins elles continuent de susciter de l'intérêt.

Je pense qu'un certain nombre d'entre elles résultaient de suggestions de votre part, monsieur Langdon. Vous voudriez en parler?

M. Langdon (Essex—Windsor): En ce qui concerne le FMI, les dernières réunions ont eu lieu le 30 avril et le 1er mai—c'était peut-être les 29 et 30 avril—à la fin d'avril, quoi qu'il en soit. Je pense que le ministre pourrait au moins venir nous voir et nous dire ce qui s'est passé pour les communiqués, nous indiquer quelles sont les grandes questions pour le Canada relativement au Fonds et à la Banque. Nous serions ainsi mieux placés pour décider si nous devons réexaminer le rôle du Canada au sein de ces deux institutions.

Le président: Ce qui fait intervenir une nouvelle question, même si je voudrais que nous nous en tenions à celles qui se trouvaient sur la liste avant d'en aborder d'autres. Nous avons maintenant un nouveau ministre. Nous devrions peut-être commencer par décider si nous voulons voir le nouveau ministre avant toute autre chose, d'ici la fin de juin. Nous pourrions en profiter pour aborder un certain nombre de questions, et non pas uniquement celle-ci. Ce serait une autre façon de procéder. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. Manley: Nous ne devrions quand même pas perdre de vue ce qu'a dit Steven, parce que, lorsque nous avons examiné le projet de loi qui augmentait la quote-part versée au FMI, en comité législatif, si je me souviens bien—ce n'était pas au Comité des finances—nous avons reçu l'assurance que le gouvernement rendrait davantage compte de ce qui se passe au sein du FMI. Que le ministre soit nouveau ou non, donc, monsieur le président, il est temps que nous l'entendions au sujet des grandes politiques économiques du gouvernement. De même, la question du FMI ne doit pas être passée sous silence.

Dans le même ordre d'idée, il faudrait peut-être voir si le comité n'aurait pas avantage à être impliqué plus directement dans les délibérations du FMI à l'avenir. Le comité est de taille plus réduite maintenant. Nous devrions peut-être faire partie de la délégation canadienne au FMI lors des réunions qui se tiennent à Washington.

[*Text*]

The Chairman: It is not written down here but when we discussed this at Easter, what I remember is that we agreed once we got back in session again we would have the deputy minister responsible for this—I believe it is Mr. Dodge, if he is still there—come and give us a rundown on this. If I recall, that is how we left it. I am just reminding people of that. I do not think the minister will hesitate to come, depending on what we want. If it is more technical and less political, what we might want is to have the deputy minister come to give us an overview.

Mr. Manley: Why not let the minister bring Mr. Dodge if he wants to bring him along to try to deal with anything that is technical, but I think our fundamental focus is political.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, given that we are talking about a new minister who has just completed his first IMF and World Bank meetings, it becomes pretty difficult to expect him to have a great deal to say to us. I suspect too that if he is in front of us we are probably going to have other things we want to talk about. For that reason, it makes sense to make the division that you have suggested. Have David Dodge here to talk about the most recent IMF communiqués and also to talk generally about our role within the Fund and the Bank and try to set up a separate meeting with the minister. Those of us who want to could raise questions with respect to the bank and fund in that context, but if we have other concerns we would like to explore with the minister, we could do that too.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I think a subject for study by this committee, among others, should be the current levels of the Canadian dollar. Many of us would like to know more about why the dollar is at such a high level and why the government is satisfied with these levels. This might be done in connection with hearing from the Minister of Finance, or it might well be a topic for separate hearings, hearing from people other than the minister himself.

I would also like to raise another topic with respect to the program of the committee, and that is that I gather this committee, with the consent of the House leaders, unlike other standing committees, dealt with legislation as well as various subject-matters of general concern. I think that as a matter of practice it would make a lot of sense to continue with this approach. But there is an exception that I would like to invite the committee to consider, and that is the bills on financial institutions. The one on trust companies has been reinstated where it left off. The Bank Act has been given first reading. It is very similar to the one that was before the House in the last session. I think there would be an analagous bill for insurance companies and I am wondering, in view of the fact—and certainly when it comes to our party—we have separate teams and critics for financial institutions if it might be better if some if not all these bills are dealt with by the appropriate legislative committee. I am not making this point to suggest that this be our general practice, but as a practical matter I ask the committee to consider it.

[*Translation*]

Le président: Ce n'est pas indiqué sur ce document, mais lorsque nous avons discuté de la question à Pâques, je me souviens que nous avions convenu de convoquer le sous-ministre responsable à la reprise de la session—je pense que c'est M. Dodge, s'il est toujours en poste—afin qu'il nous fasse rapport. Je rappelle à tout le monde que c'est là que nous en sommes actuellement. Je ne pense pas que le ministre fasse des difficultés, mais tout dépend de ce que nous voulons. Si la question qui nous intéresse est plus technique que politique, nous aurions peut-être avantage à entendre le sous-ministre.

M. Manley: Le ministre peut se faire accompagner de M. Dodge, s'il le désire, afin de discuter des points techniques, mais l'approche qui nous intéresse est l'approche politique.

M. Langdon: Monsieur le président, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un nouveau ministre et qu'il sort à peine de ses premières réunions avec le FMI et la Banque mondiale, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'il en ait beaucoup à nous apprendre sur le sujet. Et s'il comparaît devant notre comité, nous allons probablement vouloir aborder avec lui d'autres questions. Pour cette raison, votre suggestion est judicieuse. Entendons M. David Dodge au sujet des tout derniers communiqués du FMI et profitons-en pour discuter du rôle du Canada de façon générale au sein du Fonds et de la Banque, puis prévoyons une réunion distincte avec le ministre. Nous pourrions ainsi aborder les questions relatives à la Banque et au Fonds dans ce contexte, ou encore toute autre question concernant le ministre.

M. Gray: Monsieur le président, un des sujets sur lesquels ce comité devrait se pencher, entre autres, devrait être le niveau actuel du dollar canadien. Beaucoup d'entre nous aimeraient explorer davantage la question de savoir pourquoi le dollar canadien est actuellement à un niveau aussi élevé et pourquoi le gouvernement accepte cette situation. Il faudrait peut-être en discuter avec le ministre des Finances ou avec d'autres personnes lors d'une réunion distincte.

Par ailleurs, j'aimerais aborder un autre point relatif au programme du comité. Il semble que ce comité, contrairement aux autres comités permanents et avec l'accord des leaders à la Chambre, se soit vu confier la tâche d'étudier des projets de loi ainsi que des sujets d'intérêt général. Selon moi, cette habitude devrait être maintenue. Je ferais cependant une exception, et j'inviterais le comité à y réfléchir, concernant les projets de loi sur les institutions financières. Le projet de loi sur les sociétés de fiducie a été repris au point où il en était à la fin de la dernière session. Le projet de loi sur les banques a fait l'objet de la première lecture. Il est très semblable à celui qui avait été présenté à la Chambre lors de la dernière session. Le projet de loi sur les sociétés d'assurance ressemblerait au premier. Je me demande, compte tenu du fait que—pour notre parti, du moins—nous avons des équipes et des porte-paroles distincts selon les institutions financières, si nous n'aurions pas avantage à ce que certains de ces projets de loi, sinon tous, soient examinés par le comité législatif approprié. Je ne veux pas dire par là que l'on devrait toujours agir ainsi, mais je pense qu'il y a lieu pour le comité d'envisager cette solution.

[*Texte*]

• 1730

The Chairman: I discussed this with the former chairman, who is interested in staying active with those bills until they are through. Whether it is a legislative committee or this committee does not matter much to him, so it could be handled one way or another. We have dealt with that and we also have substitution of people in that.

One of the suggestions I was going to make in terms of meeting schedules—I have not made any yet because we have not decided what kind of things we want to do—was that we might want to try and have a schedule more or less along the lines we had before, but if bills such as the ones you are talking about go to a legislative committee, we would open our time slot and allow the bill to be handled in that slot. We used to meet on Mondays and Wednesdays on one thing and Tuesdays and Thursdays on another. We would keep those times free and the legislative committee could meet in those times.

That was a suggestion for practicality more than anything else. Does anybody. . .Mr. Soetens?

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I cannot see why we would object to that suggestion, certainly on the four bills mentioned by Mr. Gray. Let legislative committees deal with those issues. Two of the bills are in various stages of completion and I do not see any reason why we would not want to carry on with that suggestion and let legislative committees deal with them.

I would like to add one other suggestion. We are talking about some of the issues this committee might deal with. When we were dealing with the previous standing committee we had representations from the liquor industry about taxation, for example. We had representations about taxation from the truckers two weeks ago, and we have heard from business about taxation.

Both the Minister of Revenue and the Minister of Finance are now talking about taxation, and I wonder if we might not spend some time in this committee reviewing taxation and its impact on the Canadian economy, not the overall impact but in terms of specific industries. Certain industries are talking about how they are being negatively affected by taxation. I would like to see us look at the issue of taxation and see if we could perhaps address it, because I am not sure I fully understand some of its impacts. We have had representations from people who have a point to make and I think this committee would be well served in the long run by looking at some of these taxation issues.

Mr. Gray: If these people have a point to make, we might start off with Otto Jelinek.

Mr. Soetens: I did mention the Minister of Revenue talking about taxation out there. I think there are a whole series of people who may have some particular comments for us about the way they are taxed and the impact it is having on them in promoting business or whatever areas they are involved in.

The Chairman: Let us carry on. I will keep that on the list. Let us see if we can get the list together and then we will see if we can find some way of taking a stab at it.

[*Traduction*]

Le président: J'en ai parlé avec l'ancien président, qui veut participer à l'examen de ces projets de loi jusqu'à leur adoption. Peu lui importe que ce soit dans le cadre de ce comité-ci ou d'un comité législatif. On pourrait fonctionner d'une façon ou de l'autre. Nous en avons discuté, de même que de la substitution des membres.

Je n'ai pas préparé de calendrier parce que nous n'avions pas encore décidé ce que nous allions faire. Mais j'allais suggérer que nous conservions à peu près le même calendrier qu'auparavant. Si des projets de loi comme celui dont vous parlez était confié à un comité législatif, nous ferions sauter la séance du comité que nous avions prévue pour mettre à la place celle de l'examen du projet de loi. Nous avions l'habitude de nous pencher sur un sujet les lundis et mercredis et sur un autre, les mardis et jeudis. Nous réserverions ces créneaux pour les reunions du comité législatif.

Je fais cette suggestion pour des raisons d'ordre pratique. Quelqu'un a-t-il. . . Monsieur Soetens?

M. Soetens: Monsieur le président, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à cette suggestion, particulièrement dans le cas des projets de loi évoqués par M. Gray. Laissons les comités législatifs s'en occuper. Deux des projets de loi sont en cours d'examen et je ne vois pas pourquoi on n'adopterait pas cette suggestion, c'est-à-dire de laisser les comités législatifs s'en charger.

J'aimerais faire une autre suggestion sur les sujets qui pourraient intéresser notre comité. Lors des séances du comité permanent précédent, nous avons reçu des mémoires de l'industrie des spiritueux sur les taxes. Sur le même sujet, nous avons reçu des communications des camionneurs et du milieu des affaires.

Le ministre du Revenu et le ministre des Finances parlent tous deux de fiscalité, et je me demande s'il ne conviendrait pas que notre comité se penche sur la question de la fiscalité et de son incidence sur l'économie canadienne, non pas sur l'économie en général mais sur certaines industries. Certains secteurs se plaignent des effets négatifs de la fiscalité. J'aimerais que l'on examine la question de la fiscalité, si possible, parce que je ne suis pas sûr de comprendre toutes ses répercussions. Certains groupes ont fait des démarches auprès de nous et je pense qu'il serait bon à long terme pour notre comité d'étudier les questions relatives à la fiscalité.

M. Gray: Si ces groupes ont de bons arguments, on pourrait commencer par inviter Otto Jelinek.

M. Soetens: J'ai dit que le ministre du Revenu parlait de fiscalité. Je pense que des tas de gens auraient des observations particulières à nous faire sur les taxes qui leur sont imposées et sur les répercussions qu'elles ont sur leur entreprise ou dans leur milieu.

Le président: Continuons. Cela demeure inscrit sur la liste. Voyons si nous pouvons compléter la liste, et ensuite, comment nous l'organiserons.

[*Text*]

The IMF is still of interest to some people. The level of the dollar is of interest to Mr. Gray and some others, and taxation generally is of interest. I also have Mr. Fontaine, not a regular member of the committee, who has distributed a letter... It has not been distributed yet, so I will ask that it be distributed for your consideration. With the new committee structure Mr. Fontaine falls into the member-at-large category, and he has an interest in pursuing a particular matter. He might explain it to us in a moment or two, but I will have this letter distributed while we are talking.

Mr. Sobeski: I would like to comment on a few things. As far as Mr. Langdon's discussion on the IMF, I agree with that. When we did Bretton Woods, the World Bank and the IMF—Mr. Langdon will correct me—they were either semi-annual or annual reports.

Mr. Langdon: They were semi-annual.

Mr. Sobeski: I do not think the committee should miss the opportunity to follow up on those when those reports come due. That was clearly the intention of the legislative committees on both pieces of legislation. I think that is a good point and specific to the IMF and the World Bank.

• 1735

I agree with Mr. Gray on the financial institutions going to a legislative committee. I think that is a good suggestion, because that is a large workload and the basics have been put in place. Now there are a lot of technical amendments that have to be made, and this would be better before a legislative committee and would certainly free us up.

I do like the idea of taking a look at the so-called "sin taxes" and seeing what the implications are in them. I do recall that we did make a suggestion to the people in the liquor industry that we would come back and take a look at that. Certainly it is of interest to Ontario.

One that I would like to put on the table, Mr. Chairman, is a concern I hear from business when I go out and visit, namely the amount of paperwork that is on the desk of small businesses—all businesses. One of the things I would like to suggest, Mr. Chairman, is calling in those departments that relate to this finance envelope and asking them to tell us why indeed they want businesses to fill out these particular forms, these reports. As one example, I went to a business and the president of the company wanted to meet with his four vice-presidents. The four vice-presidents were all in meetings with government officials. Everything I hear is that there is an overburden of paperwork.

I would suggest calling in government officials and inquiring what are all these reports for, and why do they request them. One consistent thing I hear is that senior management spend 30% of their time dealing just with government forms. That is something I would like to see the committee pursue.

Mr. Langdon: The other point I had raised previously was the question of employees' stock ownership, the whole issue of ways to encourage employee buy-outs. I think, Mr. Chairman, you may actually have received a copy of a letter

[*Translation*]

Le FMI intéresse encore certaines personnes. La valeur du dollar intéresse M. Gray et d'autres, et la fiscalité intéresse tout le monde. Par ailleurs, M. Fontaine, qui n'est pas un membre habituel de notre comité, a fait circuler une lettre... Elle n'a pas été distribuée. Je vais demander qu'on vous en donne copie. Dans la nouvelle structure des comités, M. Fontaine fait partie de la liste générale. Ce sujet l'intéresse particulièrement. Il va nous en parler dans un moment. En attendant, je fais circuler la lettre.

M. Sobeski: J'ai quelques observations à faire. Je suis d'accord avec M. Langdon au sujet du FMI. Qu'il me corrige si j'ai tort, mais il me semble que lorsque nous avons étudié la question de Bretton Woods, de la Banque mondiale et du FMI, nous devions recevoir des rapports annuels ou semestriels.

M. Langdon: Des rapports semestriels.

M. Sobeski: Lorsque ces rapports seront publiés, le comité ne devrait pas manquer l'occasion de faire un suivi. C'était certainement l'intention des comités législatifs qui se sont occupés de ces projets de loi. Je pense que c'est une observation valable au sujet du FMI et de la Banque mondiale.

Je suis d'accord avec M. Gray pour confier les institutions financières à un comité législatif. C'est une bonne suggestion parce que cette étude demande beaucoup de travail et qu'on en a déjà jeté les bases. De nombreuses petites modifications doivent être apportées, et il serait préférable de confier ce travail à un comité législatif, de manière à avoir les mains libres.

J'aime bien l'idée d'étudier ce qu'on a appelé les «saintes taxes» et de voir quelles sont leurs répercussions. Je crois me souvenir que nous avons déclaré aux représentants du secteur des spiritueux que nous étudierions cette question. Elle est certainement importante pour l'Ontario.

J'aimerais maintenant faire une suggestion, monsieur le président. Elle découle de commentaires que j'entends souvent dans les milieux des affaires. Il s'agit de la quantité de paperasses que le gouvernement impose aux petites entreprises. Monsieur le président, je suggère que nous invitions les ministères qui relèvent du secteur des finances pour leur demander de nous expliquer pourquoi les gens d'affaires doivent remplir toutes ces formules et tous ces rapports. J'ai un exemple. Je suis allé visiter une entreprise dont le président voulait rencontrer les quatre vice-présidents. Or, les quatre vice-présidents étaient en réunion avec des fonctionnaires. Partout, on me dit qu'il y a trop de paperasses.

Nous devrions donc inviter les fonctionnaires. Nous pourrions leur demander à quoi servent tous ces rapports, et pourquoi ils les demandent. On me répète souvent que 30 p. 100 du temps de travail des cadres supérieurs est consacré à remplir ces formules du gouvernement. J'aimerais que le comité se penche sur cette question.

M. Langdon: L'autre question que j'avais soulevée était celle de l'actionnariat des salariés, à savoir toutes les mesures visant à encourager le rachat d'entreprises par les employés. Vous avez dû recevoir, monsieur le président, copie d'une

[*Texte*]

from my colleague from Sault Ste. Marie, who is particularly concerned about this, for fairly obvious reasons. It is one of the options that is being explored pretty seriously in the context of the Algoma crisis. It is something that has been fairly extensively used in the United States and has led to a mixed experience, as far as I can tell. With some firms it has not worked especially well. In others modernization, increased productivity, and preservation of jobs have been the consequences. I would certainly like to see if we could take up that issue.

One of the things that concerns me is that it is very difficult to choose topics that are manageable. Something like the high value of the dollar is a manageable topic. Something like a review of the tax system is much more difficult for us as a committee to define.

To take particular taxes, however, and particular tax expenditures or tax breaks, and see how efficiently they are being used or how efficiently they might be usesd, and to do it in a specified way, is something that would be manageable for the committee.

I have the same problem with the notion of government relations and paperwork. I am not quite sure how we would specify that in a way that we could really make it—

• 1740

The Chairman: Mr. Langdon, what I was going to suggest as soon as we get the list compiled, if there are no other outstanding items—and we will also hear from Mr. Fontaine... I was going to make a suggestion that those things that are relatively easy—in other words, involve calling one person such as David Dodge and the IMF—we can simply say let us do those as soon as we can and we will have the clerk make the arrangements. Those things that need to be fleshed out in concept, like the suggestion from Mr. Soetens or Mr. Sobeski or some of the broader ones that are more extensive, I was going to suggest that perhaps those people who have made the suggestions could flesh out their proposals a little and we could get something more concrete to deal with. We do not have to deal with them today.

I just thought we should get an idea of the inventory. If it is a broader kind of thing, you are right, we should narrow it down a bit and kind of get a focus on how we would go about it and who would we hear from and how to attack it. That is how I was going to suggest or I am planning to proceed. We will try to deal with the ones we can manage at a meeting or so, and knock those off. Then we will try to get the members suggesting them to give us... Maybe we can work together and flesh it out a bit in some kind of process and how we might go about it. If it is acceptable, we can approve it.

I am assuming that these broader issues, like taxation or paper work and things, we are not going to be doing between now and the end of June. I do not think that is particularly feasible, but we might be able to get to a point maybe in the

[*Traduction*]

lettre de mon collègue de Sault-Sainte-Marie, que cette question inquiète particulièrement, pour des raisons évidentes. C'est l'une des solutions sérieusement envisagées pour résoudre la crise d'Algoma. On y a souvent recours aux États-Unis, avec des résultats divers, d'après ce que j'en sais. Pour certaines sociétés, cela n'a pas très bien fonctionné. Mais dans d'autres cas, les résultats ont été une modernisation de l'entreprise, une augmentation de la productivité et la conservation des emplois. J'apprécierais vraiment que l'on étudie cette question.

Je m'inquiète notamment du fait qu'il n'est pas facile de trouver des sujets dont l'étude est simple. La valeur du dollar, par exemple, est un sujet accessible. L'examen de la fiscalité, par contre, serait un sujet beaucoup plus complexe, plus difficile à cerner pour notre comité.

Il serait toutefois plus simple pour le comité de prendre des taxes, des dépenses fiscales ou des allégements fiscaux pour voir avec quelle efficacité ils sont utilisés ou pourraient l'être.

On pourrait dire la même chose des relations avec le gouvernement et de la paperasserie. Je ne sais pas très bien comment nous pourrions préciser cela pour que...

Le président: Monsieur Langdon, une fois que nous aurons établi la liste—s'il n'y a pas d'autres questions à régler—et entendu M. Fontaine... J'allais suggérer de nous pencher sur les questions qui sont plus ou moins faciles à traiter, c'est-à-dire celles qui nécessitent un appel téléphonique à une seule personne ou à un seul organisme, comme David Dodge ou le FMI, et de demander à la greffière de prendre les dispositions qui s'imposent. Je suggérerais à ceux qui ont présenté au comité des idées qui doivent être étoffées, comme M. Soetens ou M. Sobeski, par exemple, ou bien de sujets qui sont très vastes, de concrétiser leurs propositions davantage pour permettre au comité de les aborder de façon convenable. Il n'est pas nécessaire de discuter de ces questions aujourd'hui.

Je voulais simplement dresser une sorte d'inventaire. Si les sujets que nous désirons aborder sont plutôt vastes, vous avez raison, nous devons en réduire quelque peu l'ampleur et déterminer comment nous allons nous y prendre et quels seront les témoins à faire comparaître. Voilà comment j'entends procéder. Nous essaierons en premier lieu de traiter des questions qui peuvent être réglées au cours d'une ou deux réunions. Ensuite, nous demanderons a ceux qui ont fait des propositions de nous donner... Peut-être pourrions-nous essayer ensemble de les structurer et de voir comment on va s'y prendre pour étudier le sujet. Si cela est acceptable, nous pourrions approuver le processus.

Je présume qu'il n'est pas question de se pencher sur des questions d'ordre général, telles que la fiscalité ou la paperasse, avant la fin du mois de juin. D'après moi, notre échéancier ne le permettra pas. Mais peut-être, vers la

[*Text*]

last week in June where we have these proposals and we can actually endorse them or not endorse them. If we endorse them, we then know what our agenda is for the fall and we can do some preliminary work with the clerk and others to get meetings organized, etc.

That is how I was going to suggest we proceed. I do not think it is realistic to think we are going to do these broader based ones in June.

Are there any other items that people would like to put on the list? I have one item of my own. I will give you advance notice for it because I am not going to put it on the list today. Some of you may have read about it, because when people have asked me... The press has been asking me what kinds of things I am interested in.

Last week I was reading this book by David Laidler. What he said seemed to make quite a bit of sense to me. I have not finished the book yet, though. I kind of appreciated what was in it, the part that I read, so I am giving you advance notice that I would like to put forward that suggestion myself to the committee.

Mr. Gray: Mr. Chairman, not only in deference to your role as chairman but because of the importance of the topic we would agree that that should be on any tentative list of work for the committee.

The Chairman: Okay. Maybe we could hear from Mr. Fontaine now.

M. Fontaine (Lévis): Comme vous le savez, je ne suis pas membre du Comité des finances, mais je m'occupe de l'enveloppe économique et je suis disponible en général pour l'ensemble des comités à caractère économique.

Je me suis permis de faire une proposition à votre Comité en vue de créer un sous-comité qui relèverait du Comité des finances. Ce sous-comité ferait une analyse des différentes entraves au développement d'une meilleure productivité des entreprises canadiennes.

On a un exemple de proposition dans le discours du Trône, où l'on voit qu'il y a des obstacles entre les différentes provinces canadiennes, obstacles qui peuvent coûter aux consommateurs jusqu'à 1,000$ par famille canadienne. On a vu récemment la décision du Bureau de la concurrence de refuser à la société Canada Packers Inc. une certaine fusion avec John Labatt Ltd. C'est également un peu une entrave au commerce.

Le but du sous-comité dont je propose la mise en place sous la tutelle du Comité des finances serait de faire un certain inventaire et de proposer des moyens articulés d'augmenter la productivité des entreprises canadiennes et de faire disparaître au moins les entraves les plus évidentes et les moins difficiles à faire disparaître.

Je vous ai donné par écrit, dans les deux langues officielles, la description du sous-comité que je propose. J'apprécierais que cela soit annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui et que le Comité me donne une réponse dans les plus brefs délais. Si vous avez besoin de détails, je suis à la disposition de tous les membres.

[*Translation*]

dernière semaine de juin, nous serons en mesure de décider si oui ou non nous voulons donner le feu vert à toutes ces propositions, qui seront, à ce moment-là, beaucoup plus précises. En procédant ainsi, nous pourrions établir notre programme d'automne et faire quelques travaux préliminaires, de concert avec la greffière et d'autres, en ce qui concerne l'organisation des réunions, etc.

Voilà ma suggestion. Penser qu'on va pouvoir aborder toutes ces questions dont la portée est plutôt vaste avant la fin de juin est, selon moi, peu réaliste.

Est-ce que vous avez d'autres questions à ajouter à la liste? Moi, j'en ai une. En effet, je veux seulement vous donner un préavis, vu que je ne la ferai pas ajouter à la liste aujourd'hui. Certains parmi vous sont peut-être déjà au courant, parce que les journalistes m'ont posé des questions sur mes intérêts.

La semaine dernière, je lisais un livre écrit par M. David Laidler. Son livre, que je n'ai pas encore terminé, me paraît très sensé. J'ai bien aimé la partie que j'ai lue, et alors je vous préviens que je vais soumettre les suggestions contenues dans ce livre au comité.

M. Gray: Monsieur le président, non seulement en raison de tout le respect que nous devons à la présidence, mais aussi en raison de l'importance du sujet, nous serions d'accord pour que les questions traitées dans ce livre figurent dans tout programme provisoire du comité.

Le président: D'accord. Je donne la parole à M. Fontaine maintenant.

Mr. Fontaine (Lévis): As you know, I am not a member of the Finance Committee, but I look after the economics enveloppe and I am generally available for any committees related to this field.

I would like to propose to your committee that we create a Finance Committee subcommittee which would analyse the various obstacles to productivity facing Canadian businesses.

An example was cited in the Throne Speech, which mentionned that there are barriers that exist between the Canadian provinces. Such barriers can cost consumers up to $1,000 per Canadian family. Recently the Competition Tribunal took a stand preventing Canada Packers Incorporated from merging with John Labatt Limited. Such a decision hampers business.

The purpose of this subcommittee, which I would suggest should come under the Finance Committee, would be to establish an inventory and to make articulate recommendations on ways to increase Canadian business productivity and to do away with at least those obstacles that are the most obvious and the easiest to eradicate.

I have provided you with a written description, in both official languages, of the subcommittee I am suggesting. I would appreciate this report being appended to the minutes of today's session. I would also like the committee to give me an answer as quickly as possible. If you require further information, I would be happy to answer any questions.

[*Texte*]

M. Gray: M. Fontaine a soulevé un sujet très important auquel je m'intéresse beaucoup.

• 1745

Est-ce que d'autres comités permanents s'intéressent à ce sujet? Si nous mettons en place un tel sous-comité, est-il possible que nous ayons des difficultés avec les autres comités, comme le comité qui s'occupe des questions industrielles?

The Chairman: It is fair to say that there could be overlap on a subject this broad and there might be other committees that are interested. Mr. Fontaine has put his proposal forward in this forum because he perhaps sees this being a lead to some degree.

The way I see us handling this issue perhaps is that we consider it along with the other matters we have in the next few days. It is unfair to ask people to decide today, because they have just seen it. But I think we bear in mind the new envelope structure of committees of the House. The industry, science, and technology committee is within our envelope, I believe, and it is also now possible to use members at large on subcommittees of the standing committees, so the rules have changed the nature. I do not know the rules yet; no one really does, I do not think, but they have changed the nature of how we can operate.

So it seems to me that if Mr. Fontaine can find a number of members within the envelope from the various parties, say three or four members or whatever it would take for a subcommittee, then it would be a matter of getting sanctioned to proceed by one or both of those committees. I am not quite familiar with the official procedure. I will find out about that between now and the next time we have to deal with this. But he might get someone from the science committee, for example, or someone from another committee. The theory is that there can be a mixing to some degree when there is an issue that requires such mixing.

M. Gray: Je n'ai pas l'intention de créer une nouvelle entrave à notre productivité. Je désire seulement éviter les problèmes inutiles dans ce domaine. Je serais bien content de recevoir des conseils de notre greffier ou du Comité de gestion.

M. Fontaine: J'apprécie beaucoup l'appui de M. Gray. Je dis dans ma lettre que plusieurs ministères peuvent s'intéresser au mandat que j'entendrais donner au sous-comité. Cela fait partie de l'enveloppe dont s'occupent les comités à caractère économique, mais cela pourrait également toucher certains ministères. J'ai mentionné Consommation et Sociétés, Agriculture, Industrie, Science et Technologie, Commerce extérieur, Finances, etc. Il y a peut-être d'autres ministères qui font de la réglementation contraignante pour les entreprises et qui pourraient être appelés à apporter leur collaboration, mais mon but premier est de localiser, dans l'opposition et dans le parti au pouvoir, des députés qui s'intéressent à ce domaine-là. Je voudrais que, par la suite, on soit très polyvalents en ce qui concerne l'évolution du Comité.

[*Traduction*]

Mr. Gray: Mr. Fontaine has raised a very important topic in which I am most interested.

Are other Standing Committees interested in this subject? If we go ahead with such a subcommittee, could we have any problems with other committees, such as the one that looks after questions pertaining to industry?

Le président: Il est tout à fait possible que d'autres comités s'intéressent à un sujet d'une portée si vaste. Peut-être que M. Fontaine s'adresse à notre comité parce qu'il le considère comme l'endroit logique pour traiter de ce genre de question.

Je propose alors que nous examinions cette idée en même temps que d'autres au cours des prochains jours. Il serait injuste d'exiger une décision aujourd'hui, vu que nos membres viennent juste d'en prendre connaissance. Mais nous devons, toutefois tenir compte de la nouvelle structure des comités de la Chambre. Le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie se trouve dans notre secteur, je crois, et maintenant les membres qui sont sur la liste générale peuvent siéger aux sous-comités des comités permanents. Le règlement a tout changé. Personne, dont moi-même, ne comprend le règlement, mais je peux néanmoins affirmer qu'il a changé notre façon de fonctionner.

Il me semble alors que si M. Fontaine réussit à trouver dans le secteur des membres de divers partis—mettons qu'il faille trois ou quatre membres pour former un sous-comité—il faudra ensuite obtenir l'approbation de l'un de ces comités, ou des deux, pour aller de l'avant. Je ne connais pas la procédure dans tous ses détails. Je vais m'en informer avant la prochaine séance. Il pourrait prendre quelqu'un du comité des sciences, par exemple, ou d'un autre comité. Un certain mélange est permis lorsque le sujet l'impose.

Mr. Gray: I do not intend to obstruct our productivity further. I merely want to avoid some useless pitfalls. I would appreciate obtaining some advice from our clerk or the Management Committee.

Mr. Fontaine: I really appreciate Mr. Gray's support. I mentionned in my letter that several departments could be interested in the mandate which I would like to give to this subcommittee. This mandate comes under the enveloppe that groups together committees concerned with economic matters, but it could also involve other departments. I mentionned Consumer and Corporate Affairs, Agriculture, Industry, Science and Technology, External Affairs, Finance, etc. There may very well be other departments that have regulations that are restricting for businesses. We may ask that these departments to cooperate with us; however, my initial goal is to find members, in both the opposition and government parties, who are interested in this particular field. I would then like to see this subcommittee evolve in a very diverse fashion.

[*Text*]

The Chairman: Yes, it is provided in the new Standing Orders that we can create subcommittees out of the members at large. I suppose I understand what you are saying—i.e., where does this issue fall and do we want to get our agenda tied up with that issue? Or am I not understanding the question?

Mr. Gray: I am very interested in the subject. Frankly, I would not mind being one of those who takes part in studying at least part of it, but will we have colleagues on the industry committee telling us to wait a minute because we are getting into their area? I do not want to bog down the discussion on this point, I am just suggesting that we study the matter a little further. It is a very important subject.

The Chairman: Sure. I was not going to even suggest that we deal with the issue today. I just wanted Mr. Fontaine to have his opportunity to present the issue so that we could consider it during the next few days and try to obtain the answers to any of these questions.

Are there any other suggestions for the list? If not. . .

M. Fontaine: Je pense que le ministre le plus touché par des recommandations sur le développement et la productivité serait le ministre des Finances, comme en témoigne le discours du Budget. C'est pour cela que j'ai choisi le Comité des finances. Il pourra faire rapport éventuellement à la Chambre et au ministre des Finances.

M. Gray: Notre collègue a fait une mise au point intéressante. Il est vrai que le ministre des Finances a parlé de ce sujet dans son discours. Il a raison.

• 1750

Mr. Sobeski: There is one final one I do not think we should lose track of, which has to do with harmonization between the regulatory bodies in financial institutions. It was a recommendation that we work toward harmonization. It was in the bill, but it was sort of left lying there. Do we really need eleven regulators? We might want to focus on that issue. It is part of that legislation, but it is just really suggested. Maybe we might want to focus on the regulation part. I do not want to lose sight of that.

Mr. Gray: That is another topic that is very interesting. There are increasing numbers of people asking why there should not be a larger national regulatory body for such things as securities transactions. I also want to support the idea of our studying the concept of the tax system facilitating employee stock ownership.

The Chairman: That is on our list here. I guess it becomes a question of how to proceed. I will make the following suggestion, and that is that we will endeavour to schedule meetings. We will not worry about the financial institution legislation unless we hear from somebody. I will speak to the minister of course and relay our discussion. We will more or less assume that will be dealt with through the legislative committee system, even though some of the members on this committee will probably be involved with it in that way.

With regard to the IMF, we can have Mr. Dodge appear as soon as that can be arranged. That should be no problem. As regards the broader issues, the ones raised by Mr. Soetens, Mr. Sobeski, Mr. Fontaine—oh, he has done his

[*Translation*]

Le président: Oui, le nouveau Règlement prévoit la formation de sous-comités avec des membres figurant sur la liste générale. Je crois vous comprendre. Vous voulez savoir quel comité serait le mieux placé pour aborder un tel sujet et vous nous demandez si nous voulons ajouter cette question à notre programme. Où est-ce que je comprends mal la question?

M. Gray: Je m'intéresse vivement au sujet. Je ne serais pas contre l'idée d'examiner au moins une partie de cette question, mais est-ce que nos collègues du comité de l'industrie vont par la suite nous dire que nous empiétons sur leur domaine? Je ne veux pas prolonger le débat inutilement, mais j'aimerais suggérer une étude plus approfondie de la question. Il s'agit-là d'un sujet très important.

Le président: Bien entendu. Je n'allais pas vous proposer de régler la question aujourd'hui. Je voulais simplement donner à M. Fontaine l'occasion de présenter son idée pour nous permettre d'y réfléchir au cours des prochains jours et d'obtenir les réponses aux questions.

Avez-vous d'autres propositions? Sinon. . .

Mr. Fontaine: I think that the recommendations on development and productivity will have the greatest impact on the Department of Finance. This point was made in the Budget Speech and this explains why I have selected the Finance Committee. The committee could eventually submit a report to the House and the Finance Department.

Mr. Gray: Our colleague has just raised a very interesting point. The Finance Minister did indeed talk about this subject in his speech. He is right.

M. Sobeski: Il y a une dernière question qu'il ne faudrait pas perdre de vue et qui concerne l'harmonisation entre les organismes de règlementation des institutions financières. Il a été recommandé que l'on s'oriente vers l'harmonisation. Cela figurait dans le projet de loi, mais on l'a en quelques sortes laissé de côté. A-t-on vraiment besoin de onze personnes pour la réglementation? Il serait peut-être souhaitable d'approfondir la chose. Cela figure dans le texte législatif, mais ce n'est qu'une suggestion. Peut-être faudrait-il approfondir l'aspect règlementaire. Je ne veux pas qu'on le perde de vue.

M. Gray: Voilà un autre sujet fort intéressant. De plus en plus de gens demandent pourquoi il n'y aurait pas un organisme national de réglementation plus important pour les opérations sur titres, par exemple. Je suis aussi pour l'idée de voir comment le régime fiscal pourrait favoriser l'actionnariat.

Le président: Cela figure sur notre liste. J'imagine qu'il reste à savoir comment procéder. Je suggèrerais que l'on tente de prévoir le calendrier des réunions. Nous ne nous occuperons pas de la législation concernant les institutions financières si personne ne nous en parle. J'irai bien sûr trouver le ministre pour lui transmettre l'essentiel de notre discussion. Nous supposerons que cela se fera dans le cadre du système des comités législatifs, même si certains membres du comité y participeront sans doute de ce fait.

Pour ce qui est du FMI, nous pouvons essayer de convoquer M. Dodge le plus rapidement possible. Cela ne devrait pas présenter de problèmes. Pour ce qui est des questions plus générales, celles soulevées par MM. Soetens,

[*Texte*]

proposal, and there were a couple of others here. Perhaps people could flesh out their proposals a little bit more, at least those that are broader. Maybe we could get a little more detail and an idea of how we might proceed. Then we could line up our commitments for the fall or for later. I will also try to find out what is on the government's list that they may be specifically referring to us. I will try to find out the timing in anything that is coming from them and report to members, presumably at the next meeting, on that. Will that get us started?

Mr. Couture: Sure.

The Chairman: We will endeavour to get Mr. Dodge. Oh, the other one was the Minister of Finance. Is it the desire of members generally to have the Minister of Finance appear if possible? I have a suspicion he would be interested in coming. If that can be organized, we will also try to have that happen. The clerk and I will see what we can do. You will receive the formal notices from the clerk, but I will make a point of letting you know informally anyway.

Mr. Langdon: There is one thing that I think is worth laying out on the table so that we are clear about it. In the past, the chair of the committee has worked with the finance critics of the two opposition parties to see that there is some kind of consensus and direction we can take, insofar as that is possible. Can I assume that is also the way in which you would intend to proceed?

The Chairman: I think you can assume that. I think the idea here today was to try to give everybody an opportunity to put his issues out on the table. Obviously it will require a bit of prioritizing. I do not think there is any issue on the list that people would not want to do. I know from experience, and so do you, over the past two or three years that we have often put a lot of issues on the list that we have never got around to. There may be other ones that come up as well that we want to shoehorn in. We will try, in terms of determining the agenda, to do that in a way that accommodates the majority of people's interests in a non-partisan way. Hopefully we will get enough interest by members on a subject that they will want to pursue it. If we find that, then we will pursue it, and at the same time try to recognize that different people have somewhat different interests or agendas they might like to follow.

• 1755

Mr. Sobeski: I would like to comment. I know in the past the committee was very large, with 14 members, and therefore maybe it necessitated these little huddles of the three members, and I am sure they will eventually still have to continue. But I would hope that because we have a smaller committee the faces will be as consistent as possible, that we have meetings like this and we try to work more with unanimous consent or close consent among all members. I

[*Traduction*]

Sobeski et Fontaine—oh, il a fait sa proposition et il y en avait quelques autres ici. Il serait peut-être bon que ces propositions soient un peu plus étoffées, du moins celles qui sont d'une portée un peu plus générale. Peut-être pourrait-on obtenir un peu plus de détails et voir comment procéder. Nous pourrions ensuite prévoir nos engagements pour l'automne ou pour plus tard. J'essayerai aussi de connaître la teneur de la liste gouvernementale qui pourrait nous être expressément soumise. J'essayerai de savoir à quel moment on nous renverra toutes ces questions et j'en informerai les membres du comité, sans doute à la prochaine réunion. Cela va-t-il nous permettre de démarrer?

M. Couture: Certainement.

Le président: Nous allons essayer de faire venir M. Dodge. Oh, l'autre personne était le ministre des Finances. Est-ce que l'ensemble des membres du comité souhaitent voir le ministre des Finances comparaître le plus tôt possible? J'ai comme l'impression qu'il souhaite venir. S'il est possible d'arranger la chose, nous essayerons aussi de l'inviter. La greffière et moi-même ferons notre possible. La greffière vous enverra les avis officiels, mais je vous le ferai savoir officieusement de toute façon.

M. Langdon: Il y a une chose dont il faudrait parler pour que l'on en ait une idée claire. Dans le passé, le président du comité travaillait avec les porte-parole des deux partis d'opposition pour les finances afin de s'assurer d'un certain consensus et de l'orientation que l'on peut prendre, dans la mesure du possible. Puis-je supposer que c'est également ainsi que l'on a l'intention de procéder?

Le président: Je crois que oui. Ce que nous voulions aujourd'hui, c'était de permettre aux gens de signaler les problèmes qui leur tiennent à coeur. Il faudra bien sûr établir les priorités. Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit sur la liste que l'on ne veuille pas aborder. Je sais par expérience, comme vous d'ailleurs, qu'au cours des deux ou trois dernières années, nous avons souvent inscrit de nombreuses questions sur la liste sans parvenir à les aborder. Il se peut qu'il y en ait d'autres qui surgissent et que l'on veuille insérer. Nous essayerons, pour fixer le programme, de tenir compte des intérêts du plus grand nombre de personnes, sans esprit partisan. Nous pouvons espérer que suffisamment de membres du comité seront intéressés par un sujet pour vouloir l'étudier. Si c'est le cas, nous l'étudierons, tout en essayant d'admettre que d'autres personnes peuvent avoir des intérêts ou des programmes différents qu'ils aimeraient également aborder.

M. Sobeski: J'ai une remarque à faire. Je sais que dans le passé le comité était nombreux puisqu'il comptait 14 membres. C'est peut-être pour cela que ces petits regroupements de trois membres étaient nécessaires et je suis sûr que l'on va devoir continuer de la même façon en définitive. Mais j'espère que, étant donné que nous sommes moins nombreux, les membres seront le plus logiques possible, que nous aurons des réunions comme celles-ci et

[*Text*]

think maybe with a smaller committee we can work toward that direction, where it was certainly a lot more difficult when we had a committee with 14 members.

The Chairman: You may have noticed in the past some committees, not this one, but many committees have had subcommittees on the agenda. That was not put forward here. I do not really see any reason to have one, given the group we have. It seems to me we can deal with the agenda. The number is small enough that everybody can be involved and we do not have to exclude anybody, if that is fair.

Mr. Langdon: That is fine.

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Translation*]

que nous essaierons de procéder davantage par consentement unanime ou quasi unanime. Je crois qu'en étant moins nombreux, nous pouvons travailler dans ce sens, car ce devait être beaucoup plus difficile lorsque nous étions un comité de 14 membres.

Le président: Vous avez peut-être remarqué dans le passé que certains comités, et pas celui-ci, mais de nombreux comités avaient des sous-comités du programme. Cela n'a pas été proposé ici. Je ne vois d'ailleurs pas vraiment de raison pour qu'il en soit ainsi, étant donné le groupe que nous sommes. Il me semble que nous pouvons organiser notre programme. Nous sommes suffisamment peu nombreux pour permettre à tout le monde de participer sans exclure personne, si cela vous semble juste.

M. Langdon: Parfait.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

A1
C26
F59

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Thursday, June 13, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le jeudi 13 juin 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of Standard Trust Company and Standard Loan Company

CONCERNANT:

En vertu de l'article 108(2) du Règlement, étude de la Compagnie Standard Trust et de la Compagnie Standard Loan

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUL 11 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24964—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice-Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice-présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 13, 1991
(2)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 3:36 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Murray Dorin, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

Acting Member present: Gabriel Fontaine for Clément Couture.

Other Member present: John Rodriguez.

In attendance: From the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst and Michel Sabourin, Research Officer.

Witnesses: From the Office of the Superintendent of Financial Institutions: Michael A. Mackenzie, Superintendent and Donald M. Macpherson, Deputy Superintendent, Deposit-Taking Institutions Sector.

Pursuant to Standing Order 108(2) the Committee proceeded to consider the failure of Standard Trust Company and Standard Loan Company.

The witnesses answered questions.

The Committee proceeded to discuss future business.

René Soetens moved,—That a Subcommittee be struck, to be chaired by Don Blenkarn, with the seven other members to be named by their respective parties and filed with the Clerk in the same numbers per party as in this Committee; to consider the Financial Institution legislation which may be referred to this Committee by the House of Commons; that the Subcommittee be empowered to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by it and authorize its Chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present; and that the Subcommittee be empowered to retain the services of advisers to assist in its work; and that it also be empowered to retain the professional, clerical and stenographic help as may be required.

After debate, the motion was agreed to.

The witnesses resumed answering questions.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 13 JUIN 1991
(2)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 15 h 36, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Murray Dorin, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Membre suppléant présent: Gabriel Fontaine remplace Clément Couture.

Autre député présent: John Rodriguez.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal, et Michel Sabourin, attaché de recherche.

Témoins: Du Bureau du surintendant des institutions financières: Michael A. Mackenzie, surintendant; Donald M. Macpherson, surintendant adjoint, Secteur des institutions de dépôts.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine la faillite de Standard Trust Company et de Standard Loan Company.

Les témoins répondent aux questions.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

René Soetens propose,—Qu'un Sous-comité soit établi, présidé par Don Blenkarn, comptant sept autres membres désignés par leur parti respectif, dans la même proportion que pour le Comité, pour étudier la législation sur les institutions financières dont le Comité pourra être saisi; que le Sous-comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement, à faire imprimer des documents et témoignages, à permettre à son président de tenir des séances, d'entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum; qu'il soit aussi autorisé à engager des conseillers pour l'aider dans ses travaux; enfin, qu'il puisse embaucher, selon ses besoins, du personnel technique et des employés de bureau.

Après débat, la motion est adoptée.

L'audition des témoins se poursuit.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, June 13, 1991

• 1536

The Chairman: I call this meeting to order. Appearing before the committee is Michael Mackenzie, Superintendent of Financial Institutions, and Don Macpherson, Deputy Superintendent of the Deposit Taking Institutions Sector from the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Mr. Mackenzie, perhaps you would like to begin by giving us a statement or any comments you have, and we can then move on to members' questioning. I think the clerk has distributed material to members. There were two different packages of material, some prepared by the committee researcher, and also a chronology of events provided by the office of the superintendent. If anybody does not have either of those, we have them here. Mr. Mackenzie.

Mr. Michael A. Mackenzie (Superintendent of Financial Institutions): Mr. Chairman, thank you for calling us here this afternoon. I think it is important for this committee to review with us the events leading up to and including the demise of this financial institution.

We do not have a prepared statement summarizing our position, our view of matters, to give you. We have provided, as you have noted, a chronology of events to help the committee explore the history. From our point of view, we are here to deal with the questions you have on the subjects that most interest you about this matter.

The Chairman: Okay. Are you ready to begin, Mr. Sobeski, or did you want to. . .?

Mr. Sobeski (Cambridge): I will commence. The office of the superintendent was aware of the unsound lending practices at Standard at least two years prior to the collapse. Such practices included lending in commercial real estate loans, including the construction and development loans that were in excess of CDIC guidelines, and making loans to single borrowers in amounts sufficiently large to expose the company to large losses if one of them should fail or one of those borrowers should default.

Beyond expressing its concerns about these practices to the management of Standard Trust, what measures did your office take to ensure that these practices would end and that there would be improvement in the lending policies at Standard Trust? When did you take these measures?

Mr. Mackenzie: First of all, I should say that as is apparent from this chronology, we were certainly aware in early 1989 that this company had shifted a lot of the emphasis on its assets into the commercial loan, building, and construction loan areas, away from more traditional single-family dwellings and that sort of thing.

We signalled, both to the company and the CDIC at the time, that these were in excess of the CDIC lending guidelines in terms of proportions of assets to be held in various categories of real estate assets. We did not at that

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 13 juin 1991

Le président: La séance est ouverte. Comparaissent aujourd'hui devant le comité Michael Mackenzie, surintendant des Institutions financières, et Don Macpherson, surintendant adjoint du Secteur des institutions de dépôt, du Bureau du surintendant des institutions financières.

Monsieur Mackenzie, vous voudriez peut-être commencer par nous faire une déclaration ou des observations, puis nous passerons aux questions des membres du comité. Je pense que le greffier a distribué la documentation aux députés. Il y avait deux types de documents, ce qu'a préparé l'attaché de recherche du Comité, et ce que nous a fourni le Bureau du surintendant sur une chronologie des faits. Si quelqu'un ne les a pas reçus, nous les avons ici. M. Mackenzie.

M. Michael A. Mackenzie (surintendant des Institutions financières): Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir convoqués ici cet après-midi. Il nous paraît important que le comité réexamine avec nous les événements qui ont abouti à l'effondrement de cette institution financière.

Nous n'avons pas préparé de mémoire résumant notre position. Comme vous l'avez indiqué, nous avons soumis au comité une chronologie des faits, afin de vous aider à examiner toute cette histoire. En ce qui nous concerne, nous sommes ici pour répondre aux questions que vous voudriez nous poser sur les aspects de cette affaire qui vous intéressent le plus.

Le président: Très bien. Êtes-vous prêts à commencer, monsieur Sobeski, ou voudriez-vous. . .

M. Sobeski (Cambridge): Je vais commencer. Le Bureau du surintendant savait au moins deux mois avant l'effondrement de Standard que les méthodes de prêt de cette société n'étaient pas saines. En effet, ces prêts commerciaux dans l'immobilier, y compris dans la construction et l'expansion dépassaient les directives de la SADC, et les prêts qu'elle accordait à certains emprunteurs étaient suffisamment élevés pour l'exposer à d'importantes pertes si l'un d'entre eux manquait à ses engagements.

Votre Bureau a fait part de ses préoccupations sur ces pratiques à la Standard Trust, mais quelles mesures a-t-il pris pour faire en sorte qu'elle y mette un terme, et que cette société améliore ses politiques de prêt? Quand avez-vous pris ces mesures?

M. Mackenzie: Tout d'abord, comme l'indique cette chronologie des faits, je dois dire que, dès 1989, nous savions très bien que les actifs de cette société portaient bien d'avantage sur les prêts commerciaux, dans le domaine de la construction, que sur les logements traditionnels unifamiliaux.

À l'époque, nous avons signalé aussi bien à la société qu'à la SADC que ces pratiques dépassaient les directives de la SADC en matière de prêts, pour ce qui est de la proportion des actifs devant être détenus dans diverses

[*Texte*]

time say that these were unsound assets, and we had no reason to believe that they were unsound assets as such. But certainly the risk profile of the company had increased, and it clearly increased fairly sharply through the years 1988 and 1989.

• 1540

This of course was not uncommon, as you point out, in the banking and the trust company industry generally. In the very prosperous years of 1986, 1987, 1988, and 1989 in the real estate business many lenders right across the country were increasing their portfolios of construction loans on an interim basis, or going into project completion, into land assembly, into condominiums and to strip malls and office buildings and all kinds of things. I do not wish to say that at that time looking at it the Standard Trust was not that different in terms of the generality of the banks and the trust companies and so forth that we were looking at.

We signalled to the company a concern relating to the guidelines. It should be remembered that these guidelines were developed by CDIC in the 1970s, and as a result CDIC and others tended to look at them as only general guidelines and not specific hard and fast rules, if you like, that should not under all circumstances be infracted. We signalled to the company certainly early in 1989, and in fact earlier than that, our concerns about this concentration, but more particularly some of our concerns about the accounting and evaluation processes used related to this. We ensured that those signals were carried forward to the audit committee of the board of the company as well as to management, and were communicated to the auditors of the company as early as March 1989.

We believed then, looking at this company and standing back from it, that we were dealing with a soundly managed and well capitalized institution. They had a good business strategy in terms of a small town orientation with a number of branches with which we were dealing, a company where the owners, without any prodding from us, had put about $19 million worth of capital into the company in 1987, and in the form of subordinated debt another $35 million of capital into the company in 1989. We looked at the company in terms of its capital measured against the borrowing multiple of 25 that was our requirement, and in each of these years, 1986 through 1989, they were operating with a substantial cushion related to that standard; that is to say, their actual borrowing multiples were well below the 25 times.

At the time it did not seem to us that we were looking at a situation in the markets that was critically dangerous. The true situation began to devolve really early in 1990 when we noticed that the arrearages and the problems with the mortgages in terms of missed interest payments and so forth were beginning to accumulate at a very significant rate.

Mr. Sobeski: You talked about the valuation process. When you are dealing with small trust companies putting out a mortgage on a residential property I would not want to say it is easy to valuate the property, but generally there are sales across the street, and there are comparables. So if a house is sold for $200,000, generally a real estate agent or an appraiser can find comparables that let you know what the values are. I am sure that even in the residential market in

[*Traduction*]

catégories de biens immobiliers. À cette époque, nous n'avons pas dit que ces actifs étaient hasardeux, et nous avions aucune raison de penser qu'ils l'étaient. Mais le profil des risques de la société était nettement moins bon, surtout en 1988 et 1989.

Comme vous l'avez indiqué, la chose n'était pas inhabituelle aussi bien pour les banques que pour les sociétés de fiducie. Dans les très bonnes années de 1986, 1987, 1988 et 1989, dans le secteur de l'immobilier, partout au Canada beaucoup de prêteurs augmentaient provisoirement leur porte-feuille de prêts dans la construction, à moins qu'ils ne se lancent dans toutes sortes de projets, de travaux de lotissement, de constructions de logements en copropriété, de centres commerciaux, et d'immeubles à bureaux, par exemple. Je ne veux pas dire qu'à l'époque, les opérations de la Standard Trust étaient différentes de celles des banques et des sociétés de fiducie que nous examinions aussi.

Nous avons signalé à la société nos préoccupations quant aux directives. Il ne faut pas oublier que la SADC les a élaborées dans les années 1970, de sorte que la Société et d'autres organismes ont eu tendance à les considérer plutôt comme des directives générales que comme des règles strictes qu'il ne fallait enfeindre en aucun cas. Dès 1989, et même plus tôt, nous avons fait part à la société de nos préoccupations au sujet de cette concentration, mais surtout de sa comptabilité et de ses méthodes d'évaluation dans ce genre de transactions. Nous avons fait le nécessaire pour transmettre ces préoccupations au comité de vérification du conseil d'administration de la socité ainsi qu'à ses directeurs. Nous en avons fait part aussi à ses vérificateurs dès mars 1989.

Nous croyions alors que cette société était bien gérée et bien capitalisée. Elle avait une bonne stratégie commerciale, étant implantée surtout dans de petites villes, et ayant un certain nombre de succursales dont nous examinions les activités; de plus, de sa propre initiative, et sans que nous l'incitions à le faire, elle avait injecté environ 19 millions de dollars à son capital, en 1987, et encore 35 millions en 1989, sous forme de dettes de second rang. Nous avons examiné le capital de cette société par rapport au multiple d'emprunt de 25, qui était notre critère, et pour chacune de ces années, de 1986 à 1989, elle fonctionnait de façon très raisonnable par rapport à cette norme, puisque ses multiples effectifs d'emprunt étaient bien inférieurs à 25.

À l'époque, nous n'avons pas eu le sentiment que la situation financière de la société était extrêmement grave. Nous avons commencé à savoir vraiment ce qui se passait au début de 1990, lorsque nous avons constaté toutes sortes de problèmes d'arriérés et de non-versements d'intérêts hypothécaires qui ont commencé à s'accumuler à un rythme très important.

M. Sobeski: Vous avez parlé du processus d'évaluation. Lorsque de petites sociétés de fiducie consentent une hypothèque sur un bien à usage d'habitation, je ne dirai pas qu'il est facile d'évaluer la propriété, mais de façon générale, les ventes de la même rue sont comparables. Par conséquent, si une maison se vend pour 200,000$, de façon générale, l'agent immobilier ou un évaluateur peut trouver des maisons comparables qui permettent d'établir qu'elle est la valeur de

[*Text*]

1989, although prices fell, there was still some gauge as to exactly where you were.

• 1545

I think the general public, when they look at an office tower, sometimes becomes confused about this. Although the construction cost of an office tower might be $5 million, the lenders lend on the economic value, and of course the economic value is calculated by the rents that are collected. If you have a $5 million structure but you have no tenants, the economic value of that building is zero. In other words, why would a prudent investor with $5 million invest in something where he gets a zero return, when he could go to the bank?

I guess that is the concern. In 1986 or 1987 you could lend on a commercial structure, you looked at the tenants—they could be triple-A tenants or you could have a building with a laundromat or a small independent variety store, as opposed to a bank or a liquor store or a post office, something where you are more certain that the rents are coming in. I think the difficulties the trust companies run into centre on this valuation process. Indeed, there could be good underwriting in 1986, but before that term of the mortgage expired the tenants in that building might have changed from triple-A to B minus, if there is such a thing.

How can you get your handle around that? Obviously, if you were the inspector and you knew there were no rents coming in, you could jump on it a lot quicker. So my concern is with this valuation process of commercial properties. Could I have your comments on it? Has anyone been able to get a better handle on it?

Mr. Mackenzie: I think you put your finger on the most difficult ongoing issue that a financial institution supervisor faces. You have correctly drawn a line between the relatively less difficult single-family dwellings, as compared to commercial real estate of various kinds. I think I have spoken to this committee before, in a more general way, on the problem of valuations and appraisals and so forth. This is true in terms of the unreliability and difficulty, whether you have a rising market or a falling market.

You are right, bankers and people in the business lend against economic value or their best estimate of economic value. Commitments to lend in the area of commercial real estate usually antedate completion of the project by some years, depending on the size of the project. Obviously, the longer the time delay between estimated completion and the commitment to make the loan, the more difficult this can become.

[*Translation*]

la propriété en question. Je suis sûr que même en 1989, malgré la diminution des prix, il était encore possible de déterminer exactement la valeur des propriétés sur le marché de l'immobilier.

Je crois que lorsqu'il est question d'une tour, le grand public peut être quelque peu dépassé. Bien que les coûts de construction d'une tour puissent atteindre les 5 millions de dollars, les prêteurs prêtent en fonction de la valeur économique et, bien sûr, cette dernière est calculée sur la base des loyers pouvant être perçus. Ainsi, une infrastructure de 5 millions de dollars sans locataires aurait une valeur économique nulle. Autrement dit, pourquoi un investisseur prudent investirait-il 5 millions de dollars dans un bâtiment qui ne lui rapporterait rien alors qu'il pourrait s'adresser à une banque?

Voilà, je crois que c'est là où le bât blesse. En 1986 ou 1987, il était possible de prêter pour un édifice commercial... il suffisait de savoir qui en était le locataire... il pouvait s'agir de locataires avec une cote AAA ou encore d'une laverie ou d'un dépanneur, par opposition à une banque ou à un débit d'alcool ou à un bureau de poste, dont on pouvait être certain d'obtenir les loyers. Je crois que les difficultés auxquelles se heurtent les sociétés de fiducie tiennent au processus d'évaluation. Certes, on pouvait toujours avoir suffisamment d'assurance en 1986 mais, avant expiration même de l'hypothèque, la cote des locataires de l'édifice pouvait fort bien être passée de AAA à B moins, si cette cote existe.

Mais alors, me direz-vous, comment traiter ces cas? De toute évidence, si, en tant qu'inspecteur, vous découvrez que les loyers ne sont pas payés, vous pouvez réagir sur-le-champ. D'où ma préoccupation qui tient au processus d'évaluation des propriétés à vocation commerciale. Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires à ce propos? Est-ce que quelqu'un aurait réussi à régler ce problème?

M. Mackenzie: Je crois que vous venez juste de mettre le doigt sur l'un des problèmes les plus difficiles auxquels se heurtent les inspecteurs des institutions financières. Vous avez parfaitement établi la différence entre les logements unifamiliaux, d'une part, qui nous posent moins de difficulté et, d'autre part, les biens fonciers commerciaux divers. Je pense, d'ailleurs, avoir déjà traité de la question des évaluations, de façon plus générale, devant ce même comité. Les difficultés et le manque de fiabilité sont constants, que le marché soit à la hausse ou à la baisse.

Vous avez tout à fait raison: les banquiers et les gens du milieu de l'immobilier prêtent en fonction de la valeur économique ou, du moins, de la meilleure évaluation qu'ils ont de cette valeur. Dans le secteur commercial, les prêts à la construction immobilière sont généralement garantis en fonction d'une date prévue de réalisation de projet, quelques années plus tard, et selon l'importance du projet. Bien sûr, plus longue est la période entre la date d'engagement du prêt et la date de réalisation estimée du projet, plus on se heurte à des difficultés.

[*Texte*]

Appraisers—and this company used appraisals extensively—have to make advance estimates of the economic value of rents, condominium sales or whatever is going to give rise to cashflow at some future date. They also have to estimate vacancy rates, the proportion of units that will be sold, and so forth. It is a very difficult operation.

Discussions with my own colleagues, with colleagues at the Canada Deposit Insurance Corporation, with colleagues at the Federal Reserve in the United States, in the U.K. and other places, indicate that this is a problem that all of us face. It has become much more difficult in the last few years because of the increasing concentration of financial institution assets in the real estate business.

Anytime we insist, as we did in the summer of 1990, that this company get a bunch of new appraisals called up, and by using Department of Public Works guidelines we try to control the terms of reference on the appraisals. . .they are always difficult, they are always subject to judgment, they are always subject to a margin of error. They all involve predictions. Once you have markets that start to fall out of bed, as real estate markets and commercial real estate markets in Canada have over the past year and a half or so, the margin of error or the propensity for error increases rather dramatically.

• 1550

There are no easy answers and there are no formula answers that I know of that can be applied. It becomes difficult for management, boards of directors, auditors and people like ourselves to get a handle on this. I suppose because of this, and particularly when we see signs of unease or disturbances in markets, this is where we become much more insistent on very rigorous accounting rules to deal with situations that go off track, off the projection.

Mr. Sobeski: That is indeed the problem. I would imagine, again taking a commercial example, whether it is $5 million or $50 million, the approval from the... I am applying for the loan and I have, we will say, a grade A tenant. If during the course I have upgraded to a triple-A tenant or I have increased the rents, then quite likely I am into the lender asking for a new economic evaluation on the property. Indeed, that provides me with the opportunity of course to get additional funds to continue the growth.

I guess the question is, if it works one way, why is it not working the other way for the financial institution to be a little more prudent in regulating loans? I know the banks, certainly on commercial loans, on lines of credit to business,

[*Traduction*]

Les évaluateurs—et la société qui nous intéresse a eu très souvent recours à des évaluations—doivent estimer, à l'avance, la valeur économique des loyers, des ventes de condominiums ou de toutes activités économiques susceptibles de contribuer, plus tard, à la marge brute d'autofinancement de l'emprunteur. Il faut également évaluer le taux d'inoccupation, la proportion d'unités qui pourront être vendues, etc.. Ce sont des calculs très difficiles.

Et d'après des entretiens que j'ai eu avec mes collègues ainsi qu'avec des homologues à la Société d'assurance-dépôts du Canada et à la Réserve fédérale, aux États-Unis, ainsi que dans des institutions équivalantes au Royaume-Uni et ailleurs, il s'agit d'un problème auquel nous nous heurtons tous. Il s'est posé de façon encore plus aigu au cours des dernières années à cause d'une augmentation de la concentration des actifs des institutions financières dans le secteur des biens immobiliers.

Chaque fois nous insistons, comme nous l'avons fait à l'été 1990, pour que soient effectuées de nouvelles évaluations et nous nous appuyons sur les lignes directrices du ministère des Travaux publics pour contrôler les modalités de ces évaluations... elles sont difficiles, elles sont toujours subjectives, elles donnent systématiquement lieu à une certaine marge d'erreur et elles nous obligent à faire des prévisions. Et dès que les marchés commencent à s'écrouler, comme ce fut le cas des marchés immobiliers au Canada, notamment dans le secteur commercial, au cours des 12 à 18 derniers mois, la marge et le risque d'erreur augmentent considérablement.

Malheureusement, je ne connais pas de solution magique à ce problème. Il est donc très difficile de traiter de ce genre de situation, pour la direction, les conseils d'administration, les vérificateurs et les gens comme nous. Voilà, c'est peut-être à cause de cela et surtout lorsqu'on constate des signes de malaise et de perturbations sur les marchés qu'on insiste beaucoup sur le respect de règles comptables strictes, dès qu'on constate un écart par rapport aux prévisions.

M. Sobeski: C'est effectivement là que réside le problème. Supposons que j'emprunte de l'argent pour un développement commercial, qu'il soit de 5 millions ou de 50 millions de dollars, peu importe... Je demande donc un prêt et, disons que j'aie un locataire côté A. Si, entre-temps, mon locataire est passé à une cote AAA, ou si j'ai augmenté mes loyers, il y a de fortes chances pour que je demande à mon prêteur d'effectuer une nouvelle évaluation économique de ma propriété, cela, bien sûr, pour avoir la possibilité d'emprunter des fonds supplémentaires et de poursuivre ainsi ma croissance.

Alors, la question qui me vient à l'esprit est la suivante: si cela fonctionne dans un sens, pourquoi la chose ne se vérifierait-elle pas dans l'autre sens, pourquoi les institutions financières ne se montreraient-elles pas un peu plus

[*Text*]

are reviewing all the time. I guess I have heard you say that the appraisal process takes a little longer to accomplish, and even at the best of times, there is still a fair margin of error. The borrowers are quick to commit on the up side, and why isn't there the reverse on the opposite side?

Mr. Mackenzie: The problem, and this company had the problem as it turned out, was that you get a commitment and you get an exposure in a project. Let us say it is $10 million. A number of things can happen. One is that the project could be falling behind on its scheduled completion date. There could be cost overruns, and certainly in the inflationary periods we have lived through, there have been a lot of those, or we do not get it rented out as expected and so forth.

The lender is then in a very awkward position, because to keep his loan whole, he has to make a decision as to whether he advances more money. Does he effectively capitalize some of the interest that has not been paid? Does he pay the taxes on the property to keep things in order, and so forth? The real danger is that to protect what you already have exposed, you have to put in more money, which then gives you the danger of pouring good money after bad. It is very difficult.

Mr. Sobeski: Thank you.

Mr. Manley (Ottawa South): Mr. Mackenzie, despite being an Ottawa member, I also have commitments sometimes that take me away from here.

The difficulties you talk about are self-evident. But there are other rules that attempt to alleviate some of those problems, including the guidelines with respect to volume of lending to one borrower, to related parties, and to single projects. According to your chronology, between June 25 and June 27, 1990 you identified the Owl Developments Limited loan of nearly $100 million against development properties in various parts of the country. When did those loans arise, and did they come to the office's attention prior to that date, June 25, 1990?

• 1555

Mr. Mackenzie: First of all, those loans arose in the period 1988-89 for the most part. Second, those loans, according to the documentation and arrangements, were dealt with by the trust company as loans to investors—for example, developing a project or a condominium. There was one of them in Halifax. They were a group of investors, doctors, lawyers, businessmen, and other people who were buying them either as investments or for their own use, and in many

[*Translation*]

prudentes dans le contrôle des emprunts? Je sais que les banques examinent régulièrement leurs emprunts et leurs lignes de crédit commerciaux. Je crois vous avoir entendu dire que le processus d'évaluation prenait un peu plus de temps et, même dans les meilleures périodes, il existe encore une certaine marge d'erreur. Les emprunteurs n'hésitent pas à s'engager quand le marché est à la hausse, alors, pourquoi ne constate-t-on pas l'inverse quand le marché fléchit?

M. Mackenzie: Le problème, et nous l'avons constaté dans le cas de cette société, tient au fait que lorsqu'on s'engage à prêter, on prend un risque. Supposons que le prêt se monte à 10 millions de dollars. Eh bien, plusieurs choses peuvent se produire. Le projet peut ne pas être réalisé dans les délais prévus. Il peut y avoir des dépassements de coût, et il y en a eu beaucoup durant la période d'inflation que nous avons traversée, ou encore on risque de ne pas trouver tous les locataires prévus.

Dès lors, le prêteur se trouve dans une situation particulièrement inconfortable, parce que s'il veut continuer à prétendre à la totalité de l'emprunt qu'il a consenti, il doit éventuellement décider à engager plus d'argent. Décidera-t-il de capitaliser effectivement une partie des intérêts qui ne lui auront pas été versés? Paiera-t-il les impôts fonciers sur la propriété en question afin que les choses demeurent dans la légalité? Que fera-t-il? Le vrai danger est le suivant: afin de protéger ce que vous avez déjà engagé, vous devez mettre plus d'argent encore ce qui vous amène à prendre le risque d'investir des fonds sains sur des fonds défaillants. Tout cela est très délicat.

M. Sobeski: Merci.

M. Manley (Ottawa-Sud): Vous savez, monsieur Mackenzie, même si je suis un député d'Ottawa, je suis parfois obligé d'aller à l'extérieur.

Toutes les difficultés dont vous avez parlé sont tout à fait évidentes. Pourtant, il existe des règles qui ont pour objet de corriger certains de ces problèmes, notamment les lignes directrices concernant le volume de prêts à un seul emprunteur, à des parties apparentées ou à des projets uniques. À la lecture de votre chronologie des événements, on apprend qu'entre le 25 et 27 juin 1990, vous avez constaté qu'un prêt d'environ 100 millions de dollars avait été consenti à *Owl Developments Limited* sur la garantie de projets immobiliers dans différentes parties du pays. Quand ces emprunts ont-ils ont été consentis et le Bureau en a-t-il appris l'existence avant le 25 juin 1990?

M. Mackenzie: Tout d'abord, il faut dire que la majorité de ces prêts ont été consentis en 1988-89. Deuxièmement, et si l'on en croit les documents et les accords passés, la société de ficudie les a considérés en tant que prêts à des investisseurs, par exemple, pour la construction de projets domiciliaires ou de condominiums. Un de ces projets était à Halifax. Il s'agissait d'un groupe d'investisseurs, de médecins, d'avocats, de gens d'affaires et autres qui voulaient acheter

[*Texte*]

cases they had signed contracts. So the documentation in the company and the documentation of the loans would indicate that effectively the substance of it, these were a whole bunch of loans to a whole bunch of people, and not just—

Mr. Rogriguez (Nickel Belt): They went out.

Mr. Mackenzie: They ended up being loans to all.

Mr. Rodriguez: Oh, come on.

Mr. Manley: Was there personal responsibility in these investors for the amounts borrowed or was it just corporate responsibility?

Mr. Mackenzie: First of all, there is no question, they were being exposed to a single developer far more than they realized or we realized back in 1989. There is no doubt about that.

Mr. Rodriguez: Did you see it in the files?

Mr. Mackenzie: It was very hard to see it in the files.

Mr. Rodriguez: I would like to see Ernst & Whinney's report.

Mr. Mackenzie: We saw it in the files when we really looked at those files, using our credit consultants in the spring of 1990. Then it became crystal-clear what these loans were.

Mr. Manley: It stated in the chronology that the examination also revealed excessive exposures to single or related borrowers, in particular Owl. Are there others?

Mr. Mackenzie: There are a few I think, but not to the same degree.

Mr. Manley: Not as big as $100 million? How many others were there that you put in this category?

Mr. D.M. Macpherson (Deputy Superintendent, Deposit Taking Institutions Section, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada): Mr. Chairman, we do not have a precise number on that. As Mr. Mackenzie indicated, the company itself experienced difficulty in identifying all the connected lending exposures that it had. A number of these lendings were to numbered companies, and to track some of those exposures through to the ultimate owner, or the ultimate developer, was in some cases quite difficult to do. So the company itself was not entirely aware of its aggregate exposures to single names.

I think I heard Mr. Rodriguez say that the investors Mr. Mackenzie was referring to were the owners of Owl. That is not the case. These were private investors who were, for one reason or another, willing to buy the condominium units, in many cases putting downpayments into the hands of the developer. When the market took a sharp break downwards in late 1989 and into 1990, these investors were quite willing to walk away from those downpayments and those commitments.

Mr. Manley: But the legal liability was Owl. It was not the private investors. They were not walking away from—

[*Traduction*]

des propriétés à titre d'investissement ou pour leur propre usage et, qui dans la plupart des cas, avaient signé des contrats. Donc, d'après les documents de la société et des documents concernant les prêts, il était possible de connaître la substance de l'opération et de découvrir qu'il s'agissait d'une série d'emprunts consentis à toute une série de gens, et non pas juste à...

M. Rodriguez (Nickel Belt): C'était une façade positionnée.

M. Mackenzie: Elle a fini par prêter à tout le monde.

M. Rodriguez: Allons donc.

M. Manley: La responsabilité individuelle des investisseurs était-elle engagée pour les sommes prêtées, ou s'agissait-il simplement d'une responsabilité propre à la société?

M. Mackenzie: Avant toute chose, il ne fait aucun doute que la compagnie de fiducie s'est exposée, beaucoup plus qu'elle ne l'a constaté en 1989, au risque inhérent à un promoteur unique.

M. Rodriguez: Est-ce que c'est ce que vous avez lu dans les dossiers?

M. Mackenzie: C'était très difficile à voir dans les dossiers.

M. Rodriguez: Je voudrais consulter le rapport Ernst & Whinney.

M. Mackenzie: C'est ce que nous avons constaté dans les dossiers, lorsque nous les avons consultés dans les détails, lorsque nos conseillers de crédit s'en sont mêlés au printemps 1990. C'est à ce moment-là que la destination de ces prêts nous a sauté aux yeux.

M. Manley: Dans votre chronologie vous dites également que l'inspection a révélé des risques excessifs à l'égard d'emprunteurs uniques ou liés, en particulier Owl. Y en avait-il d'autres?

M. Mackenzie: Il y en avait quelques autres, si je ne m'abuse, mais pas à ce niveau de risque.

M. Manley: Donc pas autant que 100 millions de dollars? Mais combien d'autres appartiennent à cette catégorie?

M. D.M. Macpherson (surintendant adjoint, secteur des institutions de dépôt, Bureau du surintendant des institutions financières): Monsieur le président, nous ne disposons pas de chiffres précis à cet égard. Comme l'a dit M. Mackenzie, la compagnie elle-même a éprouvé des difficultés à relever tous les risques associés à des emprunts entre apparentés. Comme certains de ces emprunts avaient été accordés à différentes entreprises, il était parfois difficile d'établir les risques réels en regard du propriétaire ou du promoteur ultime. Donc, la société elle-même n'était pas entièrement au courant des risques combinés associés à chaque emprunteur.

J'ai cru entendre M. Rodriguez déclarer que les investisseurs dont M. Mackenzie parlait étaient les propriétaires de Owl. Or, ce n'est pas le cas. Il s'agissait d'investisseurs privés qui, pour une raison ou une autre, voulaient acheter des condominiums et qui, pour la plupart, avaient consenti à verser une mise de fonds initiale au promoteur. Lorsque le marché s'est effondré en fin 1989 et en 1990, ces investisseurs étaient disposés à perdre leur mise de fonds et à rompre leur engagement.

M. Manley: Mais la responsabilité légale était bien celle de Owl. Il ne s'agissait pas d'investisseurs privés. Ils n'étaient pas disposés à...

[*Text*]

Mr. Macpherson: As a result of that, the exposure of Standard Trust reverted to an exposure of Owl, because Owl at that stage then had an inventory of units that it could not sell.

Mr. Manley: But there was never an exposure of Standard to those outside investors was there?

Mr. Macpherson: Had those contracts been honoured by those investors, they would have been the mortgagors in those—

Mr. Manley: They never signed on to a mortgage with Standard.

Mr. Macpherson: I beg your pardon?

Mr. Manley: There was nothing that Standard could enforce against those private individuals outside Owl?

Mr. Macpherson: That is correct. Now, I say that is correct—

Mr. Manley: It is very important. The next question is if there is, then why is nothing being done to enforce those covenants?

Mr. Macpherson: I am sure that in the course of the liquidation, the liquidator will be exploring every avenue that is open to him, to determine whether those contracts or those arrangements between the people who expressed an interest in buying those properties can be enforced.

• 1600

Mr. Manley: I am informed that Juri Koor, who was the president and CEO of Standard as of January 1991, has said that on at least ten separate occasions Standard Trust breached provincial legislation prohibiting a trust company from investing more than 1% of its assets in a single real estate project. Is that true? Was OSFI aware of that? In light of that, as well as in light of the concerns that were expressed about auditing practices, why was OSFI not being more firm in its dealing with Standard? Why was cease and desist or something not done about these people earlier in the process?

Mr. Mackenzie: First of all, going through 1989 we were not aware of the excess of concentration that we have been discussing in the last few minutes. There are two guidelines at least, and rules, that were being breached with those concentrations. One was the Ontario rule, which is a 1% rule, and in the federal act itself for real estate—and these were all related to real estate assets—there is a 2% of liability rule, which was also breached. That is as it turned out. We did not look in depth at the loan portfolio until we used the credit consultants the following year.

Mr. Rodriguez: No bells went off at all?

Mr. Manley: Well, yes. In fact, you were giving the opinion to the audit committee; you informed the audit committee that the company was competently managed and in sound financial condition in July of 1989 when these things were happening.

[*Translation*]

M. Macpherson: En conséquence, Standard Trust a dû assumer le risque de Owl, parce que cette société, à cette époque, se retrouvait avec tout un inventaire d'unités de logement qu'elle ne pouvait vendre.

M. Manley: Mais Standard n'a jamais couru de risques vis-à-vis de ces investisseurs extérieurs, n'est-ce pas?

M. Macpherson: Si ces investisseurs avaient respecté leur contrat, alors ils se seraient retrouvés débiteurs hypothécaires. . .

M. Manley: Mais ils n'ont jamais signé d'emprunts hypothécaires auprès de Standard.

M. Macpherson: Pardon?

M. Manley: Standard ne pouvait s'appuyer sur aucun engagement pour faire payer ces particuliers privés extérieurs à Owl.

M. Macpherson: C'est tout à fait cela. À présent, je dirais que c'est exact.

M. Manley: Cela est très important. D'où ma question suivante: dans ce cas, pourquoi n'a-t-on rien fait pour que ces engagements soient respectés?

M. Macpherson: Je suis certain que, dans le cadre de la liquidation, le liquidateur explorera toute les solution possibles et qu'il cherchera à déterminer dans quelle mesure il est possible de faire appliquer ces contrats ou ces accords conclus avec des personnes qui ont exprimé leur intention d'acheter ces propriétés.

M. Manley: J'apprends que Juri Koor, qui était président et chef de la direction de Standard en janvier 1991, a déclaré qu'en 10 occasions au moins Standard Trust avait dérogé à la législation provinciale interdisant qu'une société de fiducie investisse plus de 1 p. 100 de ses actifs dans un projet immobilier unique. Est-ce vrai? Le BSIF était-il au courant de cela? Cela étant posé, et compte tenu des préoccupations exprimées au sujet des pratiques de vérification, pourquoi le BSIF ne s'est-il pas montré plus ferme avec Standard? Pourquoi semble-t-on avoir renoncer à agir et à mettre fin à ces abus et pourquoi n'a-t-on pas agi plus tôt?

M. Mackenzie: Tout d'abord, en 1989 nous ne connaissions pas l'existence de ces concentrations excessives dont nous venons de parler il y a quelques minutes. Avec ces concentrations, ce sont deux lignes directrices et règlements, au moins, qui ont été enfreintes. La première est le règlement ontarien sur les 1 p. 100 et la deuxième, qui se trouve dans la Loi fédérale sur les propriétés immobilières, est la règle de responsabilité de 2 p. 100; ces deux dispositions ont enfreintes et toutes deux concernent les actifs immobiliers. C'est comme cela que ça s'est passé. Nous n'avons pas analysé en détail le portefeuille de prêts avant que n'interviennent nos conseillers en crédit, l'année suivante.

M. Rodriguez: Et il n'y a eu aucun signal d'alarme?

M. Manley: Mais oui! En fait, vous avez transmis votre avis au comité de vérification: en juillet 1989, lorsque tout cela s'est produit, vous l'avez avisé que la société était correctement gérée et qu'elle se trouvait dans une situation financière saine.

[*Texte*]

Mr. Mackenzie: That is correct.

A couple of things. The first is that at that time we were focusing attention on some accounting-related issues, some valuation-related issues, the overall guideline relationships with CDIC, and so forth.

Our view of the management of the company at that time was essentially based on a history of dealing with a company that was, as far as we could tell, well capitalized, where, as I said, they put in more money even in 1989, where they were running a very good branch network—and that has all turned out to be true. They seemed to have a sound business strategy.

We were not of the view that taken in a generality the management was incompetent. What now turns out to be very clear was that they were moving into businesses, commercial real estate lending, and dealing with people like Owl and others, which were not in their traditional lines of business. Obviously from this point looking back on it it is clear that they did not manage that very well.

Mr. Manley: It is more than a management issue, is it not? They also breached guidelines and provincial rules.

Mr. Mackenzie: Yes. Now we are going to move, if I can, to try to deal with this question, which is an important question, and, believe me, we have thought a lot about it.

Until 1990, and related to the overall view of real estate markets and so forth and the incidents of arrearages that were beginning to turn up, we did not use our credit consultants generally in the trust industry. We were focusing on other areas. We have now used them extensively, and I can describe that if you are interested.

We also in 1989 felt at the beginning of the year and later in the year, meeting with the audit committee and so forth, that these concerns, our concerns, had been brought to the attention of, among other people, both the directors of the company and its auditors, because they were in attendance at the meeting.

Mr. Manley: No, but—

Mr. Mackenzie: And we wrote to them.

• 1605

Mr. Manley: When you conduct these meetings, do you not put questions that direct their attention to guidelines and rules? Do you not say is your exposure on any project in excess of the provincial guidelines? Are you complying with the rules? Were those questions put to them, and if so, how were they answered?

Mr. Macpherson: In response to that, Mr. Chairman, indeed those questions were put to them as early as 1988. The particular focus at that time was the increasing exposure of the company to the interim construction part of its business, which was at levels beyond the guidelines.

[*Traduction*]

M. Mackenzie: C'est exact.

Mais certaines précisions s'imposent. Tout d'abord, à cette époque, nous nous intéressions notamment aux pratiques comptables, à certaines questions relatives à l'évaluation foncière et aux rapports entre les lignes directrices et la SADC.

La perception que nous avions de la gestion de la société à cette époque découlait de nos relations antérieures et nous estimions, d'après ce que nous savions, que la société disposait d'un capital suffisant, les actionnaires y ayant investi encore plus d'argent en 1989, et qu'elle exploitait un solide réseau de succursales... Tout cela s'est avéré vrai par la suite. La stratégie commerciale des dirigeants nous semblait bonne.

Nous n'estimions pas que, sur un plan général, la direction était incompétente. Ce qui nous saute à présent aux yeux, c'est qu'elle se lançait sur le secteur commercial, dans les prêts fonciers commerciaux, et qu'elle traitait avec des gens comme Owl et d'autres qui s'écartaient de leur orientation traditionnelle. Bien sûr, avec le recul, il est clair que les dirigeants se sont fourvoyés.

M. Manley: Mais le problème ne se limitait pas à l'aspect gestion. La société a également enfreint les lignes directrices et des règlements provinciaux.

M. Mackenzie: Tout à fait. Nous allons maintenant, si vous permettez, essayer de nous attaquer à cette question, qui est fort importante et à laquelle, croyez-moi, j'ai beaucoup réfléchi.

Jusqu'en 1990, nous n'avons pas eu systématiquement recours à nos conseillers de crédit pour examiner la situation des compagnies de fiducie, pas plus pour nous faire une idée globale des marchés immobiliers que pour analyser les arriérés que l'on commençait à constater. Nous nous concentrions sur d'autres aspects. Depuis, nous avons souvent fait appel à ces conseillers de crédit et je suis en mesure de vous dresser un tableau de ce qui vous intéresse.

En outre, au début de 1989, et plus tard dans l'année, nous nous sommes rendus compte en nous réunissant avec le comité de vérification et avec d'autres que les aspects qui nous avaient inquiétés avaient été portés, notamment à la connaissance des administrateurs et des vérificateurs de la société qui participaient à la réunion.

M. Manley: Non, mais...

M. Mackenzie: De plus, nous leur avons écrit.

M. Manley: Lorsque vous tenez ces réunions, vous ne posez pas des questions qui soient susceptibles d'attirer leur attention sur les lignes directrices et les règlements? Vous ne leur dites pas, par exemple: «est-ce que les risques que vous prenez sur un projet quelconque risquent d'être supérieurs à ce qui est prévu dans les lignes directrices provinciales? Vous conformez-vous à tous les règlements?» Leur a-t-on posé ces questions et, le cas échéant, qu'elles ont été leurs réponses?

M. Macpherson: Eh bien il est exact qu'on leur a posé ces questions très tôt, en 1988. À cette époque, nous nous préoccupions surtout des risques accrus que la société courrait avec les prêts-relais pour la construction, dont le volume était supérieur à ce qui était prévu dans les lignes directrices.

[*Text*]

We directed their attention very vigorously to this infraction. They indicated to us that, as they put it, the window of opportunity in that business was closing. They said they were going to curtail their activities in that business henceforth. And indeed, as they reported to us in the ensuing period right through the spring of 1990, their level of exposure to the interim construction business in terms of percentage of the total assets was declining. On the basis of the figures they reported to us, by May 1990 they were in compliance with the guideline with respect to interim construction lending.

With regard to the guideline with respect to concentration of large loans, again, by May 1990 they were overall very close to compliance with the guideline for the aggregate of loans classified as being large.

They were still offside with respect to a single loan, but in aggregate their large loans were onside. Again, as the reported figures were being given to us, notwithstanding that they were still offside, they were heading in the right direction so indications were that the pressure we were putting on them was bearing fruit.

Mr. Manley: In the final analysis, then, what went wrong? Why was the quality of the assets not identified sooner? Were the auditors of the company doing their job? Were they reporting adequately in compliance with GAP and in compliance with your rules? Were your investigations adequate to the test of the legislation? Were the provincial legislators doing their job? Was this avoidable, and if so, how?

Mr. Mackenzie: These are all good questions that have to be dealt with.

First of all, I want to talk about the auditors for a moment. Starting back in 1988 and moving on to 1989 and continuing, we developed protocols of communication with the assistance of auditors advisory committees in the trust industry, for example, as we have with banks and insurance companies. In 1988 and 1989 we wrote to the auditors of the company and stated that we relied on their audit, because we do not do an audit, effectively.

We said we relied on these financial statements that you audit as primary evidence of the financial soundness of the company. In that context, if there are conditions or transactions that you know will effectively threaten the solvency of the company, your duty is to tell the management and tell us at the same time. If you see transactions that are beyond the powers of the company, you are to do the same. Then we went on to state that we wanted to review their working papers, so we established a framework of reliance here that did not exist before.

[*Translation*]

Nous avons certainement attiré leur attention sur cet écart. Pour les dirigeants de la société, il s'agissait d'un créneau que la société était en train de refermer, ils nous ont déclaré leur intention de réduire ce genre d'activité. Effectivement, d'après les rapports qu'ils nous ont présentés tout de suite après au printemps 1990, le pourcentage de risque associé aux prêts-relais pour la construction, pour ce qui est des actifs totaux, était en diminution.

Et d'après les chiffres qu'ils nous ont communiqués relativement aux prêts importants, en mai 1990 la société s'était presque entièrement conformée à toutes les dispositions des lignes directrices, après aggrégation des prêts classifiés comme étant importants.

Par contre, la compagnie était encore en situation irrégulière pour ce qui était de certains emprunts individuels, mais, pris globalement, les emprunts importants étaient conformes aux normes établies. Là encore, nous avons constaté d'après les données qui nous ont été communiquées que, même si ces dernières n'étaient pas conformes aux normes, la société se dirigeait dans la bonne direction, ce qui nous a amené à constater que les pressions que nous avions exercées sur elle étaient en train de porter leurs fruits.

M. Manley: Mais, en fin de compte, qu'est-ce qui a été de travers? Pourquoi n'a-t-on pas évalué plus tôt la qualité des actifs? Les vérificateurs de la compagnie faisaient-ils leur travail? Les rapports comptables étaient-ils effectués conformément aux méthodes de comptabilité générale et dans le respect de vos règles? Vos enquêtes étaient-elles suffisantes relativement aux dispositions de la loi? Les législateurs provinciaux, de leur côté, faisaient-ils leur travail? Aurait-on pu éviter cette situation et, si oui, comment?

M. Mackenzie: Voilà autant de bonnes questions auxquelles il faut trouver réponse.

Premièrement, j'aimerais vous entretenir quelque peu de la question des vérificateurs. En 1988, puis en 1989 et par la suite, nous avons élaboré des protocoles de communication avec l'assistance des comités consultatifs de vérificateurs des compagnies de fiducie, comme nous l'avions déjà fait dans le cas des banques et des compagnies d'assurances. En 1988 et 1989, nous avons écrit aux vérificateurs de la société pour leur indiquer que nous nous fiions à leurs vérifications parce que nous n'effectuions pas, nous-mêmes, de vérifications à proprement parler.

Nous leur avons indiqué que nous nous fiions aux états financiers qu'ils vérifiaient comme premier élément de détermination de la solidité financière d'une compagnie. Ce faisant, nous leur avons rappelé leur devoir de signaler à l'administration et à nous-mêmes toutes situations ou transactions qu'ils découvriraient et qui seraient susceptibles de menacer la solvabilité de la compagnie.

[*Texte*]

In my judgment, that reliance program, as we looked at our overall allocation of resources and so forth, was and continues to be an integral part of our approach to the examinations and monitoring of all financial institutions.

To me, in this case, we had put the auditors on notice. We relied on them to do the loan examinations at that time, and if for example there were these undue loan concentrations and so forth, there is a sense in which if they are infracting the Ontario or the federal act's line or rules on asset concentrations, we would have expected them to report to management and report to us at the same time.

• 1610

We also expected that they, having been notified about our concerns about the accounting, would ensure that the accounting for interest, for example, and the use of appraisals were meeting the standards we were requesting, particularly as we were requesting this of both the management and the audit committee in this situation. Just to put our approach into context so that you can understand it in its broader dimension, that reliance process was important.

Now you come along to the very good question of why they got into trouble and why they ultimately failed. They got into trouble and they failed because they ended up with a bunch of bad assets. These were bad assets that had to be written off. They were producing no returns, either of principle or interest, which meant that they were not only absorbing the losses on those assets, but also bearing the interest costs of carrying them. As things devolved, this meant that sooner or later they were going to run out of cash.

I do not know any other way of answering the question as to why they failed, but I should point out again that it is very easy for any of us to be swept up with the wonderful vision hindsight gives us. But when you deal with things in the real life situation at the time, things are always a shade of grey and never really black and white.

It is apparent to me that you look at a situation in relatively prosperous times—through 1988-89—with one set of perspectives, but by the time you get into the declining markets of 1990 it becomes something else again. There is no question that in terms of our work 1990 was a very different year from 1989, 1991 is a very different year from 1990, and I suppose 1992 will be different again.

Mr. Manley: Just to finish on the first part of your answer, once you have established this protocol with the auditors, are you saying that the auditors failed to comply with it in the sense that they were aware of things, or ought

[*Traduction*]

De plus, nous leur avons demandé de faire la même chose dans le cas de toutes transactions sortant des compétences de la compagnie. Enfin, nous leur avons indiqué notre désir d'examiner leurs documents de travail afin de parvenir à bâtir un cadre de confiance qui n'existait pas jusqu'alors.

Quant à moi, j'estime que ce programme de confiance—du moins quand on considère, entre autres, l'affectation de nos ressources en général—a fait et fait toujours partie intégrante de notre approche de l'examen et du contrôle de toutes les institutions financières. J'estime, pour ma part, que nous avons avisé les vérificateurs, dans ce cas. Nous nous sommes appuyés sur eux pour effectuer l'examen des prêts et si, par exemple, ils avaient constaté des concentrations excessives d'emprunts, ou autres nous nous attendions à ce que, en cas d'infraction aux dispositions de la loi ontarienne ou canadienne ou aux règlements en matière de concentration des actifs, la direction et nous-mêmes en soyons informés.

Comme nous leur avions fait part de nos préoccupations en matière de comptabilité, nous nous attendions également à ce qu'ils s'assurent, par exemple, que la comptabilisation des intérêts et le recours aux évaluations étaient conformes aux normes que nous exigions, surtout que, dans le cas qui nous intéresse, nous avions adressé notre demande à la direction de la société et au Comité de vérification. Voilà, c'était juste pour resituer notre approche dans un contexte plus large, pour faire ressortir l'importance du programme de confiance.

Se pose alors la grande question: pourquoi la société a-t-elle éprouvé ces difficultés qui ont finalement causé sa chute? Eh bien, parce qu'elle s'est retrouvée avec de mauvais éléments d'actifs, avec des éléments d'actifs qu'elle a dû passer en charge. Ces actifs ne rapportaient rien, pas plus en capital qu'en intérêt, autrement dit la société devait absorber les pertes sur les actifs et assumer le fardeau de la dette. Comme les choses allaient de mal en pis, tôt ou tard, elle allait se retrouver à court de liquidités.

Je ne vois pas d'autre explication à vous donner au sujet de l'échec financier de la société, mais, une fois de plus, je tiens à vous rappeler que les choses nous paraissent faciles, sous l'effet de la vision fabuleuse que nous donne le recul. Toutefois, lorsqu'on traite de choses tangibles au quotidien, on évolue toujours dans des zones grises et les choses ne sont pas tout en noir ou tout en blanc.

Je me rends compte qu'on voit les choses d'une certaine façon, quand on examine telle ou telle situation dans une période de relative prospérité—en 1988 et 1989—, mais que la perspective change quand on en vient au marché en déclin de 1990. Il est tout à fait certain que la nature de notre travail, en 1990, était très différente de celle de 1989, que 1991 est très différent de 1990 et que, du moins je peux le supposer, 1992 sera de nouveau quelque chose d'autre.

M. Manley: J'aimerais en terminer avec la première partie de votre réponse... Vous avez donc arrêté ce protocole avec les vérificateurs, mais estimez-vous que ces derniers ne s'y sont pas conformés parce qu'ils n'étaient pas au courant

[*Text*]

to have been aware of things by way of non-compliance with provincial rules or federal guidelines, and failed to disclose them to you? Or are you saying that in the normal scope of their audit they would not have come across the problems lurking there?

Mr. Mackenzie: It is a difficult question for me to answer at this minute. First of all, in 1990, when we started to see these changes in the market, and when we looked back on our long history with our concerns about the accounting and so forth, we decided effectively that year to really move in force with our own credit consultants and so forth, and for 1990, to effectively not rely on the auditors.

Going into 1990, we assumed that since we were not, in our judgment, asking the auditors or the company in its accounting to go beyond the confines of generally accepted accounting principles for credit-granting institutions, we assumed that these auditors, who were very experienced in the financial institution world, would have taken this seriously and addressed it. We had no reason going into 1990 to disbelieve the numbers as at the end of 1989 they audited. We do not know to what extent they may have explored the issue of asset concentration, or whether they noticed it at the moment.

Mr. Manley: So putting the question to them in your protocol, as you stated, asking them whether the company was doing anything outside its powers, they were looking at that in terms of corporate powers, and you were exploring the issue within the parameters of existing rules and regulations. Is there a gap there somewhere that they were not answering the question you were asking?

• 1615

Mr. Mackenzie: Obviously there well could have been a communications gap there somehow. Maybe, looking at this even with hindsight perspective, that is very likely. I don't know. If there is clear evidence of an infraction of an asset concentration guideline, whether it is a transaction beyond the powers of the institution in a strict legal sense or whether it is a condition that can lead to trouble, it doesn't matter. Either way you look at it, it seems to us that it should have been addressed, and in our judgment it would have been addressed by the auditors.

Mr. Manley: So you are saying that if this experience could have been avoided it is really the auditors who should have rung the bell on it.

Mr. Mackenzie: When you say the experience could have been avoided—

Mr. Manley: You are saying that some of this concentration began as early as 1988 and 1989. Presumably had it been focused upon earlier in the whole series of events management might have changed earlier, practices might have changed earlier, action could have been taken to try to secure some of these assets.

We have to learn out of this experience. It seems astonishing to me that after the number of failures in the last decade there would be a situation in which you are relying on the auditors and the auditors are not answering key questions

[*Translation*]

des cas de non-respect des règlements provinciaux ou des lignes directrices fédérales, ou qu'ils auraient dû l'être—et qu'ils ne vous en ont pas informé? Ou alors estimez-vous plutôt qu'ils ne pouvaient pas mettre le doigt sur les problèmes cachés dans le cadre normal de leurs vérifications?

M. Mackenzie: Il m'est difficile de répondre à cette question pour l'instant. Tout d'abord, en 1990, quand nous avons constaté que les marchés changeaient, nous avons jeté un regard sur toutes ces années passées où les pratiques comptables, entre autres, nous ont préoccupés, et c'est cette année-là que nous avons décidé de déployer nos propres conseillers de crédit de sorte qu'en 1990, nous ne comptions plus sur les vérificateurs.

Dans le courant de 1990, nous avons supposé que, comme nous ne demandions pas aux vérificateurs ni à la société (dans ses procédures comptables) d'aller au-delà des limites normales des méthodes comptables généralement acceptées pour les institutions de crédit, nous avons supposé, donc, que ces vérificateurs—qui avaient l'expérience du secteur des institutions financières—prendraient notre demande au sérieux et y donneraient suite. En 1990, nous n'avions aucune raison de douter des chiffres vérifiés de l'exercice de 1989. Nous ne savons pas dans quelle mesure les vérificateurs ont alors pu étudier la question de la concentration des actifs, ni même s'ils ont remarqué le problème à l'époque.

M. Manley: Donc, dans votre protocole, comme vous nous l'avez dit, vous avez demandé aux vérificateurs de vous alerter au cas où la société sortirait du cadre de ses compétences... Ces mêmes vérificateurs ont analysé la question sur le plan des compétences de la société et vous avez examiné le dossier sous l'angle des paramètres des règles et des règlements en vigueur. Mais alors, comment se fait-il que les vérificateurs n'aient pas donné suite à vos directives?

M. Mackenzie: À l'évidence, il y a dû avoir une sorte de rupture de communication. Avec le recul, on peut penser que c'est ce qui s'est produit. Je ne sais pas! Mais peu importe que nous ayons affaire à un cas flagrant d'infraction à une directive concernant la concentration des actifs, ou à un cas de non-respect du champ d'action de l'institution, au sens légal strict, ou encore à une situation susceptible d'entraîner des difficultés. Peu importe la façon dont on voit les choses, il nous semble que les vérificateurs auraient dû relever à ce problème.

M. Manley: Donc vous estimez qu'afin d'éviter ce problème, il aurait fallu que les vérificateurs tirent le cordon d'alarme.

M. Mackenzie: Quand vous dites qu'on aurait pu éviter...

M. Manley: Vous déclarez qu'une partie de ces concentrations ont débuté dès 1988 et 1989. On peut donc supposer que si on s'y était intéressé plus tôt, la direction aurait pu changer de cap plus tôt; les méthodes, elles aussi, auraient pu être changées plus tôt et l'on aurait pu prendre des mesures pour essayer de garantir certains de ces actifs.

Nous devons tirer les leçons de cette expérience. Je m'étonne qu'après le nombre d'échecs que nous avons connus au cours de la dernière décennie, on se retrouve encore dans une situation où vous vous reposez sur les

[*Texte*]

concerning guidelines or regulations that ought to be signalled to you as the regulator. If there is a gap in here, fine. Maybe had they signalled them to you, nothing could have been done to save the company anyway and that might be a legitimate conclusion. But what ought to be concerning us is whether the conclusion is that you should have known sooner, and if you should have known sooner, who should have told you? Presumably it should have been the auditors in this case. Is that a fair summation?

Mr. Mackenzie: Had the auditors in this case signalled real problems, and if as a result of changing accounting the results they audited for 1989 had been dramatically different from what was published, and they had signalled this, history might have taken a different turn. It is always a little difficult to know what history would have been if something else had happened. We regard this as very important.

Fundamentally, one of the key things that comes out of this, as with any other situation, is that if you have a management, apparently supported by its owners, as in this case, that seems to consistently and obstinately one way or another listen but not hear and reject what is being told to them, it becomes very difficult. The impact of all that does not really turn up in numbers and in the financial condition deterioration until the market starts to turn. Good times mask a lot of problems.

Le président: Un rappel au Règlement, monsieur Fontaine?

M. Fontaine (Lévis): M. Manley va peut-être être obligé de partir et je voulais simplement informer le président et les membres du Comité que j'ai l'intention de discuter de la motion concernant la mise en place d'un sous-comité, tout de suite après le témoignage. C'est tout! S'il veut de l'information, je peux aller la lui donner en privé.

The Chairman: Sure. That one might involve some discussion. Before Mr. Manley leaves I would like to put the following motion, because I do not think this one will involve any discussion. I think everybody already knows about it. This is for a different subcommittee.

• 1620

I would like somebody to propose that a subcommittee be struck, to be chaired by Don Blenkarn, with other members to be named by their respective parties and filed with the clerk, with the same number per party as in this committee, to consider the financial institutions legislation referred to this committee by the House of Commons, and that such committee be empowered to send for persons and papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be authorized by it, to authorize its chairman to hold meetings to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not

[*Traduction*]

vérificateurs et où les vérificateurs n'ont pas attiré votre attention, en votre capacité d'organisme de règlementation, sur les infractions aux lignes directrices ou aux règlements, ce que vous aviez pourtant demandé. Le courant n'est pas passé, c'est fort bien. Peut-être, après tout, qu'il n'aurait pas été possible de faire quoi que ce soit pour sauver la compagnie, même si les vérificateurs vous avaient signalé ces problèmes... Et c'est peut-être là une conclusion légitime. Mais ce qui doit nous intéresser, c'est de savoir si vous auriez dû apprendre la chose plus tôt, et qui aurait dû vous informer? Dans ce cas, on peut supposer que les vérificateurs auraient dû le faire. Ai-je bien résumé la situation?

M. Mackenzie: Si, dans ce cas, les vérificateurs nous avaient signalé les problèmes réels et si après des changements dans les procédures comptables les résultats qu'ils ont vérifiés en 1989 avaient été grandement différents de ce qui a été publié, s'ils nous avaient signalé cela, l'affaire aurait pu avoir une issue complètement différente. Il est toujours d'ailleurs difficile de savoir ce qu'auraient pu être les choses si quelque chose d'autre s'était produit. Pour nous tout cela est très important.

Mais, pour l'essentiel, il ressort, dans cette situation comme dans d'autres, que les difficultés sont dues à une direction qui, apparemment avec l'appui des propriétaires, et pour une raison ou pour une autre, semble s'obstiner à écouter mais à ne pas entendre ce qu'on lui dit et à rejeter les suggestion. Tout cela ne se traduit pas forcément en chiffres ni en catastrophe financière, tant que le marché est porteur. Les temps de vache maigre cachent beaucoup de problèmes.

The Chairman: You have a point of order, M. Fontaine?

Mr. Fontaine (Lévis): Mr. Manley may have to leave so I just wanted to inform the Chairman and the committee members that I plan to discuss the motion concerning the nomination of the sub-committee, right after the witness. That's all! If he wants some more information I can do that in private.

Le président: Mais bien sûr. Nous aurons peut-être à débattre de cela. Mais avant le départ de M. Manley, j'aimerais mettre cette motion aux voix, car je ne pense pas qu'elle doive faire l'objet d'un débat. Je crois que, désormais, tout le monde est au courant, il s'agit bien

J'aimerais que quelqu'un propose la formation d'un sous-comité, devant être présidé par Don Blenkarn, et composé d'autres membres qui seront nommés par les partis respectifs et enregistrés auprès du greffier, étant entendu que tous les partis auront un nombre égal de représentants. Ce sous-comité devra se pencher sur la loi sur les institutions financières que la Chambre des communes lui a renvoyées et devra avoir, pour ce faire, le pouvoir d'inviter des personnes, de recueillir des documents et des dossiers, de siéger pendant que la Chambre siège, de siéger également pendant les périodes où la Chambre sera ajournée, de faire imprimer les documents et les procès-verbaux qu'elle pourra autoriser,

[*Text*]

present, that the committee be empowered to obtain the services of advisers to assist in its work, and that it may also be empowered to retain professional, clerical, and stenographic help as may be required.

I believe most people know what this is. It is essentially to deal with these bills, the bank bill and the insurance bill that is before the House of Commons. It would allow those people to be named so that they could work on those bills if they ever get them.

Mr. Soetens: I so move.

Mr. Manley: The motion refers to the legislation that has been referred to this committee, if I heard you right, which has not yet occurred, has it?

The Chairman: Actually, first I said "as of now and until the House of Commons adjourns for the summer recess". I had that in there and the clerk struck it out. I was trying to provide for that, or between today and the time the House adjourns.

Mr. Manley: The motion should anticipate the legislation being referred to us, not assume that it has been, because I do not think it has.

The Chairman: It has not been yet. It cannot be done until we get to second reading. The clerk advises me that it is "such legislation as may be referred to this committee by the House of Commons".

Mr. Manley: That is fine.

Motion agreed to

M. Fontaine: À ce moment-là, est-ce qu'on pourrait aussi faire la lecture de ma motion? Cela permettrait à M. Manley d'être au courant et puis ce sera peut-être aussi rapide. Est-ce qu'on peut demander au greffier de lire la motion que je lui ai remise, s'il vous plaît?

The Chairman: If you wish, you can read your motion. I do not want to get into a lengthy discussion about it, though, at this moment. If it does not involve discussion, you can go ahead and read it if you like.

I want to say that I anticipate a bit of a problem with this. Just for committee members to understand, what Mr. Fontaine is seeking to do here is all well and fine, but in order to operate, he would require a budget that at the moment is not provided for by the liaison committee and would therefore have to go and do that. The fact of the matter is that the liaison committee is not yet established and organized to do that.

The other thing is that there is a paper to be produced by the government in the next short period on this matter, which may involve... I guess I am in somewhat of a dilemma here.

Mr. Rodriguez: Keeping in mind the remarks you have made, I move that we table this until all those other things have been clarified. It is non-debatable, except as to time.

[*Translation*]

jour après jour, que son président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression, en l'absence d'un quorum. Ce Comité doit avoir le pouvoir d'obtenir les services de conseillers pour l'assister dans son travail et la possibilité de retenir les services de professionnels, de secrétaires et de dactylographes, selon ses besoins.

Mais je crois que vous savez, pour la plupart, ce dont il est question. Il est principalement question d'examiner les projets de loi sur les banques et sur les assurances qui ont été déposée en Chambre. Il s'agit donc de nommer des membres à ce sous-comité, pour qu'ils puissent travailler sur ces projets de loi, si ces derniers leur parviennent un jour.

M. Soetens: J'en fais la proposition.

M. Manley: Si je vous ai bien compris, votre motion fait état de projets de loi qui ont été renvoyés à ce comité, ce qui n'a pas encore été le cas, n'est-ce pas?

Le président: En fait, j'ai commencé par dire «maintenant et jusqu'à ce que la Chambre ajourne ses travaux pour l'été». J'avais cela dans mon texte, et le greffier me l'a barré. J'ai essayé de couvrir tous les cas de figures, entre aujourd'hui et l'ajournement de la Chambre.

M. Manley: Votre motion devrait faire état d'une législation à venir et non pas supposer que c'est déjà le cas, parce que je ne pense pas que ce soit vrai.

Le président: Eh bien non nous ne l'avons pas encore reçu. Nous ne l'aurons pas tant qu'elle ne sera pas passée en seconde lecture. Le greffier m'informe que le libellé devrait être: «Toute législation pouvant être renvoyée à ce comité par la Chambre des communes».

M. Manley: Parfait!

La motion est adoptée

M. Fontaine: Mr. Fontaine; that being done, could I have my motion read, so that Mr. Manley could be aware of it? On the other hand it may be as quick that way. Could we ask the clerk to read the motion that I just handed out to him, please?

Le président: Si vous le voulez, vous pouvez nous lire votre motion. Je ne veux pas que nous nous lancions dans de longue discussion à ce sujet, pas encore. Par contre si l'on ne risque pas de longs débats, vous pouvez y aller et nous en faire la lecture si vous le voulez.

Je dois vous avouer que je m'attends à ce que nous ayons quelques difficultés. Pour l'édification des membres du comité, sachez que ce que M. Fontaine essaye de faire est tout à fait correct mais que, pour que sa proposition fonctionne, il aura besoin d'un budget qui, pour l'instant, n'est pas encore assuré par le comité de liaison, d'où sa motion. En fait, le comité de liaison n'est ni structuré ni organisé.

Par ailleurs, le gouvernement doit produire, sous peu, un document sur le sujet qui pourra porter... je crois que je me heurte à un dilemne pour cela...

M. Rodriguez: Pour rester dans l'esprit de ce que vous venez de déclarer, je propose que nous mettions cette motion aux voix jusqu'à ce que tout le reste aie été éclairci. Cette motion n'est pas sujette à débat, sauf pour ce qui est du temps.

[*Texte*]

The Chairman: Again, I am in a bit of a dilemma here, in that I am advised that what you are saying is not quite correct. We do not have that existing in this system.

Mr. Rodriguez: A motion to table is not in order? He has moved a motion and I have—

The Chairman: It is, but it can be debatable.

Mr. Rodriguez: I understand that the motion to table is non-debatable, except as to time. We had that ruling in the previous finance committee on the GST.

The Chairman: I was anticipating a bit of a discussion on this. That is why I was going to leave it for a while. I am going to suggest that perhaps we set this aside for a bit and get on with it, because I want to deal with the witnesses here today. If necessary, we can look at this later.

Mr. Manley: We are back on Monday, are we not?

The Chairman: Yes. There is a meeting on Monday with Mr. Dodge, I believe. I have another motion to make at that point too, regarding Mr. David, although that may be done by the subcommittee. It is not ready today, so I have not put it, for the retention of Mr. David's services. I am in the hands of the committee on this one.

• 1625

M. Fontaine: Si les députés désirent qu'on discute de ma proposition lundi, au cours d'une réunion ultérieure, je suis d'accord parce que je ne suis pas si pressé que cela. Et si les députés sont d'accord pour la passer aujourd'hui, je n'ai pas de raison de différer cela à lundi, non plus.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I do not want to debate a motion to table because I know a motion to table is not debatable, except the time, but you pointed out two very important considerations: one, the budgetary consideration, and secondly, this matter is under study and people will be coming down, I presume.

The Chairman: Unless people insist, I am going to suggest that we set this matter aside for now, because I get the sense that we cannot resolve it right at this moment. We will have some discussion, and maybe Mr. Fontaine and Mr. Rodriguez would have some discussion after he has finished his questioning. We can get it sorted out somehow.

M. Fontaine: Est-ce qu'on peut y revenir lundi..?

The Chairman: What I am suggesting is that after Mr. Rodriguez finishes his questioning of the witnesses perhaps the two of you could meet in the corner over there and talk about it, if you wish.

Mr. Manley: As a committee, though, we would not resolve it until next week.

The Chairman: No, we would not formally resolve it today but probably next week.

[*Traduction*]

Le président: Je me heurte tout de même à un dilemne, puisqu'on m'informe que ce que vous dites n'est pas tout à fait exact. Nous ne disposons pas des mécanismes voulus dans l'actuel système.

M. Rodriguez: Ainsi donc, il est interdit de déposer une motion? Il a proposé une motion, et j'ai. . .

Le président: Oui, mais elle est sujette à discussion.

M. Rodriguez: Pour ma part, je comprends que la motion en question n'est pas sujette à débat, sauf en ce qui concerne le temps. Cela a été décidé lors du dernier comité des finances sur la TPS.

Le président: Je m'attendais à ce qu'il y ait des discussions à ce sujet, c'est pour cela que je voulais laisser tout cela de côté. Je propose que nous oubliions cette question pour l'instant et que nous y revenions plus tard, car je veux que nous en terminions avec le témoin, aujourd'hui. Si besoin est, nous pourrons toujours y revenir.

M. Manley: Nous revenons lundi, n'est-ce pas?

Le président: Oui. Nous nous réunissons lundi, avec M. Dodge, je crois. J'aurais également une autre motion à mettre aux voix, à propos de M. David, bien que le sous-comité pourrait s'en occuper. Elle n'est pas prête pour l'instant, je ne l'ai pas encore formulée, elle concerne la rétention des services de M. David. Pour celle-ci, je m'en remets au comité.

Mr. Fontaine: It is okay with me if the members want to discuss my proposal on Monday, during a new meeting, because I am not in such a hurry. And if they agree to carry the motion today, I have no reason to wait until Monday either.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je ne veux pas discuter d'une motion de dépôt parce que je sais que ce genre de motion n'est pas sujet à débat, sauf en ce qui concerne l'heure, mais vous avez soulevé deux points très importants: tout d'abord, la question budgétaire, et ensuite, le fait que cette question est à l'étude et qu'il y aura des gens qui viendront en parler, je suppose.

Le président: Sauf si vous insistez, je suggère que nous laissions cette question de côté pour le moment, parce que j'ai l'impression que nous ne pourrons pas la régler maintenant de façon satisfaisante. Nous allons poursuivre nos travaux, et M. Fontaine et M. Rodriguez pourront peut-être en discuter après que ce dernier aura terminé ses questions. Nous pourrons alors essayer de trouver une solution.

Mr. Fontaine: Can we get back to it on Monday?

Le président: Ce que je suggère, c'est que, une fois que M. Rodriguez aura fini de poser ses questions aux témoins, vous vous rencontriez tout deux dans le petit coin là-bas pour en parler, si vous le voulez.

M. Manley: À titre de comité, cependant, nous ne réglerons pas la question avant la semaine prochaine.

Le président: Non, nous ne la réglerons pas officiellement aujourd'hui, mais probablement la semaine prochaine.

[*Text*]

M. Fontaine: Je suggère, monsieur le président, que vous l'inscriviez à l'ordre du jour de la réunion de lundi prochain. Cela me satisfait et je donnerai des renseignements appropriés aux députés après la séance. Est-ce que c'est possible?

The Chairman: I also am hoping that next week, following Monday—and it depends on whether or not we have the Minister of Finance, because that is still under consideration—we might have another brief meeting to deal just with the agenda matters.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I move a motion to table. Now, if you put that motion to table and we table it, we can take it off the table any time we want, so it gives you that flexibility.

The Chairman: Is that acceptable?

Some hon. members: Yes.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. Go ahead, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: I listened to what you were saying, Mr. Mackenzie. It seemed to me that in that period leading up to the problems that Standard Trust had, the upstream ownership of that company was having a lot of problems. The Roman empire was about to collapse. Denison was having problems. Then you, as the pit bull for financial institutions, twigged nothing at all that this was something you ought to move in on.

Given that climate, given the fact that there was an implicit enticement to take risky loans because of CDIC and the fact that there was insurance to cover them, and with the parent, a non-financial parent, an upstream non-financial parent, needing money, large gobs of it, you did not see the enticement? Nothing was twigging that all of these things were happening?

They were exceeding the 1%. They were going beyond 75%. They were laying off like bookies do. When they cannot handle the whole thing they lay off to a sidekick, Standard Trustco. The fact that the two operations were so intermingled meant there were no Chinese walls between Standard Trustco and Standard Trust. None of these became evident to you until the proverbial fan was held up for the proverbial you know what to hit it?

Mr. Mackenzie: Mr. Rodriguez, I have described already this afternoon a number of the concerns we did express. You have described some of the concerns we did not get into.

• 1630

First of all, except for public gossip, I suppose, we did not know about the financial condition of what is now called the Roman empire.

Mr. Rodriguez: Mr. Mackenzie, I am not going to count them, but I was reading *The Globe and Mail's* financial. I live near Elliott Lake. We saw the lay-offs. We knew the problems.

[*Translation*]

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, I suggest that you put in on the agenda for next Monday's meeting. I am satisfied with that and I will give the necessary information to the members after the meeting. Is that possible?

Le président: J'espère également que nous pourrons avoir une autre brève rencontre la semaine prochaine pour discuter uniquement de nos travaux futurs; ce pourrait être lundi prochain. Tout dépend si nous recevons à ce moment-là le ministre des Finances, parce que ce n'est pas encore certain.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je voudrais présenter une motion de dépôt. Si vous nous faites lecture de cette motion et que nous l'adoptons, nous pouvons quand même changer d'idée n'importe quand; vous auriez donc une certaine souplesse.

Le président: Est-ce acceptable?

Des voix: Oui.

La motion est adoptée

Le président: Allez-y, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: J'ai écouté ce que vous avez dit, monsieur Mackenzie. Il me semble que, pendant la période qui a précédé tous les problèmes de la Standard Trust, les sociétés en amont de cette compagnie connaissaient déjà toutes sortes de problèmes. L'empire romain était sur le point de s'écrouler. Denison avait des problèmes. Mais vous, qui devez pourtant être le chien de garde des institutions financières, ne vous êtes-vous pas rendu compte que vous devriez peut-être faire quelque chose?

Étant donné ce climat, et le fait qu'il était implicitement tentant de consentir des prêts à risque, étant donné l'existence de la SADC et de l'assurance nécessaire pour couvrir ces frais, et puisque la société mère, qui était une société non financière en amont, avait besoin de beaucoup d'argent, n'avez-vous pas vu que c'était très tentant? Vous ne vous êtes rendu compte de rien?

La compagnie dépassait la norme de 1 p. 100. Elle allait au-delà des 75 p. 100. Elle se comportait comme un «bookmaker» qui fait appel à un comparse, en l'occurence la Standard Trust Co. Le fait que ces deux sociétés étaient aussi étroitement liées signifie qu'il n'y avait pas de cloisonnement entre Standard Trust Co. et Standard Trust. Mais vous ne vous êtes rendu compte de rien jusqu'à ce que le couvercle de la marmite saute au plafond.

M. Mackenzie: Monsieur Rodriguez, j'ai déjà décrit cet après-midi un certain nombre de nos préoccupations. Vous avez abordé pour votre part certaines de celles dont nous n'avons pas parlé.

Premièrement, sauf par la rumeur publique, nous n'étions pas au courant de la situation financière de ce que vous appelez l'Empire romain.

M. Rodriguez: Monsieur Mackenzie, je ne vais pas compter les articles, mais j'ai lu à cette époque la chronique financière du *Globe and Mail*. J'habite près d'Elliott Lake. J'ai bien vu ce qui se passait. Nous savions qu'il y avait des problèmes.

[*Texte*]

Mr. Mackenzie: Yes.

Mr. Rodriguez: Where were you, in your bunker?

Mr. Mackenzie: In 1989 the shareholders raised an additional $35 million and put it into this company. What we therefore saw was a company that was, as far as we could tell, well capitalized and, although we saw some problems emerging, as we have outlined, was soundly financed.

The other thing that we did see, of course, was that on a number of projects Standard Trustco, the public company parent, had a participation. But we also saw that in all cases, and this certainly turned out on the subsequent analysis, all those participations were subordinate to the loan interests of the trust company. It is not quite true to say that even despite the fact that there were these participations, there was a complete mingling up of assets and records of one company and the other. That was not true.

Mr. Rodriguez: Let's take that point. I have here a copy of the affidavit that was filed at the time of bankruptcy. It says here, point number 14 on page 4, assets of Trustco:

> In our capacity as Trustee in Bankruptcy for Trustco, we have begun the process of identifying and taking possession of all deeds, books, records and documents and all property of Trustco, as required by section 16 of the Bankrupty Act. In the process of doing so, we have become aware of what appears to be a substantial and surprising co-mingling of the books, records and assets of Trustco, which is a publicly traded company, with those of Standard and Standard Loan, both of which are regulated financial institutions.

It goes on to say:

> Specifically, we are currently aware of the following:
>
> (a) at all material times, all of the directors, and substantially all of the officers of Standard and Standard Loan were also all of the directors and officers of Trustco;
>
> (b) Trustco does not have offices of its own and its head office is located on premises leased to Standard and used by Standard and Standard Loan as their respective head offices;
>
> (c) with the possible exception of Juri Koor, there are no separate employees of Trustco and the individuals with knowledge of the property and business of Trustco are all employees of Standard and Standard Loan; and
>
> (d) Trustco did not maintain separate and independent files and its records and documents are mixed in with those of Standard and Standard Loan.

Look, brother, this all did not happen overnight. Puff the Magic Dragon did not go poof and it happened. This has been building up.

Mr. Mackenzie: Yes.

[*Traduction*]

M. Mackenzie: Oui.

M. Rodriguez: Où étiez-vous, dans votre bunker?

M. Mackenzie: En 1989, les actionnaires ont recueilli 35 millions de dollars de plus qu'ils ont investis dans la compagnie. Par conséquent, d'après ce que nous pouvions voir, la compagnie disposait d'un capital suffisant et, même si nous constations certains problèmes, comme nous l'avons déjà dit, cette société semblait financièrement solide.

L'autre chose que nous avons vue, c'est que la société mère, Standard Trust, qui était une société ouverte, avait des intérêts dans un certain nombre de projets. Mais nous avons également constaté que, dans tous les cas,—comme l'a révélé l'analyse subséquente, d'ailleurs—, tous ces intérêts étaient subordonnés aux activités de prêt de la société de fiducie. Il n'est pas tout à fait juste de dire que, malgré ces intérêts, les éléments d'actifs et les dossiers des deux sociétés étaient complètement amalgamés. Ce n'est pas vrai.

M. Rodriguez: Parlons-en, justement. J'ai ici une copie de l'affidavit qui a été déposé au moment de la faillite. On peut lire ici, au numéro 14, à la page 4, au sujet de l'actif de Trustco:

> À titre de syndic dans la faillite de Trustco, nous avons commencé à énumérer à et prendre possession de tous les actes, livres, dossiers et documents et de tous les biens de Trustco, conformément aux exigences de l'article 16 de la Loi sur la faillite. Nous nous sommes rendus compte à ce moment-là de ce qui semble être une confusion importante et surprenante des livres, des dossiers et des éléments d'actifs de Trustco, qui est une société ouverte, et de ceux de Standard et de Standard Loan, qui sont toutes deux des institutions financières soumises à la réglementation.

On peut ensuite lire:

> Plus précisément, nous avons noté les éléments suivants:
>
> (a) tous les membres du conseil d'administration, et à peu près tous les membres du personnel de direction de Standard et de Standard Loan étaient également, en tout temps, membres du conseil d'administration et de la direction de Trustco;
>
> (b) Trustco n'a pas ses propres bureaux, et son siège social se trouve dans un immeuble loué à la Standard et utilisé par la Standard et la Standard Loan, respectivement, comme siège social;
>
> (c) à l'exception de Juri Koor, peut-être, Trustco ne compte aucun employé en propre, et toutes les personnes qui connaissent l'état de ces biens et de ces affaires sont des employés de la Standard et de la Standard Loan.
>
> (d) Trustco n'a pas tenu de dossier distinct et indépendant, et ces dossiers et documents sont mêlés à ceux de la Standard et de la Standard Loan.

Voyons, camarade, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, d'un coup de baguette magique. La situation s'est aggravée graduellement.

M. Mackenzie: Oui.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Where were you, sir? Since Bill C-42, since the Northland collapse, we did not want gentlemen's arrangements in regulations. You were the pit bull terrier. I think you have performed like a French poodle. That is what you have done on this matter. Did you not see this? How come you not see this in all of the times that you were keeping track of it?

Mr. Mackenzie: First of all, you are quite right that the personnel on the boards of the two companies were identical, that almost all of the officers of Trustco, I guess, were also officers of the trust company. As to the co-mingling of assets, our analysis would indicate that they were not co-mingled, that they were separate.

Mr. Rodriguez: Well, this guy who has been appointed as trustee is wrong then. He does not know what he is talking about.

Mr. Mackenzie: I do not know what he is talking about—

Mr. Rodriguez: You must have seen this.

Mr. Mackenzie: Yes, I read that—

Mr. Rodriguez: Yes, and what do you think about it?

Mr. Mackenzie: —and I do not believe it. I believe that a lot of the record-keeping was in common and that some of the data-processing systems were in common—

Mr. Rodriguez: All right, let me go down—

Mr. Mackenzie: —but our credit consultants and our people had little difficulty identifying the loan assets, the trust company interest separate from the Trustco interest.

Mr. Rodriguez: Do you agree with this guy that they used the same property and their office was the same?

• 1635

Mr. Mackenzie: The head office was in the same premises, yes. That is common in the industry, by the way.

Mr. Rodriguez: All of these things, the commingling of the assets and everything, you say that this guy is wrong.

Mr. Mackenzie: Certainly as far as the loan assets that we have been talking about—

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, perhaps we should have this fellow as a witness, because the witness here says the guy is wrong. He does not know how to examine these things properly. He does not know a Chinese wall when he sees it. He thinks it is a fire wall. I think maybe he is the fellow we should have.

Now, Mr. Mackenzie, did you or Mr. Macpherson write to the board of directors of the company. When you sent a letter to the chief executive officer, did you c.c. it to the board? There cannot be any phantoms on the board; they have to come out of the opera. Did you c.c. anything that you wrote to Mr. O'Malley?

[*Translation*]

M. Rodriguez: Mais où étiez-vous, monsieur? Depuis l'adoption du projet de loi C-42, depuis l'effondrement de Norbanque, nous ne voulions plus de ces ententes à l'amiable dans la réglementation. Vous étiez là pour faire le chien de garde, mais vous avez agi comme un petit caniche. C'est cela que vous avez fait. Vous n'avez rien vu venir? Comment se fait-il que vous ne vous soyez rendu compte de rien pendant toute la période où vous avez suivi ce dossier?

M. Mackenzie: Premièrement, vous avez tout à fait raison de dire que les membres du conseil d'administration étaient les mêmes pour les deux sociétés, et que presque tous les dirigeants de Trustco étaient également à la direction de la société de fiducie. En ce qui concerne la confusion des éléments d'actifs, notre analyse indique que ce n'était pas le cas; l'actif des deux sociétés était bel et bien distinct.

M. Rodriguez: Eh bien, ce syndic a tort alors. Il ne sait pas de quoi il parle.

M. Mackenzie: Je ne sais pas, moi, de quoi il parle...

M. Rodriguez: Vous avez dû voir ce document.

M. Mackenzie: Oui, je l'ai lu...

M. Rodriguez: Oui, et qu'en pensez-vous?

M. Mackenzie: ...et je ne suis pas d'accord. Je sais que la comptabilité se faisait en commun dans une certaine mesure, et que les deux sociétés partagaient les mêmes systèmes de traitement des données...

M. Rodriguez: D'accord, passons alors...

M. Mackenzie: ...mais nos conseillers en crédit et nos vérificateurs n'ont eu aucun mal à déterminer quels étaient les éléments de crédit, les intérêts de la société de fiducie distincts de ceux de la Trustco.

M. Rodriguez: Mais êtes-vous d'accord avec ce monsieur quand il affirme que les deux sociétés avaient leurs bureaux dans le même immeuble?

M. Mackenzie: Leur siège social se trouvait au même endroit oui. D'ailleurs, c'est chose courante dans ce domaine.

M. Rodriguez: Mais pour tout le reste, au sujet de la confusion des éléments d'actif et de tout le reste, vous dites que ce monsieur à tort.

M. Mackenzie: En tout cas en ce qui concerne les éléments de crédit dont nous avons parlé...

M. Rodriguez: Monsieur le président, nous pourrions peut-être convoquer ce monsieur comme témoin, puisque notre témoin d'aujourd'hui dit qu'il s'est trompé, qu'il ne sait pas comment examiner ce genre de chose, qu'il n'est pas capable de reconnaître une cloison quand il voit une. Il pense que c'est un simple mur coupe-feu. Il me semble que c'est peut-être lui que nous devrions interroger.

Maintenant, monsieur Mackenzie, j'aimerais savoir si vous ou M. Macpherson avez écrit au conseil d'administration de la société. Quand vous envoyiez une lettre au chef de la direction, en envoyiez-vous une copie conforme au conseil d'aministration? Il ne peut pas y avoir de fantômes à ce conseil; ils doivent bien sortir de l'opéra un jour ou l'autre. Leur avez-vous envoyé une copie de la lettre que vous avez adressée à M. O'Malley?

[*Texte*]

Mr. Mackenzie: First of all, we had discussed all these issues with the audit committee and there were two outside members of that committee. The letter itself went to the audit committee, as far as I know.

Mr. Rodriguez: Well, that is not the question I asked you.

Mr. Mackenzie: But we did not c.c. the letter to individual members of the board.

Mr. Rodriguez: Did you ever meet with the board? These boards of directors have a lot of responsibility. If you take a position on a board you have responsibility, do you not?

Mr. Mackenzie: Indeed.

Mr. Rodriguez: Did you ever meet with the board, apart from having all the other hacks and flacks around?

Mr. Mackenzie: Not until 1990.

Mr. Rodriguez: There were things happening prior to 1990, were there not?

Mr. Mackenzie: Yes.

Mr. Rodriguez: They were exceeding the guidelines of 1%.

Mr. Mackenzie: And we assumed that the outside members of the board, who were members of that audit committee, with the auditors in the room, would have dealt with those issues with the whole board.

Mr. Rodriguez: Let us go back to this chronology of letters. We have a letter that was done by our researcher. It is dated September 12, 1989. We have that. Then Mr. Macpherson wrote again on November 28, 1989. Do we have that one?

The Chairman: I have the September 12 one, yes.

Mr. Rodriguez: Well, this is November 28.

The Chairman: Right offhand, I don't have that here, but—

Mr. Rodriguez: You wrote before September 12, did you not, Mr. Macpherson, to Mr. O'Malley, regarding the 1987 annual statement examination?

Mr. Macpherson: Yes. Mr. Chairman, it is customary for our office to write to the chief executive officer of every company, following the completion of the examination and following a meeting with the chief executive and his senior officers, to discuss the findings of each examination. There would have been a series of letters from the office to Mr. O'Malley.

Mr. Rodriguez: Right. So going back to January 1989, you recognized that there were some problems, because in your letter you said:

> At the time of the examination, the trust company exceeded the CDIC mortgage lending guidelines relating to a) total large loans in the portfolio; b) the interim construction lending component; and c) failed to meet the residential component. The Office strongly recommends that the company strive to operate within the framework of the guidelines.

[*Traduction*]

M. Mackenzie: Tout d'abord, nous avons discuté de toutes ces questions avec le comité de vérification, dont faisaient partie deux personnes de l'extérieur. La lettre elle-même a été envoyée au comité de vérification, à ce que je sache.

M. Rodriguez: D'accord, mais ce n'est pas ce que je vous ai demandé.

M. Mackenzie: Mais nous n'avons pas envoyé de copie conforme de cette lettre à chacun des membres du conseil.

M. Rodriguez: Avez-vous déjà rencontré les membres du conseil? Ces gens ont beaucoup de responsabilités. Si vous acceptez de siéger à un conseil d'administration, cela vous donne certaines responsabilités, n'est-ce pas?

M. Mackenzie: Bien sûr.

M. Rodriguez: Les avez-vous déjà rencontrés, plutôt que de vous contenter d'envoyer des sous-fifres?

M. Mackenzie: Pas avant 1990.

M. Rodriguez: Mais il s'est passé des choses avant 1990, n'est-ce pas?

M. Mackenzie: Oui.

M. Rodriguez: La société ne respectait pas les directives relatives au 1 p. 100.

M. Mackenzie: Et nous avons supposé que les membres du conseil de l'extérieur, qui étaient également membres de ce comité de vérification, auraient soulevé ces questions avec l'ensemble du conseil, de concert avec les autres vérificateurs qui se trouvaient là.

M. Rodriguez: Revenons-en à la chronologie des lettres qui ont été échangées. Notre attaché de recherche nous a préparé un document à ce sujet. Il y a une de ces lettres qui est datée du 12 septembre 1989. Nous l'avons. Puis, M. Macpherson a écrit de nouveau le 28 novembre 1989. Avons-nous cette lettre-là?

Le président: J'ai celle du 12 septembre.

M. Rodriguez: Eh bien, je parle du 28 novembre.

Le président: Je ne l'ai pas ici, mais. . .

M. Rodriguez: Vous avez écrit à M. O'Malley avant le 12 septembre, n'est-ce pas monsieur Macpherson, au sujet de l'examen des états financiers de 1987?

M. Macpherson: Oui. Monsieur le président, notre bureau a pour habitude d'écrire au chef de direction de chaque société, une fois cet examen terminé et après avoir rencontré le chef de la direction et ses principaux cadres, pour discuter des conclusions de chaque examen. Il y a donc eu un échange de lettres entre notre bureau et celui de M. O'Malley.

M. Rodriguez: D'accord. Donc, dès janvier 1989, vous vous étiez rendu compte de certains problèmes, puisque vous dites dans votre lettre :

> Au moment de l'examen, la société de fiducie enfreignait les directives de la SADC au sujet des prêts hypothécaires, en ce qui concerne a) la valeur globale des prêts importants consentis par la société; b) les prêts-relais à la construction et c) les normes relatives au crédit résidentiel. Le Bureau recommande donc fortement que la société tente de respecter lesdites directives.

[*Text*]

Boy, you guys have a nice cosy kind of way of addressing each other.

2. The officer's view is that, for purposes of calculation of loan to value ratios, the lower of the purchase price or appraised value of real estate should be used.

We recommend that interest accruals on mortgages in arrears cease after a reasonable period of time, such as 90 days.

In fact they did continue after 90 days.

4. At the time of the examinations, the examiners findings indicated that additional specific reserves in the amount of $2.9 million were required by Standard Trust Company to adequately provide for loan losses and, accordingly, that amount was removed from the trust company's calculation of its borrowing base. The trust company should refrain from using any portion of the non-specific allowance for latent mortgage losses in the calculation of the borrowing base.

• 1640

Finally,

While the prohibited investments and loans provisions of the Trust Companies Act may be rendered inoperative by the sequencing of steps in a transaction or by use of certain capital structures, the intent of the legislation is clear and licensed institutions are expected to operate within that intent.

Now, that was January 1989. Later on they still had not complied, but you did nothing. It goes back to this kind of gentlemen's relationship in regulating financial institutions. I do not understand it. Why did you not immediately step in? After Bill C-42, we expected a different performance from you guys. You have not lived up to it, brother, and I am very disappointed. What do you have to say for yourself now?

Mr. Macpherson: If I may say something here—and in a sense some of it may be a repetition of what I said a few minutes ago in response to one of Mr. Manley's questionss—we did not remain inactive following January 1989. As I have already explained, through letters, through discussions with the management, with regular reviews with senior officers of the company, we obtained what we believed was response to our pressure on the company to comply with guidelines.

It is, however, a fact that once the loans that have put the company offside the guidelines are on the books, they cannot be removed immediately. However, as a result of ongoing discussions and pressure on the company, as I mentioned earlier, we saw a sign that they were coming into line with those guidelines, to the point where in 1990, based on the reports received from them, they were, in some of the more material guidelines, either onside or very close to them.

[*Translation*]

Mon Dieu, comme vous êtes courtois les uns envers les autres!

2. D'après l'agent responsable, le calcul des rapports prêt-garantie doit se faire en fonction du moins élevé des montants suivants: le prix d'achat ou la valeur estimative du bien immobilier.

Nous recommandons que la société cesse de comptabiliser les intérêts sur les hypothèques en souffrance après un délai raisonnable, par exemple, 90 jours.

En fait, ces intérêts ont continué d'être comptabilisés après 90 jours.

4. Au moment des examens, les examinateurs ont constaté que la *Standard Trust Company* avait besoin de réserves spécifiques supplémentaires de l'ordre de 2,9 millions de dollars pour pouvoir couvrir de façon satisfaisante ses pertes sur prêt; par conséquent, ce montant a été soustrait de la capacité d'emprunt de la société de fiducie. La société devrait s'abstenir d'utiliser quelque portion que ce soit de sa provision non spécifique pour les pertes latentes sur les prêts hypothécaires, pour le calcul de sa capacité d'emprunt.

Et enfin,

Bien que les dispositions de la Loi sur les sociétés de fiducie interdisant certains placements et certains prêts puissent être rendues inopérantes par l'ordre des étapes d'une transaction ou par le recours à certaines structures de capital, l'esprit de cette loi est clair, et les institutions détentrices de permis doivent se conformer à cet esprit.

Cette lettre date de janvier 1989. Après cela, la société ne s'est toujours pas pliée à vos exigences, mais vous n'avez rien fait. C'est encore un exemple d'entente à l'amiable dans la réglementation des institutions financières. Je ne comprends pas. Pourquoi n'êtes-vous pas entré en scène immédiatement? Après l'adoption du projet de loi C-42, nous nous attendions à autre chose de vous. Vous n'avez pas comblé nos attentes, mon cher, et je suis très déçu. Qu'avez-vous à dire pour votre défense?

M. Macpherson: Si vous me le permettez, je vais peut-être dans un certain sens répéter ce que j'ai dit il y a quelques minutes en réponse à une des questions de M. Manley: nous ne sommes par restés inactifs après janvier 1989. Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons obtenu une réponse que nous jugions satisfaisante à nos pressions sur la société pour qu'elle respecte les directives, pressions que nous avons effectuées par lettres, au cours de discussions avec la direction et à l'occasion d'entrevues régulières avec les cadres supérieurs de la société.

Il est vrai toutefois que, une fois que les prêts qui ont entraîné le non-respect des directives sont inscrits dans les livres, ils ne peuvent pas en être retirés immédiatement. Cependant, par suite de nos discussions et de nos pressions soutenues sur la société, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous avons eu l'impression que la société allait respecter ces directives, et en 1990, selon les rapports qu'elle nous a envoyés, il nous a semblé que la société respectait, ou presque, certaines des directives les plus précises.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: I look again. That was January 1989, and then in your letter of September 1989 you are writing to Mr. O'Malley again and you point out a whole list of other things: the residential component of the portfolio, the 75% rule, the laying-off. And what did you do? Did this not signal that you ought to go in and take a look, that you ought to go in and do an audit?

Mr. Macpherson: The items Mr. Rodriguez has referred to in that letter were in essence not new things, not different things. That letter was a continuation of the pressure that we were putting on the company to get itself into line. With respect to the guidelines, that is a repetition of observations we had made to the company earlier.

The principal new thing in that letter is the recommendation to the company that their accounting practices with respect to the recognition of income on loans that were non-performing were highly aggressive and should cease forthwith. That was the essential new thing among the items listed in that letter.

Mr. Rodriguez: In the letter you said more than that. That is your signature there, "D.M. Macpherson". You said on page 4 of the letter:

> The internal audit department primarily conducts branch audits. Although some head office functions were scheduled for examination during 1988 (the mortgage and trust departments), they had not been carried out. We recommend that the internal audit department systematically review all aspects of the company's operations.

Was that ever done?

Mr. Macpherson: As I recall, the response from the company was that—

Mr. Rodriguez: No, I did not ask that. I am asking you, was it done?

• 1645

Mr. Macpherson: Not in its entirety, because we were talking about a fairly wide-reaching program of internal audit. The company embarked on a program to respond to that observation, but it could not all be done immediately.

Mr. Rodriguez: That is what I do not understand. Having gone through a previous experience with the Northland Bank, as a legislator, I expected Bill C-42 gave you the power. These are relationships and non-financial upstream ownership where the parent company is having trouble. From their audit statements you recognized things that ought not to be there. Guidelines have been breached, but you do not move in. I do not understand this at all.

Mr. Mackenzie: Those letters that you quote from I think set out far more clearly than did the previous example back in the early 1980s, with the western banks, what the regulators concerns were and I think they are fairly well

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Je regarde encore une fois ce que j'ai ici. L'autre lettre datait de janvier 1989, et j'ai aussi une lettre de septembre 1989 que vous avez écrite encore une fois à M. O'Malley, et dans laquelle vous soulignez toutes sortes d'autres choses: la question des prêts résidentiels par rapport à l'ensemble du porte feuille, la règle des 75 p. 100 et les reports. Mais qu'avez-vous fait? Est-ce que cela ne vous a pas indiqué que vous deviez aller voir ce qui se passait là-bas et faire une vérification en règle?

M. Macpherson: Les éléments dont il est question dans la lettre mentionnée par M. Rodriguez n'étaient pas vraiment nouveaux, ni différents. Cette lettre visait simplement à maintenir les pressions que nous faisions sur la société pour qu'elle mette de l'ordre dans ses affaires. Quant au respect des directives, notre observation à ce sujet était une simple répétition de ce que nous lui avions déjà dit.

Le principal élément nouveau que contient cette lettre, c'est le fait que nous avertissions la société que ses pratiques comptables relatives à la comptabilisation du revenu des prêts non productifs étaient extrêmement téméraires et devaient être abandonnées immédiatement. C'est là, essentiellement, le seul élément nouveau mentionné dans cette lettre.

M. Rodriguez: Mais vous en avez dit davantage dans votre lettre. C'est bien votre signature ici, «D.M. Macpherson». Vous avez dit à la quatrième page de cette lettre:

> Le service de vérification interne effectue surtout des vérifications de secteurs. Bien que l'examen de certaines activités du siège social (à savoir les services des hypothèques et de la fiducie) ait été prévu pour 1988, il n'a pas été effectué. Nous recommandons donc que le service de vérification interne examine systématiquement tous les aspects du fonctionnement de la société.

Est-ce que cela a été fait?

M. Macpherson: Si je me souviens bien, la société a répondu que. . .

M. Rodriguez: Non, ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Ce que je veux savoir, c'est si cela a été fait.

M. Macpherson: Pas entièrement, parce qu'il était question d'un programme de vérification interne assez vaste. La société a effectivement mis sur pied un programme pour répondre à notre observation, mais il a été impossible de tout faire immédiatement.

M. Rodriguez: C'est cela que je ne comprends pas. Puisque nous avions déjà eu une expérience de ce genre avec la Norbanque, je pensais, à titre de législateur, que le projet de loi C-42 vous avait donné les pouvoirs nécessaires. Et voilà un cas où des sociétés avaient des liens entre elles et où la société-mère en amont, qui était une société non financière, était en difficulté. D'après les états de vérification, vous avez constaté certaines choses qui n'auraient pas dû être là. Les directives n'ont pas été respectées, mais vous n'êtes pas intervenu. Je ne comprends pas du tout.

M. Mackenzie: Les lettres dont vous nous citez des extraits énonçent beaucoup plus clairement que dans le cas des banques de l'Ouest, au début des années 80, quelles étaient les inquiétudes des autorités de règlementation; je

[*Text*]

stated there. The procedure of course was that those issues be directed to the management of the audit committee, as happened. The letter that you described here was followed within a month or thereabouts with a letter to the auditors saying, have a look at that letter and govern yourself accordingly. It was been drawn to the attention of management. It was drawn to the attention of the audit committee of the board, including outside members. These problems were drawn to the attention of the auditors twice in letters and once in their presence. The company seemed to be operating profitably, having put in $35 million more. They operated within their capital base with plenty of margin. Therefore, we did not see the need at that point in time to go farther.

Mr. Rodriguez: Did you ever go onto the company's property and look in the files prior to the final, last collapse? Did you ever go on the property and look in their files?

Mr. Macpherson: Of course, Mr. Chairman. The essence of our examination program is to go on site with examiners. As Mr. Mackenzie explained, more recently, a team of credit consultants examined the credit files in great detail—

Mr. Rodriguez: When did you do that?

Mr. Macpherson: The examination that included credit consultants was carried out in the early part of 1990. Prior to that the examination team had gone on the premises on an annual basis, with interim followup with the senior officers of the company. Examiners had been on the premises in each of the preceding years.

You have referred to the chronology, Mr. Rodriguez. You were referring specifically to the letters of September and November 1989. Our action following that was to receive, in accordance with the rules and regulations, the audited report of the company at the end of February 1990. We analysed that and other information we obtained, to see whether there were signs of increasing growth in the loans in arrears that were on the books of the company. That triggered a whole chain of action, including directions to the company which were tantamount to restricting its licence, curtailing its borrowing activities, curtailing its lending activities, and curtailing its ability to expend money to any part of its related empire.

Mr. Rodriguez: In the visit you made with your team, did you notice, for example, loans by Standard Trust for 100% of projects? Did you notice that the London project was 100% financed, the entire project cost was financed? Did you not see that?

Mr. Macpherson: There were instances where projects had been financed by the group of companies to indeed that extent, but with the exposure of the trust company being shared with other parts of the group, with those other parts

[*Translation*]

pense que ces préoccupations sont indiquées assez clairement dans ces lettres. Bien sûr, ces questions ont été soumises à la direction du comité de vérification, comme cela devait se faire. La lettre que vous nous avez citée a été suivie un mois plus tard environ d'une lettre aux vérificateurs, dans laquelle nous renvoyions à la lettre précédente pour que les vérificateurs agissent en conséquence. Cela a été porté à l'attention de la direction, ainsi que du comité de vérification du conseil d'administration, y compris les membres de l'extérieur. Ces problèmes ont été signalés aux vérificateurs deux fois par lettre et une fois de vive voix. La société semblait fonctionner de façon rentable, grâce à un investissement supplémentaire de 35 millions de dollars. Elle fonctionnait conformément à sa base de capitaux, avec une bonne marge de manoeuvre. Par conséquent, à ce moment-là, nous n'avons pas jugé bon de poursuivre l'examen plus avant.

M. Rodriguez: Mais êtes-vous déjà allé dans les locaux de la société pour étudier les dossiers avant l'effondrement final? Êtes-vous allé sur place pour parcourir les dossiers?

M. Macpherson: Bien sûr, monsieur le président. Notre programme d'examen consiste essentiellement à envoyer des examinateurs sur place. Comme l'a expliqué M. MacKenzie, une équipe de conseillers en crédit a examiné récemment en détail les dossiers de crédit. . .

M. Rodriguez: Quand cet examen a-t-il eu lieu?

M. Macpherson: L'examen effectué par les conseillers en crédit a été effectué en début de 1990. Avant cela, l'équipe d'examen était allée sur les lieux chaque année et avait assuré le suivi entre-temps auprès des cadres supérieurs de la société. Des examinateurs avaient été envoyés sur les lieux chaque année au cours des années précédentes.

Vous avez parlé de la chronologie des événements, monsieur Rodriguez, et vous avez mentionné tout particulièrement les lettres datant de septembre et de novembre 1989. Nous avons reçu par la suite le rapport vérifié de la société, conformément aux règles en vigueur, à la fin de février 1990. Nous avons analysé ce rapport, ainsi que divers autres renseignements que nous avions obtenus, pour déterminer si les prêts en souffrance inscrits dans les livres de la société semblaient avoir augmenté. Cette analyse a suscité une réaction en chaîne, et c'est ainsi que nous avons émis des directives qui équivalaient en fait à restreindre les activités de la société, à limiter ses emprunts et ses prêts et à réduire sa capacité de consacrer de l'argent à l'une ou l'autre des sociétés apparentées.

M. Rodriguez: Au cours de la visite que vous avez faite là-bas avec votre équipe, avez-vous remarqué par exemple que la Standard Trust avait accordé des prêts pour la valeur totale de certains projets? Avez-vous constaté que le projet de London était financé à 100 p. 100, c'est-à-dire que le montant du prêt correspondait au coût total du projet? Vous n'avez pas remarqué cela?

M. Macpherson: Il y a eu de cas où des projets avaient effectivement été financés entièrement par le groupe de sociétés; cependant, la société de fiducie partageait ces risques avec les autres éléments du groupe, ces autres éléments étant

[*Texte*]

being subordinate positions to the trust company itself. Indeed, those lending practices were among the ones that led us, even earlier than 1990, back in 1989, to admonish the company for its aggressive accounting and its aggressive basis for valuing its assets, because there was a degree of future valuation being brought into the accounting and lending practices of the company.

• 1650

Mr. Rodriguez: I want to follow this, Mr. Chairman. This is my last round on this set of questions.

How do you choose the accounting firm that goes in to do the accounting when for example, Standard Trust is on the rocks? How do you do it—put names in a hat, have a lottery, sell tickets?

Mr. Mackenzie: Mr. Chairman—

Mr. Rodriguez: Or do you tender it? Maybe that is too logical. Do you tender it?

Mr. Mackenzie: Just go back, because as you know, I was a member of one of the accounting firms—

Mr. Rodriguez: Which one?

Mr. Mackenzie: Ernst & Young, as it is now called.

Mr. Rodriguez: They had the contract to go and do this clean-up job?

Mr. Mackenzie: That is right.

Mr. Rodriguez: Have you any other relationship to Ernst & Young?

Mr. Mackenzie: No, I am fully retired from the firm.

Mr. Rodriguez: But is not your son an accountant with Ernst & Young?

Mr. Mackenzie: He is an employee.

Mr. Rodriguez: Yes. Well, how did you pick Ernst & Young?

The Chairman: First of all—

Mr. Rodriguez: You have to avoid all... First of all, as the judge said, we are supposed to do away with this traditional gentlemen's approach. Conflicts of interest may not be real, but they can also appear to be going on, and that makes a conflict of interest. There does not have to be anything going on but the appearance of conflict. So you cannot wash in your own bathwater, Mr. Mackenzie; you can only use it once and then you put it down the pipes; you cannot go back in and wash yourself in the old bathwater; you will get scabies.

Mr. Mackenzie: But you do not throw the baby out with it, Mr. Rodriguez.

Mr. Rodriguez: Well, nobody suggested that you do that. You guys killed the baby long before it was given a chance to live. Maybe if you had done things earlier...

[*Traduction*]

subordonnés à la société de fiducie elle-même. En fait, ce sont notamment ces pratiques en matière de prêt qui nous ont poussé, même avant 1990, en 1989, à réprimander la société pour ses méthodes téméraires de comptabilité et d'évaluation de son actif, parce qu'elle tenait compte jusqu'à un certain point, dans ses pratiques de comptabilité et de prêt, de la valeur future des biens qu'elle prenait en garantie.

M. Rodriguez: J'aimerais poursuivre dans cette veine, monsieur le président. Ce sera ma dernière série de questions pour ce tour-ci.

J'aimerais savoir comment vous choisissez les bureaux de comptables qui s'occupent des cas comme celui de la Standard Trust. Comment procédez-vous? Mettez-vous les noms dans un chapeau, tenez-vous une loterie ou vendez-vous des billets?

M. Mackenzie: Monsieur le président...

M. Rodriguez: Ou bien, procédez-vous par appel d'offres? Mais peut-être est-ce trop logique. Procédez-vous par appel d'offres?

M. Mackenzie: Eh bien, comme vous le savez, j'étais membre d'un des bureaux de comptables...

M. Rodriguez: Lequel?

M. Mackenzie: Il s'appelle Ernst & Young.

M. Rodriguez: Et c'est ce bureau qui a eu le contrat pour remettre les choses en ordre?

M. Mackenzie: C'est exact.

M. Rodriguez: Avez-vous d'autres liens avec Ernst & Young?

M. Mackenzie: Non, j'ai pris ma retraite en bonne et due forme.

M. Rodriguez: Mais vous n'avez pas un fils comptable chez Ernst & Young?

M. Mackenzie: Oui, il y est employé.

M. Rodriguez: Oui. Eh bien, comment avez-vous choisi Ernst & Young?

Le président: Premièrement...

M. Rodriguez: Il faut éviter tout... Premièrement, comme le juge l'a dit, il faudrait vous débarrasser des traditionnelles ententes à l'amiable. Les conflits d'intérêts ne sont peut-être pas réels, mais mêmes s'ils ne sont qu'apparents, ce sont bel et bien des conflits d'intérêts. Il n'est pas nécessaire qu'il se passe vraiment quelque chose, il faut seulement qu'il y ait apparence de conflit. Vous ne pouvez donc pas vous laver une deuxième fois dans l'eau de votre bain, monsieur Mackenzie. Vous ne pouvez l'utiliser qu'une fois et vous devez ensuite enlever le bouchon. Vous ne pouvez pas retourner vous laver dans votre eau sale; vous allez attraper la gale.

M. Mackenzie: Mais il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain, monsieur Rodriguez.

M. Rodriguez: Personne ne dit que vous devriez faire cela. De toute façon, vous avez tué le bébé bien avant de lui donner une chance de survivre. Peut-être que si vous aviez agi plus tôt...

[*Text*]

Anyway, how did you choose Ernst & Young? I want to hear the story.

Mr. Mackenzie: Mr. Rodriguez, first of all, this is a perfectly appropriate question; I have no problem with that.

Mr. Rodriguez: I hope so.

Mr. Mackenzie: Secondly, when I took this job some years ago, I realized that a situation like this could arise—

Mr. Rodriguez: Which job?

Mr. Mackenzie: —my present job—and that I could be into a conflict of interest, perceived if not real. So two years and a bit ago, when we had our first failure to deal with, we set up the procedure, because we had to pick somebody to manage it.

Mr. Rodriguez: What is the procedure?

Mr. Mackenzie: The procedure first of all involved the decisions to be made by people on my staff, and I had no personal involvement with it whatever. I did not attend meetings; they were all done separately.

The second was to take an inventory of the firms who could handle it. Then you would have a procedure whereby I would try to identify any of the firms who had any potential or actual conflicts because they were auditors either of the institution itself or of its relations—parents, cousins, or whatever.

Then you look at a balance of work that is being handled. Applying that procedure, the firm of Deloite, Haskins & Sills—Deloite & Touche nowadays—was appointed as the manager or the liquidator in the advocate general case.

In this case, we extended these procedures somewhat. We had to make these decisions to develop a contingency plan last August, because we were concerned that, with events running pretty fast, we might have to move fairly quickly. What the staff did was identify the firms that had the skills and experience and the size that could handle a 37-branch occupation, so to speak, all at the same time. So that narrowed it to five firms. Three of those firms were not considered because they were the auditors or they were the auditors of the affiliated and related companies. When we came down to the remaining two firms, looking at the balance of work that had been given to those firms either by our office or through CDIC, Ernst & Young had only a fraction of the amount of work that those people did.

• 1655

Finally, if I could complete, that decision—made, as I say, without my involvement—was then circulated to the other members of the Financial Institutions Supervisory Committee, the FISC, as we call it, being the CDIC, the Bank of Canada, and the Ministry of Finance. It was very open and there were no problems as far as they were concerned.

[*Translation*]

Quoi qu'il en soit, comment avez-vous choisi Ernst & Young? J'aimerais le savoir.

M. Mackenzie: Monsieur Rodriguez, je dois vous dire premièrement que votre question est tout à fait appropriée; elle ne me pose aucun problème.

M. Rodriguez: J'espère bien.

M. Mackenzie: Deuxièmement, quand j'ai accepté ce poste il y a quelques années, je me suis bien rendu compte qu'une situation comme celle-là pourrait se produire...

M. Rodriguez: Quel poste?

M. Mackenzie: Mon poste actuel. Je me suis rendu compte donc que je pourrais me trouver en situation de conflit d'intérêts, apparent sinon réel. Donc, il y a deux ans environ, quand nous avons dû nous occuper de notre premier cas de faillite, nous avons mis sur pied des règles très précises parce qu'il fallait bien choisir quelqu'un pour gérer cette affaire.

M. Rodriguez: Quelles sont ces règles?

M. Mackenzie: Tout d'abord, les décisions ont été prises par les membres de mon personnel, et je n'y ai participé personnellement à aucun moment. Je n'ai pas assisté aux réunions; tout s'est fait indépendamment de moi.

Deuxièmement, nous avons établi un répertoire des cabinets capables de s'occuper de ce dossier. J'ai ensuite essayé de déterminer si l'un ou l'autre de ces cabinets se trouvaient en situation de conflit d'intérêts, potentiel ou réel, parce qu'ils auraient été des vérificateurs de l'institution elle-même ou des sociétés qui lui étaient apparentées, que ce soit des sociétés mères, des petites cousines ou quoi que ce soit d'autre.

Nous avons ensuite étudié le travail déjà effectué. Et c'est alors que le bureau de Deloite, Haskins & Sills, qui s'appelle maintenant Deloite & Touche, a été nommé comme liquidateur dans l'affaire de l'avocat général.

Dans ce cas-ci, nous avons modifié légèrement ces règles. Nous avons dû prendre les décisions nécessaires pour pouvoir dresser un plan d'urgence en août dernier parce que nous savions que, les choses allant assez vite, nous aurions peut-être à intervenir assez rapidement. Mon personnel a donc dressé la liste des cabinets qui possédaient les compétences, l'expérience et les effectifs nécessaires pour s'occuper en même temps des 37 succursales en cause. Il n'y a que cinq cabinets qui remplissaient ces conditions. Trois d'entre eux n'ont pas été retenus parce qu'ils effectuaient du travail de vérification pour la société, ou encore pour des sociétés affiliées ou apparentées. Il ne restait donc plus que deux cabinets, et quand nous avons examiné quels étaient les contrats déjà accordés à ces deux cabinets par notre bureau ou par l'entremise de la SADC, nous avons constaté qu'Ernst & Young avait effectué beaucoup moins de travail que l'autre firme.

Enfin, si vous me permettez de terminer ma réponse, cette décision—qui a été prise sans moi, comme je vous l'ai dit—a été communiquée aux autres membres du Comité de surveillance des institutions financières, c'est-à-dire la SADC, la Banque du Canada et le ministère des Finances. Tout cela s'est fait de façon très ouverte, et nos autres partenaires n'ont fait aucune objection.

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: Well, I do not want to belabour this particular point, but has it ever occurred to you that muncipalities do it, federal government departments do it? They put out a tender. It is up to a company that feels it has the capability to decide to tender on it.

Here you have it as it would appear in the public's eye: you are a former partner of Ernst & Young. Your son is working for Ernst & Young. One of the people working at Ernst & Young has connections to the deposit insurance.

The Chairman: Mr. Rodriguez, I would like to leave the breadth of questioning as open as possible for everybody, but I am not sure where this is leading.

Mr. Mackenzie: It is an important question. It is important to understand that because of the necessity to line up the contingency plan at a time when it was by no means certain that they would have to be employed at all, to put it out for tender at a point when we are hoping that this institution could be saved is going to be a self-destructing exercise.

The Chairman: I was just about to explain that to Mr. Rodriguez myself, in fact. Muncipalities and others, including the government for that matter, put out tenders for things like audit. I have never heard of anybody putting out a tender when they are going to hire a receiver, which in essence is what this is, by a different name. You do not advertise when you are going to do that.

Mr. Rodriguez: Well, Mr. Chairman, my point is that prior to Bill C-42 it was perceived that there was a gentleman's conduct in the way the regulator regulated financial institutions. It is an old boys' club. When I saw the letters going back and forth between Mr. Macpherson and Mr. O'Malley, it left that impression.

The Chairman: I am not disagreeing with that line of questioning.

Mr. Rodriguez: Maybe you might think, and I might agree with you, that no, you cannot do it that way. But this process of putting a star horse in the stable just in case you need him to race does not make any sense to me. You have to have a better way to protect the integrity of the system. As long as these questions arise, you are going to have a problem.

Mr. Mackenzie: I don't know how I could have done otherwise.

Mr. Rodriguez: Maybe you could look around. We can find a suggestion for you.

Mr. Sobeski: Let's put Les Benjamin in charge of the OSFI, then we won't have any conflict with CN Rail.

The Chairman: The thing that bothers me about all this is that when I review the chronology of events provided by the office of the superintendent, I get the strange feeling we have seen this movie before. As other members before me have pointed out, we thought that some of things we were doing, such as the legislation we passed, including setting up the office itself, broadening its powers, and in fact hiring you—because I recognize that most of the others were in the

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Eh bien, je ne voudrais pas insister sur ce point, mais avez-vous déjà pensé que les municipalités procèdent ainsi, et les ministères fédéraux aussi? Ils font des appels d'offres, et c'est aux entreprises qui s'estiment capables de faire le travail de décider de faire une offre.

Dans ce cas-ci, voyez un peu comment la situation se présente aux yeux du public: vous êtes un ancien associé d'Ernst & Young. Votre fils travaille pour Ernst & Young. Et un des employés d'Ernst & Young a des liens avec le secteur de l'assurance-dépôt.

Le président: Monsieur Rodriguez, j'aimerais laisser à tout le monde autant de latitude que possible dans le choix des questions, mais je me demande un peu où vous voulez en venir.

M. Mackenzie: C'est une question importante. Il est important de comprendre que, puisqu'il était nécessaire d'élaborer un plan d'urgence à un moment où il n'était absolument pas certain que nous aurions à l'appliquer, il aurait été un peu aberrant de faire un appel d'offres puisque nous espérions à ce moment-là que l'institution pourrait être sauvée.

Le président: J'allais dire la même chose moi-même à M. Rodriguez. Les municipalités et les autres types d'administrations, dont le gouvernement d'ailleurs, procèdent par appel d'offres pour des choses comme les vérifications. Mais je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un ait lancé un appel d'offres pour l'embauche d'un syndic, puisque qu'il s'agit essentiellement ici d'un syndic, quoiqu'on l'appelle différemment. On ne fait pas de publicité quand on s'apprête à faire cela.

M. Rodriguez: Eh bien, monsieur le président, ce à quoi je veux en venir, c'est que, avant l'adoption du projet de loi C-42, la population jugeait que la réglementation des institutions financières se faisait plus ou moins par entente à l'amiable, dans un cercle de vieilles connaissances. Quand j'ai lu les lettres échangées entre M. MacPherson et M. O'Malley, j'ai eu moi aussi cette impression.

Le président: Je ne suis pas contre le genre de questions que vous posez.

M. Rodriguez: Vous direz peut-être qu'il est impossible de procéder ainsi, et je serai peut-être d'accord avec vous. Mais il me semble tout à fait insensé d'installer un cheval champion dans l'écurie pour le cas où il faudrait le faire courir. Il doit bien y avoir un meilleur moyen pour protéger l'intégrité du système. Tant que des questions de ce genre se poseront, vous allez avoir un problème.

M. Mackenzie: Je ne vois pas comment j'aurais pu faire autrement.

M. Rodriguez: Vous pourriez peut-être regarder autour de vous. Nous pouvons vous faire des suggestions.

M. Sobeski: Mettons Les Benjamin à la tête du BSIF, et nous n'aurons pas de conflit avec CN Rail.

Le président: Ce qui me dérange dans tout ceci, c'est que quand je parcours la chronologie des événements que nous a transmise le bureau du surintendant, j'ai l'étrange impression d'avoir déjà vu cela. Comme d'autres membres du comité l'ont déjà souligné, nous pensions que certaines des mesures que nous avons prises, par exemple le projet de loi que nous avons adopté et la création du bureau lui-même, ainsi que l'élargissement de ses pouvoirs, et d'ailleurs votre

[*Text*]

past and occurred prior to your coming there—but we thought at that time we were doing things to improve the situation. It seems remarkably similar.

The one question I would ask you, Mr. Mackenzie, is when was this particular matter brought to your attention? It is not totally clear from the sequence of events. When I look at it, there are several references to the deputy superintendent. The first actual mention of the superintendent I see is that in May 1990, the superintendent met with the president. I am just wondering where in this chronology you came into the picture. Or were you in it all the way along?

Mr. Mackenzie: May 1990.

The Chairman: Mr. Fontaine.

M. Fontaine: Merci, monsieur le président.

Monsieur Mackenzie, lorsque M. Sobeski vous a interrogé, je pense que vous avez mentionné que vous deviez vivre dans l'exercice de vos fonctions avec des critères d'appréciation assez constants, d'une part.

D'autre part, vous disiez que vous aviez des conditions de marché changeantes.

• 1700

Vous sembliez dire aussi que vous êtes obligé d'apprécier chacun des dossiers à partir de vos critères. J'ai cru comprendre que ces critères-là devraient être modifiés, dépendamment de l'évolution des circonstances économiques, et je fais un peu référence au cas particulier qui nous préoccupe aujourd'hui. Cependant, lorsqu'un professionnel, comme vous, est à la tête d'une institution de contrôle publique comme la vôtre, à quel moment et comment arrive-t-il que les critères peuvent, d'une certaine façon, se modifier? Quel est le mécanisme qui permettrait une modification plus rapide des critères pour que les administrateurs de ces lois-là puissent regarder leurs propres dossiers, tout en tenant compte des conditions changeantes du marché sans se référer plus longtemps à des critères devenus plus ou moins désuets? Est-ce aussi votre responsabilité de proposer des modifications de critères?

Mr. Mackenzie: I think I said earlier that we have been using our credit consultants, starting over a year ago in the trust company industry, and we have been using them in banks, who, you understand, are retired bank credit officers. They are very experienced people and very experienced in looking at real estate credits.

Without using a formula approach, because I am very skeptical about formula approaches, we have systematically institution by institution, loan by loan, identified loans where the conditions indicate that appraisals are either required or have been obtained, and in each of these cases our people examine the assumptions used in building up those appraisal numbers.

In fact, it is the questioning and the use of the assumptions and the arithmetic that flows from them that is the important part in dealing with the appraisal problem. For example, if you look at an appraisal of an apartment building

[*Translation*]

embauche même—parce que je reconnais que la plupart des autres cas se sont produit avant votre arrivée là-bas—mais quoi qu'il en soit, nous pensions à ce moment-là à faire quelque chose pour améliorer la situation. Pourtant, les choses semblent se répéter.

La seule question que je voudrais vous poser, monsieur Mackenzie, c'est la suivante: quand cette affaire a-t-elle été portée à votre attention? D'après la chronologie que vous nous avez indiquée, cela n'est pas tout à fait clair. Je vois là plusieurs allusions au surintendant adjoint. C'est en mai 1990 qu'il est question pour la première fois du surintendant, puisqu'il aurait à ce moment-là rencontré le président. Je me demandais simplement à quel moment vous êtes entré en scène. Ou alors, vous êtes-vous occupé de l'affaire depuis le début?

M. Mackenzie: En mai 1990.

Le président: Monsieur Fontaine.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Mackenzie, when Mr. Sobeski asked you his questions, I think you mentioned that you had to operate under fairly constant appraisal criteria, on the one hand.

On the other hand, you said that market conditions were changing.

You seem to say also that you have to appraise each and every case according to those criteria. I understood that those criteria had to be modified according to the economic situation and I refer here in a certain way to the particular case we have before us today. However, when a professional like you is in charge of a public controlling institution like yours, when and how can those criteria be modified, in one way or the other? By what means could they be changed more rapidly so that the administrators in charge of those cases can look at their own records and work according to the fluctuating market conditions without having to refer any longer to criteria that have become more or less obsolete? Are you also responsible for proposing changes to those criteria?

M. Mackenzie: Je pense avoir déjà dit que nous avons été chercher nos conseillers en crédit, il y a plus d'un an, dans des sociétés de fiducie et également dans des banques; vous comprenez, ce sont des agents de crédit qui ont pris leur retraite du secteur bancaire. Ce sont des gens très expérimentés, qui ont une grande habitude du crédit immobilier.

Sans appliquer nécessairement une formule très précise, puisque je m'en méfie beaucoup, nous avons établi systématiquement, institution par institution, prêt par prêt, une liste des prêts qui semblaient exiger une évaluation, ou pour lesquels on en avait obtenu une, et dans chacun de ces cas, nos gens ont examiné les hypothèses de départ qui ont servi à ces évaluations.

En fait, ce sont les questions posées et les hypothèses utilisées, ainsi que les calculs arithmétiques qui en découlent, qui constituent l'élément le plus important de cette question de l'évaluation. Prenons par exemple l'évaluation d'un

[*Texte*]

or an office building and there are assumptions built in that contain rental rates per square foot, or include vacancy rates as a percentage of the total space available, lease renewal dates, and then the interest factors used to capitalize a cashflow, then through the use of credit consultants we can develop consistent patterns of what under today's conditions, for example now being June of 1991, are appropriate to use in today's conditions.

I do not know whether this answers your question or not, but it is an attempt to describe what we do situation after situation—also, by the way, following the Department of Public Works' general appraisal guidelines.

M. Fontaine: Est-ce que vous développez systématiquement des critères généraux d'appréciation à partir des législations de la Chambre des communes?

Mr. Mackenzie: We have not developed specific guidelines for that legislation. What we have done is a combination of using the guidelines produced by the Department of Public Works, which we think are good and based on a lot of experience, and secondly, the guidelines developed by the appraisal institute and other professional bodies.

M. Fontaine: Merci.

The Chairman: Mr. Soetens.

Mr. Soetens (Ontario): I have a very short question. I read the chronology and I think others have made their comments about what they think of the process as it unfolded. My concern really expresses itself in the fact that in some instances, whether we were strong enough or tight enough or demanded enough at the time is really history.

• 1705

Is there another Standard Trustco out there, and are you going to catch it this time before it gets to be the disaster that Standard Trustco is? Have you changed your systems with this chronology? It is clear what you have done, and whether we like it or not, that is what you have done. Have you done anything so that the same chronology does not happen? I think the chairman mentioned that this is a book we have read before. Well, if we have now read it a second time, what steps have you taken so that we do not read it a third time?

Mr. Mackenzie: I said earlier that 1990, obviously, in view of the general conditions, was different from the preceding years. Starting about 15 months ago or thereabouts, although we have phased into it, right across the system we have employed credit consultants. We have made much more explicit instructions and communications with auditors to deal with some of these communications gaps that may have occurred previously. We have consistently pressed and required people to change their accounting to deal with interest arrears to set up both specific and general loss provisions throughout.

[*Traduction*]

immeuble d'appartements ou de bureaux; cette évaluation est toujours fondée sur certaines hypothèses de départ, par exemple, les prix de location au pied carré, ou encore les taux de vacance par rapport à la superficie totale disponible, les dates de renouvellement des baux et, enfin, le facteur de capitalisation de l'encaisse. En faisant appel à des conseillers en crédit, nous pouvons établir des règles uniformes sur ce qui est approprié pour les conditions actuelles, par exemple, pour juin 1991.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais j'ai essayé de vous décrire ce que nous faisons dans chaque cas; soit dit en passant, d'ailleurs, nous suivons aussi les directives générales du ministère des Travaux publics en matière d'estimation.

Mr. Fontaine: Do you systematically establish general appraisal criteria based on legislation passed by the House of Commons?

M. Mackenzie: Nous n'avons pas établi de directives précises découlant de cette loi. Nous appliquons plutôt une combinaison des directives établies par le ministère des Travaux publics, qui sont bonnes d'après nous et qui reflètent une grande expérience, ainsi que des directives élaborées par l'Institut canadien des évaluateurs et d'autres organismes professionnels.

Mr. Fontaine: Thank you.

Le président: Monsieur Soetens.

M. Soetens (Ontario): J'ai une question très brève. J'ai lu la chronologie des événements; je pense que d'autres on déjà fait des commentaires sur la façon dont tout cela s'est déroulé. Mon problème, c'est qu'il ne sert plus à grand-chose de nous demander si nous avons été assez fermes, assez stricts ou assez exigeants dans un cas ou dans l'autre, puisque tout cela, c'est du passé.

Existe-t-il une autre Standard Trustco et allez-vous l'attraper cette fois avant qu'il y ait un autre désastre de l'ampleur de celui de la Standard Trustco? Est-ce que cette chronologie vous a fait modifier vos systèmes? Ce que vous avez fait est clair, et que cela fasse ou non notre affaire, c'est ce que vous avez fait. Avez-vous fait quelque chose pour éviter que cette chronologie ne se reproduise? Je crois que le président a dit que c'est là un livre que nous avons déjà lu. Eh bien, si nous venons de le lire pour la seconde fois, quelles mesures avez-vous prises pour que nous n'ayons pas à le lire une troisième fois?

M. Mackenzie: J'ai dit tout à l'heure que 1990, compte tenu de la conjoncture, était manifestement différente des années précédentes. Depuis une quinzaine de mois environ, bien que nous y soyons venus de façon graduelle, dans tout le système nous avons utilisé des experts-conseils en crédit. Nous avons donné aux vérificateurs des directives et des communications beaucoup plus explicites afin de combler certaines des lacunes qui ont pu se produire antérieurement sur le plan des communications. Nous avons constamment insisté pour faire modifier les pratiques comptables à l'égard des arriérés d'intérêt et faire établir partout des provisions particulières et générales pour pertes.

[*Text*]

Mr. Soetens: In this chronology, I think in a couple of instances you were not comfortable with Standard continuing to declare their non-performing interest. Have you changed your system so that you in fact instruct trust companies not to declare their interest?

Mr. Mackenzie: In effect, yes. In fact, in working with the accounting professions, boards of directors, owners and others, we have been able to look at the actual results for 1990 to make sure the accounting was very considerably improved over what it had been where that was required. It was not required, of course, in a lot of cases. We have obtained formal agreements now with company management and owners to change accounting in some cases. We have formal agreements and undertakings to circumscribe some of the lending practices, and we have formal agreements to put in more capital from time to time. These agreements and undertakings have been applied with a good deal of rigour over the past 15 months or so, and it is an ongoing process.

Having said all that, we are faced with a situation where markets are not coming around, except in the residential real estate markets in many areas and some areas of new residential constructions and so forth. To answer the question of whether there are more around like this, the answer is that we know what the real situation is, we think, at the moment right across the industry, but whether that knowledge is going to prevent all of them failing, I do not know. I cannot tell.

Mr. Soetens: I appreciate you cannot tell, but I guess if there are others around—I will presume for the moment there are not—and you instructed them very clearly on their financial statements not to show non-performing assets and interest, then obviously the flag might go up the pole a little quicker for those who have an interest in the affairs of those companies. You are saying that instruction is out there very clearly.

Mr. Mackenzie: Yes.

Mr. Soetens: The other area that concerns me, and I believe, if I am not mistaken, we have talked about this once before, is this whole issue of appraisals. It seems that whether it is the appraisal values of one individual property or the whole appraisal value of real estate assets of a rather large customer of Standard Trust, my question to you before was that there did not seem to be any regulation on what was considered a proper appraisal. It is very subjective. One appraiser might have only market experience, while another appraiser might have 15 master's degrees behind him, and each one of them is as qualified to use the title "appraiser" after their name as any, with regard to determining the value of real estate.

• 1710

In this case, the market collapse was directly tied to real estate, I believe. Are you satisfied that your credit consultants have the wherewithal and the knowledge to do the job right? What criteria are you using?

Mr. Mackenzie: We believe so, sir. In the first place, I continue to believe that getting good competent appraisers working to good guidelines, as we talked about earlier, is important. But what is most important is to identify the

[*Translation*]

M. Soetens: D'après la chronologie, je crois qu'à quelques reprises vous n'étiez pas heureux que la Standard continue de déclarer des intérêts non productifs. Avez-vous modifié votre système et ordonnez-vous effectivement aux sociétés de fiducie de ne pas déclarer ces intérêts?

M. Mackenzie: En pratique, oui. En fait, en travaillant avec les comptables, les conseils d'administration, les propriétaires et d'autres, nous avons pu examiner les résultats réels de 1990 pour nous assurer que les méthodes comptables présentaient une amélioration considérable là où c'était nécessaire. Bien sûr, dans beaucoup de cas ce n'était pas nécessaire. Nous avons maintenant obtenu des ententes formelles de la part de la direction et des propriétaires des sociétés en vue de la modification des pratiques comptables dans certains cas. Nous avons des ententes et des engagements officiels en vue de la restriction de certaines pratiques de prêt et nous avons des ententes officielles portant sur des injections de capitaux de temps à autre. Ces ententes et ces engagements ont été appliqués avec beaucoup de rigueur au cours des 15 derniers mois, et c'est là un processus permanent.

Cela étant dit, il reste que les marchés ne montrent pas de signes de reprise, sauf le marché immobilier résidentiel dans de nombreuses régions ainsi que la construction résidentielle neuve dans certaines régions, etc.. Quant à savoir s'il existe d'autres cas semblables, je répondrai que nous croyons connaître la situation véritable à l'heure actuelle dans tout le pays, mais je ne sais pas si cela les empêchera toutes de faire faillite. Je ne saurais le dire.

M. Soetens: Je comprends que vous ne sauriez le dire, mais j'imagine que s'il y a d'autres cas semblables—je supposerai pour l'instant qu'il y en a pas—et que si vous leur avez ordonné très clairement de ne pas indiquer les actifs et les intérêts non productifs dans leurs états financiers, alors évidemment ceux qui s'intéressent aux affaires de ces sociétés pourraient se voir mettre la puce à l'oreille un peu plus tôt. Vous dites qu'il y a une directive très nette en ce sens.

M. Mackenzie: Oui.

M. Soetens: L'autre domaine qui me préoccupe, et, si je ne m'abuse, nous en avons déjà parlé une fois, est cette question des évaluations. Qu'il s'agisse de la valeur évaluée d'une seule propriété ou de l'ensemble de la valeur évaluée des actifs immobiliers d'un client assez important de Standard Trust, je vous ai dit auparavant qu'il ne semblait y avoir aucun règlement quant à la qualité des évaluations. Tout cela est bien subjectif. Il se peut qu'un évaluateur donné n'ait que l'expérience du marché, tandis qu'un autre aurait une quinzaine de maîtrises, et chacun d'entre eux peut utiliser le titre d'«évaluateur» en ce qui concerne la valeur des propriétés immobilières.

Dans ce cas, l'effondrement était directement lié à l'immobilier, je crois. Êtes-vous convaincu que vos experts-conseils en matière de crédit ont les moyens et les connaissances nécessaires pour faire leur travail? Quels critères utilisez-vous?

M. MacKenzie: Nous le croyons, monsieur. Tout d'abord, je continue de croire qu'il est important d'avoir recours à des évaluateurs compétents qui appliquent de bonnes directives, comme nous l'avons dit tout à l'heure.

[*Texte*]

economic assumptions, such as interest rates, occupancy rates, sale prices, rental rates, and so forth, then effectively subject them to a risk analysis, to ask, if one assumes 5% vacancy rates, what happens if the rate is 15%, and that sort of question.

What we found to be very useful is to have people with the capacity for looking through those appraisals at the assumptions, then inserting assumptions, based on their knowledge of the market and some discussion, that appear to be more appropriate, if we disagree with the assumptions used.

Mr. Macpherson: Over the years we have been working increasingly closely with the appraisal institute in the promotion of sound and thorough standards of appraisal.

Much more concretely, we have been working closely with the Canada Deposit Insurance Corporation. Indeed, one of our colleagues, Mr. Hammond, who is another deputy superintendent in the office, has been chairing the committee of the CDIC to develop what are referred to as standards of sound business practice. One of those standards relates to this whole art or science—whatever it may be—of property appraisal.

A very comprehensive document is in the developmental, consultative process now, which will give all institutions a view of the regulatory community as to what the standards of good appraisal practice should be. That would be a very positive condition to the whole process.

The Chairman: I do not discount the need for qualified appraisal, but in the letter of September 12, 1989, referred to earlier, which is a public document and on record, the list of items does not even mention appraisal, I do not think. Perhaps it does somewhere, but, by and large, there is a long litany of problems apart from appraisal that are rather clear violations of guidelines and so on.

I have an observation, going back to my previous question about when the superintendent became aware of this matter. When I look at the documentation we have available to us, it seems to me that not much happened until May, 1990, but that as soon as May, 1990, arrived a lot of action began. There are a variety of different events. In fact, a month later, there was an injection of $25 million in capital, a directive against not declaring dividends, and, in July, a variety of other items.

It seems to me that action was taken once the superintendent was notified. Could someone explain to me at what point the superintendent is notified about these issues? Is there a procedure or guideline for notification of the superintendent himself? I understand that a lot of field work and work with other organizations goes on, but in the case of trust companies I believe the report said there are only about 68 trust companies, which is only, if you look at this way, about one per week. With the problems that were outlined in this letter of September 12, 1989, I have a hard time imagining why it would have taken so long to be brought to the attention of the superintendent.

[*Traduction*]

Mais le plus important est de repérer les hypothèses économiques, tels les taux d'intérêt, les taux d'occupation, les prix de vente, les loyers, etc., puis de les soumettre à une analyse de risque, de se demander, si l'on postule un taux d'inoccupation de 5 p. 100, ce qui se produira si le taux est de 15 p. 100, et d'autres questions du même genre.

Nous avons trouvé très utile d'employer des gens qui sont en mesure de dégager les hypothèses qui sous-tendent ces évaluations, puis de les remplacer par des hypothèses qui semblent plus appropriées, en fonction de leur connaissance du marché et de certaines discussions, si nous ne sommes pas d'accord avec les hypothèses utilisées.

M. Macpherson: Nous établissons des liens de plus en plus étroits avec l'institut des évaluateurs pour promouvoir des normes d'évaluation saines et complètes.

Sur un plan beaucoup plus concret, nous travaillons en collaboration avec la Société d'assurance-dépôts du Canada. Un de nos collègues, M. Hammond, un autre surintendant adjoint, préside le comité de la SADC chargé d'élaborer ce que l'on appelle des normes de saines pratiques commerciales. Une de ces normes porte sur l'art ou la science—selon le cas—de l'évaluation immobilière.

Nous sommes en train d'élaborer maintenant par voie de consultation, un document très complet qui donnera à toutes les institutions une idée de ce devraient être les normes d'évaluation selon les organismes de réglementation. Cela devrait être un élément très positif.

Le président: Je ne voudrais pas minimiser la nécessité d'une bonne évaluation, mais dans la lettre du 12 septembre 1989, dont on a déjà parlé, qui est un document public et qui figure au dossier, la liste des éléments ne mentionne pas les évaluations, je crois. Peut-être cela figure-t-il quelque part, mais dans l'ensemble, il y a une litanie de problèmes autres que l'évaluation qui constituent des infractions assez nettes aux lignes directrices, etc..

J'aurais une remarque à faire au sujet de ma question antérieure portant sur le moment où le surintendant a été informé de cette affaire. Selon la documentation mise à notre disposition, il me semble qu'il ne s'est pas passé grand-chose avant mai 1990, mais que dès ce moment là, les événements se sont précipités. Il y a une grande variété d'événements différents. En fait, un mois plus tard, il y a eu une injection de capital de 25 millions de dollars, une directive interdisant de déclarer des dividendes et en juillet, divers autres éléments.

J'ai l'impression que des mesures ont été prises une fois que le surintendant a été informé. Pourrait-on m'expliquer à quel moment le surintendant a été informé des problèmes de ce genre? Existe-t-il une procédure ou une directive concernant la façon d'informer le surintendant lui-même? Je comprends qu'il y a beaucoup de travail à l'extérieur et auprès d'autres organismes, mais dans le cas des sociétés de fiducie, je crois que le rapport mentionne qu'il n'y a qu'environ 68 sociétés de ce genre, soit environ une par semaine. Compte tenu des problèmes exposés dans lettre du 12 septembre 1989, j'ai beaucoup de mal à imaginer pourquoi il aurait fallu si longtemps pour en informer le surintendant.

[*Text*]

• 1715

Mr. Mackenzie: Mr. Chairman, as I have said on a number of occasions this afternoon, and after all the things we have been talking about this afternoon, prior to the beginning of 1990, despite the problems, it did not seem to us that we were dealing with a trust company that was losing money, or one that was being inappropriately audited or did not have enough capital. And as I have said on a number of occasions, despite the problems of the parent, the owners were prepared to put in more money.

I suppose it is a neat question—about the delegations and so forth and so on. Do you need guidelines under conditions where the economy seems to be in reasonable shape but is perhaps showing a little stress? I do not know. Of course, with the much more serious economic situation currently, there is repeated reporting to me of virtually all companies across the system.

The Chairman: I have another memo here that came out about August 1990. Basically, it is a memo from the deputy superintendent to a number of people—regional managers, examiners, etc.—asking for various things, including copies of post-examination letters, noting on each date the completion of the on-site work, copies of responses from the institutions, copies of correspondence or other evidence on follow-up action on our part, dates of meetings with audit committees, dates of meetings with external auditors, and comment on companies' accounting practices for accruing interest and recognizing income on a non-performing basis.

It seems strange to me that this memo of August 7, 1990, which obviously came out after most of the events of Standard Trust... It seems to me that this should be standard practice and that virtually all of this should be already in the head office or whatever.

So I think this is a very good list, but was this not being done in advance of this date? To what degree? What prompted the memo?

Mr. Mackenzie: As I have said, there were some surprises related to Standard Trust. There were also the conditions in the market and we concluded that we had better do this much more systematically than we had been. You are quite right. There is nothing new or startling in that. Those are all things that should be in place.

The Chairman: Thank you.

Mr. Rodriguez: Mr. Macpherson, did you meet with the credit committee of Standard Trust at any time?

Mr. Macpherson: Yes, we met with the senior credit officers of Standard Trust.

Mr. Rodriguez: Did you see the minutes of their meetings relating to the discussions and decisions on loans?

Mr. Macpherson: We reviewed the minutes of the board of directors and we reviewed and obtained copies of the minutes of the audit committee. We did not... In fact I do not know whether minutes exist of a—

[*Translation*]

M. Mackenzie: Monsieur le président, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises cet après-midi, et après tout ce dont nous avons parlé cet après-midi, avant le début de 1990, malgré les problèmes, il ne nous semblait pas que cette société de fiducie perdait de l'argent, ni qu'elle faisait l'objet de vérifications inadéquates, ni qu'elle n'avait pas assez de capital. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, malgré les problèmes de la société mère, les propriétaires étaient prêts à injecter d'autres capitaux.

Je suppose que c'est là une bonne question—à propos des délégations, etc. Faut-il des lignes directrices lorsque l'économie semble en assez bon état, mais montre peut-être de légers signes de stress? Je n'en sais rien. Évidemment, la situation économique actuelle étant beaucoup plus grave, on me signale presque toutes les entreprises du système.

Le président: J'ai ici une autre note de service qui date d'environ août 1990. Essentiellement, il s'agit d'une note de service adressée par le surintendant adjoint à plusieurs personnes—directeurs régionaux, examinateurs, etc.—demandant diverses choses, y compris des copies des lettres postérieures à l'examen, d'inscrire à chaque date les travaux achevés sur les lieux, des copies des réponses des institutions, des copies de la correspondance ou d'autres preuves de suivi de notre part, les dates des réunions avec les comités de vérification, les dates de réunions avec les vérificateurs extérieurs et des commentaires sur les pratiques comptables des sociétés en ce qui concerne l'accumulation des intérêts et le produit des prêts non productifs.

Il me semble étrange que cette note du 7 août 1990, manifestement publiée après la plupart des événements de la Standard Trust... Il me semble que cela devrait être la pratique normale et que presque toutes ces données devraient déjà être au siège social ou quelque part.

Cette liste me semble excellente, mais ne faisait-on pas cela auparavant? Dans quelle mesure? Qu'est-ce qui a provoqué cette note de service?

M. Mackenzie: Comme je l'ai dit, il y a eu certaines surprises dans le cas de la Standard Trust. Il y avait aussi la situation du marché, et nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait procéder de façon plus systématique. Vous avez tout à fait raison. Il n'y a là rien de neuf ni d'étonnant. Ce sont toutes des choses qui devraient être en vigueur.

Le président: Merci.

M. Rodriguez: Monsieur Macpherson, avez-vous rencontré le comité du crédit de la Standard Trust à un moment donné?

M. Macpherson: Oui, nous avons rencontré les agents supérieurs de crédit de la Standard Trust.

M. Rodriguez: Avez-vous vu le compte rendu de leurs réunions portant sur les discussions et les décisions concernant les prêts?

M. Macpherson: Nous avons étudié les comptes rendus du conseil d'administration et ceux du comité de vérification. Nous n'avons pas... En fait, je ne sais pas s'il existe un compte rendu...

[*Texte*]

Mr. Rodriguez: That is right, no minutes existed.

Mr. Macpherson: —credit committee per se.

Mr. Rodriguez: As a result of your 1988 annual examination report, you wrote to Standard's president and chief executive officer and urged him to come within the guidelines. I do not know what these guidelines are. With Bill C-42 I thought we had instructed you to be tough, but these guidelines...

• 1720

You told him that he had to come within CDIC guidelines as they related to what are called prudential lending policies. This fellow wrote back to you and his last statement was:

> In situations where a company has successfully demonstrated its ability to operate outside the guidelines, non-adherence should not be cited as an indication of unsound business practices.

When you read something like that, what is your reaction? These people are thumbing their noses at you. They are saying that even if they operate outside the guidelines—the arrogance—they know what they are doing and it is not necessarily an indication of unsound business practices because they know best. What do you do about that?

Mr. Macpherson: Mr. Chairman, as I have mentioned a couple of times this afternoon, what we did about that was in effect reject that sort of attitude on the part of the company.

Based upon reports coming from the company on a regular monthly basis from that point forward through to May 1990, there were signs of the company adjusting its portfolio to adhere more closely to the guideline. Indeed, as I said, by 1990 they were living within the interim construction guideline on the basis of information reported by the company.

Mr. Rodriguez: I do not understand. Are these guidelines not rules—I can break them if I want to? The pit bull is not going to come and bite my ankle off, my leg off and any other part of my anatomy off? I do not have to worry; these are just guidelines. What are guidelines? They do not have to follow them? You are dealing with taxpayers' money. This thing could have caused the taxpayers to pump a whole pile of money into it.

What are these guidelines? Are they not rules that have to be followed or are they just, well, you guys can follow them if you feel like it and if you do not feel like it, give us a song and dance. We are the song and dance team from OSFI, Mackenzie & Company. What are guidelines? How tough?

Mr. Mackenzie: I guess there are a range of guidelines. The guidelines we have been talking about in this particular case relate to the CDIC guidelines that go back to the 1970s and were considered by many to be designed more for the markets then than subsequently and were not enforced generally as rules. They were constantly referred to.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: C'est exact, il n'existait aucun compte rendu.

M. Macpherson: ...du comité du crédit comme tel.

M. Rodriguez: À la suite de votre rapport sur l'examen annuel de 1988, vous avez écrit au président-directeur général de Standard pour l'inciter à respecter les lignes directrices. Je ne sais pas quelles sont ces lignes directrices. Je croyais qu'en adoptant le projet de loi C-42, nous vous avions donné l'ordre d'être dur, mais ces lignes directrices...

Vous lui avez dit qu'il devait respecter les lignes directrices de la SADC en ce qui concerne ce que l'on appelle les politiques prudentes de prêts. Il vous a répondu, et sa lettre se termine comme ceci:

> Lorsqu'une entreprise a fait la preuve qu'elle peut fonctionner sans respecter les lignes directrices, leur non-respect ne devrait pas être considéré comme une indication de mauvaises pratiques commerciales.

Quelle est votre réaction lorsque vous lisez quelque chose comme cela? Ces gens vous font un pied de nez. Ils disent que même s'ils ne respectent pas les lignes directrices—quelle arrogance—ils savent ce qu'ils font et que cela ne signifie pas nécessairement que leurs pratiques commerciales sont mauvaises, car ce sont eux qui ont raison. Qu'est-ce que vous faites dans un cas pareil?

M. Macpherson: Monsieur le président, comme je l'ai dit à quelques reprises cet après-midi, nous avons condamné cette attitude de la part de l'entreprise.

D'après les rapports reçus de la société chaque mois entre ce moment et mai 1990, il y avait des indications que l'entreprise redressait son portefeuille pour respecter les lignes directrices plus étroitement. Comme je l'ai dit, en 1990, si l'on en croit les renseignements fournis par la société, celle-ci respectait la ligne directrice provisoire sur la construction.

M. Rodriguez: Je ne comprends pas. S'agit-il de lignes directrices plutôt que de règles—puis-je les enfreindre impunément? Un chien méchant ne va pas venir me dévorer la cheville, la jambe, ou toute autre partie de mon anatomie? Je n'ai pas à m'en faire; ce sont tout simplement des lignes directrices. Que sont des lignes directrices? Ne doit-on pas les respecter? Vous vous occupez de l'argent des contribuables. Cette affaire aurait pu coûter énormément d'argent aux contribuables.

Quelles ont ces lignes directrices? Ne s'agit-il pas de règles qui doivent être suivies ou dit-on tout simplement: «Eh bien, messieurs, vous pouvez les respecter si vous le voulez, sinon, donnez-nous un petit spectacle.» Nous sommes la troupe de théâtre du BSIF, Mackenzie et Compagnie. Quelles sont les lignes directrices? Sont-elles sévères ou pas?

M. Mackenzie: Il y a toute une gamme de lignes directrices. Celles dont nous parlons dans ce cas sont les lignes directrices de la SADC; elles remontent aux années 70 et beaucoup les jugeaient conçues pour les marchés de cette époque plutôt que des époques ultérieures, et en général on ne les considérait pas comme des règles. On s'y référait constamment.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: These guys can go on doing anything they wanted to do and there is no danger as long as they write you, Dear Mac or whatever, you are home-free.

Mr. Mackenzie: I suppose the guidelines with respect to the kind of business that the trust company could do were not set out in practice generally in those days and I suppose today, even, as "rules of business conduct". They have been strengthened recently.

Where we focused a lot of this attention is of course on the necessity to have these very strong accounting rules, because with a good accounting that measures the capital that is in the company... We felt that the capital in this situation was adequate, as far as we could tell, all through this period until 1990. The virtue of the accounting rule approach, in a sense, is that it forces people not to delay dealing with problems as they arise.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, Mr. Mackenzie amazes me. My information tells me that as of 1988, 5% of the loans of Standard Trust were in deep doo-doo. Were you aware of that? Were you aware of that, as early as 1988?

• 1725

Mr. Mackenzie: That 5% of the loans were bad?

Mr. Rodriguez: Yes, were beyond 90 days. I mean, if you do that on your Visa credit card the guy with the big scissors comes and he cuts it up.

Mr. Mackenzie: What we were certainly observing and reported early in 1989 following that 1988 look was obviously there were a number of these loans that were beyond 90 days, and we were observing they were going on accruing interest on them.

Mr. Rodriguez: You have guidelines. The guidelines, you now tell me, are not rules, that if you breech these guidelines we come down and give you a medal and you continue to operate exceeding the 75% in loans and laying off the rest of it to the first cousin, Standard Trustco. You have a guideline of 1%, correct?

Mr. Mackenzie: That is the Ontario rule.

Mr. Rodriguez: Do you not have a guideline too at the federal level?

Mr. Mackenzie: There is a 2% on real estate.

Mr. Rodriguez: Okay, you have a guideline, and they were breeching this guideline. I don't understand. You know, it gives me a great deal of concern that when we remove that and in Bill C-83 we go to following procedures that are prudential and wise, going that wide, your efficacy has not been proven and now we are going to give you even broader discretionary power. If a person does not follow the guideline it does not trigger some action; when they consistently breech your guidelines you do not come in and say sorry, guys, some things are going to happen now?

[*Translation*]

M. Rodriguez: Ces gens peuvent faire ce qu'ils veulent, il n'y a aucun danger, pourvu qu'ils vous écrivent, mon cher Mac ou quoi que ce soit.

M. Mackenzie: J'imagine que les lignes directrices concernant le genre d'affaires auxquelles ne peuvent se livrer les sociétés de fiducie n'étaient pas énoncées en général à l'époque, et j'imagine même aujourd'hui, sous forme de «règles de conduite commerciale». Elles ont été renforcées dernièrement.

Ce à quoi nous nous sommes beaucoup intéressés, bien sûr, c'est la nécessité de règles comptables très rigides, car, avec une bonne comptabilité qui mesure le capital de l'entreprise... Nous estimions que, dans ce cas, le capital était suffisant, dans la mesure où nous pouvions en juger, jusqu'en 1990. La méthode de la règle comptable a pour avantage de forcer les gens à chercher à régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent.

M. Rodriguez: Monsieur le président, M. Mackenzie m'émerveille. D'après les renseignements dont je dispose, dès 1988, 5 p. 100 des prêts de la Standard Trust étaient en grande difficulté. Êtiez-vous au courant de cela? Êtiez-vous au courant de cela dès 1988?

M. Mackenzie: Que 5 p. 100 des prêts étaient en difficulté?

M. Rodriguez: Oui, étaient en souffrance depuis plus de 90 jours. Croyez-moi, si vous faites cela avec votre carte Visa, quelqu'un viendra avec ses gros ciseaux pour en faire des confettis.

M. Mackenzie: Nous avons constaté et signalé au début de 1989, après l'examen de 1988, qu'il y avait manifestement un nombre de prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, et nous avons constaté qu'on continuait à créditer les intérêts accumulés à l'égard de ces prêts.

M. Rodriguez: Vous avez des lignes directrices. Vous me dites maintenant que ces lignes directrices ne sont pas des règles, que si vous enfreignez ces lignes directrices, nous allons venir vous remettre une médaille et que vous pourrez continuer à fonctionner avec plus de 75 p. 100 en prêts et donner le reste à votre cousin germain, la Standard Trustco. La ligne directrice est de 1 p. 100, n'est-ce pas?

M. Mackenzie: C'est la règle de l'Ontario.

M. Rodriguez: N'y a-t-il pas aussi une ligne directrice au palier fédéral?

M. Mackenzie: Deux pour cent pour l'immobilier.

M. Rodriguez: Bien. Il y a une ligne directrice, et il y avait infraction. Je ne comprends pas. Vous savez, cela m'inquiète beaucoup de penser que nous allons éliminer cela et qu'avec le projet de loi C-83, nous allons imposer des procédures sages et prudentes, une expression aussi vaste que cela, et que nous allons vous confier des pouvoirs discrétionnaires encore plus vastes alors que votre efficacité n'a pas été démontrée. Si quelqu'un ne suit pas la ligne directrice, cela ne déclenche aucune mesure? Lorsqu'on enfreint constamment vos lignes directrices, vous ne vous présentez pas pour dire: «Je regrette, messieurs, il va maintenant se passer des choses?»

[*Texte*]

Mr. Mackenzie: As we realized in 1990 that the capital of this company was under threat, and that was the first time we realized it, we started to view it more intensively. We threw the book at them.

Mr. Rodriguez: Let me ask you another question.

The Chairman: That one was pretty clear.

Mr. Rodriguez: Was there nothing before that? No warning bells, nothing, came and hit you in the face and said we better do something here?

Mr. Mackenzie: We have indicated a whole series of areas where we were raising concerns and questions. We were putting these things to the people to whom we thought they should be put. But we did not see until 1990 the financial impact in terms of losses.

Mr. Rodriguez: All my correspondence I have shows that you were corresponding with Mr. O'Malley. Mr. O'Malley and you and Mr. Macpherson were having this back and forth, and Mr. Macpherson would say to Mr. O'Malley: You have breeched the guideline here, you have gone over the 2%, 1% for Ontario, you have gone over the 75% rule. Mr. O'Malley would write back and say: Dear Mr. Mapherson, it is all in the way you perceive this; we really have not done that, we are in the future hoping to do this. Then Mr. Macpherson would write back: Dear Mr. O'Malley, I do not accept what you said, but I understand you are in the process of correcting it; please see that you correct it by the next time. Then Mr. O'Malley writes back, and on and on. I have it here.

Mr. Mackenzie: I understand what you are saying, and I can sympathize in a sense. Look, we built a regulatory structure that I have explained to this committee on a number of occasions that is based on communications with management, outside directors, and auditors. These affairs were brought as early as the beginning of 1989 to the attention of the auditors in I think a very clear manner. We expected them to deal with them. We expected it again along with the directives in the summer of 1989, and we expected it again in September, and we know that they met subsequently with the auditors to review all the matters that were raised.

Mr. Rodriguez: Well, Mr. Mackenzie, do you have a copy of Standard Trust Company transactions with Owl Developments Ltd., the special review by Deloitte & Touche?

Mr. Mackenzie: No.

Mr. Macpherson: Yes.

Mr. Rodriguez: Make up your minds.

Mr. Mackenzie: Yes, I guess we do.

Mr. Rodriguez: Can we have a copy of that tabled with this committee? The draft report I have is September 20, 1990.

Mr. Mackenzie: Well I think that report was not addressed to us.

[*Traduction*]

M. Mackenzie: Lorsque nous avons compris en 1990 que le capital de cette société était menacé, et c'était la première fois que nous nous en rendions compte, nous avons commencé à nous y intéresser de beaucoup plus près. Nous avons appliqué le règlement dans toute sa rigueur.

M. Rodriguez: Permettez-moi de vous poser une autre question.

Le président: Celle-là était bien claire.

M. Rodriguez: N'y a-t-il rien eu auparavant? Pas de signal d'alarme, rien qui vous fasse comprendre qu'il fallait agir?

M. Mackenzie: Nous avons parlé de plusieurs domaines où nous avions des préoccupations et des questions. Nous en parlions aux personnes qui étaient, selon nous, compétentes en la matière. Mais nous n'avons constaté qu'en 1990 les répercussions financières en ce qui concerne les pertes.

M. Rodriguez: La correspondance dont je dispose révèle que vous correspondiez avec M. O'Malley. Il y a eu cet échange entre M. O'Malley, vous et M. Macpherson; M. Macpherson disait à M. O'Malley: «Vous avez enfreint la ligne directrice ici, vous avez dépassé les 2 p. 100, 1 p. 100 pour l'Ontario, vous avez dépassé la règle des 75 p. 100.» M. O'Malley répondait: «Cher monsieur Macpherson, c'est tout simplement la façon dont vous percevez les choses. En réalité, nous n'avons pas fait cela, et à l'avenir nous espérons faire ceci.» Puis M. Macpherson écrivait: «Cher monsieur O'Malley, je n'accepte pas ce que vous avez dit, mais je comprends que vous êtes en train d'y mettre bon ordre; veuillez le faire d'ici la prochaine fois.» Puis M. O'Malley répond, et ainsi de suite. J'ai tout cela ici.

M. Mackenzie: Je comprends ce que vous dites, et je peux comprendre pourquoi vous le dites. Nous avons mis en place une structure de réglementation que j'ai expliquée au comité à de nombreuses reprises; elle se fonde sur la communication avec la direction, les administrateurs de l'extérieur et les vérificateurs. Ces questions ont été portées dès le début de 1989 à l'attention des vérificateurs, d'une façon que j'estime très claire. Nous nous attendions à ce qu'ils s'en occupent. Nous nous y attendions encore en même temps que les lignes directrices à l'été de 1989, puis encore en septembre, et nous savons qu'ils ont par la suite rencontré les vérificateurs pour examiner toutes les questions soulevées.

M. Rodriguez: Eh bien, monsieur Mackenzie, avez-vous une copie des transactions de la Standard Trust Company avec la Owl Developments Ltd, l'étude spéciale de Deloitte & Touche?

M. Mackenzie: Non.

M. Macpherson: Oui.

M. Rodriguez: Décidez-vous.

M. Mackenzie: Oui, je crois que nous l'avons.

M. Rodriguez: Est-ce qu'une copie pourrait en être déposée auprès du comité? Le projet de rapport que j'ai en main date du 20 septembre 1990.

M. Mackenzie: Eh bien, je crois que ce rapport ne nous était pas adressé.

[*Text*]

Mr. Rodriguez: Well you said you have it.

Mr. Macpherson: We have a copy of it.

Mr. Rodriguez: I am asking you to table a copy with the committee.

• 1730

Mr. Macpherson: What we have is a copy of a draft report to Standard Trust. We are, as you well know, under statutory confidentiality constraints.

Mr. Rodriguez: That is only a guideline.

Mr. Macpherson: No, sir, that is the law. On that particular question I would ask that we have the opportunity to take counsel on whether it would be appropriate to respond.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, I would also ask the witness to table with the committee all correspondence with Mr. O'Malley from 1988 on.

Mr. Mackenzie: I can certainly understand your request, but section 22 of the act does not allow me to do it at the minute. I will of course seek counsel on the question.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, that affair is dead; what is done is done. But we are doing a post mortem. What I want to find out is whether you people are any more protective of the public interest now than you were before Bill C-42 passed. That is what I am trying to establish. Have things changed, or is it *plus ça change, plus ça reste la même*? That is what I want to find out. I would like to see the correspondence between your office and Mr. O'Malley from 1988 up to the final stroke.

Mr. Mackenzie: As I said, I can understand why you are asking for this, sir, but you can appreciate, I am sure, that I have to seek legal counsel, dealing, as I have to, within the confines of section 22 of Bill C-42.

The Chairman: I do not think there is any dispute there. As a matter of fact, I think there are quite a few documents. We do not have them all here gathered together, John. We just got some relevant ones, but a good number of them are already available. I think quite a few of them have been filed in the courts and they are available. Our researcher just gathered two or three of the more relevant ones for the purpose of today's meeting. I think probably a good portion of what you are looking for or might be looking for is already available, but if not then. . .

Mr. Sobeski: I have just one final question. Going through the history obviously I am taking a look at three groups. There was ongoing communication with the board of directors of the trust company about particular problems. The stock price held through most of 1990. In July the company was going to issue a dividend, and after the announcement of a dividend there was of course an intention from the superintendent that maybe the dividend should not carry through. That would probably be my first warning if I were a shareholder.

When does the superintendent feel it is prudent to let depositors know? While the shareholders received a warning in July, it was not until almost eight or nine months later before the company was told to limit deposit-taking activities,

[*Translation*]

M. Rodriguez: Pourtant, vous avez dit que vous l'avez.

M. Macpherson: Nous en avons une copie.

M. Rodriguez: Je vous demande d'en déposer une copie auprès du comité.

M. Macpherson: Nous avons une copie d'un projet de rapport à la Standard Trust. Comme vous le savez très bien, la loi nous impose le secret.

M. Rodriguez: C'est uniquement une ligne directrice.

M. Macpherson: Non monsieur, c'est la loi. Je demanderais la possibilité d'obtenir un avis juridique pour savoir s'il convient de répondre à cette question.

M. Rodriguez: Monsieur le président, je demanderais également au témoin de déposer auprès du comité toute la correspondance avec M. O'Malley à compter de 1988.

M. Mackenzie: Je comprends certes votre demande, mais l'article 22 de la loi ne me permet pas de le faire à l'instant. Je vais bien sûr demander un avis juridique sur cette question.

M. Rodriguez: Monsieur le président, cette affaire est morte. Ce qui est fait est fait. Mais nous procédons à l'autopsie. Je veux savoir si vous protégez mieux l'intérêt public maintenant que vous ne le faisiez avant l'adoption du projet de loi C-42. C'est ce que j'essaie d'établir. Est-ce que les choses ont changé, ou est-ce que plus ça change plus c'est la même chose? C'est ce que je veux découvrir. J'aimerais voir la correspondance entre votre bureau et M. O'Malley depuis 1988 jusqu'au point final.

M. Mackenzie: Comme je l'ai dit, je peux comprendre pourquoi vous demandez cela, monsieur, mais je suis certain que vous comprendrez qu'il me faut demander un avis juridique, car je suis tenu de respecter l'article 22 du projet de loi C-42.

Le président: Je ne crois pas qu'il y ait de litige ici. À vrai dire, je crois qu'il y a une bonne quantité de documents. Nous ne les avons pas tous réuni, John. Nous avons obtenu seulement certains documents pertinents, mais bon nombre d'entre eux sont déjà disponibles. Je crois qu'un bon nombre d'entre eux ont été déposés auprès des tribunaux et qu'ils sont disponibles. Notre recherchiste s'est contenté de réunir deux ou trois des documents les plus pertinents aux fins de la réunion d'aujourd'hui. Je crois qu'une bonne partie de ce que vous cherchez ou de ce que vous pourriez chercher est déjà disponible, sinon, alors. . .

M. Sobeski: Une dernière question. En revoyant l'historique, je m'arrête évidemment à trois groupes. Il y a eu une communication constante avec le conseil d'administration de la société de fiducie à propos de problèmes particuliers. Le prix des actions s'est maintenu pendant la plus grande partie de 1990. En juillet, la société devait verser un dividende, et après l'annonce du dividende, le surintendant a laissé entendre que peut-être le dividende ne devrait pas être versé. Cela serait probablement mon premier avertissement si j'étais actionnaire.

À quel moment le surintendant estime-t-il prudent de mettre les déposants au courant? Alors que les actionnaires ont reçu un avertissement en juillet, ce n'est que presque huit ou neuf mois plus tard qu'on a dit à la société de

[*Texte*]

control the rates, and refrain from taking uninsured deposits. While I recognize that you do not want to create runs on the bank and I understand you are in a teeter-totter position, why would you not have taken action sooner to protect depositors? In this particular case 95% or 97% were under the $60,000 limit, so they were protected. But what would you have done if only 60% of depositors had been covered and 40% had been exposed?

I would just like to understand your rationale. Why did you take so long to restrict the company on the deposit-taking side? While you are concerned about the shareholders, I think your job is also to the people who place their desposits in financial institutions to see that they are secure; you are their watchdog. I understand you have to be cautious on the information, but why the delay between making an announcement on not paying a dividend and the eight or nine months before compliance on deposit taking?

• 1735

Mr. Mackenzie: First of all, our primary responsibility is of course to depositors, not to shareholders, and I accept your question in that context.

We signalled to the company, even before we completed our 1990 examination, that there were very serious problems, and I think it is a matter of the public record, our meeting with the board on July 24 of last year and the events that took place subsequently. Having done our own review of the substandard portion of the loan portfolio and having identified a very serious difficulty, in order to get a better picture of the whole we insisted that the company perform or have performed an audit.

Once we had obtained the injection of $25 million of new capital into the company at the end of July, beginning of August last year, and pending the completion of the audit, even taking into account our findings, which at that time indicated a $40-million-odd shortfall of value, the company was still operating within its borrowing multiple. Indeed, going right through to the end of the audit into October and November, the company was still operating within its borrowing multiple—pretty close but with an additional $25 million in.

As long as it is within the borrowing multiple, as long as it is showing a net equity position on its books, you cannot say the company is insolvent. It appears to be an operating, viable business concern, meeting its debts as they come due and so forth. You are into a trade-off, I suppose, and I am not quite sure what announcements could have been made to depositors, but certainly there was a massive amount of publicity starting in late last July and August about this company. I think we felt that all kinds of people, including depositors, were notified, and in fact a whole lot of depositors who were not insured took their money out.

Mr. Macpherson: As the member indicated, there is a way to protect depositors, which was followed in early 1991 through the directions we gave to the company regarding the nature of deposits it should take. In following that first

[*Traduction*]

restreindre ses dépôts, de contrôler les taux et de s'abstenir de recevoir des dépôts non assurés. Je comprends bien que vous ne voulez pas susciter une ruée sur la banque et je comprends que vous êtes sur la corde raide, mais pourquoi n'avez-vous pas pris plus tôt des mesures en vue de protéger les déposants? Dans ce cas, 95 ou 97 p. 100 étaient sous le seuil des 60,000$, de sorte qu'ils étaient protégés. Mais qu'auriez-vous fait si seulement 60 p. 100 des déposants avaient été couverts et 40 p. 100 exposés au risque?

Je voudrais tout simplement comprendre votre justification. Pourquoi avez-vous mis tant de temps à imposer des restrictions sur les dépôts? Si vous vous préoccupez des actionnaires, j'estime que votre travail est également de protéger les personnes qui placent leurs dépôts dans des institutions financières; vous êtes leur chien de garde. Je comprends que vous devez faire preuve de prudence, mais pourquoi le délai de huit à neuf mois entre l'interdiction de verser des dividendes et la question des dépôts?

M. Mackenzie: Tout d'abord, nous sommes évidemment responsables au premier chef envers les déposants et non envers les actionnaires, et j'accepte votre question dans ce contexte.

Nous avons fait savoir à l'entreprise, même avant la fin de notre examen de 1990, qu'il y avait des problèmes très graves, et je crois que notre réunion avec le conseil le 24 juillet dernier et les événements qui ont suivi sont du domaine public. Après avoir procédé à notre propre examen de la partie du portefeuille de prêts qui ne respecte pas les normes et avoir repéré une difficulté très grave, pour obtenir une meilleure image d'ensemble, nous avons insisté pour que la société fasse ou fasse faire une vérification.

Après que nous avons obtenu l'injection de 25 millions de dollars de capitaux nouveaux dans l'entreprise à la fin de juillet ou au début d'août de l'an dernier, et en attendant la fin de la vérification, même compte tenu de nos conclusions, qui révélaient alors une lacune de quelque 40 millions de dollars, l'entreprise fonctionnait toujours dans le cadre de son coefficient d'emprunt. Jusqu'à la fin de la vérification en octobre et en novembre, l'entreprise fonctionnait toujours dans le cadre de son coefficient d'emprunt—près de la limite, mais avec 25 millions de plus.

Aussi longtemps qu'elle respecte le coefficient d'emprunt, aussi longtemps que ses livres révèlent un avoir positif, on ne peut dire que l'entreprise est insolvable. Elle semblait une entreprise viable, payant ses dettes à échéance, etc.. Il y a une sorte de compromis, j'imagine, et je ne sais trop quelles annonces auraient pu être faites aux déposants, mais en tout cas il y a eu énormément de publicité à propos de cette entreprise à la fin de juillet et en août. Je crois que nous estimions que toutes sortes de gens, y compris les déposants étaient informés et il y a effectivement un grand nombre de déposants non assurés qui ont retiré leur argent.

M. Macpherson: Comme l'a dit le député, il y a une façon de protéger les déposants, que nous avons adoptée au début de 1991 en donnant à l'entreprise des directives sur la nature des dépôts qu'elle pouvait recevoir. Cette première

[*Text*]

course, there is the obvious danger that if you turn off the deposit-taking capacity, the company is faced with the problem of having to explain to its depositors why it does not want their money, which can create a self-fulfilling disaster.

In our view, a much better way to deal with the protection of depositors, in addition to the strengthening and maintenance of capital that Mr. Mackenzie referred to, is to shore up the asset side. Early in September 1990 we obtained undertakings from the company, which had the same effect as a restriction on its licence, to limit its lending activities and its investment activities to high-quality securities—Government of Canada securities of equal quality—and to limit its lending to high-quality residential, single family types of mortgages, cutting off its ability to invest further in any sort of higher risk assets.

Moreover, we constrained the company's ability to pay fees to its related companies, to pay expenses that would be out of the normal course of business, to refrain from paying dividends. So the protection of depositors was really got at through the shoring up of the asset side and the preservation of the assets of the company for the interests of the depositors.

The Chairman: I want to ask one more question of you, Mr. Macpherson, and it follows from some of my earlier questioning. At what point in time or under what circumstances, when a company is getting into difficulty and not meeting some of the tests as outlined in some of the documents we have here, should you bring it to the attention of Mr. Mackenzie? I understand that there is probably no written rule.

• 1740

Mr. Macpherson: I think the overall rule must be that the superintendent should never receive unpleasant surprises. As he has explained, in the case we had at hand, from the actions that had been taken, from the modest improvement—as we saw it—in the operations of the company, from the situation taken all around, looking at the capital position and the liquidity position, the company was not in a life-threatening situation.

An important factor in the events of early 1990, as they pertain to some of the major exposures to the construction industry, was the very sharp downturn in resale activity and prices in the very cities where some of the largest exposures were located.

The Chairman: I would like to wind this thing up, at least for today, as quickly as possible.

Mr. Rodriguez: I have a short question. One of your officers visited with the audit committee of Standard Trust on July 27, 1989. I believe his name was Mr. Tymcio. He met with the audit committee and they had a little chit-chat. He first thanked the board for having invited him. He explained what OSFI's new role was going to be, and how you were moving into a whole new era.

Then Mr. Tymcio advised the meeting that OSFI had concluded its examination in May 1989 and presented its findings to the management of the corporation in June. He stated that the examination indicated the corporation was in sound financial condition, with competent management and good asset quality.

[*Translation*]

démarche présente un danger manifeste. En effet, si l'on met un terme à la capacité de recevoir des dépôts, l'entreprise doit expliquer à ses déposants pourquoi elle ne veut pas leur argent, ce qui peut entraîner une catastrophe.

À notre avis, pour assurer la protection des déposants, en plus de renforcer et de maintenir le capital, ce dont a parlé M. Mackenzie, la meilleure façon est de renforcer l'actif. Au début de septembre 1990, nous avons obtenu un engagement de l'entreprise, qui avait le même effet qu'une restriction concernant sa licence, à limiter ses activités de prêts et d'investissements aux titres de haute qualité—les titres du gouvernement du Canada ou des titres de qualité égale—et à limiter ses prêts aux hypothèques résidentielles, de haute qualité, sur des maisons unifamiliales, ce qui restreignait tout nouvel investissement dans des actifs à risques élevés.

En outre, nous avons empêché l'entreprise de payer des droits à ses sociétés apparentées, de payer des dépenses qui sortent du cours ordinaire des affaires et de payer des dividendes. Nous avons donc tenté de protéger les déposants en renforçant l'actif et en préservant l'actif de l'entreprise dans l'intérêt des déposants.

Le président: J'aurais une autre question à vous poser, monsieur Macpherson, et elle découle de certaines de mes questions antérieures. À quel moment ou dans quelles circonstances, si une entreprise est en difficulté et ne se conforme pas à certains des critères mentionnés dans certains des documents que nous avons ici, devez-vous en informer M. Mackenzie. Je comprends qu'il n'y a probablement pas de règle écrite.

M. Macpherson: J'estime que la règle générale doit être que le surintendant ne devrait jamais être exposé à des surprises désagréables. Comme il l'a expliqué, à propos de cette affaire, d'après les mesures qui avaient été prises, d'après la modeste amélioration—à notre avis—des activités de l'entreprise, d'après l'ensemble de la situation, d'après le capital et les liquidités, l'entreprise n'était pas dans une situation de vie ou de mort.

Un facteur important dans les événements du début de 1990 est la forte baisse de l'activité de revente et des prix dans les villes où l'exposition était la plus forte à l'industrie de la construction.

Le président: J'aimerais en terminer, au moins pour aujourd'hui, le plus rapidement possible.

M. Rodriguez: J'ai une brève question. Un de vos agents a rendu visite au comité de vérification de la Standard Trust le 27 juillet 1989. Je crois qu'il s'appelait M. Tymcio. Il a rencontré le comité de vérification et ils ont eu une petite conversation. Il a d'abord remercié le conseil de l'avoir invité. Il a expliqué quel allait être le nouveau rôle de BSIF et qu'une ère nouvelle s'ouvrait devant vous.

Puis M. Tymcio a annoncé que le BSIF avait terminé son examen en mai 1989 et qu'il avait présenté ses conclusions à la direction de l'entreprise en juin. Il a déclaré que l'examen avait révélé que la société était dans une saine situation financière et qu'elle avait une bonne gestion et un actif de bonne qualité.

[*Texte*]

Mr. Tymcio advised the meeting that the examination also identified a number of minor items, described briefly as follows. First, OSFI felt that the corporation should cease accruing interest on mortgages in default after 90 days. These are minor items. Second, there were differences in interpretation regarding certain inclusions and exclusions in the calculation of the corporation's borrowing base. Three, OSFI felt the role of the corporation's internal auditor should be expanded to all departments.

Then Mr. Tymcio thanked the committee again for having invited him, and they all left in good cheer. Those are minor things, are they, Mr. Mackenzie?

Mr. Mackenzie: Those are the words of Mr. O'Malley, not of us.

Mr. Rodriguez: No, no, no. These are recorded minutes.

Mr. Macpherson: Those are the words of the secretary who recorded the proceedings at that meeting.

Mr. Rodriguez: If your people attend these meetings, do you not get copies of the minutes so you can see what transpired?

Mr. Macpherson: Yes.

Mr. Rodriguez: Well, did you get a copy of these minutes?

Mr. Macpherson: Yes.

Mr. Rodriguez: Did you read what Mr. Tymcio is reported as saying, that these are minor matters?

Mr. Macpherson: Yes.

Mr. Rodriguez: Did you do anything about it?

Mr. Macpherson: The minutes are as the corporation records them. They are their minutes, not ours.

Mr. Rodriguez: But if they are reporting that your man said that these are minor details, and that the boys are in good management hands—

Mr. Macpherson: No.

Mr. Mackenzie: Mr. Rodriguez, immediately after that, at the beginning of September, the letter you referred to was written. It described the issues at hand and certainly did not describe them as minor items.

Mr. Rodriguez: It seems to me that if Mr. Tymcio identified those three things, those are not minor things.

Mr. Macpherson: That is correct.

Mr. Rodriguez: The audit committee also seemed to be under a misapprehension in these minutes as to what guidelines are and what hard and fast rules are. It seems to me that you had a problem child on your hands—obviously people who did not understand what you were getting at.

I must say that I find your performance in this case less than desired, sir. I must say that I am shocked.

• 1745

The Chairman: Thank you very much, Mr. Mackenzie and Mr. Macpherson, for coming today.

[*Traduction*]

M. Tymcio a déclaré que l'examen avait également révélé un certain nombre de faits mineurs, décrits brièvement comme suit. Tout d'abord, le BSIF estimait que la société devrait cesser d'accumuler l'intérêt sur les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours. Ce sont là des faits mineurs. Deuxièmement, il y avait des divergences d'interprétation concernant certains éléments à inclure et à exclure dans le calcul de la base d'emprunt de la société. Troisièmement, le BSIF estimait que la vérification interne devrait porter sur tous les services.

Puis M. Tymcio a remercié de nouveau le comité de son invitation, et tout le monde s'est quitté de bonne humeur. Ce sont des éléments mineurs, n'est-ce pas, monsieur Mackenzie?

M. Mackenzie: Ce sont les paroles de M. O'Malley, pas les nôtres.

M. Rodriguez: Non, non, non. Il s'agit d'un compte rendu officiel.

M. Macpherson: Ce sont les paroles du secrétaire qui a rédigé le compte rendu de cette réunion.

M. Rodriguez: Si vos gens assistent à ces réunions, n'avez-vous pas une copie du compte rendu pour savoir ce qui s'est passé?

M. Macpherson: Oui.

M. Rodriguez: Avez-vous obtenu une copie de ce compte rendu?

M. Macpherson: Oui.

M. Rodriguez: N'avez-vous pas lu ce qu'on fait dire à M. Tymcio, qu'il s'agit de questions mineures?

M. Macpherson: Oui.

M. Rodriguez: Avez-vous pris des mesures à cet égard?

M. Macpherson: Le compte rendu est celui de la société, pas le nôtre.

M. Rodriguez: Mais si le compte rendu dit que votre agent a déclaré qu'il s'agit de détails mineurs, que la gestion est entre de bonnes mains. . .

M. Macpherson: Non.

M. Mackenzie: Monsieur Rodriguez, immédiatement après cela, au début de septembre, la lettre dont vous parlez a été écrite. Elle traitait des problèmes en cause et ne disait certes pas qu'ils étaient mineurs.

M. Rodriguez: Il me semble que si M. Tymcio a dégagé ces trois éléments, ce ne sont pas des choses mineures.

M. Macpherson: C'est exact.

M. Rodriguez: Le comité de vérification semble également, d'après ce compte rendu, dans l'erreur au sujet de ce qui constitue des lignes directives et des règles absolues. Il me semble que vous aviez un enfant problème sur les bras—manifestement des gens qui ne comprenaient pas ce que vous vouliez dire.

Je dois dire que votre performance dans cette affaire laisse à désirer, monsieur. Je dois dire que je suis choqué.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Mackenzie et monsieur Macpherson, d'être venus aujourd'hui.

[*Text*]

We have another meeting on another matter on Monday, and maybe at that time we might have some determination of what else we might do on this subject.

M. Fontaine: Monsieur le président, je veux revenir sur la motion que j'ai déposée devant le Comité un peu plus tôt. Je veux simplement répondre à vos deux appréhensions concernant le fait que cela devrait être déféré au Comité de sélection pour pouvoir bénéficier des ressources qui sont nécessaires pour mettre un comité en place. Je vous informe que j'ai vérifié auprès des autorités du Comité de sélection et que ces ressources-là seraient disponibles si le sous-comité était accepté par le Comité des finances.

Quant à la deuxième question, vous avez mentionné que le gouvernement s'apprêtait également à mettre en place un genre d'étude sur la question globale de la productivité des entreprises canadiennes. C'est une initiative gouvernementale qui englobera la haute technologie nécessaire pour augmenter la productivité, entre autres, et également tout autre problème relié à l'augmentation de la productivité.

Mais cette initiative gouvernementale-là, tout d'abord, serait la bienvenue pour le sous-comité du Comité des finances; mais le Comité des finances, selon ma motion, n'a pas l'intention d'analyser tous les facteurs de productivité. Il veut simplement analyser les contraintes qui sont imposées aux manufacturiers canadiens à cause des différentes législations provinciales, fédérales, municipales, bref... toutes sortes de contraintes dues à la législation. C'est uniquement là que le Comité identifierait ses priorités principales.

Et troisième point, monsieur le président, j'aimerais que vous engagiez le Comité à recevoir ma motion et à en discuter dès lundi parce qu'il y a contrainte. En effet, si on veut mettre ce sous-comité en place, en acceptant cela lundi, il serait possible d'obtenir la collaboration de recherchistes pour leur proposer un échéancier de travail afin que dès le mois d'août, vers la mi-août ou la fin août, le sous-comité ait déjà une certaine expertise au plan des recherchistes. C'est cette contrainte-là qui devrait être respectée pour donner plus de chance au sous-comité de pouvoir déposer devant votre Comité, avant le 31 décembre 1991, ses propres recommandations.

The Chairman: The meeting time is a little odd on Monday. I am advised by the clerk that it was a matter of the only time that Mr. Dodge could be fitted in. It is to start at 5 p.m. We anticipate it to be over by seven-ish. What I would undertake is that at that time I would like to have a discussion of additional business—not just this matter—by the committee. This fits right into that. It fits into the list. I am going to propose that to other members between now and then, and suggest that at that time we discuss it. If everybody is agreeable, we will discuss it at that point, not just this but other things as well.

Mr. Fontaine: Okay. Thank you.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Nous avons une autre réunion sur une autre question, lundi, et peut-être qu'à ce moment-là, nous pourrions décider de ce que nous pourrions faire d'autre à cet égard.

Mr. Fontaine: Mr. Chairman, I would like to come back to the motion I tabled with the committee earlier. I simply wish to respond to your two apprehensions concerning the fact that that should be referred to the steering committee so that we could benefit from the resources required to set up a committee. I have checked with the authorities of the selection committee and those resources would be available if the subcommittee was accepted by the finance committee.

Concerning the second question, you said that the government was getting ready to start a sort of study on the whole question of the productivity of Canadian companies. It is a government initiative which will include the high technology required to increase productivity, and also any other problem related to an increase in productivity.

But that government initiative, first of all, would be welcome by the subcommittee of the finance committee. But the finance committee, according to my motion, does not intend to analyse all the elements of productivity. It only wishes to analyse the constraints placed upon Canadian manufacturers by various provincial, federal and municipal legislations, in short all sorts of constraints due to legislation. It is only there that the committee would identify its main priorities.

Thirdly, Mr. Chairman, I would like you to ask the committee to accept my motion and discuss it as from Monday, because there is a constraint. If we want to set up this subcommittee, by accepting that on Monday, it would be possible to obtain the co-operation of researchers to propose a schedule such that by August, towards the middle or the end of the month, the committee would already have a certain expertise in terms of researchers. It is that constraint which should be complied with to give the subcommittee a better chance of being able to table its own recommendations before your committee by December 31, 1991.

Le président: L'heure de la réunion de lundi est assez inhabituelle. Le greffier m'informe que c'était le seul moment qui convenait à M. Dodge. La réunion commence à 17 heures. Nous prévoyons qu'elle sera terminée vers 19 heures. Je proposerais qu'à ce moment-là nous traitions d'autres affaires—pas seulement celle-ci. Celle-là figurerait très bien dans la liste. Je vais proposer cela d'ici là aux autres membres et suggérer d'en parler à ce moment-là. Si tout le monde est d'accord, nous en parlerons alors, pas seulement de cela, mais d'autres choses également.

M. Fontaine: D'accord. Merci.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Office of the Superintendent of Financial Institutions:

Michael A. Mackenzie, Superintendent;

Donald M. Macpherson, Deputy Superintendent, Deposit-Taking Institutions Sector.

TÉMOINS

Du Bureau du surintendant des institutions financières:

Michael A. Mackenzie, surintendant;

Donald M. Macpherson, surintendant adjoint, Secteur des institutions de dépôts.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Monday, June 17, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le lundi 17 juin 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the International Monetary Fund

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du Fonds monétaire international

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY JUL 11 1991 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24071—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 17, 1991
(3)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 5:08 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski and René Soetens.

Acting Member present: Don Blenkarn for Greg Thompson.

Witnesses: From the Department of Finance: David A. Dodge, Associate Deputy Minister; Michael Kelly, Sr Advisor to the Asst Deputy Minister, International Trade and Finance Branch; Glen Hodgson, Chief, International Development Finance Section; Blake MacKenzie, Analyst, International Development Finance Section; and Richard Bastien, Chief, International Debt Management and Analysis Section.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded consideration of the International Monetary Fund.

The Committee considered future business.

Don Blenkarn moved,—That, pursuant to Standing Order 120, the Committee retain the services of Gowling, Strathy and Henderson, specifically Guy David, as consultant for the Committee's work in various matters, for the period of May 15, 1991 to December 31, 1991, at $105. per hour not exceeding $599. per day, plus miscellaneous expenses, for a total amount not exceeding $49,500.

After debate, the motion was agreed to.

Don Blenkarn moved,—That, the membership of the Sub-Committee on Financial Institutions Legislation be as follows:

— Catherine Callbeck and John Manley from the Liberal Party;
— John Rodriguez from the New Democratic Party; and
— Bill Attewell, Clément Couture, Pat Sobeski and René Soetens from the Progressive Conservative Party.

After debate, the motion was agreed to.

David Dodge made a statement and with the other witnesses, answered questions.

At 6:15 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 6:35 o'clock p.m., the sitting resumed.

By unanimous consent, the Committee proceeded *in camera.*

The Committee resumed consideration of future business.

After debate, it was agreed,—That the Committee advertise for briefs as soon as an Order of Reference on matters arising the budget is received from the House.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 17 JUIN 1991
(3)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 17 h 08, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens.

Membre suppléant présent: Don Blenkarn remplace Greg Thompson.

Témoins: Du ministère des Finances: David A. Dodge, sous-ministre associé; Michael Kelly, conseiller principal du sous-ministre adjoint, Finances et commerce internationaux; Glen Hodgson, chef, Financement du développement international; Blake MacKenzie, analyste, Financement du développement international; Richard Bastien, chef, Analyse et gestion de la dette internationale.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine le Fonds monétaire international.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

Don Blenkarn propose,—Qu'en application de l'article 120, le Comité engage Guy David, de la firme Gowling, Strathy and Henderson, pour le conseiller dans ses divers travaux; et ce du 15 mai au 31 décembre 1991, au taux horaire de 105 $, sans dépasser 599 $ par jour, faux frais exclus, la dépense totale ne devant pas excéder 49 500 $.

Après débat, la motion est adoptée.

Don Blenkarn propose,—Que le Sous-comité de la législation sur les institutions financières soit ainsi composé:

— Catherine Callbeck et John Manley (parti libéral);
— John Rodriguez (nouveau parti démocratique);
— Bill Attewell, Clément Couture, Pat Sobeski, René Soetens (parti progressiste conservateur).

Après débat, la motion est adoptée.

David Dodge fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 18 h 15, la séance est suspendue.

À 18 h 35, la séance reprend.

Du consentement unanime, le Comité déclare le huis clos.

Le Comité poursuit l'examen de ses travaux à venir.

Après débat, il est convenu,—Que le Comité sollicite des mémoires dès qu'il aura reçu de la Chambre l'ordre de renvoi portant sur l'étude du budget.

At 7:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

À 19 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, June 17, 1991

• 1708

The Chairman: I am going to commence the meeting.

I am going to try to get two routine motions out of the way while I have a quorum so that I do not have to worry about that.

Mr. Blenkarn (Mississauga South): I can be assigned at any time.

The Chairman: Okay. This first motion is basically just to renew the contract of Guy David, because it was terminated with the throne speech. I think members, such as Rodriguez or whoever, have been asking him to do some work—

Mr. Blenkarn: We want to be able to use his services again, with both the Bank Act and the Insurance Companies Act.

An hon. member: You are just a substitute here now, remember that.

Mr. Blenkarn: I realize that.

The Chairman: The motion moved by Mr. Blenkarn is that pursuant to Standing Order 120, the committee retain the services of Gowling, Strathy & Henderson, specifically Guy David, as consultant for the committee's work in various matters for the period of May 15, 1991 to December 31, 1991, at $105 per hour, not exceeding $599 per day, plus miscellaneous expenses, for a total amount not exceeding $49,500.

We do not expect to use him that long or that much, but that is the standard motion.

Motion agreed to

The Chairman: Mr. Blenkarn, you have another motion.

Mr. Blenkarn: Yes. I move that the subcommittee dealing with financial institutions be composed of Ms Callbeck and Mr. Manley from the Liberal Party; Mr. Rodriguez from the New Democratic Party; and Messrs Attewell, Sobeski, Soetens, Couture or yourself from the Progressive Conservative Party.

The Chairman: Mr. Couture can do that.

Mr. Blenkarn: Okay.

The Chairman: I can substitute.

Mr. Blenkarn: With you as a substitute from the Progressive Conservative Party.

The Chairman: That is in addition to you as chairman.

Mr. Blenkarn: That is in addition to myself as chairman.

Motion agreed to

The Chairman: You are dismissed. All right, with that out of the way, we can now turn to Mr. Dodge. I welcome you to the committee, Mr. Dodge. Perhaps you could introduce the people with you and give us an outline. I think there are some members who want to ask you some questions.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 17 juin 1991

Le président: La séance est ouverte.

Je vais essayer de faire adopter deux motions courantes pendant que j'ai le quorum, afin de ne plus avoir à m'en inquiéter.

M. Blenkarn (Mississauga-Sud): Je peux être désigné pour participer au comité à tout moment.

Le président: Bien. La première motion vise simplement à renouveler le contrat de Guy David, car le discours du Trône y a mis fin. Je pense que des membres du comité, comme M. Rodriguez, lui ont demandé de faire certains travaux. . .

M. Blenkarn: Nous voulons être en mesure d'avoir de nouveau recours à ses services lorsque nous étudierons la Loi sur les banques et la Loi sur les compagnies d'assurance.

Une voix: N'oubliez pas que vous n'êtes maintenant qu'un remplaçant ici.

M. Blenkarn: Je le sais bien.

Le président: La motion proposée par M. Blenkarn porte qu'en vertu de l'article 120 du Règlement, le comité retienne les services des experts-conseils Gowling, Strathy & Henderson, et en particulier de Guy David, pour l'aider dans ses travaux du 15 mai 1991 au 31 décembre 1991, au taux de 105$ l'heure, sans dépasser 599$ par jour, en plus des frais divers, pour une somme totale ne dépassant pas 49,500$.

Nous ne nous attendons pas à avoir autant besoin de ses services, mais c'est le texte de la motion habituelle.

La motion est adoptée

Le président: Monsieur Blenkarn, vous avez une autre motion.

M. Blenkarn: En effet. Je propose que le sous-comité chargé d'étudier les institutions financières soit composé de M^me^ Callbeck et de M. Manley, pour le parti libéral, de M. Rodriguez pour le Nouveau Parti démocratique, et de MM. Attewell, Sobeski, Soetens, Couture ou vous-même, pour le Parti progressiste conservateur.

Le président: M. Couture peut en être membre.

M. Blenkarn: Très bien.

Le président: Je peux servir de remplaçant.

M. Blenkarn: Vous pourrez donc remplacer l'un des membres du Parti progressiste conservateur.

Le président: Il faut ajouter aussi votre nom, à titre de président.

M. Blenkarn: Mon nom figure aussi sur la liste à titre de président.

La motion est adoptée

Le président: Vous pouvez vous retirer. Maintenant que ces questions sont réglées, nous pouvons passer à M. Dodge. Je vous souhaite la bienvenue au comité, monsieur Dodge. Vous pourriez peut-être présenter les personnes qui vous accompagnent et nous faire un bref exposé. Je pense que certains membres du comité veulent vous poser des questions.

[*Text*]

• 1710

Just as a signal to members who are here, I am hoping that whenever we are finished with Mr. Dodge, we can discuss the future business of the committee, while Parliament is still sitting this week, if there is anything we can do, as well as what might be coming up in the future. I am hoping to have that discussion if we can at the end.

We have to decide what more we need to do about this Standard Trust question, based on the hearing we had on Thursday. My own feeling is that it is pretty incredible that they knew of all these problems for months and months and nobody ever brought it to the attention of the Superintendent. What we do about that, I do not know, but we should have a discussion about that. I am just signalling it now so people will know not to go away or to return after the vote, or whatever happens.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): On that same line of questioning, what has happened with respect to our gracious invitation to Mr. Mazankowski?

The Chairman: We are having a problem with schedules, just as we had with Mr. Dodge for a while. They want to come, but we have not been able to line that up.

Mr. David Dodge (Associate Deputy Minister, Department of Finance): It is a pleasure to be back with this committee in a little less taxing role than has been my wont. I have prepared a short opening statement for you in both languages, which has been circulated, along with copies of the communiqués from the last meeting of the two committees, the Interim Committee of the fund and the Development Committee of the bank. I thought these remarks and those two communiqués might at least provide some grist to start off whatever discussions you would like to have this afternoon.

I have brought with me the people who really know what they are talking about. Mike Kelly is special adviser in the International Branch of the department. Mike is the long expert on the fund and international financial issues. Mr. Glen Hodgson has also spent some time at the fund and is the Chief of the International Development Finance Division in the department; Richard Bastien, whose title I never quite know, is a very important guy because he does the negotiations for us over at the Paris Club, and that is an extremely important job; Blake MacKenzie is, also from the International Branch, as is Michel Aucoin. James Powell is from the Bank of Canada. The bank works very closely with us on a number of the issues, especially related to the IMF. That is our team today, Mr. Chairman.

In these notes I start off with a little bit of the history of the bank and the fund and our relations with those two. I will leave you to read those at your leisure. I will start simply by reminding members of the committee that the IMF, which is

[*Translation*]

Je tiens à prévenir les membres du comité qui sont présents qu'après avoir terminé notre séance avec M. Dodge, nous discuterons—je l'espère—des travaux futurs du comité, c'est-à-dire de ce que nous pourrions faire cette semaine pendant que le Parlement siège encore, de même que des questions dont nous pourrions être saisis plus tard. J'espère que nous pourrons en discuter à la fin.

Nous devons décider ce qu'il y a lieu de faire au sujet de la compagnie Standard Trust, à la suite de notre séance de jeudi. Je trouve plutôt incroyable que l'existence de ces problèmes ait été connue pendant des mois sans que personne n'en ait dit un mot au surintendant. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire, mais nous devrions en discuter. Je tenais à prévenir maintenant ceux qui sont présents afin qu'ils ne quittent pas la salle, ou du moins qu'ils reviennent après le vote, s'il y en a un.

M. Langdon (Essex—Windsor): À propos, qu'en est-il de l'invitation que nous avons gracieusement faite à M. Mazankowski?

Le président: Nous avons un conflit d'horaires, tout comme il y en a eu un dans le cas de M. Dodge pendant quelque temps. On ne refuse pas notre invitation, nous n'avons tout simplement pas pu trouver un jour et une date qui conviennent.

M. David Dodge (sous-ministre associé, ministère des Finances): Je suis heureux de participer de nouveau au comité dans un rôle un peu moins exigeant que d'habitude. J'ai préparé à votre intention une brève déclaration liminaire dont le texte vous a été distribué dans les deux langues, en même temps que des copies des communiqués publiés à la suite de la dernière réunion des deux comités, le Comité intérimaire du Fonds et le Comité du développement de la Banque. J'ai pensé que ces documents pourraient au moins apporter de l'eau au moulin cet après-midi.

Je suis accompagné de personnes qui s'y connaissent vraiment très bien. Mike Kelly est conseiller principal à la Direction des finances et du commerce internationaux. Mike est depuis longtemps spécialiste du fonds et des questions de finances internationales. M. Glen Hodgson a également passé quelque temps au fonds et il est chef de la Section du financement du développement international au ministère; Richard Bastien, dont je ne me souviens jamais exactement du titre, est un homme très important puisqu'il est notre négociateur au sein du Club de Paris, ce qui est une tâche extrêmement importante; Blake MacKenzie appartient également à la Direction des finances et du commerce internationaux, tout comme Michel Aucoin. James Powell travaille à la Banque du Canada. La Banque travaille en très étroite collaboration avec nous au sujet d'un certain nombre de questions, en particulier celles qui ont trait au Fonds monétaire international (FMI). Ce sont là tous les membres de notre équipe aujourd'hui, monsieur le président.

Dans les notes que je vous ai fait remettre, je donne d'abord un bref historique de la banque et du fonds, ainsi que de nos rapports avec ces deux organismes. Je vais vous laisser le soin de lire ma déclaration quand vous en aurez le temps.

[*Texte*]

the sort of key focus of the international financial system, has traditionally had two key tasks; first, to advise members on their economic policies, and, secondly, to provide conditional financial assistance to members facing balance of payments problems in order that they can restore their external sustainability. That has been the pivotal role of the IMF since its inception at Bretton Woods. Initially, of course, we were coming into it with a new type of fixed rate system, which the IMF was there to provide the anchor for, and then since the early 1970s when we essentially moved to a system of floating rates, its role has been to advise member countries and to provide conditional financial assistance on a revolving fund basis.

• 1715

The origin of the World Bank, or the International Bank for Reconstruction and Development, was different. It was there for project finance to help Europe get started after the war and now is the chief instrument of the international system for providing project finance in the less developed world.

It also has a number of other elements in its group. I mentioned one in particular, the International Financial Corporation, which is there to try to encourage private sector funding for the LDCs.

I might also note, with respect to the World Bank, that the bank is now playing a much broader role than just project finance, and it is supplying money on a much broader basis to help countries undertake broader structural reforms. So it is money that is not tied to a specific project, as it was historically. It is tied to a set of structural reforms.

So broadly speaking, one might think of the IMF as providing the basic macro-economic guidance and assistance while the World Bank provides the micro-economic guidance. That is a bit crude, but that is roughly the relationship.

This is an evolving role between the two institutions, and it has been a bit of a fight, as with any large institutions, to try to make sure the two institutions do co-operate with one another. Even though they are situated right across the street from each other in Washington, sometimes that short distance leaves a lot to be desired in terms of co-operation. So we have been working very hard to make sure the two work together a little bit better.

Canada has always been a very strong supporter of these institutions. As an open economy that has been dependent throughout its history on both foreign trade and financial flows, Canada has had and continues to have a major stake in an open, stable international monetary system.

Our membership in the fund gives us a vehicle for promoting this sort of stable financial system and orderly adjustment. Our membership in the World Bank provides us with an effective means of supporting the economic development of developing countries and, in so doing, it also expands commercial opportunities for us abroad.

[*Traduction*]

Je rappellerai simplement aux membres du comité que le FMI, qui est une sorte de pivot principal du système financier international, s'est toujours occupé de deux tâches principales: premièrement, conseiller les membres au sujet de leurs politiques économiques, et deuxièmement, fournir une aide financière à des conditions libérales au pays membres aux prises avec des déficits de balance des paiements, afin qu'ils puissent rétablir leur crédibilité à l'étranger. C'est le rôle principal qu'a joué le FMI depuis sa création à Bretton Woods. Au début, évidemment, on avait instauré une nouvelle sorte de régime à taux fixe, dont le FMI devait être le pivot, et ensuite, à partir du début des années 70, lorsque nous sommes passés à un régime à taux variable, le rôle du FMI a été plutôt de conseiller les pays membres et de fournir une aide financière à des conditions libérales à partir d'un fonds renouvelable.

Par contre, la Banque mondiale ou la Banque internationale pour la reconstruction et le développement n'ont pas la même origine. Il s'agissait plutôt d'aider l'Europe à redémarrer après la guerre et c'est devenu le principal instrument du système international pour financer des projets dans le monde moins développé.

Ce groupe comporte également un certain nombre d'autres éléments, dont la Société financière internationale que j'ai déjà mentionnée, qui s'efforce d'encourager le secteur privé à investir dans les pays moins développés.

J'ajouterais aussi, à propos de la Banque mondiale, qu'elle joue maintenant un rôle beaucoup plus large qui ne se limite plus à financer des projets puisqu'elle essaye également d'aider les pays à entreprendre des réformes structurelles de plus grande ampleur. Il ne s'agit plus de financer uniquement des projets particuliers; les crédits sont maintenant rattachés à des réformes structurelles.

Donc, de façon générale, on peut dire que le FMI offre essentiellement des conseils et de l'assistance macro-économique alors que la Banque mondiale intervient au niveau micro-économique. C'est peut-être un peu simpliste mais c'est à peu près la différence.

Le rôle de ces deux institutions évolue et il a fallu, comme dans le cas de toutes institutions importantes, se battre un peu pour qu'elles parviennent à coopérer ensemble. Même si elles se trouvent face à face dans la même rue à Washington, la coopération a parfois laissé beaucoup à désirer. Nous avons donc fait tout ce que nous pouvons pour assurer une meilleure collaboration.

Le Canada a toujours fermement appuyé ces institutions. En tant qu'économie ouverte qui dépend depuis toujours du commerce extérieur et des mouvements de capitaux, le Canada a toujours défendu l'idée d'un système monétaire international stable et transparent.

Notre adhésion au fonds nous donne la possibilité de défendre ce genre de système. Etant membre de la Banque mondiale, nous avons un moyen efficace de soutenir le développement économique des pays en développement et, ce faisant, d'élargir nos débouchés à l'étranger.

[*Text*]

Canada is an active participant in the fund. We currently hold about 3.2% of the quota or the membership in the fund and we have a seat on the board. We represent a number of other countries too, and the most important two are Ireland and Jamaica.

Our participation in the G-7 has also provided Canada with an opportunity to raise issues with both the bank and the fund to try to put some of the issues that we are concerned about, in terms of the international financial institutions, directly on the agenda, and we have been able to co-operate with our other G-7 partners in trying to do this.

Let me now just say a couple of words on the key issues currently before these institutions, because they are the key issues before the whole of the international system, whether it be the IMF and the World Bank, whether it be the OECD, or whether it be the G-7 and Canada's participation in the world economy.

The interim committee—it is meeting—is the governing body, the policy body of the IMF. It consists of 22 members, the same members who have seats on the executive board of the bank. Our Minister of Finance is the governor for Canada and these other 11 countries and he sits on the interim committee.

The interim committee concentrated on the need for monetary and fiscal policies to be directed towards encouraging sustained global economic recovery with low inflation. The committee discussed the fund's role in assisting countries seriously affected by the Middle East crisis, the economic reform efforts of the Eastern European countries, and the developments in the international debt strategy. And, at the insistence of Canada, the Interim Committee communiqué urged countries to bring the Uruguay Round to a successful conclusion.

• 1720

So those were the main issues we discussed at the last Interim Committee meeting. As members of the committee will note, they are in fact sort of the big international financial system questions that are in front of us at the moment.

I would like to note in particular that international debt was a key issue at these meetings, as it has been for the past eight years, with attention focused on developments in the severely indebted low-income countries.

Paris Club creditors were encouraged to complete quickly their review of additional debt relief measures for these countries. Mr. Mazankowski, speaking for Canada, welcomed the proposals in this area put forward by the U.K. and urged creditor countries at the Paris Club to work diligently on enhancing the Toronto terms; that is, the sort of favourable terms that were originated at the Toronto summit in 1988 to help the lowest-income severely indebted countries.

[*Translation*]

Le Canada participe activement au fonds. Notre part du capital et des quotes-parts de cet organisme s'établit à environ 3,2 p. 100. Nous avons ainsi un représentant au conseil d'administration. De plus, nous représentons un certain nombre d'autres pays dont les deux plus importants sont l'Irlande et la Jamaïque.

Notre participation au G-7 nous a également fourni l'occasion de soulever des questions au sujet des programmes à la fois de la Banque et du Fonds directement avec les autres principaux pays industrialisés.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots au sujet des principales questions dont doivent s'occuper aujourd'hui ces institutions parce que ce sont les questions clé auxquelles fait face l'ensemble du système international, qu'il s'agisse du FMI ou de la Banque mondiale, de l'OCDE ou du G-7 et de la participation du Canada à l'économie mondiale.

Le comité intérimaire est l'organe directeur, l'organe décisionnaire du FMI. Il se compose de 22 membres qui sont également membres du conseil exécutif de la Banque. Notre ministre des Finances est le gouverneur pour le Canada et ces 11 autres pays et siège au comité intérimaire.

Ce comité a concentré ses efforts sur la nécessité d'orienter les politiques monétaires et fiscales de manière à favoriser une baisse des taux d'intérêt réels et d'assurer une reprise soutenue de l'économie mondiale avec un faible taux d'inflation. Le comité a également discuté du rôle que joue le Fonds dans l'aide aux pays durement touchés par la crise au Moyen-Orient, aux efforts de réforme économique déployés par l'Europe de l'Est, et à l'évolution de la stratégie de la dette internationale. Et, dans le communiqué qu'il a publié, le Comité intérimaire, à l'insistance du Canada, demande expressément aux pays d'assurer la conclusion fructueuse des négociations d'Uruguay.

Voilà donc les principales questions dont nous avons discuté à la dernière réunion de ce comité. Comme le remarqueront les députés, il s'agit en fait des grandes questions relatives au système financier international qui nous préoccupent aujourd'hui.

J'aimerais souligner en particulier que la dette internationale a été une question importante soulevée lors de ces réunions, comme ce fut le cas au cours des huit dernières années, et que l'attention a surtout porté sur l'évolution de la situation dans les pays à faible revenu fortement endettés.

Les créanciers du Club de Paris ont été encouragés à compléter rapidement leur examen des mesures additionnelles d'allégement de la dette en faveur de ces pays. S'exprimant au nom du Canada, M. Mazankowski s'est réjoui des propositions faites à ce sujet par le Royaume-Uni qui a prié les pays créanciers du Club de Paris de s'efforcer d'améliorer rapidement les modalités de Toronto; il s'agit des conditions favorables qui ont été définies au sommet de Toronto en 1988 dans le but de venir en aide aux pays à faible revenu fortement endettés.

[*Texte*]

Another prominent issue at the Interim Committee was a concern about the adequacy of global savings. This issue was also raised at the recent OECD ministerial and is being discussed among the G-7 in our preparations for the London summit.

The concern is clear: global savings may not be adequate at a time when the demand for financing in Eastern Europe and developing countries is very strong in support of the fundamental economic reform efforts that many of these countries are now undertaking. In fact, it is ironic that the G-7 collectively are net importers of savings; that is, the seven of us, the world's richest economies, are drawing resources away from the rest of the world. The key means to increase global saving that has been identified by the IMF—and it is the same one that was identified by the OECD in their work—is for the developed countries to reduce their fiscal deficits.

We may want to talk a bit about this issue, Mr. Chairman, because it is an issue that has occupied a fair bit of time of the institutions.

It is interesting to note that a growing consensus is emerging among both industrial and developing countries on the appropriate policies for growth and development. As Mr. Wilson stated at the press conference following the April 1991 Interim Committee meeting, three or four years ago it was mostly the developed countries, the industrial countries, who were talking about this type of policy prescription; that is, deficit reduction, structural reform, deregulation, etc. Now it is the LDCs, the developing countries, that are talking about this, and it is quite a remarkable shift, not just in attitude but in action. Indeed, I would note that in the Development Committee communiqué, in addition to encouraging the developing countries to continue with their market-oriented reforms, the LDCs urged us in the industrial world to implement sound macro-economic industrial, trade, and agricultural policies in order to promote a more open multilateral trade and investment system.

There is now a remarkable sharing of views on the policy prescription for development. For people who have sat in these committees over the years, it really has been a remarkable shift in the past three or four years on this issue.

The Development Committee also covered the Middle East crisis and the debt strategy but stressed the high priority being given by the international community to the reduction of poverty in developing countries. Canada emphasized two points on this issue: first, the fundamental interrelationship between the expansion of private sector opportunities and the reduction of poverty in developing countries and, second, that an expanded private sector role must be complemented by

[*Traduction*]

Le Comité intérimaire s'est également penché sur une autre question importante: celle de l'épargne mondiale. Cette question a également été soulevée lors de la dernière réunion des ministres de l'OCDE et fait actuellement l'objet de discussions au Groupe des 7 en préparation du sommet économique de Londres.

Le problème est simple: il se peut que l'épargne mondiale ne soit pas suffisante, au moment où la demande de financement en Europe de l'Est et dans les pays en voie de développement est très forte, pour soutenir les efforts fondamentaux de réforme économique qui doivent être entrepris dans beaucoup de ces pays. En fait, il est paradoxal que les pays du Groupe des 7, considérés collectivement, sont maintenant des importateurs nets d'épargne, et qu'ils soutirent ainsi des ressources aux autres. Il y a lieu d'envisager de prendre toute une série de mesures pour accroître l'épargne dans la plupart des grands pays industrialisés. Le FMI compte la réduction de nos déficits fiscaux parmi les toutes premières de ces mesures.

Vous voudrez peut-être que nous discutions un peu de cette question, monsieur le président, car elle a été assez longuement débattue par les institutions.

Il est intéressant de noter qu'un consensus est en train de voir le jour parmi les pays industrialisés et les pays en voie de développement au sujet des politiques qu'il convient d'adopter relativement à la croissance et au développement. Ainsi que le ministre Wilson l'a déclaré lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion du Comité intérimaire d'avril 1991, il y a trois ou quatre ans, c'était surtout les pays développés, les pays industrialisés, qui parlaient de ce genre d'impératifs (en l'occurrence: la réduction du déficit, les réformes structurelles, la privatisation, la déréglementation, etc.). Aujourd'hui, ce sont les pays peu développés ou en voie de développement qui le font et c'est là un changement remarquable, non seulement dans les attitudes, mais encore dans les actes. De fait, je remarque que, dans le communiqué du Comité du développement, les pays industrialisés sont pressés, en plus d'encourager les pays en développement à poursuivre leurs réformes orientées vers l'économie de marché, d'adopter eux-mêmes de bonnes politiques macro-économiques, industrielles, commerciales et agricoles pour ouvrir davantage le commerce multilatéral et le système d'investissement.

Il y a maintenant un remarquable accord des esprits sur les impératifs du développement. Pour ceux qui siègent à ces comités depuis des années, on constate un revirement remarquable là-dessus depuis trois ou quatre ans.

Le Comité du développement s'est aussi intéressé à la crise au Moyen-Orient et à la stratégie de la dette, mais il a insisté sur la grande priorité accordée par la communauté internationale à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Le Canada a insisté sur deux points à ce sujet: premièrement, les interrelations fondamentales qui existent entre l'expansion des possibilités du secteur privé et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement

[*Text*]

well-designed public expenditure programs that increase investment in the human capital of the poorest in these countries. Members of the Development Committee reiterated the important contribution that foreign direct investment can also make towards development.

The agenda of these two institutions really is the agenda for the international system, and it remains a full one. Management of the debt problem is still a central issue. The fundamental reforms in Eastern Europe will require financial support and policy guidance from the fund and the bank. Possible Soviet membership will need to be considered.

• 1725

The fund and the bank will continue to support market-oriented reforms in developing countries. Establishing the conditions for sustainable growth with price stability, the original *raison d'être*, if you will, of the fund and the bank of course remains at the core of the work, not only of the fund and the bank but of course also of the OECD and the G-7.

The question of how to stimulate global savings is one that we are all trying to address, and I would be pleased to respond to questions on these issues or any others that you may have. Thank you.

Mr. Langdon: Let me thank you first for the outline and, through you, thank the department for circulating the report you have circulated today. I also thank you for the circulation of the communiqués that came from both the IMF Interim Committee and from the Development Committee of the IMF and the bank.

I have a letter here from Mr. Mazankowski, which he wrote to me on June 10, in which he makes much the same kind of point you make in your presentation, that there was particular focus on the international debt issue as a key concern. He adds—

The Chairman: It is hardly surprising. Mr. Dodge probably wrote the letter.

Mr. Langdon: I suspect so. But the reason I raise the point is that in this letter, and in the letter that I had written to the minister on this issue in late April, before the meetings took place, I raised the question of the British proposal, the so-called Trinidad plan, which suggested that there needed to be a particular focus on export-credit debt and suggested that, for the poorest and most indebted countries, the approach would impose a one-time write-off of two-thirds of such debt and reduce the payment burden for the rest.

You have not referred to that point in your presentation but the minister did in his letter, indicating that Canada welcomed the proposals in this area of international debt put forward by the United Kingdom.

[*Translation*]

et, deuxièmement, que le rôle accru du secteur privé doit être complété par des programmes de dépenses publiques bien conçus qui accroissent les investissements dans le capital humain des pays pauvres. Les membres du Comité du développement ont réitéré que les investissements directs étrangers peuvent contribuer dans une large mesure au développement.

L'ordre du jour de ces deux institutions est bien fourni. La gestion du problème de la dette est toujours une question centrale. Les réformes fondamentales qui se déroulent en Europe de l'Est nécessiteront un soutien financier et des conseils de la part du Fonds et de la Banque. Il faudra envisager l'adhésion de l'Union soviétique.

Le Fonds et la Banque continueront de favoriser les réformes orientées vers l'économie de marché dans les pays en voie de développement. Établir les conditions de la croissance durable avec une certaine stabilité des prix, qui est si vous voulez la raison d'être initiale du Fonds et de la Banque, reste bien sûr l'élément essentiel du travail non seulement pour le Fonds et la Banque, mais aussi pour l'OCDE et le Groupe des 7.

Quant à savoir comment stimuler l'épargne globale, c'est l'une des questions que nous étudions tous et je serai heureux de répondre à vos questions sur ces différents sujets ou sur d'autres que vous pouvez avoir. Merci.

M. Langdon: Permettez-moi de vous remercier tout d'abord pour cet aperçu et, par votre entremise, de remercier le ministère pour avoir fait distribuer le rapport que vous avez amené aujourd'hui. Merci aussi de nous avoir fait parvenir les communiqués provenant à la fois du Comité intérimaire du FMI et du Comité du développement du FMI et de la Banque.

J'ai ici une lettre de M. Mazankowski qui m'a été envoyée le 10 juin et dans laquelle il indique l'essentiel de ce que vous venez de nous exposer, à savoir que l'on insiste surtout sur la question de la dette internationale. Il ajoute. . .

Le président: Cela n'est guère surprenant car c'est sans doute M. Dodge qui a écrit la lettre.

M. Langdon: C'est ce que j'imagine. Mais si je soulève la question, c'est que dans cette lettre et dans celle que j'avais adressée au ministre sur cette question à la fin d'avril, avant les réunions, je posais la question de la proposition britannique, le soi-disant plan de Trinidad, selon laquelle il fallait insister surtout sur la dette au titre du crédit à l'exportation et où on indiquait que, pour les pays les plus pauvres et les plus endettés, il faudrait envisager l'annulation des deux tiers de la dette et la réduction des paiements pour le reste.

Vous n'en avez pas parlé dans votre exposé, mais le ministre indiquait dans sa lettre que le Canada accueillait avec plaisir les propositions avancées par le Royaume-Uni pour ce problème de la dette internationale.

[*Texte*]

I would like you, if you could, to be more specific and to give us a sense of just how detailed a concern there was with respect to export-credit debt at the interim meeting, or the Development Committee meeting, and just how far other countries were prepared to go in accepting the British suggestion that there be this write-off of two-thirds of this export-credit debt.

• 1730

Mr. Dodge: I will try, Mr. Chairman, to go through this in as much detail as I can. Richard, who is our expert on this, undoubtedly will help me where I stumble.

The basic proposal that Mr. Major, the then Chancellor of the Exchequer in the U.K., put forward at Trinidad at the Commonwealth finance ministers' meeting last year was for a straight write-off; that is, there would be no choices. Every country would simply strike its pen through two-thirds of the outstanding principal and then a set of payment terms would be set up for the remaining one-third, to which all countries would have to adhere. It was a very simple proposal but not terribly refined, either from the point of view of the creditor nations or from the point of view of the debtor nations.

We worked very hard, quietly and behind the scenes—people like Richard—at various meetings to try to work towards a proposal that would take into consideration the particular conditions of the debtors and the particular constraints of the creditors.

The original Toronto terms allowed creditors to choose between a menu of options, all of which would give the same effective relief, but could be through either debt reduction or debt service reduction or very long rescheduling, with an interest break on the rescheduling, which would make it equivalent to a one-third term. That is particularly important from the creditor's point of view in countries such as Japan, who finance all of their export credits directly with savers funds from their postal savings office. So Japan has found it just extremely necessary always to have an option to stretch out payments at low or no interest in order to deliver that rather than forgiving anything.

The original British plan would have been very, very difficult for the Japanese to accept, and indeed in a number of instances it is difficult for countries such as ourselves, who feel that it is much more advantageous to accept no payments of interest for a period of time and then take payments of principal down the line, because that provides a repayment schedule for the debtors that may be a lot better. We worked away and essentially we are now working on a menu of options that would deliver very much increased relief. I will come to the number in a moment.

[*Traduction*]

J'aimerais, si possible, que vous soyez plus précis et que vous nous donniez une idée de la portée des discussions relatives à la dette au titre du crédit à l'exportation menées lors de la réunion du Comité intérimaire ou lors de la réunion du Comité du développement et que vous nous disiez jusqu'à quel point les autres pays sont prêts à accepter la proposition britannique voulant que l'on annule les deux tiers de cette dette au titre du crédit à l'exportation.

M. Dodge: J'essaierai, monsieur le président, d'être aussi précis que possible. Richard, qui est notre expert en la matière, viendra sans doute à mon secours lorsque je trébucherai.

L'essentiel de la proposition que M. Major, alors chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, a énoncée à Trinidad lors de la rencontre des ministres des Finances du Commonwealth l'année dernière, consistait à envisager une annulation pure et simple; c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de choix. Chaque pays supprimerait simplement les deux tiers du solde à payer du principal et fixerait des modalités de remboursement pour le tiers restant; et tous les pays devaient accepter ces conditions. C'était une proposition très simple mais pas très précise, tant du point de vue des pays créanciers que du point de vue des pays débiteurs.

Nous avons travaillé très fort, à l'ombre, dans les coulisses—Richard y était—au cours de diverses réunions pour essayer d'arriver à une proposition qui tiendrait compte des conditions particulières des débiteurs et des contraintes particulières des créanciers.

Les conditions initialement prévues à Toronto permettaient aux créanciers de choisir entre diverses options qui permettraient d'arriver au même allègement partout, mais qui pouvaient consister soit en une réduction de la dette, soit en une réduction du service de la dette, soit en un rééchelonnement à très long terme de la dette, en prévoyant un allègement de l'intérêt pour la période de rééchelonnement, qui offrirait l'équivalent d'une période de un tiers du calendrier initial. Ce choix était surtout important pour des pays créanciers comme le Japon où l'on finance directement tous les crédits à l'exportation à l'aide du fonds d'épargne du service postal. Le Japon trouve simplement indispensable d'avoir toujours le choix d'échelonner les paiements sur une plus longue période, moyennant un taux d'intérêt faible ou nul, et de parvenir ainsi aux mêmes résultats qu'une remise de la dette.

Il aurait été très difficile pour le Japon d'accepter le plan britannique initial, ce qui aurait été également difficile dans plusieurs cas pour des pays comme le nôtre qui estiment qu'il est beaucoup plus avantageux d'accepter de ne recevoir aucun paiement d'intérêt pendant une certaine période et de procéder aux remboursements du capital, car cela peut offrir aux débiteurs un calendrier de remboursement bien plus satisfaisant. Nous avons travaillé là-dessus et nous nous consacrons actuellement à un certain nombre d'options qui offriraient un allègement bien plus grand. Je passerai aux chiffres dans un moment.

[*Text*]

From the debtor's point of view, even among the poorest of the poor, countries are in rather different positions, so it is important to be able to tailor the payment stream to match their ability to pay, much as a creditor does for an individual who runs into payment problems. They also wanted a bit more flexibility than the original British proposal would have given. We are now working really quite well towards a proposal that would accommodate the needs of both the creditors and the debtors. I do not know exactly what the timing of it will be; you might want to ask Richard about that.

As to the magnitude of relief, the original proposal of the British, like the Toronto terms proposal, took all of those countries and gave them exactly the same relief, regardless of the effort they were making as individual countries and regardless of their ability to repay, because even among that poorest group, there are some that have more ability than others and there are clearly some that are making much greater efforts than others. It is always very important to remember that there is a moral hazard in this game, because there are some very poor countries that are struggling very hard to continue to service their debts—Bangladesh is a good example—and it seems a bit unfair to be giving lazy debtors very good terms while struggling debtors, who are really working very hard, do not get relief at all.

• 1735

So what we are struggling towards, and we are certainly not there yet, is a way to differentiate between countries. Those that are making real efforts, we will reward with perhaps more help. Those that are not making much by way of effort and are continuing to waste a lot of money on palaces for emperors and so on will not get as much relief. We will tailor the amount of relief and the type of relief to meet the country's need.

How much? I think that is an open question. I think the minimum relief that would be given now would probably be 50%. There has been no decision on this, but the minimum will probably be 50%. But for some countries that are really struggling and making major efforts, that relief might go as high as 75%. So rather than picking a single number, which was the original British proposal, we are looking at a range that will go from something clearly less than two-thirds to a top end that would be clearly more than two-thirds.

Mr. Chairman, with your permission, I might ask Richard if he would like to add something.

The Chairman: Sure.

Mr. Langdon: Especially with respect to timing. I think that was an important point you made.

[*Translation*]

Du point de vue des débiteurs, même parmi les plus pauvres, les pays se trouvent dans des situations plutôt différentes et il est donc important d'adapter le régime de remboursement à leur capacité de paiement, un peu comme le fait un créancier pour un particulier qui a des problèmes de remboursement. On a aussi souhaité une plus grande souplesse que ne l'offrait la proposition britannique initiale. Nous sommes maintenant bien avancés dans notre travail visant à offrir une proposition tenant compte des besoins des créanciers comme ceux des débiteurs. Je ne sais pas exactement quel est le délai, peut-être pourrez-vous le demander à Richard.

Pour ce qui est de l'importance de l'allègement, la proposition britannique initiale, comme les conditions proposées à Toronto, prévoyait le même traitement et le même allègement pour tous les pays, quels que soient les efforts de chacun et leur capacité de remboursement, parce que même au sein du groupe des plus pauvres, certains ont davantage de capacités que d'autres et il y en a qui font nettement des efforts plus grands que d'autres. Il est toujours très important de savoir que ce jeu comporte un risque moral, car il y a certains pays très pauvres qui luttent très fort pour continuer à assurer le service de leurs dettes—le Bangladesh en est un bon exemple—et il semble un peu injuste d'accorder de très bonnes conditions aux débiteurs paresseux alors que ceux qui se démènent, qui travaillent vraiment très fort, n'obtiennent aucun allègement.

Ce que nous essayons de faire à l'heure actuelle, et nous n'y sommes pas encore parvenus, c'est de trouver une façon d'établir des différences entre les pays. Nous aimerions récompenser les pays qui font véritablement des efforts pour rembourser leurs prêts, en leur accordant une aide plus importante. Par contre, les pays qui ne font pas grands efforts et qui continuent à gaspiller de l'argent en construisant des palais pour leurs empereurs n'auront pas le même montant d'aide. Nous allons adapter le montant et le type d'allègement aux besoins du pays.

Dans quelle proportion? Je pense que le débat sur cette question est très ouvert. Je pense que l'allègement minimum qu'il conviendrait d'accorder aujourd'hui devrait être probablement d'au moins 50 p. 100. Il n'y a pas eu de décision sur ce point mais le minimum devrait probablement être de 50 p. 100. Mais pour certains pays dont la situation est vraiment difficile et qui font de grands efforts pour s'en sortir, cet allègement pourrait atteindre jusqu'à 75 p. 100. Au lieu de choisir un chiffre donné, comme le voulait à l'origine la proposition britannique, nous examinons toute une série de pourcentages qui vont, à une extrémité, d'un niveau bien inférieur aux deux tiers et, à l'autre, à un niveau nettement supérieur aux deux tiers.

Monsieur le président, j'aimerais avec votre permission demander à Richard s'il voudrait ajouter quelque chose.

Le président: Bien sûr.

M. Langdon: En particulier au sujet des échéanciers. Je pense que vous avez soulevé une question importante.

[*Texte*]

Mr. Richard Bastien (Chief, International Debt Management Section, World Bank): Thank you, Mr. Chairman.

I have relatively little to add to what David has already said. I might just summarize the main points of the Canadian position in discussions in the Paris Club on this whole business of Trinidad terms. Basically, we have been supportive of using what is called "a stock of debt approach".

Traditionally, the Paris Club deals with maturities that come due over a certain period of time, usually 12 months, maximum of 18 months. What we are talking about now is taking the whole stock of debt. We have also said that in some particular cases we might use the traditional maturity approach, but in most cases we think a stock approach would be desirable.

The second point is the one that David emphasized, a case-by-case approach. We want to calibrate the relief to the particular circumstances of each country.

A third point is the principle of conditionality. I think if there is one area where the Canadian delegation could be said to have made a contribution to the debate, it would be on this particular point. What we mean by "conditionality" is that each debtor country must reach agreement with the IMF on an adjustment program, which is intended to provide a macro-economic framework conducive to sound fiscal and monetary policies and medium-term external viability. No debt relief is provided until the debtor country has agreed on such a program with the IMF. There have been differences of view within the Paris Club as to how far we should go in insisting on this principle. Generally, I think the view now is that we should be emphasizing the need for this principle.

On the question of timing, there is a meeting of the Paris Club this week. I was speaking with some colleagues who were attending the meeting—in fact today—where Trinidad terms were discussed. We were told that there is not yet a consensus among Paris Club members. There is certainly a majority view, but some countries cannot yet accept certain important elements of Trinidad terms. It is expected that there could be an agreemnt at the July meeting of the Paris Club.

Thank you.

• 1740

Mr. Langdon: I wanted to ask about the question of conditionality, because it is something some of us who were part of the discussion of Bill C-93 and heard some of the testimony from various development groups based here in Canada certainly heard an earful on. It seems to be a recurring concern insofar as my contacts with development groups like CUSO, OXFAM, WUSC, Inter Pares, and the North-South Institute—the various groups that take an

[*Traduction*]

M. Richard Bastien (directeur, Section de la gestion de la dette internationale, Banque mondiale): Je vous remercie monsieur le président.

Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à ce que David vous a dit. Je pourrais peut-être résumer les principaux aspects de la position du Canada dans les discussions qui portent sur cette affaire des modalités de Trinidad au Club de Paris. Pour l'essentiel, nous sommes en faveur de l'utilisation de ce qu'on appelle «une approche fondée sur la dette active».

Traditionnellement, le Club de Paris s'intéresse aux prêts qui viennent à échéance sur une certaine période, 12 mois habituellement, 18 mois au maximum. Nous parlons maintenant de tenir compte de la totalité de la dette active. Nous avons également déclaré que dans certains cas particuliers, nous serions disposés à revenir à l'approche traditionnelle fondée sur une période d'amortissement mais dans la plupart des cas, nous pensons qu'il est souhaitable d'adopter une approche axée sur la dette active.

Le deuxième aspect est celui sur lequel a insisté David, c'est-à-dire adopter une démarche cas par cas. Il faut adapter l'allègement de la dette aux circonstances particulières de chaque pays.

Le troisième aspect est le principe de la conditionnalité. S'il y a un domaine dans lequel la délégation canadienne a fait avancer le débat, je pense qu'il faut reconnaître que c'est sur ce point particulier. Par «conditionnalité» nous voulons dire que chaque pays débiteur doit en arriver à un accord avec le FMI sur le contenu d'un programme d'ajustement, qui vise à fournir un cadre macro-économique favorable à la mise en application de politiques fiscales et monétaires et à une viabilité externe à moyen terme. Aucun allègement de la dette n'est accordé tant que le pays débiteur ne s'est pas entendu avec le FMI sur le contenu d'un programme. Les membres du Club de Paris ne sont pas tous d'accord sur l'importance qu'il convient d'accorder à ce principe. D'une façon générale, je pense que la plupart des membres considèrent qu'il faut insister sur l'utilité de ce principe.

Pour ce qui est de l'échéancier, le Club de Paris se réunit cette semaine. Je parlais avec des collègues qui ont assisté à la réunion—en fait aujourd'hui—au cours de laquelle on a abordé la question des conditions de Trinidad. On m'a dit que les membres du Club de Paris n'étaient pas encore parvenus à s'entendre sur cette question. Il existe une opinion majoritaire mais certains pays ne sont pas disposés pour le moment à accepter certains éléments importants des conditions de Trinidad. On s'attend à ce que les membres du Club de Paris en arrivent à un accord lors de leur réunion du mois de juillet.

Je vous remercie.

M. Langdon: Je voulais vous poser des questions au sujet de la conditionnalité parce que c'est un aspect dont ceux qui ont participé aux discussions sur le projet de loi C-93 et qui ont entendu les témoignages de divers groupes canadiens du secteur du développement international nous ont beaucoup parlé. Ce sujet préoccupe beaucoup, si j'en crois les contacts que j'ai eus avec les groupes de développement comme CUSO, OXFAM, EUMC, Inter Pares, et l'Institut

[*Text*]

important interest in this issue, not just from a sort of research point of view, as in the case of the North-South Institute, but often from the point of view of having projects on the ground in developing countries

Certainly people who talk to me about the record in practice of IMF conditionality, as opposed to what we might like to see in theory, talk about sacrifices of very important social programs and sacrifices of what would seem to me to be a long-term investment in human capital of the poorest of the poor, to go back to Mr. Dodge's statement—many sacrifices of those kinds of expenditures being required of poor developing countries before it is possible to come to an agreement with the IMF, which you suggest Canada has stressed as a crucial requirement before any kind of debt relief would be available.

We all recognize it as a very complex and difficult field, but I wonder if there is not some concern on the part of yourselves that too much stress is being put on the purely economic questions, relatively short-term and medium-range questions of fiscal balance and price stability, and perhaps too little emphasis is being placed on the question—or the problem, if you like—of precisely how difficult the adjustment process is and how many human costs there are, and therefore the need to stretch this transition over a period of time that might not be ideal from a macro-economic point of view but might be considerably more sensible from a development point of view for many of these poorer countries.

Obviously those debates are taking place internationally. Do those kinds of debates influence our Canadian delegations to these various committees? If they do not, are there perhaps some changes that we should make in the groups of civil servants who represent us at these so that there is more mix of ministries who do not have quite the tough attitude that the finance department occasionally demonstrates?

• 1745

Mr. Dodge: Let me acknowledge that this development process is extremely difficult, extremely complex, and it is quite clear that those of us in the developed countries who went through a particular path to development and, in a sense, thought back in the 1960s and maybe even as far on as the mid-1970s that we had all the answers, now know we do not. There is no single path to development that is appropriate for every country. Each country has to find its own particular way.

But I think the last 25 years have been instructive. They have also been instructive to the fund and to the bank in the way they run things. The first thing that the last 25 years have taught us is that good macro-policies without good structural and social policies will not get you all the way there, and I guess over the last four or five years we have been pushing quite strongly at the IMF that they should take these structural and social issues into account. We have

[*Translation*]

Nord-Sud—les divers groupes qui s'intéressent de près à cette question, non pas simplement pour ce qui est de la recherche, comme c'est le cas pour l'Institut Nord-Sud, mais bien souvent parce qu'ils ont des projets sur le terrain dans les pays en développement.

Je dois signaler que les gens qui me parlent de ce que donne en pratique le principe de la conditionnalité appliqué par le FMI, par opposition à ce qui pourrait se produire en théorie, parlent de la disparition de programmes sociaux très importants et de la diminution des investissements à long terme dans le capital humain chez les plus pauvres d'entre les pauvres, pour revenir à la déclaration de M. Dodge—ce qui entraîne de nombreux sacrifices et la compression des dépenses dans les pays en développement les plus pauvres avant qu'il ne soit possible d'en arriver à un accord avec le FMI, principe sur lequel, vous l'avez indiqué, le Canada insiste pour qu'il constitue une exigence fondamentale préalable à l'allègement de la dette.

Nous savons tous qu'il s'agit là d'un domaine complexe et difficile. Mais je me demande si vous n'êtes pas d'avis que l'on insiste beaucoup trop sur les questions purement économiques, les questions d'équilibre fiscal et de stabilité des prix, qui visent le court terme et le moyen terme, et que l'on n'accorde pas suffisamment d'importance à la question—ou aux problèmes, si vous préférez—des difficultés qu'entraîne ce processus d'ajustement, des coûts humains qui l'accompagnent et donc de la nécessité d'étaler ce processus sur une certaine période, ce qui n'est peut-être pas très bon d'un point de vue macro-économique mais qui serait peut-être plus raisonnable du point de vue du développement dans le cas de la plupart de ces pays pauvres.

Il est évident que ces questions sont débattues sur le plan international. Est-ce que ces discussions influencent les délégations canadiennes qui siègent sur ces divers comités? Si ce n'est pas le cas, pourrions-nous introduire des changements dans le groupe des fonctionnaires qui nous représente à ces réunions de sorte qu'il reflète mieux les positions des divers ministères, qui n'ont pas tous l'attitude rigide dont fait preuve parfois le ministère des Finances.

M. Dodge: Je reconnais que le processus de développement est un processus extrêmement complexe et extrêmement difficile et il est évident qu'il y a des personnes, et j'en fais partie, dans les pays développés, qui ont suivi leur propre évolution vers le développement et qui pensaient, dans les année 60, et peut-être même jusqu'au milieu des années 70 qu'ils connaissaient toutes les réponses, et nous savons maintenant que nous avions tort. Il n'y a pas qu'une route qui mène au développement et qui convienne à tous les pays. Chaque pays doit trouver sa propre façon d'y parvenir.

Mais je pense que les dernières 25 années ont été riches en enseignement. Elles ont permis au Fonds et à la Banque d'apprendre beaucoup de choses sur la façon d'exercer leurs activités. La première chose que nous ont apprise ces 25 dernières années est que l'élaboration de bonnes politiques macro-économiques ne permettent pas de faire beaucoup de progrès si elles ne sont pas accompagnées de politiques structurelles et sociales adéquates et je pense que depuis

[*Texte*]

argued that fairly strongly on the board of the fund, and we have been very strong supporters of a role for the World Bank on the structural side as well.

I think the fund is more nuanced in its approach today than it was as recently even as 5 years ago; certainly more nuanced than it was 10 years ago.

I would make one other point, and that is that in terms of distribution policies, we have pushed very hard at both the bank and the fund that in putting together appropriate structural adjustment loans at the bank, or general assistance from the IMF, this should be taken into account. There is no reason to expect that if sacrifices have to be made, which they do, and if they all come from the poorest classes in these societies, you really are going to get development. There really does have to be something, not necessarily by way of handouts but certainly something by way of training and human development that goes along with these policies, and we have pushed for that as well.

But the other thing that the last 20 years have taught us is that those countries that do not take the appropriate macro-economic steps and do not give initiative to the individuals in their society have real difficulties in making the transition. Some countries that started off very promisingly back in the early 1960s, that tried to control things too much from the centre, clearly ran into difficulties and frittered away opportunities and also frittered away a lot of money that we, in the developed countries, provided in one way or another.

Hand in hand with a greater sensitivity to structural and social problems also goes the clear lesson that you are not helping a country very much if it is just wasting resources and not trying to promote development by providing more money. Perhaps the best example in this case is Peru, which got off-track. For a number of years we continued to provide international assistance, which went right into consumption for the middle and the upper classes. Now we have a country that as recently as eight or nine years ago was starting to come along but is in desperate shape and is having to go back and, basically, try to regain eight or nine lost years. We really did not help them at the bank or the fund or as individual countries by providing a lot of credit for the middle and upper income groups in those countries to buy automobiles and take foreign trips and so on.

• 1750

I think the lesson is that there is no single right way, but it is very difficult for countries if they do not pursue reasonable macro-economic, reasonable structural, and reasonable social policies to have much of a hope of making it.

Mr. Michael G. Kelly (Senior Adviser, International Trade and Finance Branch, Department of Finance): I might add a couple of points. In the past the fund's traditional concern has been solely with macro-economic stabilization

[*Traduction*]

quatre ou cinq ans nous avons beaucoup travaillé au FMI pour que l'on tienne compte de ces questions sociales et structurelles. Nous avons défendu ces idées de façon assez vigoureuse devant le conseil d'administration du Fonds et nous avons vivement incité la Banque mondiale à jouer également un rôle dans le secteur structurel.

Je pense que le Fonds a adopté une approche plus nuancée que celle qu'il suivait il y a cinq ans; elle est certainement plus nuancée qu'il y a 10 ans.

Je voudrais aborder un autre point, celui des politiques en matière de répartition. Nous avons beaucoup insisté pour que la Banque et le Fonds tiennent compte de ces politiques lorsqu'il s'agit d'accorder des prêts d'ajustement structurel, en ce qui concerne la Banque, ou une aide générale, en ce qui concerne le FMI. Rien ne prouve que le fait de faire supporter les sacrifices nécessaires aux classes les plus pauvres de la société accélère le développement. Ces politiques doivent nécessairement s'accompagner de certaines mesures, pas obligatoirement des subventions mais plutôt des mesures de formation et de développement des ressources humaines, et c'est ce que nous avons tenté d'encourager.

Mais ces 20 dernières années nous ont enseigné une autre leçon. Elles nous ont appris que les pays qui ne prennent pas les mesures macro-économiques appropriées et ne laissent pas à leurs citoyens suffisamment d'initiative dans ces domaines éprouvent beaucoup de difficulté à faire la transition. Certains pays qui ont pris un bon départ au début des années 60, qui ont tenté de centraliser le contrôle de l'économie, ont rapidement rencontré des problèmes et perdu de nombreuses opportunités et aussi une bonne partie de l'aide financière, que nous, les pays développés, leur avions fournie.

Outre l'importance qu'il convient d'accorder aux problèmes structurels et sociaux, nous avons également appris que ce n'est pas vraiment aider un pays que de lui fournir davantage d'argent lorsque ce pays ne fait que gaspiller ses ressources sans tenter de favoriser le développement. Le meilleur exemple d'un tel cas est peut-être le Pérou qui n'a pas choisi la bonne voie. Nous avons continué à lui fournir de l'aide internationale pendant de nombreuses années, et cette aide a uniquement favorisé la consommation des classes moyennes et supérieures. Ce pays commençait à démarrer il y a huit ou neuf ans mais il est maintenant en très mauvaise posture et doit tenter de rattraper ces huit ou neuf années perdues. Nous n'avons pas beaucoup aidé ce pays, nous, la Banque, le Fonds ou les pays individuels, lorsque nous avons accordé un crédit important aux classes moyennes et supérieures de ces pays pour qu'elles s'achètent des voitures et voyagent à l'étranger.

Je pense que la leçon qu'il faut tirer de tout cela est qu'il n'y a pas une seule façon de procéder et que les pays qui n'adoptent pas de mesures macro-économiques, structurelles et sociales adaptées à leur situation n'ont pas grand espoir de s'en sortir.

M. Michael G. Kelly (conseiller principal, Direction des finances et du commerce internationaux, ministère des Finances): Je voudrais ajouter quelques remarques. Traditionnellement, le Fonds s'est toujours limité à protéger

[*Text*]

and this is its primary function. Simply put, that means a country can only spend the resources it has available. It has to live within its means. It was more or less indifferent as to how a country managed to stabilize its economy within that constraint. It was largely in response to pressures from the international community, including a number of cases from Canada, that it began to focus more and more on how stabilization was achieved. We have seen that over the years income distribution, as David mentioned, environmental policy, trade, structural policies have come to qualify as important ways in which countries achieve stabilization.

I must say I do not think there has ever been a single instance in all of these programs that the IMF has approved in which it has ever said to a country that a key ingredient to stabilizing its economy was to cut expenditures on education. I do not think that has ever happened. It may have advocated some policies that people would disagree with, but I do not think it has ever been that misdirected in its guidance. It has often said to a country that to stabilize its economy, it would have to cut subsidies to consumption, which is a very prevalent practice in many countries that come to the fund for financial help.

You refer to stretching the transition as perhaps being a better policy. What stretching the transition means, I think, is for the country with the problems to go further into debt. Stretching the transition means giving them more money to finance this consumption through the transition. Of course that is exactly how we got in this trouble through the 1970s and into 1980. All of these countries that we are dealing with in the Paris Club today got into debt far beyond what they could afford to pay, and they did it because they could borrow money quite cheaply. Money was readily available.

In the 1980s, when the debt problems became serious, they turned to the IMF, and the IMF's advice, which we all went along with, was "Well, you can grow your way out of this and make your way through. It will probably just take a few years. We will lend you some more money". We have added to their debts in the meantime, and here we are 10 years later and in many cases we are just beginning to resolve the debt problem. So stretching the transition is not always the best way to go when you are looking at how to deal with these very major problems.

Mr. Langdon: Just one last question, if I could, which comes back to the question of what happens when Canadian commercial banks write off some of the debt they have loaned to Third World countries. I wonder if you could take the committee sort of step by step through what happens when one of our chartered banks decides to identify a write-off provision for debts that are non-performing or are considered to be non-performing. Does that in fact show up at the other end? It obviously shows up at this end, as the bank receives tax relief as a consequence. It writes this off against profits that would otherwise have to be declared and on which tax would have to be paid.

[*Translation*]

la stabilité macro-économique et c'est là sa principale fonction. En termes simples, cela veut dire qu'un pays ne peut dépenser plus que ce qu'il produit. Il doit vivre selon ses moyens. La façon dont le pays parvient à stabiliser son économie importe peu. C'est principalement à la suite des pressions exercées par la communauté internationale, et en particulier par certains groupes canadiens, que le Fonds monétaire a commencé à s'intéresser davantage à la façon utilisée pour stabiliser l'économie. Nous avons constaté, avec les années, que la répartition des revenus, comme l'a mentionné David, les pratiques environnementales, les politiques en matière structurelle et commerciale sont devenues des outils importants pour stabiliser l'économie de ces pays.

Je dois dire que je ne pense pas qu'il soit jamais arrivé, dans tous les programmes qui ont été approuvés par le FMI, que le Fonds ait imposé à un pays de couper ses dépenses dans le domaine de l'éducation, comme moyen d'arriver à stabiliser son économie. Je ne pense pas que cela se soit jamais produit. Il est possible que le fonds ait proposé des politiques qui ne font pas l'unanimité mais je ne pense pas qu'il ait fait ce genre d'erreur. Il a souvent demandé à un pays de couper les subventions à la consommation, ce qui est une pratique très courante chez la plupart des pays qui demandent une aide financière au Fonds.

Vous dites qu'il serait peut-être préférable de prolonger la période de transition. Prolonger la période de transition revient pour moi à endetter davantage le pays. Cela veut dire donner aux pays plus d'argent pour financer la consommation pendant la période de transition. En fait, c'est exactement pour cette raison que nous avons connu les problèmes auxquels nous avons dû faire face dans les années 1970 et au début des années 1980. Tous les pays dont s'occupe le Club de Paris se sont endettés au-delà de ce qu'ils étaient capable de rembourser parce qu'ils avaient accès à de l'argent facile. Il y avait beaucoup d'argent à cette époque.

Au cours des années 1980, lorsque leurs problèmes d'endettement se sont aggravés, ils se sont adressés au FMI et celui-ci, avec qui nous étions bien d'accord sur ce point, leur a donné le conseil suivant «eh bien, vous pouvez vous en sortir par le développement. Cela vous prendra quelques années. Nous allons vous prêter un peu plus d'argent». Nous avons, ce faisant, augmenté leurs dettes et nous commençons, enfin, dix ans plus tard, à nous attaquer au problème des dettes. C'est pourquoi je ne pense pas que l'étalement de la période de transition soit la meilleure façon de procéder, compte tenu de ces très graves problèmes.

M. Langdon: Je voudrais vous poser une dernière question, si je le peux, qui se rapporte à ce qui se passe lorsque les banques privées canadiennes annulent certaines créances consenties à des pays du Tiers monde. Je me demande si vous pourriez expliquer au comité, étape par étape, ce qui se passe lorsqu'une de nos banques à charte décide de radier des créances non performantes ou qui sont considérées comme telles. Est-ce que le pays en question en ressent les effets? Il est évident que cela a des répercussions ici, puisque la banque bénéficie d'un allègement fiscal dans ce cas. Cette radiation est déduite des bénéfices qu'il lui aurait fallu autrement déclarer et sur lesquels elle aurait payé des impôts.

[*Texte*]

• 1755

What actually happens at the Third World end? Is there a parallel reduction in debt, or does the debt in fact still, in ostensible terms, sit there, as something that is owing? If that is the case, do you not think this is something we should be tackling, too?

Mr. Dodge: I will start on this, and then I would like to ask my colleagues to address some of the particular issues you have raised.

This is a really important issue for this committee to be involved in, because the vast bulk of debt of most of these countries is not owed to governments or even to the international institutions but is owed to private banks around the world, who went out into the business of balance-of-payments lending in the 1970s. Countries were encouraged, in fact, by Canadian and other governments at the time to lend to these countries, so a lot of debt was built up.

The first element of the debt strategy, which we initially called the Baker Plan and, then, what became implemented, the Brady Plan, was in fact to try to deal with the debt to the private banks. These deals vary a bit from country to country, depending on the state of the individual country. In the case of better-off countries, such as Mexico or Venezuela, the effective debt relief was 35%, but in the case of Costa Rica I believe it was over 80%. I cannot remember the exact number.

The mechanics are a bit different from country to country, but effectively what happens is that the commercial banks agree to take 65¢ on the dollar, or in the case of Costa Rica I think it was only about 15¢ on the dollar, in exchange, and they turn this debt in. So they will turn in $100 worth of Mexico debt, for example, and take back $65 worth of new paper. So the Mexican government, instead of owing $100, actually owes $65. And this debt is in fact better-quality debt for the creditor banks, because it is back-stopped initially by an agreement with the fund, and that provides some back-stopping of it, and in the long run the principal is back-stopped essentially, away out in the end, by, effectively, zero-coupon U.S. Treasury bonds. That is how it gets done.

So instead of owing $100, the country owed $65. The terms of payment of that $65 were structured such that the country had a reasonable chance of making it, generally with a couple of years or 18 months of relatively low payments and then payments building up. So the country does receive the full value in terms of reduced payments. Whatever the scheme is advertised at, actually it is received.

Here in Canada what happens is that the banks, for all these problem debtor countries, have been required by the Superintendent of Financial Institutions to provide a reserve on their books for that group combined, not individually, country by country, and once the new deal is struck, there is actually no change in the tax position of the bank if it is equal to the requirement of the general provisions, which is what, 40% at the moment?

[*Traduction*]

Qu'est-ce qui se produit exactement du côté des pays du Tiers monde? Cette radiation entraîne-t-elle une réduction de la dette ou est-ce que la dette demeure? Si cela est bien le cas, ne pensez-vous pas que nous devrions examiner cela aussi?

M. Dodge: Je vais répondre à cette question et demander ensuite à mes collègues d'aborder les autres aspects que vous avez soulevés.

Je pense que c'est un sujet qui mérite l'attention du comité, parce que l'immense majorité des dettes de ces pays ne représente pas de l'argent qu'ils doivent à des gouvernements, ni même à des organismes internationaux, mais à des banques commerciales qui se sont lancées dans le secteur des prêts au titre de la balance des paiements au cours des années 70. Le gouvernement canadien et les autres gouvernements encourageaient certains pays à consentir des prêts, ce qui a entraîné la création d'une dette très importante.

Le premier élément de la stratégie en matière de dette, que nous avons appelé au départ le plan Baker et qui s'est transformé, lors de sa mise en application, en plan Brady, consistait à s'occuper des dettes à l'égard des banques commerciales. Ces arrangements ont varié selon le pays, en fonction de la situation générale du pays. Dans le cas des pays jouissant d'une bonne situation financière, comme le Mexique ou le Venezuela, le taux réel d'allégement de la dette a été de 35 p. 100 alors que dans le cas du Costa Rica, je pense qu'il était supérieur à 80 p. 100. Je ne me souviens pas du chiffre exact.

Les modalités varient selon le pays concerné mais ce qui se passe en fait c'est que les banques commerciales acceptent de recevoir 65c. par dollar prêté ou dans le cas du Costa Rica, je pense que ce n'était que 15c. par dollar mais en échange, ils renégociaient la dette. La banque annulle, par exemple, 100$ sur la dette du Mexique et lui fait un nouveau prêt d'un montant de 65$. Ainsi, le gouvernement mexicain doit non pas 100$ mais 65$. Mais, pour la banque créancière, cette dette est de meilleure qualité que l'autre, parce qu'elle jouit du soutien, initialement en vertu d'un accord avec le Fonds, qui garantit dans une certaine mesure le remboursement de la dette, et à long terme, le principal est garanti, en fin de compte, par des obligations à coupon zéro du Trésor américain. Voilà comment cela se fait.

De sorte qu'au lieu de devoir 100$, le pays ne doit que 65$. Les modalités de remboursement du prêt de 65$ sont définies de façon à ce que le pays ait les moyens d'y parvenir, en réduisant pendant les premières années ou 18 mois le montant des remboursements qui augmentent par la suite. Le pays reçoit ainsi la pleine valeur pour ce qui est de la réduction des remboursements. Le pays reçoit exactement ce qui lui est promis.

Ici au Canada, le surintendant des institutions financières a demandé aux banques de se constituer une réserve pour l'ensemble du groupe des pays débiteurs en difficulté, mais pas une réserve par pays; lorsqu'un accord est conclu, cela ne modifie pas la situation fiscale de la banque si l'accord porte sur un taux égal à la réserve générale exigée qui est de 40 p. 100 à l'heure actuelle?

[*Text*]

Mr. Kelly: It is 35%.

Mr. Dodge: Thirty-five percent is the requirement at the moment. So if it is a 35% deal, there is absolutely no impact. You just take money out of a reserve and you actually write it off. Of course, in a 70% deal or an 85% deal, there is an impact. But that is how it works.

• 1800

This whole issue of restructuring is not complete. While we have done a couple of important countries—we have done a number of countries, but a couple of very important ones in terms of volume of debt, Mexico and Venezuela—we have some big ones left to go, Brazil and Argentina, to which Canadian banks are very large creditors. These are the ones we are working on right now. It has been a little difficult with Brazil. It has been rather recalcitrant, but now we may be seeing a bit of a change in attitude. They have been very difficult negotiations. With the Menem government in Argentina, while we have not seen very much real result of economic reform yet, nevertheless there seems to be something coming.

You were asking, Mr. Chairman, whether there are things this committee ought to be involved in, keep an eye on. This is a very important issue, because it cuts over a very important part of the international side but also your domestic role in considering banking legislation and so on. So it is a good area to watch and it is one where we are now in the middle of some very difficult and very important negotiations with those two major South American countries.

Mr. Manley (Ottawa South): I would just like to put a couple of things to you, if I could. I am sorry I was not able to be here for your presentation, but I have read it at the table.

The first thing is to ask you this. One of the submissions to us when we dealt with Bill C-93 indicated:

> The IMF's fundamental mandate is to oversee global economic policy, a role which it has surrendered to the G-7.

Do you agree with that assessment of the influence of the IMF over global economic policy?

Mr. Dodge: It is true that the G-7 countries in aggregate have roughly half of the votes at the IMF. It is about 48% or 49% of the vote. So in some sense you do not have to have very many other countries voting with you and you can almost carry an issue.

The right way to think about this is that the executive board at the IMF, of which the G-7 is 7 of 22, is really a very active, quite hands-on board that is watching the operations of the fund very closely, because there is so much policy content and because the domestic governments do have to give some direction to that. So unlike, historically, the World Bank, because the board plays an active role, I think it is quite easy to say that the G-7, because they are almost 50%

[*Translation*]

M. Kelly: Ce taux est de 35 p. 100.

M. Dodge: Trente-cinq pour cent est ce qui est exigé actuellement. De sorte que si l'allégement porte sur 35 p. 100, il n'y a aucune conséquence fiscale. La banque sort les fonds de la réserve et radie la créance. Bien sûr, si l'accord porte sur 70 p. 100 ou 85 p. 100 de la dette, il a des répercussions sur la situation fiscale. Mais c'est comme cela que cela se passe.

Toute cette question de la restructuration n'est pas terminée. Nous en sommes arrivés à des accords avec des pays importants—avec un certain nombre de pays, dont certains pays importants pour ce qui est du volume de la dette, le Mexique et le Vénézuela—mais il y a encore de grands pays comme le Brésil et l'Argentine qui doivent beaucoup d'argent aux banques canadiennes. Nous sommes en train de négocier avec ces pays. Cela a été assez difficile avec le Brésil. Ce pays a été quelque peu récalcitrant mais il semble maintenant possible de discerner un certain changement d'attitude. Ces négociations ont été très difficiles. Avec le gouvernement Menem en Argentine, il semble que les choses progressent, même si la réforme économique n'a pas encore donné de résultats.

Vous avez demandé, monsieur le président, quelles sont les questions sur lesquelles le comité devrait se pencher. Il s'agit là d'une question très importante parce qu'elle comporte un important aspect international mais également un aspect national, puisqu'il s'agit d'examiner la réglementation des banques et ces aspects connexes. C'est donc un domaine qui mérite d'être surveillé et nous trouvons, en ce moment, au beau milieu de négociations très difficiles et très importantes avec ces deux grands pays de l'Amérique du Sud.

M. Manley (Ottawa-Sud): J'aimerais vous poser quelques questions. Je regrette de n'avoir pu assister à votre exposé mais j'ai pu au moins le lire.

Voici la première question que j'aimerais vous poser. On trouvait le passage suivant dans un des mémoires qui nous ont été remis lors de l'étude du projet de loi C-93:

> Le FMI est essentiellement chargé de surveiller les politiques économiques mondiales, mais c'est un rôle qu'il a abandonné au Groupe des sept.

Êtes-vous d'accord avec cette évaluation de l'influence qu'a le FMI sur les politiques économiques mondiales?

M. Dodge: Il est vrai que les pays du G7 représentent au total la moitié des voix des membres du FMI. Ils détiennent 48 ou 49 p. 100 environ des voix. De sorte, qu'en un certain sens, il suffit que quelques pays votent avec vous pour obtenir facilement la majorité.

Ce qu'il faut retenir c'est que le conseil de direction du FMI, dans lequel le Groupe des sept représente sept pays sur 22, est un conseil très actif qui surveille de très près les activités du Fonds, parce qu'elles ont des répercussions politiques et parce que les gouvernements nationaux sont appelés à influencer ces activités. A la différence de la Banque mondiale, le conseil joue un rôle actif et je pense qu'il est facile de dire que le Groupe des sept joue en fait un

[*Texte*]

of the votes, actually play a very active role. I think what is more accurate is that the board plays an active role and the G-7 has more than 7/22 of the voting power on the board.

• 1805

Mr. Manley: Thank you for that answer.

Let me then take you to another of the criticisms. I am not sure whether that was a criticism or an observation, but this one clearly is a criticism. I am sure you are aware of the submission that was made to us by Mr. Neal from CUSO, who was somewhat critical, to say the least, about the IMF, and said, for example:

> After nearly a decade of IMF adjustment, GNP per capita in the Third World is 6% lower than it was 10 years ago. So even on strictly economic grounds, IMF policies have not worked.

You may have picked up some of this in Mr. Langdon's questions—I am not sure—but a series of issues was raised with respect particularly to suggestions that in some cases the economic policies recommended by the IMF actually made Third World nations less capable of being self-sustaining by sometimes diverting particularly agricultural production into areas of production of tradeable goods, for example, in order to improve their balance of trade, but actually it diminished their ability to sustain themselves in terms of agricultural production for their population.

That would seem to me to be at the core of a lot of the criticism that has been directed at IMF policies, and I would appreciate it if you would provide us with your views on that.

Mr. Dodge: I stress that they are my views and hence probably ought to be heavily discounted. I will let my colleagues, who know more, comment.

First of all, as Mike Kelly said in replying to Mr. Langdon's question, I do not think it is fair to say that the IMF said that countries ought to cut back on application for productive uses of funds. They have very often said, look, you ought not to price grain or flour at such a low price that bakers sell their buns to farmers to feed their cattle because it is cheaper than people raising forage crops themselves. They have done that, and I think that is totally appropriate.

They have also said to governments, look, you have to reduce your deficits. Often some of these regimes have taken that to mean what they have to do is cut out things in rural areas, because they fear riots in the cities more than they fear difficulties in rural areas. So, in some sense, sometimes it is undoubtedly true that advice has been taken and bent, if you will, to fit the domestic political situation.

[*Traduction*]

rôle très actif parce que ses membres détiennent près de 50 p. 100 des voix. Je pense qu'il est plus précis de dire que le conseil joue un rôle actif et que le G7 détient plus de 7/22e des voix des membres du conseil.

M. Manley: Je vous remercie de votre réponse.

Je voudrais vous demander de répondre à une autre critique. Je ne sais pas si cette dernière question était une critique ou une remarque mais celle qui vient est certainement une critique. Je suis sûr que vous avez pris connaissance de l'exposé que nous a présenté M. Neal de CUSO, dans lequel il a quelque peu critiqué, pour ne pas dire plus, le FMI. Il a dit par exemple ceci:

> Après près de 10 ans d'ajustement par le FMI, le PNB par tête dans le tiers monde a baissé de 6 p. 100 par rapport à ce que qu'il était il y a 10 ans. De sorte que même si l'on se place sur un plan strictement économique, il faut constater que les politiques du FMI n'ont pas eu l'effet voulu.

Vous avez peut-être entendu le même son de cloche lorsque vous avez entendu les questions de M. Langdon—je ne sais pas—mais on a soulevé toute une série de questions notamment sur le fait que, dans certains cas, les politiques économiques recommandées par le FMI avaient en fait eu pour effet de réduire la capacité des pays du tiers monde à s'autosuffire, en remplaçant parfois la production agricole par la production de produits commercialisables, par exemple, pour améliorer leur balance commerciale. Mais, en fait, cela a réduit la capacité de ces pays à se suffire en termes de produits agricoles.

Ce genre d'attitude semble être à l'origine de la plupart des critiques qui ont été faites à l'endroit des politiques du FMI et j'aimerais connaître vos réactions à ce sujet.

M. Dodge: J'insiste sur le fait que je ne peux vous présenter que mes opinions avec toutes les réserves qui s'imposent. Je laisserais mes collègues plus savants vous présenter leurs commentaires.

Tout d'abord, comme l'a dit Mike Kelly lorsqu'il a répondu à la question de M. Langdon, je ne pense pas qu'il soit juste de dire que le FMI a demandé à certains pays de ne plus utiliser leurs fonds à des fins de production. Le FMI a souvent dit à ces pays vous ne devriez pas vendre les céréales ou la farine à un prix tellement bas que les boulangers vendent leur pain aux agriculteurs qui s'en servent comme aliments pour leur bétail, parce que cela leur coûte moins cher que de faire pousser des plantes fourragères. C'est ce qu'ils ont fait et je pense que cela est tout à fait justifié.

Ils ont également dit à des gouvernements: il vous faut réduire votre déficit. Il est arrivé que ces régimes aient interprété ce conseil comme une incitation à réduire les dépenses dans les régions rurales, parce que ces régimes craignent davantage les émeutes dans les villes que les problèmes dans les secteurs ruraux. Il est donc certainement exact qu'il est arrivé que ces conseils aient été modifiés pour, si vous voulez, tenir compte de la situation politique intérieure.

[*Text*]

Finally, I would say that it is true that the IMF, certainly in the 1970s, probably was not sensitive enough to the social issues. We have tried on the board to make them more sensitive. Certainly over the last six or seven years we have tried to do that in quite a concerted way at the fund.

Let me conclude by saying that outfits like CUSO and OXFAM, which are working extremely hard and very effectively within a limited sphere to provide real relief, I think have great distrust of institutions, whether they be the domestic governments of these countries or whether they be rather large and very well-paid bureaucracies at the fund and the World Bank and so on. I think that distrust often does lead them to be a little overly assertive in their criticisms, notwithstanding the fact that sometimes not every bit of advice that the fund or the bank has given has been useful.

I will allow my colleagues to comment.

Mr. Manley: If I could squeeze in one more question, just to divert you completely off that track, I know you made some comments in your written presentation about admission to the IMF of the U.S.S.R. You have not said too much about the criteria you expect them to satisfy in order to do that. You have said "as soon as it is able to assume full responsibilities of membership". I wondered what that meant, and I wondered whether you would make the same statement about the PRC, or whether that still is a long way down the road?

• 1810

Mr. Dodge: Let us be very clear. The rules for entry into the IMF are quite clear. They are absolutely apolitical and they are very clear on what countries have to do in order to get in. Some of them are fairly technical, like providing statistics about reserves, which the U.S.S.R. has never been willing to do. It has never been willing to say how much gold is actually in the vaults of its central bank.

Some are going to be much more difficult because they relate to obligations of the international financial system that the U.S.S.R. at the moment just cannot fulfil without undergoing some very major reforms.

Our view has been very clear, that it is extremely important that the U.S.S.R. become involved as rapidly as possible in what we call the article IV process, the process of consultation with the fund. That is the blood and guts of all of our obligation to the fund, and as an official of the U.S. government put it, "You know, we all have to go to the doctor once a year". The article IV consultations are like going to the doctor, and it is quite useful. The doctor tells you that you had better not eat so much fat and so on, and you can be in better health.

[*Translation*]

Enfin, je dois reconnaître qu'il est vrai que le FMI, du moins au cours des années 1970, n'était pas suffisamment sensibilisé aux questions sociales. Nous avons tenté de le sensibiliser davantage. Je dois dire, que depuis six ou sept ans, nous avons fait beaucoup d'effort pour agir en ce sens de façon concertée avec le FMI.

Je voudrais conclure en disant que des groupes comme CUSO et OXFAM qui travaillent très dur et de façon très efficace dans un domaine limité pour accorder une aide réelle aux populations ont, je pense, une grande méfiance à l'égard des organismes, qu'il s'agisse des gouvernements de ces pays ou à l'égard de la nombreuse bureaucratie bien rémunérée qui travaille au Fonds et à la Banque mondiale. Je pense que cette méfiance les amène parfois à formuler des critiques quelque peu exagérées, même si je reconnais que le fonds et la Banque n'ont pas toujours donné des conseils très utiles.

Je voudrais demander à mes collègues de présenter leurs observations.

M. Manley: Si je pouvais poser une dernière question, pour changer encore de sujet, je sais que vous avez formulé certains commentaires dans votre mémoire au sujet de l'admission de l'URSS au FMI. Vous n'avez pas beaucoup parlé des critères auxquels ce pays devrait satisfaire pour pouvoir en devenir membre. Vous avez dit «dès que ce pays sera en mesure d'assumer les responsabilités qui découlent du statut de membre». Je me suis demandé, d'une part, ce que cela voulait dire et, d'autre part, si vous auriez dit la même chose à propos de la RPC ou est-il encore trop tôt pour en parler?

M. Dodge: Je vais être très clair sur ce point. Les règles d'entrée au FMI sont très explicites. Elles ne comportent aucun élément de politique et elles indiquent très clairement ce que doit faire un pays pour être admis comme membre. Certaines de ces règles sont assez techniques, puisqu'elles demandent que le pays fournissent des données statistiques concernant ses réserves, ce que l'URSS n'a jamais accepté de faire. Elle n'a jamais accepté de dire combien d'or contenaient les coffres de sa banque centrale.

D'autres conditions poseront davantage de difficultés parce qu'elles portent sur des obligations du système financier international que l'URSS n'est pas en mesure à l'heure actuelle de satisfaire, sans entreprendre des réformes en profondeur.

Notre position a toujours été très claire; il nous paraît très important que l'URSS participe le plus tôt possible à ce que nous appelons le processus de l'article 4, le processus de consultation avec le Fonds. C'est une des obligations essentielles que nous avons envers le Fonds et comme l'a dit un représentant du gouvernement américain: «Vous savez, il faut tous aller chez le médecin une fois par an». Les consultations de l'article 4 ressemblent un peu à une visite médicale et elles sont fort utiles. Le médecin vous dit qu'il faudrait manger moins de graisse et faire de l'exercice pour être en meilleur santé.

[*Texte*]

The problem is that the U.S.S.R. have never been to the doctor in their life. They have never had a physical, and they are coming on the verge of death. The article IV consultation for them means they will have to go and see specialists and have all sorts of treatment and so on. It is absolutely critical for them that this process start because they have to begin to get their house in order.

Whether they are full members of the IMF or whether we have some sort of special status for them, it is critical that this process start as rapidly as possible, and that in many ways can be done without them meeting all the conditions for membership.

What we would support in Canada is that the process begin. In fact, it already began in a sort of a way with the study that was commissioned last year by the Summit, but it should begin on an ongoing basis and they should get themselves ready as quickly as possible to do some of the other stuff, which will take them time. That consultation is very important.

Finally, Mr. Chairman, the one thing I would say on this is that it is hard for us to comprehend the difficulty they have in the U.S.S.R. in understanding just how things work in a market economy.

They have not grown up in a system as individuals where you know that if you have a nickel in your pocket and you spend it today, you cannot go to the show on Friday night, or if you put it in the bank, a year from now you will have six cents and you can get more. None of that is in the basic understanding of the people or even of the very senior officials. It is very interesting when you talk to them that quite often they will mouth the words about reform and so on, but fundamentally most of them really do not understand it. It is going to be a long, difficult, painful process for them to come to understand that, much more difficult than it has been for many of the LDCs that fundamentally understand it. They do not like the medicine, but they fundamentally understand what has to be done.

The Chairman: Mr. Dodge, I am going to thank you. I would like you to provide a bit more of an explanation on this whole question of the fact that the G-7 is actually a net user of funds, and you could do this by letter, for obvious reasons. If you could provide us with a letter and some information, the clerk will circulate it to members.

The other matter is the question of stimulating savings. What do we do to do that, or what can be done? I would like you and your group to try to address both of those matters. Again, thank you very much for coming here today.

I adjourn the meeting until after the vote.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

Le problème provient du fait que l'URSS n'a encore jamais vu un médecin de sa vie. Elle n'a jamais subi un examen général et elle est au bord du trépas. Pour l'Union soviétique, cette consultation de l'article 4 l'obligerait à aller voir le spécialiste et à subir toutes sortes de traitements. Il est essentiel de lancer ce processus parce qu'il faut que ce pays commence à mettre de l'ordre chez lui.

Cela ne préjuge aucunement le genre de statut, membre à part entière ou statut particulier, qui lui serait accordé par la suite mais il est essentiel que ce processus démarre aussitôt que possible, ce qui est possible sans que ce pays satisfasse à toutes les conditions nécessaires.

Le Canada est favorable au démarrage de ce processus. En fait, ce processus a, d'une certaine façon, déjà démarré avec l'étude qui a été demandée l'année dernière au Sommet, mais cela devrait prendre une forme permanente et il devrait commencer à s'attaquer à certains autres aspects qui exigent du temps. Ce processus de consultation est très important.

Enfin, monsieur le président, je voudrais dire qu'il est difficile pour nous de concevoir pourquoi il est si difficile à l'URSS de comprendre comment les choses fonctionnent dans une économie de marché.

Ils n'ont pas grandi dans un système où tout le monde sait que lorsque l'on a 5 cents en poche et qu'on les dépense, on ne pas aller au cinéma le vendredi soir ou que si on les met à la banque, dans un an on en aura 6 et il sera possible d'en avoir plus. Ni les citoyens de ce pays ni même les principaux responsables n'ont ces connaissances de base. Il est très intéressant de noter que, quand vous leur parlez, ils mentionnent souvent la nécessité des réformes et ce genre de choses, mais, en fait, la plupart d'entre eux ne comprennent pas ces mots. Il leur faudra passer par un long processus difficile et douloureux avant de comprendre ces notions, en fait, il est possible qu'ils aient plus de mal à le faire que la plupart des pays moins développés. Ces pays-là n'aiment pas les remèdes mais ils comprennent pour l'essentiel ce qu'il faut faire.

Le président: M. Dodge, j'aimerais vous remercier. J'aimerais que vous me donniez davantage d'explications sur le fait que le Groupe des sept est en fait un importateur net de fonds et vous pourriez le faire par lettre, pour des raisons évidentes. Si vous pouviez nous fournir une lettre et quelques renseignements à ce sujet, la greffière pourra distribuer tout cela aux membres du comité.

La seconde question portait sur la stimulation de l'épargne. Que faut-il faire ou que peut-on faire? J'aimerais que vous et votre groupe tentiez de répondre à ces deux questions. Une fois de plus, j'aimerais vous remercier d'être venus ici aujourd'hui.

Je lève la séance jusqu'à ce que le vote ait eu lieu.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Finance:

David A. Dodge, Associate Deputy Minister;

Michael Kelly, Sr Advisor to the Asst Deputy Minister, International Trade and Finance Branch;

Glen Hodgson, Chief, International Development Finance Section;

Blake MacKenzie, Analyst, International Development Finance Section;

Richard Bastien, Chief, International Debt Management and Analysis Section.

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

David A. Dodge, sous-ministre associé;

Michael Kelly, conseiller principal du sous-ministre adjoint, Finances et commerce internationaux;

Glen Hodgson, chef, Financement du développement international;

Blake MacKenzie, analyste, Financement du développement international;

Richard Bastien, chef, Analyse et gestion de la dette internationale.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, July 30, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le mardi 30 juillet 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY AUG 2 6 1991 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24085—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JULY 30, 1991
(4)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 10:17 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Murray Dorin, Herb Gray, Steven Langdon, and Pat Sobeski.

Acting Member present: Guy Saint-Julien for Clément Couture.

Other Member present: John Rodriguez.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Department of Finance: Kevin Lynch, Assistant Deputy Minister, Fiscal Policy & Economic Analysis; Peter DeVries, Acting Director, Fiscal Policy. *From the Department of Justice:* Mark Jewett, Assistant Deputy Minister and Counsel to the Department of Finance.

The Committee proceeded to consider future business.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced consideration of the draft Spending Control Act.

Kevin Lynch made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

The Committee resumed consideration of future business.

After debate, on motion of Pat Sobeski, it was agreed— "That the Clerk of the Committee be authorized to place 1/8 page advertisement for 1 day in major daily newspapers throughout Canada and in such other newspapers as required for compliance with the official languages policy of the House of Commons, for the purpose of inviting briefs dealing with the draft Spending Control Act.

Questioning of the witnesses was resumed.

At 12:03 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:15 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 1:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 30 JUILLET 1991
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 h 17, à la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Murray Dorin, Herb Gray, Steven Langdon et Pat Sobeski.

Membre suppléant présent: Guy Saint-Julien en remplacement de Clément Couture.

Autre membre présent: John Rodriguez.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: Du ministère des Finances: Kevin Lynch, sous-ministre adjoint, Politique fiscale et analyse économique; Peter DeVries, directeur intérimaire, Politique fiscale. *Du ministère de la Justice:* Mark Jewett, sous-ministre adjoint et conseiller juridique pour le ministère des Finances.

Le Comité procède à l'examen de ses travaux futurs.

Conformément à l'article 108(2), le Comité entreprend l'étude de la Loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Kevin Lynch fait une déclaration et, avec l'aide des autres témoins, répond aux questions.

Le Comité reprend l'examen de ses travaux futurs.

Après débat, sur une motion de Pat Sobeski, il est convenu—«Que le greffier du Comité soit autorisé à faire paraître pour un jour une annonce de 1/8 de page dans les principaux quotidiens du pays et dans d'autres journaux au besoin, si la politique sur les langues officielles de la Chambre des communes l'exige, pour inviter le public à présenter des mémoires sur la Loi proposée sur le contrôle des dépenses.

L'interrogation des témoins se poursuit.

À 12 h 03, la séance est suspendue.

À 12 h 15, la séance reprend.

À 13 h 19, la Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, July 30, 1991

• 1015

The Chairman: Order, please. We have enough members present to get started and since we do not want to be here too long today, hopefully—it is a nice, warm summer day—we will get started and try to get finished.

The order of the day today is consideration of the government's proposed limits on spending, the legislation to limit spending.

Before we move to that, I would like to run through three or four housekeeping matters for the information of members and whoever else is interested. At some point I am probably going to try to have one motion put forward with regard to advertising for submissions on this subject. I am advised by the whip's office that there are a few other people around who, hopefully, will show up at some point so we can do that.

On this legislation, I am going to ask the clerk and Basil to circulate a press release, and anybody who may have comments on it may do so. It basically outlines the nature of the study we will be undertaking and invites people to submit briefs, etc. I have asked the clerk to hand it around for people to look at. I have asked her to prepare one that outlines what it is we are about to do.

I have also asked the clerk to prepare a notice in terms of advertising. I am a little reluctant in some senses to advertise the subject formally, but I have seen other committees do that and I have had experience in the past where people have asked why they did not get notification about certain committee procedures. Given the nature of this, I think it is probably best if we do advertise and in that way we will have given the public notice and people can't say later that they didn't get a chance to comment.

I have also asked Basil to prepare a list of suggested witnesses to whom we may want to write formally and specifically ask them to comment on this. I am going to have him pass that list around. Certainly, any members who wish to add names to the list are welcome to do so and we will write to them as well. We are prepared to hear any witnesses who want to come forward, but in these particular cases we will directly ask them if they would be prepared to come and tell us what they think.

Also on this subject, the press release basically indicates that we will receive briefs, but we will ask people who want to appear before the committee to let us know by September 1. I have no intention of cutting people off, but I would like to get some idea of the volume so that we can determine the workload, then I will exercise my prerogative as chairman to basically schedule the first group of witnesses for the first week.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 30 juillet 1991

Le président: La séance est ouverte. Nous sommes assez nombreux pour commencer et comme nous ne voulons pas que la journée s'éternise—il fait un temps splendide—nous allons nous attaquer à la tâche pour nous en acquitter.

Nous examinons aujourd'hui la loi que propose le gouvernement pour le contrôle des dépenses.

Auparavant, toutefois, j'aimerais aborder trois ou quatre questions d'administration pour l'information des membres et d'autres intéressés éventuels. Au cours de la séance, je vais demander qu'on présente une motion relativement à la publicité qu'il faut faire pour demander des mémoires sur le sujet étudié. J'ai été informé par le bureau du whip que quelques autres personnes devraient se présenter à un certain moment, si bien que nous devrions pouvoir le faire.

En ce qui concerne ce texte de loi, je vais demander à la greffière et à Basil de distribuer un communiqué, et quiconque aimerait faire des observations à ce sujet peut le faire. On y expose essentiellement la nature de l'étude dont nous serons chargés et on invite les gens à présenter des mémoires. J'ai demandé à la greffière de le distribuer pour qu'on l'examine. Je lui ai demandé d'en rédiger un pour expliquer la nature de l'étude que nous nous apprêtons à entreprendre.

Je lui ai également demandé de rédiger un avis en ce qui concerne la publicité. J'hésite quelque peu à entreprendre une campagne de publicité formelle, mais je sais que d'autres comités l'ont fait et, du reste, je sais par expérience qu'il est arrivé que des gens demandent pourquoi ils n'avaient pas été informés de certaines procédures du comité. Cela étant dit, je crois qu'il est sans doute préférable que nous fassions une campagne de publicité, car ainsi nous aurons mis la population au courant de notre étude, et on ne pourra pas ensuite venir nous reprocher de n'avoir pas donné au public l'occasion de se prononcer.

J'ai également demandé à Basil de dresser une liste de témoins éventuels à qui nous pourrions écrire pour leur demander leur avis sur cette question. Je vais lui demander de distribuer cette liste. Évidemment, si vous voulez ajouter des noms à cette liste, n'hésitez pas à le faire, et nous communiquerons par écrit avec ces personnes. Nous sommes disposés à entendre tout témoin qui veut se faire entendre, mais dans ces cas particuliers, nous demanderons directement aux intéressés s'ils sont disposés à comparaître et à nous exposer leur point de vue.

Toujours à ce sujet, le communiqué indique que nous demandons des mémoires, mais nous demanderons aux gens qui veulent comparaître devant le comité de nous en informer d'ici au 1er septembre. Je n'ai pas l'intention d'écarter qui que ce soit, mais j'aimerais avoir une idée de l'ampleur du travail à accomplir afin que nous puissions planifier notre travail. J'userai de ma prérogative de président de manière à prévoir le premier groupe de témoins pour la première semaine.

[*Texte*]

If we get more than the anticipated response, I am considering starting the week before Parliament actually resumes. If it appears that the response is not so great, then we can perhaps wait until the House opens. In the past, we have found we can get through a lot of witnesses and do a lot of work when the House is not sitting.

As far as travel is concerned, we discussed in June that depending on the need and the response we got to this we would not plan to travel in advance. We will travel only if we get a large number of responses from outside the Ottawa area that would justify it.

The only thing I would like members to think about, and we will decide this in September for sure, is whether it might be worthwhile to consider a visit to Washington. That is the one. . .well, at least one of the regimes that has tried this sort of thing, or something similar, and I am sure the officials from the Department of Finance are going to tell us why this is different and that Washington's experience is not relevant. In any event, Washington has done this and so the committee may want to consider a brief visit to see how their system of expenditure control has worked or not worked. I will leave that until September, but I just mention it now so that people will have an opportunity to think about it.

There are two or three other matters. I have had some letters, and Mr. Langdon may want to say something about this in a moment. We are already committed to doing some further examination of the question of Standard Trust and there is the question of BCCI. I will let Mr. Langdon speak to that himself in a moment. We may want to give notice of anything we may be doing on that.

• 1020

We also talked about the question of the Bank of Canada and some inquiry into its role and mandate. I am going to be talking with Mr. Manley, who is not here today, but basically once he and I get it sorted out my intention would be again to put out a press release saying we are going to hold some hearings, and if anybody is interested in testifying on that subject or has an opinion on that subject, I am suggesting we would do that after we complete this particular matter here, maybe in October or November. We would have some hearings on that subject of its role and mandate.

Some people have talked to me about this. They have suggested we should look at such things as the Canadian payments system, which is now organized by the Canadian Bankers' Association. There have been suggestions by some people that it might be the proper role of the Bank of Canada to do that.

In some countries central banks do run the payments system. It brings into question such things as the value of the dollar, interest rates and all those things. It also brings into question the inflation targets, which are part of this subject. Once I get that organized with Mr. Manley we will probably put out a press release indicating what we might be doing.

[*Traduction*]

Si la réponse dépasse nos attentes, il se pourrait que nous commencions nos travaux avant le retour officiel du Parlement. Dans le cas contraire, nous pourrons peut-être attendre la reprise des travaux. L'expérience a montré qu'il est possible d'entendre des tas de témoins et d'abattre beaucoup de travail quand la Chambre ne siège pas.

Pour ce qui est des déplacements, nous avons décidé en juin que, selon les besoins et la réponse obtenue, nous ne prévoirions pas de déplacements d'avance. Le comité ne se déplacera que si le nombre d'intéressés hors de la région d'Ottawa le justifie.

La seule chose à laquelle je vous invite à réfléchir, et nous en déciderons en septembre certainement, c'est la question de savoir s'il serait utile d'envisager une visite à Washington. C'est un des régimes gouvernementaux. . ., enfin, un des régimes qui ont eu recours au contrôle des dépenses, ou à des mesures analogues, et je suis certain que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances sauront bien nous dire en quoi notre situation est différente et que l'expérience de Washington ne s'applique pas dans notre cas. Quoi qu'il en soit, Washington y a eu recours, et c'est pourquoi le comité pourrait souhaiter effectuer une brève visite là-bas pour voir si le système américain de contrôle des dépenses a donné de bons résultats ou non. Je reporte cette décision à septembre, mais je voulais vous en parler afin que vous ayez l'occasion d'y réfléchir.

J'aimerais aborder encore deux ou trois autres points. J'ai reçu quelques lettres, et M. Langdon voudra peut-être nous en parler dans quelques instants. Nous nous sommes déjà engagés à examiner la question de Standard Trust, et il est question de la BCCI. J'inviterai M. Langdon à en parler dans un instant. Nous voudrons peut-être donner un avis de tout ce que nous ferons à cet égard.

Nous avons aussi parlé de la Banque du Canada et d'une étude de son rôle et de son mandat. Je m'entretiendrai avec M. Manley, qui n'est pas ici aujourd'hui, mais dès que lui et moi en aurons discuté, j'ai l'intention d'émettre un communiqué disant que nous tiendrons des audiences, et si quelqu'un souhaite comparaître à ce sujet ou a des opinions à exprimer à cet égard, je propose que nous nous en occupions après avoir réglé cette question particulière, peut-être en octobre ou en novembre. Nous aurions quelques audiences sur son rôle et son mandat.

Certaines personnes m'en ont parlé. Elles ont proposé que nous examinions des éléments comme le système canadien des paiements, qui relève actuellement de l'Association des banquiers canadiens. Certains donnent à entendre qu'il incomberait davantage à la Banque du Canada de s'en charger.

Dans certains pays, les banques centrales gèrent le système des paiements. Cela met en question des éléments comme la valeur du dollar, les taux d'intérêt et des tas d'autres aspects. Cela concerne également les objectifs de réduction de l'inflation. Dès que j'en aurai discuté avec M. Manley, nous émettrons probablement un communiqué exposant les possibilités qui s'offrent à nous.

[*Text*]

I have also written to Joe Clark because there is a constitutional aspect to this. Some of the constitutional papers such as, I believe, those from Quebec as well as the Group of 22, have addressed the question of the Bank of Canada. As a result of that I have written to Mr. Clark. I wrote just a week or so ago, so I don't have a response, asking him how he plans to handle economic matters with regard to the Constitution. While there is to be a special committee of Parliament on constitutional matters, I have said that it is all well and fine to have the lawyers and others deal with such things as an amending formula, but if there are economic questions involved the finance committee may have more than a passing interest, and not to forget about us. When I get a response to that letter I will circulate it. That might give us some indication of things we may want to be involved in this fall.

Next is a tax matter. We have talked about doing some things with regard to taxation. Mr. Soetens, in particular, is interested in that. He is in the Yukon today. Again, once we get that firmed up a bit the idea would be to have what we might call some pre-budget hearings, so in a period about December or January we might hold some meetings. René is particularly interested in the tax side with regard to business and small business, but what I thought we might want to do is have a few pre-budget meetings with some people.

We might even want to make a report or recommendation to the Minister of Finance and these people here as to what should be in the next budget, presuming we get through the one we are still working on.

I am writing a couple of other letters with regard to the structure of committees and things where I think there could be some improvements. I will send them around. I am writing a letter to Harvie Andre, the House leader. There have been some amendments to the committee structure, as everyone knows. I have a couple of suggestions. I will circulate my letter, and if anybody agrees with me, you might want to send your own letters to Harvie and endorse it. It will be just that much more.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): I think I wrote to you, Mr. Chairman, and in fact subsequently you and I have discussed my request that the committee should bring before it not just the regulators but the regulators plus others to examine the case of the Bank of Credit and Commerce Canada.

Certainly this is the first case of which I am aware in which a bank has actually been seized by the government in Canada, a bank that had been described at the time as having viable operations here in Canada. That in itself makes it an important issue for this committee to examine.

But I think far more important than that is the set of revelations that is coming out in both Britain and the United States. As members of the committee will be aware, BCCI, the parent company, was indicted yesterday in the United

[*Translation*]

J'ai également écrit à Joe Clark, parce que cette question revêt un aspect constitutionnel. Certains documents d'ordre constitutionnel tels que, je crois, ceux du Québec ainsi que du Groupe des 22 traitent de la question de la Banque du Canada. C'est pourquoi j'ai écrit à M. Clark. C'était il y a une semaine environ, et je n'ai donc pas encore obtenu de réponse. Je lui ai demandé comment il envisage de traiter des questions économiques qui se posent eu égard à la Constitution. Bien qu'il doive exister un comité spécial du Parlement sur les questions constitutionnelles, j'ai dit qu'il était tout à fait dans l'ordre que des avocats et d'autres parties intéressées se penchent sur des questions comme la formule d'amendement, mais que si des questions économiques sont en jeu, le Comité des finances pourrait être intéressé au tout premier titre et qu'il ne faudrait pas nous laisser dans l'ombre. Dès que j'aurai une réponse à ma lettre, je vous en ferai part. Cela pourrait nous donner une indication des dossiers auxquels nous voudrions participer cet automne.

Enfin, il se pose une question d'ordre fiscal. Nous avons parlé de certains travaux en matière fiscale. La question intéresse M. Soetens, en particulier. Il est au Yukon aujourd'hui. A nouveau, dès que nous en saurons un peu plus, nous pourrions tenir ce qu'on pourrait appeler des audiences préparatoires au budget. Ainsi, vers décembre ou janvier, nous pourrions tenir ces réunions. René souhaite particulièrement examiner l'aspect fiscal eu égard au secteur des affaires et à la petite entreprise, mais je pense pour ma part que nous aurions peut-être intérêt à tenir quelques séances préparatoires au budget avec quelques personnes.

Nous pourrions peut-être même soumettre un rapport ou une recommandation au ministre des Finances et aux personnes ici présentes sur ce que devrait contenir le prochain budget, à supposer que nous venions à bout de celui sur lequel nous sommes en train de travailler.

Je suis en train de rédiger quelques autres lettres en ce qui concerne la structure des comités et les améliorations qu'on pourrait y apporter. Je les ferai distribuer. J'écris à Harvie Andre, le leader à la Chambre. On a amélioré la structure des comités, comme chacun le sait. Néanmoins, j'ai quelques propositions à faire. Je ferai circuler ma lettre, et si vous êtes d'accord avec moi, vous souhaiterez peut-être écrire vous-mêmes à Harvie pour souscrire à ma proposition.

M. Langdon (Essex—Windsor): Je crois vous avoir écrit, monsieur le président, et par la suite, nous avons effectivement, vous et moi, discuté de ma demande, à savoir que le comité convoque non seulement les organismes de réglementation, mais aussi d'autres responsables pour examiner le cas de la Banque de crédit et de commerce du Canada.

C'est la toute première fois que j'entends parler d'une banque qui fait l'objet d'une saisie par le gouvernement du Canada, d'une banque dont on disait à l'époque qu'elle effectuait des transactions viables ici, au Canada. Du fait même, voilà une importante question que le comité devrait étudier.

Mais plus importantes encore sont les révélations qui sont faites en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Comme les membres du comité le savent, la BCCI, la société mère, a été inculpée hier aux États-Unis, et ceux qui ont porté

[*Texte*]

States, and at the time of the indictment those carrying it forward suggested this could be the largest international bank scandal that has taken place in the world. There has been a series of quite bizarre and damaging reports coming out about the bank's operations in Britain, and perhaps what is most dangerous or most disturbing about all of these reports from Britain and the United States is that it is clear that a great deal of evidence was available to regulators in both those countries as of early last year.

• 1025

My question, which I think has to be asked and has to be asked urgently, is this: was this communicated to Canadian regulators; and if not, why not? I would assume in fact that it was. Therefore, if this was communicated to Canadian regulators, what action was taken as a consequence? Why was there not some protection to institutions and Canadians who were dealing with the BCCI operations in Canada prior to July 5 of this year?

I think this concern, which would be there obviously, Murray, is given added weight by the statements from the Canadian Bankers' Association, suggesting that they themselves had recommended strongly against licensing BCCI for operations in Canada. Since I talked to you on Friday I have had a chance to check with some senior contacts in the banking community here in Canada and they confirmed the sense that I think has increasingly been evident in comments from a wide number of bankers. They confirmed that so far as their banks were concerned, they were not prepared for at least two years, and possibly longer, to do any business with BCCI's operations here in Canada.

Now, given that kind of sense of considerable unease in the banking community in this country, given what we have learned about what has happened in the U.S. and British operations, given the CBA's original warning, I think we have here something that deserves somewhat more specialized, more specific investigation than simply saying, look, we should add questions about BCCI to the questions about Standard Trust Company that we were going to raise with the regulators in September.

I think there is a greater urgency. I think some of these questions are potentially at least more explosive and therefore need to be raised with regulators so that those regulators can reassure us as members of this committee who are charged with oversight of their regulatory activities. We want to be given the assurance that BCCI was very carefully monitored and that the interests of Canadians dealing with the bank were fully protected. Certainly at this stage I am not convinced that was the case.

[*Traduction*]

l'accusation ont laissé entendre que ce pourrait être le pire scandale dans lequel une banque internationale ait jamais trempé. On a fait toutes sortes d'allégations troublantes et compromettantes au sujet des transactions de la banque en Grande-Bretagne, et peut-être que le fait le plus menaçant ou le plus troublant en ce qui concerne tous ces comptes rendus qui viennent de la Grande-Bretagne et des États-Unis, c'est qu'il apparaît clairement que les organismes de réglementation de ces deux pays disposaient déjà d'un grand nombre de preuves au début de l'année dernière.

La question que je veux poser, et à laquelle je crois qu'il faut répondre, et de toute urgence, est celle-ci: Est-ce que cela a été transmis aux organismes de réglementation canadiens, et dans la négative, pourquoi? Je supposerais quant à moi que ces éléments de preuve ont été transmis. Par conséquent, s'ils ont été transmis aux organismes de réglementation canadiens, quelle mesure a alors été prise? Pourquoi n'a-t-on pas accordé une certaine protection aux institutions et aux Canadiens qui faisaient affaire avec la BCCI au Canada avant le 5 juillet de cette année?

Cette préoccupation, qui s'imposerait naturellement, Murray, prend encore plus de poids compte tenu des déclarations faites par l'Association des banquiers canadiens, selon laquelle ses représentants auraient eux-mêmes fortement recommandé qu'on n'autorise pas la BCCI à faire des transactions au Canada. Depuis que je vous ai parlé vendredi, j'ai eu l'occasion de communiquer avec certains cadres supérieurs de la communauté bancaire au Canada, qui renforce l'impression qui se dégage de plus en plus nettement des observations faites par un grand nombre d'administrateurs de banques. Ils ont confirmé qu'en ce qui concerne leurs institutions, ils n'étaient pas disposés d'ici au moins deux ans, et peut-être pour plus longtemps, à faire affaire avec la BCCI au Canada.

Donc, compte tenu de ce grave malaise dans la communauté bancaire au Canada, compte tenu de ce que nous avons appris des transactions aux États-Unis et en Grande-Bretagne, compte tenu de l'avertissement qu'avait initialement donné l'ABC, j'estime que c'est là un dossier qui mérite une attention un peu plus soutenue, une enquête un peu plus poussée que celle qui consisterait simplement à ajouter des questions au sujet de la BCCI à celles qu'on envisageait de poser au sujet de la Compagnie Standard Trust aux organismes de réglementation en septembre.

Cette question m'apparaît encore plus urgente. Certains de ces problèmes pourraient être plus graves encore et devraient donc être soumis aux organismes de réglementation afin que ceux-ci puissent nous donner des assurances, à nous, en tant que membres du comité, qui sommes chargés de superviser leurs activités de réglementation. Nous voulons avoir l'assurance que la BCCI était très étroitement surveillée et que les intérêts des Canadiens qui faisaient affaire avec cette banque étaient effectivement entièrement protégés. Pour l'instant, il va sans dire que je n'en suis pas persuadé.

[*Text*]

• 1030

The Chairman: Maybe I could ask you specifically or—I see Mr. Gray here—I will ask Mr. Gray to comment. As I have said, I have no problem in having some hearings on this subject with the appropriate people, regulators and whomever else we might want to have. The only question I have is one of timing. Specifically, are you suggesting we should do this some time in August or. . .?

Mr. Langdon: I am certain myself, Mr. Chairman. I would be prepared to move a motion if it is useful.

The Chairman: I don't think we necessarily have to have a motion. I would just like to hear—

Mr. Langdon: We may not have to do that. What I would like to suggest is that we set aside a day at some stage in August to have before us the regulators, a representative of the CBA, a representative of BCCI's operations here in Canada, to have a group like the CDIC in front of us. I think we could have four or five key witnesses, perhaps somebody from the RCMP to talk about any information they could provide to us in their liaisons with forces in the United States and in Britain. I think for us to take a day some time in the next two or three weeks would be the responsible thing to do.

Mr. Gray (Windsor West): Mr. Chairman, I think this committee should hold hearings into the BCCI situation. I think we have a responsibility to help the public to know more about the nature of the operations of this bank in Canada and how the regulators in this country have dealt with the banks. In that connection, what we read about the operations of BCCI internationally and the concerns of a number of countries are certainly relevant, even though unlike the Standard Trust situation it is clear we are dealing here with something that is not solely or primarily within the purview of Canadian authority. But I think that having hearings into the BCCI situation is relevant and a priority topic for this committee and I believe we should have hearings on this subject in the near future.

The Chairman: Mr. Sobeski, do you have any comments?

Mr. Sobeski (Cambridge): I concur basically with everything that has been said. The only concern I would have is that I would hate to bring forward five or six witnesses and have every one of them take the 5th Amendment, as we say, saying that it is under investigation and they can't say anything or that they think this is what they have heard through third-party sources. So I wouldn't want to go through that, but I think it is something we should look at. I was just starting to look into my calendar, and I would suggest that maybe anything after August 12 would fit nicely into my schedule.

[*Translation*]

Le président: Peut-être pourrais-je vous demander ou—je vois que M. Gray est ici—je vais demander à M. Gray de nous donner son avis. Comme je l'ai dit, je ne m'oppose pas du tout à ce que nous tenions des séances sur ce point avec des personnes intéressées, des représentants d'organismes de réglementation et toute autre personne que nous voudrions entendre. La seule préoccupation que j'ai, c'est le temps dont nous disposons. Pour être plus précis, est-ce que vous souhaiteriez que nous fassions cela en août ou. . .?

M. Langdon: Pour ma part, je n'ai pas d'inquiétude, monsieur le président. Je serais disposé à présenter une motion si c'était utile.

Le président: Je ne crois pas que nous ayons besoin d'une motion. J'aimerais simplement entendre. . .

M. Langdon: Nous n'aurons peut-être pas besoin de le faire. Ce que je propose, c'est que nous réservions un jour en août pour faire comparaître des représentants des organismes de réglementation, un représentant de l'ABC, un responsable des transactions de la BCCI au Canada, des représentants, par exemple, de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je crois que nous pourrions accueillir quatre ou cinq témoins principaux, et peut-être même quelqu'un de la GRC pour parler de renseignements que la Gendarmerie pourrait nous fournir, compte tenu des rapports qu'ils entretiennent avec les forces policières des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Je crois que nous agirions de façon responsable en réservant à cela une journée au cours des deux ou trois semaines qui viennent.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, j'estime que le comité devrait tenir des audiences sur la situation de la BCCI. Je crois que nous avons le devoir d'aider la population à en savoir davantage sur la nature des transactions de cette banque au Canada et sur la façon dont les organismes de réglementation du Canada ont traité avec les banques. À cet égard, ce que nous avons pu lire au sujet des transactions de la BCCI à l'échelle internationale et des inquiétudes de nombreux pays présente certainement un intérêt, quoique, contrairement à ce qui se passe dans le cas de la compagnie Standard Trust, il est clair que nous avons ici affaire à un cas qui ne relève pas que de la compétence des autorités canadiennes. Néanmoins, je pense qu'il y a lieu de tenir des audiences sur la situation à la BCCI, que c'est même une priorité pour le comité, et j'estime donc que nous devrions tenir des audiences à ce sujet sous peu.

Le président: Monsieur Sobeski, avez-vous des observations à faire?

M. Sobeski (Cambridge): Je souscris essentiellement à tout ce qui a été dit. Ma seule inquiétude, c'est que je n'aimerais pas du tout qu'on fasse comparaître cinq ou six témoins et que chacun d'entre eux invoque le cinquième amendement, comme on dit, pour rappeler qu'ils font l'objet d'une enquête et qu'ils ne peuvent dire quoi que ce soit, ou alors qu'ils nous disent que c'est ce qu'ils croient avoir recueilli de la part de tierces parties. Je n'aimerais pas du tout que cela se produise, mais j'estime néanmoins que c'est un dossier à examiner. J'ai jeté un coup d'oeil à mon calendrier, et je crois pouvoir être libre après le 12 août.

[*Texte*]

The Chairman: All right. Some of us have an important meeting in Toronto coming up shortly, more important for some than for others, I guess. If it meets with everybody's approval, then I will work with the clerk and Basil and we will see if we can organize something within the next two or three weeks or whatever. We will inquire in advance from people whether or not they are going to be prepared to come and say something as opposed to, as Mr. Sobeski says, suggesting that they can't. Feel free to give me any suggestions as to whom—Mr. Langdon, you have told me roughly whom you would like to have—and we will see if we can't get something organized. I will do that just as an undertaking; I don't think we need a formal motion.

Now, as I said, we have handed out a draft wording of the ad, which I haven't officially read myself even. If people can look at that, at some point in the next hour or so I am going to put a motion, because the only formal thing I have to do today is get approved our being able to put out the ad. The rest of the things I can do on my own as chairman.

• 1035

I believe that the witnesses we have—

Mr. Gray: I just took a quick look at it and I would have some comments even though I don't want to eat up the time that we have for the witnesses.

The Chairman: The reason I asked the clerk to circulate it is just so that people could have a look at it and then maybe we could go on with the meeting. Then, in about a half hour or whatever, I will interrupt at some appropriate time and we can try to do that. We could do it now, I suppose. It is just that I thought I would give everybody an opportunity to look at it. I just want to deal with it before we adjourn, so if anybody isn't coming back let me know and we will try to deal with this before we lose a quorum, which we still don't have.

We have with us here today the Acting Director of Fiscal Policy, Mr. DeVries; Kevin Lynch, Assistant Deputy Minister of Fiscal Policy and Economic Analysis; and Mark Jewett, Assistant Deputy Minister and Counsel. Gentlemen, if you would like to identify yourselves and give us whatever opening remarks you have, then we will commence to try to poke holes in them.

Mr. Kevin Lynch (Assistant Deputy Minister, Fiscal Policy and Economic Analysis, Department of Finance): With me today are Mark Jewett, Assistant Deputy Minister from the Department of Justice and Counsel for the department; and Peter DeVries, the Director of the Fiscal Policy Division in the department.

We very much appreciate the chance today to give some background to the committee on the government's proposed Spending Control Act. I have some introductory remarks that in many ways try to follow both the background paper and the proposed act that the Minister of Finance released on July 12 following on the budget of February of this year.

[*Traduction*]

Le président: Très bien. Certains d'entre nous ont une importante réunion à Toronto d'ici peu, réunion qui sera plus importante pour certains que pour d'autres. Si tout le monde est d'accord, avec la greffière et Basil, nous verrons s'il est possible d'organiser quelque chose dans les deux ou trois semaines qui viennent. Nous demanderons d'abord aux intéressés s'ils sont disposés ou non à comparaître et à témoigner, plutôt que de, comme l'a dit M. Sobeski, laisser entendre qu'ils ne peuvent pas se prononcer. N'hésitez pas à me faire toute proposition que ce soit quant aux témoins éventuels—monsieur Langdon, vous m'avez dit plus ou moins à qui vous songiez—et nous verrons si nous pouvons organiser quelque chose. Je m'en occuperai dans le cadre de mes travaux ordinaires; je ne crois pas qu'il nous faille une motion officielle.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons fait circuler une ébauche de l'annonce, que je n'ai même pas encore pu lire moi-même. Si vous voulez y jeter un coup d'oeil, au cours de l'heure qui vient, je vais demander la présentation d'une motion, étant donné que la seule chose officielle qu'il faut faire aujourd'hui, c'est de faire approuver la publication de l'annonce. Pour le reste, je peux m'en charger à titre de président.

Je crois que les témoins que nous avons. . .

M. Gray: J'y ai jeté un bref coup d'oeil et j'aimerais en parler, sans toutefois vouloir empiéter sur le temps qui a été réservé pour les comparutions.

Le président: Si j'ai demandé à la greffière de distribuer ces documents, c'est pour qu'on puisse y jeter un coup d'oeil et ensuite reprendre nos travaux. Dans une demi-heure environ, je vous interromprai à un moment donné afin que nous puissions régler ce point. Peut-être même pourrions-nous le faire maintenant. C'est simplement que j'ai cru bon de donner à tout le monde l'occasion de l'examiner. Je tiens simplement à ce que nous réglions ce point avant de lever la séance, si bien que si quelqu'un d'entre vous doit s'absenter, faites-le-moi savoir, et nous essaierons de régler la question pendant qu'il y a quorum, quorum que nous n'avons toujours pas.

Nous accueillons aujourd'hui le directeur intérimaire de la Politique fiscale, M. DeVries; Kevin Lynch, sous-ministre adjoint, Politique fiscale et Analyse économique; et Mark Jewett, conseiller juridique auprès du ministère et sous-ministre adjoint. Messieurs, veuillez vous présenter et faire les déclarations préliminaires que vous souhaitez faire. Nous essaierons ensuite d'y creuser des brèches.

M. Kevin Lynch (sous-ministre adjoint, Politique fiscale et Analyse économique, ministère des Finances): Je suis accompagné par Mark Jewett, sous-ministre adjoint de la Justice et conseiller juridique auprès du ministère; et Peter DeVries, directeur de la Politique fiscale au ministère.

Nous sommes très heureux de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de présenter de l'information au comité sur la loi proposée par le gouvernement pour le contrôle des dépenses. Je ferai quelques observations préliminaires qui correspondent essentiellement au document de travail et à la loi proposée que le ministre des Finances a rendue publique pour faire suite au budget de février dernier.

[*Text*]

In my remarks today, and I will go fairly quickly through the notes that were handed out, I want to review the context and intent of the proposed Spending Control Act and then discuss in some detail the scope and operation of the proposed act.

The context for the proposed Spending Control Act, Mr. Chairman, really goes back to the 1970s and a look at the evolution of the deficit and debt situation that the country faces currently. As a point of reference, in 1974–75 the federal government had a deficit of $2.2 billion, federal debt was $28 billion, and the debt to GDP ration was 18.2%. Over the subsequent 10 years, through the period from the early to mid-1970s to the mid-1980s when in many ways the program spending reached its peak, the deficit reached its peak. The point we would very much emphasize here is the key role in the evolution of the fiscal imbalance both on the deficit side and the debt of program spending, the key component. Then we will come back to why that is the key focus of the proposed Spending Control Act as well.

To give you just a couple of examples to make that point, Mr. Chairman, program spending, which is total spending excluding public debt interest charges, averaged 16.5% of gross domestic product in Canada in the period 1969–70 to 1973–74, which analysts often take as a fairly stable economic and fiscal base in the country. By 1984–85 it had risen to 19.6%, an increase of 3.1 percentage points. Over that same period budgetary revenues, that is total revenues, as a proportion of GDP, the economy, had fallen from 17.3%, which was an average in the pre-1973–74 period, to 16%, a decline of 1.3% The third factor was public debt charges which rose from just over 2%, their average pre-1973–74, to 5% by 1984–85. In short, a deficit that rose from 1.3% of GDP average in the period prior to 1974–75 rose to 8.7% at its peak in 1984–85.

• 1040

If you look at those three sources of that rise—in other words, the 3.1 percentage points in program spending, the 2.9 percentage points increase in debt charges and the 1.3 percentage points in the decline of the revenue share—the majority, over 40%, of that increase came from the increases in program spending. So it gives you a sense of the sources of the deterioration in the fiscal situation of the Government of Canada by the mid-1980s, coming from the program spending side and then feeding through the debt dynamics to have a double impact.

From 1984–85 onwards, again, program spending has played a key role in slowing the rate of growth in debt and in rebalancing the federal deficit. Again, I have a few figures, if I may, Mr. Chairman, briefly. From 1984–85 to 1990–91

[*Translation*]

Je vais passer rapidement au travers du document qui vous a été remis. Mes remarques porteront sur le contexte et le but de la loi proposée sur le contrôle des dépenses, et sur la portée et le fonctionnement de la loi proposée.

Le contexte de la loi proposée sur le contrôle des dépenses, monsieur le président, nous ramène au milieu des années 70, et il faut examiner quelle a été l'évolution du déficit et de la dette qu'a aujourd'hui le Canada. Pour nous situer, précisons qu'en 1974–1975, le gouvernement fédéral avait un déficit de 2,2 milliards, que la dette fédérale était de 28 milliards, et que le ratio de la dette au PIB était de 18,2 p. 100. Pendant les dix années qui ont suivi, c'est-à-dire du début au milieu des années 70 jusqu'au milieu des années 80, l'époque où les dépenses de programmes ont atteint leur sommet, le déficit a également atteint un plafond. Le point sur lequel nous insistons beaucoup ici, c'est le rôle clé dans l'évolution du déséquilibre budgétaire tant du côté du déficit que de la dette relative aux dépenses de programmes, la composante clé. Puis nous reviendrons à la raison pour laquelle c'est également l'élément clé de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses.

Pour vous donner quelques exemples pour étayer mon propos, monsieur le président, les dépenses de programmes, c'est-à-dire le total des dépenses à l'exclusion des frais d'intérêt sur la dette publique, représentaient en moyenne 16,5 p. 100 du produit intérieur brut au Canada de 1969-1970 à 1973–1974, ce que des analystes considèrent souvent comme une base budgétaire économique assez stable pour le Canada. En 1984–1985, cette proportion atteignait 19,6 p.100, soit une augmentation de 3,1 points de pourcentage. Pendant cette même période, les recettes budgétaires, c'est-à-dire les recettes totales, en proportion du PIB, étaient passées de 17,3 p. 100, soit la moyenne de la période antérieure à 1973–1974, à 16 p. 100, soit une diminution de 1,3 p. 100. Le troisième facteur, c'est que les frais de la dette publique en pourcentage du PIB sont passés d'un peu plus de 2 p. 100, leur moyenne d'avant 1973–1974, à 5 p. 100 en 1984–1985. En bref, le déficit est passé de 1,3 p. 100 du PIB, moyenne pour la période antérieure à 1974–1975, à son sommet de 8,7 p. 100 en 1984–1985.

Si vous examinez les trois sources de cette augmentation—soit les dépenses de programmes et les frais de la dette, qui accusent des hausses respectives de 3,1 et 2,9 p. 100, et la proportion des recettes, qui a chuté de 1,3 p. 100—elle provient en majorité, à plus de 40 p. 100, des accroissements des dépenses de programmes. Vous avez ainsi une idée des sources de la détérioration de la situation financière du gouvernement du Canada au milieu des années 80; elles se situent au niveau des dépenses de programmes, dont l'effet est multiplié par deux en raison de la dynamique de la dette.

A partir de 1984–1985, et par la suite, les dépenses de programmes ont joué un rôle essentiel en ralentissant le taux de croissance de la dette et en rééquilibrant le déficit fédéral. J'ai aussi quelques chiffres à ce sujet que je pourrais vous

[*Texte*]

program spending growth averaged 3.7% as against average growth in the prior 10 years of close to 14%. That 3.7% was less than the average rate of inflation, which averaged 4.4%, and about half the growth in nominal income in the economy.

The most important is to look at the change in program spending as a share of GDP. Whereas I said in my previous remarks it had risen from 16% up to 19.6%, over the period from 1984–85 to 1990–91 it declined again to 16%, accounting for the vast majority of the decline in the deficit as share of the economy. In other words, the deficit, which peaked at 8.7% in 1984–85, was down to 4.5% of GDP by 1990–91. Nevertheless, that fiscal progress was hampered by the dynamics of the debt. The debt-to-GDP ratio continues to rise, and in fact the first time in 16 years we will get a stabilization in the debt-to-GDP ratio is forecast to be in the current fiscal year, 1991–92.

We have had substantial progress on the spending side in terms of reducing program spending as a share of GDP. The question really is, how has that been done, and then how does that link to the proposed Spending Control Act?

As you well know, there has been a series of measures in successive budgets since November 1984 putting in place fiscal measures. To give you an example of the extent of those, if today one had the same program spending to GDP share—in other words, if we were still spending 19.6% of GDP today—program spending in the last year would have been $24 billion higher than it actually was. So there has been a substantial change in the structure of program spending over the last six to seven years.

The key point, as one looked at the difficulty of the debt and deficit dynamics over the 1980s, was in a sense that one really had to deal with this program over the medium to longer term. In other words, one needed sustained structural changes in the fiscal plan in order to rebalance the deficit and ultimately bring the debt to GDP into order.

I think it is in this context, Mr. Chairman, that the proposed Spending Control Act is important. By setting nominal limits on federal government program spending for the next five years, with certain specified exemptions, it is intended to do two things: one, secure the progress that has been achieved to date in reducing spending as a share of the economy; secondly, and equally important, to ensure the achievement of the forecast further decline in the program spending to GDP ratio over the next four to five years, which is an integral part of the fiscal framework set out in the February 1991 budget. To remind you, from the current level of 16% program spending as a share of GDP, the February budget forecast that it will decline to 14.5% by 1995–96. That decline is a key part of achieving the fiscal objective, which is zero financial requirements by 1994–95 and the other aspects of that fiscal plan.

[*Traduction*]

présenter brièvement, avec votre permission, monsieur le président. De 1984–1985 à 1990–1991, la croissance moyenne des dépenses de programmes était de 3,7 p. 100, alors qu'elle s'approchait de 14 p. 100 au cours des dix années précédentes. Ces 3,7 p. 100 étaient inférieurs au taux moyen de l'inflation, qui était de 4,4 p. 100, et environ à la moitié de la croissance du revenu nominal de l'économie.

Il est surtout important d'examiner les changements des dépenses de programmes par rapport au PIB. J'ai dit précédemment que cette proportion a augmenté de 16 à 19,6 p. 100, mais elle est retombée à 16 p. 100 de 1984–1985 à 1990–1991, ce qui explique en très grande partie le ralentissement du déficit; il a culminé à 8,7 p. 100 du PIB en 1984–1985, pour n'être plus que de 4,5 p. 100 en 1990–1991. Cependant, ces progrès financiers ont été entravés par la dynamique de la dette. Le ratio dette-PIB continue d'augmenter, et la première fois en 16 ans que nous obtiendrons une stabilisation du ratio dette-PIB devrait se situer au cours du présent exercice, soit en 1991–1992.

Nous avons accompli de très gros progrès en ce qui concerne les dépenses, car nous avons réduit les dépenses de programmes par rapport au PIB. Il faut se demander comment on est parvenu à ce résultat, et comment il se situe par rapport au projet de loi sur le contrôle des dépenses.

Comme vous le savez sans doute, depuis novembre 1984, toutes sortes de mesures financières ont été mises en oeuvre dans le budget de chaque année. Pour vous donner une idée de la sévérité de ces mesures, si aujourd'hui le ratio dépenses de programmes—PIB était resté le même, soit 19,6 p. 100, l'an dernier, les dépenses de programmes auraient représenté 24 milliards de dollars de plus que ce qu'elles étaient effectivement. Il y a donc eu une modification considérable de la structure des dépenses de programmes au cours des six ou sept dernières années.

Compte tenu des problèmes causés par la dynamique de la dette et du déficit au cours des années 80, il était essentiel d'envisager ce programme à moyen et à long terme. Autrement dit, il fallait modifier le plan financier de façon structurelle et soutenue afin de rééquilibrer le déficit et finalement de contrôler le ratio dette-PIB.

Monsieur le président, c'est dans ce contexte que le projet de loi sur le contrôle des dépenses me paraît important. En fixant des limites nominales aux dépenses de programmes du gouvernement fédéral pour les cinq prochaines années, compte tenu de certaines exceptions, on se propose d'accomplir deux choses: tout d'abord de préserver les progrès qui ont été accomplis jusqu'à présent pour réduire les dépenses par rapport au PIB; deuxièmement, et c'est aussi important, de réaliser les prévisions concernant une plus grande diminution du ratio dépenses de programmes—PIB au cours des quatre ou cinq prochaines années, ce qui fait partie intégrante de l'encadrement financier énoncé dans le budget de février 1991. Permettez-moi de vous rappeler que selon les prévisions de ce budget, le ratio actuel des dépenses de programmes au PIB devrait passer de 16 p. 100 à 14,5 p. 100 d'ici à 1995–1996. Cette diminution est essentielle pour parvenir à l'objectif financier, soit des besoins financiers nuls d'ici à 1994–1995, et d'autres aspects de ce plan financier.

[*Text*]

It is important to note, secondly, that the proposed Spending Control Act is evolutionary in the sense that many of the tools to achieve it—the fiscal restraint tools—have been put in place over the last four to five years. I think the key aspect of that was really the expenditure control plan introduced in the February 1990 budget and extended for a five-year period in the February 1991 budget.

I think it is also important, Mr. Chairman, to note that the Spending Control Act is much more than the status quo, particularly in the degree of assurance it provides that a key source of Canada's past fiscal difficulties, that is, excessive spending growth, has been put on a stable medium-term footing needed to return the economy to fiscal balance over time. In other words, it sets in law and in nominal dollars the program spending track that is a key part of achieving the fiscal objectives set out in the February 1991 budget, and by doing so it impacts on the way government does its business. Legislated spending limits mean that the government has to live within these on both an *ex ante* basis and an *ex post* basis. Every government department that administers the government realizes what these legislated nominal limits are and has to respond accordingly.

• 1045

The second point I would like to make, Mr. Chairman, is that the proposed Spending Control Act is not a stand-alone measure; it is part of a number of key macro-economic features of the February 1991 budget. It reinforces previous expenditure restraint measures, particularly the expenditure control plan and, in a sense, furthers these in a forward-looking sense.

Second, it works together with the debt servicing and reduction act to ensure that the government's deficit and debt reduction goals are mutually supporting. It is important in this regard that the proposed Spending Control Act will not allow either increased borrowing or increased taxes to fund program spending above the legislated limits. I think that is a key point, if I could underline it, Mr. Chairman, that neither borrowing nor taxes can pay for spending above the nominal levels set out in the proposed Spending Control Act.

Third, the proposed Spending Control Act provides fiscal restraint to complement the monetary policy objectives, particularly the achievement of the government's inflation targets as set out in the February budget.

Restoring fiscal health and reducing inflation, as you well know, are the cornerstones of the government's macro-economic strategy, as set out in the February budget, these two aspects, fiscal health and reducing inflation, being keys to building the conditions for durable medium-term growth.

[*Translation*]

Par ailleurs, il est important de souligner que le projet de loi sur le contrôle des dépenses est progressif, car nombre des outils permettant de le mettre en place, outils de restrictions financières, s'appliquent déjà depuis quatre ou cinq ans. A cet égard, je rappellerai essentiellement le plan de contrôle des dépenses présenté dans le budget de février 1990 et reconduit pour cinq ans dans le budget de février 1991.

Monsieur le président, il est aussi important de souligner que la loi sur le contrôle des dépenses fait beaucoup plus que de maintenir le statu quo, puisqu'elle permettra de maîtriser et de stabiliser la croissance des dépenses, et celles-ci n'étant plus excessives comme par le passé, ce qui était pour beaucoup à l'origine des difficultés financières du Canada, nous pourrons envisager avec le temps un rétablissement de notre économie. En d'autres termes, la loi énonce de façon précise les différentes dépenses de programme permettant d'atteindre les objectifs financiers indiqués dans le budget de février 1991, ce qui a une incidence sur la façon dont fonctionne le gouvernement. Inscrire des plafonds des dépenses dans la loi signifie que le gouvernement doit s'y tenir sur une base à la fois *ex ante* et *ex post*. Chaque ministère chargé de l'administration du gouvernement comprend quelles sont ces limites nominales inscrite dans la loi, et doit réagir en conséquence.

Par ailleurs, monsieur le président, je voudrais souligner que le projet de loi sur le contrôle des dépenses n'est pas une mesure isolée; elle fait partie d'un certain nombre d'éléments essentiels figurant dans le budget de février 1991 quant aux questions macro-économiques. Le dispositif dont nous parlons vient renforcer des mesures de restriction des dépenses déjà adoptées, en particulier le plan de contrôle des dépenses, et il les situe dans une perspective à long terme.

Deuxièmement, ce projet de loi va de pair avec la loi sur le service et la réduction de la dette, pour faire en sorte que les objectifs de réduction du déficit et de la dette du gouvernement s'appuient mutuellement. À cet égard, il est important de souligner que le projet de loi sur le contrôle des dépenses n'autorisera pas d'emprunts ou d'impôts accrus pour financer des dépenses de programmes au-delà des plafonds inscrits dans la loi. Il me paraît très important d'indiquer encore une fois, monsieur le président, que pas plus les emprunts que les impôts ne pourront payer des dépenses dépassant les plafonds inscrits dans le projet de loi sur le contrôle des dépenses.

Troisièmement, le projet de loi sur le contrôle des dépenses prévoit des mesures de restriction financière renforçant les objectifs de la politique monétaire, pour atteindre en particulier les cibles que le gouvernement s'est fixées au sujet de l'inflation, et qu'il a présentées dans le budget de février.

Comme vous le savez sans doute, le redressement des finances et la réduction de l'inflation constituent les pierres angulaires de la stratégie macro-économique du gouvernement, dont il a fait état dans son budget de février, et ces deux éléments sont essentiels pour créer des conditions propices à une croissance durable à moyen terme.

[*Texte*]

Mr. Chairman, I would like to turn now briefly to the scope and operation of the proposed act. The material released by the minister, which the members have, really provides a fairly full description of the legislation. I would like to touch on a few of the key provisions.

First, the allowable program spending limits are the projections for each of the next five years as set out in the fiscal plan of the 1991 budget. In other words, the February 1991 budget forecast program spending for the next five years. Those program spending forecasts were consistent with the fiscal, deficit, and financial requirements. Those nominal numbers are set out as the proposed legislated limits for spending over the next five years, regardless of how the outturn may turn in the economy and elsewhere over the next number of years, with the exception of some limited exceptions.

With limited exceptions, overspending in any year would have to be offset by program spending reductions to stay within the cumulative five-year limit set out in the 1991 budget. In other words, the budget sets out the five-year spending limits based on the 1991 projections and the fiscal framework set in that, and then the proposed Spending Control Act says that one cannot deviate from that five-year total over each of the next five years. Offsetting reductions would have to be made in subsequent years in the event of overspending, although underspending, if one builds up a bank of credits, could be used at the discretion of the Minister of Finance as an offset in particular cases.

If the spending limits are exceeded, the Minister of Finance must announce before or in the next budget, the budget that follows, how the excess would be recovered.

As well, a budget that is not consistent with the legislation could not be presented without, at the same time, presenting legislation in Parliament to amend the proposed act.

Again, to underline this point, neither increased borrowing nor tax increases would be allowed to make up for excess spending that might occur with this act in place.

To ensure that the proposed controls are consistent with both efficient and effective government operations and the ability to respond to contingencies, the government has proposed as part of its proposed Spending Control Act a number of exemptions. Perhaps I could run through these briefly for members of the committee.

The first refers to the self-financing programs, programs that under statute have premium income, and the functioning of the programs is such that they do not provide a net drain on the fiscal framework over time. The government proposes that any overspending relative to the projection again in the February 1991 budget on self-financing programs over the five-year projection be exempt from the proposed spending control limits. Spending on these programs in excess of what

[*Traduction*]

Monsieur le président, maintenant, je voudrais examiner brièvement la portée et le fonctionnement du projet de loi. Les députés ont entre les mains la documentation diffusée par le ministre; elle donne une description très exhaustive de cette mesure législative, mais je voudrais examiner certaines dispositions plus importantes.

Tout d'abord, les plafonds admissibles pour les dépenses de programmes constituent des prévisions pour chacune des cinq prochaines années, comme l'indique le plan financier du budget de 1991. Autrement dit, le budget de février 1991 prévoit les dépenses de programmes pour les cinq prochaines années. Ces prévisions ont été établies, compte tenu des besoins financiers et du déficit. Ces chiffres nominaux sont indiqués comme étant les plafonds inscrits dans la loi pour les dépenses des cinq prochaines années, quel que soit le rendement possible de l'économie et d'autres facteurs au cours des prochaines années, sauf quelques exceptions limitées.

À part ces exceptions, il faudra compenser l'excédent des dépenses dans une année donnée au moyen de réductions des dépenses de programmes afin de respecter le plafond énoncé dans le budget de 1991, et s'appliquant sur cinq ans. Autrement dit, le budget établit des plafonds quinquennaux sur les dépenses à partir des prévisions de 1991 et de l'encadrement financier prévu; par la suite, le projet de loi sur le contrôle des dépenses stipule qu'il faut respecter ce total quinquennanl au cours de chacune des cinq prochaines années. Il faudra compenser les dépenses excédentaires par des réductions au cours des années suivantes, encore que dans certains cas, le ministre des Finances puisse autoriser que les compensations se fassent au moyen de l'accumulation de crédits pour dépenses non engagées.

Si les plafonds de dépenses sont dépassés, le ministre des Finances doit indiquer les mesures correctrices avant ou dans le budget suivant.

Dans le même ordre d'idées, un budget qui ne serait pas conforme à la loi ne pourrait pas être présenté sans qu'on soumette en même temps au Parlement des propositions de modifications de la loi.

Je souligne à nouveau que les augmentations d'emprunt et d'impôt ne seront pas autorisées pour compenser les dépenses excédentaires qui pourraient être engagées.

Pour s'assurer que les contrôles proposés sont compatibles avec des opérations gouvernementales efficientes et efficaces et la capacité de réagir à des urgences, le gouvernement a proposé un certain nombre d'exceptions au projet de loi sur le contrôle des dépenses. Je pourrais peut-être en parler brièvement aux membres du comité.

La première concerne les programmes autofinancés, pour lesquels une loi prévoit des fonds, et dont le fonctionnement est tel qu'à long terme, ils n'épuisent pas vraiment l'encadrement financier. Le gouvernement propose que soient exemptées des plafonds prévus les dépenses dépassant les prévisions quinquennales énoncées dans le budget de février 1991 au sujet des programmes autofinancés. Les dépenses engagées dans le cadre de ces programmes et dépassant les

[*Text*]

is included in the spending limits set out in the draft Spending Control Act would not be considered in violation of the act and therefore would not have to be offset through program spending cuts. However, on both an *ex ante* and *ex* post basis, the government would present an accounting of these programs and net from the program spending limits any lower or higher spending on these programs relative to that contained in the five-year spending limits.

• 1050

In other words, on the unemployment insurance program, for instance, if spending over the next number of years turned out to be less than was in the projections set out in the budget, that in a sense would reduce the spending control limits as well. In a sense, it would neither work on an over-expenditure side nor on an under-expenditure side.

To give you a sense of the size of the self-financing programs set out in the proposed act, in 1989-90 the total spending in these amounted to $13.2 billion out of total program spending of $103.9 billion. In other words, the 11 noted self-financing programs accounted for 12.5% of total program spending, the largest of these, clearly, accounting for almost 95%, is the unemployment insurance program. Most of the remaining spending for self-financing programs was in agriculture support, particularly NISA and GRIP.

The second exemption was the sale of assets. As you know, Mr. Chairman, net gains from the sale of crown corporations are to be posited in the debt servicing and reduction account under the proposed legislation, but under current government accounting principles net losses are reported as an increase in spending. This appears asymmetric and any such net losses would not count against the proposed spending limits, which is the logic of that proposed exemption.

For emergencies, disasters or external shocks, such rare events cannot be anticipated and could be extremely disruptive to efficient management of the government if assets had to be found either within the year or even potentially within the fiscal framework, and therefore, at the discretion of the government, one can use this clause at any time with due explanation for the reasons.

For events occuring prior to 1991-92, the reason for the proposed exemption here is that data revisions affecting spending prior to 1991-92 would be exempt, as would court decisions resulting in higher program spending pertaining to events prior to 1991-92.

The logic here is that if the government knew these future revisions or decisions at the time it had set the nominal numbers in the February 1991 budget, it would have incorporated them in. So in a sense, not to allow for that in

[*Translation*]

plafonds énoncés dans le projet de loi sur le contrôle des dépenses ne seraient pas considérées comme une infraction à cette loi, et il n'y aurait donc pas lieu de les compenser au moyen de réductions des dépenses de ces programmes. Cependant, sur une base *ex ante* et *ex post*, le gouvernement présenterait la comptabilité de ces programmes en indiquant dans quelle mesure on a dépassé ou non les plafonds des dépenses prévus pour cinq ans.

En d'autres termes, en ce qui concerne le programme d'assurance-chômage, si les dépenses au cours des prochaines années étaient moindres que les prévisions énoncées dans le budget, cela réduirait aussi les plafonds concernant le contrôle des dépenses. D'une certaine façon, ils ne s'appliqueraient ni aux dépenses excédentaires ni aux dépenses insuffisamment engagées.

Pour vous donner une idée de l'ampleur des programmes autofinancés énoncés dans le projet de loi, en 1989-1990, leurs dépenses représentaient 13,2 milliards de dollars par rapport au total des dépenses de programmes de 103,9 milliards de dollars. Autrement dit, les 11 programmes autofinancés indiqués représentaient 12,5 p. 100 du total des dépenses de programmes, la plus grande part, soit près de 95 p. 100, étant bien sûr celle de l'assurance-chômage. La plupart des autres dépenses concernant les programmes autofinancés visaient l'aide à l'agriculture, et en particulier le CSRN et le RARB.

La deuxième exemption portait sur la vente d'actifs. Comme vous le savez, monsieur le président, en vertu du projet de loi, les profits nets tirés de la vente de sociétés de la Couronne doivent être placés dans le compte de service et de réduction de la dette, mais en vertu des principes comptables actuels du gouvernement, les pertes nettes sont déclarées comme étant une augmentation des dépenses. En raison de cette asymétrie, de telles pertes nettes ne seraient pas calculées par rapport aux plafonds des dépenses proposés, ce qui explique cette exemption.

Pour ce qui est des urgences, catastrophes ou cas de force majeure, ils ne se produisent que rarement, de sorte qu'on ne peut pas les prévoir; ils pourraient bouleverser considérablement la bonne gestion du gouvernement si ce dernier devait trouver des actifs soit au cours de l'année, soit même dans l'encadrement financier, de sorte que le gouvernement devrait pouvoir utiliser cette disposition en tout temps, en donnant les explications nécessaires.

Pour des événements se produisant avant 1991-1992, l'exemption proposée se justifie, car les données révisées concernant les dépenses antérieures à 1991-1992 ne tomberaient pas sous le coup de la loi, pas plus que les décisions de tribunaux entraînant un accroissement des dépenses de programmes à la suite d'événements se produisant avant 1991-1992.

La justification est que si le gouvernement avait connu ces révisions ou ces décisions futures au moment où il a établi les chiffres nominaux dans le budget de février 1991, il les y aurait incorporées. Par conséquent, d'une certaine

[*Texte*]

the future would in fact be inappropriate. Therefore, whatever in the future occurs in terms of revisions or court decisions to change the historical base that the government was operating at the time of the February 1991 budget will not count against the spending control limits.

Finally, good management initiatives. Incremental spending on particular services which directly lead to improved service and higher matching revenues from that service will be exempt. Here, the bottom line is that incremental revenues associated with improved management services must be greater than the incremental spending, and those would be separate as well.

In conclusion, Mr. Chairman, the proposed Spending Control Act limits program spending over the next five years to the nominal program spending projections contained in the February 1991 budget. This five-year total, which is the nominal amount of spending set out in the February 1991 budget for the fiscal period through to 1995-96, cannot be exceeded regardless of future changes to the economic outlook except for the clearly specified and limited exemptions we set out above. There can be no recourse to higher taxes or increased borrowing to finance overspending again within the context of the exemptions.

Thank you very much for your patience.

The Chairman: For the record, I would like to say that the government has, in its own materials, indicated that this particular piece of proposed legislation is one of four measures that are to some degree linked together, including the GST, debt reduction fund, the overall wage freeze or wage limits on the Public Service, the inflation targets of the government and the Bank of Canada and, fourth, this legislation.

Insofar as I am concerned as chairman, any of these matters are open questions and available as well as simply the proposed act. I want to make that clear at the outset for the people here, as well as those not here, that in terms of receiving briefs or input, we will look at this from the point of view of the broader question as opposed to narrowly focusing on this particular act. So feel free to probe in those areas as well, if you wish.

I will start here with the person who has the reputation, or at least the status of being, I think, one of the longest-serving members of Parliament at the moment, and probably has seen a lot of these sorts of things in the past and may have some perspective. Mr. Gray.

• 1055

Mr. Gray: Mr. Chairman, this statement has a lot of numbers and a lot of detail, and it is not going to be easy to come to grips with it without having a chance to digest it. But I was intrigued by the argument at the beginning of the paper that "the main source of the rising deficit and debt was growth in program spending." t seems to me, Mr. Chairman, that this is contradicted by a statement on page 2 of the statement. The second paragraph says: "taking these

[*Traduction*]

façon, ne pas autoriser cela à l'avenir ne serait pas acceptable. Donc, tout ce qui pourrait se passer à l'avenir quant aux révisions ou aux décisions des tribunaux visant à modifier la base de fonctionnement du gouvernement au moment du budget de février 1991 ne pourra pas jouer contre les plafonds du contrôle des dépenses.

Je parlerai pour terminer des initiatives de bonne gestion. Les dépenses marginales permettant d'améliorer certains services et d'augmenter leurs recettes ne tomberont pas non plus sous le coup de cette loi. En effet, l'augmentation des recettes qu'entraîne l'amélioration des services de gestion doit être supérieure aux dépenses engagées, qui seraient donc séparées aussi.

Pour terminer, monsieur le président, le projet de loi sur le contrôle des dépenses limite les dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années aux prévisions nominales contenues dans le budget de février 1991. Ce total quinquennal, qui représente le montant nominal des dépenses énoncées dans le budget de février 1991 pour l'exercice se terminant en 1995-1996, ne peut pas être dépassé, quelle que puisse être l'évolution de la conjoncture économique, sauf en ce qui concerne les exemptions précises et limitées susmentionnées. Outre ces exemptions, il ne sera pas possible de recourir à une augmentation des taxes ou des emprunts pour financer les dépenses excédentaires.

Je vous remercie beaucoup de votre patience.

Le président: Aux fins du compte rendu, je voudrais dire que dans sa documentation, le gouvernement a dit que ce projet de loi constitue l'une des quatre mesures qui sont jusqu'à un certain point liées entre elles; je veux parler de la TPS, du fonds de réduction de la dette, du gel ou des limites globales des salaires dans la fonction publique, des cibles quant à l'inflation que se proposent le gouvernement et la Banque du Canada, et quatrièmement, cette mesure législative.

En tant que président, je considère que toutes ces questions sont encore en suspens, au même titre que le projet de loi. Je voudrais expliquer aux présents ainsi qu'aux absents que dans les mémoires ou les interventions que nous demanderons, il serait bon d'adopter une perspective qui ne soit pas limitée à ce projet de loi. Estimez-vous donc libre d'examiner aussi toutes ces questions, si vous le souhaitez.

Je commencerai ici par la personne qui a la réputation d'être, plus ou moins, l'un des plus anciens députés, et qui a probablement vu énormément de ce genre de choses par le passé, ce qui lui a permis peut-être d'acquérir une certaine perspective. Monsieur Gray.

M. Gray: Monsieur le président, cette déclaration nous a permis d'entendre énormément de chiffres et de détails, de sorte qu'il ne va pas être facile de s'y attaquer sans avoir eu la possibilité de les digérer. Mais ce qui m'a intrigué, c'est ce qui figure au début du mémoire: «la principale source de l'augmentation du déficit et de la dette était la croissance des dépenses de programmes». Il me semble, monsieur le président, que cela va à l'encontre de ce qui est indiqué à la

[*Text*]

developments together, program spending accounted for 43 per cent of the rise in the deficit". The balance—and I am just summarizing—came because of both increased debt payments and declines in revenue share.

So I say, with all due respect to our witnesses, that it is hard to see how they can say the main source of the rising deficit and debt was growth and program spending when by their own admission this was 43%. Unfortunately I don't have this with me, but I think a recent detailed study in a publication of Statistics Canada—if I am not mistaken, the title is *Canadian Economic Observer*—concluded that the problem in question was not caused by increased program spending. So I would like to have the comments of the witnesses as to why their own statement is internally contradictory and how they reconcile their conclusion with respect to program spending with the conclusion, which is just the opposite, by another agency of the Government of Canada, Statistics Canada, in its authoritative publication for June 1991, *Canadian Economic Observer.*

Mr. Lynch: Mr. Gray, on your first point, the statement that the main source of the deficit climb was the program spending and that being consistent with what is said on page 2, essentially debt servicing charges arise largely because you create debt, and you create debt because you have an imbalance between your expenditures and your revenues. So what followed from the key source of that imbalance was the very rapid rise in the expenditure to GDP share, which was much more severe or dramatic than the decline in the revenue to GDP share.

So essentially the debt servicing increase flows from the imbalances that come from changing either your spending or your revenue share. So the fact that the majority, 43%, comes even directly, algebraically, from the program and the second largest, 40%, comes from debt servicing, which flows from the imbalance that one created between spending and revenues, I think make those internally consistent statements.

Mr. Gray: With all due respect, sir, you also mention higher real interest rates.

Mr. Lynch: I didn't argue that the entire part of the increase in the debt servicing came from that, but real interest rates in the 1970s were negative, so I doubt if they were a major source of that. They became a substantive problem by the time one got into the mid-1980s.

On your second point about—

Mr. Langdon: [*Inaudible—Editor*] permanent?

Mr. Lynch: They went through a cycle. They rose quite high in 1980, moved down in the second half and into the first part of 1981, and then moved up again in 1981 and 1982. They dropped again in 1983, and then I guess rose again world-wide in the post-1983 period, which was one of the major changes in the 1980s vis-à-vis the 1970s. In many ways now the 1970s were viewed as a bit of an aberration, in terms of the level of real interest rates. They were much lower than

[*Translation*]

page 2 du mémoire. Selon le deuxième paragraphe, «d'après tout cela, les dépenses de programmes représentaient 43 p. 100 de l'augmentation du déficit». Le reste—et je résume—provenait de l'augmentation des paiements de la dette et de la diminution des recettes.

Je voudrais donc dire très respectueusement à nos témoins qu'il est difficile de voir comment ils peuvent dire que la principale source de l'augmentation du déficit et de la dette était la croissance des dépenses de programmes, dont ils ont dit eux-mêmes qu'elles étaient de 43 p. 100. Malheureusement, je n'ai pas ici une étude récente et détaillée parue dans une publication de Statistique Canada, intitulée sauf erreur *L'Observateur économique canadien*, d'après laquelle le problème en question n'était pas dû à une augmentation des dépenses de programmes. J'aimerais donc que les témoins nous expliquent cette contradiction, et qu'ils nous disent comment ils peuvent concilier leur conclusion au sujet des dépenses de programmes et celle d'un autre organisme du gouvernement du Canada, Statistique Canada, qui va tout à fait à l'encontre de la leur dans le numéro de juin 1991 de son excellente publication, *L'Observateur économique canadien.*

M. Lynch: Monsieur Gray, quant à votre premier point, l'idée que la principale source de la hausse du déficit était les dépenses de programmes, ce qui va dans le même sens que ce qui est indiqué à la page 2, essentiellement, les frais du service de la dette augmentent surtout en raison de la création d'une dette, et il y a dette en cas de déséquilibre entre les dépenses et les recettes. Cet élément essentiel de déséquilibre a entraîné une hausse très rapide des dépenses par rapport au PIB, qui a été beaucoup plus grave que la diminution des recettes par rapport au PIB.

Essentiellement, l'augmentation du service de la dette découle du déséquilibre provenant d'une modification soit des dépenses, soit des recettes. Par conséquent, le fait que la majorité, soit 43 p. 100, des dépenses provient directement et algébriquement des programmes, et que les autres dépenses les plus importantes, soit 40 p. 100, proviennent du service de la dette, découlant du déséquilibre créé entre les dépenses et les recettes, permet de supprimer les contradictions dont vous avez parlé.

M. Gray: Permettez-moi de vous dire respectueusement, monsieur, que vous avez aussi parlé de taux d'intérêt réels plus élevés.

M. Lynch: Je n'ai pas dit que la totalité de l'augmentation du service de la dette provenait de là, mais les taux d'intérêt réels dans les années 70 étaient négatifs, de sorte qu'ils n'intervenaient pas pour beaucoup. C'est par la suite, donc au milieu des années 80, que ce problème est devenu sérieux.

Quant à votre deuxième point. . .

M. Langdon: (*Inaudible–Rédacteur*) permanent?

M. Lynch: Ils ont parcouru un cycle. Ils ont beaucoup augmenté en 1980, puis ils ont baissé au cours de la deuxième partie de l'année et de la première partie de 1981, puis ils ont augmenté à nouveau en 1981 et 1982. Ils ont diminué encore une fois en 1983, puis ils ont augmenté à nouveau dans le monde entier après 1983, et c'est ce qui constituait l'un des principaux changements des années 80 par rapport aux années 70. Par rapport au niveau des taux d'intérêt réels, les

[*Texte*]

they had been in either the 1950s or the 1960s, both in Canada and world-wide.

Mr. Gray, regarding your second point about the apparent inconsistency between the analysis I just went through and what was in the Statistics Canada article, the Statistics Canada article compared a beginning point and an end point. In other words, it looked at what revenue to GDP shares were in 1975, I believe; it looked at what expenditure to GDP was in 1975; it looked at what debt as share of GDP was in 1975 and then looked at it again in 1990.

• 1100

By the very analysis that I went through, the program spending to GDP rose from 16% more or less in the early 1970s up to 19.6% by the mid-1980s, and then through discretionary actions backed down to 16% again. At the same time the revenue share moved down from the 17.3% in the mid-1970s to 16%, and then again through a number of government discretionary actions has moved back up by 1990 to about 17.5% of GDP, and the main change that remains after all that is the impact of debt servicing payments.

But in a sense, to compare 1975 and 1990 and to say that program spending as a share of GDP has not changed, revenues as a share of GDP have not changed, so it is just debt servicing that is the cause of the problem, strikes me as comparing two drivers who had an accident, one who had no alcohol and one who had an excess, and you take the average of the two and say that alcohol did not appear to be an issue in the accident.

I think one has to look at the source through the period of time, because clearly at the end of the day, if one has taken fairly substantive changes to improve the fiscal flow structure, what remains is the debt burden overhanging, and indeed that is one of the very difficult problems looking ahead to the 1990s, the level of debt and the pressure that puts on the fiscal framework. As the numbers I went through suggested, there developed a fairly substantial imbalance between program expenditures as a share of GDP and revenues. I think that has been brought much closer together through the period of time, but what remain as the fiscal pressure on the deficit are the debt interest charges.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I would like to ask that we call the authors of this article. They obviously have some stature if Statistics Canada has decided to publish their conclusions in this authoritative publication of the Government of Canada.

I want to put on the record this key sentence from the article:

[*Traduction*]

années 70 sont considérées de bien des façons comme une sorte d'aberration. Les taux d'intérêt étaient bien plus bas qu'ils ne l'étaient soit dans les années 50, soit dans les années 60, aussi bien au Canada qu'à l'échelle internationale.

Monsieur Gray, quant à votre deuxième point au sujet de la contradiction apparente entre l'analyse que je viens de vous présenter et celle de l'article de Statistique Canada, ce dernier comparaît un point de départ et un point d'arrivée. En d'autres termes, il examinait pour 1975 ce qu'étaient les recettes, les dépenses et la dette par rapport au PIB, pour les examiner à nouveau en 1990.

D'après l'analyse que j'ai faite, la proportion des dépenses de programmes par rapport au PIB a augmenté de plus ou moins 16 p. 100 au début des années 70 pour atteindre 19,6 p. 100 au milieu des années 80, pour retomber ensuite à 16 p. 100 grâce à certaines mesures gouvernementales. Dans le même temps, la proportion des recettes par rapport au PIB est tombée de 17,3 p. 100 au milieu des années 70 à 16 p. 100, pour atteindre à nouveau environ 17,5 p. 100 en 1990, grâce à un certain nombre de mesures gouvernementales, le principal changement restant après tout cela étant l'incidence des paiements pour le service de la dette.

Mais dans une certaine mesure, comparer 1975 et 1990 et dire que la proportion des dépenses de programmes ainsi que celle des recettes par rapport au PIB n'ont pas changé, de sorte que la cause du problème ne tient qu'au service de la dette, revient selon moi à comparer deux conducteurs qui ont eu un accident: l'un d'eux n'a pas consommé d'alcool, l'autre en a consommé beaucoup trop, et selon la moyenne de consommation des deux, on pourrait dire que l'alcool ne semble pas avoir été à l'origine de l'accident.

Il me semble qu'il faut examiner la source des problèmes au cours de cette période, car finalement, si on a apporté suffisamment de changements importants pour améliorer la structure financière, il n'en reste pas moins que le fardeau de la dette demeure, et c'est justement l'un des problèmes les plus difficiles qu'il faudra résoudre dans les années 90: je veux parler du niveau de la dette et des pressions qu'elle exerce sur l'encadrement financier. Comme l'ont indiqué les chiffres que j'ai présentés, un déséquilibre très important s'est dessiné peu à peu entre les dépenses de programmes d'une part et le PIB et les recettes de l'autre. L'écart entre les deux s'est beaucoup rétréci au cours de cette période, mais des pressions financières continuent de s'exercer sur le déficit en raison des dépenses d'intérêt sur la dette.

M. Gray: Monsieur le président, je voudrais demander que nous convoquions les auteurs de cet article. Ce sont certainement des spécialistes si Statistique Canada a décidé de publier leurs conclusions dans cette excellente publication du gouvernement du Canada.

Aux fins du compte rendu, je voudrais citer cette phrase essentielle de l'article:

[*Text*]

Broadly speaking, government program spending as a share of GDP did not rise significantly over the whole period from 1975; in fact, it moderated compared to the preceding ten years, when social programs proliferated. Expenditures on social programs did not contribute significantly to the growth of government spending relative to GDP.

With all due respect to our witness, I don't think he has fully explained, at least not to my satisfaction, the conflict between his evidence and this article in the *Canadian Economic Observer.*

Now, Mr. Chairman, I know time is limited. If I can move on quickly to one or two other things—

The Chairman: Take as much as you need, Mr. Gray. There is no limit today, within reason.

Mr. Gray: Isn't it possible under this proposed legislation for a government to go well beyond the guidelines for each year, in other words, to spend well beyond them in a period running up to an election, and then leave the burden of living within the legislation to a succeeding government?

Mr. Lynch: Mr. Gray, I can't make a comment on what any particular government might or might not do; I can just tell you technically how the proposed act would operate. What the proposed act says is that when it sets in law the nominal amounts, the nominal maximums for program spending year by year and the five-year maximum over the period 1991-92 to 1995-96, if program spending in any particular year, either actual or forecast, is above those, above the annuals, then the Minister of Finance in bringing his next budget forward has to indicate that as part of the budgetary process and indicate what the minister plans to do about that, and in tabling the budget the minister has to put forward a way of dealing with it that respects the five-year limit and gives an explicit way that one is going to achieve that five-year limit. That, then, is for the House of Commons to debate as part of the normal budgetary process, but the minister has to be very explicit in bringing in a budget in terms that he has by law both to respect the five years and he has to explain how he is going to achieve that five-year limit.

Mr. Gray: So the minister could say at the end of the five-year period that they will cut back as much as necessary to achieve the overall targets, even though it will be known that under law the five-year life of a parliament will expire in the middle or at some point in that five-year period and the burden of living up to the forecast of the current Minister of Finance could be on the victor in the election, which will not be the government in office at the time the projections are made. Isn't that true?

• 1105

Mr. Lynch: With respect to the political business cycle, I am not an expert in that area. But with respect to how the proposed act would impinge on the minister of the day... If in bringing forward a fiscal framework for a budget—that fiscal

[*Translation*]

De façon générale, les dépenses de programmes du gouvernement comme proportion du PIB n'ont pas beaucoup augmenté au cours de toute la période à partir de 1975. En fait, elles ont diminué par rapport aux dix années précédentes, qui ont connu une prolifération des programmes sociaux. Les dépenses afférentes aux programmes sociaux n'ont pas beaucoup contribué à la croissance des dépenses du gouvernement par rapport au PIB.

Je dirais très respectueusement à notre témoin qu'à mon avis, il n'a pas tout à fait expliqué—du moins en ce qui me concerne—la contradiction qui existe entre son témoignage et cet article de *L'Observateur économique canadien.*

Monsieur le président, je sais que notre temps est limité. Si je pouvais passer très rapidement à une ou deux autres questions...

Le président: Prenez tout le temps dont vous avez besoin, monsieur Gray. Il n'y a aucune limite aujourd'hui, mais soyez quand même raisonnable.

M. Gray: En vertu de ce projet de loi, n'est-il pas possible qu'un gouvernement dépasse de beaucoup les directives chaque année; autrement dit, qu'il les outrepasse pendant la période précédant une élection, afin de laisser au gouvernement suivant l'obligation de faire appliquer la loi?

M. Lynch: Monsieur Gray, je ne peux rien dire de ce que pourrait faire ou non tel ou tel gouvernement; je dois m'en tenir à vous parler de la façon dont va fonctionner le projet de loi. Cette législation stipule qu'une fois les montants nominaux maximums établis annuellement et de façon quinquennale de 1991-1992 à 1995-1996, pour les dépenses de programmes, si celles-ci dépassent les limites effectives ou prévues pour une année donnée, le ministre des Finances doit l'indiquer dans son budget de l'année suivante, dans le cadre du processus budgétaire, et dire quelles mesures il entend prendre à ce sujet, et en déposant son budget, il doit présenter des mesures qui respectent le plafond quinquennal, et expliquer comment ces mesures permettront d'atteindre cet objectif. La Chambre des communes devra ensuite débattre du budget, dans le cadre du processus normal, mais dans son budget, le ministre doit être très explicite, afin de montrer qu'en vertu de la loi, il doit respecter le plafond fixé pour cinq ans, et expliquer comment il se propose d'atteindre l'objectif fixé.

M. Gray: Par conséquent, le ministre pourrait dire à la fin des cinq ans qu'il fera toutes les coupures nécessaires pour atteindre l'ensemble des objectifs, même si l'on sait que la durée de la législature se terminera au milieu ou au cours de cette période de cinq ans, de sorte que l'obligation d'appliquer les prévisions du ministre actuel des Finances pourrait incomber à ceux qui gagneront les élections; ils ne seront peut-être pas les mêmes que ceux qui étaient au pouvoir lorsque les prévisions ont été établies. N'est-ce pas exact?

M. Lynch: Je ne suis pas un spécialiste des cycles financiers politiques, mais pour ce qui est de l'effet que ce projet de loi pourrait avoir sur le ministre... Lorsqu'il déposera un budget qui contiendra des dépenses dépassant les

[*Texte*]

framework can either project terms or be actual terms, and it is important that it is either—it moved above any of the annual numbers specified in the proposed act, then his fiscal framework, his budget package that he presented, would have to do two things: it would have to present five-year numbers that match the five-year total, and it would have to have a fiscal framework to achieve that.

In other words, it would have to have enough specifics in it, because it is a fairly specific five-year plan, that was consistent with that five-year total. It could not be. . .well, my numbers are not consistent with the five-year total, but I will get there in year five. Each of those five years, in the detail that is normally in a fiscal plan, would have to be there so that it added up to the five-year total. So I don't believe the degree of vagueness that you suggest would be viable given the nature of the fiscal framework presented.

Mr. Gray: I am not talking about a degree of vagueness but actually a degree of specificity—and I hate to use that word—such that it will be very clear that the burden of achieving the targets will come in the fifth year when that Minister of Finance and his government may not be in office because there will be an election intervening. That is implicit.

The Chairman: Have faith.

Mr. Gray: I just want to establish that this could well be the result of this proposed legislation.

Mr. Lynch: What the legislation would require the minister to do is to bring in a fiscal framework, the detailed fiscal framework that has the annual numbers that in a sense would get the government to the five-year total. It would have to withstand the scrutiny of Parliament in terms of meeting that five-year total. That is what the act does in terms of the discretion to put it on, and how one would vary that on a year-to-year basis. . . Very much, the ability to do that is partially constrained by the nature of the fiscal framework itself, and that is why. . . In fact, one doesn't necessarily require year-to-year full offsets, but again one can't put the stuff fully out either. One has to work at it in a fairly consistent way given the nature of the fiscal framework we face just in operational terms.

Mr. Gray: On page 7 of your statement you say, "There can be no recourse to higher taxes or increased borrowing to finance overspending". Where exactly does it say in the proposed act that there can be no higher taxes?

Mr. Lynch: The context there is to finance the overspending. In other words, you cannot substitute taxation. If the spending number for a year is 100 and the pressure moves it to 110, the law says you cannot move to 110; you have to go to 100. So taxation is not a substitute to finance overspending. The law says that there cannot, over the five years, be overspending. Except for the clearly specified exemptions to the act, you have to hit the five-year total as set out.

[*Traduction*]

plafonds annuels prévus dans l'avant-projet de loi, il devra, dans son cadre financier, c'est-à-dire les documents budgétaires, lesquels contiendront des données financières projetées ou réelles, faire deux choses: il devra rapprocher les dépenses des cinq années au total quinquennal et il devra annoncer comment il compte y arriver.

En d'autres mots, son plan financier quinquennal devra être suffisamment précis et détaillé et tenir compte du total quinquennal. Il ne pourrait pas dire: «Mes chiffres ne sont pas compatibles avec le total quinquennal, mais je rectifierai mon tir pendant la cinquième année.» Les détails de chacun des plans financiers annuels devront être tels qu'en les additionnant, on arrive au total quinquennal. Donc, étant donné la nature du cadre financier qui sera présenté, je ne pense pas qu'il serait possible d'être aussi imprécis que vous le dites.

M. Gray: Je ne parlais pas d'une certaine imprécision, mais bien au contraire d'une chose qui m'apparaît très claire. L'effort nécessaire pour atteindre ces cibles devrait être fait pendant la cinquième année, alors que le ministre des Finances qui aura fixé son objectif et son gouvernement ne seront peut-être plus au pouvoir, puisqu'il y aura eu une élection entre temps. C'est implicite.

Le président: Ayez confiance.

M. Gray: Je veux juste montrer que cet avant-projet de loi pourrait avoir ce résultat.

M. Lynch: La loi obligera le ministre à présenter un cadre financier détaillé contenant les chiffres annuels qui permettront au gouvernement d'atteindre le total quinquennal. Le Parlement aura ensuite à examiner minutieusement ce cadre pour voir s'il permettra d'atteindre cet objectif. C'est ainsi que le projet de loi limite les pouvoirs discrétionnaires et les écarts possibles d'une année à l'autre. La nature même du cadre financier est une contrainte partielle, et c'est pourquoi. . . En fait, il ne sera pas nécessairement obligatoire de compenser les écarts totalement d'une année à l'autre, mais il ne sera pas possible non plus de s'éloigner complètement de ce qui aura été prévu. Ne serait-ce qu'en raison des exigences opérationnelles du cadre financier, cela demandera un effort assez constant.

M. Gray: À la page huit de votre déclaration, vous dites: «La loi ne prévoit aucun recours à des majorations fiscales ou d'emprunt pour financer les dépenses excédentaires.» Où précisément, dans l'avant-projet de loi, dit-on qu'il ne peut y avoir aucune majoration fiscale?

M. Lynch: Il s'agit du financement de dépenses excédentaires. En d'autres mots, vous ne pouvez pas Remplacer les contrôles par les impôts. Si le plafond des dépenses pour une année est de 100, la loi dit qu'il est impossible d'aller au-delà, même si les circonstances faisaient passer ces dépenses à 110. Les dépenses excédentaires ne pourront pas être financées par l'augmentation des impôts. La loi dit qu'il ne peut pas y avoir de dépenses excédentaires pendant la période quinquennale. Sauf dans le cas des exceptions clairement prévues dans la loi, le total quinquennal prévu doit être atteint.

[*Text*]

Mr. Gray: But I can think of two ways there could be higher taxes. Couldn't the government propose higher taxes in order to further deal with the public debt or the deficit? Secondly, couldn't the government impose what it calls user fees for various programs or services, which from the point of view of the consumer, the citizen, amounts to a form of taxation?

• 1110

Mr. Lynch: The proposed Spending Control Act deals with program spending, and as you noted, the government has a fiscal track out over the medium term and has concerns about the debt. Basically, the statement here is relating to taxation or borrowing relating to spending. If you go back to the historical development I went through, program spending was a primary source of fiscal difficulties. The purpose of this proposed act is to secure the declines in program spending that have been realized to date and to give assurance that those program spending numbers that are a key part of the medium-term fiscal plan will be met. So the taxing or borrowing, in a sense, are not related to the program spending numbers now because you are in fact attaining those program spending limits that are set out in the act.

Mr. Gray: So there is nothing in the act that says flatly there shall not be any new and additional taxes. There is nothing in the act that says there shall not be any new additional user fees. Isn't that right?

Mr. Lynch: The act doesn't deal with taxation; what the act deals with is program spending.

Mr. Gray: What about tax expenditures; that is to say, giving tax breaks, for example, to big business? How is that dealt with by this piece of legislation?

Mr. Lynch: Again, the tax system or tax expenditures are not part of program spending. The act focuses on the program spending side and sets in law the nominal amounts of program spending that can be spent over the next five years. It doesn't deal, as I indicated, with the tax side; what it does do is break a link between taxation and spending that—

Mr. Gray: But isn't a change in the tax system to lower tax rates for business or any group or to increase deductions or depreciation in effect a form of expenditure?

Mr. Lynch: It is not a form of program expenditure, and there is quite a debate about—

Mr. Gray: Yes, but I didn't ask you that question. I said, isn't it a form of of expenditure according to experts in public finance or even those who aren't so expert?

Mr. Lynch: I'm not an expert in taxation or tax expenditure.

The Chairman: Aren't you deputy minister of something, fiscal policy and economic analysis? That's about as close to an expert as we get around here, isn't it?

[*Translation*]

M. Gray: Je vois deux façons d'augmenter les impôts. Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas proposer d'augmenter les impôts pour réduire davantage la dette publique ou le déficit? Deuxièmement, est-ce que le gouvernement ne pourrait pas imposer ce qu'il appelle des frais d'utilisation pour certains programmes ou services, frais qui, pour le consommateur, le citoyen, sont une forme d'impôts?

M. Lynch: L'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses traite des dépenses de programmes et, comme vous l'avez mentionné, le gouvernement a un plan financier à moyen terme et s'inquiète de la dette. Essentiellement, cette déclaration porte sur les impôts et les emprunts comme moyen de financer les dépenses. Si vous reprenez l'évolution historique que je vous ai présentée, vous verrez que les dépenses de programmes ont été la source principale des difficultés financières. Cet avant-projet de loi vise à assurer la baisse des dépenses de programmes réalisées à ce jour et à garantir que les prévisions en matière de dépenses de programmes, élément essentiel du plan financier à moyen terme, seront réalisées. Ainsi, les impôts et les emprunts n'ont pas de rapport avec les prévisions en matière de dépenses de programmes, puisque nous respectons actuellement les plafonds prévus dans le projet de loi.

M. Gray: Donc, le projet de loi ne dit pas clairement qu'il n'y aura pas de nouveaux impôts ni de majoration fiscale. La loi ne prévoit pas non plus qu'il n'y aura pas d'autres nouveaux frais d'utilisation. N'est-ce pas?

M. Lynch: Le projet de loi ne traite pas de questions fiscales; le projet de loi traite de dépenses de programmes.

M. Gray: Qu'en est-il des dépenses fiscales? C'est-à-dire, par exemple, les allégements fiscaux consentis aux grandes entreprises? Comment cet avant-projet de loi traite-t-il de cette question?

M. Lynch: Encore une fois, le régime fiscal ou les dépenses fiscales ne font pas partie des dépenses de programmes. L'avant-projet de loi porte sur les dépenses de programmes et fixe les montants nominaux des dépenses de programmes qui peuvent être effectués au cours des cinq prochaines années. Comme je l'ai déjà dit, il ne porte pas sur l'aspect fiscal. Il élimine le lien entre la fiscalité et les dépenses que...

M. Gray: Mais est-ce qu'une modification au régime fiscal dans le but de réduire les taux d'imposition des entreprises ou de tout autre groupe ou d'accroître les déductions ou l'amortissement ne constitue pas en fait une forme de dépense?

M. Lynch: Ce n'est pas une dépense de programme, et il y a tout un débat au sujet de...

M. Gray: Oui, mais ce n'est pas la question que je vous ai posée. Ma question était la suivante: est-ce que ce n'est pas un genre de dépense, selon les spécialistes des finances publiques, ou même selon ceux qui ne sont pas des experts?

M. Lynch: Je ne suis pas spécialiste en matière de fiscalité ou de dépenses fiscales.

Le président: N'êtes-vous pas sous-ministre de la politique fiscale et de l'analyse économique? On peut difficilement trouver plus expert que cela, n'est-ce pas?

[*Texte*]

Mr. Lynch: Well, you could call a taxation expert. But the point I was making is that the act deals very specifically with an area that is very clearly defined in the fiscal framework, which is program spending. Tax expenditures are an area of great debate amongst analysts, they have been debated by parliamentary committees, and the taxation system is clearly dealt with in each budget and has been dealt with by the government in terms of tax reform, the goods and services tax, and what have you. But the proposed Spending Control Act deals with clearly defined program spending itself and what the government can or can't do in that regard over the next five years.

Mr. Gray: Is it not true—and I ask you this as one non-expert to another—that a tax break in the budget will affect the deficit for the year and, as a result, the public debt? So it has an impact on the overall fiscal framework of the government and therefore its targets for that purpose.

Mr. Lynch: Clearly, a tax change will affect the deficit. Clearly, if one were to change taxes one way or the other it would affect the fiscal framework, and I indicated that the government has set out fiscal goals in its budget over the medium term as well. If it were moving against those, it would have to come back in the budget and address those as well. The issue here, though, is a key part of the fiscal framework, a key source of past pressures, a key part of the process of rebalancing the fiscal framework in both flow terms and debt terms over the next four or five years, and in that regard the act deals with that part of the fiscal framework.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I would like to ask the witness this. Really, at bottom, why is this legislation needed? Why can't the government live within its own projections and guidelines? Does this legislation mean that the current administration, the ministers in it, and their senior advisers don't trust themselves or each other?

• 1115

Mr. Lynch: Purely in terms of the implementation and how the proposed Spending Control Act would operate with policies in place, a number of measures, as my remarks indicated, have been put in place over the last number of years to try to reduce program spending as a share of GDP. Probably one of the broader measures of that was the expenditure control plan. But each of those was either responding to pressures in a given year or a number of years, or trying to move to an objective. What the Spending Control Act does is in a sense take that to the complete gamut of program spending, with the exception of the specified exemptions, and say, look, we have various programs, we have the expenditure control going through to 1995-96 but that covers components of it, and those are, we think, on a projection basis consistent with giving us these numbers and we have set the numbers in law.

[*Traduction*]

M. Lynch: Eh bien, invitez un fiscaliste. Ce que je voulais dire, c'est que la loi traite de façon très précise d'un domaine très clairement défini dans le cadre financier, c'est-à-dire les dépenses de programmes. Les dépenses fiscales font l'objet d'un grand débat parmi les analystes, et elles ont fait l'objet de discussions dans des comités parlementaires. Pour ce qui est du régime fiscal, il en est clairement question dans chaque budget, et le gouvernement s'en est occupé lors de la réforme fiscale, de l'introduction de la taxe sur les produits et services, etc. Mais l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses porte sur des dépenses de programmes clairement définies et énonce ce que le gouvernement peut et ne peut pas faire à cet égard au cours des cinq prochaines années.

M. Gray: N'est-il pas exact—et c'est à un non-expert comme moi que j'adresse ma question—qu'un allégement fiscal prévu dans le budget aura un effet sur le déficit de l'année et, par conséquent, sur la dette publique? Il a donc un effet sur le cadre financier général du gouvernement et, par conséquent, sur ses objectifs.

M. Lynch: Il est évident qu'une modification du régime fiscal aura un effet sur le déficit. Une modification quelconque au régime fiscal aura évidemment un effet sur le cadre financier, et je dis que le gouvernement avait établi des objectifs fiscaux à moyen terme dans son budget. Si des mesures gouvernementales allaient à l'encontre de ces objectifs, il faudrait qu'il en soit également question dans le budget. Toutefois, il s'agit ici d'un élément essentiel du cadre financier, principale source de pression dans le passé, un élément clé du processus visant à rétablir l'équilibre du cadre financier sur le plan des flux et de la dette au cours des quatre ou cinq prochaines années. C'est de cet aspect du cadre financier que traite le projet de loi.

M. Gray: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question au témoin. Pourquoi, en fait, avons-nous besoin de ce projet de loi? Est-ce que le gouvernement ne peut pas respecter ses propres prévisions et ses propres lignes directrices? Doit-on comprendre que l'administration actuelle a présenté ce projet de loi parce que ses ministres et leurs conseillers principaux n'ont pas confiance en eux-mêmes et ne se font pas confiance les uns les autres?

M. Lynch: Pour ce qui est de la mise en oeuvre et du fonctionnement de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses, et étant donné les politiques en vigueur, un certain nombre de mesures, comme je l'ai déjà dit, ont été prises au cours des dernières années pour tenter de réduire les dépenses de programmes en pourcentage du PIB. L'une des plus vastes mesures prises est sans doute le plan de contrôle des dépenses. Mais chacune de ces mesures a été prise soit en réaction à certaines pressions qui se sont exercées au cours d'une année donnée ou d'un certain nombre d'années, soit en vue de se rapprocher d'un objectif. L'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses élargit ces mesures à l'ensemble des dépenses de programmes, sauf pour les exceptions prévues. Donc, il y a divers programmes, un plan de contrôle des dépenses, qui visent divers éléments jusqu'en 1995-1996. Nous croyons que ces mesures nous permettent de prévoir certains plafonds que nous avons énoncés dans le projet de loi.

[*Text*]

But to give assurance that these will be achieved and that the government in operating, and financial markets in looking at the government, and the average Canadian in looking at the government will see that these numbers will be hit, and if, for whatever reasons, program spending is pushed over these, the government will take action to meet these over this period of time and will set it in legislation to achieve that.

Mr. Gray: With all due respect to your answer, I still don't see why the government can't manage itself and impose this discipline on itself if it has confidence in what it is doing. Why can't the Prime Minister say to the Minister of Finance and his ministers, here is our concept, and if you don't live within it, you and your senior advisers will be fired? Why do you need this legislation?

Mr. Lynch: In terms of a political question you should ask the minister or ministers. But again I come back to the point that—

The Chairman: We are going to do that too.

Mr. Lynch: I am sure you will, Mr. Chairman. But I come back to the point that one has put in place in various parts of the fiscal framework measures to restrain growth of spending over the fiscal framework or past that. Those are components of it, and to have greater assurance to looking outside and to give a clear operating sense inside, the government felt that the pro-spending limits which set the absolute amount of program spending that can be spent over the next five years was a key further step in the various measures that it has put in place since 1984.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I am going to conclude my questions in just a few minutes, but I want to observe that the witness, and I respect his position as a public servant, made a very important point when he said my previous question was a political one. I would suggest, Mr. Chairman, that this legislation is more for political purposes than fiscal purposes, and I see nothing here that causes me so far to change my comment when I first responded to questions about this legislation, that it was basically nothing more than cosmetic.

I direct this question to the witness. Total figures that the legislation deals with are based on certain assumptions, are they not, about what the interest rates are going to be and what the population is going to be, what unemployment is going to be, and so on? What happens if any of these projections are wrong? For example, what if the population, especially of older Canadians, grows more than projected and there is a heavier demand on the old age pension program? How does the legislation deal with that type of thing; that is to say, if any or all of the projections providing the assumptions on which these numbers are based turn out to be wrong?

I ask that question because, with all due respect to the Department of Finance, there is some evidence that projections in previous budgets did not turn out to be all that right. I don't recall, for example, the Department of Finance

[*Translation*]

Cette loi nous assure que ces plafonds seront respectés et elle permettra au gouvernement ainsi qu'aux marchés financiers et aux Canadiens ordinaires qui examinent le fonctionnement du gouvernement de voir que cet objectif est atteint et de savoir que si, pour une raison quelconque, les dépenses de programmes dépassent ces plafonds, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs pendant la période de temps prévue. Ces plafonds seront fixés dans le projet de loi.

M. Gray: Malgré tout le respect que je vous dois, je ne vois toujours pas pourquoi le gouvernement ne peut pas se contrôler et s'imposer cette discipline s'il a confiance en ce qu'il fait. Pourquoi le premier ministre ne pourrait-il pas dire au ministre des Finances et aux autres ministres: voici ce que nous voulons faire, et si vous ne pouvez pas vous en tenir à cela, vous et vos conseillers principaux serez congédiés? Pourquoi avez-vous besoin de ce projet de loi?

M. Lynch: C'est une question politique que vous devriez poser au ministre. Mais j'en reviens encore une fois à. . .

Le président: Nous le ferons.

M. Lynch: J'en suis sûr, monsieur le président. Mais, comme je le disais, des mesures relatives à divers éléments du cadre financier ont été prises afin de limiter la croissance des dépenses à l'intérieur de ce cadre, voire au-delà. Ce sont là certains éléments, mais, pour donner plus d'assurance aux observateurs de l'extérieur et de meilleures directives à l'intérieur, le gouvernement a pensé qu'en plus des diverses mesures prises depuis 1984, il serait bon de fixer des plafonds absolus pour les dépenses de programmes qui pourront être effectuées au cours des cinq prochaines années.

M. Gray: Monsieur le président, je terminerai mes questions dans quelques minutes, mais je voudrais tout simplement dire que le témoin, que je respecte en tant que fonctionnaire, a dit quelque chose de très important lorsqu'il a mentionné que ma dernière question était une question politique. Monsieur le président, je crois que ce projet de loi a un but beaucoup plus politique que financier, et je n'ai rien appris ici qui m'inciterait à revenir sur ce que j'ai dit lorsqu'on m'a interrogé la première fois au sujet de cet avant-projet de loi: ce n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux.

Je pose cette question au témoin. Les dépenses totales prévues dans la loi sont fondées sur certaines hypothèses, n'est-ce pas? quant à l'évolution des taux d'intérêt, la population, le chômage, etc. Qu'arrive-t-il si l'une de ces prévisions est erronée? Par exemple, qu'arrivera-t-il si la population, et surtout les Canadiens plus âgés, augmente plus rapidement que les prévisions et que cela entraîne une plus grande demande à l'égard des programmes de pension de vieillesse? Comment le projet de loi traite-t-il ce genre de questions? Qu'arrive-t-il si l'une ou l'ensemble des prévisions sur lesquelles sont fondées les hypothèses à partir desquelles ces chiffres ont été déterminés se révèlent erronées?

Je pose cette question parce que, malgré tout le respect que j'ai pour le ministère des Finances, il semble que les prévisions des budgets antérieurs ne se sont pas avérées très exactes. Par exemple, je ne me rappelle pas que le ministère

[*Texte*]

forecasting the current recession. Perhaps you could tell me how this legislation takes into account the possibility, if not the likelihood, of one or more of the projections in any budget, including the 1991 budget, are going to turn out to be wrong?

Mr. Lynch: As a forecaster I certainly tell you there are no guarantees that your forecast is going to turn out as you expect. The program spending is based on the economic forecast as set out in the February 1991 budget. You raised interest rates. Program spending largely is not related to interest rates; it is largely—

• 1120

Mr. Gray: I mentioned population in particular.

Mr. Lynch: I was going to come to the others, but to take the interest rate one first, if I could, it is related to population, much more so... Most forecasters would argue that there is a fairly robust ability to forecast the demographics, not only the aggregate numbers but also the populations for relevant programs. Also, inflation and growth have impacts on the projections through the period of time.

The most cyclically sensitive program, in many ways, is the unemployment insurance account, and that is also a self-financing program, where the act suggests that over time premium revenues move to balance expenditures. On the rest, our view is that we think we have a relatively reasonable forecast over the five-year period. The absolute amount the program spending set with that is a reasonable amount, and the government will have to live within those absolute amounts. In effect, we are not setting out program by program spending control acts. This is why it is a global number and not program by program. In other words, if the government is pushed over, it would have to examine its priorities and how it would meet the five-year total and the annuals, but there is no specific program-by-program allocation of that over the period of time.

Mr. Gray: How do you see the adjustments coming? What programs are going to bear the brunt if your forecasts don't turn out to be correct? Could this lead to the government asking Parliament and using its majority to cut back on programs like the old age pension or the family allowance or the guaranteed income supplement?

Mr. Lynch: To go back to the basic way it is set up, you have in place in the fiscal framework a number of restraint measures—you referred to them yourself—that have brought down the program spending to GDP over the last five or six years to where it is now, and they will play a key role in many ways in insulating program spending growth over the next number of years. The total number gives an overall constraint, and if there is pressure around that, the government would have to come back at that point in time and put forward how it would adjust the fiscal framework to meet those objectives within the range of the flexibility it would have at that point in time.

[*Traduction*]

des Finances ait prévu la récession actuelle. Vous pourriez peut-être me dire comment, dans ce projet de loi, vous avez tenu compte de la possibilité, sinon de la vraisemblance, que l'une ou plusieurs des prévisions de n'importe quel budget, y compris le budget de 1991, seront inexactes?

M. Lynch: Comme prévisionniste, je peux certainement vous dire que rien ne garantit que l'avenir sera conforme aux prévisions que l'on en fait. Les dépenses de programmes sont fondées sur les prévisions économiques contenues dans le budget de février 1991. Vous avez parlé des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt n'ont pas beaucoup d'effet sur les dépenses de programmes; il s'agit essentiellement...

M. Gray: J'ai mentionné notamment la population.

M. Lynch: J'allais en venir aux autres, mais si vous me le permettez, j'aimerais d'abord parler des taux d'intérêt. Il y a un lien beaucoup plus étroit entre les dépenses et la population, qu'entre...La plupart des prévisionnistes vous diraient qu'il est assez facile de prévoir la démographie, non seulement des données globales, mais également la clientèle de certains programmes. En outre, l'inflation et la croissance ont des incidences sur les prévisions relatives à la période de temps.

A bien des égards, le programme le plus sensible au cycle financier est le compte d'assurance-chômage, qui est un programme autofinancé, et la loi prévoit qu'à la longue, les recettes tirées des cotisations et les dépenses finissent par s'équilibrer. Pour le reste, nous pensons que nos prévisions sont assez raisonnables pour la période cinq 5 ans. Le plafond absolu des dépenses de programmes établi à partir de ces prévisions est raisonnable, et le gouvernement devra s'en tenir à ces montants absolus. En fait, nous n'avons pas établi des contrôles de dépenses pour chaque programme. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'un plafond global, et non pas d'un plafond par programme. En d'autres mots, si les dépenses dépassent ce plafond, le gouvernement devra revoir ses priorités et déterminer comment il pourra atteindre le total quinquennal ainsi que les plafonds annuels, mais il n'y a pas de répartition précise par programme pour la période visée.

M. Gray: Comment envisagez-vous d'apporter les rajustements nécessaires? Quels programmes seront les plus touchés si vos prévisions ne sont pas exactes? Est-ce que cela pourrait inciter le gouvernement à demander au Parlement de couper dans des programmes comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales ou les suppléments de revenu garanti, et à se servir de sa majorité pour effectuer ces réductions?

M. Lynch: Pour en revenir à la structure de base, il y a un certain nombre de mesures de restriction qui ont été prises dans le cadre financier—vous-même les avez mentionnées—qui ont permis de réduire les dépenses de programmes en proportion du PIB au cours des cinq ou six dernières années jusqu'à leur niveau actuel, et ces mesures joueront un rôle essentiel à bien des égards en ce qui a trait à la croissance des dépenses de programmes au cours des prochaines années. Le total indique la contrainte générale, et s'il s'exerce des pressions, le gouvernement devra revenir en arrière et expliquer comment il entend modifier le cadre financier pour atteindre ses objectifs en utilisant la marge de manoeuvre dont il disposera à ce moment-là.

[*Text*]

Mr. Gray: So in this legislation there is nothing sacred. The basic social programs that make up the safety net fabric of the country are not sacred in this legislation, and it could lead to the Minister of Finance putting under threat or under pressure programs like the old age pension.

Mr. Lynch: You should very much ask the minister and the government, but what the legislation does is set the total amount of program spending that can go over the next five years, and to the extent that the government was in a position where there were pressures on that, then it would have to come forward with a budget, as it does each year, and set out its priorities. It now has a legislative anchor for the amount of spending it has committed to over the next five years. But as in any budget, it has to set out its priorities of how it's going to achieve its fiscal objective.

This gives a much clearer fiscal objective in terms of program spending, in terms of a nominal amount over the next five years. The government, again, has to indicate, as I indicated to you in terms of the operationalization of a budget, if there were pressures above the spending line, how it would have to respond to that.

Mr. Gray: So you don't have any projections of where the program spending is likely to grow or decline in the next five years.

Mr. Lynch: Clearly our best forecast, from the department's side, was the one we put out in the February 1991 budget for the period through to 1995–96. We think that was a very reasonable economic projection, balancing the up and down factors that are in the economy.

Mr. Gray: I am trying to remember whether the budget document talks about the growth or decline in programs like old age pension or family allowance. I was going to mention unemployment insurance, but that is supposedly a self-financing program at this stage.

Mr. Lynch: The proposed Spending Control Act sets out the total amount. The budget projections set out our forecast for total program spending over that period of time, and it gives a certain degree of disaggregation in terms of how we see that coming, largely in terms of where we have put in place restraint measures to date, an example being the expenditure control plan over the period to 1995–96.

• 1125

Mr. Gray: But isn't this whole edifice you have sketched out, this legislation, built on sand, the sand basically being the forecast?

Mr. Lynch: Well, it is based on the fiscal framework. The fiscal framework is based on both the policies you have in place, the events through a period of time, and the economic forecasts. They all combine. The fiscal framework of the government, notwithstanding your comments that forecasters are never dead-on in terms of hitting the fiscal forecast... The record has not been bad over the last number of years, as the minister has pointed out. In the quarterly

[*Translation*]

M. Gray: Donc, il n'y a rien de sacré dans ce projet de loi. Les programmes sociaux fondamentaux qui constituent le filet de sécurité du pays ne sont pas sacrés, et ce projet de loi pourrait pousser le ministre des Finances à menacer des programmes comme les pensions de vieillesse ou à exercer des pressions sur ces programmes.

M. Lynch: Vous devriez vraiment poser cette question au ministre et au gouvernement. L'avant-projet de loi établit le montant total des dépenses de programmes pour les cinq prochaines années, et si le gouvernement ressent des pressions, il devra présenter un budget, comme il le fait chaque année, dans lequel il établira ses priorités. Le montant des dépenses qu'il s'est engagé à faire au cours des cinq prochaines années est maintenant ancré dans un texte législatif. Mais, comme pour n'importe quel budget, il devra établir les priorités qui lui permettront d'atteindre ses objectifs financiers.

Le fait de fixer un montant nominal pour les dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années donne un objectif financier beaucoup plus clair. Encore une fois, le gouvernement doit indiquer, ainsi que je l'ai fait en ce qui concerne l'aspect opérationnel du budget, comment il réagira s'il y a des pressions pour qu'il dépasse ce plafond.

M. Gray: Donc, vous n'avez pas de prévisions quant aux dépenses de programmes qui pourraient augmenter ou diminuer au cours des cinq prochaines années.

M. Lynch: Il est évident que pour le ministère, la meilleure prévision est celle qui a été présentée dans le budget de février 1991 pour la période se terminant en 1995–1996. Nous pensons qu'il s'agit là d'une prévision économique tout à fait raisonnable, qui équilibre les facteurs économiques qui sont à la hausse et ceux qui sont à la baisse.

M. Gray: J'essaye de me rappeler si le document budgétaire mentionne la croissance ou la réduction de programmes tels que les pensions de vieillesse ou les allocations familiales. J'allais parler de l'assurance-chômage, mais il paraît qu'il s'agit pour le moment d'un programme autofinancé.

M. Lynch: L'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses prévoit un montant total. Le document budgétaire contenait des prévisions pour les dépenses de programmes totales au cours de cette période et présente une certaine ventilation qui donne une idée de l'évolution que nous envisageons, surtout dans les cas où nous avons déjà pris des mesures de restriction, dont un exemple est le plan de contrôle des dépenses pour la période se terminant en 1995–1996.

M. Gray: Mais toute cette structure que vous nous avez décrite, ce projet de loi, n'est-elle pas construite, érigée sur du sable, le sable des prévisions?

M. Lynch: Elle est fondée sur le cadre financier. Celui-ci repose sur les politiques en vigueur, les événements qui se produisent pendant une période donnée, et sur les prévisions économiques. Tous ces éléments entrent en jeu. Le cadre financier du gouvernement, malgré vos remarques selon lesquelles les prévisionnistes ne frappent jamais dans le mille... Le résultat n'a pas été si mauvais ces dernières années, comme le ministre l'a souligné. Dans son examen

[*Texte*]

economic review, the Department of Finance has set out a comparison of an economic forecast. Again, one of the things it shows to all is that forecasters are not dead right all the time. It indicates that the government's forecasting record is not that bad as well.

The Chairman: Before I move on to the next questioner, I am going to take this opportunity, since I have a quorum, to try to have a motion with regard to the advertisement we would like to place.

There may be some comments about the wording of the advertisement, and I have a couple of my own. In terms of the wording, I would like to suggest that the first section broaden out the question along the lines of what I said at the beginning of the meeting so that witnesses would know that they were not strictly limited to this particular legislation, but they would be open and feel free to comment or include in their submissions comments on the three or four measures, let us say, that are essentially part of this and related to this.

Mr. Gray, do you have some comments?

Mr. Gray: I am wondering whether it is possible to give a balanced explanation of the legislation in a brief paragraph. I was thinking that it might be safer just to say that the committee is undertaking a major study of the proposed Spending Control Act, period. Now, if you want to add a sentence saying "and the related expenditure control plan" or—

The Chairman: Related measures announced in the budget of such and such a date or something.

Mr. Gray: I would feel more at ease with that.

I agree that we should advertise for briefs, but I think we can get into a lot of arguments as to whether the wording in the first paragraph is sufficiently complete and balanced.

The Chairman: I don't have any difficulty in basically saying, "the proposed act and related measures, as announced in the budget of. . .", whatever date it was, and then down here they can get the details of that as indicated.

The motion actually does not have anything to do with the wording, so maybe I could just read out this motion and we could approve the motion while I have a quorum present. Then we can get the wording worked out as we go along here. I will get Basil to work that out.

I should mention at the same time that committee members may wish to know that Marion Wrobel of the Library of Parliament is here also, and he will be working on this project for the committee. If members want information or assistance, they can contact him as well as Basil. He will be assigned to this project for the duration.

We had discussed earlier in June getting additional resources or people to assist us. At the moment, I personally do not foresee the need for that, but members can let me know informally later if they think we need any specific talent

[*Traduction*]

économique trimestriel, le ministère des Finances a fait une comparaison des prévisions économiques. Bien sûr, l'une des choses qui en ressortent, c'est que les prévisionnistes n'ont pas toujours totalement raison. Il montre également qu'en matière de prévisions, les résultats du gouvernement ne sont pas si mauvais.

Le président: Avant d'accorder la parole à un autre député, je vais profiter du fait que nous avons le quorum pour demander que quelqu'un présente une motion au sujet de l'annonce que nous aimerions faire paraître.

Vous avez peut-être des observations à faire au sujet du libellé de l'annonce, et j'en ai moi aussi. Pour ce qui est du libellé, j'aimerais que dans la première partie, on élargisse la question dans le sens que j'ai indiqué au début de la séance pour que les témoins sachent qu'ils ne sont pas obligés de s'en tenir uniquement à cet avant-projet de loi et qu'ils se sentent libres de faire des observations dans leur exposé ou dans leur mémoire sur les trois ou quatre mesures qui sont intimement liées à cette question.

Monsieur Gray, avez-vous des observations à faire?

M. Gray: Je me demande s'il est possible de donner une explication équilibrée de l'avant-projet de loi dans un court paragraphe. Je pense qu'il serait peut-être plus prudent de dire tout simplement que le comité entreprend une étude approfondie de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses, et rien d'autre. Cependant, si vous voulez ajouter une phrase pour dire que le comité étudiera également le plan de contrôle des dépenses ou. . .

Le président: Les mesures connexes annoncées dans le budget de telle ou telle date, ou quelque chose de ce genre.

M. Gray: Ce serait mieux.

Je suis d'accord pour que nous publiions une annonce sollicitant des mémoires, mais je pense que nous pourrions discuter longtemps avant de décider si le libellé du premier paragraphe est suffisamment complet et équilibré.

Le président: Je n'ai pas d'objection à ce que nous disions essentiellement: «l'avant-projet de loi et les mesures connexes annoncées dans le budget du. . .», je ne me rappelle pas bien la date, puis, dans le bas, nous mentionnons qu'ils peuvent obtenir les renseignements à l'endroit indiqué.

En fait, la motion n'a rien à voir avec le libellé; je pourrais donc vous la lire et profiter de ce que nous avons encore le quorum pour adopter la motion. Nous pourrons rédiger le texte lorsque nous en serons là. Je demanderai à Basil de s'en charger.

Les membres du comité seraient peut-être intéressés de savoir également que Marion Wrobel, de la Bibliothèque du Parlement, est ici et qu'il s'occupera de ce projet pour le comité. Si les membres veulent des renseignements ou de l'aide, ils pourront s'adresser à lui et à Basil. Il sera affecté à ce projet jusqu'à la fin.

En juin, nous avions discuté de la possibilité d'obtenir d'autres ressources ou d'autres personnes pour nous aider. Pour le moment, pour ma part, je n'en vois pas la nécessité, mais les membres pourront me dire plus tard, sans formalité,

[*Text*]

we need to import to bolster up the team. We can get that if need be, whether it is an economist, a lawyer, a tax expert, a government finance expert or whatever. We can seek to do that if we need to.

Mr. Gray: It seems to be very hard to find experts nowadays.

The Chairman: Yes, they are in short supply.

Mr. Langdon: Self-admitted.

The Chairman: Right. I have taken note of that particular article you have talked about, and we will endeavour to get that person before the committee.

Now, the wording of this—

Mr. Gray: Excuse me, Mr. Chairman, the article is primarily by a person described in the publication as the Chief of Analysis, Public Institutions Division, and the data are from the financial management system, as described in the appendix. This is not something somebody wrote on the back of an envelope and circulated around Parliament Hill.

• 1130

The Chairman: We will endeavour to have that person, whoever it is, come and talk to us. Could I get somebody to move a motion that the clerk of the committee be authorized to place a one-eighth page advertisement for one day in major daily newspapers throughout Canada, and in such other newspapers as required for compliance with the official languages policy of the House of Commons, for the purpose of inviting briefs dealing with the draft Spending Control Act and that the deadline for submission of briefs be September 1, 1991.

My feeling is that we don't actually have to have a deadline, but we do need to have an indication of people who want to come before us so we can get ourselves organized. Even though this motion has a deadline, I do not propose that we necessarily have to say that somebody who misses the deadline can't come. It is just more a matter of getting—

Mr. Langdon: I guess my concern would be that if we put a deadline into it we are likely to discourage some people who feel they can't prepare something by that deadline. I would much prefer that we put something in that asks people to be in touch with the committee or the clerk.

The Chairman: Yes, sure.

Mr. Langdon: I also worry about September 1 as a deadline. I would prefer to see a deadline that...

The Chairman: Why not just leave that section dealing with the deadline right out? I could just say "for the purpose of inviting briefs dealing with the draft Spending Control Act as proposed in the budget of..." and we will get the date of the budget. I think we can do that.

Mr. Sobeski: I will agree with Steven but I think you do need some sort of a deadline. I have problems with September 1, but I would recommend maybe September 15 because that is when we are back. I think Steven's point is well taken. They should at least give an indication that they want to appear before the committee.

[*Translation*]

s'ils pensent que nous avons besoin de compétences précises pour prêter main-forte à l'équipe. S'il le faut, nous pourrons retenir les services d'un économiste, d'un avocat, d'un fiscaliste, d'un spécialiste en matière de finances publiques, etc. Nous pourrons le faire si nécessaire.

M. Gray: Il semble très difficile de trouver des experts de nos jours.

Le président: Oui, ils sont rares.

M. Langdon: C'est eux qui le disent.

Le président: C'est exact. J'ai pris note de l'article dont vous avez parlé tout à l'heure, et nous ferons notre possible pour que son auteur comparaisse devant le comité.

Maintenant, le libellé de cette...

M. Gray: Pardon, monsieur le président, le principal auteur de cet article est décrit dans la publication comme étant le chef de l'Analyse, Division des institutions publiques, et les données sont tirées du système de gestion financier, décrit dans l'annexe. Ce n'est pas un article qui a été rédigé à la hâte sur un chiffon de papier et distribué sur la colline du Parlement.

Le président: Nous tâcherons de faire comparaître la personne désignée pour nous en parler. Est-ce que quelqu'un pourrait présenter une motion voulant que la greffière du comité soit autorisée à publier une annonce d'un huitième de page pour une journée dans les principaux quotidiens du Canada, et dans d'autres journaux s'il y a lieu, conformément à la politique des langues officielles de la Chambre des communes, afin d'inviter les gens à présenter des mémoires concernant le projet de loi sur le contrôle des dépenses et que le délai pour la présentation de ces mémoires soit le 1er septembre 1991?

Pesonnellement, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'indiquer un délai, mais il faut que nous ayons une idée des gens qui veulent comparaître devant le comité afin que nous puissions nous organiser. Même si cette motion indique un délai, il n'est pas nécessaire d'exclure celui qui ne l'a pas respecté. C'est plutôt une question de...

M. Langdon: Ce qui m'inquiète si nous indiquons un délai, c'est que nous allons décourager les gens qui estiment qu'ils n'auront pas le temps de préparer quelque chose avant ce délai. Je préférerais que l'on demande aux gens de communiquer avec le comité ou la greffière.

Le président: Oui, bien sûr.

M. Langdon: D'ailleurs, je m'inquiète de ce que ce délai soit le 1er septembre. Je préférerais un délai qui...

Le président: Pourquoi ne pas simplement biffer la phrase qui parle de délai? Je pourrais simplement dire: «afin d'inviter les gens à présenter des mémoires concernant le projet de loi sur le contrôle des dépenses proposé dans le budget du...» et nous obtiendrons la date du budget. Je crois que nous pouvons faire cela.

M. Sobeski: Je suis d'accord avec Steven, mais je crois que nous devons indiquer un certain délai. Le 1er septembre ne me semble pas satisfaisant non plus, mais je recommanderais peut-être le 15 septembre, puisque c'est la date de la rentrée. Je crois que Steven a tout à fait raison. Les gens devraient au moins nous indiquer qu'ils désirent comparaître devant le comité.

[*Texte*]

The Chairman: I think the second paragraph of this draft advertisement is not bad. It says that they are just asked to give an indication to the clerk that they would like to appear, and then it says:

> Written briefs will be received up to the conclusion of public hearings but should be submitted a minimum of 10 days in advance of appearing before the committee.

Mr. Langdon: With the exception of that phrase "providing a brief description of their presentation". A lot of organizations that want to speak on this would want to inform the clerk of their desire to do so, but would still need to work out precisely what approach they are going to take.

The Chairman: Sure. It was just for the benefit of the clerk and Basil basically that people advise them that they would like to come and comment. So you would like this particular ad in the second paragraph, then. We can work out the wording. I would just like to put the motion here that the clerk of the committee be authorized to place one-eighth page advertisements for one or two days in major daily newspapers throughout Canada, and such other newspapers as required for compliance with the official languages policy of the House of Commons, for the purpose of inviting briefs dealing with the draft Spending Control Act. If we pass that motion we can work out the exact wording of the ad as we go. I think we can manage to do that.

Mr. Sobeski: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Basil will try to work that out as we go along here. Now, in return for having him come here and allow us to pass this motion, I have granted Mr. Saint-Julien one brief question. After that we will go to Mr. Langdon. Although I said there are no limits, I would like to suggest that we try to ask three or four questions at a time and then give other people an opportunity to get a second and third opportunity. I am not planning to cut anybody off, but it would keep things moving faster. I don't see a lot of pressure here today, so I imagine we can get through this in reasonable time anyway.

M. Saint-Julien (Abitibi): Le projet de loi sur le contrôle des dépenses a pour but de freiner la croissance des dépenses du gouvernement au cours des cinq prochaines années. Est-ce que ce projet de loi touche aussi les dépenses des députés et des sénateurs?

• 1135

Mr. Lynch: The law as it is currently proposed covers total program spending, and the operations of Parliament and the expenditures related thereto are classified as part of program spending in the Canadian Public Accounts.

M. Saint-Julien: Est-il bien précisé dans le projet de loi qu'il y aura une limite aux dépenses des députés et des sénateurs?

Mr. Lynch: No. There is nothing specific to the remuneration of deputies or senators but the operations of Parliament, like the operations of government, are part of program spending and the law very explicitly covers just the

[*Traduction*]

Le président: Je crois que le deuxième paragraphe de cette ébauche d'annonce n'est pas si mal. On leur demande d'informer le greffier qu'ils souhaitent comparaître, et ensuite on peut y lire:

> Le comité recevra des mémoires jusqu'à la fin des audiences, mais les témoins devraient faire parvenir le leur au moins dix jours avant la date de leur comparution.

M. Langdon: Sauf cette mention d'un «bref résumé de leur exposé». Bien des organismes qui désirent faire valoir leur point de vue sur ce projet de loi voudront informer la greffière de leurs intentions, mais auront besoin de plus de temps pour déterminer leur approche exacte.

Le président: Bien sûr. Ce n'est que pour faciliter la tâche à la greffière et à Basil qu'on demande aux gens de les informer s'ils souhaitent comparaître. Or, vous êtes d'accord avec le deuxième paragraphe de cette ébauche. Nous pouvons toujours revoir le libellé. Je voudrais simplement avoir une motion autorisant la greffière du comité à publier une annonce d'un huitième de page pendant un ou deux jours dans les principaux quotidiens du Canada, ainsi que dans d'autres journaux s'il y a lieu, conformément à la politique des langues officielles de la Chambre des communes, afin d'inviter les gens à présenter des mémoires sur le projet de loi sur le contrôle des dépenses. Si nous adoptons cette motion, nous pourrons ensuite déterminer le libellé exact de l'annonce. Je crois que nous pouvons faire cela.

M. Sobeski: J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Basil essayera de réviser le libellé pendant que nous poursuivons nos travaux. Maintenant, puisque M. Saint-Julien a bien voulu assister à cette réunion et nous aider à adopter cette motion, je lui permets de poser une brève question. Ensuite, nous passerons à M. Langdon. Bien que j'aie dit qu'il n'y aurait pas de limite de temps, je vous suggérerais de poser deux ou trois questions en même temps et ensuite de donner à d'autres l'occasion de profiter d'un deuxième ou troisième tour. Je ne compte pas interrompre qui que ce soit, mais cette façon de faire nous permettrait d'accélérer nos travaux. Je ne crois pas que nous ayons beaucoup de contrainte de temps ici aujourd'hui; je présume que nous pourrons terminer dans un délai raisonnable de toute façon.

Mr. Saint-Julien (Abitibi): The purpose of the draft spending control act is to limit growth in government spending over the next five years. Does this bill also affect the expenditures of MPs and Senators?

M. Lynch: Le projet de loi actuel touche les dépenses totales des programmes, et le fonctionnement du Parlement et les dépenses connexes sont considérés comme faisant partie des dépenses de programmes dans les comptes publics canadiens.

Mr. Saint-Julien: Does the bill set out a limit for the expenditures of MPs and Senators?

M. Lynch: Non. Le projet de loi ne contient rien de précis quant à la rémunération des députés et des sénateurs, mais le fonctionnement du Parlement, tout comme celui du gouvernement, fait partie des dépenses de programmes, et il

[*Text*]

total of all program spending. No, there is no allocation of that. The law doesn't apply to any specific component of program spending; it says that the total of all program spending cannot be over *x* amount in each of the next five years or a total for the five years.

M. Saint-Julien: Est-ce que le Comité, par l'intermédiaire du président, peut demander aux fonctionnaires d'écrire une lettre au Président de la Chambre des communes et au Président du Sénat pour leur dire si ce projet de loi les touche? On aimerait recevoir une copie de cette lettre.

The Chairman: I think we have more or less got the answer, but if it is not clear we will try to find out.

Mr. Lynch: I believe the answer will be what I said, which is that it is part of total program spending and in responding in the event of an over-expenditure, as I indicated to Mr. Gray, the government has to indicate its priorities. There is nothing specifically that relates to Parliament or the Senate in this, but Parliament's spending expenditures are a part of the total program spending of the Government of Canada, the $103 billion, and that is what is controlled per year and over the next five years. But I am happy to reply in writing from the department if you wish.

Mr. Langdon: I suppose it is difficult to have three civil servants in front of us on a piece of proposed legislation that in my view is so purely political in its purposes, because I think the questions that need to be asked are questions that it is not fair to ask of public servants. So I look forward to Mr. Mazankowski's being here to talk about to what degree this is a response to the Reform Party's rise in his province. I look forward to his trying to explain why it should be possible for a government that happens to be in power at the moment despite its present standing in the public opinion polls to assume that it has the right to tie the hands of governments that will be elected in the future.

I don't think those are questions that can be asked of you, but I think questions can be asked that also have some difficulties associated with them, in my view anyway.

The Chairman: Maybe I should write that letter to Mr. Manning and ask him to come.

Mr. Langdon: Well, I would be interested. I would be quite interested in Mr. Manning's response to this legislation.

The Chairman: I will do it this afternoon.

Mr. Langdon: Excellent. I think what we have here is something that deals with a very important concern. I know all of us in the House of Commons feel the constraints we operate under, given the extremely large national debt that has been built up by the two previous governments, the Trudeau government and the Mulroney government. There is no question, it seems to me, that it will be extremely difficult for any government after the next election to have the

[*Translation*]

est très clair que ce projet de loi touche le total de toutes les dépenses de programmes. Non, il n'y a pas de disposition pour cela. Le projet de loi ne s'applique à aucune composante précise des dépenses de programmes; il dit simplement que le total des dépenses de programmes ne peut excéder un montant *x* au cours de chacune des cinq prochaines années ou un certain total pour les cinq années réunies.

Mr. Saint-Julien: Through the Chairman, could the committee ask the officials to write to the Speaker of the House of Commons and to the Speaker of the Senate to tell them whether this bill applies to them? We would like to receive a copy of that letter.

Le président: Je crois que nous avons ni plus ni moins la réponse, mais si ce n'est pas clair, nous essayerons d'obtenir de plus amples renseignements.

M. Lynch: Je crois que la réponse sera ce que je viens de dire, c'est-à-dire que cela fera partie du total des dépenses de programmes et qu'en cas de dépenses excessives, comme je l'ai indiqué à M. Gray, le gouvernement devra indiquer ses priorités. Il n'y a rien qui touche spécifiquement le Parlement ou le Sénat dans ce projet de loi, mais les dépenses du Parlement font partie du total des dépenses de programmes du gouvernement du Canada, ces 103 milliards de dollars, et c'est cela qui sera contrôlé année après année pendant les cinq prochaines années. Je serais heureux de vous fournir une réponse écrite du ministère si vous le désirez.

M. Langdon: Il est difficile de voir comparaître trois fonctionnaires pour discuter d'un projet de loi qui, à mon avis, a des visées purement politiques, car je crois que les questions qui doivent être posées ne peuvent être posées à des fonctionnaires. Or, j'ai bien hâte de voir comparaître M. Mazankowski afin que nous puissions lui demander dans quelle mesure ce projet de loi est une réaction à la montée du Parti réformiste dans sa province. J'ai hâte de lui demander de nous expliquer pourquoi un gouvernement aussi impopulaire actuellement selon les sondages peut présumer qu'il a le droit de lier les mains de tout gouvernement élu ultérieurement.

Je ne crois pas qu'il serait de mise de vous poser de telles questions à vous, mais je crois que certaines questions devront être posées qui sont assez épineuses, à mon avis.

Le président: Je pourrais peut-être écrire à M. Manning et lui demander de comparaître.

M. Langdon: Eh bien, personnellement, cela m'intéresserait. J'aimerais bien connaître la réaction de M. Manning vis-à-vis de ce projet de loi.

Le président: Je le ferai cet après-midi.

M. Langdon: Parfait. Je crois qu'il s'agit ici d'une préoccupation très importante. Je sais qu'à la Chambre des communes, nous sommes tous fort conscients des contraintes avec lesquelles nous devons composer, étant donné l'énorme dette nationale accumulée au cours des deux dernières administrations, c'est-à-dire le gouvernement Trudeau et le gouvernement Mulroney. À mon avis, il est tout à fait évident qu'il sera extrêmement difficile pour tout

[*Texte*]

latitude to do something about the many difficult economic and social problems we face in this country in the context of extremely high deficits and even worse, extremely high levels of national debt and interest payments on that national debt.

• 1140

It seems to me that in the United States, for instance, in the original Gramm-Rudman legislation and in the subsequent legislation which replaced Gramm-Rudman, the *Budget Enforcement Act* of last October, the target is clearly the deficit. Whether or not the measures that have been taken to try to deal with getting that target under control were effective is one issue. It is an issue that has been decided in the negative with respect to Gramm-Rudman, but that is still very much in the balance with respect to the *Budget Enforcement Act* of October 1990.

My biggest problem with this legislation is that it does not focus at all, as far as I can tell having gone through the details, on the deficit. Instead, it seems to me to be shooting at the wrong target. It seems frankly to be shooting with blank bullets in many cases. I speak here of the exceptions that riddle this piece of legislation, which permit any government with imagination to wriggle out from under this act during an election year and to try to buy votes during that election year and still claim to be committed to spending controls.

The Chairman: We would never do that.

Mr. Langdon: You, Murray, might not, but I think it was the Governor of the Bank of Canada who suggested that the previous Finance Minister in fact did that in 1988, when he last testified to it.

In any event, let me raise a couple of the questions that suggest that the wrong targets are being shot at and that there are tremendous holes in the legislation.

First, I want to go to this special study by Mr. Mimoto and Philip Cross from Statistics Canada. I think it is very important, first, to recognize that they started their analysis not from 1984-85, which happened to be the political changeover year between the Trudeau and Mulroney governments, but instead started it from 1975, which can be recognized, as you look at the details, as the period in which revenues had peaked as a share of gross domestic product. On the basis of that analysis of the last 15 years, as opposed to the much shorter analysis that you have presented us of the last six years, they very clearly come to the conclusion that it is the revenue side of things that is the problem.

• 1145

I want to just quote to you some of the detailed comments they make, because I think they are very important. They say:

> To a large extent, the drop in the ratio of total revenues to GDP can be traced to tax measures that were introduced beginning in the 1970s. These included the transfer of tax revenues to the provinces, indexation of the tax system, and three income tax cuts enacted in the 1970s.

[*Traduction*]

gouvernement ultérieur d'avoir suffisamment de marge de manoeuvre pour faire quelque chose pour remédier aux sérieux problèmes socio-économiques auxquels nous faisons face dans notre pays dans le contexte de déficits très élevés et, ce qui est pire encore, d'une dette nationale très élevée et de l'intérêt sur cette dette nationale.

Il me semble qu'aux États-Unis, par exemple, dans la loi Gramm-Rudman originale et dans la loi qui a remplacé Gramm-Rudman, la *Budget Enforcement Act* d'octobre dernier, il est clair que la cible, c'est le déficit. Qu'on ait pris ou non des mesures efficaces pour contrôler cette cible est une des questions que l'on se pose. La réponse a été négative dans le cas de Gramm-Rudman, mais c'est quand même l'objectif très précis de la *Budget Enforcement Act* d'octobre 1990.

Le problème principal que je vois dans le projet de loi devant nous, c'est qu'on ne met pas du tout l'accent sur le déficit. Il me semble plutôt qu'on vise la mauvaise cible. Dans plusieurs cas, il me semble même qu'on tire à blanc. Je fais allusion à toutes les exceptions que l'on retrouve dans ce projet de loi, qui permettent à un gouvernement qui a un peu d'imagination d'échapper à cette loi pendant une année électorale, afin d'essayer d'acheter des votes tout en prétendant qu'il est très engagé dans le contrôle des dépenses.

Le président: Nous ne ferions jamais une telle chose.

M. Langdon: Vous, Murray, vous ne le feriez peut-être pas, mais je crois que c'est le gouverneur de la Banque du Canada qui a laissé entendre lors de sa dernière comparution que l'ancien ministre des Finances a fait précisément cela en 1988.

Enfin, permettez-moi de soulever quelques questions au sujet du fait qu'on semble viser les mauvaises cibles et qu'il y a d'énormes vides dans ce projet de loi.

Premièrement, j'aimerais attirer votre attention sur cette étude spéciale menée par MM. Mimoto et Philip Cross, de Statistique Canada. D'abord, je crois qu'il est très important de noter qu'ils ont commencé leur analyse non pas en 1984-1985, l'année où nous sommes passés du gouvernement Trudeau au gouvernement Mulroney, mais plutôt en 1975. Si l'on regarde les détails, on constate que c'est la période où les revenus étaient les plus élevés en tant que proportion du produit intérieur brut. Suite à cette analyse des 15 dernières années, par opposition à celle que vous nous avez présentée des six dernières années, ils en viennent à la conclusion très claire que c'est le côté revenu qui constitue le problème.

J'aimerais vous citer certains des commentaires détaillés qu'ils font, car je crois qu'ils sont très importants. Ils disent:

> Dans une large mesure, la chute du ratio des recettes totales au PIB peut être attribuée aux mesures fiscales adoptées au début des années 70. Il s'agit notamment du transfert de recettes fiscales aux provinces, de l'indexation du système fiscal, ainsi que de trois réductions de l'impôt sur le revenu adoptées au cours des années 70.

[*Text*]

They go on to say, after a careful analysis of the transfer of tax points under the established programs financing legislation, and I quote again:

> There were a number of other changes to taxes in the 1970s that reduced federal revenues. For persons, these measures included the indexation of tax brackets, higher personal and employment expense exemptions, income tax cuts in three years. . ., and the deduction for interest income. Corporations benefited from accelerated depreciation, lower income tax rates, and write-offs for inventories. As well, a number of exemptions to the old federal sales tax were introduced, and the rate itself was cut from 12% to 9% in 1978. The Department of Finance estimated in 1979 that the cumulative effect of these changes was to lower federal revenues by $14.2 billion; by comparison, the federal deficit was $11.6 billion that year.

Mr. Gray has already quoted and the statistics are very clear in this well-documented piece that social programs have basically stayed at the same level of gross domestic product throughout the entire 15-year period they were looking at. Is the Department of Finance now really saying that it disagrees with the analysis your own department made in 1979, that there were major reductions in revenue-producing sources, so much so that the amount of revenue that was lost significantly exceeded the federal government deficit of $11.6 billion?

Mr. Lynch: Let me, if I can, respond to both of your questions. One, I guess, is following up on Mr. Gray's question about what the Statistics Canada Mimoto and Cross study indicates relative to the points noted in my introductory remarks, which are the same as ones that have been noted in background analyses in previous departmental publications.

In the general one, I would make the following point. In both my introductory remarks and in the background analysis, if you look at the evolution of the deficit over the period from the early 1970s year by year through to the current period, that is a long period of time and a lot happened through that period of time. Rather than comparing end points, my starting point is that it is very useful—in fact, it is key—to look at not necessarily year by year but periods through that. Indeed, you have done that in your comments, in focusing on what are referred to as discretionary tax changes in the second half of the 1970s.

• 1150

If one looks at it on that basis, which I think is quite important, then what one sees is a substantial rise, 3.1 percentage points, in the program spending to GDP ratio from that fairly stable average that had prevailed in Canada in the pre-1974–75 period to the period of the mid-1980s. In analytical terms, the peak in that ratio was the mid-1980s and that is why I picked 1984–85.

[*Translation*]

Après une analyse détaillée du transfert du champ d'imposition conformément à la législation sur le financement des programmes établis, ils poursuivent en ces termes:

> Un certain nombre d'autres modifications fiscales apportées dans les années 70 ont réduit les recettes fédérales. Pour les particuliers, ces mesures comprenaient, indexation des tranches d'imposition et de plus importantes exemptions personnelles, et pour les dépenses relatives à l'emploi, des réductions de l'impôt sur le revenu pendant trois ans—et la déduction des revenus d'intérêt. Quant aux sociétés, elles ont eu droit à un amortissement accéléré, à un abaissement des taux de l'impôt sur le revenu, et à des radiations en matière de stocks. En outre, un certain nombre d'exemptions ont été introduites en ce qui concerne l'ancienne taxe de vente fédérale, et le taux lui-même est passé de 12 p. 100 à 9 p. 100 en 1978. Le ministère des Finances a estimé en 1979 que l'effet cumulatif de ces modifications a été de déprimer les recettes fédérales de 14,2 milliards; à titre de comparaison, le déficit fédéral était de 11,6 milliards cette année-là.

M. Gray a déjà cité ce document et les statistiques très claires de cette analyse fort bien documentée montant que les programmes sociaux sont restés essentiellement au même niveau par rapport au produit intérieur brut pendant toute cette période de 15 ans qu'on a examinée. Le ministère des Finances nous dit-il maintenant qu'il n'est pas d'accord sur l'analyse faite par votre ministère en 1979 et sur le fait qu'il y a eu des réductions importantes des sources de recettes, à tel point que la pertes de rentrées fiscales dépassait largement le déficit fédéral de 11,6 milliards de dollars?

M. Lynch: Si vous me le permettez, je répondrais à vos deux questions. Je crois que l'une d'elles fait suite à la question de M. Gray concernant ce qu'indique l'étude Mimoto et Cross de Statistique Canada concernant les points que j'ai notés dans mon introduction, qui sont les mêmes qu'on trouve dans les analyses parues dans des publications ministérielles antérieures.

De façon générale, j'aimerais souligner ce qui suit. Tant dans mon introduction que dans l'analyse historique, vous constaterez que l'évolution du déficit d'une année à l'autre depuis les années 70 à ce jour, s'étale sur une longue période et que beaucoup de choses se sont produites durant ce temps. Plutôt que de comparer les points d'arrivée, j'estime au départ qu'il est très utile—en fait, essentiel—de considérer non pas les chiffres année par année nécessairement, mais plutôt des périodes complètes. C'est d'ailleurs ce que vous avez fait, en mettant l'accent, dans vos remarques, sur ce qu'on appelle les changements fiscaux discrétionnaires de la deuxième moitié des années 70.

Si l'on adopte ce point de vue, et je crois qu'il est important de le faire, on constate qu'il y a eu une augmentation substantielle, c'est-à-dire de 3,1 points de pourcentage du ratio des dépenses de programmes au PIB, dont la moyenne était restée relativement stable au Canada pendant la période antérieure à 1974–1975 et jusqu'au milieu des années 80. Sur le plan analytique, ce ratio a atteint son maximum au milieu des années 80 et c'est pourquoi j'ai choisi 1984–1985.

[*Texte*]

Second, over that same period of time there was a decline in the revenue yield of 1.3 percentage points. That is substantial as well, as I noted in my remarks. So there was a declining revenue share over that period of time relative to what had been the past typical experience in Canada prior to 1974–75.

Where did that declining revenue share come from? You are quoting from a study that indicated there were discretionary tax changes in the second part of the 1970s. Certainly there were. There were also changes in the method of indexation. There was also an important change with the 1977 federal–provincial agreements on transfers. There was a movement towards tax points and away from direct expenditure. So again, it had an impact on those shares.

The point that comes out of that analysis to us and I think to many people looking at the year-by-year changes is the rising program spending—in fact, the gap between program spending as a share of GDP and the revenue base widened very substantially and set up that rapid growth in debt that came back, in a sense, to feed debt charges. Then, by the 1980s it was exacerbated further by rises in real interest rates. Declining revenue share was part of that, Mr. Langdon, but a more substantive factor was the rise in the program spending to GDP over that period of time.

I think it is interesting to note that if you go to the end point in their study, which is 1990, with the revenue share to GDP, you are now back roughly to what it was on average before 1974. In other words, it is roughly in the 17.5% range of GDP. Program spending has declined from the peak of 19.6% down to around 16%. Again, what remains, which is consistent with your introductory remarks, is a very large debt, which grew up during the period of time of that imbalance between spending and revenues.

You asked a more specific question: does the department still stand by its 1979 projection? I don't know the details of that 1979 projection in terms of dollar amounts. Certainly most analysts looking at the second half of the 1970s would argue that there were a number of discretionary tax actions which lowered the revenue yield. So in that regard, yes.

In terms of the absolute amounts, I would have to go back and look at the study. I would be happy to do that if you would like the department to do so for you.

Mr. Langdon: I think what is crucial here is not so much the differences in interpretation. I certainly feel more comfortable putting my faith in an analysis that is done from a clearly disinterested point of view and that covers a long period of time rather than a short period of time.

The key point is that clearly you cannot deal with the deficit by just looking at the spending side of things. You have to look at both spending and taxing. You have to look at what is happening to tax revenues, but you also have to look at what are called tax expenditures.

[*Traduction*]

Deuxièmement, pendant cette même période, le rendement des recettes a baissé de 1,3 p. 100. Il s'agit là aussi d'un fléchissement important, comme je le note dans mes remarques. On a donc assisté, pendant cette période, à une baisse de la part des recettes comparativement à ce qu'elles avaient été au Canada avant 1974–1975.

Qu'est-ce qui a causé cette baisse? Vous avez cité une étude où l'on évoque les changements fiscaux discrétionnaires qui ont été apportés au cours de la seconde moitié des années 70. Ces changements ont en effet eu lieu. Mais la méthode d'indexation a aussi été modifiée. Les ententes fédérales-provinciales de 1977 sur les transferts ont également constitué un changement important. On a délaissé les dépenses directes au profit des points d'impôt, ce qui a influé sur les parts de recettes.

Ce que nous avons retenu de cette analyse, tout comme bon nombre de ceux qui ont étudié ces changements d'année en année, c'est l'augmentation des dépenses de programmes. En fait, l'écart entre la part du PIB que constituaient les dépenses de programmes et l'assiette des recettes s'est accru de façon marquée et a donné lieu à la croissance rapide de la dette ce qui, du coup, en a augmenté les frais. Au début des années 80, la situation s'était encore détériorée à cause de la hausse des taux d'intérêt réels. La diminution des parts de recettes a contribué à cet état de choses, M. Langdon, mais l'augmentation des dépenses de programmes par rapport au PIB pendant cette période a été un facteur plus important.

Il est intéressant de noter que les résultats de cette étude indiquent que, en 1990, la part des recettes par rapport au PIB était à peu près la même, en moyenne, qu'avant 1974, c'est-à-dire environ 17,5 p. 100 du PIB. Le pourcentage maximum des dépenses de programmes a fléchi d'un sommet de 19,6 p. 100 à 16 p. 100. Comme vous l'avez fait remarquer, nous nous retrouvons avec une énorme dette, laquelle a considérablement augmenté pendant cette période de déséquilibre entre les dépenses et les recettes.

Vous avez aussi posé une question plus précise: le ministère maintient-il ses prévisions de 1979? Je ne connais pas les montants précis de ces prévisions. Il est certain que la plupart des analystes qui ont étudié la seconde moitié des années 70 s'entendent pour dire que certaines mesures fiscales discrétionnaires ont fait régresser le rendement des recettes. Par conséquent, à cet égard, je répondrais oui.

En ce qui concerne le montant absolu, il me faudrait revoir cette étude. Je serais heureux de le faire si vous le désirez.

M. Langdon: Ce ne sont pas vraiment les différences d'interprétation qui importent ici. Personnellement, je me fierais plutôt à une analyse désintéressée portant sur une longue période plutôt que sur une courte période.

De toute évidence, on ne pourra maîtriser la dette si on ne s'attarde qu'aux dépenses. Il faut considérer en même temps les dépenses et la fiscalité. Il faut examiner non seulement la question des recettes fiscales, mais aussi les dépenses fiscales, comme on les appelle.

[*Text*]

If you don't have something that deals with tax expenditures in a piece of legislation like this, are you not in fact setting up all sorts of incentives for a government that wants to do something, take some initiative, feels that its hands are tied by the spending limits to simply use the tax expenditures system to provide tax give-aways, reduce capital gains tax rates, provide a $100,000 exemption for capital gains that are received? Are you not in fact making it more and more likely that those kinds of tax expenditure ways of trying to deal with social issues and political concerns that come up will be used instead of spending ways, and is that not going to have just as detrimental an effect on the deficit?

• 1155

Mr. Lynch: Let me make two comments, one a general one and the second more specific to your question. First in terms of the need to look at revenues as well as expenditures, indeed, I think that was certainly implicit in my opening remarks as well, which is that the revenue share of GDP—

Mr. Langdon: But it is the legislation which is—

Mr. Lynch: No, no. You asked a general point about the trends.

Mr. Langdon: Oh, okay. Yes.

Mr. Lynch: I will return to the legislation in a minute, if I may.

But in terms of the trends, your remarks again on the amount of cross-play. Again, the background papers to a number of budgets have noticed, in fact have a graph, that in a sense shows the sources of the widening, where that deficit widened from, and you see that part of it is because the revenue share has gone down but a much more substantive part is because the expenditure share has gone up. As you have a closing in that flow debt on program versus revenue over the last four or five years, you can see that the revenue share is now basically back to where it was on average prior to the mid-1970s. So there has been an increase in the revenue share over the last six or seven years. There has also been a large decline in spending share.

The thing that remains, and you referred to this in your opening remarks, is essentially the debt and the debt servicing that grew up, accumulated during the period of that wide gap that grew up between those.

With respect to the point that you are making on tax expenditures—and again, Mr. Gray made the same point, raised the same issue earlier—is that... I mean, the fiscal plan and the budget has a number of components to it. In the February budget the minister and the government set out essentially the proposed Spending Control Act that would essentially provide legislated limits on nominal program spending over the next number of years. It also set out the debt servicing and reduction account that had essentially stated where GST revenues would go. It also set out the inflation targets that in a sense would anchor a key part of macro-economic policy over the next number of years.

[*Translation*]

Ne croyez-vous pas qu'un avant-projet de loi comme celui-ci qui ne comporte aucune disposition sur les dépenses fiscales encourage tout gouvernement qui veut agir et prendre des initiatives, mais qui ne peut le faire à cause des plafonds des dépenses, à se servir des dépenses fiscales pour consentir des crédits d'impôts et réduire les taux d'imposition applicables aux gains de capital, pour accorder une exemption de 100,000$ au titre des gains en capital, par exemple? Ne serait-il pas plus probable que l'on ait recours aux dépenses fiscales plutôt qu'au réaménagement des dépenses pour régler les problèmes sociaux et politiques et cela n'aurait-il pas des effets négatifs sur le déficit?

M. Lynch: J'aimerais faire une remarque générale avant de répondre plus précisément à votre question. D'abord, pour ce qui est du besoin de se pencher sur les recettes et non pas seulement sur les dépenses, c'est ce que j'ai affirmé implicitement dans mon exposé. La part des recettes du PIB...

M. Langdon: Oui mais c'est l'avant-projet de loi qui...

M. Lynch: Non, non. Vous m'avez posé une question générale sur les tendances.

M. Langdon: Oui, d'accord.

M. Lynch: Je reparlerai de l'avant-projet de loi dans une minute, si vous me le permettez.

Pour ce qui est des tendances, vos remarques portent encore une fois sur la réciprocité des effets. Les documents préliminaires à de nombreux budgets comportent un graphique montrant les diverses sources d'accroissement du déficit. On constate que l'une de ces sources est la diminution de la part des recettes, mais que le facteur le plus important est l'augmentation de la part des dépenses. Puis, au cours des quatre ou cinq dernières années, il y a eu un ralentissement du flux d'endettement des programmes par rapport aux recettes, moyennant quoi la part des recettes est à peu près ce qu'elle était, en moyenne, avant le milieu des années 70. La part des recettes a donc augmenté au cours des six ou sept dernières années. On a aussi assisté à une baisse importante des dépenses.

Comme vous l'avez fait remarquer, ce qui nous reste, c'est une dette et des frais de dette qui se sont accumulés pendant la période où cet écart important s'est produit.

En ce qui concerne les dépenses fiscales—et, encore une fois, M. Gray a soulevé la même question un peu plus tôt—le budget et le plan financier sont constitués de plusieurs composantes. Dans le budget de février, le ministre et le gouvernement ont établi ce qui essentiellement constitue aujourd'hui l'avant-projet de Loi sur le contrôle des dépenses, lequel fixe les plafonds des dépenses nominales de programmes pour les années à venir. On a aussi créé le compte de service et de réduction de la dette où seront déposées les recettes provenant de la TPS, de même qu'on a déterminé des objectifs de réduction de l'inflation qui constitueront la clé de voûte de la politique macro-économique des prochaines années.

[*Texte*]

It also set out essentially what the government's deficit, both in Public Accounts terms and in terms of financial requirements terms, was over the fiscal framework and a key part of that was achieving a surplus in terms of borrowing requirements by 1994–95 and in fact moving into a slight surplus thereafter.

That part of the fiscal plan, of which the spending control is a part that will enable that to happen, I mean the key part... The proposed Spending Control Act, the proposed debt servicing and reduction account, inflation targets, are part of achieving the overall fiscal framework, the bottom line of which is to achieve the borrowing requirements and deficit target.

So tax expenditures, while not addressed in the proposed Spending Control Act because the focus of the proposed Spending Control Act is program spending... If the government were to engage in tax changes—call them tax expenditures, what have you—that impacted on the deficit, then clearly it would have to answer in the budget and to financial markets and to committees such as this why it was deviating, if they caused it deviate, from its key fiscal goals. If the government has stated fiscal goals, the deficit and the borrowing requirements is an absolutely crucial medium-term anchor to their fiscal strategy. And that is impacted by and is in fact part of the budgetary process and part of the review process to each budget.

So while they are not caught up in this particular act because this is one part of the overall fiscal plan, I have argued that it is an important part because of the role of program spending, tax changes, however one defines them and whether a tax change is a tax expenditure, are caught up in the overall budget process and, to the extent they impact on the bottom line, are caught up by the government's fiscal objectives that they have stated in the past budget and have to answer for to Parliament and Canadians.

• 1200

The Chairman: I am going to interrupt here for a moment and make a suggestion. Basically we have a couple of choices. We could adjourn and come back later, or I am going to make the suggestion that we have a one-minute pause to allow people to stretch their legs and do whatever else they may need to do, and then just continue on for a period of time until we are done. I would presume we can wrap up somewhere in the next hour or so.

This will give Mr. Sobeski a minute to sharpen his sword and we will give the witnesses a chance to stretch their legs. Then we will just continue on until we are done. I do not anticipate it is going to go too much longer unless somebody has another point of view. Is that fair?

Mr. Langdon: I would like to follow up on a couple of these at this stage if I could.

The Chairman: Well, can we have the one-minute pause?

Mr. Langdon: Sure.

[*Traduction*]

Par ailleurs, on a établi ce que serait le déficit du gouvernement, tant en ce qui concerne les comptes publics que les besoins financiers, pour la période d'encadrement. À cet égard, l'objectif clé est d'atteindre un excédent en fait de besoins d'emprunt d'ici à 1994–1995 pour ensuite en arriver à un léger excédent.

Le contrôle des dépenses est la clé de voûte de ce plan financier. L'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses, le compte proposé de service et de réduction de la dette et les objectifs de réduction de l'inflation sont les outils qui nous permettront de créer un cadre financier sain afin d'atteindre nos objectifs en matière de déficit et de besoins d'emprunt.

L'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses ne comporte aucune disposition sur les dépenses fiscales parce qu'il se rapporte essentiellement aux dépenses de programmes. Si le gouvernement effectue des changements fiscaux—que ce soit des dépenses fiscales ou que sais-je—qui touche le déficit, il lui faudrait certainement en rendre compte dans le budget ainsi qu'aux marchés financiers et à des comités comme celui-ci et expliquer pourquoi il s'écarte de ses principaux objectif budgétaires, si tel est le cas. Si le gouvernement s'est fixé de tels objectifs, le déficit et les besoins d'emprunt constituent deux éléments clé à moyen terme de sa stratégie financière qui subissent d'ailleurs les effets du processus budgétaire dont ils font d'ailleurs partie et du processus d'examen de chaque budget.

Par conséquent, bien que ce projet de loi ne porte pas sur ces deux éléments, car il s'agit d'une partie du plan financier global, ils sont néanmoins importants étant donné le rôle des dépenses de programmes. Les changements fiscaux, quelle que soit la définition qu'on en donne et peu importe qu'il s'agisse de dépenses fiscales ou non, font partie du processus budgétaire global et, dans la mesure où ils influent sur le résultat final, font partie intégrante des objectifs financiers énoncés par le gouvernement dans son dernier budget et dont il doit rendre compte au Parlement et aux Canadiens.

Le président: Je vous interromps ici car j'ai une proposition à faire. Essentiellement, nous avons deux choix. Nous pourrions ajourner et revenir plus tard ou bien, et c'est ce que je vous propose, nous pourrions faire une pause d'une minute pour nous dégourdir les jambes ou quoi que ce soit d'autre, puis continuer jusqu'à ce que nous ayons fini. Je présume que nous pourrions lever la séance d'ici une heure environ.

Cela donnera à M. Sobeski une minute pour fourbir ses armes et permettra aux témoins de se dégourdir les jambes. Puis, nous pourrions reprendre jusqu'à ce que nous en ayons terminé. Je ne crois pas que cela durera très longtemps, à moins que quelqu'un ait un autre point de vue. Cela vous paraît-il juste?

M. Langdon: J'aimerais bien donner suite à quelques-unes de mes questions, si c'est possible.

Le président: Oui, mais pouvons-nous faire une pause d'une minute?

M. Langdon: Certainement.

[*Text*]

The Chairman: Let's have a one-minute break to stretch our legs and we will come back momentarily.

• 1201

• 1213

The Chairman: Can we reassemble here, because Mr. Gray tells me he would like to get out to the golf course. Actually, he didn't say that.

Steven, are you just about through here, because I would like to go to Mr. Sobeski right away if I can, or as soon as possible, and then you can have another shot.

Mr. Langdon: There were just two other points I wanted to raise very briefly.

You have suggested that your approach will get at the deficit. Tax expenditures don't really need to be covered. In the background information provided on the legislation, you have also indicated that in the United States the Budget Enforcement Act from October 1990 requires offsets to any reductions in taxation so that there is no net deterioration in the deficit. Do you think they have made a mistake in that case, or do you think this makes sense? If it makes sense, why isn't it something you have incorporated into your drafting of the legislation here?

• 1215

Mr. Lynch: In terms of the revised U.S. . .when they moved from the Gramm–Rudman–Hollings Act to the Budget Enforcement Act, there are two things there. There is the clause that you mentioned, but there is also the clause that said if spending is above what is statutorily set out in the limits, that can happen as long as it is matched by taxation. In both the up and down sides their act links in certain areas to taxation.

The view of the—

Mr. Langdon: That is the point I am making here too.

Mr. Lynch: Well, yes and no, to a certain extent. On the spending side, for example, in the U.S. Budget Enforcement Act statutorily for a program on the military side the limit is set at $100, say, for example for the act. They can go to $130 if they want as long as the $30 is raised by increased by increased taxation. If they are willing to bring in a tax measure then that is an allowed override in the U.S. system. They then have in a sense for tax initiatives linkages on the way down the same way as they have for program initiatives on the way up. That is different in linking to the budgetary side.

In the proposed act here the view is to separate the spending side cleanly from the overall fiscal side, of which the other key part, in addition to the program spending side, is taxation, although the other pressure on the overall fiscal balance side is, as you well know, our interest costs as well.

[*Translation*]

Le président: Nous prendrons donc une minute pour nous dégourdir les jambes et nous reviendrons dans un instant.

Le président: Nous allons reprendre la séance parce que M. Gray nous signale qu'on l'attend sur le terrain de golf. En fait, il ne m'a pas vraiment dit cela.

Steven, avez-vous presque terminé? J'aimerais passer la parole à M. Sobeski immédiatement ou dès que possible. Vous aurez ensuite l'occasion de poser d'autres questions.

M. Langdon: J'ai encore deux petites questions à poser, très brièvement.

Vous avez laissé entendre que votre méthode permettra de maîtriser le déficit et qu'il n'est pas vraiment nécessaire de cibler les dépenses fiscales. Dans les notes d'information qu'on nous a fournies sur cet avant-projet de loi, vous indiquez aussi que, aux États-Unis, la Loi sur l'application des mesures budgétaires d'octobre 1990 prévoit la compensation de toute réduction fiscale afin qu'il n'y ait pas de détoriation nette du déficit. Croyez-vous qu'il s'agisse là d'une erreur ou que cette méthode soit valable? Si cette approche est bonne, pourquoi ne l'a-t-on pas incorporée dans cet avant-projet de loi?

M. Lynch: Pour ce qui est des États-Unis et de leur nouvelle loi. . . on a tenu compte de deux choses lorsqu'on a remplacé la Loi Gramm–Rudman–Hollings par la Loi sur l'application des mesures budgétaires. Il y a la disposition dont vous avez fait mention, mais il y a aussi une autre qui stipule que les dépenses pourront dépasser le plafond prévu par la loi tant que l'augmentation sera compensée par des impôts. Qu'il s'agisse d'augmentation ou de diminution, cette loi établit à certains égards, des liens avec les impôts.

Le point de vue de. . .

M. Langdon: C'est là où je veux en venir, moi aussi.

M. Lynch: Eh bien, oui et non, dans une certaine mesure. En ce qui concerne les dépenses, supposons, par exemple, que la Loi américaine sur l'application des mesures budgétaires prévoie un plafond de 100$ pour les dépenses de programmes militaires. Le gouvernement peut engager des dépenses de 130$ tant que l'excédent de 30$ est couvert par une augmentation des impôts. Si le gouvernement est prêt à adopter une mesure fiscale à cet effet, le système américain le lui permet. Il y a donc dans un sens des liens entre les initiatives d'ordre fiscal et les programmes, mais il ne s'agit nullement de liens avec le budget.

Dans l'avant-projet de loi actuel, on tente de séparer nettement l'aspect dépenses de l'aspect budgétaire lequel comporte deux volets-clés: les dépenses de programmes et la fiscalité, bien que les intérêts sur la dette exercent aussi des pressions sur l'équilibre budgétaire global.

[*Texte*]

Mr. Langdon: I have some questions on the exemptions that you put into effect but I will leave them for the moment.

The one exemption you seem not to have put into the legislation, at least I haven't been able to discover it there among the various algebraic expressions you have included, is changes in economic conditions. You indicate several components of program spending are highly sensitive to changes in economic conditions. Elderly benefits, for instance, are adjusted quarterly to reflect changes in inflation as measured by the Consumer Price Index. Equalization transfers are largely based on changes in tax bases.

You have set absolute spending limits. You have not allowed for inflation in any way. You are not talking about real prices, you are talking about nominal prices, and it is written right into the legislation. If inflation is higher for whatever reason, and elderly benefits, let's say, are therefore higher as a consequence, what happens to program spending? It is forced to be reduced, I would take it, as a consequence of the higher level of benefit spending for the elderly which comes from the higher rates of inflation. Is that correct?

Mr. Lynch: We have set absolute spending limits on the program side with the exemptions noted. That is partially because there are. . .the flip side, and in many ways the other side of the question Mr. Gray asked me is what new you get from the proposed Spending Control Act. You get the guarantee that even if there are forecast errors you still get a given, indeed, a legislated absolute amount of program spending notwithstanding how the economic out-turn comes. That is a strong statement.

In the event that the forecast is off and there are economic factors pushing up, then the government still has to live within the legislative limits over the five years, and therefore in bringing down the budget, after which time either actual spending moved above or changes to its forecast spending moved it above and either triggers the provisions of the act, it has to set out its priorities for meeting that five-year provision over the period of time.

• 1220

Mr. Langdon: The question I was trying to get at is that this in fact would impose cuts in program spending, and I just want to make sure I have that connection clearly and correctly.

Mr. Lynch: I am sorry, in terms of the. . .? The limit is—

Mr. Langdon: If we are talking about a situation in which the limit is $122.8 billion for the 1993-94 fiscal year and in fact inflation has been significantly higher than anticipated, which is not hard to expect given the incredibly heroic inflation goals that have been set in this country, and that triggers increases by law in elderly benefits, the consequence is that there have to be cuts in other programs. Is that correct?

[*Traduction*]

M. Langdon: J'aurais aimé vous poser quelques questions sur les exemptions que vous voulez accorder, mais ce sera pour plus tard.

Une exemption en particulier semble exclue de votre avant-projet de loi, du moins, je n'ai pu la découvrir parmi les différentes expressions algébriques du texte: il s'agit de l'exemption relative aux conditions économiques. Vous avez vous-même indiqué que plusieurs éléments des dépenses de programmes sont très sensibles aux changements des conditions économiques. Par exemple, on rajuste chaque trimestre les prestations aux personnes âgées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation. De même, les transferts de péréquation sont en grande partie fondés sur les changements de l'assiette fiscale.

Vous avez établi des plafonds absolus de dépenses. Vous n'avez tenu aucun compte de l'inflation. Vous ne parlez pas de prix réels mais bien de prix nominaux comme le dit expressément la loi. Si l'inflation est plus élevée que prévu pour quelque raison que ce soit et que les prestations aux personnes âgées, par exemple, augmentent en conséquence, qu'en est-il des dépenses de programmes? J'imagine qu'il faudra les réduire par suite de l'augmentation des dépenses au titre des prestations aux personnes âgées découlant de la hausse de l'inflation. Est-ce exact?

M. Lynch: Nous avons établi des plafonds absolus de dépenses pour les programmes, assortis cependant de quelques exceptions. Nous avons procédé ainsi partiellement parce que. . . il y a l'autre côté de la médaille. D'une certaine façon, l'envers de la question que m'a posée M. Gray est de savoir ce qui résultera de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses. Cette mesure garantit que, même si les prévisions comportent des erreurs, il existe un plafond, fixé absolument par la loi, au regard des dépenses de programmes, et ce, quelle que soit l'évolution de l'économie. C'est là toute une garantie.

Même si les prévisions se révèlent erronées et que les facteurs économiques entraînent des tensions inflationnistes, le gouvernement doit fonctionner dans les limites des plafonds fixés par la loi pendant une période de cinq ans et réduire le budget en conséquence. Si les dépenses réelles ou prévues augmentent, la loi s'appliquera et le gouvernement devra établir ses priorités afin de se conformer aux limites fixées pour cette période de cinq ans.

M. Langdon: J'essayais de dire qu'en fait, cela supposerait des compressions dans les dépenses de programmes. Je voulais être certain que j'avais bien fait le lien.

M. Lynch: Je m'excuse, en fait de. . .? la limite est de. . .

M. Langdon: S'il s'agit d'une limite, par exemple, de 122,8 milliards de dollars pour l'année financière 1993-94 et qu'en fait, l'inflation soit beaucoup plus élevée que prévue—ce qui n'est pas irréaliste, vu les objectifs de réduction de l'inflation tout à fait héroïques qui ont été fixées au pays, les prestations aux personnes âgées augmenteront en vertu de la loi, et, par conséquent, d'autres programmes subiront des compressions. Est-ce exact?

[*Text*]

Mr. Lynch: The inflation targets and the policies are in effect... The Spending Control Act is meant as part of a macro-economic package, as I indicated. The government views it as a part along with its overall fiscal stance, inflation targets, and what have you.

Mr. Langdon: Yes, but we are talking about just this piece of legislation for these purposes and I am just trying, in what I take to be a fairly simple example, to get a clear answer from you. Now, this doesn't seem to me to be a political answer or a political question but simply a technical answer.

Mr. Lynch: No, I was trying to point out—

Mr. Langdon: In fact, there would have to be cuts in other programs in that situation. Is that correct?

Mr. Lynch: The very basic answer is the fact that one has to meet the five-year total for program spending.

Mr. Langdon: So there would have to be cuts in other programs.

Mr. Lynch: So the government would have to indicate how it meets—

Mr. Langdon: Don't be afraid to say it.

Mr. Lynch: I was trying first just to note that in terms of your indicating the largest risk to the outlook being the inflation side... I just wanted to note, in terms of minimizing the risk of that, a complementary set of policies geared towards realizing those inflation numbers. But in the event that the economic out-turn were to push the spending off, then the government would have to set out how it would stay within that five-year total when it revised its—

Mr. Langdon: But it wouldn't stay within that five-year total by raising taxes or anything like that.

Mr. Lynch: No, it would have to do it on the spending side.

Mr. Langdon: It would have to make cuts.

Mr. Lynch: That's right. These are program spending totals and have to be matched by program spending action in the event that they are pushed over the total. The Minister of Finance in a budget... If either the actual out-turns for previous years or the forecast in that budget for that current year and perspective years were to move the fiscal framework above any of the specific years, it would trigger then a plan from the minister in terms of how that minister would respect the five-year total; in other words, stay within the program total.

Mr. Sobeski: Before I get into asking questions on the legislation, I would like to follow up on some of the comments previously.

I thought it was interesting that Mr. Gray was concerned about program spending and how the interest on the debt didn't equate. In the province of Ontario we have a current government that is planning a four-year deficit of between $8 billion and $10 billion and at the end of four years the interest on those four years of debt will be about $8 billion. So right there at the end of four years you can quickly see how increasing a deficit also impacts on the interest you have to pay down the road.

[*Translation*]

M. Lynch: En fait, les objectifs en matière d'inflation et les politiques sont... Comme j'ai mentionné, l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses fait partie d'un ensemble macro-économique. Selon le gouvernement, il fait partie de son approche financière globale, les objectifs de réduction de l'inflation, etc..

M. Langdon: Oui, mais nous discutons seulement de cette mesure législative et j'essaie tout simplement, avec ce que je crois être un exemple assez simple, d'obtenir de vous une réponse claire. Or, il me semble qu'il ne s'agisse pas d'une réponse politique ni d'une question politique, mais simplement d'une réponse technique.

M. Lynch: Non, j'essayais de montrer que...

M. Langdon: En fait, dans ce cas, des compressions dans d'autres programmes seraient nécessaires. Est-ce exact?

M. Lynch: La réponse la plus simple est qu'en fait, nous devons nous limiter aux dépenses totales de programmes prévues pour les cinq ans.

M. Langdon: Donc, des compressions dans d'autres programmes seraient nécessaires.

M. Lynch: Ainsi, le gouvernement devra indiquer comment il atteint...

M. Langdon: N'ayez pas peur de le dire.

M. Lynch: Je voulais essayer en premier de répondre à votre commentaire voulant que le plus grand danger à l'avenir vienne du côté inflation... Je voulais souligner que pour minimiser ce risque il faudrait prévoir des politiques complémentaires axées sur nos objectifs en matière d'inflation. Mais au cas où la situation économique accroîtrait les dépenses, le gouvernement devrait nous dire comment il pourra respecter les limites établies pour les cinq ans lorsqu'il revisera ces...

M. Langdon: Mais pour respecter les limites prévues pour ces cinq ans, il ne pourra pas hausser les impôts, par exemple.

M. Lynch: Non, il devra modifier ses dépenses.

M. Langdon: Il devra faire des compressions.

M. Lynch: C'est exact. Il s'agit de dépenses totales de programmes et si jamais elles dépassent le total prévu, il faudra agir dans le cadre des dépenses de programmes. Le ministre des Finances dans un budget... Si les résultats pour les années précédentes ou les prévisions budgétaires pour l'année en cours et les années à venir entraînaient des dépenses supérieures à celles prévues pour les années en question, il faudra alors que le ministre établisse un plan visant à respecter les plafonds de dépenses fixés pour les cinq ans; en d'autres mots, les dépenses totales de programmes.

M. Sobeski: Avant de vous poser des questions sur l'avant-projet de loi, j'aimerais reprendre certains des commentaires précédents.

Je trouve intéressant que M. Gray se préoccupe des dépenses de programmes et du fait que l'intérêt sur la dette ne concorde pas. Le gouvernement actuel de l'Ontario prévoit un déficit, sur quatre ans, de 8 milliards à 10 milliards de dollars et à la fin de ces quatre années, l'intérêt sur cette dette à peu près de 8 milliards de dollars. Donc, vous pouvez voir comment, à la fin de quatre années, un déficit qui augmente influe sur l'intérêt à payer plus tard.

[*Texte*]

I thought it was also interesting that while it was talked about this legislation being political, Mr. Gray suggested that maybe it was more important for the Prime Minister and Cabinet to have self-discipline on themselves and make those decisions in the privacy of Cabinet as opposed to bringing forward legislation where the discussion has to take place before Parliament. So Mr. Gray seems to be suggesting that rather than bring it out for open discussion and for the public to see and for the international community to see, indeed it should go back into the minutes of Cabinet.

• 1225

Mr. Gray: Mr. Sobeski misunderstood my point. I didn't ever speak out against public discussion of a framework for dealing with expenditures, and with taxation, for that matter. Once there had been that discussion and the government reached its conclusion, I asked why the conclusion had to be enforced by legislation rather than self-discipline by the ministers and their senior advisers.

Mr. Sobeski: Again, it provides confidence not only for Canadians but also for the international market that, indeed, we are setting targets.

Steven mentioned that he thought it was just political window-dressing, and indeed, he said it would be extremely difficult for the next government when it takes over. I was not sure if Steven was talking about the next Ontario government which, after facing $8 billion deficits after four years, is going to have an equally difficult problem. I was not sure, Steven, which government you were talking about.

Listening to all of this takes me back to my credit days. When someone comes in for a debt consolidation loan, you sit down and talk to him and he says, well, what has happened is that I have my mortgage payments, I have my car payments, and I have all these balances on the credit card. And rather than discussing how we are going to work toward a solution, what I heard here was going back to 1970 and 1980 and discussing how the problem occurred. The basic problem is that we have a debt problem, and no matter which party is in power, it has to deal with it. Rather than spending time bringing forward witnesses to discuss revenue inequities in the late 1970s and debating until we are blue in the face as to how the debt occurred, I think we have to look forward and work toward a solution. So I want to ask some questions about the legislation.

You said that basically the legislation melds together three or four other plans of recovery or expenditure control, and of course one of them is the setting of inflation targets. So by 1995-96—correct me if I am wrong—I think the inflation targets are 2.5% or 2%, and yet in the proposed spending control we are looking at basically 3%.

On page 2 we take great pride in saying that from 1984 to 1991 we averaged spending 3.7%, which was less than the average inflation rate of 4.4%. We seem to take great pride in making that statement, so if indeed we are planning to reach inflation targets, why does the spending control not also go toward those inflation targets?

[*Traduction*]

De plus, il est intéressant de noter que, au moment où certains disent que cette mesure législative revêt un caractère politique, M. Gray suggère qu'il serait peut-être plus important que le premier ministre et son Cabinet fassent eux-mêmes preuve de discipline et qu'ils prennent leurs décisions au sein du Cabinet au lieu de déposer un texte de loi qui doit être discuté au Parlement. Donc, M. Gray semble vouloir dire qu'au lieu d'avoir une discussion ouverte, au su et au vu du public et de la communauté internationale, il vaudrait mieux que ce texte fasse partie des documents du Cabinet.

M. Gray: M. Sobeski a mal saisi ce que j'ai dit. De plus, je ne me suis jamais prononcé contre la discussion publique d'un cadre pour l'examen des dépenses et de la fiscalité. J'ai demandé pourquoi, après discussion et conclusion par le gouvernement, ces décisions devaient faire l'objet d'une loi au détriment d'une autodiscipline de la part des ministres et de leurs conseillers supérieurs.

M. Sobeski: Encore une fois si nous fixons des objectifs, cela donne confiance non seulement aux Canadiens mais aussi au marché international.

Steven a mentionné qu'à son avis, c'était simplement de la poudre aux yeux et, en effet, il a dit que le prochain gouvernement aurait beaucoup de difficultés à se conformer à la loi. Je ne sais pas s'il parlait du prochain gouvernement en Ontario qui, après avoir enregistré des déficits de 8 milliards de dollars après quatre ans, sera confronté à un problème aussi difficile. Je ne sais pas, Steven, de quel gouvernement vous parliez.

Toute cette discussion me rappelle les jours où je m'occupais de crédit. Lorsque quelqu'un vient vous voir pour un emprunt en vue de consolider ses dettes, vous vous assoyez, vous lui parlez et il vous dit: Bon, ce qui s'est passé c'est que j'ai mes versements hypothécaires, mes paiements pour l'auto et tous les soldes de mes cartes de crédit. Au lieu de discuter de la solution à trouver, ce que j'ai entendu ici se rapportait aux années 70 et 80 et sur l'origine du problème. Le problème de base est celui de la dette et quel que soit le parti au pouvoir, il devra y faire face. Au lieu d'appeler des témoins pour discuter des inégalités de revenus à la fin des années 70 et de s'exténuer à trouver l'origine de la dette, je crois qu'il faut aller de l'avant et s'évertuer à trouver une solution. Donc, j'aimerais poser quelques questions sur l'avant-projet de loi.

Vous avez dit, qu'en somme, la loi refond trois ou quatre autres plans de récupération ou de maîtrise des dépenses et, bien sûr, un de ces plans établit des objectifs de réduction de l'inflation. Je crois que pour 1995-1996,—corrigez-moi si je me trompe—ces objectifs sont de 2,5 p. 100 ou 2 p. 100; pourtant dans l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses il s'agit, en fait, de 3 p. 100.

À la page 2, nous sommes très fiers de dire qu'entre 1984 et 1991 la croissance moyenne des dépenses a été de 3,7 p. 100, ce qui est inférieur au taux moyen d'inflation de 4,4 p. 100. Nous semblons très fiers de déclarer cela; si donc nous avons vraiment l'intention d'atteindre nos objectifs concernant l'inflation, pourquoi la maîtrise des dépenses ne vise-t-elle pas aussi ces mêmes objectifs?

[*Text*]

Mr. Lynch: The 3% is the average growth number over the period 1991–92 through 1995–96. Inflation targets through that period run with a guideline of roughly 5% by the fourth quarter of this year, 3% by the fourth quarter of 1992, 2.5% by mid–1994, and 2% by the end of 1995. The average inflation rate that those guidelines or targets would set up is very close to 3% over the period, which is roughly equal to the average growth in the program spending over that period of time.

Mr. Sobeski: So if I were to work back through the numbers, in theory the proposed spending legislation matches the inflation targets.

Mr. Lynch: Very close. They are consistent. The average growth in program spending over the period is very close to within a tenth of a decimal point with the average inflation rate through that period coming from the inflation targets.

Mr. Sobeski: Then for the past five years, if we had been able to maintain spending or spending growth, because we have this debt problem that we have to deal with, at below the rate of inflation, why didn't the targets then go below the 3% average?

Mr. Lynch: Again, in terms of the choice of why the government chose a given level of spending or a given level of the deficit, that is a question you should pose to the Minister of Finance when he comes before the committee. But I guess in technical terms that 3% average spending growth is consistent with achieving the deficit targets, particularly the financial borrowing targets that are to be in surplus by 1994, or basically balanced by 1994 moving to 1995, and has a fairly consistent decline in the program spending to GDP.

• 1230

So roughly zero growth in real terms over that period of time is consistent with the fiscal, and in that context and with other objectives it was the number the government felt was appropriate.

Mr. Sobeski: A second question has to deal with the self–financing programs. Again, I am trying to bring it back to the Canadian taxpayer who comes up and asks a question and says, what is total government spending? So I respond that it is $150 billion but that includes the interest on the debt, so we are taking that out. That comes down to this magical thing called program spending which I do not think the average Canadian really understands. So the question is, since we have these self–financing programs, predominantly the UIC and the agricultural programs, and I am taking a look at. . .again, I am trying to get it into numbers that we can understand because if I take a look at the growth and program spending for 1991–92, I see 6.9% on the graph, but if I just look at the program spending that would be covered, I assume by the legislation, it is 3%.

So again, by including the self–financing ones in there. . . Again, a constituent comes into my office and asks how much was increased spending this year. If the legislation were in place, I would say 6.9% but you have to subtract off these

[*Translation*]

M. Lynch: Le 3 p. 100 représente la croissance moyenne pendant la période 1991–1992 jusqu'à 1995–1996. Les objectifs concernant l'inflation pendant cette période se situent approximativement à 5 p. 100 pour le quatrième trimestre de l'année en cours, 3 p. 100, pour le quatrième trimestre de 1992, 2,5 p. 100 à la mi–1994 et 2 p. 100, à la fin de 1995. Le taux moyen d'inflation de ces objectifs se situe très près de 3 p. 100 pour toute la période, ce qui est à peu près égal à la croissance moyenne des dépenses de programmes pour la même période.

M. Sobeski: Donc, si je reprends tous ces chiffres, l'avant–projet de loi sur les dépenses coïncide, en théorie, avec les objectifs de réduction de l'inflation.

M. Lynch: De très près. Ils concordent. La croissance moyenne des dépenses de programmes pour cette période se situe très près—à environ 0,4 p.100—du taux moyen d'inflation pour cette période en fonction de nos objectifs.

M. Sobeski: Donc, si dans les cinq dernières années nous avons pu contenir nos dépenses ou la croissance des dépenses—à cause du problème de la dette—en deçà du taux d'inflation, pourquoi les cibles n'ont–elles pas baissé au dessous du taux moyen de 3 p. 100?

M. Lynch: Encore une fois, si vous voulez savoir pourquoi le gouvernement a choisi tel niveau de dépenses ou de déficit, c'est une question que vous devrez poser au ministre des Finances lorsqu'il comparaîtra devant le Comité. Mais je suppose qu'en termes techniques, la croissance moyenne des dépenses de 3 p. 100 concorde avec les cibles visées pour le déficit, en particulier les objectifs d'emprunt qui devraient être excédentaires en 1994, ou équilibrés entre 1994 ou 1995, et baisser de façon continue pour les dépenses de programmes par rapport au PIB.

Donc, en termes réels, la croissance nulle pour cette période de temps concorde avec les objectifs financiers et, dans ce contexte et compte tenu des autres objectifs, le gouvernement était d'avis que ce chiffre était approprié.

M. Sobeski: Ma deuxième question porte sur les programmes autofinancés. Encore une fois, j'essaie de me situer par rapport au contribuable canadien qui veut savoir quelles sont les dépenses totales du gouvernement? Je lui réponds qu'il s'agit de 150 milliards de dollars, mais cela comprend l'intérêt sur la dette, que nous écartons. Nous arrivons donc à cette chose magique qui s'appelle dépenses de programmes que, à mon avis, le canadien moyen ne comprend pas vraiment. Donc, nous avons ces programmes autofinancés, surtout le CAC et les programmes agricoles et je regarde. . . Encore une fois, j'essaie de voir les chiffres pour comprendre, parce que si je considère la croissance et les dépenses de programmes pour 1991–1992, je vois 6,9 p. 100 sur le graphique, mais si je tiens compte seulement des dépenses de programmes qui seraient couvertes, je suppose en vertu de la loi, je constate que c'est 3 p. 100.

Donc, encore une fois, si les programmes autofinancés sont compris. . . De nouveau, un contribuable arrive dans mon bureau et me demande combien les dépenses ont augmenté cette année. Si la loi était en vigueur, je dirais 6,9 p. 100,

[*Texte*]

things. That then starts to erode into the credibility of politicians, like you are playing smoke and mirrors with numbers. So I guess the question is, why are we including the self-financing programs if. . .? Indeed, during your explanation you lost me a little bit. You said you were going to take out those numbers so the pluses and the minuses would not impact on it. Why can you not just take out the unallocated budget amounts, I think it is called, and just take it out and deal with a smaller program spending since we are indeed starting to tamper with it by taking out the interest payments?

Mr. Lynch: That is certainly a possibility. I will just explain the logic of where we got. Basically, I guess it was a sense that there are three basic numbers that the government has put out consistently over a period of time in terms of its publications. These are program spending, total revenues and public debt charges. Therefore, in trying to both present in a communications sense and write the law to go with that, trying essentially to keep this consistent with the program spending, that was the target here, to try to control program spending over five years.

Now, within program spending there are the 10 or 11 self-financing programs of which the UI and the NISA/GRIP are the key ones. In practice, what would happen as the act is implemented is that if the unemployment insurance was above the base line forecast, that overage would not constrain you in terms of the implementation of the act. In the same way, an underage would not give you room to manoeuvre with respect to the implementation of the act. But in terms of establishing a base line, some numbers that people could deal with and see that there was certainty, program spending is the total part of government spending that in a sense you have to know, what is consistent with the overall fiscal numbers and everything else, what the total program spending is consistent with the deficit number and the financial requirements that are embedded in here.

As you move through the time, the argument is that you can have some overages or some underages on that, it would not subtract from the spending limits but would not impact on the bottom line, the other objectives, because of their self-financing plans. Now, how one actually in a sense presents it as against how it operates, I guess there is potentially some leeway in the drafting.

Mr. Sobeski: I can see it working both ways. If I was critical of it I could say spending increased 6.9%. Conversely, if it went the other way and it was on the dip side you would see the government standing up and saying for this year we kept spending down to 2%. So it could work both ways.

• 1235

As soon as you set targets and you start putting asterisks, then I think you are causing a little confusion because I don't think you could ask people on the street what program spending consists of. If indeed those are the things we want to control, those should be the numbers. Obviously there might be room for movement on that, I sense.

[*Traduction*]

mais il faut soustraire toutes ces choses. À ce moment-là, c'est la crédibilité des politiciens qui commence à être minée, comme si on essayait de jongler avec les chiffres. La question est donc de savoir pourquoi nous incluons les programmes autofinancés si. . .? En effet, vous m'avez égaré un petit peu pendant votre explication. Vous avez dit que vous alliez enlever ces chiffres pour que les plus et les moins n'aient pas d'effet là-dessus. Pourquoi ne pouvez-vous pas tout simplement retirer les montants budgétaires non affectés, je crois que c'est ce qu'on dit, et traiter de dépenses de programmes plus petites étant donné que nous commençons à jouer avec les chiffres en enlevant les paiements d'intérêts?

M. Lynch: C'est certainement possible. J'expliquerais les raisons sur lesquelles nous nous sommes fondés. On est parti essentiellement du fait qu'il y a trois chiffres de base dont le gouvernement s'est régulièrement servi pendant un certain temps dans ses publications. Il s'agit des dépenses de programmes, des recettes totales et des frais de la dette publique. Donc, on s'en est servi pour communiquer, pour rédiger un texte de loi, pour assurer une certaine cohérence avec les dépenses de programmes; c'était là notre objectif, c'est-à-dire essayer de maîtriser les dépenses de programmes pendant cinq ans.

Or, parmi les dépenses de programmes, on compte 10 ou 11 programmes autofinancés dont les principaux sont le CAC, le CSRN et le RARB. En pratique, à mesure que la loi sera appliqué, si l'assurance-chômage dépassait les prévisions, l'excédent ne vous empêcherait pas de mettre en application la loi. De la même façon, le contraire ne nous donnerait pas une marge de manoeuvre dans l'application de la loi. Quant à l'établissement de chiffres de base, des chiffres que les gens pourraient comprendre et qui leur donneraient un sentiment de certitude, les dépenses de programmes font partie des dépenses gouvernementales et doivent s'accorder avec les chiffres budgétaires en général et correspondre avec le déficit et les besoins financiers qui en font partie.

Avec le temps, on peut enregistrer des excédents ou des déficits, mais cela n'enlèverait rien aux limites de dépenses et n'influerait pas sur les chiffres de base des autres objectifs, à cause des programmes autofinancés. Alors, comment présenter cela par opposition au mode de fonctionnement; je crois qu'il y aura une certaine marge de manoeuvre dans la rédaction.

M. Sobeski: Je crois qu'il y a deux façons de voir les choses. Si je critiquais, je dirais que les dépenses ont augmenté de 6,9 p. 100. Par contre, si la tendance était inverse, on verrait le gouvernement se lever et dire que, cette année, nous avons contenu les dépenses à 2 p. 100. Donc il y a deux façons de voir les choses.

Dès que l'on fixe des objectifs et qu'on utilise des astérisques, on crée un peu de confusion parce que je ne crois pas qu'on puisse demander aux gens de la rue en quoi consistent les dépenses de programmes. Si c'est bien ce que nous voulons maîtriser, nous devrions nous servir de ces chiffres. Évidemment, je sens qu'il y aurait une certaine marge de manoeuvre.

[*Text*]

I will just ask this question and then I will defer later on: events occurring prior to 1991–92. On page 6 you talked about data revisions, court decisions; Mr. Langdon brought up the points about particular programs, old age security, as those that are indexed to inflation. It says, "The logic of this proposed exemption is that, if the government knew. . ." they ". . .would have incorporated these in".

I guess the question is, where is the control into that? We are dealing probably with hard numbers here. Does the Auditor General have a role in controlling these particular numbers so the government does not at a whim say, well, according to our calculations we have to increase spending 0.5% because of numbers we didn't have available when we wrote this? Where is the control? Does the Auditor General have a role to play in that, so that again governments don't come out and say, well, according to our calculations this is what it is and there is no discussion, no debate? Could you explain about where the controls are in these programs?

Mr. Lynch: Let me do it in two steps. One, I will turn to my colleague to explain the potential for control in the act. If I may, let me explain the intent of it.

Very few of the numbers are revised; inflation numbers are not revised and demographics are not revised. It is really concentrated in a number of areas, particularly with equalization payments. They are classified as program spending and tend in a sense to get revised as over a period of time one gets the details relating to the bases. That can either go up or it can substantially go down. That is a key area in that regard. Court decisions potentially change the structure pre–1991–92. It is a fairly small subset, frankly, of what would be revised. Inflation numbers are not going to get revised back so you are not going to be restating your framework for those reasons. It is purely ones where the fiscal framework base itself is historically.

Since those are historical numbers, the audited Public Accounts numbers, in which case the Auditor General agrees that these indeed are the historical Public Accounts of Canada. So it has to be a past fiscal number that changes. Either equalization was higher in 1986 than we have been carrying for the last three years or lower because of a complex revision that may run with a three–year or four–year lag. If that turns out to be what happened to equalization in 1986 or 1987, that in effect is agreed to by the Auditor General and becomes part of the Public Accounts, then that would work through here as a revision. So there is a very stringent control mechanism because it would have to be agreed to as an historical change in the Public Accounts.

Mr. Mark Jewett (Assistant Deputy Minister and Counsel, Department of Finance): I think that unless you have a question on the revision of data, I will not say any more. But on the other point you make, like a judgment and

[*Translation*]

Je poserai seulement une question après quoi je céderai la parole: événements antérieurs à 1991–1992. À la page 7 vous avez parlé de révision de données, de jugements des tribunaux; M. Langdon a soulevé des questions à propos de certains programmes, en particulier la sécurité de la vieillesse, qui sont indexés en fonction de l'inflation. C'est écrit, "la logique de cette exception est que si le gouvernement avait pu prévoir. . ." il ". . .les aurait incorporés dans".

La question est la suivante: où entre en jeu le contrôle dans tout cela? Nous parlons sans doute de vrais chiffres ici. Est–ce que le vérificateur général a un rôle à jouer dans le contrôle de ces chiffres pour que le gouvernement, sur un coup de tête, ne dise pas: Bien, selon nos calculs nous devons augmenter les dépenses de 0.5 p. 100 parce que nous n'avions pas certains chiffres en main lorsque nous avons fait nos prévisions? Où est le contrôle? Est–ce que le vérificateur général a un rôle à jouer à cet égard, pour que, encore une fois, des gouvernements ne viennent pas dire: Bien, selon nos calculs, c'est cela et il n'y a aucune discussion, aucun débat? Pourriez–vous nous expliquer où s'exercent les contrôles sur ces programmes?

M. Lynch: Je vais le faire en deux étapes. Premièrement, je vais demander à mon collègue d'expliquer le potentiel de contrôle dans ce texte de loi. Si vous me permettez, j'expliquerai le but de cette loi.

Très peu de chiffres sont révisés; les chiffres portant sur l'inflation et les chiffres démographiques ne sont pas révisés. Il s'agit d'un petit nombre de domaines, en particulier les paiements de péréquation. Ceux–ci sont considérés comme des dépenses de programmes et ont tendance à être révisés à mesure que nous obtenons des détails sur les chiffres de base. Les chiffres peuvent soit augmenter, soit diminuer sensiblement. C'est un point clé. Les jugement des tribunaux peuvent changer la structure antérieure à 1991–1992. Franchement, il s'agit d'un petit sous–ensemble susceptible de révision. Les chiffres portant sur l'inflation ne seront pas revisés rétroactivement; donc, le cadre ne sera pas reformulé pour ces raisons. Il s'agit seulement des chiffres dont le cadre financier lui–même est toujours révisé.

Étant donné qu'il s'agit de chiffres historiques, les chiffres vérifiés des comptes publics, le vérificateur général déclare alors que ces chiffres sont bel et bien les comptes publics historiques du Canada. Donc, ce doit être un chiffre du passé qui change. Ou bien la péréquation était plus élevée en 1986 que le chiffre dont nous nous servons depuis les trois dernières années, ou plus basse à cause d'une révision complexe qui accusera peut–être un délai de trois ou quatre ans. Si tel a été le cas pour la péréquation en 1986 ou en 1987, c'est le vérificateur général qui l'approuve et les chiffres font alors partie des comptes publics; à ce moment–là il y aura une révision. Donc il y a un mécanisme de contrôle très rigoureux parce qu'il faudra effectuer un changement historique dans les comptes publics.

M. Mark Jewett (sous–ministre adjoint et avocat conseil, ministère des Finances): À moins que vous n'ayez une question sur la révison des données, je n'en dirai pas plus. Mais par rapport à l'autre question que vous avez soulevée,

[*Texte*]

the question of why one does... If one takes an example, there is a complex litigation going on now over UFFI, the urea formaldehyde cases. So where there is a large exposure from a program that is now terminated—in effect, as Mr. Lynch pointed out, one could have put into the numbers an estimation on the basis of 100% liability, but one does not do that—we are going to know at some point what the judgment of the court is. Again, if we had known those figures, we would have included them in. It didn't seem logical to put in an estimation, so there is a provision in the act to deduct those cases of court judgments. The same technique also applies for the revision of data but I am not sure whether I can usefully add anything to Mr. Lynch's answer on that.

Mr. Lynch: Regarding data, it is not economic data; it is Public Accounts data.

Mr. Sobeski: Yes.

Mr. Lynch: Therefore, to be in the Public Accounts it has to be agreed to by the Auditor General, the auditor of the Public Accounts of Canada.

Mr. Sobeski: That was the question, because it seems here we are not dealing with subjective information. We are dealing with something that is a case of sharpening your pencil and you can calculate it. The question was from concern that rather than the government sitting down and doing calculations and saying this is what the answer is, I think the public would be more confident if it were the Auditor General who was sharpening the pencil and agreeing that indeed that was the proper calculation. That's the point I was making.

• 1240

Mr. Lynch: Just to reassure you, in effect it would have to be a change in the Public Accounts. Each year when the Public Accounts are put out, the Auditor General signs off either with or without reservation for the current year and also notes changes to previous years. The Auditor General would have to note the change in the previous years due to a fiscal date of revision, and that would then become the operationalization for this part of this act. So it is a fairly clear and very specific type of case that could arise with clear oversight from the Auditor General.

Mr. Sobeski: I have just one more question on the good management initiatives: improved service and higher matching. I think Mr. Gray, in one of his questions, talked about whether this is an open licence for user fees. In other words, if we took the current legislation to the Justice Minister on the fees for applying for gun permits, to take it to $50, if there is an initiative here, why not take it to $100? Where is the balance there? Is that what we are talking about with management initiatives?

I guess the second part of that question is whether from a manager's point of view there is a benefit for managers to say, look at me, I was a hero, I cut back my budget, and therefore my annual compensation is improved because I was

[*Traduction*]

par exemple, un jugement et la question de savoir pourquoi on... Par exemple, il y a actuellement un litige complexe au sujet de la MIUF, les cas relatifs à l'urée-formaldéhyde. Voilà un programme qui n'existe plus mais dont les retombées sont considérables. En effet, comme M. Lynch l'a dit, nous aurions pu fixer des montants en fonction d'une responsabilité de 100 p. 100, mais cela ne se fait pas car, à un moment donné nous allons connaître le jugement du tribunal. Là encore, si nous avions les chiffres, nous aurions pu les inclure. Il ne nous semblait pas logique d'inclure des chiffres estimatifs: c'est pourquoi, la loi autorise la déduction des montants fixés par les tribunaux. La même technique s'applique à la révision des données, mais je ne sais pas si je peux vraiment ajouter rien d'utile à la réponse de M. Lynch à ce sujet.

M. Lynch: En ce qui concerne les données, il ne s'agit pas de données économiques; il s'agit de données sur les comptes publics.

M. Sobeski: Oui.

M. Lynch: Donc, pour être compris dans les comptes publics, c'est le vérificateur général qui doit les approuver, le vérificateur des comptes publics du Canada.

M. Sobeski: C'était là ma question, car il me semble qu'il ne s'agit pas ici de renseignement subjectif, mais bien d'un cas tangible qu'on peut calculer. On craignait que ce soit le gouvernement qui effectue les calculs et donne la réponse, alors qu'il faudrait que le vérificateur général s'en charge pour rassurer le public. C'est cela que je voulais dire.

M. Lynch: Je tiens à vous rassurer en vous précisant qu'il faudra modifier les comptes publics. Lors de la parution annuelle des comptes publics, le vérificateur général les approuve sans ou avec réserve et note les changements relatifs aux années précédentes. Il doit faire état de ces changements à cause de la révision des données fiscales et, à ce moment-là, le changement représente l'aspect opérationnel à cette partie de la loi. Il s'agit donc de la situation assez claire relevant du contrôle du vérificateur général.

M. Sobeski: Il me reste seulement une autre question concernant les initiatives de saine gestion telle que les services améliorés et une meilleure concordance. Je pense que dans une de ces questions, M. Gray a demandé si cela constitue une autorisation de tarification des services. Autrement dit, pour prendre comme exemple le permis exigé par le ministère de la Justice pour l'acquisition d'armes à feu, si le droit actuel s'élève à 50$, pourquoi ne pas prendre l'initiative de le porter à 100$. Comment parvient-on à un équilibre? Est-ce là ce qu'on entend par initiatives de bonne gestion?

La seconde partie de la question consiste, je suppose, à savoir si le gestionnaire a intérêt à réduire ses dépenses et obtenir ainsi une sorte de prime de rendement pour sa bonne administration financière. Dans le secteur privé, si les

[*Text*]

able to be tight with my budget. When you get into good management initiatives in business, if they come within their spending budget they have done a good job, but some managers take great pride in going back to their bosses and saying that they have cut even further and therefore should be rewarded for that. Those questions come into that comment. I don't know if you can answer those questions.

Mr. Lynch: Again, Treasury Board would essentially have to agree that the proposed management initiative was one that was closely related to the provision of a service and that the increased spending more than recovered itself through fees and what have you. It is to try to get counter examples to the one you gave, which is that you are sitting there and you are worried about spending an extra dollar even though you could make the service much more efficient, not in an implicit sense but in a very measurable sense, which is increased cashflow from the activity. Therefore in trying not to constrain that sort of activity by a manager, it allows for the fact that if a manager can document a case and have it go through Treasury Board, which could in a sense say that this meets these criteria, then we would be willing to deduct it from the act. It leaves that avenue open to an individual manager to propose, but with fairly tight guidelines through the Treasury Board process, publication and the review of the Spending Control Act by the Auditor General and others after the fact as well.

The Chairman: Maybe I could ask one or two questions here, Mr. Lynch. How long have you been working for the Government of Canada?

Mr. Lynch: Since 1981, Mr. Chairman.

The Chairman: I am going to test your memory here a little. I have a document here and I will give just a couple of phrases from it. It says that the recession has been abrupt and severe, that unemployment has reached record levels, that business profits have fallen, bankruptcies have increased, etc., that the recession has caused a serious worsening of the government's fiscal position. It says that moving towards recovery requires that we take immediate action to bring down inflation. To break inflation, to boost confidence, to create jobs, to hold the line on the deficit—these are the goals of the action plan the government is proposing to Canadians. Even in the best of circumstances, recovery will take time; the government alone cannot do the job.

It talks here somewhere about limits on public sector wages. I think there is something about that, and it says: "The details of the public-sector compensation restraint program will be announced shortly by the President of the Treasury Board, who will be responsible for its administration". I think there was a special committee of Cabinet that was going to make all of this work. I am taking this from the budget speech of June 28, 1982.

• 1245

Just to show what a non-partisan guy I am, I have another document here dated December 1979. It says:

[*Translation*]

gestionnaires ne dépassent pas leur budget de dépenses, on estime qu'ils ont fait un bon travail, mais il y en a toujours qui se piquent d'avoir dépensé encore moins que ce qui était prévu et qui s'attendent à recevoir une récompense. Je ne sais pas si vous pouvez répondre à ces questions.

M. Lynch: Encore une fois, le Conseil du trésor devrait essentiellement approuver l'initiative envisagée par la gestion parce qu'elle se rapporte étroitement à la prestation d'un service et que la dépense supplémentaire est largement recouvrée par les droits imposés etc. Je ne vois pas pourquoi on s'inquiéterait de dépenser davantage si le résultat est de rendre le service plus efficace, d'une façon bien mesurable, tout en augmentant les recettes. Dans la mesure où le gestionnaire peut justifier sa pratique, le Conseil du trésor serait prêt à l'autoriser et nous en tiendrions compte dans l'application de la loi. Ainsi ce serait aux gestionnaires, de faire des propositions dans le cadre des directives assez strictes du Conseil du trésor, et d'un examen obligatoire par le vérificateur général conformément à la Loi sur le contrôle des dépenses.

Le président: Je voudrais maintenant vous poser une ou deux questions, monsieur Lynch. Depuis combien de temps travaillez-vous pour le gouvernement du Canada?

M. Lynch: Depuis 1981, monsieur le président.

Le président: On verra si vous avez bonne mémoire. J'ai ici un document dont je vais résumer quelques passages. On y dit que la récession a été soudaine et grave; on cite des niveaux sans précédent de chômage, la chute de la rentabilité des entreprises, l'augmentation des faillites, etc. et on constate que la récession a provoqué une grave détérioration de la situation budgétaire du gouvernement. On y dit que le redressement économique exige des mesures immédiates pour faire baisser l'inflation. Dans son plan d'action, le gouvernement propose des objectifs suivants aux Canadiens: enrayer l'inflation, accroître la confiance, créer des emplois et freiner la croissance du déficit. Même dans les meilleures circonstances, la reprise exigera du temps et le gouvernement seul ne peut pas faire le travail.

On parle ensuite de plafonner les salaires dans la Fonction publique. On dit: "Les détails concernant le Programme de limitation des salaires dans le secteur public seront bientôt annoncés par le président du Conseil du trésor qui est responsable de l'administration de ce programme". Je pense qu'on avait confié ce travail a un comité spécial du Cabinet. Ce sont des extraits du discours du budget du 28 juin 1982.

Pour vous montrer que mon intention n'est pas du tout partisane, je vous cite un autre document publié en décembre 1979 où il est question du:

[*Texte*]

the new expenditure management system, a paper outlining the envelope system for allocating and controlling expenditures of the Government of Canada...

I will take just one or two sentences from that. It says:

while the envelope is defined in terms of an expenditure budget, it is intended that the decisions on the envelope be arrived at with reference to all means available to achieve a particular objective over time, tax incentives, the use of regulatory and legislative devices as well as direct funding. It would not be possible, for example, to escape the discipline of the envelope limit through the introduction of incentives through the tax system.

I have given you two examples of two different times. If I take a look at some of the phraseology in the documents that were just released, I find a lot of similarities. I am wondering, if these things worked—and maybe you could comment whether in your opinion they did or not—why are we now doing this here today? If they did not work, why do we think that what you have in front of us is going to be any more successful than these past initiatives?

Mr. Lynch: That is an interesting question, Mr. Chairman. Let me try to come at it from a couple of angles.

In many ways the paradigm you read out from June 1982, the idea that you have to get your fiscal house in order and get inflation down to build conditions for durable growth, that wages have to move in line with prices if you are going to create profits in the economy to create cashflow to have more investment, is a fairly standard and accepted international paradigm. The paradigm has not been disproved by the facts over the last eight or nine years.

The Chairman: I have not researched any of Mr. Gray's speeches, but I think he was actually the President of the Treasury Board at the time. He would know that, but—

Mr. Gray: I became President of the Treasury Board in the fall of 1982.

The Chairman: All right.

Mr. Lynch: I think it is quite clear, Mr. Chairman, that we have not quite achieved the objective set out in the paradigm, so therefore we have not borne the full fruits of what the paradigm suggests that we can have.

I have no disagreement. The economic theory, the views of the IMF, the OECD, and most economic analysts has not changed a lot since 1982, so it is not surprising that you have seen... In fact it would be disturbing if one did not see a certain degree of similarity.

What has changed through that period of time are both economic conditions and the degree of rigour or effectiveness with which a particular general statement was implemented—and not to go back and go through year by year, measure by measure—clearly, given the debt and the deficit and the dynamics we have gone through, policies have not been as successful as I guess everyone had hoped they would have been, and that is why again we were looking in the February 1991 budget at measures to try to turn that corner over the next period of time.

[*Traduction*]

nouveau système de gestion de dépenses, le système des enveloppes budgétaires, afin de mieux maîtriser les dépenses du gouvernement du Canada...

Je vous cite quelques phrases:

L'enveloppe est conçue comme un budget de dépenses et les décisions se rapportant à l'enveloppe doivent tenir compte de tous les moyens permettant d'atteindre un objectif donné comme les incitations fiscales, le recours aux mesures règlementaires et législatives aussi bien que le financement direct. Il ne serait pas possible, par exemple, de contourner la limite imposée par l'enveloppe budgétaire par le recours à des stimulants fiscaux.

Je vous ai donné des exemples de documents publiés à deux époques différentes. Je constate beaucoup de ressemblances avec les documents qui viennent d'être publiés. Si ces mesures avaient donné le résultat escompté—et vous avez peut-être une opinion là-dessus—pourquoi sommes-nous ici actuellement? Et si elles ont échoué, pourquoi les mesures que vous proposez auraient-elles plus de succès que les initiatives passées?

M. Lynch: C'est une question intéressante, monsieur le président. Je vais essayer d'y répondre de plusieurs façons.

À bien des égards, le modèle proposé dans le document du mois de juin 1982 est assez typique et internationalement accepté, c'est-à-dire l'assainissement des finances publiques et la réduction de l'inflation afin de créer des conditions permettant une croissance durable et l'alignement des salaires sur les prix afin que la rentabilité de l'économie justifie de nouveaux investissements. L'expérience depuis huit ou neuf ans n'a pas démenti ce modèle.

Le président: Je n'ai pas revu les discours prononcés par M. Gray, mais il était, je crois, président du Conseil du Trésor à l'époque. Il saurait mieux que moi...

M. Gray: Je suis devenu président du Conseil du Trésor à l'automne de 1982.

Le président: Très bien.

M. Lynch: Il est évident, monsieur le président, que nous n'avons pas tout à fait réalisé les objectifs énoncés dans le modèle; ainsi, nous n'avons pas pu profiter pleinement de tous les bienfaits qu'il promettait.

Je n'ai rien à redire à cela. Depuis 1982 la théorie économique et les opinions du FMI, de l'OCDE et de la plupart des analystes économiques n'ont pas beaucoup changé, alors on ne doit pas s'étonner que... En fait, il faudrait plutôt s'alarmer si les mesures préconisées ne présentaient pas un certain nombre de ressemblances.

Ce qui a changé au cours de cette période ce sont les conditions économiques et la rigueur avec laquelle les mesures préconisées ont été appliquées dans leur ensemble, il ne faut pas s'attarder au cas par cas, d'une année à l'autre. Compte tenu de la dynamique de l'endettement et du déficit, il est clair que la politique n'a pas eu le succès qu'on aurait souhaité et c'est ainsi que nous nous sommes trouvés encore une fois, pour le budget de février de 1991, devant les mêmes problèmes.

[*Text*]

I think that really comes back to the point. The budget in February 1991 tried to set out in fairly concrete terms how one could achieve many of those lofty economic objectives that have been stated by many often over a long period of time. The key part is the fiscal balance in a flow sense, and that is the government's commitment to the zero financial requirements by 1994.

How do you do that? You have to try to get spending down. You have to stabilize your revenue share. You have to try to get nominal interest rates down given the level of debt. How do you get nominal interest rates down? You have to get inflation down in your economy and that essentially is the macro-economic factor that the government proposed and is implementing as part of the February 1991 budget.

A part of that, as I indicated, is the spending. What the proposed Spending Control Act says is that regardless of potential fluctuations in the out-turn on the economic side, we are setting absolute limits for program spending. So in fact there is an anchor. There is a degree of certainty that has not been there in the past that these program spending numbers will be met. That is the key contribution of this proposed act and it works with the other aspects of the February 1991 budget to try in effect to achieve that paradigm that many have set out in the past.

The Chairman: That brings me to my second question, and it has been touched on earlier by others. There are some people who have been saying that the government has actually been doing a really good job at controlling expenditures, and I am one of those. I have been going around saying that really all that is required now is a bit of time. The building blocks are in place, and two or three years from now when tax revenues build up after the recession is over, the problem will essentially be solved. If that is true, and I have said it myself and I have read it in speeches by others who will have some responsibility for this sort of thing, then why do we need to bother with this?

• 1250

Mr. Lynch: I think there are two reasons. One is that everyone hopes that the fiscal framework that is in place will generate the outcome that you would like to see and others would like to see. The point is that examples have shown that there have been disappointments in the past and there could be the potential for disappointments in the future. So you have to more than forecast an outcome; you have to basically put in place with a greater degree of certainty that that outcome will be generated.

A clear area of control for the government is its program spending and therefore the government with this proposed Spending Control Act is attempting to give a legislated degree of assurance that these nominal numbers will be achieved, that part of the overall fiscal plan, the overall picture of getting that deficit down and those financial requirements into surplus by 1994-95, is going to be legislated. In fact, we will meet that by action, if necessary, if we get pushed off. So it is to give a degree of assurance that has not been there in the past, quite frankly, to achieve that overall objective.

[*Translation*]

Cela nous ramène à notre point de départ. Le budget de février 1991 cherche à réaliser de façon concrête certains des objectifs louables proclamés depuis longtemps. Essentiellement, il s'agit d'avoir un budget équilibré, d'où l'engagement du gouvernement de ne plus faire d'emprunt d'ici l'an 1994.

Comment parvenir à ce résultat? Il faut réduire les dépenses et stabiliser les recettes. Il faut essayer de faire baisser les taux d'intérêt nominaux étant donné le niveau d'endettement. Comment y arriver? En réduisant le taux d'inflation et c'est essentiellement le facteur macro-économique proposé par le gouvernement dans son budget de février 1991.

Comme je l'ai expliqué, les dépenses constituent un élément essentiel. Grâce à l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses, quelles que soient les fluctuations de notre production économique, nous établissons des limites absolues pour le financement des programmes. Il existe donc un point d'ancrage. Ainsi, nous pouvons être sûrs que les plafonds imposés aux dépenses de programmes ne seront pas dépassés. C'est l'objet fondamental de ce texte de loi qui, de concert avec d'autres aspects de février 1991, devra nous permettre d'appliquer ce modèle qui a déjà été proposé auparavant.

Le président: Cela m'amène à ma deuxième question, un sujet qui a déjà été soulevé. Certains prétendent que le gouvernement fait un très bon travail pour maîtriser les dépenses et il se trouve que je suis de cet avis. Je dis à tous ceux qui veulent bien m'écouter qu'il suffit maintenant d'attendre un peu. Les mécanismes sont en place et, dans deux ou trois ans, lorsque les recettes fiscales seront suffisamment élevées après la fin de la récession, le problème sera essentiellement résolu. Si c'est le cas, et ce n'est pas seulement mon avis puisqu'il est partagé par d'autres experts, pourquoi nous faut-il ce genre de programme?

M. Lynch: Je pense qu'il y a deux raisons. Tout le monde espère que l'encadrement financier permettra d'atteindre les objectifs que vous souhaitez. Mais nos espoirs ne se sont pas toujours réalisés dans le passé et il est possible que l'avenir nous réserve des déceptions. Il ne suffit donc pas de prévoir certains résultats, il faut s'assurer que ce résultat sera obtenu.

Les dépenses de programme constituent un des domaines d'intervention évidents de la part du gouvernement qui a donc la possibilité, grâce à la loi proposée sur le contrôle des dépenses, d'assurer que ces chiffres seront respectés tout en diminuant le déficit à partir de 1994-1995. Il s'agit donc de certaines garanties en vue d'atteindre l'objectif global, des assurances qui manquaient dans les engagements antérieurs, pour parler franchement.

[*Texte*]

The Chairman: Whether we go back to the six and five or the expenditure management system or whatever, these are things that have been created largely by the same people who have created this. Why should we have any more confidence in this particular measure than we might have had in measures in the past? What is it about this particular measure that is new and improved, if you like?

Mr. Lynch: This is a not a substitute and it is not inconsistent with the expenditure control plan or the wage strategy set out in the February budget. In fact, this is in a certain sense a culmination of those, but an important additional part, which is that one has put in place the expenditure control plan which sets limits on certain spending. One has had a number of discretionary actions; one made changes before the expenditure control plan and one has a wage policy, and what this does is say that those are components. On a forecast basis, we think that is consistent with getting the spending control, but we need greater assurance because it is so crucial to achieve those bottom-line fiscal objectives by 1994-95 and 1995-96.

Therefore, this is legislating the fact that those components have to work essentially and sum up to the total, that it is giving a second level of control. The budget bill proposes the extension of the expenditure control plan. You have that essentially in law when passed, but it doesn't add up to the total program spending. It is consistent with getting the program spending here but this is an added guarantee that one will hit the key part of the overall fiscal puzzle, essentially, of getting back to zero financial requirements.

Mr. Langdon: I have two questions about the exemptions that I want to see if I can understand a little bit better. The first is with reference to self-financing programs. I can understand the analysis of the UI Act as it has been revised as a self-financing program. But I wonder if you could explain to me why you would classify GRIP, the Gross Revenue Insurance Program, as a self-financing program.

Mr. Peter DeVries (Acting Director, Fiscal Policy, Department of Finance): The reason for that, Mr. Langdon, is that GRIP is being financed through premiums. The premiums come from three levels: the producer, the provincial government, and the federal government.

The intent of this proposed act is that when that program runs a deficit, if it were to run a deficit, in advance of premiums being adjusted in order to finance that deficit, then of course the federal government will loan that program money in order to ensure that those funds do get out under that program. That loan, so to speak, which is classified as part of budgetary expenditures of program spending, will be exempt from this act. But the revenues, the premiums, will be raised. The mechanism within the GRIP legislation as it is before you now is that premiums will be raised to ensure that fund is self-financing over time in exactly the same way as the Unemployment Insurance Fund is.

• 1255

Mr. Langdon: How can you call it self-financing if over half of the premiums are paid by government?

[*Traduction*]

Le président: Qu'il s'agisse du plafond de cinq ou six pour cent ou des autres systèmes de gestion des dépenses, les responsables sont essentiellement les mêmes que ceux qui ont proposé cet ensemble de mesures. Quelle raison avons-nous de leur faire plus de confiance cette fois-ci? Quelle est l'amélioration ou quel est l'aspect original de ces nouvelles mesures?

M. Lynch: Il ne s'agit pas de remplacer le plan de contrôle des dépenses ou la stratégie salariale prévue dans le budget de février, c'est quelque chose de complémentaire. Ainsi, on fixe des limites à certaines dépenses. Il s'agit de consolider tous les éléments. D'après nos prévisions, il devrait être possible de maîtriser les dépenses, mais il nous faut une plus grande assurance, étant donné l'importance cruciale d'atteindre nos objectifs budgétaires pour 1994-1995 et 1995-1996.

Donc, la loi établirait certains objectifs fondamentaux et permettrait un deuxième niveau de contrôle. Le projet de loi sur le budget propose d'élargir le plan de contrôle des dépenses. L'essentiel se trouvera en place lorsque le projet sera adopté, mais on ne précise pas de chiffre global des dépenses de programmes. Les mesures que nous proposons ici constituent une garantie supplémentaire de l'assainissement des finances publiques.

M. Langdon: Je voudrais poser deux questions pour mieux comprendre les exemptions. La première concerne les programmes autofinancés. Je comprends pourquoi on estime que le nouveau régime d'assurance-chômage constitue un programme autofinancé, mais je ne comprends pas pourquoi le régime d'assurance du revenu brut se trouverait dans cette catégorie.

M. Peter DeVries (directeur intérimaire, Direction de la politique fiscale, ministère des Finances): La raison, monsieur, c'est que le régime d'assurance du revenu brut est financé par le versement de primes à trois niveaux, par le producteur, par le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Selon la loi proposée, quand le programme accuse un déficit, si jamais le cas se produisait, le gouvernement fédéral pourrait prêter au programme les crédits nécessaires pour assurer son maintien en attendant que les primes soient rajustées. Ce prêt, considéré comme une dépense budgétaire de programme, serait exempté de cette loi. Mais les primes seraient augmentées et, ainsi, les recettes. De cette façon, il s'agira d'un régime autofinancé exactement comme le fonds d'assurance-chômage.

M. Langdon: Comment pouvez-vous parler d'autofinancement quand plus de la moitié des primes sont payées par le gouvernement?

[*Text*]

Mr. DeVries: Those premiums that are paid by government are included as part of the spending limits. It is just that advance that the government makes to the program in order to ensure that there is sufficient funding out there in the times when the premiums do not match or are insufficient in order to match the program spending. That is what is exempt. But the premium that the government has to pay to that program is not exempt.

Mr. Langdon: That is actually part of program spending.

Mr. DeVries: That is part of program spending that is included within the spending limits.

Mr. Langdon: That is an important point.

There is another point with reference to self-financing programs that is important too. As I understand it, it is possible for the Cabinet essentially to declare any program a self-financing program according to the legislation. Are there any criteria set out, or do you feel there should be criteria set out, so that the Cabinet has to judge individual programs against those criteria before being able to say this is a self-financing program? We have here the case of GRIP being called a self-financing program when in fact its costs are covered by government. What would prevent government from doing exactly the same thing with respect to any program to which there is some contribution on the part of the recipient of a program?

Mr. Lynch: Mr. Langdon, I guess the intent is that there has to be in the legislation, for a potential candidate to be defined as self-financing, automaticity, that over a period of time that would not be a net draw on the fiscal framework. In the example of the NISA/GRIP, embedded in the fiscal framework is already the federal contribution to that program but for any expenditures above that there would be an automaticity that they would have to be paid back. Revenues would have to increase from sources to pay those back. That same one goes for the others as well, the unemployment insurance program. There has to be that degree of automaticity to generate—

Mr. Langdon: So it is the automatic nature of the—

Mr. Lynch: Of the legislation.

Mr. Langdon: One last question deals with respect to external shocks. I notice that under the heading of emergencies, expenditures would be permitted to exceed the spending authority limit because of a disaster or a major external shock. When you look at the legislation to find out what is a major external shock, it is either something that is so severe or the effects of which on life, property, the economy of Canada or a region thereof, or on the environment are so severe as to constitute a matter of serious national concern, or it is something that is declared by order of the Cabinet to be an emergency for purposes of the act.

• 1300

Now, you have suggested there is some way in which the self-financing issue is nevertheless caught within the net. Is there a way that this is caught within the net, or is it possible for government to say, for instance, as government said in

[*Translation*]

M. DeVries: Les primes payées par le gouvernement sont soumises au plafond prévu pour les dépenses de programmes. Il s'agit de permettre au gouvernement de prêter au programme les crédits nécessaires à un moment où les primes ne couvrent pas les dépenses. C'est la seule exemption. Mais les primes que doit payer le gouvernement ne font pas l'objet d'une exemption.

M. Langdon: Elles sont comprises dans les dépenses de programmes.

M. DeVries: Effectivement, et donc soumises au plafond.

M. Langdon: C'est un point important.

Il y a un autre point important concernant les programmes autofinancés. Si je comprends bien, le Cabinet peut décider de désigner n'importe quel programme comme un programme autofinancé aux fins de la loi. Existe-il des critères précis ou pensez-vous qu'il devrait y avoir des critères pour que le Conseil des ministres puisse décider qu'un programme est autofinancé? Nous venons de voir l'exemple du RARB qualifié de programme autofinancé quand, en fait, ses coûts sont payés par le gouvernement. Qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement d'agir de la même façon pour d'autres programmes auxquels les bénéficiaires cotisent d'une façon ou d'une autre?

M. Lynch: D'après la loi, pour qu'un programme soit considéré comme autofinancé, il ne doit pas, sur une période donnée, grever le trésor public. Dans le cas du RARB, le programme prévoit déjà une contribution fédérale mais toute dépense supplémentaire doit être remboursée automatiquement. Cela signifie qu'il faudrait augmenter les primes. Il en est de même pour le régime d'assurance-chômage. Il y aurait donc des rajustements automatiques...

M. Langdon: Alors c'est le caractère automatique...

M. Lynch: Effectivement.

M. Langdon: Ma dernière question concerne les cas d'urgence. Je constate que les dépenses pourront dépasser les plafonds imposés en cas de sinistre ou de force majeure. Dans la loi le cas de force majeure est défini comme une situation de crise causée par un évènement d'une gravité telle, ou dont les effets sur la vie humaine, les biens matériels, l'environnement ou l'économie du Canada ou d'une de ces raisons sont d'une gravité telle, qu'il constitue un sujet de préoccupation nationale sérieuse ou bien lorsque la situation est déclarée être un état d'urgence par décret du gouverneur en conseil.

D'après vous, la question d'autofinancement est dans un certain sens prise au piège. Est-ce bien le cas? Le gouvernement ne pourrait-il pas dire—comme pendant la crise de 1979-1980—il y a un cas de force majeure, le prix du

[*Texte*]

the 1979–80 period, well, we have a major external shock, the oil price increase in the Middle East, and therefore there have to be expenditure increases to take account of that major external shock?

Mr. Lynch: Again, the intent in general terms is that... There is always the unforeseen. If there were to be a major external shock, and what the legislation does is try to give some substance, some sense to the fact that it should be major, and I think it is hard to come up with what is a definitive list of international shocks and when do they become major... We are not capable of doing that. That is for the committee to discuss and the government to decide. But it tries to give in the legislation clear definitions. It has to be a very substantial event—and that is the nature of the language that you read out—before the government in fact would have recourse to requiring that as a reason for exceeding the Spending Control Act legislation numbers.

Mark, do you want to add to that?

Mr. Jewett: Well, only to agree with that and note in the definition in the legislation that it is just those expenditures incurred as a direct result of the emergency; it is not so totally open-ended. That is in the definitions, paragraph 4.(b) on page 14 of the draft legislation.

Mr. Langdon: Yes, I can understand that with respect to drought, earthquake, fire, etc., but if we are talking about another occurrence that is so severe, or the effects of which on the economy of Canada are so severe, as to constitute a matter of serious national concern, it seems to me that frankly one could drive a very large bus through that in terms of a loophole.

Mr. Lynch: I guess that is a matter of both political and economic judgment.

Mr. Langdon: To take up Mr. Soetens' point, one could drive a $9.7 billion deficit through it in Ontario.

Mr. Lynch: But the issue here is what sort of circumstances would a government feel essentially satisfied the intent of that clause, and since they have to bring forward, essentially, provision to use that, would it stand the test of parliamentary debate as a reason for overriding? There are checks and balances within the intent of the proposed act.

Mr. Langdon: But if I am not mistaken, this would exempt any such expenditure from the act.

Mr. Lynch: That's correct.

Mr. Langdon: It would not require any amendment to the act or any parliamentary debate.

Mr. Lynch: Perhaps we can do it in two steps. I can give you a general sense in an economic and fiscal intent, and Mr. Jewett can speak to the legality of it.

At a minimum, it would come up at the time you brought forward the next budget, because in the budget, if there is an overage for whatever reason, you have to declare why the overage happened and you would have to declare that this

[*Traduction*]

pétrole au Moyen-Orient a haussé énormément, et il faudra donc augmenter les dépenses pour compenser.

M. Lynch: Mais, de nouveau... Il y a toujours les situation inattendues. S'il y a un cas de force majeure, la loi essaie de concrétiser ce fait, de le définir. Il est difficile d'établir une liste définitive des crises internationales, et de déterminer quand elles deviennent des crises graves. Nous ne pouvons pas faire cela. C'est au Comité de discuter la question et au gouvernement d'en décider. Mais, dans la loi, on a tout de même essayé de donner des définitions claires. La crise doit être assez considérable—comme vous voyez dans le libellé—avant que le gouvernement puisse s'en prévaloir pour justifier le dépassement des chiffres énoncés dans la Loi sur le contrôle des dépenses.

Mark, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Jewett: Oui, je suis d'accord avec cela. De plus, notez que la définition énoncée dans la loi prescrit que cela s'applique seulement aux dépenses qui sont une conséquence directe de l'état d'urgence. Elle n'est pas discrétionnaire. Je parle des définitions à l'alinéa 4(b), à la page 15 du texte de loi.

M. Langdon: Oui je comprends cela en ce qui concerne la sécheresse, les tremblements de terre, le feu, etc., mais s'il se produisait un évènement différent, très grave, qui aurait des répercussions sur toute l'économie du Canada, on pourrait dire que ces dispositions ouvrent la porte à toutes les échappatoires.

M. Lynch: C'est une question de jugement politique et économique.

M. Langdon: Pour reprendre ce que disait M. Soetens, on pourrait faire passer un déficit de 9,7 millions de dollars en Ontario.

M. Lynch: Mais la question serait d'établir la nature des circonstances qui, d'après le gouvernement en question, répondent aux intentions de cette disposition. Et puisque le gouvernement devra en exciter pour justifier des dépenses excédentaires ces circonstances pourront-elles résister à un débat parlementaire sur la question. La loi proposée prévoit des mécanismes de contrôle.

M. Langdon: Mais si je ne me trompe, cela veut dire que toute dépense de cette sorte serait exemptée de la loi.

M. Lynch: C'est juste.

M. Langdon: Il n'y aurait aucune nécessité de modifier la loi ou de débattre la question au Parlement.

M. Lynch: On pourrait peut-être le faire en deux étapes. Je peux vous donner une idée générale en ce qui concerne les intentions économiques et fiscales, et M. Jewett peut nous parler de l'aspect légal.

Au plus tôt, la question sera soulevée qu'on vous présenterez votre prochain budget, parce que si le budget contient des dépenses excédentaires, quelle qu'en soit la raison, il faudra les justifier et exposer les motifs pour

[*Text*]

was the reason you were allowing the fiscal plan, the program spending numbers, to exceed, and justify it. That would be part of your budget submissions for that year. That is the key annual cycle control on the act, in many ways, on the intent of using something of that sort.

• 1305

I take your point in terms of it not being clear here. I agree in terms of how exactly it would be operationalized in an intra-fiscal year period. At what point would the government say to itself, today we have this world shock, and that means we can think of this part of the whole fiscal framework being off by *x* amount because of that. That is not clear here and that is obviously a point to reflect upon; certainly, we shall.

Mr. Langdon: Have you consulted any constitutional experts with respect to whether it is justified to pass specific figures such as these as spending limits for a future House of Commons not yet elected?

Mr. Jewett: Perhaps I could respond to that, Mr. Langdon. This draft legislation has been drafted by the Department of Justice, and one obviously does look at the constitutional questions.

In fact, I might refer back to your initial point. I think "tying the hands of future parliaments" were the words you used. Section 10 of the proposed act expressly provides, as indeed I think it must, for any future parliament to deal with it expressly and to override this legislation. There is nothing tying the hands of future parliaments to deal with this, so there is no fetter on parliamentary sovereignty, which I believe was the point you were making.

Mr. Gray: I have three things to raise. First of all, the witness has confirmed that this is not a constitutional amendment; it is a piece of legislation capable of being amended like any piece of legislation.

But I want to move on to something else very quickly.

The Bank of Canada recently intervened in the exchange markets to maintain the value of the Canadian dollar. I presume that meant the bank bought Canadian dollars in the world markets, is that right? Now, I think there is an exchange fund for that purpose. Where does that show up in the expenditure programs of the government? In short, how does the money spent to prop up the Canadian dollar two weeks ago fit into these guidelines and/or the exemptions to them?

Mr. Lynch: Let me respond. I can't comment on intervention, whether the government did or did not intervene with respect to the Canadian dollar several weeks back. But with respect to the technical issue you raise about the exchange fund account, the foreign exchange assets are held in the exchange fund account. That is outside of program spending so it is not part of the program spending total. It is a specified purpose account, a separate account. . .

Mr. DeVries: It is actually apart from non-budgetary transactions, so it doesn't even impact on the deficit except for the fact that it could have an impact on our borrowing requirements, which then could result in higher public debt

[*Translation*]

lesquels le plan fiscal et les montants des dépenses de programmes—ont été dépassés. Ces explications seraient comprises dans les budgets proposés pour l'exercice. C'est le principal moyen de surveiller chaque année l'application et le respect de la loi.

Je comprends ce que vous voulez dire, ce n'est pas très clairement expliqué ici. Je suis d'accord sur les modalités d'opération appliquées à une période ne dépassant pas un exercice. A quel moment le gouvernement pourra-t-il dire qu'il existe un état d'urgence et que l'encadrement fiscal pourra être dépassé de tel ou tel montant? On ne le dit pas clairement, et on devrait évidemment y penser. En tout cas, nous y penserons.

M. Langdon: Avez-vous consulté des spécialistes constitutionnels pour établir si l'on peut justifier l'imposition de chiffres spécifiques, comme ces plafonds de dépenses, à une Chambre des communes qui n'est pas encore élue?

M. Jewett: Peut-être je pourrais répondre, monsieur Langdon. Cette loi proposée a été rédigée par le ministère de la Justice, et évidemment il tient compte des questions constitutionnelles.

Laissez-moi vous rappeler votre premier point. Je crois que vous avez utilisé l'expression: lier les mains de futurs parlements. L'article 10 de la loi proposée contient comme il se doit, un article permettant à tout futur parlement d'adopter des dispositions expresses qui l'emportent sur cette loi. Les mains des futurs parlements ne sont donc pas liées en ce qui concerne cette question, et il n'y a donc aucune contrainte sur la souveraineté parlementaire.

M. Gray: J'ai trois choses à dire. D'abord, le témoin a confirmé qu'il ne s'agit pas d'une modification constitutionnelle; il s'agit d'une loi qui peut être modifiée comme toute autre loi.

Mais j'aimerais vite passer à autre chose.

Récemment, la Banque du Canada est intervenue sur les marchés cambistes pour soutenir le dollar canadien. Je suppose que par cela on veut dire que la banque a acheté des dollars canadiens sur les marchés mondiaux. Si je ne me trompe, il existe à cette fin un fonds des changes. Où apparaît ce fonds dans les programmes de dépenses du gouvernement? Bref, l'argent dépensé il y a 15 jours pour soutenir le dollar canadien où se place-t-il dans ces lignes directrices et ces exemptions?

M. Lynch: Laissez-moi répondre. Je ne peux pas commenter l'intervention ou la non-intervention du gouverment dans le soutien du dollar canadien il y a 15 jours. Mais pour ce qui est de votre question technique sur le fonds des changes, je peux vous dire que les actifs en devises sont conservés dans ce compte. Ces dépenses ne faisant pas partie des dépenses de programmes, elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des dépenses totales de programmes. Ce compte est un compte à fins déterminées, un compte séparé. . .

M. DeVries: Ces dépenses sont distinctes des transactions non budgétaires, donc elles n'ont même pas d'effet sur le déficit, sauf qu'elles pourraient avoir un impact sur nos besoins d'emprunt, chose qui pourrait hausser les

[*Texte*]

charges. We usually present the government's financial statements excluding foreign exchange transactions as well as including foreign exchange transactions. It comes outside of the budgetary and non-budgetary transactions of the government.

Mr. Gray: How many accounts are there like that?

Mr. DeVries: There is just that one.

Mr. Gray: What amounts go through the account? Do you have any figures, just to refresh our memory, as to the size of that account?

Mr. DeVries: The size of the account, of course, has built up through the purchase of foreign exchange. As to the exact value of it, I am not certain.

Mr. Lynch: I think the department issues each month, several working days after the end of each calendar month, the statement of assets and liabilities of the exchange fund account. I do not have a precise number. I can easily get you the most recent statement.

Mr. Gray: So you do not foresee a situation where there could be such a substantial pressure on the dollar that the exchange fund will not be able to handle it and the government will have to replenish the fund.

• 1310

The Chairman: I believe the amount is currently in excess of $20 billion, is it not?

Mr. Lynch: I think it is in the range of $18 billion, $19 billion, and then there is gold. There are various components of it. You may be referring to the U.S. dollar denominated assets, gold and others, and there are some liabilities against it—so there are various numbers. That is why I prefer to send the committee, if you wish, Mr. Chairman, the most recent statement for the precise numbers.

Mr. Gray: I have one final point. You talked about GRIP and you said that the government's premium contributions are in the expenditure framework. Does that not mean that if the government has to loan the GRIP fund money so it can operate for a period of time, that if the premium levels have to be changed, at some point the government will not be able to increase its premiums unless other programs are cut? If the government is not willing to do that, does that mean the farmers and the provincial governments have to pay higher premiums sufficient to pay back the government and restore the GRIP fund?

Mr. DeVries: No. There is an agreement among the three parties that will share in any deficits through premium rate increases, and the government is bound by that legislation. If it is a situation whereby premium rates have to increase, and the impact of that increase in premium rates on the federal government's program spending results in federal spending being in excess of the limits that are set out in this legislation, then the government is going to have to state its intention as to how it is going to keep within the spending legislation or the spending limits as set out in this legislation.

[*Traduction*]

frais de la dette publique. Normalement, le gouvernement publie des états financiers qui ne comprennent pas les opérations de change, tout comme des états financiers qui les comprennent. Ces opérations ne font pas partie des opérations budgétaires et non budgétaires du gouvernement.

M. Gray: Combien de comptes pareils y a-t-il?

M. DeVries: Seulement celui-là.

M. Gray: Quel montant circule dans ce compte? Pourriez-vous nous donner des chiffres?

M. DeVries: Évidemment, l'achat de devises a augmenté la valeur du compte. Mais je connais pas la somme exacte qu'il contient.

M. Lynch: Je crois que, quelques jours ouvrables après la fin de chaque mois civil, le ministère publie l'état de l'actif et du passif du compte du fonds des changes. Je n'ai pas de chiffre précis. Je peux facilement vous trouver le dernier relevé.

M. Gray: Donc, vous n'envisagez pas une situation où le dollar pourrait être soummis à tant de pression que ce compte ne suffirait pas et que le gouvernement devrait l'alimenter.

Le président: Je crois qu'en ce moment le montant dépasse 20 milliards de dollars, n'est-ce-pas?

M. Lynch: Je crois que le montant est de l'ordre de 18 ou 19 milliards de dollars, et puis il y a l'or. Le montant se compose de plusieurs éléments. Vous parlez peut-être des actifs exprimés en dollars américains, de l'or et d'autres actifs; il y a aussi certains passifs en compte, donc il y a différents chiffres. C'est pour cela que je préfère envoyer au comité—si vous voulez, monsieur le président—le bilan le plus récent pour que ces chiffres soient précis.

M. Gray: J'aurai une dernière remarque. En parlant du RARB, vous avez dit que les primes cotisées par le gouvernement se placent dans le contexte des dépenses. D'après moi, cela veut dire que si le gouvernement est obligé de prêter de l'argent au fonds du RARB pour lui permette d'opérer et que les primes doivent être ajustées, il y aura un moment où le gouvernement sera incapable d'augmenter ses primes sans puiser dans d'autres programmes. Et si le gouvernement n'est pas prêt à le faire, cela devra-t-il dire que les agriculteurs et les gouvernements provinciaux seront obligés de payer des primes plus élevées pour pourvoir rembourser le gouvernement et rétablir le fonds du RARB?

M. DeVries: Non. Il y a une entente entre les trois parties pour qu'elles partagent tout déficit en augmentant les taux de primes; le gouvernement est lié par cette loi. Si les taux de primes doivent augmenter et si à cause de cette augmentation les dépenses des programmes dépassent les limites établies dans cette loi, le gouvernement sera obligé d'indiquer comment il compte restreindre ses dépenses pour les maintenir dans les limites fixées par la Loi sur le contrôle des dépenses.

[*Text*]

Mr. Gray: This means that either programs other than GRIP are going to have to be cut to free up money to cover the higher federal contributions, which you call premiums, or the provinces and the farmers in particular are going to have to pay even higher premiums. Is that not right?

Mr. DeVries: As I said, Mr. Gray, with respect to the current legislation the federal government is responsible for paying premiums according to a certain schedule. If deficits occur in the account, then premium rates will be adjusted accordingly and the federal government has an obligation in order to live up to that legislation.

Mr. Gray: But how does it do that and at the same time fit into the framework created by this expenditure control legislation?

Mr. DeVries: It will have to reassess its priorities with respect to where it wants to spend its money.

Mr. Gray: So a shortfall in the GRIP fund can lead to lower spending on something else, like consumer protection or air traffic controllers and so on?

Mr. DeVries: It is up to the government as to how it wants to satisfy the criteria of this legislation.

Mr. Sobeski: On the last page you talk about inter-year reallocation. I am talking now of departments, and maybe this is where I need some clarification. A department may decide to overspend one year and then decide to underspend the next year so it can meet its particular targets. But if a department underspends and a new Cabinet minister comes into that portfolio, in essence, you could have someone that keeps spending to 2% for four years. Then in the fifth year a new minister comes in, and in theory he has the 3% plus the 1% savings all the way through the piece. Can a department minister do that or are we talking about the overall budget? In other words, if a department saves money one year it really can't go back unless it is a capital thing.

Mr. Lynch: Other than existing rules for some carry forward on capital expenditures, which were meant to avoid year-end rushes as against optimal multi-year planning in capital expenditures. This inter-year allocation is an aggregate thing but not department... It is the same as my response to Mr. Gray earlier. The spending control limits are not set program by program; it is an aggregate control. Below that aggregate control we have a number of existing rules, mechanisms, programs, legislation to restrain spending. This means in total. If there is an underage, there is the ability for the government to use that from inter-year allocation. But departments and ministries do not have that; it is an aggregate control mechanism for the government.

[*Translation*]

M. Gray: Cela veut dire soit que des programmes autres que le RARB seront réduits afin de libérer assez de fonds pour couvrir les contributions fédérales—que vous appelez des primes—plus élevées, soit que les provinces—et surtout les agriculteurs—seront obligés de payer des primes encore plus élevées. N'est-ce-pas?

M. DeVries: Comme je le disais, pour ce qui est de la loi actuelle, le gouvernement fédéral est responsable du paiement des primes conformément à un calendrier établi. Au cas où le compte accuse un déficit, les taux de primes sont rajustés en conséquence et le gouvernement fédéral est obligé d'agir conformément à la loi en question.

M. Gray: Mais comment le gouvernement peut-il faire cela et en même temps ne pas dépasser les plafonds établis par la Loi sur le contrôle des dépenses?

M. DeVries: Le gouvernement devra réévaluer ses priorités pour voir dans quel domaine il veut dépenser son argent.

M. Gray: Donc un déficit dans le compte du RARB pourrait mener à des coupures dans d'autres domaines, par exemple la protection des consommateurs ou le contrôle de la circulation aérienne?

M. DeVries: C'est au gouvernement de décider comment il peut se conformer aux critères de la loi.

M. Sobeski: Dans la dernière page, vous parlez de réaffectation d'une année à l'autre. Je parle des ministères, et c'est pour cela peut-être que j'ai besoin d'une explication. Pour atteindre ses objectifs, un ministère pourrait décider d'engager des dépenses excédentaires au cours d'un exercice et puis sous-utiliser ces dépenses au cours de l'exercice suivant. Mais qu'est-ce qui arrive si le ministre change? Si un ministère sous-utilise ses dépenses—à 2 p. 100—pendant quatre exercices, et qu'au cours du cinquième exercice, un nouveau ministre le remplace, en théorie, ce nouveau ministre dispose des 3 p. 100 plus 1 p. 100 économisé pendant les quatre exercices précédents. Est-ce qu'un ministre peut faire cela, ou parlons-nous du budget global? En d'autres mots, si un ministère économise des fonds pendant un exercice il ne peut pas vraiment les utiliser sauf n'il s'agit de dépenser en capital.

M. Lynch: Il y a des règlements sur le report des dépenses en capital, vivant à éviter la bousculade de fin d'année. Ne confondons pas cela avec la planification pluriannuelle optimale de ces dépenses. Cette affectation d'une année à l'autre est une opération intégrée, mais les ministères... C'est la même réponse que j'ai donnée plus tôt à monsieur Gray. Les plafonds de contrôle des dépenses ne sont pas établis pour chaque programme séparément. C'est un contrôle intégré. Sous ce contrôle intégré, il y a plusieurs règlements, mécanismes programmes et lois—déjà en place—pour restreindre les dépenses. Nous parlons des dépenses totales. En cas de déficit, le gouvernement peut essayer de le combler en utilisant des fonds reportés d'un exercice précédent. Mais cette mesure n'est pas offerte aux ministères; elle représente un mécanisme de contrôle intégré appliqué au gouvernement.

[*Texte*]

• 1315

Mr. Sobeski: The other question is, you set the legislation... I have to think about this. We have set it for five years. Why not seven years? Why not three years? Why not have it set for the first budget of every new government? Politicians can campaign on what they are going to do, and it is clear they are setting out their plans for five years. Why didn't we go to that rationale, or maybe a rationale where every year the program has to be continually updated and set the next year's parameter down the road? Maybe there is a problem with that. I am curious as to why suddenly the five-year balloon was pulled out of the sky as opposed to something else.

Mr. Lynch: Again, you should ask the minister for more detail in terms of the options, but in a fiscal planning sense, why this makes sense is that one is working backwards, in many ways, from the fact that with a February budget where one was proposing this and inflation targets and other policies, all geared over that five years, the goal was to try to put in place policies, in this particular case spending programs and spending policies, that allowed you to arrive at the fiscal objectives, zero financial requirements by 1994-95. So there was a logic of that fiscal framework period through it. To have it updated year by year means that in fact it would not move all over the place, and the point of this is to try to give some certainty with respect to nominal spending numbers.

In terms of why not longer, that is a political issue and you should ask the minister. But in a pure fiscal planning sense, the logic is that it matches the period of time over which one is setting the deficit and debt objectives as well, and there is a clear linkage there.

The Chairman: I think that pretty well ends it, then.

Members can anticipate that probably some time in the next two or three weeks, whenever it can be organized, there will be at least a day to discuss the matter of the Bank of Credit and Commerce. I am going to ask Mr. Sobeski to work on that particular measure. We can anticipate that we will return to this subject, possibly any time after September 9. Again, details later as we start to see what kind of response we get in terms of submissions.

I adjourn the meeting to the call of the chair.

[*Traduction*]

M. Sobeski: Ma prochaine question: vous établissez la loi... Je dois penser à cela. Nous avons dit cinq ans. Pourquoi pas sept ans? Pourquoi pas trois? Pourquoi ne pas spécifier que ce sera le premier budget de chaque nouveau gouvernement? Les politiciens peuvent baser leur campagne sur ce qu'ils comptent faire, et évidemment ils établissent des plans quinquennaux. Pourquoi n'avons-nous pas suivi ce raisonnement, ou peut-être un raisonnement qui exige une mise à jour annuelle du programme, avec l'établissement des paramètres pour l'année suivante? Peut-être cela causerait des problèmes. Je suis curieux de savoir pourquoi on a, d'un coup, décidé que la période serait de cinq ans, ni plus ni moins.

M. Lynch: Encore une fois, il faudrait s'adresser au ministre pour ce détail. Mais c'est assez logique, parce que, en quelque sorte, on travaille à rebours, basé sur un budget de février, dans lequel les objectifs d'inflation et les autres politiques sont axés sur une période de cinq ans. On veut mettre en place des politiques—dans ce cas des programmes et des politiques de dépenses—nous permettant d'atteindre nos objectifs fiscaux (besoins financiers nuls) d'ici l'an 1994-1995. Telle est la logique de la période d'encadrement. La mise à jour annuelle se traduirait par des chiffres plus stables, en d'autres mots, les chiffres relativement fiables en ce qui concerne les dépenses nominales.

Si la période d'encadrement n'est pas plus longue, c'est une question politique que vous devriez adresser au ministre. Mais si l'on considère seulement la planification financière, la période d'encadrement concorde avec la période des objectifs du déficit et de la dette. Voilà donc le lien.

Le président: Bon, je crois qu'on a fini.

Pendant les deux ou trois prochaines semaines, quand on pourra organiser une réunion, le Comité passera au moins une journée à se pencher sur la question de la Banque du crédit et du commerce. Je demanderai à M. Sobeski d'étudier cette question. Nous reprendrons probablement ce thème peut-être après le 9 septembre. Il y aura plus de détails plus tard, une fois qu'on verra ce qu'on aura reçu comme mémoires.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Finance:

Kevin Lynch, Assistant Deputy Minister, Fiscal Policy & Economic Analysis;

Peter DeVries, Acting Director, Fiscal Policy.

From the Department of Justice:

Mark Jewett, Assistant Deputy Minister and Counsel to the Department of Finance.

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

Kevin Lynch, sous-ministre adjoint, Politique fiscale et analyse économique;

Peter DeVries, directeur intérimaire, Politique fiscale.

Du ministère de la Justice:

Mark Jewett, sous-ministre adjoint et conseiller juridique pour le ministère des Finances.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

CA1 XC 26 -1991

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, August 20, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 20 août 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), examination of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et autres sujets connexes .

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY SEP 2 5 1991 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24086—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, AUGUST 20, 1991
(5)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 9:35 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Acting Chairman, Pat Sobeski, presiding.

Members of the Committee present: Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski and René Soetens.

Other Members present: Catherine Callbeck and Benoît Tremblay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst.

Witnesses: From the Royal Canadian Mounted Police: Insp Bruce Bowie, Officer in Charge, Anti-Drug Profiteering Section, Drug Enforcement Directorate; Supt George Kaine, Officer in Charge, Criminal Operation Branch, Economic Crime Directorate. *From Price Waterhouse:* L. Diane Woodruff, Partner; P. David Payne, Partner. *From Deloitte and Touche:* Frank Kolhatkar; James Goodfellow; J.L. MacDougall. *From Canada Deposit Insurance Corporation:* R.A. McKinlay, Chairman of the Board; Jean-Pierre Sabourin, President and Chief Executive Officer; G. St. Pierre, Vice-President, Insurance & Risk Assessment.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to the consideration of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada.

Inspector Bruce Bowie made a statement and, with the other witness from the Royal Canadian Mounted Police, answered questions.

On a motion by Steven Langdon, it was agreed, that—The Officials from the Royal Canadian Mounted Police be invited again to appear before the Committee.

On a motion by René Soetens, it was ordered, that—L. Diane Woodruff, from Price Waterhouse, Frank Kolhatkar and James Goodfellow, from Deloitte & Touche, be summoned and required to appear before the Committee.

L. Diane Woodruff made a statement and, with the other witness from Price Waterhouse, answered questions.

A point being raised regarding the questioning of witnesses by a Member of Parliament who is not a member of the Committee, the Chairman ruled:

RULING BY THE CHAIRMAN

"Standing Order 119, states that any Member of the House can take part in the public proceedings of the Committee, and he can raise questions after members of the Committee have raised their questions."

The Committee resumed questioning of the witnesses.

On a motion by John Manley, it was agreed, that—The document entitled *Statement by Price Waterhouse to the House of Commons' Standing Committee on Finance* be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "FNCE-1"*).

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 20 AOÛT 1991
(5)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 9 h 35, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Pat Sobeski (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski et René Soetens.

Autres députés présents: Catherine Callbeck et Benoît Tremblay.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal.

Témoins: De la Gendarmerie royale du Canada: Inspecteur Bruce Bowie, officier responsable, Section des enquêtes sur les profits des trafiquants, Direction de la police des drogues; Surintendant George Kaine, officier responsable, Affaires criminelles, Direction de la police économique. *De Price Waterhouse:* L. Diane Woodruff, associée; P. David Payne, associé. *De Deloitte et Touche:* Frank Kolhatkar; James Goodfellow; J.L. MacDougall. *De la Société* d'assurance-dépôts du Canada: R.A. McKinlay, président du conseil d'administration; Jean-Pierre Sabourin, président et chef de la direction; G. St. Pierre, vice-président, Assurance et évaluation des risques.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité procède à l'examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada.

L'inspecteur Bruce Bowie fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

Sur motion de Steven Langdon, il est convenu que—Les représentants de la Gendarmerie royale du Canada soient de nouveau invités à comparaître devant le Comité.

Sur motion de René Soetens, il est convenu que—L. Diane Woodruff, de Price Waterhouse, Frank Kolhatkar et James Goodfellow, de Deloitte et Touche, soient convoqués à comparaître devant le Comité.

L. Diane Woodruff fait une déclaration et, avec les autres témoins de Price Waterhouse, répond aux questions.

Une objection ayant été formulée du fait qu'un député qui n'est pas membre du Comité ait posé des questions aux témoins, le président déclare:

DÉCISION DU PRÉSIDENT

«L'article 119 du Règlement porte que tout député peut prendre part aux délibérations publiques du Comité et peut poser des questions après que les membres du Comité ont posé les leurs.»

Le Comité reprend l'interrogation des témoins.

Sur motion de John Manley, il est convenu que—Le document intitulé *Déclaration de Price Waterhouse au Comité permanent des finances de la Chambre des communes* soit annexé au *Procès-verbaux et témoignages* de ce jour. (*Voir annexe «FNCE-1»*).

Frank Kolhatkar made a statement and, with the other witness from Deloitte & Touche, answered questions.

On a motion by John Manley, it was agreed, that—The document entitled *Submission to the House of Commons' Finance Committee from Deloitte and Touche* be printed as an appendix to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*. (*See Appendix "FNCE–2"*).

Jean–Pierre Sabourin made a statement and, with the other witnesses from the Canada Deposit Insurance Corporation, answered questions.

At 12:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(6)

The Standing Committee on Finance met at 1:10 o'clock p.m. this day, in Room 253–D, Centre Block, the Acting Chairman, Pat Sobeski, presiding.

Members of the Committee present: Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski and René Soetens.

Other Members present: Catherine Callbeck and Benoît Tremblay.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst.

Witnesses: From the office of the Superintendent of Financial Institutions: Michael Mackenzie, Superintendent; Donald M. Macpherson, Deputy Superintendent. *From the Bank of Credit and Commerce Canada:* Omar Khan, Former Chief Executive Officer; Frank G. Tanner, Solicitor for BCC Canada.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada.

Michael Mackenzie made a statement and, with the other witness from the office of the Superintendent of Financial Institutions, answered questions.

At 2:50 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 2:55 o'clock p.m., the sitting resumed.

Omar Khan made a statement and, with the other witness from the Bank of Credit and Commerce Canada, answered questions.

At 4:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Lise Lachapelle

Committee Clerk

Frank Kolhatkar fait une déclaration puis, avec l'autre témoin de Deloitte et Touche, répond aux questions.

Sur motion de John Manley, il est convenu que—Le document intitulé *Déclaration de Deloitte et Touche au Comité permanent des finances de la Chambre des communes* soit annexé au *Procès–verbaux et témoignages* de ce jour. (*Voir annexe «FNCE–2»*).

Jean–Pierre Sabourin fait une déclaration puis, avec les autres témoins de la Société d'assurance–dépôts du Canada, répond aux questions.

À 12 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS–MIDI
(6)

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 13 h 10, dans la pièce 253–D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Pat Sobeski (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski et René Soetens.

Autres députés présents: Catherine Callbeck et Benoît Tremblay.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal.

Témoins: Du Bureau du surintendant des institutions financières: Michael Mackenzie, surintendant; Donald M. Macpherson, surintendant adjoint. *De la Banque de crédit et de commerce du Canada:* Omar Khan, ancien chef exécutif; Frank G. Tanner, conseiller juridique pour la BCC du Canada.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce du Canada.

Michael Mackenzie fait une déclaration puis, avec l'autre témoin du Bureau du surintendant des institutions financières, répond aux questions.

À 14 h 50, la séance est suspendue.

À 14 h 55, la séance reprend.

Omar Khan fait une déclaration et, avec l'autre témoin de la Banque de crédit et de commerce du Canada, répond aux questions.

À 16 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffière de comité

Lise Lachapelle

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, August 20, 1991

• 0930

The Acting Chairman (Mr. Sobeski (Cambridge)): Order, please.

There are some motions that we would like to discuss. However, lacking a quorum, we will move the motions when Mr. Soetens arrives.

Pursuant to Standing Order 108.(2), an inquiry into the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters, our first witnesses this morning are from the Royal Canadian Mounted Police. Inspector Bruce Bowie is the Officer in Charge of the Anti-Drug Profiteering Section, and Superintendent George Kaine is the Officer in Charge of the Criminal Operation Branch.

If you gentlemen have opening statements and would like to make those, you can start when you are ready.

Superintendent George Kaine (Officer in Charge, Criminal Operation Branch, Economic Crime Directorate, Royal Canadian Mounted Police): Thank you, Mr. Chairman. I would first like to say how pleased we are to assist the committee with its work. I would like to ask Inspector Bowie to make a preliminary statement concerning money laundering in general and then, with your permission, Mr. Chairman, I would like to make some comments about the co-operation and some of the tools and the monitoring that goes on in law enforcement in Canada.

Inspector Bruce Bowie, (Officer in Charge, Anti-Drug Profiteering Section, Drug Enforcement Directorate, Royal Canadian Mounted Police): Mr. Chairman, members of the committee, we have been asked to appear today in order to brief the committee on money laundering activities in Canada and abroad as well as the means used to monitor this activity. The profits available from the traffic in illicit drugs represent a double-edged threat to the success of conventional enforcement measures. On the one hand, the potential for profit is a motivating factor that encourages new entrants to the drug trade. On the other hand, the criminal organization with accumulated financial resources is able to finance sophisticated importation and distribution networks as well as being able to absorb periodic enforcement actions.

As a result, since 1981 the RCMP has focused on attacking the profits derived from the drug trade as well as the drug offences. An essential aspect of the organized drug trade is money laundering, the process whereby cash from illegal activities is converted to an alternate form in a manner that conceals its origins, ownerships or other potentially incriminating factors. Criminal organizations often employ sophisticated techniques to accomplish this, including moving moneys through several offshore financial havens in an effort to conceal the audit trail of the money flow. Banks and other financial institutions remain the common carrier of money, including drug moneys. The trafficker is faced with the

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 20 août 1991

Le président suppléant (M. Sobeski (Cambridge)): La séance est ouverte.

Nous devons discuter de certaines motions. Cependant, étant donné qu'il n'y a pas quorum, nous allons reporter cette discussion jusqu'à l'arrivée de M. Soetens.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et d'autres sujets connexes, nos premiers témoins ce matin représentent la Gendarmerie royale du Canada. L'inspecteur Bruce Bowie est officier responsable de la Section des enquêtes sur les profits des trafiquants et le surintendant George Kaine est sous-directeur des Afaires criminelles.

Si vous avez des remarques préliminaires à faire, je vous prie de bien vouloir commencer dès que vous serez prêt.

Le surintendant George Kaine (sous-directeur des Affaires criminelles, Direction de la police économique, Gendarmerie royale du Canada): Merci, monsieur le président. Je tiens d'abord à dire à quel point nous sommes heureux de pouvoir aider le comité dans ses travaux. Je cède maintenant la parole à l'inspecteur Bowie qui fera quelques remarques préliminaires sur le blanchissage de l'argent en général, puis, si vous le permettez, monsieur le président, je ferai quelques observations sur la collaboration et sur les outils de contrôle dont dispose la police au Canada.

L'inspecteur Bruce Bowie (officier responsable de la Section des enquêtes sur les profits des trafiquants, Direction de la police des drogues, Gendarmerie royale du Canada): Monsieur le président, membres du comité, on nous a demandé de faire aujourd'hui un exposé sur le blanchissage de l'argent, tant au Canada qu'à l'étranger, et sur les méthodes utilisées afin de surveiller ces activités. Les profits tirés du trafic des stupéfiants compromettent doublement le succès des mesures de répression conventionnelles: d'une part, l'appât du gain est un facteur incitatif certain pour les criminels dans l'âme; d'autre part, l'organisation criminelle qui a su accumuler des richesses est en mesure de financer des réseaux d'importation et de distribution complexes, et aussi d'absorber les pertes périodiques attribuables aux interventions de la police.

La GRC a donc résolu, dès 1981, de s'attaquer aux profits générés par le trafic des stupéfiants et comme aux autres infractions liés aux drogues. Un aspect essentiel du trafic organisé des stupéfiants est le recyclage de l'argent, un procédé qui consiste à transformer l'argent liquide provenant d'activités illicites de manière à en dissimuler l'origine, la propriété et tous autres facteurs potentiellement incriminants. Pour ce faire, les criminels recourent bien souvent à des moyens assez subtils, dont le transfert de l'argent dans des refuges fiscaux à l'étranger, afin de bien brouiller les pistes. La banque, avec d'autres institutions financières, demeure le transporteur public de l'argent, y

[*Text*]

problem of placing cash into the banking system without generating speculation as to its origin. Large quantities of cash tend to generate suspicion.

A common device used to deposit moneys into financial institutions involves the employment of "smurfs", money couriers of innocuous appearance who make large numbers of small transactions at various financial institutions. In this manner, large quantities of cash can enter the banking system without attracting undue attention. Once in the banking system, drug moneys can be transferred almost instantaneously to any point on the globe.

• 0935

We have noticed a significant increase in the criminal use of small currency exchange houses, many of which maintain no records whatever of individual transactions or clients. In effect, these businesses serve as intermediaries between the criminal and the conventional banking system. The increased use of currency exchanges and certain professions to facilitate laundering of criminal proceeds coincided with the heightened efforts of the Canadian banks to identify suspicious transactions.

Traffickers will often use domestic business organizations to launder drug moneys. Firms that traditionally involve cash transactions such as vending machines, arcades, and retail stores are popular.

The use of offshore tax haven countries in the laundering process and as repositories for drug moneys has traditionally been a popular device for traffickers of all levels. In choosing an offshore destination for his moneys, the launderer will seek certain attributes. These include bank secrecy laws, little or no tax on certain sources of income, the ease in setting up a foreign-owned corporation, accessibility, and political and monetary stability.

The key to effective use of offshore facilities to launder money is to move the funds in such a manner as to distort or destroy any audit trail that the authorities could track, either forward to the ultimate recipient or backwards to the criminal origin of the funds. To accomplish this the launderer will often utilize dummy corporations and financial institutions in several foreign jurisdictions.

Money laundering investigations tend to be very complex, especially in cases involving foreign jurisdictions. Legislative improvements, both domestic and foreign, have been positive developments in our efforts to attack this problem. We rely heavily on co-operation from the financial sector in initiating investigations. Timely reporting of suspicious transactions to the police is a key consideration. Our co-operative relationships with foreign authorities are also critical elements.

I will endeavour to answer any questions you may have concerning the money laundering situation. Thank you.

[*Translation*]

compris les narco-dollars. Le trafiquant se voit dans l'obligation de confier son argent au système bancaire sans ouvrir la voie aux conjectures, quant à son origine; les sommes importantes éveillent les soupçons.

Pour déposer des capitaux dans les établissements bancaires, on a souvent recours aux «schtroumpfs», c'est-à-dire à des passeurs au-dessus de tout soupçon, pour effectuer un grand nombre de petites opérations bancaires dans divers établissements. Par ce stratagème, d'importantes quantités d'argent liquide sont intégrées au système bancaire sans trop attirer l'attention. Une fois entrés dans le système bancaire, les narco-dollars peuvent être transférés, presque instantanément, en tout point du globe.

On a remarqué que les criminels faisaient un usage accru des maisons de change plus modestes, qui souvent ne gardent pas de dossier ni sur les transactions effectuées, ni sur leurs clients. Ces commerces servent d'intermédiaires entre l'élément criminel et le système bancaire conventionnel. L'usage accru des maisons de change et de certaines professions afin de faciliter le blanchissage des recettes de la criminalité a coïncidé avec une intensification des efforts déployés par les banques canadiennes afin de relever les transactions douteuses.

Les trafiquants ont souvent recours à des entreprises du pays pour blanchir les narco-dollars. Les entreprises appelées à effectuer des opérations au comptant, tels que les commerces de machines distributrices, les salles de jeux électroniques et les commerces au détail sont très prisées.

Le refuge fiscal à l'étranger, en tant qu'étape dans le processus du blanchissage de l'argent et depôt de narco-dollars, a toujours eu la faveur des trafiquants de tous genres. Avant de choisir un refuge fiscal pour ses liquidités, le blanchisseur recherche certaines garanties, notamment des lois portant sur le secret bancaire, l'absence ou presque d'impôts sur certaines sources de revenu, la possibilité pour un étranger d'y constituer une compagnie, l'accessabilité et la stabilité politique.

L'utilisation efficace des refuges fiscaux repose sur l'aptitude à faire circuler les fonds de façon à brouiller ou à détruire toute piste qui pourrait amener les autorités à découvrir, soit le destinataire ultime, soit l'origine criminelle des fonds. Pour réussir, le blanchisseur utilise souvent des compagnies et des institutions financières fictives dans plusieurs nations étrangères.

Les enquêtes sur le blanchissage d'argent sont de nature très complexe, particulièrement les dossiers impliquant les juridictions étrangères. Les améliorations législatives, tant nationales qu'internationales, ont été des contributions positives à nos efforts pour combattre ce problème. Nous comptons grandement sur la coopération du secteur financier pour qu'il nous prête son assistance lors de l'ouverture des enquêtes. Le signalement opportun de transactions suspectes est capital. Entretenir de bonnes relations avec les autorités étrangères est tout aussi crucial.

Je m'efforcerai maintenant de répondre à vos questions concernant le blanchissage de l'argent. Merci.

[*Texte*]

Supt Kaine: Thank you, Bruce. Mr. Chairman, with your permission I want to make a few brief comments about some of the things that the RCMP and other law enforcement agencies do in a co-operative effort with the Canadian Bankers' Association and the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

At the present time Canadian law enforcement has at its availability section 462.3 of the Criminal Code, which is the proceeds of crime portion of the Criminal Code. It is a recent introduction to the Criminal Code in 1989. Basically what it does is that once certain offences designated as drug offences and enterprise crime offences have been identified and charges have been laid, the police can go beyond the penalties that might flow from those particular charges and attack the proceeds of a crime. This is done by way of special warrants and freezing orders, warrants to seize tangible assets, and freezing orders to freeze for future forfeiture of intangible assets, bank accounts.

As well, recently royal assent was given to Bill C-9, which deals with money laundering. Bill C-9 is a record-keeping requirement that will require financial institutions such as banks, loan companies, trust companies, to maintain records of financial transactions so that if the police identify areas of concern, criminal offences, we will be able to go back and retrieve the records that will assist us in establishing the trail.

In terms of co-operation, the RCMP and other law enforcement agencies participate in talks and seminars to banking groups, particularly to sensitize them to money laundering. At the present time the RCMP has an exchange program going on between the force and the Bank of Montreal, where we have exchanged employees. Two of our members are currently working in the international portion in the Bank of Montreal in Toronto to familiarize themselves with international banking. Their employee is working with our commercial crime section in Toronto to familiarize himself with it. He is an auditor and he is familiarizing himself with the requirements and the operations of the RCMP in conducting white-collar crime investigations.

• 0940

At the present time we are very close to establishing an exchange of information with the Canadian Bankers' Association that will give them access to our criminal records information. The purpose of this is to ensure that employees who will be occupying sensitive positions are properly cleared, and it is with the consent of the employee, of course.

Interpol and the RCMP publish circulars in relation to fraudulent activities and *modus operandi*. At the present moment my boss, Norm Doucette, who is the Director of Economic Crime Enforcement and Assistant Commissioner, is the chairman of the crime in industry committee of the Canadian Association of Chiefs of Police.

A similar co-operative activity goes on between the RCMP and the Office of the Superintendent of Financial Institutions as well. We assist the office in investigating complaints relating to sections 302 and 310 of the Bank Act,

[*Traduction*]

Sdt Kaine: Merci, Bruce. Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais faire quelques brèves remarques sur les initiatives de la GRC et d'autres services de police en collaboration avec l'Association des banquiers canadiens et le Bureau du surintendant des institutions financières.

A l'heure actuelle, la police canadienne dispose de l'article 462.3 du Code criminel portant sur les produits de la criminalité et qui a été ajouté au Code criminel en 1989. Essentiellement, grâce à cette disposition, dès qu'on constate qu'il y a infraction désignée en matière de drogue ou infraction de criminalité organisée et que des accusations sont portées, la police peut aller au-delà des amendes habituellement prévues pour ces infractions et s'attaquer au produit même du crime. Pour ce faire, on a recours à des mandats spéciaux et à des ordonnances de blocage, à des mandats de saisie des actifs corporels et à des ordonnances de blocage pour confiscation future des actifs incorporels, les comptes bancaires.

En outre, le projet de loi C-9 sur le recyclage des produits de la criminlité a récemment reçu la sanction royale. Cette loi établit des obligations de tenue de documents qui s'appliquent aux institutions financières telles que les banques, les sociétés de prêts et les sociétés de fiducie, lesquelles doivent consigner les transactions financières afin de permettre à la police de relever les infractions criminelles et de disposer d'une piste documentaire pour ses enquêtes.

En ce qui concerne la collaboration, la GRC et d'autres services de police participent à des discussions et à des séminaires avec des groupes de banquiers, précisément pour les sensibiliser au blanchissage de l'argent. Il existe aussi un programme d'échange d'employés entre la GRC et la Banque de Montréal. Deux de nos membres travaillent actuellement au sein de la Section internationale de la Banque de Montréal à Toronto afin de se familiariser avec les opérations bancaires internationales. Un employé de la banque est en stage dans notre Section des crimes économiques de Toronto afin de se familiariser avec ce domaine. Il est vérificateur et il s'intéresse particulièrement aux exigences et aux opérations de la GRC reliées aux enquêtes sur les crimes des cols blancs.

Nous sommes également en bonne voie d'établir un réseau d'échange d'informations avec l'Association des banquiers canadiens, laquelle aura alors accès à nos renseignements sur les casiers judiciaires. Ainsi, on pourra vérifier les dossiers des employés de banques occupant des postes névralgiques, avec le consentement de ces employés, évidemment.

Interpol et la GRC publient des circulaires sur les activités frauduleuses et les *modus operandi*. De plus, mon supérieur, le commissaire adjoint Doucette, directeur de la Police économique, préside le Comité sur le crime dans l'industrie de l'Association canadienne des chefs de police.

Une collaboration semblable existe entre la GRC et le Bureau du surintendant des institutions financières. Nous aidons le Bureau dans ses enquêtes sur les plaintes relatives aux articles 302 et 310 de la Loi sur les banques, c'est-à-dire

[*Text*]

and basically that is the unauthorized operations of a bank and the unauthorized use of the word "bank". We exchange information on a case-by-case basis both with the Canadian Bankers' Association and with the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Those are my general comments on that, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you. Mr. Manley.

Mr. Manley (Ottawa South): Thank you for those comments concerning money laundering in general and in respect of what the RCMP is involved with in communication with the banking association and other police agencies.

However, these hearings primarily concern the Bank of Credit and Commerce Canada and related organizations, and my questions relate to what knowledge the RCMP had concerning the activities of BCCC or BCCI, if I can refer to them that way, when that knowledge was obtained, and to whom it was communicated. I would like to ask you first of all, and perhaps in light of your comments concerning money laundering, whether the Bank of Credit and Commerce Canada was ever investigated by the RCMP in respect of suspected money laundering operations.

Supt Kaine: At the present time the RCMP do not have any active investigations ongoing concerning money laundering involving the BCCC. In the past the bank's name has surfaced in relation to other investigations, much the same as it would surface if another bank had been used as a place of deposit for banks for the transfer of funds.

Mr. Manley: When it has surfaced, have investigations been conducted of the BCCC by the RCMP?

Supt Kaine: Investigations were conducted of specific incidents or fact situations, and as I indicated earlier, the name of the bank came up from time to time, much the same as it would if another bank had been used.

Mr. Manley: Was there an investigation carried out as a result of published stories concerning the link of Manara Travel to the Libyan government in 1988 and allegations in the United States that the BCCC was being used to avoid U.S. Treasury regulations?

Supt Kaine: We assisted the FBI in that regard.

Mr. Manley: Did you conclude that the BCCC was being used as a facilitator for money laundering in respect to that investigation?

Supt Kaine: I have no personal knowledge of that particular investigation, Mr. Manley.

• 0945

Mr. Manley: Do you know whether the results of that investigation were communicated to management of the BCCC?

Supt Kaine: I do not have an answer to that, sir.

Mr. Manley: Were the results of the investigation communicated to the Solicitor General of Canada?

[*Translation*]

essentiellement les activités non autorisées d'une banque et l'emploi non autorisé du titre «banque». Nous échangeons aussi des informations avec l'Association des banquiers canadiens et le Bureau du surintendant des institutions financières sur certains cas particuliers.

Voilà les observations que je désirais faire, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci. Monsieur Manley, vous avez la parole.

M. Manley (Ottawa-Sud): Je vous remercie de vos remarques sur le blanchissage de l'argent en général et sur la collaboration de la GRC avec les associations de banquiers et les autres services de police.

Cependant, ces audiences portent avant tout sur la Banque de crédit et de commerce Canada et ses organes connexes, et j'aimerais savoir ce que la GRC savait des activités de la BCCC ou de la BCCI, si je peux me permettre d'employer ces acronymes, à quel moment elle a obtenu ces informations et à qui elle les a communiquées. Tout d'abord, à la lumière des observations que vous venez de faire sur le blanchissage de l'argent, j'aimerais savoir si la Banque de crédit et de commerce Canada a déjà fait l'objet d'une enquête de la GRC en ce qui a trait à des opérations possibles de blanchissage d'argent.

Sdt Kaine: À l'heure actuelle, la GRC ne mène activement aucune enquête sur le blanchissage d'argent à la BCCC. Dans le passé, le nom de cette banque a été cité dans le cadre d'autres enquêtes, tout comme on aurait cité celui d'une autre banque qui aurait servi de lieu de dépôt pour un virement de fonds.

M. Manley: Lorsqu'on a fait mention de la BCCC, la GRC a-t-elle ouvert une enquête?

Sdt Kaine: Des enquêtes ont été menées sur des situations ou des incidents particuliers et, comme je le disais plus tôt, on a mentionné cette banque comme on aurait pu en mentionner une autre.

M. Manley: A-t-on entrepris une enquête par suite des articles qui ont été publiés sur les liens qui existaient entre Manara Travel et le gouvernement libyen en 1988 et par suite des allégations qui ont été faites aux États-Unis voulant qu'on ait utilisé la BCCC pour se soustraire aux règlements du Trésor américain?

Sdt Kaine: Nous avons prêté main-forte au FBI à cet égard.

M. Manley: Dans le cadre de cette enquête, en avez-vous conclu que la BCCC avait facilité le blanchissage d'argent?

Sdt Kaine: Personnellement, monsieur Manley, je ne suis pas au courant de cette enquête-là.

M. Manley: Savez-vous si les résultats de cette enquête ont été communiqués à la direction de la BCCC?

Sdt Kaine: Je ne peux vous répondre, monsieur.

M. Manley: Les résultats de cette enquête ont-ils été communiqués au Solliciteur général du Canada?

[*Texte*]

Supt Kaine: I cannot comment on that.

Mr. Manley: According to published reports, the Governor of the Bank of England told the committee of the House of Commons in the United Kingdom on July 23 that he had been informed that BCCI was involved in terrorist connections and that he was so informed in 1988. Was the RCMP aware of these alleged terrorist connections of BCCC's sister or parent organizations?

Supt Kaine: No.

Mr. Manley: You were not aware? Did you have personal knowledge of that.

Supt Kaine: No, I have no personal knowledge of that connection, sir.

Mr. Manley: In addition, quite striking allegations are being made in the investigation in the United Kingdom regarding the connections of BCCI to organized terrorism, including the deposit of large amounts of money by Abu Nidal at the Park Lane branch of BCCI in London. There were, of course, the allegations that BCCI was involved in breach of U.S. banking laws, not only in respect of the Libyan connection but also in respect of acquisition of U.S. banks, and that has led, as you know, to the resignation of Clark Clifford in the United States.

Are you aware of whether the RCMP was conscious of the fact that these allegations concerning BCCI were being made, and was any effort made to monitor the activities of BCCC as a result of these allegations, suspicions, facts, whatever they were?

Supt Kaine: Through our liaison officer in London, England, we were made aware of certain activities of the Bank of England. As well, we were informed that the Serious Fraud Office in England had commenced a criminal investigation. We have received no request from the Serious Fraud Office to assist them in their investigation, nor have they indicated to us that there are any Canadian offences that we should be investigating. Further, I have contacted the FBI in relation to certain investigations in their country and have been informed that there are no Canadian links that should be followed up by the RCMP.

Mr. Manley: Going back to the Manara Travel situation, was the RCMP able to assist the FBI in their investigation of the connection of BCCC, Manara Travel, and Manara Travel to the alleged misuse of Libyan funds in 1988?

Supt Kaine: I cannot answer that, sir.

Mr. Manley: Are you aware of what officers of the RCMP participated in the investigation of BCCC, either at that time or at other times?

Supt Kaine: No, I am not, at this point.

Mr. Manley: Have any officers of the RCMP, subsequent to their association with the RCMP, been employed, to your knowledge, directly or indirectly by the BCCC?

Supt Kaine: Just what I read in the paper, that former Deputy Commissioner Jensen is employed by the BCCC.

[*Traduction*]

Sdt Kaine: Je ne peux vous répondre.

M. Manley: Selon les rapports publiés, le gouverneur de la Banque d'Angleterre a indiqué au Comité de la Chambre des communes du Royaume-Uni, le 23 juillet, qu'on l'avait informé, en 1988, que la BCCI avait des liens avec des terroristes. La GRC savait-elle que l'on avait allégué que la banque mère de la BCCC ou ses sociétés affiliées maintenaient des liens avec des terroristes?

Sdt Kaine: Non.

M. Manley: Vous ne le saviez pas? Vous ne le saviez pas personnellement?

Sdt Kaine: Non, je n'en n'étais pas personnellement au courant, monsieur.

M. Manley: De plus, de graves allégations ont été faites au cours d'une enquête menée au Royaume-Uni concernant les liens qui uniraient la BCCI au terrorisme organisé, y compris le dépôt de grosses sommes d'argent par Abou Nidal à la succursale Park Lane de la BCCI à Londres. On a aussi prétendu que la BCCI avait violé les lois bancaires des États-Unis, non seulement par ses liens avec la Lybie, mais aussi en raison de l'acquisition de banques américaines, ce qui, comme vous le savez, a entraîné la démission de Clark Clifford aux États-Unis.

D'après vous, la GRC savait-elle que de telles allégations avaient été faites contre la BCCI? A-t-on tenté de surveiller les activités de la BCCC par suite de ces allégations, de ces soupçons, de ces faits, quels qu'ils soient?

Sdt Kaine: Nous avons été informés de certaines activités de la Banque d'Angleterre par l'entremise de notre agent de liaison à Londres. On nous a aussi indiqué que le Serious Fraud Office d'Angleterre avait amorcé une enquête criminelle. Ce Bureau n'a pas demandé que nous l'aidions dans son enquête ni signalé que des infractions commises au Canada qui auraient nécessité, de notre part, une enquête. En outre, j'ai communiqué avec le FBI concernant certaines enquêtes menées aux États-Unis et on m'a indiqué qu'il n'existait pas de liens avec le Canada qui justifieraient une enquête de la part de la GRC.

M. Manley: Revenons-en à Manara Travel. La GRC a-t-elle pu aider le FBI dans son enquête sur les liens qui unissaient la BCCC et Manara Travel et sur la participation de Manara Travel au présumé détournement de fonds libyens en 1988?

Sdt Kaine: Je ne peux vous répondre, monsieur.

M. Manley: Savez-vous quels agents de la Gendarmerie royale ont participé à l'enquête sur la BCCC, à ce moment-là ou à quelque autre moment que ce soit?

Sdt Kaine: Non, je l'ignore.

M. Manley: Des agents de la GRC, ont-ils travaillé, directement ou indirectement pour la BCCC après avoir quitté la Gendarmerie?

Sdt Kaine: Tout ce que j'en sais, je l'ai lu dans les journaux, c'est-à-dire que l'ancien sous-commissaire Jensen est à l'emploi de la BCCC.

[*Text*]

Mr. Manley: Does that in any way infringe upon any rules that may exist with respect to employment of officials of the RCMP subsequent to their employment with the RCMP? In other words, are there any conflict of interest or other rules that apply that may be infringed by Deputy Commissioner Jensen?

• 0950

Insp Bowie: I am aware that Deputy Commissioner Jensen was employed as a consultant by the BCCI following his retirement in 1989. But I am certainly not aware of any breaches of conflict, either perceived or actual, that his taking employment of that nature would have constituted.

Mr. Manley: Was he involved in the investigation of BCCC?

Insp Bowie: To my knowledge, he was not involved in any investigation of the BCCC whilst he was employed in the RCMP. But he would be—

Mr. Manley: So far the testimony this morning is that you don't know who was involved in that investigation but you do know that he wasn't.

Insp Bowie: We came down on the understanding that we were going to be briefing you about money laundering in general. The issue of discussing specific cases or specific investigations that may have involved the BCC Canada on a peripheral basis was not an issue. But I am fairly confident that former Deputy Commissioner Jensen was contracted by the bank on the basis of his overall expertise and background in terms of white-collar crimes generally over the years in the RCMP.

Mr. Manley: Was he employed as a consultant with any other banks?

Insp Bowie: I have no idea.

Mr. Manley: I accept your comment that you expected to come down to give the evidence as indicated by your statement. But you must understand that the purpose of this inquiry is not to inform the finance committee about money laundering, and consequently these questions are quite relevant to the purpose of our inquiry. Mr. Chairman, to the extent that the witnesses are unable to answer the questions, I think we should ask the RCMP to come back and provide answers at a later date.

With respect to Manara Travel, I would like to know whether the RCMP was of the view that any improper activities had occurred in Canada in respect of those events. I assume you are aware of the Manara Travel investigation in the United States, the allegations that were made on the public record in the United States concerning BCCC and Manara Travel.

Supt Kaine: Mr. Chairman, I assume that these questions will be written down and provided, and we will try to provide the answers.

Mr. Manley: There is a transcript being taped.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Manley, indeed the witnesses, as indicated, were to come in and give us an indication of how money laundering would operate. As for the connections with BCCC, I understand they were not

[*Translation*]

M. Manley: Cela ne contrevient-il pas aux règles sur l'emploi des membres de la GRC après leur départ de la Gendarmerie? En d'autres termes, n'y a-t-il pas un règlement sur les conflits d'intérêts ou un autre règlement qui s'applique en l'occurrence et qui aurait été enfreint par le sous-commissaire Jensen?

Insp. Bowie: Je sais que la BCCI a retenu les services du sous-commissaire Jensen comme consultant lorsqu'il a pris sa retraite en 1989. Que je sache, un emploi de ce genre ne contrevenait d'aucune façon aux directives sur les conflits d'intérêt, perçus ou réels.

M. Manley: A-t-il participé aux enquêtes sur la BCCC?

Insp. Bowie: À ma connaissance, il n'a participé à aucune enquête sur la BCCC lorsqu'il était au service de la GRC. Mais il aurait. . .

M. Manley: Il ressort jusqu'à présent de votre témoignage ce matin, que vous ne saviez pas qui avait participé à l'enquête, mais vous pouvez affirmer que lui n'y a pas participé.

Insp. Bowie: Nous sommes venus ici pensant que nous allions vous mettre au courant de la question du blanchissage de l'argent en général. Il n'était pas question d'aborder des dossiers ou des enquêtes précises qui auraient pu porter sur la BCC Canada. Toutefois, je suis assez certain que l'ancien sous-commisaire Jensen a été engagé par la banque à cause de ses compétences générales et de ses antécédents dans le domaine des crimes de col blanc.

M. Manley: A-t-il travaillé comme consultant pour d'autres banques?

Insp. Bowie: Je n'en ai aucune idée.

M. Manley: Je veux bien croire que vous êtes venu ici ce matin pensant aborder la question dont fait l'objet votre déclaration. Toutefois, vous comprenez que cette enquête ne vise pas à nous renseigner sur la question du blanchissage de l'argent et, par conséquent, que ces autres questions sont tout à fait pertinentes dans le cadre de notre enquête. Monsieur le président, puisque les témoins ne peuvent répondre aux questions, je pense qu'il nous faut demander à la GRC de revenir nous donner les réponses plus tard.

En qui concerne Manara Travel, j'aimerais savoir si la GRC estime que, dans cette affaire, il y a eu des activités douteuses au Canada. Je présume que vous êtes au courant de l'enquête dont Manara Travel a fait l'objet aux États-Unis et des allégations qui ont été faites publiquement au sujet de la BCCC et de Manara Travel.

Sdt Kaine: Monsieur le président, je suppose que ces questions nous seront fournies par écrit et nous pourrons ensuite essayer d'y répondre.

M. Manley: Nos délibérations sont enregistrées.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Manley, tel que mentionné, les témoins devaient en effet comparaître pour nous expliquer comment se fait le blanchissage de l'argent. Quant aux liens avec la BCCC, si je comprends

[*Texte*]

informed to prepare that. They are answering to the best of their ability. But I think the committee would be bringing in other people who would then directly answer the questions you want, and I am sure we will doing that at a later date.

Mr. Manley: In the nature of these things I feel it is important, with an RCMP witness here, that the relevant questions be put to them. I am sorry they weren't adequately prepared to answer these questions but I think they are crucial questions. If I am doing no more than serving notice to them that we want these answers, then I think it is a worthwhile exercise.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I think we have served notice. Can I move—

Mr. Manley: You may do so on the understanding that you do understand there is a series of questions related to the Manara Travel investigation—whether in fact it is criminal activity, what you did as a result of it, and who was informed and when—that I think are very relevant to us as a committee. That would be very—

Supt Kaine: I would invite you to prepare the questions, and we will certainly do our best to try to answer them. Perhaps not myself or Inspector Bowie but certainly someone from the RCMP, I am sure, will be made available. Is that acceptable?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): That is acceptable.

Insp Bowie: There is one addition here. You framed your question on the basis of the RCMP being aware of any improper activities. The difficulty any police force has, certainly in Canada, is that we are conducting investigations on the basis of whether something constitutes a crime or not. A judgment as to whether or not an activity is improper would be more in the regulatory sphere rather than the investigative or prosecutorial area.

• 0955

Mr. Manley: Yes. However, there were allegations of crimes in the United States, and they received a great deal of press attention in Canada in 1988. As I have indicated to you, the Governor of the Bank of England has indicated that in 1988 he was informed of terrorist connections to the BCCI, so what I am getting at is clearly what level of knowledge existed among police authorities in Canada, to what extent was that communicated either to the Superintendent of Financial Institutions or to the Solicitor General, or both, and when? Those are the relevant questions.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): And we will, indeed, have someone from the RCMP come back before the committee and address those specific concerns.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): Let me ask Mr. Bowie what his job actually involves.

Insp Bowie: You mean the program that I am involved in or my actual job?

Mr. Langdon: No, your particular role and obviously the program, therefore, too.

[*Traduction*]

bien, on ne leur a pas demandé de se préparer à cet effet. Les témoins répondent donc de leur mieux. Mais je pense que le Comité entendra d'autres témoins à une date ultérieure qui pourront répondre directement aux questions que vous posez.

M. Manley: Dans cette optique, j'estime qu'il est important, puisque nous avons ici des témoins de la GRC, de leur poser les questions pertinentes. Je regrette qu'ils n'aient pu se préparer comme il le fallait pour répondre à ces questions, mais je maintiens qu'il s'agit de questions essentielles. Si en les posant maintenant, je ne réussis qu'à les prévenir que nous attendons leurs réponses, je pense que cela aura valu la peine.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je pense que vous les avez prévenus. Pouvons-nous passer...

M. Manley: Sous réserve, bien entendu, que j'ai toute une série de questions qui portent sur l'enquête Manara Travel visant à savoir s'il s'agissait d'activités criminelles, quelles mesures vous avez prises, qui a été mis au courant et quand. Ce sont là, je pense, des questions qui semblent très pertinentes aux yeux des membres du Comité. Ce serait très...

Sdt Kaine: Je vous prierais de préparer les questions et nous ferons certainement tout notre possible pour y répondre. Ce ne sera peut-être pas moi ni l'inspecteur Bowie qui le feront, mais quelqu'un de la GRC sera certainement mis à votre disposition. Cela vous convient-il?

Le président suppléant (M. Sobeski): Tout à fait.

Insp. Bowie: Il y a autre chose. Dans votre question vous avez demandé si la GRC était au courant d'activités irrégulières. La difficulté pour toutes les forces policières, et c'est certainement le cas au Canada, c'est que nos enquêtes visent à déterminer s'il y a eu crime ou non. C'est plutôt aux organismes de réglementation, et non aux enquêteurs ou au ministère public, qu'il revient de décider si certaines activités sont irrégulières ou non.

M. Manley: Oui. Toutefois, il y a eu, aux États-Unis, des allégations d'activités criminelles dont d'ailleurs il a été beaucoup question dans les journaux canadiens en 1988. Comme je vous le disais, le gouverneur de la Banque d'Angleterre a indiqué en 1988 qu'il avait appris que la BCCI avait des liens avec des terroristes. J'aimerais donc apprendre ce que savaient les autorités policières au Canada et si vous avez fait part de vos renseignements soit au surintendant des institutions financières, soit au Solliciteur général, soit aux deux, et quand? Voilà des questions pertinentes.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous demanderons certainement à quelqu'un d'autre de la GRC de venir répondre à ces questions précises.

M. Langdon (Essex—Windsor): Permettez-moi de demander à M. Bowie en quoi consistent exactement ses fonctions.

Insp. Bowie: Vous voulez parler du programme auquel je participe ou plus particulièrement de mes fonctions?

M. Langdon: Non, de votre rôle en particulier et évidemment, du programme aussi.

[*Text*]

Insp Bowie: The program with which I am involved clearly is to focus on any money or assets generated by the drug trade. In that vein, we are trying as much as we can to identify potential assets that are proceeds of drug crime and to initiate the appropriate action to initiate seizure.

My specific job is that I am the program manager. I guess it is a double role. On the one hand my responsibilities involve program development, both in terms of the internal workings of the RCMP as well as any assistance we can offer government departments in terms of legislative improvements. On the program development side, there is everything from tasking, deployment of manpower, training issues and so on. On the operational side, clearly we are an operational section and the job in my office in Ottawa is to monitor, as best we can, the operational activities of the anti-drug profiteering sections that we have across the country.

Mr. Langdon: With respect to that, then, you would have been kept involved on at least a reporting basis, do I take it, in the investigation that resulted on August 16 in three people being charged in Vancouver—

Insp Bowie: Yes, I am familiar with that.

Mr. Langdon: —and money laundering through BCC Canada?

Insp Bowie: Yes.

Mr. Langdon: I also have a study that was prepared for the Solicitor General's department by Margaret Beare and Stephen Schneider, which is entitled *Tracing of Illicit Funds—Money Laundering in Canada*. They have a number of references to particular cases in that study. It is striking, as one goes through it, that specific references in that study—and this is a study from May 1990, well over a year ago—referred to the Bank of Credit and Commerce and they indicated that, for instance, and I quote from one:

> a money launderer for a major drug trafficking organization laundered over $4 million (CDN) through a Vancouver branch of the Bank of Credit and Commerce. Between November 1986 and July 1987...

And the source for this is given as RCMP case files. Would you have been aware of that investigation?

Insp Bowie: Yes.

Mr. Langdon: And it is possible that this may refer to the same activity, though it appears not to from the dates.

• 1000

There was an indication that a lawyer was used by drug traffickers to launder cash through local banks. The predominant service was the exchange of Canadian to American cash. The lawyer's role was to take Canadian cash from the dealers to the Bank of Credit and Commerce in Vancouver.

Between March 1985 and July 1987, which is why I assume it is a different case, the lawyer exchanged a total of $3.1 million from Canadian currency into U.S. funds on 18 occasions, with amounts ranging from $56,000 to $396,000. Would you have been aware of that activity?

[*Translation*]

Insp. Bowie: Le programme auquel je participe porte essentiellement sur tout argent ou tout actif qui provient du trafic de la drogue. Dans cette veine, nous essayons dans la mesure du possible, d'identifier les actifs qui auraient été achetés avec le produit du crime et de prendre les mesures nécessaires pour les saisir.

Je suis le directeur du programme. Et c'est un rôle à deux volets. D'une part, je suis responsable de l'élaboration du programme tant en ce qui concerne le fonctionnement interne de la GRC que les services que nous pouvons offrir aux ministères gouvernementaux au regard des améliorations législatives. L'aspect élaboration du programme comprend tout, c'est-à-dire la répartition des tâches, l'affectation du personnel, la formation, etc. Sur le plan opérationnel, car nous sommes évidemment un service opérationnel, j'ai pour tâche à Ottawa de suivre, du mieux que je peux, les activités des services chargés dans tout le pays de lutter contre les profits illicites tirés du trafic des stupéfiants.

M. Langdon: A cet égard, vous auriez au moins été tenu au courant des enquêtes qui ont mené à l'arrestation le 16 août de trois personnes à Vancouver...

Insp. Bowie: Oui, je suis au courant.

M. Langdon: ...et accusées de blanchissage d'argent par l'entremise de la BCC Canada?

Insp. Bowie: Oui.

M. Langdon: J'ai ici une étude préparée pour le ministère du Solliciteur général par Margaret Beare et Stephen Schneider intitulée *Tracing of Illicit Funds—Money Laundering in Canada*. On y fait référence à plusieurs affaires. Il est tout à fait étonnant de constater que dans un certain nombre de cas précis, il est question dans ce document—qui date de mai 1990, donc il y a plus d'un an—de la Banque de crédit et de commerce au sujet de laquelle il est dit par exemple, et je vais vous citer un extrait:

> Le passeur d'une grande organisation de trafic de stupéfiants a blanchi plus de 4 millions de dollars canadiens par l'entremise de la succursale de Vancouver de la Banque de crédit et de commerce. Entre novembre 1986 et juillet 1987...

Et l'on cite ensuite, comme source, des dossiers de la GRC. Êtes-vous au courant de cette enquête?

Insp. Bowie: Oui.

M. Langdon: Est-il possible qu'il s'agisse de la même activité bien que les dates puissent laisser supposer qu'il n'en est rien.

Il semble que les trafiquants aient eu recours à un avocat pour blanchir de l'argent par les soins de banques locales. Il s'agissait surtout de changer des dollars canadiens en dollars américains. Les trafiquants donnaient des dollars canadiens à l'avocat pour qu'il les dépose à la Banque de crédit et de commerce à Vancouver.

Entre mars 1985 et juillet 1987, c'est pourquoi je pense qu'il s'agit d'une affaire différente, l'avocat aurait changé un total de 3,1 millions de dollars canadiens en devises américaines, à 18 reprises, par tranches de 56,000$ à 396,000$. Êtes-vous au courant de cette affaire?

[*Texte*]

Insp Bowie: Yes.

Mr. Langdon: In the American hearings that have taken place, there have been a number of references to a CIA study that was done in 1986, parts of which have been released, which indicate, first, that the CIA referred to BCC as the "Bank of Crooks and Criminals", and secondly, that there was communication of this kind of judgment on the part of the CIA to other agencies.

As the agency responsible for dealing with drug trafficking issues here in this country, and as the particular directorate dealing with that, would you have been informed, either directly or indirectly, of such a judgment on the part of the CIA?

Insp Bowie: The first time I ever recall hearing the term "Bank of Crooks and Criminals" was a recent press conference in terms of that specific terminology. In terms of any intelligence of a general sense about any specific organization, including the BCCI, yes, we get data from time to time, but I can't remember getting any from the CIA, certainly not in our directorate.

Mr. Langdon: In the case of the British investigations that took place, the auditors early in 1990 came to a conclusion that there were massive irregularities, illegalities and fraud that threatened the future of the bank and that were related to activities such as the money laundering case in the United States to which Mr. Manley referred earlier. Did your directorate receive any information with respect to those judgments that were taking place in the U.K? These were communicated, by the way, directly to the Bank of England as the regulator.

Insp Bowie: We had some discussions. I personally had some discussions with the officials of the Office of the Superintendent of Financial Institutions with respect to allegations that were being made at that time in London, England. However, the nature of the allegations from the Canadian viewpoint was not in any way sufficient to trigger any type of criminal investigation. This is the difference, if I can make a point, between a criminal investigation versus a regulatory action.

If we are to conduct a criminal investigation, we have an obligation to use processes within criminal legislation. We cannot, under any circumstances, walk into any business or financial institution and simply request to collect records. We are not a regulator, we are conducting a criminal investigation. If we are going to be seizing records belonging to any particular institution or person, we depend on criminal processes such as a search warrant, and to obtain a search warrant from a court we must establish reasonable grounds by our legislative standards in order to allege that a crime is being committed.

• 1005

So, yes, in the case of allegations from England I have had communications with officials of our regulatory agency, but again they did not refer to anything that would in any way, shape, or form initiate a criminal investigation by the police.

[*Traduction*]

Insp. Bowie: Oui.

M. Langdon: Au cours des enquêtes qui ont eu lieu aux États-Unis, il a été question plusieurs fois d'une étude effectuée en 1986 par la CIA, dont certains extraits ont été publiés, et qui révèle tout d'abord que la CIA avait baptisé la BCCC de «banque de filous et de criminels», et deuxièmement, que la CIA avait fait part de son opinion à d'autres organismes.

Puisque vous êtes l'organisme responsable de la lutte contre le trafic des stupéfiants au Canada et que votre direction générale est chargée plus particulièrement de ce domaine, auriez-vous, directement ou indirectement, eu connaissance du jugement formulé par la CIA?

Insp. Bowie: La première fois que j'ai entendu l'expression «banque de filous et de criminels», c'est lors d'une conférence de presse récemment. D'une façon plus générale, en ce qui concerne les renseignements que nous pouvons obtenir sur un organisme, y compris la BCCI, nous recevons des données de temps à autre, mais je ne me souviens pas avoir reçu quoi que ce soit à ce sujet de la CIA, certainement pas à notre direction.

M. Langdon: En ce qui concerne l'enquête britannique, les vérificateurs ont conclu, dès le début de 1990 qu'il y avait des irrégularités, des illégalités et des fraudes d'envergure qui menaçaient l'avenir de la banque et qui avaient trait, entre autres, au blanchissage d'argent aux États-Unis dont M. Manley a parlé précédemment. Votre direction a-t-elle reçu des renseignements sur ce qui se passait au Royaume-Uni? Ces renseignements étaient communiqués directement à la Banque d'Angleterre en tant qu'organisme de réglementation.

Insp. Bowie: Nous avons eu quelques entretiens. Personnellement, j'ai discuté avec les fonctionnaires responsables au Bureau du surintendant des institutions financières des allégations formulées à l'époque à Londres. Toutefois, du point de vue canadien, la nature de ces allégations ne justifiait pas l'institution d'une enquête criminelle. C'est la différence, si vous me permettez de le signaler, entre une enquête criminelle et une mesure de réglementation.

Si nous effectuons une enquête criminelle, nous devons nous conformer aux prescriptions du Droit criminel. Nous ne pouvons, quelles que soient les circonstances, nous présenter dans une entreprise ou une institution financière et exiger tout simplement qu'on nous remette les registres. Nous ne sommes pas l'organisme de réglementation, nous sommes chargés des enquêtes criminelles. Pour saisir les registres d'une institution ou d'une personne donnée, il faut nous conformer à la procédure et obtenir un mandat de perquisition; à cette fin, il faut nous adresser à un tribunal où nous devons établir, d'après nos normes légales, que nous avons lieu de croire qu'un crime a lieu.

Donc oui, dans le cas des allégations faites en Angleterre, j'ai communiqué avec les responsables de notre organisme de réglementation, mais ils n'ont jamais mentionné quoi que ce soit qui permette à la police d'instituer une enquête criminelle.

[*Text*]

Mr. Langdon: And yet you have indicated that you were aware that the bank had in the past been involved in cases of money laundering.

Insp Bowie: Certainly, sir. There are a number of banks. Money laundering is a fairly significant activity in countries such as Canada. It is the attributes that make Canada a good place to do business, I suppose, that also make it attractive to either move moneys through Canada or have our country as a repository for illegal moneys. It is a relatively good place to invest in, not only for legitimate businessmen.

We have a number of cases involving a number of financial transactions, but in a specific money laundering investigation there is a critical difference between the targets of our investigation, who are generally speaking either the drug traffickers themselves or employees or contractors who are hired to move the money on behalf of a certain trafficking organization. They may choose to move the moneys through a specific financial institution, and clearly some financial institutions or banks are easier to move money through or may be easier to move money through than others. It may be the same institution and regional differences, but in the cases you are referring to the charges that were laid reflected the amount of proof required to constitute a criminal charge.

For an employee of a financial institution who accepts money to be charged with a charge like money laundering or being a party to possession of proceeds of crime, there has to be some element of proof that the employee receiving the money had some type of knowledge as to the origin of those funds. In the case of any employee of financial institutions, that is a fairly difficult process.

Mr. Langdon: I have two questions that flow from that. First, in the case of the United States money laundering charges against BCCI and BCC officers that took place in the state of Florida, are we talking about legislation that is so much stronger than the legislation that exists here, or are we talking about the fact that was underlined in the case of the United States proceedings and in fact admitted by the bank itself, the systematic nature of the money laundering that was taking place on the part of the financial institution?

Insp Bowie: I am sorry, are you asking whether there was a legislative difference in U.S. law that triggered that charge in the Florida charge versus what would exist in Canadian law?

Mr. Langdon: Yes. My understanding is that as of January 1990 we have in place in this country what is as strict a money laundering piece of legislation as is true in any U.S. jurisdiction. Is that not the case?

• 1010

Insp Bowie: The money laundering offence we have in Canada is a very comprehensive legislative provision. The situation in the United States is somewhat different.

First, in the past what they may have referred to as a money laundering charge was... Again, it wasn't just banks like the BCCI; there were some extremely large banks charged with similar offences in the United States. But they

[*Translation*]

M. Langdon: Et pourtant, vous avez dit ne pas savoir que cette banque avait, dans le passé, servi à blanchir de l'argent.

Insp. Bowie: Certainement, monsieur. C'est le cas de plusieurs banques. Le blanchissage de l'argent se fait assez régulièrement dans des pays comme le Canada. Les conditions qui favorisent les affaires au Canada sont les mêmes, je suppose, qui rendent intéressantes les transferts d'argent par le Canada ou le dépôt, ici, de fonds de provenance illégale. C'est un assez bon lieu d'investissement qui n'attire pas seulement les gens d'affaires honnêtes.

Nous examinons plusieurs dossiers qui portent sur un certain nombre de transactions financières, mais dans le cas précis des enquêtes sur le blanchissage d'argent, les cibles de nos enquêtes sont tout à fait différentes puisqu'il s'agit d'une façon générale des trafiquants de stupéfiants eux-mêmes, de leurs employés ou d'agents chargés de transférer de l'argent pour le compte de certaines organisations de trafiquants. Ils peuvent choisir de le faire par l'entremise d'une institution financière précise et il est clair que certaines institutions financières ou banques s'y prêtent plus facilement que d'autres. Il se peut qu'une même institution diffère d'une région à l'autre, mais dans les cas que vous citez, nous avions recueilli suffisamment de preuves pour nous permettre de porter des accusations criminelles.

Pour que nous puissions inculper de blanchissage d'argent ou de complicité pour possession des produits de la criminalité, un employé d'une institution financière à qui on remet des fonds, il faut pouvoir démontrer que l'employé connaissait l'origine de ces fonds. Dans pareil cas, c'est assez difficile.

M. Langdon: J'ai deux questions dans cette même veine. Tout d'abord, en ce qui concerne les accusations de blanchissage d'argent portées aux États-Unis contre la BCCC et ses responsables dans l'État de Floride, est-ce que les lois sont beaucoup plus strictes là-bas que les nôtres ou bien s'agissait-il, comme l'a révélé le procès aux États-Unis, du fait, reconnu d'ailleurs par la banque elle-même, que le blanchissage d'argent était fait d'une façon systématique?

Insp. Bowie: Je regrette, vous voulez savoir s'il y a une différence entre les lois américaines qui ont permis de porter des accusations en Floride et les lois canadiennes actuelles?

M. Langdon: Oui. si je comprends bien, depuis janvier 1990, nous avons au Canada une loi sur le blanchissage d'argent qui est aussi stricte que celles de tous les États américains. N'en est-il pas ainsi?

Insp. Bowie: Au Canada, la partie de la loi sur le blanchissage de l'argent est très étendue. Ce n'est pas tout à fait de cas aux États-Unis.

Tout d'abord, par le passé, ce qu'on appelait aux États-Unis une infraction de blanchissage d'argent était... Encore une fois, cela ne concernait pas seulement des banques comme la BCCI; d'autres très grosses banques ont été

[*Texte*]

were charged pursuant to a section in the Bank Secrecy Act, a federal U.S. piece of legislation that simply mandates that any transaction over a certain threshold must be reported. That is the charge. It is a charge that does not exist in Canada for a variety of reasons. But what has often been termed a money laundering charge in the United States is not; it is simply failing to comply with regulatory provisions brought in by a federal statute.

Mr. Langdon: We see evidence first from the United States of tremendous activity that is not only subject to question by agencies in the United States, subject to scrutiny by their regulators, but subject in fact to criminal prosecution against this bank. We see activities in Britain, which you indicate you had actually discussed at the time this evidence came forward, well over a year ago. We see cases in this country not of possible money laundering through BCC but in fact documented cases that come from RCMP files, and we see cases of investigations that have been going on for three years.

I have to ask the question, why in the face of all this did your directorate not suggest that it was important? Why did your directorate not undertake an investigation of BCC?

An investigation does not lead automatically to criminal charges, but surely there was the basis on the evidence of activities here plus the evidence of wide activities of the same bank in other jurisdictions. Sure there was evidence here that should have led you to initiate such an investigation. Did somebody stop it, or was it suggested at any stage, or did the idea simply not even come up to people?

Insp Bowie: Mr. Langdon, I can state unequivocally that there has never been, to my knowledge—and I would be in a position to know—the suggestion of anyone, either within the RCMP, the government or without, who has in any way initiated stopping an investigation against specifically the BCC. I can state that unequivocally. Decisions of this nature, in a case scenario as presented, are made primarily by the investigator based on his or her knowledge of the requirements to pursue a criminal investigation past the general intelligence-gathering stage. For a police agency such as ours to undertake an investigation of the financial dealings of an entire bank, albeit a small one—

Mr. Langdon: The money laundering dealings seem to have been your focus. That is what I am focusing on.

Insp Bowie: Yes, and for us to undertake an investigation into the money laundering dealings of a bank, which would involve obtaining the necessary criminal process to scrutinize the records of that bank in a fairly comprehensive fashion, would be beyond the resources of many or most, if not all, police organizations, certainly in Canada and most in North America, if a bank is the target of the investigation in terms of the manner in which they conduct business.

[*Traduction*]

accusées de ce type d'infraction aux États-Unis. Mais elles l'ont été aux termes d'un article du *Bank Secrecy Act*, une loi fédérale américaine portant simplement que toute transaction dépassant un certain montant doit être déclarée. C'est une infraction qui n'existe pas au Canada pour diverses raisons. Mais ce qu'on qualifie souvent aux États-Unis de blanchissage d'argent est en réalité autre chose; c'est simplement le fait de n'avoir pas respecté certaines dispositions de la réglementation découlant d'une loi fédérale.

M. Langdon: On constate d'abord aux États-Unis, un nombre d'activités énorme qui ont éveillé les soupçons, non seulement des organismes américains et de leurs réglementateurs, mais qui, en fait, ont abouti à des poursuites judiciaires contre cette banque. On constate en Grande-Bretagne des activités dont vous aviez en fait discuté, comme vous nous l'avez dit, quand ces faits sont apparus, il y a maintenant plus d'un an. Nous constatons ici même des cas non pas de blanchissage possible par l'intermédiaire de la BCC, mais des cas bien documentés tirés des dossiers de la GRC, et nous constatons que des enquêtes sont en cours depuis trois ans.

Je me vois obligé de vous demander pourquoi, devant tant d'indices, votre direction n'a pas jugé l'affaire importante? Pourquoi n'a-t-elle pas ouvert une enquête sur la BCCI?

Une enquête ne conduit pas automatiquement à des inculpations, mais il y avait sûrement assez d'indices d'activités, ici et à l'étranger, pour vous inciter à faire enquête. Quelqu'un vous en a-t-il empêché ou en a-t-il été question un jour ou l'autre ou est-ce que l'idée ne vous est même pas venue à l'esprit?

Insp. Bowie: Monsieur Langdon, je peux vous dire catégoriquement qu'à ma connaissance—et je suis bien placé pour le savoir—personne, ni au sein de la GRC, ni au gouvernement ni ailleurs n'a jamais essayé d'entraver une enquête sur la BCCI. Je peux vous le déclarer catégoriquement. Ce genre de décision, dans un cas comme celui-là, appartient principalement à l'enquêteur qui se fonde sur sa connaissance des exigences en matière d'enquête judiciaire, au-delà de l'instruction préliminaire. Pour qu'un corps de police comme le nôtre, entreprenne une enquête sur les transactions financières d'une banque, même modeste. . .

M. Langdon: Vos activités semblent porter sur les transactions de blanchissage d'argent. C'est cela qui m'intéresse.

Insp. Bowie: Oui, et pour entreprendre une enquête sur les opérations de blanchissage d'argent d'une banque, il faudrait que nous engagions la procédure judiciaire nécessaire pour examiner en détail les livres de la banque, ce qui demande plus de ressources que n'en ont la plupart, sinon tous les corps policiers, certainement au Canada et dans presque toute l'Amérique du Nord qui seraient appelés à enquêter sur les affaires d'une banque.

[*Text*]

• 1015

We would, as a matter of course, communicate information of that nature to the Office of the Superintendent of Financial Institutions who has the ability through its regulatory powers to go in without the requirement of obtaining a search warrant and scrutinize the accounts. If it came up with something of a criminal nature that the bank itself was responsible for, then presumably they would communicate that to the police.

For example, if an individual brings millions of dollars to the Royal Bank and runs it through an individual branch, unless we found minutes of the directors' meeting of the Royal Bank saying they intended to go into money laundering from a growth aspect, we would not be charging the bank with a criminal offence. It is impossible.

Mr. Langdon: But despite the fact that precisely that was taking place in other countries, precisely that kind of systematic use of money laundering was in fact being used for the growth of this bank, you did not see any need to ask—and nobody ever suggested anything that would lead you to ask—the question: should there be an investigation of this particular bank?

Insp Bowie: Again, on a fairly regular basis, if we receive information through one of the investigations we are conducting against the targets that we feel we have a realistic chance of pursuing a criminal charge. But if information is obtained about an institution that may be weaker than others, that information will be communicated to the regulatory people. But it is a far cry from initiating a criminal investigation against an entire institution based on the relationship of one individual who may be our target and one employee of an institution.

Ms Callbeck (Malpeque): On July 29 in *The Globe and Mail* there was an article that alleges that BCCC emptied depositors' accounts, levied unusual charges and otherwise stole money from its depositors. I am wondering, have you ever received any complaints of that kind?

Supt Kaine: I couldn't quite get all of the question. Did you say there was an article that indicated that certain officials were stealing—

Ms Callbeck: Yes, there was an article. It was in *The Globe and Mail* on July 29, and it alleges that BCCC emptied depositors' accounts, levied unusual charges, and otherwise stole money from its depositors. I am wondering if you ever had any complaints regarding those.

Supt Kaine: I am not aware of any, but I would think that possibly would be a matter for the police of a local jurisdiction, if it is a straight theft. It may be the Toronto Metropolitan Police that would be contacted concerning what appears to be a theft, on the one hand. If you are talking about exorbitant charges, that possibly is a regulatory thing. I am not sure.

Ms Callbeck: So you are not aware of any problems.

Supt Kaine: I am not aware of any.

[*Translation*]

Il va de soi que nous communiquerions toutes les informations de ce genre au Bureau du surintendant des institutions financières, qui a, grâce à son pouvoir de réglementation, peut intervenir sans obtenir d'abord un mandat de perquisition pour examiner les comptes. Si le Bureau du surintendant découvrait que la banque avait commis un acte criminel, j'imagine qu'il en informerait la police.

Par exemple, si un particulier dépose des millions de dollars à une succursale de la Banque royale, nous ne pourrions pas inculper la Banque, à moins de trouver le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration où les administrateurs auraient dit qu'ils entendaient se lancer dans le blanchissage de l'argent pour stimuler la croissance de la banque. C'est impossible.

M. Langdon: Et malgré le fait que c'est exactement ce qui se produisait dans d'autres pays, où précisément la banque assurait sa croissance en recourant systématiquement au blanchissage de l'argent, vous n'avez pas jugé nécessaire—et personne ne vous l'a jamais suggéré—de vous demander s'il conviendrait de mener une enquête sur cette banque?

Insp. Bowie: Encore une fois, nous le faisons assez régulièrement si nous recevons des informations au cours d'une enquête sur des sujets à l'égard desquels nous avons de bonnes chances de pouvoir engager une procédure pénale. Mais si les renseignements obtenus sur une institution ne sont pas aussi probants que d'autres, nous les communiquons aux organismes de réglementation. Mais c'est tout autre chose que d'instituer une enquête judiciaire sur une banque du fait qu'un individu, qui fait peut-être l'objet de notre enquête, est en rapport avec un employé de cette banque.

Mme Callbeck (Malpèque): Le 29 juillet, le *Globe and Mail* publiait un article selon lequel la BCCC avait fait main basse sur les dépôts des clients, prélevé des frais excessifs et volé par d'autres moyens l'argent des déposants. Avez-vous reçu des plaintes de ce genre?

Sdt Kaine: Je n'ai pas compris toute la question. Avez-vous dit qu'un article déclarait que certains responsables volaient...

Mme Callbeck: Oui, un article est paru dans le *Globe and Mail*, le 29 juillet, laissant entendre que la BCCC avait fait main basse sur les comptes de dépôts, prélevé des frais excessifs et volé par d'autres moyens l'argent de ses déposants. Je me demandais si vous aviez reçu des plaintes à ce sujet.

Sdt Kaine: Je ne suis pas au courant, mais s'il s'agit d'un vol pur et simple, cela relèverait de la compétence des polices locales. En ce qui concerne le vol, c'est sans doute à la police de Toronto que l'on s'adresserait. S'il s'agit de frais excessifs, c'est peut-être une question de réglementation. Je ne suis pas certain.

Mme Callbeck: Vous n'êtes donc pas au courant de ces problèmes.

Sdt Kaine: Non.

[*Texte*]

Ms Callbeck: The other question, Mr. Chairman, was on the current money laundering case in Vancouver. The investigation has been going on for three years and three people have been named. I am wondering what role the BCCC officials played in this. In other words, do you anticipate any officials being charged?

Insp Bowie: This is a public forum and we are talking about a case that has now resulted in charges being laid before a court and the trial process would continue. That places us in a very difficult position. First, to comment on that could prejudice the ability of the authorities to pursue the charge that is before the courts, and second, we are talking about the individual rights of persons who have not yet come to trial. If you are interested in more specific information on that particular case, with your indulgence, Mr. Chairman, might I suggest that a public forum would not be the appropriate forum in light of the pending charge.

• 1020

Ms Callbeck: All right.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): It appears, indeed, that there may be a need at some point in time for the committee to meet in camera. I know Mr. Tremblay has a question but we have to move on to keep our schedule. If you have other questions, the RCMP officials will likely be appearing at another time.

I thank you, gentlemen, for appearing and answering the questions as well as you were able.

Mr. Langdon: Since questions have been raised that have not been possible to answer because of the auspices under which the RCMP people are here this morning, could we make it quite clear that there will be a further occasion to have RCMP witnesses in front of us who will be able to deal specifically with some of the points that have been raised and with which these gentlemen have not been able to deal?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I think everybody is nodding in agreement that we will be calling more witnesses in the future, and certainly the committee will talk about the need to call witnesses if it seems quite clear—

Mr. Langdon: Mr. Chairman, I would like to move—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Specifically on the RCMP, yes. Specific to your question, the answer is yes.

Mr. Langdon: So we have agreement that there will be further RCMP witnesses in front of us.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Yes.

Mr. Soetens (Ontario): Mr. Chairman, I believe I heard the RCMP say that if they got the transcript they would endeavour to provide answers to the unanswered questions of the transcript. So it seems to me that we should await those answers to determine whether or not we need additional hearings. We have a whole day of hearings. It is rather premature, I think, at 10.20 a.m. to decide whether we are going to have additional days of hearings when we have a whole series of witnesses. I am not opposed to additional hearings but I think it is premature to say right now that we are going to have additional hearings.

[*Traduction*]

Mme Callbeck: Monsieur le président, je voudrais poser une question à propos de l'affaire de blanchissage d'argent actuellement en cours à Vancouver. L'enquête dure depuis trois ans et trois personnes ont été citées. Je voudrais savoir quel rôle ont joué dans cette affaire les responsables de la BCCC. Autrement dit, pensez-vous que certains d'entre eux pourraient être inculpés?

Insp. Bowie: Notre discussion est publique et il s'agit là d'une affaire qui est maintenant devant les tribunaux. C'est très délicat. Tout commentaire à ce sujet risque de nuire aux autorités chargées des poursuites et puis, il faut tenir compte également des droits individuels de ceux qui n'ont pas encore comparu en justice. Si vous voulez des détails sur ce cas, avec votre permission, monsieur le président, il me semble qu'il serait préférable de ne pas en parler en public, vu les circonstances.

Mme Callbeck: Très bien.

Le président suppléant (M. Sobeski): Il semble qu'effectivement le Comité devra peut-être se réunir à huis clos un jour ou l'autre. Je sais que M. Tremblay veut poser une question, mais le temps presse. Si vous avez d'autres questions, les représentants de la GRC reviendront sans doute à un autre moment.

Messieurs, je vous remercie d'être venus et d'avoir répondu de votre mieux à nos questions.

M. Langdon: Comme les représentants de la GRC n'ont pas pu répondre à certaines questions en raison des circonstances dans lesquelles ils comparaissent ici ce matin, je voudrais m'assurer que nous aurons l'occasion d'entendre des représentants de la GRC qui seront en mesure de répondre à certaines des questions qui ont été soulevées et sur lesquelles ces messieurs n'ont pu nous éclairer.

Le président suppléant (M. Sobeski): Tout le monde semble indiquer que nous entendrons effectivement d'autres témoins et que le Comité discutera de la possibilité de convoquer certains témoins s'il le juge nécessaire. . .

M. Langdon: Monsieur le président, je propose. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Oui, en parlant spécifiquement de la GRC. La réponse à votre question est oui.

M. Langdon: Il est donc convenu que nous entendrons d'autres témoins de la GRC.

Le président suppléant (M. Sobeski): Oui.

M. Soetens (Ontario): Monsieur le président, il me semble avoir entendu des membres de la GRC dire que s'ils avaient le compte rendu de la séance ils pourraient essayer de répondre aux questions restées en suspens. Il me semble donc que nous devrions attendre de recevoir ces réponses avant de décider s'il sera nécessaire de tenir de nouvelles audiences. Nous avons toute une journée d'audiences devant nous. Il me semble un peu prématuré, à 10h20, de décider qu'il sera nécessaire de tenir d'autres audiences alors que nous avons déjà toute une série de témoins. Je ne suis pas contre l'idée de tenir des audiences supplémentaires, mais il me semble prématuré d'en décider dès maintenant.

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I will just intervene, because the Canadian Bankers' Association would like to appear and they didn't appear today because they were of the understanding that there would be a second day. I believe when Mr. Manley was asking the questions he said that indeed these are the sorts of questions he would be asking, and the RCMP said that therefore they would bring witnesses who could answer those particular questions. That was my understanding on that, so I think we are in agreement there.

Mr. Manley: As long as we are on the topic, Mr. Chairman, I think we should bear in mind that Mr. Jensen may have some information we would like to ask about as well. He is not quite RCMP but he was certainly there at the crucial time.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Again, a whole list of witnesses have been put forward by everybody, whom again we will jointly decide to hear.

I would like to move on to a motion, a suggested motion that came from a previous meeting, about travel to Washington related to the spending control. It is a motion that the Standing Committee on Finance and necessary staff be authorized to travel to Washington to meet with senior American officials from the Department of Finance from September 22 to 24, 1991. This was a request relating to the proposed spending control bill. At a previous meeting the finance committee suggested they might like to travel to Washington, and of course we have to get permission, so now would seem an appropriate time to request the permission of the House to travel.

Mr. Manley: I confess to not having been aware of the request, which is my fault and not anybody else's, but I don't think we have had an opportunity to talk about it among ourselves. Perhaps we could revisit it later in the day, if that is all right, so we have a chance to confer.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Okay, as long as we have a quorum. It was given to me last night by the clerk, but it was a request from previous meetings of the committee.

• 1025

Mr. Langdon: We should just make the point, lest the impression be left that the Liberals were not consulted, that there were discussions between the chair on the one side and Mr. Gray and myself on the other side. It seemed a sensible thing to do, but perhaps there has not been consultation.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): You might want to wait for Mr. Gray to come back and talk to his colleagues there.

We have asked the firms of Deloitte and Touche and Price Waterhouse to appear before the committee. However, they have said they would like to have a summons to appear before the committee, and therefore the committee has to move to approve the summons so that indeed the two firms may appear before the committee. Is anyone prepared to move this?

It is moved by Mr. Soetens and seconded.

Motion agreed to

[*Translation*]

Le président suppléant (M. Sobeski): Je dois intervenir, car l'Association des banquiers canadiens a manifesté le désir de comparaître et elle ne s'est pas présentée aujourd'hui parce qu'il était entendu qu'il y aurait une deuxième journée d'audiences. Il me semble que M. Manley a précisé le genre de questions qu'il poserait et les représentants de la GRC ont dit alors qu'ils nous enverraient des témoins capables de répondre à ces questions là. C'est ce que je crois avoir compris, il me semble donc que nous sommes d'accord.

M. Manley: À ce propos, monsieur le président, il ne faut pas oublier que M. Jensen pourrait avoir aussi des choses intéressantes à nous dire. Il n'est pas vraiment membre de la GRC, mais il y était à une période cruciale.

Le président suppléant (M. Sobeski): Encore une fois, chacun a présenté une liste de témoins et nous déciderons plus tard ensemble qui convoquer.

Passons maintenant à une motion qui a été proposée lors d'une réunion précédente sur le voyage à Washington concernant la limitation des dépenses. La motion porte que le Comité permanent des finances, accompagné du personnel nécessaire, soit autorisé à se rendre à Washington du 22 au 24 septembre 1991 pour y rencontrer les hauts fonctionnaires du Département des Finances des États-Unis. La demande d'autorisation concerne l'étude du projet de loi sur la limitation des dépenses. Le Comité des finances a suggéré, au cours d'une réunion, qu'une visite à Washington serait utile et il nous faut bien sûr pour cela obtenir une autorisation; le moment me semble opportun pour la demander à la Chambre.

M. Manley: J'avoue que je n'étais pas au courant, et c'est de ma faute, mais il me semble que nous n'avons pas eu la possibilité d'en débattre. Peut-être pourrions-nous y revenir plus tard, si vous le voulez bien, afin de pouvoir en parler plus longuement.

Le président suppléant (M. Sobeski): Très bien, à condition que nous ayons le quorum. Je l'ai reçu du greffier hier soir, mais la demande a été faite lors d'une réunion antérieure du Comité.

M. Langdon: Je tiens simplement à dire, pour qu'on n'ait pas l'impression que les Libéraux n'ont pas été consultés, qu'il y a eu discussion entre le Président, d'une part, et M. Gray et moi-même, d'autre part. Cela me semblait logique, mais peut-être n'y a-t-il pas eu consultation.

Le président supppléant (M. Sobeski): Vous voudrez peut-être attendre que M. Gray revienne et qu'il en parle à ses collègues.

Nous avons demandé aux cabinets d'experts-comptables Deloitte et Touche et Price Waterhouse de comparaître devant ce Comité. Cependant, ils nous ont indiqué qu'ils aimeraient qu'on leur envoie une citation à comparaître et, par conséquent, le Comité doit approuver ces citations afin que ces deux cabinets comparaissent devant nous. Qui est prêt à faire une proposition en ce sens?

La motion est présentée par M. Soetens et appuyée.

La motion est adoptée

[*Texte*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): May I have the two accounting firms come forward, please.

Again I ask the cameramen to vacate the room. Thank you, gentlemen.

We have here two different accounting firms, and maybe they could take a moment to introduce themselves to the committee.

Mr. P. David Payne (Partner, Price Waterhouse): Mr. Chairman, I am a partner with Price Waterhouse and was the reference partner on the Bank of Credit and Commerce Canada work. I am also chairman of the Financial Services Group of Price Waterhouse.

Ms L. Diane Woodruff (Partner, Price Waterhouse): Mr. Chairman, I was the engagement partner on the BCC Canada engagement from Price Waterhouse.

Mr. Frank Kolhatkar (Deloitte and Touche): Mr. Chairman, I was the engagement partner on behalf of Deloitte and Touche on the audit of the Bank of Credit and Commerce Canada.

Mr. James Goodfellow (Deloitte and Touche): I am with Deloitte and Touche and am the firm's national director of accounting and auditing.

Mr. J.L. MacDougall (Counsel, Price Waterhouse and Deloitte and Touche): Mr. Chairman, I am acting as counsel for the two firms today.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I would imagine that each firm has an opening statement. I call on Ms Woodruff to speak first.

Ms Woodruff: Good morning. Before entertaining any questions, I would like to read a brief statement which outlines the background of the Bank of Credit and Commerce's operations in Canada and its auditors. I would also like to outline the nature of bank auditors' responsibilities, briefly comment on the major issues that arose during the 1990 audit of the Bank of Credit and Commerce Canada, and explain Price Waterhouse Canada's relationship with Price Waterhouse U.K. with regard to BCC Canada. Finally, given the vast amount of publicity surrounding the issue of money laundering in the BCC group, I will comment briefly on steps taken by the auditors to gain some assurance that the Canadian bank was not knowingly involved in money laundering activities. My written statement includes a detailed history of BCCC's operations in Canada and its auditors during that period.

• 1030

To summarize, BCCC became a Canadian Schedule B bank in 1982 and Price Waterhouse were its auditors or co-auditors in all years except 1984 and 1985. We have been co-auditors with Deloitte and Touche or one of its predecessor firms since 1988.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Sobeski): J'invite les représentants des deux cabinets d'experts-comptables à se présenter devant nous.

Encore une fois, je demanderai aux caméramen de quitter la salle. Merci, messieurs.

Nous entendrons maintenant des témoins représentant deux cabinets d'experts-comptables et je les prie tout d'abord de s'identifier.

M. P. David Payne (associé, Price Waterhouse): Monsieur le président, je suis membre associé du cabinet d'experts-comptables Price Waterhouse et j'étais chargé du dossier de la Banque de crédit et de commerce Canada. Je suis aussi président du Groupe des services financiers de Price Waterhouse.

Mme L. Diane Woodruff (associée, Price Waterhouse): Monsieur le président, j'étais l'associée responsable de la mission de vérification de BCC Canada chez Price Waterhouse.

M. Frank Kolhatkar (Deloitte et Touche): Monsieur le président, je suis membre associé du cabinet d'experts-comptables Deloitte et Touche et j'étais chargé de la mission de vérification de la Banque de crédit et de commerce Canada.

M. James Goodfellow (Deloitte et Touche): Je suis Directeur national de la comptabilité et de la vérification chez Deloitte et Touche.

M. J.L. MacDougall (avocat, Price Waterhouse et Deloitte et Touche): Monsieur le président, je suis le conseiller juridique des deux cabinets d'experts-comptables.

Le président suppléant (M. Sobeski): J'imagine que chaque société aimerait faire une déclaration préliminaire. J'invite M^me^ Woodruff à prendre la parole.

Mme Woodruff: Bonjour. Avant de répondre aux questions des membres du Comité, je désire donner lecture d'une brève déclaration exposant l'activité de la Banque de crédit et du commerce au Canada et énumérant les vérificateurs successifs de cette banque. Cette déclaration porte également sur la nature des responsabilités des vérificateurs de banques. J'y aborderai aussi, brièvement, les principales questions soulevées dans le cadre de la vérification de l'exercice 1990 de la Banque de crédit et de commerce Canada. En outre, je décrirai les relations entretenues par Price Waterhouse Canada et Price Waterhouse U.K. à l'égard de la BCC (Canada). Enfin, puisque la question du blanchissage de l'argent dans le groupe BCCC est d'actualité, j'exposerai brièvement les mesures prises par les vérificateurs pour acquérir la certitude que la filiale canadienne de cette banque ne prêtait pas sciemment son concours à cette activité. Mon mémoire comprend aussi l'historique détaillé des opérations de la BCCC au Canada ainsi que des activités des vérificateurs au cours de cette même période.

En résumé, la BCCC est devenue une banque canadienne de l'annexe B en 1982 et le cabinet Price Waterhouse en a été le vérificateur ou covérificateur depuis cette année, sauf en 1984 et 1985. Nous sommes covérificateurs avec Deloitte & Touche, ou l'un des prédécesseurs, depuis 1988.

[*Text*]

BCC Canada is a wholly owned subsidiary of Bank of Credit and Commerce International S.A., which in turn is a wholly owned subsidiary of BCCI Holdings S.A., Luxembourg, henceforth referred to as BCCI.

The audit requirements of Canadian chartered banks are contained in various sections of the Bank Act. Relevant sections include the following: Section 215.(3) prescribes the form of the annual financial statements; Section 242.(5) requires the auditors to report to the shareholders of a bank on the bank's financial statements; Section 242.(6) sets out the required contents of the auditors' opinion.

The auditors' unqualified report on the financial statements of BCC Canada for the year ended October 31, 1990, was issued under date of January 9, 1991. We have not audited any period subsequent to October 31, 1990. Section 242.(3) requires that the auditors report in writing to the chief executive officer and chief general manager on any matters coming to the auditors' attention concerning transactions or conditions affecting the well-being of the bank which, in the auditors' opinion, are not satisfactory and require rectification.

Included in this requirement is the reporting of transactions that are not within the powers of the bank, and loans exceeding one-half of 1% of paid-in capital, contributed surplus and retained earnings of the bank in respect of which, in the auditors' opinion, loss to the bank is likely to occur. Our report dated January 9, 1991 in respect of loans was distributed to the chief executive officer of the bank and the Superintendent of Financial Institutions. Under Section 242.(2) the Superintendent of Financial Institutions may direct the auditor to carry out additional examinations. In that regard we performed an audit of the returns required under Section 220 of the Bank Act.

Finally, Section 238.(3) of the Bank Act requires a bank to designate a member of each firm that is to conduct the audit of the bank on behalf of the firm. As we have already indicated, I was the engagement partner from Price Waterhouse and Mr. Kolhatkar was the partner from Deloitte and Touche. It is a requirement of the Bank Act that two independent firms of chartered accountants sign the audit opinion on the bank's financial statement.

The overall audit approach for the 1990 examination was developed and agreed to by Price Waterhouse and Deloitte and Touche as co-auditors with joint responsibility for their opinion on BCC Canada's financial statements. The audit work was divided between our two firms with each firm reviewing the work of the other.

The audits of BCC Canada have been conducted in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform our audit to obtain reasonable assurance as to whether the bank's

[*Translation*]

La BCC Canada est une filiale en propriété exclusive de la Banque de crédit et de commerce international S.A., Luxembourg, ci-après dénommée la BCCI.

La Loi sur les banques impose aux banques à charte canadiennes plusieurs obligations relatives à la vérification. Voici quelques articles pertinents de cette loi: l'article 215(3) décrit la forme que doivent obligatoirement prendre les états financiers annuels; l'article 242(5) exige des vérificateurs qu'ils présentent aux actionnaires d'une banque un rapport sur les états financiers de la banque; l'article 242(6) décrit le contenu obligatoire de l'opinion des vérificateurs.

Les vérificateurs ont délivré le 9 janvier 1991 une opinion sans réserve sur les états financiers de la BCC Canada pour l'exercice terminé le 31 octobre 1990. Nous n'avons effectué aucune vérification portant sur une période postérieure au 31 octobre 1990. L'article 242(3) prévoit que les vérificateurs présentent au chef de la direction et au directeur général un rapport écrit sur toutes questions portées à l'attention des vérificateurs, relatives à des transactions ou un état de choses affectant la bonne marche de la banque et qui, de l'avis des vérificateurs, ne sont pas satisfaisants et exigent des mesures de rectification.

En particulier, les vérificateurs doivent faire état de toutes transactions effectuées par la banque sans que celle-ci y ait été habilitée, ainsi que de tous prêts dépassant 0,5 p. 100 du capital versé, du surplus d'apport et des bénéfices non répartis de la banque et susceptibles, de l'avis des vérificateurs, d'entraîner une perte pour la banque. Notre rapport en date du 9 janvier 1991 relatif à certains prêts a été remis au chef de la direction de la banque et au surintendant des institutions financières. En vertu de l'article 242(2), le surintendant des institutions financières peut ordonner aux vérificateurs de procéder à des vérifications supplémentaires. En vertu de cette disposition, nous avons vérifié les relevés prévus à l'article 220 de la Loi sur les banques.

Enfin, l'article 238(3) de la Loi sur les banques prévoit que toute banque doit désigner un membre de chacun de ses cabinets d'experts-comptables pour effectuer les vérifications de la banque au nom de son cabinet. Comme nous l'avons déjà indiqué, ce sont moi-même de Price Waterhouse, et M. Kolhatkar du cabinet de Deloitte et Touche qui ont été chargés de procéder à la vérification de l'exercice 1990. La Loi sur les banques exige que deux cabinets d'experts-comptables indépendants signent l'opinion exprimée suite à la vérification des états financiers de toute banque.

La stratégie globale adoptée pour la vérification de 1990 a été mise au point d'un commun accord par Price Waterhouse et Deloitte & Touche, en qualité de covérificateurs conjointement responsables de leur opinion relative aux états financiers de la BCC Canada. La mission de vérification a été répartie également entre nos deux cabinets, chacun examinant le travail accompli par l'autre.

Les vérifications de la BCC Canada ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues, qui exigent que les vérificateurs préparent et exécutent leurs vérifications afin d'arriver à un degré

[*Texte*]

financial statements are free of material misstatement. Our audits include examining on a test basis evidence supporting the amounts and disclosure in the financial statements. They also include assessing the accounting principles used and significant estimates made by management as well as evaluating the overall financial statement presentation.

The financial statements are the responsibility of the bank's management. BCC Canada had established an audit committee comprising three outside directors which met twice a year. The first meeting typically was held to review the scope of the external auditors' work and to approve the audit plan. The second meeting was held to review the auditors' findings, to review the financial statements of the bank and to recommend their approval to the board of directors.

During 1989, 1990 and early 1991, a representative of the Office of Superintendent of Financial Institutions attended most of these meetings. At these meetings the internal auditor of the bank also made presentations. In respect of the 1990 audit we met with the audit committee on September 5, 1990, and January 9, 1991.

I understand that Mr. Kolhatkar will expand on the auditors' relationship with OSFI in his his remarks to the committee.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Can I interrupt the witness? I know there are questions that members of the committee would like to ask. Maybe, indeed, some of the answers are in the presentation. Maybe I could ask you, for the sake of time—and I know it is all important—to highlight, and indeed maybe some of the comments here will come out in the questions. But if not, certainly this is providing a lot of factual information that I am sure the committee will look at in greater detail later on. So I hope that is possible, because I have had signals from three people that they would like to ask questions.

• 1035

Ms Woodruff: If I could briefly summarize the remaining contents of our statement, we have basically tried to outline three major issues that were discussed when we were clearing the 1990 financial statements of the Bank of Credit and Commerce Canada. We had a number of discussions with respect to loan loss provisions; we noted certain concerns that we had regarding provisioning; and our assessment of the bank's overall credit exposures resulted in a substantial increase in the bank's 1990 loan loss provisions.

Further, we had concerns about decline in customer deposits, which occurred throughout 1990 and which was a trend that continued even beyond its October 31, 1990 year end. The end result of that was that BCC Canada was becoming more dependent on interbank funding directly from affiliates and through lines of credit with other banks that were guaranteed by Bank of Credit and Commerce International S.A. We therefore requested and obtained

[*Traduction*]

raisonnable de certitude sur l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers de la banque. Dans le cadre de nos vérifications, nous avons effectué des sondages visant à contrôler les informations probantes à l'appui des sommes et des renseignements figurant dans les états financiers, évalué les principes comptables suivis et les estimations importantes faites par la direction, et évalué la présentation générale des états financiers.

C'est à la direction de la banque qu'incombe la responsabilité des états financiers. La BCC Canada avait créé un comité de vérification, constitué de trois administrateurs externes, qui se réunissait deux fois par exercice. Le comité consacrait généralement sa première réunion annuelle à l'examen de l'étendue de la vérification et à l'adoption du plan de vérification. À la deuxième réunion, le comité prenait connaissance des constatations des vérificateurs, examinait les états financiers de la banque, et en recommandait l'adoption au conseil d'administration.

Un représentant du Bureau du surintendant des institutions financières était présent à la plupart des réunions du comité de vérification en 1989, en 1990 et au début de 1991. Le vérificateur interne de la banque a également pris la parole pendant ces réunions. Dans le cadre de la vérification de l'exercice 1990, nous avons participé aux réunions du 5 septembre 1990 et du 9 janvier 1991 du comité de vérification.

Je pense que M. Kolhatkar commentera dans sa déclaration les relations entre les vérificateurs et le BSIF.

Le président suppléant (M. Sobeski): Puis-je vous interrompre? Je sais que les membres du Comité aimeraient vous poser des questions. Il se peut que les réponses à certaines de ces questions se trouvent dans votre mémoire. Puis-je vous demander, afin de gagner du temps—et je sais que c'est très important—de nous donner les faits saillants de notre exposé; d'ailleurs certains points ressortiront lors des questions. Si tel n'est pas le cas, je suis persuadé que les membres du Comité examineront votre mémoire d'une façon beaucoup plus attentive plus tard. J'espère donc qu'il nous sera possible de le résumer car j'ai déjà trois personnes qui m'ont signalé leur intention de poser des questions.

Mme Woodruff: Permettez-moi de résumer brièvement la suite de notre mémoire. Essentiellement, nous avons essayé de faire ressortir les trois principales questions soulevées pendant la vérification de l'exercice de 1990 de la Banque de crédit et de commerce Canada. Nous avons eu plusieurs entretiens au sujet des provisions pour pertes sur prêts; nous avons fait état de notre inquiétude au sujet du provisionnement; à la suite de notre évaluation relative aux risques bancaires généraux, les provisions pour pertes sur prêts de la banque pour l'exercice 1990 ont été sensiblement majorées.

Nous nous sommes également préoccupés de la baisse des dépôts de particuliers pendant l'exercice 1990, tendance qui s'était poursuivie même au-delà de la clôture de cet exercice le 31 octobre 1990. La BCC Canada était donc amenée à avoir de plus en plus souvent recours à un financement interbancaire, obtenu directement de filiales ainsi que sous forme de lignes de crédit accordées par d'autres banques sur la garantie de la Banque de crédit et de

[*Text*]

confirmation for Bank of Credit and Commerce International S.A. that it would continue to support BCC Canada.

Last, we discussed concerns that OSFI had raised in a letter to the bank dated November 28, which resulted in the renewal of the bank's licence only until March 31, 1991, rather than the more common date of December 31. The audit committee report also noted that the general manager of the bank had submitted an action plan to OSFI relating to its concerns. At our insistence, reference to the expiry of the bank's licence on March 31, 1991 was included as note 1 to the 1990 financial statement.

Our report goes on to outline our relationship with the United Kingdom firm of Price Waterhouse, which was appointed sole auditor of the BCCI group in 1987. In that year the College of Supervisors, which are banking regulators in several nations, including the U.K., was formed to co-ordinate the oversight of the BCC group. We understand that PW U.K. has carried out certain reviews and investigations of the affairs of BCCI for the College of Supervisors and the Bank of England. PW U.K. has advised us that they cannot report to us, nor release to us, any information arising out of those reviews and investigations because of the requirements of the U.K. 1987 banking act and banking secrecy laws elsewhere.

I would like to stress that we were not informed of any special reviews or any findings resulting therefrom in any of our conversations with Price Waterhouse U.K. prior to signing our opinion on the 1990 financial statements of BCC Canada.

The last segment of our statement really relates to money laundering. As noted in the 1989 annual report of the BCCI, the bank was indicted in Florida in 1988 in connection with alleged money laundering activities. Although bank auditors do not have the responsibility, as part of their audit, of ensuring that bank clients comply with all laws and regulations, we felt it prudent to gain some assurance that the Canadian subsidiary was not knowingly involved in money laundering activities before signing our audit opinion on the 1988 and subsequent financial statements.

Finally, we have simply outlined certain of the procedures that we carried out to gain such assurance.

That would conclude my prepared remarks, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you for that. Indeed, the committee will take the whole presentation and put it into the minutes as if it had been read into the minutes. So I appreciate that.

Mr. Kolhatkar.

Mr. Kolhatkar: I will keep my comments brief in light of your comments, Mr. Chairman. I will talk about only two points in my submission.

The first one is really the relationship we had with the office of the Superintendent of Financial Institutions during the course of our audit. It has now become a common practice for the shareholders' auditors of a bank to meet with

[*Translation*]

commerce international S.A. En conséquence, nous avons demandé à celle-ci de confirmer qu'elle continuerait à soutenir la BCC Canada, et avons reçu la confirmation demandée.

Enfin, nous avons évoqué les inquiétudes soulevées par le BSIF dans une lettre à la BCC Canada en date du 28 novembre 1990 et le fait que le permis de la banque avait par conséquent été renouvelé jusqu'au 31 mars 1991 seulement. Le rapport du comité de vérification indiquait également que le directeur général avait remis au BSIF un plan d'action en réponse à ses inquiétudes. Sur nos instances, une allusion au fait que le permis de la Banque devait expirer le 31 mars 1991 a été ajoutée à la note 1 afférente aux états financiers de l'exercice 1990.

Nous exposons brièvement ensuite nos relations avec le cabinet Price Waterhouse au Royaume-Uni qui a été nommé seul vérificateur des états financiers consolidés de la BCCI en 1987. Cette même année voyait la création du College of Supervisors qui regroupe des organismes de réglementation de plusieurs pays, y compris le Royaume Uni, dans le but de coordonner la surveillance de la BCCI. À notre connaissance, PW U.K. a effectué certains examens et mené certaines enquêtes pour le College of Supervisors et la Banque d'Angleterre. Le Cabinet PW U.K. nous a informés qu'il ne peut nous communiquer aucun renseignement recueilli dans le cadre de ses examens et des enquêtes en raison des dispositions du «Banking Act» de 1987 du Royaume-Uni et des dispositions légales d'autres pays relatives au secret bancaire.

Je tiens à souligner que nous n'avons pas été informés de ces examens spéciaux ni des constatations qui en ont résulté dans nos entretiens avec PW U.K., avant la signature de notre opinion sur les états financiers de la BCC Canada pour l'exercice 1990.

La dernière partie de notre mémoire porte sur le blanchissage de l'argent. Comme il est mentionné dans le rapport annuel de 1989 de la BCCI, la banque a fait l'objet de mise en accusation relativement à des activités de banchissage d'argent. Bien qu'il ne relève pas de la responsabilité des vérificateurs de s'assurer que les clients de la banque se conforment aux lois et aux règlements, nous avons jugé prudent d'obtenir certaines assurances avant de signer l'énoncé d'opinion sur les états financiers des exercices 1988 et ultérieurs.

Enfin, nous avons simplement esquissé certaines des mesures que nous avons suivies pour obtenir de telles assurances.

Ainsi s'achève mon mémoire, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci. En fait, le mémoire intégral sera considéré avoir été lu et sera annexé au procès-verbal. Je vous remercie encore.

Monsieur Kolkatkar.

M. Kolhatkar: Monsieur le président, en raison de ce que vous avez dit, je serai bref. Je vais m'en tenir à deux points seulement de notre mémoire.

Il s'agit dans un premier temps de nos relations avec le Bureau du surintendant des institutions financières au cours de cette vérification. La pratique courante veut aujourd'hui que les vérificateurs nommés par les actionnaires d'une

[*Texte*]

the OSFI prior to the commencement of the OSFI's annual examination, to make our audit working papers available to the OSFI for their review, and to meet with the OSFI again at the conclusion of their examination. The shareholders' auditors also obtain a written confirmation from the OSFI of any facts they might be aware of that we should take into consideration before completing our statutory audit.

• 1040

While completing the audits for the fiscal years ended October 31, 1988, 1989 and 1990, all these accepted practices were followed. The OSFI confirmed to us in writing on January 10, 1991 that they were not aware of any other matters except those noted in their November 20, 1990 letter to the bank, which we should consider prior to the completion of our examination.

Our communication with the OSFI became more frequent in the case of the BCC ever since certain officers of BCC's affiliate were indicted in the state of Florida on money laundering charges. The OSFI apprised us of special investigations and examinations they carried out during 1988, 1989 and 1990 of BCC with regard to possible money laundering activities in Canada. The OSFI also informed us that police authorities had carried out an investigation of certain specific transactions involving BCC and had decided not to lay any charges.

We had meetings with the OSFI at the conclusion of these special investigations, and on each occasion we were informed that the results of their investigation did not disclose any information that would impact our opinion on the financial statements of the bank. The OSFI, however, had a number of specific recommendations for improving controls and procedures for management to follow, and we performed certain review procedures to obtain assurance that management had implemented these recommendations. We also expanded the scope of our branch work to examine certain cash transactions.

The second point I would like to cover briefly again is that at the end of the 1990 audit the auditors were aware that the OSFI had renewed the bank's licence for only three months, to the end of March 31, 1991, rather than the customary period of one year. The OSFI reasons for such a short renewal were outlined in their letter to the bank in November 1990. We had extensive discussions with the bank's management and the OSFI in January 1991 to determine the adequacy of the bank's response to the OSFI's concerns and to determine if BCC's licence to operate in Canada would be renewed on March 31, 1991. We were informed by the OSFI in writing that there was every indication that the BCC's licence would be renewed, albeit on a shorter-term basis subject to the bank's ability to satisfy the OSFI's concerns.

[*Traduction*]

banque rencontrent les représentants du BSIF avant de début de l'examen annuel du Bureau, pour communiquer au Bureau, aux fins d'examen, leurs dossiers de vérification. Les vérificateurs des actionnaires rencontrent de nouveau les représentants du Bureau une fois leur vérification terminée. Les vérificateurs des actionnaires obtiennent également du BSIF confirmation écrite de tous éléments dont le Bureau a connaissance et qui doivent être pris en compte par les vérificateurs avant la conclusion de la vérification légale.

Nous avons suivi ces pratiques reconnues lors de la vérification des exercices terminés les 31 octobre 1988, 1989 et 1990. Le BSIF a confirmé par écrit aux vérificateurs, en date du 10 janvier 1991, qu'aucun élément supplémentaire, à l'exception de ceux mentionnés dans la lettre qu'il a envoyée à la banque en novembre 1990, ne devait à sa connaissance être pris en compte avant la conclusion de notre vérification.

Nous avons communiqué plus fréquemment avec le BSIF au sujet de la BCCC après que certains dirigeants d'une société affiliée à la BCCC ont été accusés fin 1988, dans l'État de Floride, de blanchissage de fonds. Le BSIF nous a informés des enquêtes et examens spéciaux menés par lui sur la BCCC en 1988, 1989 et 1990 au sujet de la possibilité que des activités de blanchissage aient été menées au Canada. Le BSIF nous a également informés que les autorités policières avaient mené une enquête sur certaines transactions précises dans lesquelles la BCCC était impliquée, mais avaient décidé de ne pas porter d'accusations.

Nous avons rencontré les représentants du BSIF à l'issue de ces enquêtes spéciales et nous avons chaque fois été informés que ces enquêtes n'avaient révélé aucun renseignement susceptible d'affecter notre opinion sur les états financiers de la banque. Le BSIF a toutefois formulé plusieurs recommandations précises visant à améliorer les méhodes de contrôle et les procédés à suivre par la direction, et nous avons effectué certains examens en vue d'acquérir la certitude que la direction avait mis en oeuvre ces recommandations. Nous avons également élargi la portée de notre mission de vérification afin d'examiner certaines opérérations de trésorie des succursales.

Deuxièmement je tiens à signaler brièvement qu'à la fin de la vérification de 1990, les vérificateurs savaient que le BSIF avait renouvelé le permis de la banque pour trois mois seulement, jusqu'au 31 mars 1991, plutôt que pour un an comme de coutume. En novembre 1990, le BSIF a envoyé une lettre à la banque expliquant les raisons de ce renouvellement pour une période plus courte. En janvier 1991, nous avons eu des entretiens prolongés avec la direction de la banque et le BSIF afin de déterminer si la réponse de la banque aux mesures prises par le BSIF était satisfaisante et de déteminer si le permis d'exploitation au Canada de la BCCC serait renouvelé le 31 mars 1991. Le BSIF nous a informés par écrit que tout portait à croire que le permis de la BCCC serait renouvelé, mais pour ne période plus courte, sous réserve de la capacité de la banque à dissiper les craintes exprimées par le Bureau.

[*Text*]

There was also every indication at the time that the bank was willing and able to satisfy the OSFI's concerns. At our insistence, note 1 was added to the financial statements of the bank, which states that the bank's licence has been renewed only until March 31, 1991 and is subject to renewal according to the provisions of the Bank Act. This is a highly unusual note for any bank to have, but we insisted that it be included and it was included.

Those are really the only two comments I would like to touch upon in my presentation, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Okay. I think I have the agreement of the committee that this presentation be entered in the proceedings. Mr. Manley has moved that motion.

Motion agreed to

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I have Mr. Soetens, Mr. Tremblay, Ms Callbeck and Mr. Langdon. If we could take about five to seven minutes each, we will stay on time.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, I hate to raise the point, but I think Mr. Tremblay is not a member of the committee. Is that correct?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Tremblay is not a member of the committee. However, my understanding is that any Member of Parliament has the right to—

Mr. Tremblay (Rosemont): I am a member now.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Oh, we are not aware of that. But any Member of Parliament can appear. At this point in time we have—

Mr. Langdon: Yes, but I think the usual procedure with respect to questions is that questions can be raised after members of the committee have put their questions.

• 1045

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Okay. Mr. Tremblay is acknowledging and will respect and move to the fourth position, then, in asking questions. Mr. Soetens.

Mr. Soetens: Thank you, Mr. Chairman. As auditors of the BCCC, how difficult is it to audit banks that have extensive foreign ownership and involvement versus, shall we say, banks that are not so extensively foreign controlled?

Ms Woodruff: If I could respond, in the case of BCC Canada at the date of the financial statements on which we reported, or the last date, which was October 31, 1990, the Canadian subsidiary of BCCI had assets of $276 million. There was $18.7 million of deposit liabilities owing to BCCI at that date out of total deposit liabilities of $231 million, which was not viewed to be an extremely significant amount at that time.

As I mentioned in my statement, however, we became aware that throughout 1990 and subsequent to October 31, 1990, the Canadian bank was becoming more dependent on funding from its affiliates, and therefore we insisted on obtaining a letter of support, which we did obtain.

[*Translation*]

Par aillleurs, tout portait à croire à ce moment-là que la banque était disposée à dissiper les craintes du BSIF et en mesure de le faire. sur nos instances, la note 1 fut ajoutée aux états financiers vérifiés de la banque. Cette note déclare que le permis de la banque a été renouvelé seulement jusqu'au 31 mars 1991 et qu'il est sujet à renouvellement conformément aux dispositions de la Loi sur les banques. Ce genre de note est vraiment exceptionnelle pour une banque, mais nous l'avons exigée et obtenue.

Voilà vraiment les deux seuls points que je souhaitais aborder dans mon exposé, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Très bien. Je pense que les membres du Comité acceptent que votre mémoire soit annexé au procès-verbal. M. Manley a proposé une motion à cet effet.

La motion est adoptée

Le président suppléant (M. Sobeski): J'ai sur ma liste les noms de M. Soetens, de M. Tremblay, de M^me^ Calbeck et de M. Langdon. Si nous pouvons nous en tenir à cinq ou sept minutes chacun, nous respecterons l'horaire.

M. Langdon: Monsieur le président, je m'en veux de soulever la question, mais je pense que M. Tremblay n'est pas membre du Comité, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Sobeski): M. Tremblay n'est pas membre du Comité. Toutefois, à ma connaissance, tout député a le droit de. . .

M. Tremblay (Rosemont): Je suis membre du Comité maintenant.

Le président suppléant (M. Sobeski): Ah, nous ne le savions pas. Quoi qu'il en soit, tout député peut participer. Et pour l'instant nous avons. . .

M. Langdon: Oui, mais je pense que la pratique veut que les membres du Comité posent leurs questions d'abord.

Le président suppléant (M. Sobeski): Bon. M. Tremblay acquiesce et passera donc en quatrième position. Monsieur Soetens.

M. Soetens: Merci, monsieur le président. En votre qualité de vérificateurs de la BCCC, pouvez-vous me dire s'il est plus difficile d'effecteur la vérification de banques à forte participation étrangère que celle d'institutions dont le contrôle étranger est plus limité?

Mme Woodruff: Avec votre permission, dans le cas de la BCC Canada, à la date des derniers états financiers que nous avons vérifiés, c'est-à-dire au 31 octobre 1990, la filiale canadienne de la BCCI avait un actif de 276 millions de dollars. Il y avait un passif-dépôts de 18,7 millions de dollars en faveur de la BCCI, sur un passif-dépôts total de 231 millions de dollars, ce que nous n'avons pas considéré comme un chiffre excessif à l'époque.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous avons cependant pu constater qu'au cours de 1990 et après le 31 octobre de la même année, la Banque canadienne avait de plus en plus souvent recours à des filiales pour son financement, et nous avons donc demandé, et obtenu, une confirmation de soutien.

[*Texte*]

Mr. Soetens: To receive a letter that says some other affiliate of BCCC will support the bank, do you have some method of confirming that the affiliate is capable?

Ms Woodruff: In fact, the letter of comfort was received from BCC Canada's direct parent, and backing that up was a letter of support from the Government of Abu Dhabi that was referred to in the 1989 financial statements of BCCI, and which basically read that the Government of Abu Dhabi was prepared to maintain the capital base of BCCI whilst it was undergoing restructuring.

Mr. Soetens: In some of the auditing that has been done by the OSFI they were concerned about the deterioration in the bank's balance sheets. Did OSFI come upon this before you, the auditors, did, or did you make representations to the board that there was some deterioration that had to be covered before OSFI brought that to their attention?

Ms Woodruff: I think clearly that is something we became aware of during our 1990 audit examination. The bank's individual deposits were declining, and until subsequent to October 31 it was able to meet its obligations to depositors through its own cash resources, but it became evident subsequent to October that, as I mentioned before, BCC Canada was becoming more dependent on BCCI and we therefore requested the support of the parent.

Mr. Soetens: In auditing of banks in Canada, how many companies would be approved to audit banks by, I guess, the Superintendent? Are there only two of you, or are there more?

Mr. Kolhatkar: There would be quite a few hundreds. I think there are qualification requirements under the Bank Act to audit a bank, but I would imagine a number of firms would qualify.

Mr. Payne: I think most of the banks in Canada are audited by the larger firms as opposed to the smaller firms.

Mr. Soetens: But nothing prevents smaller firms from doing so?

Mr. Payne: No.

Mr. Soetens: I guess I ask the question because some of these banks obviously have extensive holdings.

In our previous representation the RCMP talked about money laundering, and I note that in your presentation you have touched on that subject as well. The RCMP have very clearly indicated that there is an extensive increase in, shall we say, people wanting to invest in Canada, I think was the witness's perspective. I am concerned about that concept, as it applies, because you have talked about steps taken to deal with money laundering, yet the RCMP is saying that it is definitely increasing at a dramatic rate. Who is catching it? If the auditors are not catching it—the RCMP is saying it is happening—and OSFI is not catching it, is it just happening and nobody knows?

[*Traduction*]

M. Soetens: Lorsque vous recevez une lettre confirmant qu'une filiale de la BCCC continuera de la soutenir, êtes-vous en mesure de vérifier si elle en est en fait capable?

Mme Woodruff: De fait, cette lettre de confont avait été reçue de la banque mère. Elle était elle-même accompagnée d'une lettre de soutien du gouvernement d'Abu Dhabi dont il est fait mention dans les états financiers de 1989 de la BCCI, laquelle lettre disait, en résumé, que le gouvernement d'Abu Dhabi s'engageait à maintenir le capital de base de la BCCI pendant sa phase de restructuration.

M. Soetens: Le BSIF s'est inquiété dans certaines de ses virifications, de la dégradation des bilans de la banque. Le BSIF s'en est-il aperçu avant vous, les vérificateurs, ou bien aviez-vous indiqué probablement au conseil d'administration que des provisions étaient nécessaires pour compenser cette dégradation?

Mme Woodruff: Nous nous sommes clairement rendu compte du problème lors de la vérification de 1990. Nous avons constaté une baisse des dépôts des clients auprès de la banque qui, jusqu'au 31 octobre, avait pu respecter ses obligations à l'endroit des déposants sur ses propres ressources; il est cependant devenu évident après le mois d'octobre, comme je l'ai déjà dit, que la BCC Canada dépendait de plus en plus de la BCCI pour son financement, et c'est alors que nous avons demandé à la banque mère confirmation de son soutien.

M. Soetens: Combien de cabinets au Canada sont-ils agréés par le surintendant pour la vérification des banques? N'êtes-vous que deux, ou y en a-t-il d'autres?

M. Kolhatkar: Il y en a plusieurs centaines. Il me semble que la Loi sur les banques définit les critères d'agrément, mais j'imagine que de nombreux cabinets y répondent.

M. Payne: Je pense que la plupart des banques au Canada font vérifier leurs comptes par de grands cabinets d'experts-comptables et non par de petits cabinets.

M. Soetens: Mais rien n'interdit à ces derniers de le faire?

M. Payne: Non.

M. Soetens: Je vous pose la question parce que certaines de ces banques ont de toute évidence des avoirs importants.

Les représentants de la GRC, qui vous ont précédés, ont parlé de blanchissage d'argent, et je constate que vous avez également abordé le sujet dans votre exposé. La GRC a dit très clairement que le nombre de personnes intéressées à, disons, investir au Canada a fortement augmenté, de l'avis du témoin. Cela m'inquiète, car vous avez parlé de mesures qui ont été prises pour combattre le blanchissage de l'argent, et pourtant, la GRC dit que ce blanchissage accuse une très nette augmentation. Qui est en mesure d'y mettre le holà? Si les vérificateurs ne s'en aperçoivent pas—et la GRC dit que cela a lieu—et si le BSIF ne s'en aperçoit pas aussi, est-ce que cela se passe à l'insu de tout le monde?

[*Text*]

• 1050

Ms Woodruff: The only thing I can comment on is that we were not aware of any money laundering at BCC Canada. As noted in our statement, OSFI undertook a review of the bank's operations in the fall of 1988, following the Miami money laundering case, and advised the bank that it was satisfied that it had not knowingly been involved in money laundering.

Mr. Soetens: My question was of a more generic nature, not just dealing with BCCC. You, as the principal firms doing the audit of most major banks, I presume are involved in those audits substantially, and the RCMP is saying there is an awful lot more money coming to this country, and you have undertaken to look for this money—

Ms Woodruff: Our responsibility is to form an opinion on the bank's financial statements, not to seek out instances of money laundering. Clearly, if there were any indications that the bank was contravening the Bank Act, this would be something that would be investigated further by OSFI and possibly the RCMP, and certainly we would take any step we thought was necessary to ensure that the matter was properly addressed before we signed off on the financial statements, if in fact there was a financial statement implication.

Mr. Payne: The best control, I guess, is the bank itself and the procedures the bank puts in place to catch money laundering. I think it is fair to say that most banks have increased their scrutiny and have internal procedures in place designed to catch money laundering—the old "know your client, know your customer" theory. So certainly in the last three years I think it is fair to say that banks have increased their scrutiny of money laundering, through the procedures they have in place—through educating their tellers, for example.

Mr. Soetens: Could you tell me in each case, if you have the answer, how many banks would Price Waterhouse audit in a year and how many would Deloitte and Touche audit?

Mr. Payne: It is difficult to say, because we rotate on some of the banks. I can tell you that PW is on the audit panel of five of the big six and we are on the audit panel of roughly half of the Schedule II banks, which would probably be 25 or 26 banks.

Mr. Soetens: Okay.

Mr. Kolhatkar: And for Deloitte and Touche, we are on the panel for four of the big six and, I believe, about 30 Schedule II banks.

Mr. Soetens: Well, then it seems to me that between the two of you, you must be on the audit of most of the Schedule I and Schedule II banks that exist in Canada. I guess my concern is that if the RCMP is saying there is an increase in the flow of cash into Canada and I look at the end of July statement published in *The Canada Gazette* of chartered banks, there are 16 foreign banks that have asset bases smaller than BCCC. I am curious: who is catching all this money, and how do we know that these 16 banks are legitimate, secure, and that they are not stuffed full of foreign currency that should not be there?

[*Translation*]

Mme Woodruff: La seule chose que je puisse dire est nous n'avions pas connaissance d'activités de blanchissage à la BCC Canada. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration, le BSIF a examiné les opérations de la Banque à l'automne 1988, suite à l'affaire de blanchissage d'argent de Miami, et a fait savoir à la banque qu'elle était lavée de tout soupçon d'avoir sciemment participé à des opérations de blanchissage.

M. Soetens: Ma question était d'ordre plus général qui ne concernait pas seulement la BCCC. J'imagine qu'en tant que vérificateurs des principales grandes banques, vous participez de près à ce type de vérification, et la GRC dit que beaucoup plus d'argent entre au Canada, et de votre part, vous avez entrepris de chercher cet argent. . .

Mme Woodruff: Notre responsabilité est de nous faire un opinion sur les états financiers de la banque, et non pas de voir s'il y a blanchissage d'argent. Il est évident que si nous soupçonnons que la banque enfreint les dispositions de la Loi sur les banques, le BSIF pousserait l'enquête plus loin, ainsi que la GRC probablement, et il est certain que nous prendrions toutes les mesures jugées nécessaires pous nous assurer que tout est en règle avant de signer les états financiers, si l'affaire a une incidence sur ces états financiers.

M. Payne: C'est la banque qui est la mieux placée pour exercer un contrôle efficace grâce aux procédures qu'elle institue pour faire échec au blanchissage de l'argent. Il faut préciser, pour être juste, que la plupart des banques ont accru leur vigilance et ont mis en place des procédures internes pour arrêter le blanchissage—selon le bon vieil adage «connais ton client». On peut dire, je crois, que depuis trois ans, les banques ont redoublé de vigilance par diverses procédures, la formation des caissiers, notamment.

M. Soetens: Pouvez-vous me dire combien de banques Price Waterhouse vérifie par an, et combien en vérifie Deloitte et Touche?

M. Payne: C'est difficile à dire, car pour certaines banques il y a alternance. Je peux vous dire que Price Waterhouse est membre du comité de vérification de cinq des six grandes banques et que nous sommes membres du comité de vérification d'environ la moitié des banques de l'annexe II, ce qui représente environ 25 ou 26 banques.

M. Soetens: Bien.

M. Kolhatkar: En ce qui concerne Deloitte et Touche, nous siégeons au comité de vérification de quatre des six grandes banques et d'une trentaine de banques de l'annexe II.

M. Soetens: Il me semble qu'à vous deux vous participez à la vérification de pratiquement toutes les banques de l'annexe I ou II qui existent au Canada. Ce qui m'inquiète, c'est que la GRC dit que l' entrée de capitaux au Canada ne cesse de croître et, selon la déclaration publiée en juillet dans la *Gazette du Canada* concernant les banques à Charte, 16 banques étrangères ont un actif inférieur à celui de la BCCC. Je me demande ou va tout cet argent, et comment pouvons-nous être certains que ces 16 banques sont légitimes, fiables, et qu'elles ne sont pas bourrées de devises étrangères qui n'ont rien à faire là?

[*Texte*]

Mr. Goodfellow: Your question is a very good question, and I think it has to be that the answer lies in your assessment of the overall regulatory framework that applies to the banks. Perhaps I could add just a bit about the role that we play within that overall framework as to who is responsible for ensuring compliance with laws and regulations to ensure that things like money laundering activities do not occur.

As auditors, we come before you as chartered accountants, not as lawyers or police investigators. We do not have the authority or the training to perform criminal investigations. Our job, as Diane has said, is to perform an audit of the financial statements and report on the reliability of the financial statements as to whether they are properly presented in accordance with established principles; that is our piece within that overall regulatory framework.

• 1055

As Mr. Payne has said, it is the responsibility of management and the directors to put in place the proper controls and procedures to ensure that laws and regulations are complied with. If in the course of our audit we discover circumstances that might indicate that a particular law has not been complied with, such as the money laundering thing, our responsibility is to satisfy ourselves that there is no financial statement impact and that management has taken the proper course of action with respect to that circumstance.

So if in the course of our examination we discover circumstances, we will push at management to ensure they take the appropriate response, that regulatory authorities like OSFI perform the proper procedures and that the particular circumstance is pursued to a satisfactory conclusion with respect to the financial statements.

I don't know if that helps, but that is—

Mr. Soetens: Okay, that helps.

My final question then would be: in light of your comment, how many times in the last two or three years has Deloitte and Touche or Price Waterhouse, on their behalf, reported to the management of the bank they are auditing that there is money being laundered through their system and they ought to take some steps to comply? I ask this in light of the RCMP comment that there is lots of money flowing into this country.

Mr. Payne: Price Waterhouse hasn't, to my knowledge.

Mr. Soetens: You have not?

Mr. Payne: We have not.

Mr. Soetens: And Deloitte and Touche?

Mr. Kolhatkar: To the best of my knowledge, I do not think Deloitte and Touche have reported any such instances as a result of our audit examinations.

Mr. Soetens: Now, isn't that nice? I guess the RCMP were wrong, then. Thank you.

Ms Callbeck: On July 5, the Superintendent, when he closed the doors of BCCC, said that it was solvent. Yet when the Minister of Finance on August 13 started wind-up proceedings, he said it was insolvent. I am wondering, in your opinion, could the bank meet its liabilities?

[*Traduction*]

M. Goodfellow: C'est une excellente question, et la réponse dépend de l'opinion que vous avez de l'appareil de réglementation des banques. Permettez-moi d'ajouter quelques précisions quant à notre rôle dans cet appareil et sur la responsabilité de faire respecter la loi et les règlements afin d'empêcher des activités comme le blanchissage de fonds.

En notre qualité de vérificateurs, nous sommes des comptables agréés, et non pas des avocats et des enquêteurs. Nous n'avons ni l'autorité ni la formation voulues pour mener des enquêtes judiciaires. Notre travail, comme l'a dit Diane, consiste à vérifier des états financiers et de faire rapport sur leur fiabilité et leur présentation conformément aux normes établies; c'est à cela que se limite notre rôle dans l'appareil de réglementation.

Comme l'a dit M. Payne, il incombe aux directeurs et gestionnaires de prévoir les contrôles et procédures nécessaires pour assurer la bonne application de la loi et des règlements. Si, dans le cadre d'une vérification, nous découvrons des faits indiquant qu'il y a peut-être eu infraction à une loi, par example, une opération de blanchissage d'argent, notre responsabilité se limite à nous assurer qu'il n'y a aucune répercussion sur les états financiers et que la direction a pris les mesures dictées par les circonstances.

Si donc au cours de notre vérification nous découvrons de tels indices, nous faisons pression auprès de la direction pour qu'elle prenne les mesures nécessaires, pour que les autorités de réglementation, comme le BSIF, appliquent les procédures appropriées et que l'affaire soit réglée au regard des états financiers.

Je ne sais pas si cette réponse vous éclaire, mais...

M. Soetens: Oui, en effet.

J'ai une dernière question. Vu cette précision que vous venez de nous donner, combien de fois, au cours des deux ou trois dernières années, Deloitte et Touche ou Price Waterhouse, ont-ils signalé aux administrateurs de la banque faisant l'objet de la vérification que celle-ci blanchissait de l'argent et qu'il convenait de prendre des mesures pour y mettre un terme? Je vous pose la question du fait que la GRC estime que beaucoup d'argent entre au Canada pour y être blanchi.

M. Payne: Price Waterhouse ne l'a pas fait, à ma connaissance.

M. Soetens: Non?

M. Payne: Non.

M. Soetens: Et Deloitte et Touche?

M. Kolhatkar: À ma connaissance, il ne me semble pas que Deloitte et Touche ait rapporté ce genre d'incident à la suite de nos vérifications.

M. Soetens: Eh bien c'est parfait. La GRC doit se tromper, alors? Je vous remercie.

Mme Callbeck: Lorsqu'il a fermé la BCCC le 5 juillet, le surintendant a déclaré que la banque était solvable. Le ministre des Finances a cependant entamé une procédure de liquidation le 13 août, déclarant que la banque était insolvable. À votre avis, la banque est-elle en mesure de faire face à ses obligations?

[*Text*]

Mr. Kolhatkar: We have not really given any opinion of the financial statements since October 31, 1990, which is the last date on which we reported on the financial statements of the bank. But certainly at that time, if you look at the financial statements of the bank, they were prepared on the basis that the bank was a going concern. And looking at the financial statements at that time as a going concern, obviously it was a solvent institution at that time and it had sufficient capital at that time.

Mr. Goodfellow: I think the question he raised about solvency is a legal question in accordance with various pieces of legislation and involves often a different measurement basis to be applied to assets and liabilities of the bank than it does, as Frank has said, in accordance with generally accepted accounting principles. So the question of whether the bank is solvent at a particular point in time is a legal question that we have not been asked to address and do not express an opinion on. We gave an opinion on the financial statements as of October 31 in accordance with established bank reporting practices, not solvency legislation.

Ms Callbeck: In *The Globe and Mail* on the 29th, there is an article I read that stated that this bank did business with customers described as "bottom of the barrel", that no other bank would touch, that they would give letters of credit with little or no collateral. Did you find that to be true?

Ms Woodruff: In carrying out our audit examinations we obtained sufficient evidence to enable us to formulate an opinion on the financial statements. We really obtained the evidence that we required so there would be the indication that there were letters of credit issued with very little collateral. We would have looked at the collateral in place, and if we had a concern about the collectability of loans, those loans would have been pursued in discussions with management and, as I mentioned in my statement, ultimately in certain cases with the audit committee. I cannot really comment beyond that.

Ms Callbeck: So an audit really does not get into whether there is collateral for loans?

Ms Woodruff: Yes, an audit does get into that. We obtained sufficient evidence to satisfy ourselves that the loans are collectable.

Ms Callbeck: In other words, you take what they say. You don't really dig into it yourself.

• 1100

Ms Woodruff: No, that is not correct. We actually carry out a very thorough review of the credit files and we look at documentary evidence, financial statements of the borrowers, net worth statements of the borrowers, mortgage documentation, appraisals, all sorts of documents, to assure ourselves as to the collectability of loans before we formulate an opinion on the financial statement.

Ms Callbeck: So then you would disagree with that statement.

Ms Woodruff: I can't really comment on this statement. We had no evidence to suggest that was the case.

[*Translation*]

M. Kolhatkar: Nous n'avons pas fait rapport sur les états financiers de la banque depuis le 31 octobre 1990. Mais à ce moment-là, ces états financiers ont été établis en tenant pour acquis que la banque était une entreprise en activité. À l'époque elle était évidemment solvable et disposait du capital nécessaire.

M. Goodfellow: La question de solvabilité est en fait une question d'ordre juridique, liée à divers textes de loi et qui mesure l'actif et le passif sur une base qui n'est pas celle, comme l'a dit Frank, des principes comptables généralement reconnus. La question de la solvabilité de la banque à un moment donné est donc une question d'ordre juridique qui ne nous a pas été posée et sur laquelle nous n'avons pas d'opinion. Nous avons une opinion sur les états financiers au 31 octobre, conformément aux pratiques reconnues concernant les rapports de vérifications bancaires, et non selon les lois régissant la solvabilité.

Mme Callbeck: D'après l'article paru le 29 dans le *Globe and Mail*, la banque faisait affaire avec «la lie des clients», qu'aucune autre banque n'acceptait de transiger, et elle accordait des lettres de crédit avec peu ou pas de garantie sinon aucune. Avez-vous pu le constater?

Mme Woodruff: Notre examen nous a permis d'obtenir suffisamment d'informations pour nous permettre de nous faire une opinion sur les états financiers. Nous avons obtenu toutes les informations nécessaires et nous aurions donc pu constater qu'il y avait des lettres de crédit s'appuyant sur une garantie insuffisante. Dans ce cas, nous aurions examiné la garantie et, si nous avions des doutes sur les possibilités de recouvrer les prêts, nous en aurions parlé avec la direction de la banque et, comme je l'ai dit dans ma déclaration, dans certains cas, avec le Comité de vérification. Je ne peux rien dire de plus.

Mme Callbeck: La vérification ne s'occupe donc pas de vérifier si les prêts ont une garantie suffisante?

Mme Woodruff: Oui, nous vérifions cela. Nous avons pu vérifier à notre satisfaction que les prêts étaient recouvrables.

Mme Callbeck: Autrement dit, vous vous fiez à ce qu'ils vous disent. Vous n'allez pas vraiment au fond des choses.

Mme Woodruff: Non, c'est faux. Nous épluchons les dossiers de crédit, examinons la documentation, les états financiers des emprunteurs, les déclarations d'avoir net, les documents hypothécaires, les évaluations, toutes sortes de documents, afin de vérifier pour nous-mêmes si les prêts sont recouvrables, avant d'exprimer une opinion quant aux états financiers de la banque.

Mme Callbeck: Vous contestez donc ce qui a été dit.

Mme Woodruff: Je ne peux vraiment exprimer un avis. Nous n'avons rien trouvé qui le suggère.

[*Texte*]

Mr. Payne: We don't do a character reference when we do the loan reviews. As Diane says, we are looking at it more from a collectability standpoint.

Ms Callbeck: Well, that is what this says, that they would give letters of credit with little or no collateral.

Mr. Payne: I don't think we found that in our assessment of the collectability of the loans. If the bank did that, that is their credit judgment. Banks will make loans, and some are secured, some are unsecured, but it is up to the credit assessment of the bank management as to whether they take security or do not take security.

Ms Callbeck: In your 1989 audit you must have made recommendations to be carried out. Now, when you went back to do your 1990 audit, did you find that the previous year's recommendations had been carried out?

Ms Woodruff: In fact, we issued internal control memoranda following certainly our last three examinations. One of our procedures was to review the status of management's implementation of the recommendations we had provided them with in the prior year, and in instances where we believed they had not properly addressed the control issues we had raised, we simply reiterated the recommendation in our current year's internal control memoranda and, furthermore, assessed the degree to which any lapses in internal control would affect our audit scope and audit approach.

Ms Callbeck: So they are listed separately, then, are they, in the 1990—

Ms Woodruff: Yes.

Ms Callbeck: —or are they just added in with the other recommendations?

Ms Woodruff: With respect to the 1990 examination, we issued a draft letter of recommendations to management in March 1991, subject to receiving their comments with respect to their recommendations. The document is still in draft form but was submitted, as I said, to the bank in March 1991.

Ms Callbeck: So the recommendations from the audit of 1989 that were not carried out are listed separately, then.

Ms Woodruff: They would be, yes. They would be listed in the 1990 internal control memoranda.

Ms Callbeck: I know there has been quite a discussion already as to procedures carried out, but how can you be sure that BCCC did not contain a bank within a bank?

Ms Woodruff: We carried out, I believe, a very thorough audit and we had no evidence to suggest there was a bank within a bank in the context of the Canadian operations.

Ms Callbeck: Did you ever feel you were being misled by bank officials or bank documents? Did you ever have that feeling at all?

Ms Woodruff: No, we did not.

Mr. Langdon: I want to ask first if either of your auditing firms is aware of any other bank that was brought to a position where it operated on a month-to-month licence in the Canadian context.

[*Traduction*]

M. Payne: Lorsque nous examinons les dossiers de crédit, nous ne faisons pas enquête sur la bonne conduite du client. Comme l'a dit Diane, ce qui nous intéresse, c'est de savoir si le prêt est recouvrable.

Mme Callbeck: Eh bien, on dit ici que la banque accordait des lettres de crédit avec peu ou pas de garanties.

M. Payne: Je ne crois pas que nous ayons pu le constater dans notre évaluation de la possibilité de recouvrer des prêts. La banque a le droit de prendre ce genre de décision. Les banques accordent des prêts qui parfois sont garantis et parfois ne le sont pas, mais il appartient à la direction de la banque de juger s'il faut demander un nantissement ou non.

Mme Callbeck: Lors de votre vérification de 1989, vous devez avoir fait des recommandations. Lors de la vérification de 1990, avez-vous pu constater si elles avaient été suivies?

Mme Woodruff: A la suite des trois dernières vérifications, nous avons effectivement recommandé par écrit des mesures de contrôle interne. Nous avions l'habitude de vérifier si la direction avait bien suivi nos recommandations de l'année précédente, et si cela ne nous semblait pas avoir été le cas, nous répétions nos recommandations dans nos lettres sur le contrôle interne en expliquant dans quelle mesure un manquement dans le contrôle interne pouvait influencer la portée et la stratégie de notre vérification.

M. Callbeck: Alors ces recommandations figurent séparément dans le rapport de 1990. . .

Mme Woodruff: Oui.

Mme Callbeck: . . .ou est-ce qu'elles viennent simplement s'ajouter aux autres recommandations?

Mme Woodruff: En ce qui concerne la vérification de 1990, nous avons remis un projet de recommandations à la direction de la banque en mars 1991, et ils devaient y répondre par leurs propres recommandations. La lettre est restée à l'état d'ébauche mais comme je l'ai dit, nous l'avons remise à la banque en mars 1991.

Mme Callbeck: C'est-à-dire que les recommandations découlant de la vérification de 1989 et qui n'avaient pas été suivies n'ont pas été reprises séparément.

Mme Woodruff: Si. Elles figurent dans les lettres de contrôle interne de 1990.

Mme Callbeck: Je sais qu'on a déjà beaucoup parlé de vos méthodes de travail, mais comment pouvez-vous être certains que la BCCC ne cachait pas une banque dans une banque?

Mme Woodruff: J'estime que nous avons fait une vérification très détaillée et rien ne nous a portés à penser que les opérations canadiennes de la banque cachaient une autre banque.

Mme Callbeck: Avez-vous jamais eu le sentiment d'être trompés par les directeurs de la banque ou par les documents qu'on vous montrait. Avez jamais eu ce sentiment?

Mme Woodruff: Non.

M. Langdon: Je voudrais d'abord vous demander si l'une ou l'autre de vos sociétés de vérificateurs a jamais entendu parler d'une autre banque, au Canada, qui ait fonctionné avec une licence mensuelle.

[*Text*]

Ms Woodruff: I am not personally aware of such a situation.

Mr. Kolhatkar: We asked that question to the OSFI when we completed the examination in 1990, and at that time it was not month-to-month renewal but the licence was renewed only until March 31. We were told that they didn't recall any other situations.

Mr. Payne: Any licence shorter than one year is a fairly unique thing.

Mr. Langdon: As for the financial statements to which you refer and to which you gave, I believe you said, your unqualified approval, have these financial statements been published, including the notes that you required to be associated with them?

• 1105

Ms Woodruff: Yes, those are a matter of public record.

Mr. Langdon: When were they published? Would you be able to tell us that?

Ms Woodruff: Our opinion was dated January 9, 1991.

Mr. Langdon: When were the financial statements themselves actually published?

Ms Woodruff: The financial statements were actually released, as I recollect, towards the end of January 1991.

Mr. Payne: If I could intervene for clarification, Mr. Langdon, the bank is required to publish its financial statements in a financial newspaper. The notes are not published.

Mr. Langdon: I see. So the notes in fact were not part of—

Mr. Payne: The notes are not published in the newspaper. Any bank maintains at its place of business copies of financial statements for anyone to ask for.

Mr. Langdon: Which would include the notes?

Mr. Payne: Which would include the complete notes; that is right.

Mr. Langdon: Good, thanks.

With respect to the question of money laundering, because I think that is of special interest to us this morning, you have described at some length, particularly in the Price Waterhouse statement, the various measures that were established to try to eliminate money laundering in BCCC. Were you therefore surprised to find that there was a further set of charges that had been brought forward in August of this year that again involved BCCC?

Ms Woodruff: We are not aware that BCC Canada has been charged with any violations of the money laundering provisions of the Bank Act.

Mr. Langdon: No, that is not quite the question I was asking. These various steps that you outline here were not steps to prevent BCCC from being charged; they were steps to prevent money laundering from taking place through BCCC. Is that not correct?

Mr. Payne: For us to identify any money laundering through BCC, not to stop it.

[*Translation*]

Mme Woodruff: Personnellement je ne connais aucun cas.

M. Kolhatkar: Nous avons posé la question au BSIF après avoir terminé notre vérification de 1990, et à l'époque on n'en était pas à un renouvellement mensuel, mais l'autorisation de la banque allait jusqu'au 31 mars. On nous a répondu qu'on ne se souvenait pas d'un autre cas semblable.

M. Payne: Un permis de moins d'un an est un fait extrêmement rare.

M. Langdon: Quant aux états financiers que vous avez mentionnés et que vous avez approuvés sans réserve, si j'ai bien compris, ont-ils été publiés, avec les notes d'accompagnement usuelles?

Mme Woodruff: Oui, tout cela est du domaine public.

M. Langdon: Quand ont-ils été publiés? Pouvez-vous nous le dire?

Mme Woodruff: Notre énoncé d'opinion porte la date du 9 janvier 1991.

M. Langdon: Quand les états financiers ont-ils été publiés?

Mme Woodruff: Si je me souviens bien, les états financiers ont été rendus publics vers la fin janvier 1991.

M. Payne: Si vous me permettez d'apporter une précision, monsieur Langdon, la banque est tenue de publier ses états financiers dans un journal financier. Les notes ne sont pas publiées.

M. Langdon: Je vois. Les notes ne font donc pas partie. . .

M. Payne: Les notes ne sont pas publiées dans le journal. Les banques tiennent à la disposition de toute personne intéressée des exemplaires de leurs états financiers.

M. Langdon: Avec les notes?

M. Payne: Avec toutes les notes, c'est exact.

M. Langdon: Bien, je vous remercie.

En ce qui concerne le recyclage de l'argent, puisque c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement ce matin, vous avez expliqué en grands détails, surtout dans la déclaration de Price Waterhouse, les mesures prises pour essayer d'éliminer les activités de recyclage à la BCCC. Avez-vous donc été surpris d'apprendre que de nouvelles inculpations avaient été formulées en août contre la BCCC?

Mme Woodruff: Nous ne savions pas que la BCC Canada avait été inculpée d'infractions aux dispositions de la Loi sur les banques contre le blanchiment d'argent.

M. Langdon: Non, ce n'est pas exactement ce que je voulais savoir. Les mesures que vous avez décrites ne visaient pas à empêcher que la BCCC soit inculpée; elles devaient empêcher le recyclage de l'argent à cette banque. N'est-ce pas exact?

M. Payne: Elles devaient nous permettre d'identifier les opérations de recyclage à la BCCC, et non de les empêcher.

[*Texte*]

Mr. Langdon: Not to stop it.

Mr. Payne: We can't stop it. It was more to identify it to us as auditors of the bank.

Mr. Langdon: Given these tighter regulations and so forth in any event, would you have expected that that would have reduced very considerably the possibility of money laundering through BCCC?

Ms Woodruff: Yes, I think we certainly would have expected that. In addition, BCC Canada's internal auditor carried out very regular reviews of the various branches' compliance with money laundering procedures, and we reviewed his reports. Although there were recommendations on certain ways of improving adherence to the controls, there was never any indication in his reports that money laundering in fact was taking place.

Mr. Langdon: So I will repeat the question, if I could. Were you surprised to discover that BCCC was in fact, according to these charges, being used as a conduit for money laundering?

Ms Woodruff: We actually were aware of that particular instance, and OSFI was monitoring the situation in conjunction with the RCMP, we were advised. At the completion of their investigations, I believe they were satisfied that in fact BCC Canada had not knowingly laundered money in that particular situation.

Mr. Langdon: This is the situation that has resulted in charges on August 16 of this year.

Ms Woodruff: Yes.

Mr. Kolhatkar: We were aware of that particular situation when we completed the 1988 audit, because we were informed and apprised of that investigation by the OSFI and we were told at the time—

• 1110

Mr. Langdon: I am sorry, I want to make sure we are not confusing cases. You said the 1988 audit. I am referring to the case that has just been reported on August 16, 1991.

Mr. Kolhatkar: That is correct. I think if you look at that case, the details of it go a number of years back. At the time we were informed by the OSFI—

Mr. Langdon: I think that is a previous case.

Mr. Kolhatkar: —that it was their intention not to lay any criminal charges.

Mr. Langdon: Against BCCC, or against anybody?

Mr. Kolhatkar: Against anybody.

Mr. Langdon: So your suggestion is that this is a revisiting of that case which has this time led to charges in fact being laid.

Mr. Kolhatkar: That is a possibility, but I think that would be the question for the RCMP to answer.

Mr. Payne: OSFI did review the bank's money laundering procedures. They did report back to the bank, but they did not find anything that involved the bank in knowingly money laundering activities. So I guess we took that and then in conjunction with our procedures proceeded on that basis. This all arose after the Florida indictment.

[*Traduction*]

M. Langdon: Non de les empêcher.

M. Payne: Nous ne pouvons pas les empêcher. Nous voulions surtout les identifier, en qualité de vérificateurs de la banque.

M. Langdon: Quoi qu'il en soit, pensiez-vous que ces exigences plus strictes auraient pour effet de réduire considérablement les possibilités de recyclage d'argent à la BCCC?

Mme Woodruff: Oui, certainement. En outre, le vérificateur interne de BCC Canada entreprenait des examens réguliers des procédures antirecyclages appliquées dans les diverses succursales, et nous examinions ses rapports. Bien que nous ayons fait certaines recommandations pour améliorer l'application des contrôles, rien dans ses rapports ne permettait de soupçonner qu'il y avait effectivement recyclage d'argent.

M. Langdon: Je vais donc réitérer ma question, avec votre permission. Avez-vous été étonnés d'apprendre que la BCCC, selon les inculpations, servait au recyclage d'argent?

Mme Woodruff: Nous étions au courant de ce cas particulier, et le BSIF suivait la situation en collaboration avec la GRC, nous a-t-on dit. Il me semble qu'à la conclusion de leurs enquêtes, ils ont jugé que la BCC Canada n'avait pas en connaissance de cause participé au recyclage de l'argent dans ce cas particulier.

M. Langdon: Il s'agit du cas qui a abouti aux inculpations du 16 août de cette année.

Mme Woodruff: Oui.

M. Kolhatkar: Nous étions au courant de ce cas particulier lorsque nous avons terminé notre vérification de 1988, car nous avons été informés de l'enquête du BSIF, et on nous avait dit à l'époque...

M. Langdon: Pardon, je veux m'assurer que nous ne confondons pas deux cas. Vous avez dit la vérification de 1988. Je fais allusion à l'affaire qui vient d'être signalés le 16 août 1991.

M. Kolhatkar: C'est exact. Je crois que si vous le regardez bien, les éléments de ce cas datent de plusieurs années. A l'époque, le BSIF nous a dit que...

M. Langdon: Je crois qu'il s'agit d'un cas antérieur.

M. Kolhatkar: ...qu'il n'avait pas l'intention de porter des accusations.

M. Langdon: Contre la BCCC, ou contre quiconque?

M. Kolhatkar: Contre quiconque.

M. Langdon: Alors vous suggérez que c'est la même affaire qui a été reprise et qui, cette fois-çi, a conduit à des accusations.

M. Kolhatkar: C'est possible, mais je crois que ce serait à la GRC de répondre.

M. Payne: Le BSIF a examiné les procédures de la banque en matière de blanchiment d'argent. Ils ont rendu compte de leurs recherches à la banque, mais ils n'ont rien trouvé pour montrer que la banque était impliquée sciemment dans des activités de blanchiment d'argent. Donc, je suppose que nous nous sommes basés là-dessus et sur nos propres procédures pour continuer. Tout cela est survenu après la mise en accusation en Floride.

[*Text*]

Mr. Langdon: With respect to that Florida situation, you indicate that Price Waterhouse in the UK, as part of your concern with money laundering here, had advised you that BCCI had categorically denied that it had knowingly violated the law against drug trafficking in the United States. Now, subsequent to that, in early 1990 when the case actually was about to come before the Florida courts, it is my understanding that—in fact, this comes from the testimony before the various U.S. investigations taking place—BCCI agreed to plead guilty to the charge. Is that not the case?

Ms Woodruff: Sir, I believe this was actually mentioned in the December 31, 1989 financial statements of BCCI. What has to be appreciated is that the Canadian bank has a different year end than its parent and that in fact we had released the opinion on the October 31, 1988 financial statements, as I recollect, some time in December of that year. So at the time we signed the 1988 financial statements, we had this communication from Price Waterhouse UK that they had actually had meetings and had been assured that the bank was not involved and denied the allegations. So I think it is a timing issue.

Mr. Langdon: That surely would have led you to some concerns about future assurances from BCCI in Luxembourg that "you could count on us for funds, et cetera, so far as the Canadian institution is concerned".

Mr. Payne: In August 1990, we had communication from our people in PW U.K. saying basically that they had looked at the relationship and were satisfied to continue with the relationship. That was in August 1990. I think February 4, 1990 is the date that case was finalized. So we had every assurance from our side that it was still a go.

M. Tremblay: Je n'ai pas d'objection à ce que M. Langdon ait d'abord son tour, à condition toutefois qu'il respecte le temps qui lui est attribué; en effet, le Comité a peut-être moins de temps disponible que lui.

• 1115

Ma question est très courte. Y a-t-il un lien entre la connaissance des activités de blanchiment d'argent aux États-Unis et le déclin des dépôts à la BCCI, au Canada?

Ms Woodruff: I don't have the benefit of English translation, for some reason. But in response, it may not be unreasonable to assume that the decline in the deposit base of the bank perhaps might have been caused by the vast amount of publicity that surrounded the money laundering situation in Tampa. Beyond that, it would be pure speculation on my part.

M. Tremblay: Est-ce que dans les efforts qui ont été déployés pour contrer le blanchiment d'argent il y a eu à ce moment-là des propositions de faites pour effectuer des changements importants quant aux procédures déjà existantes à cette banque.

Ms Woodruff: Actually, once the general manager of the Canadian bank became aware of the situation, which was the subject of great publicity in Tampa, from our perspective he was extremely aggressive in terms of developing appropriate

[*Translation*]

M. Langdon: En ce qui concerne la situation en Floride, vous dites que Price Waterhouse au Royaume-Uni, en réponse à votre inquiétude quant au blanchiment d'argent ici, vous avait avisés que la BCCI avait catégoriquement nié d'avoir sciemment enfreint la loi antidrogue aux États-Unis. Or, par après, au début de 1990, lorsque l'affaire était sur le point d'être traitée dans les tribunaux en Floride, je comprends que—et, en effet, ces renseignements proviennent des témoignages relevés au cours d'enquêtes américaines à l'époque—la BCCI a décidé de plaider coupable à l'accusation. N'est-ce pas exact?

Mme Woodruff: Monsieur, je crois que cela a été, en effet, mentionné dans les états financiers de la BCCI le 31 décembre, 1989. Ce que vous devez comprendre, c'est que la banque canadienne a une fin d'exercice distincte de celle de sa banque mère; nous avions publié l'opinion figurant dans les états financiers du 31 octobre, 1988, au mois de décembre de la même année, si je me souviens bien. Donc, lorsque nous avons signé les états financiers de 1988, Price Waterhouse au Royaume-Uni avait communiqué avec nous pour nous dire qu'ils avaient eu des réunions et qu'on leur avait assuré que la banque n'était pas impliquée et qu'elle avait nié les allégations. Donc, je crois qu'il s'agit d'une question de temps.

M. Langdon: Alors, vous vous êtes sûrement inquiétés lorsque la BCCI à Luxembourg vous a assurés que «vous pouvez compter sur nous pour des fonds, etc, en ce qui concerne la société canadienne».

M. Payne: En août 1990, nos gens à Price Waterhouse au Royaume-Uni nous ont dit qu'ils avaient étudié la relation et qu'ils étaient prêts à continuer cette relation. C'était en août 1990. Je crois que c'est le 4 février 1990 que la cause a été décidée. Donc, de notre côté, nous avions été assurés que tout était satisfaisant.

Mr. Tremblay: I do not object to Mr. Langdon going before me, as long as he respects the amount of time that he has been given. The committee may have less time available than he does.

My question is very short. Is there a link between knowledge of money laundering activities in the United States and the decline in deposits with the BCCI in Canada?

Mme Woodruff: Je ne sais pas pourquoi, mais je n'ai pas la traduction vers l'anglais. Mais pour répondre, il pourrait y avoir des raisons de croire que dans la diminution des dépôts à la banque aurait pu être occasionnée par toute la publicité qui a entouré l'affaire du blanchiment d'argent à Tampa. Si j'en disais plus, ce serait de la pure spéculation de ma part.

Mr. Tremblay: When measures were being taken to counter money laundering, was it suggested that significant changes be made in that bank's procedures.

Mme Woodruff: En effet, dès que le directeur général de la banque canadienne a appris la situation, qui avait été l'objet d'une grande publicité à Tampa, c'était notre impression qu'il déployait de grands efforts dans l'élaboration

[*Texte*]

procedures manuals for the BCC Canada branches to follow. He was extremely diligent, in our view, and in fact required that the bank's internal auditor devote a fairly substantial portion of his time to ensuring that the laid-down procedures were being followed at the branch level. So I think we were very satisfied with the degree of proactiveness on behalf of the—

M. Tremblay: Est-ce qu'il y a une relation entre la mise en place de ces procédures et la diminution des dépôts à la banque?

Ms Woodruff: I am not sure I understand the question.

Mr. Tremblay: Is there any relation between the new procedure and the deposits that fell—

Mr. Payne: We have no way of knowing.

Mr. Tremblay: Okay.

Mr. Payne: I don't think so.

M. Tremblay: Lorsque vous avez recommandé d'avoir une lettre de garantie des actionnaires internationaux pour assurer la capitalisation de la banque, j'imagine qu'il y avait aussi des recommandations au sujet de l'augmentation des dépôts à la banque pour assurer l'équilibre financier de celle-ci. Y avait-il aussi des recommandations en matière de gestion pour assurer la réorganisation interne et l'augmentation de la capitalisation canadienne de la banque?

Mr. Kolhatkar: In answer to that question, we were really concerned with the parent company's willingness to support the Canadian subsidiary, as well as its ability to support the Canadian subsidiary. We not only obtained their representations in writing, but a couple of senior officers of the bank had attended the final audit committee meeting, which was held on January 9, 1991. They had made representations, I know, at a very senior level to the OSFI, and in all those communications they assured us that they had the willingness and the financial ability to stand behind the Canadian subsidiary and they wanted to continue to do business in Canada. So we went—

M. Tremblay: Je m'excuse! Je vous ai demandé quelle était, au-delà d'une certaine période relativement courte quand il est nécessaire d'avoir recours aux garanties d'une banque parente ou de la maison mère, la possibilité pour les gestionnaires canadiens de se réorganiser et de pouvoir fournir leurs propres garanties sans avoir ce type de lettre que les banques n'aiment pas nécessairement recevoir.

• 1120

Bref! Si vous faites une note comme celle-là, j'imagine que le dirigeant de la banque prend toutes les mesures qui s'imposent pour que cela ne se reproduise pas l'année suivante.

Est-ce qu'on se comprend bien?

Mr. Payne: If I understand the question, we did not make a recommendation that the capital of the bank be increased. The letter was solely to give us comfort when we signed off that the parent bank would support the subsidiary bank, but we did not recommend that the capital be increased.

[*Traduction*]

de manuels de procédure appropriés pour les succursales de la BCCC. D'après nous, il était extrêmement appliqué et, en effet, il a exigé que le vérificateur interne de la banque se serve d'une grande partie de son temps pour s'assurer que les procédures prescrites étaient respectées au niveau des succursales. Alors je crois que nous étions très satisfaits des mesures prises...

Mr. Tremblay: Is there a link between the establishment of these procedures and the decline in deposits at the bank?

Mme Woodruff: Je ne crois pas avoir compris la question.

M. Tremblay: Est-ce qu'il y a un lien entre les nouvelles procédures et la diminution des dépôts...

M. Payne: Nous ne pouvons pas le savoir.

M. Tremblay: D'accord.

M. Payne: Je ne crois pas.

Mr. Tremblay: When you recommended having letters of endorsement from international shareholders to ensure the capitalization of the bank, I imagine that there were also recommendations to increase the deposits at the bank to ensure its financial stability. Were there also recommendations in terms of management to ensure the internal reorganization of the bank and the increase in Canadian capitalization of the bank?

M. Kolhatkar: Ce qui nous préoccupait, c'était la volonté de la banque mère d'appuyer la filiale canadienne, ainsi que sa capacité d'appuyer la filiale canadienne. Non seulement nous ont-ils fait part de leurs représentations par écrit, mais aussi deux des dirigeants supérieurs de la banque ont assisté à la dernière réunion du comité de vérification qui a été tenue le 9 janvier 1991. Je sais qu'ils avaient fait des représentations à un niveau très élevé au BSIF, et ils nous ont assurés chaque fois qu'ils avaient la volonté et la capacité financière d'appuyer la filiale canadienne et qu'ils voulaient continuer à faire affaire au Canada. Donc, nous...

Mr. Tremblay: I am sorry! I asked you—beyond a relatively short period of time when it is necessary to obtain guarantees from a parent bank—what the possibilities were for Canadian managers to reorganize themselves and to be able to supply their own guarantees without receiving this type of letter that banks do not necessarily like receiving.

In short, if you write a note like that, I imagine that the bank official takes all necessary measures so that the situation does not occur again the following year.

Do we understand each other?

M. Payne: Si je comprends la question, nous n'avons pas recommandé que le capital de la banque soit augmenté. Le but de la lettre était uniquement de nous assurer que lorsque nous avions fini, la banque mère appuierait la filiale, mais nous n'avons pas recommandé que le capital soit augmenté.

[*Text*]

Mr. Tremblay: Yes, but if you have to ask for this letter, do you have to have some reason to do that? If I am the manager of a Canadian bank, I imagine I will look into how to manage it so that I would not have to have this letter next year. So you must have made some recommendation to the bank in this regard.

Mr. Kolhatkar: You have to put this Canadian bank in the context of the overall international scene. We are a very small piece of the old BCCI operation, a very small piece. Consequently, in doing the audit of this very small piece, and it ties back to the earlier question of auditing—and since we are not auditing the overall, we are only auditing a very small piece—then that was the reason that prompted us to go—and it is typical in these situations—to the parent company and say, "Are you going to continue to support and do business with this little piece?"

Mr. Tremblay: I am very happy with your answer because that was precisely the objective of my question. In this kind of bank, how can we evaluate Canadian operation by itself? As I understand, you don't have anything except this kind of letter in knowing what the parent bank is doing in another country. So it is not a bank in itself, but we have very limited power in this kind of situation and knowing what can happen in the next few months for another bank like that one, if I understand what you are saying. Thank you.

Mr. Gray (Windsor West): Yes. A report in *The Toronto Star* stated that Richard Donkin of the *Financial Times* reported that, as recently as 1987, BCCI had hhired different auditors for its Luxembourg and Grand Cayman subsidiaries, then forbade both firms to talk to each other or to hire Urdu-speaking examiners. Urdu is the dominant language of Pakistan and all important bank memos are written in that Hindi tongue.

I would like to ask the auditors whether any of the documents of BCCC were written in the Urdu tongue.

Ms Woodruff: Not that I am aware of.

Mr. Kolhatkar: We did not find any documents written in that language.

Mr. Gray: All the documents were in either French or English.

Ms Woodruff: Yes.

Mr. Kolhatkar: Yes.

Mr. Gray: And you were therefore able to analyse them fully according to their terms.

Ms Woodruff: Yes.

Mr. Kolhatkar: Yes.

Mr. Gray: With respect to the statement by Ms Woodruff that at her firm's insistence reference to the expiry of the bank's licence on March 31, 1991 was included in notes for the 1990 financial statements, are you saying that any advertisement setting out the statements of the bank made no reference to such note?

[*Translation*]

M. Tremblay: Oui, mais si vous devez demander cette lettre, est-ce que vous avez une raison pour cela? Si je suis le directeur d'une banque canadienne, j'imagine que je vais étudier comment je peux la gérer pour que je n'aie pas à recevoir cette lettre l'année après. Donc, vous avez dû faire une recommandation à la banque à cet effet.

M. Kolhatkar: Vous devez étudier cette banque canadienne dans le contexte de la scène globale internationale. Nous sommes une toute petite partie de la BCCI d'antan, une toute petite partie. Etant donné que nous faisons la vérification de cette toute petite partie et non de toute l'opération—et on revient à la question de tout à l'heure sur la vérification—alors, c'est pourquoi—et c'est typique dans ces situations—nous sommes allés à la banque mère et nous avons dit, «Est-ce que vous allez continuer d'appuyer cette minuscule partie et de faire affaire avec elle?»

M. Tremblay: Je suis très satisfait de votre réponse parce que c'était précisément l'objectif de ma question. Lorsqu'il s'agit d'une banque comme celle-ci, comment pouvons-nous évaluer la banque canadienne de façon isolée? Si je comprends bien, vous n'avez rien sauf ce type de lettre pour savoir ce que fait la banque mère dans un autre pays. Donc, ce n'est pas la banque en soi, mais nous avons très peu de pouvoir dans ce genre de situation et pour savoir ce qui peut survenir dans les mois prochains pour une autre banque comme celle-là, si je comprends ce que vous dites. Merci.

M. Gray (Windsor-Ouest): Oui. Un article dans le *Toronto Star* affirmait que Richard Donkin du *Financial Times* avait rapporté que, dès 1987, la BCCI avait engagé des vérificateurs distincts pour ses filiales du Luxembourg et de Grand Cayman. Par la suite, ils ont interdit aux deux cabinets de se parler ou d'engager des examinateurs qui parlaient l'ourdou. L'ourdou est la langue dominante au Pakistan et toutes les notes de service importantes dans les banques sont écrites dans cette langue hindi.

J'aimerais demander aux vérificateurs si des documents de la BCCC ont été écrits dans la langue ourdou.

Mme Woodruff: Pas à ce que je sache.

M. Kolhatkar: Nous n'avons pas trouvé des documents écrits dans cette langue.

M. Gray: Tous les documents étaient écrits soit en français ou en anglais.

Mme Woodruff: Oui.

M. Kolhatkar: Oui.

M. Gray: Donc, vous avez pu en analyser le contenu au complet.

Mme Woodruff: Oui.

M. Kolhatkar: Oui.

M. Gray: M^{me} Woodruff a dit que son cabinet a insisté pour que l'expiration du permis de la banque le 31 mars 1991 soit mentionnée dans les notes accompagnant les états financiers de 1990. Est-ce que vous dites qu'aucune annonce concernant les états financiers de la banque ne faisait allusion à une telle note?

[*Texte*]

Mr. Payne: Yes, that would be true.

Mr. Gray: How would the public become aware of this?

Mr. Payne: Financial statements are available at the bank's place of business for any member of the public to scrutinize.

Mr. Gray: But there is nothing in the advertisement, and you can also perhaps tell me where the advertisement has to be published that would signal to an average depositor that there is something in the notes they should be aware of, as important as a three-month licence renewal.

Mr. Payne: I have forgotten the precise words of the Bank Act. But basically in the financial pages of a not prominent but well-known local newspaper, what is required to be reported there is just the financial statements, no note disclosure at all. So, Mr. Gray, you are right. There would be no disclosure in that advertisement, in accordance with the Bank Act, that would require disclosure of anything in the notes.

• 1125

Mr. Manley: I think this issue of the note and the adequacy of disclosure to depositors is very important. Was the note published anywhere; i.e., in *The Canada Gazette*?

Second, I am noting the comment in the Deloitte submission: "This is a highly unusual note for any bank to have." Then I look at the note and it says:

> The Bank is a wholly owned subsidiary. . .operates as a foreign bank. . .under a licence which expires on March 31, 1991 and is renewable in accordance with the Bank Act.

Unless I happen to know when that extension to March 31 was given or unless I happen to know that this was a highly unusual note for any bank to have, I don't think, as a depositor, that would have really warned me that this bank was on an extremely short leash.

I would like your comments on whether it is published in *The Canada Gazette* and whether this really is adequate disclosure to depositors of the fact that this bank is, as I say, on a short leash.

Mr. Goodfellow: Perhaps I could address the second piece of the question, which is the adequacy of the disclosure. I think you need to look at that note in the context of the total financial statements. If you look at the total financial statements, what they present is a statement of income showing that the bank's operations went from an income in the previous year of $1.8 million to a loss of $9.9 million, and then in note 1 you see that the bank's license has been extended only to March 31.

Mr. Manley: It doesn't say that exactly. It says it expires on March 31.

Mr. Goodfellow: It expires on March 31. So if you put the total context of the statements together, then I think they do draw the reader's attention to the circumstances facing this bank.

[*Traduction*]

M. Payne: Oui, c'est le cas.

M. Gray: Comment le public pouvait-il en être au courant?

M. Payne: Les états financiers sont disponibles au lieu d'affaire de la banque et quiconque peut les examiner.

M. Gray: Mais rien ne figure dans l'annonce, et vous pourriez peut-être aussi me dire où l'annonce devrait être publiée pour que le déposant moyen soit avisé qu'il y a une mention dans les notes dont il devrait être au courant, une question importante telle que le renouvellement d'un permis pour trois mois.

M. Payne: J'ai oublié le libellé exact de la Loi sur les banques. Mais en réalité, la seule chose qui doit être publiée dans les pages financières d'un journal local bien connu, quoique pas nécessairement très important, ce sont les états financiers; il n'est absolument pas nécessaire d'y publier de notes. Conformément à la Loi sur les banques, rien n'oblige à publier le contenu des notes.

M. Manley: Je pense que cette histoire de notes et de divulgation de renseignements suffisants aux déposants est très importante. Cette note a-t-elle été publiée ailleurs, par exemple dans la *Gazette du Canada*?

Deuxièmement, je tiens à relever l'observation suivante contenue dans le mémoire de Deloitte: «Ce genre de note est vraiment exceptionnel pour une banque». Cette note est la suivante:

> La Banque est une filiale en propriété exclusive. . . elle est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer son activité au Canada en qualité de filiale d'une banque étrangère, lequel expire le 31 mars 1991 et est renouvelable en vertu de la Loi sur les banques.

Pour un déposant qui ne saurait pas quand cette prolongation jusqu'au 31 mars a été accordée ou qu'il s'agit là d'une note tout à fait exceptionnelle pour une banque, je ne pense pas que cela veuille vraiment dire que cette banque ne disposait que d'une marge de manoeuvre très étroite.

J'aimerais savoir si cela a été publié dans la *Gazette du Canada* et si cela suffit vraiment pour informer les déposants du fait que la banque, comme je le disais, n'avait pas beaucoup de marge de manoeuvre.

M. Goodfellow: Permettez-moi de répondre à la deuxième partie de votre question, c'est-à-dire si cette information était suffisante. Je pense qu'il faut replacer cette note dans son contexte, c'est-à-dire dans l'ensemble des états financiers. Ce document sur les recettes de la banque montre que cette dernière avait réalisé des recettes de 1,8 million de dollars l'année précédente, mais enregistrait maintenant des pertes de 9,9 millions; en outre, on peut voir dans la note numéro 1 que le permis de la banque n'avait été renouvelé que jusqu'au 31 mars.

M. Manley: Ce n'est pas exactement ce que dit la note; elle dit que ce permis expire le 31 mars.

M. Goodfellow: Il expire le 31 mars, oui. Donc, si l'on regarde l'ensemble des états financiers, je pense qu'on peut se rendre compte de la situation dans laquelle se trouvait la banque.

[*Text*]

Mr. Kolhatkar: I want to add something to that. At the time we decided to put that note in, the OSFI had given three reasons in their letter to the bank as to why they were renewing that licence only until March 31. When we were finishing our audit, our procedures included some work to determine how the bank was responding to those three concerns that OSFI had expressed. At that time we had every indication that the bank was about to, or had just about, satisfied all those concerns that OSFI had expressed. If we had any doubt about the bank's ability or willingness to meet those concerns, we may have considered a different disclosure, but we had every reason to believe the bank was on its way to satisfying those concerns and that as a result the OSFI would renew the licence.

We went beyond that and requested the OSFI to confirm that to us in writing, which they did. They attended the audit committee meeting with us. They were aware of our concerns and the reasons, and they were part of the discussions on how the bank was responding to the concerns they had expressed in their letter. We asked them to confirm in writing to us that the licence would be renewed, and they did.

So I think the way the note is written is because we were satisfied that the bank was going to meet those concerns. That is the reason for that particular wording and the way it is worded.

Mr. Langdon: Following up on that, can I ask if there was negotiation with respect to the wording of that quite important note? Was there negotiation between yourselves and the bank, or did you simply come to a conclusion yourselves as to how that note should be put?

Ms Woodruff: There was a significant amount of discussion surrounding the disclosure in that particular note at the time of the audit committee on January 9, 1991.

• 1130

Mr. Langdon: Was there at any stage a suggestion that in fact it should be made clear that there was just a three-month extension of the licence?

Ms Woodruff: There were numerous versions of the note that were discussed. We were satisfied at the end of the day with the disclosure that went into the audited financial statements.

Mr. Langdon: I am sorry, but I would like an answer to the specific question. Was it ever suggested that it should be made clear that a three-month extension had been granted?

Ms Woodruff: I don't really recollect—

Mr. Payne: There were a number of drafts.

Mr. Langdon: Yes.

Mr. Payne: I don't recall that either, other than to say that I think the note basically was put in there at our insistence.

Ms Woodruff: Yes.

[*Translation*]

M. Kolhatkar: J'aimerais ajouter quelque chose. Au moment où nous avons décidé d'inclure cette note, le BSIF avait indiqué dans sa lettre à la banque les trois raisons pour lesquelles il ne renouvelait son permis que jusqu'au 31 mars. Vers la fin de nos travaux de vérification, nous avons tenté de déterminer comment la banque avait réagi aux trois préoccupations exprimées par le BSIF. À ce moment-là, tout semblait indiquer que la banque avait fait, ou était sur le point de faire, tout le nécessaire pour calmer les inquiétudes du BSIF. Si nous avions eu quelques doutes sur la capacité ou la volonté de la banque de répondre à ces préoccupations, nous aurions peut-être considéré la possibilité de divulguer d'autres renseignements, mais tout nous portait à croire que la banque était en train de régler le problème et que le BSIF renouvellerait par conséquent son permis.

Nous sommes allés plus loin; nous avons demandé au BSIF de nous confirmer tout cela par écrit, ce qu'il a fait. Des représentants du Bureau ont assisté avec nous à la réunion du Comité de vérification. Ils étaient conscients de nos préoccupations et des raisons de ces préoccupations, et ils ont participé aux discussions sur les mesures que la banque avait prises pour répondre aux observations faites dans leurs lettres. Nous leur avons demandé de nous confirmer par écrit que le permis serait renouvelé, et ils l'ont fait.

Je pense donc que, si nous avons rédigé la note de cette façon, c'est parce que nous pensions que la banque allait faire le nécessaire pour redresser la situation. C'est la raison pour laquelle nous l'avons rédigée dans ces termes.

M. Langdon: Sur ce point, j'aimerais savoir si le libellé de cette note, qui est assez importante, a fait l'objet de négociations. En avez-vous discuté avec la banque ou si vous en êtes simplement venus vous-mêmes à une décision sur la façon dont la note devrait être rédigée?

Mme Woodruff: Le contenu de cette note a fait l'objet de longues discussions au moment de la réunion qu'a tenue le Comité de vérification le 9 janvier 1991.

M. Langdon: Quelqu'un a-t-il suggéré à un moment ou à un autre qu'il serait bon de préciser clairement que le permis n'avait été prolongé que pour trois mois?

Mme Woodruff: Nous avons discuté de différentes versions de la note. A la fin, nous étions satisfaits des renseignements qui ont été publiés dans les états financiers vérifiés.

M. Langdon: Désolé, mais j'aimerais avoir une réponse à la question précise que je vous ai posée. Quelqu'un a-t-il suggéré qu'il faudrait préciser clairement qu'une prolongation de trois mois avait été accordée?

Mme Woodruff: Je ne me souviens pas vraiment. . .

M. Payne: Il y a eu un certain nombre de versions.

M. Langdon: Oui.

M. Payne: Je ne m'en souviens pas non plus, mais je sais que c'est nous qui avons insisté pour que la note soit incluse dans les états financiers.

Mme Woodruff: Oui.

[*Texte*]

Mr. Payne: There were a number of drafts, and I honestly do not recall whether—

Mr. Langdon: Did the bank resist putting the note in?

Mr. Payne: Yes.

Mr. Kolhatkar: Yes.

Mr. Langdon: So did you come to some compromise that would make the note softer and not indicate quite clearly that in fact a three-month extension had taken place?

Mr. Kolhatkar: We felt the note does state clearly that the bank licence expires on March 31 and is subject to renewal according to the provisions of the Bank Act. The OSFI was present throughout these discussions—there was only one meeting, the last audit committee meeting when this was discussed. Given the bank's response to the OSFI's concerns—and they had three concerns—and where they were at meeting those concerns, we felt that the wording that is in the note clearly described the situation at the time.

Mr. Langdon: I have to say that it seems to me there was a responsibility to convey this to the public in a clearer fashion, especially insofar as there is no presentation in a published form, in a newspaper, of this note. Surely there should at least have been a clear communication to the public who took the time to look more carefully that it was simply a three-month extension.

Mr. Goodfellow: The obligation we faced as auditors here was to try to make sure the note was factually and accurately correct and conveyed the circumstances of the bank at that time. The note states that it operated as a foreign subsidiary in Canada under a licence that expires on March 31. That was a factually correct statement. That was the situation.

On the next phrase, ". . .and is renewable in accordance with the Bank Act", we felt that in order to support that we needed to have the assurances from management that they would meet the conditions being imposed by OSFI, and you have heard that we got those assurances. We needed a representation from OSFI, which we have also obtained.

Therefore, we formed the conclusion that that note fairly stated the factual circumstances of the bank, but we believed that the fact that the licence expires on March 31 was a material fact that should be disclosed in the notes. That is why we insisted that it be presented and, as is indicated, bank management disagreed and we maintained our position that that was a material fact and should be presented and that the wording was supportable, which we satisfied ourselves. That is where we ended up with respect to that particular piece of exposure.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): On that particular note, I thank the accountants and their legal counsel for coming forward.

[*Traduction*]

M. Payne: Il y a eu un certain nombre de versions, et honnêtement, je ne me souviens pas si. . .

M. Langdon: La banque s'opposait-elle à ce que la note soit publiée?

M. Payne: Oui.

M. Kolhatkar: Oui.

M. Langdon: Donc, en êtes-vous arrivés à un compromis selon lequel vous adouciriez le contenu de la note, pour ne pas y indiquer tout à fait clairement qu'il s'agissait en fait d'une prolongation de trois mois?

M. Kolhatkar: Nous avions l'impression que la note indiquait clairement que le permis de la banque expirait le 31 mars et était renouvelable conformément aux dispositions de la Loi sur les banques. Les représentants du BSIF étaient présents tout au long des discussions; en fait, cette question n'a été soulevée qu'à une occasion, au cours de la dernière réunion du comité de vérification. Étant donné la réponse de la banque aux trois points soulevés par le BSIF, et les progrès qui avaient été accomplis en ce sens, nous estimions que cette note décrivait clairement la situation à ce moment-là.

M. Langdon: Je dois dire qu'il me semble que vous étiez responsables de le faire savoir au public de façon plus claire, étant donné surtout que cette note n'a pas été publiée dans un journal. Il aurait fallu à mon avis dire plus clairement aux gens qui ont pris le temps d'étudier la documentation plus à fond qu'il s'agissait simplement d'une prolongation de 3 mois.

M. Goodfellow: À titre de vérificateurs, nous étions chargés de nous assurer que la note reflétait vraiment la situation de la banque à ce moment-là. Or, elle indique que la banque exerçait son activité en qualité de filiale d'une banque étrangère en vertu d'un permis expirant le 31 mars. C'est tout à fait exact. C'était bien la situation.

En ce qui concerne les mots qui suivent, «et est renouvelable en vertu de la Loi sur les banques», nous estimions nécessaire, pour pouvoir être d'accord avec cette affirmation, que la direction nous donne l'assurance qu'elle allait répondre aux conditions imposées par le BSIF; comme vous l'avez déjà entendu dire, nous avons obtenu cette assurance. Nous avions également besoin d'une attestation du BSIF, que nous avons aussi obtenue.

Par conséquent, nous en avons conclu que cette note résumait assez fidèlement la situation effective de la banque, mais nous estimions nécessaire de préciser dans les notes que le permis de cette dernière expirait le 31 mars, puisque c'était un fait. C'est pour cela que nous avons insisté pour que cette note soit publiée; comme nous l'avons déjà dit, la direction de la banque n'était pas d'accord, mais nous avons soutenu qu'il s'agissait-là d'un fait indéniable qui devait être divulgué et que le libellé de la note était tout à fait acceptable à notre avis. C'est cela qui a mis fin à nos discussions sur cette information.

Le président suppléant (M. Sobeski): Toujours au sujet de cette note, je voudrais remercier les comptables et leurs conseillers juridiques de nous avoir donné leur point de vue.

[*Text*]

I would like to call now the officials representing the Canada Deposit Insurance Corporation. If the last witnesses are going to be interviewed, I ask that they move outside or wait until the end of the hearings. May we have the reporters conduct their interviews either outside or wait until noon hour.

• 1135

Welcome, Mr. McKinlay. Because you have been before the committee before, I imagine you have an opening statement.

Mr. Ronald A. McKinlay (Chairman of the Board, Canada Deposit Insurance Corporation): Thank you, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Maybe for the crew, you could identify yourselves.

Mr. Jean-Pierre Sabourin (President and Chief Executive Officer, Canada Deposit Insurance Corporation): I am President and CEO of Canada Deposit Insurance Corporation. I have with me today Mr. Ronald McKinlay, Chairman of the Board of CDIC; and Guy St. Pierre, the Vice-President, Insurance and Risk Assessment, of CDIC.

Mr. Chairman, with your indulgence I would like to proceed in the following manner. I would like to give the committee a short review of CDIC's mandate and then deal with BCCC specifically. My remarks will be very brief, to provide ample time to answer your questions.

The objects of the CDIC are found under section 7 of the CDIC Act, and these are, in brief, to provide deposit insurance payments, to insure depositors in case of a failure of a member institution, to promote standards of sound business and financial practices, and to promote or otherwise contribute to the stability and competitiveness of the financial system in Canada, and to do such things in a manner to minimize CDIC's exposure to loss.

The corporation's administration is entrusted to nine directors, who are a mix of public and private sector individuals. Mr. Michael Mackenzie, the Superintendent of Financial Institutions, is one of these directors, and we understand that Mr. Mackenzie will appear before this committee today in his capacity as Superintendent.

CDIC does not directly examine the affairs of federal member institutions. It currently must rely on the Superintendent's office to advise CDIC of the financial condition of its federal members, including all banks. The Superintendent reports annually, under section 29 of the CDIC Act, or more frequently if the institution is of concern.

Membership in CDIC is mandatory for all federal desposit-taking institutions, that is, banks, trust companies and loan companies. Prior to 1987 amendments to the CDIC Act, all federal institutions such as BCCC became members automatically and were not required to apply for membership with CDIC.

I would now like to deal with the issues relating to BCCC. We have reviewed all reports received about the financial condition of BCCC from the Inspector General of Banks and, subsequently, from the Superintendent since 1982,

[*Translation*]

J'aimerais maintenant appeler les représentants de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Nous allons passer ensuite aux derniers témoins, mais je leur demanderais de sortir ou d'attendre jusqu'à la fin de la séance. Les journalistes auraient-ils l'obligeance de faire leurs interviews à l'extérieur ou d'attendre jusqu'à midi?

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur McKinlay. Comme vous avez déjà comparu devant le comité, j'imagine que vous avez une déclaration à faire.

M. Ronald A. McKinlay (président du conseil, Société d'assurance-dépôts du Canada): Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Pour les besoins de l'équipe technique, auriez-vous l'obligeance de vous présenter?

M. Jean-Pierre Sabourin (président et directeur général, Société d'assurance-dépôts du Canada): Je suis le président-directeur général de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Je suis accompagné de M. Ronald McKinlay, président du conseil de la SADC, et de M. Guy St. Pierre, vice-président, Assurance et évaluation des risques à la SADC.

Monsieur le président, si vous me le permettez, voici comment je voudrais procéder. J'aimerais d'abord donner au comité un bref aperçu du mandat de la SADC, avant d'aborder la question précise de la BCCC. Je serai très bref, de manière à disposer de tout le temps voulu pour répondre à vos questions.

Le mandat de la SADC est exposé à l'article 7 de la Loi sur la SADC. En quelques mots, la Société offre aux déposants une assurance en cas d'insolvabilité de l'institution financière, verse des paiements d'assurance, encourage l'application de saines normes commerciales et financières et favorise la stabilité et la compétitivité du système financier canadien, tout en minimisant les risques de perte de la SADC.

Le conseil d'administration de la société se compose de neuf membres, venant indistinctement du secteur privé ou du secteur public. M. Michael Mackenzie, surintendant des institutions financières, est l'un de ses administrateurs, et je crois savoir qu'il comparaîtra ici en sa qualité de surintendant.

La SADC n'examine pas directement les affaires des institutions fédérales membres. C'est le Bureau du surintendant qui l'informe de la situation financière des institutions fédérales membres, y compris les banques. Aux termes de l'article 29 de la Loi sur la SADC, le surintendant dépose un rapport chaque année ou à des intervalles plus fréquents au besoin.

Toutes les institutions de dépôt fédérales sont tenues d'appartenir à la SADC: banques, compagnies de fiducie et compagnies de prêt. Avant que des modifications ne soient apportées à la Loi sur la SADC en 1987, toutes les institutions fédérales comme la BCCC devenaient d'office membres de la Société sans avoir à présenter de demande.

Passons maintenant au dossier de la BCCC. Nous avons pris connaissance de tous les rapports relatifs à la situation financière de la BCCC établis par l'Inspecteur général des banques, puis par le surintendant, depuis 1982, année où la

[*Texte*]

the year in which BCCC received its charter and became a member of CDIC. Nothing in these reports indicates to us that anything was amiss. In fact, the Superintendent reported yearly, in accordance with section 29, that the bank's operations were conducted in accordance with sound business and financial practices, that the bank was in satisfactory condition and there had not been any change in the circumstances of the bank that might materially affect CDIC as an insurer.

We were aware, however, through the returns of insured deposits that need to be filed on a yearly basis with CDIC, that deposits were declining over time, but we were satisfied as to the financial condition of the bank.

However, things changed. In April 1991 OSFI began to report on BCCC on a monthly basis, soon after the completion of their examination report for 1990. In essence, OSFI reported that its primary concerns were the poor profitability of BCCC, its substandard asset quality, and the erosion of public confidence due to the adverse publicity about the BCCI group internationally.

• 1140

On June 14, 1991 CDIC received from us, via section 29, a report for the year ending October 30, 1990. OSFI reported that the bank was not operating in a satisfactory manner due to the deterioration and the quality of its loan portfolio; that BCCC's parent had injected $25 million for capital purposes; that the bank was relying on funds from affiliates to meet its requirements; that certain restrictions were placed on the renewal of the bank's licence. OSFI concluded that as a result of the capital injection and license restrictions CDIC, as an insurer, would not be adversely affected.

On July 5, 1991, as we are aware, the Superintendent took control of the assets of BCCC and its doors were closed. The direct clearer, the Royal Bank of Canada, therefore cancelled its clearing arrangements with BCCC under the Canadian Payments Association clearing by-laws within a few days after the intervention by OSFI.

Mr. Chairman, I would like now to deal with the actions taken by CDIC specifically. CDIC held a special board of directors meeting on July 5, 1991, at which time the Superintendent reported, among other things, that he had taken control of the assets of BCCC that day because of the actions taken by regulators internationally regarding BCCC affiliates. The board of directors, concerned that insured depositors facing hardship needed to have access to their savings, resolved that CDIC request the Minister of Finance to approve advance insurance payments. The Minister of Finance received our request on July 8, 1991 and immediately provided this authorization. CDIC began its compassionate payment process to ensure that insured depositors who found themselves in dire need of funds could apply for an advanced payment under the deposit insurance program.

[*Traduction*]

BCCC a reçu sa charte et est devenue membre de la SADC. Ces rapports ne renfermaient rien propre à nous faire soupçonner quoi que ce soit d'anormal. De fait, dans son rapport annuel sous le régime de l'article 29, le Surintendant a déclaré que la banque conduisait ses opérations en conformité avec de saines pratiques commerciales et financières, que sa situation était satisfaisante et n'avait connu aucun changement susceptible d'avoir des conséquences notables sur la SADC dans son rôle d'assureur.

Nous savions cependant, d'après le relevé des dépôts assurés qui doit être transmis chaque année à la SADC, que la valeur des dépôts diminuait, mais la situation financière de la banque ne nous inquiétaient pas.

Toutefois, les choses ont changé. En avril 1991, le BSIF a commencé à produire chaque mois un rapport sur la BCCC, peu après avoir achevé son rapport annuel de 1990. Le Bureau s'inquiétait surtout de la piètre rentabilité de la BCCC, de la mauvaise qualité de ses éléments d'actif et de l'érosion de la confiance publique en raison de la publicité négative autour du groupe international de la BCCI.

Le 14 juin 1991, la SADC a reçu de nous, en application de l'article 29, un rapport pour l'exercice se terminant le 30 octobre 1990. Le BSIF avait constaté que la banque ne conduisait pas ses opérations de manière satisfaisante en raison de la détérioration et de la mauvaise qualité de son portefeuille de prêts; que la banque mère de la BCCC lui avait versé 25 millions de dollars en capitaux; que la banque comptait sur des fonds en provenance de sociétés affiliées pour honorer ses obligations; et que certaines restrictions avaient été imposées au renouvellement du permis de la banque. Le BSIF a conclu qu'à cause de l'injection des capitaux et des restrictions visant le permis, la SADC, en tant qu'assureur, ne serait pas touchée.

Le 5 juillet 1991, comme nous le savons, le surintendant a saisi l'actif de la BCCC, et les activités de la banque ont cessé. Le membre adhérent, la Banque royale du Canada, a donc révoqué ses arrangements de compensation avec la BCCC, en conformité avec les statuts de l'Association canadienne des paiements, quelques jours après l'intervention du BSIF.

Je voudrais maintenant relater les mesures prises par la SADC. Cette société a convoqué une réunion extraordinaire du conseil d'administration le 5 juillet 1991, où le Surintendant a annoncé qu'il avait pris le contrôle de l'actif de la BCCC à la suite des mesures prises par les organismes internationaux de réglementation à l'endroit des sociétés affiliées à la BCCC. Soucieux de préserver aux déposants assurés l'accès à leurs épargnes et de leur éviter des difficultés, le conseil d'administration a décidé de demander au ministre des Finances d'approuver le versement de paiements d'assurance anticipés. Le ministre a reçu notre demande le 8 juillet 1991 et a donné son autorisation sur le champ. La société a commencé à verser des paiements de commisération pour veiller à ce que les déposants aux prises avec des besoins de fonds pressants puissent présenter une demande de paiement anticipé dans le cadre du programme de l'assurance-dépôts.

[*Text*]

The compassionate payment program requires that a depositor contact CDIC through its toll-free information lines and provide specific information required to process a payment. So far we have received over 3,400 telephone calls regarding BCCC. There are approximately 6,300 accounts held by BCCC. We are in the process of balancing the deposit liabilities as at July 5, 1991.

The reconciliation of each account and determining issues regarding aggregation of accounts is a complex and time-consuming exercise. Part of our legislation is to ensure that depositors are not paid more than $60,000.

We began making advanced payments on July 10, 1991 and to date we have advanced approximately $3.2 million to 460 insured depositors. We have denied 395 requests for approximately $4 million since the depositors either didn't have insured deposits or couldn't satisfy us that their funds had cleared the payment system. Obviously, there were a number of cheques in the system that were caught when the bank's doors were closed.

CDIC has taken steps to satisfy itself that compassion payments have been made only to insured depositors who have confirmed funds in their accounts. We have denied insurance payments where any doubt exists as to finality of payment or collectability of the deposit. Finality of payment relates to things such as cheques that have not yet cleared through the payment system, and collectability relates to ultimate payment of funds; as an example, funds that have been wire transferred. Naturally, we need to satisfy ourselves that the funds were in fact received by BCCC and deposited to proper accounts.

As we are all aware, a unique set of circumstances makes the case of BCCC unusual compared with other pay-outs with which CDIC has been involved. Allegations of fraud and other wrongdoing have been made with respect to BCCI group entities and there is an atmosphere of suspicion generally regarding this group. Some of these entities are now or may soon be in liquidation or undergoing similar proceedings. A multi-jurisdictional failure may well lead to inter-jurisdictional claims and disputes are likely.

Thus far we have not seen any transaction that leads us to conclude that there were improprieties in the Canadian operations, but we are mainly restricting ourselves at this time to the reconciliation of deposit liabilities.

I would now like to touch on our view of the financial position of BCCC today. We are of the opinion, based on information provided by OSFI and its agent, Arthur Andersen, during July 1991, which was augmented by our own independent review, that BCCC is insolvent by any definition. Our conclusion is based on the following.

• 1145

Additional large loan loss provisions on outstanding loans are required. BCCC is, as reported, not profitable in its own right, and many of its loans are non-performing. BCCC is without further financial support from its parent or affiliates.

[*Translation*]

Pour cela, le déposant doit nous téléphoner, sans frais, et nous communiquer des renseignements précis. Jusqu'à ce jour, nous avons reçu plus de 3,400 appels téléphoniques au sujet de la BCCC. La banque détient environ 6,300 comptes. Actuellement, nous sommes en train d'établir le passif-dépôts en date du 5 juillet 1991.

Le rapprochement de chaque compte et le règlement des questions touchant la consolidation des comptes représentent une opération complexe qui prend du temps. La loi qui nous régit stipule qu'aucun déposant ne peut toucher plus de 60,000$.

Les premiers paiements anticipés ont été versés le 10 juillet et, depuis, une somme d'environ 3,2 millions de dollars en paiements anticipés a été versée à 460 déposants assurés. Nous avons refusé 395 demandes d'une valeur approximative de 4 millions de dollars en raison du fait que certains dépôts ne sont pas assurés ou qu'il n'a pu être établi que les fonds étaient passés par le système de compensation. En effet, il est certain qu'un certain nombre de chèques sont restés coincés dans le système lorsque la banque a fermé ses portes.

La SADC a pris des mesures pour s'assurer que les paiements de commisération n'ont été versés qu'aux déposants assurés qui avaient effectivement des fonds dans leurs comptes. Nous avons refusé tout paiement d'assurance lorsque le moindre doute existait sur le caractère définitif du paiement ou la possibilité de recouvrer le dépôt. Par caractère définitif du paiement, j'entends les cas où un chèque n'est pas encore passé par le système de compensation, et par possibilité de recouvrer, j'entends le versement définitif des fonds, comme, par exemple, en cas de virement télégraphique. Il faut évidemment nous assurer que les fonds ont bien été reçus par la BCCC et ont été déposés dans le compte en question.

Comme nous le savons tous, des circonstances uniques font du cas de la BCCC un cas distinct des autres cas de remboursement de la SADC. Des allégations de fraude et de malversation ont été faites à l'endroit des membres du groupe BCCI, lequel baigne dans une atmosphère de suspicion. Certaines entités du groupe sont actuellement en liquidation sont sur le point de l'être, ou font face à des mesures semblables. Un effondrement multinational risque de donner lieu à des demandes d'indemnité internationales ainsi qu'à des litiges.

À ce jour, nous n'avons été témoins d'aucune opération nous amenant à conclure qu'il y a eu des irrégularités au Canada, mais nous nous occupons surtout à ce moment-ci du rapprochement du passif-dépôts.

Je voudrais maintenant parler de la situation financière de la BCCI telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. D'après les renseignements obtenus du BSIF et de son mandataire, M. Arthur Andersen, en juillet 1991, auxquels est venu s'ajouter notre propre examen indépendant, nous sommes d'avis que la BCCC est insolvable quels que soient les critères retenus. Notre conclusion est fondée sur ce qui suit.

Il faudrait de nouvelles et importantes provisions pour pertes sur prêts impayés. La BCCC seule n'est par rentable et un grand nombre de ses prêts ne sont pas productifs. La BCCC ne reçoit plus d'appuis financiers de sa banque mère

[*Texte*]

In our opinion, BCCC's liabilities exceed assets and therefore we believe there is no equity left in BCCC. Additionally, BCCC is unable to meet its liabilities, as they become due, without financial support, and there appears to be no possibility of putting in place new clearing arrangements with a direct clearer.

As a result, the board of directors of CDIC, at its regular meeting of August 7, 1991, resolved to cancel the deposit insurance of BCCC, and the minister was requested to approve that cancellation under our legislation.

Mr. Gray: What date was that?

Mr. Sabourin: August 7, 1991. This was done, and CDIC advised both BCCC and OSFI formally on August 13, 1991 that the deposit insurance was cancelled. The cancellation of deposit insurance results in this bank not being able to accept deposits in the future even if the doors were reopened. It is important to note that the actions of CDIC do not in any way affect current insured depositors in that they remain insured.

We began a review of BCCC's deposit liabilities as part of our compassionate payment process soon after July 5, 1991. Based on the information available to us to date and as previously mentioned, BCCC depositors held 6,300 accounts, totalling $107 million. Of these accounts there are 4,262, totalling $46 million held in Canadian fund deposits, of which approximately $22 million is insured.

For deposits to be insured they must be repayable in Canada, in Canadian currency, and be repayable on demand or within five years from the date of deposit, and must not exceed the $60,000 limit per deposit. Foreign currency deposits are not insured by CDIC. BCCC depositors held 2,055 foreign currency accounts for approximately $63 million.

We have decided at this time not to accept or process any requests for deposit insurance on amounts, as called on the balance sheet, "due to BCCC affiliates", which total approximately $43 million based on the financial statements of BCCC. This amount is an adding of due to and due from affiliate accounts and requires substantial reconciliations. We recently began the process of reviewing these transactions to determine if they are deposits as defined under the CDIC Act, or debt, or equity funds of BCCC, and if so, whether they are final and represent collectable funds. We have not formed an opinion at this time for deposit insurance purposes.

As the committee is aware, the Attorney General has applied for an order winding up BCCC. The matter is before the courts at this time.

Last week a provisional liquidator, Arthur Andersen, was appointed. The Attorney General's application for winding up and the appointment of a permanent liquidator is expected to be heard on September 6, 1991 after meetings of creditors are held in Toronto, Montreal and Vancouver.

[*Traduction*]

ou de ses sociétés affiliées. A notre avis, le passif de la BCCC excède son actif, si bien que nous jugeons qu'elle n'a plus de valeur nette. En outre, sans apport financier, la BCCC sera incapable de faire honneur à ses obligations au fur et à mesure qu'elles arriveront à échéance et il ne semble pas être possible de contracter de nouveaux arrangements de compensation avec un autre membre adhérent.

En conséquence, le conseil d'administration de la SADC, lors de sa séance régulière du 7 août 1991, a décidé d'annuler l'assurance-dépôts de la BCCC et a prié le ministre d'approuver cette annulation sous le régime de notre loi.

M. Gray: A quelle date?.

M. Sabourin: Le 7 août 1991. C'est donc ce qui a été fait, et la SADC a informé officiellement la BCCC et le BSIF le 13 août 1991. L'assurance-dépôts a été annulée parce que cette banque ne serait pas en mesure d'accepter des dépôts dans l'avenir même si elle rouvrait ses portes. Il importe de noter que les mesures prises par la SADC ne touchent en rien les déposants assurés actuels en ce sens qu'ils restent assurés.

Nous avons entrepris l'examen du passif-dépôts de la BCCC dans le cadre de notre programme de paiements de commisération peu après le 5 juillet 1991. D'après l'information dont nous disposons jusqu'à ce jour, et comme je l'ai dit tout à l'heure, les déposants de la BCCC détiennent 6,300 comptes d'une valeur totale de 107 millions de dollars. De ce nombre, 4,262 comptes représentent 46 millions de dollars de dépôts en devises canadiennes, dont environ 22 millions de dollars sont assurés.

Pour être assurables, les dépôts doivent être remboursables en dollars canadiens au Canada et remboursables sur demande dans les 5 ans suivant la date du dépôt et ne doivent pas dépasser 60,000$ par dépôt. Les dépôts en devises étrangères ne sont pas assurés par la SADC. Les déposants de la BCCC détenaient 2,055 comptes en devises étrangères d'une valeur approximative de 63 millions de dollars.

Pour le moment, nous avons décidé de ne pas étudier les demandes de paiement pour ce que l'on appelle dans le bilan les montants dûs aux affiliés de la BCCC et qui représentent environ 43 millions de dollars d'après les états financiers de la banque. Ce montant représente la somme des montants exigés et exigibles des comptes affiliés et nécessitera de nombreux rapprochements. Nous venons de commencer l'examen de ces opérations pour déterminer s'il s'agit de dépôts au sens de la Loi sur la SADC ou de dettes ou d'avoirs propres de la banque, et, le cas échéant, s'il s'agit de paiements définitifs et donc de fonds qui peuvent être recouvrés. Pour les besoins de l'assurance-dépôts, nous n'avons pas encore abouti à une conclusion.

Comme les membres du comité le savent, le procureur général a demandé une ordonnance de liquidation de la BCCC. L'affaire est actuellement devant les tribunaux.

La semaine dernière, M. Arthur Andersen a été nommé liquidateur provisoire. La demande de liquidation et la nomination d'un liquidateur permanent sont censées être examinées le 6 septembre 1991 après une réunion des créanciers à Toronto, Montréal et Vancouver.

[*Text*]

During that time CDIC will continue to advance compassionate payments to insured depositors. We will pay out all insured deposit claims when and if the courts decide that a winding-up order should be issued. We expect that the pay-out process will be a complex one, and while the average insured depositors will be repaid promptly, some depositors will have to await long investigations before being reimbursed.

Mr. Chairman, this concludes my remarks. We would be pleased to answer any questions.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you.

Mr. Langdon: I have a number of questions. I congratulate you on a very straightforward, detailed and well thought through report. Could you first give us an estimate at this stage of the level of liabilities relative to the level of assets for BCCC?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, based on the balance sheet today, on July 5, it appears that the assets at net book value after the provisions that we discussed would be insufficient to meet all liabilities. Our number is about $3 million. However, this does not take into consideration contingent liabilities not yet identified, and there will be many. Obviously, with the conglomerate we see, who knows what will come out? This does not take into consideration the cost of liquidation litigation, which in this case will probably be substantial. Therefore, losses will be suffered, but the extent of them is unknown at this time.

• 1150

Mr. Langdon: With respect to loans, you suggested a great many were non-performing.

Mr. Sabourin: That is correct.

Mr. Langdon: Do you have any indicator that you could give us of the percentage or the dollar value that might be non-performing?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, based on the examination report that CDIC received from OSFI in July, and that was based on the October 30, 1990 examination, at least one-third of its assets were non-performing.

Mr. Langdon: Given the fact that the bank in the past had been specifically asked to provide a letter of comfort—I think it was referred to as such by the auditors—given that such a letter was provided and given that it was backed up by the Abu Dhabi government, have plans been undertaken as yet on the part of CDIC or plans discussed by CDIC with the government to seek from the Abu Dhabi government—as has been done in the case of depositors in Britain—transfers of money to cover some of these losses that you have discussed?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, in relation to CDIC there has been no discussions. However, that doesn't mean there has not been. I would suggest that this question be put to the Superintendent of Financial Institutions, Mr. Mackenzie, this afternoon.

One of the things that I think is important to note is that we in Canada operate a bit differently from other jurisdictions in that we have subsidiaries that are regulated Canadian financial institutions in Canada. In other jurisdictions, who knows who regulated them?

[*Translation*]

D'ici là, la SADC continuera de verser des paiements de commisération aux déposants assurés. Nous verserons un paiement à tous les déposants assurés qui en auront fait la demande lorsque le tribunal rendra l'ordonnance de liquidation, le cas échéant. Le processus de versement des paiements sera, nous le craignons, complexe, et même si le déposant ordinaire sera remboursé sans tarder, certains devront attendre que soient terminées des enquêtes qui peuvent durer longtemps.

Monsieur le président, voilà qui met fin à ma déclaration. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci.

M. Langdon: J'ai un certain nombre de questions. Je vous félicite de votre déclaration directe, détaillée et bien présentée. Approximativement, quel est le passif de la BCCC par rapport à son actif?

M. Sabourin: Monsieur le président, d'après le bilan d'aujourd'hui en date du 5 juillet, il semble que la valeur comptable nette de l'actif, provisions faites pour ce dont nous avons discuté tout à l'heure, serait insuffisante pour rembourser la totalité du passif. Nous arrivons à environ 3 millions de dollars. Toutefois, cela ne tient pas compte du passif éventuel, qui reste à déterminer et qui sera considérable. Avec un pareil conglomérat, qui sait comment cela tournera. Cela ne tient pas compte des frais judiciaires associés à la liquidation, qui seront probablement considérables dans ce cas-çi. Il y aura donc des pertes, mais on en ignore encore l'ampleur.

M. Langdon: Vous avez dit qu'un grand nombre de prêts étaient non productifs.

M. Sabourin: C'est juste.

M. Langdon: Quelle somme ou quel pourcentage cela représente-t-il?

M. Sabourin: D'après le rapport que la SADC a reçu du BSIF en juillet, établi sur des chiffres en date du 30 octobre 1990, le tiers au moins des éléments d'actif étaient non productifs.

M. Langdon: Comme la banque avait été priée d'envoyer une lettre de confort—les vérificateurs en ont fait état, je crois—comme une telle lettre a été envoyée et comme elle avait la caution du gouvernement d'Abu Dhabi, la SADC a-t-elle élaboré un plan ou a-t-elle discuté avec le gouvernement de moyens d'obtenir du gouvernement d'Abu Dhabi—comme cela s'est fait en Grande-Bretagne—une certaine somme destinée à éponger les pertes?

M. Sabourin: Monsieur le président, en autant que la SADC est concernée, il n'y a pas eu de discussion. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu du tout. Je vois suggère de poser cette question au surintendant des institutions financières, M. Mackenzie, cet après-midi.

Il faut noter que la pratique canadienne est légèrement différente de celle des autres pays en ce sens que les filiales canadiennes sont elles aussi réglementées. Ailleurs, nous l'ignorons.

[*Texte*]

Mr. Langdon: Right. And with the special consideration that in this case... As you say, it is something to raise with OSFI, which commitments they insisted on and which ones they received.

One of the things that is striking about the balance sheet of this bank is the extremely large proportion of deposits that are in the form of foreign currency. As you mentioned, this is not something that is covered by CDIC. Is there anything within the regulations that a bank such as BCCC has to follow which requires that it warn depositors, at the time that foreign currency deposits are made, that these are not covered by deposit insurance?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, under our legislation there are requirements that every non-insured deposit be stamped "This instrument is not insured as defined by the CDIC Act". In the past we have written to all of our financial institutions—several times over the last five years—advising them of the requirements of stamping all non-insured deposits, and there are in fact sanctions under our legislation if that practice is not followed.

Part of the examination framework of OSFI is to also ensure compliance with those regulations or with the legislation, and we are at this time reviewing the situation to satisfy ourselves that they were in fact followed.

Mr. Langdon: Do you have a sense yet as to whether they were followed?

Mr. Sabourin: Our preliminary sense is that it was not followed in all cases, but we want to make sure we have all the information before we determine that.

Mr. Langdon: My last question is, do you have as yet a rough estimate of exactly how much in the way of deposits by Canadians in Canadian currency—let's just leave it in Canadian currency, perhaps—will not be covered by deposit insurance; and have there been any discussions about whether, as in the case of the Northland Bank and other situations that we faced previously, there will be efforts on the part of government to cover off those additional deposits?

• 1155

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, as I mentioned, there is $46 million in Canadian fund deposits held by this bank, of which $22 million is insured. So $24 million is not insured, and I am not aware of any discussion that these depositors would be repaid in one form or another. It would certainly not be within the mandate and the authority, as set out in the CDIC legislation, to do that.

I must point out, Mr. Chairman, that we have put in an extensive public awareness campaign, at great cost, in the last three years, and continue to do so, in advertisements and TV, in newspapers and publications. We have sent an information brochure to every household in Canada. We have toll-free lines that we have manned—sorry for using the term—that we have people operating during normal working hours, and in the case of BCCC or other institutions, seven days a week,

[*Traduction*]

M. Langdon: Je vois. Et le fait que dans ce cas-ci... Comme vous le dites, c'est au BSIF qu'il faut demander quels engagements ont été réclamés et quels engagements ont été reçus.

Ce qui me frappe dans ce bilan, c'est la très forte proportion des dépôts en devises étrangères. Comme vous l'avez dit, ils ne sont pas protégés par la SADC. La réglementation à laquelle est assujettie la BCCC l'oblige-t-elle à informer les déposants de devises étrangères que leurs dépôts ne sont pas assurés?

M. Sabourin: La loi exige que chaque dépôt non assuré porte une estampille indiquant que l'effet en question n'est pas assuré sous le régime de la Loi sur la SADC. À plusieurs reprises au cours des cinq dernières années, nous avons envoyé une lettre à nos institutions financières pour leur rappeler l'obligation d'estampiller tous les dépôts non assurés. La loi prévoit d'ailleurs des sanctions en cas d'omission.

Le BSIF doit aussi s'assurer que ces directives sont suivies. D'ailleurs, nous examinons actuellement la situation pour nous assurer que c'est le cas.

M. Langdon: Avez-vous l'impression qu'elles ont été suivies?

M. Sabourin: Notre premier mouvement est de croire qu'elles n'ont pas été suivies dans tous les cas, mais nous voulons nous assurer de disposer de toute l'information avant de conclure.

M. Langdon: Ma dernière question. Avez-vous une idée de la valeur approximative en dollars canadiens des dépôts de citoyens canadiens qui ne seront pas assurés? Sait-on si, comme dans le cas de la Northland Bank et d'autres situations passées, le gouvernement cherchera à garantir les autres dépôts?

M. Sabourin: Monsieur le président, comme je l'ai dit, il y a pour 46 millions de dollars canadiens déposés dans cette banque, dont 22 millions sont assurés. Il y a donc 24 millions de dollars qui ne sont pas assurés, et je ne sais rien de discussions qui auraient pu avoir lieu dans le but de rembourser ces déposants d'une manière ou d'une autre. Ce ne serait de toute façon pas conforme au mandat et aux pouvoirs conférés par la Loi sur la SADC.

Je tiens à signaler, monsieur le président, que nous avons lancé une vaste campagne de sensibilisation, qui a coûté très cher, au cours des trois dernières années. Elle se poursuit à la télévision, dans les journaux et dans les magazines. Nous avons envoyé une brochure d'informations à tous les ménages canadiens. La population peut appeler gratuitement nos agents pendant les heures normales de travail et, dans le cas de la BCCC et certaines autres institutions, sept jours par

[*Text*]

12 hours a day. This year we have accepted and dealt with over 70,000 inquiries. On average it is 35,000 or 40,000 inquiries a year. There is a lot done by CDIC to ensure that depositors are being informed.

Mr. Langdon: Is CDIC going to lose money on this?

Mr. Sabourin: It is difficult to say right now. We will have to see. Obviously it will be determined on a number of issues such as the value of the assets once they are liquidated. Secondly, what are all the deposit liabilities, what is the extent of the contingent liabilities, the litigation? It is going to be a long, drawn-out process. This is not a situation that will be resolved very shortly.

Mr. Langdon: Thank you.

Mr. McKinlay: If I could make one comment, Mr. Chairman, just to augment what Mr. Sabourin has said, while some $20 million or $30 million of Canadian deposits are not insured, there will inevitably and ultimately be some recovery by those folks, at the same rate that we will recover on the insured deposits we have paid out. So I think the numbers would indicate that there will not be, by any means, a full loss. But you can't speculate with any precision at this stage how much the ultimate loss will be.

Mr. Sabourin: Or the recoveries.

Mr. Soetens: I would like to follow along that concept. Where does the CDIC sit, as a creditor, in the pecking order? Are you at the top of the list or the bottom of the list?

Mr. Sabourin: The process is that we are subrogated under our legislation to the rights and the interest of each depositor to the extent of the payment. If you look at a bank such as this, we simply replace the rights and interest of the depositor; we are not in a Crown priority position, nor do we put ourselves in a priority. We simply replace the interest of a depositor.

I will give you an example. If a depositor had a $100,000 deposit and CDIC reimbursed him the $60,000, then the depositor would stand for recoveries of $40,000, as would CDIC for $60,000. If there is a 100% recovery, the depositor would get $40,000 and we would get $60,000, and the depositor would suffer no loss.

Mr. Soetens: If you have made some interim payment on a compassionate basis, does that reduce the $60,000 liability by whatever that payment is to the—

Mr. Sabourin: That is correct.

Mr. Soetens: You mentioned that there is some $46 million in Canadian deposits, some $63 million in foreign deposits. That amounts to $107 million or $109 million, depending on what the value of these foreign deposits is. But if I look at the statement as of the end of May, which was issued July 27, there is some $234 million in assets. You are saying that one-third of the deposits are probably non-performing, so if we write them off for a moment we are talking $180 million, give or take, of deposits versus the $109 million here.

Mr. Sabourin: Well, there is $109 million, Mr. Chairman, but that does not include approximately $43 million due to affiliates and to other banks. We are considering those as not being deposit liabilities insofar as CDIC is concerned until we complete our full investigation and until finality of payment is confirmed.

[*Translation*]

semaine, 12 heures par jour. Cette année, nous avons répondu à 70,000 demandes de renseignements. Nous recevons en moyenne entre 35,000 et 40,000 demandes de renseignements par année. La SADC ne néglige rien pour informer les déposants.

M. Langdon: La SADC va-t-elle perdre de l'argent dans cette affaire?

M. Sabourin: C'est difficile à dire pour le moment. Il faut voir venir. Cela dépendra par exemple de la valeur de l'actif à liquider. Il faudra ensuite déterminer l'importance du passif-dépôts, du passif éventuel et des frais de justice. Ce sera long et onéreux. L'affaire est loin d'être réglée.

M. Langdon: Merci.

M. McKinlay: Je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. Sabourin. Même si 20 ou 30 millions de dollars environ de dépôts canadiens ne sont pas assurés, ces déposants finiront par recouvrer un certain montant. Tout comme nous allons recouvrer une partie des paiements que nous aurons versés. Il ne s'agira donc pas d'une perte sèche. Sauf que l'on ignore encore de quel ordre elle sera.

M. Sabourin: Ni les recouvrements.

M. Soetens: Je voudrais poursuivre dans la même veine. Où se situe la SADC dans l'ordre de priorité des créanciers? Au début ou à la fin?

M. Sabourin: Aux termes de la Loi, la Société est subrogée, jusqu'à concurrence du montant du paiement, dans les droits du déposant. Face à une banque comme celle-ci, nous ne faisons que prendre la place du déposant; nous ne jouissons pas d'un privilège d'État, pas plus que nous ne nous l'arrogeons. Nous faisons simplement valoir les droits du déposant.

Prenons un exemple. Si un déposant avait un dépôt de 100,000$ et si la SADC lui remboursait 60,000$, la somme qui reste à recouvrer par le déposant est de 40,000$, tandis que celle de la SADC serait de 60,000$. Si le recouvrement était intégral, le déposant toucherait 40,000$ et la Société 60,000$, si bien que le déposant n'accuserait aucune perte.

M. Soetens: Le paiement anticipé est-il débité du paiement?

M. Sabourin: Oui.

M. Soetens: Vous avez dit qu'il y avait 46 millions de dépôts en dollars canadiens et 63 millions en devises étrangères. Cela donne entre 107 et 109 millions de dollars en fonction de la valeur des devises étrangères. Or, le bilan arrêté à la fin mai, publié le 27 juillet, fait état de 234 millions de dollars d'actif. Vous dites que le tiers des dépôts sont probablement non productifs. Si on les exclut du calcul, cela donne plus ou moins 180 millions de dollars par opposition aux 109 millions qui figurent ici.

M. Sabourin: Ces 109 millions de dollars, monsieur le président, ne comprennent pas les quelque 43 millions de dollars dûs aux sociétés affiliées et à d'autres banques. Pour nous, il ne s'agit pas là de passif-dépôts; pas tant que nous n'aurons pas terminé notre enquête et que le paiement aura été confirmé.

[*Texte*]

• 1200

Mr. Soetens: I appreciate your comments about compassionate basis, having a couple of constituents who are depositors at this institution. Is there some consideration given that business accounts that are active may in fact force these businesses into insolvency themselves because the bank or CDIC is securing or holding the deposits?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, we have provided funds to small businesses or businesses who have business accounts that must operate and hold deposits that are insured. We have in fact advanced them the funds.

On the other side, if it is a loan outstanding with a line of credit, OSFI, together with Arthur Andersen as their agent, have been reviewing those accounts individually to ensure that they in fact can provide further funding to ensure that the value of the account itself remains. In other words, if you had a line of credit and you stopped lending to an institution or to a business, the value would probably be a complete loss because that individual could not continue in business. OSFI has advised us that it is looking at the requirements of every business or every customer of the bank and satisfying itself that there is security and that they are, in fact, increasing the value or at least maintaining the value of that asset.

Mr. Soetens: But it seems to me that one of the things you have asked the small businesses to do is to verify that their deposits have cleared the other institutions. I guess small businesses who would receive payments in the form of cheques would deposit into BCCC and now you have asked these small businesses to go back to their customer base and confirm that all the cheques they have deposited have cleared. If they have not cleared, where would they go? Would they not just be sent back to BCCC as being—

Mr. Sabourin: Not necessarily, because there are no clearing arrangements at this time. So the cheques would not go back to BCCC and we have to satisfy ourselves that there is, in fact, finality of payment, that the depositors have funds in their accounts. We are very compassionate, but there is an extent of using CDIC funds if we are not satisfied the depositor should be repaid.

Mr. Soetens: So what happens to this cheque that is not cleared? If it doesn't go back to BCCC and the other bank refuses to clear it, what happens?

Mr. Sabourin: It is a situation, sir, that we will deal with as much as we can. We have people who deal just with that on a daily basis, to try to help out the individuals who find themselves in that situation. In some cases, I know for a fact, there have been a number of accounts or a number of cheques about which a customer could satisfy us that these funds have in fact cleared and in some cases some of the cheques were not cleared, so we have advanced the funds we were satisfied had cleared.

Mr. Soetens: Okay.

Mr. Sabourin: As I pointed out, this is not a normal situation in which CDIC finds itself in pay-outs. Because of all the allegations, etc., we are being extra careful.

[*Traduction*]

M. Soetens: Je suis heureux de ce que vous avez dit à propos des paiements de commisération puisque certains de mes électeurs ont un compte dans cette banque. Dans le cas des comptes commerciaux, est-il possible que certaines entreprises deviennent elles aussi insolvables à cause du fait que la banque ou la SADC a la haute main sur ces dépôts?

M. Sabourin: Monsieur le président, nous avons avancé des fonds aux entreprises qui détiennent des comptes commerciaux et qui doivent avoir des comptes assurés. De fait, nous leur avons avancé des fonds.

Par contre, s'il s'agit d'un emprunt impayé à partir d'une ligne de crédit, le BSIF et le mandataire Arthur Anderson étudient chacun de ces comptes pour veiller à ce qu'ils puissent avancer d'autres fonds pour garantir la valeur du compte. Autrement dit, si vous aviez une ligne de crédit et si vous aviez arrêté de prêter à une institution ou à une entreprise, la valeur serait probablement une perte totale puisque celle-ci ne pourrait plus rester en activité. Le BSIF nous a indiqué qu'il est en train d'examiner les besoins de chaque client de la banque pour s'assurer qu'il y a bien nantissement et que la valeur de l'actif est à tout le moins maintenue.

M. Soetens: Mais il me semble que l'une des choses que vous avez demandé aux petites entreprises est de vérifier que leurs dépôts sont effectivement passés par le système de compensation de l'autre institution. J'imagine que les petites entreprises qui sont payées par chèques auront déposé ces chèques à la BCCC; maintenant, vous leur demandez de vérifier auprès de leur client pour confirmer que les chèques qui ont été déposés sont bien passés en chambre de compensation. Si ce n'est pas le cas, où sont-ils? Est-ce qu'on ne les renverrait pas tout simplement à la BCCC...

M. Sabourin: Pas nécessairement, parce qu'il n'y a pas de mécanisme de compensation à l'heure actuelle. Le chèque ne retournerait pas à la BCCC et nous devons établir le caractère définitif du paiement, c'est-à-dire la présence des fonds dans le compte. Nous faisons preuve de beaucoup de commisération, mais au-delà d'une certaine limite, nous ne verserons pas de fonds de la SADC si nous ne sommes pas convaincus que le déposant a droit à un remboursement.

M. Soetens: Mais qu'arrive-t-il à ce chèque s'il n'a pas été compensé? S'il ne retourne pas à la BCCC et si l'autre banque refuse de le compenser, qu'arrive-t-il?

M. Sabourin: C'est une situation devant laquelle nous ferons tout ce que nous pouvons, monsieur. Nos employés font face à cette situation tous les jours et essaient d'aider les personnes touchées. Je connais personnellement des cas où le client a pu nous convaincre que les chèques avaient été compensés et dans d'autres pas. Nous lui avons avancé les fonds dans le cas des chèques où il avait établi qu'ils avaient été compensés.

M. Soetens: D'accord.

M. Sabourin: Comme je l'ai dit, ce n'est pas une situation de remboursement normale pour la SADC. À cause de toutes les allégations, nous redoublons de prudence.

[*Text*]

Mr. Soetens: I appreciate that you are.

The CDIC in this process with this bank does no auditing; you rely on others to do it all for you, whether it be OSFI or auditors hired by the bank?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, it is a requirement under our act that the Superintendent of Financial Institutions examine, on behalf of CDIC, notwithstanding any other act of Parliament, the affairs of each member institution on an annual basis and report on the financial condition of that institution, and also if there is any material changes in the circumstances that might affect CDIC as an insurer.

Mr. Soetens: Does your group. . .? We have had reports from the RCMP of extensive cash flowing into this country through money laundering. We have now had the auditors say they really haven't reported to any of their clients that they have witnessed this kind of thing. Does your group instruct the Superintendent to look for this kind of thing or. . .?

Mr. Sabourin: The matter of money laundering, Mr. Chairman, has been dealt with substantially within the agencies. I am sure Mr. Mackenzie can give you a full blow-out this afternoon as to all of the steps he has taken, because there have been many steps taken.

Mr. Soetens: But does the CDIC instruct—

Mr. Sabourin: CDIC is not involved in those matters; we are a deposit insurance corporation.

• 1205

Ms Callbeck: You mentioned that some people or businesses have got insurance money because of serious financial difficulties. What about the people who are insured who do not have any money? Do they get money after the decision is made to wind it up, or do they have to wait until the company is actually wound up?

Mr. Sabourin: I am sorry, could you repeat your question?

Ms Callbeck: When do the people who are insured but have not received any money start to receive their money? Is it when the decision is made to wind it up, or do they have to wait until it is wound up?

Mr. Sabourin: Insured depositors who find themselves in need today can contact us, as they have and will continue to do until the day of the court application. If the court decides that this institution is to be wound up and issues a winding-up order on that date, CDIC will soon after. . . I would expect that in the next two weeks, if all goes well, most of the insured depositors will be repaid immediately.

Mr. Manley: Just one other thing, Mr. Sabourin. Presumably in your review of the insured institutions you look at the annual reports that are issued, the financial statements. Do you agree?

Mr. Sabourin: Yes.

[*Translation*]

M. Soetens: Je comprends.

Dans cette affaire, la SADC ne fait pas de vérification bancaire; pour cela, vous comptez sur d'autres: le BSIF ou des vérificateurs embauchés par la banque?

M. Sabourin: Monsieur le président, en vertu de la loi qui nous régit, le Surintendant des institutions financières doit examiner pour le compte de la SADC, abstraction faite de toute autre loi du Parlement, les affaires de chaque institution membre sur une base annuelle et faire rapport sur la situation financière de cette institution. Il doit aussi noter tout changement notable de sa situation susceptible de toucher la SADC dans son rôle d'assureur.

M. Soetens: Est-ce que votre groupe. . .? Des rapports de la GRC signalent l'afflux au Canada de capitaux destinés à être blanchis. Les vérificateurs nous disent maintenant n'avoir jamais signalé à leurs clients avoir observé ce genre de pratique. Est-ce votre groupe donne pour instruction au Surintendant d'essayer de découvrir ce genre de pratique. . .?

M. Sabourin: La question du blanchiment de l'argent, monsieur le président, a été traitée à fond par les organismes. Je suis convaincu que M. Mackenzie pourra vous donner cet après-midi un exposé complet de toutes les mesures qu'il a prises. Il y en a eu beaucoup.

M. Soetens: Mais est-ce que la SADC donne des instructions. . .

M. Sabourin: La SADC ne s'occupe pas de ces questions; elle est une société d'assurance-dépôts.

Mme Callbeck: Vous avez dit que des particuliers ou des entreprises aux prises avec de graves difficultés financières ont reçu des paiements d'assurance. Qu'en est-il des gens qui sont assurés et qui n'ont pas d'argent du tout? Est-ce qu'ils reçoivent de l'argent après la décision de liquider la banque ou doivent-ils attendre jusqu'à ce que la liquidation de la banque soit réalisée?

M. Sabourin: Pardon, pourriez-vous répéter votre question?

Mme Callbeck: Quand les gens qui sont assurés mais qui n'ont pas reçu d'argent commencent-ils à recevoir leur argent? Est-ce que c'est au moment de la décision de liquider la banque ou doivent-ils attendre que la banque soit liquidée?

M. Sabourin: Les déposants assurés qui se trouvent en difficulté peuvent communiquer avec nous, comme ils l'ont fait et comme ils continueront de le faire jusqu'à ce que la demande soit entendue par les tribunaux. Si le tribunal décide que cette banque doit être liquidée et qu'il émet une ordonnance de liquidation ce jour-là, la SADC, peu après. . . Je m'attendrais à ce que dans les deux prochaines semaines, si tout va bien, la plupart des déposants assurés seront remboursés immédiatement.

M. Manley: Une dernière question, monsieur Sabourin. Lors de votre examen des établissements assurés, vous étudiez sans doute les rapports annuels qui sont publiés, c'est-à-dire les états financiers. N'est-ce pas?

M. Sabourin: Oui.

[*Texte*]

Mr. Manley: As part of the normal review process. In note 1 to the 1990 annual report there is the remark contained that the BCCC licence "expires March 31 and is renewable in accordance with the provisions of the Bank Act". Did that note cause you any concern when you saw it?

Mr. Sabourin: It did not, simply because the Superintendent of Financial Institutions advised CDIC directly on June 14, 1991 that he had placed restrictions on the bank, that the additional capital of $25 million had been injected by the parent, and that CDIC was not adversely affected.

Mr. Manley: In June 1991?

Mr. Sabourin: Based on October 31 review. That was based on his examination that he completed some time in March or April 1991.

Mr. Manley: When would the statements have come out, in December, or January 1991?

Mr. Sabourin: Sure.

Mr. Manley: Presumably you look at them when they first come out. No doubt you have heard the concern of the committee about the adequacy of that note. Whether it would be adequate to depositors is one question, but its adequacy to you as an insurer is likewise a question. Was it clear to you that this indicated that OSFI had this bank on a short lease?

Mr. Sabourin: You have to remember that Mr. Mackenzie and another Deputy Superintendent of Financial Institutions sit on the board of directors of CDIC, and obviously there are discussions at all points in time about a problem institution.

The restriction on a licence obviously would highlight concerns, but it is the whole aspect of the financial institution itself. It may be a restricted licence for some obvious reasons. Some may be important, some may not be. It may be restricted from doing some types of business because of its profitability or of loan losses, because it requires additional capital. There are a number of reasons, and obviously you have to look in the context of not only a short licence restriction but the opinion of the regulator. The primary regulator's responsibility is to advise on the soundness of a financial institution. That is his responsibility under the CDIC Act. We were advised we had no concerns.

Mr. Langdon: Despite the fact that one-third of the loans you have looked at in retrospect were non-performing?

Mr. Sabourin: Mr. Chairman, the answer to that is, yes, it is the case that one-third of the loans were non-performing, but the OSFI was satisfied that the parent had injected $25 million of new capital to deal with those problems.

M. Tremblay: Dois-je comprendre que c'est en juin 1991 que l'on vous a dit qu'il n'y avait pas de problème sur le plan de l'assurance pour les fonds?

[*Traduction*]

M. Manley: Cela fait partie du processus d'examen habituel. Dans la note numéro 1 du rapport annuel de 1990, on peut lire que le permis de la BCCC «expire le 31 mars 1991 et est renouvelable en vertu de la Loi sur les banques». Est-ce que cette note vous a inquiété lorsque vous l'avez vue?

M. Sabourin: Non, simplement parce que le Surintendant des institutions financières a avisé la SADC directement le 14 juin 1991 qu'il avait imposé des restrictions sur cette banque, que les fonds supplémentaires de 25 millions de dollars avaient été fournis par la banque mère et que la SADC n'en était pas touchée.

M. Manley: En juin 1991?

M. Sabourin: D'après l'examen du 31 octobre. C'était selon l'étude qu'il avait effectuée en mars ou en avril 1991.

M. Manley: Quand les états financiers auraient-ils été publiés, en décembre, en janvier 1991?

M. Sabourin: Oui.

M. Manley: Je suppose que vous les avez consultés lors de leur publication. Sans doute êtes-vous au courant de l'inquiétude du comité, à savoir si cette note était suffisante. On peut se demander si elle était suffisante pour les déposants, mais on peut se demander aussi si elle était suffisante pour vous en tant qu'assureur. Est-ce qu'il était clair pour vous que cela voulait dire que le BSIF avait restreint la marge de manoeuvre de cette banque.

M. Sabourin: Vous devez vous rappeler que M. Mackenzie et un autre surintendant adjoint des institutions financières siègent au conseil d'administration de la SADC, et on y discute toujours, bien entendu, des institutions qui ont des problèmes.

Bien sûr, une restriction sur un permis mettrait en évidence des préoccupations, mais il faut regarder l'institution financière au complet. Le permis peut être restreint pour des raisons évidentes, ces raisons peuvent être importantes, d'autres pas. Il peut comporter des restrictions sur certaines catégories d'activités, à cause de la rentabilité de l'institution ou de ses pertes sur les prêts, parce qu'elle a besoin de fonds supplémentaires. Il y a plusieurs raisons et il faut bien sûr considérer non seulement la durée restreinte d'un permis mais aussi l'opinion de l'organisme de réglementation. La responsabilité principale de l'organisme de réglementation est de donner son avis sur la solvabilité d'une institution financière. C'est sa responsabilité en vertu de la Loi sur la SADC. On nous a avisés qu'il n'y avait pas à s'inquiéter.

M. Langdon: Malgré le fait que le tiers des prêts que vous avez examinés après coup étaient non productifs?

M. Sabourin: Monsieur le président, la réponse est oui; il est vrai que un tiers des prêts étaient non productifs, mais le BSIF avait constaté avec satisfaction que la banque mère avait fourni 25 millions de dollars de fonds nouveaux pour remédier à ces problèmes.

Mr. Tremblay: Am I to understand that it is in June 1991 that you were told that there were no problems in terms of insurance for the funds?

[*Text*]

M. Sabourin: C'est en juin 1991 qu'ils nous ont avisés qu'il y avait des problèmes tout en nous disant que la situation avec la Société d'assurance-dépôts du Canada était satisfaisante. Il y avait des problèmes, certes; selon eux, toutefois, ces problèmes n'étaient pas assez importants pour changer les conditions de l'assureur.

• 1210

M. Tremblay: Dorénavant, allez-vous demander l'opinion de quelqu'un d'autre?

Mr. Gray: I just want to understand the sequence. On June 14, 1991 you got a report from the Office of the Superintendent of Financial Institutions?

Mr. Sabourin: That is correct, sir.

Mr. Gray: And what did that report say? I am sorry, you may have told us that before, but I am just trying to understand the—

Mr. Sabourin: We received a report under section 29 of our act for the year ended October 31, 1990 which was subsequent to their examination, which I think was completed some time in April. It reported to CDIC that the bank was not operating in a satisfactory manner due to deterioration in the quality of the loan portfolio, that BCCC's parent had injected $25 million for capital purposes, that the bank was relying on funds from affiliates to meet its requirements, and that certain restrictions were placed on the renewal of the bank's license. OSFI concluded that as a result of a capital injection and licence restrictions placed upon BCCC, CDIC as an insurer would not be adversely affected.

Mr. Gray: Okay. Then on a date in July 1991 OSFI took control of the assets. What date was that?

Mr. Sabourin: OSFI took control of the assets because of the international situation, where other regulators were in fact taking control.

Mr. Gray: You also expressed the view that BCCC is insolvent by any definition. As of what date did this insolvency occur?

Mr. Sabourin: We have formed that opinion based on the review we have done in July of this year. Obviously, we look at not just the loan loss provisions, the profitability, but we also are satisfied that there will be no financial support continuously made by the parent as it had injected $25 million this year. In our view, right now the liabilities exceed the assets. It cannot meet its liabilities, it does not have a direct clearer, and it does not have deposit insurance.

Mr. Gray: I am not challenging your conclusion, I am just trying to see if you could help the committee to say when this insolvency occurred or when the bank went into this insolvent position.

Mr. McKinlay: Mr. Gray, maybe I could add a little bit to what Mr. Sabourin is saying. On July 5 when the Superintendent took possession, the Superintendent determined at that moment, on the basis of the information he had, that there might be $3 million of equity in this company. Subsequent to that time and continuing some look-sees, we came to the conclusion that further reservations for non-performing loans were required that would take the

[*Translation*]

Mr. Sabourin: It is in June 1991 that they advised us that there were problems but that the situation with regards to the Canada Deposit Insurance Corporation was satisfactory. There were problems, yes. They thought, however, that these problems were not serious enough to merit changing the insurer's conditions.

Mr. Tremblay: From now on, are you going to ask for someone else's opinion?

M. Gray: Je veux simplement comprendre la chronologie. Le 14 juin 1991 vous avez reçu un rapport du Bureau du surintendant des institutions financières?

M. Sabourin: C'est exact, monsieur.

M. Gray: Et que disait le rapport? Pardon, vous nous en avez déjà parlé, mais j'essaie tout simplement de comprendre la...

M. Sabourin: Nous avons reçu un rapport en vertu de l'article 29 de notre loi pour l'exercice se terminant le 31 octobre 1990, après leur examen effectué je crois en avril. On signalait à la SADC que la banque ne fonctionnait pas de façon satisfaisante à cause d'une détérioration de la qualité du portefeuille des prêts, que la banque mère de la BCCC avait injecté 25 millions de dollars pour augmenter le capital, que la banque se servait de fonds de ses succursales pour répondre à ses besoins et que certaines restrictions avaient été imposées sur le renouvellement du permis de la banque. Le BSIF a conclu que la SADC, en tant qu'assureur, ne serait pas touchée de façon préjudiciable à cause de ces fonds supplémentaires et des restrictions imposées sur le permis de la BCCC.

M. Gray: D'accord. Par après, au mois de juillet 1991, le BSIF a pris l'actif en main. C'était à quelle date?

M. Sabourin: Le BSIF a pris l'actif en main à cause de la situation internationale: d'autres organismes de réglementation prenaient les actifs en main.

M. Gray: Vous avez aussi exprimé l'avis que la BCCC est définitivement insolvable. Quand la banque est-elle devenue insolvable?

M. Sabourin: Nous nous sommes basés sur l'examen que nous avons fait au mois de juillet de cette année. Évidemment, nous n'examinons pas seulement les provisions pour pertes sur prêts, la rentabilité; nous sommes aussi convaincus qu'il n'y aura plus d'appui financier de la part de la banque mère, étant donné qu'elle a fourni 25 millions de dollars cette année. À notre point de vue, actuellement le passif dépasse l'actif. La banque ne peut pas couvrir son passif, elle n'a pas de membre adhérent et elle n'a pas d'assurance sur les dépôts.

M. Gray: Je ne remets pas en question votre conclusion. J'essaie tout simplement de voir si vous pouvez aider le comité à savoir quand cette banque est devenue insolvable ou quand elle s'est retrouvée dans cette position insolvable.

M. McKinlay: Monsieur Gray, je pourrais peut-être ajouter au témoignage de M. Sabourin. Le 5 juillet, lorsqu'il a pris la banque en main, le Surintendant, selon les renseignements qu'il avait, a pu déterminer à ce moment que cette société avait une valeur nette réelle de 3 millions de dollars. Par après, et en continuant nos recherches, nous avons conclu que compte tenu de son bilan financier, cette banque se retrouvait dans une position insolvable à cause des

[*Texte*]

bank into an insolvent position based on its balance sheet. Mr. Sabourin has outlined other factors that reinforce that, such as the inability to carry on business and that there was not a clearer, which meant that operating losses would be continuing every day at the bank if that was allowed to continue. And there was a large amount of contingent off-balance-sheet liabilities that were of significance in total number but nobody had any idea what they were, except that they would be more than nothing.

Mr. Gray: What do you mean by contingent off-balance-sheet activities?

Mr. McKinlay: We don't know. But there were reported to be contingent liabilities... Maybe Guy can comment on that.

Mr. Guy St. Pierre (Vice-President, Insurance and Risk Assessment, Canadian Deposit Insurance Corporation): Yes. There was a mini-swap with companies that are not identified in the books. There could be future foreign currency contracts and so on, that type of item. They are not recorded in the balance sheet but the company might be liable for them.

Mr. Gray: How much do they total?

Mr. St. Pierre: We don't know presently.

Mr. Gray: Well, this—

Mr. Sabourin: For us, it was a calculation of looking at the information available, first of all from the bank, and the review done in July by OSFI and Arthur Andersen as their agent, and for us to do a review of some other assets to satisfy ourselves that this bank was in fact in a deficit position.

• 1215

We understand that Arthur Andersen and OSFI have decided that a further provision of $26 million is required. We expect an additional $10 million provision is required, which would place this bank in a $3 million deficit.

Mr. Gray: Were these off-balance-sheet liabilities turned up in the review carried out by OSFI in April?

Mr. Sabourin: You would have to ask OSFI that, I am sorry.

Insofar as the $10 million provision that CDIC believes needs to be recorded, a large part of that is cash balances held as security from its solvent affiliates. We believe these funds in fact are frozen, they will be rather set off and that the bank will be exposed.

Mr. McKinlay: Can I make one comment, Mr. Chairman?

Off-balance-sheet liabilities are not usually a problem in a going concern, because they just roll along. But when the institution ceases business, then these liabilities in whole or in part, and usually in part, are crystallized and become non-contingent liabilities.

[*Traduction*]

réserves nécessaires pour les prêts non productifs. M. Sabourin a décrit d'autres facteurs qui confirmaient cette situation, notamment l'incapacité de poursuivre les activités et l'absence d'un membre adhérent, ce qui voulait dire que les pertes d'exploitation s'accumuleraient chaque jour à la banque si la situation se prolongeait. Il y avait, de plus, un passif éventuel considérable sans effet sur le bilan, mais personne n'en connaissait la nature, à part le fait qu'on ne pouvait l'ignorer.

M. Gray: Qu'était ce passif éventuel sans effet sur le bilan?

M. McKinlay: Nous ne le savons pas. Mais il avait été rapporté qu'il y avait un passif éventuel... Peut-être Guy peut parler de cela.

M. Guy St. Pierre (vice-président, Assurances et évaluation des risques, Société d'assurance-dépôts du Canada): Oui. Il y a eu une petit échange avec des sociétés qui n'ont pas été identifiées dans les comptes. Par exemple, il pourrait avoir des contrats en devises étrangères et ainsi de suite. Ces contrats ne sont pas inscrits dans le bilan financier mais la société peut en être responsable.

M. Gray: Ils se chiffrent à combien?

M. St. Pierre: Actuellement, nous ne le savons pas.

M. Gray: Eh bien, ceci...

M. Sabourin: Pour nous, il s'agissait d'un calcul. Il fallait regarder les renseignements disponibles, provenant d'abord de la banque, l'examen effectué au mois de juillet par le BSIF et Arthur Andersen à titre de mandataire du Bureau, et ensuite nous devions étudier les autres actifs pour que nous puissions conclure que cette banque se retrouvait dans une situation déficitaire.

Nous croyons savoir que M. Arthur Andersen et le BSIF ont décidé qu'une provision supplémentaire de 26 millions de dollars est nécessaire. Nous estimons qu'il faudra faire l'apport d'une provision additionnelle de 10 millions de dollars, ce qui amènerait le déficit de cette banque à 3 millions de dollars.

M. Gray: Est-ce que ces éléments de passif hors bilan ont été découverts lors de l'examen auquel le BSIF a procédé en avril?

M. Sabourin: Je regrette mais c'est au BSIF qu'il conviendrait de poser cette question.

En ce qui concerne la provision de 10 millions de dollars qui, selon le BSIF, devrait être comptabilisée, il s'agit dans une grande mesure de liquidités constituées en garanties provenant de ses sociétés affiliées solvables. Nous croyons que ces fonds sont, en fait, bloqués et qu'ils seront défalqués; la banque serait alors en danger.

M. McKinlay: Monsieur le président, puis-je faire un commentaire?

Dans le cas d'une entreprise active, les éléments de passif hors bilan ne posent généralement pas de difficulté étant donné l'élément de continuité. Toutefois, quand l'entreprise ferme ses portes, ces éléments de passif, en totalité ou en partie et généralement en partie, prennent corps et deviennent des éléments de passif qui ne sont plus éventuels.

[*Text*]

For instance, there may be lawsuits against a company or against the bank for failure to provide loans it had committed to provide, and all sorts of things. In the ordinary course these things are not a problem. But when the institution ceases to do business, then they become problems and become real liabilities as opposed to simply contingent liabilities.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I have just one question so I can clarify this in my own mind.

You gave the example of the $100,000 of one depositor. When all was said and done, if the pay-out was only 50¢ on the dollar, that depositor would get $60,000; CDIC would pay that. Then CDIC would get back only $30,000 and the depositor then would get half of his $40,000.

Mr. Sabourin: Correct.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I just wanted to clarify that.

Thank you for appearing. The committee meeting is now adjourned. We will reconvene at 1 p.m.

AFTERNOON SITTING

• 1306

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We shall come to order.

Mr. Manley: Mr. Chairman, speaking for myself, I am grateful, of course, that Mr. Mackenzie is here today, but a lot of information came out in various ways this morning that I think is going to require us to spend a bit of time considering its implications. For my own part in terms of preparing to ask Mr. Mackenzie questions, I would like a chance to look at the transcripts of evidence given by other witnesses, and I hope he will be able to return at a future date. I am pre-empting his testimony a little bit but I suspect there are a lot of questions that we would like time to think about before he comes back. I hope we can arrange that.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We will see what happens, but I am sure Mr. Mackenzie will be favourable to that. I am sure you will be asking very insightful questions in the next five minutes, John, and we might not need a return visit. I am confident, and we will have to see where we go with it.

Pursuant to Standing Order 108.(2), this is an inquiry into the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters. Our witness is the Superintendent of Financial Institutions, Mr. Mackenzie. Mr. Mackenzie, if you have an opening statement we would like to hear it.

[*Translation*]

Par exemple, l'entreprise peut être poursuivie devant les tribunaux ou, dans le cas d'une banque, elle peut être attaquée pour ne pas avoir accordé des prêts qui avaient été promis; toutes sortes de choses peuvent se produire. Choses qui, dans l'évolution normale des affaires, n'entraînent pas de difficulté mais posent des problèmes quand l'entreprise cesse de fonctionner car il s'agit alors d'un passif réel et non plus éventuel.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je n'ai qu'une seule question à poser qui m'aidera à clarifier des choses.

Vous avez donné comme exemple le cas d'un déposant dont le compte a un solde de 100,000$. En dernière analyse, si le règlement final se fait sur la base de 50c. par dollars, ce déposant va recevoir de la Société d'assurance-dépôts du Canada une somme de 60,000$. La Société, elle, ne pourrait récupérer que 30,000$ sur cette somme et le déposant recevrait en outre la moitié du solde de 40,000$.

M. Sabourin: C'est exact.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je voulais tout simplement clarifier cela.

Je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître devant nous. La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux à 13 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président suppléant (M. Sobeski): La séance est ouverte.

M. Manley: Monsieur le président, quant à moi, je suis naturellemnt très heureux de voir que M. Mackenzie peut comparaître ici aujourd'hui. Toutefois, je note que nous avons reçu de très nombreux renseignements, venant de diverses sources, au cours de la matinée et j'estime qu'il nous faudra quelque temps pour examiner leur portée. Pour préparer les questions que je souhaiterais poser à M. Mackenzie, j'aimerais avoir la possibilité d'examiner la transcription des dépositions des témoins déjà entendus et j'espère donc qu'il lui sera possible de se présenter à nouveau devant nous plus tard. J'empiète un peu sur son témoignage mais il me semble qu'il y a bon nombre de questions sur lesquelles nous aimerions réfléchir avant qu'il se présente à nouveau devant nous. J'espère que cela sera possible.

Le président suppléant (M. Sobeski): Eh bien, nous verrons, mais je suis sûr que M. Mackenzie serait d'accord. Je suis également persuadé que les questions que vous allez poser dans les quelques minutes qui viennent iront au coeur de la question, John, et une deuxième visite ne sera peut-être pas nécessaire. Je ne prévois pas de difficulté mais nous devons tout d'abord voir comment les choses vont se dérouler.

Conformément à l'article 108.(2) du Règlement, nous procédons à une enquête sur la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et sur des questions connexes. Nous allons maintenant entendre la déposition de M. Mackenzie, surintendant des institutions financières. Monsieur Mackenzie, si vous avez une déclaration liminaire, nous sommes prêts à vous entendre.

[*Texte*]

Mr. Michael Mackenzie (Superintendent, Office of the Superintendent of Financial Institutions): Thank you very much. As you know, we have prepared a fairly short opening statement, which we distributed on Friday last. I hope the members of the committee have had a chance to read it.

An hon. member: I don't have it.

Mr. Mackenzie: I can't explain that. I will read it, but I am sorry if there are no copies available because—

Mr. Langdon: We have copies.

Mr. Mackenzie: Okay.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Maybe I could ask Mr. Mackenzie to highlight some of the key points in the presentation and we will put it as read into the minutes.

Mr. Mackenzie: If I could, sir, I would like to take the committee through the presentation in terms of setting the stage for—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): You had better get started with the presentation. Carry on.

Mr. Mackenzie: Mr. Chairman, in this presentation, what I would like to do is take the committee through the history of our involvement as regulators with the Bank of Credit and Commerce Canada from the date of its application and incorporation as a bank through the years leading up to 1988, very briefly, then from 1988 to the time that we took possession of the assets on July 5, with a few remarks on events subsequent to that.

• 1310

As I start, there is an attachment, which is a partial organization chart, that might be helpful to the committee to look at in order to understand the corporate structure in its bare bones.

The Bank of Credit and Commerce Canada was a continuation of a company that had been incorporated before they were allowed to come into Canada as a bank. It was a company called BCCI Canada Inc., incorporated in 1970 to carry on as an investment or finance company, not as a bank. It was that entity that was, with the introduction of the new Bank Act, converted into a bank under the provisions of the Bank Act providing for the entry of foreign banks into Canada as bank subsidiaries.

If you look at this partial organization chart, the bank we are concerned with this afternoon at the bottom left-hand corner is a wholly owned subsidiary of BCCI S.A. incorporated in Luxembourg. You might also find it helpful to note that that bank in Luxembourg carried on a number of banking activities, the principal one of which was the operation of branches in the United Kingdom.

At the time of its application, we applied the same basic criteria to judge whether it should be permitted to come into the country as we applied to all other banks at the time. That procedure involved us in doing the following, amongst other things.

[*Traduction*]

M. Michael Mackenzie (surintendant, Bureau du surintendant des institutions financières): Merci beaucoup. Comme vous le savez, nous avons préparé une déclaration assez brève qui a été distribuée vendredi dernier. J'espère que les membres du comité ont déjà pu la lire.

Une voix: Je ne l'ai pas reçue.

M. Mackenzie: Je ne sais pas pourquoi. Je vais lire le texte, et je suis désolé s'il n'y a pas d'exemplaire disponible, car...

M. Langdon: Nous avons le texte.

M. Mackenzie: Parfait.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Mackenzie, vous pourrez peut-être tout simplement présenter les éléments essentiels de vos remarques qui seront considérées comme ayant été lues et versées au procès-verbal.

M. Mackenzie: Si possible, monsieur le président, j'aimerais indiquer la teneur de cette présentation au comité de façon à dresser un tableau...

Le président suppléant (M. Sobeski): Je crois que vous pouvez commencer. Vous avez la parole.

M. Mackenzie: Je voudrais donc, monsieur le président, présenter, très rapidement, l'historique de nos rapports en tant qu'organisme de réglementation avec la Banque de crédit et de commerce Canada à partir de la date où elle a déposé une demande et a été constituée en société bancaire jusqu'à 1988, et examiner ensuite les événements survenus de 1988 au 5 juillet de l'année en cours, quand nous avons pris possession des actifs de cette banque. J'ajouterai quelques remarques sur les événements qui ont suivi.

Je vous signale dès à présent que nous avons porté en annexe au texte de notre exposé un organigramme partiel et les membres du comité jugeront peut-être utile d'y jeter un coup d'oeil pour comprendre la structure fondamentale de ce groupe.

La Banque de crédit et de commerce Canada a repris les activités d'une société constituée en personne morale avant que ce groupe ne soit autorisé à travailler au Canada comme institution bancaire. Cette société s'appelait la BCCI Canada Inc., constituée en 1970 comme société de placement; ce n'était pas une banque. Après l'adoption de la nouvelle Loi sur les banques, cette entité est devenue une institution bancaire aux termes de la Loi sur les banques qui autorisait des banques étrangères à établir une filiale au Canada.

La banque qui nous intéresse apparaît en bas et à gauche sur l'organigramme que j'ai mentionné. Elle est la filiale, en propriété exclusive, de la BCCI S.A., société constituée au Luxembourg. Vous voudrez également noter que la banque luxembourgeoise avait de nombreuses activités bancaires dont la principale était la gestion de succursales au Royaume-Uni.

La demande qui fut déposée à ce moment-là fut jugée selon les mêmes critères que les demandes provenant d'autres banques étrangères qui voulaient venir travailler au Canada à l'époque. La procédure établie prévoyait un certain nombre de meusures dont je vais mentionner quelques-unes.

[*Text*]

We contacted both the authorities in Luxembourg, which was the regulatory body charged with the regulation of the parent bank to the bank in Canada. We also contacted the Bank of England, both then and later, and at the time we received assurances from the Luxembourg authorities that the bank was in good standing, had the legal power to make this investment in Canada and so forth. As we always do, we also received that confirmed in writing. We received a letter of undertaking from that bank—that is to say, BCCI S.A. in Luxembourg—the standard letter of comfort, a letter of undertaking and support to the Canadian bank.

As in all cases with the incorporation of a new bank, there was a provision of the Bank Act that permits someone to call for an investigation or make some inquiries, and to that purpose, the intention to form the bank was published over, I think, four consecutive weeks in *The Canada Gazette*. Nothing turned up at that time—this was before my time as Superintendent, back in 1981 or 1982—that indicated that there were any particular problems with this bank or that it had been associated with any untoward banking or near-banking activities, and the process seemed to be in order.

It should be noted that both the Luxembourg authorities and the Bank of England as well as ourselves are all members of the BIS Banking Committee on Supervision, and that organization and that committee had at that time in existence, which is still in existence, a concordat that provides for an orderly flow of communications between a home regulator—in this case, effectively the authority is in Luxembourg, but to a degree also, although not legally so, I suppose, the Bank of England with respect to the U.K. operations—and a host regulator, being ourselves, in this case, in Canada.

No information was given to us by those regulators or any other source. No formal protests were lodged against the formation of the bank. There was no evidence we could see that was brought to our attention of wrongdoing or improper practices at that time. It was, therefore, licensed as a bank in 1982, with a head office in Montreal, and from that time until December of last year the licence of the bank was renewed each year.

• 1315

We examined the bank in each of those years, focusing on the things we normally focus on, which were, of course, the condition of the credits, the internal controls, the management control practices and so forth and so on, and although we had a lot to say about some of the documentation problems and some of the administration problems, nothing was brought to our attention until 1988 that would indicate that there was anything more to the story than that.

[*Translation*]

Nous nous sommes mis en rapport avec les autorités de surveillance au Luxembourg responsables de l'administration des règles qui devaient être respectées par la société bancaire mère de la banque canadienne. Nous nous sommes également mis en rapport avec la Banque d'Angleterre—que nous avons également approchée ensuite. Les autorités luxembourgeoises nous ont donné l'assurance que la banque était en règle, possédait les pouvoirs requis pour procéder à cet investissement au Canada, etc. Comme toujours, ceci nous a été confirmé par écrit. La banque, c'est-à-dire la BCCI S.A. au Luxembourg, nous a également adressé une lettre d'engagement, la lettre de confort type, indiquant qu'elle s'engageait à appuyer et soutenir la banque canadienne.

Lors de la création d'une nouvelle banque, la Loi sur les banques prévoit que toute personne peut demander qu'il y ait enquête ou poser un certain nombre de questions; pour respecter cette disposition, un avis fut publié pendant, je crois, quatre semaines consécutives dans *La Gazette du Canada* annonçant l'intention de créer cette banque. Rien ne fut signalé—ceci s'est produit avant que je n'occupe mon poste de surintendant, vers 1981 ou 1982—pouvant indiquer la présence de difficultés ou l'association de cette banque a des activités bancaires ou quasi-bancaires suspectes. Tout semblait être dans les règles.

Il convient de noter que les autorités luxembourgeoises et la Banque d'Angleterre, comme nous-mêmes, font partie du Comité des règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires constitué par la Banque des règlements internationaux. Ce comité et cette banque étaient parties à un concordat, qui existe toujours, qui assure le bon ordre des échanges de renseignements entre un organisme de réglementation national—dans ce cas particulier celui du Luxembourg mais également dans une certaine mesure, sans qu'il y ait sans doute d'obligation légale, la Banque d'Angleterre en ce qui concerne les activités se déroulant au Royaume-Uni—d'une part, et, d'autre part, un organisme de réglementation dans le pays d'accueil, dans le cas présent, le Canada.

Nous n'avons reçu aucun renseignement de ces organismes ou de toute autre source. Personne ne s'est opposé formellement à la création de cette banque. Parmi les renseignements reçus nous ne pouvions rien trouver qui pourrait nous signaler inconduite ou méthode malhonnête. Cette société a donc reçu en 1982 un permis l'autorisant à exercer des activités bancaires, permis qui a été renouvelé annuellement jusqu'en décembre dernier.

Pendant cette période, nous avons procédé à un examen annuel des activités de la banque en mettant plus particulièrement l'accent sur les sujets qui retiennent normalement notre attention, c'est-à-dire, bien sûr, le statut des crédits, les contrôles internes, les méthodes de contrôle de gestion, etc. Nous avons constaté qu'il y avait beaucoup à dire au sujet des questions de documentation et, dans certains cas, d'administration, mais rien n'a été porté à notre attention avant 1988, qui aurait pu indiquer qu'il y avait anguille sous roche.

[*Texte*]

In 1988, as I think you know, charges were brought in the state of Florida against BCCI Overseas operating in that state. These were charges related to an accusation of money laundering. Accordingly, in that year we did expand our review and analysis of the bank's activities to see if there was evidence of unusual cash transactions or other transactions that might be evidence of money laundering, or similar kinds or other kinds of illicit or improper activity.

In 1988 we received an anonymous phone call and documentary evidence, some of which was reprinted in the newspaper a week or two ago, identifying a number of large cash transactions. We investigated these transactions. We brought them to the attention of the RCMP, and we brought them to the attention of the bank auditors. Our further investigations did not indicate—while those transactions were unusual—that there was anything criminal or untoward about them. But I can't judge that wholly because this evidence was given over to the police and it is the police who have the power to make criminal investigations—

Mr. Langdon: Which police force?

Mr. Mackenzie: The RCMP. We did, however, at the time examine the banks's own processes for detection of suspicious transactions and for the reporting of suspicious transactions. We thought they were not up to scratch and we worked with them to improve those processes and, on subsequent examinations, did part of our examination to ensure that the bank was complying with these new procedures.

Early in 1990, after there had been a good deal of publicity and interest in the whole subject of money laundering in banks, and the passage of Bill C-9, we issued a "Best Practices for Deterring and Detecting Money Laundering" paper, which of course went to this bank and all other banks in the system.

During 1990 there were other allegations, both domestically and in foreign jurisdictions, the U.S., with respect to money laundering and fraud, related to this bank or its affiliates. But I can assure the committee that our investigations and the investigations done by the auditors, with whom we had more than casual contact during this period, did not reveal anything that we considered to be fraudulent or illegal, and any transactions of any kind that seemed to be suspicious again were referred by us to the RCMP.

There was then, I guess at an escalating volume, a lot of talk and discussion about this bank on an international basis and the activities it carried on in these areas, but up to this point we ourselves had not seen any evidence that would put us in a position of identifying criminal money laundering or related transactions as such.

[*Traduction*]

Vous savez déjà sans doute que des plaintes ont été déposées en 1988 contre la BCCI Overseas, en Floride, où cette banque était installée. Ces plaintes résultaient d'une accusation de blanchiment de fonds. En conséquence, nous avons alors étendu la portée de notre examen et de notre analyse des activités de la banque afin de voir s'il existait des preuves de transactions au comptant inhabituelles ou de toute autre transaction établissant l'existence d'un blanchiment de fonds ou d'autres activités similaires ou encore d'autres activités illicites ou malhonnêtes.

En 1988, nous avons reçu un appel téléphonique anonyme et des documents, dont certains ont paru dans la presse il y a une semaine ou deux, qui signalaient un certain nombre de transactions au comptant portant sur des sommes considérables. Nous avons procédé à une enquête et avons signalé ces cas à la GRC ainsi qu'aux vérificateurs bancaires. Même si ces transactions présentaient un caractère exceptionnel, nos enquêtes complémentaires n'ont rien trouvé d'illégal ou de malhonnête à leur sujet. Je ne peux pas toutefois formuler un jugement définitif car les éléments de preuve ont été remis à la police et c'est elle qui a les pouvoirs requis pour procéder à une enquête criminelle. . .

M. Langdon: Quelle police?

M. Mackenzie: La GRC. À l'époque, toutefois, nous avons examiné les procédures auxquelles la banque a recours pour déceler et signaler les transactions suspectes. Nous avons estimé que ces procédures n'étaient pas satisfaisantes et nous avons travaillé avec la banque pour les améliorer. Lors des examens ultérieurs, nous nous sommes assurés que la banque respectait ces nouvelles procédures.

Au début de 1990, à la suite de la publicité donnée à la question du rôle des banques dans le blanchiment des fonds et de l'intérêt soulevé par cette question, et après également l'adoption du projet de loi C-9, nous avons diffusé un document intitulé «Mécanismes efficaces de repérage et d'élimination des opérations de blanchiment de fonds». La banque qui nous intéresse, ainsi que toutes les autres banques, a reçu ce document.

Au cours de 1990, tant au Canada qu'à l'étranger, essentiellement aux États-Unis, on a encore laissé entendre que cette banque ou ses banques associées s'adonnaient à des activités de blanchiment de fonds. Je peux toutefois vous donner l'assurance que nos examens et ceux effectués par les vérificateurs, avec lesquels nous étions en rapport assez étroit pendant cette période, n'ont rien révélé qui nous paraisse frauduleux ou illicite, et toute transaction de quelque nature que ce soit qui semblait suspecte a été référée à la GRC par nos soins.

On parlait alors beaucoup, et je crois de plus en plus, du réseau international de cette banque et de ses activités dans divers domaines mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas nous-mêmes constaté la présence d'indications qui nous permettraient de repérer des activités de blanchiment de fonds ou des transactions de ce type.

[*Text*]

• 1320

It is interesting that in our ongoing contacts with the Federal Reserve in the United States, with the Bank of England, with the Luxembourg authorities, with Cayman Island authorities, with the auditors, and repeatedly with the police, no evidence has been brought to my attention that would indicate that this bank was contaminated with a lot of the transactions that have been alleged with respect to either money laundering or arms activities or other kinds of payments. We are not police investigators, but nothing has come to our attention that would indicate that this bank is contaminated with this stuff, whatever this stuff is. I have read the famous Price Waterhouse report that the Bank of England commissioned, with, I am afraid, all the names blanked out so it is an incomplete reading, but they would not give us the report without those names blanked out. There is nothing in that report that touches Canada.

As I say, we made repeated attempts to find out if anybody had any evidence of this nature. As of yesterday the Bank of England not only reassured me that nothing had come to their attention and nothing had come to the attention of the Touche Ross people, who are engaged internationally to liquidate or to manage out this situation, that would indicate there are problems in Canada of this order. In fact, he told me that they had not found any evidence in England either. It is astonishing, but that is what I am told.

Moving on to the financial affairs of the bank, I would like to refer you to a summary sheet entitled "Balance Sheet Data", which has been attached. We worked with the bank starting in 1988-89, and through the early part of 1990, partly in the light of these allegations and concerns. We were in frequent contact with them, and partially as a result of that—and I may say the bank has co-operated—the number of branches in Canada was reduced from eight to four.

As you can see from this table, the total assets of the bank were reduced from $448-odd million to $198 million at the time we took possession of the assets. The deposit liabilities, the CDIC-insured deposit base, was reduced to a third, from $66 million to about $22 million. The uninsured domestic deposit base was reduced from $289 million to $91 million, that is, to about a third in each of these categories.

At the same time the parent bank, mainly through its branches in the United Kingdom and in part through its affiliate in the Cayman Islands, increased its deposits with the bank from $3.6 million to $42.4 million or thereabouts.

In other words, over this period, one way or another, the exposure of the Canadian depositors was reduced to about a third of what it had been a year or a year and a half earlier.

[*Translation*]

Il est intéressant de noter que lors de nos rapports normaux avec la Banque fédérale de réserve aux États-Unis, avec la Banque d'Angleterre, avec les autorités de réglementation, tant au Luxembourg que dans les îles Caïmans, avec les vérificateurs et, fréquemment, avec la police, rien ne m'a été signalé, qui pourrait indiquer que cette banque a été contaminée par ces transactions qui, a-t-on dit, porteraient sur le blanchiment de fonds, le trafic d'armes, ou des paiements de nature douteuse. Nous ne sommes pas des policiers, mais rien ne nous a été signalé, qui indiquerait que cette banque a été contaminée par un trafic, quelle que soit sa nature. J'ai lu le fameux rapport préparé par Price Waterhouse à la demande de la Banque d'Angleterre. Tous les noms y étaient biffés, ce qui fait que ma lecture a été incomplète. Mais c'est à cette seule condition que le rapport m'a été remis. Rien dans ce rapport ne touche le Canada.

Comme je l'ai déjà dit, nous nous sommes efforcés à plusieurs reprises de voir si des preuves de cette nature existaient. Pas plus tard qu'hier, la Banque d'Angleterre m'a assuré que rien n'avait été porté à leur attention ou à celle du personnel de Touche Ross, cabinet qui a été retenu pour liquider ou gérer la situation sur le plan international, qui pourrait indiquer que des problèmes de cet ordre existent au Canada. En fait, on m'a dit qu'aucune preuve n'avait été trouvée en Angleterre également. C'est plus que surprenant, mais c'est ce qu'on m'a dit.

Pour passer aux activités financières de cette banque, je vous réfère au bilan qui est joint au texte de notre allocution d'ouverture. À partir de l'exercice 1988-1989 et jusqu'au début de 1990, nous avons travaillé en liaison étroite avec cette banque, en partie du fait de ces allégations et de ces préoccupations. En partie tout au moins du fait de ces rapports fréquents—et je dois dire que la banque a fait preuve de coopération—le nombre de succursales au Canada a été ramené de huit à quatre.

Comme vous pouvez le voir sur ce tableau, le total de l'actif de la banque a été ramené de 448 millions de dollars environ à 198 millions quand nous avons pris possession de l'actif. Dans le passif-dépôts, les dépôts assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ont été réduits d'un tiers, passant de 66 millions à 22 millions de dollars environ. Le montant des dépôts non assurés est passé de 289 millions de dollars à 91 millions de dollars; autrement dit dans chacune de ces catégories, le montant n'était plus que le tiers du montant antérieur.

Parallèlement, la banque mère, essentiellement par l'entremise de ses succursales au Royaume-Uni et, en partie par le biais de sa banque affiliée dans les îles Caïmans, a augmenté ses dépôts à la banque en les portant de 3,6 millions de dollars à 42,4 millions de dollars, approximativement.

En d'autres termes, au cours de cette période, d'une façon ou d'une autre, le risque pour les déposants canadiens a été réduit d'environ un tiers de ce qu'il avait été un an ou un an et demi auparavant.

[*Texte*]

During our examination toward the end of 1990, and again on our ongoing monitoring through 1991, at our insistence and with co-operation of the bank and its auditors, very substantial loan loss provisions were put up, and you can see the retained earnings account went from $7 million or thereabouts in April 1990 to a deficit of $26 million a year later and at the time of taking possession.

In addition to increasing the interbank deposit to finance the bank, the shareholders put up an additional $25 million in 1991, under pressure from us. At this point in time you have a very substantial increase in the financial commitments of the shareholders to this bank, and a very substantial reduction of the exposure of the Canadian depositors to loss or risk in this bank.

• 1325

We had a lot of concerns about the bank, and these concerns were clearly intensified through the years 1988-89-90 into the first six months of this year. We were in frequent communication with the Bank of England authorities, and with the bank itself and others, who told us that with the assistance of Price Waterhouse and some other people they were arranging and working on a major international restructuring of BCCI's operations. There were commitments, or were to have been commitments, related to that restructuring that would have massively increased the investment of the shareholders. The majority shareholder at this point was, I guess his title is the Sheikh of Abu Dhabi, but we are talking here about hundreds of millions of pounds, if not more.

It thus appeared to us that despite the fact that the bank was in an unsatisfactory financial condition, although it was still solvent because of these injections of deposit money and additional capital, and it was losing money, because of the—I guess now it would have to be described as possibility, but we thought at that time probability—based on what we were told, of a major refinancing of the bank to put it into a proper and orderly financial structure in Canada, we saw no reason to close it down or do anything very drastic.

At the same time, as you know, we had at the end of last year renewed the licence for a three-month period only. The reason we did that was that we wanted to ensure that we would get the bank to put up loan loss provisions to the degree that our examiners found necessary at the time, and secondly, that they would make the improvements in internal controls and internal audit that we were demanding. Thirdly, and perhaps most importantly, we wanted to see the audited international balance sheets of the parent bank, which would be as of December 31, 1990. Of course we wanted to put the pressure on, which I think was successful, to inject capital, which the bank did in April-May of this year. Of course, as

[*Traduction*]

Lors de notre examen vers la fin de 1990 et aussi au cours de notre surveillance continue en 1991, à notre insistance et avec la coopération de la banque et de ses vérificateurs, des provisions importantes pour pertes sur prêts ont été constituées, et vous pouvez constater que le compte des bénéfices non distribués est passé de 7 millions environ en avril 1990 à un solde négatif de 26 millions un an plus tard quand nous avons pris possession des actifs.

Les actionnaires avaient donc augmenté le dépôt interbancaire pour financer la banque et ils ont, de plus, augmenté leur contribution de 25 millions de dollars en 1991 à la suite des pressions que nous avons exercées. On constate donc qu'à ce moment-là, les actionnaires ont considérablement augmenté leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque et que le risque pour les déposants canadiens a été considérablement réduit.

Cette banque nous a causé beaucoup de soucis et ces soucis n'ont fait qu'augmenter au cours de 1988-1989-1990 et au cours des six premiers mois de cette année. Nous nous sommes mis fréquemment en rapport avec les responsables de la Banque d'Angleterre, avec la banque elle-même et avec d'autres parties intéressées, qui nous ont dit qu'avec l'aide de Price Waterhouse et de quelques autres personnes, on travaillait à une restructuration internationale importante des activités de la BCCI. Des engagements avaient été pris, ou il devait y avoir des engagements, concernant cette restructuration, qui allaient entraîner une augmentation massive de l'investissement des actionnaires. L'actionnaire majoritaire était alors, je crois que son titre est Cheik d'Abu Dhabi, mais ici nous parlons de centaines de millions de livres sterling, sinon plus.

La banque se trouvait donc dans une situation financière assez mauvaise, mais elle demeurait solvable du fait de ces injections de fonds sous forme de dépôts et de capitaux additionnels, et elle enregistrait des pertes; toutefois, du fait de—je crois qu'il faut parler de la possibilité mais à l'époque nous pensions qu'il s'agissait de la probabilité—d'après ce qui nous avait été dit, d'un refinancement important de la banque qui la placerait dans une situation financière convenable au Canada, nous n'avons vu aucune raison de la fermer ou de prendre des mesures très drastiques.

D'autre part, comme vous le savez, nous avions décidé à la fin de l'année dernière de ne renouveler le permis que pour une période de trois mois. Nous voulions en effet nous assurer que la banque porterait les provisions pour pertes sur prêts au niveau jugé nécessaire par nos examinateurs à l'époque et, deuxièmement, nous voulions que la banque apporte les améliorations requises au contrôle interne et à la vérification interne, comme nous l'avions demandé. Troisièmement, et c'est peut-être la chose la plus importante, nous voulions voir les bilans internationaux vérifiés de la banque mère, datés du 31 décembre 1990. Naturellement, nous voulions exercer une certaine pression, et je crois que

[*Text*]

you know, in the spring we reduced the renewal period from three months down to one month to maintain this pressure.

Three weeks before the July 5 date, I was in London at the Bank of England talking to the head of banking supervision at the Bank of England, and he described the situation in this way. He said: what we know is that we think we have a basket of apples, and in that basket there are a lot of good apples and there are a lot of bad apples, and our job through this restructuring is to pick out the bad apples and throw them out, reduce the bank's operations internationally to a basket of good apples, and hope to stabilize the situation on that basis.

When, three weeks later, that same person phoned me to tell me about the closing they had put in, he said: we have now discovered with this Price Waterhouse report that it isn't a basket of apples, a mixture of good and bad, as described; it's one lousy, bad apple all the way through, to use his words. That is why they had decided to close down the banks and the bank operations in Luxembourg, the U.K., Cayman Islands, and most other jurisdictions in which this bank internationally does its business.

At that point in time, even though as far as we could see this bank was solvent at that point in time because of the injections of more capital, we felt that in order to protect the interests of Canadian depositors we had to take possession of the assets, and we had to do it and decide this because we had just discovered this at 9 a.m. and we had to exercise that possession by mid-day that day. Our concern was that if we didn't put a ring fence around this bank, money could move out to the detriment of Canadian depositors.

• 1330

Until that time we didn't feel it was likely that this would create, or that we had a situation which could lead to, a loss for CDIC or a loss to Canadian depositors. But that judgment was based on the understanding—as I say, repeated to us as recently as mid-June—that the Bank of England and other authorities felt that the bank could be restructured to put it on a more orderly basis.

Taking possession of assets in this way and the use of a liquidator—in this case, Arthur Andersen—to act on our behalf has led to the series of steps, as you know, which is involving application for the winding up of the bank, because once these events play out, it is as clear as a bell now that this bank, in the absence of any other addition or relatively massive injection of new money, is not viable in the Canadian market. We have to take our steps, of course, essentially and always to protect the interests of depositors and minimize or mitigate the potential for losses. But obviously we have to do things in an order where the rights of shareholders are not unduly abridged, and they don't have an opportunity to make

[*Translation*]

nous avons réussi, pour qu'il y ait injection de capitaux, ce qui a été fait en avril-mai 1991. Enfin, comme vous le savez, nous avons ramené, ce printemps, la période de renouvellement du permis de trois mois à un mois, et ce, afin de continuer à exercer une pression.

Trois semaines avant le 5 juillet, je me suis rendu en Angleterre pour rencontrer le responsable de la surveillance des opérations bancaires à la Banque d'Angleterre. Pour me décrire la situation, il m'a dit: «Nous croyons avoir devant nous un panier de pommes; certaines de ces pommes sont saines et d'autres sont pourries. La restructuration vise à trouver les mauvaises pommes et à les rejeter pour que les activités internationales de la banque ressemblent à un panier de pommes qui sont toutes saines, et nous espérons stabiliser la situation sur cette base.»

Trois semaines plus tard, ce responsable m'a téléphoné pour me dire qu'ils avaient pris des mesures pour fermer les banques. Il m'a dit essentiellement: le rapport préparé par Price Waterhouse nous apprend qu'il ne s'agit pas d'un panier de pommes, d'un mélange de pommes saines et de pommes pourries comme je vous l'avais dit. Il s'agit d'une seule pomme complètement pourrie. Et je reprends ses termes. C'est pour cela qu'ils avaient décidé de fermer les banques ainsi que les activités bancaires au Luxembourg, au Royaume-Uni, dans les îles Caïmans et dans la plupart des autres endroits où cette banque effectue des transactions internationales.

Alors, et bien qu'autant que nous puissions en juger, la banque était solvable du fait de l'injection de capitaux, nous avons décidé que pour protéger les intérêts des déposants canadiens, nous devions prendre possession des actifs; nous devions prendre cette mesure car nous avions reçu ces nouveaux renseignements à 9 heures, et la prise de possession devait se faire avant midi le même jour. Ce que nous craignions, c'est que les fonds sortent du pays au détriment des déposants canadiens si nous n'imposions pas de restrictions très sévères à la banque.

Jusqu'à ce moment-là, nous ne pensions pas que la situation puisse entraîner des pertes pour la SADC ou pour les déposants canadiens. Mais ce jugement était fondé sur le fait que la Banque d'Angleterre et divers autres spécialistes nous avaient dit—et, comme je l'ai dit, nous l'avaient répété encore à la mi-juin—que la banque pourrait être restructurée et que ses affaires pourraient être remises en ordre.

La prise de possession de l'actif de la banque et la nomination d'un liquidateur—Arthur Andersen en l'occurrence—chargé d'agir en notre nom ont entraîné une série de mesures, comme vous le savez, portant sur la demande de fermeture de la banque parce que, avec le temps, il est maintenant tout à fait clair que cette banque n'est pas viable sur le marché canadien en l'absence de nouvelles additions ou d'une injection relativement massive de fonds. Bien sûr, nous devons toujours tenter de protéger les intérêts des déposants et de limiter les risques de perte. Mais nous devons évidemment veiller aussi à ne pas empiéter inutilement sur les droits des actionnaires, et empêcher ces

[*Texte*]

representations and to deal with the situation. To that degree, all the way through this we were in constant contact with the Bank of England authorities, the Touche Ross people representing the shareholders both internationally and domestically, and anyone else we thought was relevant to the situation.

You have heard from CDIC as to their involvement in making sure that, through compassionate payments programs and others, people are not too badly hurt in the process. There is no doubt that small though this is, and it is a bank that operated in a certain fairly narrowly defined market in terms of many of its clientele, in this process people get hurt. I have great sympathy for people who get hurt in their pocketbooks, with the anxiety this creates for them as families or as individuals or as owners and proprietors of businesses and so forth. I realize that you can sometimes get into situations where you are damned if you do and damned if you don't, but I honestly believe, sir, that we worked as carefully as we could throughout this to both safeguard their interests and reduce to a minimum whatever losses there may be.

There are some aspects of this that lead me to be quite optimistic about how all that may work out in the end, but I can't go further than to say that I am cautiously optimistic. It hinges on a number of things, and some of them are legal, that have to do with the extent to which that undertaking, the letter of comfort from the parent, can be invoked.

• 1335

That really amounts to making sure those deposits from the parent bank are effectively subordinated, and second, that it is... There is a whole host of reasons for this, but if you are in a declining market—and some of these are, I am afraid, real estate exposures in terms of the loan book of the bank—once it is clear that you have a liquidator, or an agent, or a possession of this kind, there is no doubt that we get into liquidation scenarios one way and another on a loan-by-loan basis, and you get into situations where values tend to dissolve. For one, the customer is no longer dealing with a viable, ongoing, energetic bank. You have some demoralization of people in terms of their administration of the loan book. You have the fact that you can't go on advancing more money in order to keep the situations alive, and we are very conscious of not pouring good money after bad or even half bad.

So we have concluded that in addition to the very substantial loan loss provisions that were put up at the end of the last fiscal year and that we were identifying going on into early 1991, on any kind of basis that we can be realistic about, there are more losses on that loan book as of today.

That concludes my end of the story. I hope you have enough time for some questions.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I am sure there will be some. We will make time for questions. I will be going to Mr. Soetens, Mr. Langdon, Mr. Gray, Mr. Tremblay—

[*Traduction*]

derniers de faire les représentations qui s'imposent et de tenter de régler le problème. En ce sens, nous avons été en contact constant avec les autorités de la Banque d'Angleterre dans toute cette affaire, ainsi qu'avec les gens de Touche Ross qui représentent les actionnaires, tant au Canada qu'au niveau international, et avec toutes les autres parties en cause.

Les représentants de la SADC vous ont dit qu'ils allaient s'assurer, par exemple en faisant des paiements de commisération, que toute cette affaire ne causerait pas trop de tort à la population. Il est bien évident que, même s'il s'agissait d'une banque assez petite, dont la clientèle était relativement restreinte, il y a des gens qui vont en souffrir. J'ai beaucoup de sympathie pour les gens dont le portefeuille s'en ressentira, et je comprends bien les inquiétudes que cause ce genre de situation pour ces familles, ces particuliers, ces propriétaires d'entreprises, etc. Je me rends bien compte qu'il y a des situations dont on ne peut pas sortir gagnant, quoi qu'on fasse, mais je crois honnêtement, monsieur, que nous avons été aussi prudents que possible dans toute cette affaire pour sauvegarder les intérêts des déposants et réduire le plus possible les pertes éventuelles.

Il y a toutefois certains éléments qui me portent à un certain optimisme au sujet de la façon dont le problème finira pas se résoudre, mais je ne peux être que prudemment optimiste. Tout dépendra d'un certain nombre de choses, et notamment de certains aspects juridiques, c'est-à-dire de la mesure dans laquelle il sera possible d'invoquer la lettre de confort de la banque mère.

Il s'agit en réalité de s'assurer que les dépôts de la banque mère sont effectivement subordonnés et, deuxièmement, que... Il y a toutes sortes de raisons à cela, mais si le marché est à la baisse—et j'ai bien peur que certains prêts consentis dans le domaine immobilier aient été plutôt risqués—une fois qu'il est clair qu'il y a un liquidateur en place, ou un agent, ou une tutelle quelconque, il ne fait aucun doute qu'il y a liquidation sous une forme ou sous une autre pour chaque prêt, et il y a des cas où la valeur baisse. Notamment, les consommateurs n'ont plus affaire à une banque viable, dynamique et pleine d'avenir. Et les gens qui s'occupent des prêts sont parfois démoralisés. Il faut bien se rendre compte qu'il est impossible d'avancer de nouveaux fonds pour maintenir une institution en vie; nous sommes très conscients du fait qu'il ne faut pas gaspiller de l'argent pour régler un problème insoluble, ou même à peu près insoluble.

Nous en avons donc conclu qu'en plus des très importantes provisions pour pertes sur prêts qui ont été établies à la fin de la dernière année financière et maintenues après le début de 1991, il y a aujourd'hui davantage de pertes sur ces prêts, si l'on veut être réaliste.

Voilà qui termine mon exposé de la situation. J'espère que vous aurez assez de temps pour poser des questions.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je suis sûr que oui. Nous allons prendre le temps nécessaire. Je vais d'abord donner la parole à M. Soetens, puis à M. Langdon, M. Gray, M. Tremblay...

[*Text*]

Mr. Gray: Excuse me, Mr. Chairman. Is it official that the lead critics for the opposition have first crack at witnesses unless that isn't requested?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): With other witnesses we haven't gone to the lead critic of the Liberal Party, but my intention was to go that way on the next witness.

Mr. Gray: Well, I am more interested in this witness.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): In the committee we all have the same vested interests, so you may go first, Mr. Gray.

Mr. Gray: I thank you.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): But before you start on that, I neglected to introduce Mr. Don Macpherson, the Deputy Superintendent of Financial Institutions, who is also at the table.

Mr. Gray: I want to thank the committee for their indulgence. I also want to say very quickly that in light of the very detailed evidence from this witness and the detailed evidence this morning, I would like to serve notice right now that I will be asking for further hearings to call back, if necessary, the witnesses we had today, plus others. We have such an array of facts and dates and technical matters that I must confess I don't feel fully up to probing everything in depth without further study.

Now, I want to ask the witness, how many times has a chartered bank been placed on a three-month renewal rather than the annual renewal?

Mr. Mackenzie: This is the only one, sir.

Mr. Gray: How many times has a bank been placed on a one-month renewal rather than an annual renewal?

Mr. Mackenzie: This is the only one.

Mr. Gray: This is the only one. So this is obviously a highly unusual and difficult situation, isn't that right?

Mr. Mackenzie: That is correct.

Mr. Gray: Now, you said that the bank operated in a narrowly defined market based on its clientele, and we have great sympathy for them. You took steps to safeguard, among others, the interests of depositors. It seems to me, sir, it would have been in the interests of depositors particularly if they had been more fully informed, from the outset, of the nature of the licence renewal. I ask you why this wasn't done.

Mr. Mackenzie: First of all, sir, under the Bank Act, when conditions are put on the licence renewals, as they were in this case—and I neglected to mention that—I think that is published in *The Canada Gazette* or some other—

[*Translation*]

M. Gray: Excusez moi, monsieur le président. Les critiques officiels de l'opposition ne sont-ils pas habituellement les premiers à poser des questions aux témoins, à moins qu'ils ne préfèrent s'abstenir?

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous n'avons pas commencé par le critique officiel du Parti libéral pour les autres témoins, mais j'avais l'intention de procéder de cette façon pour le prochain témoin.

M. Gray: Eh bien, c'est ce témoin-ci qui m'intéresse.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous avons tous les mêmes intérêts au sein du comité; vous pouvez donc commencer, monsieur Gray.

M. Gray: Merci.

Le président suppléant (M. Sobeski): Mais avant que vous commenciez, j'ai négligé de vous présenter M. Don Macpherson, qui est surintendant adjoint des institutions financières et qui est également assis à la table des témoins.

M. Gray: Je tiens à remercier le comité de son indulgence. Je voudrais également dire très rapidement que, étant donné les renseignements très détaillés que nous avons obtenus ce matin de ce témoin et des autres témoins qui l'ont précédé, j'aimerais indiquer dès maintenant que j'ai l'intention de demander la tenue de nouvelles audiences pour rappeler au besoin les témoins que nous avons entendus aujourd'hui, et certains autres. Je dois avouer que nous avons été bombardés d'une telle quantité de faits, de dates et de points techniques que je ne me sens pas vraiment en mesure d'approfondir la question avant d'avoir étudié la situation plus en détail.

J'aimerais maintenant demander au témoin s'il est arrivé souvent qu'une banque à charte voie son permis renouvelé pour trois mois plutôt que pour un an, comme cela se fait habituellement?

M. Mackenzie: C'est la première fois que cela se produit, monsieur.

M. Gray: Et est-il arrivé souvent qu'une banque ait son permis renouvelé pour un mois plutôt que pour un an?

M. Mackenzie: C'est la seule fois.

M. Gray: C'est le seul cas de ce genre. Donc, il s'agit de toute évidence d'une situation tout à fait inhabituelle et délicate, n'est-ce pas?

M. Mackenzie: C'est exact.

M. Gray: Vous avez dit que la banque avait une clientèle assez restreinte, sur un marché bien défini; nous avons beaucoup de sympathie pour ces gens. Vous avez pris des mesures pour protéger notamment l'intérêt des déposants. Mais il me semble, monsieur, que vous auriez agi dans le sens de ces intérêts si vous aviez mieux informé les déposants, dès le départ, de la nature du renouvellement du permis. J'aimerais savoir pourquoi cela n'a pas été fait.

M. Mackenzie: Premièrement, monsieur, en vertu de la Loi sur les banques, lorsque le renouvellement d'un permis est assorti de certaines conditions, comme dans le cas qui nous occupe—et j'ai négligé de le mentionner—je pense qu'un avis doit être publié à ce sujet dans la *Gazette du Canada* ou dans un autre. . .

[*Texte*]

• 1340

Mr. Langdon: It is available in the public register.

Mr. Mackenzie: But leaving that aside almost as a technicality, and I take the thrust of your question, you raise—

Mr. Langdon: Mr. Chairman, I wonder if we could just clarify this. It has been suggested that it is published in *The Canada Gazette*; I don't think that is the case, is it?

Mr. Donald M. Macpherson (Deputy Superintendent, Office of the Superintendent of Financial Institutions): Mr. Chairman, the Bank Act requires the maintenance in the Office of the Superintendent of a public register, and in that public register are a number of documents, including the licence and including all of the conditions that may be attached to the licence.

Mr. Langdon: So it is not, in fact, published.

Mr. Mackenzie: You were right. But I want, Mr. Chairman, to deal with the broader question that is raised here, because it is of serious concern to us and any other regulator in the world dealing with financial institutions.

First of all, under the act, we operate under a confidentiality constraint, as you know. I guess I have invoked that constraint a number of times before this committee.

We have a wide range of what we call regulatory actions. These can include requirements that we lay on management and boards; these can include letters of undertaking from managements to us; they can include directions of compliance that we might want to issue; they can include limits on licence renewals, conditions attached to licence renewals, and so forth. And there are various shades and nuances between one. . .how you pick to do this as opposed to that as opposed to the other.

One of the things we are concerned about, obviously, is that if what we do with financial institutions as a general rule has to be made public as we do them, this would be a significantly and seriously destabilizing intervention or factor with depositors and policy-holders generally. From time to time we have seen the impact of this in other countries, rumours of concerns about institutions, and I guess it is the collective judgment or wisdom or folly or whatever of the regulatory world that we conclude that while we do everything we diligently can in this and other situations to protect and mitigate loss and get the corrective action taken, up to the point where we conclude it is no longer viable it is not in the depositors' interest and not in the public interest to disclose what we are doing.

[*Traduction*]

M. Langdon: Ces renseignements se trouvent dans le registre public.

M. Mackenzie: Laissons cela de côté, car il s'agit pratiquement d'un détail technique. Pour reprendre l'idée maîtresse de votre question. . .

M. Langdon: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions avoir des précisions. On a laissé entendre que ces informations avaient été publiées dans la *Gazette du Canada*; je ne crois pas que ce soit le cas, n'est-ce pas?

M. Donald M. Macpherson (surintendant adjoint, Bureau du surintendant des institutions financières): Monsieur le président, la Loi sur les banques oblige le Bureau du surintendant à tenir un registre public qui contient plusieurs documents, notamment le permis et toutes les conditions qui s'y rattachent.

M. Langdon: Par conséquent, ces renseignements ne sont pas publiés.

M. Mackenzie: Vous avez raison. Monsieur le président, je vais répondre à la question générale qui a été posée, parce que cela nous préoccupe beaucoup, comme cela préoccupe tout autre organisme de règlementation des institutions financières du monde.

En premier lieu, comme vous le savez, nous sommes tenus par la loi de respecter une certaine confidentialité. Je suppose que j'ai fait allusion plusieurs fois à cette contrainte devant le comité.

Nous pouvons prendre toute une série d'initiatives d'ordre règlementaire. Nous pouvons notamment imposer certaines conditions à la direction et au conseil d'administration des institutions financières; nous pouvons également demander à la direction de prendre des engagements par écrit à notre égard; nous pouvons également émettre certaines directives. Il nous est loisible par ailleurs d'imposer certaines limites ou certaines conditions à l'occasion du renouvellement du permis. Il y a diverses nuances à faire. . . Il faut s'y prendre d'une certaine façon dans un cas et d'une autre dans l'autre.

Une de nos craintes, c'est évidemment que si, d'une manière générale, nous rendons publiques directement les initiatives que nous prenons à l'égard de certaines institutions financières, cela risquerait d'avoir un effet extrêmement déstabilisateur auprès des déposants et des porteurs de polices en général. Nous avons pu voir à l'occasion ce que cela donnait dans d'autres pays, quand des rumeurs sur certaines institutions s'étaient répandues. Je crois par conséquent, même si cela peut être interprété comme une preuve de jugement, de sagesse ou de folie collective, que l'on en est arrivé à la conclusion suivante dans les milieux de la règlementation: pendant que nous faisons vraiment tout notre possible, dans cette situation comme dans d'autres, pour protéger les déposants et atténuer leurs pertes, et pour prendre les mesures nécessaires pour redresser la situation, jusqu'au moment où nous estimons que la banque est insolvable, il n'est pas dans l'intérêt des déposants ni dans l'intérêt public de divulguer ce que nous faisons.

[*Text*]

I could see, if Parliament decided that those rules were to be changed, so be it. But in today's markets in particular, I really believe that if we set a precedent here or in many other situations of disclosure to investors, shareholders, depositors, policy-holders or whatever, this would create far more instability than the situation would warrant.

Mr. Gray: Mr. Mackenzie, how could a Canadian who has an uninsured deposit be any worse off than he is now if he had known the bank was under a one-month licence and he could have taken his money out and deposited it somewhere else? Surely you are not suggesting that the latter situation would be more damaging to that individual than the one he finds himself in now.

Mr. Mackenzie: It is my belief that there is a significant danger, when something like this happens, that you could have a run on a bank that would produce exactly the result that you fear.

Mr. Macpherson: If I could intervene, Mr. Chairman, there is the possibility, indeed the high probability, that the kind of destabilization Mr. Mackenzie referred to could indeed result in one group of depositors being privileged over another. In any bank or any institution there are depositors whose money is on demand and can be withdrawn at short notice; there are others who hold instruments that have terms to maturity that can be up to five years into the future. In the case of a destabilizing action such as was described, it is easy to contemplate that the term depositors would be locked in and hence be subject to a great deal more hardship than in the current situation.

• 1345

Mr. Gray: If you hadn't renewed the licence of this bank after the first three-month extension or after any of the subsequent one-month extensions, what would have happened?

Mr. Mackenzie: I think we would have had to take action very similar to the action we did take.

The other aspect of this is that until July 5, I honestly believed, based on the best information I had, there was a chance that this bank could be saved whole because of all the stuff I have been telling you about, particularly from the Bank of England. Certainly if the restrictions and the regulatory actions taken had been disclosed prior to that date, in my judgment that would have eliminated any possibility that the bank could be stabilized and be viable again. Indeed, I would say this: the history of the past 10 years and my study of it would indicate that quite a number of regulatory actions have been taken and have achieved positive and good results in terms of survival and have not seen the devolution of a situation such as this.

Mr. Gray: In your view, sir, at what point did this bank become insolvent?

[*Translation*]

Je concevrais qu'on le fasse si le Parlement décidait de changer des règles. Mais compte tenu de la nervosité des marchés à l'heure actuelle, je suis convaincu que si nous créons un précédent dans ce cas-ci ou dans bien d'autres cas en divulguant ce genre de renseignements aux investisseurs, aux actionnaires, aux déposants, aux porteurs de polices ou à qui que ce soit, nous provoquerons inutilement une réaction d'instabilité.

M. Gray: Monsieur Mackenzie, comment un Canadien qui a un dépôt non assuré pourrait être dans une situation pire que maintenant qu'il avait su que le permis de la banque n'avait été renouvelé que pour un mois, ce qui lui aurait permis de retirer son argent et d'aller le déposer ailleurs? Vous n'essayez certainement pas d'insinuer que cela serait pire pour lui que la situation dans laquelle il se trouve actuellement.

M. Mackenzie: Quand des choses comme cela se passent, on risque beaucoup de provoquer une ruée sur une banque, qui pourrait avoir précisément les effets que vous redoutez.

M. Macpherson: Monsieur le président, je me permets d'intervenir. Il existe une possibilité, et même une forte probabilité, que l'effet déstabilisateur auquel M. Mackenzie a fait allusion, risque de privilégier un groupe de déposants par rapport à un autre. Dans toutes les banques ou dans toutes les institutions, il y a des déposants dont l'argent peut être retiré sur demande, sur court préavis; il y en a d'autres qui possèdent des titres venant à échéance au bout d'une certaine période pouvant aller jusqu'à cinq ans. À supposer que l'on prenne une initiative qui aurait effet destabilisateur, comme celle dont nous avons parlé, on peut imaginer aisément que l'argent des personnes qui ont fait des dépôts à terme serait bloqué et que la situation serait encore bien plus pénible qu'elle ne l'est actuellement.

M. Gray: Si vous n'aviez pas renouvelé le permis de cette banque après la première prolongation de trois mois ou après toute autre prolongation ultérieure d'un mois, que serait-il arrivé?

M. Mackenzie: Je crois que nous aurions dû faire pas mal la même chose que ce que nous avons fait.

L'autre aspect de la question, c'est que le 5 juillet, je croyais sincèrement qu'il y avait des chances que cette banque s'en sorte complètement, pour toutes les raisons que j'ai énumérées, et surtout pour celles qui viennent de la Banque d'Angleterre. Si les restrictions et les mesures d'ordre réglementaire qui avaient été prises avaient été divulguées avant cette date, je crois que l'on aurait écarté toute possibilité de stabiliser la situation de cette banque et de la rendre à nouveau rentable. Je dirais ceci en fait: d'après ce qui s'est passé au cours des dix dernières années, je crois que pas mal de mesures d'ordre réglementaire ont été prises et qu'elles ont donné de bons résultats, en ce sens qu'elles ont souvent permis aux institutions concernées de survivre, sans que la situation dégénère comme dans ce cas-ci.

M. Gray: À votre avis, à quel moment cette banque est-elle devenue insolvable?

[*Texte*]

Mr. Mackenzie: A bank becomes insolvent when it cannot, either in terms of the liquid assets it has or can realize, meet its obligations as they become due. I guess that is the simplest definition of insolvency.

Mr. Gray: This morning, Mr. Sabourin of the Canada Deposit Insurance Corporation said that when—I believe it was in July—they reviewed the operations of the bank from their perspective, they concluded it was insolvent by any measure. Yet we were told that on June 14, 1991 you presented a report, apparently under section 29 of the Canada Deposit Insurance Corporation law, saying that while the bank was not operating in a satisfactory manner due to deteriorating quality of its loan portfolio, a $25 million capital injection would mean that the CDIC would not be at risk from their point of view. Do I have that correctly summarized?

Mr. Mackenzie: At that time, sir, and I forget the exact date, but I think April would be about right, from my memory.

Mr. Gray: He said you had made this report based on a review you had completed in April.

Mr. Mackenzie: At that time, if you look at the numbers that are in that summary balance sheet and bearing in mind that at that time the bank had under our pressure recorded very substantial loan write-offs, had substantial amounts of liquidity, had injected $25 million more in capital, we believed at that time, and bearing in mind the real possibility of a substantial restructuring from overseas, that the bank was viable. Now, we did not have enough confidence in that not to go on looking at it all the time.

Mr. Gray: Are you saying you concluded that the bank was viable on the basis of these assurances of restructuring you received from overseas?

Mr. Mackenzie: I said, sir, that the bank was viable on the basis of the amount of liquid assets it had, at the loan book which we had required a write-down of and because of the injection of more capital. Just stop there for a moment. At that point in time it was, in our judgment, viable. In addition to this, we knew there was this restructuring program or the possibility or promise coming forward, and the belief of the Bank of England that in fact the shareholders were prepared to inject more capital from Abu Dhabi. That is a judgment call, sir.

• 1350

Mr. Gray: What happened between June 14 and when the CDIC conducted its review and concluded that the bank was insolvent?

Mr. Mackenzie: The first thing that happened, sir, the critical event—and they all occurred the same day—was that we took possession of the assets. As I described a few minutes ago, it just seems to be a fact of life that when that happens you get a run-off of values because the bank is not actually operating day to day with its own people in its own branches and dealing with customers on a good, sound, positive banking basis.

[*Traduction*]

M. Mackenzie: Une banque devient insolvable quand elle ne peut plus faire face à ses obligations à l'échéance, parce que son actif liquide est insuffisant ou parce qu'elle ne peut pas le réaliser à ce moment-là. Voilà la définition la plus simple de l'insolvabilité, je suppose.

M. Gray: Ce matin, M. Sabourin, de la Société d'assurance-dépôts du Canada, a dit que lorsque cette société a examiné les activités de la banque en question, de son point de vue, en juillet si je ne m'abuse, elle est arrivée à la conclusion qu'elle était à tout point de vue insolvable. On nous a pourtant dit que vous avez présenté un rapport le 14 juin 1991, de toute apparence en vertu de l'article 29 de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, dans lequel on disait que la banque ne fonctionnait pas de façon satisfaisante à cause de la détérioration de la qualité de son portefeuille de prêts, mais qu'une injection de 25 millions de dollars mettrait la SADC à l'abri du danger. Ai-je bien résumé la situation?

M. Mackenzie: Monsieur, j'oublie la date exactement, mais je crois que c'était en avril, si ma mémoire ne me fait pas défaut.

M. Gray: M. Sabourin a dit que vous aviez fait ce rapport à la suite d'une étude qui s'est terminée en avril.

M. Mackenzie: Vous verrez si vous regardez les chiffres qui se trouvent dans le bilan et en n'oubliant pas qu'à ce moment-là la banque avait, sur notre insistance, enregistré la radiation de prêts énormes, vous constaterez qu'elle avait alors d'importantes liquidités, qu'elle avait injecté 25 millions de capitaux supplémentaires; compte tenu de la perspective réelle d'une restructuration importante de la compagnie à l'étranger, nous étions alors convaincus que la banque était rentable. Par contre, nous n'avions pas suffisamment confiance pour ne pas suivre la situation de très près.

M. Gray: Voulez-vous dire que vous étiez arrivés à la conclusion que la banque était viable parce que vous aviez reçu de l'étranger des garanties que l'on procédait à une restructuration?

M. Mackenzie: J'ai dit, monsieur, que la banque était viable si l'on se basait sur son actif liquide, sur le fait que nous avions exigé la radiation de prêts et grâce à l'injection de capitaux supplémentaires. À ce moment-là, et j'insiste là-dessus, nous pensions qu'elle était viable. Par ailleurs, nous savions qu'il y avait un programme de restructuration en cours, ou que c'était une possibilité ou qu'on avait promis; il y avait aussi le fait que la Banque d'Angleterre croyait que les actionnaires étaient disposés à injecter des capitaux supplémentaires en provenance d'Abu Dhabi. Nous avons dû compter sur notre jugement, monsieur.

M. Gray: Que s'est-il passé entre le 14 juin et le moment où la SADC a fait son étude et en est arrivée à la conclusion que la banque était insolvable?

M. Mackenzie: La première chose qui s'est produite, monsieur, l'événement critique—et tout s'est passé le même jour—c'est que nous avons pris possession des actifs de la banque. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, on dirait que chaque fois qu'un événement de ce genre se produit, la situation dégénère tout d'un coup parce que la banque ne suit pas au jour le jour les activités de ses succursales et parce qu'elle n'adopte pas avec ses clients des pratiques bancaires saines.

[*Text*]

Secondly, the Royal Bank had removed the clearing, so it had no clearer. It could not operate at that point. So you put those two things together, and I absolutely agree with Mr. Sabourin's judgment.

Mr. Gray: If I can move very quickly to other areas, I have in my hand an Order in Council dated May 30, 1991, PC-1991-982, which states:

> WHEREAS Bank of Credit and Commerce Canada, duly authorized by a special resolution which is set out in the schedule hereto, has applied to the Minister of Finance to change its authorized capital;
>
> THEREFORE, HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL, on the recommendation of the Minister of Finance, pursuant to subsection 22(1) of the Bank Act, is pleased hereby to approve that the Minister of Finance approve the proposal of Bank of Credit and Commerce Canada to change its authorized capital from $50 million to $60 million which will consist of 600,000 common shares with a par value of $100.

I gather this is connected with the injection of additional capital of which you spoke.

Mr. Mackenzie: Yes, sir.

Mr. Gray: This Order in Council also means that the Minister of Finance and the Cabinet were seized of this matter at least as of the date of May 30. Is that not right?

Mr. Mackenzie: I believe so, sir.

Mr. Gray: When did you first brief the Minister of Finance about the deteriorating situation of the Bank of Credit and Commerce?

Mr. Mackenzie: We started sending memos to the minister, and had discussions with his staff, I suppose at various dates from 1988 on. Now, some of those discussions dealt with questions raised about money laundering and other kinds of activities, and some of them dealt with the financial situation of the bank.

But I go back, sir. We and the ministry knew we had problems with the bank, and some of them were problems we were trying to investigate that dealt with these money laundering and others kinds of activities which we could not get to the bottom of or find any evidence about. We had the problems of just assessing the financial situation of the bank and getting loan write-offs and so forth.

We should also at the time say that we reported... Certainly we felt at the time that, particularly with the new management of the bank, we were getting co-operation, and that in fact actions such as this were deliberately taken by the shareholders of the bank to see if they couldn't keep and maintain it in a viable state, even if on a very much reduced scale.

Mr. Gray: It was told to us this morning by the auditors that one of the reasons they approved the statements of the bank for 1990 was that a letter had been presented by the Sheikh of Abu Dhabi promising additional financial support.

[*Translation*]

Deuxièmement, la Banque royale avait supprimé la compensation et cette banque n'avait, par conséquent, plus d'agent de compensation. Elle ne pouvait donc plus fonctionner. Il y a donc ces deux éléments qui sont entrés en ligne de compte, et j'approuve totalement le jugement de M. Sabourin.

M. Gray: Je vais passer très rapidement à autre chose. J'ai en main un décret daté du 30 mai 1991, le décret CP-1991-982, qui dit ceci:

> ATTENDU QUE la Banque de crédit et de commerce Canada a été dûment autorisée en vertu d'une résolution spéciale dont le texte figure à l'annexe ci-jointe, à demander au ministre des Finances l'autorisation de modifier son capital autorisé;
>
> À CES CAUSES, SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL, sur la recommandation du ministre des Finances, et conformément au pragraphe 22(1) de la Loi sur les banques, a l'honneur d'accepter que le ministre des Finances approuve la proposition de la Banque de crédit et de commerce Canada, de porter son capital autorisé de 50 millions à 60 millions de dollars, capital qui consistera en 600,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100$.

Je suppose que ce décret a un lien avec l'injection de capitaux supplémentaires dont vous avez parlé.

M. Mackenzie: Oui, monsieur.

M. Gray: Ce décret veut dire par ailleurs que le ministre des Finances et le Cabinet avaient été saisis de cette affaire au plus tard le 30 mai. N'est-ce pas juste?

M. Mackenzie: Je crois que c'est exact, monsieur.

M. Gray: Quand avez-vous parlé pour la première fois au ministre des Finances de la détérioration de la situation de la Banque de crédit et de commerce?

M. Mackenzie: Nous avons commencé par envoyer des notes de service au ministre et nous avons discuté avec ses collaborateurs, à diverses reprises depuis 1988. Certaines de ces discussions portaient sur les questions qui avaient été posées au sujet du blanchiment de l'argent, et l'on a parfois discuté également de la situation financière de la banque.

Je reviens en arrière, monsieur. Nous savions, et le ministère aussi, que nous avions des problèmes avec la banque et nous essayions alors de faire une enquête sur certains problèmes ayant trait au blanchiment de l'argent et à d'autres activités, mais nous ne sommes pas parvenus à pousser l'enquête à fond, ni à trouver la moindre preuve. Le problème consistait donc tout simplement à évaluer la situation financière de la banque, à obtenir la radiation des prêts, etc.

Signalons par ailleurs qu'à ce moment-là, nous avons parlé... Nous pensions bel et bien obtenir une certaine collaboration à ce moment-là, surtout que la direction de la banque avait changé, et qu'en réalité, certaines initiatives de ce genre avaient été prises délibérément par les actionnaires de la banque pour voir s'ils ne pouvaient pas la sauver, même si elle devait fonctionner sur une échelle très réduite.

M. Gray: Les vérificateurs nous ont dit ce matin qu'une des raisons pour lesquelles ils ont approuvé les états de la banque pour 1990, c'est que le Cheik d'Abu Dhabi avait remis une lettre dans laquelle il promettait une aide

[*Texte*]

We don't have the letter as yet, Mr. Chairman, but perhaps Mr. Mackenzie can assist us. Does that refer to the $25 million additional capital, or a more general promise of financial support? And if it is the latter, what steps are you taking to have the Sheikh of Abu Dhabi follow through on the undertakings in his letter?

• 1355

Mr. Mackenzie: The only undertakings or transactions I am familiar with all relate to the discussions leading up to the injection of the $25 million; I am not aware of the letter you refer to.

Mr. Gray: We will have to check that. Finally, at least in this round—

Mr. Macpherson: I might just add, Mr. Chairman, that throughout this period since we took control of the assets of the bank and the bank itself, we have been in repeated contact with Touche Ross in the United Kingdom, who are like the global custodians of the bank, on that very point, trying to work with them toward an arrangement involving living up to the comfort letter and other measures that we might put in place to deal with this situation.

Mr. Gray: Finally, I would like to ask Mr. Mackenzie, were you or your senior staff members at the meeting with the auditors, and I presume the audit committee, at which the wording of the note to the 1990 statements about the extension of the licence to March 31 was agreed on?

Mr. Macpherson: I beg your pardon, Mr. Chairman, I missed the question.

Mr. Gray: I recall the representative of the auditors. When she was asked to explain why the note to the statements did not make clear that the licence expiring on March 31, 1991 was not a routine matter but part of a previously unheard of three-month extension, she replied—and I think I am summarizing fairly—that this was negotiated with the management of the bank and that the Office of the Superintendent of Financial Institutions was represented at the meeting and they agreed to this wording.

Mr. Macpherson: I don't have full recollection of that, Mr. Chairman; that could be checked.

Mr. Gray: Perhaps you could check that and get back to us.

Mr. Chairman, I must say that I am very troubled that while this situation was developing, from the time the three-month renewal was granted and then the monthly renewals, individual Canadians were adding to their deposits in this bank, individual Canadians and small business people were building up their usage of their commercial accounts, and now we see where they are, especially if they are among the very large number of people whose deposits are not insured.

Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

financière supplémentaire. Nous n'avons pas encore cette lettre, monsieur le président, mais M. Mackenzie peut peut-être nous aider. Y fait-on allusion aux 25 millions de capitaux supplémentaires ou s'agissait-il d'une vague promesse? Dans ce dernier cas, que faites-vous pour obliger le Cheik d'Abu Dhabi à respecter les engagements qu'il a pris dans sa lettre?

M. Mackenzie: Les seules promesses ou transactions dont je sois au courant sont celles dont il a été question dans les discussions qui ont débouché sur l'injection de 25 millions de dollars; je ne suis pas au courant de la lettre dont vous parlez.

M. Gray: Il faudra vérifier cela. Enfin, du moins pour cette série de questions. . .

M. Macpherson: Monsieur le président, j'ajouterais que tout au long de la période qui a débuté quand nous avons mis la main sur les actifs de la banque et sur la banque elle-même, nous sommes restés régulièrement en contact avec la firme Touche Ross, au Royaume-Uni, que l'on peut considérer comme les consignataires de la banque, à l'échelle internationale, afin d'essayer, avec son aide, de faire notamment en sorte que les promesses faites dans la lettre destinée à apaiser les inquiétudes soient tenues et pour discuter d'autres mesures qui pourraient être adoptées pour essayer de régler le problème.

M. Gray: Enfin, je voudrais demander à M. Mackenzie s'il assistait ou s'il était représenté par certains de ses principaux collaborateurs, à la réunion avec les vérificateurs et, je présume, au sein du comité de vérification, où l'on avait accepté le libellé de la note sur la prolongation du permis jusqu'au 31 mars, qui était annexée aux états financiers de 1990?

M. Macpherson: Je vous demande pardon, mnsieur le président, mais je n'ai pas entendu la question.

M. Gray: Je me souviens de ce qu'a dit la représentante des vérificateurs. Quand on lui a demandé d'expliquer pourquoi la note annexée aux états financiers ne précisait pas que le fait que le permis expire le 31 mars 1991 soit inhabituel et que cela était dû à une extension antérieure de trois mois, ce qui ne s'était jamais vu, elle a répondu, et je crois résumer fidèlement ses propos, que la question avait été négociée avec la direction de la banque et que le Bureau du surintendant des institutions financières était représenté à la réunion et avait approuvé le libellé de la note.

M. Macpherson: Je ne me souviens pas clairement de cela, monsieur le président; on pourrait toujours vérifier.

M. Gray: Vous pourriez vérifier cela et nous en reparler.

Monsieur le président, je dois dire que je suis très préoccupé par le fait que des Canadiens continuaient à faire des dépôts à cette banque, que des Canadiens et des petites entreprises utilisaient encore leurs comptes commerciaux à cette banque pendant que la situation dégénérait, c'est-à-dire entre le moment où le renouvellement de permis de trois mois a été accordé et les différentes prolongations d'un mois. Nous pouvons maintenant constater dans quel pétrin ils se trouvent, surtout s'ils font partie des nombreuses personnes dont les dépôts n'étaient pas assurés.

Merci, monsieur le président.

[*Text*]

Mr. Soetens: In his earlier questions Mr. Gray asked about the restrictions being placed on the bank, and your comment was that this was the only bank that had a three-month restriction and the only bank that then had one-month renewals on its licence to operate. Are there other banks that have other restrictions presently in place?

Mr. Mackenzie: I cannot answer that question, sir, but let me put it this way: depending on how you want to use the word "restrictions", I have a general phrase that I think I used a few minutes ago called "regulatory action". This is where we put out some requirements, and there are various stages of intensity of these requirements, I suppose, in terms of the legalities or what have you. But I can assure the members of this committee that certainly in the present economic and business climate and certainly over the last several years, we are asking a lot of institutions to do a lot of things, including banks.

Mr. Macpherson: I would add, Mr. Chairman, that as a general situation all Schedule II banks in this country have a condition or two on their licences that are designed to limit the extent to which they can deal with their parents or other affiliates within the banking group, in terms of the nature of business they can do with them, the duration of such business, the size, things of that nature.

Mr. Soetens: But I gather that is routine.

Mr. Macpherson: That is routine.

Mr. Soetens: I guess I was not thinking of the routine restrictions under the Bank Act, I was thinking of the—

• 1400

Mr. Macpherson: I simply wanted to make the record clear.

Mr. Mackenzie: But I think it is fair to say that wherever we see any institution, insurance company, property or casualty insurer, bank, trust company or whatever, that looks to us as though it is running down its capital base and approaching a problem of that order, we are asking for and getting more capital put in.

Mr. Soetens: Part of my thinking relates to the Schedule II banks and, I guess, their foreign involvement. I take it from your comments that you have to a degree relied on the input you have received from foreign regulatory agencies when it relates to this bank and its parent.

My question to you is that maybe in the case of the Bank of England you were reasonably satisfied with the information. Does that kind of regulatory agency exist to your satisfaction for all of the banks that are operating in Canada?

Mr. Mackenzie: If we look at all the members of the G-10, which is the BIS committee, made up of the sorts of countries you would expect—ourselves, the U.S., the U.K., Japan, Germany, Switzerland and so forth—the answer is yes. With respect to jurisdictions, I think of the principal ones, such as Singapore, Hong Kong, Korea—I am trying to think of some others now that apply—the answer is yes. We have a reasonably open switch of communication with those

[*Translation*]

M. Soetens: Dans ses questions précédentes, M. Gray a fait allusion aux restrictions qui avaient été imposées à cette banque et vous avez répondu que c'était la seule banque dont le permis avait été renouvelé pour une période de trois mois et aussi la seule dont le permis avait été prolongé à plusieurs reprises pour des périodes d'un mois. Y a-t-il pour le moment d'autres banques auxquelles on a imposé certaines restrictions?

M. Mackenzie: Je ne peux pas répondre à cette question, monsieur, mais je vais dire ceci: selon le sens dans lequel vous employez le terme «restrictions», j'ai parlé d'une façon générale il y a quelques minutes, de «mesures d'ordre réglementaire». Nous avons en effet imposé certaines conditions, qui comportent des degrés de contrainte différents. Je peux toutefois certifier aux membres de ce comité que, compte tenu du climat économique et commercial actuel, surtout depuis plusieurs années, nous demandons à bien des institutions de faire bien des choses, y compris à des banques.

M. Macpherson: J'ajouterai, monsieur le président, que, d'une manière générale, le permis de toutes les banques de l'annexe II est assorti d'une ou de deux conditions visant à limiter les transactions avec leur maison mère ou avec d'autres banques affiliées faisant partie du même groupe; ces conditions précisent la nature des transactions qu'elles sont autorisées à faire avec elles, la durée de ces transactions, leur importance, etc.

M. Soetens: Je suppose que c'est de la routine.

M. Macpherson: Oui.

M. Soetens: Je ne pensais pas à ce genre de restrictions dans le cadre de la Loi sur les banques, je pensais. . .

M. Macpherson: Je voulais tout simplement mettre les choses au point.

M. Mackenzie: Il est juste de dire que chaque fois qu'une institution, une compagnie d'assurances, qu'il s'agisse d'une compagnie d'assurance générale ou autre, une banque, une société de fiducie ou que sais-je encore donne l'impression que son capital de base s'épuise ou qu'elle a un problème de ce genre, nous demandons et obtenons une injection de capitaux supplémentaires.

M. Soetens: Je songe en partie aux banques de l'annexe II et à leurs activités à l'étranger. D'après la nature de vos commentaires, je présume que vous avez compté dans une certaine mesure sur les renseignements que vous ont fournis les organismes de réglementation étrangers au sujet de cette banque et de sa maison mère.

Peut-être que dans le cas de la Banque d'Angleterre, vous étiez passablement satisfait des informations reçues. Existe-t-il un organisme de réglementation aussi satisfaisant pour toutes les banques qui font affaire au Canada?

M. Mackenzie: Si l'on parle de tous les membres du Groupe des Dix, qui forment le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires, constitué de pays comme le nôtre, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, la Suisse, etc., la réponse est oui. En ce qui concerne des pays comme Singapour, Honk Kong, la Corée—et j'essaye de penser à d'autres exemples—la réponse est oui. Nous avons une ligne de communication

[*Texte*]

regulators. We have made use of it. But they, by the same token, have every ability to call us.

Mr. Soetens: On these banks that are headquartered outside of the group of 10 that you mentioned, are your regulations and restrictions on those banks greater because of the lack of or the not complete flow of information that you might have?

Mr. Mackenzie: No, sir, because we are getting the free flow of information we require. I should say that there is the G-10 but that every year, certainly every other year, there are international meetings that involve regulators of all the different countries, any country that has a bank affiliate in Canada. There are other meetings of offshore regulators and so forth. So I am satisfied through participation in these meetings that we have essentially the same standards of communication, whether it is a G-10 country or beyond.

Mr. Soetens: You made comment about fraudulent and illegal activities, that really it was not your role to determine whether they were, that any suspicions you had you would refer to the RCMP, whether it relates to this bank or any other bank that is in operation. Could you tell me how many times in the last year or two you might have referred something to the RCMP to look at?

Mr. Macpherson: Over the last couple of years, Mr. Chairman, there were two or three explicit cases that we raised with the RCMP. As a general rule, any time we become aware of a situation that we in our judgment believe should be brought to the attention of the police, we do so. But with respect to some of the activities you have referred to, there are two or three cases in particular we have raised.

Mr. Soetens: My concern is that this morning the RCMP appeared before us and said that the money laundering in Canada was on a substantial increase and there was lots of money flowing in. The auditors say that as a routine procedure they go looking for these things but so far they have not reported any to the various bank boards. Yet you are saying that in the last couple of years there may be three that you have referred.

Mr. Mackenzie: First of all, obviously our examinations which are essentially solvency oriented are not aimed at identifying, going through account by account looking for them. What we have done—and I referred in my summary remarks at the beginning to the paper we issued early 1990—is to work with the banking system in particular, but also with trust companies, to develop procedures on the reporting of suspicious transactions, the identification and reporting of suspicious transactions. That memorandum, or "best practices" paper, as we call it, is a public document, and you are more than welcome to see it if you wish. It has been received, we think, quite well in the fraternity of the banks, insurance companies, trust companies and so forth. It has had wide distribution in the credit union movement as well. I think most of them have thought it a very helpful and quite specific guide.

[*Traduction*]

assez ouverte avec les organismes de réglementation de ces pays. Nous nous en sommes servis. En retour, ils peuvent nous appeler quand ils le veulent.

M. Soetens: Parlons des banques dont le siège social se trouve dans un autre pays que ceux du Groupe des Dix que vous aviez mentionnés, imposez-vous des réglements plus stricts et davantage de restrictions à ces banques parce que vous ne pouvez pas obtenir d'informations, ou du moins en obtenir comme vous le voulez?

M. Mackenzie: Non, monsieur, car nous recevons toutes les informations dont nous avons besoin. Je dirais qu'il y a le Groupe de Dix mais que chaque année, ou au moins une fois tous les deux ans, il y a des congrès internationaux d'organismes de réglementation de tous les différents pays, de tous les pays qui ont une banque affiliée au Canada. Il y a aussi d'autres congrès d'organismes de réglementation étrangers. Pour avoir participé à ces congrès, je suis convaincu que nous avons les mêmes normes en matière de communication, qu'il s'agisse d'un pays du Groupe des Dix ou d'un autre.

M. Soetens: À propos d'activités frauduleuses et illégales, vous avez signalé que ce n'était pas vraiment votre rôle d'essayer de déterminer si elles l'étaient effectivement, qu'en cas de soupçon, vous le signaleriez à la GRC, qu'il s'agisse de cette banque-ci ou de n'importe quelle autre banque existante. Pourriez-vous me dire combien de fois depuis un an ou deux vous avez demandé à la GRC de faire une enquête?

M. Macpherson: Monsieur le président, en deux ans, nous avons saisi la GRC de deux ou trois cas explicites. D'une manière générale, chaque fois que nous sommes au courant d'une situation qui devrait être signalée à la police, nous le faisons. En ce qui concerne le genre d'activité auquel vous avez fait allusion, nous avons saisi la GRC de deux ou trois cas en particulier.

M. Soetens: Ce matin, la GRC a comparu devant nous et elle a dit que le blanchiment de l'argent devenait de plus en plus courant au Canada et qu'une grande quantité d'argent entrait dans notre pays. Les vérificateurs disent qu'ils examinent automatiquement ces choses-là, mais jusqu'à présent, ils n'ont rien signalé au conseil d'administration des différentes banques. Et pourtant, vous dites que vous avez saisi la GRC de deux ou trois cas ou cours des deux dernières années.

M. Mackenzie: Je signale tout d'abord que les vérifications que nous faisons portent essentiellement sur la solvabilité et qu'elles n'ont pas pour but d'éplucher les comptes un par un pour essayer de découvrir les activités illégales. Pour notre part, et j'en ai parlé dans le sommaire qui servait de préface aux documents que nous avons publiés au début de 1990, nous avons élaboré des méthodes d'identification et de déclaration des transactions louches, avec l'aide des banques en particulier, mais aussi avec le concours des sociétés de fiducie. Ce mémoire, que nous appelons document sur «les pratiques bancaires idéales», est un document public et vous pouvez le consulter librement, si vous le désirez. Nous croyons qu'il a été très bien accueilli par les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie, etc. Il a eu une large diffusion dans le milieu des coopératives de crédit également. La plupart l'ont trouvé très utile et très détaillé.

[*Text*]

• 1405

As a result of that, it is my information, but I don't have numbers—you could talk to the CBA or other people about this—that there has been a steady and substantial flow of suspicious transaction identification and reporting to the police over the last two or three years.

Mr. Soetens: Fine. We will follow up with that when the Bankers' Association appears. My concern is that the auditors of the banks are not finding it. The Superintendent, who is supposed to be auditing and making sure the deposits are safe, is not finding it. The RCMP say it is happening all over the place. That is not fair—they say it is increasing substantially. It seems to me that the people who are to protect the public interest are not reporting it to anybody. Therefore, how secure is the public interest?

Mr. Mackenzie: We are satisfied, I think, generally. If I look at the masses of transactions that go through the Canadian financial system, certainly we made a judgment call. In fact, for us to do extensive investigations into cash transactions and other transactions in the banking system, insurance system, the trust company system, and other systems and so forth would be a monumental undertaking that we were not equipped to do. Our stress was focused on the question: did each institution have appropriate procedures, and procedures with teeth? Did they in fact, as they went through an internal audit, ensure that those procedures were being followed, and as a result of that was there a flow of information going to the proper authorities? We have concluded—and we examine this every year with every examination pretty well—that this is happening.

It would seem to me a more sensible way for us to allocate our resources.

Mr. Soetens: I have two final points, Mr. Chairman, and they are somewhat related.

Did your group try to find another bank to buy out the interests of this bank or to take it over and, therefore, prevent this liquidation that we are going through?

Second, which is somewhat tied, you have spent some of your thoughts on the fact that the Sheikh of Abu Dhabi was going to put in hundreds of millions of pounds of investments through the British banking system which would shore up the Canadian operations. Was there any thought that he might not have hundreds of millions of dollars in light of the fact that he was in the middle of a war or a war zone, and that maybe he did not know what he owned?

Mr. Mackenzie: Well, sir, to answer that question first, we had no direct contact with the sheikh or his personnel. We knew, or were informed, that the Bank of England was counting on this and had already seen very substantial

[*Translation*]

De ce fait, et je vous le dis d'après les renseignements que j'ai, sans connaître les chiffres—vous pourriez vous adresser à l'Association des banquiers canadiens ou à d'autres pour les obtenir—, on a identifié et signalé régulièrement à la police toutes les séries de transactions louches au cours des deux ou trois dernières années.

M. Soetens: Parfait. Nous pousserons la chose plus loin quand les représentants de l'Association des banquiers canadiens comparaîtront. Ce qui me préoccupe, c'est que les vérificateurs ne décèlent pas ces transactions louches. Le surintendant, qui est censé faire de la vérification et s'assurer que les dépôts sont en sécurité, ne les décèle pas non plus. La GRC prétend que cela arrive continuellement. Pour tout dire, elle affirme que l'on assiste à une recrudescence de ce genre d'activité. Il me semble que les personnes chargées de défendre les intérêts du public ne les signalent à personne. Aussi, l'intérêt du public est-il bien défendu?

M. Mackenzie: D'une façon générale, nous sommes satisfaits. Quand on songe à l'énorme quantité de transactions qui se font dans les établissements financiers canadiens, on peut dire que nous avons dû faire appel à notre jugement. En réalité, nous ne sommes pas équipés pour nous lancer dans une tâche aussi monumentale que celle qui consiste à faire des enquêtes poussées sur les transactions au comptant et sur les autres transactions que font les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie et d'autres institutions. Notre rôle consiste principalement à nous demander si chaque institution a des procédures appropriées et applique des méthodes strictes. Nous nous demandons si les institutions financières se sont assurées, en cours de vérification interne, si ces procédures étaient appliquées et si des informations ont été fournies aux autorités compétentes. Nous sommes arrivés à la conclusion, et nous examinons la situation chaque année, que c'était le cas.

Nous trouvons que c'est une utilisation plus raisonnable de nos ressources.

M. Soetens: Monsieur le président, je vais poser deux dernières questions qui ont des points communs.

Votre groupe a-t-il essayé de trouver une autre banque disposée à acheter les intérêts de cette banque ou à la reprendre, dans le but d'éviter la liquidation qui est en train de se faire?

La deuxième question, qui a des traits communs avec la première est la suivante: vous avez fait allusion au fait que le Cheik d'Abu Dhabi allait injecter des centaines de millions de livres dans les banques qui se trouvent en Grande-Bretagne, ce qui aurait permis de renflouer les filiales canadiennes. A-t-on songé au fait qu'il n'a peut-être pas des centaines de millions de dollars, étant donné qu'il était en pleine guerre ou qu'il se trouvait en pleine zone de guerre, et qu'il ne savait peut-être pas ce qu'il possédait?

M. Mackenzie: Je vais d'abord répondre à la première question. Nous n'avons pas eu de contact direct avec le Cheik ni avec son personnel. Nous savions, ou on nous a dit, que la Banque d'Angleterre comptait sur cette aide et que des

[*Texte*]

injections of funds over the last two years. We probably saw $25 million of that in the spring of this year. I didn't know whether these hopes were real or unreal. All I know is that the man in charge of banking regulations, supervision, for the Bank of England told me he had every reasonable hope that this would be accomplished. And I took it at that.

• 1410

The other question is, could we have or should we have at the time shopped around to see if another bank would take it over? That gets into a more complicated area. The first is that we did not, obviously. We did not have at the time—I am talking about events prior to July 5 now—evidence that the bank was in such serious trouble that it was a foregone conclusion that it was a dead duck, because of the various things I have been talking about. And finally—and this is a whole other subject, I suppose—we do not have and the regulatory authority in Canada does not have the power to force sales of companies or get control of shares of companies in order to require a sale to some other party, much as we would like to see that happen in some situations. But we did not, in this case, go to other banks in the system to see if there was an interest.

Mr. Soetens: Can I ask one further question? You have talked about the asset base and you did not have an interest in finding another because you did not believe it was imminent until July 5 when in fact it happened, yet CDIC comes in this morning and says that out of their loan portfolio, which is part of their asset base, there is another $50 million or $60 million to write off. Is that a write-off because of the July 5 seizure? That is not what I was led to believe by the representation this morning, that in fact these loans were in default and non-performing.

Mr. Mackenzie: We had a lot of non-performing and problem loans on the books and we had decided, or we had made a determination at the time, in the months starting certainly at the year end last year and going into spring, that very substantial write-downs were required and we got write-downs of... I have forgotten what the figure is now. Our people in there now—I don't think anyone can argue on numbers about this—are of the judgment that, yes, the ongoing deterioration of this book is in the area of $25 million to $30 million.

I think two things happened. One is that there were a couple of these loans—I have forgotten all the details for the minute—where there were real estate exposures where there is a continued deterioration in those markets in those particular cases. Second, if you are dealing with credit exposures to people where you do not have an ongoing, viable bank with credit officers, bank loan people, and personnel who are competent, you do not therefore have the

[*Traduction*]

sommes très considérables avaient déjà été injectées au cours des deux dernières années. Nous espérions probablement une injection de 25 millions de dollars pour le printemps de cette année. Je ne sais pas si ces espoirs étaient fondés ou non. Tout ce que je sais, c'est que la personne responsable des règlements sur les banques à la Banque d'Angleterre, m'a dit qu'il était raisonnable d'espérer une telle injection de capitaux. Je l'ai cru sur parole.

Il y a une deuxième question: aurait-il été possible, à l'époque, et aurions-nous dû le faire, de chercher une autre banque disposée à en prendre le contrôle? Cela nous amène à un domaine fort complexe. Tout d'abord, nous ne l'avons pas fait, cela est évident. Nous ne disposions pas à l'époque—et je parle ici des événements antérieurs au 5 juillet—d'éléments indiquant que la banque se trouvait dans une situation alarmante, que cela était irrémédiable, qu'elle était finie, à cause des divers facteurs dont je vous ai entretenu. Et enfin—c'est peut-être un débat tout à fait différent—nous n'avons pas, et les autorités de réglementation au Canada ne l'ont pas non plus, le pouvoir d'ordonner la vente de sociétés commerciales ou de prendre le contrôle de certaines sociétés pour la faire vendre à une autre partie, même si c'est ce que nous aimerions faire dans certaines situations. Mais dans le cas qui nous occupe, nous n'avons pas contacté les autres banques du système pour voir si elles seraient intéressées par l'affaire.

M. Soetens: Pourrais-je poser une autre question? Vous avez parlé des actifs, et vous n'étiez pas intéressé à trouver une autre banque parce que vous ne pensiez pas que cela était nécessaire avant le 5 juillet, et pourtant la SADC vient nous dire ce matin qu'il faut radier d'autres prêts d'une valeur de 50 à 60 million de dollars qui font partie de leur portefeuille de prêts, un élément de leurs actifs. S'agit-il d'une radiation qui fait suite à la saisie effectuée le 5 juillet? Ce n'est pas ce que l'exposé que j'ai entendu ce matin m'a amené à croire. On a dit que ces prêts étaient en fait des prêts non productifs et qu'ils n'avaient pas été remboursés.

M. Mackenzie: Il y avait dans les livres de comptabilité un bon nombre de prêts non productifs et de nature douteuse, et nous avions décidé, ou nous avions pris une décision à l'époque, au cours des mois qui ont suivi, disons certainement à la fin de l'année dernière et au cours du printemps suivant, qu'il fallait radier des sommes très importantes, et c'est ce que nous avons fait. J'ai oublié quel était le montant exact. Nos représentants—je ne pense pas que l'on puisse vraiment contester ces chiffres—estiment qu'effectivement ce poste doit être réduit d'un montant d'environ 25 à 30 millions de dollars.

Je pense qu'il s'est produit deux choses. La première est que certains de ces prêts—je ne suis pas en mesure de vous donner les détails en ce moment—étaient reliés à l'immobilier et que les marchés dans ce domaine ont connu un fléchissement constant depuis un certain temps. Deuxièmement, si vous accordez du crédit à des personnes par l'intermédiaire d'une banque qui n'est pas vraiment viable, avec des agents de crédit, des préposés aux prêts

[*Text*]

possibility of a long-term banking relationship; you are not able to continue to funnel money through the system to keep these credits alive; and you always—it doesn't matter what the situation is—have a deterioration of the loan book once those interventions have been made. It is a terrible fact; I don't like it but it seems to be an almost inevitable event.

Mr. Langdon: You indicate that you in fact had read the, as you put it, famous Price Waterhouse report from the U.K. with the names blacked out. When did you have a chance to read that?

Mr. Mackenzie: About three weeks after July 6, toward the end of July. We asked for the report, sir, and they would not give it to us; they said they had no legal authority. Finally, I think there were some actions in the courts in the U.K. and what have you that persuaded them that if they could black out the names, we could see it. So a few weeks later. . .

Mr. Langdon: Had you had any indication. . .? This was a report which, if we are referring to the same report, had been prepared in April 1990 and at that time communicated to the Bank of England. Had you had any indication whatsoever of those concerns that had been expressed within that report, which I understand talks about irregularities, illegalities and fraud?

• 1415

Mr. Mackenzie: Well, sir, first of all the Bank of England told us that they didn't see that report until the end of June. In other words, at the time I was in London talking to them, they had not seen that report, or at least the people I was talking to had not seen it. Secondly—

Mr. Langdon: I am sorry. This was June of. . .?

Mr. Mackenzie: 1991.

Mr. Langdon: Of 1991.

Mr. Mackenzie: Yes.

Mr. Langdon: And this was the report that was prepared in 1990?

Mr. Mackenzie: No. I am a little confused about how many reports Price Waterhouse and so forth gave, and which stage. The report—

Mr. Langdon: I may have misunderstood what you were suggesting, then, because I took it that you meant the report that had been prepared in 1990, which first identified very serious problems from an auditor's point of view, and which was communicated to BCCI obviously but also communicated to authorities in the Bank of England in the U.K. Had any information with respect to that report and its concerns reached you?

Mr. Mackenzie: No. What we had been told—it is curious, and maybe there is a whole tale yet to unfold on this; I am sure there is—is that there had been a variety of reports but that Price Waterhouse had been engaged at the

[*Translation*]

bancaires et un personnel compétent, vous n'êtes pas en mesure d'établir des relations bancaires à long terme; vous ne pouvez pas continuer à investir de l'argent dans le système pour alimenter ces crédits; cela entraîne toujours—quelle que soit la véritable situation—une détérioration du portefeuille des prêts, lorsqu'il y a eu ce genre d'intervention. Cela est très regrettable, je le reconnais, mais il semble que cela soit pratiquement inévitable.

M. Langdon: Vous avez déclaré que vous aviez lu, pour reprendre vos propres termes, le fameux rapport Price Waterhouse du Royaume-Uni dans lequel on avait supprimé les noms. À quel moment avez-vous réussi à lire ce document?

M. Mackenzie: Trois semaines environ après le 6 juillet, vers la fin du mois de juillet. Nous avions demandé qu'on nous communique ce rapport. Et ils s'y refusaient; ils disaient qu'ils n'avaient pas le pouvoir de le faire. Finalement, je pense qu'il y a eu des actions en justice au Royaume-Uni et cela les a convaincus de nous communiquer ce document, tout en supprimant les noms. C'est ainsi que quelques semaines plus tard. . .

M. Langdon: Saviez-vous à l'époque. . .? Il s'agissait d'un rapport qui, si nous parlons du même rapport, avait été préparé en avril 1990 et qui avait déjà été, à l'époque, communiqué à la Banque d'Angleterre. Aviez-vous une idée des craintes dont faisait état le rapport, qui parlait, si j'ai bien compris, d'irrégularités, d'illégalité et de fraude?

M. Mackenzie: Eh bien, tout d'abord, les représentants de la Banque d'Angleterre nous ont déclaré qu'ils n'avaient pris connaissance de ce rapport que vers la fin de mois de juin. En d'autres termes, au moment où je me trouvais à Londres en train de leur parler, ils n'avaient pas encore vu ce rapport, ou du moins, les personnes à qui je parlais ne l'avaient pas vu. Deuxièmement. . .

M. Langdon: Je suis désolé. Il s'agissait du mois de juin. . .?

M. Mackenzie: 1991.

M. Langdon: 1991.

M. Mackenzie: Oui.

M. Langdon: Et il s'agit du rapport qui a été préparé en 1990?

M. Mackenzie: Non. Je ne sais pas très bien combien de rapports ont été rédigés par Price Waterhouse et à quel moment. Le rapport. . .

M. Langdon: J'ai peut-être mal compris ce que vous me disiez, alors, parce que j'ai pensé que vous parliez du rapport qui avait été préparé en 1990, le premier rapport à faire état de problèmes très graves, du point de vue des vérificateurs, et qui avait été transmis à la BCCI, bien évidemment, mais également aux autorités de la Banque d'Angleterre, au Royaume-Uni. Avez-vous jamais pris connaissance des renseignements contenus dans ce rapport et des craintes qu'on y formulait?

M. Mackenzie: Non. On nous avait dit—et cela est curieux et cela veut peut-être dire qu'il reste beaucoup de choses à découvrir à ce sujet; j'en suis d'ailleurs certain—on nous avait dit qu'il existaient plusieurs rapports, mais que

[*Texte*]

behest of the Bank of England and others, and the owners in Abu Dhabi, so we were told, to develop a restructuring plan that would, to use my little metaphor of earlier, take the bad apples and toss them out of the basket and reduce the scale of operations, bring the Canadian operation directly under the control of a newly incorporated. . .or to-be-incorporated, newly capitalized bank in the United Kingdom. That is what we were told was on the deck.

The report I saw in late July which the Bank of England told us they did not see till late June, which was the trigger that got them going, was a report that contained page after page after page of descriptions of banking activities that convinced the bank that this was one rotten apple all the way through. The activities, however, described in that report essentially boil down, as I recall them reading the pages, to the bank in various locations, in the Cayman Islands, in England, in various parts of the Middle East, India, Pakistan and other areas, making a whole host of loans over a period of time to a number of people whose identity I do not know, because they were all blacked out, which were lousy loans.

It turned out there were allegations in that report that a lot of these were loans to friends, or perhaps were done on very imprudent lending criteria—maybe they were accommodation loans; I don't know what the purpose of all these loans was—and that the fraud consisted, first of all, of faking the books to disguise the losses, including lending money to people to buy shares of the bank so it looked as though the bank was always getting more capital in, where in effect the bank itself was running money around that circle. It included allegations or evidence in here that there were hundreds of millions of unrecorded deposits. I couldn't figure out from reading this report what the purposes of those deposits were, whether they were legitimate banking business or illegitimate or whatever, or what indeed was the reason that they did not put them on the books or they put them on a separate set of books.

The inference, however, is that they went through all these shenanigans in order to mislead, mislead regulators and mislead the auditors, and perhaps in the end mislead themselves. I don't know. But it was fraud and deception that related to the fact that virtually from its inception this bank, according to this report, was losing money and losing money handsomely. As for whether it was money lost in legitimate banking activity or whether or not these loans were all loans that a bank should make, evidently, reading the report, they were not. Whether they were loans to finance whatever, I don't know. That report did not speculate.

[*Traduction*]

Price Waterhouse avait été chargée pour le compte de la Banque d'Angleterre et d'autres institutions et pour celui des propriétaires résidant en Abu Dhabi d'après ce qui nous a été dit, de mettre au point un plan de restructuration qui permettrait, si je peux reprendre la comparaison que j'ai utilisée plus tôt, de faire un tri parmi les débiteurs, de réduire l'échelle des opérations et de faire relever les opérations canadiennes d'une banque récemment constituée ou devant l'être bientôt au Royaume-Uni, disposant de capitaux frais. Voilà ce qui devait se passer, d'après ce qu'on nous a dit.

Le rapport que j'ai examiné à la fin du mois de juillet et dont les représentants de la Banque d'Angleterre n'auraient pas pris connaissance, d'après ce qu'ils nous ont dit, avant la fin du mois de juin, ce rapport qui a déclenché toute l'affaire, était un rapport qui décrivait sur des pages et des pages des activités bancaires et qui a convaincu la banque de l'impossibilité d'effectuer le tri dont je parlais plus haut. Les activités dont faisait état ce rapport se ramenaient pour l'essentiel, d'après le souvenir qui m'en reste, à toute une série de prêts consentis par la banque dans divers endroits, dans les Îles Caïmans, en Angleterre, dans diverses régions du Moyen-Orient, en Inde, au Pakistan et dans d'autres pays, à un certain nombre de personnes dont je ne connais pas l'identité, parce que leur nom avait été caviardé, et qu'il s'agissait de prêts non productifs.

On soutenait dans ce rapport qu'une bonne partie de ces prêts avaient consentis à des amis, ou du moins avaient été consentis en fonction de critères très imprudents—peut-être qu'il s'agissait de prêts de complaisance; je ne connais pas les raisons pour lesquelles tous ces prêts ont été consentis—et qu'il y avait eu fraude parce que tout d'abord on avait maquillé les livres pour cacher des pertes; on était allé jusqu'à prêter de l'argent à des personnes qui l'utilisaient pour acheter des actions de la banque de sorte que la banque semblait recevoir constamment des capitaux, alors qu'en fait celle-ci se contentait tout simplement de faire circuler de l'argent. Le rapport comprenait des allégations ou des éléments de preuve indiquant qu'il y aurait eu des centaines de millions de dollars de dépôts non comptabilisés. La lecture de ce rapport n'a pas permis de découvrir quelle était la raison de ces dépôts, ni de savoir s'il s'agissait d'opérations bancaires légitimes ou non, pourquoi ces dépôts n'avaient pas été inscrits dans les livres comptables ou si on les avait fait figurer dans une série de livres distincts.

Il était tout de même possible de déduire de tout cela que les dirigeants de cette banque tentaient de tromper les autorités chargées de réglementer ses activités, de tromper les vérificateurs, et peut-être finalement de se tromper eux-mêmes. Je n'en sais rien. Mais il y a eu fraude et tromperie parce que depuis sa création, cette banque ne faisait, d'après le rapport, que perdre de l'argent et de fortes sommes. Quant à la question de savoir si cette perte correspondait à des activités bancaires légitimes ou si les prêts consentis étaient justifiés ou non, il est évident qu'à la lecture du rapport, ce n'était pas le cas. J'ignore à quoi ces prêts étaient destinés. Le rapport en question ne formulait pas d'hypothèse à ce sujet.

[*Text*]

• 1420

To go back, that is the Price Waterhouse report that I saw and that described that sort of stuff.

Mr. Langdon: Let me turn to the question of the Canadian Bankers' Association communication in 1984 from Robert MacIntosh, which raised some questions about whether there was a satisfactory amount of information on which to license this bank's subsidiary here.

The response of Mr. Kennett, who of course, at that stage was the Inspector General of Banks indicated that BCCI Canada, and I quote from his letter of June 1984:

> . . .is linked to the London bank and we are satisfied with the supervision of this institution by the Luxembourg and British authorities. We also required a good deal of information on the charting of the Canadian Bank, including ownership information.

Given what you have just said about the difficulty of getting from the Bank of England some of the information you sought, surely this kind of response to the Canadian Bankers' Association was simply not satisfactory or believable.

Mr. Mackenzie: Mr. Langdon, of course I was not part of these inquiries at that time, but I have no reason to believe that Mr. Kennett's letter in response to MacIntosh was not made in good faith and appropriate—

Mr. Langdon: But it did turn out to be—

Mr. Mackenzie: —but you raise a question. I should tell you, sir, that I will be in Europe. I am going over at the end of the month because there is the next meeting of the BIS. I guess a lot of us may have some questions to put to our British colleagues around the table, not just Canadian folk like myself. I find it very difficult to believe, knowing the Bank of England people as well as I do and having a very high opinion of them and their capacity and integrity, that they were privy to a whole bunch of information going back into 1988, 1989, 1990 or whatever, that came out of whatever Price Waterhouse report we want to think about, that they did not communicate or somehow or other see fit to tell us. It is hard to know because I don't know what was in those reports, of course. All I can say here is, of course, that consistently all the way through—and I should mention there was a college of regulators set up particularly to supervise this BCCI when it was set up in the mid-1980s, I think.

Mr. Langdon: Sorry, that was internationally?

Mr. Mackenzie: International. We were not part of the college. Luxembourg, British, Swiss, Cayman Islands and some other countries, I have forgotten which, were involved. But clearly one has to ask—and I hope that there is a clear answer to this—were those authorities in possession of information that could have a serious negative impact on banking operations in Canada or the United States or wherever, that were not communicated? I have to ask the question and I find it hard to believe that I was deceived.

[*Translation*]

Pour revenir à ce que nous disions, c'est le rapport Price Waterhouse que j'ai examiné et qui parlait de ce genre de chose.

M. Langdon: Je voudrais passer à la communication de l'Association des banquiers canadiens, préparée en 1984 par Robert MacIntosh, qui soulevait certaines questions sur l'existence de renseignements suffisants pour accorder un permis à la succursale de cette banque au Canada.

Dans sa réponse, M. Kennett, qui était à l'époque inspecteur général des banques, mentionnait que BCCI Canada, et je cite sa lettre de juin 1984:

> . . .est liée à la banque de Londres, et la surveillance qu'exercent sur cette institution les autorités du Luxembourg et du Royaume-Uni nous paraît suffisante. Nous avons également demandé de nombreux renseignements sur la Charte de la Banque canadienne, y compris des renseignements sur les propriétaires de la banque.

Avec ce que vous venez de nous dire au sujet des difficultés que vous avez éprouvées à obtenir auprès de la Banque d'Angleterre les renseignements que vous désiriez, il me paraît évident que ce type de réponse à l'Association des banquiers canadiens n'est pas satisfaisante ni même crédible.

M. Mackenzie: Monsieur Langdon, il est évident que je n'ai pas participé à ces enquêtes à l'époque, mais rien ne me permet de penser que la réponse de M. Kennett à M. MacIntosh n'a pas été faite de bonne foi et ne convenait pas. . .

M. Langdon: Mais on a finalement appris. . .

M. Mackenzie: . . .mais vous avez soulevé une question. Je dois vous dire, monsieur, que je vais me rendre en Europe. Je vais m'y rendre à la fin du mois pour assister à la prochaine réunion de la BRI. Je pense qu'il y aura beaucoup de gens qui auront à poser des questions à nos collègues britanniques, et pas seulement des citoyens canadiens comme moi. J'ai beaucoup de mal à comprendre, connaissant les gens de la Banque d'Angleterre comme je les connais, et je les ai en très haute estime, tout comme je connais leurs capacités et leur intégrité, qu'ils aient été au courant de renseignements remontant à 1988, 1989, 1990, peu importe, provenant de rapports préparés par Price Waterhouse et qu'ils n'aient pas jugé bon de nous en faire part. Il est difficile de le savoir parce que je ne sais pas ce qu'il y avait dans ces rapports. Tout ce que je peux dire ici, bien entendu, c'est qu'il s'agit d'un élément constant—et je devrais mentionner qu'on a créé un groupe spécial de personnes pour surveiller la BCCI au moment de sa création au milieu des années 1980, je crois.

M. Langdon: Je suis désolé, sur le plan international?

M. Mackenzie: Oui. Nous ne faisions pas partie de ce groupe. Le Luxembourg, l'Angleterre, la Suisse, les îles Caïmans et quelques autres pays, dont j'ai oublié le nom, y participaient. Mais il faut se demander—et j'espère que l'on pourra trouver une réponse claire à cette question—si ces autorités disposaient de renseignements susceptibles d'avoir un effet négatif grave sur les activités bancaires au Canada, aux États-Unis ou dans un autre pays, qui n'ont pas été communiqués? Je suis obligé de poser cette question et j'ai du mal à croire que j'ai été trompé.

[*Texte*]

Mr. Langdon: Do you think in retrospect that perhaps the CBA's representations in 1984 should have been taken more seriously?

Mr. Mackenzie: Well, I have a copy of Mr. MacIntosh's letter. It was 1984 and, as you know, the bank was incorporated in 1982.

Mr. Langdon: Yes.

Mr. Mackenzie: It says that my opposite number, being I guess the head of the Luxembourg Banking Association, "has barely heard of them, although I believe there is a brass plate on a door", to quote from his letter, which I think is now public.

• 1425

Then they say:

In *Polk's Bank Directory* it states that they refused to supply a list of officers or directors, or a financial statement. I wonder if you have a satisfactory amount of information on which to license a bank's subsidiary?

That is all it says, and what he may have said to Mr. Kennett over the phone, or other things, I do not know.

The answer comes back that effectively the Luxembourg bank was not a plate on the door, that in fact that bank was a real, live operating bank, that it did have a good part of its operations carried through in the U.K., through this branch. They had 45 branches at one point in the United Kingdom.

We were able to get identification of officers. We were able to get financial statements over the years. We never got, by the way, a statement of the group for December 1990, which was, as I say, one of the major factors. And I should say this, that as far as I know that is the only foreign bank in Canada where we have not been able to get a statement of the parent bank that is current.

Mr. Langdon: So that was the statement that you said in your testimony you wanted to see, and you were not in fact able to see it.

Mr. Mackenzie: It was never put out, in the end.

Mr. Langdon: With respect to the three-month licence and the subsequent one-month licence, you have testified that this is a unique step to take. It certainly has not taken place here before. Did you take that step on your own, or did you consult with the Minister of Finance before taking that step?

Mr. Macpherson: Mr. Chairman, the authority to limit licences is delegated to the Superintendent. The action was taken with the minister being informed after the action had occurred. It is a customary practice for us on an annual basis to present recommendations with respect to the licensing of all institutions to the minister at the time the licences are up for renewal. Again, as I say, the authority to issue those licences, to restrict them, has been delegated to the Superintendent, but the minister is aware in all cases when restrictions are placed on licences.

[*Traduction*]

M. Langdon: Pensez-vous, avec le recul, qu'on aurait dû accorder plus de poids aux représentations qu'avait faites l'ABC en 1984?

M. Mackenzie: Eh bien, j'ai une copie de la lettre qu'avait envoyée M. MacIntosh. Elle a été écrite en 1984 et, comme vous le savez, la banque a été constituée en 1982.

M. Langdon: Oui.

M. Mackenzie: Elle dit que mon homologue, qui serait sans doute le président de l'Association des banquiers du Luxembourg, «en a à peine entendu parler, même si je pense qu'il y a une plaque en bronze sur leur porte», pour citer cette lettre, qui est du domaine public je pense.

Ils poursuivent en disant:

Dans le *Polk's Bank Directory*, on mentionne qu'ils ont refusé de fournir une liste d'administrateurs, de dirigeants et des états financiers. Je me demande si vous disposez de renseignements suffisants pour accorder un permis à la succursale de cette banque.

C'est tout ce que dit la lettre, et j'ignore ce qu'il a pu dire à M. Kennett au téléphone ou autrement.

La réponse obtenue indique qu'effectivement, la banque du Luxembourg n'est pas une simple plaque sur une porte, qu'il s'agit en fait d'une véritable banque, qui est en activité, et qu'une bonne partie de ses opérations sont effectuées par la succursale située au Royaume-Uni. Elle a eu jusqu'à 45 succursales au Royaume-Uni.

Nous avons réussi à obtenir l'identité des administrateurs. Nous avons également obtenu des états financiers par la suite. Nous n'avons jamais reçu, entre parenthèses, les états correspondants au mois de décembre 1990, ce qui a constitué, comme je l'ai déclaré, un des facteurs importants. Mais je devrais mentionner que pour autant que je sache, il s'agit de la seule banque étrangère établie au Canada pour laquelle nous n'avons pas réussi à obtenir de la banque mère les derniers états financiers.

M. Langdon: Ce sont donc les états financiers que vous désiriez voir, comme vous l'avez déclaré dans votre témoignage, et que vous n'avez en fait jamais réussi à voir.

M. Mackenzie: Ils n'ont jamais été préparés, finalement.

M. Langdon: Pour ce qui est du permis de trois mois et du permis d'un mois qui a suivi, vous avez déclaré qu'il s'agissait d'une mesure très particulière. Cela ne s'était jamais produit auparavant. Avez-vous pris cette décision seul ou avez-vous consulté le ministre des Finances avant de la prendre?

M. Macpherson: Monsieur le président, le pouvoir de limiter les permis est délégué au surintendant. Le ministre a été informé de la décision prise après le fait. Nous avons pour pratique de présenter annuellement au ministre des recommandations sur l'octroi des permis au moment où ceux-ci doivent être renouvelés. Je dois rappeler que le pouvoir d'émettre ces permis, d'y apporter des restrictions, a été délégué au surintendant, mais le ministre est toujours informé des restrictions qui sont imposées aux permis.

[*Text*]

Mr. Langdon: So there were in fact discussions that took place with respect to the three-month limitation. Were there further discussions that took place?

Mr. Macpherson: I would not characterize them as discussions. They were advice by our office to the minister on the actions we were taking.

Mr. Langdon: With respect to the one-month limitation, which is even tighter, did that take the same form, simply advising the minister, or were there discussions with the minister before that took place?

Mr. Macpherson: I believe the action was taken with the minister being advised, either in writing or in person during the periodic meetings the Superintendent has with the minister.

Mr. Langdon: It is a fairly important point, I think, from our perspective, and certainly we would appreciate it if you could check your records and see if you could determine if it was in person or if it was simply in writing.

I have a last question and it is with reference to your statement, Mr. Mackenzie, in your opening comments, that in 1988 you provided information with respect to the BCCC to the external auditors and to the RCMP. We had testimony this morning from the RCMP that suggested to us that no investigations of the bank per se have taken place. Your statement here is that investigations were conducted by the police. I asked you and I think you replied that that was the RCMP.

• 1430

I wonder if you could explain what seems to be this discrepancy in testimony.

Mr. Mackenzie: Before responding to this I would ask Mr. Macpherson to describe what investigations we did and then any knowledge we had of what the police did.

Mr. Langdon: It is the latter in which I am particularly interested, obviously.

Mr. Mackenzie: Yes, I understand.

Mr. Macpherson: Are you talking about what the police did or what we did?

Mr. Langdon: I am interested in both, but if time is a major constraint. . . However, why don't you deal with both, just so long as we get to the second part of it, of course.

Mr. Macpherson: I have not heard what the RCMP may have told the committee. However, I would say that generally the RCMP is in a sense more interested in the money launderers—that is, those who are trafficking in the proceeds of crime—than they are in the institution that may be the vehicle for that. They are anxious to track down the source of the funds and deal with the criminals.

In the specific cases in which we have had contact with the RCMP, we became one way or the other aware of what appeared to be inappropriate activities on the part of the bank in either willingly or otherwise being involved in a

[*Translation*]

M. Langdon: Il y a donc eu des discussions au sujet de la limite de trois mois. Y a-t-il eu d'autres discussions?

M. Macpherson: Je ne les qualifierais pas de discussions. Notre bureau informait le ministre des mesures que nous étions en train de prendre.

M. Langdon: Pour ce qui est de la limite d'un mois, limite qui est encore plus restrictive, avez-vous suivi la même pratique, consistant à informer simplement le ministre, ou avez-vous eu des discussions avec le ministre avant de prendre cette décision?

M. Macpherson: Je pense que cette décision a été prise et le ministre en a été informé, par écrit ou en personne au cours des réunions régulières que le surintendant a avec le ministre.

M. Langdon: Ce point revêt une grande importance pour nous, je pense, et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vérifier vos dossiers et nous dire s'il vous est possible de préciser si le minitsre a été informé en personne ou par écrit.

J'aurais une dernière question à ce sujet et elle se rapporte à ce que vous avez déclaré, monsieur Mackenzie, dans vos remarques préliminaires. Vous avez dit que vous avez fourni en 1988 des renseignements concernant la BCCC aux vérificateurs externes et à la GRC. Des représentants de la GRC nous ont déclaré ce matin que la banque n'avait jamais fait l'objet d'enquêtes directes. Vous déclarez que la police a mené des enquêtes. Je vous ai posé une question à ce sujet et je crois me souvenir que vous avez dit qu'il s'agissait de la GRC.

Je me demande si vous êtes en mesure d'expliquer ce qui me paraît être une contradiction dans cette déclaration.

M. Mackenzie: Avant de répondre à cette question, je demanderais à M. Macpherson de décrire les enquêtes auxquelles il a procédé et de préciser ce que nous savions des actions de la police.

M. Langdon: C'est ce deuxième point qui m'intéresse particulièrement, cela est évident.

M. Mackenzie: Oui, je comprends.

M. Macpherson: Voulez-vous parler de ce qu'a fait la police ou de ce que nous avons fait nous?

M. Langdon: Les deux m'intéressent, mais compte tenu du temps dont nous disposons. . .Quoi qu'il en soit, j'aimerais entendre ce que vous avez à dire sur ces deux aspects, pourvu que cela ne vous empêche pas d'aborder le deuxième point.

M. Macpherson: Je ne sais pas ce que la GRC a déclaré au comité. Je dirais toutefois que, d'une façon générale, la GRC s'intéresse davantage au recyclage de l'argent—c'est-à-dire aux personnes qui font le trafic des produits du crime—qu'à l'institution financière utilisée à cet effet. La GRC cherche principalement à retracer l'origine des fonds et à appréhender les criminels.

Dans les cas précis pour lesquels nous avons été en contact avec la GRC, nous avons constaté, d'une manière ou d'une autre, que la banque exerçait certaines activités, et qu'elle se retrouvait, sciemment ou non, dans une situation

[*Texte*]

situation that looked like money laundering. In some of those cases, upon contacting the police, we found that they were already aware of the individuals who were the customers of the bank. I don't think there was a case where that was not true. The police were already one way or the other knowledgeable and following up on the activities of the perpetrators.

In each of these situations, once having passed on to the police all of the information we had, we did not hear back from them, nor did we really expect to hear from them, the results of their investigations of the named individuals who were involved in these situations.

For our part, as Mr. Mackenzie has explained, we would return to the bank to determine whether we were satisfied that they had the procedures in place for deterring and detecting money laundering activities. It is not our role to pursue the launderers. That was for the police, and in only one case that I am certain of did we hear back from them that the investigation had led to arrests and prosecutions in the United States of individuals who were linked to situations involving the bank.

Mr. Langdon: This is not a question actually, Mr. Chairman, but a request. There has been reference by the CDIC to the OSFI June 14 report with respect to the bank, a report that suggests the bank was still viable. Is it possible at this time, in the aftermath of what has taken place, for members of the committee to receive copies of that report?

Mr. Macpherson: We would have to take that under legal advice, Mr. Chairman.

Mr. Mackenzie: I think that report is now the property of CDIC. I guess I need to get a legal comment on it.

Mr. Langdon: Maybe I could register the request to both institutions in that case, if you could sort it out and come to a conclusion.

Perhaps I could make a final comment, Mr. Chairman. I suppose I am influenced by the fact that people have phoned me who have had as much as $400,000 in deposits in this bank and have suddenly found themselves unable to get access to that money.

• 1435

It seems to me that there was a tremendous amount of information out there which was available to the police, which was available to the auditors, which was available to OSFI, and which was available to regulators in other countries, and yet this bank was permitted to continue to operate. It was permitted to continue to operate with the knowledge of the Minister of Finance and with the knowledge of the entire Cabinet. This seems to me simply to put far too little value on protecting the Canadian depositors who are caught up in this situation. I can't believe there was not a way that these depositors could have been given more security and more protection than in fact you provided in this case.

Mr. Mackenzie: May I comment on that?

[*Traduction*]

qui ressemblait au recyclage de fonds. Nous avons constaté dans certains cas, après avoir contacté la police, qu'elle connaissait déjà les personnes qui étaient les clients de la banque. Je pense qu'il n'y a pas eu d'exception à cela. La police connaissait déjà tous ces gens et suivait les activités de ces personnes.

Dans chacune de ces situations, nous avons transmis à la police tous les renseignements que nous avions, mais nous n'en avons jamais entendu parler par la suite, ce qui ne nous a d'ailleurs pas surpris. Nous ignorons donc le résultat des enquêtes effectuées sur les personnes concernées.

De notre côté, comme l'a expliqué M. Mackenzie, nous sommes retournés voir la banque pour vérifier si elle avait mis en place des mécanismes permettant de détecter et d'éviter les activités de recyclage d'argent. Notre rôle n'est pas de poursuivre les personnes qui recyclent des fonds d'origine criminelle. C'est là le rôle de la police, et il n'existe qu'un cas où je suis certain que la police nous a fait connaître la suite des opérations. Elle nous a dit que l'enquête avait débouché sur des arrestations et des poursuites aux États-Unis de personnes impliquées dans des situations ayant un lien avec la banque.

M. Langdon: Ce n'est pas vraiment une question, monsieur le président, mais une demande. La SADC a fait référence au rapport du 14 juin du BSIF concernant la banque, et ce rapport indiquait que la banque était encore viable. Les membres du comité pourraient-ils recevoir des exemplaires de ce rapport, après tout ce qui s'est passé?

M. Macpherson: Nous allons vérifier cela auprès de nos avocats, monsieur le président.

M. Mackenzie: Je pense que ce rapport appartient maintenant à la SADC. Il faudrait donc que j'obtienne une opinion juridique sur ce point.

M. Langdon: Je pourrais présenter ma demande aux deux institutions en cause, si l'on pouvait régler ce problème et en arriver à une conclusion.

J'aimerais faire un dernier commentaire, monsieur le président. Je suis certainement influencé par le fait que des personnes m'ont appelé pour me dire qu'elles avaient effectué des dépôts pouvant aller jusqu'à 400,000$ dans cette banque et qu'il leur est impossible désormais d'avoir accès à cet argent.

Il me semble que la police, les vérificateurs, le BSIF, et les autorités de réglementation d'autres pays disposaient d'une quantité impressionante de renseignements au sujet de cette banque et qu'on lui a tout de même permis de poursuivre ses activités. On lui a permis de poursuivre ses activités, et ce à la connaissance du ministre des Finances et du Cabinet tout entier. Je pense que l'on ne s'est pas suffisamment préoccupé de protéger les déposants canadiens qui se trouvent pris dans une situation de ce genre. J'ai du mal à croire qu'il n'ait pas été possible d'accorder à ces déposants une plus grande protection que celle qui leur ont été accordée ici.

M. Mackenzie: Puis-je formuler un commentaire sur ce point.

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Yes, please comment, and that will close this session.

Mr. Mackenzie: You know I do have great sympathy with the people who are calling you, and they are calling us.

I can say first of all, and I will go back to the track record, that certainly had we not been working with this bank over the two years you would have three times as many phone calls because the deposit base went down to less than a third of what it was two years ago, and so deposits were leaving the bank over that period.

The real problem we have, and I hope you can be convinced it is an honest dilemma, is that if we release information and advertise regulatory action we are taking on any institution, not just this one but any one, our constant worry—and I think there is a lot of evidence out there in this and other countries to support it—is that you could create a run by depositors. Where we see publicity given to a number of other institutions that you can read about in the daily press, we are seeing some runs or concerns.

Leaving aside the problem that Mr. Macpherson alluded to about some people having demand money and some people having term money and so forth, as long as we believe that it is or could be a viable operation and that there is more capital, that the shareholders are sincerely trying to keep the thing alive and put more money in, and as long as we do not have evidence of insolvency as such, I am really very nervous about alerting the public in a way that will increase, not lessen, anxiety. Will people run out. . .? And then you obliterate the chance. . .

I am not sure, sir, that the people who are calling us, and you, would in fact be better served. Now, that is a judgment call obviously, and maybe the committee wants to pursue in a wider venue this whole question of confidentiality and the regulator and so forth. It is a question that has come up in the U.K., and it is a question that has come up in the United States, but—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you, Mr. Mackenzie.

Mr. Langdon: By which we can actually regulate a bank like this from the outside. That seems to me to be a crucial part of the problem in this case.

Mr. Macpherson: Mr. Chairman, may I make one observation. I think it is important to make a distinction between the issues that are of primary concern for our office—that is, the solvency of the institution we are dealing with—and the impact that stories, reports, rumours and what have you about money laundering and other activities may have on the confidence of the institution.

The allegations that the bank may be used as a vehicle by money launderers in most cases is not in itself something that will lead to the insolvency of the institution. Certainly it can bring the institution into disrepute, with all that may entail, if

[*Translation*]

Le président suppléant (M. Sobeski): Oui, faites votre commentaire et cela terminera la séance.

M. Mackenzie: Vous savez que j'ai beaucoup de sympathie pour les personnes qui vous appellent, et elles nous appellent aussi.

Je vous dirai tout d'abord, et je ferai ensuite un retour en arrière, que si nous n'avions pas surveillé cette banque au cours des deux dernières années, vous auriez reçu trois fois plus d'appels téléphoniques parce que les dépôts ont été ramenés au tiers de ce qu'ils étaient il y a deux ans, ce qui prouve que les déposants ont retiré leur argent pendant cette période.

Ce que nous craignons en fait, et j'espère que vous êtes également convaincus qu'il s'agit-là d'un véritable problème, c'est que la communication d'informations concernant une institution, ou la publication de mesures de réglementation à son égard, quelle que puisse être l'institution, n'entraîne une panique chez les déposants. C'est ce que nous craignons constamment et je crois que l'expérience que nous avons connue tout comme les pays étrangers tend à justifier cette crainte. Lorsque les quotidiens parlent de certaines institutions, nous constatons que les déposants s'inquiètent ou prennent des mesures pour se protéger.

Je voudrais laisser de côté pour le moment le problème des personnes qui ont des dépôts à terme ou des dépôts à vue, auxquelles M. Macpherson a fait allusion, mais si nous pensons qu'il s'agit d'une opération viable, qui a des réserves de capital, et que les actionnaires font vraiment des efforts pour poursuivre les activités de la banque et y injecter des fonds, et dans la mesure où nous n'avons aucune preuve d'insolvabilité réelle, j'hésite beaucoup à avertir le public si cela risque d'aggraver, et non de réduire, l'anxiété des déposants. Cela va-t-il entraîner une panique. . .? Et l'on perd alors toute chance. . .

Je ne suis pas certain, monsieur, que les personnes qui nous appellent et vous-même vous en trouverez mieux. Évidemment, c'est une question de jugement, et il est possible que le comité souhaite aborder devant un forum plus large toute cette question de la confidentialité et de la réglementation. C'est une question qui a été examinée au Royaume-Uni et ainsi qu'aux États-Unis mais. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Je vous remercie, monsieur Mackenzie.

M. Langdon: Comment pouvons-nous réglementer une banque de ce genre de l'extérieur? C'est là l'élément essentiel du problème qui se pose ici.

M. Macpherson: Monsieur le président, j'aimerais formuler une observation. Je pense qu'il est important de faire une distinction entre les questions qui revêtent une importance essentielle pour notre bureau—à savoir, la solvabilité de l'institution dont nous nous occupons—et les répercussions que peuvent avoir des histoires, des rapports, des rumeurs concernant le recyclage de fonds et d'autres activités sur la confiance des déposants dans l'institution.

En elles-mêmes, des déclarations indiquant qu'il est possible qu'une banque soit utilisée pour recycler de l'argent ne veulent pas nécessairement dire que cette institution va devenir insolvable. Cela peut certes nuire à la réputation des

[*Texte*]

it continues, but as a result of the efforts Mr. Mackenzie described that we have made with the whole industry to raise awareness about the difficulties with money laundering, by and large the response by the bank to that pressure was satisfactory, and there have been no recent allegations of that nature against this bank.

• 1440

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I would thank the—

Mr. Manley: Mr. Chairman, I understand we have another witness and you want to cut this off, but perhaps I could indicate again my hope that we will have Mr. Mackenzie back. The reason for that, if I could say so, is that I think there are three issues that need to be explored a little bit further. One is an issue he has raised, that is, when should the regulator act in a public manner in a situation like this?

Second, this case raises the whole issue, about which our committee should be concerned, as to how international regulation of international financial institutions should occur. It is extremely disturbing to me to hear our chief regulator tell us that perhaps he was misled by regulators in another country, in a jurisdiction to which we had every right to look with confidence. I think that whole issue is an enormous one, given the changes we have had in financial institution practices over recent years.

Third, there is a whole area of inquiry with respect to what OSFI knew about BCCC and BCCI that I do not think we have yet had a chance to explore fully. Those issues relate to the fact that it was known that BCCI was involved, as the Governor of the Bank of England said, with international terrorism. We know that charges were laid in the United States. We know that there were very widely published reports that BCCC, the Ottawa branch, was used to launder money from the Government of Libya that was used in violation of U.S. law in 1988. We have not had the Superintendent's views on whether any of those things offend him.

Finally, we have him saying that the RCMP is interested in the customers who are performing money laundering but not in the institution. He is interested in the viability of the institution in terms of meeting the requirements of its depositors, but nobody is putting two and two together and saying when there is a pattern developing where certain institutions seem to be attracting lots of these customers and how do we know when there is knowledge in advance by the institution? I think we have to pursue those issues in much more depth.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Clearly, you want to ask questions. Mr. Tremblay wants to ask questions. However, I seem to be the only one conscious of the clock at this point. I am sure Mr. Mackenzie would be willing to come back at a later date before this committee as this program evolves.

Mr. Tremblay.

M. Tremblay: Est-ce qu'on peut continuer à poser des questions maintenant?

[*Traduction*]

institutions, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner, si cela se poursuit, mais à la suite des efforts dont a parlé M. Mackenzie en vue de sensibiliser l'ensemble du secteur à la question du recyclage de fonds, je dois reconnaître que, dans l'ensemble, la réaction de la banque aux pressions exercées sur elle a été satisfaisante et qu'il n'y a pas eu récemment d'allégations de cette nature concernant cette banque.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je voudrais remercier. . .

M. Manley: Monsieur le président, je sais que nous avons d'autres témoins et que vous voulez mettre un terme à ce débat, mais je le répète, j'espère que M. Mackenzie sera convoqué de nouveau parce que, selon moi, il faut explorer plus à fond trois questions principales. Il a lui-même soulevé la première, à savoir à quel moment l'organisme de réglementation doit-il rendre public ce genre de problème?

La seconde pose tout le problème qui doit intéresser notre comité, à savoir comment faut-il réglementer les institutions financières internationales. Je suis choqué d'entendre notre surintendant nous dire qu'il a peut-être été induit en erreur par les autorités compétentes d'un autre pays en lesquelles nous aurions normalement dû avoir tout à fait confiance. C'est un sujet immense étant donné tous les changements qui ont été apportés aux pratiques des institutions financières depuis quelques années.

La troisième a trait à toute l'enquête sur ce que le BSFI savait sur la BCCC et la BCCI, car je ne crois pas que nous soyons allés au fond des choses. Après tout, on savait que la BCCI était liée au terrorisme international, comme l'a dit le gouverneur de la Banque d'Angleterre. Nous savons que des accusations ont été portées aux États-Unis. Nous savons aussi que des articles avaient largement rapporté que la succursale d'Ottawa de la BCCC servait à blanchir l'argent du gouvernement libyen, argent utilisé en contravention de la loi américaine en 1988. Le surintendant n'a pas eu l'occasion de nous dire si l'une ou l'autre de ces histoires le trouble.

Enfin, le surintendant nous dit que la GRC s'intéresse aux clients qui blanchissent de l'argent mais pas à l'institution. Lui, il se préoccupe de la viabilité de l'institution afin qu'elle réponde aux exigences des épargnants, mais personne ne semble vouloir tirer les conclusions qui s'imposent et affirmer que certaines institutions attirent beaucoup de clients louches. Comment peut-on déterminer si la banque est au courant de ce qui se passe? Nous devons absolument nous pencher là-dessus.

Le président suppléant (M. Sobeski): De toute évidence, vous voulez poser d'autres questions. M. Tremblay veut aussi poser certaines questions. Malheureusement, je semble être le seul à tenir compte de l'heure. M. Mackenzie voudra certainement comparaître à nouveau devant notre comité un peu plus tard.

Monsieur Tremblay.

Mr. Tremblay: May I now ask further questions?

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): If you can be as brief as you have been with the other witnesses, I will let you ask a couple of questions.

M. Tremblay: Depuis le 19 juin, je suis membre du Comité. . .

Mr. Langdon: That is not true, Mr. Tremblay.

M. Tremblay: Eh bien, j'ai la lettre ici!

M. Langdon: Ce n'est pas possible.

M. Tremblay: Il faut donc s'entendre et fixer un temps de parole minimum, sinon, ça ne sert à rien de dire qu'on a le droit de poser des questions. Que l'on s'entende sur le temps alloué à un témoin et que l'on nous donne un minimum de temps pour poser des questions.

Je ne voudrais pas compliquer votre travail inutilement, monsieur le président. Je tiens simplement à vous demander de surveiller un peu mieux le minutage à l'avenir. Merci.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We will have it clarified and I will try my best. I am looking at the members, and no one seems to be overly conscious in pointing out the clock to the chair, and I have cut off Mr. Manley. But we can again thank Mr. Mackenzie for appearing.

Perhaps we could take a three-minute recess before our next witness appears.

• 1445

[*Translation*]

Le président suppléant (M. Sobeski): Si vous pouvez être aussi bref qu'avec les autres témoins, je vais vous autoriser à poser quelques questions.

Mr. Tremblay: Since June 19, I have been a member of this committee. . .

M. Langdon: Monsieur Tremblay, c'est faux.

Mr. Tremblay: I have a letter here to prove it!

Mr. Langdon: That's impossible.

Mr. Tremblay: We do have to agree on a minimum time period for questionning. Otherwise, having the right to ask questions does not mean anything. We should agree on how long we will have with each witness and we should be allowed so many minutes to ask questions.

I do not wish to make things difficult for you, Mr. Chairman, but I would like you to watch the clock a bit more closely for now on. Thank you.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous allons préciser les choses et je vais faire de mon mieux. D'après ce que je peux voir, personne ne semble tellement se préoccuper du temps qui passe alors que je viens d'interrompre M. Manley. Nous allons donc remercier M. Mackenzie de s'être déplacé.

Avant de vous présenter les témoins suivants, nous allons faire une pause de trois minutes.

• 1455

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The next witness is Mr. Omar Khan, Chief Executive Officer of the Bank of Credit and Commerce Canada. With Mr. Khan is Mr. Frank Tanner, solicitor for BCCC and for Mr. Khan.

Mr. Frank G. Tanner (Solicitor for Bank of Credit and Commerce Canada): That is correct.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Khan, all the members do have a copy of your opening statement, but I believe you may wish to give a précis or indeed read the statement in its entirety. That should take 7 to 10 minutes and then we will turn to questions.

Mr. Tanner: Mr. Chairman, just before Mr. Khan starts his presentation, we have additional copies in the event that any of your members should wish a copy. The reason for Mr. Khan feeling it prudent to read his statement into the record is that there have been certain changes he has made to the prepared statement which I believe you have, and you might therefore want to follow along closely to pick up those changes.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Kahn.

Mr. Omar Khan (General Manager and Chief Executive Officer, Bank of Credit and Commerce Canada): Thank you very much, Mr. Chairman.

On July 5, 1991, I suspended the solvent operation of BCC Canada on the instruction of Mr. Don Macpherson, the Deputy Superintendent of Financial Institutions. No wrongdoing of any nature, financial or otherwise, or any misappropriation of responsibility on the part of the bank's management prompted this closure.

Le président suppléant (M. Sobeski): Le témoin suivant est M. Omar Khan, chef de la direction de la Banque de crédit et de commerce du Canada. Il est accompagné de M. Frank Tanner, avocat de la banque et de M. Khan.

M. Frank G. Tanner (avocat de la Banque de crédit et de commerce du Canada): C'est exact.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Khan, tous les députés ont sous les yeux un exemplaire de votre déclaration, mais je crois que vous souhaitez en présenter un résumé, sinon la lire en entier. Cela devrait vous prendre au plus une dizaine de minutes. Ensuite, nous passerons aux questions.

M. Tanner: Monsieur le président, avant que M. Khan ne commence, je dois dire que nous avons des exemplaires supplémentaires au cas où d'autres députés en auraient besoin. Si M. Khan juge approprié de lire sa déclaration au profit du compte rendu, c'est qu'il a apporté certains changements à la version que nous vous avons fait parvenir plus tôt. Vous voudrez peut-être suivre sur le texte que vous avez entre les mains pour noter ces modifications.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Khan.

M. Omar Khan (directeur général et chef de la direction, Banque de crédit et de commerce Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Le 5 juillet 1991, j'ai suspendu les opérations solvables de BCC Canada sur les instructions de M. Don Macpherson, sous-surintendant des institutions financières. La banque n'a pas été fermée à cause d'une quelconque malversation, financière ou autre, ni à cause du comportement répréhensible de ses directeurs.

[*Texte*]

BCC Canada closed down perforce because of unwarranted action taken by the Governor of the Bank of England, triggering similar action world-wide. Why this was done when a complete restructuring of the group was well under way, with the guidance and approval of the College of Regulators of which the Bank of England was the leader, is a complete mystery to me.

In the last seven weeks we have had our share of unfair and unprecedented publicity about the BCC group. More questions have been raised through innuendoes and implications than we have been given the chance to answer.

Regrettably, some members of the press across the border, and across the Atlantic particularly, have taken upon themselves the role of judge, jury and hangman. With no defendant in sight, facts have been freely twisted, allegations exaggerated, and half truths have been made to prevail. Mr. Leigh-Pemberton, the Governor of the Bank of England, and the press have all but demolished the group and with it the lives and savings of over 1.3 million customers, 14,000 employees and their dependents. The hysteria which they have let loose has got the better of everyone around the world.

• 1500

Even though the verdict has already been given, Mr. Chairman, I hope to make some claims upon your interest and seek your indulgence in trying to understand the position of BCC Canada.

Since we opened our doors in Canada over 10 years ago, we have remained responsible corporate citizens. Not once has the bank stepped out of line or violated any laws. Clearly, like many other foreign banks, we have made money and we have lost money with the ups and downs of the economy, but we have always had the ready support of our parent bank, the latest being $25 million additional capital sent in April 1991.

Never have we knowingly indulged in any illegal activities nor have we been charged with doing so. We have continued to get a clean bill of health after every audit carried out by various agencies, including OSFI and our external auditors, Revenue Canada, the last of which was carried out in April 1991.

Without meaning to extol our virtues, may I highlight that we went through unusual lengths, number one, to hire visible minorities. From our 111 employees, some 90 hail from this group. Between them, they speak to customers in 20 languages and understand as many cultures. Except for myself, all are Canadian citizens or landed immigrants. These employees are highly trained and experienced in branch and international banking.

Second, we catered to the needs of new Canadians who are exposed to so many cultural and other differences when they immigrate from diverse backgrounds. Of our depositors and client base, 75% is comprised of immigrants to this

[*Traduction*]

La BCC Canada a été obligée de fermer à cause de la décision injustifiée prise par le gouverneur de la Banque d'Angleterre, ce qui a eu un effet domino. Je trouve incompréhensible un tel geste alors qu'une restructuration complète de notre groupe était en cours, sur les conseils et avec l'autorisation du College of Regulators dirigé par la Banque d'Angleterre.

Depuis sept semaines, le groupe BCCC a eu sa part d'une publicité injuste et sans précédent. Des insinuations et des allusions ont soulevé beaucoup de questions auxquelles on ne nous a pas donné le loisir de répondre.

Malheureusement, certains journalistes dans d'autres pays, notamment de l'autre côté de l'Atlantique, se sont fait à la fois juge, jury et bourreau. Comme il n'y avait personne pour défendre le groupe, les faits ont été allègrement déformés, les allégations, exagérées et les demi-vérités, colportées. M. Leigh-Pemberton, le gouverneur de la Banque d'Angleterre et la presse ont pratiquement démoli le groupe et avec lui, les vies et les économies de plus de 1,3 million de clients, de 14,000 employés et des personnes à leur charge. Le climat d'hystérie qu'ils ont ainsi créé s'est répandu dans le monde entier.

Bien que le verdict a été déjà rendu, monsieur le président, j'espère pouvoir retenir votre attention et obtenir votre indulgence lorsque je vais essayer de vous expliquer ce qu'est la position de BCC Canada.

Depuis que nous avons ouvert nos portes au Canada il y a plus de dix ans, nous avons toujours été un organisme conscient de ses responsabilités sociales. La banque n'a pas une seule fois dévié de la droite ligne ni enfreint la loi. Certes, comme beaucoup d'autres banques étrangères, nous avons gagné de l'argent, et nous en avons aussi perdu, du fait des fluctuations de l'économie, mais nous avons toujours bénéficié de l'appui immédiat de notre maison mère, dont le dernier a pris la forme d'un envoi, en avril 1991, d'un capital supplémentaire de 25 millions de dollars.

Nous ne nous sommes jamais livré sciemment à des d'activités illégales, pas plus que nous avons été accusés de l'avoir fait. Nous avons passé haut la main chaque vérification effectuée par divers organismes dont le BSIF et nos vérificateurs externes, Revenu Canada, dont le dernier contrôle a été effectué en avril 1991.

Sans vouloir exalter nos mérites, permettez-moi de préciser que nous sommes allés bien au-delà de ce qui était normalement exigé de nous, en particulier en ce qui concerne le recrutement de minorités visibles. Quatre-vingt-dix de nos 111 employés environ appartiennent à ce groupe. Entre-eux, ils s'adressent aux clients dans 20 langues et comprennent un nombre égal de cultures. Sauf en ce qui me concerne, ce sont tous des citoyens canadiens ou des immigrants reçus. Ces employés ont reçu une formation poussée et ils ont une grande expérience du système de banques à succursales et des opérations bancaires internationales.

En deuxième lieu, nous avons su répondre aux besoins des nouveaux Canadiens qui sont exposés à tant de différences culturelles et autres lorsqu'ils arrivent ici avec des antécédents très divers. Soixante-quinze pour cent de nos

[*Text*]

country. We understood their needs, showed them compassion and patience, and assisted them in integrating their foreign experience and skills with the local marketplace. This was a very good reason for them to commute considerable distances to do their banking with us.

Third, we promoted international trade links of Canadian companies. We were well-known as a significant financial intermediary for Canadian exporters selling goods and services around the world and particularly to developing countries. Blue chip Canadian corporations transacted hundreds of millions of dollars of such business with us.

Last, Mr. Chairman, even prior to the legislation of anti-money laundering laws in Canada, we initiated and institutionalized such stringent internal regulation that nobody could successfuly use us for nefarious activities. We did so at considerable cost and at risk of losing good business.

An ex-deputy commissioner of the RCMP was hired by BCCI upon the advice of the Canadian Bankers' Association whom we approached for assistance in combatting money laundering. In his own words, and I quote, "There is no other bank in Canada that has such effective controls against money launderers".

Mr. Chairman, before and after we closed our doors we have co-operated fully with the Canadian regulators. I am indeed thankful and you all should be proud of the likes of Mr. Macpherson, Mr. Jack Heyes and his senior officers who continue to support and guide us through a most difficult period. I have not left out Mr. Mackenzie, because I did not deal with him directly, but of course it was under his leadership that these things are set up. This office has examined us very closely over the years and found us innocent of any wrongdoing whatsoever.

I would like to address certain facts pertaining to some of the publicized incidents because they may in any case be the subject of your questions to me.

• 1505

Number one is the travel agency account at the Ottawa branch. There is documentary evidence to establish clearly that BCC and two other banks, who were unwittingly used, have been exonerated by the courts in the U.S.A. and here in Canada.

I would like to read the statement of the honourable judge who said:

> Let me say, for the record, that nothing could be further from the truth. There have been no allegations against the Bank of Credit and Commerce. Specifically, the facts giving rise to these proceedings do not support any charges in Canada.

This is a transcript from the court where these proceedings took place.

[*Translation*]

déposants et de nos clients sont des immigrants. Nous avons su comprendre leurs besoins. Nous nous sommes montrés compréhensifs et patients à leur égard, et nous les avons aidés à intégrer leur expérience et leur compétence étrangères au marché local. C'est là une très bonne raison pour eux de parcourir des distances considérables pour venir faire affaire avec nous.

En troisième lieu, nous avons aidé des sociétés canadiennes à établir des liens commerciaux internationaux. Nous sommes bien connus comme intermédiaires financiers importants d'exportateurs qui vendent bien des services dans le monde entier et, en particulier, dans les pays en développement. Les transactions de sociétés canadiennes de premier ordre avec nous se sont élevées à des centaines de millions de dollalrs.

Enfin, monsieur le président, avant même l'adoption de la loi contre le recyclage de l'argent au Canada, nous avons pris l'initiative d'adopter des règlements internes si rigoureux qu'il serait impossible à qui que ce soit de nous utiliser pour des activités répréhensibles. Cela nous a coûté beaucoup d'argent et nous a exposés au risque de perdre l'occasion de faire de bonnes affaires.

Un ancien sous-commissaire de la GRC a été recruté par la BCCI sur les conseils de l'Association des banquiers canadiens à qui nous avons demandé de l'aide pour combattre les activités de recyclage d'argent. Je le cite, «il n'existe pas d'autres banques au Canada qui aient des moyens de contrôle aussi efficaces contre ceux qui se livrent à cette activité».

Monsieur le président, aussi bien avant qu'après que nous ayons fermé nos portes, nous avons pleinement coopéré avec les responsables de la règlementation canadienne. Je suis très reconnaissant à des personnes telles que M. Macpherson, M. Jack Heyes et ses principaux collaborateurs qui continuent à nous aider et à nous conseiller au cours d'une période particulièrement difficile, et j'estime que vous devriez tous être fiers d'eux. Je n'oublie pas M. Mackenzie car, bien que je n'aie pas traité directement avec lui, c'est bien entendu sous son autorité que tout cela a été organisé. Ce Bureau a suivi de très près nos activités pendant des années et nous a toujours jugés innocents de toute infraction.

J'aimerais maintenant invoquer certains faits relatifs à des incidents qui ont reçu une large publicité car c'est peut-être sur eux que porteront vos questions.

Pour commencer, il y a le compte de l'agence de voyages ouvert à la succursale d'Ottawa. Des documents prouvent clairement que la BCCC et deux autres banques, qui ont été utilisées à leur insu, ont été exonérées par les tribunaux des Etats-Unis ainsi que du Canada.

Permettez-moi de vous lire la déclaration de l'honorable juge:

> Permettez-moi de vous dire, pour mémoire, que rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Il n'y a eu aucune accusation de portée contre la Banque de crédit et de commerce. Je précise que les faits qui ont donné lieu à cette instance ne confirment aucune accusation portée au Canada.

Il s'agit là d'une transcription qui provient du tribunal qui a instruit cette affaire.

[*Texte*]

Number two is the export of nuclear goods to Pakistan. When I talk about people going overboard, this is a classic example of the same, because our involvement here was confined simply to advising and forwarding a letter of credit which we received from a foreign-correspondent bank. I can confirm here and now that BCC Canada never did any business with the particular individual; we did not have any account of the particular individual; all suggestions to the contrary are absolutely false.

In the handling of cash for a religious group, whereas it is true that over several years the bank did remit out a large sum of money on behalf of a religious group, this was done in the ordinary course of business. The legitimacy and source of funds were clearly established and the transactions were reported openly to all concerned. At no time has any effort been made to disguise these transactions from regulators or auditors. We also took out a legal opinion to this effect, and the legal opinion cleared us of any wrongdoing whatsoever.

Even though no allegations or inquiries in this regard have been made against the bank by any authority, the bank stopped these transactions three years ago, and if I may just add as an addendum, this was stopped three months before we were indicted in Tampa, so it was not on account of the allegations there in Tampa that we stopped it. Like many other church and other religious groups, donations are still being collected by this particular community.

Number four is cash dealings with a Vancouver lawyer. Since this matter is *sub judice*, I prefer not to get into details. I can, however, confirm that the bank's involvement, which ended in 1987, was wholly innocent. The bank was an unwitting participant; it broke no laws and has been cleared as such by the RCMP.

In all of these cases the bank has co-operated fully with investigators, and ourselves reported to regulators and auditors. Where necessary, legal opinions have long ago been taken to ensure that neither the bank nor its employees have broken any laws.

Mr. Chairman, at times like these my heart goes out to the employees of this bank who have had to undergo insult and injury like never seen before. They are the innocent victims of innuendo and bias and have been branded guilty by association.

One leading financial newspaper editor appeared publicly on television here in Canada and stated that our employees are crooks, and warned other banks about employing them. He did not have any proof, and yet that particular person acted as a judge and passed judgment. One cannot but despair at such irresponsible libel.

[*Traduction*]

Deuxièmement, il y a l'exportation de marchandises nucléaires au Pakistan. Voilà un exemple classique d'exagération, car notre intervention s'est limitée à fournir des conseils et à transmettre une lettre de crédit que nous avions reçue à la banque d'un correspondant étranger. Je puis vous confirmer sans plus tarder que la BCC Canada n'a jamais fait affaire avec cette personne; il n'a pas de compte chez nous; toute affirmation contraire est absolument fausse.

Venons-en maintenant aux transactions concernant l'argent liquide d'un groupe religieux: S'il est vrai que, sur une période de plusieurs années, la banque a transmis des fonds importants au nom d'un groupe religieux, il s'agissait d'une opération tout à fait normale. La légitimité de ces fonds et leur source avaient été clairement établies et les transactions signalées à tous les intéressés. Nous n'avons jamais essayé de les cacher aux réglementateurs ou aux vérificateurs. Nous avons d'ailleurs consulté un avocat à ce sujet qui nous a confirmé que nous n'avions commis aucune infraction.

Bien qu'aucune autorité n'ait fait d'enquête ou porté d'accusation contre nous, la banque a mis un terme à ces transactions il y a trois ans, et si vous me permettez d'ajouter une remarque, nous l'avions fait trois mois avant d'être traduits en justice à Tampa; ce n'est donc pas à cause de ces accusations que nous y avons mis un terme. Comme le font beaucoup d'autres églises et d'autres groupes religieux, cette communauté continue à recueillir des dons.

Quatrièmement, il y a l'affaire des transactions en espèces avec un avocat de Vancouver. Comme cette affaire est pendante, je préfère ne pas entrer dans les détails. Je puis cependant vous confirmer que le rôle joué par la banque, qui a pris fin en 1987, était totalement innocent. Elle a participé sans le vouloir; elle n'a enfreint aucune loi et a été reconnue innocente par la GRC.

Dans toute ces affaires, la banque a pleinement coopéré avec les enquêteurs, et nous avons nous mêmes rendu compte de la situation aux réglementateurs et aux vérificateurs. Lorsque cela s'imposait, nous avons consulté les avocats il y a longtemps pour nous assurer que ni la banque ni ses employés n'avaient enfreint la loi.

Monsieur le président, c'est à de tels moments que je compatis profondément avec les employés de cette banque qui ont dû essuyer les pires insultes et accusations. Ils sont les victimes innocentes d'insinuations et de préjugés et ont été jugés coupables par association.

Le rédacteur d'un grand journal financier a comparu à la télévision, ici, au Canada, pour déclarer que nos employés sont des escrocs et il a recommandé aux autres banques de ne pas les engager. Il n'avait aucune preuve de ce qu'il avançait. Et pourtant, il s'est comporté comme un juge et a porté un jugement. Des calomnies aussi irresponsables sont désespérantes.

[*Text*]

Even the Governor of the Bank of England passed judgment on each one of us by pontificating a week after the shutdown, when all the other reasons for shutting down had failed, that they shut us down because the culture of the bank was criminal, and thereby 14,000 of us working throughout the world were made criminals. There was no proof.

To the thousands of customers, I wish to assure them that we have not let them down. Our employees are still working hard to salvage the bank's assets and will do everything possible to ensure their orderly realization. They have no greater commitment at this time than to work toward repaying depositors and mitigating hardship for all concerned.

• 1510

Despite these testing circumstances, as of July 5 our asset base remained healthy, as has been announced publicly by the government. We seek patience and understanding. We will not abandon ship just because we cannot control the winds.

Mr. Chairman, of all the things you have heard about BCCI, I have been with this institution from its inception. In concluding, may I say a few words about it?

It was BCCI that helped us to see the vision of a boundless future, built by the inherent capacities of men and women from all walks of life and all four races, creed and colour. It was a vision of co-operation and of togetherness, interdependence and of courage. It was a world that imbibed in us a deep-seated desire to open our minds and our hearts to the lives of others in a practical sense of give and take, a faith in the development of ourselves and our fellow men. This has been assassinated, thanks to the wisdom of Mr. Pemberton, who on the first day he closed it down said there is a massive fraud at the top. Instead of bringing that allegation forward, he decided to bring the whole house down.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you, Mr. Khan. I go to Mr. Langdon.

Mr. Langdon: It is a heartfelt statement, Mr. Khan, and I guess the first question I want to put to you is, do you see what you are saying here today, this suggestion of no wrongdoing of any nature, financial or otherwise, as a statement on behalf of BCC Canada, or are you really telling us that BCCI itself, despite the indictment in New York, despite the suggestions that as much $20 billion may have been lost as part of the financial exchanges taking place within the bank, despite the case of the money laundering incident in Florida to which senior members of the bank and the bank itself in the end came to a settlement which admitted their guilt, despite these kinds of pieces of evidence

[*Translation*]

Même le gouverneur de la Banque d'Angleterre a porté un jugement sur chacun d'entre nous en déclarant solennellement, une semaine après la fermeture, quand toutes les autres raisons de cette fermeture s'étaient avérées fausses, qu'on avait fermé nos portes parce que la culture de notre banque était fondée sur des principes criminels, ce qui faisait du même coup des criminels des 14,000 employés que nous sommes, qui travaillent dans le monde entier. Il n'avait aucune preuve de ce qu'il avançait.

Je tiens à assurer à nos milliers de clients que nous ne les avons pas trahis. Nos employés continuent à travailler d'arrache-pied pour sauver les actifs de la banque et ils feront tout leur possible pour que ces actifs soient réalisés de manière méthodique. Leur plus grand souci, aujourd'hui, est de tout faire pour rembourser les déposants et pour atténuer le préjudice porté à tous les intéressés.

Malgré ces circonstances éprouvantes, nos valeurs actives sont demeurées stables depuis le 5 juillet, comme l'a annoncé publiquement le gouvernement. Nous demandons de la patience et de la compréhension. Nous n'allons pas abandonner le navire tout simplement parce que nous ne pouvons pas maîtriser les vents.

Monsieur le président, on a dit bien des choses sur la BCCI, mais une chose est certaine, j'en fais partie depuis sa création. En guise de conclusion, permettez-moi de dire quelques mots sur cette institution.

C'est la BCCI qui nous a aidés à élargir nos horizons, à bâtir notre vision de l'avenir sur les qualités inhérentes des hommes et des femmes de toutes les couches de la société, de toutes races, croyances et couleurs. C'était une vision de coopération et de solidarité, d'interdépendance et de courage. Elle proposait un monde qui nous incitait vivement à ouvrir nos esprits et nos coeurs aux autres en s'appuyant sur une volonté d'échange, une foi dans notre développement personnel et celui de nos semblables. Cette vision vient de s'effondrer à cause de M. Pemberton qui a déclaré, le premier jour de la fermeture, que les dirigeants de la banque s'étaient rendu coupable de fraude massive. Au lieu d'exposer cette allégation, il a décidé de détruire complètement l'institution.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci, monsieur Khan. Je donne la parole à M. Langdon.

M. Langdon: Puisque vous plaidez la sincérité, monsieur Khan, j'aimerais vous demander tout d'abord si la déclaration que vous venez de faire, si votre plaidoyer de non-culpabilité en matière financière ou autres, s'applique à la BCC Canada ou si vous affirmez que la BCCI elle-même, malgré la mise en accusation dont elle a fait l'objet à New York, malgré les allégations voulant que jusqu'à 20 milliards de dollars aient été perdus dans les transactions financières de la banque, malgré l'incident de blanchissage d'argent en Floride au sujet duquel les cadres supérieurs de la banque et la banque elle-même ont fini par reconnaître leur culpabilité, malgré toutes ces preuves relatives aux opérations internationales de la

[*Texte*]

of BCCI's operations internationally, you are able to sit here and tell us that BCCI was an honest, energetic organization that was just trying to work on behalf of its depositors and its employees? Is that what you are saying, or are you just talking about the Canadian operation?

Mr. Khan: Mr. Langdon, let me divide my answers according to the questions you have put. When I talk about no wrongdoing of any nature, financial or otherwise, or any misappropriation of responsibility on the part of the bank's management, I am specifically talking about BCC Canada, as the chief executive officer of this bank. When you spill over into areas of BCCI, the international organization, you talk about $20 billion lost. I have failed to understand anybody who comes out with this. A bank with $19 billion in total assets, how can it lose $20 billion?

Mr. Langdon: It is remarkable, I agree.

Mr. Khan: If I may, let me say the words that I used some time back. The demon of hysteria that has been let loose by magazines and articles has got the better of us, and the reason is that everybody talks about senior members of the bank who were indicted. There was not one single senior member of the bank who was indicted. Nobody has ever gone in depth and talked about it.

• 1515

You talk about money laundering in which it was a judgmental decision. A sting operation was made; 27 other banks were a part of that. We get placated over and over and over again. It was not a part of the culture of this bank to launder money.

How else can I answer? I have to see proof about all the allegations that people come up with in the newspapers. I cannot accept for my bank, in which I have grown, allegations like terrorist activities, allegations like that every possible dictator on earth slowly and steadily started to trickle into the constituency of BCCI, something which was never there before July 5. Yes, I am saying that I will not believe anything, and I will continue with my conviction unless proof is given to me.

Mr. Langdon: Well, I simply refer you, Mr. Khan, to the Senate hearings in the United States on terrorism, narcotics and international operations.

Mr. Khan: Mr. Langdon, sorry, are you talking about Senator Kerry?

Mr. Langdon: Senator Kerry is the chair of that committee.

Mr. Khan: Yes, it is that kind of thing.

Mr. Langdon: I refer you to the testimony of Masihur Rahman, who is the former chief financial officer of BCCI. Certainly Mr. Rahman's detailed testimony is pretty damning about BCCI's international operations. That, however, is not the focus of our committee. The focus of our committee is BCCC's operations.

[*Traduction*]

BCCI, pouvez-vous toujours prétendre que la BCCI était une institution honnête et énergique qui cherchait uniquement à oeuvrer pour le compte de ses déposants et de ses employés? Votre déclaration s'applique-t-elle à la BCCI ou uniquement à sa succursale canadienne?

M. Khan: Monsieur Langdon, permettez-moi de répondre séparément aux questions que vous m'avez posées. Lorsque je nie toute malversation financière ou d'une autre nature ainsi que toute mauvaise répartition des responsabilités au sein de la direction de la banque, mes propos s'appliquent à la BCC Canada dont je suis le directeur général. Lorsque vous mentionnez les autres secteurs d'intervention de la BCCI, l'institution internationale, vous parlez de pertes de 20 milliards de dollars. J'ai de la difficulté à comprendre comment une banque peut perdre 20 milliards de dollars alors qu'elle ne dispose, au total, que d'un actif de 19 milliards de dollars.

M. Langdon: J'avoue que cela me dépasse.

M. Khan: Permettez-moi de reprendre certains commentaires que j'ai déjà formulés il y a quelque temps. Le vent d'hystérie attisé par les magazines et les journaux nous a fait beaucoup de tort car on ne parle partout que de la mise en accusation des cadres supérieurs de la banque. Or, pas un seul cadre supérieur de la banque n'a été mis en accusation. Personne n'a vraiment analysé la situation en profondeur avant d'en parler.

Vous faites allusion à une opération de blanchissage de l'argent à laquelle la banque aurait décidé de participer. Nous n'étions pas la seule banque visée par l'opération d'infiltration. Il y en avait 27 autres. On nous calomnie de toutes parts. Notre banque n'avait pas pour habitude de blanchir l'argent.

Que puis-je vous répondre d'autre? J'attends d'avoir des preuves de toutes les allégations dont il est question dans les journaux. Je ne peux pas accepter que la banque dans laquelle j'ai grandi fasse l'objet d'allégations d'activités terroristes ou soit accusée d'avoir peu à peu recruté dans sa clientèle tous les dictateurs de la terre. Rien de tout cela n'existait avant le 5 juillet dernier. J'affirme que je ne croirai rien de toutes ces allégations et que je garderai mes convictions tant que je n'aurai pas reçu de preuves irréfutables.

M. Langdon: Eh bien, monsieur Khan, je ne peux que vous renvoyer aux audiences du Sénat américain sur le terrorisme, les narcotiques et les opérations internationales.

M. Khan: Est-ce que vous faites allusion au sénateur Kerry?

M. Langdon: En effet, le sénateur Kerry est le président de ce comité.

M. Khan: Oui, c'est ce genre de chose.

M. Langdon: Je vous renvoie au témoignage de Masihur Rahman qui est l'ancien chef des services financiers de la BCCI. Le témoignage détaillé de M. Rahman est assez accablant quant aux opérations internationales de la BCCI. Cependant, notre comité ne s'intéresse pas à cet aspect, mais plutôt aux activités de la BCCC.

[*Text*]

Mr. Khan: Certainly.

Mr. Langdon: With respect to your relations with the RCMP, in how many cases have you had to co-operate with the RCMP under your period as CEO with respect to money laundering?

Mr. Khan: None.

Mr. Langdon: None?

Mr. Khan: None.

Mr. Langdon: What about the charges that took place on August 16 of this year? The charge certainly is that your bank was used for this money laundering. Did you not co-operate with the RCMP in that investigation?

Mr. Khan: Mr. Langdon, this investigation happened before I took over. I think, if anything else, you should give us full marks for co-operating with the RCMP. Any bank could be used unwittingly. If a particular case is cleared by the agencies relevant to this case, then for me it is okay. The RCMP carried out its investigation and cleared us. We made a stop to that.

Mr. Tanner: Mr. Langdon, maybe I can be of some assistance. Mr. Khan became the CEO and general manager for BCC Canada in August 1990. You referred to a piece of paper you have in hand, to an investigation in August of this year or August 1990?

Mr. Langdon: In fact the charges have just been laid, August 16, 1991, and according to the story, which I have not had a chance to check as yet, police said the investigation began three years ago. I assume, therefore, this is an investigation which has been ongoing and in which there would have been some contact with Mr. Khan with respect to it, or at least with the head of the Vancouver operation, who I assume would have brought you into the picture.

• 1520

Mr. Khan: Mr. Langdon, the very fact that they carried on an investigation for three years and indicted only the gentleman and not us proves the fact that what I was saying a little earlier is true, that it is an unwitting thing that we were made into and the RCMP cleared us. If the case were contrary, then we would have been a part of this indictment.

Mr. Langdon: I think you have misunderstood the question. I was not suggesting that you were being charged. I was asking the question, how many occasions had you been involved in co-operating with the RCMP—

Mr. Khan: None.

Mr. Langdon: —with respect to an investigation?

Mr. Khan: None, sir.

Mr. Langdon: So this investigation obviously has either been predated in terms of its period of co-operation with the bank, or else has taken place simply at the local level and Vancouver.

Mr. Khan: No, it is not possible that if something happens in the branches I am not aware of that. What I suspect is that these investigations must have been carried out in stages. They must have cleared us and then gone to the actual culprits.

[*Translation*]

M. Khan: En effet.

M. Langdon: Revenons à vos relations avec la GRC. Combien de fois avez-vous eu à collaborer avec la GRC au sujet d'opérations de blanchissage d'argent, lorsque vous étiez directeur général?

M. Khan: Jamais.

M. Langdon: Jamais?

M. Khan: Jamais.

M. Langdon: Que pensez-vous alors des accusations qui ont été déposées le 16 août dernier? Ces accusations précisent que votre banque servait au blanchissage d'argent. N'avez-vous pas collaboré avec la GRC dans le cadre de cette enquête?

M. Khan: Monsieur Langdon, cette enquête a eu lieu avant que j'entre en fonction. Je crois que vous devriez nous accorder un bon point pour avoir accepté de collaborer avec la GRC. N'importe quelle banque peut être utilisée, à son insu, pour des opérations malhonnêtes. Je n'y vois personellement aucun mal tant que la banque en question est lavée de toute responsabilité. Après enquête, la GRC nous a lavés de tout soupçon. La banque a ensuite mis fin à ces activités illégales.

M. Tanner: Je peux peut-être vous aider, monsieur Langdon. M. Khan est devenu directeur général et chef de la direction de la BCC Canada au mois d'août 1990. Le document que vous avez en main se rapporte-t-il à une enquête qui a eu lieu au mois d'août de cette année ou au mois d'août 1990?

M. Langdon: Les accusations viennent juste d'être déposées le 16 août 1991 et je n'ai pas eu le temps de vérifier les faits, mais la police affirme que l'enquête est en cours depuis trois ans. Je suppose, par conséquent, qu'il s'agit d'une enquête permanente au cours de laquelle la GRC aurait communiqué avec M. Khan ou tout au moins avec le directeur de la succursale de Vancouver qui, je suppose, vous aurait mentionné.

M. Khan: Monsieur Langdon, le simple fait que la GRC a mené enquête pendant trois ans et qu'elle n'a mis en accusation que notre client confirme ce que je disais tout à l'heure, à savoir que la banque a été mêlée malgré elle à cette affaire et que la GRC nous a disculpés. Dans le cas contraire, nous aurions été, nous aussi, mis en accusation.

M. Langdon: Je crois que vous avez mal compris la question. Je n'ai jamais dit que vous aviez été mis en accusation. Je vous ai demandé combien de fois vous aviez collaboré avec la GRC. . .

M. Khan: Jamais.

M. Langdon: . . .dans le cadre de cette enquête?

M. Khan: Jamais.

M. Langdon: Par conséquent, on peut en déduire que la banque a collaboré avec la GRC à une date antérieure ou que l'enquête s'est déroulée uniquement au niveau local et à Vancouver.

M. Khan: Il n'est absolument pas possible que je n'aie pas été tenu au courant de ce qui se passe dans les succursales. Je crois plutôt que ces enquêtes se sont déroulées en plusieurs étapes. Une fois que la GRC nous a disculpés, elle s'est intéressée aux véritables coupables.

[*Texte*]

Mr. Langdon: We will certainly check with the RCMP about this.

I wanted to ask you as well why Mr. Jensen was hired by BCCC as a consultant to look into money laundering at the bank. You suggested it was on the advice of the Canadian Bankers' Association. Was it because they recommended it, or was it because you sought that out, or what was the reason for it?

Mr. Khan: The management at the top, at head office, took it upon themselves to make the rules and regulations governing such activities very, very stringent, and that they did even at the cost of the business, as I have said before. Each chief executive officer of a subsidiary, and the country, whatever the case may be, was asked to look into the possibility of seeking advice from relevant authorities to have a person on a contractual basis who would advise us on how to counter money laundering.

My predecessor went to the Canadian Bankers' Association, and the head of the security—I can give you the name, I have it somewhere—had a long chat with him, described what he wanted and what he had been asked by the head office and the chief executive of the bank at the head office to do. That gentlemen named one or two people and he said, "Please go and talk to them, and any one of them, because these people have a track record, would fill in the picture that you would want at this moment." Therefore, Mr. Jensen was asked to be a part of our operation on a contractual basis.

Mr. Langdon: So it was because there was some expertise that you felt Mr. Jensen had, some background experience with respect to this, which would be helpful in the context?

Mr. Khan: That is what I believe my predecessor would have had that...

Mr. Langdon: Could I ask you what the terms of the contract with Mr. Jensen would be?

Mr. Tanner: It was a monthly retainer. It is a private retainer.

Mr. Khan: Yes, number one, it is a monthly retainer. And then he would advise us on the laws prevailing, the day-to-day stringency that keeps on coming into the law. From time to time we would also ask him to carry out certain investigations into the aspect of assistance. He would probably have that. It was a general thing for which we hired him.

• 1525

Mr. Langdon: Did he look at any particular incidents, or was it more a question of looking at operating procedures within the bank?

Mr. Khan: The operating procedures were not the primary reason for that. It was only a corollary to what we thought he would do. During the last one year that I have been here, there was one particular incident, but it had nothing to do with money laundering or anything. It was probably misappropriation of responsibility, and I took his personal advice on that.

[*Traduction*]

M. Langdon: Nous vérifierons cela avec la GRC.

Je voulais vous demander également pourquoi M. Jensen a été engagé par la BCCC à titre de consultant pour examiner les activités de blanchissage d'argent à la banque. Vous semblez indiquer qu'il a été engagé sur le conseil de l'Association des banquiers canadiens. Est-ce qu'il vous a été recommandé par l'Association ou est-ce que vous leur avez demandé conseil? Pourquoi l'avez-vous engagé?

M. Khan: La direction du siège central a pris la décision d'imposer des règles extrêmement strictes pour contrôler de telles activités. Comme je l'ai dit auparavant, la direction de la banque a dû, en prenant cette décision, sacrifier certains de ses clients. La direction a demandé à tous les directeurs de filiales ou d'agences nationales, selon le cas, d'examiner la possibilité de demander conseil aux autorités compétentes afin d'engager sur une base contractuelle une personne susceptible de nous aider à contrer le blanchissage de l'argent.

Mon prédécesseur s'est adressé à l'Association des banquiers canadiens et le chef de la sécurité, dont je peux vous retrouver le nom, a eu une longue conservation avec lui. Il lui a dit ce qu'il voulait et lui a expliqué les mesures que la direction du siège central lui avait demandé de prendre. Le chef de la sécurité lui a donné le nom d'une ou deux personnes qui pourraient nous être utiles, car elles correspondaient au profil qu'il recherchait à ce moment-là. C'est de cette manière que M. Jensen a été engagé sur une base contractuelle.

M. Langdon: Par conséquent, vous aviez l'impression que M. Jensen avait une expérience qui pourrait vous être utile dans ce contexte.

M. Khan: C'est sans doute ce que mon prédécesseur a conclu...

M. Langdon: Puis-je vous demander quelles étaient les conditions du contrat de M. Jensen?

M. Tanner: Il était rémunéré mensuellement par avance d'honoraires. Il s'agissait d'honoraires à titre privé.

M. Khan: Oui, il recevait des honoraires mensuels et il était chargé de nous conseiller sur les lois en vigueur et les modifications qui leur sont apportées de jour en jour. De temps à autre, nous lui demandions également d'enquêter sur certains points susceptibles de nous aider. Il avait été engagé pour faire ce genre de chose.

M. Langdon: S'est-il penché sur certains aspects particuliers ou avait-il pour tâche de s'intéresser plutôt aux procédures d'exploitation de la banque?

M. Khan: Les procédures d'exploitation ne faisaient pas partie des tâches principales qui lui incombaient. Ce n'en était qu'un corollaire. Au cours de ma dernière année d'exercice, je l'ai consulté au sujet d'un incident particulier qui n'avait rien à voir avec le blanchissage de l'argent. C'était probablement une question d'abus de pouvoir.

[*Text*]

Mr. Langdon: So that his role, in fact, was not limited to the money laundering area but to—

Mr. Khan: Any activity on which I or any chief executive officer would have deemed it prudent to go to him and ask his advice.

Mr. Langdon: Could you give us a sense of how much time per month Mr. Jensen would have been working on these questions with the bank?

Mr. Khan: I cannot, because it all depended on an incident or if we felt like it.

Mr. Langdon: Could I ask you what relations BCC Canada has, or had, with Mr. Pharaon, to whom reference has been made in the press? What role did he fill?

Mr. Khan: To the best of my knowledge, none.

Mr. Langdon: Was that true of BCCI at the international level, too, or are you just talking about your own Canadian operations?

Mr. Khan: I am talking about the Canadian operation. I am sure he must be having some relationship, that of a customer. As to what extent, I am not privy to that information.

Mr. Langdon: He was not, however, a customer of yours here in Canada, nor were any of his companies?

Mr. Khan: Not that I know of, not during my time, no.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon, we will maybe stop now with the first round and you can come back with some subsequent questions.

Mr. Langdon: Just a final short question, if I could, Mr. Chairman.

As head of this bank, we have heard testimony from the CDIC that the bank is considered to be clearly insolvent. Do you agree with that assessment on their part, or do you question it?

Mr. Khan: Facts are very important, Mr. Langdon. But they are nothing except in relation to a purpose. What is the purpose of my saying that it is solvent, and what is the purpose of CDIC saying it is insolvent?

I contend even now that we were a very solvent bank as of July 5. You have to put it like this: sitting on earth you can calculate what 24 hours are. But if you were standing at the edge of the universe you wouldn't know how to calculate 24 hours. The CDIC people are standing at the edge of the universe. They do not know what is happening around the world. From their perspective, they are perfectly right. We have no support of our parent bank. They are talking about the fact that if it opened today, yes, we would not be because there is no support. I can assure you, Mr. Langdon, that the biggest of the big in our position would not be solvent. So it is not unique to BCC. Any bank in our position would not be solvent.

Now, as of the 5th we had enough support from the parent. We had all our non-performing loans numbered first, categorized and provided for, arm-twisted by our external auditors. It is good because, you know, it is a healthy

[*Translation*]

M. Langdon: Par conséquent, son rôle ne se limitait pas au blanchissage de l'argent, mais. . .

M. Khan: Il se penchait sur toute activité au sujet de laquelle le directeur général ou moi-même jugeait utile de le consulter.

M. Langdon: Pouvez-vous nous dire combien de temps M. Jensen consacrait chaque mois à l'étude de ces questions pour la banque?

M. Khan: C'est difficile à dire, car tout dépendait de l'aspect étudié ou des renseignements dont nous avions besoin.

M. Langdon: Pouvez-vous nous préciser quelles sont les relations que BCC Canada entretient ou a entretenu avec M. Pharaon dont on a parlé dans la presse? Quel était son rôle?

M. Khan: À ma connaissance, la banque n'a eu aucune relation avec lui.

M. Langdon: Est-ce que votre réponse s'applique uniquement à votre filiale canadienne ou est-ce qu'elle s'applique également au niveau international pour la BCCI?

M. Khan: Je parlais uniquement de la filiale canadienne. Il faisait probablement partie de nos clients, mais je ne sais rien de plus à son sujet.

M. Langdon: Cependant, ni lui ni l'une ou l'autre de ses sociétés ne faisaient partie de vos clients au Canada?

M. Khan: Pas que je sache et pas pendant mon mandat.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon, je vais vous demander de laisser la parole à quelqu'un d'autre pour le moment. Vous reviendrez plus tard avec une autre série de questions.

M. Langdon: Monsieur le président, permettez-moi de poser une dernière petite question.

Dans son témoignage, la SADC considère que la banque est nettement insolvable. Êtes-vous d'accord avec cette conclusion?

M. Khan: Les faits sont très importants, monsieur Langdon, mais tout est relatif. Selon les critères que l'on choisit, je peux dire que la banque est solvable et la SADC peut affirmer le contraire.

Je continue à affirmer que la banque n'était pas insolvable le 5 juillet dernier. Prenons un exemple: quand on est sur la Terre, on peut se rendre compte à quoi correspond une journée de 24 heures. Par contre, pour quelqu'un qui se trouverait perdu dans les confins de l'univers, une journée de 24 heures ne correspondrait à rien. C'est ce qui arrive aux représentants de la SADC. Ils sont perdus aux confins de l'univers et ne savent pas ce qui se passe dans le monde. De leur point de vue à eux, ils ont tout à fait raison. Nous n'avons aucun soutien de la part de notre maison-mère. Si notre banque ouvrait ses portes aujourd'hui, c'est un fait que nous n'aurions aucun soutien. Mais je peux vous assurer, monsieur Langdon, que n'importe quelle grande banque ne serait pas solvable dans une situation comme la nôtre. La BCCC n'est pas la seule banque dans ce cas.

Jusqu'au 5, nous avions suffisamment de soutien de la part du siège central. Les vérificateurs de l'extérieur avaient numéroté et classé tous nos prêts non productifs et avaient pris des mesures en conséquence. C'était très bien, car la

[*Texte*]

situation. Then came the OSFI auditors and they did further provisions. So all possible present or future loans which could gather weakness were provided for to the extent that they thought would be necessary, and I can assure you they concluded the provisions very, very conservatively.

• 1530

We had a fresh influx of $25 million of capital. The parent had put $15 million to cover our clearing at the Royal Bank. We had $45 million of additional support to cover the shortfall of deposits. How else can I say that we were not solvent?

Mr. Soetens: I would like to follow up this insolvency for the moment because I can appreciate this morning that on July 5 certain steps were taken, and the minute those steps are taken you are insolvent. That is a given. But prior to those steps being taken. . . This morning we heard CDIC say that there was some $50 million to $60 million additional in non-performing loans. Prior to July 5, was all of that $50 million to $60 million in non-performing loans written down to an appropriate level?

Mr. Khan: Sir, I think if I answer the question in any way perhaps I might be missing some points, because if they are talking about the $50 million to $60 million that in their point of view, sitting today, are non-performing, I will have to sit in front of them and ask them how they reached that conclusion. But if they are talking about prior to July 5, yes, all possible loans that had either gathered weakness or were thought to have reached a stage where we could have some losses were provided for.

Mr. Soetens: I am particularly concerned as I look at the asset base as of July 27 publication in *The Canada Gazette*, which goes back to May 31. It shows that your asset base includes some $168 million in loans. Using that format, I don't know if it would change substantially from the end of May to early July, but using that $168 million, CDIC is saying there is another $60 million that was not performing. Was there in fact only $100 million in your asset base of loans?

Mr. Khan: No, the total asset base loans was about $190-odd million and there was about $68 million that was non-performing and provided for to the extent that the auditors deemed it fit.

Mr. Soetens: I appreciate that you arrived in August of last year and you arrived after a lot of the problems, I presume, were under way. I look at this which was provided by the Superintendent. He showed on April 30, 1990 the assets of the bank at $448 million, and on April 30, 1991 the asset base was $263 million. During your tenure here the asset base dropped substantially. What did you report to your board, to your parent company, about the performance of your bank in that you lost $180 million in assets?

[*Traduction*]

situation était saine. Par la suite, les vérificateurs du BSIF ont pris, à leur tour, d'autres mesures. Par conséquent, tous les prêts susceptibles de devenir non productifs dans un avenir plus ou moins proche ont fait l'objet des mesures nécessaires et je peux vous assurer que les vérificateurs ont pris des mesures extrêmement prudentes.

Nous avons reçu un apport de capitaux de l'ordre de 25 millions de dollars. La maison mère a versé 15 millions de dollars pour nous couvrir à la Banque Royale. Nous avons obtenu 45 millions de dollars supplémentaires pour couvrir l'insuffisance de dépôts. Comment pourrais-je dire que nous n'étions pas solvables?

M. Soetens: J'aimerais poursuivre pour le moment sur cette question de l'insolvabilité, car je comprends ce matin que certaines mesures ont été prises le 5 juillet et que, dès lors, la banque est devenue insolvable. Voilà la situation. Cependant, avant que ces mesures soient prises. . . Ce matin, les représentants de la SADC nous ont affirmé qu'il existait d'autres prêts non productifs d'une valeur de 50 à 60 millions de dollars. Pouvez-vous nous dire si tous ces prêts non productifs de 50 à 60 millions de dollars étaient, avant le 5 juillet, inscrits aux niveaux appropriés?

M. Khan: Il me manque probablement des détails pour pouvoir répondre à cette question, car s'ils vous ont dit que la banque avait à l'heure actuelle des prêts non productifs d'une valeur de 50 à 60 millions de dollars, j'aimerais m'asseoir en face d'eux et leur demander comment ils ont abouti à cette conclusion. Mais avant le 5 juillet, nous avons pris les mesures nécessaires concernant tous les prêts susceptibles d'être en souffrance ou de causer des pertes.

M. Soetens: Je m'étonne tout particulièrement des actifs déclarés le 27 juillet dans l'édition de la *Gazette du Canada* qui remonte jusqu'au 31 mai. Selon cette publication, vous aviez consenti des prêts de l'ordre de 168 millions de dollars. Je ne sais pas si ce chiffre aurait pu varier beaucoup entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet, mais, si l'on se base sur ce chiffre de 168 millions de dollars, la SADC affirme que vous aviez également des prêts non productifs se chiffrant à 60 millions de dollars. Est-ce que votre valeur active en matière de prêts se chiffrait uniquement à 100 millions de dollars?

M. Khan: Non, nous avions une valeur active globale d'environ 190 millions de dollars, dont environ 68 millions de prêts non productifs pour lesquels les vérificateurs avaient pris les mesures qui s'imposent.

M. Soetens: Je comprends que vous êtes entré en fonction simplement au mois d'août de l'année dernière et que beaucoup de problèmes étaient déjà en cours. Le surintendant nous a remis un document indiquant qu'au 30 avril 1990, la banque avait un actif de 448 millions de dollars et que le 30 avril 1991, l'actif était de 263 millions de dollars. Il semble donc que les actifs aient baissé considérablement depuis que vous occupiez vos fonctions. Comment avez-vous expliqué au Conseil d'administration et au siège central, que votre banque avait perdu 180 millions de dollars d'actifs?

[*Text*]

Mr. Khan: Sir, the information perhaps would be clearer if I were to go into the background of this. In 1988, when we were indicted in Tampa, the asset base dropped, and in 1989 it started to build up again as people got confidence back and sorted through what that indictment actually was.

Then came April 1990 and the new shareholders took over. There was a global restructuring which was undertaken by the new shareholders under the guidance and at the behest of the Bank of England. BCC Canada was also a part of the same.

We had eight branches here. It was our decision, and a very conscious one, that we were going to close down those units that either were not making money for *x* number of years in the past or had made profit of the level that did not come within our requirement. Also we made an experiment about five years back that we wanted to go retail, and we realized that it was not worth our while to do that.

• 1535

The head office was very conscious about it. They knew that with the closure of the branches in Calgary, Edmonton, one branch in Spadina here in Toronto and one in Vancouver, it was not possible to transfer those deposits to the remaining branches. For example, Calgary depositors would not come and bank with me in either Vancouver or Ottawa, so those dissipated. It had nothing to do with any adverse publicity or anything of that nature. The head office knew about the restructuring that was going on and they knew they had to pay a price, but it was a price that we would have paid only for the next two years and the third year we would have gone into profit again.

Mr. Soetens: Is it based on that presentation that you somehow managed to convince your owners to inject another $25 million into the bank?

Mr. Khan: The owners made a conscious decision of offloading all those units that had either gathered some wrong information or they didn't want. For instance, all the Latin American operations would have been let off. As for the U.S. operations, unlike what people say and what we read in the newspapers, it was the shareholders who told the U.S. authorities that we are going to close down on June 30 of this year. It was not the authorities who told us to pack up and go.

The only thing remaining was Canada. Canada was the only window we had that was in this hemisphere. Therefore, it was a very important window. And therefore, I was told to be very careful with everything, even at the cost of business. Be on the right side of every regulation and of the regulators, and that is what we continued to do. It was a business decision, not necessarily that every profitable decision would be a good business decision. There are other factors that one has to take into consideration.

[*Translation*]

M. Khan: Je vais vous donner quelques détails qui vont vous permettre de mieux comprendre la situation. En 1988, nos actifs ont diminué après que la banque ait été mise en accusation à Tampa. Par la suite, en 1989, la situation s'est améliorée lorsque nos clients ont repris confiance et qu'ils ont compris la teneur véritable de la mise en accusation.

En avril 1990, les nouveaux actionnaires sont entrés en jeu et ont procédé à une réorganisation globale sous la direction et à la demande de la Banque d'Angleterre. La BCC Canada a subi le même traitement.

Nous avions huit succursales ici. Nous avons décidé en pleine connaissance de cause, de fermer les succursales qui ne faisaient pas de bénéfices depuis quelques années ou qui n'avaient pas atteint le niveau de rentabilité que nous exigions. D'autre part, nous avions tenté, il y a cinq ans environ, de nous lancer dans le commerce de détail et nous avions réalisé que cela n'en valait pas la peine.

Le siège central en avait bien conscience. Les dirigeants savaient qu'après la fermeture des succursales de Calgary, Edmonton, d'une succursale à Spadina, ici à Toronto et d'une succursale à Vancouver, il n'était pas possible de transférer ces dépôts aux succursales restantes. Par exemple, les déposants de Calgary n'accepteraient pas de venir faire affaire avec moi à Vancouver ou à Ottawa. Par conséquent, ces comptes ont été liquidés. Il n'était pas question de mauvaise publicité ou quoi que ce soit d'autre. Le siège central savait que la réorganisation était en cours et qu'il faudrait en payer le prix. Cependant, on savait que la banque serait dans une position délicate au cours des deux prochaines années, mais qu'elle atteindrait un seuil de rentabilité au cours de la troisième année.

M. Soetens: Est-ce que c'est avec de tels arguments que vous avez réussi à convaincre vos actionnaires d'injecter 25 millions de dollars supplémentaires dans la banque?

M. Khan: Les actionnaires ont décidé, en tout état de cause, de se débarrasser de toutes les succursales qui ne répondaient pas aux critères ou qui s'étaient avérées indésirables. Par exemple, il fallait fermer toutes les succursales d'Amérique latine. Quant aux succursales américaines, contrairement à ce qui s'est dit et à ce qu'on a pu lire dans les journaux, ce sont les actionnaires qui ont prévenu les autorités américaines que nous allions cesser nos activités le 30 juin de cette année. Ce ne sont pas les autorités qui nous ont obligés à fermer.

Il ne restait plus que les succursales canadiennes qui représentaient la seule vitrine de la banque dans cet hémisphère. Par conséquent, c'était une vitrine très importante. On m'avait donc demandé de faire preuve d'une extrême vigilance, même quand aux coûts des opérations. On m'avait demandé de respecter tous les règlements et toutes les mesures dictées par les organismes de réglementation. C'est ce que nous avons fait. C'était une décision d'affaires. Mais, permettez-moi de vous faire remarquer que toutes les bonnes décisions d'affaires ne sont pas nécessairement des décisions rentables. Il y a d'autres facteurs à prendre en considération.

[*Texte*]

Mr. Manley: Mr. Khan, you became CEO in August 1990. Who was your predecessor?

Mr. Khan: You want his name?

Mr. Manley: Yes.

Mr. Khan: Mr. Chandavarkar.

Mr. Manley: And how long was he the CEO?

Mr. Khan: Just over three years.

Mr. Manley: Were you involved with BCCC prior to August 1990?

Mr. Khan: In an indirect manner. I was the CEO at Korea and we passed on a lot of trade-related transactions and guarantee business across to our units here.

Mr. Manley: Is your predecessor still employed with BCCI, or was he until July?

Mr. Khan: No, he has resigned and he is doing his own consultancy.

Mr. Manley: He has resigned but stayed in Canada.

Mr. Khan: I would not be sure of that.

Mr. Manley: In making many of the statements that are very definitive in your report to us that you read into the record, presumably you were not able to consult with your predecessor.

Mr. Khan: In what manner of speaking?

Mr. Manley: Did you talk to your predecessor in order to make the very categorical exculpatory statements you have made?

Mr. Khan: I do not have to talk to my predecessor. I have to go through records—

Mr. Manley: I see.

Mr. Khan: —audit reports, talking with my clients, talking with my people, the lawyers, the regulators.

Mr. Manley: So when you are able to say categorically that BCCC had no knowledge of, for example, the money laundering attempt with Manara Travel, you are saying there was nothing written down in the records that indicated that there was knowledge on the part of the bank.

Mr. Khan: After I read the District Court of Ontario, Canada's transcript, I do not need to go anywhere else. The judge has passed a judgment.

Mr. Manley: You did not feel it was of any value at all to consult with your predecessor in order to determine fact concerning these things?

Mr. Khan: Not at all, because the manager who was in charge was present there and the audit reports were there.

• 1540

Mr. Manley: Okay. Now, you stated on page 5 that "Canadian authorities have. . .examined our involvement"—this is with the travel agency—"and confirmed to us that we have done nothing wrong or illegal". Which Canadian authorities are you referring to?

[*Traduction*]

M. Manley: Monsieur Khan, vous êtes devenu directeur général en août 1990. Qui était votre prédécesseur?

M. Khan: Vous voulez savoir son nom?

M. Manley: Oui.

M. Khan: M. Chandavarkar.

M. Manley: Combien de temps a-t-il été directeur général?

M. Khan: Un peu plus de trois ans.

M. Manley: Avez-vous été en contact avec la BCCC avant le mois d'août 1990?

M. Khan: Indirectement, puisque nous avons collaboré avec nos succursales canadiennes relativement à de nombreuses transactions commerciales et garanties.

M. Manley: Votre prédécesseur est-il toujours ou était-il, jusqu'au mois de juillet, employé par la BCCI?

M. Khan: Non, il a quitté la banque et ouvert son propre bureau de consultation.

M. Manley: Il a démissionné mais il est resté au Canada.

M. Khan: Je l'ignore.

M. Manley: N'avez-vous pas communiqué avec votre prédécesseur afin d'être en mesure de faire les déclarations catégoriques qui sont contenues dans votre rapport et qui sont enregistrées dans le procès-verbal?

M. Khan: Que voulez-vous dire?

M. Manley: Avez-vous communiqué avec votre prédécesseur pour pouvoir disculper votre établissement de manière aussi catégorique?

M. Khan: Il n'est pas nécessaire pour cela de communiquer avec mon prédécesseur, il suffit de consulter les dossiers. . .

M. Manley: Je vois.

M. Khan: . . .les comptes rendus des vérifications, de parler avec mes clients, avec mon personnel, avec les avocats, avec les organismes de réglementation.

M. Manley: Par conséquent, lorsque vous affirmez catégoriquement que la BCCC n'avait pas connaissance, par exemple, des tentatives de blanchissage de l'argent par Manara Travel, vous vous appuyez sur le fait que les dossiers ne contenaient aucune indication écrite à ce sujet.

M. Khan: Après lecture du compte rendu de la Cour du district de l'Ontario, il n'est pas utile de chercher ailleurs. Le juge s'est prononcé.

M. Manley: Vous estimez qu'il n'était pas utile de consulter votre prédécesseur afin de réunir des renseignements concernant ces activités?

M. Khan: Absolument pas, puisque le responsable était là et que je disposais des rapports de vérification.

M. Manley: Bien. À la page 5, vous déclarez que «les autorités canadiennes ont. . . étudié vos relations»—avec l'agence de voyage—«et nous ont confirmé que vous n'avez rien fait de mal ni d'illégal». À quelles autorités canadiennes faites-vous allusion?

[*Text*]

Mr. Khan: I am talking about this transcript—

Mr. Manley: The court—

Mr. Khan: —of the court. Obviously, the case must have gone after the RCMP made this investigation.

Mr. Manley: When you say "Canadian authorities have. . .examined our involvement", are you referring to remarks made by the court?

Mr. Khan: And also the RCMP.

Mr. Manley: And what remarks did the RCMP make?

Mr. Khan: I do not know, but this tells the whole story.

Mr. Tanner: Mr. Manley, maybe I can help you.

Mr. Manley: Would you please?

Mr. Tanner: You appreciate that the situation arose when the courts in the United States who sought to obtain evidence against a Mr. Hawamda came to the courts in Ontario requesting judicial assistance. The order was opposed by Mr. Hawamda's local lawyer. The thrust of the various transcripts that Mr. Khan has been referring to this afternoon are comments by Judge Flanigan after the volley of adverse press implicating the Bank of Credit and Commerce and the Royal Bank as a clearing bank in this alleged scheme to launder—I don't know that it was laundering in the technical sense; it happened that the money went through the Bank of Credit and Commerce's hands only and went through the Royal Bank's hands also and went through, I might say, another Schedule I bank in Canada.

His Honour Judge Flanigan found it appropriate to state on the record, after these press releases were brought to his attention, that there was no evidence whatsoever that, first, the Bank of Credit and Commerce Canada had not sought to co-operate fully with the Canadian authorities, who would be the RCMP in effect acting on the request of the FBI; he further stated there was no evidence whatsoever that the Bank of Credit and Commerce had done anything wrong. In a nub, that is what the issue is about.

Mr. Manley: Although to be fair, Mr. Tanner, was that relevant to the request being made before the court? In other words, this was not an attempt to inquire into the activities directly of BCCC. It was an attempt to obtain evidence relating to the actions of the travel agency and related groups in the United States to attempt to circumvent the treasury order of the United States.

Mr. Tanner: You are right. The main thrust of the whole application was something different than a judgment on the banking activities or procedures of BCCC. However, the press blurred that line.

Mr. Manley: The press may have blurred it but one of the issues here is credibility. Mr. Khan has come in and said, here is a blanket whitewash of our bank. I do not think, to be fair, that that is what has occurred. Nor does he have personal knowledge of the events. He was not here.

[*Translation*]

M. Khan: Je parle de cette transcription. . .

M. Manley: Le tribunal. . .

M. Khan: ..du tribunal. Manifestement, cette affaire a dû être instruite après l'enquête de la GRC.

M. Manley: Lorsque vous dites «les autorités canadiennes ont. . . étudié nos relations—, s'agit-il de remarques faites par le tribunal?

M. Khan: Et aussi par la GRC.

M. Manley: Quelles remarques la GRC a-t-elle donc faites?

M. Khan: Je ne sais pas, mais tout se trouve dans ce document.

M. Tanner: Monsieur Manley, peut-être pourrais-je vous aider.

M. Manley: Je vous en prie.

M. Tanner: Vous comprenez certainement que le problème s'est posé lorsque les tribunaux américains qui essayaient d'obtenir des preuves contre un certain Hawamda ont fait appel à l'aide judiciaire des tribunaux ontariens. L'avocat de Hawamda a fait opposition. Le contenu des diverses transcriptions auxquelles M. Khan a fait allusion cet après-midi a trait aux commentaires du juge Flanigan après la bordée d'attaques dans la presse mettant en cause la Banque de crédit et de commerce et la Banque Royale que l'on accusait d'être la banque de compensation dans cette disons entreprise de recyclage d'argent—je ne suis pas certain qu'il s'agisse de recyclage au sens technique du terme; ce qui s'est passé, c'est que l'argent est simplement passé par la Banque de crédit et de commerce, puis par la Banque Royale ainsi, d'ailleurs, que par une autre banque à charte au Canada.

Son Honneur le juge Flanigan a jugé approprié de faire inscrire au compte rendu, après que ces deux faits aient été portés à son intention, qu'il n'y avait absolument aucune preuve que la Banque de crédit et de commerce Canada n'ait pas pleinement coopéré avec les autorités canadiennes, en l'occurence, la GRC agissant à la demande du FBI; il a ajouté qu'il n'y avait absolument aucune preuve que la Banque de crédit et de commerce ait mal agi en quoi que ce soit. Voilà, en un mot, à quoi se résume la situation.

M. Manley: Honnêtement, cependant, M. Tanner, cela était-il pertinent à la demande présentée devant le tribunal? En d'autres termes, ce n'était pas une tentative d'enquête directe sur les activités de la BCCC. C'était une tentative d'obtention de preuves relatives aux actes de l'agence de voyage et de groupes associés aux États-Unis pour tenter de se soustraire à l'atteinte du trésor des États-Unis.

M. Tanner: Vous avez raison. Il ne s'agissait en effet pas de porter un jugement sur les activités ou les méthodes bancaires de la BCCC. Cependant, la presse a rendu cette distinction très floue.

M. Manley: Il se peut qu'elle l'ait fait effectivement, mais un des problèmes qui se pose ici est un problème de crédibilité. M. Khan est venu nous présenter ce qu'il considère comme une réhabilitation complète de sa banque. En toute honnêteté, je ne pense pas que ce soit juste. Il ne sait d'ailleurs pas personnellement ce qui s'est passé puisqu'il n'était pas là.

[*Texte*]

Mr. Khan: Sir, I have personal knowledge because you must understand how things work in the bank. When a chief executive takes over it is impossible for him to retrace the steps of his predecessor from the day he took over to the day he is leaving. What I am trying to tell you is that no agency across the border or in Canada has implicated this bank for this particular case and therefore I do not need to go any further.

Mr. Manley: You are telling me you come in, you take charge of this bank, there have been stories flashed all over the place about the actions of Manara Travel, and you say, "Well, I don't need to know anything about that, we obviously have been cleared." You never asked any questions. Are you telling me to believe that?

Mr. Khan: I am telling you that I asked questions of the people who are present here. The manager was here. The auditors were here. I do not need to go into anything more. The transcript was there. I do not need to go any further. There was no notice from the RCMP, from the auditors or from OSFI. Why should I reopen a case that has been cleared by the agencies concerned?

• 1545

Mr. Manley: Mr. Khan, let me ask you this. You said that, and you have said on page 6 that with respect to the Vancouver case the bank has been cleared, as such, by the RCMP. Has the RCMP given you anything in writing concerning its conclusions in respect of the bank's activities, or are you drawing this conclusion from the fact that charges were not particularly laid?

Mr. Khan: As I have been led to believe—and I do go into details with my managers about these cases—much before I came in, the RCMP took on an investigation of the involvement of the bank and then, having found it cleared, did not serve us any notice, and concentrated on the gentleman concerned, Mr. Patrick Good.

Mr. Manley: Are you aware of what officers investigated on behalf of the RCMP in either of these cases?

Mr. Khan: No.

Mr. Manley: Let me ask you in respect of your contract with Mr. Jensen, has Mr. Jensen ever communicated on your behalf with RCMP authorities?

Mr. Khan: I am not aware of that.

Mr. Manley: Going back to Manara Travel, in view of the allegations that were made with respect to the use of that money to circumvent U.S. law, did you investigate the source of the funds?

Mr. Khan: The case was closed. My predecessor must have certainly done it.

Mr. Manley: So, no, you did not.

Mr. Khan: My predecessor must have certainly done it.

Mr. Manley: But you did not talk to him.

[*Traduction*]

M. Khan: Monsieur, je connais personnellement la situation car il faut que vous compreniez comment les choses fonctionnent à la banque. Lorsqu'un chef de direction prend la relève il lui est impossible de retracer toutes les mesures prises par son prédécesseur depuis le jour de son arrivée jusqu'au jour de son départ. Ce que je m'efforce de vous dire c'est qu'aucun organisme, soit américain ou canadien, n'a impliqué notre banque dans cette affaire et je n'ai donc pas besoin de poursuivre sur ce point.

M. Manley: Voulez-vous dire par là que vous arrivez, vous prenez la direction de la banque, il y a eu toutes sortes d'histoires répandues à propos des activités de Manara Travel, et vous vous contentez de dire, «je n'ai absolument pas besoin de savoir ce qui s'est passé, puisque nous avons manifestement été dégagés de toute responsabilité». Vous n'avez jamais posé de questions. C'est cela que vous me demandez de croire?

M. Khan: Ce que je vous dis, c'est que j'ai posé des questions aux personnes qui étaient présentes. Le directeur était là. Le vérificateur était là. Je n'ai pas besoin d'aller plus avant. La transcription était là. Pour moi, cela suffit. Il n'y avait pas d'avis de la GRC, des vérificateurs ni de l'OFSI. Pourquoi réouvrir un dossier qui avait été clos par les organismes concernés?

M. Manley: M. Khan, permettez-moi de poser la question suivante. Vous dites, et vous l'avez répété à la page 6, que la banque a été dégagée de toute responsabilité par la GRC en ce qui concerne l'affaire de Vancouver. La GRC vous a-t-elle remis quoique ce soit par écrit en ce qui concerne ses conclusions au sujet des activités de la banque, ou tirez-vous cette conclusion du fait qu'aucune accusation particulière n'a été portée contre vous?

M. Khan: Comme on me l'a donné à penser—et croyez-moi, je rentre dans le détail de ces affaires avec mes gestionnaires—longtemps avant mon arrivée, la GRC a fait enquête sur le rôle de la banque et, ayant conclu à son innocence, ne nous a pas signifié d'arrêt, et a concentré toute son enquête sur M. Patrick Good, la personne concernée.

M. Manley: Savez-vous quels agents ont fait enquête au nom de la GRC dans chacun de ces cas?

M. Khan: Non.

M. Manley: En ce qui concerne le contrat que vous avez passé avec M. Jensen, celui-ci a-t-il jamais communiqué en votre nom avec les autorités de la GRC?

M. Khan: Pas à ma connaissance.

M. Manley: Revenons à Manara Travel. Compte tenu du fait que l'on avait déclaré que cet argent avait été utilisé pour déjouer la loi américaine, avez-vous fait enquête sur la source des fonds?

M. Khan: L'affaire était close. Mon prédécesseur a certainement dû le faire.

M. Manley: Donc, vous ne l'avez pas fait vous-même.

M. Khan: Mon prédécesseur l'a certainement fait.

M. Manley: Mais vous ne lui avez pas parlé.

[*Text*]

Mr. Khan: No, I did not talk to him; I did not need to talk to him.

Mr. Manley: When Manara Travel was exposed as an agency used to launder funds on behalf of the Libyan government, you do not accept that that is the case? Is that what you are indicating?

Mr. Khan: What I am indicating is that we we did not have knowledge of this; we were not a party to it; and therefore that is where the case rests.

Mr. Manley: But surely you would have wondered where the money was coming from. All of these allegations are being splashed over the newspapers, and documents are being filed in the U.S. courts saying that this was being directly used to fund Libyan activities in the United States and that this was all a front. This is very embarrassing, if not... Accepting what you are saying, that it is not illegal on the part of a bank and that you did not have knowledge at the time, it is surely embarrassing. Nobody wants to be associated with this kind of thing.

Mr. Tanner: A good deal more than embarrassing from a bank's business point of view.

Mr. Manley: Then presumably you made some investigation as to how these funds channelled their way into the bank.

Mr. Khan: I am sure my predecessor would have certainly gone into it in depth, in trying to unravel the background of the whole thing.

Mr. Manley: Did you investigate whether any of these funds were coming from related BCC banks?

Mr. Khan: I did not need to, because the case was closed by the time I came in and took over.

Mr. Manley: So you do not know?

Mr. Khan: I did not need to know. The case was closed.

Mr. Manley: So it is a matter that what you do not know will not hurt you?

Mr. Khan: No, please, I would protest very strongly at that. What I am saying is—

Mr. Manley: Well, please answer the question and then you can protest all you want.

Mr. Khan: Yes, I am answering the question. There was a case that was investigated and that was cleared by the agencies concerned; we were out of the picture; and you are telling me—

Mr. Manley: No, no.

Mr. Khan: —that I should have gone and opened the files from the dustbins of the library and reopened it?

Mr. Manley: No, I am asking you... You have come as the witness on behalf of your bank—

Mr. Khan: Certainly.

Mr. Manley: You have already told me you did not talk to your predecessor but you asked all the questions.

[*Translation*]

M. Khan: Non, je ne lui ai pas parlé; ce n'était pas nécessaire.

M. Manley: Lorsqu'il a été révélé que Manara Travel était une agence utilisée pour recycler des fonds du gouvernement lybien, vous n'êtes pas d'accord avec cette conclusion? Est-ce là ce que vous voulez dire?

M. Khan: Ce que je veux dire c'est que nous n'étions pas au courant de cela; nous n'avons pas été partie à cette affaire; un point c'est tout.

M. Manley: Vous vous êtes certainement demandé d'où venait l'argent. Toutes ces accusations répandues dans les journaux, ces documents présentés devant les tribunaux américains selon lesquels cet argent servait directement à financer des activités lybiennes aux États-Unis, d'après lesquels tout cela n'était qu'une facade. Voilà qui est très embarrassant, sinon... Même si nous acceptons ce que vous dites, qu'il n'y a pas eu d'illégalité de la part de la banque et que vous n'étiez pas au courant de la situation à l'époque, c'est certainement embarrassant. Personne n'aime être associé à ce genre d'affaire.

M. Tanner: C'est bien plus qu'embarrassant du point de vue des activités d'une banque.

M. Manley: Vous avez donc probablement fait une enquête pour savoir comment ces fonds étaient parvenus dans votre banque.

M. Khan: Je suis certain que mon prédécesseur a fait une enquête serrée pour essayer d'en trouver la source.

M. Manley: Vous êtes-vous renseigné pour savoir si certains de ces fonds provenaient d'autres banque de la BCCC?

M. Khan: Ce n'était pas nécessaire puisque l'affaire était close au moment où j'ai pris mon poste.

M. Manley: Donc, vous n'en savez rien?

M. Khan: Il n'était pas nécessaire que je le sache. L'affaire était close.

M. Manley: Autrement dit, ce que l'on n'ignore ne peut pas faire de mal?

M. Khan: Non, je proteste énergiquement. Ce que je dis, c'est que...

M. Manley: Eh bien, répondez donc à la question, après quoi, vous pourrez protester tant que vous voudrez.

M. Khan: Mais je réponds à votre question. Il s'agissait là d'une affaire qui faisait l'objet d'une enquête et qui a été réglée par les organismes concernés; nous n'étions pas impliqués; et vous me dites...

M. Manley: Non, non.

M. Khan: ...que j'aurais dû aller rechercher les dossiers dans les poubelles de la bibliothèque et rouvrir l'affaire?

M. Manley: Non, ce que je vous demande... Vous comparaissez ici comme témoin au nom de votre banque...

M. Khan: Certainement.

M. Manley: Vous m'avez déjà dit que vous n'aviez pas parlé à votre prédécesseur mais que vous aviez posé toutes les questions nécessaires.

[*Texte*]

Now, look, I will accept what you are saying, that the bank is not guilty of any wrongdoing. Accepting that—

Mr. Khan: Thank you very much.

Mr. Manley: —it is embarrassing that your bank was associated with this transfer of funds. What I want to know is whether anyone, on behalf of your bank internally, scoured your records to make sure that there were no other similar deposits being made, that it was not connected to any other member of the BCCI group.

• 1550

Mr. Khan: All I can tell you is that I could show you and send you the audit reports, which will tell you that we went in depth to find out what the sources and others things were. It was not just that the RCMP came and declared that we just slept. We did not sleep over these things, because we were once upon a time a bank and a bank does not take these things lying down.

Mr. Manley: So what was the source of the funds?

Mr. Khan: I will send you that report.

Mr. Manley: Tell me, what was the source of the funds?

Mr. Khan: We have some information here that these social funds were transfers made from intermediary banks.

Mr. Manley: Were you able to assure yourself that other related banks were not involved in these funds?

Mr. Khan: As I said, I am sure my predecessor would have certainly done that.

Mr. Manley: In other words, your answer is, "I don't know".

Mr. Tanner: I think Mr. Khan is refreshing his memory on the record, which goes back, as we know, before his time. The record shows that on one of the transmittals, it came as I mentioned earlier from a Canadian Schedule I bank, or at least a New York branch of a Canadian Schedule I bank. I don't think you would expect to go to that transmitting bank and say, "But where did you get it from?"

Mr. Manley: Frankly, Mr. Tanner, I think in this case, because of the embarrassing nature of the stories that were published at the time—

Mr. Tanner: After the fact.

Mr. Manley: After the fact.

Mr. Tanner: After this transmission had been received.

Mr. Manley: —that it would have been prudent for the management of the bank to scrutinize the source of these funds, to ask a lot of questions about this customer, and to make sure that such things did not happen again. It surprises me that that is not the case. The way this relates, Mr. Khan also came out essentially saying that what has been described in U.S. courts as the biggest fraud in international financial history is all a put-on by the Governor of the Bank of

[*Traduction*]

Disons que j'accepte ce que vous dites, que la banque n'est aucunement coupable. Cela dit. . .

M. Khan: Merci beaucoup.

M. Manley: . . .il est très gênant que votre banque soit liée à ce transfert de fonds. Ce que je veux savoir c'est si quelqu'un, dans votre banque, a épluché vos dossiers pour s'assurer qu'on ne faisait pas de dépôts du même genre, il n'y avait pas de liens avec d'autres membres du groupe de la BCCI.

M. Khan: Tout ce que je puis vous dire c'est que je pourrais vous montrer ou vous faire parvenir les rapports de vérification, qui vous apprendront que nous avons fait un gros travail de recherche pour découvrir quelles étaient les sources et autres choses du même genre. La GRC n'a jamais déclaré que nous nous étions contentés de fermer les yeux. Nous n'avons pas fermé les yeux sur ces questions, car nous étions autrefois une banque et une banque ne fait pas le mort dans ce cas-là.

M. Manley: Quelle était donc la source de ces fonds?

M. Khan: Je vous enverrai ce rapport.

M. Manley: Répondez-moi, quelle était la source des fonds?

M. Khan: Selon les renseignements dont nous disposons, ces fonds à usage social avaient été transférés par des banques jouant le rôle d'intermédiaire.

M. Manley: Avez-vous pu vous assurer que d'autres banques n'avaient pas joué de rôle dans ce transfert de fonds?

M. Khan: Comme je l'ai déjà dit, je suis certain que mon prédécesseur s'en est assuré.

M. Manley: En d'autres termes, votre réponse est, «Je n'en sais rien».

M. Tanner: Je crois que M. Khan est en train de se rafraîchir la mémoire à propos d'un dossier qui est antérieur à son arrivée. Ce dossier montre qu'un des transferts, comme je l'ai dit tout à l'heure, provenait d'une banque à charte canadienne, ou du moins d'une succursale newyorkaise d'une telle banque. Je ne pense pas que vous vous attendiez à ce qu'on aille demander à cette banque «mais d'où avez-vous obtenu cet argent?»

M. Manley: Franchement, monsieur Tanner, j'estime que dans le cas présent, du fait du caractère fort gênant des comptes rendus publiés à l'époque. . .

M. Tanner: Après coup.

M. Manley: Après coup.

M. Tanner: Après réception de ce transfert.

M. Manley: . . .il eut été prudent que la direction de la banque examine avec soin la source de ces fonds, qu'elle pose tout un tas de questions à propos de ce client, et qu'elle s'assure que cela ne se reproduise pas. Je suis surpris de voir qu'il n'en est rien. De la façon dont il nous présente les choses, M. Khan nous dit essentiellement que ce qui a été décrit dans les tribunaux américains comme la plus grande fraude de l'histoire financière internationale n'est qu'une

[*Text*]

England. I am summarizing his evidence. We are asked to believe that the BCCI was innocently overtaken by the Governor of the Bank of England, and all kinds of people were put out of work and lots of depositors lost their money.

On the other side of that are very serious statements that he has referred to, in consequential media and elsewhere, to the effect, and Mr. Mackenzie said it himself, that BCCI was one big, rotten apple. What I want to know, since he is here saying, "We were okay; we were clean and we never had anything to do with anything—"

Mr. Tanner: In Canada.

Mr. Manley: —in Canada—is what investigations were carried on here when it was discovered that something was pretty foul about this particular account, to endeavour to ensure what the source of these funds was.

Mr. Tanner: Mr. Manley, if I might interject, I think from Mr. Khan's submission, his written submission, you know where his loyalties lie and perhaps you see the reason. With respect to investigation after the Manara incident, certainly not only was the manager of the Ottawa branch, who happens no longer to be in the employ of the bank, on notice to look out for similar major transfers of funds and find out their source, perhaps going back two or three steps as you suggest he should have had the prescience to do in this instance—and I think that is expecting an unfair level of vigilance on his part at the time, I might say—all other managers of BCC and CEOs of BCC Canada and probably elsewhere were strongly advised and directed to make those inquiries.

• 1555

I think Mr. Khan has referred to the very stringent procedures that BCC Canada implemented probably after this Manara incident and before the effective date of money laundering legislation in the Criminal Code in Canada.

Mr. Manley: I accept the answer. Who was Anwar Khan?

Mr. Khan: He was the manager of our Ottawa branch.

Mr. Manley: Was he the officer of the bank responsible for the Manara Travel account?

Mr. Khan: He was the manager of the branch so he is responsible for every account.

Mr. Manley: Is he still associated with the bank?

Mr. Khan: No, he was asked to leave about six months ago.

Mr. Manley: For what reason?

Mr. Khan: Several reasons.

Mr. Langdon: So you say he was asked to leave?

Mr. Khan: In the scheme of things, in terms of the reorganization, he did not fit in. So we gave him a package and he left.

[*Translation*]

histoire montée de toute pièce par le gouverneur de la banque d'Angleterre. Je résume là le témoignage. On nous demande de croire que la BCCI, en toute innocence, a été abattue par le gouverneur de la banque d'Angleterre, qu'un tas de gens se sont retrouvés au chômage et qu'une foule de déposants ont perdu leur argent.

En contrepartie, il y a des déclarations très sérieuses auxquelles il a fait allusion, dans des médias sérieux et ailleurs, à l'effet que, comme M. Mackenzie l'a dit lui-même, la BCCI est un organisme totalement pourri. Ce que je veux savoir, puisque notre témoin nous répète, «nous étions des gens bien; nous avions les mains propres et nous n'avons jamais rien eu à faire avec quoi que ce soit. . .»

M. Tanner: Au Canada.

M. Manley: . . .au Canada—ce que j'aimerais savoir, dis-je, c'est quelles sont les enquêtes qui ont été effectuées ici lorsqu'on a découvert qu'il y avait quelque chose d'assez nauséabond dans ce compte, afin d'essayer de découvrir la source de ces fonds.

M. Tanner: Monsieur Manley, si vous me permettez de vous interrompre, je crois que la déposition écrite de M. Khan vous montre clairement qu'il estime devoir fidélité et vous en voyez peut-être la raison. En ce qui concerne l'enquête après l'incident Manara, le directeur de la succursale d'Ottawa, qui n'est d'ailleurs plus employé par la banque, avait reçu pour instruction de rechercher des transferts de fonds importants analogues et d'en découvrir la source, en remontant peut-être de deux ou trois étapes en arrière comme vous dites qu'il aurait dû penser à le faire dans ce cas—je crois d'ailleurs que c'est attendre de lui un degré excessif de vigilance à l'époque—de plus, tous les autres gestionnaires de la BCCI et les directeurs généraux de BCC Canada et probablement d'ailleurs, ont reçu l'ordre de procéder à ces enquêtes.

Je crois que M. Khan a mentionné les procédures extrêmement rigoureuses mises en place par BCC Canada, probablement après cet incident et avant que des dispositions concernant le recyclage d'argent ne soient incorporées au Code criminel du Canada.

M. Manley: J'accepte votre réponse. Qui était Anwar Khan?

M. Khan: C'était le directeur de notre succursale d'Ottawa.

M. Manley: Était-il l'agent de la banque qui était responsable du compte Manara Travel?

M. Khan: C'était lui le directeur de la succursale; à ce titre, il était responsable de tous les comptes.

M. Manley: Travaille-t-il encore pour la banque?

M. Khan: Non, on l'a remercié il y a environ six mois.

M. Manley: Pour quelle raison?

M. Khan: Pour plusieurs raisons.

M. Langdon: Vous dites bien qu'on lui a donné son congé?

M. Khan: Du fait de la réorganisation, il n'avait plus sa place chez nous. Nous lui avons donc remis un pécule et il est parti.

[*Texte*]

Mr. Langdon: It is my understanding of the fact—

Mr. Khan: Excuse me, sir. As I was saying, in this reorganization that we were carrying on, a further reorganization from the four branches, we would have cut it down to two branches and the head office of which I am in charge.

Mr. Manley: The only point in asking this is to discover, was there any suggestion that Mr. Khan's banking practices were inappropriate? Was that behind his dismissal?

Mr. Khan: They were obsolete, not inappropriate.

Mr. Manley: So there is no question of the nature of this—

Mr. Langdon: Mr. Chairman, very briefly here in reference to some information that I have, it is my understanding that in fact Mr. Anwar Khan was offered a position with another branch of the organization. So to suggest that he was. . .even by inference as you may have done, or explicitly as Mr. Manley may have done, would seem to me to be incorrect. Was he dismissed? Surely that is not the case.

Mr. Khan: If he was dismissed, he would not have been given the kind of package that you give to a dismissed officer.

Mr. Langdon: So in fact he wished to resign.

Mr. Manley: Wait a minute. If he was dismissed, you would not have given him what you would give to a dismissed employee?

Mr. Tanner: Let's just make the record clear before we take any more of your valuable time.

Mr. Manley: I think we are on a red herring here.

Mr. Tanner: The witness will correct me if I am wrong. It would seem that because of Mr. Khan's needing a refresher course—Mr. Anwar Khan—if you will—he was invited or directed to be transferred to Toronto head office. He chose not to go to Toronto head office, and based on that a package was agreed to, a package for his termination, if you will.

Mr. Khan: So that is why I corrected it, that if it was a dismissal, you do not give a package to a person who is dismissed for any wrongdoing.

Mr. Manley: Okay. He was asked to leave.

As you know, he was involved with the travel agency. Are you aware that he also participated in the incorporation of a company known as Neutron International?

Mr. Khan: No, sir, I am not aware of that.

Mr. Manley: Are you aware of an individual who apparently was a customer of the bank, named Ian V. Macdonald?

• 1600

Mr. Khan: I do not recall it. It must be that it does not strike my mind.

Mr. Manley: Are you aware of any allegations that the bank acted in the processing of funds that went into organizations that might be described loosely as anti-semitic or hate-mongering?

[*Traduction*]

M. Langdon: Si je comprends bien. . .

M. Khan: Je vous prie de m'excuser, monsieur. Comme je le disais, notre réorganisation prévoyait la réduction de notre système de quatre à deux succursales, plus le siège social que je dirige.

M. Manley: Tout ce que je veux savoir c'est si les méthodes bancaires pratiquées par M. Khan n'étaient pas appropriées. Est-ce là la raison de son renvoi?

M. Khan: Ces méthodes étaient obsolètes, mais non inappropriées.

M. Manley: Donc, il n'est pas question de la nature de ce. . .

M. Langdon: Monsieur le président, un mot à propos d'un renseignement dont je dispose: je crois savoir que M. Anwar Khan s'est, en fait, vu offrir un poste dans une autre succursale de l'organisation. Donc, suggérer. . . même indirectement, comme vous l'avez peut-être fait, ou explicitement, comme M. Manley l'a peut-être fait lui-même, qu'il était. . . me paraît incorrect. A-t-il été renvoyé? Ce n'est certainement pas le cas.

M. Khan: S'il avait été renvoyé, on ne lui aurait pas accordé le genre de pécule que l'on donne à un agent qu'on a mis à la porte.

M. Langdon: Donc, il voulait démissionner.

M. Manley: Un instant. S'il avait été renvoyé, vous ne lui auriez pas accordé le genre de pécule que vous donneriez à un employé que vous mettriez à la porte?

M. Tanner: Tirons les choses au clair avant de vous accaparer plus longtemps.

M. Manley: J'ai l'impression qu'on essaie de noyer le poisson.

M. Tanner: Le témoin me reprendra si je me trompe. Il me semble que M. Anwar Khan avait besoin d'un cours de recyclage—si vous voulez—on l'a donc invité, on lui a donc offert, ou imposé, une mutation au siège de Toronto. Il a décidé de ne pas y aller, et compte tenu de cette décision, on a convenu d'un pécule pour sa cessation d'emploi.

M. Khan: C'est la raison pour laquelle je vous ai repris et je vous ai dit que l'on n'offre pas cela à une personne renvoyée pour avoir commis une faute.

M. Manley: Bon. On lui a demandé de s'en aller.

Comme vous le savez, il avait des rapports avec cette agence de voyage. Savez-vous qu'il a également participé à la constitution d'une société appelée Neutron International?

M. Khan: Non, monsieur, je ne le savais pas.

M. Manley: Connaissez-vous une personne, qui était apparemment un client de la banque, appelée Ian V. Macdonald?

M. Khan: Je ne me souviens pas. Cela ne m'a probablement pas frappé.

M. Manley: On a allégué que la banque avait traité les paiements versés à des organismes qu'on pourrait décrire en gros comme étant antisémites ou fanatiques; êtes-vous au courant de cela?

[*Text*]

Mr. Khan: No.

Mr. Manley: You are not aware of those allegations?

Mr. Khan: I am aware of the allegations but as I say—

Mr. Manley: Have you investigated the allegations personally?

Mr. Khan: Yes, I did. Personally, yes.

Mr. Manley: Did you discuss them with your predecessor?

Mr. Khan: No, because this allegation came out after the closure. That is the first time I heard of it, in the newspapers.

Mr. Manley: And so you have investigated it since that time?

Mr. Khan: I talked to my manager here in Ottawa and I thought this was totally baseless.

Mr. Manley: Based on what the manager in Ottawa told you?

Mr. Khan: No, based on the kind of activities that we carry on in the branches.

Mr. Manley: Now, you know that money came into Manara Travel which ultimately—and I don't think you denied this—was used to try to evade U.S. law. How can you be so sure, given the rather short investigation that was conducted concerning the source of those funds, that other funds were not going to fund these other activities?

Mr. Khan: But as I again say, you are talking about my times. This anti-semitism, this came up or was coughed up for reasons beyond my imagination in the newspapers after the takeover. Just because the press was very rightly interested in the bank and I was speaking to them on a daily basis, I wanted to make sure things were in order before I came up and made a statement.

Mr. Manley: So your investigation consisted of discussing it with the manager who succeeded Mr. Khan?

Mr. Khan: That and the other managers. It did not localize itself only to Ottawa.

Mr. Manley: I want you to understand that in putting these things to you, I am not doing it in an accusatory fashion but rather to give you an opportunity to respond. This is part of what our exercise is here, to get these things on the record.

Mr. Khan: Certainly.

Mr. Manley: I realize you have been very generous to me, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Your colleague wants to ask a question too.

Mr. Manley: Then perhaps I will stop and turn it over to her.

Ms Callbeck: Thank you, Mr. Chairman. I have to leave shortly so I will have just a couple of quick questions. There was a *Globe and Mail* article on July 29 where it alleges that BCCC emptied depositors' accounts, levied unusual charges and otherwise stole money from its depositors. Have you ever had complaints of that kind?

[*Translation*]

M. Khan: Non.

M. Manley: Vous n'êtes pas au courant des allégations?

M. Khan: Je suis au courant des allégations, mais comme je l'ai dit. . .

M. Manley: Avez-vous fait enquête personnellement?

M. Khan: Oui. Je l'ai fait personnellement.

M. Manley: En avez-vous discuté avec votre prédécesseur?

M. Khan: Non, parce que l'allégation a été faite après la fermeture. C'est par les journaux que j'ai appris cela.

M. Manley: Et vous avez fait enquête depuis?

M. Khan: J'en ai discuté avec le directeur de la succursale à Ottawa et j'en ai conclu que ces allégations n'avaient aucun fondement.

M. Manley: D'après ce que vous a dit le directeur à Ottawa?

M. Khan: Non, d'après ce que nous faisons dans les succursales.

M. Manley: Vous savez que Manara Travel a utilisé de l'argent qui a servi en fin de compte—et vous ne l'avez pas nié—à se dérober aux lois américaines. Étant donné l'enquête plutôt brève menée pour connaître la source de ces fonds, comment pouvez-vous être convaincu que d'autres sommes ne servaient pas à financer diverses activités comme celles dont je parle?

M. Khan: Je le répète, vous parlez de ce qui se passe depuis que je suis là. Tout cet antisémitisme et le reste a surgi dans la presse après la prise de contrôle et pour des raisons que je suis incapable d'imaginer. Comme les journaux s'intéressaient à juste titre à la banque et que j'étais en contact quotidien avec eux, je voulais m'assurer que tout était règlementaire avant de faire une déclaration.

M. Manley: Donc, pour votre enquête, vous vous êtes contenté d'en discuter avec le directeur qui a remplacé M. Khan, n'est-ce pas?

M. Khan: Et avec d'autres directeurs aussi. Cela ne visait pas seulement Ottawa.

M. Manley: Comprenez bien que je ne vous accuse de rien; si je vous pose toutes ces questions, c'est pour vous permettre de vous expliquer. Nous sommes ici pour faire la lumière sur la situation.

M. Khan: Je comprends.

M. Manley: Je sais que vous avez été très indulgent avec moi, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Votre collègue aussi aimerait bien poser des questions.

M. Manley: Alors je vais lui céder la parole.

Mme Callbeck: Merci, monsieur le président. Je dois partir bientôt, c'est pourquoi je voulais avoir la possibilité de poser tout de suite quelques brèves questions. Le 29 juillet dernier, un article du *Globe and Mail* a allégué que la BCCC vidait les comptes des épargnants, imposait des frais inhabituels et volait ni plus ni moins ses déposants. Avez-vous jamais reçu des plaintes en ce sens?

[*Texte*]

Mr. Khan: We continue to have complaints in our normal course of business, and this is not true for only BCC Canada. I mean, you will have a disgruntled customer who will say you have overcharged him, and you investigate, and if it is true you give him the money back; if it is not, then you tell him so.

Ms Callbeck: So you have had situations where customers have complained about their accounts being emptied, unusual charges—

Mr. Khan: Emptied?

Ms Callbeck: Yes. It alleges that BCCC emptied depositors' accounts.

Mr. Khan: It is a very strong statement. I am not sure that I understand what the mechanism is of this emptying of accounts. I do not think that is true, not to my knowledge at least.

Ms Callbeck: In that same article it says that your bank did business with customers described as bottom of the barrel, that no other bank would touch, that you would give letters of credit with little or no collateral.

Mr. Khan: The first may be correct, the second incorrect, because this bank did cater to people who wanted to start business, people against whom the other banks would either levy very high charges or not do business with them to the extent that they would have wanted. But the other thing is incorrect that we did not take any collateral; we took much more collateral than any other bank, in Canada at least.

Ms Callbeck: So you don't agree with that statement that you would give letters of credit with little or no collateral.

• 1605

Mr. Khan: Not at all. It all depends on the track record of the customer. If he is a new customer we hardly give him without 100% margin of some nature or the other. If he has a good track record, obviously we establish that record without any margin whatsoever.

Ms Callbeck: So why wouldn't other banks lend to them, then?

Mr. Khan: I have no idea. Every bank has its own policies, and unfortunately or fortunately, one cannot question why this bank is doing this and the other bank is not doing that. If you were to go into detail you would find out that. . . Just take the Schedule A banks. One Schedule A bank would have a different nature of approach than the other.

Ms Callbeck: But you agree that you do business with customers, or you did business with customers, that other banks would not touch?

Mr. Khan: I would put it this way. We did business with customers to the extent that the other banks would not accommodate. We took appropriate collateral to cover those transactions.

Ms Callbeck: But you don't know why those other banks would not accommodate them.

[*Traduction*]

M. Khan: Nous recevons des plaintes dans le cours de nos affaires comme n'importe quelle autre banque. Un client mécontent nous accuse de lui avoir imposé des frais trop élevés, alors nous faisons enquête et s'il a raison, nous le remboursons. S'il a tort, nous le lui faisons savoir.

Mme Callbeck: Il est donc arrivé que des clients se plaignent que leurs comptes aient été vidés, qu'on ait prélevé des frais inhabituels. . .

M. Khan: Vidés?

Mme Callbeck: Oui. On allègue que la BCCC vidait les comptes des déposants.

M. Khan: C'est fort. Je ne comprends pas comment on pourrait vider des comptes. À ma connaissance, c'est faux.

Mme Callbeck: Dans le même article, on dit que votre banque faisait des affaires avec des clients qu'auraient refusés toutes les autres banques et qu'elle donnait des lettres de crédit en exigeant peu en garanties.

M. Khan: Votre première affirmation est sans doute vraie, mais la seconde ne l'est pas. Notre banque faisait affaire avec ceux qui voulaient lancer une entreprise, ceux auxquels les autres banques auraient imposé des frais extrêmement élevés ou refusé de leur accorder ce qu'ils demandaient. Quant à la question du nantissement, c'est faux, nous demandions une meilleure garantie que n'importe quelle autre banque, au Canada du moins.

Mme Callbeck: Il serait donc faux de prétendre que votre banque accordait des lettres de crédit en exigeant peu de biens ou aucun en garantie.

M. Khan: Tout à fait. Cela dépend toujours du dossier d'un client. Si c'est un nouveau client, nous exigeons une garantie équivalente au montant accordé. Si par contre il a un bon dossier, nous pouvons ne rien exiger du tout.

Mme Callbeck: Alors pourquoi les autres banques refuseraient-elles de leur prêter?

M. Khan: Je n'en ai pas la moindre idée. Chaque banque établit ses propres politiques que, malheureusement ou heureusement, nous ne sommes pas à même de contester. Si vous alliez dans les détails, vous découvririez que. . . Prenez par exemple les banques de l'annexe A. Même si elles font toutes partie de la même catégorie, chacune a sa philosophie propre.

Mme Callbeck: Mais vous admettez faire affaire avec des clients que les autres banques refuseraient?

M. Khan: Disons que nous faisions affaire avec des clients que les autres banques refusaient de servir. Nous exigions des garanties suffisantes pour les transactions.

Mme Callbeck: Mais vous ne savez pas pourquoi les autres banques refusaient de les servir.

[*Text*]

Mr. Khan: As I said, there are banks who wouldn't do trade-related business at all because it is very labour intensive. We did it. One can't ask why the other bank is not doing it, because that is our bread and butter, the trade-related business, and we would do it so long as the commissions and the other aspects of the income are good and the collateral covered the transaction.

Mr. Langdon: I have a couple of short questions. You have painted a fairly aggressive position on the part of the bank. I want to ask you about how you are regarded by other banks in the Canadian banking community.

Mr. Tanner: Today?

Mr. Langdon: In the period prior to July 5, because certainly in discussing BCCC with prominent bankers we found that some banks, for instance, were keeping a special file on you because they felt that some of your activities were beyond the pale. We found other bankers who talked about the fact that there was nothing they could quite pinpoint but they just would never do business with you. Why do you think this was?

Mr. Khan: Ignorance.

Mr. Langdon: As simple as that, you think?

Mr. Khan: I would just refer to what Mr. Manley said, that I made sweeping remarks about the Bank of England and the other things. I have a right to my opinion in terms of. . .if I were to look at a leadership towards somebody and that somebody comes from that ladder of leadership to an ordinary man, and I get very hurt—

Mr. Langdon: I am sorry, I do not quite understand.

Mr. Khan: The Bank of England is, in my point of view, the ultimate or the near ultimate to a very conservative banking system. We all look up to it as bankers, towards them. July 5, the incident that unfolded—there was no logical conclusion to that, there was no logic behind doing that. When I say about ignorance I am talking about. . .

Let me tell you about a particular article. The *Time* magazine article made us look like we did everything except banking—terrorism, anti-semitism, bankers to all possible secret service of the world, dictators and what have you—but none of them has ever come with a shred of evidence saying this is what it is. Perceptions were made. You must understand, Mr. Langdon, that it took 19 years of ignorance about what we do, what the culture is, that people came to have these fixed ideas.

• 1610

If you are talking about those banks that made files, I could talk about those banks that did business with us. Security Pacific is by no means a small name. Bank of America, Bank of Tokyo, Dai-Ichi Kangyo, you name the biggest of the big. They did business with us, very normal business.

I accept the fact that everybody is entitled to his opinion, and if they do not want to do business with us, so be it. But we have always gone around trying to convince them and we have had those banks who never used to touch us start to do business with us. That is why I say it is, yes, as simple as that. It is total ignorance wherein people have not really gone out.

[*Translation*]

M. Khan: Je le répète, il y a des banques qui refusent les transactions commerciales parce qu'elles prennent un temps fou. Nous, nous en faisons. Nous n'allons pas chercher à savoir pourquoi une autre banque refuse les transactions commerciales qui sont notre gagne-pain à nous. D'ailleurs, il faut que ces transactions rapportent une bonne commission et des revenus intéressants et que les biens en nantissement soient équivalents au montant de la transaction.

M. Langdon: Je voudrais poser quelques brèves questions. Vous avez brossé le tableau d'une banque assez agressive. Dites-moi donc comment les autres banques canadiennes vous considèrent.

M. Tanner: Aujourd'hui?

M. Langdon: Avant le 5 juillet, car en discutant de la BCCC avec d'autres banques importantes, nous avons découvert que certaines avaient un dossier spécial sur vous car elles jugeaient certaines de vos activités tout à fait inacceptables. D'autres banquiers n'avaient rien à vous reprocher en particulier, mais ils ne voulaient pas faire affaire avec vous. Pourquoi?

M. Khan: Par ignorance.

M. Langdon: Il n'y a pas d'autres raisons selon vous?

M. Khan: M. Manley a dit que j'avais fait des généralisations hâtives au sujet de la Banque d'Angleterre et d'autres choses encore. J'ai droit à mon opinion sur. . . Si je pense à l'attitude d'une direction envers quelqu'un qui se retourne vers un simple citoyen moyen et que j'en suis très blessé. . .

M. Langdon: Je suis désolé, mais je ne vous suis pas du tout.

M. Khan: À mes yeux, la Banque d'Angleterre est le système bancaire le plus conservateur qui soit. Pour tous les banquiers, c'est le modèle à suivre. Le 5 juillet, l'incident que l'on sait s'est produit sans qu'on aboutisse à aucune conclusion logique, sans qu'on ne puisse rien expliquer. Quand je parle d'ignorance, je veux dire que. . .

Prenons par exemple l'article publié dans le magazine *Time* qui nous a dépeints comme des terroristes, des antisémites, les banquiers de tous les services secrets du monde, des dictateurs et j'en passe. Pourtant, il n'y a absolument aucune preuve de ces allégations. On a des impressions. Monsieur Langdon, vous devez comprendre qu'il a fallu 19 années d'ignorance de ce que nous faisons, de notre culture, pour que les gens aient de telles fixations.

Si vous voulez parler de toutes ces banques qui tiennent des dossiers, je pourrais vous parler de celles qui font des affaires avec nous. Security Pacific n'est pas n'importe qui. La Bank of America, la Bank of Tokyo, Dai-Ichi Kangyo, ce sont les plus grosses. Ces banques faisaient des affaires tout à fait normalement avec nous.

Chacun a droit à son opinion et nous la respectons. S'ils ne veulent pas faire affaire avec nous, eh bien tant pis. Nous avons toujours tenté de les convaincre et certaines qui avaient toujours refusé ont fini par accepter. C'est pourquoi je vous dis que c'est tout simplement par ignorance que les gens ne nous ont pas vraiment acceptés.

[*Texte*]

For instance, somebody on television five days ago said that BCCI was a nameplate in Luxembourg and Mr. Michael Mackenzie has said to this committee that we were not, we were a full-fledged head office and a branch housing 160 people. Was that person wrong who said it was only a nameplate? He was not wrong because he was talking through his ignorance. He did not go and see whether we were a nameplate or not. If you were to look at big correspondent banks that we had, correspondent banks, friends that we had relationships with, banking relationships, business relationships, you will have the *Who's Who* of the banking world.

Mr. Langdon: Would you say that Mr. Rahman, who was your chief financial officer internationally, headed up the investigation internally into problems in the bank in early 1990 and, on the basis of his conclusions that things were so appalling, decided that he had to resign—would you say that his conclusion was based on ignorance?

Mr. Khan: Unfortunately, I can't speak of that because I was not there, but I will just tell you that he did not resign. In the restructuring that followed in April, he was asked to go, and hence, perhaps, I suspect that this must be the idea. But during all the testimony Mr. Rahman did not come up with a single "Look, this is what it is".

The other thing I find extremely difficult to understand is that as chief financial officer, if you want not to know what is happening in the bank, then God help all of us.

Mr. Langdon: That is precisely the point that he made.

Mr. Khan: It is difficult for me, Mr. Langdon, to understand that a chief financial officer, if what he alleges is true, was totally ignorant of the facts. That department is where everything boils down and then things are made. I cannot comment more than that.

Mr. Langdon: It was his investigation that discovered a bank within a bank, ICIC in the Cayman Islands. It was his investigation that discovered a large number of not necessarily fictitious people but fictitious loans to such people who could not possibly justify receiving such loans.

It seems to me that if you want to challenge the picture of BCCC here in Canada as a bank that has had some experiences with money laundering, as a bank that has run into some regulatory difficulties, there is a debate there that can take place. Perhaps I can understand your loyalties, but if one is not going to accept that clearly, as OSFI people suggested earlier this afternoon, that the evidence outside this country is of a bank that is not just a case, as they put it, of having a few rotten applies and a few good apples, but the whole thing being rotten to its core.

Mr. Khan: Mr. Langdon, as far as Mr. Rahman, my ex-chief financial officer, is concerned, I wish I had time or less constraint to discuss him.

[*Traduction*]

Par exemple, il y a cinq jours, quelqu'un a dit à la télévision que la BCCI n'était qu'une plaque sur un immeuble du Luxembourg. Or, M. Michael Mackenzie lui-même a affirmé devant le Comité que c'était faux, que nous avions un siège social en bonne et due forme et une succursale employant 160 personnes. Celui qui faisait une telle affirmation s'est-il trompé? Non, puisqu'il parlait par ignorance. Il n'est pas allé vérifier lui-même s'il y avait quelque chose derrière la plaque. Nos banques correspondantes, les amis avec lesquels nous avions lié des relations bancaires, nos relations commerciales sont le Gotha du monde bancaire.

M. Langdon: Et M. Rahman, votre chef des services financiers internationaux qui, après avoir dirigé une enquête interne sur certains problèmes de la banque au début de 1990, a préféré démissionner parce qu'il en est arrivé à la conclusion qu'il se passait des choses terribles—peut-on l'accuser d'ignorance?

M. Khan: Malheureusement, je ne peux pas en parler parce que je n'étais pas là à l'époque. Je peux cependant vous dire qu'il n'a pas démissionné. Lors de la restructuration qui a suivi en avril, on lui a demandé de partir et c'est pourquoi on a dû avoir cette impression. Durant tout son témoignage, M. Rahman n'a jamais dit une seule fois «Voilà ce qui se passe en réalité».

Ce que j'ai aussi beaucoup de mal à comprendre c'est pourquoi un chef des services financiers préférerait ne pas savoir ce qui se passe à la banque. Le cas échéant, sauve qui peut.

M. Langdon: C'est précisément ce qu'il a dit.

M. Khan: Monsieur Langdon, j'ai beaucoup de mal à comprendre qu'un chef des services financiers, si ses allégations sont fondées, pouvait être totalement ignorant des faits. C'est là que tout se passe et se décide. Je ne peux vous en dire davantage.

M. Langdon: C'est son enquête qui a permis de dévouvrir une banque à l'intérieur d'une autre banque, la ICIC dans les îles Caïmans. C'est aussi lui qui a découvert un très grand nombre de prêts fictifs consentis à des gens qui ne pouvaient tout simplement justifier de tels emprunts.

Si vous tenez absolument à nier que la BCCC au Canada ait déjà blanchi de l'argent, qu'elle ait parfois contrevenu aux réglements, on pourra en discuter longtemps. Je comprends votre loyauté, mais comme l'ont dit les représentants du BSIF un peu plus tôt cet après-midi, il faut bien admettre que les preuves recueillies à l'étranger démontrent que les problèmes de la banque ne sont pas imputables à quelques pommes gâtées; c'est toute la banque qui est complètement pourrie.

M. Khan: Monsieur Langdon, en ce qui concerne mon ancien directeur des services financiers, M. Rahman, j'aimerais avoir le temps de vous en parler.

[*Text*]

• 1615

My only submission is this: there are things you keep on hearing about people, about entities, about organizations. If all the laws of the land have been respected and followed, if all the authorities concerned with that particular entity and its operation have cleared it, if there is no wrongdoing that has been established by the relevant authority, not by the man on the street or myself, sir, then I do not need to go any further.

As chief executive officer—and this is not true only for me—any chief executive officer who comes in does not follow minute-to-minute decisions taken by his predecessor. He has a general discussion and then he has three aspects. One is the audit reports, and these audit reports are three audit reports: the external auditor's report, the regulator's audit report, and our own internal audit. He goes through these and finds out if anything is wrong, because these audit reports tell you the weaknesses at present and the weaknesses of the past that have not been taken care of. Then he talks to his people. He talks to the regulators.

I have done my duty with diligence in terms of my responsibility to BCC Canada and I can categorically say that none of us, none of my people, has ever been charged with any illegal activity whatsoever. I was so happy and am still so happy that you all gave me a chance to come here, because I would like you to please be satisfied with one thing: that, for whatever it is worth, this unit is something on which you should give me the benefit of the doubt. Please be proud of the fact that, yes, there were all of these things but we were investigated so thoroughly by all agencies and they cleared us.

Why should I go into details about the fact—go to OSFI and say, "Three years back, you cleared it. Why did you clear us?" It is not that. And we saw to it—not only myself, because I am nothing, it is my head office that gave me instructions that these are things we have to follow, and we followed them very meticulously.

When I talk about my people and the deposits, it is only because of the fact that when everything was in place... Banks become insolvent and they crash for two reasons and two reasons only: if there is a misappropriation of responsibilities by the top people, or if there is a loss of funds and the net worth is going to zero. Both of these things were not there.

The Sheikh of Abu Dhabi, if I can just say so, on July 3 of this year put in over $600 million, and yet it came crashing down because there were certain "rotten apples"in terms of people? That is what I say. If they were there I would have been the first one to hang them if they proved that, yes, these people did what was alleged, because it is a question of 14,000 people who served this bank loyally and followed every regulation and were God-fearing. But please don't tell me that just because a decision has been made by somebody that he could not be wrong; he was wrong because he was the person who led the restructuring; he was the person who said, "Put in this much money"; he was the person who said, "Look, get in all these promissory notes and these guarantees". Everything was signed, and suddenly, all of sudden, on the 5th it went down.

[*Translation*]

Je vous dirai simplement ceci: on entend des choses sur certaines personnes, sur certaines organisations. Quand toutes les lois d'un pays ont été respectées, quand toutes les autorités compétentes ont donné leur aval à un organisme et à ses activités, si personne n'a rien trouvé de répréhensible, ni l'autorité compétente, ni le public, ni moi-même, alors je n'ai plus rien à dire.

Un chef de direction ne se fait pas expliquer mot à mot les décisions de son prédécesseur. Il en discute en général et il se fie à trois types de documents: les rapports de vérification qui sont triples puisqu'il y a celui du vérificateur externe, celui du surintendant et la vérification interne de la banque même. Ces rapports révèlent les faiblesses actuelles et les faiblesses passées qui n'ont pas été corrigées. S'il ne trouve aucune erreur, il en discute avec ses collaborateurs puis avec le surintendant.

J'ai fait scrupuleusement mon devoir pour ce qui est de la BCC Canada et je peux vous affirmer qu'aucun d'entre nous, qu'aucun membre de la banque, n'a jamais été accusé d'avoir mené des activités illégales. Je suis si heureux que vous m'ayez donné l'occasion de venir ici parce que je crois que vous devriez me donner le bénéfice du doute. D'ailleurs, il y a eu toutes ces allégations et l'enquête approfondie de tous ces organismes les a amenés à nous donner leur aval.

Si le BSIF nous a donné son aval il y a trois ans, pourquoi change-t-il d'idée maintenant. Mais cela n'a aucune importance puisque, de toute façon, mon siège social m'a donné des instructions sur ce qu'il fallait faire et je les ai suivies à la lettre.

Quand je parle de mes employés et des dépôts, c'est seulement parce que tout était en place... Les banques deviennent insolvables pour deux raisons seulement: s'il y a abus de confiance par la haute direction ou s'il y a une perte de revenu et que la valeur nette de la banque devient nulle. Or, rien de cela ne s'est produit.

Le 3 juillet dernier, le Cheik d'Abu Dhabi a investi plus de 600 millions de dollars et pourtant, la banque s'est écroulée parce qu'il y aurait eu certaines pommes pourries. Pourtant, s'il y en avait eu, j'aurais été le premier à les crucifier si on avait pu prouver les allégations contre ces personnes. Mais ce sont 14,000 personnes qui ont servi la banque fidèlement et qui ont respecté scrupuleusement tous les règlements. N'allez pas croire que celui qui prend les décisions est infaillible. Celui qui a dirigé la restructuration s'est trompé puisque c'est lui qui a décidé d'investir tel montant, de prendre tous ces billets à ordre et ces garanties. Tout a été signé et, du jour au lendemain, le 5, tout s'est écroulé.

[*Texte*]

I tell you, Mr. Langdon, you people are justified in not being able to understand what Mr. Mackenzie was saying. On every aspect he was told that this restructuring was done. I myself gave papers to OSFI wherein permission was sought by the Bank of England to make this bank a part of the bank that was supposed to have been registered in London. You have to believe somebody; you have to take a leap of faith sometimes. This is what it is.

Please believe me, Mr. Chairman, that my bank, whatever you read in the papers... Yes, it is right, you have to bring it up because that is how you come to the truth. But what I am saying is that as of today, we have done nothing wrong, and that is all I have to say, sir.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): A final round to Mr. Soetens.

Mr. Soetens: Mr. Khan, just one question. Recognizing your knowledge of banking, particularly of BCCC and BCCI, if I were the Sheikh of Abu Dhabi and I came to you and said I would like to borrow $600 million to invest in this bank, would you lend it to me?

• 1620

Mr. Khan: It is a hypothetical question but let me answer it.

If the franchise was good, yes, I would. I can assure you, because I have worked for eight years in the Middle East and not only in an air-conditioned building, I have lived with these people in the tents and I have gone out hunting with them. I know their mentality. They are not as simple-minded as these stories keep on saying. As for money, and especially now that the second generation has come out of Harvard and such places, they are very meticulous about where they put their money.

Mr. Soetens: But as my adviser, as a banker—

Mr. Khan: Yes, sir.

Mr. Soetens: —I have told you I want to invest $600 million in BCCI.

Mr. Khan: Right, sir.

Mr. Soetens: Would you, as my banker, say, yes, that is a good investment?

Mr. Khan: Yes, sir. If a franchise is good and it would give you returns after *x* number of years, I would certainly tell you to put it in.

Mr. Soetens: Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you for coming before the committee to let us see the other side of the coin.

Mr. Khan: Thank you very much, sir.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Il est bien normal que vous n'arriviez pas à comprendre ce que dit M. Mackenzie. À tous égards, on lui a dit qu'il y avait eu restructuration. J'ai moi-même remis au BSIF les documents selon lesquels la Banque d'Angleterre demandait la permission d'incorporer notre banque à une autre qui était censée être inscrite à Londre. Quelqu'un dit la vérité. Il faut parfois faire confiance. C'est ainsi.

Veuillez me croire, monsieur le président, ma banque, quoi qu'on en dise dans les journaux... Oui, c'est vrai, vous devez en parler parce que c'est ainsi qu'on trouve la vérité. Ce que je vous dis, c'est que jusqu'à présent, nous n'avons rien fait de mal, et je n'ai rien à ajouter.

Le président suppléant (M. Sobeski): Un dernier tour pour M. Soetens.

M. Soetens: Une seule question, monsieur Khan. Étant donné votre connaissance des banques, surtout de la BCCC et de la BCCI, si j'étais le Cheik d'Abu Dhabi et que je vous demandais un prêt de 600 millions de dollars pour investir dans cette banque, est-ce que vous accepteriez?

M. Khan: C'est une question bien hypothétique, mais je vais y répondre.

Si la franchise est intéressante, j'accepterais. Comme j'ai travaillé au Moyen-Orient pendant huit ans, et pas seulement dans un immeuble climatisé, puisque j'ai vécu avec ces gens dans leur tente et je suis allé chasser avec eux. Je connais leur mentalité. Ce ne sont pas des simples d'esprit comme on le dit souvent. Quant à l'argent, surtout depuis que la deuxième génération a commencé à sortir de Harvard et d'autres universités du même calibre, ils n'investissent pas n'importe où.

M. Soetens: Mais si vous étiez mon conseiller, en tant que banquier...

M. Khan: Oui, monsieur.

M. Soetens: ...je vous ai dit que je voulais investir 600 millions de dollars dans la BCCI.

M. Khan: J'avais compris.

M. Soetens: Si vous étiez mon banquier, me conseilleriez-vous un tel investissement?

M. Khan: Oui. Quand une franchise est solvable et qu'elle est susceptible de rapporter des revenus au bout d'un certain nombre d'années, je vais vous conseiller d'investir.

M. Soetens: Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je vous remercie d'avoir comparu devant le comité pour nous montrer le revers de la médaille.

M. Khan: Je vous remercie beaucoup.

Le président suppléant (M. Sobeski): La séance est levée.

APPENDIX "FNCE-1"

Statement by Price Waterhouse to the House of Commons Standing Committee on Finance

August 20, 1991

Good morning.

Before entertaining any questions, I would like to read a brief statement which outlines the background of the Bank of Credit and Commerce's operations in Canada and its auditors. I would also like to outline the nature of bank auditors' responsibilities, briefly comment on the major issues which arose during the 1990 audit of Bank of Credit and Commerce Canada and explain Price Waterhouse Canada's relationship with Price Waterhouse U.K. with regards to BCC Canada. Finally, given the vast amount of publicity surrounding the issue of money laundering in the BCC Group, I will comment briefly on steps taken by the auditors to gain some assurance that the Canadian Bank was not knowingly involved in money laundering activities.

BCC Canada

BCCI Canada Inc. (initially BCCI Investment Company Ltd.) was incorporated on September 11, 1975 under the Canada Corporations Act. Financial statements of that company, which was inactive until 1978, were reported on by Price Waterhouse for the periods ended December 31, 1978 to 1981 inclusive. By Letters Patent granted under the Bank Act and issued under date of May 27, 1982, Bank of Credit and Commerce Canada, henceforth referred to as BCC Canada, was formed as a Schedule B bank by conversion from BCCI Canada Inc. with effect from January 1, 1982. BCC Canada is a wholly-owned subsidiary of Bank of Credit and Commerce International S.A. which, in turn, is a wholly-owned subsidiary of BCCI Holdings (Luxembourg) S.A. henceforth referred to as BCCI. BCC Canada's auditors have been as follows for the fiscal years indicated: October 31, 1982 and 1983 - Price Waterhouse and Ernst & Whinney; October 31, 1984 and 1985 - Ernst & Whinney and Touche Ross & Co.; October 31, 1986 - Price Waterhouse and Ernst & Whinney; October 31, 1987 - Price Waterhouse and Thorne Ernst & Whinney; October 31, 1988 and 1989 - Price Waterhouse and Touche Ross & Co.; and October 31, 1990 - Price Waterhouse and Deloitte & Touche.

Auditors' responsibilities

The audit requirements of Canadian chartered banks are contained in various sections of the Bank Act. Relevant sections include the following:

- Section 215 (3) prescribes the form of the annual financial statements;

- Section 242 (5) requires the auditors to report to the shareholders of a bank on the bank's financial statements. Section 242 (6) sets out the required content of the auditors' opinion. The auditors' unqualified report on the financial statements of BCC Canada for the year ended October 31, 1990 was issued under date of January 9, 1991. We have not audited any period subsequent to October 31, 1990;

- Section 242 (3) requires that the auditors report in writing to the Chief Executive Officer and Chief General Manager on any matters coming to the auditors' attention concerning transactions or conditions affecting the well-being of the bank which, in the auditors' opinion, are not satisfactory and require rectification. Included in this requirement are the reporting of transactions which are not within the powers of the bank and loans exceeding 1/2 of 1% of paid-in capital, contributed surplus and retained earnings of the bank in respect of which, in the auditors' opinion, loss to the bank is likely to occur. Our report dated January 9, 1991 in respect of loans was distributed to the Chief Executive Officer of the bank and the Superintendent of Financial Institutions;

- Under section 242 (2), the Superintendent of Financial Institutions may direct the auditor to carry out additional examinations. In that regard, we performed an audit of the returns required under section 220 of the Bank Act (Cash and Secondary Reserves); and

- Section 238 (3) of the Bank Act requires a bank to designate a member of each firm which is to conduct the audit of the bank on behalf of the firm. The designated members for the 1990 examination of BCC Canada were L. D. Woodruff, C.A. of Price Waterhouse and F. Kolhatkar, C.A. of Deloitte & Touche, who are attending this hearing. It is a requirement of the Bank Act that two independent firms of chartered accountants sign the audit opinion on a bank's financial statements.

The overall audit approach for the 1990 examination was developed and agreed to by Price Waterhouse and Deloitte & Touche as co-auditors with joint responsibility for their opinion on BCC Canada's financial statements. The audit work was divided between our two firms with each firm reviewing the work of the other.

The audits of BCC Canada have been conducted in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform our audit to obtain reasonable assurance as to whether the Bank's financial statements are free of material misstatement. Our audits include examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosure in the financial statements. They also include assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

The financial statements are the responsibility of the Bank's management. BCC Canada had established an audit committee comprising three outside directors which met twice a year. The first meeting typically was held to review the scope of the external auditors' work and to approve the audit plan. The second meeting was held to review the auditors findings, to review the financial statements of the Bank and to recommend their approval by the Board of Directors. During 1989, 1990 and early 1991 a representative of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) attended most of these meetings. At these meetings the internal auditor of the Bank also made presentations. In respect of the 1990 audit, we met with the Audit Committee on September 5, 1990 and January 9, 1991.

I understand that Mr. Kolhatkar will expand on the auditors' relationship with OSFI in his remarks to the Committee.

Major issues relating to 1990 audit examination

Matters noted during the 1990 audit which were included in our report to the Audit Committee included the provisions for loan losses; the decline in customer deposits resulting in increased reliance on inter-bank funding, particularly subsequent to October 31, 1990; concerns expressed by OSFI and the expiry of BCC Canada's licence on March 31, 1991.

Brief comments on the matters raised in the Audit Committee report are as follows:

Loan loss provisions - The auditors summarized the results of their review of BCC Canada's loan portfolio and their assessment of the related loan loss provisions, with particular reference to general problems in the real estate industry. We noted our concern regarding two specific loans secured by real estate and our assessment that additional loan loss provisioning was required in respect of those loans. The auditors also advised that related interest and fee revenue should be reversed and that was done. Our assessment of the Bank's overall credit exposures resulted in a substantial increase in the Bank's 1990 loan loss provisions.

Decline in customer deposits - The auditors noted that BCC Canada had experienced a decline in individual deposits during 1990 and that trend had continued beyond its October 31, 1990 year end. As a result, BCC Canada was becoming more dependent on inter-bank funding, directly from affiliates and through lines of credit with other banks which were guaranteed by Bank of Credit and Commerce International S.A. As a consequence, we requested and obtained confirmation from Bank of Credit and Commerce International S.A. that it would continue to support BCC Canada.

Concerns of OSFI - The auditors discussed the concerns raised by OSFI in a letter to BCC Canada dated November 28, 1990 and the resulting renewal of the Bank's licence until only March 31, 1991. The Audit Committee report also noted that the General Manager had submitted an action plan to OSFI relating to its concerns. At our insistence, reference to the expiry of the Bank's licence on March 31, 1991 was included in the notes to the 1990 financial statements.

Price Waterhouse U.K.

The United Kingdom firm of Price Waterhouse (PW U.K.) was appointed sole auditor of the consolidated financial statements of BCCI in 1987. Prior to that time, audit responsibility was split between PW U.K. and Ernst & Whinney.

As auditors of BCCI responsible for issuing an opinion on its consolidated financial statements, PW U.K. issues annual instructions to various other Price Waterhouse firms around the world outlining its requirements for information relating to foreign subsidiaries. The requirements of Price Waterhouse Canada to respond to PW U.K. were independent of our statutory obligations as auditors of BCC Canada under the Bank Act. By way of example, the 1990 instructions to Price Waterhouse Canada requested that we provide a Memorandum on Examination comprising a review of BCC Canada's financial results and certain other supplementary information, in addition to a copy of its audited financial statements.

In 1987, the year Price Waterhouse U.K. was appointed sole auditor of BCCI, the "College of Supervisors", banking regulators in several nations including the U.K. was formed to co-ordinate the oversight of the BCC Group. PW U.K. has carried out certain reviews and investigations of the affairs of BCCI for the College of Supervisors and the Bank of England. PW U.K. has advised us that they cannot report to us, nor release to us, any information arising out of those reviews and investigations because of the requirements of the U.K. 1987 Banking Act and banking secrecy laws elsewhere. We were not informed of any special reviews or any findings resulting therefrom in any of our conversations with PW U.K. prior to signing our opinion on the 1990 financial statements of BCC Canada.

Money laundering

As noted in the 1989 Annual Report and Accounts of BCCI, that company, BCCI S.A. and BCCI (Overseas) Limited were indicted in Florida in 1988 in connection with alleged money laundering activities of some employees and other outside parties who were also charged. All charges against BCCI Holdings (Luxembourg) S.A. were dismissed by the Court in February 1990 pursuant to settlement by BCCI S.A. and BCCI (Overseas) Limited pursuant to which a civil forfeiture of $14 million by BCCI (Overseas) Limited was imposed.

Bank auditors do not have the responsibility as part of their audit of ensuring that bank clients comply with all laws and regulations. The auditors nevertheless believed it prudent to gain some assurance that the Canadian subsidiary was not knowingly involved in money laundering activities before signing their audit opinion on the 1988 and subsequent financial statements. Steps taken to gain such assurance included the following:

- Meetings with the then Chief Executive Officer of BCC Canada in the fall of 1988 and review of a circular prepared by him providing guidance on steps to be undertaken by branches when accepting cash deposits. This circular was amended in the spring of 1989, further tightening money laundering identification procedures.

- Discussions with OSFI in late 1988 and review of their draft report outlining the results of their investigation of BCC Canada's money laundering procedures. The report to the Bank, dated December 9, 1988, indicated that the results of their compliance tests of money laundering controls did not reveal any evidence that the Bank had knowingly been involved in money laundering. OSFI also noted that the Bank had, on November 21, 1988, introduced "new, effective controls to prevent money laundering activities occurring at the Bank".

- At the suggestion of PW U.K. in October 1988, the auditors carried out additional audit procedures with respect to the control over deposit confirmations. Audit tests carried out at branches included certain procedures to assess compliance with BCC Canada's money laundering guidelines.

- In a letter dated December 21, 1988, PW U.K. advised us that it had had meetings with the Directors of the Bank, including the Chairman of the Board and of the Audit Committee, as well as senior management, about the issues which arose as a result of the indictment issued by the U.S. Justice Department. PW U.K. also advised us that BCCI had categorically denied that it had knowingly violated the law against drug trafficking in the U.S.

- Review of reports prepared by BCC Canada's internal auditors in 1988, 1989 and 1990 on their review of money laundering procedures at the branches.

Obtaining written management representation with respect to the 1988, 1989, and 1990 examinations that the "... operating units have complied with the requirements of the Group procedures manual in respect of the management and recording of all customer deposits.. . All liabilities to customers in respect of deposits taken are recorded in the Accounting Statements....".

Mr. Chairman, that completes my prepared remarks. I believe Mr. Kolhatkar of Deloitte & Touche has some remarks after which we would be pleased to respond to any questions the members of the Committee may have.

L. D. Woodruff

APPENDICE «FNCE-1»

Déclaration de Price Waterhouse
au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

le 20 août 1991

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Avant de répondre aux questions des membres du Comité, je désire donner lecture d'une brève déclaration exposant l'activité de la Banque de Crédit et de Commerce au Canada et énumérant les vérificateurs successifs de cette banque. Cette déclaration porte également sur la nature des responsabilités des vérificateurs de banques. J'y aborderai aussi, brièvement, les principales questions soulevées dans le cadre de la vérification de l'exercice 1990. En outre, je décrirai les relations entretenues par Price Waterhouse Canada et Price Waterhouse U.K. à l'égard de la BCC (Canada). Enfin, puisque la question du blanchissage de l'argent dans le groupe BCC est d'actualité, j'exposerai brièvement les mesures prises par les vérificateurs pour acquérir la certitude que la filiale canadienne de cette banque ne prêtait pas sciemment son concours à cette activité.

La BCC Canada

La société BCCI Canada Inc. (à l'origine BCCI Investment Company Ltd.) a été constituée le 11 septembre 1975 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, mais est restée inactive jusqu'en 1978. Les états financiers de BCCI Canada Inc. ont été vérifiés par Price Waterhouse pour les exercices terminés les 31 décembre 1978 à 1981 inclusivement. La Banque de Crédit et de Commerce (Canada) a été inscrite à l'annexe B par lettres patentes décernées en vertu de la Loi sur les banques en date du 27 mai 1982, avec effet rétroactif au 1er janvier 1982. La Banque de Crédit et de Commerce (Canada) [ci-après dénommée la BCC Canada] est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Crédit et de Commerce International S.A., elle-même filiale à 100 % de BCCI Holdings (Luxembourg) S.A. (ci-après dénommée la BCCI). Voici la liste des vérificateurs successifs de la BCC Canada pour les exercices terminés aux dates indiquées : 31 octobre 1982 et 1983, Price Waterhouse et Ernst & Whinney; 31 octobre 1984 et 1985, Ernst & Whinney et Touche Ross & Co.; 31 octobre 1986, Price Waterhouse et Ernst & Whinney; 31 octobre 1987, Price Waterhouse et Thorne Ernst & Whinney; 31 octobre 1988 et 1989, Price Waterhouse et Touche Ross & Co.; 31 octobre 1990, Price Waterhouse et Deloitte & Touche.

Responsabilités des vérificateurs

La Loi sur les banques impose aux banques à charte canadiennes plusieurs obligations relatives à la vérification.

- L'article 215(3) décrit la forme que doivent obligatoirement prendre les états financiers annuels.

- L'article 242(5) exige des vérificateurs qu'ils présentent aux actionnaires d'une banque un rapport sur les états financiers de la banque. L'article 242(6) décrit le contenu obligatoire de l'opinion des vérificateurs. Nous avons délivré, en date du 9 janvier 1991, une opinion sans réserve sur les états financiers de la BCC Canada pour l'exercice terminé le 31 octobre 1990; nous n'avons effectué aucune vérification portant sur une période postérieure au 31 octobre 1990.

- L'article 242(3) prévoit que les vérificateurs présentent au chef de la direction et au directeur général un rapport écrit sur toutes questions portées à l'attention des vérificateurs, relatives à des transactions ou un état de choses affectant la bonne marche de la banque et qui, de l'avis des vérificateurs, ne sont pas satisfaisants et exigent des mesures de rectification. En particulier, les vérificateurs doivent faire état de toutes transactions effectuées par la banque sans que celle-ci y ait été habilitée, ainsi que de tous prêts dépassant 0,5 % du total du capital versé, du surplus d'apport et des bénéfices non répartis de la banque et susceptibles, de l'avis des vérificateurs, d'entraîner une perte pour la banque. Notre rapport en date du 9 janvier 1991 relatif à certains prêts a été remis au chef de la direction de la banque et au surintendant des institutions financières.

- En vertu de l'article 242(2), le surintendant des institutions financières peut ordonner aux vérificateurs de procéder à des vérifications supplémentaires. En vertu de cette disposition, nous avons vérifié les relevés prévus à l'article 220 de la Loi sur les banques (liquidités et réserves secondaires).

L'article 238(3) prévoit que toute banque doit désigner un membre de chacun de ses cabinets d'experts-comptables pour effectuer la vérification de la banque au nom de son cabinet. Ce sont Mme L.D. Woodruff, C.A., du cabinet Price Waterhouse, et M. F. Kolhatkar, C.A., du cabinet Deloitte & Touche, qui ont été chargés de procéder à la vérification de l'exercice 1990 de la BCC Canada. Mme Woodruff et M. Kolhatkar assistent à la présente audience. La Loi sur les banques exige que deux cabinets d'experts-comptables indépendants signent l'opinion exprimée suite à la vérification des états financiers de toute banque.

La stratégie globale adoptée pour la vérification de 1990 a été mise au point d'un commun accord par Price Waterhouse et Deloitte & Touche, en qualité de covérificateurs conjointement responsables de leur opinion relative aux états financiers de la BCC Canada. La mission de vérification a été répartie également entre nos deux cabinets, chacun examinant le travail accompli par l'autre.

Les vérifications de la BCC Canada ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues, qui exigent que les vérificateurs préparent et exécutent leur vérification afin d'arriver à un degré raisonnable de certitude sur l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers de la banque. Dans le cadre de nos vérifications, nous avons effectué des sondages visant à contrôler les informations probantes à l'appui des sommes et des renseignements figurant dans les états financiers, évalué les principes comptables suivis et les estimations importantes faites par la direction, et évalué la présentation générale des états financiers.

C'est à la direction de la banque qu'incombe la responsabilité des états financiers. La BCC Canada avait créé un comité de vérification, constitué de trois administrateurs externes, qui se réunissait deux fois par exercice. Le comité consacrait généralement sa première réunion annuelle à l'examen de l'étendue de la vérification et à l'adoption du plan de vérification. À la deuxième réunion, le comité prenait connaissance des constatations des vérificateurs, examinait les états financiers de la banque, et en recommandait l'adoption au conseil d'administration. Un représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) était présent à la plupart des réunions du comité de vérification

en 1989, en 1990 et au début de 1991. Le vérificateur interne de la banque a également pris la parole pendant ces réunions. Dans le cadre de la vérification de l'exercice 1990, nous avons participé aux réunions du 5 septembre 1990 et du 9 janvier 1991 du comité de vérification.

Je pense que M. Kolhatkar commentera dans sa déclaration les relations entre les vérificateurs et le BSIF.

Principales questions soulevées pendant la vérification de l'exercice 1990

Parmi les questions relevées pendant notre vérification de l'exercice 1990 et signalées dans notre rapport au comité de vérification, figurent notamment les suivantes : provisions pour pertes sur prêts; la baisse des dépôts de clients, qui entraînait un recours accru au financement interbancaire, en particulier après le 30 octobre 1990; les craintes exprimées par le BSIF; et l'expiration du permis de la BCC Canada le 31 mars 1991.

Voici quelques brèves observations sur les questions soulevées dans le rapport présenté au comité de vérification.

Provisions pour pertes sur prêts — Les vérificateurs ont résumé le résultat de leur examen du portefeuille de prêts de la BCC Canada et de notre évaluation des provisions correspondantes pour pertes sur prêts, eu égard notamment à la conjoncture défavorable dans le secteur de l'immobilier. Nous avons fait état, en particulier, de notre inquiétude au sujet de deux prêts garantis par des biens immeubles, qui justifiaient selon nous des provisions supplémentaires pour pertes sur prêts. Les vérificateurs ont également recommandé que l'inscription d'intérêts et de commissions crédités en 1990 au titre de ces prêts soit contrepassée, ce qui a été fait. À la suite de notre évaluation relative aux risques bancaires généraux, les provisions pour pertes sur prêts de la banque pour l'exercice 1990 ont été sensiblement majorées.

Baisse des dépôts de clients — Les vérificateurs ont noté que la BCC Canada avait enregistré pendant l'exercice 1990 une baisse des dépÔts de particuliers et que cette tendance s'était poursuivie au-delà de la clôture de cet exercice (31 octobre 1990). La BCC Canada était donc amenée à avoir de plus en plus souvent recours à un financement interbancaire, obtenu directement de filiales ainsi que sous forme

de lignes de crédit accordées par d'autres banques sur la garantie de la Banque de Crédit et de Commerce International S.A. En conséquence, nous avons demandé à la Banque de Crédit et de Commerce International S.A. de confirmer qu'elle continuerait à soutenir la BCC Canada, et avons reçu la confirmation demandée.

Craintes exprimées par le BSIF — Dans une lettre à la BCC Canada en date du 28 novembre 1990, les vérificateurs ont évoque les inquiétudes soulevées par le BSIF, et le fait que le permis de la banque avait par conséquent été renouvelé jusqu'au 31 mars 1991 seulement. Le rapport du comité de vérification indiquait également que le directeur général avait remis au BSIF un plan d'action en réponse à ces inquiétudes. Sur nos instances, une allusion au fait que le permis de la banque devait expirer le 31 mars 1991 a été ajoutée aux notes afférentes aux états financiers de l'exercice 1990.

Communications avec Price Waterhouse U.K.

En 1987, le cabinet Price Waterhouse au Royaume-Uni a été nommé seul vérificateur des états financiers consolidés de la BCCI. Avant cette date, Price Waterhouse et Ernst & Whinney se partageaient la responsabilité de la vérification des états financiers de la BCCI.

En qualité de vérificateur de la BCCI, chargé d'énoncer une opinion sur ses états financiers consolidés, le cabinet Price Waterhouse au Royaume-Uni (ci-après dénommé PW U.K.) diffusait chaque année des instructions adressées aux divers cabinets Price Waterhouse dans le monde, demandant certains renseignements relatifs aux filiales étrangères. Notre obligation de fournir ces renseignements à PW U.K. était distincte de nos obligations en vertu de la Loi sur les banques au titre de vérificateurs de la BCC Canada. PW U.K. demandait par exemple à Price Waterhouse Canada, dans ses instructions de 1990, de fournir un mémoire de vérification examinant les résultats financiers de la BCC Canada ainsi que certains renseignements complémentaires et un exemplaire des états financiers vérifiés de la banque.

En 1987, soit l'année de la désignation de Price Waterhouse U.K. comme vérificateur unique de la BCCI, un groupe d'organismes de réglementation de plusieurs pays, y compris le Royaume-Uni, a été créé sous le nom de «College of Supervisors», dans le but de coordonner la surveillance de la BCCI. PW U.K. a

effectué certains examens et mené certaines enquêtes pour le College of Supervisors et la Banque d'Angleterre. Le cabinet PW U.K. nous a informés qu'il ne peut nous communiquer aucun renseignement recueilli dans le cadre de ces examens et de ces enquêtes, en raison des dispositions du «Banking Act» de 1987 du Royaume-Uni et des dispositions légales d'autres pays relatives au secret bancaire. Nous n'avons pas été informés de ces examens spéciaux ni des constatations qui en ont résulté dans nos entretiens avec PW U.K., avant la signature de notre opinion sur les états financiers de la BCC Canada pour l'exercice 1990.

Blanchissage de l'argent

Comme il est mentionné dans le document de 1989 intitulé Annual Report and Accounts of BCCI, cette société, BCCI S.A. et BCCI (Overseas) Limited ont été mises en accusation en 1988, dans l'État de Floride, relativement à des activités de blanchissage d'argent dont ont été accusés certains employés ainsi que des tiers. Toutes les accusations portées à l'encontre de BCCI Holdings (Luxembourg) S.A. ont été déboutées par le tribunal en février 1950 à la suite d'une entente conclue par BCCI S.A. et BCCI (Overseas) Limited, en vertu de laquelle une peine civile de 14 millions de dollars a été imposée à BCCI (Overseas) Limited.

Il ne relève pas de la responsabilité des vérificateurs de s'assurer que les clients de la banque se conforment aux lois et règlements. Les vérificateurs ont néanmoins jugé prudent, avant de signer l'énoncé d'opinion sur les états financiers des exercices 1988 et ultérieurs, d'acquérir dans la mesure du possible, la certitude que la filiale canadienne ne prêtait pas sciemment son concours à des activités de blanchissage de fonds.

Dans ce but, nous avons pris entre autres les mesures suivantes :

> Nous avons rencontré le chef de la direction de la BCC Canada pendant l'automne 1988 et avons examiné une circulaire rédigée par lui, donnant des instructions sur les mesures à prendre par les succursales pour recevoir des dépôts d'espèces. Cette circulaire a été modifiée au printemps 1989, dans un sens restrictif, afin de faciliter encore le dépistage des opérations de blanchissage.

- Nous avons eu des entretiens avec le BSIF vers la fin 1988 et avons examiné son rapport préliminaire exposant les résultats de son enquête sur les mesures prises par la BCC Canada pour lutter contre le blanchissage. Selon le rapport du BSIF, qui date du 9 décembre 1988, les sondages de conformité effectués par le Bureau afin de vérifier les mesures de contrôle prises par la banque pour empêcher le blanchissage n'ont révélé aucune information permettant de conclure que la banque avait prêté son concours à des activités de blanchissage. Le BSIF notait également que la banque avait mis en oeuvre, le 21 novembre 1988, des mesures nouvelles et efficaces visant à empêcher que la banque ne se prête à des activités de blanchissage.

- À la demande de PW U.K., les vérificateurs ont procédé en octobre 1988 à des vérifications supplémentaires des mesures de contrôle des confirmations de dépôt. Les sondages de vérification effectués dans les succursales visaient entre autres à établir si la BCC (Canada) se conformait aux directives en matière de blanchissage.

- La cabinet PW U.K. nous a informés par lettre en date du 21 décembre 1988 que ses représentants s'étaient entretenus avec les administrateurs de la banque, y compris le président du conseil d'administration et le président du comité de vérification, ainsi qu'avec la haute direction, au sujet des questions soulevées par la mise en accusation émise par le ministère de la Justice des États-Unis. PW U.K. nous a également informés que la BCCI avait catégoriquement nié avoir sciemment enfreint les lois des États-Unis relatives au trafic de stupéfiants.

- Nous avons examiné les rapports des vérificateurs internes de la BCC Canada pour les exercices 1988, 1989 et 1990, portant sur leur examen des mesures de prévention du blanchissage dans les succursales.

- Nous avons obtenu de la direction, dans le cadre de nos vérifications des exercices 1988, 1989 et 1990, des déclarations écrites précisant que «... les sociétés d'exploitation se sont conformées au manuel des procédés et méthodes du Groupe quant au traitement et à l'enregistrement de tous les dépôts de clients. Toutes les dettes à des clients correspondant à des dépôts reçus sont inscrites aux comptes...»

Monsieur le président, voici ce que j'avais à dire. Je crois que M. Kolhatkar, du cabinet Deloitte & Touche, désire présenter quelques observations. Nous nous ferons ensuite un plaisir de répondre à toutes questions des membres du Comité.

APPENDIX "FNCE-2"

SUBMISSION TO THE HOUSE OF COMMONS FINANCE COMMITTEE FROM DELOITTE & TOUCH

– AUGUST 20, 1991 –

SUBMISSION TO THE HOUSE OF COMMONS FINANCE COMMITTEE FROM DELOITTE & TOUCHE

- AUGUST 20, 1991 -

Good morning.

I would like to read a brief statement to the Committee outlining our role and responsibilities in the audit of the Bank of Credit and Commerce Canada for the fiscal year ended October 31, 1990. Following this statement, I would be pleased to answer any questions that Committee members might have.

For the record, let me state that I concur with the statement made by Mrs. Woodruff.

Deloitte & Touche and its predecessor firm Touche Ross, have been one of the rotating joint auditors for the Bank of Credit and Commerce Canada (BCCC) since 1984. We participated in the audits of the Bank's financial statements for fiscal year ended on October 31, 1984, 1985, 1988, 1989 and 1990. Our joint auditors, Price Waterhouse, were appointed permanent auditors of the Bank in 1987 when Price Waterhouse were appointed the auditors of BCCC's parent company.

As Mrs. Woodruff has stated, audits must be conducted in accordance with generally accepted auditing standards which require that the auditors plan and perform their audit to obtain reasonable assurance as to whether the financial statements are free of material misstatement. At the time we were conducting our 1988, 1989 and 1990 audits of the Bank, we were aware of the difficult circumstances in which the Bank was operating. We designed our audit scope and expanded it where necessary to assess the impact of these difficult circumstances on the financial statements of the Bank as required by the generally accepted auditing standards. Audits however, are not intended to express an opinion on the operating

effectiveness of management's system of internal controls or to ensure the Bank's compliance with the various laws and regulations.

As it is customary and an accepted professional practice, we worked closely with our joint auditors. We confirm that the total audit work for the Bank was divided between the two audit firms. Each audit firm carried out its own share of the work and reviewed the other's work. Both audit firms participated jointly in decision making and attended all important meetings with management and the Audit Committee.

As indicated by Mrs. Woodruff, we will comment on the working relationship with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) during the course of our examination. It has now become a common practice for the shareholders' auditors of a bank to meet with the OSFI, prior to the commencement of the OSFI's annual examination, to make their audit working papers available to the OSFI for their review and meet with OSFI again at the conclusion of their examination. The shareholders' auditors also obtain a written confirmation from the OSFI of any facts that OSFI may be aware of which should be taken into consideration by the shareholders' auditors prior to the completion of the statutory audit. While completing the audits of the fiscal years ended October 31, 1988, 1989 and 1990 these accepted practices were followed. The OSFI confirmed to the auditors in writing on January 10, 1991 that they were not aware of any other matters except those noted in their November 1990 letter to the Bank which we should consider prior to completion of our examination and forming our opinion on the financial statements.

The auditors' communication with the OSFI became more frequent in the case of the BCCC ever since certain officers of BCCC's affiliate were indicted in the State of Florida on money laundering charges in late 1988. The OSFI apprised us of special investigations and examinations they carried out during 1988, 1989 and 1990 of BCCC with regard to possible money laundering activities in Canada. The OSFI also informed us that the police authorities had carried out an investigation of certain specific transactions involving BCCC. We had meetings with the OSFI at the conclusion of these special investigations and on each occasion

we were informed that the results of the investigations did not disclose any information that would affect our opinion on the financial statements of the Bank. The OSFI however, had a number of specific recommendations for improving controls and procedures for management to follow, and we performed certain review procedures to obtain assurance that management had implemented these recommendations. We also expanded the scope of our branch audit work to examine certain cash transactions.

At the end of the 1990 audit, the auditors were aware that the OSFI renewed the Bank's licence for only three months to the end of March 31, 1991 (rather than customary period of one year). The OSFI's reasons for such a short renewal were outlined in their letter to the Bank in November 1990. We had extensive discussions with the Bank's management and the OSFI in January 1991 to determine the adequacy of the Bank's response to the OSFI's action and to determine if BCCC's licence to operate in Canada would be renewed on March 31, 1991. We were informed by the OSFI in writing that there was every indication that the BCCC's licence would be renewed, albeit on a shorter term basis subject to the Bank's ability to satisfy the OSFI's concerns. There was also every indication at the time that the Bank was willing and able to satisfy the OSFI's concerns. At our insistence Note 1 was added to the audited financial statements of the Bank which states that the Bank's licence has been renewed only until March 31, 1991 and is subject to renewal according to the provisions of the Bank Act. This is a highly unusual note for any bank to have.

At the conclusion of the 1990 audit, Price Waterhouse Toronto conversed with Price Waterhouse U.K. Deloitte & Touche was advised that they did not receive any information which would affect the scope of our examination or our opinion on the financial statements.

In summary we designed our audit approach and scope and expanded it where necessary to take into consideration the difficult circumstances in which the Bank was operating. Our joint audit was conducted in accordance with generally accepted auditing standards and in accordance with the provisions of the Bank Act. Price Waterhouse and Deloitte & Touche both expressed an unqualified opinion dated January 9, 1991 on the financial statements of

BCCC for the fiscal year ended October 31, 1990 in accordance with the requirements of the Bank Act.

We would be pleased to answer any questions that the members of the Committee might have.

* * *

APPENDICE «FNCE-2»

Déclaration de Deloitte & Touche au Comité permanent des finances de la chambre des communes

– le 20 août 1991 –

Déclaration de Deloitte & Touche
au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

- le 20 août 1991 -

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je désire donner lecture au Comité d'une brève déclaration exposant notre rôle et nos responsabilités dans la vérification de la Banque de Crédit et de Commerce (Canada) pour l'exercice terminé le 31 octobre 1990. Je répondrai ensuite aux questions des membres du Comité.

Pour mémoire, je désire tout d'abord déclarer que je suis d'accord avec la déclaration de Mme Woodruff.

Deloitte & Touche, et avant lui son cabinet prédécesseur, Touche Ross, ont été depuis 1984 l'un des covérificateurs par roulement de la Banque de Crédit et de Commerce (Canada) (BCCC). Nous avons participé à la vérification des états financiers de la banque pour les exercices terminé les 31 octobre 1984, 1985, 1988, 1989 et 1990. Nos covérificateurs, Price Waterhouse, ont été désignés vérificateurs permanents de la banque en 1987, lorsqu\ils ont été désignés vérificateurs de la société mère de la BCCC.

Comme Mme Woodruff l'a déclaré, les vérifications doivent être effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues, qui exigent que les vérificateurs préparent et exécutent leur vérification afin d'arriver à un degré raisonnable de certitude sur l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Lors de nos vérifications de 1988, 1989 et 1990, nous étions concients de la situation difficile dans laquelle se trouvait la banque. Nous avons établi la portée de notre vérification et l'avons élargie lorsque c'était nécessaire, afin d'évaluer l'incidence de cette situation sur les états financiers de la banque comme l'exigent les normes de vérification généralement reconnues. Toutefois, les vérifications ne sont pas conçues pour donner lieu à une opinion sur l'efficacité pratique des systèmes de contrôle interne établis par la direction, ni pour vérifier que la banque se conforme aux lois et règlements.

Selon les usages et les pratiques professionnelles reconnues, nous avons collaboré étroitement avec nos covérificateurs. Nous confirmons que la mission de vérification de la banque était répartie entre les deux cabinets de vérification, chacun effectuant sa part du travail et examinant le travail effectué par l'autre. Les deux cabinets de vérification participaient conjointement à

la prise des décisions et assistaient à toutes les réunions importantes avec la direction et le comité de vérification.

Comme Mme Woodruff l'a annoncé, nous allons présenter quelques observations sur nos rapports avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pendant l'accomplissement de notre mission de vérification. La pratique courante veut aujourd'hui que les vérificateurs nommés par les actionnaires d'une banque rencontrent les représentants du BSIF avant le début de l'examen annuel du Bureau, pour communiquer au Bureau, aux fins d'examen, leur dossier de vérification. Les vérificateurs des actionnaires rencontrent de nouveau les représentants du Bureau une fois leur vérification terminée. Les vérificateurs des actionnaires obtiennent également du BSIF confirmation écrite de tous éléments dont le Bureau a connaissance et qui doivent être pris en compte par les vérificateurs avant la conclusion de la vérification légale. Nous avons suivi ces pratiques reconnues lors de la vérification des exercices terminés les 31 octobre 1988, 1989 et 1990. Le BSIF a confirmé par écrit aux vérificateurs, en date du 10 janvier 1991, qu'aucun élément supplémentaire, à l'exception de ceux mentionnés dans la lettre qu'il a envoyée à la banque en novembre 1990, ne devait à sa connaissance être pris en compte avant la conclusion de notre vérification et la formulation de notre opinion sur les états financiers.

Les vérificateurs ont communiqué plus fréquemment avec le BSIF au sujet de la BCCC après que certains dirigeants d'une société affiliée à la BCCC ont été accusés fin 1988, dans l'État de Floride, de blanchissage de fonds. Le BSIF nous a informés des enquêtes et examens spéciaux menés par lui sur la BCCC en 1988, 1989 et 1990 au sujet de la possibilité que des activités de blanchissage aient été menées au Canada. Le BSIF nous a également informés que les autorités policières avaient mené une enquête sur certaines transactions précises dans lesquelles la BCCC était impliquée. Nous avons rencontré les représentants du BSIF à l'issue de ces enquêtes spéciales et nous avons chaque fois été informés que ces enquêtes n'avaient révélé aucun renseignement susceptible d'affecter notre opinion sur les états financiers de la banque. Le BSIF a toutefois formulé plusieurs recommandations précises visant à améliorer les méthodes de contrôle et les procédés à suivre par la direction, et nous avons effectué certains examens en vue d'acquérir la certitude que la direction avait mis en oeuvre ces recommandations. Nous avons également élargir la portée de notre mission de vérification afin d'examiner certain les opérations de trésorerie des succursales.

À la fin de la vérification de 1990, les vérificateurs savaient que le BSIF avait renouvelé le permis de la banque pour trois mois seulement, jusqu'au 31 mars 1991, plutôt que pour un an comme de coutume. En novembre 1990, le BSIF a

envoyé une lettre à la banque expliquant les raisons de ce renouvellement pour une période plus courte. En janvier 1991, nous avons eu des entretiens prolongés avec la direction de la banque et le BSIF afin de déterminer si la réponse de la banque aux mesures prises par le BSIF était satisfaisante et afin de déterminer si le permis d'exploitation au Canada de la BCCC serait renouvelé le 31 mars 1991. Le BSIF nous a informés par écrit que tout portait à croire que le permis de la BCCC serait renouvelé, mais pour une période plus courte, sous réserve de la capacité de la banque à dissiper les craintes exprimées par le Bureau. Par ailleurs, tout portait à croire à ce moment-là que la banque était disposée à dissiper les craintes du BSIF et en mesure de le faire. Sur nos instances, la note 1 fut ajoutée aux états financiers vérifiés de la banque. Cette note déclare que le permis de la banque a été renouvelé seulement jusqu'au 31 mars 1991 et qu'il est sujet à renouvellement conformément aux dispositions de la Loi sur les banques. Ce genre de note est vraiment exceptionnelle pour une banque.

À l'issue de la vérification de l'exercice 1990, le cabinet Price Waterhouse de Toronto s'est entretenu avec les cabinets Price Waterhouse de Londres et Abou Dhabi. Le cabinet Deloitte & Touche a été informé que les cabinets Price Waterhouse à l'étranger n'avaient reçu aucun renseignement susceptible d'affecter l'étendue de notre vérification ou notre opinion sur les états financiers.

Pour résumer, nous avons établi notre démarche de vérification et en avons élargi la portée lorsque c'était nécessaire de façon à tenir compte de la situation difficile dans laquelle se trouvait la banque. Notre vérification conjointe a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et aux dispositions de la Loi sur les banques. Price Waterhouse et Deloitte & Touche ont tous deux exprimé, le 9 janvier 1991, une opinion sans réserve sur les états financiers de la BCCC pour l'exercice terminé le 31 octobre 1990, conformément aux dispositions de la Loi sur les banques.

Nous serions heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

* * *

From the Office of the Superintendent of Financial Institutions:

Michael Mackenzie, Superintendent;

Donald M. Macpherson, Deputy Superintendent.

From the Bank of Credit and Commerce Canada:

Omar Khan, Former Chief Executive Officer;

Frank G. Tanner, Solicitor for BCC Canada.

Du Bureau du surintendant des institutions financières:

Michael Mackenzie, surintendant;

Donald M. Macpherson, surintendant adjoint.

De la Banque de crédit et de commerce du Canada:

Omar Khan, ancien chef exécutif;

Frank G. Tanner, conseiller juridique pour la BCC du Canada.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Royal Canadian Mounted Police:

Insp Bruce Bowie, Officer in Charge, Anti-Drug Profiteering Section, Drug Enforcement Directorate;

Supt George Kaine, Officer in Charge, Criminal Operation Branch, Economic Crime Directorate.

From Price Waterhouse:

L. Diane Woodruff, Partner;

P. David Payne, Partner.

From Deloitte and Touche:

Frank Kolhatkar;

James Goodfellow;

J.L. MacDougall.

From Canada Deposit Insurance Corporation:

R.A. McKinlay, Chairman of the Board;

Jean-Pierre Sabourin, President and Chief Executive Officer;

G. St. Pierre, Vice-President, Insurance & Risk Assessment.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

De la Gendarmerie royale du Canada:

Inspecteur Bruce Bowie, officier responsable, Section des enquêtes sur les profits des trafiquants, Direction de la police des drogues;

Surintendant George Kaine, officier responsable, Affaires criminelles, Direction de la police économique.

De Price Waterhouse:

L. Diane Woodruff, associée;

P. David Payne, associé.

De Deloitte et Touche:

Frank Kolhatkar;

James Goodfellow;

J.L. MacDougall.

De la Société d'assurance-dépôts du Canada:

R.A. McKinlay, président du conseil d'administration;

Jean-Pierre Sabourin, président et chef de la direction;

G. St. Pierre, vice-président, Assurance et évaluation des risques.

(*Suite à la page précédente*)

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 26

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Monday, September 16, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le lundi 16 septembre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposé sur le contrôle des dépenses

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 10 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24097

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, SEPTEMBER 16, 1991
(7)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 7:05 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Vice-Chairman, Clément Couture, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Canadian Construction Association: J.C. Halliwell, President; W.J. Nevins, Chief Economist; and Michael Makin, Director of Government Relations.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991 -Issue No. 4*).

J.C. Halliwell made an opening statement and, with the other witnesses from the Canadian Construction Association, answered questions.

The Committee proceeded to consider its future business.

René Soetens moved,—That, the Committee report to the House seeking authority for members of the Committee to travel outside Canada namely to Washington, D.C., September 22 to 24, 1991 in relation to the current study of the draft Spending Control legislation, pursuant to Standing Order 108(2); that the budget for this trip be no more than $11,700; and that the Committee be accompanied by the necessary staff, Barbara Reynolds of the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade and, at his own expense, Peter DeVries, Director, Fiscal Policy and Economic Analysis Branch of the Department of Finance.

Steven Langdon moved,—That the dates be deleted from line 3 of the motion.

After debate, the amendment was agreed to.

After debate, the question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

At 8:49 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 1991
(7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 19 h 05, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Clément Couture (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: De l'Association canadienne de la construction: J.C. Halliwell, président; W.J. Nevins, économiste en chef; Michael Makin, directeur des relations gouvernementales.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine un avant-projet de loi sur le contrôles des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule n° 4*).

J.C. Halliwell fait un exposé puis, avec les autres témoins de l'Association canadienne de la construction, répond aux questions.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

René Soetens propose,—Que le Comité demande à la Chambre la permission de se rendre à Washington, D.C., du 22 au 24 septembre 1991, à l'occasion de son étude, entreprise conformément au par. 108(2), d'un avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses; que le budget pour ce déplacement ne dépasse pas 11,700$; et que le Comité soit accompagné du personnel requis, de Barbara Reynolds, du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur et, à ses propres frais, de Peter DeVries, directeur de la politique fiscale et de l'analyse économique, ministère des Finances.

Steven Langdon propose,—Que la mention de la date soit supprimée de la motion.

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, la motion, modifiée, est mise aux voix et adoptée.

À 20 h 49, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, September 16, 1991

• 1904

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Order please. Pursuant to Standing Order 108, we shall consider the proposed Spending Control Act.

• 1905

We have with us tonight witnesses representing the Canadian Construction Association: Mr. Halliwell, president; Mr. Nevin, chief economist; and Mr. Makin, director of government relations. The way we normally proceed is to ask you to present your opening statement, if you have any. After that we will go to questioning.

Mr. J.C. Halliwell (President, Canadian Construction Association): Thank you very much, Mr. Chairman. I believe you have before you copies of a written submission, and it is very short. It sets forth some of the concerns that our members have expressed in meetings, as a result of our analysis of the proposed Spending Control Act.

I would say at the outset that we have travelled this country an awful lot this summer—I have personally. Members are very concerned about the size of the government's annual deficit and the mounting debt, everywhere I go. It is a major issue for our members.

I would also like to say at the outset that we support the concept of this proposed Spending Control Act. We think definitely that it is needed, that some very definite measures must be taken. We think the act that government is propopsing is certainly a major step in the right direction.

Having said that, we suggest a few changes—not a lot, Mr. Chairman, but a few—and they can be found on page 1 of our submission. Very briefly, we believe that: (1) the spending limits be amended to include interest payments that the government must pay; (2) savings in any year should result in new limits to reflect ongoing restraint; (3) the exemption for the unemployment insurance program should be limited to the regular benefits of that program; (4) what is exempt and what is not, in our opinion, needs to be clarified.

Now, having said that, I would like to highlight some of the points in our submission. I do not intend to read it to you.

We have recently taken a poll of our membership across this country. We do this on a regular basis. In this particular poll, we asked them if they believe that the Government of Canada is doing a sufficient job in restraining its own spending programs and its own government spending. An overwhelming 94% of our members believe that it is not. I think that is an indication not only of the construction industry 's view but also of the Canadian business's view in general.

Our association and our industry are quite unique, in that we do a lot of business with the Government of Canada. The Government of Canada is a major purchaser of non-residential construction, which is the area that we speak on behalf of.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 16 septembre 1991

Le vice-président (M. Couture): La séance est ouverte. Conformément à l'article 108 du Règlement, nous poursuivons l'étude de la Loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Nous accueillons ce soir des représentants de l'Association canadienne de la construction : M. Halliwell, président, M. Nevin, économiste en chef et M. Makin, directeur des relations gouvernementales. Comme à l'habitude, je vais d'abord demander à nos témoins de bien vouloir faire leur déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

M. J.C. Halliwell (président, Association canadienne de la construction): Je vous remercie, monsieur le président. Je crois que vous avez reçu des exemplaires de notre très bref mémoire. Nous y énonçons les préoccupations exprimées par nos membres lors de consultations et nous y exposons notre position au sujet de la Loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Je tiens d'abord à vous signaler que mes collègues et moi-même avons sillonné le pays cet été pour tâter le pouls de nos membres. Ceux-ci se préoccupent vivement de l'ampleur du déficit annuel du gouvernement ainsi que de sa dette croissante. Ils attachent vraiment une grande importance à la situation.

D'entrée de jeu, je tiens à souligner que nous appuyons le principe de la Loi proposée sur le contrôle des dépenses, qui, à notre avis, s'impose. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Cela étant dit, nous voulons proposer un nombre restreint de changements à cette loi proposée, et nos recommandations à cet égard figurent à la première page de notre mémoire. En bref, nous estimons que : (1) les plafonds de dépenses devraient inclure les paiements d'intérêt; (2) les épargnes réalisées pendant une année devraient engendrer de nouveaux plafonds afin de refléter des restrictions constantes; (3) l'exemption prévue pour l'assurance-chômage devrait se limiter aux prestations régulières du programme; (4) il faut préciser ce qui est exempté et ce qui ne l'est pas.

J'aimerais maintenant insister sur certains points de notre mémoire, que je n'ai pas l'intention de vous lire intégralement.

Comme nous le faisons périodiquement, nous avons récemment effectué un sondage auprès de nos membres. Nous leur avons demandé si, à leur avis, le gouvernement du Canada s'efforce vraiment de limiter les dépenses liées à l'exécution de ses programmes ainsi que ses propres dépenses de fonctionnement. La très grande majorité de nos membres, 94 p. 100 d'entre eux, ont répondu par la négative. Cette réponse réflète les vues non seulement de l'industrie canadienne de la construction, mais de tout le secteur des affaires.

Notre association et notre secteur ont la particularité de traiter beaucoup avec le gouvernement du Canada, qui constitue l'un des principaux clients du secteur de la construction non résidentielle auquel appartiennent nos membres.

[*Texte*]

During 1991 we estimate that some 25,000 jobs in the construction and supply-related industries are due to construction purchases by the federal government. But having said that, the Government of Canada has been reducing its expenditures on construction substantially. In fact, in the decade of the 1980s, our analyais indicates that government has spent something like 40% less on construction than it did in the 1940s, in real terms. This industry has been feeling the effects of government cutbacks on construction expenditures.

The obvious and direct impact of federal government spending in our industry is either more or less construction. It is as clear as that. As we said, during the 1980s, less construction in Canada has been financed by the federal government.

In the larger context, the need to finance the federal government deficit means less financing available for construction needs. So you can see that we have a substantial interest in this matter.

• 1910

With curtailment of government spending on construction, our weak productivity performance will turn to an absolute decline, we think. To the degree that the proposed Spending Control Act will help to avoid an absolute decline in living standards for Canadians, which we think is the inevitable result of no action, we fully support the measures that are before us.

I think we would like to comment as well that we think government is going to have to introduce some business principles into its own operation. We would be the first to say, Mr. Chairman, that government is not a business, and we recognize that, but I think the time has come for some extraordinary measures. Our members believe it is high time for some more sound business practices to be applied to government operations.

We think the proposed Spending Control Act applies only to program spending and that it excludes interest expense on the public debt. We suggest that the absolute spending limits be amended to include interest payments on the public debt. If the federal government believes there is a risk of accelerating inflation by doing that, and requires an increase from time to time in interest rates, then surely the federal government can accommodate that by responding to its own signal and reduce program expenditures to cover the increased interest expense.

We think there is a need to apply, as I said earlier, at least the most limited principles of business financing and operation. This, in our opinion, would dictate that our nation's political leaders be the first to show restraint, and particularly wage and benefit restraint.

As the proposal now stands, Mr. Chairman, we think it reflects the inherent bias for government to spend more. This bias is reflected in an outline of what is to happen should actual spending exceed the legislated limits. It is less clear in

[*Traduction*]

Nous estimons qu'en 1991, 25,000 emplois dans le domaine de la construction et des industries connexes dépendaient des contrats conclus avec le gouvernement fédéral. Cela étant dit, le gouvernement du Canada a sensiblement réduit ses dépenses dans le domaine de la construction. En fait, dans les années 80, les dépenses en chiffres réels du gouvernement dans le domaine de la construction ont été, d'après nos chiffres, de 40 p. 100 inférieurs à ce qu'elles étaient dans les années 40. Notre secteur a donc ressenti le contrecoup des compressions budgétaires effectuées par le gouvernement.

Il existe un lien direct et évident entre les dépenses fédérales dans le domaine de la construction et les activités de construction. Lorsque les dépenses gouvernementales dans le domaine de la construction diminue, les activités de construction diminuent également et vice versa. Je disais donc que, dans les années 80, le gouvernement fédéral a réduit ses dépenses dans le domaine de la construction.

De façon générale, les efforts faits par le gouvernement pour réduire son déficit se sont traduits par une diminution des ressources affectées à la construction. Vous comprendrez donc notre intérêt pour la lutte contre le déficit.

Compte tenu de la réduction des dépenses gouvernementales dans le domaine de la construction, nous nous attendons à un fléchissement absolu de notre productivité, qui est déjà faible. Dans la mesure où la Loi proposée sur le contrôle des dépenses préviendra une détérioration plus poussée du niveau de vie des Canadiens, résultat qu'entraînerait nécessairement le laisser-faire, nous appuyons sans réserve les mesures qui nous sont proposées.

Nous estimons cependant que le gouvernement devra appliquer certains principes de saine gestion. Nous sommes les premiers à reconnaître, monsieur le président, que le gouvernement n'est pas une entreprise, mais l'adoption de certaines mesures extraordinaires se justifie maintenant, à notre avis. Nos membres estiment que le moment est maintenant venu pour le gouvernement d'adopter des pratiques de saine gestion.

Il semblerait que la Loi proposée sur le contrôle des dépenses ne s'applique qu'aux dépenses de programmes et non à l'intérêt versé pour le service de la dette. Nous proposons d'assujettir le service de la dette aux plafonds de dépenses. Si le gouvernement fédéral craint ainsi d'accélérer l'inflation et s'il croit qu'une augmentation des taux d'intérêt s'imposera à l'occasion, il le constatera à certains signes précurseurs et pourra ainsi réduire proportionnellement des dépenses de programmes.

Je répète qu'il est nécessaire d'appliquer certains principes fondamantaux de gestion. Par conséquent, il importe, à notre avis, que les dirigeants politiques du pays montrent l'exemple, en particulier sur le plan des salaires et des avantages sociaux.

La loi proposée reflète, à notre avis, la propension du gouvernement à dépenser davantage. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les mesures qui sont prévues en cas de dépassement des plafonds statutaires. On est moins fixés sur

[*Text*]

our opinion about the process when actual spending is less than the legislated limits. In such cases we think new limits should be enforced, which would reflect the desired ongoing restraint for years following the year in which the real savings were realized. We think that is an area that needs to be addressed in this proposed act.

We think the exemption for unemployment insurance should be limited to regular unemployment insurance benefits. By that we mean unemployment insurance benefits for legitimately out-of-work Canadians who are seeking employment. We do not think that exemption should be extended to maternity and sickness benefits and to other things that are or will be administered through that program in years to come. We see an example of additional things being applied, including the proposed bankruptcy legislation being handled through there. We think only regular unemployment insurance benefits should be permitted this extension. If it is necessary to limit the other ones, we think government should take steps to do that by reducing the benefits available to keep the cost down.

In the background information, incidentally, on the proposed Spending Control Act, it is indicated that major social transfers and certain major transfers to the provinces would be exempt, but in our opinion the draft legislation appears to exempt only a specified number of self-financing programs. About 70% of federal government program expenditures relate to income transfers, and about 30% to operating expenditures. Further, of the income transfers, the draft legislation seems to say that only something under 20% would be exempt from the act. The background information, on the other hand, seems to say that up to two-thirds of income transfers would be exempt. Perhaps we are not reading this correctly, Mr. Chairman, but we think there is a conflict there. At the very least we are looking for an explanation of what the government is talking about there.

If the act provides for an exemption for up to two-thirds of income transfers, then effectively limits to program spending apply to less than half of the federal government's total program spending. It seems to make the act, in our opinion, pretty close to being ineffective for the purposes for which it was designed.

• 1915

In conclusion, Mr. Chairman, we simply want to make the statement that in offering the industry's support for the initiative shown by the introduction of this act, we caution that our members believe that the provisions are at best minimal and that more restraint is obviously essential for this nation at this very crucial time.

I think that sums up the very short document before you and the position of the members of the Canadian Construction Association from one end of Canada to the other. We would certainly welcome any questions or comments, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you very much, sir.

[*Translation*]

ce qui adviendra si les dépenses étaient inférieures aux plafonds statutaires. À notre avis, de nouveaux plafonds devraient être imposés si des économies réelles sont réalisées afin de refléter clairement la volonté du gouvernement de limiter ses dépenses à long terme. Voilà un point qui doit être précisé dans la loi proposée.

Nous sommes d'avis que l'exemption prévue pour le programme d'assurance-chômage ne devrait s'appliquer qu'aux prestations de chômage normales. Nous entendons par là les prestations qui sont versées aux Canadiens qui sont en chômage pour des raisons indépendantes de leur volonté et qui cherchent un emploi. Cette exemption ne devrait pas, à notre avis, s'appliquer aux prestations de maternité ni aux prestations de maladie, pas plus qu'aux autres prestations qui pourraient être versées plus tard dans le cadre de ce programme. Il semblerait qu'on veuille inclure d'autres programmes comme celui qui pourrait être mis en oeuvre en vertu de la nouvelle loi sur la faillite. L'exemption ne devrait donc s'appliquer qu'aux prestations de chômage normales. Si le coût des autres prestations est trop élevé, le gouvernement devrait les réduire.

La documentation portant sur la Loi proposée sur le contrôle des dépenses indique qu'une exemption est prévue dans le cas des principaux transferts sociaux et de certains importants transferts aux provinces, mais, dans le texte de la loi, seul un nombre précis de programmes autofinancés semblent jouir d'une exemption. Or, 70 p. 100 des dépenses de programmes du gouvernement fédéral découlent de transferts de revenus alors que 30 p. 100 seulement sont attribuables aux activités de fonctionnement. En outre, moins de 20 p. 100 des transferts de revenus seraient exemptés en vertu de la loi proposée. Par ailleurs, la documentation portant sur la loi proposée laisse entendre que jusqu'à deux tiers des transferts de revenus feraient l'objet d'une exemption. Peut-être y a-t-il erreur de notre part, monsieur le président, mais nous croyons constater une contradiction. Nous nous attendons à tout le moins à ce que le gouvernement s'explique.

Si la loi prévoyait une exemption dans le cas des deux tiers des transferts de revenus, les plafonds s'appliquant aux dépenses de programmes ne viseraient en réalité que la moitié des dépenses de programmes totales du gouvernement. Si c'est le cas, la loi irait à l'encontre de l'objectif visé.

En conclusion, monsieur le président, nous voulons faire remarquer que bien que nos membres appuient le principe de la loi proposée, ils estiment que les mesures prévues ne sont pas suffisantes et qu'il faudrait faire davantage à l'heure actuelle.

Voilà qui résume le très court document que vous avez devant vous ainsi que la position des membres de l'Association canadienne de la construction. Mes collègues et moi-même sommes maintenant prêts à répondre à vos questions, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Je vous remercie.

[*Texte*]

Mr. Manley (Ottawa South): Perhaps I could first welcome you to our committee and thank you for coming tonight. By the sound of things, you may want to stay for a while. It sounds like the skies are about to open up.

Could you tell us whether your members in general would be engaged, by and large, in work on behalf of the federal government, either in terms of construction projects on federal facilities, airports, bridges, harbours, and that sort of thing, or in any other way?

Mr. W.J. Nevins (Chief Economist, Canadian Construction Association): In our submission we provide an estimate of the amount of construction work that our members are performing during 1991 on behalf of contracts let by the Government of Canada. Our current estimate is that about $1.3 billion would be the total for 1991. These would be contracts let by the federal government, usually through Public Works Canada, and performed under the terms of those contracts by our members. Perhaps I have not understood your question, sir.

Mr. Manley: Well, you are on the right track. I see now on page 2 of your brief that in 1991 about 25,000 jobs in construction and related industries are due to construction purchases by the federal government.

I guess what I would like you to comment on is this. In previous times where the economy has gone through a period of recession or very slow economic growth, one of the remedies has been spending by governments in this kind of area, and 25,000 jobs in 1991 during a period of I think fairly significant government restraint programs is still a lot of jobs in Canada when we have about 1.5 million people out of work. Do you think the federal government, in tightening its restraints, should be tightening some of the construction projects it undertakes?

Mr. Halliwell: Certainly we have made it pretty clear, I think, in our submission that we think this industry has been the subject of a fair bit of restraint throughout the 1980s insofar as construction spending is concerned. We would further like to say that construction spending is, in our opinion, one of the best investments the government can make if it is interested in job creation and in getting more Canadians back to work, because ours is a very labour intensive industry, and the spin-off benefits of investment in construction are substantial indeed. When we build we require all sorts of materials, and that in turn puts manufacturers to work. It is one of the very best investments, I think, as far as putting Canadians to work is concerned.

We are not here to advocate that the government spend less money on construction—far from it. In fact we think there are areas, including the very, very sad state of the nation's infrastructure, where the government may have to look very seriously at assuming some responsibilities.

[*Traduction*]

M. Manley (Ottawa-Sud): J'aimerais d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre présence ce soir. À en juger par le bruit que nous entendons, vous n'êtes pas prêt de partir. Ça va être le déluge!

Dans l'ensemble, vos membres effectuent-ils des travaux pour le compte du gouvernement fédéral, qu'il s'agisse de la construction d'installations fédérales, d'aéroports, de ponts ou de ports?

M. W.J. Nevins (économiste en chef, Association canadienne de la construction): Dans notre mémoire, nous estimons, pour 1991, le pourcentage des activités de nos membres qui découlent de l'exécution de contrats conclus avec le gouvernement du Canada. Cela représente environ 1,3 milliard de dollars pour 1991. Il s'agit de contrats adjugés à nos membres par le gouvernement fédéral, d'ordinaire par l'intermédiaire de Travaux publics Canada. Ai-je bien répondu à votre question, monsieur.

M. Manley: Vous êtes sur la bonne voie. Je lis à la page 2 de votre mémoire qu'en 1991, environ 25,000 emplois dans le secteur de la construction et dans les secteurs connexes dépendaient des travaux de construction commandés par le gouvernement fédéral.

J'aimerais connaître votre avis sur un point précis. En période de récession ou de très faible croissance économique, les gouvernements augmentent parfois leurs dépenses dans ce domaine, et compte tenu du fait qu'en 1991 il y avait 1,5 million de chômeurs au pays, je considère que 25,000 emplois c'est beaucoup. Pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait réduire ses projets de construction comme il le fait pour ses dépenses?

M. Halliwell: Nous précisons clairement dans notre mémoire que notre secteur a déjà été passablement mis à contribution, du fait de la diminution des activités de construction dans les années 80. Comme l'industrie de la construction est à forte concentration de main-d'oeuvre et que toute activité de construction entraîne des retombées importantes, en investissant dans notre secteur, le gouvernement favorise la création d'emplois. En effet, nous nous approvisionnons en matériaux auprès de fournisseurs, ce qui stimule le secteur manufacturier. Il s'agit donc, à mon avis, d'un investissement idéal si l'on veut favoriser la création d'emplois.

Nous n'allons certainement pas encourager le gouvernement à réduire encore ses dépenses dans le domaine de la construction, loin de là. En fait, l'infrastructure du pays se trouve dans un état si pitoyable que certaines décisions à cet égard s'imposent.

[*Text*]

Mr. Manley: Given that the program that is proposed, unlike Gramm-Rudman in the United States, for example, which was targeted at deficit numbers, the program we have before us is one that is targeted at expenditures only. You can apply the kind of argument you are making to construction projects, to infrastructure, to research and development, perhaps education, and so on.

• 1920

There are many areas where people argue that a dollar spent today is worth a great deal more in revenue generated down the road, because it creates economic activity, it has a multiplier effect, it puts people back to work and therefore cuts the UI and welfare rolls and so on. But the focus of this legislation is expenditures, and if you are going to reduce expenditures you do not have too much choice in terms of looking at what might have multiplier effects and so on, unless you are prepared to cut in other areas where you presume that is not the case. For example, if we were to include debt servicing in the limits, as you are suggesting, in the event interest rates were to go up—I am sure we all agree that often happens due to factors that arise both domestically and internationally—you would be looking at percentage cuts in other government spending in order to meet those limits you are proposing. Would you acknowledge that is going to have to be at the expense maybe of some of the construction-related projects, as well as R and D and the other things, or are there areas of spending that you would like to highlight for us where you think there is still significant room for the government still to cut?

By asking that, I am genuinely interested in issues. We get lots of nickel-and-dime issues suggested all the time, and those can add up, but are there any major areas you think should really be under the knife, if your plan were implemented and interest rates were to take a rapid acceleration?

Mr. Nevins: That is a tough question you have asked. Let us first go back to our principle about including interest expense. It seems to us that the government, through its monetary policy, can be, through some need to increase interest rates, saying that a time of restraint is here—and that is what it is doing through the Bank of Canada—then simultaneously saying let us go merrily along with business as usual in terms of the expenditure side. Under those conditions you get a pretty clear conflict between what the government thinks should be done from the point of view of monetary policy and what the government thinks should be done with respect to fiscal policy. There are a whole bunch of mixed signals that come out, so certainly we would... Basically, that underlies our concept of including the interest as an expense.

In a hypothetical situation, and maybe I should not answer hypothetical questions, there would be tough choices that would have to be made under the circumstances that you have outlined. I think the view has to be that the spending

[*Translation*]

M. Manley: Contrairement à la loi Gramm-Rudman aux États-Unis, qui portait sur la réduction du déficit, la loi qu'on nous propose ne vise qu'à réduire le niveau des dépenses. L'argument que vous avancez à l'égard des projets de construction et de l'infrastructure vaudrait tout aussi bien pour les activités de recherche et de développement et l'éducation, par exemple.

Il y a de nombreux secteurs où les gens prétendent que les dépenses faites aujourd'hui produisent plus de revenus à long terme parce qu'elles stimulent l'activité économique, qu'elles ont un effet de multiplication et qu'en créant des emplois, elles permettent de réduire les dépenses d'assurance-chômage, de bien-être, etc. Or, cet avant-projet de loi vise uniquement les dépenses, et les possibilités de réduction des dépenses ne seront pas nombreuses si l'on tient compte de celles qui pourraient avoir des effets de multiplication, etc., à moins d'être prêts à réduire les dépenses dans d'autres domaines dont on suppose qu'ils ne présentent pas ces mêmes avantages. Par exemple, si, comme vous le proposez, nous modifions les plafonds pour inclure le service de la dette, nous pourrions être contraints de couper dans d'autres dépenses gouvernementales pour pouvoir respecter les plafonds que vous proposez si les taux d'intérêt augmentaient—je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour reconnaître que cela arrive souvent à cause de facteurs tant intérieurs qu'internationaux. Reconnaissez-vous que cela devra peut-être se faire aux dépens, non seulement de la recherche et du développement et d'autres domaines, mais encore des projets de construction? Ou alors, pouvez-vous nous citer des domaines où, d'après vous, le gouvernement pourrait encore réduire de beaucoup ses dépenses?

C'est un intérêt sincère qui m'amène à vous poser cette question. On nous suggère très souvent des économies de bouts de chandelles, qui peuvent finir par s'accumuler, mais y a-t-il des dépenses importantes dans lesquelles, d'après vous, il faudrait sabrer, si votre plan était mis en oeuvre et que les taux d'intérêt augmentaient rapidement?

M. Nevins: C'est une question très difficile. Laissez-moi d'abord vous expliquer pourquoi nous voulons inclure les dépenses d'intérêt. Il nous semble que le gouvernement peut annoncer une période d'austérité par sa politique monétaire, en relevant les taux d'intérêt—ce qu'il fait par l'entremise de la Banque du Canada—et, en même temps, continuer à dépenser gaiement comme si de rien n'était. Dans de telles circonstances, il y a une contradiction très nette entre ce que le gouvernement préconise sur le plan de la politique monétaire et ce qu'il préconise sur le plan de la politique financière. Il lance de tas de signaux confus, et nous devrions donc certainement considérer les intérêts comme une dépense.

Je ne devrais peut-être répondre à des questions hypothétiques, mais dans le cas hypothétique que vous avez décrit, il y aurait des choix difficiles à faire. Je pense qu'il faut dire que les plafonds prévus lors du dernier budget,

[*Texte*]

control limits were set at the time of the last budget, presumably after some degree of analysis by officials at the Department of Finance and so forth, and do not exactly represent a slashing of expenditure levels. So at the moment, in terms of the government's view of the medium-term outlook, it is an achievable sort of thing.

Yes, there are going to be surprises out there. I think when those surprises come we are going to have to exercise difficult choices. It is totally beyond our capacity to comment upon the total spending program in all its elements of the Government of Canada. While we would like to answer that question, we would not be able to.

Mr. Michael Makin (Director of Government Relations, Canadian Construction Association): Mr. Manley, amplifying what the president said in his opening statement, having travelled the country extensively, the Canadian Construction Association tries to get the pulse of its members to see where they think the government can take some steps to reduce the deficit and there are a couple of communications vehicles we use for this. I am sure all Members of Parliament receive the construction input polls to which we referred earlier. Based on one of these poll returns, the five most frequently made recommendations for government action were the following: reductions in the civil service—in other words, civil service cuts; elimination of grants and subsidies to business; social program cuts—and the Canadian Construction Association is certainly on record in urging the government to examine the social envelope; reduction in foreign aid was another issue that was raised by some of our members across the country; and increased privatization initiatives.

• 1925

Clearly these are issues that come from the grassroots membership of the Canadian Construction Association. They are not the official board policies per se. Our association has 20,000 members. These people employ some 700,000 Canadians, so as businessmen they have some concerns. These are some of the specific recommendations they have made over the years.

Mr. Manley: Going back to the point about construction projects having a multiplier effect through the economy—and as I say, perhaps you could say the same of research and development, education—things that build for the future, would you consider it worthwhile to look at an approach that divided the expenditure pie between what you might call investment expenditures and other expenditures, and encourage increases on the investment side if you can see them directly related to increased economic activity and apply the restraint to other areas of spending? Is there any merit in that kind of approach? If you want to put it in a private sector sense, I suppose you would try to divide between current expenditures and capital expenditures in your approach to government spending.

[*Traduction*]

après, nous pouvons le supposer, certaines analyses des fonctionnaires du ministère des Finances, etc., ne représentent pas vraiment une réduction radicale des niveaux de dépenses. Pour l'instant, ces plafonds constituent un objectif réalisable, en fonction de l'idée que se fait le gouvernement des perspectives à moyen terme.

Oui, il y aura des surprises. Et lorsque ces surprises se manifesteront, je pense qu'il faudra faire des choix difficiles. Nous ne sommes pas du tout en mesure de faire des commentaires sur l'ensemble du programme de dépenses du gouvernement du Canada dans ses moindres détails. Nous aimerions bien répondre à votre question, mais nous en sommes incapables.

M. Michael Makin (directeur des Relations gouvernementales, Association canadienne de la construction): Monsieur Manley, j'aimerais ajouter quelque chose à ce que le président a dit dans ses propos d'ouverture. L'Association canadienne de la construction va dans toutes les régions du Canada pour essayer de prendre le pouls de ses membres; nous leur demandons, en employant divers moyens de communication, quelles mesures le gouvernement pourrait prendre pour réduire le déficit. Je suis sûr que tous les députés reçoivent les sondages du secteur de la construction dont nous parlions tout à l'heure. Voici les cinq mesures gouvernementales qui ont été recommandées le plus fréquemment dans l'un de ces sondages: réduire la fonction publique, éliminer les subventions aux entreprises; réduire les programmes sociaux—et l'Association canadienne de la construction a publiquement incité le gouvernement à examiner l'enveloppe sociale; réduire l'aide étrangère—cette question a été soulevée par certains de nos membres d'un bout à l'autre du pays; et augmenter le nombre de privatisations.

Bien sûr, ces recommandations viennent de la base de l'Association canadienne de la construction. Ce ne sont pas les politiques officielles du conseil d'administration. Notre association compte 20,000 membres qui emploient quelque 700,000 Canadiens et, en tant qu'hommes d'affaires, nos membres ont certaines préoccupations. Ce sont certaines des recommandations précises qu'ils ont formulées au cours des années.

M. Manley: Pour en revenir au fait que les projets de construction ont un effet de multiplication dans l'économie—et, comme je l'ai dit, on pourrait peut-être en dire autant de la recherche et du développement, de l'éducation—c'est-à-dire qu'ils préparent l'avenir, pensez-vous qu'il serait utile d'envisager une méthode qui répartirait les fonds disponibles entre ce que l'on pourrait appeler les dépenses d'investissement et les autres dépenses, qui favoriserait l'accroissement des dépenses d'investissement dans la mesure où elles auraient un effet direct sur l'augmentation de l'activité économique et qui limiterait les dépenses dans les autres secteurs? Est-ce qu'une telle méthode serait valable? Si l'on voulait appliquer aux dépenses gouvernementales la terminologie utilisée dans le secteur privé, on pourrait, je pense, faire la distinction entre les dépenses courantes et les dépenses d'immobilisations.

[*Text*]

Mr. Halliwell: I think that suggestion may well have some merit. I think capital spending certainly is of a different nature than some of the existing program spending, and that may result in helping Canada's economy out of the doldrums and back to more viable levels.

I would be the first to say that I think when we are talking about restraint, government has to be cognizant of all the dollars spent and to be very careful that the investments made are most likely to improve the economy of Canada.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): There are two or three questions I would like to explore. You have talked about how many of your members would like to see social expenditures reduced, the civil service cut back, reductions in foreign aid, a number of other things that in fact have been the policy of government for over seven years now.

We have seen a significant reduction in the civil service. We have seen constraints on social spending. I could go through the details of these for you, but I imagine you know of them. We have seen a marked retreat from the foreign aid targets that the government had. In fact the sort of agenda you outline is very much the agenda of this government. It has been the agenda of this government for seven years, and yet we have an unemployment rate of 10.6%, and we have bankruptcies at record rates. Manufacturing figures coming out show that rather than increasing manufacturing output, as had been the case for four months, we are now seeing decreases in manufacturing output again.

• 1930

In short, the policies you seem to be recommending have brought us into a pretty sorry economic situation and have also created a deficit, which the latest estimates suggest will be somewhere above $34 billion this year. It is slightly below, but very slightly below, the level the deficit was at when this government took over. Doesn't this lead you to ask yourselves if this approach of squeezing and cutting and so forth is sensible or if it just in fact makes the economy operate worse, therefore making the deficit itself worse and therefore making the problem you are concerned with much more serious?

Mr. Makin: Mr. Manley, if I could just quickly make a point on the—

Mr. Langdon: Mr. Manley would not want to see us mixed up.

Mr. Makin: Excuse me, Mr. Langdon. You are quite correct; the government has taken some steps in the areas that the Canadian Construction Association members have articulated as concerns. On a regular basis we apprise our members of the initiatives the government is taking in these areas. They are still telling us, sir, that more is required.

[*Translation*]

M. Halliwell: Je pense que cette suggestion pourrait avoir un certain mérite. Je pense que les dépenses d'immobilisations sont certainement d'une autre nature que certaines des dépenses de programmes actuelles, et qu'elles pourraient aider l'économie canadienne à se sortir du marasme et à atteindre un niveau plus viable.

Je serais le premier à dire qu'en matière de restrictions, le gouvernement doit savoir comment chaque dollar est dépensé et qu'il doit faire bien attention à ce que les investissements qui sont faits soient ceux qui ont le plus de chance d'améliorer l'économie du Canada.

M. Langdon (Essex—Windsor): Il y a deux ou trois questions que j'aimerais aborder. Vous nous avez dit que vos membres aimeraient que le gouvernement réduise les dépenses sociales, la fonction publique, l'aide étrangère, ainsi qu'un certain nombre d'autres dépenses, ce qui en fait constitue la politique du gouvernement depuis plus de sept ans maintenant.

Il y a eu d'importantes réductions dans la fonction publique, les dépenses sociales ont été comprimées. Je pourrais vous en donner les détails, mais j'imagine que vous les connaissez. Nous avons assisté à une baisse marquée de l'aide étrangère par rapport aux cibles qu'avait établies le gouvernement. En fait, le programme que vous décrivez est tout à fait identique à celui du gouvernement actuel. C'est le programme que le gouvernement met en oeuvre depuis sept ans, ce qui n'empêche pas que le taux de chômage soit de 10,6 p. 100 et que le nombre des faillites ait atteint un nombre jamais égalé auparavant. Les données récentes sur le secteur manufacturier montrent que si la production manufacturière a augmenté pendant quatre mois, elle a maintenant recommencé à diminuer.

Bref, les politiques que vous semblez préconiser ont abouti à une situation économique assez déplorable et ont en outre créé un déficit que les dernières estimations chiffrent à plus de 34 milliards de dollars cette année. C'est un peu moins, mais à peine, que le niveau auquel se situait le déficit lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Est-ce que cela ne vous amène pas à vous demander si cette politique de compressions et de coupures, etc., est raisonnable ou si, en fait, elle ne contribue pas tout simplement à détériorer la situation économique, ce qui a pour effet de creuser le déficit et donc d'aggraver beaucoup plus les problèmes qui vous inquiètent?

M. Makin: Monsieur Manley, j'aimerais dire rapidement...

M. Langdon: M. Manley ne voudrait pas que l'on nous prenne l'un pour l'autre.

M. Makin: Pardon, monsieur Langdon. Vous avez tout à fait raison; le gouvernement a pris des mesures dans les domaines qui préoccupent les membres de l'Association canadienne de la construction. Nous informons régulièrement nos membres des initiatives du gouvernement dans ces domaines. Mais ils continuent à nous dire que le gouvernement doit en faire davantage.

[*Texte*]

For example, in reduction to foreign aid, that is a new issue that we are going to be polling our members on. Between 1984 and 1989 the federal government actually accelerated its foreign aid expenditure 4.7% annually, and despite recent reductions the government will still spend close to $9 billion or $10 billion in the next three years on foreign aid. When that information is provided to the private sector, sometimes there is concern. I am not suggesting to you this evening that this is not the direction the government should take. But in the minds of many small-business people across the country, there are just not enough civil service cuts; there are just not enough eliminations of subsidies; there are just not enough social program cuts. We are only reflecting what our members are telling us from coast to coast.

Mr. Langdon: Do you think they are right?

Mr. Halliwell: Mr. Langdon, I think they are right. I believe that in times such as we are experiencing today, government cannot spend its way out of the economic problems we have in this nation. It is a time for restraint. I am completely satisfied that it is. I think to do other than to try to maintain course is wrong. I think for government to increase social spending and to try to tax Canadians any further is impossible. I think we have reached the limit of taxation that Canadian society is prepared to bear. We must restrain ourselves, and government must restrain itself in spending. I do not think there is any other answer, and our members certainly support that point of view.

Let me assure you that across this country there is no topic of discussion with our members that is greater than public debt and the annual deficit that is being incurred.

Mr. Langdon: Given that government in fact has followed the directions you have been suggesting—perhaps not as vigourously as you would have liked—and we have gotten ourselves into an economic situation that is very grim... We can use all sorts of more alarmist terms, but things are tough. They are very tough. Given too that economists who look at it from a business perspective, such as the Conference Board of Canada, say that this is the first made-in-Canada recession—in other words, it is not something that was caused by problems outside the country but instead was caused by government's own actions—I guess I would find myself asking the question, maybe these guys are wrong. If what you are saying is that they should be even tougher, maybe the answer to that would be that things would be even worse.

• 1935

Mr. Halliwell: Mr. Langdon, we not only say be tougher, we have also been advocating to the Minister of Finance and to the Governor of the Bank of Canada the need for lower interest rates. We are pretty happy to see interest rates coming down the way they are. But we think there is room for lower interest rates.

[*Traduction*]

Par exemple, la réduction de l'aide à l'étranger; c'est une question au sujet de laquelle nous allons sonder nos membres pour la première fois. De 1984 à 1989, le gouvernement a en fait augmenté ses dépenses d'aide à l'étranger de 4,7 p. 100 par année, et, malgré les compressions récentes, le gouvernement consacrera tout de même près de 9 ou 10 milliards de dollars au cours des trois prochaines années à l'aide à l'étranger. Lorsque le secteur privé est informé de cela, il s'en inquiète. Je ne vous dis pas ce soir que le gouvernement ne devrait pas s'engager dans cette voie. Mais de l'avis de nombreux petits chefs d'entreprise de tout le pays, on n'a pas assez réduit la fonction publique, on n'a pas éliminé assez de subventions, on n'a pas assez coupé dans les programmes sociaux. Nous ne faisons que rapporter ce que disent nos membres d'un océan à l'autre.

M. Langdon: Pensez-vous qu'ils ont raison?

M. Halliwell: Monsieur Langdon, je crois qu'ils ont raison. J'estime que dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui, le gouvernement ne peut pas régler les problèmes économiques du pays à coup de dollars. L'heure est aux restrictions. J'en suis tout à fait convaincu. Je pense que ce serait une erreur de ne pas maintenir le cap. Je pense qu'il est impossible pour le gouvernement d'augmenter les dépenses sociales et d'essayer d'alourdir davantage le fardeau fiscal des Canadiens. Je pense que, pour ce qui est des impôts, nous avons atteint la limite de ce que la société canadienne est prête à endurer. Nous devons nous restreindre et le gouvernement doit restreindre ses dépenses. Je ne pense pas qu'il y ait d'autre solution, et c'est certainement l'avis de nos membres.

Je puis vous assurer que dans toute les régions du pays, il n'y a pas un sujet de conversation qui occupe autant nos membres que la dette publique et le déficit annuel.

M. Langdon: Étant donné que le gouvernement a suivi la voie que vous recommandez—peut-être avec moins de vigueur que vous ne l'auriez souhaité—et étant donné que nous nous retrouvons dans une situation économique assez sombre... Je pourrai utiliser des termes encore plus alarmistes, mais le fait est que les temps sont durs. Très durs même. Étant donné également que les économistes qui se placent du point de vue de l'entreprise, comme le Conference Board du Canada, disent que cette récession est la première à avoir été créée au Canada—en d'autres mots, qu'elle n'a pas été causée par des problèmes extérieurs mais bien par les propres mesures du gouvernement, je ne peux m'empêcher de me demander si en fait ils n'auraient pas tort. Si, à votre avis, le gouvernement doit se serrer la ceinture encore davantage, la situation risque de se dégrader.

M. Halliwell: Monsieur Langdon, nous ne réclamons pas simplement plus de rigueur de la part du gouvernement. Nous avons demandé au ministre des Finances ainsi qu'au gouverneur de la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt. Nous sommes heureux de constater que les taux d'intérêt sont à la baisse, mais nous croyons qu'ils sont encore trop élevés.

[*Text*]

The difference between the Canadian and the U.S. rate is substantial. The Canadian dollar is holding extremely high. We think there is room for further action, even at the risk—and our members say this with all sincerity—of running a bit higher rate of inflation. It is still necessary to have interest rates down to where we can stimulate investment in this country. We think we are getting much closer to where they should be, but there is still room to have them lower. We think those measures have to be taken.

We think measures have to be taken in some way that will help reduce the high unemployment levels in this country as well. Our industry is certainly experiencing its share of high unemployment.

Mr. Langdon: I am pleased to hear you make those points. Certainly from our perspective those seem to us to be some of the things at the federal level. I think everybody around this table, no matter which party, agrees that we cannot sustain the present level of the federal debt, the present level of the federal deficit, the level of debt servicing at 34¢ out of every revenue dollar. I do not think an increase in the deficit is supported by anybody around the table. Clearly, there have to be some other changes in policies, and I am glad to hear you mention some.

With respect to this area, I have been very curious about this proposed legislation. It seems to me that the people who talk to me, business people and various people throughout my constituency, are concerned about the deficit. Their concern is about that, the difference between spending and revenue, rather than just about the spending side.

We have a proposal in front of us which looks just at the spending side. It does not look at the question of trying to set limitations on the deficit, on the level of the national debt, on the rate of increase in the national debt, or any of those things. It is quite unlike the United States, which has tried—without a great deal of success, but with some success—to actually reduce the deficit in that country by focusing through the Gramm-Rudman-Hollings Act on the deficit itself.

I wonder if in your view you think it makes sense to take an approach such as the government is suggesting—i.e., concentrate just on the spending side—or does it make sense to concentrate on trying to actually control the deficit itself?

Mr. Halliwell: Of course we think that government should control the deficit, but we think that at this point in time, unless the economy gets going a lot stronger than it is and generates more income taxes and more corporate tax, the chances of increasing revenues through any introduction of new or expanded taxation is very, very limited.

• 1940

If the economy were moving more strongly, certainly we would have fewer people unemployed and therefore we would have less drain on that side. We would have more people paying taxes and larger corporate income tax. But the economy is not moving fast in Canada, in our view. Sure we want to see those things worked on. We definitely do. I do not think we should simply say we are going to restrain spending and we are going to do nothing else, but increasing

[*Translation*]

Il existe toujours un écart important entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis. La valeur du dollar canadien demeure très élevée. La situation doit s'améliorer davantage au risque—et nos membres sont très sincères en le disant—d'accélérer quelque peu l'inflation. Les taux d'intérêt doivent être ramenés à un niveau suffisamment bas pour qu'ils stimulent les investissements au pays. Les taux sont beaucoup plus raisonnables qu'ils ne l'étaient, mais ils sont encore trop élevés. Des mesures s'imposent donc.

Le gouvernement doit aussi mettre tout en oeuvre pour réduire le niveau de chômage, qui est élevé dans notre secteur également.

M. Langdon: Je me réjouis d'entendre ces propos. Mon parti du moins estime que le gouvernement fédéral doit agir dans ces domaines. Nous nous entendons tous ici, quel que soit le parti auquel nous appartenons, pour dire que la dette et le déficit du gouvernement fédéral sont trop élevés et qu'il ne peut pas y consacrer 34 cents sur chaque dollar de recettes. Personne n'est en faveur d'une augmentation du déficit. Certains changements s'imposent donc au plan des politiques, et je me réjouis que vous soyez aussi de cet avis.

Je m'interroge beaucoup sur les conséquences de la loi proposée. Les hommes d'affaires et les autres habitants de ma circonscription avec lesquels j'en ai discuté se préoccupent du déficit. Ils se préoccupent de l'écart entre les dépenses et les recettes et pas seulement des dépenses elles-mêmes.

La loi qu'on nous propose ne vise que les dépenses. Elle ne vise pas à plafonner le déficit, le niveau de la dette nationale ni le taux d'augmentation de celle-ci. Avec la loi Gramm-Rudman-Hollings, on a cherché aux États-Unis à réduire le déficit et on a obtenu un succès mitigé.

Je me demande si vous croyez que le gouvernement s'y prend de façon sensée pour réduire le déficit en s'intéressant seulement aux dépenses?

M. Halliwell: Nous sommes évidemment d'avis que le gouvernement doit maîtriser le déficit, mais à moins que l'économie ne se ressaisisse, ce qui se traduirait par une augmentation des impôts sur le revenu des particuliers et des impôts sur les sociétés, le gouvernement ne peut guère compter sur une augmentation de ces recettes.

Si l'économie se portait mieux, le taux de chômage serait moins élevé et les dépenses gouvernementales à ce titre seraient moindre. Le gouvernement toucherait aussi plus de recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés. Or, l'économie ne tourne pas rond au Canada. Nous souhaitons évidemment les améliorations que vous préconisez. Il ne faut pas dire que l'on vas s'en tenir simplement à limiter les dépenses, mais

[*Texte*]

revenues by any form of new taxation we do not think is feasible in Canada today.

Mr. Langdon: That is not what I am suggesting. I am suggesting, for instance, that if taxes were cut, under this legislation you could still have expenditure increasing and in fact the deficit would widen. Perhaps if you wanted to have taxes cut, you should have something that says your control is really on the deficit so that spending would then have to be held in even tigher check as taxes were cut.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): I will ask Mr. Nevins if he would like to comment.

Mr. Nevins: My first thought to mind is that is a good case for including interest expense in the limits, so that if the deficit widened then the servicing of the added debt would show up as pressure on the spending limits.

I think the deep underlying concern, and certainly our members have recognized that the world is far from perfect, is that we have been building up a larger deficit on our international transactions the last few years, and not because of the recession. It was happening well before the recession became visible.

In fact one of the amazing things is that our current account deficit on international transactions does not appear to be easing off during the recession, as it has in the past. I think a large number of respected international observers are simply saying that this growing current account deficit that we have, which requires servicing by way of payment of dividends and payment of interest expense abroad, is fundamentally being caused by the federal government's deficit. To us, it is a very urgent issue. We have to start somewhere.

At this point we are addressing the proposed Spending Control Act as put forward by the Minister of Finance. We think it is a good idea. Yes, perhaps it has to be augmented and supplemented by other initiatives within the overall fiscal policy package. I do not think we would have any disagreement with that.

Mr. Soetens (Ontario): I am sorry I was not here for the outset of your presentation, but I have had a chance to review it.

We have another submission, from which I would like to quote you one sentence. I would like your thoughts on it. It says that nobody who looks at the facts honestly can say that the current deficit issue is a result of excessive government spending. The truth is that spending on program after program, social programs, regional development programs and training, has been cut and often cut dramatically in order to cut federal program spending. Do you agree with that?

Mr. Halliwell: No. If it is not the result of excessive government spending then it is the result of inadequate revenue.

The fact remains that at this stage of the game we are insistent that spending must be cut. I do not think there is any question about it. I do not disagree with that statement, but we are in a situation today where you increase the revenues or you decrease the spending.

Mr. Soetens: In the press release you people have put out, I guess in about the fourth sentence, it says "the government should take a leadership role on wage and benefit restraint." Then in the next sentence it goes on to say

[*Traduction*]

accroître les recettes en prévoyant de nouvelles taxes, je ne crois pas que ce soit envisageable à l'heure actuelle au Canada.

M. Langdon: Ce n'est pas ce que je préconise. Si certaines taxes sont réduites, en vertu de ce projet de loi les dépenses pourraient continuer d'augmenter de même que le déficit. Par ailleurs, si l'on veut réduire les taxes tout en réduisant les dépenses, il faudra peut-être insister davantage sur la maîtrise du déficit.

Le vice-président (M. Couture): Je demanderais à M. Nevins ce qu'il en pense.

M. Nevins: Je crois que c'est une bonne raison de plafonner également les dépenses d'intérêt, de sorte que si le déficit augmente, il faudra compenser cette augmention par une diminution supplémentaire des dépenses.

Nos membres savent bien que la perfection n'est pas de ce monde, mais forcer est de constater que le déficit du compte courant s'est accru au titre des transactions internationales au cours des dernières années, ce qu'on ne peut attribuer à la récession. Cette tendance s'est manifestée bien avant le début de la récession.

Enfin, ce qui nous surprend, c'est que le déficit du compte courant au titre des transactions internationales ne semble pas s'atténuer au cours de la récession comme cela s'est produit dans le passé. Un grand nombre d'observateurs internationaux de renom attribuent ce déficit croissant du compte courant au versement de dividendes et au paiement d'intérêts à l'étranger en raison de l'importance du déficit fédéral. Il s'agit d'une question pressante. Nous devons nous atteler à la tâche.

Nous discutons maintenant de la Loi proposée sur le contrôle des dépenses parrainée par le ministre des Finances. C'est un pas dans la bonne direction. Il faudrait peut-être que cette loi soit accompagnée d'autres mesures d'ordre budgétaire. Nous ne nous y opposerions pas.

M. Soetens (Ontario): Je regrette d'avoir manqué le début de votre exposé, mais j'ai pu lire votre mémoire.

J'aimerais vous citer une phrase tirée d'un mémoire précédent. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Un autre témoin nous a dit qu'on ne peut pas honnêtement attribuer le déficit actuel aux largesses du gouvenement. Le fait est que le gouvernement a réduit, et parfois de façon marquée, ses dépenses de programmes dans le domaine tant des programmes sociaux que des programmes que développement régional et de formation. Êtes-vous d'accord?

M. Halliwell: Non. Si le déficit ne peut pas être attribué à des dépenses gouvernementales excessives, il faut alors l'attribuer à un manque de recettes.

Quoi qu'il en soit, nous insistons sur la nécessité de réduire les dépenses. C'est l'évidence même. Je ne conteste pas cette vue, mais aujourd'hui, soit le gouvernement augmente ses recettes, soit il diminue ses dépenses.

M. Soetens: Dans votre communiqué, à la quatrième ligne, si je ne m'abuse, on lit ceci: «Le gouvernement doit montrer l'exemple en faisant preuve de modération au plan des salaires et des avantages sociaux.» Le communiqué

[*Text*]

"the application of even the most limited principles of business financing and operation would dictate that our nation's political leaders must accept the initial responsibility for wage and benefit restraint".

• 1945

We cannot go back and rewrite the book as it is written. We have to deal with what is happening today, and I guess that is part of what this legislation proposes to do.

Do you support the stance the government has taken on its wage principle? Whether you actually support 0% or not I will not ask you to comment on, but what about the principle of being tough on that side?

Mr. Halliwell: We are very careful in our submission to say that the political leaders should—

Mr. Langdon: I have a point of order. Is that the subject that is in front of us tonight?

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Well, yes, it is expenditure restraint on wages or anything else.

Mr. Soetens: I would say it is very definitely the subject that is in front of us. In fact I have a copy of their press release, which says, "Spending Control Act Long Overdue Say Builders" and I am quoting from that very sentence. So to even question whether it is appropriate or not I find somewhat disturbing. You may not like the fact that they represent some policies I might support. It will be interesting to see how you and the next witness differ on the policies they are bringing forward. In the meantime, I would appreciate a response.

Mr. Halliwell: In our submission at the top of page 5, we say that the application of even the most limited principles of business financing and operation would dictate that our nation's political leaders accept the initial responsibility for wage and benefit restraint. I can appreciate that since the last budget came down that talked about this restraint program, to my knowledge there have not been any increases for Members of Parliament. It is my understanding that shortly before that happened, there was. We believe Members of Parliament should start in their own house. They should exercise restraint as an example for the Public Service and for Canadians generally.

Mr. Soetens: But in the announcement the government made in February about the wage restraint package for the upcoming year, when the government said wage restraint would apply to all members of the Public Service, as well as all management and Members of Parliament, then in fact we are providing the leadership you have suggested.

Mr. Halliwell: If it said all political leaders, you are providing the leadership we suggested. I am not talking about the Public Service. I am not prepared to get into that debate.

[*Translation*]

poursuit en disant: «Les principes les plus élémentaires d'une saine gestion financière imposent aux dirigeants politiques du pays l'obligation de montrer l'exemple en faisant preuve de modération dans leurs demandes en matière de salaires et d'avantages sociaux.»

On ne peut pas revenir en arrière et refaire l'histoire. Nous devons traiter de la situation telle qu'elle existe aujourd'hui, et je crois que cela fait partie de l'objectif visé par l'avant-projet.

Appuyez-vous la position de principe adoptée par le gouvernement en ce qui concerne les salaires? Je ne vous demande pas si vous êtes favorable au blocage des salaires et je ne vous demande pas non plus de faire des commentaires à ce sujet; mais pensez-vous qu'il faille prendre une position ferme à ce sujet?

M. Halliwell: Nous avons été très prudents dans la préparation de notre mémoire et nous disons que les chefs politiques devraient...

M. Langdon: J'invoque le Règlement. Est-ce là le sujet que nous étudions ce soir?

Le vice-président (M. Couture): Oui, il s'agit du contrôle des dépenses, que ce soit les salaires ou autres choses.

M. Soetens: J'ajoute que c'est sans aucun doute le sujet dont nous devons traiter. En fait, j'ai ici le texte de leur communiqué de presse, où il est précisé que les entreprises de construction estiment que le contrôle des dépenses se fait attendre depuis trop longtemps. C'est ce que dit le communiqué. Je suis pour le moins surpris de voir que l'on se demande si la discussion de ce sujet est appropriée ou non. Vous n'appréciez peut-être guère qu'il s'agisse de politiques que je pourrais appuyer. Il sera d'ailleurs intéressant de voir dans quelle mesure le point de vue des témoins qui vont suivre diffère du vôtre. Entre temps, j'aimerais recevoir une réponse à ma question.

M. Halliwell: Dans notre mémoire, en bas de la page 5, nous précisons que le respect des principes les plus élémentaires du financement et de la gestion d'une entreprise dicterait aux chefs politiques de notre pays la nécessité d'accepter la responsabilité initiale d'une limitation des salaires et des avantages sociaux. Nous réalisons que, depuis le dernier budget, qui mentionnait le programme de contrôle des dépenses, les députés, à ma connaissance, n'ont pas bénéficié d'une augmentation. Je crois comprendre cependant qu'ils en ont reçue un peu de temps avant le dépôt du budget. Nous estimons que les députés devraient se pencher d'abord sur leur propre cas, donner l'exemple de la discipline aux fonctionnaires et à tous les Canadiens.

M. Soetens: Oui, mais la déclaration du gouvernement de février dernier au sujet des restrictions salariales pour la nouvelle année financière précisait que les restrictions s'appliqueraient à tous les fonctionnaires, à tous les gestionnaires, à tous les députés, et nous avons donc assumé le rôle de leadership que vous suggérez.

M. Halliwell: S'il était précisé qu'il s'agissait de tous les chefs politiques, vous assumez alors le rôle que nous suggérons. Je ne parle pas de la fonction publique, car je ne suis pas prêt à participer à ce débat.

[*Texte*]

Mr. Soetens: I appreciate that, and I am carrying it much further than that because that was the package. I am more concerned about the issue that this spending control legislation basically takes us out five years. Our current wage restraint legislation or discussion or debate that is going on takes us out three years. I guess my question to you is if we accept that today, for whatever reason, the government has decided it is going to provide that leadership within its jurisdiction on wage restraint, should we be going out the whole five years in light of the spending restraint legislation to set the trend for five years, or is it sufficient to go out three years?

Mr. Halliwell: I think there is nothing wrong with setting long-term trends. I think that is highly desirable in this country. Given the size of our debt, it is going to be a long-term proposition to reduce it. We believe that government has to exercise restraint, and it has to exercise restraint in its collective bargaining process. That is all I would say about the collective bargaining process: we think you need to exercise restraint.

Mr. Soetens: I would be curious, in the Canadian Construction Association—I presume your membership is across Canada—are you experiencing different market conditions for your industry in different parts of Canada?

Mr. Halliwell: Yes, we are. On the west coast, in fact throughout British Columbia, the industry has held up rather well during this recession. We have not felt a severe impact, nor have we in the province of Alberta. Saskatchewan has also held up reasonably well. Manitoba has experienced a substantial drop and Ontario and Quebec. The non-residential building industry has really experienced a phenomenal slump. In the Maritimes—I just returned from there last week—the construction industry is not healthy, but it is never really strong in those provinces.

• 1950

Mr. Soetens: In your comments you have addressed the subject of government spending on capital projects and that concept. In western Canada, are the governments the ones who are keeping it going, or is it the private sector that gives you some reason for optimism out there?

Mr. Halliwell: It is definitely the private sector. Government spending is down, and provincial government spending is not very strong in construction either, particularly on infrastructure: sewers, water, and things like that.

Mr. Soetens: You say that provincial funding is down, yet in the province of Ontario, where there is a tremendous surge in spending by the provincial government, you are not seeing any improvements in the health of your industry, I take it?

[*Traduction*]

M. Soetens: Je le reconnais et je vais beaucoup plus loin que cet aspect, car c'est ce que disait la mesure globale. Ce qui m'intéresse davantage, c'est que l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses couvre essentiellement une période de cinq ans. La mesure actuelle sur les restrictions salariales, ou la discussion ou le débat en cours à ce sujet, ne parle que de trois ans. Ma question est donc la suivante: si nous acceptons qu'aujourd'hui, pour quelque raison que ce soit, que le gouvernement a décidé d'assumer son rôle de chef de file au sujet des restrictions salariales dans le domaine de sa compétence, ne devrions-nous pas prévoir une durée de cinq ans étant donné qu'une loi sur le contrôle des dépenses publiques couvrirait cette période? Ou bien une période de trois ans serait-elle suffisante?

M. Halliwell: Je ne vois rien de mal à l'établissement de tendances à long terme et je crois même que cela est très souhaitable pour notre pays. La réduction de la dette publique, étant donné son importance, devra s'échelonner sur une longue période. Nous croyons que le gouvernement devra freiner ses dépenses et que cela s'applique également au processus des négociations collectives. C'est d'ailleurs tout ce que j'ai à dire au sujet des négociations collectives: à notre avis, vous devrez mettre les freins.

M. Soetens: Je voudrais satisfaire ma curiosité. Je présume que l'Association canadienne de la construction a des membres dans tout le Canada, et je me demande si les conditions du marché que vous rencontrez diffèrent selon les régions?

M. Halliwell: Oui. Sur la côte ouest, en fait dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, notre industrie s'est assez bien tenue pendant la récession. Nous n'avons pas été fortement touchés dans cette province, et cela est également vrai de l'Alberta. En Saskatchewan, nous avons également pu maintenir notre position assez bien. Au Manitoba, comme en Ontario et au Québec, nous avons noté une chute prononcée des activités. Le secteur de la construction non résidentielle s'est trouvé dans un grand marasme. Dans les Maritimes—j'y étais la semaine dernière—l'industrie du bâtiment est malade mais elle n'a jamais été solidement établie dans ces provinces.

M. Soetens: Dans vos observations, vous avez mentionné la question des immobilisations du gouvernement et des dépenses dans ce domaine. Est-ce que ce sont les divers gouvernements qui maintiennent le niveau d'activités de votre secteur dans l'ouest du Canada ou est-ce que ce sont les dépenses du secteur privé qui justifient un certain optimisme pour cette région?

M. Halliwell: Sans aucun doute, ce sont les dépenses du secteur privé. Le gouvernement réduit ses dépenses, et le gouvernement provincial ne consacre pas un budget important aux travaux de construction, surtout dans le domaine de l'infrastructure: égoûts, aqueducs et autres travaux de cette nature.

M. Soetens: Vous nous dites que les dépenses du gouvernement provincial sont à la baisse, et pourtant, dans la province de l'ontario, où le gouvernement provincial a augmenté ses dépenses d'une façon considérable, vous ne pensez pas que la santé de votre secteur s'améliore, n'est-ce-pas?

[*Text*]

Mr. Halliwell: Certainly not to non-residential construction, and that is what we are concerned about. We do not speak for the home builders.

Mr. Soetens: What has happened to the employment levels and the wage levels in your industry in the last couple of years?

Mr. Halliwell: The employment levels have been dropping. As a matter of fact, in parts of Canada we are experiencing unemployment rates as high as 25% and 30% in the construction industry.

We have not done a lot of collective bargaining in our industry in the last couple of years, and 1992 looms as a major bargaining year. We had wage settlements this year on the west coast, however, that ran as high as 5% to 6%—

Mr. Soetens: And those would be one-year—

Mr. Halliwell: —but the economy was healthy then.

Mr. Soetens: —or two-year contracts?

Mr. Halliwell: Yes.

Mr. Soetens: In Ontario when you last settled, which would be 1990, what kinds of settlements were awarded or agreed to?

Mr. Halliwell: We were settling in 1990 for generally something over 5%.

Mr. Soetens: Per year for the two years? Would you expect that to carry on next year, when you are up for renewal?

Mr. Halliwell: The employers in the construction industry are very, very concerned about wage levels.

Mr. Soetens: Because they are too low?

Mr. Halliwell: No, not that they are too low. The industry cannot possibly afford any substantial increases in the province of Ontario at all; there simply is not the work to support it.

Mr. Sobeski (Cambridge): In Cambridge the construction association has been concerned, I think, about all levels of spending, and so the first question is this: while you are here addressing the federal spending, there is also provincial spending but certainly things that are taking place at the regional government level, at the municipal level, and I would just be curious as to how you are addressing those particular concerns, because that is all part of a major concern for the industry.

We have had good discussions here about this balance between high inflation and high interest rates, and some have come in and suggested that while the battle against inflation is important, to pay too high a price on the inflation side... Mr. Soetens asked a question about wage levels, and you said you would be willing to accept a higher rate of inflation. If we have an inflation rate of 3% then that means that prices roughly double in about 24 years. If we were to accept as a

[*Translation*]

M. Halliwell: Nous ne voyons certainement pas une amélioration concernant la construction non résidentielle, et c'est ce qui nous intéresse. Nous ne pouvons pas parler du secteur résidentiel.

M. Soetens: Quelle a été l'évolution des niveaux d'emploi et de salaire, dans votre secteur, pendant les deux dernières années?

M. Halliwell: Nous avons constaté une réduction du nombre d'emplois. En fait, dans certaines régions, nous constatons un taux de chômage qui peut atteindre 25 et 30 p. 100 dans le domaine de la construction.

Au cours des deux dernières années, nous avons eu relativement peu de négociations de conventions collectives mais, en 1992, cette situation va changer considérablement. Toutefois, sur la côte du Pacifique, certaines conventions signées cette année prévoyaient des augmentations salariales pouvant atteindre 5 à 6 p. 100...

M. Soetens: Et il s'agit de contrats d'un an...

M. Halliwell: ...mais l'économie était très saine à ce moment-là.

M. Soetens: ...ou de deux ans?

M. Halliwell: Oui.

M. Soetens: Lors de la dernière convention signée en Ontario, cela serait en 1990, quelles étaient les conditions consenties?

M. Halliwell: En 1990, nous nous sommes entendus sur la base d'une augmentation légèrement supérieure à 5 p. 100.

M. Soetens: Par an et pour une période de deux ans? Pensez-vous que cela sera repris l'année prochaine quand il faudra renouveler les conventions collectives?

M. Halliwell: Dans le secteur de la construction, les employeurs se préoccupent énormément des niveaux de salaires.

M. Soetens: Parce qu'ils sont trop bas?

M. Halliwell: Non, pas parce qu'ils sont trop bas. En Ontario, le secteur ne peut tout simplement pas absorber des augmentations salariales importantes, pas du tout; le niveau des activités ne le permet tout simplement pas.

M. Sobeski (Cambridge): À Cambridge, l'association de la construction se préoccupe, je crois, des dépenses à tous les niveaux, et ma première question est donc la suivante: vous parlez ici des dépenses du gouvernement fédéral mais il y a aussi celles du gouvernement provincial, des administrations régionales et municipales, et j'aimerais savoir comment vous traiter de ces divers aspects étant donné qu'ils font tous partie d'une question qui préoccupe beaucoup votre secteur.

Nous avons entendu des commentaires intéressants sur les liens entre les taux d'inflation et les taux d'intérêt, et certains ont suggéré que, bien que la lutte contre l'inflation soit importante, si l'on paie un prix trop élevé en ce qui concerne l'inflation... M. Soetens a posé une question sur les salaires, et vous avez répondu que vous accepteriez un taux d'inflation plus élevé. Si le taux d'inflation est de 3 p. 100, cela veut dire que les prix, en gros, vont doubler en 24 ans. Si

[*Texte*]

society 6%, then prices would double in 12 years. So I guess the concern is that everybody is talking about they are not going to build the plant in Niagara Falls, they are going to do it in Buffalo; they are not going to do it in Windsor, they are going to do it in Detroit. I guess the question is that if the Americans work and have an inflation rate lower than Canada's, then we shall be dealing with a tremendous problem ten years down the road. I do not know of anyone who can make up those types of productivity gains.

We have had good arguments on that. You indicated that you think the balance should come back a little the other way. I guess the concern is that if I am out and I am going for an agreement and I work for a company and the inflation rate on the street is 3%, then I am going to ask that at least the 3% be maintained. But if the inflation rate is 7% or 8%, then that is going to be the demand that... They are going to say we do not want to improve our position, but I want you to pay 7% or 8%. You are creating a snowball that ten years down the road really puts you at a competitive disadvantage. That is the struggle I have with the inflation argument, but you indicated that there was a balance. So I would like you to comment on both those questions.

• 1955

Mr. Halliwell: The second question first. What I said was that our members have told us that they think it is important to have interest rates down. In fact their words are "interest rates where contractors can borrow money at single digit rates". They believe that is very important to the survival of their business and their firms. We have asked them this question and they have responded yes, even if it means a modest increase in the inflation rate at this time. They think it is worth it in order to get the interest rates low enough that they will stimulate some activity in the construction world. They have not said they are not in favour of inflation. They said that at this time they think that the trade-off is worth it, if it is a modest increase in inflation.

Mr. Sobeski: What is modest?

Mr. Halliwell: I do not know. I would not be prepared to say. Certainly we do not think inflation running at 6% is modest. We do not support that. We are very much in favour of having lower inflation rates, as every Canadian is, I think. We are saying, though, that we also have to have lower interest rates. It is a difficult trade-off.

The other question: what are we doing provincially and locally? We have affiliate associations all over Canada. In every province in Canada, the construction industry is affiliated with us, but we do not dictate to them what to do. Nevertheless, we show by example and we show by encouragement. Our board of directors has passed an edict that encourages every association to speak to its level of government about restraint, to try to encourage restraint,

[*Traduction*]

nous acceptons, en tant que société, un taux d'inflation de 6 p. 100, les prix vont doubler en 12 ans. Donc, ce qui me semble préoccuper tout le monde, c'est qu'une entreprise ne va pas construire son usine à Niagara Falls mais elle ira à Buffalo; on ne va pas construire à Windsor, mais à Détroit. Ce que je me demande donc, c'est que si les Américains ont un taux d'inflation inférieur à celui du Canada, nous allons être confrontés à un problème extrêmement grave dans 10 ans. Je ne vois pas comment qui que ce soit pourrait obtenir les améliorations de productivité requises.

Nous avons entendu des commentaires très valables à ce sujet. Vous estimez qu'il serait possible de lâcher un peu de lest de l'autre côté. Ce qui m'inquiète, c'est que si je dois négocier une convention avec mon employeur, et si le taux d'inflation est de 3 p. 100, je vais exiger de conserver, tout au moins, les 3 p. 100. Mais si l'inflation atteint 7 ou 8 p. 100, cela va entraîner des exigences... Les employés diront qu'ils ne cherchent pas à améliorer leur pouvoir d'achat mais ils demanderont une augmentation salariale de 7 à 8 p. 100. Cela va faire boule de neige, et dans 10 ans, la situation concurrentielle des entreprises sera vraiment difficile. C'est pour cela que j'ai des difficultés à accepter un argument qui tolère l'inflation; mais vous avez indiqué qu'on peut arriver à un équilibre. J'aimerais entendre vos commentaires sur ces deux aspects.

M. Halliwell: Je vais répondre tout d'abord à la deuxième question. Je vous ai signalé que les membres de notre association nous ont dit qu'ils attachaient beaucoup d'importance à une réduction des taux d'intérêt. En fait, ils ont précisé qu'ils voulaient des taux d'intérêt qui permettraient aux entreprises d'emprunter à moins de 10 p. 100. Ils estiment que cela est nécessaire pour que leur entreprise puisse survivre. Nous leur avons posé la question et ils ont répondu dans l'affirmative, même si cela entraîne une légère augmentation du taux d'inflation. Ils l'accepteraient en contrepartie de taux d'intérêt suffisamment réduits pour stimuler les mises en chantier. Ils ne nous ont pas dit qu'ils étaient en faveur de l'inflation mais que, dans les conditions présentes, c'était une concession acceptable à condition que l'augmentation du taux d'inflation demeure modeste.

M. Sobeski: Qu'entendez-vous par modeste?

M. Halliwell: Je ne sais pas, je ne peux pas le dire. Certainement, nous ne pensons pas qu'un taux d'inflation de 6 p. 100 soit modeste. Nous ne l'accepterions pas. Comme tous les Canadiens, je crois, nous sommes nettement en faveur d'une réduction des taux d'inflation. Ce que nous disons, cependant, c'est que nous devons également avoir une réduction des taux d'intérêt. C'est un équilibre difficile à réaliser.

L'autre question était: que faisons-nous aux niveaux provincial et local? Nos membres se retrouvent dans des associations locales, affiliées à la nôtre, dans tout le Canada. Les associations de la construction, dans chaque province, sont affiliées à la nôtre, mais nous ne leur dictons pas leur conduite. Toutefois, nous voulons leur donner l'exemple et les encourager. Notre conseil d'administration a adopté une règle qui encourage chaque association à se mettre en

[*Text*]

particularlyn social spending. In all government spending, try to get closer to balancing the books. Business men and women in our industry are very concerned about the growing debt at all levels, not just the federal level.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Gray.

Mr. Gray (Windsor West): Thank you, Mr. Chairman. This may have been covered before I was able to get here, but I would like to ask the witnesses what their view is of the prospects for the Canadian economy over the next 12 months.

Mr. Halliwell: Mr. Gray, that is a fair question. I am going to ask our chief economist, who knows about these things, to answer.

Mr. Nevins: Looking ahead, I think there is going to be a pick-up in the economy. I think the reduction in interest rates is leading in that direction. I am basically warm about the year 1992. Beyond that, I would have to say that maybe we will muddle along through. I do not see anything that would substantially reduce our current unemployment rate. In other words, we might be stuck with a double-digit unemployment rate for a few years, which is not exactly stellar economic performance by any standard. There will be a shot in the arm in 1992. Then beyond that I guess I would have to say a kind of muddling through. It is hoped it will be a performance that will at least not cause the unemployment rate to go up. It is not a very optimistic view of the world.

Mr. Gray: You do not see a strong uptake at any point in the balance of this year. You see a recovery gaining strength next year. Do I understand you correctly when I give that summary?

• 2000

Mr. Nevins: Yes. I guess we track it very, very closely with respect to our own industry, something I hope you would understand. There is not the wealth of monthly statistics on the non-residential construction business as prevails in many other sectors of the economy. So in that sense, yes, we would expect gradual improvement in the balance of this year and into 1992. But it could very well be the middle of next year or even later before that improvement is recognized and a lot of people start to feel that things are not quite as bad; not glorious but not as bad. That is the kind of outlook I would describe to you.

Mr. Gray: Mr. Chairman, I would like to ask our witnesses whether my recollection is correct when I say that only a few years ago the association presented to the federal government a proposal for a substantial increase in expenditure on improving and extending federal infrastructure. Somebody is shaking his head affirmatively.

[*Translation*]

rapport avec le palier de gouvernement correspondant au sujet de la limitation des dépenses, pour essayer d'encourager celle-ci, plus particulièrement dans le domaine social. On souhaite que tous les niveaux du gouvernement s'efforcent d'avancer vers l'équilibre budgétaire. Les gens d'affaires dans notre secteur se préoccupent beaucoup de l'augmentation de la dette à tous les paliers de gouvernement et non pas uniquement au niveau fédéral.

Le vice-président (M. Couture): Monsieur Gray.

M. Gray (Windsor-Ouest): Merci, monsieur le président. Ce point a peut-être déjà été traité avant que je puisse me joindre à vous, mais j'aimerais que les témoins nous indiquent quelle sera, d'après eux, l'évolution de l'économie canadienne au cours des 12 prochains mois.

M. Halliwell: C'est là une question valable, monsieur Gray, et je vais demander à notre économiste en chef, qui connaît bien ces questions, de vous répondre.

M. Nevins: Quand j'envisage l'avenir, je crois que l'économie va se redresser. La réduction des taux d'intérêt nous oriente en ce sens. Pour 1992, je suis essentiellement assez optimiste. À plus long terme, je dois dire que nous arriverons peut-être à nous tirer d'affaire plus ou moins bien. Je ne vois rien qui laisserait entrevoir une réduction importante du taux de chômage actuel. Autrement dit, nous serons peut-être obligés de vivre avec un taux de chômage supérieur à 10 p. 100 pendant plusieurs années, ce qui n'est pas exactement une situation économique merveilleuse quel que soit le critère utilisé. Il y aura un regain d'activité en 1992 mais, ensuite, je crois que l'on va plus ou moins patauger. On peut espérer que le niveau d'activité permettra tout au moins d'éviter une augmentation du chômage. Ce n'est pas une vision particulièrement rose.

M. Gray: Vous n'envisagez donc pas un redressement très marqué au cours du reste de l'année. Vous pensez que le redressement s'affirmera cependant l'année prochaine. Êtes-vous d'accord avec ce résumé?

M. Nevins: Oui. J'estime que nous suivons d'extrêmement près l'évolution de notre industrie mais il faut comprendre que nous ne disposons pas, dans le domaine de la construction non résidentielle, de la masse de statistiques mensuelles que l'on trouve dans d'autres secteurs de l'économie. Compte tenu de cela, oui, effectivement nous nous attendons à une amélioration graduelle de la situation pendant le reste de l'année en cours et en 1992. Mais il faudra peut-être attendre l'été prochain, ou même plus longtemps, avant que cette amélioration soit nettement perçue et que de nombreuses entreprises commencent à juger que les choses vont moins mal, que la situation n'est pas merveilleuse, mais qu'elle est moins mauvaise. C'est la perspective que j'entrevois.

M. Gray: Monsieur le président, je voudrais demander aux témoins si ma mémoire est fidèle quand je dis qu'il y a quelques années, leur association a soumis au gouvernement fédéral un projet prévoyant une augmentation marquée des dépenses consacrées à l'amélioration et à l'expansion de l'infrastructure fédérale. Je vois que quelqu'un hoche la tête affirmativement.

[*Texte*]

Mr. Halliwell: I think that is probably absolutely true. I cannot speak for my predecessor; I have only been around for a couple of years. But this association has examined the state of the nation's infrastructure from one coast to the other on several occasions. We have extensive reports to back up the fact that the infrastructure, particularly highway infrastructure, is deteriorating at a serious rate.

In my time we have had discussions with the Minister of Transport in which we indicated to him that we felt it was necessary and desirable for the federal government to look at providing funding for at least the main east-west routes across this country.

Mr. Gray: How much would that cost?

Mr. Halliwell: It would cost several billion dollars certainly. I do not have the figures in front of me.

Mr. Gray: Is it still your policy to call for increased federal government expenditure on infrastructure of at least several billion dollars?

Mr. Makin: Mr. Gray, the infrastructure question is a very interesting one. We look at it in the form of user pay. Canadians from coast to coast are travelling our precarious highways and we are spending well in excess in federal excise and sales taxes of $4 billion a year, yet the federal government is only investing less than 2% to 3% back into the highways. The fact of the matter is that as the government is about to release its competitiveness agenda, as you well know, coming from Windsor, the roads are in a very sad state, and if we are expected to have a very competitive ground transportation network to compete internationally, we cannot do it with the investments that are made right now. So we believe that an investment in the country's infrastructure is well spent and will result in significant job creation in addition to that.

Mr. Gray: I suppose you would say that that job creation and activity generally would generate tax revenue for the government.

Mr. Makin: Most definitely.

Mr. Gray: So I take it that what you are saying is that if the government undertook such a program while this expenditure restraint legislation is on the books, the program should be exempt from it?

Mr. Halliwell: I do not know whether it should be exempt from it or not. I am saying though that on the one hand we are urging restraint in government spending, but at the start of our presentation we very clearly said that this industry has experienced less and less government spending over the 1980s on construction. Because governments, and in the case of highways, provincial governments, have been unable to fund these highways, to repair them and to expand them, the system has deteriorated. Somebody has to pay for it.

[*Traduction*]

M. Halliwell: Je crois que vous avez parfaitement raison. Je ne peux pas parler au nom de mon prédécesseur et je n'occupe mon poste que depuis deux ans environ. Le fait est que notre association a examiné l'état de l'infrastructure nationale, d'un océan à l'autre, à plusieurs reprises. Nous disposons de plusieurs rapports très complets qui démontrent que notre infrastructure, plus particulièrement les routes, se détériore à un rythme inquiétant.

Depuis que j'occupe mon poste, nous avons eu des discussions avec le ministre des Transports au cours desquelles nous lui avons signalé qu'il était souhaitable et nécessaire que le gouvernement fédéral examine la possibilité de financer, au minimum, les principales routes traversant le pays d'est en ouest.

M. Gray: Et quel serait le coût?

M. Halliwell: Il s'élèverait à plusieurs milliards de dollars, sans aucun doute. Je n'ai pas les chiffres sous la main.

M. Gray: Et vous voulez toujours que le gouvernement fédéral augmente de plusieurs milliards de dollars les dépenses consacrées à l'infrastructure?

M. Makin: Cette question de l'infrastructure, monsieur Gray, est très intéressante. Nous l'envisageons comme présentant une sorte de paiement par l'usager. D'un océan à l'autre, les Canadiens utilisent des routes d'une qualité douteuse et, bien que nous dépensions plus de 4 milliards de dollars par an sous forme de taxes d'accise et de vente fédérales, le gouvernement fédéral ne consacre que de 2 à 3 p. 100 au réseau routier. Et alors même que le gouvernement fédéral va présenter son programme d'amélioration de la compétitivité, vous savez fort bien, venant de Windsor, que nos routes sont dans un triste état, et si nous devons avoir un bon réseau de transport, très concurrentiel, pour être compétitif sur les marchés mondiaux, nous ne pouvons pas l'obtenir avec le niveau d'investissement que nous connaissons actuellement. Nous estimons donc qu'en investissant dans l'infrastructure nationale, on réalise un bon placement qui entraînera, en outre, la création d'un nombre important d'emplois.

M. Gray: Et maintenant vous allez sans doute nous dire que cette création d'emplois et cette augmentation des activités va créer des recettes fiscales pour le gouvernement.

M. Makin: Sans aucun doute.

M. Gray: Dois-je donc comprendre qu'à votre avis, si le gouvernement lançait ce genre de programme une fois la loi sur le contrôle des dépenses adoptée, ce programme ne devrait pas être assujetti aux dispositions de la loi?

M. Halliwell: Je ne sais pas s'il devrait l'être ou non. Ce que je dis, c'est que même si, d'une part, nous demandons instamment au gouvernement de limiter ses dépenses, nous avons, d'autre part, au début de notre présentation, indiqué très clairement que notre secteur a constaté que le gouvernement, au cours des années 80, consacrait de moins en moins d'argent à la construction. Parce que les gouvernements, et dans le cas des routes, il s'agit des gouvernements provinciaux, n'ont pas été en mesure de financer les travaux routiers, de réparer les routes et d'étendre le réseau, le système s'est détérioré. Quelqu'un doit payer.

[*Text*]

Mr. Makin: Mr. Gray, the other element is that we have said on numerous occasions with successive ministers of finance, including the Liberal administration, that the situation is very precarious, and precarious enough that even if you do not want to address it with existing revenues then institute a dedicated tax. In other words, what we are saying is that the deficit situation is a very serious one. Representatives of the construction community recognize the seriousness of the anchor around our neck as far as the public debt is concerned. But we believe that there is evidence to support the fact that if Canadians see that their money is going into a dedicated avenue—no pun intended—they will see value for their dollars.

• 2005

Mr. Gray: Do you feel the economy could accommodate a tax increse of some kind if it were dedicated to the kind of national infrastructure program you continue to propose?

Mr. Makin: We believe if it was clearly identified and the facts and figures were put forth to the Canadian public, that would be the case, yes.

Mr. Gray: Perhaps I can move on to another area. You said to one of my colleagues that in 1991 in the west coast you had settlements of 5% to 6% and that your settlements in 1990 were over 5%. My recollection is that settlements in the federal public sector in that period were much less than the figures for which your members have settled in their collective bargaining. Under those circumstances, it seems to me that the federal government is already setting an example, at least for your sector, which you do not seem to have been following.

Mr. Halliwell: I think it is a fact that private sector settlements in the last couple of years have outpaced public sector settlements in collective bargaining. We went through a period in which settlements in our industry were very, very low. In fact we experienced wage roll-backs during the mid-1980s. I am not here to justify that employees in our industry need more than any others, nor that they should not be subject to restraint. We think they should be subject to restraint like everybody else. It is difficult at the bargaining table, but the federal government is also finding out how difficult it is.

Mr. Gray: Looking at the evidence you have just brought forward, the federal government already seems to be meeting your request to show leadership, although I ask you to what effect. You have mentioned the settlements at the bargaining table. Could you tell me something about the average increase in 1990 and 1991 for executive salaries?

Mr. Halliwell: No, I would not be able to do that.

[*Translation*]

M. Makin: Monsieur Gray, je vous signale également que nous avons à maintes reprises indiqué aux différents ministres des Finances, y compris ceux des gouvernements libéraux, que la situation devenait très grave, suffisamment pour que vous pensiez à imposer une taxe qui alimenterait exclusivement un fonds spécial, si vous souhaitez ne pas affecter les revenus courants à ce genre de dépenses. En d'autres termes, nous pensons que le déficit pose un grave problème. Les représentants du monde de la construction reconnaissent le poids du fardeau que représente la dette publique. Mais nous pensons également que l'on peut démontrer que si les Canadiens peuvent voir que les taxes perçues servent à atteindre un objectif spécifique, ils constateront qu'ils en ont pour leur argent.

M. Gray: Pensez-vous que l'économie pourrait absorber une augmentation d'impôt d'une nature quelconque si les recettes ainsi obtenues étaient consacrées uniquement au genre de programme national d'infrastructure que vous persistez à proposer?

M. Makin: Je crois que oui, ce serait le cas, si les sources et les utilisations des fonds étaient clairement indiquées et si tous les faits et chiffres étaient présentés à la population canadienne.

M. Gray: Je peux peut-être maintenant passer à un autre sujet. Vous avez indiqué à l'un de mes collègues que certaines conventions collectives signées en 1991, dans la région de la côte du Pacifique, prévoyaient des augmentations de salaire de 5 à 6 p. 100 et qu'en 1990, les augmentations de salaire consenties dépassaient 5 p. 100. Je crois me souvenir que les conventions collectives dans le secteur public fédéral prévoyaient des augmentations de salaire nettement inférieures à cela. Il me semble donc que le gouvernement fédéral donne déjà l'exemple, tout au moins en ce qui concerne votre secteur, exemple que vous ne semblez pas avoir suivi.

M. Halliwell: C'est un fait, je crois, qu'on a consenti dans le secteur privé au cours des deux dernières années, des augmentations supérieures à celles accordées par les conventions collectives dans le secteur public. Mais nous avons connu une période au cours de laquelle les augmentations dans notre secteur étaient extrêmement faibles; en fait, nous avons connu des réductions de rémunération vers le milieu des années 80. Je ne cherche pas à dire ici que nos employés méritent des salaires supérieurs à ceux accordés à d'autres travailleurs ni qu'ils ne devraient pas être soumis à certaines limitations. J'estime que ces limitations devraient s'appliquer à nous comme aux autres. Ce n'est pas facile à réaliser à une table de négociations, mais le gouvernement fédéral est en train de découvrir à quel point c'est difficile.

M. Gray: Compte tenu de ce que vous avez dit, il semble que le gouvernement fédéral ait déjà répondu à votre demande de leadership bien que l'on puisse demander quels ont été les résultats. Vous avez mentionné les conditions consenties lors de la conclusion de conventions collectives. Pourriez-vous m'indiquer quelles étaient les augmentations moyennes reçues par les cadres des entreprises en 1990 et 1991.

M. Halliwell: Non, je ne pourrais pas le faire.

[*Texte*]

Mr. Gray: Would that not be very helpful in looking at this whole issue? If there is expenditure restraint, and it is a matter of setting an example, should not the example be set by leaders of the private sector as well as leaders in government?

Mr. Halliwell: We have said in our submission that it certainly is common practice in the private sector for owners to recognize the need for cost reductions and to recognize those measures early and reduce their own incomes. Our business, our industry is made up of very small businesses. We have some large construction firms, but our members are predominantly small businesses, very small businesses in many cases. It is not uncommon at all for contractors to reduce their own income substantially in an attempt to keep the work force working. It is common practice. In fact in many cases if they do not do it they do not survive, they go out of business.

Mr. Gray: Perhaps an organization like yours could carry out surveys of executive salaries as well as those for blue collar workers. I realize you have a lot of things to do and you have a limited budget because of the contributions your members are willing to make. I am suggesting to you that having a complete picture would help this type of discussion.

Mr. Halliwell: I will certainly accept the criticism.

Mr. Gray: This is a constructive suggestion.

Mr. Nevins: I would also like to respond. In our industry the executives are the owner-managers of the business. They are not paid executives as one might find in other industries. Their income is the profit of the business. In markets that have prevailed in many areas of the country, in the building market, which is a big sector of our industy, where activity is down maybe 10%, 15%, 20%, new contracts that are on the market for bidding—maybe it was down 20%, 25%... I can certainly tell you that under those conditions, executive salaries, as represented by the profits of the companies for the owner-managers, have been reduced.

• 2010

Mr. Gray: I thought that at least some of your members who were sufficiently large had executives who were not simply owner-managers.

Mr. Nevins: No. I would say that the kind of firm you would be referring to would be the exception rather than the rule in our industry. Certainly this would be well supported by the labour force survey at Statistics Canada, which shows that most of the managerial class in construction is what they call the owner-manager of incorporated business.

Mr. Gray: Very briefly, just seeking explanation, at the bottom of page 4 you say:

[*Traduction*]

M. Gray: Ne pensez-vous pas que cela serait très utile pour évaluer l'ensemble de la question? S'il faut limiter les dépenses et s'il faut donner l'exemple, ne pensez-vous pas que l'exemple doit être donné par les dirigeants dans le secteur privé tout comme dans le secteur public?

M. Halliwell: Nous avons déjà mentionné qu'il est certainement de pratique courante dans le secteur privé, pour les propriétaires d'entreprises de reconnaître rapidement la nécessité de réduire les coûts et leurs propres revenus. Notre secteur est composé de très petites entreprises. Bien qu'il existe quelques grosses entreprises, la plupart sont petites et, dans bien des cas, très petites. Il n'est pas du tout rare de voir un chef d'entreprise réduire considérablement ses propres revenus pour s'efforcer d'obtenir du travail pour ses ouvriers. C'est de pratique courante et, dans bien des cas, si on y recourt pas, on ne peut pas survivre et on doit fermer ses portes.

M. Gray: Une association comme la vôtre pourrait peut-être procéder à une enquête pour établir le niveau de rémunération des cadres ainsi que celui des ouvriers. Je reconnais que vous avez déjà bien des choses à faire et que votre budget est limité car il dépend des contributions que vos membres acceptent de verser. Je vous dis simplement que des renseignements plus complets nous permettraient d'avoir une discussion plus fructueuse.

M. Halliwell: C'est une critique que j'accepte certainement.

M. Gray: Il s'agit d'une suggestion positive.

M. Nevins: Je voudrais moi aussi apporter ma contribution. Dans notre secteur, les cadres sont des propriétaires-gestionnaires d'entreprises. Ce ne sont pas des cadres salariés comme on en trouve dans d'autres secteurs. Ce sont les bénéfices de l'entreprise qui constituent leurs revenus. Dans bien des régions du pays et en ce qui concerne la construction d'immeubles, ce qui représente une bonne partie de nos travaux, on a constaté, pour ce qui est des nouveaux contrats faisant l'objet d'appels d'offres, une réduction du niveau d'activité de 10, 15 ou 20 p. 100 et peut-être même de 20 ou 25 p. 100... Et sans aucun doute je peux vous affirmer que dans ces conditions la rémunération des cadres, comme le montrent les profits des entreprises pour les propriétaires-exploitants, a connu une diminution.

M. Gray: Je croyais que certaines entreprises membres de votre association, tout au moins, étaient suffisamment importantes pour compter d'autres cadres, à part le propriétaire-exploitant.

M. Nevins: Non. Le genre d'entreprise auquel vous pensez serait l'exception plutôt que la règle dans notre secteur. Cela est d'ailleurs confirmé par l'enquête sur la population active de Statistique Canada qui montre que la catégorie de gestion dans le domaine de la construction est composée principalement de ce qu'ils appellent le propriétaire-exploitant d'une entreprise constituée en personne morale.

M. Gray: Très brièvement, car je ne veux qu'une précision, vous dites à la page 5 de votre mémoire:

[*Text*]

Make the Spending Limits Comprehensive. If the Federal Government believes that there is a risk of accelerating inflation which requires an increase in interest rates, then surely the Federal Government should respond to its own signal by covering increased interest expense by reductions in program expenditures.

Would you include programs like the old age pension in that?

Mr. Halliwell: I guess government would have to decide which programs they would exercise restraint in. Certainly it appears that some programs seem to be quite sacred to Canadians, but that is up to the government of the day to determine.

Mr. Gray: You are not willing to give any advice for which you take responsibility on this score.

Mr. Halliwell: We are saying it would have to result in reductions in expenditures, and government would have to come to some decision about that. I am not prepared to say which programs at this point, but certainly the restraint has to be there.

Mr. Gray: Your association does not have any views to offer as a member of the community on how the burden of your proposals should be borne.

Mr. Halliwell: We certainly do not believe that any program is sacred if it cannot be financed, and that includes the health care system in this country. If there is no other way to finance health care other than some sort of a user fee, our members are on record as saying they would support a user fee. It is the same thing with the old age pension. If it simply cannot be financed, government is going to have to look at the program.

Mr. Gray: As you know, in the case of a user fee the burden would not fall on the well-to-do, who would simply pay the fee.

Mr. Halliwell: A user fee is a user's fee, and if there are levels of society that cannot tolerate or live with a user fee because their income is not sufficiently high, we are quite prepared to say that they are not to be denied health care in our nation.

Mr. Gray: I have another point. On page 5 you say:

Revise Exemption for Self-financed Programs. The exemption for unemployment insurance should be limited to the regular benefits of that program.

I think I know what you are referring to, but so that we would have a better understanding for the record, what would you exclude from the exemption?

Mr. Halliwell: We dealt with that a bit earlier.

Mr. Gray: I am sorry, I was caught in the storm.

Mr. Halliwell: We say regular benefits are those benefits that are paid to legitimately out-of-work Canadians who are looking for employment and are available for employment. Then there are other benefits, and those other benefits include maternity benefits and sick leave benefits. There are other benefits there that should be subject to this new special control act and not exempted from it.

[*Translation*]

Limites de dépenses globales. Si le gouvernement fédéral croit qu'il y a risque de croissance de l'inflation, nécessitant une augmentation des taux d'intérêt, sûrement qu'il est en mesure de répondre à ses propres initiatives en couvrant les dépenses d'intérêt accrues en réduisant les dépenses de programme.

Est-ce que cela pourrait inclure des programmes tels que la pension de vieillesse?

M. Halliwell: Je crois qu'il appartient au gouvernement de décider quels seraient les programmes visés. Il est évident qu'il semble bien que certains programmes soient intouchables aux yeux des Canadiens, mais c'est le gouvernement du jour qui doit prendre la décision.

M. Gray: Vous n'êtes donc pas disposé à faire une suggestion dont vous accepteriez la responsabilité.

M. Halliwell: Ce que nous disons c'est qu'il faudrait réduire les dépenses et que le gouvernement devra décider comment le faire. Je ne suis pas pour le moment prêt à dire quels seraient les programmes touchés, mais il ne fait aucun doute que des restrictions doivent être imposées.

M. Gray: Votre association, comme membre de la collectivité, n'a rien à suggérer sur la façon de partager le fardeau entraîné par les mesures que vous proposez.

M. Halliwell: Nous ne croyons certainement pas qu'un programme quelconque soit intouchable quand il ne peut pas être financé et cela inclut notre système de soins. Si la seule façon de financer ce dernier est de percevoir des droits d'utilisation quelconques, les membres de notre association ont déjà indiqué officiellement qu'ils seraient en faveur de cette méthode. De même pour la pension de vieillesse; s'il devient tout simplement impossible de la financer, le gouvernement devra examiner ce régime de retraite.

M. Gray: Comme vous le savez, s'il y a perception de droits d'utilisation ce ne seront pas les gens à l'aise qui vont en souffrir; ils vont tout simplement payer ce droit.

M. Halliwell: Un droit d'utilisation, c'est un droit d'utilisation, et si certaines catégories dans notre société ne peuvent pas accepter un tel régime parce que leur revenu est insuffisant, nous sommes tout à fait disposés à reconnaître que, dans notre pays, on ne peut pas leur refuser l'accès aux soins.

M. Gray: J'ai une autre remarque. A la page 5, vous dites:

Réviser les exemptions des programmes auto-financés. L'exemption visant l'assurance-chômage devrait se limiter aux prestations régulières de ce programme.

Je crois savoir ce dont vous parlez, mais pour mieux comprendre ce dont il s'agit et pour le procès-verbal, que désirez-vous exclure de l'exemption?

M. Halliwell: Nous en avons déjà parlé.

M. Gray: Je suis désolé, mais j'ai été retardé par la tempête.

M. Halliwell: Nous avons dit que les prestations normales sont celles versées à des Canadiens qui sont légitimement au chômage, cherchent un emploi et sont prêts à travailler si on leur en offre un. Il y a d'autres prestations, celles qui sont versées, entre autres, à titre de prestations de maternité et prestations de maladie. Ce sont ces autres prestations qui devraient être visées par la Loi sur le contrôle des dépenses publiques et qui ne devraient pas en être exemptées.

[*Texte*]

• 2015

Mr. Gray: You may have explained this while I was delayed getting here, but if these are self-financed programs, what do they have to do with the overall income and expenditure position of the government?

Mr. Halliwell: If they are self-financed programs, that is fine, but they are financed on the backs of business and on the backs of the employees and particularly the unemployment insurance program. When government gets involved in the unemployment insurance financing currently, it is when the fund is in a deficit position and has to have some help.

Mr. Gray: Is that likely, with the recent increase in premiums?

Mr. Halliwell: If the unemployment rate in this country does not come down, I think it is likely, yes.

Mr. Gray: I am glad you express concern over the unemployment rate, which certainly affects your industry as well as many others.

Mr. Halliwell: Very much. I expressed it earlier as well, Mr. Gray; we are concerned about the unemployment rate.

Mr. Gray: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Langdon: I have a small question to clarify what strikes me as a difference in position that you put forward. Tonight your president has made a very eloquent plea that there should not be any tax increases. It was then suggested that there could be tax increases that would be acceptable if they were allocated specifically to improvements in. . .I am not sure if you were thinking of infrastructure generally, or highways particularly. It is a contrast I pick up not just because I want to see exactly where you stand but because it is important with respect to this legislation as it is proposed to us. It should perhaps be explained to you that this is very much in draft form in front of us, so we are looking at it with more latitude than is usual in a committee looking at a piece of legislation.

The way the legislation stands at the moment, it would not be possible to increase expenditure on infrastructure, or highways specifically, even if taxes were raised specifically for that purpose; there is no provision for that. On the contrary, there is an explicit provision within the draft legislation that says you cannot do that, you cannot raise expenditure and cover it by increased taxation. So perhaps you could make it a little bit clearer for us which view you are really taking, or if you do not see any contradiction in those views, and maybe you could relate it to that provision within the draft legislation, which certainly in my view is one of the more curious parts of the legislation.

Mr. Makin: Clearly, Mr. Langdon, on the surface it looks as if we are being self-serving in the sense that on the one hand we do not want see tax increases and on the other hand we are prepared to accept one for infrastructure. I think it is fair to say that our record speaks for itself in the sense that we would much prefer that the government take its responsibility to support the infrastructure out of existing revenues and that there is not an increase in taxes.

[*Traduction*]

M. Gray: Vous l'avez peut-être expliqué pendant que j'étais retardé en chemin, mais si ce sont des programmes auto-financés, quel est leur rapport avec le revenu général et la politique d'ensemble du gouvernement en matière de dépenses?

M. Halliwell: Si ce sont des programmes auto-financés, c'est parfait, mais ils sont financés sur le dos des entreprises et des employés, et tout particulièrement sur le dos du Programme d'assurance-chômage. À l'heure actuelle, quand le gouvernement se mêle du financement de l'assurance-chômage, c'est que la caisse est en déficit et doit être renflouée.

M. Gray: Est-ce que cela a des chances d'arriver avec la récente augmentation des cotisations?

M. Halliwell: Si le taux de chômage ne baisse pas, c'est probable.

M. Gray: Je suis heureux de constater que vous êtes préoccupé par le taux de chômage qui a incontestablement une influence sur votre industrie comme sur bien d'autres.

M. Halliwell: Énormément. Je l'avais d'ailleurs déjà dit auparavant, monsieur Gray, le taux de chômage nous préoccupe.

M. Gray: Merci, monsieur le président.

M. Langdon: Je voudrais poser une petite question pour éclaircir une apparente ambiguïté dans la position que vous avez exprimée. Ce soir, votre président a prononcé un éloquent réquisitoire contre les augmentations de taxes. On a ensuite laissé entendre que des augmentations de taxes seraient acceptables si elles visaient spécifiquement des améliorations du. . . Je ne sais pas si vous vouliez parler de l'infrastructure en général ou plus précisément des routes. Je relève cette contradiction non seulement parce que je veux savoir exactement ce qu'il en est, mais aussi parce qu'elle est importante dans le cadre du projet de loi qui nous est soumis. Peut-être faudra-t-il vous préciser qu'il s'agit pour l'instant d'une stricte ébauche et que nous avons donc plus de latitude qu'en temps normal lorsque nous étudions un projet de loi.

Avec le texte actuel, il ne serait pas possible d'augmenter les dépenses consacrées à l'infrastructure ou plus précisément au réseau routier même si l'on augmentait les taxes dans ce but exclusif; cela n'est pas prévu. Au contraire, le projet de loi comporte une disposition qui stipule qu'on ne peut pas le faire, qu'on ne peut pas augmenter les dépenses en les couvrant au moyen d'une augmentation des taxes. Peut-être pourriez-vous donc nous expliquer un peu mieux de quel côté vous êtes ou si vous ne voyez pas de contradiction dans ces deux énoncés, et nous parler en particulier de cette disposition du projet de loi qui est l'une des plus bizarres de ce texte.

M. Makin: Certes, monsieur Langdon, notre argument a l'air un peu spécieux dans la mesure où d'un côté nous refusons une augmentation de taxes et de l'autre nous sommes prêts à l'accepter dans le cas de l'infrastructure. Je pense cependant que nous pouvons honnêtement dire que nous avons prouvé que nous préférions de loin voir le gouvernement assumer sa responsabilité en matière d'infrastructure à partir des recettes existantes et sans recourir à une augmentation de taxes.

[*Text*]

When I suggested to you that in the absolute dire situation where the government is not prepared to do that and where our infrastructure is crumbling beneath us and where our very competitiveness might be endangered because of this, then sometimes drastic measures are required. In that case, I think one of the only options that seems to present itself is a dedicated taxation measure. So on the one hand there is some contradiction, but I think our record is longstanding that we would obviously, as Mr. Halliwell said earlier, prefer no taxation and that the government concentrate on its expenditure reduction side of the equation versus the revenue generation side.

• 2020

Mr. Langdon: Let me make it clear that I am not raising this question to try to be provocative or anything like that, but really because I am interested in your advice on this part of the draft legislation itself. It seems to me that if the concern is really the deficit, then the kind of dedicated taxation suggestion you have made is not a problem. You have not increased the deficit as a consequence of that.

On the other hand, if the concern is just with spending, as this legislation as it is now drafted suggests, then you cannot do that. That means if this government or a new government identifies this dire situation that you are talking about over the next three years, then it will not be possible to take the kind of approach you are suggesting. If it is felt that you cannot reduce other expenditures, then it is not going to be possible to do what you are suggesting, because of this piece of legislation.

Is this really something you think should be in the legislation, or do you think we should make it possible, if there is a new area of expenditure... It might not be just infrastructure—it might be day care, for instance—but it is covered by increased taxation to make up for the increased expenditure. Is that something that should be permitted under the legislation?

Mr. Halliwell: First of all let me say that we do not support the introduction of a daycare program at a time when the nation's economy is so bad.

Mr. Langdon: We already have a day care program, so it is a question of expanding what we have.

Mr. Halliwell: We do believe that infrastructure spending is going to become—and it is now—absolutely essential from some level of government. The provinces are throwing up their hands and saying that we cannot maintain our highways and we cannot maintain our sewer and water systems.

We think that within the existing tax system government should be dedicating some funds to try to help to improve at least the primary links in this country. That has been our consistent message to them. We have told them over the years that they should dedicate a new 1¢-a-litre tax. When they were not prepared to do that, we told them that they should dedicate at least part of the tax they are collecting to try to repair the infrastructure, because every day you leave it the cost of repairs and expansion becomes higher and higher. As the road deteriorates, more and more work has to be done to bring it back to standard.

[*Translation*]

Ce que je vous ai dit, c'est que dans une situation absolument catastrophique où le gouvernement n'est pas prêt à le faire mais où notre infrastructure est en complète désintégration, il faut parfois prendre des mesures radicales. Dans ce cas, je pense que l'une des seules solutions est de recourir à une taxe spécifique. Donc il y a effectivement d'un côté une contradiction, mais je pense que nous avons montré depuis longtemps que nous préférions manifestement, comme l'a déjà dit M. Halliwell, que le gouvernement ne recoure pas aux taxes et qu'il cherche à réduire les dépenses plutôt qu'à augmenter les recettes.

M. Langdon: Je tiens à bien préciser que je ne pose pas cette question dans un but de provocation ou quoi que ce soit, mais simplement parce que votre avis sur cette ébauche de projet de loi m'intéresse. J'ai l'impression que si le gros problème, c'est vraiment le déficit, le genre de taxes spécifiques dont vous parlez ne pose pas de problème. Ce n'est pas ça qui fait augmenter le déficit.

En revanche, si le problème est un problème de dépenses, comme le laisse entendre le texte actuel de ce projet de loi, vous ne pouvez pas le faire. Autrement dit, si le gouvernement actuel ou un nouveau gouvernement constate qu'il existe une situation dramatique comme celle dont vous venez de parler au cours des trois prochaines années, il ne sera pas possible de recourir à la formule dont vous parlez. Si l'on estime qu'il est impossible de réduire les autres dépenses, il ne sera pas possible de faire ce que vous proposez du fait même de cette loi.

Pensez-vous qu'il faudrait préciser cela dans le texte ou que nous devrions le rendre possible, s'il y avait un nouveau domaine de dépenses... il pourrait s'agir d'autre chose que l'infrastructure, des garderies, peut-être, où les dépenses supplémentaires seraient couvertes par une augmentation de taxes. Est-ce que ce projet de loi le permettrait?

M. Halliwell: Je précise tout d'abord que nous ne sommes pas favorables à la mise en place d'un programme de garderies dans une conjoncture économique aussi déplorable.

M. Langdon: Nous avons déjà un programme de garderies, donc il s'agirait simplement de développer ce que nous avons.

M. Halliwell: Nous estimons que les dépenses d'infrastructure vont devenir—et dès maintenant—absolument essentielles à un niveau quelconque de gouvernement. Les provinces sont en train de crier désespérément qu'elles ne peuvent plus entretenir les routes ni les réseaux d'égout et d'adduction d'eau.

Nous estimons que le gouvernement devrait se servir du régime actuel pour consacrer certains crédits à l'amélioration au moins des grands axes du pays. C'est ce que nous ne cessons de lui dire. Il y a des années que nous disons aux représentants du gouvernement qu'il faudrait imposer une nouvelle taxe d'un cent par litre. Quand ils nous ont répondu que non, nous leur avons dit qu'il fallait au moins consacrer une partie des recettes fiscales à l'amélioration de l'infrastructure, car chaque jour qui passe fait augmenter le coût des réparations et de l'expansion. Plus la route se détériore, plus il faut faire de travaux pour la remettre en état.

[*Texte*]

We are not proposing that government specifically add a new tax. If they would dedicate a portion of what they are now collecting from fuel tax revenues to put back into the highway system, then we think that would be quite satisfactory, and they should be doing that.

Mr. Langdon: I want you to offer us some advice on the record here. This proposed bill—and I am not sure if I can quickly grab the part of it that says so—makes it very clear that you cannot increase expenditure by way of a dedicated tax in the way you have suggested to the government. Could I ask you to answer specifically, do you think that should be part of this legislation, or should it be possible, with the use of this kind of earmarked tax, to see expenditures increased in an area where it otherwise would not be possible?

Mr. Halliwell: It is obvious that we do not oppose a dedicated tax, because we have been advocating just that. We would oppose dedicated taxes for something that is not going to generate employment and something that is not going to be used for purposes that are absolutely necessary, and we deem infrastructure repair to be essential.

• 2025

Mr. Langdon: Do you think we should look at seeing if we can revise this part of the proposed legislation?

Mr. Halliwell: I do not think it needs revision, but that is my understanding. If it is going to be revised, it should not be revised in order to be a catch-all to start a whole lot of new programs, because we are not in favour of it.

Mr. Nevins: Perhaps we do not understand this act, although we have read it very carefully. It starts with a set of spending limits, absolute dollar amounts. I believe it is possible to amend those limits in order to introduce a new program of expenditures. It might bring a focus on the additional expenditure and it might bring a focus on where the money is going to come from to finance the additional expenditure. In that sense, it perhaps brings it out into the open a great deal more than is the current situation. I do not see the act as absolutely prohibiting this government or the next government, whoever that might be, from introducing a program that is in addition to these spending limits. They would simply have to first amend the spending limits in this proposed Spending Control Act—at least that is how I understood it.

I do not think we would have any concern—it is a hypothetical situation—in making our case for additional exenditures for infrastructure, requiring an amendment to the limits, which would be financed by a dedicated fuel tax, for example. We would be prepared to appear before any House of Commons committee and before the public to make such a case.

Mr. Langdon: Okay, I think that clarifies—

Mr. Sobeski: I would just like to pick up on that point. On page 17 of the draft legislation, it says under point 9 that:

The Governor in Council may. . .amend the Schedule

[*Traduction*]

Nous ne suggérons pas que le gouvernement ajoute une nouvelle taxe. S'il se contentait de consacrer une partie des recettes prélevées sur le carburant à l'amélioration du réseau routier, ce serait à notre avis satisfaisant, et c'est ce qu'il devrait faire.

M. Langdon: Donnez-nous quelques conseils à ce sujet. Ce projet de loi—et je ne suis pas sûr de pouvoir retrouver tout de suite le passage en question—précise clairement qu'on ne peut pas augmenter les dépenses par le biais d'une taxe spécifique de la manière que vous avez suggérée au gouvernement. Pourriez-vous me dire précisément si vous estimez que cela devrait être stipulé dans le projet de loi ou s'il faudrait avoir la possibilité d'augmenter les dépenses au moyen de ce genre de taxe spécifique dans un domaine où cela ne serait pas possible autrement?

M. Halliwell: Naturellement, nous ne sommes pas contre une taxe spéciale, puisque c'est justement ce que nous recommandons. Ce que nous refuserions, ce sont des taxes spéciales qui n'entraîneraient pas de création d'emplois ou qui ne serviraient pas à des choses absolument indispensables, et à ce sujet, nous estimons que la remise en état de notre infrastructure routière est indispensable.

M. Langdon: Pensez-vous que nous devrions essayer de voir s'il serait possible de réviser cette partie du projet de loi?

M. Halliwell: Je ne crois pas qu'il ait besoin de révision, mais c'est mon opinion. S'il doit être révisé, il ne faut pas qu'il devienne un fourre-tout pour lancer toutes sortes de nouveaux programmes, car nous ne sommes pas d'accord avec cela.

M. Nevins: Peut-être comprenons-nous mal cette loi, bien que nous l'ayons lue soigneusement. Elle commence par fixer des limites de dépenses strictes. Je crois qu'on peut modifier ces limites pour permettre la mise en place d'un nouveau programme de dépenses. Cela pourrait mettre en valeur les dépenses supplémentaires et mettre en évidence la provenance de l'argent servant à financer ces dépenses supplémentaires. En ce sens, cela amènerait beaucoup plus de clarté qu'à l'heure actuelle. Je ne pense pas que ce texte interdise absolument au gouvernement actuel ou à un gouvernement futur, quel qu'il soit, de mettre sur pied un programme supplémentaire malgré ces limites. Il suffirait qu'il commence par modifier les limites de dépenses de cette loi proposée sur le contrôle des dépenses—du moins c'est ce que j'ai cru comprendre.

Je pense que nous n'aurions pas d'objection—dans une situation tout à fait hypothétique—à défendre une augmentation des dépenses consacrées à l'infrastructure et à demander une modification des limites, en finançant les dépenses au moyen d'une taxe spéciale sur le carburant par exemple. Nous serions tout à fait disposés à venir défendre cette thèse auprès d'un comité de la Chambre des communes et du public.

M. Langdon: Bon, je pense que cela est clair. . .

M. Sobeski: J'aimerais enchaîner là-dessus. À la page 17 du projet de loi, on dit au point 9 que:

Le gouverneur en conseil peut. . .modifier l'annexe. . .

[*Text*]

a) by adding thereto any account. . .established under an Act of Parliament the costs in respect of which are recoverable by a process provided by the law

In other words, there is a process in there that says if someone comes along with an idea that generates some wealth and it is a cost recovery, through the Governor in Council. . . Of course part (b) is the counter to that. . .if a program is withdrawn. In other words, a program is eliminated; by the same token, you have to take that money away too. So it works both ways. I think that is important.

You expressed your concern about interest rates or the interest expense being included, if interest rates should rise. I guess I look at it from the other point of view, sometimes being a scientist, and say what happens if interest expense goes down? I do not think you are suggesting that the government now suddenly finds itself with extra money to spend. I do not think you want it both ways. That is a difficulty you run into sometimes.

I do not know if you have commented on the fact that inflation is. . .it is not 3% plus inflation. It is an average of 3%. Obviously you support that. I do not know if that answers some of the concerns you have, that if the government gets into runaway inflation and lets it go to 6%, they cannot increase. . . I believe the United States system allows an inflation index. We do not have that. Obviously you are pleased with that.

What prompted me to ask the questions was I think the very valid point you brought up about dedicated taxes. It is very interesting, and I am making the assumption now that you are speaking for your association in general comments. You said that if there was a 1¢ tax for highway structures, dedicated taxes; in other words, if they could specifically see it. . . One of the comments I heard, I guess on the GST, was that money goes into the general revenues. I think if you sat ten people down, two people would say that it goes toward the deficit, 20% would say it goes toward good government programs. I think between 50% and 60% of the people in your industry probably would say if you give a politician a nickel he is going to waste it.

• 2030

I guess that is the feeling I get about taxes when I hear the smokers protest or the numbers we have heard on no more sin taxes. Even though only 30% of the population smoke, 50% or 60% want to see the tax reduced on cigarettes. I do not think that is a reflection on cigarettes; I think it is just an indication to me that they feel they are overtaxed. Yet I am hearing from you that as much as they are overtaxed, it seems to be saying let us get back to some dedicated taxes where there is clear accountability. It almost leads into the constitutional issue that the level of government should charge the taxes. Is that what I am hearing from your association, basically, when I hear

[*Translation*]

a) en y ajoutant le nom de quelque compte. . .institué par une loi fédérale et dont les coûts sont récupérables en vertu d'une loi. . .

Autrement dit, il existe une procédure stipulant que si quelqu'un soumet une idée susceptible de créer de la richesse et qu'il y a une possibilité de recouvrement des coûts, par l'intermédiaire du gouverneur en conseil. . . Naturellement, l'alinéa (b) dit le contraire. . .si un programme est retiré. Autrement dit, on supprime un programme; de la même façon il faut aussi supprimer ses crédits. Donc cela marche dans les deux sens. Je pense que c'est important.

Vous avez manifesté votre inquiétude au sujet des taux d'intérêt ou des dépenses qu'entraînerait une augmentation des taux d'intérêt. Je pense que j'ai tendance à voir les choses d'un point de vue opposé, étant un scientifique, et à me demander ce qui se passe si les frais d'intérêt diminuent. Je ne pense pas que vous voulez dire que le gouvernement va trouver tout d'un coup des ressources financières supplémentaires. Je ne pense pas qu'on veuille avoir les deux choses à la fois. C'est un problème qui se pose quelquefois.

Je ne sais pas si vous avez parlé du fait que l'inflation est. . .ce n'est pas une inflation de 3 p. 100 et plus. C'est une moyenne de 3 p. 100. Vous êtes manifestement favorables à cela. Je ne sais pas si cela répond à votre crainte que le gouvernement, si l'inflation devenait galopante et passait à 6 p. 100, ne soit plus en mesure d'augmenter. . .je crois que le régime américain permet une indexation. Mais notre régime ne le permet pas. Manifestement, vous vous en réjouissez.

Ce qui m'a amené à poser ces questions, c'est la remarque très judicieuse que vous avez faite à propos des taxes spéciales. C'est très intéressant, et j'imagine que vos remarques générales représentent le point de vue de votre association. Vous avez dit que s'il y avait une taxe pour les structures routières, une taxe spéciale autrement dit, si l'on pouvait la considérer. . . J'ai entendu dire, à propos de la TPS je crois, que l'argent est tombé dans les recettes générales. Je pense que si vous réunissiez dix personnes, deux diraient qu'il sert à éponger le déficit, 20 p. 100 diraient qu'il sert à alimenter de bons programmes gouvernementaux. Je crois que de 50 à 60 p. 100 des membres de votre secteur répondraient que si l'on donne un sou à un politicien, il va le jeter par la fenêtre.

Je suppose que c'est mon impression devant les protestations des fumeurs contre les taxes qui leur sont imposées ou quand, comme tout à l'heure, on nous cite des chiffres sur la suppression des saintes taxes. Même si seulement 30 p. 100 de la population fume, 50 ou 60 p. 100 des Canadiens souhaitent que la taxe sur la cigarette soit réduite. Cela ne traduit pas les sentiments envers la cigarette. Tout simplement, à mon avis, cela signifie qu'ils estiment être surtaxés. Pourtant, bien que les gens soient surtaxés, il semble que cela signifie qu'ils veulent que les taxes soient destinées à une fin spéciale, ils veulent savoir clairement à quoi elles servent. Cela nous amène presque à la question

[*Texte*]

dedicated taxes? Is that where you want to see all levels of government move—when you pay a dollar in taxes, indeed it is more dedicated?

Mr. Halliwell: Certainly with regard to infrastructure spending, we think it is the way to go. If the Canadian taxpayer who is buying gasoline at the pumps knows that 1¢ of that is really dedicated to repairing highways and it is not going to go anywhere else—it is going to go to the highways—he is much more prepared to pay for that. Actual surveys have proven that he is prepared to pay for that.

Furthermore, we have at least four provinces in Canada now that have a dedicated fuel tax at the provincial level and have said that 1¢ or 2¢ a litre will be dedicated exclusively for the repair and maintenance of highways. It is working well in those provinces.

We think that with the vast revenues the federal government has been collecting for many, many years out of the fuel tax system, a portion of it should be dedicated to fix at least the main highways across the country.

A witness: Canadian motorists, Mr. Sobeski, are taxed every single federal budget, and they are clumped in, if you will—not to pass any judgments on smokers and drinkers—with the sin taxes. Canadian motorists are saying to themselves, well, what are we getting for our tax dollars? In a sense, they are already, if you will, paying a user tax, but they are not getting anything in return for their dollar invested.

Mr. Sobeski: I guess that leads into one of the concerns I have, and we often hear it in briefs. It will say that if you were to get rid of the federal excise tax on fuel that consumers have already been paying and that generates $3 billion or $4 billion for the government—take that off—that is going to make the business more competitive, etc., create jobs and everything else. If I am a consumer and I have been paying 55¢ at the pump, and let us say it now comes down to 50¢—I am just making up numbers—I guess the concern I have is what is to stop the other levels of government from sort of jumping in and saying consumers are used to paying 55¢, or we drop the tax on cigarettes or we drop it on booze? How do we prevent other jurisdictions from saying well there is an avenue for us to jump into? That is the concern I have.

If you have one level of government—and I am trying to be non-political—that controls things but you have other levels of government that are not working in unison, how do you prevent that from happening? In other words, the left hand doesn't know what the right hand is doing, or there is a tax pie. You can understand what I am saying. How do you prevent that? That is one of the concerns I have when you create windows or a vacuum of taxes; another jurisdiction jumps in.

[*Traduction*]

constitutionnelle de savoir quel palier de gouvernement devrait percevoir les impôts. Est-ce essentiellement le message que votre association souhaite nous transmettre à propos des taxes spéciales? Est-ce dans ce sens que vous voudriez que tous les paliers de gouvernement s'orientent? Quand vous versez un dollar de taxe, vous voudriez qu'il soit affecté à quelque chose en particulier?

M. Halliwell: Assurément, nous estimons que cela s'impose dans le cas des dépenses concernant l'infrastructure. Si le contribuable canadien achète de l'essence et sait qu'un cent du prix est véritablement spécialement affecté à la réfection des routes, qu'il ne servira à rien d'autre, il paiera beaucoup plus volontiers. Les enquêtes ont démontré que le consommateur était prêt à payer pour cela.

En outre, il y a au Canada au moins quatre provinces qui imposent une taxe spéciale sur l'essence, au palier provincial, et qui ont déterminé qu'un ou deux cents le litre serviraient exclusivement à la réparation et à l'entretien des routes. Cela marche bien dans ces provinces-là.

Nous pensons qu'étant donné les recettes énormes que le gouvernement fédéral perçoit grâce à la taxe sur l'essence depuis bien des années, on devrait songer à en utiliser une partie pour réparer au moins les grands axes qui traversent le pays.

Un témoin: Monsieur Sobeski, chaque fois que le gouvernement fédéral présente un budget, les automobilistes canadiens sont assommés avec les saintes taxes, sans vouloir offenser ni les fumeurs ni les buveurs d'alcool. Les automobilistes canadiens se demandent alors ce qu'ils obtiennent en retour de l'argent de leurs impôts? On peut dire qu'ils versent déjà une taxe à l'utilisation, mais ils n'obtiennent rien en retour de leur investissement.

M. Sobeski: Cela m'amène à une chose qui revient souvent dans les mémoires. L'argument veut que si l'on supprimait la taxe d'accise fédérale sur l'essence, celle que les consommateurs versent et qui représente 3 ou 4 milliards de dollars de recettes pour le Trésor, le secteur serait plus concurrentiel, plus propice à la création d'emplois, etc. En tant que consommateur, disons que je payais 55c. à la pompe et que soudainement le prix baisse à 50c. Les chiffres sont fictifs bien sûr. Je pourrais donc craindre que les autres paliers de gouvernement interviennent et, jugeant que le consommateur a l'habitude de payer 55c., qu'ils imposent eux-mêmes une taxe et qu'ils suppriment la taxe sur les cigarettes et sur l'alcool? Comment empêcher les autres paliers de gouvernement de sauter sur une telle occasion? C'est ce qui m'inquiète.

Je vais essayer de mettre de côté les considérations politiques. Si d'une part un palier de gouvernement contrôle le régime fiscal, mais que les autres paliers ne travaillent pas de concert avec lui, comment empêcher un tel abus? En d'autres termes, la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite, et les gouvernement voudront tirer le maximum. Vous comprenez ce que je veux dire. Comment empêcher cela? C'est cela qui m'inquiète; quand on se propose de supprimer une taxe d'un côté, il arrive que les autres paliers de gouvernement en profitent.

[*Text*]

It could easily happen at the provincial level. The province says let's get rid of the tax when you purchase a house, the transfer tax. The province says let us get out of that, but suddenly the municipalities say let us jump in there rather than with lot levies. How do you prevent another jurisdiction from coming in? I think when we get into this and you get different levels controlling costs—

A witness: That is a very interesting point, Mr. Sobeski. With the indulgence of the chairman, I appreciate that we are not supposed to be monopolizing the time in this area.

The fact of the matter is that it is an excellent point you raise. In travelling the country we have met with various provincial governments. The provincial governments have often said that the federal government has usurped their right to tax and put money into the roads, in the sense that if the federal government says it is not their jurisdiction but that of the provinces—if you want to get into sections 91 and 92 of the BNA Act—the provinces do not have that opportunity if the federal government keeps on taxing gas. So they have said that they cannot tax because the federal government is going in and taxing, and the motorist cannot take any more.

• 2035

It is an excellent point. I do not think there is an answer one way or the other.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): If there are no more questions, I would like to thank you very much for your presence and all the good answers you gave us.

We had plenty of time. We were advised this at 3 p.m. that the other witnesses that were supposed to follow you could not be here, so naturally that left us a little bit more time. Good for you and good for us. Thank you very much.

Before we leave, members have some other business. It is going to take maybe ten minutes, not more if you really want to do it fast. Everybody saw the motion on the agenda. I suppose everybody read the motion.

Mr. Manley: Mr. Chairman, I should draw to your attention a problem that may arise with the dates if the legislation that was introduced today has not made its way through the House. Certainly speaking for myself and I think Mr. Gray—Mr. Langdon can speak for himself—we would be unlikely to leave if the legislation was still before Parliament.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): No, you are right. I feel we should probably get ready for it. Naturally if there are any important matters in the House at that time we will postpone it or cancel it. You are entirely right. We do not know exactly what will happen during the weekend.

Mr. Soetens: We could pair off.

[*Translation*]

Cela pourrait très bien se produire au niveau provincial. La province pourrait décider de ne plus percevoir la taxe payable lors de l'achat d'une maison, la taxe de mutation. La province se retirerait donc, mais on pourrait constater soudainement que les municipalités en profiteraient pour augmenter leurs taxes. Comment empêcher cela? Dans un tel cas, quand il y a divers paliers qui contrôlent les coûts. . .

Un témoin: Monsieur Sobeski, ce que vous dites est très intéressant. J'espère que le président sera compréhensif car je crois savoir que nous ne devons pas consacrer trop de temps à cet aspect-là.

Il n'en demeure pas moins que la question que vous soulevez est tout à fait intéressante. Je me suis promené dans tout le Canada et j'ai rencontré les représentants de divers gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux ont bien souvent dit que le gouvernement fédéral avait usurpé son droit de percevoir des impôts, qui devraient servir aux routes, car le gouvernement fédéral, fort des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dit que les routes ne sont pas de son ressort mais de compétence provinciale, alors que les provinces n'ont pas la possibilité de percevoir quoi que ce soit tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral continue d'imposer une taxe sur l'essence. Ainsi, les gouvernements provinciaux prétendent qu'ils ne peuvent pas percevoir de taxes parce que le gouvernement fédéral perçoit déjà tout ce que les automobilistes peuvent donner.

Votre remarque est tout à fait à propos. Je ne pense pas qu'il y ait de réponse toutefois.

Le vice-président (M. Couture): S'il n'y a pas d'autres questions, il ne me reste plus qu'à vous remercier d'être venus répondre à nos questions.

L'échange a été long parce qu'à 15 heures, on nous a signalé que les témoins qui auraient dû venir après vous ne pouvaient pas venir, ce qui nous a permis de disposer de plus de temps. Tant mieux pour nous tous. Merci beaucoup.

Avant que vous ne partiez, je voudrais discuter de quelques questions de régie interne avec les membres du comité. Cela va durer environ 10 minutes, si nous allons très vite. Tout le monde a pris connaissance de la motion inscrite à l'ordre du jour. Je suppose que vous l'avez tous lue.

M. Manley: Monsieur le président, je voudrais vous signaler un conflit dans les dates, à supposer que la loi qui a été déposée aujourd'hui à la Chambre n'est pas adoptée à ce moment-là. M. Gray et moi-même, et M. Langdon vous en dira sans doute autant, n'allons pas nous absenter si cette loi n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

Le vice-président (M. Couture): Vous avez tout à fait raison. Toutefois, nous devrions procéder aux préparatifs et si la Chambre est saisie d'une question importante au moment du départ, naturellement, nous annulerons nos projets. Vous avez tout à fait raison. Nous ne savons pas ce qui va se passer au cours du week-end.

M. Soetens: Nous pourrions pairer.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mr. Couture): If we can pair off, if everybody accepts, we will.

Mr. Langdon: Certainly pairing is not something that would be accepted by my whip on this particular piece of legislation. I remind members that we are going to need the support of the House leaders to get this motion through the House. I think it is therefore important to make the actual motion somewhat more general, not associated with specific dates. Certainly as things stand at the moment, our calculations put the last vote on Monday. I understand some discussions are taking place that conceivably could lead to things being wrapped up in a more amicable fashion, and faster, but obviously we cannot predict that at this stage.

Could I suggest that the motion be amended by taking the dates, September 22-24, 1991, out of the motion?

Mr. Soetens: I do not know if that causes a problem for the clerk in bringing it forward.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): No.

• 2040

Mr. Soetens: I do not have a problem with that. I think what we really want to indicate is that it is a two-or three-day trip. If you remove the dates, then you have an open-ended. . .

Mr. Sobeski: Somewhere across my desk in the office I saw pass an agenda of what we are planning to do, so clearly there are groups in Washington planning for us to attend. I would hate to leave them sitting while we wait until Thursday or Friday before we decide, plus we have our own agendas to put together. So based on what we know now, I am very comfortable with taking the dates out. I guess the issue is when we shall then decide that indeed it is not this Sunday when we shall be going. In other words, we have hosts down there who are planning their day, and I would hate to call them on the Friday and say that we are not going. After Steven's and John's comments, it might be premature to say that on Monday night, but I would not want to delay it for too long.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We can ask the clerk to check with Washington, with all the people listed to receive us there, what would be the limit time or limit date to be advised if we are or are not going. From there—let us say it is Friday morning—the clerk will take care of it, and that will be it. Then the motion will be through the House, as amended by you, Mr. Langdon, and we will be free to cancel at this time and respect, naturally, all the people in Washington who would be waiting for us and naturally try to reschedule it for later.

Mr. Sobeski: As long as we all acknowledge that first we have to get the House leaders to agree to it, plus we all have difficulties with the whip. So unless there can be a unanimous agreement that we definitely postpone. . . I would like to know as soon as possible.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): All right, we will do it that way.

[*Traduction*]

Le vice-président (M. Couture): Si nous nous entendons tous, effectivement, nous le ferons.

M. Langdon: Mon whip n'acceptera certainement pas le pairage dans le cas de ce projet de loi-là. Je rappelle aux membres du comité qu'il nous faudra l'appui des leaders à la Chambre pour que cette motion y soit adoptée. Il est donc important que la motion soit plus générale, qu'elle ne comporte pas de date fixe. Pour l'instant, d'après nos calculs, le dernier vote aura lieu lundi. Je crois savoir que des discussions se tiennent actuellement qui pourraient déboucher sur une issue plus favorable, plus rapide, mais nous ne pouvons rien dire pour l'instant.

Je propose que la motion soit amendée et que nous en biffions les dates, 22 au 24 septembre 1991.

M. Soetens: Je ne sais pas si cela rend les choses difficiles à notre greffière.

Le vice-président (M. Couture): Non.

M. Soetens: Alors je n'y vois pas d'inconvénient. Je pense qu'il nous faut signaler qu'il s'agit d'un voyage de deux ou trois jours et si l'on supprime les dates, cela nous donne tout loisir. . .

M. Sobeski: J'ai vu à mon bureau un projet d'emploi du temps, et les choses étaient tellement précises que s'y trouvait déjà le nom de groupes que nous devions rencontrer à Washington. Il ne faudrait pas les laisser dans l'incertitude et attendre jeudi ou vendredi pour prendre une décision. En outre, nous devons tenir compte de nos propres emplois du temps. Étant donné les renseignements que nous avons actuellement, je trouve tout à fait logique de ne pas préciser de date, et je suppose que cela signifie que nous décidons effectivement de ne pas partir dimanche. En d'autres termes, puisque nous sommes attendus là-bas et que nos hôtes ont aussi des emplois du temps à préparer, il ne faudrait pas leur téléphoner vendredi pour annuler. J'ai écouté ce que Steven et John avaient à dire et je pense que lundi soir, ce serait encore trop tôt, même si je ne souhaite pas retarder encore très longtemps notre voyage.

Le vice-président (M. Couture): Nous allons demander à la greffière de contacter à Washington les gens que nous devions y voir, pour savoir quel préavis il faut leur donner pour confirmer notre visite. À supposer qu'ils répondent que nous avons jusqu'à vendredi pour confirmer, la greffière fera le nécessaire. La motion aura été adoptée à la Chambre, telle qu'amendée, par vous, monsieur Langdon, et nous aurons le loisir d'annuler nos projets actuels et d'en informer les gens qui nous attendent à Washington. Naturellement, nous reporterons notre visite à plus tard.

M. Sobeski: Mais il faut que nous nous disions bien qu'avant tout, les leaders à la Chambre doivent donner leur approbation et, par ailleurs, nous aurons des difficultés avec le whip. À moins que nous soyons tous d'accord pour remettre carrément. . . Je voudrais le savoir le plus tôt possible.

Le vice-président (M. Couture): Très bien, soit.

[*Text*]

Mr. Langdon: Following up on Pat's comments, in terms of scheduling I think all of us who are planning to do the trip have scheduled it into our plans, so if it is possible for it to work out on those dates then obviously that is a great deal better, because if we look at postponing it we probably all will start to get into schedule conflicts.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): I have been advised by the clerk that because of all the important people we were supposed to meet in Washington, because of the delay we would have in advising those people if we are going or not, it might be better to cancel it now and re-initiate everything later. We could select a date and try to see if it would be convenient for all the people.

Mr. Soetens: Since we are meeting every day this week anyway, I personally would prefer to allow the House leaders a little opportunity to see if they can resolve the time schedule. I believe we have a meeting on Wednesday afternoon. On Wednesday, if there does not appear to be a resolution coming from the House leaders... I agree that it might not be fair to leave advising them to Friday, but it seems to me we are still at the early stages of the negotiations.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): The clerk is saying that if we can make a decision by Wednesday afternoon then that would be accepable.

Mr. Manley: Let us pass it as amended, and then that will be out of the way.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Everybody agrees. All right.

Mr. Langdon: Just a point with respect to it. Within the motion it states that the committee would be accompanied by the necessary staff. What exactly does that mean?

The Vice-Chairman (Mr. Couture): The clerk says that what has been planned in the definition of necessary staff would be the two researchers and the clerk. This is what was planned for.

• 2045

Mr. Langdon: I want to at least raise the possibility of the people who are on our side doing much of the research work and so forth. It is perhaps even more the case for the New Democratic Party because we have only one member on the committee. But I wonder if there is a case, if we consider this trip to be essential to dealing appropriately with this legislation, for looking at having one staff person from each of the parties included within the group.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Are there any comments on that statement?

Mr. Soetens: I guess I would have some difficulty with the principle. I do not know if that has really been done in the past on committee work, but I would have some difficulty with it, I guess, without having giving it a lot of thought. I understand the point you are making. I can be sympathetic to that, but it is more the whole issue of the... We have our research staff coming who can respond to our particular requests, yours or ours, so they are certainly there as a resource available to all members of the committee. It seems to me that that is what the role of this committee is about.

[*Translation*]

M. Langdon: Je reviens à ce que disait Pat. Pour ce qui est de nos propres emplois du temps, je suppose que ceux qui avaien l'intention de se rendre à Washington ont fait le nécessaire, s bien que si nous sommes libres de voyager à ces dates-là, à l bonne heure car tout retard signifiera sans doute des conflit d'horaire pour chacun d'entre nous.

Le vice-président (M. Couture): La greffière vient de me dir qu'étant donné les gens importants que nous devons rencontre à Washington, nous ne pouvons pas nous permettre de fair attendre la confirmation de notre visite, si bien qu'il vaudrai peut-être mieux l'annuler et la remettre carrément à plus tard Nous pourrions choisir une date et voir si elle vous convient tous.

M. Soetens: Le comité va siéger tous les jours cett semaine. Je préférerais pour ma part donner aux leaders à l Chambre la possibilité de résoudre ce conflit d'horaires. Nou devons nous rencontrer mercredi après-midi, n'est-ce pas? C jour-là, si les leaders à la Chambre ne semblent pas vouloir... Je reconnais qu'il est peut-être délicat d'attendre vendredi pou confirmer notre visite, mais il me semble que nous en somme encore au début des négociations.

Le vice-président (M. Couture): La greffière vient de me dir qu'une décision, mercredi après-midi, serait tout à fait accepta ble.

M. Manley: Adoptons cette motion telle qu'amendée, pou en finir.

Le vice-président (M. Couture): Tout le monde est d'accord Très bien.

M. Langdon: Un petit détail au sujet de la motion. On y di que le comité sera accompagné du personnel nécessaire Comment dois-je interpréter cela?

Le vice-président (M. Couture): La greffière me dit que dan le cas qui nous occupe, il s'agit de deux attachés de recherche e de la greffière. C'est ce qui avait été prévu.

M. Langdon: Il se peut fort bien que le gros de l recherche et du travail incombe à l'opposition, et je croi qu'il faut en parler. Le Nouveau Parti démocratique s trouverait fort désavantagé à cet égard puisqu'il n'a qu'u seul député au comité. Si cette visite nous apparaît à ce poin essentielle pour l'étude de la loi proposée, pourquoi alors ne pa inclure dans le groupe un membre du personnel de recherche d chacun des partis?

Le vice-président (M. Couture): Quelqu'un veut-il faire un observation?

M. Soetens: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l principe. J'ignore si cela a déjà été fait en comité, mais à première vue, cela ne me semble pas faisable, quoique j n'aie pas beaucoup réfléchi à la question. Je comprends c que vous dites, je comprends votre position, mais la questio est beaucoup plus large que cela... Nos recherchistes ont le moyens de répondre à nos demandes, les vôtres ou le miennes, ils constituent donc une ressource pour tous le membres du comité. C'est justement le rôle du comité que d faire des recherches.

[*Texte*]

Mr. Langdon: We have certainly in the past seen committees that have had staff people travel with them. I am not certain what the past experience of this committee has been, but certainly when we did the free trade hearings across the country we had a staff person from each party accompanying members.

We are talking about two research staff people who would go with us. From our point of view—I do not raise this to criticize Basil or his associate—for us to be able to have our research people able to get at some of the information which we will be digging into seems to me particularly valuable.

Mr. Soetens: There is a possibility if it is at his own expense. Then we could add any names you would like.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Really, what I feel is that at the present time we have seven members and four staff people. It is in good balance. We all know—especially myself since I have been on the finance committee since 1989—that the research people have been readily available to every one of us. I saw it in many instances. So I feel that with this balance, with the budget that we have that has been deposited, everything seems to be in line and I would certainly hope that everyone could agree on this pattern for this type of trip. If later on there are very special things that have to be discussed on other types of trips, then we will. But to go to Washington with what we would like to achieve there, I feel the set-up that has been proposed is quite good to collect the information, make the evaluation and come back and discuss everything between ourselves.

• 2050

Mr. Langdon: If that is the feeling of other people on the committee, I am quite prepared to live with it. In our case, there is a great deal of work being done by staff people, and it is those staff people who probably even more than the Member of Parliament on the committee need the direct exposure to some of the questions that are going to be dealt with.

Mr. Sobeski: If we were doing a cross-country tour, I would be very sympathetic to the points raised. Again, looking at the agenda, we are bussed around a fair amount. There are very short meetings. I think it will provide us, in my opinion anyway, with a lot of contacts, and we will probably receive the headlines of their statements. When we get back, I think we will probably end up saying thank you. You have made a good point. Give me your card. I will probably be back on the telephone to you.

That is the way the agenda is. I look at this as a one-day or two-day trip down there. If we are going cross-country, then we will get different presentations coming in, different briefs coming in and everything else. That is a different story and I think your comments are quite valid. If we ever got into that, I think we would all want to have the people in the back rooms behind us.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Everybody agrees? Okay. If there is nothing else concerning that subject, we will adjourn to the call of the chair.

[*Traduction*]

M. Langdon: Oui, il est souvent arrivé par le passé que les recherchistes accompagnent les comités dans leurs voyages. J'ignore ce qui s'est fait ici, mais je me souviens qu'à l'époque des audiences sur le libre-échange au pays, un recherchiste de chaque parti accompagnait le comité.

Deux recherchistes seulement nous accompagneraient. À notre avis—et je ne dis pas cela pour critiquer Basil ou son collègue—la présence de nos recherchistes nous serait fort utile pour obtenir les renseignements dont nous avons besoin pour fouiller certains sujets.

M. Soetens: Pourquoi ne pas le faire à vos propres frais? De cette façon, vous pourriez vous adjoindre qui vous voulez.

Le vice-président (M. Couture): Nous aurions sept députés et quatre recherchistes. C'est un bon équilibre. Nous savons tous—et je le sais d'autant que je suis membre du Comité des finances dpuis 1989—que nous avons toujours pu compter sur les recherchistes. J'en ai été témoin nombre de fois. Avec le personnel que nous avons, le budget ayant été déposé, tout me semble en ordre et j'espère que tout le monde sera d'accord avec cette formule pour ce genre de voyage. Si, plus tard, des circonstances spéciales nous contraignent à modifier la formule, nous aviserons. Mais pour le voyage à Washington, je pense que nous disposerons des ressources voulues pour réunir les renseignements qu'il nous faut pour faire notre étude et poursuivre plus tard nos discussions entre nous.

M. Langdon: Si tel est le sentiment des autres membres du comité, je me rangerai à votre avis. En ce qui nous concerne, nos recherchistes abattent une somme de travail considérable, il leur faut donc un accès immédiat aux données que le comité va étudier. À cet égard, leurs besoins sont plus considérables que ceux des députés.

M. Sobeski: Je comprendrais mieux votre position si nous devions parcourir le pays. Mais je vois que le calendrier est fort chargé et que les rencontres seront très brèves. Nous pourrons rencontrer ainsi beaucoup de monde et prendre connaissance d'une foule d'idées générales. À notre retour, nous nous compterons peut-être heureux de vous avoir écouté. Votre idée est bonne. Donnez-moi votre carte de visite, je vous rappellerai sans doute.

Pour le moment, c'est ainsi que le calendrier se présente. Pour le moment, il ne s'agit que d'un voyage d'un ou de deux jours là-bas. Mais si nous devons parcourir le pays, que nous entendons des témoins et que des mémoires nous seront soumis, ce sera une tout autre histoire et il faudra reprendre votre idée. Si nos travaux prennent une telle ampleur, il nous faudra avoir tout notre monde avec nous.

Le vice-président (M. Couture): Tout le monde est d'accord? Très bien. S'il n'y a pas d'autre observation à ce sujet, nous lèverons la séance.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Construction Association:

J.C. Halliwell, President;

W.J. Nevins, Chief Economist;

Michael Makin, Director of Government Relations.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de la construction:

J.C. Halliwell, président;

W.J. Nevins, économiste en chef;

Michael Makin, directeur des relations gouvernementales.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Tuesday, September 17, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le mardi 17 septembre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 18 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24101—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, SEPTEMBER 17, 1991
(8)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice-Chairman, Clément Couture, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

Acting Member present: Jerry Pickard for Herb Gray.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Fraser Institute: Michael A. Walker. *From the Canadian Centre for Policy Alternatives:* Duncan Cameron, President. *From C.D. Howe Institute:* Irene Ip, Senior Policy Analyst.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed to the consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991, Issue No. 4*).

Michael A. Walker, from the Fraser Institute, made a statement and answered questions.

Duncan Cameron, from the Canadian Centre for Policy Alternatives, made a statement and answered questions.

Irene Ip, from the C.D. Howe Institute, made a statement and answered questions.

At 6:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 17 SEPTEMBRE 1991
(8)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 15 h 34, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Clément Couture (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Membre suppléant présent: Jerry Pickard remplace Herb Gray.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: De l'Institut Fraser: Michael A. Walker. *Du Canadian Centre for Policy Alternatives:* Duncan Cameron, président. *De l'Institut C.D. Howe:* Irene Ip, analyste principale.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine un avant-projet de loi sur le contrôles des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule n° 4*).

Michael A. Walker, de l'Institut Fraser, fait un exposé et répond aux questions.

Duncan Cameron, du Canadian Centre for Policy Alternatives, fait un exposé et répond aux questions.

Irene Ip, de l'Institut C.D. Howe, fait un exposé et répond aux questions.

À 18 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, September 17, 1991

• 1533

The Vice-Chairman (Mr. Couture): If you don't mind, we will start right away. We have three witnesses this afternoon and naturally we are going to continue with the consideration of the proposed spending control act.

Our first witness is Mr. Michael Walker from the Fraser Institute. Welcome to our committee, sir.

Mr. Michael A. Walker (Executive Director, Fraser Institute): Mr. Chairman, thank you very much for the invitation to come today to talk about the proposed spending control act.

I guess my presentation to you, which I hope will be brief, is made up of two parts. The written presentation has three parts. We do not have time to go through the middle part, which is essentially a criticism of some of the presuppositions the government presents in bringing forward the proposed spending control act.

The two parts I want to talk about are first of all why Canadians do not want to control spending; that is to say, what is the problem for which the spending control act is a solution, or is a hope for a solution. The second thing I will talk about is the suggested modifications we have on the basis of our examination through a task force of the Fraser Institute scholars of the proposed act itself.

• 1535

First of all, why do we need to have a spending control act of this kind? I draw your attention to the chart at the back of our presentation, which we at the Fraser Institute find very instructive. Even though I may tell you that it has all kinds of flaws, and we know there are conceptual problems with doing this kind of analysis, it nevertheless is very instructive about what is happening to the structure of expenditure and taxation in Canada. I think it provides an explanation of why we cannot trust ourselves when it comes to government spending and taxation.

What you find on this chart is a distribution of government spending benefits and the tax cost to government. By the way, this is all three levels of government, not just the federal government. You discover that the total government spending per family is above the level of the total taxes paid by the family until an income level of about $45,000 is reached. They are the dotted lines crossing on your chart. That effectively says that every family

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 17 septembre 1991

Le vice-président (M. Couture): Si personne ne s'y oppose, nous pouvons commencer dès maintenant. Nous allons entendre trois témoins cet après-midi et, naturellement, nous poursuivons l'étude de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses publiques.

M. Michael Walker, de l'Institut Fraser, sera notre premier témoin. Soyez le bienvenu, monsieur.

M. Michael A. Walker (directeur général, Institut Fraser): Je vous remercie vivement, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui pour vous présenter quelques remarques au sujet de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses publiques.

Mes remarques, qui, je l'espère, seront brèves, couvrent deux aspects de la question. Notre mémoire se divise en trois parties, mais nous n'avons pas le temps de discuter de la deuxième de celles-ci, qui est essentiellement une critique de certaines des hypothèses du gouvernement qui sous-tendent la mesure proposée.

Les deux aspects dont je désire vous entretenir sont tout d'abord la raison pour laquelle les Canadiens ne veulent pas que les dépenses soient contrôlées; en d'autres termes, quel est le problème auquel une loi sur le contrôle des dépenses publiques apporterait, ou souhaiterait apporter, une solution? Le deuxième sujet que je vais traiter concerne les modifications que nous vous suggérons d'apporter à cette mesure, compte tenu de l'étude de l'avant-projet de loi menée par une équipe de travail de notre institut.

Tout d'abord, pourquoi devons-nous avoir une loi sur le contrôle des dépenses comme celle qui est proposée? J'attire votre attention sur le tableau annexé à notre mémoire et que nous estimons, à notre institut, fort intéressant. Et même si je peux vous dire dès à présent qu'il est entaché de toutes sortes de lacunes et que nous savons que ce genre d'analyse présente certaines difficultés conceptuelles, il n'en reste pas moins qu'il nous aide beaucoup à comprendre la structure des dépenses et de la fiscalité au Canada. J'estime qu'il nous dit pourquoi nous ne pouvons pas nous faire confiance quand il s'agit de questions touchant aux dépenses du gouvernement et à la fiscalité.

Ce graphique nous donne une répartition des avantages découlant des dépenses du gouvernement ainsi que le coût fiscal. Entre parenthèses, il s'agit ici des trois paliers de gouvernement, et non pas uniquement du gouvernement fédéral. Vous constaterez que pour les familles disposant d'un revenu inférieur à environ 45,000$, le total des dépenses gouvernementales par famille est supérieur à l'ensemble des taxes et impôts payés par chacune de ces

[*Texte*]

below the $45,000 income level is getting more out of government than it is paying in the tax bill, related to the expenditures of which it is the beneficiary.

Now there are all kinds of problems with this chart, not the least of which is the fact that maybe government spending does not deliver benefits to the same dollar extent as the dollar expenditures would suggest. Other problems relate to the so-called life cycle problem—the Canadians summarized in this chart are of different ages and that kind of thing.

Nevertheless, when we analyse the voting structure that lies behind this distribution of spending and taxes, we are led to discover that 63.5% of the population lies to the left of that crossover point. That means that 63.5% of Canadian electors are in effect in a position where they are benefiting from the current evolution of tax and expenditure levels. This suggests to us that it is going to be very difficult to ever mount a successful campaign against growth in government spending and the deficits that sometimes go along with it because Canadians perceive themselves as benefiting from it.

I want to ask you, then, to consider a conceptual experiment that we are invited to do a lot by chambers of commerce and other people who are concerned about rising government spending in Canada. Imagine we had all Canandians in the room here today and we tried to have a vote about what should be done about the level of government expenditures. We think that the group below the crossover point, that is to say the 63.5% who are actually benefiting, will tend to vote in favour of more government spending. But it is even the case that the group in the top of this chart—that is, the families who are paying more taxes than they are getting in benefits—will probably be difficult to persuade, in this room where we have them, to vote in favour of expenditure restraint.

The reason for that is evident from the second exhibit at the back of the presentation, namely the chart that shows our estimates. Once again, I will tell you that there are many flaws in these estimates. These are first attempts to make these kinds of distributions. I am sure that in ten years we will know a lot more about them, but this is what we know at the moment.

They seem to suggest that a very significant fraction of overall government spending benefit goes to the top 30% of income earners—for example, in education, in culture and recreation, and in health care. They are getting disproportionate shares of total expenditures in those areas, for a variety of reasons that we do not have time to discuss here today.

[*Traduction*]

familles. Cela est indiqué par la ligne en pointillé sur le graphique. Donc, chaque famille dont le revenu est inférieur à 45,000$ reçoit du gouvernement davantage que ce qu'elle paye sous forme d'impôts perçus pour couvrir les dépenses gouvernementales dont elle bénéficie.

Naturellement, il faut dire que ce graphique soulève toutes sortes de difficultés, dont l'une, et non la moindre, est qu'il est possible que les dépenses gouvernementales n'entraînent pas des avantages d'une valeur monétaire égale à ce que le montant, en dollars, des dépenses pourrait laisser croire. D'autres problèmes sont liés à ce que l'on appelle la question du cycle de vie—il faut noter que les Canadiens regroupés dans cette analyse appartiennent à différents groupes d'âge, et c'est le genre de difficultés dont il s'agit.

Néanmoins, quand nous analysons les conséquences pour la structure des votes qui découleraient de cette répartition des dépenses et des impôts, nous découvrons que 63,5 p. 100 de la population se situe, sur le graphique, à la gauche du point de partage. Cela indique que 63,5 p. 100 des électeurs canadiens bénéficient, dans la pratique, de l'évolution actuelle des niveaux de dépenses et de fiscalité. Cela signifie qu'il sera très difficile de monter avec succès une campagne pour s'opposer aux dépenses gouvernementales et aux déficits qui les accompagnent parfois parce que les Canadiens se perçoivent comme tirant avantage de cette situation.

Je vous demande maintenant de vous livrer à une expérience conceptuelle que des chambres de commerce et d'autres personnes qui se préoccupent de l'augmentation des dépenses gouvernementales nous ont invités à faire. Imaginons donc que nous avons réussi à réunir tous les Canadiens dans cette salle ici, aujourd'hui, et que nous essayons d'arriver à un vote sur la question de savoir ce qui doit être fait au sujet du niveau des dépenses du gouvernement. Nous croyons que le groupe qui se situe au-dessous du point de partage, c'est-à-dire les 63,5 p. 100 qui sont en fait avantagés, aurait tendance à voter en faveur d'une augmentation des dépenses gouvernementales. Mais il est également vrai qu'il serait difficile de persuader le groupe représenté au haut du graphique—c'est-à-dire les familles qui paient plus d'impôt qu'elles ne reçoivent d'avantages—réuni ici dans cette salle, de voter en faveur d'une limitation des dépenses.

La raison en est évidente quand on examine le deuxième document annexé à notre mémoire, le tableau qui donne nos prévisions. Là encore, je dois vous signaler que les montants estimés présentent bien des lacunes. Les recherches pour arriver à ce genre de répartition sont à leur tout début, et je suis convaincu que nous connaîtrons bien mieux cette question dans 10 ans, mais cette analyse reflète ce que nous savons pour le moment.

Selon l'analyse, une part très importante de la totalité des dépenses du gouvernement est consacrée aux 30 p. 100 qui touchent les revenus les plus élevés—il s'agit par exemple des dépenses consacrées à l'éducation, aux activités culturelles, aux loisirs et à la santé. Pour diverses raisons que nous n'avons pas le temps d'examiner ici aujourd'hui, ce groupe bénéficie d'une partie disproportionnée des dépenses faites dans ces secteurs.

[*Text*]

In this room, where we have all Canadians, the top 30% of income earners who are paying the cost of all this government spending are on one side of the room. The point is that if we ask them whether they would vote to do something about government spending, whether they would support us as we try to cut back the level of spending on education, for example, or on health care, the obvious answer will be no, they will not, unless they can be assured that at the same time they will get a reduction in the tax bill associated with that expenditure, which of course they cannot get.

[*Translation*]

Dans cette salle où nous avons réussi à réunir toute la population canadienne, les 30 p. 100 bénéficiant des revenus les plus élevés et payant le coût de toutes ces dépenses gouvernementales sont d'un côté de la salle. Ce qu'il faut noter, c'est que si nous leur demandions s'ils voteraient en faveur de mesures contrôlant les dépenses gouvernementales, s'ils nous appuient quand nous essayons de réduire le niveau des dépenses dans le domaine de l'éducation, par exemple, ou de la santé, il est évident qu'ils diraient non, qu'ils ne veulent pas le faire à moins d'être assurés d'obtenir une réduction du prélèvement fiscal correspondant à ces dépenses, ce qui, évidemment, ne peut pas leur être accordé.

• 1540

This kind of analysis and a lot of other analysis done by the Fraser Institute and others, in particular the Centre for Public Choice at George Mason University in the United States, has led us and other people to the conclusion that when it comes to public expenditures and controlling public expenditures, we can't really rely on Parliament to do that without having some restraint on it.

Des analyses de ce genre, et bien d'autres qui ont été effectuées par l'Institut Fraser et d'autres intervenants, et notamment le Centre for Public Choice de l'Université George Mason, aux États-Unis, nous ont amenés à conclure, que ce soit nous ou d'autres, que pour ce qui est des dépenses publiques et de leur contrôle, on ne peut vraiment faire confiance au Parlement si l'on n'impose pas certaines limites.

I know you are thinking to yourselves, well, Parliament is sovereign and why should there be any restraint on Parliament? I will remind you that we now have a Constitution in Canada, which has a Charter of Rights, which is an explicit acknowledgement of the fact that there are some things Parliament can't be trusted to legislate. Parliament needs to be restrained in the extent to which it can legislate with regard to people's liberty, with regard to their right to speech and hopefully eventually the right to own and enjoy the use of property.

Je sais bien que vous allez penser que le Parlement est souverain et qu'il n'y a aucune raison de lui imposer des limites. Je vous rappelle que nous avons maintenant au Canada une constitution qui comporte une charte des droits, ce qui revient à reconnaître expressément que dans un certain nombre de domaines, on ne peut pas faire confiance aux lois votées par le Parlement. Les pouvoirs du Parlement ont besoin d'être limités lorsqu'il s'agit de légiférer au sujet de la liberté des gens, de la liberté de parole et, finalement, il faut l'espérer, du droit pour chacun d'acquérir des biens et d'en jouir librement.

In other words, we see the proposed spending control act as an attempt to solve what is a fundamental and inherent political problem, namely the fact that notwithstanding what you might hear at chamber of commerce meetings and what you may hear even from some political leaders, the population fundamentally does not want to solve the spending problem in a real political sense.

Autrement dit, nous considérons le projet de loi sur le contrôle des dépenses comme une tentative visant à régler un problème de nature purement politique, c'est-à-dire qu'en dépit de tout ce que vous pouvez entendre lors des réunions des chambres de commerce, ou même de tout ce que peuvent dire certains dirigeants politiques, la population n'a pas véritablement la volonté politique de résoudre le problème des dépenses.

We very much support the proposed spending control act as a first step in the direction of imposing on Parliament some sort of limitation on its ability to respond to these political pressures and to do things that are not in our collective economic interest. However, we do find that there are a number of difficulties with the proposed spending control act as it is currently framed, and I just want to mention those briefly.

Nous sommes tout à fait en faveur du projet de loi sur le contrôle des dépenses, qui constitue un premier pas pour limiter en quelque sorte la marge de manoeuvre dont dispose le Parlement face à ces pressions politiques et l'empêcher de faire des choses qui ne répondent pas à nos intérêts économiques collectifs. Nous constatons, toutefois, que le projet de loi sur le contrôle des dépenses, tel qu'il est proposé à l'heure actuelle, pose un certain nombre de difficultés que je voudrais évoquer brièvement.

First, the proposed spending control act as it is currently framed is not consistent with the government's own inflation targets. The government has indeed expressed its intent to pursue and achieve inflation targets. It seems to me that the spending cap under the proposed spending control act and the inflation targets ought to be made consistent, or else the 3% cap increase in fact implies an increase in real terms in the amount of spending, unless of course the rate of price

Tout d'abord, tel qu'il est proposé à l'heure actuelle, le projet de loi sur le contrôle des dépenses ne concorde pas avec les objectifs que s'est fixés lui-même le gouvernement en ce qui a trait à l'inflation. Le gouvernement a effectivement exprimé l'intention d'établir et de respecter un certain nombre d'objectifs pour ce qui est de l'inflation. Il me semble qu'il faudrait que le plafond des dépenses proposé dans le projet de loi sur le contrôle des dépenses soit conforme aux

[*Texte*]

increase in the government sector exceeds that in the general economy. I would suggest that the government ought to make those consistent.

I am sure the essence of the debate on the proposed spending control act is going to be what should be included and what should be excluded. Our second recommendation—and this is the important one, I guess—has to do with the inclusion of things that at the moment are proposed to be excluded; namely transfer programs in general and other programs which—and I am sure it will come as a surprise to most taxpayers—are said to be self-financing. There are a number of reasons for suggesting why transfer programs should be included. The number one reason I guess is that if you look at the evolution of government spending in Canada, transfer programs or social welfare programs have been the only programs that have in fact increased as a share of the total government's budget in Canada over the course of the past decade. We think there are good reasons for this, and I will talk a little bit more about that in a second. Social welfare expenditures have not declined; they have increased relative to other expenditures already, and it seems to me that these expenditures should for that reason be included in the cap as well.

The second reason is that these programs have pronounced incentive effects. Unemployment insurance increasess the amount of unemployment. Welfare rate changes induce changes in people's behaviour towards work, and public provision of more generous pensions results in less private provision. It would seem to me that there are now volumes of evidence on the impact these kinds of incentive changes have on people's behaviours, and we should not ignore them. We should therefore include the transfer programs in the total cap so that their extension is given appropriate scrutiny.

• 1545

The third reason for wanting to include the transfer programs in the total is the fact that these expenditures of government are more vulnerable to political pressure than many other expenditures. Since the reason for imposing a spending cap is the realization that we collectively imperil our future by our inability to discipline our appetite for government spending, it seems a contradiction of the basic premise to exclude or exempt from the bill those very exact programs that are going to cause you the most difficulty in trying to control.

[*Traduction*]

objectifs fixés en matière d'inflation, sinon, cette augmentation plafonnée à 3 p. 100 signifierait en réalité une augmentation en termes réels du montant des dépenses, à moins bien entendu que l'augmentation des prix dans la fonction publique ne dépasse celle qui est enregistrée dans l'économie en général. Je propose que le gouvernement assure la cohérence de l'ensemble.

Je suis convaincu que l'essentiel du débat en ce qui concerne le projet de loi sur le contrôle des dépenses consistera à se demander ce qu'il convient d'inclure et ce qui doit être exclu. Notre deuxième recommandation, et je pense qu'elle est importante, revient à demander d'inclure un certain nombre de choses que l'on se propose pour le moment d'exclure, c'est-à-dire les programmes de transfert en général et d'autres programmes que l'on dit être autofinancés, à la grande surprise, j'imagine, de la plupart des contribuables. Il serait justifié d'inclure les programmes de transfert pour un certain nombre de raisons. La première, à mon avis, c'est que lorsqu'on examine l'évolution des dépenses du gouvernement au Canada, on constate que les programmes de transfert, ou de bien-être social, sont les seuls dont la part a effectivement augmenté dans l'ensemble du budget du Canada au cours des dix dernières années. Nous pensons qu'il y a de bonnes raisons pour cela, et je vous en reparlerai tout à l'heure. Les dépenses de bien-être social n'ont pas diminué; elles ont au contraire déjà augmenté par rapport aux autres dépenses, et il me semble que pour cette raison, il faudrait qu'elles soient elles aussi plafonnées.

La deuxième raison, c'est que ces programmes ont des effets d'entraînement prononcés. L'assurance-chômage augmente le nombre des chômeurs. Le changement des montants versés au titre du bien-être entraîne une évolution du comportement des gens face au travail, et le versement de pensions publiques plus généreuses se traduit par une diminution des pensions privées. Il me paraît amplement prouvé que cet effet d'entraînement a des incidences sur le comportement des gens, et il nous faut en tenir compte. Nous devons donc inclure les programmes de transfert dans le plafond de l'ensemble des dépenses de façon à pouvoir examiner comme il se doit l'évolution.

La troisième raison pour laquelle il faut inclure ces programmes de transfert dans le plafond global, c'est parce que ces dépenses du gouvernement sont plus sensibles aux pressions politiques que les autres. Étant donné que si nous voulons plafonner les dépenses, c'est parce que nous nous rendons compte que notre incapacité de discipliner notre soif de dépenses gouvernementales remet en cause notre avenir à tous, il me semble que c'est une contradiction à la base que d'exclure ou d'exempter de l'application du projet de loi les programmes qui justement vont être plus difficiles à contrôler.

[*Text*]

As I see it, you would not be having a spending control act if there was not the political problem of trying to control expenditures, and the ones that are most difficult to control are the social welfare transfers. So they should be put under the lid of this program in order to better restrain them and to better respond to the sentiment that in fact motivates the spending control act in the first instance.

The fourth reason for including the transfer programs inside the cap is the fact that there will otherwise be a very small base upon which to achieve overall spending restraint. It is obviously the case that social programs make up the lion's share of total federal spending, and to exclude them means that the adjustment is being borne on a very narrow other base. Of course, the apparent reason for doing this is the notion that we will therefore impose less of a burden on those who should be exempted from the burden of adjustment to a leaner fiscal environment; in reality, no such distribution ideal is obtained.

Our calculations suggest that unemployment insurance, social welfare benefits—as you can see in that table at the end of the paper—social security payments still produce nearly 20% of their total payments to the top 30% of income earners. Why is it that these programs should be exempted from caps while other things such as the protection of persons and property, the maintenance of our harbours, the development of further trans-national highways, the funding of basic research and other worthwhile programs are curtailed by a disproportionate amount? It seems folly to maintain, at the highest level in the world, support for those who quit their jobs while curtailing support for those infrastructures that are so important to our future.

There are two final reasons. I say in my paper that the final and perhaps most important reason for including these programs inside the cap is the fact that, as the government has recently acknowledged, Canada's international competitiveness is a prime determinant of whether in the future we will be able to afford the social welfare programs of which, in the past, we have been so proud.

I would simply draw your attention to one set of numbers. Professor Craig Riddell of the University of British Columbia has recently finished a bi-national study of unemployment insurance for the Fraser Institute. He has discovered that in a year in which our unemployment rates were relatively comparable, Canada spent $11 billion on unemployment insurance; in the same year, the United States spent $13 billion on unemployment insurance, a country ten times our size. It would appear that in the context of the free trade agreement with the U.S., we will eventually have to consider the implications of this gap for the competitiveness of our employers.

[*Translation*]

A mon avis, vous n'auriez pas besoin d'une loi sur le contrôle des dépenses s'il n'y avait pas un problème politique lié à la difficulté de contrôler les dépenses, et les dépenses les plus difficiles à contrôler sont justement celles qui ont trait aux transferts relatifs au bien-être social. Il faut donc les plafonner elles aussi si on veut pouvoir les limiter et répondre pleinement à l'objectif qu'on s'est fixé au départ en présentant ce projet de loi sur le contrôle des dépenses.

La quatrième raison qui amène à plafonner les programmes de transfert s'explique par le fait que l'on ne disposerait autrement que d'une très petite base pour comprimer les dépenses. Il est clair que les programmes sociaux se taillent la part du lion dans l'ensemble des dépenses fédérales et, si l'on devait les exclure, nous ne pourrions agir que sur le reste, c'est-à-dire sur une partie très limitée de l'ensemble. Bien entendu, il semble que l'on justifie cette façon de faire par la volonté d'imposer un fardeau moindre à ceux qui doivent être exemptés de la charge imposée par un resserrement des budgets. Mais, en réalité, cette répartition idéale n'est pas respectée.

Il ressort de nos calculs que l'assurance-chômage, les prestations de bien-être social—comme vous pouvez le voir dans le tableau qui figure à la fin de l'étude—les versements de sécurité sociale continuent, à concurrence de près de 20 p. 100 de l'ensemble des paiements, à profiter aux 30 p. 100 de revenus les plus élevés. Pourquoi devrait-on exempter ces programmes du plafonnement alors que d'autres secteurs, comme la protection des personnes et des biens, l'entretien de nos ports, la construction d'autres routes traversant le pays, le financement de la recherche fondamentale et d'autres programmes dignes d'intérêt, subissent des coupures disproportionnées? Il semble que ce soit une folie d'accorder un tel soutien, à un niveau que l'on ne retrouve nulle part ailleurs au monde, aux gens qui quittent leur emploi alors que l'on néglige des infrastructures aussi importantes pour notre avenir.

Il y a enfin deux dernières raisons. Je déclare dans mon étude que la dernière raison, et peut-être la plus importante, qui doit nous inciter à inclure ces programmes dans le plafond s'explique par le fait que, comme le gouvernement vient de le reconnaître, c'est avant tout la compétitivité du Canada au plan international qui va déterminer dans quelle mesure nous pourrons nous permettre à l'avenir de fournir les programmes sociaux dont nous avons été si fiers jusqu'à présent.

J'attire simplement votre attention sur une série de statistiques. Le professeur Craig Riddell, de l'Université de la Colombie-Britannique, vient de terminer, pour le compte de l'Institut Fraser, une étude binationale sur l'assurance-chômage. Il s'est aperçu qu'au cours d'une année où le taux de chômage était relativement comparable, le Canada a consacré 11 milliards de dollars à l'assurance-chômage tandis que les États-Unis dépensaient 13 milliards de dollars à ce même chapitre, alors que ce pays a 10 fois notre taille. Je considère que dans le cadre du libre-échange avec les États-Unis, il nous faudra un jour tenir compte des répercussions que peut avoir un tel écart sur la compétitivité de nos employeurs.

[*Texte*]

Putting the unemployment insurance program and the other so-called self-funded programs under the cap would force the Canadian government to consider whether, at the margin, our competitiveness and our future are better served by using our ability to bear tax to fund unemployment insurance or some other kinds of programs.

By the way, Mr. Chairman, and just to finish on this point, it seems to me that the notion that these self-financing programs should be left outside the cap is a hole in the legislation through which a blind man could drive a bus. It seems to me that if you are going to leave all of these programs outside the cap, then the cap has complete porosity and no restraining power whatsoever, because every parliamentarian can think of twelve different ways in which any program that needs to be brought forward, or in his view needs to be brought forward, can be phrased as a program that is self-financing. So I think that is a kind of absurdity to build into the program and there should definitely be a limitation on that, even if the committee has no appetite for my suggestion that all social welfare programs be included.

• 1550

My final point is that I am proud and pleased to announce to the committee that the Fraser Institute today is launching a program that I hope will be helpful to the committee and to the government in attempting to achieve economy in government or expenditure control without reducing the level of services and that we are announcing a prize for economy in government. The total prizes to be given out under the competition are $40,000. The competition will be judged by a panel chaired by Mr. Kenneth Dye, the former Auditor General, and comprised of academics and accountants, economists, scholars from across Canada.

We are very hopeful that this competition will produce, as it has for a sister organization of ours in the United States, an outpouring of suggestions and positive and constructive views by Canadians about how without reducing the service level we may reduce the cost of government and health and hence help contribute to the problem the spending control act is designed to solve. Thank you very much for your patience.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you. We are going to go to questions. Mr. Manley.

Mr. Manley (Ottawa South): Thank you, Mr. Chairman, and thank you, Mr. Walker. I hope you will make applications available to members of the opposition. We have a few suggestions that you might want to start with.

Mr. Walker: Well in fact Members of Parliament and public servants are eligible for the program.

Mr. Manley: Terrific.

Mr. Sobeski (Cambridge): And if you win, Mr. Manley, you can donate it to the debt.

Mr. Manley: Well yes, of the Liberal Party. I would like nothing better than a cheque from the Fraser Institute to the Liberal Party of Canada.

[*Traduction*]

Le plafonnement du programme d'assurance-chômage et des autres programmes que l'on dit être autofinancés obligera le gouvernement canadien à se demander si, à la marge, il est préférable pour notre compétitivité et pour notre avenir d'employer l'impôt à financer l'assurance-chômage ou de l'affecter à d'autres programmes.

Puisque nous en parlons, monsieur le président, et pour en finir avec la question, il me semble que cette idée d'exempter du plafonnement tous ces programmes autofinancés est une faille dans la législation qui permet toutes sortes d'abus. A mon avis, si vous n'incluez pas tous ces programmes dans le plafond, le laxisme sera complet, et il n'y aura plus de limite, parce que chaque parlementaire va pouvoir trouver une douzaine de manières différentes de démontrer qu'un programme dont on a besoin, ou qui paraît nécessaire à ses yeux, peut être autofinancé. Je pense donc qu'il y a là une certaine absurdité à vouloir mettre en oeuvre ces programmes et qu'il faut à n'en pas douter les limiter, même si le comité ne me suit pas entièrement lorsque je propose d'inclure tous les programmes de bien-être social.

Pour finir, je suis heureux et fier d'annoncer au comité que l'Institut Fraser lance aujourd'hui un programme qui, je l'espère, aidera le comité et le gouvernement à réaliser des économies budgétaires et à contrôler les dépenses sans réduire le niveau des services offerts: il s'agit de l'annonce d'un prix accordé au titre des économies réalisées au sein du gouvernement. Le total des prix accordés dans le cadre de ce concours s'élève à 40,000$. Le concours sera jugé par un jury présidé par M. Kenneth Dye, l'ancien vérificateur général, et regroupant des universitaires et des comptables, des économistes et des chercheurs de tout le Canada.

Nous sommes très confiants de voir sortir de ce concours, comme cela s'est passé dans le cas d'un concours organisé par une organisation homologue à la nôtre aux États-Unis, des milliers de suggestions positives et constructrices faites par les Canadiens sur la façon de réduire les coûts du gouvernement et de la santé sans diminuer le niveau des services, et donc par là contribuer à remédier aux problèmes que se propose de résoudre la loi sur le contrôle des dépenses. Je vous remercie de votre patience.

Le vice-président (M. Couture): Merci. Nous allons passer aux questions. Monsieur Manley.

M. Manley (Ottawa-Sud): Merci, monsieur le président, et merci, monsieur Walker. J'espère que les députés de l'opposition pourront s'inscrire. Nous aurions quelques suggestions pour commencer.

M. Walker: Effectivement, les députés et les fonctionnaires peuvent participer au programme.

M. Manley: Formidable.

M. Sobeski (Cambridge): Et si vous gagnez, monsieur Manley, vous pourrez toujours faire un don pour réduire la dette.

M. Manley: Oui, en effet, celle du Parti libéral. C'est avec un grand plaisir que je verrais l'Institut Fraser faire un chèque au Parti libéral du Canada.

[*Text*]

Your chart at the back, Dr. Walker, is very interesting. You indicated that there might be some problems with it. The numbers are extremely interesting to me. I wonder if you could talk a little bit about the methodology and what it means to say that a government spending benefit goes to a certain category of income earner, because of course many of these benefits would be quite indirectly realized.

Mr. Walker: Well on the expenditure side we use a methodology that was developed for data in 1969 but developed during the 1980s by Irwin Gillespie at Carleton University, who is a fiscal tax policy expert, who basically made some minor modifications to that to bring it up to date in 1988. He made one significant modification—namely, to eliminate interest payments from the total distribution, because it did not make any sense to us to include them.

Basically what we try to do is to find indicators of benefits. For example, in the case of education we take tuition expenditure. We are trying to find out who benefits from expenditures on post-secondary education. We take other indicators that we have, like tuition payments paid by the family to the institution, and we say okay, the families are paying tuition payments of that kind, and the distribution of tuition payments is such and that is roughly speaking how the subsidies that are going to post-secondary education are distributed across the families.

In some cases we can do no better than assume that every family benefits to the same extent—in the case of national defence and in other areas. But where we have an ability to spread or to distribute the "benefits"—and I must say I put benefits in quotations here, because of course we are distributing dollars. We do not know what the benefits are that are being achieved. It may be that line, for example, is considerably below where we have put it—in other words, that the whole apparatus of government delivers less benefit than we have anticipated, or it may be that we could spend half the money and get twice the benefit. But to the extent that we can isolate specific areas where people benefit we distribute them in that fashion.

Mr. Manley: Could you illustrate by example? Say we have trade and industry including agriculture and then we have agriculture as a separate category. It is striking to me that you are saying that 55.4% of government spending on agriculture goes to the top 30% of income earners.

Mr. Walker: Yes.

Mr. Manley: The farmers of course would argue that they are not being subsidized but consumers are being subsidized to of course include all strata of income. So how did you approach that?

[*Translation*]

Votre tableau au dos du document, monsieur Walker, est très intéressant. Vous nous dites qu'il pourrait y avoir un certain nombre de difficultés au sujet de ce tableau. Les chiffres me paraissent extrêmement intéressants. J'aimerais que vous nous parliez un peu de la méthode que vous avez utilisée et que vous nous indiquiez ce que vous entendez par là lorsque vous dites que tel ou tel avantage tiré des dépenses du gouvernement va à telle ou telle catégorie de revenus parce que, bien entendu, nombre de ces avantages vont être obtenus de façon assez indirecte.

M. Walker: Pour ce qui est des dépenses, nous employons une méthode statistique mise au point en 1969 et appliquée au cours des années 80 par Irwin Gillespie, un spécialiste de la politique fiscale de l'Université Carleton, qui a procédé à la base à un certain nombre de modifications mineures pour mettre à jour le modèle en 1988. Il a procédé en fait à une modification importante, soit supprimer les paiements d'intérêt de la distribution globale, parce qu'il n'y avait aucune raison pour nous de les faire figurer.

Ce que nous cherchons à faire au fond, c'est de trouver des indicateurs des avantages reçus. Ainsi, dans le secteur de l'enseignement, nous prenons les dépenses de scolarité. Nous cherchons à découvrir qui tire avantage des dépenses consacrées à l'enseignement post-secondaire. Nous prenons les autres indicateurs dont nous disposons, tels que les versements de frais de scolarité effectués par les familles aux établissements, et nous disons: très bien, les familles versent des frais de scolarité de telle ou telle nature et la répartition des versements de frais de scolarité est de tel type et donc, grosso modo, voici de quelle façon les subventions versées à l'enseignement post-secondaire sont distribuées parmi les familles.

Dans d'autres cas, on doit se contenter de considérer que toutes les familles retirent les mêmes avantages—c'est le cas de la défense nationale ou d'autres secteurs. Mais lorsque nous avons la possibilité de répartir ou de distribuer les «avantages»—et je mets «avantages» entre guillemets ici, parce que, bien entendu, ce que nous répartissons, ce sont des dollars. Nous ne savons pas quels sont les avantages effectivement fournis. Il se peut que cette ligne, par exemple, se situe bien au-dessous du niveau où nous l'avons mise—autrement dit, que tout l'appareil du gouvernement confère moins d'avantages que nous l'avons prévu, ou il se peut que nous puissions obtenir deux fois plus d'avantages avec deux fois moins d'argent. Toutefois, c'est de cette façon que nous faisons la répartition chaque fois que nous pouvons isoler un secteur précis dans lequel les gens retirent certains avantages.

M. Manley: Pouvez-vous nous donner un exemple? Disons que nous avons le commerce et l'industrie, qui englobent l'agriculture, et que nous avons aussi l'agriculture, qui figure comme une catégorie à part. Je suis frappé par le fait que vous dites que 55,4 p. 100 des dépenses consacrées par le gouvernement à l'agriculture profitent aux 30 p. 100 de revenus supérieurs.

M. Walker: En effet.

M. Manley: Les agriculteurs vont soutenir bien évidemment que ce ne sont pas eux qui sont subventionnés, mais les consommateurs, et que cela inclut bien entendu toutes les catégories de revenus. Qu'allez-vous répondre à cela?

[*Texte*]

Mr. Walker: We have as a matter of fact quite good income distribution numbers that are produced by statistical agencies on the distribution of farm income. So we have on the assumption that these... And most of them are proportional to activity level in agriculture. Assuming that the activity level is associated with net farm income, we distribute the benefits according to the actual distribution of the net income that is generated from agricultural activities.

• 1555

Now, there are obviously going to be some cases where this will underestimate. For example, we do not capitalize the dairy regulations and things of this kind, which produce enormous capital gains in the form of quota values. This is just an attempt to distribute current incomes, using the net agricultural income series.

Mr. Manley: Is this meant to reflect spending by all levels of government or is it strictly at the federal level?

Mr. Walker: Well, we do have it broken out by level of government. I do not know if the committee has a copy of this, but if you do not I would be glad to send you one—*Government Spending Facts*—where we try to do all three levels of government. This distribution here is for all three levels. We do not have this last table broken down by level of government as yet, partly because some of the distribution series that we have to use are not available by level of government so we have to aggregate. But in subsequent editions of government spending facts, we hope to break that down by level of government. Most of the data is this book are broken down by level of government. For example, we do have the totals for trade and industry by province, by level of government, all that kind of thing. But we do not have it down to the individual level as yet.

Mr. Manley: Where a payment is made to a corporation, how do you treat that in distributing it in order to come up with these numbers?

Mr. Walker: Well, there is a separate series on subsidies to industry or direct payments to industry. I think that is distributed from a series that we actually got from the government. Do you mean how is it distributed to individuals? It is distributed under—

Mr. Manley: What assumptions do you make in order to drop down to the indvidual income level?

Mr. Walker: Well, for subsidies to industry, it is actually on the basis of net corporate income that is received by individuals. So it is dividends, share income, things of that kind which are received by individuals.

[*Traduction*]

M. Walker: Nous disposons en fait de chiffres très précis sur la répartition des revenus qui nous sont fournis par les organismes de statistiques en ce qui a trait à la répartition des revenus agricoles. Nous travaillons donc sur l'hypothèse que c'est... Dans la plupart des cas, c'est en proportion des niveaux d'activité en agriculture. En supposant que le niveau d'activité soit lié au revenu agricole net, nous répartissons ces avantages selon la répartition effective des revenus nets tirés des activités agricoles.

Il y aura bien entendu des sous-estimations dans certains cas. Ainsi, par exemple, nous ne capitalisons pas les valeurs tirées de la réglementation laitière et d'autres choses du même genre, qui procurent d'énormes gains en capital sous la forme de valeurs liées aux quotas. Il s'agit là simplement d'un effort de répartition des revenus actuels à l'aide des séries statistiques sur les revenus agricoles nets.

M. Manley: Est-ce que l'on cherche à tenir compte ici des dépenses consacrées à tous les niveaux du gouvernement, ou s'agit-il simplement du palier fédéral?

M. Walker: Nous avons fait une ventilation selon les différents paliers de gouvernement. Je ne sais pas si le comité en a une copie, mais, sinon, je me ferais un plaisir de vous en envoyer une, c'est un document qui porte sur les dépenses des gouvernements, *Government Spending Facts*, dans lequel nous nous efforçons de donner des chiffres concernant les trois paliers de gouvernement. La répartition qui figure ici concerne les trois paliers. Nous n'avons pas encore la répartition par palier de gouvernement dans ce dernier tableau, en partie en raison du fait que les séries statistiques que nous utilisons pour faire la répartition ne sont pas disponibles par palier de gouvernement, de sorte qu'il nous faut faire un amalgame. Toutefois, dans les éditions ultérieures de cette publication, nous espérons être en mesure de faire une ventilation par palier de gouvernement. La plupart des statistiques qui figurent dans cet ouvrage sont ventilées selon les différents paliers de gouvernement. Ainsi, nous avons les totaux correspondant au commerce et à l'industrie par province, par palier de gouvernement, etc. Mais nous ne les avons pas encore au niveau individuel.

M. Manley: Lorsqu'un versement est fait à une société, comment procédez-vous pour faire la répartition et en arriver à ces chiffres?

M. Walker: Effectivement, il y a une série distincte sur les subventions versées à l'industrie ou sur les versements directs consentis à l'industrie. Je pense que la répartition est faite à partir d'une série statistique qui nous vient du gouvernement lui-même. Vous voulez dire: comment se fait la répartition au niveau des individus? Elle se fait selon...

M. Manley: Quelles sont les hypothèses que vous faites pour en arriver au niveau des revenus individuels?

M. Walker: Pour ce qui est des subventions versées à l'industrie, c'est en fait en fonction des revenus d'entreprise nets reçus par les individus. Ce sont donc les dividendes, les revenus tirés d'actions, les versements de cette nature qui sont perçus par les individus.

[*Text*]

Mr. Manley: So you are making the assumption that basically all corporations distribute the same way and whatever the subsidies to business may be, they work their way through the dividend chain and end up in people's pockets equal to all dividends.

Mr. Walker: Yes, that is right. We do not have an ability at this point in time to break out the... As I said, there are all kinds of imperfections with these numbers. Eventually, it is hoped that we will have ways of distributing them in a more specific way, but there are some areas which are better articulated than others. In some cases, we have actual surveys of benefits that people have received from health care expenditures, for example. In other cases, we can do no better than distribute them according to something like corporate income received by individuals.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We will continue with Mr. Langdon.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): It is interesting and useful to hear about the prizes you are planning to offer. I would be a little more pleased if I had heard about them directly from you at the committee instead of in *The Financial Post* this morning, but—

Mr. Walker: Oh, did they already run it in *The Financial Post*?

Mr. Langdon: They did.

Mr. Walker: Oh, I beg your pardon.

Mr. Langdon: It indicated that you would be announcing it to the committee this afternoon.

Mr. Walker: Oh, no. The committee has my apologies.

Mr. Langdon: I wanted to ask you about one of the points which you raised early on in some of your commentary. Frankly, it is what concerns me the most with respect to this legislation. You present some discussion about the Gramm-Rudman-Hollings amendments in the United States and also the follow-up to that. You suggest that the focus of that original amendment and of its successor legislation is not government spending as such but rather the deficit.

• 1600

Mr. Walker: Yes.

Mr. Langdon: This contradicts some of the testimony we heard from Department of Finance people at the summer session that we had back in August, I believe. They suggested that in fact in the case of moving from Gramm-Rudman to the Budget Enforcement Act there was a movement from a focus on the deficit to a movement to much more of a focus on spending. Would you consider that this is in any way accurate? Was there at least some change in emphasis? Maybe you could give us a sense of differences.

Mr. Walker: I raised this simply because when I circulated the spending control act to some of our colleages in the United States, it was simply pointed out to me that the main purpose of the Gramm-Rudman-Hollings Amendment

[*Translation*]

M. Manley: Vous partez donc de l'hypothèse qu'à la base, toutes les sociétés distribuent leurs revenus de la même manière et, quelle que soit la façon dont les subventions sont versées aux entreprises, elles parcourent toute la chaîne et se retrouvent dans la poche des particuliers sous la forme de dividendes.

M. Walker: Oui, c'est exact. Nous n'avons pas la capacité pour l'instant de procéder à la ventilation des... Comme je vous le dis, ces chiffres ont toutes sortes de défauts. Il faut espérer qu'un jour, nous parviendrons à faire une répartition plus précise, mais il y a des secteurs qui sont mieux cernés que d'autres. Dans certains cas, nous disposons d'études portant sur les avantages réels qui ont été retirés par les gens; dans le cas, par exemple, des dépenses de santé. Dans d'autres cas, nous devons nous contenter de faire une répartition selon des paramètres tels que les revenus d'entreprises tirés par les particuliers.

Le vice-président (M. Couture): Nous poursuivons avec M. Langdon.

M. Langdon (Essex—Windsor): Il est intéressant et utile d'entendre que vous vous proposez de décerner des prix. J'aurais préféré l'apprendre directement de vous au sein du comité plutôt que d'avoir à le lire ce matin dans le *Financial Post*, mais...

M. Walker: Oh, c'est déjà paru dans le *Financial Post*?

M. Langdon: En effet.

M. Walker: Ah, je vous fais mes excuses.

M. Langdon: Il était dit dans l'article que vous alliez en faire l'annonce cet après-midi devant le comité.

M. Walker: Ça alors! Je prie le comité de m'excuser.

M. Langdon: Ma question porte sur l'un des points que vous avez soulevés un peu plus tôt dans votre commentaire. Pour parler franchement, c'est le point qui m'inquiète le plus au sujet de cette législation. Vous abordez la question des amendements Gramm-Rudman-Hollings apportés aux États-Unis et vous évoquez la situation qui a suivi. Vous nous dites que les modifications apportées à l'origine et la loi qui s'en est suivie n'avaient pas pour but de limiter les dépenses du gouvernement, mais plutôt le déficit.

M. Walker: Oui.

M. Langdon: Voilà qui contredit certains témoignages que nous avons entendus de la part des représentants du ministère des Finances au cours de la session d'été que nous avons tenue en août, il me semble. D'après eux, en réalité, le passage des amendements Gramm-Rudman à la Budget Enforcement Act a signifié une baisse d'intérêt pour le déficit et un intérêt plus marqué pour le contrôle des dépenses. Y a-t-il là pour vous une part de vérité? A-t-on jusqu'à un certain point changé d'orientation? Vous pourriez peut-être nous expliquer quelles sont les différences.

M. Walker: Si j'ai soulevé la question, c'est tout simplement parce que, lorsque j'ai distribué la loi sur le contrôle des dépenses à un certain nombre de nos collègues des États-Unis, ces derniers m'ont fait remarquer que le

[*Texte*]

was in fact to achieve deficit control and that this inspiration carried through to its successor. There is an issue of principle here that needs to be discussed—and that is obviously why you have raised it—but I think it is the opinion of many people in the United States that that is the intention of that act, to ensure that if there is going to be expenditure increase then this is matched by a tax increase and that therefore the activities of the current Congress or the current Parliament do not impose tax increases on a future Parliament in effect, which of course is what deficit spending does.

Mr. Langdon: Well, it may do. It depends on the growth implications, does it not?

Mr. Walker: No. It is unambiguous with regard to imposing a tax increase, because if you spend today but you do not tax enough today, you defer the tax implication of that expenditure to the future. That tax will have to be collected at some point, if only to pay—

Mr. Langdon: Tax will have to be collected, but it will not necessarily lead to tax increases if it generates increased growth that—

Mr. Walker: It will not lead to tax rate increases.

Mr. Langdon: —provides increased tax revenues.

Mr. Walker: It will not necessarily lead to tax rate increases, but what it does imply—and this is the fundamental objection we have had to deficits for a very long time—is that it involves imposing taxes on those who are not present to vote with regard to whether those expenditures should be made or not. In effect, running a deficit is the act of one Parliament to transfer taxes onto the electorate and onto the members of the next Parliament. Surely you would agree with that. It is just a matter of arithmetic.

Mr. Langdon: It may be a matter of arithmetic, but arithmetic and economics have always had a fair degree of contrast between them. Certainly if a deficit has the effect of generating increased economic growth, generating increased tax revenue, then it is difficult to argue that this imposes taxes on future generations. It depends on the size of the deficit obviously; but if one is talking about a deficit that increases growth and thereby increases tax revenues, it is actually on the people we represent at this stage.

Mr. Walker: What you are saying is that the people might well vote to have those taxes imposed on them because—let us accept your hypothesis, which I do not, obviously—accepting the hypothesis that a larger deficit leads to greater growth, at least a spending deficit because that is the kind of deficit we are talking about, more money is spent today than is taxed today, the future people may be willing to tolerate that tax because of the putative benefit that accrues

[*Traduction*]

principal objectif de l'amendement Gramm-Rudman-Hollings était en réalité de contrôler le déficit et que cette volonté s'était transmise à la loi qui lui a succédé. Il y a ici une question de principe dont il faut discuter—et c'est bien entendu la raison pour laquelle vous l'avez évoquée—mais il me semble que de l'avis de nombreuses personnes aux États-Unis, c'était bien là l'intention de la loi: s'assurer que si l'on augmente les dépenses, il y aura une augmentation correspondante de la fiscalité et qu'en conséquence, les activités du Congrès ou du Parlement du jour n'obligent pas les parlements futurs à augmenter les impôts, ce qui est le cas lorsqu'on finance un déficit.

M. Langdon: C'est plus ou moins vrai. Tout dépend des répercussions sur la croissance, non?

M. Walker: Non. C'est incontestable en ce qui a trait à la nécessité d'accroître la fiscalité, parce que si vous dépensez aujourd'hui sans imposer suffisamment, vous reportez les conséquences fiscales de cette dépense à plus tard. L'impôt correspondant, il vous faudra le percevoir à un moment donné, ne serait-ce que pour payer...

M. Langdon: Il faudra percevoir de l'impôt, mais cela n'entraînera pas nécessairement un accroissement de la fiscalité si la croissance induite est suffisante...

M. Walker: Cela n'entraînera pas une augmentation de la fiscalité.

M. Langdon: ...pour entraîner une augmentation des recettes fiscales.

M. Walker: Cela n'entraînera pas nécessairement un accroissement de la fiscalité, mais ce que cela implique pourtant—et c'est là l'objection majeure que depuis très longtemps nous avons vis-à-vis des déficits—c'est qu'il faudra demander l'impôt à des gens qui ne sont pas ici aujourd'hui pour voter sur le bien-fondé de ces dépenses. En effet, la création d'un déficit revient pour un parlement à répercuter l'impôt sur l'électorat et sur les députés du parlement suivant. Vous êtes certainement d'accord avec moi sur ce point. Il suffit de faire un simple calcul arithmétique.

M. Langdon: C'est peut-être une question d'arithmétique, mais l'arithmétique et l'économie ne font pas toujours bon ménage. Il est indéniable qu'à partir du moment où un déficit a pour effet d'induire une augmentation de la croissance économique, d'où une augmentation des recettes fiscales, on peut alors difficilement soutenir que l'on frappe ainsi les générations futures d'un impôt. Tout dépend bien entendu de l'ampleur du déficit, mais si l'on parle d'un déficit qui entraîne une augmentation de la croissance, et donc des recettes fiscales, nous ne frappons en fait que les gens que nous représentons au moment considéré.

M. Walker: Votre thèse, c'est que ces gens pourraient très bien voter en faveur de l'application de ces impôts—si l'on accepte votre hypothèse, ce que je ne fais pas, bien entendu—si l'on accepte l'hypothèse selon laquelle un plus gros déficit entraîne une plus forte croissance, du moins un déficit entraîné par l'augmentation des dépenses, puisque c'est de ce type de déficit dont nous parlons ici, si l'on dépense plus d'argent aujourd'hui qu'on n'en recueille au

[*Text*]

to them. However, the reality is that they are still being asked to bear the tax without having had an opportunity to vote on whether the spending that is being financed by those taxes should occur or not.

I guess it is for that reason that a lot of people in the United States think the Gramm-Rudman-Hollings Amendment was designed to achieve that outcome, because it was motivated by a very famous book by James Buchanan called *Democracy and Deficit*, for which he received, in part, a Nobel Prize a number of years ago and in which he maintains that the single biggest concern you have to have about a deficit is that it does have the effect of imposing taxes on a group of electors who are not present to vote and it is fundamentally at variance with representative democracy in that sense.

• 1605

Mr. Langdon: It also assumes the deficit is paid off, which might or might not be the case.

Mr. Walker: Not necessarily. If only the interest on it has to be paid, then the present value... In some sense, if you are paying the interest in each year you are in effect paying off the principle over a period of time and there is an exact equivalence. Because of the force of interest, there is an exact equivalence between current expenditures and the future stream of interest that has to be paid on the deficit which is incurred to finance expenditures of that kind.

Mr. Langdon: We could argue about this for some time, I suspect, but the—

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We will come back to you, Mr. Langdon.

Mr. Langdon: Well, I—

The Vice-Chairman (Mr. Couture): The time is over. We have three witnesses tonight and if you do not want to finish here at eight o'clock we will go to Mr. Sobeski and we will come back. We will make it faster now.

Mr. Langdon: But I would like at least to finish my point.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Well, the last one and a very small one.

Mr. Langdon: That is a very short round, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): I know, but we are short of time.

Mr. Langdon: It is not the usual procedure.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Well, go at it, but make it short then.

Mr. Langdon: Okay. Certainly the question I want to pinpoint for the committee, because it is something in which I sympathize with the view that you are putting, is that the focus of any piece of legislation that deals with government expenditure should surely be the deficit level as opposed to the absolute level of spending. Is that what you are saying here?

[*Translation*]

moyen de l'impôt, il serait donc possible que la population à venir tolère cet impôt en raison des avantages qu'il est censé lui procurer. Cela n'empêche pas, cependant, qu'on demande quand même à ces gens de payer l'impôt sans avoir eu la possibilité de se prononcer sur le bien-fondé des dépenses financées par cet impôt.

Je pense que c'est pour cette raison que bien des gens aux États-Unis considèrent que l'amendement Gramm-Rudman-Hollings visait à réaliser cet objectif, parce qu'il était inspiré par l'ouvrage très célèbre de James Buchanan intitulé *Democracy and Deficit*, qui a contribué à lui faire décerner le prix Nobel il y a un certain nombre d'années et dans lequel il affirme que la principale source de préoccupation au sujet d'un déficit, c'est qu'il a pour effet de frapper d'impôts un groupe d'électeurs qui n'est pas là pour voter, ce qui contredit l'essence même de la démocratie représentative.

M. Langdon: On part aussi du principe que le déficit est repayé, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. Walker: Pas nécessairement. Si c'est uniquement l'intérêt qu'il faut payer, alors la valeur actuelle... D'une certaine façon, à partir du moment où vous payez l'intérêt chaque année, vous remboursez en réalité le capital sur une certaine période, et il y a une équivalence exacte. En raison du jeu des intérêts, il y a une équivalence exacte entre les dépenses actuelles et la somme future des intérêts qui devront être payés sur le déficit engagé pour financer les dépenses de cette sorte.

M. Langdon: Nous pourrions en discuter pendant longtemps, j'imagine, mais le...

Le vice-président (M. Couture): Nous vous reviendrons un peu plus tard, monsieur Langdon.

M. Langdon: Eh bien, je...

Le vice-président (M. Couture): Votre temps de parole est écoulé. Nous avons trois témoins ce soir, et si vous ne voulez pas finir à huit heures, laissez-moi donner la parole à M. Sobeski; je vous redonnerai la parole plus tard. Nous allons accélérer, maintenant.

M. Langdon: J'aimerais au moins pouvoir finir mon argument.

Le vice-président (M. Couture): D'accord, une dernière intervention, mais très rapide.

M. Langdon: Vous ne nous laissez pas beaucoup de temps pour poser des questions, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Je sais, mais nous sommes pressés.

M. Langdon: Ce n'est pas la façon de procéder habituelle.

Le vice-président (M. Couture): C'est bien, allez-y, mais faites vite.

M. Langdon: D'accord. Ce que je veux bien faire comprendre au comité, parce que mon point de vue se rapproche du vôtre sur ce point, c'est que, dans toute législation portant sur la question des dépenses du gouvernement, il convient certainement de mettre l'accent sur le déficit, et non pas sur le niveau absolu des dépenses. C'est bien ce que vous nous dites ici?

[*Texte*]

Mr. Walker: No. The first part of the paper and indeed the work that comes out of this book is to suggest that we have a problem with controlling expenditure in the same way we have a problem with controlling majoritarian proclivities to ignore the rights of minorities. There is a fundamental flaw, as it were, in the political choice-making process that Parliaments, that democracies, frequently will do things that are not in their own interest, in the long term, unless they are constrained by some fundamental understandings. In the case of the Bill of Rights and the Charter of Rights in Canada, we constrain Parliament's ability to respond to the majoritarian urges in particular areas in order to protect minorities.

What we are arguing here and what James Buchanan has argued I guess is that there is a similar kind of problem with regard to spending, that we are our own worst enemies. Well, H.L. Mencken put it best when he said that politics and more particularly elections are a kind of futures market in stolen property and that we will in effect buy ourselves off by transferring around taxes.

Mr. Langdon: With respect, Mr. Walker, the reality is that that futures market can be played either in terms of expenditures or in terms of tax cuts. I remember the party across the way in the 1979 election playing that futures market very much in terms of being able to deduct your mortgage payments from taxable income.

Now, if there are expenditure limits but there is no control with respect to deficits, even if we do not have problems of finance ministers who start to simply change the expenditure controls, we simply change the game in politics to a game of tax reduction or tax benefits of one sort or another.

Mr. Walker: I absolutely agree, and I think you would have to—

Mr. Langdon: Surely you have to focus on deficits.

Mr. Walker: There are two things that are sufficient to provide us with protection. One is a tax limitation bill or a tax limitation on Parliament, and the second is a balanced budget requirement; you have to have both of them or else you do not get the achievement. As I think I have made clear, I regard spending control as an attempt to move in the right kind of direction, but it obviously does not give us complete protection, no.

Mr. Langdon: Is it not really just a flim-flam?

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Langdon, we will go to Mr. Sobeski.

• 1610

Mr. Sobeski: When the officials came forward, Dr. Walker, I also asked the same question about inflation, about 3% matching against inflation targets. I will have to look up the response, but somehow when they massaged the numbers

[*Traduction*]

M. Walker: Non. Dans la première partie du document, et en fait dans les études qui en découlent, nous disons que nous avons des difficultés à contrôler les dépenses de la même manière que nous avons des difficultés à contrôler la tendance majoritaire à ne pas tenir compte des droits des minorités. Il y a là un défaut majeur dans le mécanisme de choix politiques qui fait que les parlements, les démocraties, font souvent des choses qui ne sont pas dans leur intérêt, à long terme, à moins qu'on ne les en empêche au moyen d'un certain nombre de textes fondamentaux. Dans la Déclaration des droits, dans la Charte des droits du Canada, nous obligeons le Parlement à limiter les appétits majoritaires dans un certain nombre de domaines particuliers pour protéger les minorités.

Ce que nous soutenons ici, et ce qu'a dit James Buchanan, j'imagine, c'est que nous avons des difficultés du même genre en ce qui a trait aux dépenses, en raison du fait que nous sommes notre pire ennemi. Je veux dire que H.L. Mencken a parfaitement décrit le phénomène lorsqu'il a déclaré que la politique, et plus particulièrement les élections, s'apparentait à un marché à terme portant sur des biens dérobés et qu'en réalité nous nous sortions du bourbier en reportant l'impôt.

M. Langdon: Si vous me le permettez, monsieur Walker, il faut dire en réalité que ce marché à terme peut faire l'objet de spéculations aussi bien dans le secteur des dépenses que dans celui des réductions d'impôt. Je me souviens que le parti d'en face, lors des élections de 1979, a bien spéculé sur ce marché à terme en demandant que l'on puisse déduire les versements hypothécaires du revenu imposable.

Je dis donc que si on limite les dépenses sans exercer aucun contrôle sur le déficit, sans parler même du problème des ministres des Finances qui vont se mettre à changer tout simplement les critères de contrôle des dépenses, on ne va faire que modifier le jeu politique et passer à un exercice de réduction d'impôt ou d'avantage fiscal sous une forme ou sous une autre.

M. Walker: Je suis tout à fait d'accord, et je pense qu'il vous faut. . .

M. Langdon: Il faut bien que l'on se préoccupe de la question des déficits.

M. Walker: Pour que l'on soit bien protégé, il faut deux choses. La première est un projet de loi restreignant l'impôt ou limitant les pouvoirs fiscaux du Parlement, et la deuxième consiste à avoir un budget équilibré; il faut les deux ou, sinon, il n'y a rien de fait. Je pense avoir bien démontré que je considérais le contrôle des dépenses comme un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant, bien entendu, pour que l'on soit totalement protégé.

M. Langdon: Mais est-ce que tout cela n'est pas du tape-à-l'oeil?

Le vice-président (M. Couture): Monsieur Langdon, nous allons donner la parole à M. Sobeski.

M. Sobeski: Lorsque les fonctionnaires du ministère ont comparu parmi nous, monsieur Walker, je leur ai posé la même question au sujet de l'inflation, au sujet de la concordance entre les 3 p. 100 et les objectifs concernant

[*Text*]

they seemed to indicate that the projections were in line with that. They did recognize that—if indeed we met inflation targets of 2% and allowing 3%. I will have to look at the answer, but I did ask that question and they seemed to indicate that they were in line with the inflation targets.

Mr. Walker: That can only be because they assumed that the cost of government services rises faster than the average inflation rate, which is also something that should concern the department.

Mr. Sobeski: You spend a lot of time talking about dedicated taxes, self-financing taxes. Last night we had the Canadian Construction Association here, and I hope I have their presentation right, but we were talking about, for example, construction costs related to highways. You talked earlier about the conception of taxpayers, and they were saying that if there were a clear dedicated tax—for example, 1¢ per litre on gas that went specifically to cleaning up the environment—they seemed to think that was palatable, that taxpayers would be willing to do that if there were a clear dedicated tax. In other words, rather than just going into a bucket—and the perception is that if you give a politician a nickel, he will waste it—if indeed we give a politician a nickel and we can see where it is being spent, that would be more palatable. That is what they were talking about. They seemed to be leaning towards saying that they wanted to see more dedicated taxes.

Mr. Langdon: Taxes toward construction.

Mr. Sobeski: Yes, construction of highways, but there were other projects too. They seemed to be leaning in that particular direction. With your proposal here, you do not seem to be as much in favour of dedicated taxes.

Mr. Walker: Absolutely not.

Mr. Sobeski: It seems to be a different argument, and I wonder. . .

Mr. Walker: To say that you will have dedicated taxes or programs that are in that sense self-financing is to simply encourage the political process that leads to this kind of situation. It encourages that and invites thinking of ways in which fan clubs can be created around particular programs that can be self-financed.

All of the expenditures that are currently being spent in general can be spent in specific terms if we get down to it. I am sure you can find a political constituency that would be motivated to support buying another ship, for example, for the navy, or whatever.

I think that takes the political choice game and puts it in a different context. It does not change the outcome at all. If the government is not going to remove that clause saying that specific dedicated funds are going to be left in, if they do not change that clause, it completely vitiates the purpose of the legislation. You might just as well stop your hearings now and go and do something productive.

[*Translation*]

l'inflation. Il faudrait que je consulte la réponse qu'ils m'ont donnée, mais il me semble qu'en faisant parler les chiffres, ils avaient l'air d'indiquer que les prévisions concordaient. Ils ont reconnu que c'était bien là les chiffres—que l'on respecterait en fait l'objectif de 2 p. 100 lié à l'inflation tout en prévoyant des augmentations de 3 p. 100. Il me faudrait revoir leur réponse, mais j'ai en fait posé la question, et ils semblent indiquer que le chiffre était conforme aux objectifs liés à l'inflation.

M. Walker: Ce ne peut être le cas que s'ils sont partis du principe que le coût des services gouvernementaux augmente plus vite que le rythme moyen de l'inflation, ce qui est aussi quelque chose qui devrait inquiéter le ministère.

M. Sobeski: Vous parlez abondamment des impôts affectés spécialement à un domaine, des impôts autofinancés. Hier soir, nous avions ici les représentants de l'Association canadienne de la construction et, si je me rappelle bien leur intervention, nous avons parlé, par exemple, des coûts de construction liés aux routes. Vous avez évoqué tout à l'heure la philosophie des contribuables, et ces gens nous ont dit que si l'on avait une taxe spécialement affectée à un secteur—par exemple, un cent le litre d'essence affecté précisément à la dépollution—ils semblaient penser que c'était acceptable, que les contribuables seraient prêts à payer une taxe spécialement affectée de cette manière. Autrement dit, au lieu de tout verser dans la même caisse—l'idée étant qu'à partir du moment où l'on donne cinq sous à un politicien, il va les gaspiller—il serait préférable de donner à ce même politicien cinq sous en sachant à quoi ils vont être affectés, ce qui rendrait la chose plus acceptable. Voilà ce qu'ils nous ont dit. Ils semblent être en faveur de taxes spécialement affectées à certains objets.

M. Langdon: Des taxes affectées à la construction.

M. Sobeski: Oui, la construction de routes, mais aussi à d'autres projets. Ils semblaient aller dans ce sens. Il ne semble pas que votre proposition soit ici aussi favorable aux taxes spécialement affectées à un objet.

M. Walker: Absolument pas.

M. Sobeski: Il semble que l'argumentation soit différente, et je me demande. . .

M. Walker: Dire que l'on peut avoir des taxes spécialement affectées à un objet ou des programmes qui, de ce point de vue, seraient autofinancés revient tout simplement à inciter le jeu politique à aller dans ce sens. Cela revient tout simplement à encourager et à favoriser des modes de penser devant permettre à des groupes de pression de concevoir des programmes précis susceptibles d'être autofinancés.

Toutes les dépenses que vous faites aujourd'hui de manière globale peuvent être dépensées poste par poste si on le veut. Je suis sûr que vous pourrez toujours trouver une clientèle politique prête à appuyer l'achat, par exemple, d'un autre navire pour la marine, ou toute autre chose de ce genre.

Il me semble que cela ne fait que changer le jeu des choix politiques. Les résultats restent absolument les mêmes. Si le gouvernement ne fait rien pour supprimer l'article qui dit que l'argent spécialement affecté à certaines fins ne sera pas pris en compte, s'il ne modifie pas cet article, la raison d'être de la législation disparaît complètement. Autant arrêter dès maintenant les audiences et passer à autre chose de plus utile.

[*Texte*]

Mr. Sobeski: Then your concern is that every tax increase by the government in the future would just become a dedicated tax.

Mr. Walker: Of course, yes. By the way, let me say that we have gone this road before. Hospital tax, social security tax and so forth—all these were dedicated taxes. In fact the introduction of sales tax was typically justified along those lines, as was the social services tax, etc.

Mr. Sobeski: The institute of course looks at not only federal taxes, but also provincial and municipal taxes.

Mr. Walker: Yes.

Mr. Sobeski: I guess the $40,000 question is a question of when there is a tax vacuum created. For example, last night we discussed whether, if the federal excise tax came off gasoline, anything would stop another level of government from jumping into that particular tax vacuum. Has the institute witnessed things where one level of government—again, all levels may be guilty of it or not guilty of it—gets out because there is a tax vacuum there, a tax removed off cigarettes for example, another jurisdiction? If so, how do you think we get around that? To me, that is one of the huge concerns. If you have one level of government controlling and the other one spending, how do you balance that out? Because there is only one taxpayer at the end of the day.

• 1615

Mr. Walker: Absolutely. I think what you have stumbled on, as we have in the past, is what I call Colbert's principle of taxation. Colbert was Louis XIV's finance minister, and he said that the art of taxation consists in so plucking the goose as to elicit the least amount of hissing. If you want to try to determine where next the tax burden will fall, you look at the distribution of taxes and you see where there has been less activity, where people are sort of inured to the level of taxation. You can use that as a predictor of where the next surge of taxation will be. For example, in Canada we now extract—by comparison with 1970, say—nearly twice as large a fraction of our total tax burden at all levels of government out of personal income tax. So I think you are unlikely to see governments moving aggressively in the area of personal taxation.

On the other hand, property taxation is way down as a fraction of the total. My prediction would be that the goose is not being plucked there as aggressively as in other areas. Therefore you will see more movement into property taxation.

[*Traduction*]

M. Sobeski: Vous craignez donc qu'à l'avenir toutes les augmentations d'impôts auxquelles procédera le gouvernement ne se fassent sous la forme d'impôts spécialement affectés à certaines fins.

M. Walker: Bien évidemment. Je dois vous dire en passant que nous connaissons déjà la chanson. Les taxes hospitalières, l'impôt sur la sécurité sociale, etc.—tous ces impôts avaient au départ un objet bien particulier. On a d'ailleurs justifié au départ la mise en place de la taxe de vente en donnant cette raison, comme ce fut le cas de la taxe relative aux services sociaux, etc.

M. Sobeski: Bien entendu, l'institut ne considère pas seulement l'impôt fédéral, mais aussi l'impôt provincial et les taxes municipales.

M. Walker: Oui.

M. Sobeski: J'imagine que la question à 40,000$ est de savoir à quel moment on va créer un vide. Ainsi, la discussion a porté hier soir, dans l'éventualité où on supprimerait la taxe d'accise fédérale sur l'essence, sur la possibilité d'empêcher un autre palier de gouvernement de venir alors combler le vide. L'institut a-t-il déjà eu des exemples où un palier de gouvernement—quel qu'il soit, ce n'est pas le coupable qui importe—intervient pour combler un vide parce qu'une taxe a été supprimée par l'autre palier, une taxe sur les cigarettes, par exemple? Si c'est le cas, qu'est-ce qu'on peut faire, selon vous? Il me semble que c'est un des gros problèmes. Si un palier de gouvernement comprime les dépenses et si l'autre se met à les augmenter, quel est le résultat net? Finalement, il n'y a qu'un seul contribuable en bout de chaîne.

M. Walker: Vous avez tout à fait raison. Je pense que vous avez mis le doigt, comme nous l'avons fait par le passé, sur ce que j'appelle le principe de l'impôt de Colbert. Colbert, qui était le ministre des Finances de Louis XIV, a déclaré que tout l'art de l'impôt consistait à plumer l'oie en évitant au maximum qu'elle ne se rebelle. Pour déterminer sur quoi va retomber le prochain fardeau fiscal, vous n'avez qu'à examiner la répartition de l'impôt et à chercher à voir où il y a eu le moins d'activité, là où les gens sont le moins sensibles à l'impôt. Cela peut vous servir d'indicateur pour savoir où va frapper prochainement l'impôt. Ainsi, par exemple, au Canada, les différents paliers de gouvernement tirent à l'heure actuelle—par comparaison, disons, aux années 70—une part de l'ensemble du fardeau fiscal qui est près de deux fois plus grande pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers. Je pense donc qu'il est peu probable que les gouvernements se montrent à l'avenir très agressifs dans le domaine de l'impôt sur le revenue des particuliers.

Par contre, la part représentée par l'impôt foncier est largement en baisse par rapport à l'ensemble. Je dis donc que l'oie n'est pas plumée dans ce domaine aussi agressivement qu'ailleurs. Ma prévision, c'est que vous allez voir bouger les choses davantage dans le domaine de l'impôt foncier.

[*Text*]

I think you are absolutely correct. If there is a move out of one area, if there is ease given to the taxpayer on the one hand, by one level of government, then that will be an obvious area of consideration by another level of government when it is looking at trying to elicit the least amount of hissing.

Mr. Sobeski: Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Pickard, any questions?

Mr. Pickard (Essex—Kent): One of the major problems that I seem to find in the whole situation that has developed—I would say there is a much stronger development of tax revolt, hold the line, that attitude throughout the country in the last three years. A lot of that perception is being generated very strongly by business, in my area. I think it is being generated very strongly by a lot of people who are looking at more difficult times at this point, at least in southwestern Ontario.

Is the motivating force here as much public perception as it is for business elements down the line, five to ten years from now? I am hearing short stop-gaps, cutting gasoline costs. In my opinion, that has nothing to do with long-term business. It is a short-term gap, and somebody is going to slide back into that tax bracket or whatever, as you say. If we hear there has been holding on property taxes, then maybe that is the easiest area to slide into.

You are suggesting that all governments will slide in and tax to the limit they can, with the least resistance, I guess. Is that a perception? Or do you feel that we now have a much more educated society which is looking at what government is doing and suggesting that there has to be other alternatives? Is another short-term alternative what is being suggested by this bill? Or in fact are there really long-range consequences that would be very positive to the Canadian society?

Mr. Walker: I certainly hope that is the case and I hope that education makes the difference, because that is the business in which we are engaged at the Fraser Institute. We try to educate people or provide information to people about these kinds of issues. In that regard, in some sense I guess the chart I have presented to you is kind of depressing. It suggests that people following their own interests... Unless we can somehow convince them that they have to take a longer-term view of what their interest is, and we have not been very successful to this point in time, the political process at the municipal level will lead to higher taxes. There will always be constituencies there that will want more services, who are prepared to impose a tax bill on business or on whoever, as long as they perceive it is not them, to fund those services.

[*Translation*]

Je pense que vous avez tout à fait raison. Si l'on se retire d'un secteur, si l'on soulage le contribuable d'un côté, au niveau d'un palier de gouvernement, les autres paliers vont s'intéresser de près au domaine en s'efforçant de faire en sorte que le contribuable se rebelle le moins possible.

M. Sobeski: Je vous remercie.

Le vice-président (M. Couture): M. Pickard, vous avez des questions à poser?

M. Pickard (Essex—Kent): L'un des grands problèmes que je vois dans l'évolution de la situation, c'est qu'il semble que l'on voit se développer de plus en plus une révolte fiscale, la volonté de ne pas être loin, ce genre d'attitude qui est apparue dans tout le pays ces trois dernières années. Les entreprises de ma région ont largement contribué à ce climat. Je pense que cela vient en grande partie du fait qu'un grand nombre de gens font face à une conjoncture difficile, du moins dans le sud-ouest de l'Ontario.

Ne cherche-t-on pas par là autant à satisfaire l'opinion publique qu'à tenir compte des impératifs de nos entreprises, dans cinq ou dix ans? J'entends parler d'expédients à court terme, de réduction du prix de l'essence. A mon avis, cela n'a rien à voir avec l'activité à long terme. Ce n'est qu'un expédient à court terme, et quelqu'un d'autre va venir combler le vide laissé dans ce domaine fiscal, comme vous l'avez dit. Puisque nous entendons dire que l'on a limité l'augmention des impôts fonciers, il est possible que ce soit là le prochain domaine à investir.

Vous nous laissez entendre que les gouvernements vont intervenir et taxer le plus possible, là où il y a le moins de résistance, j'imagine. C'est comme cela que vous percevez les choses? Ne pensez-vous pas que nous avons aujourd'hui une société bien plus éduquée, qui se penche sur ce que fait le gouvernement et qui propose d'autres solutions? Ce projet de loi ne propose-t-il à nouveau qu'une solution à court terme? Ou n'y a-t-il pas en fait des répercussions qui sont vraiment à long terme et dont va véritablement profiter la société canadienne?

M. Walker: J'espère bien entendu que vous dites vrai et que le niveau d'éducation va faire la différence, parce que c'est ce que s'efforce de faire l'Institut Fraser. Nous essayons d'éduquer les gens ou d'informer les gens sur ce type de problèmes. De ce point de vue, j'imagine que le tableau que je vous ai présenté est en quelque sorte assez décourageant. Il laisse entendre que les gens suivent leurs propres intérêts... A moins qu'on ne puisse d'une façon ou d'une autre les convaincre qu'il leur faut tenir compte de leurs intérêts à long terme, ce que nous n'avons pas très bien réussi à faire jusqu'à présent, le jeu politique au niveau municipal va entraîner une augmentation des taxes. Il y aura toujours une clientèle pour vouloir davantage de services, une clientèle qui sera disposée à ce que l'on taxe les entreprises, ou tout autre contribuable, dans la mesure où ce n'est pas elle qui est taxée, pour financer ces services.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1620

There is the interesting case of Regina. Just a few years ago the business community said they just did not have any more money to pay more property taxes. There was a plebiscite and the tax increase was imposed. I think it is wrong to suppose that if you got everybody in Canada in a room and you explained to them the facts that they would vote the right way about controlling expenditure and tax levels.

Prenez le cas de Regina, c'est un exemple intéressant. Il y a quelques années, le milieu des affaires a déclaré qu'il ne pouvait tout simplement plus se permettre de payer des impôts fonciers additionnels. Il y a eu un plébiscite, et on a imposé la majoration d'impôt. Je crois qu'on a peur de supposer que si on rassemblait tous les Canadiens dans une pièce pour leur expliquer les faits, ils voteraient par la suite de la bonne façon pour restreindre les dépenses et les impôts.

What this analysis tends to indicate is that precisely the opposite is the case. We have a fundamental problem here. If you gave all the information and explained all of the facts, people would nevertheless choose to shoot themselves in the foot, as you have been saying, but in the long term this is not sustainable.

Cette analyse semble indiquer que c'est précisément le contraire. Nous sommes face à un problème fondamental. Même si vous donnez aux gens toute l'information voulue et que vous leur expliquez tous les faits, ils prendront quand même des décisions illogiques qui peuvent leur nuire, comme vous l'avez dit; la difficulté, c'est que cette situation ne peut pas durer indéfiniment.

Let me make one comment about your remarks about gas taxes and perhaps follow up on a comment that was made here, and that is whether or not simply to remove the excise tax to deal with this problem of transborder shopping for gasoline. It seems to me that there is an area where there is a coincidence of interest between the provinces and the federal government. So that may be one of those unusual cases in which, for example, the province might be more inclined to take their gasoline tax off, or to equalize it at the transborder tax, and to impose it in the general sales tax.

Permettez-moi de faire une observation en réponse à vos commentaires sur les taxes sur l'essence, et j'aimerais aussi donner suite à l'observation qui a été faite ici, selon laquelle il faudrait envisager l'élimination pure et simple de la taxe d'accise pour régler le problème des achats d'essence transfrontaliers. Il me semble que nous avons là un domaine où les intérêts des provinces et du gouvernement fédéral coïncident. Voilà peut-être l'un de ces cas inhabituels où la province serait encline à éliminer la taxe sur l'essence ou à égaliser les choses à la frontière, et à l'intégrer à la taxe de vente.

There you have what would be sort of an optimal fiscal change in the sense that it would stop the incentive that people have to cross the border. It would raise the same amount of revenue in some sense. It would distribute it among governments in the same way and it would not have that deleterious effect of radically altering the relative price of gasoline at border points. I think, apart from the general problem we are talking about today, there are creative solutions that can be found to those fiscal imbalances that from time to time we find ourselves in.

Il me semble que cela représenterait une modification fiscale optimale, en ce sens qu'elle éliminerait l'avantage qui pousse les gens à traverser la frontière. Le gouvernement percevrait la même quantité de revenu, ou à peu près. Il le répartirait entre les gouvernements de la même façon, et cette taxe n'aurait plus l'effet délétère de modifier de façon draconienne le prix comparatif de l'essence le long de la frontière. Outre le problème général dont nous discutons aujourd'hui, je pense qu'il existe des solutions créatives aux déséquilibres fiscaux auxquels nous sommes confrontés périodiquement.

Mr. Pickard: I perceive some of this as tying the hands not only of people... You are tying the government's hands in certain areas. Eventually, if you continue down this route, will the government be able to serve the best interests of people five years from today, ten years from today or whenever? Is it not a fact that eventually another government will come along and untie when they find that this is causing them a problem?

M. Pickard: Il s'agirait pour moi de lier les mains, non seulement des gens... Vous liez les mains du gouvernement dans certains domaines. Si vous continuez à appliquer ce genre de solution, le gouvernement pourra-t-il continuer à servir les intérêts du peuple dans cinq ans, ou dans dix ans? Ne pensez-vous pas qu'un autre gouvernement prendra le pouvoir un jour et abrogera les dispositions qui le gênent aux entournures?

Mr. Walker: I think that is definitely a problem. What I say in the presentation is that one has to perceive this as a stop-gap and preliminary to making a constitutional commitment to this kind of spending, that you really do want to tie the hands of Parliament. Nobody around here would disagree with the notion that you have to tie Parliament's hands when it comes to passing legislation with regard to fundamental rights.

M. Walker: Ce que vous décrivez est problématique, en effet. Ce que je dis dans l'exposé, c'est qu'il faut percevoir ce genre de mesure comme mesure d'urgence visant vraiment à lier les mains du gouvernement, avant qu'un engagement constitutionnel ne soit pris eu égard à ce type de dépense. Tous ici seraient d'accord pour dire qu'il faut lier les mains du Parlement quand vient le moment d'adopter des lois pour protéger les droits fondamentaux.

[*Text*]

I think we just have to begin to recognize that for the same reasons—this is Jim Buchanan's point—we have to tie Parliament's hands in its abilities to respond to fan clubs for particular spending. If we do not, then in the same way that we legislate against the interest of minorities when it comes to language or property or anything else, we will legislate against our collective interest when it comes to government spending.

There is the notion—we do not have time to develop it—that in the public sector you have the same problem as the environmentalists have identified in the commons; you have overgrazing on the fiscal commons, and we do have to make rules that prevent ourselves from doing that.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Mr. Walker, it is nice to see you here. You are becoming quite a personality. I think every time I turn on the television or the radio, you are on. So it is nice to have you here today. I am listening to the right stations, obviously.

• 1625

They are not going to give me a heck of a lot of time here. I guess we are running short of time, but I have been taken by one of your articles. Actually, it is one that appeared in the August edition of your little pamphlet, which you so graciously send to my office every month. Of course it is a linkage between our economic difficulties and our constitutional difficulties. I think part of it was inspired by an article or a letter you received from one of our members, Mr. Fontaine, a member from Quebec. In that he has a quote from Thomas Jefferson. I will read that just as a reminder:

> I wish it were possible to obtain a single amendment to our constitution. I would be willing to depend on that alone for the reduction of the administration of our government to the genuine principles of its constitution; I mean an additional article, taking from the federal government the power of borrowing.

Could you throw a bit of light on that quote and your reflections on that and how it fits in with our proposed spending control act in light of our constitutional difficulties?

Mr. Walker: I think Jefferson was trying to get at the issue of balancing the budget. He was effectively saying that if you want to restrain and if you want to ensure that democracy works in the sense that you do not impose tax costs on a future generation of electors, then you can achieve that by ensuring that the current Parliament cannot legislate taxes beyond its mandate. That is one way of putting it: that it can fund programs and levy taxes only on the current group of electors and during the course of its term. Anything that happens beyond there has to be done by the next Parliament, and it does not come into its term having to pay for programs that were financed by the Congress that preceded it.

[*Translation*]

Je pense que nous devons commencer à reconnaître que pour les mêmes raisons—c'est ce que disait Jim Buchanan—nous devons imposer certaines contraintes à la possibilité pour le Parlement de réagir aux groupes d'intérêts spéciaux qui réclament certaines dépenses avec enthousiasme. Si nous ne le faisons pas, tout comme nous légiférons contre les intérêts des minorités dans le domaine des langues ou du droit de propriété, entre autres, nous allons légiférer contre nos intérêts collectifs en ce qui a trait aux dépenses du gouvernement.

Nous n'avons pas le temps d'entrer dans les détails, mais c'est comparable au problème identifié par les environnementalistes; nous nous attribuons un peu trop généreusement des parts du gâteau fiscal, et nous devons commencer à mettre en place des règlements qui nous permettent de nous contrôler.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur Walker, je suis heureux de vous voir ici. Vous êtes en train de devenir un personnage connu. Chaque fois que j'allume la télé ou la radio, je vous entends. C'est donc agréable de vous voir ici en personne aujourd'hui. J'écoute manifestement les bons postes.

Je ne vais pas disposer de beaucoup de temps. Je suppose que le temps nous presse, mais je veux vous dire que j'ai bien aimé l'un de vos articles. Cet article a paru dans votre petite brochure, celle du mois d'août, que vous avez l'amabilité d'envoyer à mon bureau tous les mois. Il portait sur les liens qui existent entre nos difficultés économiques et nos déboires constitutionnels. Je crois qu'il était inspiré en partie par un article ou une lettre que vous avez reçu de l'un de nos députés, M. Fontaine, député du Québec. Dans cet article, il citait Thomas Jefferson. Je vais lire cette citation, simplement pour nous rafraîchir la mémoire:

> J'aimerais qu'il soit possible d'obtenir un seul amendement à notre constitution. Je suis sûr que cette seule modification aurait pour effet de faire adhérer notre administration aux principes véritables de notre constitution; je veux dire un article additionnel, un article qui retirerait au gouvernement fédéral le pouvoir d'emprunter.

Pourriez-vous nous éclairer un peu quant à cette citation, nous faire part de vos observations là-dessus, et peut-être nous expliquer le lien qu'il y a entre notre loi proposée sur le contrôle des dépenses et nos difficultés constitutionnelles?

Mr. Walker: Je pense que Jefferson parlait de la nécessité d'équilibrer le budget. Ce qu'il disait, en fait, c'est que si vous voulez imposer des restrictions et veiller à ce que la démocratie règne, en ce sens que vous n'imposez pas d'impôt à une future génération d'électeurs, vous pouvez y arriver en vous assurant que le gouvernement du jour ne puisse pas faire adopter des mesures fiscales qui s'appliquent au-delà de son mandat. C'est une façon d'exprimer cette idée: le gouvernement ne peut financer des programmes et prélever des impôts qu'auprès du groupe actuel d'électeurs, pendant la durée de son mandat. Tout ce qui se fait par la suite doit être autorisé par le Parlement suivant, qui ne devrait pas avoir à payer la note pour des programmes financés à tempérament par le Congrès qui l'a précédé.

[*Texte*]

As we have already mentioned, that is a necessary condition to constrain the process, but it is not a sufficient one, in the sense that even with a balanced budget you still have the possibility of continuous escalation in taxing and spending. Then you are not running so much into the problem of taxation without representation as you are with the flaw that we have discovered with the democratic process itself, this flaw of needing to have a constitutional restraint on its power to do things. There were two aspects. Jefferson was getting to the former, not the latter.

Mr. Thompson: To follow up on this and in relation to Jerry's question earlier talking of putting Canadians into one room and throwing some of these things around, I think basically you are saying that some of the decisions that would be made would not be a hell of a lot different from decisions that are presently being made here in Parliament. Is that correct?

Mr. Walker: I am saying that Parliament works in that sense and that it does reflect what people want. We come to this analysis by looking at the historical trend in which it is said that people want restraint in government and why does government not deliver it. It seems to me obvious to ask the question of whether people really do want restraint in government.

What this analysis points out is that we never get restraint in government because the democratic process is working—not constrained as it should be, but it is working to produce this kind of outcome.

Mr. Thompson: Was it H.L. Mencken who said that we all want to go to heaven, but we don't want to die to get there?

Mr. Walker: I think so.

Mr. Thompson: I know you used one of his quotes. I guess I understand exactly what you are saying in relation to. . .

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Walker, we thank you very much for being here this afternoon. I am sure that your brief and all your comments will be very useful to all the members here to make sure that the spending control act will really fit well into the type of economy we have to live with.

Mr. Walker: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We will go right away to the second witness, Mr. Cameron, from the Canadian Centre for Policy Alternatives. I would like to welcome you and ask you to make a brief presentation, and then we will go to questioning right away.

M. Duncan Cameron (président du Centre canadien de recherche en politiques de rechange): Merci, monsieur le président. J'ai déjà eu l'honneur de comparaître devant votre commission à plusieurs reprises et j'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit à d'autres occasions, à savoir qu'à mon avis, il n'y a pas plus grand honneur pour un citoyen que d'être invité à témoigner devant une commission parlementaire.

[*Traduction*]

Comme nous l'avons déjà dit, c'est une condition préalable nécessaire si nous voulons imposer des limites au processus, mais elle n'est pas suffisante, en ce sens que même un budget équilibré peut permettre l'escalade éventuelle des impôts et des dépenses. Dès lors, le problème qui se pose n'est pas tellement celui de l'imposition sans représentation, mais plutôt celui de l'imperfection du système démocratique lui-même, ce défaut qui exige que l'on impose des limites constitutionnelles à ses pouvoirs. C'est cet aspect de la question—car il y en a deux—qui intéressait Jefferson.

M. Thompson: Pour faire suite à la question de Jerry, qui a évoqué l'idée de mettre tous les Canadiens dans la même pièce pour leur expliquer les choses, je crois que ce que vous dites, fondamentalement, c'est que certaines des décisions qui seraient prises ne différeraient pas beaucoup des décisions qui sont prises à l'heure actuelle ici au Parlement. Est-ce exact?

M. Walker: Je dis que dans ce sens-là, le Parlement est une institution qui fonctionne bien, car il reflète la volonté du peuple. Nous en venons à cette conclusion d'analyse en nous penchant sur la tendance historique selon laquelle le peuple veut censément que le gouvernement comprime ses dépenses, et on se demande pourquoi le gouvernement ne le fait pas. La question qu'il faut se poser me semble évidente: le peuple veut-il que le gouvernement s'impose des restrictions budgétaires?

Cette analyse montre que ces restrictions ne sont jamais mises en vigueur par le gouvernement parce que le processus démocratique fonctionne bien—il n'est pas limité comme il devrait l'être, et son libre fonctionnement donne ce genre de résultat.

M. Thompson: Était-ce H.L. Mencken qui a dit que tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir?

M. Walker: Je crois que oui.

M. Thompson: Je sais que vous l'avez cité. Je crois comprendre précisément ce que vous dites à propos de. . .

Le vice-président (M. Couture): Monsieur Walker, nous vous remercions beaucoup d'être venu cet après-midi. Votre mémoire ainsi que vos observations seront, j'en suis sûr, utiles à tous les membres du comité et les aideront à s'assurer que la loi proposée sur le contrôle des dépenses soit bien adaptée à notre économie.

M. Walker: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Nous allons entendre immédiatement notre deuxième témoin, M. Cameron, du Centre canadien de recherche en politiques de rechange. Je désire vous souhaiter la bienvenue et vous demander de nous présenter un bref exposé, et par la suite, nous passerons immédiatement aux questions.

Mr. Duncan Cameron (President of the Canadian Centre for Policy Alternatives): Thank you, Mr. Chairman. I have already had the honor of appearing before your committee several times and I would like to repeat what I have said on other occasions. Which is that in my opinion, there is no greater honor for a citizen than to be invited to testify before a parliamentary committee.

[*Text*]

• 1630

Je n'ai pas eu l'occasion de préparer un mémoire en tant que tel, mais j'ai quelques notes que j'ai demandé qu'on distribue. Je ferai une brève présentation en anglais et je serai, bien sûr, prêt à répondre aux questions dans les deux langues.

When you look at the budgetary situation of the government for the current year, what is very striking is that we have an operating surplus of nearly $13 billion, yet a deficit of $30 billion caused principally by the public debt charges of $43 billion, which in 1971 were about $1 billion. Tax revenue was about $7 billion. This increased about tenfold while the cost of borrowing has increased fortyfold.

What struck me when I read over the draft legislation before this committee was that there is no mention of the public debt charges as something to be controlled by the legislation. Clearly, what is out of control is not government spending in any sense—we have an operating surplus. What is out of control is the expenditures on the public debt. I think that is an irrefutable argument. I do not think anybody could argue the contrary. The deficit is entirely due to the interest rate charges.

So I would suggest to you that the intent of this legislation as it is set out is not clear at all, other than to require the government to do by law what it has been doing for the last four years, which is to reduce the level of real government spending. It sort of enshrines in law a set of projections that are only estimates of expenditure. Things like rates of interest cannot be projected with any accuracy. If they could, economists would be wealthy and would not have to work for a salary.

The intent of this legislation is not clear from reading the legislation. It does not deal with the cost of borrowing, which is the principal cost. I would suggest that this committee recommend to the Minister of Finance that he direct the Governor of the Bank of Canada to reduce interest rates, reduce them to some combination of targets which you, being wiser than I, would be able to balance carefully, a target that would be the real interest rate the Government of Canada should be allowed, through the Bank of Canada, to be charging and setting for this country.

I would just point out that historically, the real interest rate has been about 1.5%. From about 1930 to 1982, it was about a point and a half above the rate of inflation. Historically, the spread between interest rates in Canada and the United States has been between 1% and 2%. Keeping those two targets in mind, the Governor of the Bank of Canada should be told that those are the limits within which he operates. I think much of this debt problem would indeed disappear.

There are a couple of issues here that I think are important. If you look at the level of debt of the corporate sector, the personal sector and the government sector, you will find that the level of debt is lowest for the government

[*Translation*]

I did not have the opportunity of preparing a brief as such, but I have a few notes, and I asked that they be distributed. I will make a brief presentation in English and I will of course be at your disposal to answer questions in both languages.

Quand on se penche sur la situation budgétaire du gouvernement pour l'année en cours, ce qui est très frappant, c'est que nous avons un excédent d'exploitation de 13 milliards de dollars, avec, pourtant, un déficit de 30$ milliards attribuable surtout aux frais de la dette publique de 43$ milliards, frais qui, en 1971, se chiffraient à environ 1 milliard de dollars. Les recettes fiscales étaient d'environ 7 milliards de dollars. Ces recettes ont décuplé, mais c'est par 40 qu'il faut multiplier les frais de la dette si l'on veut connaître son coût actuel.

Ce qui m'a frappé quand j'ai lu la loi proposée dont est saisi ce comité, c'est qu'on n'y fait nullement mention du service de la dette en tant qu'élément qui devrait être contrôlé par cette loi. Il est clair que ce ne sont pas les dépenses publiques qui échappent à notre contrôle de quelque façon que ce soit—nous avons un excédent d'exploitation. Ce qui échappe à notre contrôle, ce sont les dépenses au titre de la dette publique. Je crois que c'est un argument irréfutable. Personne ne peut, je pense, prétendre le contraire. Le déficit est entièrement attribuable aux intérêts versés.

J'ose donc vous dire que l'intention de cette loi telle que proposée est loin d'être claire, si ce n'est d'exiger par loi que le gouvernement fasse ce qu'il fait depuis quatre ans, c'est-à-dire réduire le niveau réel des dépenses publiques. Il s'agit en quelque sorte d'enchâsser dans la loi une série de projections qui ne sont que des prévisions de dépenses. On ne peut prédire les taux d'intérêt, entre autres, avec exactitude. Si c'était possible, les économistes seraient riches et n'auraient pas besoin de travailler pour toucher un salaire.

La lecture de cette loi ne permet pas d'en déceler l'intention. Elle ne porte pas sur le coût des emprunts, qui représente le coût principal. Je suggère que ce comité recommande au ministre des Finances qu'il demande au gouverneur de la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt, de les réduire jusqu'à ce qu'ils atteignent des niveaux cibles que vous pourrez, dans votre sagesse, qui est plus grande que la mienne, équilibrer avec soin, des niveaux qui correspondraient aux taux d'intérêt réels qu'on devrait permettre au gouvernement du Canada, par le biais de la Banque du Canada, de fixer et d'imposer dans ce pays.

J'aimerais signaler que dans le passé, le taux d'intérêt réel a été d'environ 1,5 p. 100. De 1930 environ à 1982, il dépassait le taux d'inflation d'environ 1,5 p. 100. Au cours de notre histoire, l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis s'est situé entre 1 p. 100 et 2 p. 100. Il faudrait s'inspirer de ces deux exemples pour dire au gouverneur de la Banque du Canada que sa marge de manoeuvre se situe entre ces deux chiffres. Si on le faisait, je pense que l'on verrait le problème de la dette se dissiper en grande partie.

Il y a deux ou trois points qui me semblent importants. Si vous regardez le niveau comparatif de la dette de l'industrie, des particuliers et du secteur gouvernemental, vous verrez que le niveau de la dette est moins élevé pour le secteur

[*Texte*]

sector. The capacity to service the debt is greatest in the government sector. Who is getting hurt by these high costs of real interest rates? It is individuals and businesses. How, pray tell, is controlling government spending going to reduce the interest rate burden for business and for individuals when we know that the Governor of the Bank of Canada is setting interest rates in this country according to some sort of policy, some reasons that he alone is privy to?

I would argue that if you directly affected the rate of interest, you would alleviate the situation of business, you would alleviate the situation of individuals and you would alleviate the situation of government. The worst possible thing you can do is to reduce government spending, because if you do, then you put individuals in a more difficult situation, you put businesses in a more difficult situation, and eventually you reduce the revenues of government, as has in fact has been case. Government revenues are falling rapidly. The borrowing in the first quarter of this year alone has been $10 billion. The first quarter last year was just over $1 billion. That is due to high interest rates, putting the economy into a recession, and the restraint behind government spending.

The other side of the coin, which is not usually examined in these discussions, is that as we set out these Treasury bills—and there is almost $2 billion worth floating around—somebody is holding them and collecting the interest. We are creating a tremendous amount of paper wealth as a counterpart to the debt we are issuing as a nation. We are not taxing that wealth. Canada is one of only two OECD countries that do not have any kind of wealth tax.

• 1635

The second suggestion I would make to this committee is that you investigate rather seriously the wealth tax practices of other countries, simply so that we could have an informed debate. One thing about parliamentary committees is that they have resources and they can have an informed debate, so we do not have to rely on *The Financial Post* and other media of information, which are suspect, quite frankly, in their biases.

I think if you had reduced debt charges and examined new sources of revenue, the very people who are arguing that the debt is too high are the people who would then get to pay it off. I think that would be sort of fitting.

I think the spirit of this legislation has to be addressed directly. I propose to do so, though it is really a bit beyond my own inclination to do so. I think the spirit of this legislation is to reduce the role of government. It is, to follow the line suggested by the preceding witness, to tie the hands of Members of Parliament, to tie the hands of government and to reduce the role of government.

[*Traduction*]

gouvernemental. C'est le secteur gouvernemental qui est le plus en mesure de payer le service de la dette. Qui est lésé par le coût élevé de ces taux d'intérêt réels? Ce sont les particuliers et les commerces. De quelle façon, je vous le demande, va-t-on réduire le fardeau du taux d'intérêt pour les commerces et les particuliers en contrôlant les dépenses publiques, quand nous savons que le gouverneur de la Banque du Canada fixe les taux d'intérêt dans ce pays selon une politique mystérieuse, des raisons que lui seul connaît?

Il me semble qu'en agissant directement sur le taux d'intérêt, vous amélioreriez la situation de l'industrie, des gens, et du gouvernement. En fait, la pire chose que vous pouvez faire, c'est de réduire les dépenses publiques, car ce faisant, vous allez empirer la situation des particuliers, des commerces, et réduire les recettes du gouvernement, en fin de compte, comme on a d'ailleur pu le voir d'ores et déjà. Les recettes publiques baissent rapidement. Les emprunts pour le premier trimestre de cette année seulement se chiffraient à 10 milliards de dollars. Ce même chiffre pour le premier trimestre de l'an dernier n'était que d'un milliard de dollars. Cette augmentation est due aux taux d'intérêt élevés, au fait que vous avez causé une récession économique et à la compression des dépenses gouvernementales.

L'autre côté de la médaille, qu'on n'examine généralement pas dans ce genre de discussion, c'est que ces bons du Trésor sont émis—et il y en a pour presque 2 milliards de dollars—et quelqu'un les détient et en touche les intérêts. Nous créons, en contrepartie de la dette que nous amassons en tant que nation, une grande richesse sur papier. Mais ces gains ne sont pas imposés. Le Canada est l'un des deux seuls pays membres de l'OCDE à ne pas imposer d'impôt sur la fortune.

J'aimerais proposer en deuxième lieu que ce comité étudie plutôt sérieusement ce qui se fait dans d'autres pays dans le domaine des impôts sur la fortune, simplement pour que nous puissions tenir un débat éclairé. Les comités parlementaires disposent de ressources et peuvent avoir des débats éclairés, pour que nous n'ayons pas à dépendre du *Financial Post* et d'autres médias d'information qui, bien franchement, ont des partis pris qui rendent leur position suspecte.

Je pense que si vous aviez réduit le loyer de l'argent et examiné de nouvelles sources de revenus, ce sont précisément ceux qui prétendent que la dette est trop élevée qui auraient eu à la rembourser. Il me semble que cela aurait été juste, en quelque sorte.

Nous devons, je pense, regarder bien en face l'esprit de cette loi. Je me propose de le faire, bien que cela m'inspire certaines petites réserves. Je pense que l'intention de cette loi est de réduire le rôle du gouvernement. Elle vise fondamentalement, pour donner suite à ce que disait le témoin précédent, à lier les mains des députés, à lier les mains du gouvernement et à circonscrire le rôle du gouvernement.

[*Text*]

I find the inspiration for this to be clearly political. It comes out of the Reform Party's blue book; they have suggested something along these lines. They themselves are inspired by the American practice, which is inspired by some right-wing economist in the United States like James Buchanan.

I find it is not a suitable source of counsel or wise advice to parliamentarians to go this route. I think you should look very carefully at the source of this argument and what reducing the role of government implies. If that is the role, then why do not people stand up and say they propose to reduce the role of government in Canada, and not pretend it is a question of controlling government spending.

The last comment I have is, if anything, more forthright than the preceding one. I find that this piece of legislation would in fact reduce the role of individual Members of Parliament, who are the only people elected to speak out on behalf of people in this country, the only people who have the right actually to stand up and say they hear that there are homeless people in this country and that programs are needed to provide for them; they hear that there are people going without health care and that programs are needed to provide for them.

If you are to pass a law that says that as parliamentarians, you can no longer vote a new program unless you reduce another program, you are allowing Parliament to meet, but you are saying it cannot do anything. I cannot imagine how a group of parliamentarians could possibly accept this sort of restriction. It is to say that you no longer have the mandate from your constituents—you are in fact tying your hands and saying you cannot do anything.

I am a political scientist by profession and I think this is unconstitutional. I think this is against the democratic, constitutional tradition of Canada. I am not sure if you would get a constitutional lawyer to say that, but it is certainly contrary to democratic practice, which is that the representatives of our nation come together to deliberate over programs that are needed for the collective good. In this case it is saying that you can meet, but you cannot create programs that meet the collective good unless you eliminate ones already meeting it.

With those comments, Mr. Chairman, I thank you for your attention.

Mr. Soetens (Ontario): Mr. Cameron, I appreciate your comments. In your comment about this bill reducing the role of government, have you ever thought that some of us may be in fact reflecting the views of our constituents, and may be quite prepared to carry on this road because that is exactly what our constituents want us to do?

Mr. Cameron: Do you have anybody in mind when you say "some of us"?

[*Translation*]

Ses intentions sont d'inspiration politique, c'est clair. C'est tiré du manuel du Parti réformiste du Canada; ils ont proposé quelque chose de semblable. Ils s'inspirent à leur tour de la pratique américaine animée par les principes d'un économiste quelconque de la droite aux États-Unis comme James Buchanan.

Cela ne me semble pas une bonne source d'inspiration ou de sages conseils pour les parlementaires qui choisissent d'emprunter cette voie. Je crois que vous devriez vous pencher très attentivement sur l'origine de cette philosophie et sur ce que cette réduction du rôle du gouvernement peut entraîner. Si c'est là l'intention du projet de loi, pourquoi ne pas dire clairement que vous vous proposez de restreindre le rôle du gouvernement au Canada, plutôt que de faire semblant de vouloir contrôler les dépenses publiques?

La dernière observation que j'ai à faire sera peut-être encore plus franche que la précédente. Ce projet de loi aura selon moi pour effet de réduire le rôle individuel des députés eux-mêmes, qui sont les seules personnes élues pour parler au nom des gens de ce pays, les seuls qui ont véritablement le droit de se lever pour dire qu'ils ont appris qu'il y avait des personnes sans abri dans ce pays et qu'il fallait des programmes pour les aider; ils ont appris que certaines personnes étaient privées de soins de santé et qu'il fallait des programmes pour leur en fournir.

Si vous adoptez une loi qui dit qu'en tant que parlementaires vous ne pouvez plus voter un nouveau programme à moins d'en réduire un autre, vous permettez au Parlement de se réunir, mais vous lui interdisez de faire quoi que ce soit. Je n'arrive pas à m'imaginer qu'un groupe de parlementaires puisse accepter ce genre de restrictions. Cela revient à dire que vous vous privez du mandat que vous ont donné vos électeurs—vous allez vous lier les mains vous-mêmes et dire que vous ne pouvez rien faire.

Je suis spécialiste des sciences politiques par profession et je suis d'avis que cette mesure est anticonstitutionnelle. Je crois qu'elle va à l'encontre de la tradition démocratique constitutionnelle du Canada. Je ne suis pas certain qu'on puisse le faire dire à un constitutionnaliste, mais cette mesure est certainement contraire à la pratique démocratique qui veut que les représentants de notre nation se réunissent pour discuter de programmes nécessaires au bien commun. Cette loi dit que vous pouvez vous réunir, mais que vous ne pouvez créer de programmes pour favoriser le bien commun à moins d'en éliminer d'autres qui ont été créés dans ce même but.

Voilà mes observations, monsieur le président; je vous remercie de votre attention.

M. Soetens (Ontario): Monsieur Cameron, je vous sais gré de vos observations. Vous dites que ce projet de loi va réduire le rôle du gouvernement, mais avez-vous déjà pensé que certains d'entre nous reflètent ainsi les points de vue de leurs électeurs, et que nous sommes peut-être tout à fait disposés à emprunter cette voie parce que c'est exactement ce que veulent de nous nos électeurs?

M. Cameron: Pensez-vous à quelqu'un en particulier quand vous dites «certains d'entre nous»?

[*Texte*]

Mr. Soetens: It seems to me that you are saying that all Members of Parliament are abdicating their responsibility in reflecting their views.

Mr. Cameron: No, on the contrary.

Mr. Soetens: Let us, for the sake of argument, say that I, as a Member of Parliament, represent an area of Canada. That area of Canada is saying they are taxed to the hilt, they do not want to pay any more taxes, so stop spending the money.

Mr. Cameron: My reading of public opinion polls, which I am sure is similar to yours, says that the existing government is at about 12% in the polls, that people do not like the goods and services tax because it is unfair, but they do like the programs being cut back under spending control, such as post-secondary education and health care. They do not like the free trade agreement and they think it is damaging their region and—

Mr. Soetens: You have been very selective in your comments. I think if you follow those public opinion polls fully, you will also find that most Canadians say they are overtaxed, most Canadians say they are not getting services they are paying for—

Mr. Cameron: I do not think—

Mr. Soetens: —that most Canadians do not want new services, they just want us to get out of the debt.

Mr. Cameron: If you think that is the position Canadians are taking, then you are welcome to say that in Parliament and to put it forward in your re-election campaign.

• 1640

Mr. Soetens: So here I am, as a Member of Parliament, saying that when I got elected I would control spending. Well, I was elected, and that is what I am doing.

Mr. Cameron: And you have done it over the last four years.

Mr. Soetens: Good. Then you—

Mr. Cameron: That is fine. Let us say that we come up with a minority government situation in the next Parliament—we do not have a minority—which ties the hands of the next generation of parliamentarians. Well, we can vote programs, but you cannot. What is the purpose of this?

Mr. Soetens: I believe if you look at the legislation, you wil see that it does restrict government spending for only five years. I appreciate that there will be an election prior to five years from now, and the government of the day may decide that it wants to change that. Where in this legislation does it say that the government of that day cannot change it?

Mr. Cameron: My concern is that in order to change legislation you need a parliamentary majority. If we do not have a parliamentary majority, we may in fact—

[*Traduction*]

M. Soetens: Vous semblez dire que tous les députés fédéraux abdiquent leurs responsabilités en se faisant l'écho des points de vue de leurs commettants.

M. Cameron: Non, au contraire.

M. Soetens: Supposons, aux fins de cette discussion, qu'en tant que député fédéral, je représente une région du Canada. Les gens de cette région du Canada disent qu'ils croulent sous le poids des impôts, qu'ils ne veulent surtout pas d'impôts supplémentaires, et demandent que nous circonscrivions les dépenses publiques.

M. Cameron: D'après les sondages que j'ai vus, et vous en êtes sûrement arrivés aux mêmes conclusions, le gouvernement actuel jouit de l'appui d'environ 12 p. 100 de la population, les gens n'aiment pas la taxe sur les produits et services parce qu'elle est injuste, mais par contre ils aiment les programmes qui seront comprimés par le contrôle des dépenses, comme l'enseignement post-secondaire et les soins de santé. Ils n'aiment pas l'Accord de libre-échange et ils sont d'avis qu'il nuit à leur région et. . .

M. Soetens: Vous êtes très sélectif dans vos observations. Je crois que si vous tenez compte de tous les sondages d'opinion publique, vous verrez que la plupart des Canadiens disent aussi qu'ils sont surtaxés, qu'ils n'obtiennent pas les services pour lesquels ils paient. . .

M. Cameron: Je ne pense pas. . .

M. Soetens: . . .et les sondages indiquent que la plupart des Canadiens ne veulent pas d'autres services; ils veulent simplement que nous éliminions la dette.

M. Cameron: Si vous pensez que c'est là la position des Canadiens, libre à vous de le dire haut et fort au Parlement et d'en faire le socle de votre campagne de réélection.

M. Soetens: Eh bien voilà, je suis député, et j'ai dit pendant ma campagne qu'une fois élu, j'imposerais des limites aux dépenses publiques. J'ai été élu, et c'est ce que je fais.

M. Cameron: Et c'est ce que vous avez fait au cours des quatre années précédentes.

M. Soetens: Bien. Alors vous. . .

M. Cameron: Bien. Supposons que le prochain gouvernement est un gouvernement minoritaire—ce n'est pas le cas à l'heure actuelle-qui lie les mains de la prochaine génération de parlementaires. Cela signifie que nous pouvons adopter les programmes, mais que vous ne le pouvez pas. À quoi servirait une telle mesure?

M. Soetens: Je crois que si vous regardez bien la loi, vous verrez qu'elle impose des restrictions aux dépenses publiques pour une période de cinq ans seulement. Je comprends qu'il y aura une élection avant cinq ans, et le gouvernement d'alors décidera peut-être qu'il veut modifier les choses. Y a-t-il quelque part dans cette loi quelque chose qui empêcherait le gouvernement d'alors de la modifier?

M. Cameron: Ce qui m'inquiète, c'est que pour amender une loi, il faut une majorité parlementaire. Si nous n'avons pas de majorité, il se peut très bien que. . .

[*Text*]

Mr. Soetens: That means the majority in the Parliament of that day does not agree with the change. Is that what you are saying?

Mr. Cameron: The fact is that there is a more insidious aspect to this legislation. It bascially says that you cannot even introduce a bill that has spending implications. It will not be debated because it does not meet the guidelines. You cannot even begin to discuss new programs, because they are not under the expenditure guidelines.

Mr. Soetens: Another area I would like to switch to is your comments about interest rates and inflation targets, because I think that is a valid area of concern.

Whether we call it arbitrary or not, if we reduce the interest rates to the level that you are talking about... I guess today we would need another 1.5% or so reduction in the outstanding interest rate, which would give us that approximate 1.5% spread to the U.S. rate. It would also give us a 1.5% spread to the actual inflation rate that exists in Canada today. We would still have a huge deficit based on that reduction of 1.5%.

At the same time, you talk about the benefits on the other side that would possibly generate revenue for the government because business is employing more people. In all of that, the government has been very clear in its discussion, and the Governor of the Bank of Canada, that interest rates have a tendency to slow down. The monetary policy has had a tendency to slow down the economy to prevent the inflation concern that exists within a sector of government.

You do not respond that reductions in interest rates, whether artificial or not, will not impact inflation. Yet we find evidence in many places around the world that high inflation has an impact. High inflation on the Canadian budget has a serious impact because many of the spending programs that government has are directly tied to inflationary situations. I would appreciate your linking all of those together and giving me some comments on it.

Mr. Cameron: Of course the question of inflation is an important one in a recession. For instance, a recent study has shown that we have lost 435,000 manufacturing jobs in Canada since the introduction of the free trade agreement. I do not think that inflation is a major concern in the midst of a recession.

Mr. Soetens: Is that study from your major benefactor?

Mr. Cameron: The study is from the Canadian Centre for Policy Alternatives. It is based on Statistics Canada information. It is a survey of employment income. In fact the figures are furnished by firms and not by a survey of labour

[*Translation*]

M. Soetens: Cela signifierait que la majorité des députés de ce Parlement ne seraient pas d'accord avec ce changement. Est-ce là ce que vous dites?

M. Cameron: Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette loi comporte un aspect plus insidieux. Elle dit, au fond, que vous ne pouvez même pas introduire un projet de loi qui entraînerait des dépenses. Il n'y aurait même pas de débat sur le projet de loi parce qu'il ne répond pas aux critères. Vous ne pouvez même pas commencer à discuter de nouveaux programmes, parce que les directives qui régissent les dépenses les excluent.

M. Soetens: J'aimerais aussi que nous parlions de vos commentaires à propos des taux d'intérêt et de l'inflation, parce que ces préoccupations me semblent tout à fait valables.

Que cela soit arbitraire ou non, si nous réduisions les taux d'intérêt au niveau que vous avez proposé... Je suppose qu'il nous faudrait aujourd'hui une réduction supplémentaire d'environ 1,5 p. 100 du taux d'intérêt courant, ce qui signifierait que l'écart entre nos taux et les taux d'intérêt américains se rapprocherait de cet écart d'environ 1,5 p. 100. Mais nous aurions ici un écart d'environ 1,5 p. 100 par rapport au taux d'inflation réel qui a cours au Canada aujourd'hui. Nous aurions toujours un énorme déficit à la suite de cette réduction de 1,5 p. 100.

Vous avez aussi parlé des avantages que cela pourrait apporter, en ce sens que l'industrie emploierait plus de gens, ce qui permettrait au gouvernement de percevoir des impôts supplémentaires. Dans toute cette discussion, le gouvernement a été très clair, ainsi que le gouverneur de la Banque du Canada, et ce qu'ils disent, c'est que les taux d'intérêt ont un effet de ralentissement. La politique monétaire a eu tendance à ralentir l'économie afin de prévenir l'inflation qui inquiète un secteur du gouvernement.

Vous ne prétendez pas que le fait de réduire les taux d'intérêt, que ce soit artificiel ou non, n'aura aucune incidence sur l'inflation. Nous pouvons toutefois constater à de nombreux endroits dans le monde que les taux d'inflation élevés ont des conséquences. Les taux d'inflation élevés ont un impact sérieux sur le budget canadien parce que les dépenses publiques dans le cadre de certains programmes sont directement liées aux situations inflationnistes. Je vous saurais gré de bien vouloir lier tous ces éléments et de nous faire part de vos commentaires.

M. Cameron: Il est sûr que l'inflation est un élément important en période de récession. Par exemple, une étude récente a montré que nous avions perdu 435,000 emplois dans le secteur manufacturier au Canada depuis l'introduction de l'Accord de libre-échange. Mais en pleine récession, je ne pense pas que nous ayons trop à nous inquiéter des ravages de l'inflation.

M. Soetens: Cette étude a-t-elle été parrainée par votre principal mécène?

M. Cameron: C'est une étude du Centre canadien de recherche en politiques de rechange. Elle se fonde sur des données obtenues de Statistique Canada. C'est une étude portant sur les revenus d'emploi. Les chiffres sont en fait

[*Texte*]

market, which is individuals. The basis of it comes from a survey of individual businesses, which are reporting on how many employees they used to have and how many employees they have today.

In that context, to talk about inflation is simply ludicrous. There is not inflation. We have an economy closing down all over the place. You may have some price increases. If you have major monopoly firms which are able to raise prices in the time of a recession, you should be controlling them directly. That is clear to me.

What you are really suggesting here is that we have a Bank of Canada that is operating with an inflation target in mind, that they are doing the right thing because they are helping to bring inflation rates down with high interest rates. I would just argue that the mandate of the Bank of Canada should be much wider than it actually is. It is responsible for setting the terms in which everybody borrows, including government. It seems to have no concern at all for the price that is paid by government, or by individuals for houses or by businessmen for loans. I think it is ludicrous to allow them to go on like this.

We are awash in money that has come into the country to chase our excessively high interest rates. In fact it has led to an excessively high dollar, which has increased the recession, and the increased recession has reduced government revenues, which increases the deficit. It also increases spending. There are a million people in the province of Ontario on welfare.

• 1645

You have passed the ball to the Ontario government by reducing the rate of welfare in the so-called rich provinces, but then the government of Ontario goes into debt, and their credit rating is never going to be as good as the federal government's credit rating. The next thing is that provincial governments will pass it off on the municipalities, who will pass it off to the churches, and we are back to the church basement again. That is where we are in this country. This is the second-wealthiest country in the world.

Mr. Soetens: You talked about the role of the Bank of Canada and about maybe controlling prices a little more. Your reference to house prices, for example, is one of a number. I would be curious to know how you believe the Bank of Canada should regulate through its levers—and you may mean broadening its levers—how much somebody pays for a house in Ajax, Ontario.

Mr. Cameron: I think they regulate the price people pay for the money they borrow to buy the house in Ajax, Ontario. They regulate it by saying we will have interest rates in Canada that remain above the rate of inflation. They will also

[*Traduction*]

fournis par des sociétés et ne sont pas tirés d'une étude de la main-d'oeuvre, qui s'adresserait à des individus. Ce sont des commerces qui ont fait l'objet de sondages quant au nombre d'employés qu'ils avaient auparavant et au nombre de personnes qu'ils emploient aujourd'hui.

Dans un tel contexte, c'est absolument ridicule de parler d'inflation. Il n'y a pas d'inflation. Notre économie est en train de fermer boutique sous nos yeux un peu partout. Il se peut qu'il y ait des majorations de prix. Si quelques grosses sociétés ont des monopoles et peuvent augmenter les prix en période de récession, vous devriez les contrôler directement. Cela me semble évident.

Ce que vous êtes en train de dire, en fait,c'est que les opérations de la Banque du Canada visent à contrôler l'inflation pour la ramener à un certain niveau, et qu'elle agit correctement parce qu'elle aide à réduire les taux d'inflation en pratiquant une politique de taux d'intérêt élevés. Permettez-moi de vous soumettre l'idée que le mandat de la Banque du Canada devrait être beaucoup plus large qu'il ne l'est. C'est elle qui fixe les conditions d'emprunt pour tout le monde, y compris le gouvernement. Elle semble ne pas se préoccuper du tout du loyer de l'argent que paye le gouvernement, ni du prix des maisons qu'achètent les Canadiens, ni des taux d'intérêt que doivent payer les gens d'affaires sur l'argent qu'ils empruntent. Il est absolument inadmissible de laisser les choses continuer ainsi.

Le pays est plein à craquer d'argent étranger qui a été attiré ici par nos taux d'intérêt excessifs. C'est aussi ce qui explique la valeur excessivement élevée de notre dollar, ce qui a empiré la récession, ce qui a à son tour réduit les recettes du gouvernement, facteur qui a augmenté le déficit. Cela augmente aussi les dépenses. Il y a en Ontario un million de gens qui reçoivent des prestations de bien-être social.

Vous avez transmis le problème au gouvernement de l'Ontario en réduisant les paiements sociaux aux provinces dites nanties, ce qui a forcé le gouvernement de l'Ontario à s'endetter, et sa cote de crédit ne sera jamais aussi bonne que celle du gouvernement fédéral. L'étape suivante pour les gouvernements provinciaux sera de transmettre le problème aux municipalités, qui le remettront elles-mêmes aux Églises, ce qui nous ramène aux sous-sols des églises une fois de plus. Voilà où nous en sommes dans ce pays. Et nous sommes au deuxième rang des pays les plus riches du monde.

M. Soetens: Vous avez parlé du rôle de la Banque du Canada et du fait qu'on pourrait peut-être contrôler un peu plus les prix. Vous avez fait allusion, entre autres, au prix des maisons. Je suis curieux de savoir comment vous pensez que la Banque du Canada pourrait, par le biais des mécanismes dont elle dispose—vous pensez sans doute que nous devrions élargir la portée de ces mécanismes—réglementer le prix d'achat d'une maison à Ajax, en Ontario.

M. Cameron: Je pense qu'elle réglemente le loyer de l'argent qu'empruntent les gens pour acheter cette maison à Ajax, en Ontario. Elle fait cela en décrétant que les taux d'intérêt au Canada resteront au-dessus du taux d'inflation.

[*Text*]

remain somewhat above the rate of interest in the United States because it has a better credit rating than we do, and our markets are closely integrated; therefore, to attract funds needed to finance our balance of payments deficit, we will keep the rates a little higher.

Mr. Soetens: So how did that regulate the price in Ajax? Say you are going to set the mortgage rate at 9%—

Mr. Cameron: With respect, the cost of housing is how much you pay out per month on your mortgage. If your mortgage is at 20%, your cost of housing is double what it is if it is 10%. That has nothing to do with the price of the house.

Mr. Soetens: From my observations of the last few years in the southern Ontario market, people decided they could afford to pay $1,400 or $1,500 a month in mortgage payments. As the price of houses went up they bought less house, and as the price of houses came down they bought more house. But the fact of the matter was that they bought $1,500 worth of house per month.

Mr. Cameron: There is one thing I have noticed, and perhaps you have noticed the same thing: people have trouble doing without housing.

Mr. Soetens: Absolutely, but people did not have trouble buying that five-bedroom, three car garage house when they could buy it for $1,500 a month. When they could not buy it for $1,500 a month, they bought one with a two-car garage. When they could not have that, they bought one with a one-car garage. How do you regulate the price of houses?

Mr. Cameron: A couple of years ago *The Toronto Star* went looking for a house under $200,000 in the Toronto area. They found one. It was a room and a half and had a hole in the roof. The reason the price of houses has been driven so high is largely due to the cost of borrowing.

Mr. Soetens: So you are saying that because mortgage rates were 15%, houses went over $300,000?

Mr. Cameron: I am saying that if you had a reasonable rate of cost for housing, you could build more houses. It is that simple.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, let me ask Mr. Cameron some questions about whether we have a problem with the level of national debt in this country when it is compared, for instance, to our gross domestic product. When we look at the very significant increases in the level of that national debt relative to our gross domestic product, is this a problem?

Mr. Cameron: I think the issue is always what you do with the money borrowed. If you look historically, Canada in the war period had a debt greater than its GDP. I do not know what the ratio is today.

[*Translation*]

Les taux d'intérêt canadiens sont aussi fixés à un seuil légèrement supérieur à celui des États-Unis parce qu'ils ont une meilleure cote de crédit que nous, et que nos marchés sont étroitement intrégrés; donc, pour attirer les fonds nécessaires pour financer notre déficit commercial, nous fixons nos taux à un seuil un peu plus élevé.

M. Soetens: Et de quelle façon cela permet-il à la banque de régir les prix à Ajax? Supposons que vous fixiez les taux d'intérêt hypothécaires à 9 p. 100. . .

M. Cameron: Sauf votre respect, le coût du logement est assimilable aux sommes que vous versez tous les mois pour rembourser votre hypothèque. Si le taux d'intérêt hypothécaire est de 20 p. 100, votre coût de logement est deux fois ce qu'il serait si ce taux était de 10 p. 100. Cela n'a rien à voir avec le prix de la maison.

M. Soetens: D'après ce que j'ai pu observer au cours des quelques dernières années sur le marché du sud de l'Ontario, les gens ont décidé qu'ils pouvaient se permettre de payer 1,400$ ou 1,500$ par mois en paiement hypothécaire. Quand le prix des maisons a augmenté, ils ont acheté de plus petites maisons, et quand le prix des maisons a baissé, ils ont acheté de plus grosses maisons. Mais le fait demeure qu'ils ont acheté du logement à raison de 1,500$ par mois.

M. Cameron: Il y a une chose que j'ai remarquée, et peut-être avez-vous remarqué la même chose: les gens ont du mal à se passer de logis.

M. Soetens: Absolument, mais les gens n'avaient pas de mal à acheter leur maison de cinq chambres et trois garages quand ils pouvaient se la payer pour 1,500$ par mois. Quand ils ne pouvaient plus se la payer pour 1,500$ par mois, ils en ont acheté une avec deux garages. Quand celle-là est devenue prohibitive, ils en ont acheté une avec un seul garage. Comment réglementer le prix des maisons?

M. Cameron: Il y a environ deux ans, le *Toronto Star* s'est mis à la recherche d'une maison de moins de 200,000$ dans la région de Toronto. Ils en ont trouvé une. C'était une maison d'une chambre et demie, dont le toit fuyait. C'est le loyer de l'argent, les taux d'intérêt, qui explique en grande partie le fait que le prix des maisons a tellement grimpé.

M. Soetens: Vous dites donc que c'est parce que les taux d'intérêt étaient à 15 p. 100 que le prix des maisons a dépassé le cap des 300,000$?

M. Cameron: Je dis que si vous aviez des taux d'intérêt hypothécaires raisonnables, vous pourriez construire plus de maisons. C'est aussi simple que cela.

M. Langdon: Monsieur le président, permettez-moi de poser quelques questions à M. Cameron quant à savoir si nous avons un problème si l'on compare le niveau de la dette nationale à notre produit intérieur brut. Si l'on compare les augmentations importantes du niveau de la dette nationale à notre produit intérieur brut, y voyez-vous un problème?

M. Cameron: Ce qui compte, selon moi, c'est toujours ce que l'on fait avec l'argent qu'on emprunte. Si l'on regarde notre histoire, pendant la guerre, le Canada avait une dette supérieure à son PIB. Je ne sais pas quel est le rapport entre les deux aujourd'hui.

[*Texte*]

Mr. Langdon: It is about 62% to 63%. It is about double what it was six or seven years ago.

Mr. Cameron: In the war period we were over 100% GDP. I think that very few people would have argued about whether they should borrow money to fight Hitler and support our troops abroad and support our allies. I think a lot of the issue of borrowing and how much you borrow depends on what you have to spend the money on.

• 1650

Mr. Langdon, my concern is that if you have a real rate of interest which is at the level it has been in the last six or seven years, of 6% or 7%, 8% or even 9%, the debt is going to grow by that compound rate of interest. It does not matter what your deficit is or what your surplus is, or how much you are paying down the principle, the debt is going to grow by 6% to 9%.

If your capacity to pay, because of high interest rates your rate of growth has slowed, your real rate of growth is 2%, the debt is going to grow by 7%. That is true for government, but it is true for the homeowner. It is true for the business. So our real problem is that either we are going to have to have growth rates which exceed the real rate of interest, or we are going to have a lower real rate of interest.

Now, this is a simple sort of arithmetic concern. I believe that the balance of power in our system... This committee used to pass a law, the Bank Act. Every 10 years it would be amended and up to 1967 it was a law that you could not lend money for more than 6%. There was a legislated limit on how much a bank could charge for a loan. We took that off on the advice of economists who said that if there was more competition the rate of interest would fall. But the rate of interest has not seen 6% since.

So if we are going to allow the sort of private sector monopolies of money lenders to charge what are usurious monetary rates, we are going to have a problem and I think it is a problem.

Personally, I think as long as we put the money to good purpose, I am not overly concerned by the debt-to-GDP ratio. I think there is no better investment—I am prejudiced because I teach at the university and there is no better prejudice for a university professor, perhaps—than to borrow money for an education. If you can educate yourself, all the studies show that you are going to get that money back. So I do not care whether you have to pay 15%, or how much debt you have to take on, it is probably a good investment. There are other things. If you are concerned about your heart, it is good practice to have good hospitals to look after people's hearts. I think most heart patients would argue that it is a good investment.

[*Traduction*]

M. Langdon: Ce rapport est de 62 à 63 p. 100 environ. Il a doublé par rapport à ce qu'il était il y a six ou sept ans.

M. Cameron: Pendant la guerre, notre dette était supérieure à 100 p. 100 du PIB. Je pense que bien peu de gens se seraient opposés au fait que nous devions emprunter de l'argent pour lutter contre Hitler et pour soutenir nos troupes à l'étranger et nos alliés. Je pense que dans une large mesure, la décision d'emprunter et les sommes qu'on emprunte sont fonction de ce qu'on entend faire avec l'argent.

Ce qui m'inquiète, monsieur Langdon, c'est que si le taux d'intérêt réel demeure au niveau des six ou sept dernières années, soit 6 p. 100, 7 p. 100 ou 8 p. 100, voire 9 p. 100, la dette continuera de croître sous l'effet du taux d'intérêt composé. Peu importe le niveau du déficit ou de surplus, peu importe la fraction de capital remboursée, la dette, elle, continuera de croître de 6 à 9 p. 100.

Si, à cause d'un ralentissement occasionné par les taux d'intérêt élevés, votre taux de croissance réel est de 2 p. 100, alors votre dette augmentera de 7 p. 100. Cela est vrai pour les gouvernements, mais aussi pour les propriétaires de maisons et pour les entreprises. Cela étant, le véritable problème auquel nous sommes confrontés, c'est que nous devrons, soit aller dans le sens de taux de croissance supérieurs au taux réel d'intérêt, soit dans le sens d'une diminution des taux réels d'intérêt.

Il s'agit là d'une préoccupation qui appartient au domaine de l'arithmétique simple. Je crois que l'équilibre des forces dans notre système... Ce comité avait pour habitude de réviser une loi, la Loi sur les banques. Tous les 10 ans, cette loi était modifiée et, jusqu'en 1967, elle interdisait le prêt d'argent à des taux supérieurs à 6 p. 100. On disposait donc d'une limite légale sur les taux d'intérêt que les banques pouvaient exiger des emprunteurs. Or, nous avons supprimé cette disposition, sur l'avis d'économistes qui soutenaient que les taux d'intérêt baisseraient si l'on favorisait la concurrence. Or, on n'a plus vu depuis des taux d'intérêt à 6 p. 100.

Ce qui m'amène à dire que nous allons faire face à de graves problèmes si nous permettons à ces espèces de monopoles de prêteurs d'exiger des taux d'intérêt usuaires.

Quant à moi, j'estime que tant que l'argent est utilisé à de bonnes fins, il n'y a pas lieu de s'inquiéter du ratio de la dette au PIB. Je crois qu'il n'y a d'ailleurs pas de meilleur investissement—et j'ai un parti pris en ce sens, car j'enseigne à l'université, et il n'y a peut-être pas de meilleure prévention pour un professeur d'université—que d'emprunter de l'argent au titre de l'éducation. Toutes les études montrent que tout l'argent que l'on investit dans l'instruction nous est retourné. Donc, peu importe s'il faut payer 15 p. 100 d'intérêt, peu importe le fardeau de la dette à supporter, c'est sans aucun doute un bon investissement. Et puis, il y a d'autres choses. Ceux qui craignent pour leur coeur estimeront qu'il est de bon ton de disposer d'hôpitaux spécialisés dans le domaine, et je suis sûr que la majorité des patients cardiaques conviendront qu'il s'agit d'un bon investissement.

[*Text*]

I am concerned that we have made some awfully bad uses of our investment, not so much on the spending side but on something that is not addressed by this bill either, which is a much more serious problem, and that is the tax expenditures in our system.

I really wonder to what extent the corporate sector in Canada, for instance, is a net payer of taxes. We know that the corporate sector pays unemployment insurance tax. We know they pay property tax. We know that about half of the profitable firms pay income tax—not a lot of income tax, but they pay some. If you add all that up, you might get maybe $20 billion or $22 billion.

The last time we looked at tax expenditures to business, they were at the $17 billion to $18 billion level. So the corporate sector in Canada may be in fact taking money out of the system. I am worried about the spending that is in the government tax bill that is introduced every year, which is a set of tax expenditures that allow people to do a lot of different things.

I am not sure that we as taxpayers are getting a fair return to those tax expenditures. I would look into those. We know that StatsCanada did a study on the origin of the financial difficulties of the government. The origin is in the leaks, in the tax system that was introduced in the 1970s by the then Minister of Finance and his advisers, two individuals and two enterprises.

Mr. Langdon: In terms of what you are saying, certainly I think there are a lot of people on the committee who are sympathetic to your concerns about how high the rate of interest in this country has been. This committee, slightly a different composition, recommended that the government in fact should reduce its interest rates dramatically several years back, over the opposition of at least one member, I think.

Mr. Manley: No, he converted afterwards.

Mr. Langdon: Did he convert afterwards? I am sorry. It was Sobeski. I am sorry.

Mr. Sobeski: I probably never converted.

Mr. Langdon: In any event, if we take that as a given, as something that makes sense economically for the country, I have to ask myself if there is still not a serious problem that we face in Canada with the rapidity with which we have increased expenditure compared with the way in which taxes have been reduced for upper-income earners.

• 1655

Taxes have been eliminated on capital gains for many people; taxes have been reduced for many corporations through the movement from the manufacturers' sales tax to the GST. I wonder if in fact there is not a need for the kind

[*Translation*]

Or, je m'inquiète de l'utilisation parfois horrible que nous avons pu faire de nos investissements, non pas tant sur le plan des dépenses elles-mêmes, mais plutôt sur celui d'un aspect dont ne traite pas ce projet de loi—un problème encore plus grave que celui auquel je faisais précédemment allusion—je veux parler de nos dépenses fiscales.

Par exemple, je me demande dans quelle mesure le secteur privé au Canada est un contribuable direct. Nous savons que les sociétés paient des primes d'assurance-chômage, qu'elles s'acquittent des impôts fonciers, et nous savons aussi que la moitié des entreprises qui réalisent des bénéfices paient des impôts sur les bénéfices, certes pas beaucoup, mais du moins un peu. Si vous additionnez tout cela, vous obtenez quelque 20 ou 22 milliards de dollars.

La dernière fois que nous nous sommes penchés sur les dépenses fiscales destinées aux entreprises, nous avons constaté qu'elles étaient de 17 à 18 milliards de dollars. Donc, il se peut que, au Canada, les entreprises retirent une partie de leur argent du système. Et je suis préoccupé par les dépenses prévues dans les programmes fiscaux que le gouvernement présente chaque année, programmes qui s'accompagnent de tout un train de dépenses fiscales permettant aux gens de faire un peu ce qu'ils veulent.

Je doute que nous, les contribuables, nous bénéficiions d'un juste retour de ces dépenses fiscales, et j'aimerais me pencher sur cette question. Nous avons appris que Statistique Canada a effectué une étude sur l'origine des difficultés financières auxquelles est confronté le gouvernement. Eh bien, ces difficultés sont dues à des échappatoires de notre système fiscal introduit dans les années 70 par le ministre des Finances de l'époque et ses conseillers, deux personnes et deux entreprises.

M. Langdon: Je ne doute pas que nombreux sont les membres de ce comité qui partagent vos préoccupations à propos des taux d'intérêt élevés exigés dans ce pays. Il y a plusieurs années de cela, ce comité, qui présentait alors une composition légèrement différente, a recommandé que le gouvernement réduise très nettement ses taux d'intérêt et, si je me souviens bien, un seul membre s'y était opposé.

M. Manley: Non, il s'est rallié par la suite.

M. Langdon: Il s'est rallié? Alors là, vous m'excuserez, mais je ne pense pas. C'était M. Sobeski.

M. Sobeski: Je ne me suis sans doute jamais rallié.

M. Langdon: En tout cas, si nous tenons cela pour acquis, si nous estimons qu'une telle diminution est économiquement viable pour le pays, je suis en droit de me demander s'il n'y a pas un autre problème grave auquel nous sommes confrontés au Canada, celui de la croissance rapide de nos dépenses en regard de l'allégement du fardeau fiscal des particuliers à revenu supérieur.

Pour plusieurs, on a supprimé l'imposition des plus-values; on a diminué le fardeau fiscal des sociétés par le passage de la taxe sur les ventes des fabricants à la TPS. Je me demande s'il ne faudrait pas adopter un système de

[*Texte*]

of disciplining of government spending patterns, but I wonder as well if in looking at this bill you really see that it offers any. . . You have talked about the attack on democratic rights of Parliament. In fact there are an awful lot of loopholes in here through which the democratic rights of Parliament can quite clearly be carried forward.

Should we not in fact be looking at an approach that lets us set some budgetary targets out into the future, but relate them to both tax expenditures and actual government expenditures, actual spending that takes place?

Mr. Cameron: I think it is important to have a sense of whether government is too big or too small at any given time and whether government spending is too big or too small and whether government spending is producing the sorts of benefits you want. I think there is a lot of room for review of all kinds of expenditure programs. I can think of some that I think are quite simply wasted money.

I find that there is, if anything, in the bureaucracy a sort of excessive bureaucratic practice around financial control, which in fact may limit the ability of public servants to do their jobs, that they are really constrained by the sorts of reporting procedures we have put in to try to control very carefully every expenditure.

I am very concerned that we do not have the capacity in public investment that we once did. When we get into a cyclical downturn of the type we are in now, which is also a structural economic problem—a severe structural problem, a restructuring of the economy because of the interest rates and the dollar and the free trade agreement and other factors, a sort of capital flight or at least capital strike that we are dealing with right at the moment—and when you have also at the same time privatized many of your corporations that could in fact be making public investment expenditures, I think that public investment as a component of spending has been neglected and that we have perhaps overdone it on the support for consumption spending.

I am not convinced that private investment will come back automatically as a result of a government deficit, for instance. I think one has to look at some planned public investment expenditure in the light of whether it is environmentally safe, whether it is able to increase employment levels significantly. I think there is certainly scope for looking at expenditure and what role governments play in expenditure. I find that a projected spending of five years in a budget document is sufficient to do that.

Mr. Langdon: Just one last question if I could. I am not sure how much experience you have had with eastern Europe, but I wonder if you have ever in looking at the planning that took place in eastern Europe seen anything as specific, as iron-clad and as inflexible as the five-year plan that has been put before us with this spending legislation, which actually has year by year the dollar figures the government will spend. Is this not a rather remarkable move

[*Traduction*]

contrôle effectif des dépenses gouvernementales et je me demande si ce projet de loi nous permet vraiment de. . . Vous avez parlé de l'attaque contre les droits démocratiques du Parlement. En fait, on trouve énormément d'échappatoires qui permettent l'exercice des droits démocratiques du gouvernement.

Ne devrions-nous pas envisager d'adopter certains objectifs budgétaires en regard des dépenses fiscales et des dépenses réelles du gouvernement?

M. Cameron: Il est, je pense, important de pouvoir déterminer, n'importe quand, si un gouvernement est trop gros ou trop petit, si ses dépenses sont trop importantes ou trop faibles et si les dépenses gouvernementales produisent les résultats escomptés. Il y a place pour se livrer à un examen de tous les types de programmes de dépenses. Il m'en vient quelques-uns à l'esprit qui équivalent à de pures dilapidations des fonds.

J'estime que la fonction publique pèche par lourdeur administrative dans l'exercice du contrôle financier, au point que nos fonctionnaires sont limités dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils sont littéralement pris en étau dans les procédures de compte rendu que nous avons établies en vue de contrôler de très près toutes les dépenses.

Je crains beaucoup que nous n'ayons plus la capacité d'investissement public dont nous avons pu nous prévaloir par le passé. Lorsqu'on passe par un creux cyclique tel que celui que nous traversons actuellement, qu'on peut également qualifier de problème économique structurel—un grave problème structurel, puisqu'il s'agit d'une véritable restructuration de l'économie sous l'effet des taux d'intérêt et du dollar élevés, de l'Accord de libre-échange, d'une sorte d'évasion des capitaux et d'autres facteurs—et que, dans le même temps, on privatise la plupart de nos sociétés publiques qui, en fait, auraient été en position d'effectuer des dépenses d'investissement, j'en conclus qu'on a négligé l'investissement public en tant qu'élément de dépense, et que nous avons peut-être trop fait pencher la balance du côté des dépenses de consommation.

Je ne suis pas convaincu que nous parviendrons à rapatrier automatiquement les investissements privés grâce au déficit gouvernemental, pour ne donner qu'un exemple. J'estime qu'il faut envisager d'effectuer certaines dépenses d'investissement selon un plan établi d'après des critères de respect de l'environnement et de nette augmentation du niveau d'emploi. Oui, pour ce qui est des dépenses et du rôle que jouent les gouvernements dans ces dépenses, il y a effectivement matière à examen, et j'estime qu'un document budgétaire des dépenses quinquennales nous suffirait sur ce plan.

M. Langdon: Une dernière question, si vous me le permettez. Je ne sais dans quelle mesure vous êtes au courant de ce qui se passe en Europe de l'Est, mais j'aimerais savoir si, à l'analyse des plans en place dans ces pays, vous avez déjà trouvé quelque chose d'aussi blindé et d'aussi inflexible que le plan quinquennal qu'on nous propose dans ce projet de loi sur le contrôle des dépenses et qui énonce en fait le détail de toutes les dépenses

[*Text*]

for a free market country to be making in the context of changes in eastern Europe?

• 1700

Mr. Cameron: I am struck by your attitude. Certainly one of the things we have always parodied is that you could sort of envisage where the economy would be at in six months, a year, three years or five years. Yet whenever we look at any of the forecasts by economic institutes, banks, or ministers of finance in the world, we are struck by how major events like the 1982 recession were missed by everybody, how people could not predict the depression of the 1930s. Even when they were in the midst of it, they would not acknowledge it. I think the limit of our economic science and of our financial ability and our wizardry to project five years in the future should be properly caricatured. In fact we did caricature it when it was done in eastern Europe.

Mr. Sobeski: You made a statement in here—and often I have difficulty with these—that the government should be looking at ways of raising revenue that will not restrict the level of spending on basic needs, and you list a few, and I guess I look at this as the kind of motherhood statements we all get into making. But then you get into the wealth tax part. In your presentation you left the impression that indeed there is wealth being generated because for every person in debt there has to be someone lending them the money and collecting a large amount of interest. Yet you also said that the other day Ontario Hydro, for example, issued a bond issue that basically was purchased by the Japanese, I think, and German investors, and because they brought their currency in they had to buy Canadian dollars and that forces up the Canadian dollar.

I do not know if you have numbers on wealth tax, but I think the numbers that a wealth tax could generate depend on how you structured it, and I think you have left question marks there... You are not really sure yourself what a wealth tax would generate. You just said let's take a look at it. But I guess it raises the question that if about 20% of the $400 billion debt is held by foreign interests...

If I am a foreign investor and I am trying to decide where to put my money, I want to be concerned about what the interest rate is—that is important to me—but I would also like to know what the tax rate will be in that country. I would also like to know what the inflation rate is in that country. I am more apt to invest in a country where the inflation rate is 2% as opposed to one in which it is 40%. I am more apt to be concerned if I invest in a year's term deposit that the currency is going to maintain its value. I would not be excited about investing in a country with an 88¢ dollar if suddenly a whole group is saying that maybe the governor should take it down to 80¢. If that is the projection and I feel I am going to

[*Translation*]

gouvernementales d'une année sur l'autre. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit là d'une orientation surprenante pour un pays à économie de libre marché, en pleine époque de bouleversements en Europe de l'Est?

M. Cameron: Je suis surpris par votre réaction. S'il est une chose que nous avons toujours tournée en ridicule, c'est la prétention de prévoir quel sera l'état de l'économie dans six mois, un an, trois ans ou cinq ans. Dans toutes leurs prévisions, les instituts économiques, les banques et les ministres des Finances du monde entier sont complètement passés à côté de la récession de 1982, tout comme il n'avait pas été possible de prévoir la dépression des années trente. Et même quand nous étions en plein milieu de cette récession, tous ces gens ne le reconnaissaient pas. Pour ma part, j'estime qu'il faudrait caricaturer nos sciences économiques et notre capacité de nous projeter cinq ans dans l'avenir, d'être des devins de la chose économique. D'ailleurs, nous avons caricaturé cette prétention des pays de l'Est.

M. Sobeski: Vous faites une déclaration dans votre document—et les déclarations me gênent souvent—selon laquelle le gouvernement devrait chercher des moyens d'augmenter ses revenus sans limiter les dépenses au chapitre des besoins essentiels, et vous nous en proposez d'ailleurs certains. J'estime qu'il s'agit là du genre de truisme dans lequel nous donnons tous. Puis vous parlez de l'impôt sur la fortune. Dans votre exposé, vous nous avez donné à penser qu'il y avait enrichissement parce que, pour toute personne endettée, il y a un prêteur qui prélève d'importants intérêts. Par ailleurs, vous nous avez dit que l'autre jour, Hydro-Ontario a émis des obligations qui ont presque toutes été acquises par des Japonais, si je me rappelle bien, et des investisseurs allemands, ce qui a provoqué une augmentation du dollar canadien, parce que cette transaction s'est faite par un apport de devises étrangères.

Je ne sais pas si vous disposez de données sur l'impôt sur la fortune, mais je suis sûr que les résultats auxquels on pourrait parvenir grâce à cet impôt dépendraient de la façon dont celui-ci serait structuré et, à ce sujet, j'ai cru comprendre que vous nous aviez laissés sur un point d'interrogation... En fait, vous n'êtes pas certain vous-même des revenus que l'on pourrait obtenir de l'impôt sur la fortune. Vous nous dites simplement: «Envisageons la chose», mais cela soulève la question de savoir que si 20 p. 100 de la dette de 400 milliards de dollars sont détenus par des intérêts étrangers...

Supposons que je sois un investisseur étranger qui se demande où placer son argent: certes, les taux d'intérêt pratiqués sont importants, mais je voudrais également savoir à quel niveau se situe le taux d'imposition dans le pays où je veux investir, de même que le taux d'inflation. Je serais beaucoup plus porté à investir dans un pays où le taux d'inflation est de 2 p. 100 que dans un autre où il est de 40 p. 100. Je voudrais être certain, si j'envisage d'investir dans un dépôt à terme d'un an, que la devise garde sa valeur. Je ne serais certes pas tenté d'investir dans un pays où le dollar vaut 88c. si j'entendais dire que le gouverneur de la banque de ce pays envisage de dévaluer ce dollar à 80c. Si c'est cela

[*Texte*]

lose 8¢ on the dollar, I want to make sure I am going to protect myself. There are all those particular factors.

I guess the concern I have is that if we dropped interest rates, as you were suggesting, and money was moving on a day-by-day basis—I recognize it does not, but whatever the timeframe is—suddenly where does Canada get this $80 billion? Where do we generate that?

Obviously Canadians are not investing in their own country. It is fine to say one thing—let us drop the interest rates—but when someone who does not have nationalistic fever wants to invest in the country, we are suddenly short $80 billion. I guess when that happens and you come into Parliament then we really get into the basic issue of where sovereignty reigns at that point in time if we have to go on our knees to the IMF or something like that begging for money. I guess that is the concern I see.

I can understand it if all the debt were held within the family, but it is not held within the family. There are lots of other places for this $80 billion to go and quickly find a home. Money moves across borders very easily. I guess I am struggling with that part of your rationale. It is a common question.

Mr. Cameron: I guess my first response would be that what I am suggesting is that you investigate how wealth taxes are handled in other countries, and if other countries have them and we do not then we should have one, because obviously we are missing out on something we should be having, if only for that reason.

Corporation taxes payable in Canada are creditable against taxes paid in other jurisdictions. So when the tax rates are more or less comparable, they are not really a consideration on this movement. What is a consideration, of course, is the income they can earn through higher interest rates in Canada. What is interesting for me to note is how much of the so-called debt held abroad is now denominated in Canadian dollars as opposed to being denominated in foreign currencies. So we are really talking about people who are holding Canadian dollar debt, which is not the same thing as if they were holding debt in foreign currencies. It does not impose the same sort of burden in the sense that you do not have to earn the income abroad in order to pay back the interest in a foreign currency. So it does not put the same pressure on your domestic currency.

• 1705

Mr. Sobeski: But the dividends go out of the country—

Mr. Cameron: What I would say to you is that high interest rates kill equity markets. Nothing kills an equity market faster than to have interest rates so high that there is no point in investing in stock because there are none that will get the rate of return you can get in the bond market.

[*Traduction*]

qui se profile à l'horizon et si je risque de perdre 8c. par dollar, je veillerais à me protéger. Voilà quels sont les secteurs à prendre en considération.

En fait, ce qui me préoccupe, c'est que si nous diminuions les taux d'intérêt, comme vous le suggérez, et si nous laissions l'argent fluctuer au quotidien—j'admets que ce n'est pas le cas, mais peu importe dans quel délai cela se ferait—on peut alors se demander où le Canada trouverait 80 milliards de dollars. Comment trouver cette somme?

De toute évidence, les Canadiens n'investissent pas dans leur propre pays. Alors, c'est bien de proposer une diminution des taux d'intérêt, mais si les investisseurs qui ne sont pas animés d'une ferveur nationaliste se désintéressent du Canada, nous nous trouverons soudainement à court de 80 milliards de dollars. Et si cela se produisait, on serait alors en droit de se demander ce qu'il adviendrait de la souveraineté nationale si nous étions contraints de nous agenouiller devant le FMI ou d'autres organisation, pour quêter de l'argent. Voilà ce qui me préoccupe.

Je pourrais comprendre votre raisonnement si tout cela se passait en famille, mais tel n'est pas le cas. Ces 80 milliards de dollars pourraient très rapidement trouver un foyer ailleurs. L'argent franchit très aisément les frontières. J'éprouve donc quelques difficultés avec cette partie de votre raisonnement. Et ma question est très courante.

M. Cameron: Tout d'abord, je recommande que vous analysiez la façon dont l'impôt sur la fortune est appliqué dans d'autres pays; si un tel impôt existe ailleurs, alors nous devrions également en avoir un, ne serait-ce qu'à cause du manque à gagner que son inexistence occasionne chez nous.

Quant à l'impôt sur les sociétés exigible au Canada, il peut être déduit des impôts payés dans d'autres pays. Ainsi, lorsque les taux d'imposition sont plus ou moins les mêmes, ce genre de flux financier n'est pas déterminant. Par contre, ce qui est déterminant pour les investisseurs étrangers, c'est le revenu qu'ils peuvent gagner grâce aux taux d'intérêt plus élevés au Canada. Ce qui m'intéresse, c'est la valeur de la dette que nous avons contractée auprès d'étrangers et qui est libellée en dollars canadiens plutôt qu'en devises étrangères. Dès lors, on parle de prêteurs qui détiennent une dette en dollars canadiens, ce qui est différent d'une dette en devises étrangères. En effet, vous n'avez alors pas assumé le même fardeau, puisque vous n'avez pas à gagner de revenus à l'étranger afin de rembourser les intérêts en devise étrangère. Ce genre de dette n'impose donc pas les mêmes pressions sur la devise nationale.

M. Sobeski: Mais les dividendes sortent du pays. . .

M. Cameron: Je vous répondrai en vous disant que des taux d'intérêt élevés sont nuisibles aux marchés boursiers. Il n'y a rien qui fasse autant de tort ni aussi rapidement aux marchés boursiers que des intérêts élevés, au point qu'il n'y a plus de raison d'acheter des actions parce qu'il n'y en a aucune qui puisse présenter un rendement équivalent à celui des obligations.

[*Text*]

Mr. Sobeski: People just move into a bond market then—

Mr. Cameron: If you dropped interest rates, my argument is that this would promote domestic investment. One of the principal barriers to investment is the high cost of capital. If you look at the cost of capital in this country, and you compare it... Wages in Canada have trailed inflation for a decade or longer, depending on the sector. In some cases we are talking 15 years. Yet interest rates have led inflation. We have had a massive transfer of resources through the interest rate process from people who work and earn their income on a daily basis to people who are sitting on their butts collecting interest rates. We have created a *rentier* class of people who are living off interest income.

To the extent that these are foreigners, I do not think this should be a principal concern of the Canadian House of Commons, quite frankly. I think we should be looking first and foremost to the citizens who elect members to the House of Commons. We should see what we can do for the unemployed people in this country who are looking for work. If we sit around and wait until the Japanese decide to make us rich, we could sit here for a long time.

Mr. Sobeski: I will have to look at the blues and see what the answer was.

I want to ask another question about comment number eight. In 1984 the deficit was $38.5 billion, and I might even concede Mr. Manley's argument that the debt was $34 billion. If I told someone that he was making $34 an hour in 1984, he would say that with inflation and everything else, today I should be paying him $70 an hour. So when I see a deficit of $35 billion come down to $30 billion, that seems to be progress.

I guess you have to look at things relatively. You talked about the 1967 change in the Bank Act. Back then, in the 1950s and 1960s, inflation rates were around 2%. Canada was achieving 2%. But I take a look at that and it seems that although in numbers, $38 billion to $30 billion does not seem to be a major achievement, indeed when you look at it in those terms it does seem to be a major achievement. You seem to suggest that at the end, Canadians are worse off as a result of less government spending, not better off. That is the long exercise it takes to get the debt under control.

Mr. Cameron: I am not opposed. I have no ideological problem with deficits. I have a problem with the way this deficit is being financed at outrageously high interest rates over short periods of time. That is my problem. If it were properly financed, through intelligent monetary policies, we could in fact have more spending on real programs.

[*Translation*]

M. Sobeski: Alors les gens se tournent vers le marché des obligations...

M. Cameron: Je prétends que si vous diminuiez les taux d'intérêt, vous vous trouveriez à promouvoir l'investissement dans le pays. L'un des principaux obstacles à l'investissement est le coût élevé du capital. Prenons le coût du capital dans ce pays et comparons-le... Au Canada, les salaires sont en retard par rapport à l'inflation depuis une décennie ou plus, selon le secteur visé. Dans certains cas, ce décalage remonte à 15 ans. Et pourtant, nous avons subi une inflation sous l'effet des taux d'intérêt. Par le jeu des taux d'intérêt appliqués aux emprunts, nous nous sommes trouvés à utiliser la majeure partie de nos ressources, non plus pour payer des salaires à des personnes conduisant des activités quotidiennes, mais pour rembourser des gens qui restent assis sur leur derrière et qui se contentent de préveler leurs taux d'intérêt. Ce faisant, nous avons créé une classe de rentiers qui vivent de leurs revenus de placement.

Et très honnêtement, je ne crois pas que la Chambre des communes devrait particulièrement s'inquiéter du fait que ces gens-là sont des étrangers. Avant toute chose, je crois que nous devrions nous préoccuper de ceux qui élisent les députés à la Chambre. Nous devrions nous demander ce que nous pouvons faire pour les chômeurs qui continuent à chercher du travail. Vous savez, si nous restons là sans rien faire, dans l'espoir que les Japonais décident de nous enrichir, nous risquons d'attendre longtemps.

M. Sobeski: Il faudrait que j'examine le projet pour voir quelle réponse on propose à ce propos.

J'ai une autre question au sujet de la remarque numéro 8. En 1984, le déficit était de 38,5 milliards de dollars, et je conviendrai même avec M. Manley que la dette était de 34 milliards de dollars. Ainsi, une fois prise en compte l'inflation et tout le reste, la personne qui gagnait 34$ l'heure en 1984 devrait toucher 70$ de nos jours. Donc, on peut parler de progrès, puisque le déficit est passé de 35 milliards à 30 milliards de dollars.

Tout est relatif! Vous parliez des modifications apportées à la Loi sur les banques en 1967. À cette époque, dans les années 50 et 60, le taux d'inflation oscillait aux alentours de 2 p. 100. Nous n'avions que 2 p. 100 d'inflation. Dès lors, compte tenu de cette donnée, il ne m'apparaît plus que le passage de 38 milliards à 30 milliards de dollars constitue un tel progrès. Vous semblez dire que la diminution des dépenses gouvernementales est beaucoup plus défavorable que favorable aux Canadiens. Et pourtant, ce sont là les fourches caudines sous lesquelles il faut passer pour parvenir à juguler la dette.

M. Cameron: Je n'ai rien contre, je ne suis pas idéologiquement contre les déficits. Par contre, je m'inquiète du fait que le déficit soit financé à coup de taux d'intérêt outrageusement élevés, sur de courtes périodes. Voilà ce qui me préoccupe. Si la dette était correctement financée, grâce à l'application de politiques monétaires bien pensées, nous pourrions plus dépenser dans les programmes réels.

[*Texte*]

The reason that real government spending on social programs has declined under this government is because of the increased cost of carrying the debt. Reduce the cost of carrying the debt and you can spend more money on pensions, on health care, on education. That is my argument. Whether or not there should be a deficit at this particular time—I do not think anybody would argue that we should have a surplus. We have a recession out there. We have to help people out. I am sure every one of you who goes home to the riding hears that people need help. You are here to provide it.

Le vice-président (M. Couture): Monsieur Cameron, nous vous remercions beaucoup de votre présentation et de vos bons commentaires.

M. Cameron: Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Nous allons poursuivre si vous le voulez bien.

Now we have Ms Irene Ip, a senior policy analyst from the C.D. Howe Institute. Madam Ip, if you want, we will proceed exactly the same way—a small presentation and then we will go with questions.

• 1710

Ms Irene Ip (Senior Policy Analyst, C.D. Howe Institute): Thank you very much for inviting me to come to your committee.

I would like to start off with an informal premable to the presentation I have handed out, and after that I will address the act itself. I have decided to concentrate most of my written comments on what I find in the act, rather than get into a lot of extraneous wishes that I perhaps might have preferred to have seen, since I believe that you are trying to discuss a piece of legislation. After I finish that, I would then briefly like to outline some other concerns I have about government spending in general, basing it on things I have already published.

First of all, I would like to say that a lot of the work we are doing at the institute now is on our federation and looking at both levels of government, and the interrelationships between the governments gives a different perspective on many of the things that are going on and one looks at the federal area in a different light. One of the things that keeps coming up to me is the potential strengths of the federal system, and in this act I see some of those strengths coming forward. That is, when you have more than one government you have a kind of check or balance in the system and what can be done at one level can be copied in another; you see this all the time. The GST is an example. Through that initiation at the federal level, we now have some provinces that are reforming their own sales taxes.

So the first plus on this legislation is the fact that since I see, and I have been in print as saying so, that the provincial governments are the big spenders in this country, the federal government should come forward with an initiative to control

[*Traduction*]

C'est à cause de l'accroissement du fardeau de la dette que ce gouvernement a réduit ses dépenses réelles au chapitre des programmes sociaux. Si vous diminuez le fardeau de la dette, vous pouvez dépenser plus au titre des pensions, des soins de santé et de l'éducation. C'est du moins ce que je prétends. Quant à savoir si nous devrions ou non enregistrer un déficit à l'heure actuelle, je crois que personne ne soutient que nous devrions avoir un surplus. Nous traversons une récession. Nous devons aider les gens. Je suis sûr que vous avez tous entendu ces appels à l'aide de vos électeurs, dans vos circonscriptions. Vous êtes là pour répondre à ces appels.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Cameron, thank you very much for your presentation and your sound comments.

Mr. Cameron: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We shall carry on if you agree.

Nous accueillons à présent M^me^ Irene Ip, analyste principale en matière de politiques auprès de l'Institut C.D. Howe. Madame Ip, si vous le voulez bien, nous procéderons exactement de la même façon que tout à l'heure. Nous débuterons par un court exposé et nous passerons ensuite à une période de questions.

Mme Irene Ip (analyste principale en matière de politiques, Institut C.D. Howe): Merci beaucoup de votre invitation.

Je commencerai par un préambule informel qui ne figure pas dans l'exposé que je vous ai remis, après quoi je parlerai de la loi elle-même. J'ai décidé de concentrer la majorité de mes commentaires écrits sur ce qui apparaît dans la loi, plutôt que d'énoncer toute une série de desiderata, puisque vous essayez en fait de débattre d'un texte législatif. Après cela, je passerai rapidement en revue certaines de mes autres préoccupations relativement aux dépenses gouvernementales en général, sur la base de ce que j'ai déjà publié.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que la majorité du travail effectué par l'institut porte sur notre fédération et lorsqu'on envisage les deux ordres de gouvernement ainsi que les relations entre eux, on acquiert une perspective différente sur ce qui se passe dans la majorité des dossiers et l'on jette un autre regard sur le champ d'intervention du gouvernement fédéral. Or, ce qu'on constate le plus souvent, ce sont les éventuels points forts du système fédéral et, dans ce projet de loi, je remarque que certains de ces points forts ressortent. Ce que je veux dire, c'est qu'en situation de puralité des ordres de gouvernement, il y a une sorte d'équilibre qui s'instaure dans le système, et ce que fait l'un peut être copié par l'autre; c'est ce qu'on voit sans arrêt. C'est par exemple le cas de la TPS qui, après avoir été adoptée par le gouvernement fédéral, l'est à présent par certaines provinces qui réforment leurs propres taxes de vente.

Donc, le premier côté positif que je trouve à ce texte de loi, et j'ai déjà écrit un article à cet égard, c'est que les gouvernements provinciaux étant les principaux dépensiers dans ce pays, le gouvernement fédéral se doit de prendre une

[*Text*]

its own spending, which hopefully will be imitated by some of the provinces via the democratic process. If the public sees that this is working at the federal level, hopefully they would ask their own provincial governments to perhaps take similar action.

It is because of this that I have some concerns about the actual legislation itself. That is, if the public does not see that this works, then a good opportunity will have been lost. So we are concerned here about issues of accountability and transparency; we are concerned about the credibility of the program. We have to see whether the plan can be successfully carried out and if the public can see the plan being carried out. I don't believe the design of the controls meets the criteria of accountability or transparency.

The first issue is the one of the self-financing accounts. Now I believe, and I am in print as saying so, that the UI account should be treated very differently from all other spending. It is an account that has its own source of finance and it tends to be volatile, but above all of these I believe it should be the primary part of the government's stabilization policy. One would not wish the UI account to be constrained by these controls on a year-to-year basis or even over five years. It has its own discipline, its own act, and I believe that should be dealt with in that framework.

Some of the other self-financing accounts can be put into that category, but I have some concerns about the way these are working. We have some new programs here, for example the GRIP program, and it is not clear to me how this is to be self-financing. So I think perhaps there needs to be greater clarification of this self-financing rule. Are the revenues generated by the activity itself, or is there just some kind of revenue that has been somehow designated for the program? I think this needs to be clarified.

• 1715

If then these programs should be excluded from the controls, which is what the government appears to be saying and which I would agree with, then why are they there in those numbers? The act contains very specific program spending numbers for five years. Clearly, with all the (a)'s and (b)'s and (c)'s and (d)'s and (e)'s that we are going to add and subtract, the figures we are going to end up with over five years are going to look very different from the numbers we now have in the act.

How, I ask myself, will the general public, or even perhaps the specific public that is interested in this area, monitor it? How will they be able to know what is going on? As each budget comes down, will we go further and further away from these numbers so it becomes utterly meaningless?

Those are my concerns about the specification of the level of spending that is to be controlled. I realize that the government is concerned about having something that is reasonably simple, reasonably comprehensive, and also

[*Translation*]

initiative pour contrôler ses propres dépenses dans l'espoir qu'il sera imité par certaines provinces grâce au jeu de la démocratie. Si le public se rend compte que la formule fonctionne à l'échelon fédéral, alors on peut espérer qu'il invitera les gouvernements provinciaux à adopter des mesures semblables.

Mais c'est précisément sur ce plan que le texte de loi actuel me préoccupe. En effet, si le public ne reconnaît pas que la formule proposée fonctionne, alors nous aurons perdu l'occasion de faire des progrès. Et cela m'amène à vous parler de l'obligation de rendre compte et de la transparence; nous craignons aussi pour la crédibilité du programme. Il nous faut voir si ce programme peut être appliqué avec succès et si le public peut être convaincu que tel est le cas. Or, je ne crois pas que les contrôles envisagés permettent de répondre aux critères d'obligation de rendre compte et de transparence.

Il y a tout d'abord la question des programmes autofinancés. J'estime, et je l'ai déjà écrit, que le compte d'assurance-chômage devrait être traité de façon tout à fait différente des autres dépenses. Il s'agit d'un compte qui a sa propre source de financement et qui tend à être volatile mais, par-dessus tout, je pense qu'il devrait constituer l'essentiel de la politique de redressement du gouvernement. Il n'est pas souhaitable que le compte d'assurance-chômage soit soumis à ces contrôles, sur une base annuelle, voire quinquennale. L'assurance-chômage dispose de ses propres contrôles et elle est régie par son propre texte de loi, et je crois que c'est dans ce contexte qu'il faut envisager les choses.

D'autres programmes autofinancés peuvent certes être classés dans cette catégorie, mais c'est la façon dont ils fonctionnent qui me préoccupe. Dans le cas de certains programmes, comme le RARB, par exemple, je ne vois pas bien comment l'autofinancement peut être assuré. Ce qui m'amène à conclure qu'il être peut-être nécessaire d'apporter quelques éclaircissements sur la règle de l'autofinancement. Les revenus doivent-ils provenir de l'activité elle-même ou s'agit-il d'un apport quelconque de fonds spécialement prévus pour le programme? Voilà, je pense, qui mérite éclaircissement.

Si ces programmes devaient échapper aux contrôles, ce que le gouvernement semble envisager, et je serais d'accord avec lui, alors pourquoi les prend-on en compte? La loi fait état de niveau de dépenses de programmes très spécifiques pour la période de cinq ans. Il est évident qu'avec tous les alinéas que l'on se trouvera inéluctablement à rajouter, à la fin de la période de cinq ans, les chiffres réels seront très différents de ceux qui sont prévus dans le texte de loi.

Je me demande comment le grand public, voire les gens qui sont concernés par la chose, parviendra à contrôler l'application de la loi. Comment les gens pourront-ils savoir ce qui se passe? Au fur et à mesure des budgets successifs, ne va-t-on pas de plus en plus s'éloigner des chiffres prévus, si bien que cette planification sera complètement inutile?

Voilà les aspects qui me préoccupent en ce qui concerne le niveau des dépenses à contrôler. Je me rends bien compte que le gouvernement veut disposer d'un outil relativement simple, raisonnablement complet et souple, mais je ne pense

[*Texte*]

wishing to be flexible, but I do not think the public that is concerned with these issues is so unintelligent that they could not understand if the government was to take a different accounting process.

Here we come to one of my long-standing complaints about all governments in this country, and that is their accounting practices.

I said in January, when I wrote a paper on the upcoming federal budget, that perhaps one of the things we should be doing is categorizing the budget into sections. This is where the UI came in, and perhaps some other things. Certainly when you look at any financial statements of a corporation, you frequently see a line that is called "Extraordinary Item". When you are doing a financial analysis of a corporation and looking at ratios from year to year over a long period, you do not want those ratios to be clouded by an extraordinary transaction that really has nothing to do with the year-to-year operations.

Since that is a common accounting practice, why is it impossible for the government to adopt something similar? You can always add everything up in the end and show total spending, but it seems to me that something like the Gulf War or the Oka crisis, or who knows what else... We have the specification in the act; why should that not be in an extraordinary account at the bottom? Then you get rid of that. Likewise, if you have accounts like the UI account and perhaps the grain programs that are financed, like these tripartite programs, those could also be in the separate account. Then you are left with the core amount of spending that you really can control and that you are targeting.

Now we come to another accounting problem, and that is what is the spending you are trying to control? Well, the government has a lot of spending that is not on the spending side; it is on the revenue side. The government can switch, as they have in the past. The one that comes readily to my mind is the switch of parts of the family allowance program into child tax credit. Immediately, the spending side drops and the revenue side drops. But it is the spending nonetheless. In recent years, we now have a new little gimmick, the claw-backs. That distorts it as well. You claw back some spending by the revenues that should show up as a spending decrease, but it does not.

So there is something wrong with the accounting here. If we are going to have an act that is going to control spending, then let us have sound accounting practices. Let us not use these devices to hide spending here and there. How can the

[*Traduction*]

pas que le public qui s'intéresse à ces questions manque d'intelligence à un point tel qu'il ne pourrait plus rien comprendre si le gouvernement adoptait une démarche comptable différente.

Et j'en reviens à l'un de mes vieux motifs de plainte à propos de tous les gouvernements qui se sont succédé et des méthodes comptables qu'ils ont employées.

En janvier dernier, dans un article que j'ai écrit à propos du prochain budget fédéral, j'ai suggéré que l'on ventile le budget en plusieurs sections. Et c'est dans ce contexte que j'ai notamment abordé la question de l'assurance-chômage. Dans les états financiers d'une société, il n'est pas rare de trouver un «poste extraordinaire». En effet, dans l'analyse de la situation financière d'une société et de ses ratios, d'une année sur l'autre, et ce, pendant une longue période, on ne veut pas que les ratios soient affectés par une transaction extraordinaire qui n'a pas vraiment de lien avec les opérations annuelles.

Puisqu'il s'agit là d'une pratique comptable courante, je me demande pourquoi il est impossible que le gouvernement adopte une procédure semblable. Bien sûr, il est toujours possible, en fin de compte, de tout ajouter et de parvenir à un chiffre de dépenses totales, mais j'ai l'impression que des événements comme la guerre du Golfe ou la crise d'Oka, ou que sais-je encore... Il y a des postes qui sont prévus dans le projet de loi, alors pourquoi ne prévoirait-on pas un poste extraordinaire. Voilà qui règlerait les choses pour cette question. Dans la même veine, on pourrait prévoir des comptes distincts dans le cas de l'assurance-chômage et éventuellement des programmes des céréales qui sont financés, comme les programmes tripartites du même genre. Il ne resterait plus que les dépenses de base que l'on peut effectivement contrôler et fixer d'avance.

Cela m'amène à vous entretenir de notre problème comptable, à savoir le type de dépenses que vous voulez contrôler. Eh bien, il se trouve que le gouvernement a de nombreux postes de dépenses qui n'appartiennent pas vraiment à la catégorie des dépenses, mais plutôt à celle des recettes. Il se trouve que les gouvernements peuvent opérer des glissements, et ils l'ont déjà fait dans le passé. L'exemple qui me vient spontanément à l'esprit est le transfert de certaines parties du programme d'allocations familiales au crédit d'impôt pour enfant. Cette opération provoque immédiatement une diminution des dépenses, mais également des recettes. Il n'en demeure pas moins que l'on traite ça sur le plan des dépenses. Ces dernières années, nous avons vu apparaître un nouveau truc, celui des dispositions de récupération qui ont aussi un effet de distorsion. On récupère une partie des dépenses en intervenant sur les recettes de manière à faire ressortir une diminution des dépenses, ce qui n'est pas le cas.

Il y a donc quelque chose qui ne marche pas avec ce type de pratiques comptables. Si nous devons nous doter d'une loi destinée à contrôler les dépenses, alors assurons-nous de disposer de méthodes comptables saines. N'ayons pas recours

[*Text*]

public have faith in an act when they know that this kind of thing has been done? They will believe that will be done in the future again. Something will get hidden, and they do not have the time or the information to check these kinds of things out.

So that is a call for changing the accounting practices as part of this act.

• 1720

The next part of my presentation deals with the fact that we are doing this in current dollars. We have had a varied inflation experience in this country over the last 20 years. A lot of it was unexpected. Sometimes it was from an external shock. Why are we setting our spending in current dollars? It is supposed to be simpler for people to understand, or so I was told. Surely the government itself must think of its spending in some form of constant dollars. It has to. In the same budget, it has introduced inflation targets. I presume that having got down to this core spending that we are trying to target, they intend to freeze that level. Where is the figure in the budget that shows this? Where are the numbers that put this up front? If that is the case, we have five years of constant-dollar core spending, inflated each year by the Bank of Canada's inflation targets.

Now we at the institute believe those targets will be reached. In fact we think inflation will do better than that. But there are always risks entailed in this kind of exercise. The outcome could be very different, given the way the spending is structured. To help people to understand what I was trying to get at, I included three sample calculations in my handout.

On page 4 I show the amount that is actually put into the legislation, and over the four years, 1992-93 to 1995-96, it translates to an average annual increase of 0.5%. We have to assume that in those estimates 0.5% relates to the spending associated with the self-financing programs, if we assume that the core spending is not going to increase. But we do not know what those are.

In table 2 I have made some estimates of UI, one of the most important parts of the self-financing programs. Now, if I had had access to all the other information, I could have done a better table for you, but it is very difficult to get this information. So, having taken out a likely scenario for unemployment insurance, we are left with this modified core spending, with a four-year average increase of 3.7%, which, minus the inflation targets, translates into an increase of 1.1%.

In table 3 I put forward two other cases, one where the inflation performance turns out to be better. There, the real increase over four years becomes 1.4%. Is this what the government wishes to do? Do they wish to have 0.3% per

[*Translation*]

à des trucs pour cacher les dépenses, ici et là. Comment les Canadiens pourraient-ils avoir confiance dans un texte de loi lorsqu'ils savent que c'est ce qui se fait? Ils seront convaincus que ces pratiques seront utilisées dans l'avenir. On leur cachera certaines choses, et ils ne disposeront ni du temps ni des renseignements voulus pour vérifier ce qui se passe.

Je vous invite donc à modifier les pratiques comptables dans le cadre de ce texte de loi.

Je vais à présent commenter le fait que toutes nos prévisions sont effectuées en dollars courants. Au cours des 20 dernières années, nous avons connu plusieurs types d'inflation au Canada. Dans bien des cas, nous ne nous y attendions pas. À l'occasion, l'inflation était due à des chocs externes. Alors, pourquoi continue-t-on de prévoir nos dépenses en dollars courants? Je me suis fait dire que c'est pour une question de simplicité de compréhension. Je suis sûr que le gouvernement lui-même envisage ses dépenses sous la forme de dollars constants. C'est ce qu'il doit faire. Dans le même budget, il a introduit des objectifs d'inflation. Je suppose que le gouvernement envisage de bloquer les dépenses de base à leurs niveaux actuels. Mais à quel poste budgétaire cette donnée apparaît-elle? Où sont les chiffres qui confirment cela? Si tel est le cas, nous allons aborder une période de cinq années de dépenses de base en dollars constants, dépenses qui seront augmentées, d'une année sur l'autre, en fonction des objectifs d'inflation de la Banque du Canada.

À l'institut, nous sommes convaincus que ces objectifs seront atteints. En fait, nous pensons que l'inflation sera même inférieure à ce qui est prévu. Mais il y a toujours un risque inhérent à ce genre d'exercice. Les résultats pourraient être fort différents, selon la façon dont les dépenses sont structurées. Afin de mieux me faire comprendre, j'ai inclus trois exemples de calcul dans mon mémoire.

En page 4, je montre le montant actuellement prévu dans le texte de loi et pour les quatre années suivantes, soit 1992-1993 à 1995-1996. Cela se traduit par une augmentation annuelle moyenne de 0,5 p. 100. Dans ces estimations, nous devons supposer que cette augmentation de 0,5 p. 100 concerne les dépenses associées aux programmes autofinancés, si nous supposons par ailleurs que les dépenses de base n'augmenteront pas. Par contre, nous ne savons pas encore de quoi il s'agira au juste.

Le tableau 2 présente certaines projections concernant l'assurance-chômage, qui est l'un des plus importants programmes autofinancés. Bien sûr, si j'avais pu avoir accès à tous les autres renseignements, j'aurais pu produire un meilleur tableau, mais il est très difficile d'obtenir ce genre de renseignements. Donc, à partir d'un scénario probable pour l'assurance-chômage, nous nous retrouvons avec ces dépenses de base modifiées, selon une augmentation moyenne sur quatre ans de 3,7 p. 100, qui, moins les objectifs d'inflation, se traduisent par une augmentation de 1,1 p. 100.

Dans le tableau 3, je vous présente deux autres cas, dont l'un où la performance anti-inflation est meilleure que celle envisagée. Dans ce cas, l'augmentation réelle sur la période de quatre ans est de 1,4 p. 100. Est-ce vraiment ce

[*Texte*]

year more in real terms, or are they really only concerned with current dollar spending? If, however, it is a worse case and inflation is higher than the Bank of Canada is targeting, then that amount of spending is zero. But remember, in table 2, which is not close to the government's one—we have 1.1% instead of zero—we might suggest that the government's spending numbers would decline over those four years.

I ask myself if the government will be able to stick with such targets, if inflation were higher than the bank's targets. If they cannot, if they have set themselves too difficult a task, it will be like Gramm-Rudman all over again. It will not mean anything. It will be abandoned. As nice as it would be to say yes, let us have a real decline in spending, I do not think there is any point in setting unrealistic goals.

It says in the preamble to the act that this type of control will force choices among spending priorities. I am very enthusiastic about that statement. That is what I tried to emphasize in January. The government has to start making choices among all the competing priorities. But what is being done about setting this process in motion?

• 1725

The government's track record in making selections is not very good. It is much more inclined to deal with broad-based growth restraints hitting good and bad alike or ad hoc adjustments to formulas for provincial transfers. Let me comment on that.

We have had all this ad hockery on these programs, when the programs themselves should have been dealt with in a co-operative way with the provinces. But I find that now we have a renewal of the agreement for RCMP services to eight provinces. The information I have been able to glean on this is that RCMP services in the provinces, unlike Ontario and Quebec, that do not have provincial police are subsidized. Two of those provinces, B.C. and Alberta, are so-called have provinces.

The Nielsen report is now getting quite old, mid-1980s. It suggested that these be entirely turned over to the provinces. The Nielsen report, which is my favourite reading these days, also suggested that the administration of the town of Jasper and the maintenance of the highways through the national parks in Alberta also be turned over to the provinces. What has been done about this? Nothing, I gather from Alberta. Why are we not dealing with those things instead of all this ad hockery? Is it because the savings themselves are too piddling and will not make headlines? These are the kinds of things that should have been done.

[*Traduction*]

qu'envisage le gouvernement? Visait-il 0,3 p. 100 de plus par an en termes réels, ou n'envisageait-il la question des dépenses qu'en dollars courants? Par contre, si l'on se retrouve dans le pire des scénarios et si l'inflation est supérieure à celle visée par la Banque du Canada, alors le montant des dépenses devient nul. Mais rappelez-vous que, dans le tableau 2, qui ne correspond pas aux prévisions du gouvernement—nous parvenons à une augmentation de 1,1 p. 100 contre 0—nous pourrions envisager que les dépenses gouvernementales diminuent pendant cette période de quatre ans.

Je me demande si le gouvernement sera capable de respecter de tels objectifs, si l'inflation devait être plus élevée que celle visée par la banque. Dans la négative, il devra se fixer des objectifs beaucoup trop difficiles à atteindre, et l'on se retrouvera, une fois de plus, dans la situation Gramm-Rudman. Tout cet exercice de planification sera vide de sens et il sera abandonné. Et même si l'on peut se laisser bercer par l'idée d'un déclin réel des dépenses, je ne pense pas qu'il soit bon de se fixer des objectifs irréalistes.

Dans le préambule de la loi, il est dit que le type de contrôle envisagé obligera à faire des choix entre différentes dépenses. Je suis très emballée par cet énoncé. C'est précisément ce sur quoi j'ai insisté dans mon article, en janvier. Le gouvernement doit commencer à faire des choix parmi tous les postes de dépenses qui sont en concurrence. D'où la question: que fait-on pour amorcer ce processus?

Les choix faits par le gouvernement, jusqu'à présent, n'ont pas été particulièrement inspirés. Il est beaucoup plus porté à s'occuper de restrictions générales à la croissance appliquées au petit bonheur la chance ou de rajustements ponctuels aux formules de transfert aux provinces. Permettez-moi de m'expliquer.

Tous ces programmes ont été traités au coup par coup, alors qu'ils auraient dû faire l'objet d'un effort de coopération avec les provinces. Je constate le renouvellement de l'accord concernant les services offerts par la GRC à huit provinces. D'après les renseignements que j'ai pu glaner à ce sujet, ces services offerts aux provinces qui, à la différence de l'Ontario et du Québec, n'ont pas de police provinciale, sont subventionnés. Deux de ces provinces, la Colombie-Britannique et l'Alberta, sont des provinces dites prospères.

Le rapport Nielsen, qui remonte au milieu des années 1980, commence à prendre de l'âge. Il proposait que cette responsabilité soit entièrement assumée par les provinces. Le rapport Nielsen, qui est mon livre de chevet par les temps qui courent, proposait également que l'on remette aux provinces l'administration de la ville de Jasper et l'entretien des grandes routes qui traversent les parcs nationaux de l'Alberta. Quelles suites a-t-on donné à cela? Aucune, d'après ce que j'ai appris en Alberta. Pourquoi ne pas régler ces questions au lieu de faire toutes ces interventions ponctuelles? Est-ce parce que les économies qui seraient ainsi réalisées sont trop insignifiantes pour faire la une des journaux? Voilà le genre de choses qui auraient dû être faites.

[*Text*]

The spending by government should always be justified, and we are looking at total spending. The priorities would also take into account which level of government should do it. Should the government do it or the private sector do it? I gather the airports are in the process of being privatized. That will come out of the federal government's spending. We are certain to see some type of devolution to the provinces when we come to the end of these federal-provincial negotiations, discussions, or whatever.

I would like to know what has been covered in this area in the proposed act. If the federal government's responsibilities shrink markedly, that is something that would concern me. Will we see a shrinkage in some area as an excuse for adding some new program? These things should be dealt with more clearly.

The whole act of this controlling of spending brings back the need for accountability throughout the federal system and to have the level of government that deals with a particular responsibility be the one that is best able to do it and is closer to being able to answer to its own public. Bearing that in mind, this proposed act should be seen against this background of current discussions and possible change within the five years.

That is the end of my presentation.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you. Mr. Sobeski.

Mr. Sobeski: I always enjoy your appearances before the finance committee. I guess one of the concerns in your opening paragraph is going through a program like this and the public cynicism. I think you said that you felt the Bank of Canada inflation targets were realistic. Whether you were looking at table 1 or your table taking the unemployment benefits out, 1.1%, do you think those numbers are realistic? That is the question I want to ask you.

Ms Ip: Yes, if it is the status quo, given that all the programs remain in place.

Mr. Sobeski: So you think they are realistic.

Ms Ip: Yes. I could just add a footnote to that. Realistic and being able to be achieved, because you can use strong-arm tactics and you can force it through. The results of it might not be desirable, because if you do not do the priorizing, if you do not start examining how you are doing it, if you do not try to increase productivity, then you might achieve them but the country could be worse off.

Mr. Sobeski: Yes. We had the Fraser Institute, of course, prior to you. They left us with the feeling that this legislation is so wide you could drive a truck through it when you get into self-financing programs. In other words, they

[*Translation*]

Les dépenses gouvernementales devraient toujours être justifiées, et je parle là des dépenses totales. Dans les priorités, on devrait également tenir compte de la répartition des responsabilités entre les divers ordres de gouvernement. Telle responsabilité devrait-elle incomber au gouvernement ou au secteur privé? Je crois comprendre que les aéroports sont sur le point d'être privatisés. Cela permettra de réduire les dépenses du gouvernement fédéral. Nous serons certainement témoins d'une forme quelconque de dévolution aux provinces lorsque ces négociations ou ces discussions fédérales-provinciales aboutiront.

J'aimerais savoir ce qui est prévu dans ce domaine dans la loi proposée. Si les responsabilités du gouvernement fédéral se trouvent sensiblement réduites, c'est quelque chose qui m'intéresse de très près. Les réductions de dépenses dans un domaine quelconque seront-elles une excuse pour ajouter un nouveau programme? Ce sont-là des questions qui devraient être traitées de manière plus claire.

Cette loi proposée sur le contrôle des dépenses rétablit la nécessité de la responsabilisation dans l'ensemble du système fédéral et exige que l'ordre de gouvernement chargé d'une responsabilité donnée soit celui qui est le mieux armé pour l'assumer et qui est le mieux placé pour répondre de ses actes devant son propre public. Compte tenu de cela, cette loi proposée devrait être considérée dans le contexte des discussions actuelles et de la possibilité de changement au cours des cinq prochaines années.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Le vice-président (M. Couture): Merci. Monsieur Sobeski.

M. Sobeski: J'apprécie toujours vos interventions devant le Comité des finances. Il me semble que les préoccupations que vous exprimez dans votre introduction ont trait à la mise en oeuvre d'un programme de ce genre et à l'attitude cynique du public à son égard. Vous avez dit, je crois, que les objectifs de la Banque du Canada en ce qui concerne l'inflation étaient réalistes. Que l'on considère le tableau 1 ou celui dans lequel vous excluez les prestations d'assurance-chômage, 1,1 p. 100, estimez-vous que ces chiffres soit réalistes? C'est la question que je voulais vous poser.

Mme Ip: Oui, si on maintient le statu quo, c'est-à-dire, tous les programmes.

M. Sobeski: Jugez-vous ces chiffres réalistes?

Mme Ip: Oui. Je voudrais faire une brève remarque supplémentaire. Ces objectifs sont réalistes et réalisables, car vous pouvez utiliser des tactiques de coercition pour imposer les mesures nécessaires. Les résultats ne seront peut-être pas ceux que l'on souhaitait, car si vous n'établissez pas d'ordre de priorité, si vous ne commencez pas à examiner les moyens employés, si vous n'essayez pas d'accroître la productivité, vous atteindrez peut-être ces objectifs, mais le pays pourrait se retrouver en plus mauvaise posture.

M. Sobeski: Oui. Comme vous le savez, les représentants de l'Institut Fraser vous ont précédé. Ils nous ont donné l'impression que cette loi proposée est structurée de manière si lâche qu'elle laisserait tout passer dans le cas des

[*Texte*]

were recommending. . .rather than a financial statement like you suggested, where you have spending of $100 and then you put in all these footnotes—for instance, the Gulf War. People would sit back and read that, that makes sense. Then you would see western stabilization because there was a drought. And then you start seeing all these extra asterisks.

• 1730

The concern the Fraser Institute had was that by allowing that, governments will come along and say that is a new program, it is a dedicated program. You are suggesting that and they are saying here it is, it is $100; that is your target, meet that target. Then you cannot play games. So we have two different views on it, and I do not know it if gets down to accounting. But again, you start with a target of $115. You start adjusting for all these numbers and the next year you have to increase it, decrease it, because of what happened in the previous year.

The basic argument, though, seems to be go with a fixed number, include everything in it, or go with a number where you have to take account, in the belief that the Canadian public is not intelligent enough to look through and analyse this statement, to see that the politicians are not pulling the wool over their eyes or that this piece of legislation is just smoke and mirrors. We have had two different points of view and I would like your thoughts on that.

Ms Ip: You mentioned the western grain stabilization account. That concerns me, because it is over now, I believe. It ended at the end of the last fiscal year, yet it is still in there. I do not quite understand that.

I would hope that when we talk about self-financing accounts and farmers we are not talking about the ad hoc payments to farmers. That would be in the overall spending. I think what we have in here are insurance-type programs, programs where the risk is shared by provinces, federal governments, and farmers, which are sound programs. The rationale for such government programs is supported by economic theory. The risk in not completely covered by the private sector; there is the role for the public sector to be in here. Therefore, this program presumably is set up properly to be self-financing by the premiums.

I would hope that these self-financing accounts—in my scheme of things they would be in a separate accounting system, in here they have a schedule—would have such rigid criteria for being designated as such that you would avoid the kinds of things the Fraser Institute is afraid of. I believe this type of system, with the self-financing accounts, increases accountability.

[*Traduction*]

programmes autofinancés. En d'autres termes, ils recommandaient... plutôt que d'utiliser le genre d'état financier que vous avez suggéré, et dans lequel vous dépensez soi-disant 100$ mais où vous avez ensuite toute une série de notes de bas de page—la guerre du Golfe en est un bon exemple. Bien entendu, les gens se mettraient à le lire; ils y verraient le compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest parce qu'il y a eu une période de sécheresse. Et puis, ils découvriraient ensuite tous ces astérisques supplémentaires.

Ce que l'Institut Fraser craignait, c'est qu'en autorisant cette façon de faire, les gouvernements diront qu'il s'agit d'un nouveau programme, d'un programme spécialisé. Ce que vous suggérez, et ce qu'ils disent, c'est de prendre, par exemple, un montant de 100$, qui devient l'objectif que vous devez atteindre. À partir de ce moment-là, il n'est plus possible de tricher. Nous avons donc deux conceptions différentes de la chose, et je ne sais pas si cela se ramène à une question de comptabilité, mais lorsque vous commencez avec un objectif de 115$, vous commencez à rajuster le montant en fonction de tous ces autres chiffres, et l'année suivante, vous êtes obligé de l'augmenter ou de le réduire, à cause de ce qui s'est passé l'année précédente.

Il s'agit donc apparemment, ou bien d'adopter un chiffre fixe, global, ou un chiffre dans lequel vous êtes obligé de tenir compte de tous ces autres éléments, en vous disant que le public canadien n'est pas suffisamment intelligent pour voir tout ce que cache un tel état financier, pour percevoir que les politiciens les mènent en bateau ou que ce texte de loi est un attrape-nigaud. On nous a donc présenté deux points de vue différents et j'aimerais avoir votre avis là-dessus.

Mme Ip: Vous avez mentionné le compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Cela m'intéresse au plus haut point, car je croyais que ce programme avait pris fin à la fin de la dernière année financière. Pourtant il est toujours là. Je ne comprends pas très bien.

J'espère que lorsque nous parlons des comptes autofinancés et des agriculteurs, nous ne parlons pas des subventions spéciales aux agriculteurs. Cela entrerait dans le cadre des dépenses générales. Je crois que ce dont il s'agit ici, c'est de programmes de type régime d'assurance, dont les risques sont partagés par les provinces, le gouvernement fédéral et les agriculteurs, et qui sont des programmes sains. La théorie économique confirme le bien-fondé de l'existence de tels programmes gouvernementaux. Les risques ne sont pas totalement couverts par le secteur privé; le secteur public a un rôle à jouer là-dedans. Il est donc permis de penser que ce programme est structuré de manière à être autofinancé grâce aux cotisations.

J'espère que ces comptes autofinancés—selon moi, ils devraient figurer dans un système de comptabilité distinct; ici on utilise une annexe—seraient soumis à des critères si rigoureux pour être désignés comme tels que cela permettrait d'éviter le genre de difficultés que craint l'Institut Fraser. À mon avis, ce genre de système, avec les comptes autofinancés, accroît la responsabilisation.

[*Text*]

If there were to be a new program to come in and the government thinks about bringing it in because there is this lobby group, then you have to say how is it going to be financed? This is not just a matter of saying let us give three percentage points as income tax or 2% to corporate income tax, the way the old age security was done. This is something that has a revenue that is part and parcel of the actual program. That is the way I see it.

If people ask for a new program and then have to fight for some form of financing, they are going to know what is going on. I feel that the problem at the moment is that people do not link the revenue with the spending. That is made worse by some of the transfers to provinces, so there is no clear responsibility for raising it. The chronic deficits that we have had have led people to feel that there really is a free lunch. Not tying the revenues with spending is a big mistake. This would be so disciplinary. I cannot imagine many areas of spending that will fit this, but maybe I am missing something.

Mr. Sobeski: Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Manley.

Mr. Manley: I would like to thank you for coming this afternoon. I found your presentation very helpful. I would like to start by asking what might seem a dumb question, I don't know, but not being an economist I can get away with asking such things. Why do we want to control? Why do we want an act that controls spending in such a narrow band? What are we really getting at here?

Ms Ip: I think the problem here is a political problem. There are difficulties in saying no to interest groups that come to governments and ask for help in a particular area. Each individual program that is brought to government sounds like a good idea often. You know, you say that seems good. When you lump them all together, that is when you start getting a problem. That is why you have to have priorities, but it is very difficult to set those priorities. I think because of this human problem of finding it difficult to turn away a group of people who seem to have a good case, a good thing, that you somehow have to have these kinds of controls. I think that is what has been happening in the last few years.

• 1735

I would prefer to see some sort of budgetary discipline on the bottom line, a clear linkage between revenues and spending. I don't think spending controls would be that necessary. I think the public would understand more and there would be more pressure from the public. But we haven't got that, and right now I think this is perhaps the best we can come up with. I don't think there is any point in trying to ask for something that is obviously not going to be put through at this point in time.

[*Translation*]

Supposons que le gouvernement envisage de lancer un nouveau programme à cause des pressions exercées par un groupe de lobbying. On sera alors obligé de poser la question suivante: comment ce programme va-t-il être financé? On ne pourrait pas se contenter de dire: Prenons donc 3 p. 100 au titre de l'impôt sur le revenu ou 2 p. 100 au titre de l'impôt sur les sociétés, comme on l'a fait autrefois pour la pension de vieillesse. On a là affaire à des recettes qui font partie intégrante du programme lui-même. C'est ainsi que je vois les choses.

Si les gens réclament un nouveau programme et se trouvent alors obligés de se démener pour obtenir une forme quelconque d'aide financière, ils verront exactement ce qui se passe. À mon avis, le problème actuel est que les gens n'établissent pas de lien entre les recettes et les dépenses. La situation est encore aggravée par certains des paiements de transfert aux provinces, si bien que la responsabilité de trouver l'argent nécessaire n'est pas clairement établie. À cause des déficits chroniques dont nous souffrons, les gens ont vraiment l'impression que tout cela est gratuit. C'est une grave erreur de ne pas établir de lien entre les recettes et les dépenses. Cela imposerait une telle discipline. À mon avis, il n'y a pas beaucoup de secteurs de dépenses qui conviendraient, mais j'oublie peut-être quelque chose.

M. Sobeski: Merci.

Le vice-président (M. Couture): Monsieur Manley.

M. Manley: Je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître cet après-midi. J'ai trouvé votre exposé fort intéressant. Je voudrais, pour commencer, vous poser une question qui vous paraîtra peut-être stupide, mais comme je ne suis pas économiste, je peux sans doute me permettre de le faire. Pourquoi voulons-nous exercer un contrôle? Pourquoi voulons-nous une loi qui contrôle les dépenses de manière si étroite? Que visons-nous exactement?

Mme Ip: Je crois qu'il s'agit là d'un problème politique. Il est difficile de dire non aux groupes d'intérêt qui viennent demander au gouvernement de les aider dans un domaine particulier. Bien souvent, les programmes proposés au gouvernement paraissent, au premier abord, valables. Votre première réaction est de dire que la proposition paraît bonne, mais c'est lorsque vous regroupez tous les programmes que vous commencez à avoir des problèmes. C'est pourquoi il vous faut des priorités, mais elles sont très difficiles à établir. Je crois que c'est parce qu'il est humain d'éprouver des difficultés à refuser un programme apparemment valable que vous propose un groupe de personnes, qu'il est indispensable de disposer de ce genre de contrôle. Je crois que c'est ce qui se produit depuis quelques années.

Je préférerais qu'il existe une forme quelconque de discipline budgétaire au niveau des résultats nets, des liens clairement établis entre les recettes et les dépenses. Je ne pense pas qu'il serait tellement nécessaire d'imposer un contrôle des dépenses. Je crois que le public comprendrait mieux la situation et qu'il exercerait plus de pressions. Mais nous n'en sommes pas là, et pour le moment, c'est peut-être la meilleure solution. Je ne vois pas l'utilité de réclamer quelque chose qui est manifestement impossible à obtenir pour le moment.

[*Texte*]

Mr. Manley: Do you think that such a thing would be a good thing? Isn't one of the problems of the Gramm-Rudman approach that you have to try to hit two moving targets at the same time? If your revenue drops then your deficit goes up, despite all of the efforts you may put on controlling expenditures, even apart from the aspects that you quite properly raise in terms of being able to shift between expenditure and revenue. If the economy declines or doesn't grow as projected, then your tax revenue is going to be hurt. Consequently, your deficit will rise really without too much the government can directly do about it.

Ms Ip: That's why you have to target a balanced budget over a business cycle. Nobody asks you to balance the budget year by year. Furthermore, I would go further and define what part of the budget should be balanced. Again, with the accounting thing, it is not so much the federal government, it is more the provincial governments, because federal government capital spending is not that great. But in principle you need to have depreciation as the consumption of your capital goods, and the capital account should be done separately. When we're going to get that kind of acccounting I don't know. Nevertheless, it's a business cycle thing. I don't see that there is any problem there. And from the spending, I think it has been addressed, because you are taking out the volatile items. Out of all the spending that goes on in the government, it is the UI account that moves the most, and it should; it should be counter-cyclical.

Mr. Manley: Were you here for the Fraser Institute's—

Ms Ip: Yes.

Mr. Manley: It is contrary to what they are suggesting.

Ms Ip: Yes.

Mr. Manley: Let me ask you this then, and this partly moves into our witness who immediately preceded you, who maintained that we should be including the debt charges in the control plan if indeed we are going to have one. You haven't commented on that—

Ms Ip: No.

Mr. Manley: —idea in your brief, although last night the Canadian Construction Association argued the same thing.

Ms Ip: I would agree as well, but I don't think there is any hope of it being put in, so I confined myself to what I thought was realistic. I am in print saying it. To me, the debt charges are related to past spending; it is part and parcel. This came up at the previous hearing I was here for, and it should be part of that.

At the same time, one should take into account the inflation component. Now we are getting really complicated, but nevertheless it is there. During high inflation periods you are paying off your principal. So again, one would not want

[*Traduction*]

M. Manley: Pensez-vous que ce serait une bonne chose? Un des problèmes de la démarche Gramm-Rudman n'est-il pas que cela vous oblige à essayer d'atteindre deux cibles mouvantes en même temps? Si vos recettes diminuent, votre déficit augmente, en dépit de tous les efforts que vous pourriez faire pour contrôler les dépenses, et même si, comme vous l'avez fort justement indiqué, il est possible de faire des aménagements entre les dépenses et les recettes. Si l'économie est en baisse ou ne croît pas comme prévu, vos recettes fiscales en souffriront. En conséquence, votre déficit augmentera sans que le gouvernement puisse y faire grand-chose.

Mme Ip: C'est la raison pour laquelle il faut se fixer un budget équilibré couvrant ainsi l'économie complète. Personne ne vous demande d'équilibrer chaque année votre budget. J'irai plus loin et je définirai la partie du budget qui doit être équilibrée. Encore une fois, sur le plan de la comptabilité, ce sont plutôt les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral que cela concerne, car les dépenses d'équipement de ce dernier ne sont pas si importantes que cela. Mais en principe, les biens d'équipement doivent être amortis, et le compte d'équipement devrait être établi séparemment. Quand aurons-nous ce genre de comptabilisation, je n'en sais rien. Néanmoins, ce qui compte, c'est le cycle économique. Je ne vois aucun problème à ce sujet. Quant à la question des dépenses, elle me paraît avoir été réglée, car vous éliminez ainsi tous les éléments instables. De toutes les dépenses du gouvernement, c'est le compte d'assurance-chômage qui change le plus, ce qui est naturel; il devrait être anticyclique.

M. Manley: Étiez-vous présent lorsque les représentants de l'Institut Fraser. . .

Mme Ip: Oui.

M. Manley: Ce n'est pas ce qu'ils disent.

Mme Ip: C'est vrai.

M. Manley: Le témoin qui vous a immédiatement précédé soutenait que le service de la dette devrait être inclus dans le plan de contrôle, à supposer que nous en ayons un jour un. Vous n'avez pas fait de remarque à ce sujet. . .

Mme Ip: Non.

M. Manley: . . .dans votre mémoire, bien que l'Association canadienne de la construction ait présenté les mêmes arguments, hier soir.

Mme Ip: J'aurais tendance à être d'accord, mais je ne pense pas qu'il y ait le moindre espoir de pouvoir le faire et je me suis contentée de m'en tenir à ce qui était réaliste. C'est ce que je dis dans mon mémoire. Selon moi, le montant de la dette est directement lié aux dépenses passées. La même question a été discutée à l'audience antérieure à laquelle j'ai participé, et cela devrait en faire partie.

Il faut cependant également tenir compte de l'inflation. Nous entrons maintenant dans un domaine vraiment complexe, et le problème existe. Pendant les périodes de forte inflation, vous remboursez le principal. Là encore, il ne faut

[*Text*]

to be unreasonable. You should recognize that part of the debt service is a capital payment and part of it is interest payments as well. If you did it that way, then definitely it should be part of the—

Mr. Manley: This would go back to a restatement of the accounts though.

Ms Ip: Yes.

Mr. Manley: Do you agree with the previous witness that the interest rate level is essentially the creation of the Bank of Canada and therefore the government could simply maintain that at a low level in order to reduce its expenditure on debt servicing?

Ms Ip: Well, that is self-defeating. First of all, is the government going to finance everything in the treasury bill market? If you are not going to have a counter-inflationary monetary policy, the markets in this country, which are driven in the U.S., will recognize right away that inflation is not a serious concern here and bond yields would just zip up. So on all of the long-term interest rates, the Bank of Canada has no control over those at all. So all you are looking at is the short end.

• 1740

Now, if the Bank of Canada is successful with its plan, we will have lower long, medium and short rates. It is painful and unpleasant at the moment, as fighting any disease or anything bad is going to be. Nobody said it was going to be fun getting rid of this. Not one country that has had to fight it has had an easy time of it, but we all know what has happened to countries that have let their inflation get out of control; I do not think we want to have that happening in this country. So I would say yes, the high interest rates are a problem for the deficit. But no, the answer is not for the Bank of Canada to artificially bring them down and abandon its fight against inflation.

Mr. Manley: In terms of the statute itself and the effect that has on Parliament, I would like to ask you what your opinion is of the effect of this on the existence of these limits. It seems to me that under the current practice, when the Minister of Finance introduces a budget, particularly when it contains a deficit, two things happen. First, the House of Commons votes on a resolution that the budget be approved. Second, where there is a deficit we enact an annual bill authorizing the government to borrow its requirements in order to finance the deficit.

If the spending control legislation is passed, presumably all that needs to be done in order to avoid its effect is, while passing the annual borrowing bill to include a clause that alters the provisions of the spending control act. Have we really gained anything through this whole exercise when one clause in one bill, which although it is very important is very obscure to the public, is all that is required in order to avoid its effect?

Ms Ip: Are you talking about the clause in the bill?

[*Translation*]

pas se montrer déraisonnable. Il faut reconnaître le fait que le service de la dette est en partie constitué par le remboursement du capital et, en partie, par le paiement des intérêts. Présenté ainsi, cela devrait effectivement faire partie du. . .

M. Manley: Cela nous ramènerait cependant à un réaménagement des comptes.

Mme Ip: Oui.

M. Manley: Êtes-vous d'accord avec le témoin précédent, qui disait que le taux d'intérêt était essentiellement une création de la Banque du Canada et que le gouvernement pourrait donc simplement le maintenir à un faible niveau afin de réduire l'argent qu'il consacre au service de la dette?

Mme Ip: Ce serait là une mesure tout à fait vaine. Pour commencer, le gouvernement va-t-il tout financer sur le marché des bons du Trésor? Si vous n'adoptez pas de politique monétaire anti-inflationniste, les marchés de ce pays, qui reçoivent leur impulsion des États-Unis, se rendront immédiatement compte que l'inflation ne suscite pas de graves inquiétudes ici, et le rendement de ces bons montera en flèche. La Banque du Canada ne peut donc exercer aucun contrôle sur les taux d'intérêt à long terme. Il ne s'agit donc que du court terme.

Par contre, si le plan de la Banque du Canada réussit, nous aurons des taux à long, moyen et court termes moins élevés. La pilule est dure à avaler pour le moment, comme c'est toujours le cas lorsque l'on doit lutter contre une maladie ou toute autre situation pénible. Personne n'a jamais dit que ce serait une partie de plaisir. Aucun pays qui a eu à se débattre avec ce problème n'a eu la partie facile, mais nous savons tous ce qui est arrivé aux nations qui n'ont pas réussi à juguler l'inflation; je ne pense pas que nous voulions que cela arrive dans notre pays. Je reconnais donc que des taux d'intérêt élevés constituent un problème sur le plan du déficit. Mais la solution ne consiste pas à ce que la Banque du Canada réduise artificiellement les taux d'intérêt et renonce à lutter contre l'inflation.

M. Manley: En ce qui concerne la loi elle-même et l'effet sur le Parlement, je voudrais vous demander quel effet cela a, selon vous, sur l'existence de ces plafonds. Il me semble que dans la pratique actuelle, lorsque le ministre des Finances présente un budget, en particulier lorsque celui-ci est déficitaire, deux choses se produisent. Premièrement, la Chambre des communes vote sur une proposition d'adoption du budget; deuxièmement, lorsqu'il y a un déficit, nous promulguons une loi annuelle autorisant le gouvernement à emprunter ce dont il a besoin pour financer le déficit.

Si la Loi sur le contrôle des dépenses est adoptée, tout ce qu'il suffit probablement de faire pour en éviter les effets est d'adopter une clause qui modifie les dispositions lors de l'adoption du projet de loi annuel autorisant l'État à emprunter. À quoi bon tout cela s'il suffit d'un simple article dans un projet de loi qui, bien que très important, est totalement inconnu du public, pour neutraliser les effets d'une loi sur le contrôle des dépenses?

Mme Ip: Parlez-vous là de l'article du projet de loi?

[*Texte*]

Mr. Manley: No. I am talking about the fact that the enactment of this proposed bill imposes these limits. Now, the legal effect of those limits is easily altered by a subsequent act of Parliament. We are not talking about altering the Constitution here.

Ms Ip: Okay.

Mr. Manley: In other words, all that needs to be done is that in the annual borrowing authority bill you would put in a notwithstanding clause that really takes you out of this spending control act. So what have we gained when we have created a system in which it is so easily avoided by the current or a future government?

Ms Ip: I suppose that is the risk with all legislation. We have had parties saying they are going to tear up the free trade agreement, or other people say the GST is no good and so on. Each government that is elected is elected on a mandate from the public, presumably on the issues that came up during the election, in an ideally working democracy, but each one has to then answer to the public. If there is a lot of support for this legislation, then it seems to me politically not very astute to pass legislation that virtually flies in the face of this legislation.

Mr. Manley: Do you not agree it is far more obscure to the public though? The GST is something that individuals pay; the free trade agreement has much more immediate and substantive effects to people and they encounter it, whereas... I remember a year or so ago we all got a letter from the Vancouver Board of Trade suggesting that there be a bill passed to require an annual debate on the level of the deficit, apparently unaware that where there is a deficit there is an annual borrowing authority act that requires debate in Parliament. People do not even know that we do have to debate and pass the authority to borrow the money in order to finance the deficit. So it seems to me that to simply escape the effects of this act would not only be fairly obscure, except perhaps in the financial press, but of very little immediate concern or consequence to most Canadians. It is one of my concerns about this, that it is really a tissue with no substance, that it will be crashed through like the photos on the Shell television commercial—poof, it is not there, not real.

• 1745

Ms Ip: I don't know whether that is a reason for not passing an act. I'm sure these problems must exist in all kinds of legislation. That is why I and all of my fellow citizens send you people here to discuss those issues. I can't get into this idea of a piece of legislation being put through and then taken off and should we do it or not do it. That is what you will have to decide. All I am looking at is the worth of the legislation. But simply because most members of the public—and I think you are probably quite right—are not following all these day-to-day things, however, I would just like to point out that some of us do, and we say what we find when we find things and when we are able to find things, and

[*Traduction*]

M. Manley: Non. Je parle du fait que la promulgation de cette loi proposée impose ces plafonds mais qu'il est possible d'en modifier aisément les effets grâce à une loi subséquente du Parlement. Nous ne parlons pas ici de modifier la Constitution.

Mme Ip: Bien.

M. Manley: En d'autres termes, il suffit d'inclure dans le projet de loi annuel sur le pouvoir d'emprunt une clause de dérogation qui vous dispense des dispositions de cette Loi sur le contrôle des dépenses. On peut donc se demander ce que nous apporterait un système dont le gouvernement actuel ou tout gouvernement futur pourrait éviter si aisément les effets.

Mme Ip: Je suppose que c'est là le risque que courent tous les textes législatifs. Nous avons entendu des partis déclarer qu'ils allaient jeter l'Accord de libre-échange aux orties, et d'autres personnes déclarer que la TPS ne vaut rien, etc. Dans une démocratie idéale, chaque gouvernement élu reçoit un mandat du public portant présumément sur les questions soulevées pendant les élections, mais chaque gouvernement doit ensuite en répondre devant le public. Si cette loi a beaucoup de partisans, il ne me paraîtra pas politiquement très habile d'adopter une autre loi allant pratiquement en sens contraire.

M. Manley: Ne pensez-vous cependant pas que c'est là une question qui est beaucoup plus obscure pour le public? La TPS est quelque chose que chacun d'entre nous paie; l'Accord de libre-échange a des effets beaucoup plus profonds et immédiats sur les gens, alors que... Je me souviens qu'il y a un an environ, nous avons tous reçu une lettre de la Chambre de commerce de Vancouver recommandant l'adoption d'une loi qui imposerait un débat annuel sur le niveau du déficit; ils ne savaient pas apparemment que lorsqu'un déficit existe, il y a une loi annuelle sur le pouvoir d'emprunt qui exige un débat à la Chambre. Les gens ne savent même pas que nous sommes tenus de discuter et d'adopter une telle loi afin de financer le déficit. Il me semble donc que se soustraire simplement aux effets de cette loi serait une mesure quelque peu obscure, sauf peut-être pour la presse financière qui en ferait état, et qu'en plus cela n'intéressait guère la plupart des Canadiens pour lesquels la loi aurait très peu de conséquences immédiates. Ce qui me préoccupe dans tout cela, c'est que l'on a vraiment affaire à un obstacle des plus minces, qui sera démoli un peu comme cela se passe dans le spot publicitaire de Shell à la télévision—pouf, d'un seul coup, il n'y a plus rien, on avait tout imaginé.

Mme Ip: Je ne sais pas si c'est là une raison suffisante pour ne pas adopter une loi. Je suis certaine que les mêmes problèmes doivent exister dans tous les genres de loi. C'est la raison pour laquelle mes concitoyens et moi-même vous déléguons des gens pour discuter avec vous de ces questions. Je ne peux pas me faire à l'idée qu'un texte de loi puisse être adopté pour être ensuite neutralisé, et je ne sais si c'est une chose à faire ou non. C'est à vous qu'il appartient de décider. Tout ce qui m'intéresse, c'est la valeur de ce texte de loi. C'est vrai que la plupart des gens—vous avez probablement raison à ce sujet—ne suivent pas de près chaque jour toutes ces questions, mais je voudrais tout de même vous rappeler

[*Text*]

we hope that we do some of that monitoring on behalf of the public, and some members of the media do that as well. Believe me, there will be some people watching.

Mr. Manley: You will wave the flag.

Could I ask one last question? Moving away from this technical point quite a bit, what is it that you think we should be most concerned about in this whole issue of public debt? Should we be concerned about the absolute level of the debt, the level of the deficit in relation to the GDP, the level of the debt servicing in relation to government revenues? What do you think is the key thing? What should we be targeting ultimately as our objective?

Ms Ip: Well, you won't like this, but it's federal, provincial and local deficits combined, because you are all connected, and it's the movement in the deficit as it goes through a business cycle. It's when you go through the expansion that the problems begin, because if the deficits of the combined governments do not decline during that period of time, then it competes with the private sector's need for funds. Interest rates are driven up; we bring them in from abroad. That is what happened in the 1980s. So that is what I think it is. It's the direction of the deficit over the business cycle.

Mr. Manley: So you wouldn't say there is a level—

Ms Ip: Oh, yes.

Mr. Manley: Sixty is bad. Sixty is just federal, but. . .

Ms Ip: The level of the debt-to-GDP ratio, if you want to look at any level, is the one that starts to get a bit worrisome. But it's past history; it's done. You can't keep rerunning it. You can't keep beating everybody over the head over the past. The thing is to be more positive about the future and set things in place to start working in the right direction.

Mr. Manley: Just to try one more time to get you to give me a number, when we go into the next recession, assuming we are actually coming out of the last one, what ideal total debt-to-GDP ratio would you like to see us in so that when we hit that recession we can let it go up?

Ms Ip: In January I felt that in the middle of the 1990s it should be 51%. Is that good enough?

Mr. Manley: That's quite specific, but you are talking federal, provincial and municipal.

Ms Ip: No, that's just federal.

Mr. Manley: Thank you.

Mr. Langdon: Let me follow this up a little bit, because I think that every time you come before this committee I find your testimony very helpful, and I think that is true for most members of the committee.

[*Translation*]

que certains d'entre nous le font, et que lorsque nous pouvons trouver quelque chose, nous faisons part du résultat de nos découvertes en espérant remplir un certain rôle de surveillance au nom du public, ce que font d'ailleurs aussi certains membres des médias. Croyez-moi, il y aura des gens qui suivront la question.

M. Manley: Ce sera à vous de jouer.

Puis-je vous poser une dernière question? Si nous laissons de côté toutes ces questions d'ordre technique, de quoi devrions-nous le plus nous préoccuper, en ce qui concerne la dette publique? Devrions-nous nous inquiéter de son niveau absolu, du niveau du déficit par rapport au PNB, de celui du service de la dette par rapport aux recettes gouvernementales? À votre avis, quel est le point crucial? Quel devrait être notre principal objectif?

Mme Ip: Ce que je vais vous dire ne va pas vous plaire, mais le problème, c'est la combinaison des déficits fédéral, provinciaux et municipaux, car ils sont tous liés, et ce qui importe, ce sont les fluctuations du déficit au cours d'un cycle économique. C'est en période d'expansion que le problème commence, car si les déficits combinés des divers gouvernements ne diminuent pas alors, cela crée une situation de concurrence avec le secteur privé, qui a besoin de fonds. Les taux d'intérêt sont poussés vers le haut sous l'influence de la situation à l'étranger. C'est ce qui s'est produit dans les années 1980. Donc, à mon avis, ce qui compte, c'est le mouvement du déficit au cours du déroulement du cycle économique.

M. Manley: Vous ne considérez donc pas qu'il y a un niveau. . .

Mme Ip: Mais si.

M. Manley: Soixante est mauvais. Soixante ne concerne que le fédéral, mais. . .

Mme Ip: Si vous voulez qu'on parle d'un niveau particulier, c'est le ratio dette-PIB qui commence à être un peu inquiétant. Mais tout cela, c'est de l'histoire ancienne. Vous ne pouvez pas continuer à revenir là-dessus, à rebattre les oreilles des gens avec le passé. Ce qu'il faut, c'est adopter une attitude plus positive à l'égard de l'avenir et mettre en place des dispositifs qui nous permettront de nous engager sur la bonne voie.

M. Manley: Je vais tenter, encore une fois, d'obtenir un chiffre de vous: lorsque nous entrerons dans la prochaine récession, à supposer que nous soyons effectivement en train de sortir la dernière, quel serait selon vous le ratio dette-PIB total idéal pour que nous puissions le laisser augmenter lorsque nous entrerons dans cette nouvelle récession?

Mme Ip: En janvier, je pensais qu'au milieu des années 1990 il devrait être de 51 p. 100. Cette réponse vous suffit-elle?

M. Manley: C'est tout à fait précis, mais vous parlez là de la situation fédérale, provinciale et municipale combinée.

Mme Ip: Non, seulement pour le fédéral.

M. Manley: Merci.

M. Langdon: Permettez-moi de poursuivre un peu plus longtemps dans cette veine, car je trouve que chaque fois que vous comparaissez devant ce comité, votre témoignage est très utile, et je crois que ce sentiment est partagé par la plupart d'entre nous.

[*Texte*]

I am especially struck by your emphasis on accountability and transparency, because I will tell you frankly that I think the legislation as it presently stands is essentially flimflam. I think it is possible for us as a committee to make it actually mean something that does provide some serious accountability in a transparent way, but I'm trying to get some sense of how to do that best.

You have suggested that the ideal would be to be able to have some serious targets for deficit levels for all levels of government. You mentioned a couple of times in your testimony that you didn't think that certain things were feasible. With respect, I think that is one thing that is just not feasible at this stage in Canada. So I think with this piece of legislation we have to limit ourselves to federal government financing and hope there is some wider impact that comes from that.

• 1750

If we limit it to federal government financing—we have had a certain amount of discussion with most witnesses about whether that should be spending limits or whether it should be the deficit. I take it you would say the deficit. But from some of the things you have been saying I also take it that you would want to exclude from that deficit number certain counter-cyclical programs of which the UI account is the most obvious, but you would probably include the Canada Assistance Program or at least parts of the Canada Assistance Program.

I should not presume. Let me ask you first if I am correct in feeling that you would want to exclude some counter-cyclical programs, and secondly what those counter-cyclical programs would be. Could you be a little more precise than just to identify UIC?

Ms Ip: I think there is a bit of a confusion here between the short and the longer term. When I want to exclude the UI account, I want to free it up from constraints within a downturn. I do not like what happened with the premiums being raised this year.

It is like running the UI account as something separate, because it is a major tool of stabilization. Over time, as we know, of all the parts of the budget, that is the one that is going to come out to a zero balance, because that is the way it is designed. We do not really have to worry very much about the UI account. That is the only reason I say that about the deficit. You could include that in your deficit target because you just know it is going to be zero over time. If you have your budget deficit targets over rolling years—you would have to get some kind of working thing that said on a five-year average perhaps it was zero—then you would not worry about UI whether it was in or out, because presumably that is

[*Traduction*]

J'ai été particulièrement frappé par votre insistance sur la responsabilisation et la transparence, car je vous avouerai franchement que le texte de loi actuel n'est que pur boniment. Il me paraît possible que notre comité puisse le remanier de manière à ce qu'il établisse clairement ces deux exigences, mais j'essaie de me faire une idée de la meilleure façon de procéder.

Vous avez dit qu'idéalement, il faudrait pouvoir fixer des objectifs sérieux en ce qui concerne les niveaux de déficit de tous les ordres de gouvernement. Vous avez dit à une ou deux reprises, au cours de votre témoignage, que vous ne pensiez pas que certaines choses étaient faisables. Permettez-moi de vous dire qu'il s'agit précisément d'une chose qui est absolument irréalisable dans la situation actuelle au Canada. Je crois qu'avec cette loi proposée, nous devrons nous en tenir au financement du gouvernement fédéral en espérant que son application aura des répercussions plus générales.

Si nous nous en tenons là—nous avons assez abondamment discuté avec la plupart des témoins de la question de savoir s'il était préférable d'imposer des plafonds aux dépenses ou au déficit. Si j'ai bien compris, c'est le déficit que vous voudriez limiter. Mais d'après certaines de vos remarques, j'en conclus également que vous voudriez exclure de ce déficit certains programmes anticycliques, dont le plus évident est le compte d'assurance-chômage, mais vous y incluriez probablement le Régime d'assistance publique du Canada ou, du moins, certaines parties de celui-ci.

Mais je ne devrais pas faire d'hypothèses. Permettez-moi tout d'abord de vous demander si j'ai raison de penser que vous voudriez exclure certains programmes anticycliques, et deuxièmement, lesquels. Pourriez-vous me donner un peu plus de précisions et me donner des exemples, en dehors de l'assurance-chômage?

Mme Ip: Je crois qu'on fait ici une certaine confusion entre le court et le long terme. Lorsque je veux exclure l'assurance-chômage, c'est pour libérer ce compte des contraintes auxquelles il serait autrement soumis en cas de fléchissement de la conjoncture économique. Je n'ai pas apprécié l'augmentation des cotisations cette année.

Cela revient à gérer le compte d'assurance-chômage comme quelque chose de distinct, car il s'agit d'un instrument de stabilisation très important. Avec le temps, comme nous le savons, de tous les éléments du budget, c'est celui qui atteindra le niveau zéro, car c'est ainsi qu'il a été conçu. Je ne pense donc pas que nous ayons à nous en préoccuper beaucoup. C'est la seule raison pour laquelle je dis cela à propos du déficit. Vous pourriez l'inclure dans votre objectif concernant le déficit puisque vous savez qu'avec le temps, il tombera à zéro. Si vous fixez vos objectifs en ce qui concerne le déficit budgétaire sur un certain nombre d'années—vous seriez obligé d'adopter une hypothèse de

[*Text*]

going to be structured in the way the premiums will rise and fall. Even the interest on the borrowing for the UI is included in the account, so it has no impact at all over the long-term deficit projections.

If I were going to have a target on the deficit, then the only constraints, as I mentioned earlier, would be that I would like to see capital spending taken out. I would also like to see the inflation component of the interest taken out. That is becoming less of a problem, but it is still there. The rest of it then would be what I think should be balanced over the business cycle. If you did your accounting properly this would work out very nicely, because as you consumed your capital it would go into the current spending and would also have to be controlled.

Mr. Langdon: The problem of course with that is that it is much easier to set year-by-year figures, year-by-year targets, whatever you want to call them, than to talk about something you are aiming at over the business cycle. I do not need to tell you that we have a great deal of difficulty and obviously in this country we had a great deal of difficulty for a while even identifying that we were into a recession. It has been very difficult to identify the length and the height of business cycles.

You might be saying all right, we should balance a budget over a four-year period in one context; you might be saying that we should balance that budget over a six-year period in another context. I do not think that would lead you to transparency. There would be too many fudge factors available to a finance minister attempting to say that he or she was trying to meet the targets, but the business cycle was performing differently than was anticipated, and so forth. I wonder if taking out the more obvious parts of the budget that are related to business cycles, like UIC, would not be an important step.

• 1755

We are not talking about starting now and balancing the budget over the next business cycle, we are talking about going from here to there. We start with a large deficit and a large accumulated national debt and the rest of it, which we are going to have to work at over a period of time. It seems to me much more sensible to say we are going to try to have deficit goals to reach for a five-year period, leaving aside our major counter-cyclical mechanisms, rather than go at this exercise as it has been presented in this bill.

What you are saying to us is very important because this bill is in front of us not as a bill, but in a sense as a pre-bill, a pre-draft. There is much more chance for us to make suggested changes than is usually the case when you are talking of legislation.

[*Translation*]

travail qui vous permettrait de dire que, sur une moyenne de cinq ans, cet objectif serait de zéro—vous n'auriez plus alors à vous préoccuper de savoir si l'assurance-chômage était exclue ou non, car cela serait probablement structuré dans la manière dont les cotisations augmenteraient et diminueraient. Même l'intérêt de l'emprunt pour l'assurance-chômage est inclus dans le compte, si bien qu'il n'a aucune répercussion sur les projections à long terme du déficit.

Si je voulais fixer un objectif pour le déficit, les seules restrictions, comme je l'ai déjà dit, auraient trait aux dépenses de capital, que j'exclurais. J'aimerais également voir exclure le composant inflation de l'intérêt. Le problème est en train de perdre de son importance, mais il existe toujours. Quant au reste, il devrait être équilibré au cours du cycle économique. Si vous faisiez correctement vos comptes, cela fonctionnerait très bien, car au fur et à mesure que vous utiliseriez votre capital, il passerait dans les dépenses courantes et devrait également être soumis à un contrôle.

M. Langdon: Le problème, bien sûr, tient au fait qu'il est beaucoup plus facile de fixer des chiffres annuels ou, si vous préférez, des cibles annuelles, que de parler des objectifs que vous visez à l'issue du cycle économique. Il est inutile de vous dire combien de difficultés on éprouve, ce qui a manifestement été le cas dans ce pays, à confirmer que l'on se trouve dans une période de récession. Il a été très difficile de déterminer la durée et le point culminant des cycles économiques.

Vous pourriez, à ce moment-là, nous dire que nous devrions équilibrer le budget sur une période de quatre ans dans un domaine donné et que nous devrions le faire sur une période de six ans, dans un autre. Je ne crois pas que cela favoriserait la transparence. Cela offrirait trop de possibilités au ministre des Finances de brouiller les cartes et de déclarer qu'il a bien essayé d'atteindre les objectifs mais que le cycle économique s'était déroulé d'une manière imprévue, etc. Je me demande s'il ne serait pas important d'exclure les éléments du budget qui sont les plus manifestement liés aux cycles économiques, comme c'est le cas pour le compte d'assurance-chômage.

Il ne s'agit pas de démarrer dès maintenant pour équilibrer le budget au cours du prochain cycle économique mais de procéder plus modestement par étape. Au départ, nous avons un déficit et une dette nationale importants, que nous allons être obligés d'essayer de réduire au cours d'une certaine période. Il me semble beaucoup plus raisonnable de dire que nous allons essayer de nous fixer des objectifs que nous essaierons d'atteindre au bout de cinq ans, en laissant de côté nos principaux mécanismes anticycliques, plutôt que de nous attaquer à ce qui a été présenté dans ce projet de loi.

Ce que vous dites est très important car le projet de loi qui se trouve devant nous est plutôt, en un sens, un avant-projet de loi. Il nous est donc beaucoup plus facile de suggérer des changements que ce n'est habituellement le cas lorsque l'on parle d'une loi.

[*Texte*]

Ms Ip: I think you make some very important points there. Obviously nobody has an answer to all of these, because someone would have done it. It is a lot of trial and error, and it comes back to my first point about the advantage of federations. You would hope that some governments here and there would try various things, and they have. B.C. had this rather strange budget stabilization thing. We saw that work and Manitoba copied them. Alberta has had its Heritage Fund. Some things have fallen into ill repute and others have been tried, but it is good. We criticized them and other people criticized them, but it is still a healthy way of saying how we are going to do this, how we are going to tell the public what is going on and how we are going to keep control. Everyone is working toward a solution. If we have 11 possible ways of doing it in this country, surely somebody is going to come up with a good suggestion.

I think these kinds of things are worth examining. I am sure the Department of Finance would be happy to run some back estimates or calculations on what it would have looked like if they took out some of these counter-cyclical things to see what you are left with.

Mr. Langdon: And the capital account.

Ms Ip: Yes. A lot of that could be done to answer some questions: what if we had done this? How would it have looked? How stable is what is left? Is something able to be targeted? Those exercises are very good because it is important, as you point out, to have something that will work. It does not matter how wonderful it sounds on paper, how good in theory, if you cannot translate it into anything that anybody understands, or you just cannot follow it, or it can be fudged too easily, then obviously you have to go after something else.

Mr. Thompson: Irene, this is the first time I have had the pleasure to sit on the committee and hear you, and I have been really intrigued by what you have to say. My only regret is that the members spent too much time talking and did not leave you enough. The problem is that I am the only maritimer on this committee. You are surrounded by Upper Canadians today, with the exception of the chairman. That is a hell of a problem for me.

I know you have spoken on the political side of this, and of course that is not your role here today, because that is something we deal in, or are supposed to deal in—the political realities of why a piece of legislation is introduced or not introduced. It appears to me that you are basically saying that we need an accounting process that works. Would that be it, in a nutshell?

• 1800

Ms Ip: Yes. Well, all the governments need it.

Mr. Thompson: All governments.

[*Traduction*]

Mme Ip: Je crois que vous avez souligné certains points très importants. Manifestement, personne n'a de solutions pour tout, car on vous les aurait déjà présentées. Il va falloir beaucoup procéder par tâtonnements, ce qui me ramène à ma première remarque au sujet des avantages des fédérations. On espère que certains gouvernements vont tenter diverses approches, ce qu'ils ont effectivement fait. La Colombie-Britannique avait ce dispositif de stabilisation budgétaire assez étrange. Nous avons vu que cela marchait, et le Manitoba s'en est inspiré. L'Alberta a eu son fonds du patrimoine. Certains systèmes sont acquis une mauvaise réputation et d'autres ont été mis à l'essai, mais tout cela est bon. Nous les avons critiqués, et d'autres personnes aussi, mais cela demeure une saine réaction car cela signifie qu'on s'est posé les questions suivantes: comment allons-nous faire cela; comment allons-nous dire au public ce qui se passe et comment allons-nous conserver le contrôle. Tout le monde s'efforce de trouver une solution. S'il y a onze façons possibles de le faire dans notre pays, quelqu'un finira inévitablement par trouver la bonne solution.

Je crois que ce sont là des choses qui méritent examen. Je suis certain que le ministère des Finances serait disposé à faire des calculs à posteriori afin de voir avec quoi nous nous serions retrouvés si l'on avait exclu certains de ces programmes anticycliques.

M. Langdon: Et le compte de capital.

Mme Ip: Oui. Cela permettrait de répondre à certaines questions: que se serait-il passé si nous avions fait cela? Quels auraient été les résultats? Quelle est l'instabilité de ce qui reste? Est-il possible de fixer des objectifs pour certaines choses? De tels exercices sont très utiles car, comme vous le dites, il est très important de trouver un système qui fonctionne. Si merveilleux qu'un système paraisse sur le papier, si bon qu'il soit en théorie, si vous ne pouvez pas le concrétiser sous une forme que tout le monde peut comprendre, ou si vous ne pouvez tout simplement pas le suivre, ou encore, s'il est trop facile de brouiller les cartes, il faut manifestement trouver autre chose.

M. Thompson: Irene, c'est la première fois que j'ai le plaisir de siéger à ce comité et de vous entendre, et j'ai été profondément frappé par ce que vous avez dit. Mon seul regret est que les députés ont trop parlé et ne vous ont pas laissé suffisamment de temps pour vous exprimer. Le problème est que je suis le seul représentant des Maritimes à ce comité. Vous êtes aujourd'hui entourée par des gens du Haut-Canada, à l'exception du président. C'est un rude problème pour moi.

Je sais que vous avez déjà parlé des aspects politiques de la question, ce qui n'est pas, bien sûr, votre rôle aujourd'hui, car c'est nous qui sommes censés nous occuper des réalités politiques et des raisons pour lesquelles un texte législatif est présenté ou non. Il me semble que ce que vous nous dites essentiellement, c'est que nous avons besoin d'un système de comptabilité qui fonctionne. En résumé, est-ce bien cela?

Mme Ip: Oui, et tous les gouvernements en ont besoin.

M. Thompson: Tous les gouvernements.

[*Text*]

Ms Ip: Yes.

Mr. Thompson: I think you could explain it a little more clearly for me. You have mentioned taxing directly. the federal transfers to the provinces. There is discussions under way now on the transfer of tax points or taxing authorities to the provinces. In other words, there is possibly a new accounting process that would work. Transfer of tax points or taxing powers to the province might eliminate some of the difficulties that we are presently facing.

Ms Ip: I think that would improve accountability. I think there is a big problem. Something came up earlier—I am sidestepping a bit what you are saying here—about the gasoline excise tax. I have been doing some work in this area. I was really interested in that. I feel that the gasoline excise tax could have been given entirely to the provinces, then the truckers would have known which level of government was to blame.

Mr. Thompson: Right.

Ms Ip: They did not know. It gets worse when you go to the liquor store. I think I counted up seven levels of taxes in Ontario, and you do not know which level it is. It is impossible for the public to know. I think we have really complicated the whole system in this area, and unnecessarily so. We do not get enough feedback from the public because they are too completely bewildered. This would be one way of helping.

Mr. Thompson: I wanted to draw a point off of that, and I think some of us here have dealt with this on the local level. It hits home so clearly in this cross-border shopping phenomenon. There is no question about it, the price of gasoline in my riding is the thing that drives Canadians across the border.

The difficulty for me and I think other politicians, even at the provincial level, is the fact that. . .hell, it is ownership of the problem. The province will not do it because the feds will not do it, the feds will not do it because the province will not do it. In other words, the problem could be solved if someone had complete ownership of that particular problem. That plays out in so many areas of our economy.

Ms Ip: That goes back also, by the way, to another issue of accountability. Provinces are responsible for roads, and there is a link in the public's mind between paying their gasoline tax and their licence tax, and all that, with the roads. That is good. You should try to find as many of these matches in the public's mind as possible. There are not a lot of them, but I think people do understand that. They see a service and say oh, yes, when I pay this, it pays for that. I think one needs to really exploit that type of thing.

Mr. Thompson: The other one, of course, which hits home in the have-not provinces—they always tease me about coming from one of these have-not provinces—is that the provincial governments are obviously using federal moneys

[*Translation*]

Mme Ip: Oui.

M. Thompson: Peut-être pourriez-vous m'expliquer cela un peu plus clairement. Vous avez parlé d'imposition directe à propos des transferts fédéraux aux provinces. On discute actuellement du transfert de points d'impôt ou de pouvoirs d'imposition aux provinces. En d'autres termes, il se peut qu'un nouveau processus comptable fonctionne. Ces transferts permettraient d'éliminer certaines des difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés.

Mme Ip: Je crois que cela accroîtrait la responsabilisation. Il y a là un gros problème. On a parlé tout à l'heure—je m'écarte un peu là de ce que vous dites—de la taxe d'accise sur l'essence. J'ai fait des recherches dans ce domaine qui m'intéressait beaucoup. À mon avis, si la responsabilité de cette taxe avait été laissée entièrement aux provinces, les camionneurs auraient su quel ordre de gouvernement était à blâmer.

M. Thompson: C'est exact.

Mme Ip: Ils n'en savaient rien. Les choses sont encore pires lorsque vous allez au magasin d'alcools. Je crois avoir dénombré sept taxes différentes en Ontario, et vous ne savez jamais de laquelle il s'agit. Il est impossible pour le public de le savoir. À mon avis, nous avons beaucoup compliqué le système dans ce domaine, et c'était parfaitement inutile. Si nous n'obtenons pas suffisamment de rétroaction du public, c'est parce que celui-ci est totalement dérouté. Ce serait là un moyen d'arranger les choses.

M. Thompson: Je voulais faire une remarque à ce sujet car je crois que certains d'entre nous ont été exposés à cette situation à l'échelon local. C'est particulièrement frappant dans le cas du phénomène des achats transfrontaliers. Il est indiscutable que, dans ma circonscription, c'est le prix de l'essence qui pousse les Canadiens à franchir la frontière.

Le problème qui se pose à moi, et je crois, à d'autres politiciens, même à l'échelon provincial, c'est que. . . Eh bien, c'est de savoir qui doit assumer le problème. Les provinces ne veulent pas le faire parce que les fédéraux ne le font pas, et les fédéraux ne le font pas parce que les provinces refusent de le faire. En d'autres termes, le problème pourrait être résolu si quelqu'un assumait la responsabilité totale de ce problème. Et cela se reproduit dans un tas de domaines de notre économie.

Mme Ip: Cela nous ramène aussi, soit dit en passant, à un autre problème de responsabilisation. Ce sont les provinces qui sont responsables des routes, et dans l'esprit du public, il y a un lien entre payer la taxe sur l'essence, la vignette, etc., et les routes. C'est parfait. Il faudrait essayer de permettre au public de faire un aussi grand nombre que possible de ces associations. Il n'y en a pas beaucoup, mais c'est là quelque chose que les gens comprennent. Ils voient un service et peuvent se dire: «Lorsque je paie quelque chose, cela contribue à payer ce service.» Je crois qu'il faudrait vraiment exploiter ce genre de chose.

M. Thompson: L'autre chose qui vous frappe vraiment, bien sûr, dans les provinces pauvres—on me taquine toujours parce que je viens de l'une d'entre elles—c'est que les gouvernements provinciaux utilisent manifestement l'argent

[*Texte*]

for the welfare support programs. They are using federal dollars to create make-work programs to take them off of the welfare roles on to the unemployment insurance roles. Again, it comes down to ownership of dollars, trying to push a problem aside and put it on to another level of government.

Ms Ip: That brings up a whole lot of other problems, which are really outside here.

Mr. Thompson: But the bottom line of the whole thing is accountability.

Ms Ip: Yes.

Mr. Thompson: I get the same feeling from the exchange here today, that this could become a political facade or a response to a particular political problem, but would not really solve the problem at all.

Ms Ip: That is why I say that if it is not done carefully, if it is not likely to be workable, if it is not something that those people who want to monitor it and talk about it and write about it can follow, then, no, it will not be used. It is worse than having nothing, from the point of view of the public, who I think have reached a real low in cynicism.

Mr. Thompson: Thank you.

• 1805

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Madam Ip, we thank you very much for being here today. It is always a pleasure to have you in front of the committee. We certainly will use all the good comments you gave us. Thank you very much.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Traduction*]

fédéral pour les programmes de bien-être social. Ils utilisent cet argent pour des programmes de création d'emplois destinés aux assistés sociaux et aux chômeurs. Encore une fois, cela revient à savoir qui a l'argent et qui essaie d'écarter un problème pour qu'un autre ordre de gouvernement s'en charge.

Mme Ip: Cela soulève une foule d'autres problèmes qui sortent en fait du cadre de nos discussions.

M. Thompson: Mais le point essentiel de tout cela, c'est la responsabilisation.

Mme Ip: Oui.

M. Thompson: D'après les propos que j'ai entendus aujourd'hui, j'ai aussi l'impression que cela pourrait devenir une façade politique ou une réaction à un problème politique déterminé, mais que cela ne permettrait pas vraiment de résoudre le problème.

Mme Ip: C'est pourquoi je dis que si l'on ne procède pas avec prudence, il est probable que le système ne fonctionnera pas; si ce système n'est pas quelque chose que peuvent suivre les personnes qui veulent le surveiller, en parler et écrire à son sujet, il ne sera tout simplement pas utilisé. Pour le public qui, je crois, est arrivé au comble du cynisme, c'est pire que ne rien avoir du tout.

M. Thompson: Merci.

Le vice-président (M. Couture): Madame Ip, nous vous remercions beaucoup d'avoir bien voulu venir aujourd'hui. C'est toujours un plaisir de vous voir comparaître devant ce comité. Nous ferons certainement notre profit des utiles remarques que vous avez faites. Merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Fraser Institute:

Michael A. Walker.

From the Canadian Centre for Policy Alternatives:

Duncan Cameron, President.

From C.D. Howe Institute:

Irene Ip, Senior Policy Analyst.

TÉMOINS

De l'Institut Fraser:

Michael A. Walker.

Du Canadian Centre for Policy Alternatives:

Duncan Cameron, président.

De l'Institut C.D. Howe:

Irene Ip, analyste principale.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Wednesday, September 18, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mercredi 18 septembre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 10 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, SEPTEMBER 18, 1991
(9)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 4:00 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Vice-Chairman, Clément Couture, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

Acting Members present: Catherine Callbeck for Herb Gray, Rod Laporte for Steven Langdon and Howard McCurdy for Steven Langdon.

Other Member present: Joseph Volpe.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Canadian Federation of Agriculture: Ralph Jespersen, President; and Patrice Dubé, Policy Analyst. *From the Canadian Taxpayers Federation:* Chris Gerrard, National Research Director and Chief Economist; and Hartley Furtan, Member, Advisory Board. *From the Canadian Association of University Teachers:* Fred Wilson, President; Donald C. Savage, Executive Director; and Robert Léger, Professional Officer, Relations with Governments.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991, Issue No. 4*).

Ralph Jespersen made a statement and, with the other witness from the Canadian Federation of Agriculture, answered questions.

Chris Gerrard made a statement and, with the other witness from the Canadian Taxpayers Federation, answered questions.

Fred Wilson made a statement and, with the other witnesses from the Canadian Association of University Teachers, answered questions.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1991
(9)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 16 h, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Clément Couture (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Membres suppléants présents: Catherine Callbeck remplace Herb Gray; Rod Laporte et Howard McCurdy remplacent Steven Langdon.

Autre député présent: Joseph Volpe.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: De la Fédération canadienne de l'agriculture: Ralph Jespersen, président; Patrice Dubé, analyste des politiques. *De la Fédération canadienne des contribuables:* Chris Gerrard, directeur national de recherche et économiste en chef; Hartley Furtan, membre, Comité consultatif. *De l'Association canadienne des professeurs d'université:* Fred Wilson, président; Donald C. Savage, directeur exécutif; Robert Léger, agent, Relations avec les gouvernements.

En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine un avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule nº 4*).

Ralph Jespersen fait un exposé puis, avec l'autre témoin de la Fédération canadienne de l'agriculture, répond aux questions.

Chris Gerrard fait un exposé puis, avec l'autre témoin de la Fédération canadienne des contribuables, répond aux questions.

Fred Wilson fait un exposé puis, avec les autres témoins de l'Association des professeurs d'université, répond aux questions.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, September 18, 1991

• 1600

Le vice-président (M. Couture): À l'ordre!

Nous poursuivons notre étude des questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Our first witnesses are from the Canadian Federation of Agriculture, Mr. Jespersen and Mr. Dubé. Welcome to our committee, gentlemen. Because we are a little late this afternoon, if you would like we will let you make an opening statement and we will go to the questioning right after.

Mr. Ralph Jespersen (President, Canadian Federation of Agriculture): Thank you very much, Mr. Chairman. We are pleased, of course, to be here to discuss a proposed spending control act. As you indicated, a document has been distributed. I am not going to read it in its entirety because you indicated the shortness of time. I would, however, like to highlight a few things that we find are important.

In the document we do ask some questions that we would like answered as far as some clarification as to how they propose to deal with these concerns we have in agriculture.

We start off by saying that we understand the federal government's position in trying to improve their financial position. Those of us in agriculture have been trying to do that for a number of years. It has been tough, so that aspect we understand. The desire to reduce the deficit we also understand, because a deficit and a debt, whether it is in the private sector, in agriculture, in government, I guess is not a good thing.

The other thing we recognize is that in the past years there has been a fair bit of assistance coming to agriculture. I think we can justify why that assistance had to come. So that is basically the thing we mentioned there.

We want to say, however, that CFA, representing the majority of farmers in Canada, believes that such measures as are put forward in the proposed spending control act should not be implemented in such a way as to jeopardize the necessary assistance to the industry in these times of rapid change and adjustment. Of course that is exactly what we are facing now. We are in another transition period in moving from some programs that are going to be implemented and have not been fully implemented.

The numbers on the first page indicate what the proposed budget and the expenditure for agriculture will be in the years ahead, looking at a 3% increase. We do make a statement below that. If we take in the years of 1985-86 to 1989-90, in fact in those years there was a 60% increase in the expenditure to agriculture, which in fact amounts to about a 12% increase.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 18 septembre 1991

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Order, please!

We are resuming consideration of issues relating to the proposed Spending Control Act.

Nos premiers témoins, de la Fédération canadienne de l'agriculture, sont M. Jespersen et M. Dubé. Messieurs, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes déjà un peu en retard cet après-midi, donc si vous avez quelques remarques préliminaires, allez-y, et puis nous passerons directement aux questions.

M. Ralph Jespersen (président, Fédération canadienne de l'agriculture): Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes très heureux d'être ici pour discuter de la loi proposée sur le contrôle des dépenses. Comme vous l'avez dit, nous avons fait distribuer un document. Je ne vais pas le lire en entier parce que vous nous dites que vous êtes un peu en retard. Néanmoins j'aimerais souligner certains aspects que nous considérons importants.

Dans le mémoire, nous posons certaines questions. Nous aimerions qu'on nous explique comment le gouvernement compte répondre à nos préoccupations dans le secteur agricole.

Nous commençons par dire que nous comprenons les problèmes auxquels le gouvernement fédéral doit faire face en essayant d'améliorer sa position financière. Les agriculteurs canadiens essaient de faire la même chose depuis des années. Ce n'est pas facile, et nous comprenons donc bien cet aspect-là. Nous comprenons aussi le désir de réduire le déficit, parce que les déficits et les dettes ne sont pas très sains, qu'ils soient dans le secteur privé, agricole ou gouvernemental.

Nous reconnaissons aussi que le gouvernement s'est montré généreux dans l'aide accordée aux agriculteurs. Je pense que nous pouvons justifier la nécessité de cette aide. Voilà donc essentiellement ce que nous disons dans notre mémoire.

Toutefois, nous voulons indiquer que la FCA, qui représente la majorité des agriculteurs au Canada, croit que les mesures dont il est question dans la loi proposée de contrôle des dépenses ne devraient pas être appliquées de façon à compromettre l'aide dont l'industrie a absolument besoin à cette époque de mutation et de réadaptation rapides. Et c'est là où nous en sommes rendus—nous sommes dans une nouvelle période de transition, où nous passons de certains programmes qui seront mis en place mais qui ne le sont pas encore complètement.

Les chiffres à la première page indiquent les projections de budget et de dépenses dans le secteur agricole dans les années à venir, compte tenu d'une augmentation de 3 p. 100. Un peu plus bas, nous indiquons que les chiffres de 1985-1986 à 1989-1990 montrent que les dépenses du gouvernement fédéral au titre du secteur agro-alimentaire ont augmenté de près de 60 p. 100 sur cette période. Sur une base annuelle, cela représente une augmentation de près de 12 p. 100.

[*Texte*]

Now we have to take in all the facts here, and that is because the market did not provide the income for the farmers and that is why we needed that increase in assistance. Besides that, there were a number of other factors, such as drought and other conditions that increased the income of farmers so severely that they needed the income.

We say that if in fact that kind of legislation had been in place back there and we would have only received the 3% increase, in the year of 1989-90 there would have been $368 million less going into agriculture. If we use this as a guide, probably the expenditure on the agri-food sector will be over $500,000 less than it would be without the controls. That to us is an important factor and one that has to be considered.

Our other concerns, of course, are that many of the programs that would face these limits or cuts in the face of other expenditures elsewhere are crucial to the health of the industry. The primary agriculture sector overall is facing income levels that are the lowest levels in real terms in the last 20 years. We are looking at the price of wheat as an example equivalent to 1971. When they announced the initial prices this year we did not even get a 3% increase; we looked at about a 30% decrease in some of the grains, and in some of them even more than that; in malt and barley we looked at about a 40% decrease.

• 1605

So we understand the reasons for this. GATT always appears in these discussions as the major problem and a major concern, but I have to say that the reduction in the income of farmers is certainly not a result of inefficiency or lack of initiative or a result of poor management on the part of farmers.

In the next paragraph on the second page we ask the question where programs such as the cash advance programs, which assist farmers in making good marketing decisions, fit in the Spending Control Act as it is proposed. Another question we asked was where the Net Income Stabilization Account fits in as far as being in the control of that expenditure. We will look at some of the Farm Credit Corporation problems and concerns, how much money is going to be needed in the Lease-to-Own Land Program as more farmers face bankruptcy, and so on. The beginning farmer program, the management initiatives—all of these were approved at Kananaskis in some form or another. What happens from here on? CFA is concerned that these programs will be considered under the new policy initiatives/enrichments provision sector which are not exempted from the proposed legislation. Our question there is, where will they fit in this proposed program?

There are other programs that are very important not only to the primary industry but to the whole agri-food sector to maintain our competitiveness in the world market. We find that is a real concern. We are concerned that easy targets such as research will again be hit. I have to say that if we in Canada want to be on the leading edge of anything in agriculture, it could be in the area of research. That is another concern that we certainly have. We mentioned our

[*Traduction*]

Nous devons prendre tous ces faits en compte. Comme les agriculteurs n'avaient pas obtenu les revenus nécessaires du marché, nous avons eu besoin de cette augmentation de l'aide. De plus, d'autres facteurs sont entrés en jeu, par exemple la sécheresse et d'autres conditions qui ont eu un impact extrêmement grave sur les revenus des agriculteurs.

Donc, si à ce temps-là il y avait eu une loi comme celle-ci, nous aurions reçu seulement l'augmentation de 3 p. 100, et dans l'année 1989-1990 le secteur agricole aurait reçu 368 millions de dollars de moins. Si l'on se base sur ces chiffres, on peut dire qu'avec les contrôles, les dépenses dans le secteur agro-alimentaire seront réduites de plus de 500,000 $. Pour nous, cela est un aspect important qui doit être pris en considération.

Nous nous soucions bien sûr également du fait que bon nombre des programmes qui seraient visés par ces plafonds ou compressions si d'autres secteurs connaissaient des dépassements de crédit sont d'une importance cruciale pour l'industrie. L'ensemble du secteur de l'agriculture primaire fait face à des niveaux de revenus qui sont les plus bas en termes réels depuis au moins 20 ans. Par exemple, le prix du blé nous ramène à 1971. Lorsque les prix initiaux ont été annoncés cette année, nous n'avons même pas obtenu une hausse de 3 p. 100; nous avions une diminution d'environ 30 p. 100 pour certaines des céréales et, pour quelques-unes, même plus; pour le malt et l'orge, cela allait même jusqu'à 40 p. 100.

Nous comprenons donc les raisons. On dit toujours que le GATT est un gros problème, mais je dois dire que la réduction du revenu des agriculteurs ne vient certainement pas d'un manque d'efficacité ou d'initiative de leur part ni d'une mauvaise gestion.

Dans le dernier paragraphe de la page 2, nous demandons si des programmes tels que les programmes d'avances en espèces qui aident les agriculteurs à prendre de saines décisions de mise en marché sont considérés dans la Loi sur le contrôle des dépenses. Nous nous demandons aussi si le compte de stabilisation du revenu net a été considéré. Nous examinons certains des problèmes de la Société du crédit agricole, combien il va falloir d'argent pour le programme de location-bail avec option d'achat devant la multiplication des faillites dans ce secteur. Le programme à l'intention des agriculteurs débutants, les initiatives de gestion agricole—tout cela a été approuvé sous une forme ou une autre à Kananaskis. Qu'arrive-t-il maintenant? La FCA craint que ces programmes soient visés par les dispositions portant sur les initiatives nouvelles ou enrichies en matière de politique qui ne sont pas exemptées de la loi proposée. Nous aimerions donc savoir ce qu'il en adviendra dans ce nouveau programme.

Il y a d'autres programmes qui sont très importants non seulement pour l'industrie primaire mais également pour tout le secteur agro-alimentaire afin de maintenir notre compétitivité sur le marché international. Nous jugeons tout cela très inquiétant. Nous craignons que des cibles faciles telles que la recherche soient visées. Si nous voulons être à l'avant-garde de quoi que ce soit en agriculture, c'est pourtant probablement à la recherche qu'il faudrait penser.

[*Text*]

concerns about food aid and what can be cut back or what this proposed act could do to that.

On the third page we get down to what we are really concerned about, and that is the questions we are asking there. If a given program is more costly over one year and is exceeding the 3% limit, will it be necessary to reduce expenditures in the following year? If I read the proposals in the proposed act, the Finance Minister would in fact have to examine those programs. Just to look at them is all right, but if he has to take severe measures, we ask whether that will also affect the programs in other areas, or other programs.

The other thing we ask is, what guarantees will there be that agricultural programs that are not exempt from the spending control act will not suffer from budget cuts as a result of other sector programs exceeding their budgetary limits for economic or political reasons?

The third one is under which provision of the proposed act the federal government funding to the Canadian Wheat Board for pooling purposes will be considered. That one is not predictable. How are they going to control that? Where is it stated that this will be exempt? Is that in the emergency clause or in the amendment to the spending control act? How will that be taken care of?

I have already referred to NISA. It is not included in the exemptions, not the document I saw. Will it be considered under the new policy initiatives/enrichments provision? Where does it fit?

Under which provision of the proposed act will all the newly accepted farm financing and management programs appear? Where are they? They were already approved.

Does the emergency clause provision include agriculture? When it talks about emergency provisions, is agriculture also included in that? What are considered to be external shocks? How far does that go? What is an external shock? In my mind I understand some of the things I think it is, but is that the same in the minds of those who are drafting this document?

• 1610

The agriculture program spending is very difficult to forecast due to variability in the marketplace—very true. Many of our products are based on global international pricing. There are other influences that we cannot forecast, even a thing like the weather, which certainly has an influence.

What will be the effect on total agricultural program spending of an increase in an existing program or a new program? Does the introduction of a new program automatically imply an adjustment in the agriculture spending envelope?

Finally, where will existing and potential national transportation policies, including the Western Grain Transportation Act, the Feed Freight Assistance Program, and the Minimum Compensatory Rates, all these things, fit in this new legislation?

[*Translation*]

C'est donc une autre préoccupation. Nous avons également parlé de l'aide alimentaire et de ce que l'on pourrait supprimer ou de ce que ce projet de loi pourrait représenter.

Au milieu de la page 3, nous en arrivons aux questions qui nous préoccupent réellement, et nous posons les questions telles quelles. Si un programme donné coûte plus cher au cours d'une année, dépassant le plafond de 3 p. 100, sera-t-il nécessaire de réduire les dépenses de l'année suivante? D'après ce que j'ai compris du projet de loi, le ministre des Finances devrait en fait examiner ces programmes. S'il se contente de les examiner, c'est parfait, mais s'il doit prendre des mesures sévères, nous nous demandons si cela touchera également les programmes dans d'autres secteurs.

Une autre question, quelle garantie y aurait-il que des programmes agricoles qui ne sont pas exemptés de la Loi sur le contrôle des dépenses ne souffriront pas de compressions budgétaires parce que certains programmes d'autres secteurs auront dépassé leurs limites budgétaires en raison de motifs économiques ou politiques?

Troisièmement, en vertu de quelle disposition de la loi le financement accordé par le gouvernement fédéral à la Commission canadienne du blé à des fins de mise en commun sera-t-il considéré? C'est difficile à savoir. Comment va-t-on contrôler cela? Où dit-on que cela sera exempté? Par le biais d'une clause d'urgence? D'une modification à la Loi sur le contrôle des dépenses? Comment cela se fera-t-il?

J'ai déjà parlé du compte de stabilisation du revenu net. Il n'est pas inclus dans les exemptions, du moins pas dans le document que j'ai vu. Est-ce qu'il sera visé par les dispositions portant sur les initiatives nouvelles ou enrichies en matière de politique? Où se situe-t-il?

Dans quelle disposition de la loi figureront tous les nouveaux programmes de financement et de gestion agricole nouvellement acceptés? Où se trouvent-ils? Ils ont déjà été approuvés.

La clause portant sur les urgences comprend-elle l'agriculture? Quand on parle de dispositions en cas d'urgence, cela inclut-il aussi l'agriculture? Qu'entend-on par chocs extérieurs? Jusqu'où cela va-t-il? Qu'est-ce qu'un choc extérieur? J'ai une certaine idée de ce que cela représente pour moi, mais est-ce que ceux qui ont rédigé ce document pensent à la même chose?

Les dépenses au titre des programmes agricoles sont très difficiles à prévoir en raison du caractère variable du marché—tout à fait vrai. Beaucoup de nos produits dépendent du prix international. Il y a d'autres influences que nous ne pouvons prévoir, même quelque chose comme le temps, qui a évidemment une influence.

Quel sera l'effet sur les dépenses totales des programmes agricoles d'une augmentation au titre d'un programme existant ou nouveau? L'introduction d'un nouveau programme sous-entend-elle automatiquement un rajustement dans l'enveloppe des dépenses agricoles?

Finalement, quelle serait la place dans la nouvelle loi des politiques nationales de transport actuelles et potentielles, notamment la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest, le programme d'aide au transport des céréales fourragères et les taux compensatoires minimums?

[*Texte*]

Considering the number of questions being raised, I guess it becomes very noticeable that we have some major concerns, and on the fourth page we simply ask the question, why this legislation? I think the feeling is that when people and governments are elected, they are to be able to control their own expenditures and their own budget; why legislate themselves and put restrictions on what they can do and what they cannot do and it becomes part of the act?

Mr. Chairman, I will just leave it there. We mention other things. One under discussion right now is the third line of defence. If that were in place, how could we in fact have a third line of defence program, which is supposed to take up the shortfall when the first line of defence is not working? We do not get it from the marketplace or the safety net programs. The stabilization programs do not sufficiently provide for emergency conditions, and we are trying at present to work out some kind of a formula where the third line of defence is going to work. If this had been in place, where would we be?

The other question we ask is, why use 1991 as the base year? Why that when we look at agriculture expenditures?

Those are my comments. Thank you very much.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you. I have only one comment: after verifying with the reserch people, NISA will definitely be included in the self-financing list.

Mr. Jespersen: So that is one answer.

Mr. Sobeski (Cambridge): Going through the list the other day, I noticed that NISA was missing, so I had that question.

I thank you for coming in, because certainly you raise a number of questions that are specific to your industry.

I want to clarify a few points. On page 2, for example, you said that this is not the result of inefficiency or lack of initiative. I think we all recognize that indeed agriculture is an industry. Coming from Cambridge, Ontario, an urban riding, I have started to appreciate that it is an industry, and the connection is, I guess, that my constituents have to eat, so it is very good.

I want to go back to the top of page 2 just so I get a handle on the numbers you are talking about. When you talk in about the third or fourth line about "increased around 6% per annum in support of the agri-food sector" in what is called the "norm"—in other words, if we did not have crop failures or weather failures—could you be a little more specific about what expenses are defined in the "norm"?

Mr. Jespersen: Okay. I will ask Patrice just to give the first answer on that.

Mr. Patrice Dubé (Policy Analyst, Canadian Federation of Agriculture): The calculation was made taking into account all the self-financing programs, and also what we were concerned with as being the emergency programs, the

[*Traduction*]

Compte tenu des très nombreuses questions qui sont soulevées, je ne vous surprendrai pas en disant que nous sommes très inquiets et, à la quatrième page, nous nous interrogeons en fait sur le pourquoi de ce projet de loi? Nous estimons en effet que lorsque l'on élit des gens et des gouvernements, on suppose qu'ils seront capables de contrôler leurs dépenses et leur budget. Pourquoi est-il nécessaire que le gouvernement légifère à son sujet, se mettant dans le carcan des rigidités de la loi?

Monsieur le président, je m'arrêterai là. Nous disons un certain nombre d'autres choses. Nous parlons notamment de la troisième ligne de défense. Avec une telle loi, comment pourrait-on en fait avoir une troisième ligne de défense qui est censée compenser lorsque la première ligne ne suffit pas? Le marché et les programmes d'assistance ne suffisent pas. Les programmes de stabilisation ne prévoient pas les circonstances exceptionnelles et nous essayons à l'heure actuelle de trouver une formule qui tiendrait compte de la troisième ligne de défense. Si nous avions eu cela, où en serions-nous?

Nous aimerions aussi savoir pourquoi on prend 1991 comme année de référence quand on considère les dépenses agricoles?

C'est tout ce que je voulais dire, merci beaucoup.

Le vice-président (M. Couture): Merci. J'ai simplement un commentaire à faire: Après avoir vérifié auprès de nos documentalistes, je puis vous préciser que le compte de stabilisation du revenu net sera inclus dans la liste des programmes autofinancés.

M. Jespersen: C'est donc une réponse.

M. Sobeski (Cambridge): En lisant la liste l'autre jour, j'ai remarqué que ce programme manquait en effet et je voulais poser la question.

Je vous remercie d'être venus car vous soulevez certainement des questions propres à votre industrie.

J'aimerais quelques éclaircissements. A la page 2, par exemple, vous déclarez que ce n'est pas le résultat de l'inefficacité ou du manque d'initiative. Nous reconnaissons tous que l'agriculture est en effet une industrie. Venant de Cambridge en Ontario, qui est une circonscription urbaine, je comprends bien qu'il s'agit là d'une industrie et, évidemment, mes électeurs doivent pouvoir manger, et c'est donc une industrie importante.

Je voudrais maintenant revenir à la quatrième ligne du deuxième paragraphe de la page 2 où vous dites que les dépenses ont augmenté de près de 6 p. 100 par année pour appuyer les programmes normaux—ce qui veut dire, s'il n'y a pas eu de problèmes de récolte ou de temps. Pourriez-vous préciser un peu quelles sont les dépenses considérées dans ces programmes normaux?

M. Jespersen: Je vais demander à Patrice de vous donner une première réponse.

M. Patrice Dubé (analyste des politiques, Fédération canadienne de l'agriculture): Ce calcul a été fait en tenant compte de tous les programmes autofinancés et ce qui nous inquiétait aussi c'étaient les programmes d'urgence, ceux qui

[*Text*]

programs that will be under the emergency clause, because in the proposal itself there was no list of any programs that will be under that provision. So we took the programs that were under direct program payments for emergencies, and also the self-financing program already listed in the proposal, and we came to this number, which is a 6% increase per annum on the base reference, on the period that we are using here, 1985-86 to 1989-90. That is basically how the calculation was made.

• 1615

Mr. Sobeski: Okay. Then if I was to flip back to page 1 where we see this 60% averaging 12%, that would incorporate all the government assistance.

Mr. Dubé: That is correct.

Mr. Jespersen: The total expenditure.

Mr. Sobeski: Again, I thank you for raising all those questions, because indeed I can't answer them, but they do raise points that I guess are specific to the industry.

I have the budget of February in front of me. Although it shows government spending in the budget increasing 6.9%, it says let's take into account three special factors: the war in the Gulf, rises in unemployment insurance, and agriculture. While agriculture seems to be historically recognized because of what is happening in GATT and the Canadian farmers being caught in the cross-fire, while there has been, I believe, good support or indication from the government, I guess what I'm hearing from the CFA is that indeed they would like to see a little firmer commitment than just wondering what the definition of an emergency is.

Mr. Jespersen: Yes. That is a real concern. In the minds of a farmer, an emergency is if there is a drop in his income, whatever is the cause of it, if it is a natural disaster or if it is an international concern or whatever. I'm not sure this act would define an emergency in that same way.

Mr. Sobeski: I guess that's a concern, because while we want to put together a measure of concern, you don't want the legislation to be too restrictive; in other words, etch it in stone where there can be then no flexibility. But clearly you want a little bit more in the legislation than leaving it up to a subjective decision every other day.

Mr. Jespersen: Our interpretation of the third line of defence would cover that. If we have established the base and that base of income is not met, whether through the marketplace or whether through insurance programs or safety net, if we are still below, to the farmer that is an emergency, and that is where the third line of defence... In the minds of most farmers out there, it was that this would kick in and bring it up to the average.

I have to say that the farmers I work with—and that is most of them across Canada—would like to get their total income from the marketplace. The feeling is that they produce something that is so valuable to Canadians or to

[*Translation*]

seront visés par les dispositions d'urgence parce que dans la proposition elle-même, nous n'avions pas la liste des programmes qui seraient visés. Nous avons donc considéré les programmes de paiements directs d'urgence et les programmes autofinancés déjà énumérés dans la proposition et sommes parvenus à ce chiffre qui représente une augmentation de 6 p. 100 par an pour la période de référence que nous utilisons ici et qui va de 1985-1986 à 1989-1990. C'est ainsi que nous avons calculé ce chiffre.

M. Sobeski: D'accord. Donc, si je remontais au premier paragraphe de la page 2 où il est question de ces 60 p. 100 qui représentent une moyenne annuelle de 12 p. 100, cela englobe tous les programmes d'aide du gouvernement.

M. Dubé: C'est cela.

M. Jespersen: Toutes les dépenses.

M. Sobeski: Je vous remercie d'avoir soulevé toutes ces questions car je ne puis y répondre, mais cela va nous faire réfléchir à un certain nombre de choses propres à cette industrie.

J'ai le budget de février sous les yeux. Bien que l'on indique une augmentation des dépenses de 6,9 p. 100 on parle de trois facteurs spéciaux, la guerre du Golfe, les majorations de l'assurance-chômage et l'agriculture. Bien qu'il semble que l'on tienne toujours compte de l'agriculture du fait de ce qui se passe au GATT et que les agriculteurs canadiens se trouvent pris dans les feux croisés, et que vous estimiez que le gouvernement s'est montré assez généreux, la FCA souhaiterait que le gouvernement s'engage un peu plus fermement et qu'il précise exactement ce qu'il entend par urgence.

M. Jespersen: Oui. C'est en effet très important. Pour les agriculteurs, une urgence, c'est quand il y a une baisse de revenus, quelle qu'en soit la cause, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'une circonstance internationale ou autre. Je ne suis pas certain que cette loi définirait ainsi une urgence.

M. Sobeski: Je comprends que cela vous inquiète parce que vous voulez que l'on prévoie quelque chose mais vous ne voulez pas que la loi soit trop restrictive; il ne faudrait pas que cela supprime toute latitude. Mais il est évident que vous voulez un peu plus dans la loi qu'une décision subjective qui change tous les jours.

M. Jespersen: Notre interprétation de la troisième ligne de défense couvrirait cela. Si nous avons établi la base de revenu et que celle-ci n'est pas atteinte, que ce soit par le marché ou par des programmes d'assurance ou un filet de sécurité, si elle n'est toujours pas atteinte, il y a urgence pour l'agriculteur et c'est là que la troisième ligne de défense... De façon générale, les agriculteurs avaient compris que cette troisième ligne interviendrait pour compenser et leur permettre de rattraper la moyenne.

Je dois dire que les agriculteurs avec lesquels je travaille—c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux dans tout le Canada—aimeraient gagner tous leurs revenus sur le marché. Ils ont l'impression de produire quelque chose de

[*Texte*]

society generally that it should be paid for. The history of agriculture, unfortunately, has not been that. I could bring graphs where we see where it started in the marketplace and it has gone down over the years. Yet the livelihood of the farmers had to be considered, so somebody had to pick up the difference. That is maybe defining emergency and establishing a base income or something that is necessary for the livelihood of the farmer and then having that gap filled in.

Mr. Sobeski: A final question, Mr. Chairman, a question about referring to why the 1991 budget was picked as the base year, the reference period. If you were to establish it at 1989, some people would question that. Where would there be a base year to start for agriculture if not 1991? No matter what date you would pick... I think if we went back to 1985, which I will naïvely say was a good year for farming, is that where you start the base?

Mr. Jespersen: In most of our calculations, they don't let us take one year. They make us average, some of them a 15-year average, some a 5-year average, which is much better. But when you look at the immediate history of agriculture programs in Canada, 1990-91, or whenever you determine that, was not a good year for agriculture programs. I could have chosen 1988—much better—or 1987—much better.

• 1620

Mr. Sobeski: Okay.

Mr. Jespersen: A five-year average may be a better base, and then work 3%. If, for whatever reason, the government programs that were there for agriculture were low, in the year of their take—it starts at a low base. That is pretty bad. They say farmers in western Canada are going to have an 8% or 9% increase in their income this year. Normally, the news media pick that up and say, great. But they forget that in Alberta, Saskatchewan, and Manitoba the net realized income dropped by 40% or 50% in the last few years. An 8% or 9% increase on a tremendous drop does not do very much. We are saying that the year they are choosing there is not a best year, because you are staring from a lower base than you could have if you had taken the average of the last five years. That is our concern.

Ms Callbeck (Malpeque): You have certainly raised a number of very important questions in this brief. I come from the province of Prince Edward Island, an agricultural province, and I am fully aware of the difficult times farmers are having.

You mention that in some years the market does not provide the money. As you say, farmers certainly would like to get their money from the market, but that is not the way it has been in many years past. I understand your feeling that it is possible that this legislation could jeopardize the funding or money that is needed in those very difficult times. I think there are some very important questions here, questions that need to be answered by the government, and certainly the industry deserves to get answers to these questions.

[*Traduction*]

tellement précieux pour les Canadiens ou pour la société en général que cela devrait être payé. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous apprend l'histoire de l'agriculture. Je pourrais vous présenter des graphiques qui indiquent où cela a commencé sur le marché et comment cela a dégringolé au fur et à mesure des années. Il faut toutefois que les agriculteurs gagnent leur vie et que la différence vienne de quelque part. C'est peut-être ainsi qu'il faut définir une urgence et établir un revenu de base ou quelque chose qui est nécessaire pour faire vivre les agriculteurs.

M. Sobeski: Dernière question à propos du budget de 1991 comme période de référence. Si on avait choisi 1989, certains n'auraient pas été d'accord. Quelle année de référence choisir pour l'agriculture sinon 1991? Quelle que soit la date que l'on choisisse... je pense que si l'on était revenu à 1985, qui était une bonne année pour l'agriculture, est-ce de là que vous partiriez?

M. Jespersen: Dans la plupart de nos calculs, on ne nous laisse pas choisir une année. On nous demande une moyenne, dans certains cas une moyenne de 15 ans, dans d'autres de cinq ans, ce qui est beaucoup mieux. Mais si vous considérez l'histoire immédiate des programmes agricoles au Canada, 1990-1991, ou n'importe quelle autre année, il n'y a pas eu de bonne année pour les programmes agricoles. J'aurais pu choisir 1988—beaucoup mieux—ou 1987—beaucoup mieux.

M. Sobeski: D'accord.

M. Jespersen: Une moyenne de cinq ans peut être une meilleure base et prendre ensuite 3 p. 100. Si, pour une raison ou une autre, les programmes gouvernementaux pour l'agriculture étaient faibles, dans l'année choisie, on part d'une base faible. C'est très mauvais. On dit que les agriculteurs de l'ouest du Canada vont connaître une augmentation de 8 à 9 p. 100 de leurs revenus cette année. Normalement les médias déclarent que c'est magnifique. Ils oublient toutefois qu'en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, le revenu net réalisé a chuté de 40 à 50 p. 100 ces dernières années. Une augmentation de 8 ou 9 p. 100 sur une baisse semblable ne représente pas grand-chose. Nous disons donc que l'année qu'ils choisissent ici n'est pas une des meilleures années car on part d'une base plus faible qu'on l'aurait fait si l'on avait pris la moyenne des cinq dernières années. C'est ce qui nous préoccupe.

Mme Callbeck (Malpèque): Vous avez certainement soulevé un certain nombre de questions très importantes dans ce mémoire. Je viens de l'Ile-du-Prince-Edouard, province agricole, et je suis bien au courant des difficultés que rencontrent les agriculteurs.

Vous dites que certaines années le marché ne rapporte pas ce qu'il faut. Certes, les agriculteurs aimeraient que tous leurs revenus viennent du marché, mais il y a des années que ce n'est plus le cas. Je comprends que vous craigniez que cette loi limite les budgets ou les fonds disponibles pour compléter les revenus des agriculteurs en période difficile. Vous posez des questions très importantes auxquelles le gouvernement devra répondre et l'industrie a certainement droit à de telles réponses.

[*Text*]

On page 2, you mention research. What kind of reputation does Canada have in terms of R and D and agriculture? You mention that research could be a target. Wouldn't cuts in R and D be self-defeating in the long run because they would end up costing Canada in terms of increased efficiencies?

Mr. Jespersen: There have been a number of dollars put into research in Canada, whether they came from federal sources or provincial sources or the private sector. When you look at the whole agricultural industry, the production figures have gone up like you would not believe—dairy, cereal grains—and a lot of the increases are because of research development.

There are fewer cattle in the dairy industry today than there were 25 years ago, because of the increased production through breeding and through research. Actually, we are feeding less to these animals; we are getting greater production and there is less methane gas. There are a number of good environmental things which perhaps we would not have...and I am just mentioning dairy as an example. The increase in the New Zealand cattle production does not come up to the Canadian increase. Even the increase in the American cattle production does not come up to the Canadian increase. So it has been beneficial.

At the present time, we have not done very much market research. We have not done very much value-added processing in Canada. I think that is what it is going to be all about. The advance in technology has really done something for agriculture. With the prices we have to take, I don't know where we would be if that side of research had not happened.

I see what has happened on our own farm, the increase in our cereal production and how we have been able to use this technology to our advantage. This world is competitive. We look at it in a global context, and if we are not there we can lose by default. We emphasize research, and I know sometimes those research dollars buy—I was going to say politicians but I should not say that—governments. It is easy to pinpoint; there is so many million going into research. Let's take it out of there, because we have other problems. What we are saying is, if we are looking at only a 3% increase, that could seriously affect our future competitiveness and also our production and markets and the whole thing.

• 1625

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): I think you have raised a number of good points on this bill. I think one of them focuses on this whole definition of an emergency. From agriculture's point of view, it is going to be extremely important right across the country exactly how "emergency" is defined. It will be an escape clause for the government in the sense that if there is something that needs money, they can call it an emergency. The question, as you said, is how do you define an emergency?

[*Translation*]

Au paragraphe 2 de la page 3 vous citez la recherche. Quel genre de réputation le Canada a-t-il en matière de recherche et de développement en agriculture? Vous dites que la recherche pourrait être une cible. Des coupures dans la recherche et le développement ne seraient-elles pas doublement néfastes à long terme puisqu'elles coûteraient beaucoup au Canada qui perdrait du terrain?

M. Jespersen: Il y a eu quelques investissements importants au Canada dans le secteur de la recherche, que cela vienne de source fédérale ou provinciale ou encore du secteur privé. Si l'on considère l'ensemble du secteur agricole, les chiffres de production ont augmenté à un rythme incroyable—secteur laitier, secteur céréalier—et beaucoup de ces augmentations sont dues à la recherche et au développement.

Il y a moins d'animaux aujourd'hui dans le secteur laitier qu'il y en avait il y a 25 ans parce que la production a augmenté grâce aux améliorations génétiques et à la recherche. En fait, nous nourrissons moins ces animaux, nous obtenons une production supérieure et il y a moins de méthane. Il y a un certain nombre de choses que l'on a pu faire pour l'environnement et que l'on n'aurait probablement pas... et le secteur laitier n'est qu'un exemple. L'augmentation de production du bétail néo-zélandais n'atteint pas l'augmentation canadienne. Même le bétail américain produit moins. La recherche a donc donné des résultats.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas fait beaucoup de recherche de marché. Nous n'avons pas non plus encore fait beaucoup de transformation à valeur ajoutée. Je crois que tout cela va être très important. Les progrès technologiques sont très sensibles en agriculture. Avec les prix qu'il nous faut accepter, je ne sais pas où nous en serions si nous n'avions pu profiter des résultats de la recherche.

Je vois ce qui s'est produit chez nous, l'augmentation de notre production céréalière et comment nous avons pu profiter de cette technologie. C'est un monde très compétitif. Nous voyons cela dans un contexte mondial, et si nous n'y sommes pas présents, nous risquons de perdre par défaut. Nous insistons sur la recherche, et je sais que quelques fois ces crédits à la recherche achètent—j'allais dire les politiciens mais je ne devrais pas—des gouvernements. Il est très facile de montrer que tant de millions sont consacrés à la recherche. Alors, on propose de les sortir de là car il y a d'autres problèmes. Mais ce que nous disons, c'est que si nous n'envisageons que 3 p. 100 d'augmentation, nous risquons de compromettre dangereusement notre compétitivité future ainsi que notre production et nos marchés.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Vous soulevez d'excellentes questions sur ce projet de loi. Il y a notamment le problème de la définition d'une situation d'urgence. Du point de vue de l'agriculture, la définition de ce terme va être extrêmement importante dans tout le pays. Ce sera une échappatoire pour le gouvernement en ce sens que s'il faut apporter des crédits à un domaine quelconque, il pourra dire qu'il y a urgence. La question, comme vous le disiez, c'est de savoir ce qu'on entend par situation d'urgence.

[*Texte*]

There is a legitimate problem in that you have to be careful not to put the definition too tightly, but it also has to be a definition that is going to allow some assuredness or some confidence that you have a reasonable idea as to what to expect and when to expect it in case you are faced with a situation.

Mr. Jespersen: Exactly!

Mr. Laporte: So I guess this is what I would like you to comment on. It seems to me if agriculture is faced with an emergency, it is faced with an emergency right now. I do not know how you could define an emergency any more than you have now with farmers right across the country losing their land and the drought you have had in Ontario, and the problems that exist right now with people trying to maintain their livelihood. I guess the question is that the third line of defence is supposed to meet that situation.

The government seems intransigent in that it is not going to bring any third line of defence forward, and I would think—and I would like your comment on this—that you must be concerned if the government does not appear to consider this an emergency and is not bringing third line of defence money forward. You must be concerned about exactly how the government is going to define an emergency if this one is not an emergency.

Can I have your comments on that?

Mr. Jespersen: Yes, indeed. I think I said earlier that in our minds we had a definition for "third line of defence", and it was not the first line of defence, it was the third. We wanted it to happen in the marketplace in safety net programs or stabilization, but if it is not going to be in the third line of defence, where will it be?

This whole exercise of agriculture policy review that we undertook, which was announced by Mr. Mazankowski back in 1989, our perception of that was that it was going to solve some problems, that if the emergency arose we would not have to go as farm leaders and define the problem, that we would have to go for an ad hoc program. It would be set in a formula and it would be a pay-out.

Well, that formula has not been established, we find out now, because we cannot get a definite answer from the Minister of Agriculture or whomever whether there needs to be pay-out. There is that emergency, because nothing really happened in the 1990-91 crop year, and I am talking about the crop year as defined by the Canadian Wheat Board. Everybody out there who is in the grains and oilseeds sector says it is terrible. And the other whammy that came down on us was the initial prices announced this year, another 30% or 40% decrease.

If that is not an emergency, as you say, if that does not trigger a third line of defence program or an ad hoc program, what in the world will? If you have a spending control act and that area is not defined... I agree that to have a narrow

[*Traduction*]

C'est un vrai problème car il faut faire attention à ne pas avoir une définition trop étroite, mais il faut aussi qu'elle puisse vous donner l'assurance que vous savez à peu près à quoi vous attendre dans une telle situation.

M. Jespersen: Exactement!

M. Laporte: C'est donc là-dessus que porte ma question. J'ai l'impression que si l'on doit parler d'état d'urgence dans l'agriculture, c'est bien maintenant qu'il faut le faire. Je ne vois pas comment on pourrait avoir une urgence plus grande qu'à l'heure actuelle où les agriculteurs dans tout le pays perdent leurs terres et où la sécheresse a sévi en Ontario, et où tous ces gens-là essaient tout simplement de survivre. J'imagine que la troisième ligne de défense est censée répondre à ce problème.

Le gouvernement a l'air de refuser catégoriquement de mettre en place une troisième ligne de défense et j'imagine—je voudrais savoir ce que vous en pensez—que vous devez être assez inquiets de voir que le gouvernement n'a pas l'air de penser que la situation est urgente et de vouloir débloquer les crédits nécessaires pour une troisième ligne de défense. Vous devez vous demander comment le gouvernement va bien pouvoir définir la notion d'urgence s'il considère que la situation actuelle n'en est pas une.

Qu'en pensez-vous?

M. Jespersen: En effet. J'ai dit tout à l'heure que nous avions pensé à une définition de la notion de «troisième ligne de défense», et qu'il ne s'agissait pas de la première, mais de la troisième. Nous voulions que cette ligne de défense soit mise en place sur le marché sous forme de programmes de protection du revenu ou de stabilisation, mais si cela ne fait même pas l'objet de la troisième ligne de défense, où allons-nous?

Nous avions l'impression que tout cet exercice de réexamen de la politique agricole annoncée par M. Mazankowski en 1989 allait permettre de résoudre certains problèmes et qu'en cas d'urgence nous ne serions pas obligés en tant que dirigeants agricoles de faire la démonstration du problème, mais qu'il nous suffirait de demander l'intervention d'un programme spécial défini par une formule et prévoyant un paiement.

Or, nous constatons maintenant que cette formule n'a toujours pas été établie, car ni le ministre de l'Agriculture ni qui que ce soit d'autre ne veut prendre position sur la nécessité éventuelle de remboursements. Nous avons une situation d'urgence, car il ne s'est en fait rien passé au cours de la campagne agricole de 1990-1991, et je parle de la campagne agricole définie par la Commission canadienne du blé. Tous les gens du secteur des grains et oléagineux disent que c'est épouvantable. Et pour corser le tout, il y a en plus eu cette diminution de 30 ou 40 p. 100 par rapport aux prix annoncés initialement.

Si ce n'est pas une urgence, comme vous dites, si cela ne déclenche pas l'intervention d'un programme de troisième ligne de défense ou d'un programme spécial, on se demande bien ce qui pourrait le faire. Si vous avez une loi sur le

[*Text*]

definition of it is not good, because then we are restricted again, but how broad do you have to make it? I think it has to definitely fit in with what our perception was of a third line of defence. That has to be what we consider to be an emergency.

• 1630

Mr. Laporte: I think there should be red flags waving all over the place, because the government obviously does not deem this enough of an emergency to put money forward, so anything coming under emergency is going to be very questionable. A lot of the questions you pose here really centre on what an emergency is—you know, Canadian Wheat Board deficits and the WGTA. I think there should be a lot of red flags being waved. It must cause a tremendous amount of concern for your membership.

Mr. Jespersen: Absolutely.

Mr. Laporte: As you said, in 1989 with the announcement of the "Growing Together" task force, a new era was going to be issued in for agriculture. It has not happened. The uncertainty still exists. A number of task forces came out at that time. There has really been only one piece of legislation in front of the House. One of the areas certainly is farm finance, which really needs attention. It appears that a new program for farm finance is going to have a very difficult time fitting under this legislation unless something else loses money.

I am wondering if you have had any discussions with respect to government on that aspect, because a farm financial program, I think you will agree, is essential and is required.

Mr. Jespersen: We make the point a bit when we talk about the Farm Credit Corporation in our brief. I happen to be on that particular task force, the farm finance and management task force. We made what we felt were some good recommendations as far as beginning farm programs and other areas. . .mortgages can be kept at a certain time and so on. But whatever program we announced or recommended, there was an expenditure involved at one point in time, whether it was in the area of interest reduction or a buy-and-lease-back by the corporation, or whatever. We make that as a point.

I guess we are still waiting, because from the Kananaskis meeting we understood that one of the things they were going to look at, almost next, was the implementation of some of those recommendations from the task force. I met with the chairman of the Farm Credit Corporation right afterward, and he felt very encouraged that something was going to move. But up until this time we have not heard any definite moves as to the implementation of some of those recommendations.

[*Translation*]

contrôle des dépenses qui ne définit pas ce domaine. . . Bien sûr, il ne faut pas avoir une définition trop étroite, qui nous limiterait, mais jusqu'à quel point faut-il l'élargir? Je crois qu'il faut qu'elle corresponde à notre notion de troisième ligne de défense. C'est cela qui doit être considéré comme situation d'urgence.

M. Laporte: C'est pourquoi il faudrait brandir les drapeaux rouges partout, car le gouvernement juge manifestement que la situation n'est pas suffisamment urgente pour justifier un versement d'argent, par conséquent toute situation d'urgence va être sujette à caution. Une bonne partie des questions que vous soulevez ici tournent autour de la notion d'urgence—vous savez bien, les déficits de la Commission canadienne du blé et la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest. Je pense qu'il faudrait brandir les drapeaux rouges de tous les côtés. L'inquiétude dans votre secteur doit être à son comble.

M. Jespersen: Effectivement.

M. Laporte: Comme vous le disiez, en 1989, avec l'annonce du groupe de travail «Partenaires dans la croissance», une nouvelle ère devait s'ouvrir pour l'agriculture. Mais il n'en a rien été. L'incertitude est toujours là. Il y a eu divers groupes de travail à l'époque. Mais on n'a en fait présenté qu'une seule mesure législative à la Chambre. Or, le financement agricole est certainement l'un des domaines dont il faut s'occuper. Il semble qu'il sera très difficile d'intégrer un nouveau programme de financement agricole dans le cadre de cette mesure sans pénaliser quelqu'un d'autre.

Je me demande si vous avez eu des discussions du côté du gouvernement à cet égard, car vous reconnaîtrez certainement qu'il est essentiel et nécessaire de mettre sur pied un programme de financement agricole.

M. Jespersen: Nous y faisons allusion quand nous parlons de la Société du crédit agricole dans notre mémoire. Il se trouve que je fais partie de ce groupe de travail, qui s'occupe du financement et de la gestion agricoles. Nous avons formulé des recommandations qui nous semblaient excellentes en ce qui concerne le lancement de programmes agricoles et d'autres choses. . . la préservation d'hypothèques à un moment donné, etc. Mais tous les programmes que nous avons annoncés ou recommandés entraînaient à un moment quelconque une certaine dépense, qu'il s'agisse de réduction des intérêts ou d'achat et de relocation par la Société ou d'autre chose. C'est clair et net.

Nous attendons toujours la suite, car d'après ce que nous avons pu comprendre à la réunion de Kananaskis, l'une des toutes premières choses qu'ils devaient envisager était la mise en place de certaines des recommandations du groupe de travail. J'ai rencontré tout de suite après le président de la Société du crédit agricole qui était enchanté de voir que les choses allaient bouger. Mais jusqu'à présent nous n'avons toujours pas de nouvelles sur la mise en oeuvre de certaines de ces recommandations.

[*Texte*]

Mr. Laporte: What has been your discussion on farm finance programs with respect to the implementation of this proposed legislation? If this legislation goes through, a lot of problems will arise. What sort of discussions have you had about that with the government? Have you received any assurances with respect to a farm finance bill coming into place?

Mr. Jespersen: We have had very little discussion as to the spending control act, or the government or the recommendations from the finance committee, the credit committee.

Mr. Dubé: We are still waiting for the costing figures from the government. We made some costing figures on our own on how much this program would cost the government per year, and those figures have not yet been done on the government side. We are waiting for them. They are looking at putting together an advisory group and trying to make some calculations through that advisory group. That is what we are looking at now. There is nothing on either the FCC side or the Agriculture Canada side as far as calculations for those programs are concerned.

Mr. Laporte: Are you not concerned that if this bill comes into effect, the farm finance group along with other task forces will simply become an academic group with nothing to implement because there will be no room?

Mr. Jespersen: I have to say it was the determination of the Canadian Federation of Agriculture that we were definitely going to be pushing on the farm finance side of the task force. But as was mentioned, we have been occupied with a lot of things. I guess when you are thinking of the survival of people out there because of the emergency programs, you don't spend a lot of time pressing government. We have a committee all set up and ready to push for the implementation, to talk to government about it, and as Patrice mentioned, to see that this is happening. But there has been a delay and we can't give a very definite answer.

• 1635

Mr. Dubé: The major problem is that those programs were put in place to complement the existing programs. A problem was identified and was acted on. So you see, for only one of those programs, the long-term debt loan program, I estimate that it will cost about $100 million per year for government. If that money is cut from other programs, we are going to jeopardize all the creativity to try to have some new, better and more efficient programs for agriculture. That is what the spending control administration could be doing to that creativity process already in place.

Even with all the existing programs in place, the net income for farmers still declined by 29% last year. There is a need there. The new programs that are going to be put in place or that we are asking for under the Task Force on Farm Finance and Management are just there to complement the existing programs, not to replace them, as this legislation may be doing to them.

Mr. Laporte: A base year being 1991, as you just indicated, farm income is down. I don't think this is a good year for a base year. What sort of representations and discussions have you had with the government? Have you had

[*Traduction*]

M. Laporte: Quelle a été la teneur de vos discussions sur les programmes de financement agricole dans le cadre de la mise en place de ce projet de loi? S'il est adopté, il va y avoir toutes sortes de problèmes. Quelle réponse avez-vous obtenue du gouvernement? Vous a-t-il donné des garanties sur la présentation d'un projet de loi sur le financement agricole?

M. Jespersen: Nous avons très peu parlé de la loi sur le contrôle des dépenses, du gouvernement ou des recommandations du Comité des finances.

M. Dubé: Nous attendons toujours les estimations chiffrées du gouvernement. Nous avons nous-mêmes chiffré le montant annuel que coûterait ce programme au gouvernement, mais le gouvernement n'a pas fait ce travail de son côté. Nous attendons leur estimation. Ils se préparent à constituer un groupe consultatif qui sera chargé de faire ces calculs. Nous en sommes là pour l'instant. Jusqu'à présent, ni la Société du crédit agricole, ni Agriculture Canada n'ont calculé le montant de ces programmes.

M. Laporte: Si le projet de loi est adopté, ne craignez-vous pas que ce groupe sur le financement agricole et les autres groupes de travail ne deviennent des groupes de pure forme sans aucune possibilité d'action concrète?

M. Jespersen: Je dois dire que la Fédération canadienne de l'agriculture avait décidé d'insister fortement sur l'aspect financement agricole de ce groupe de travail. Mais, je le répète, nous avons eu des tas de choses à faire. Quand il s'agit d'essayer de faire survivre des gens au moyen de programmes d'urgence, on ne consacre pas beaucoup de temps à faire le siège du gouvernement. Nous avons un comité tout constitué et prêt à discuter avec le gouvernement et, comme l'a dit Patrice, à faire aboutir toute cette question. Mais les choses ont pris du retard et nous ne pouvons pas donner de réponse catégorique pour l'instant.

M. Dubé: Le grand problème, c'est que ces programmes ont été mis sur pied pour compléter les programmes existants. On a constaté un problème et réagi en conséquence. Un seul de ces programmes, le programme à long terme de financement par emprunt va coûter, je crois, environ 100 millions de dollars par an au gouvernement. Si l'on retire cet argent à d'autres programmes, on va mettre en péril toute la créativité nécessaire pour mettre en place de nouveaux programmes plus efficaces et plus satisfaisants. C'est ce que risque d'entraîner cette administration du contrôle des dépenses pour le processus de créativité qui est déjà engagé.

Malgré tous les programmes qui existent déjà, le revenu net des agriculteurs a diminué de 29 p. 100 l'an dernier. Il y a donc un besoin. Les nouveaux programmes qui vont être mis sur pied ou que nous réclamons dans le cadre du Groupe de travail sur le financement et la gestion agricoles doivent simplement servir à compléter les programmes existants, et non les remplacer comme cela risque d'être le cas avec cette loi.

M. Laporte: Si vous prenez 1991 comme année de référence, comme vous venez de le dire, c'est une année où les revenus agricoles sont très faibles. Je ne pense pas que ce soit un bon choix pour une année de référence. Quel genre

[*Text*]

any discussion, any response from the minister? We are having trouble getting him in front of our agriculture committee, and I am just wondering if you have had better luck in chatting with him.

Mr. Jespersen: This is the first time we have presented a paper to anyone in government, except for when Mr. Mazankowski announced it and introduced it. I was in Edmonton at that meeting, and I brought up a few things. Way back then, I asked about NISA not being on.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): I would like to thank you very much for your presence here this afternoon. I would like to make one comment, though.

Since 1984 the total program increase on a yearly basis was 3.7%, while agriculture was given something like 12%. I want you to continue to believe, because your draft says that your tie-in with the 3%... Naturally we are going to take that into consideration and see what we can do, but this is a good example of what the government made and did with its total program spending in the last years.

Mr. Jespersen: Could I make a comment? In that same period of time the net realized income with all the government expenditure did not increase, it dropped. Farm income dropped. If we had not had that 12% per annum, instead of looking at a 20% or 30% or 40% drop, it would have been greater. Why? Because of the trade war, because of a number of factors. The main factor was not the farmers' fault. External things applied and caused it. The government tried to help it up a little; there was no choice.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We are pressed for time this afternoon. Again I would like to thank you very much for your presence and your input. I am sure it is going to be quite useful in the final drafting of the bill.

Mr. Dubé: May I make one other comment before leaving you? We have to point out that those expenditures are not only in agriculture. The numbers shown in the brief are the total expenditures on the agri-food sector, which involves everything—processors and research and inspection—everything.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We will keep that in mind. Thank you very much.

Some hon. members: Hear, hear!

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Now we will go to our next witnesses, the people representing the Canadian Taxpayers Federation, Mr. Gerrard and Mr. Furtan.

Gentlemen, we will allow you a statement. Please make it short so that we will have a little more time for questions.

[*Translation*]

de démarches avez-vous faites auprès du gouvernement? Avez-vous parlé au ministre, obtenu des réponses? Nous avons du mal à le faire venir ici, et je me demande si vous avez eu plus de chance que nous.

M. Jespersen: C'est la première fois que nous présentons un document à une instance gouvernementale, excepté quand M. Mazankowski a annoncé cette initiative. J'étais à Edmonton à cette réunion, et j'ai soulevé quelques questions. J'avais notamment demandé pourquoi le CSRN n'était pas inclus dans la liste.

Le vice-président (M. Couture): Je tiens à vous remercier d'être venus nous rencontrer cet après-midi. J'aimerais cependant faire une remarque.

Depuis 1984, l'augmentation totale des programmes a été de 3,7 p. 100 par an, alors que le secteur agricole recevait quelque chose comme 12 p. 100. Vous devez continuer à croire, parce que votre mémoire dit que votre situation s'articule autour des 3 p. 100... Evidemment, nous allons tenir compte de cela et voir ce que nous pourrons faire, mais c'est quand même un bon exemple de ce que le gouvernement a fait dans le cadre de ses dépenses totales de programmes au cours des dernières années.

M. Jespersen: Vous me permettez une remarque? Au cours de la même période, le revenu net, malgré toutes les dépenses gouvernementales, n'a pas augmenté, il a diminué. Les revenus agricoles ont chuté. Si nous n'avions pas eu ces 12 p. 100 par an, ce n'est pas de 20, 30 ou 40 p. 100, mais de plus encore que le revenu aurait chuté. Pourquoi? A cause de la guerre commerciale, à cause de toutes sortes de facteurs. La principale raison n'avait rien à voir avec les agriculteurs. Elle tenait à des facteurs extérieurs. Le gouvernement a essayé d'aider un peu les agriculteurs, il n'avait pas le choix.

Le vice-président (M. Couture): Le temps presse cet après-midi. Encore une fois, merci beaucoup de votre présence et de vos commentaires. Je suis sûr que cela sera très utile pour la rédaction finale du projet de loi.

M. Dubé: Puis-je ajouter une remarque avant de partir? Nous devons préciser que ces dépenses ne concernent pas seulement l'agriculture. Les chiffres mentionnés dans le mémoire représentent les dépenses totales du secteur agro-alimentaire qui englobe tout—la transformation et la recherche et l'inspection—tout.

Le vice-président (M. Couture): C'est noté. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

Le vice-président (M. Couture): Nous passons maintenant à nos témoins suivants, les représentants de la Fédération canadienne des contribuables, M. Gerrard et M. Furtan.

Messieurs, vous pouvez commencer par une déclaration, mais essayez d'être brefs pour nous laisser plus de temps pour les questions.

[*Texte*]

• 1640

Mr. Chris Gerrard (National Research Director and Chief Economist, Canadian Taxpayers Federation): Thank you, Mr. Chairman. We are very grateful for the opportunity to make a presentation to the House of Commons Standing Committee on Finance, and I will abide by your instructions. I understand that our brief has been circulated to all members of the committee.

Our organization views the national debt, which this year is surpassing $400 billion, as the major fiscal fact of the federal government's financial position. Members of this committee in particular are aware of how we arrived at this situation. The last federal surplus was in 1969–70, and the last time the federal government came even close to balancing its budget was fiscal year 1974–75. At that time our national debt was approximately $25 billion. Even if the federal government had balanced its budget every year thereafter, the national debt would have continued to double every eight or nine years to $50 billion in 1983–84 and to $100 billion this year.

Because the federal government started to overspend relative to its revenues starting in 1975–76, the national debt started to double every three or four years. It doubled to $50 billion in 1977–78, to $100 billion in 1981–82, to $200 billion in 1984–85 and to $400 billion this year. Interest on the debt has grown from about 5% of expenditures in 1974–75 to somewhere between 30% and 35% this year. To put it simply, the federal government has had a structural deficit since the mid–1970s.

The federal government, in our opinion, missed two opportunities to correct this structural deficit, during the economic boom of the late 1970s and that of the middle to late 1980s, but it failed to do so. The longer we postpone dealing with this structural deficit, the more painful the adjustment is going to be.

As a taxpayers organization, therefore, we support the principle of the spending control act. We support it for a number of reasons, which are listed in our paper. We are not delighted that the federal government is now proposing a spending control act; in fact, we think it is a very sad and depressing day for Canada when the federal government should have to propose such legislation and put some limits on its own spending. But we think that the spending control act represents the potential for significant change in political discourse in Canada. We think it represents a more realistic view of the role of government and of the fact that economic and social progress in Canada is a partnership among individuals, governments and voluntary associations, both profit and non-profit.

We think that the spending control act represents in some small degree a reassertion of the fiscal authority of the legislature—that is, the House of Commons and the Senate—over the executive branch of government. We think

[*Traduction*]

M. Chris Gerrard (directeur national de recherche et économiste en chef, Fédération canadienne des contribuables): Merci, monsieur le président. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir donné la possibilité de témoigner devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, et je vais suivre vos instructions. Je crois que notre mémoire a été distribué à tous les membres du comité.

Notre organisation considère que la dette nationale, qui dépasse cette année les 400 milliards de dollars, constitue l'élément le plus important de la position financière du gouvernement fédéral. Les membres de votre comité en particulier savent comment nous en sommes arrivés là. La dernière fois que le gouvernement fédéral a eu un excédent remonte à 1969–1970, et la dernière fois où le gouvernement a presque réussi à avoir un budget équilibré remonte à l'exercice 1974–1975. A l'époque, notre dette nationale était d'environ 25 milliards de dollars. Même si le gouvernement fédéral avait équilibré son budget tous les ans depuis cette date, la dette nationale aurait continué à doubler tous les huit ou neuf ans pour atteindre 50 milliards de dollars en 1983–1984 et 100 milliards cette année.

Comme le gouvernement fédéral a commencé à avoir un excédent de dépenses par rapport à ses recettes à partir de 1975–1976, la dette nationale s'est mise à doubler tous les trois ou quatre ans. Elle est passée à 50 milliards en 1977–1978, à 100 milliards en 1981–1982, à 200 milliards en 1984–1985 et 400 milliards cette année. L'intérêt sur la dette est passée d'un montant représentant environ 5 p. 100 des dépenses en 1974–1975 à quelque chose de l'ordre de 30 à 35 p. 100 cette année. Disons simplement que le gouvernement fédéral a un déficit structurel depuis le milieu des années 70.

Le gouvernement fédéral a raté à notre avis deux occasions de remédier à ce déficit structurel, au cours du boom économique de la fin des années 70 et de celui du milieu à la fin des années 80. Or, plus nous tarderons à remédier à ce déficit structurel, plus la rectification sera douloureuse.

En tant qu'organisation de contribuables, nous appuyons donc le principe de la loi sur le contrôle des dépenses. Nous l'appuyons pour diverses raisons que nous énumérons dans notre document. Nous ne sommes pas enchantés de voir le gouvernement fédéral proposer maintenant une loi sur le contrôle des dépenses; en fait, nous estimons qu'il est profondément triste et déprimant pour le Canada que le gouvernement fédéral en soit amené à proposer une mesure de ce genre et à limiter ses propres dépenses. Mais nous pensons que la loi sur le contrôle des dépenses ouvre la porte à un changement important du discours politique au Canada. Nous considérons qu'elle constitue une vision plus réaliste du rôle du gouvernement et du fait que le progrès économique et social au Canada s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre particuliers, gouvernements et associations bénévoles à but lucratif ou non.

Nous estimons que la loi sur le contrôle des dépenses constitue dans une faible mesure une réaffirmation des pouvoirs financiers de l'assemblée parlementaire—c'est-à-dire la Chambre des communes et le Sénat—sur l'exécutif du

[*Text*]

this legislation represents the beginning of a solution to the prisoner's dilemma, that while all of us collectively might agree that the federal government should reduce its deficit, so far each of us individually has been unwilling to suffer cuts to those programs from which we, as individuals, have benefited.

• 1645

We are very concerned about the national debt, and we think the national debt presents some very serious problems to our country. The very survival of our most basic safety nets, such as the Canada Pension Plan, the Canada Assistance Plan, unemployment insurance, and health care, is at stake. If we do not get the deficit down, we will no longer be able to fund these programs at present levels.

The debt is affecting our ability to grow out of the problem. The increasing tax burden is significantly reducing the incentive to work. It is making it harder and harder for individual Canadians, particularly in the sector remote to the jobs being generated—that is, the small business sector—to contribute their share towards economic growth. It has led to an appreciation of the Canadian dollar, a capital account surplus, and a current account deficit, which are adversely affecting the ability of our exporters and import-competing industries to compete internationally. It has reduced the flexibility of the federal government to make new investments in the social infrastructure needed to succeed in this increasingly competitive world. And it is basically unfair. It represents an intergenerational transfer of wealth from tomorrow's taxpayers to today's, and even from today's taxpayers to yesterday's consumers who benefited from the government overconsumption of the past.

We also think the national debt is contributing to our constitutional crisis. Hence, our organization views the national debt as one of the most important problems, if not the single most important problem, facing Canada today, on a par and connected with our present constitutional crisis.

So we support the principle of this legislation. In fact, we do not think it goes far enough. Because of the negative impact the debt is having on our economy, we believe the federal government should attempt to balance its budget even more quickly than this. We acknowledge that this is going to be painful, but we think the longer the federal government postpones doing so, the more painful it is going to be. Even if the federal government were to balance its budget next year, the national debt would continue to double once every eight or nine years. Eight or nine years from now we will have a national debt of $800 billion, and then a national debt of $1,600 billion.

[*Translation*]

gouvernement. Nous estimons que ce projet de loi représente un début de solution au dilemme du prisonnier, à savoir que tout en reconnaissant tous collectivement que le gouvernement doit réduire son déficit, jusqu'à présent aucun de nous individuellement n'a consenti à une réduction des programmes dont nous étions personnellement les bénéficiaires.

Nous sommes vivement préoccupés par la dette nationale qui engendre, d'après nous, de très graves problèmes pour notre pays. C'est la survie de nos filets de sécurité les plus fondamentaux, comme le Régime de pension du Canada, le Régime d'assistance publique du Canada, l'assurance-chômage et l'assurance-maladie qui est en jeu. Si nous ne réussissons pas à faire baisser le déficit, nous ne serons plus en mesure de financer ces programmes aux niveaux actuels.

La dette nous empêche de prendre l'expansion nécessaire pour sortir de ce problème. L'incitation à travailler diminue nettement devant le poids croissant du fardeau fiscal. Il est de plus en plus difficile pour les Canadiens, particulièrement dans le secteur éloigné de celui où se créent les nouveaux emplois—c'est-à-dire, celui de la petite entreprise—d'apporter leur contribution à la croissance économique. Cela a engendré une hausse du dollar canadien, un excédent du compte du capital, et un déficit du compte courant qui empêchent nos exportateurs et les industries concurrençant les importations d'être compétitifs au niveau international. Le gouvernement fédéral a de ce fait moins de souplesse pour effectuer de nouveaux investissements dans l'infrastructure sociale nécessaire pour réussir dans ce monde de plus en plus compétitif. Et c'est fondamentalement injuste. La richesse est en fait transférée d'une génération à l'autre, des contribuables de demain à ceux d'aujourd'hui et même des contribuables d'aujourd'hui aux consommateurs d'hier qui ont bénéficié de la surconsommation du gouvernement par le passé.

Nous estimons également que la dette nationale contribue à notre crise constitutionnelle. Notre organisation considère donc la dette nationale comme l'un des problèmes les plus importants, sinon le problème le plus important pour le Canada aujourd'hui, sur le même pied que la crise constitutionnelle actuelle et en rapport direct avec elle.

Nous sommes donc favorables au principe de ce projet de loi. En fait, nous trouvons qu'il ne va pas assez loin. Étant donné les répercussions négatives de la dette sur notre économie, nous trouvons que le gouvernement fédéral devrait tenter d'équilibrer son budget encore plus rapidement. Ce sera douloureux, nous l'admettons, mais plus le gouvernement fédéral attend, plus ce sera douloureux. Même si le gouvernement fédéral réussissait à équilibrer son budget l'année prochaine, la dette nationale continuerait à doubler tous les huit ou neuf ans. Dans huit ou neuf ans, notre dette nationale sera de 800 milliards de dollars et elle passera ensuite à 1 600 milliards de dollars.

[*Texte*]

Therefore we would like to make three proposals that will strengthen this legislation. First of all, we think that the federal government should not only have a limit on spending, but it should also have a limit on taxation. We are proposing that in this legislation the federal government should limit the rate of growth of its revenues to the rate of growth of the Canadian economy as a whole.

This is a proposal similar to what is found in the recent Taxpayer Protection Act passed by the Government of British Columbia, which has limited the rate of growth of expenditures by the Province of British Columbia to the rate of growth of the economy of British Columbia as a whole. The way that legislation works is they take the average rate of growth of the economy for the previous five years and the Minister of Finance is not permitted in legislation to present a budget that projects spending to increase greater than that amount.

We would propose that the Minister of Finance be restricted by this legislation from presenting a budget in which total government revenues are projected to increase at a rate of growth faster than the economy as a whole. If it should happen that revenues do in fact increase more rapidly, then the legislation should require the federal government to reduce taxes in a subsequent fiscal year in order to keep the rate of growth of revenue in line with the rate of growth of the economy as a whole.

• 1650

In the documents accompanying the release of the bill, the Minister of Finance is projecting, with the spending controls in place, a significant decline in the public accounts deficit from $30.5 billion this year to $6.5 billion by 1995-96 without increasing tax rates, and if he believes those estimates, then he should be willing to put such a limit on taxation in the bill.

Our second proposal is that interest on the debt should be included in the spending limits. We see no rationale for excluding it from the spending limits; in fact, in the accompanying documents no explanation is given as to why the Minister of Finance wishes to exclude interest on the debt from the spending limits.

Third, while we agree that the self-financing program should be excluded from the spending limits, we agree that the federal government should have a separate account for these programs. Nonetheless, past experience suggests that many of these programs turn out not to be self-financing, and unemployment insurance is a classic example. We propose that the Minister of Finance should monitor the 11 self-financing programs that are in the bill closely. The extent to which these programs turn out not to be self-financing should be included in the spending limits.

In conclusion, we support the principle of this bill. We think the bill does not go far enough, and we have made three recommendations for improvement in the bill.

[*Traduction*]

Nous souhaitons par conséquent présenter trois propositions pour renforcer ce projet de loi. Tout d'abord, le gouvernement fédéral devrait non seulement limiter les dépenses mais aussi limiter les taxes. Nous proposons que, dans ce projet de loi, le gouvernement fédéral limite le taux de croissance de ses revenus au taux de croissance de l'économie canadienne dans son ensemble.

C'est une proposition semblable à ce qui se trouve dans la loi récemment adoptée par le gouvernement de la Colombie-Britannique, la *Taxpayer Protection Act*, par laquelle le taux d'augmentation des dépenses de la province ne peut dépasser le taux de croissance de l'ensemble de l'économie de la Colombie-Britannique. Selon cette loi, on prend le taux moyen de croissance de l'économie des cinq années précédentes et le ministre des Finances n'a pas le droit de présenter un budget prévoyant une augmentation des dépenses supérieure à ce chiffre.

Nous proposons que cette loi impose une limite au ministre des Finances, l'empêchant de présenter un budget dans lequel les revenus gouvernementaux totaux devraient augmenter plus rapidement que l'économie dans son ensemble. Au cas où les revenus augmentent plus rapidement, le gouvernement fédéral serait tenu par la loi de diminuer les impôts au cours de l'exercice financier suivant pour que le taux de croissance des revenus corresponde à celui de l'ensemble de l'économie.

D'après les documents accompagnant la sortie du projet de loi, le ministre des Finances prévoit, une fois les mesures de contrôle des dépenses en place, une nette diminution du déficit des comptes publics de 30,5 milliards cette année à 6,5 milliards en 1995-1996, sans augmentation des taux d'imposition, et s'il croit ces chiffres, il devrait être prêt à prévoir ainsi dans la loi une limite au niveau d'imposition.

Notre deuxième proposition vise à inclure l'intérêt sur la dette dans les plafonds des dépenses. Nous ne voyons aucune raison de l'en exclure; en fait, dans les documents d'accompagnement, aucune explication n'est donnée sur les raisons pour lesquelles le ministre des Finances tient à exclure l'intérêt sur la dette des plafonds des dépenses.

Troisièmement, nous admettons que le programme d'autofinancement devrait être exclu des plafonds des dépenses, certes, mais nous estimons que le gouvernement fédéral devrait avoir un compte séparé pour ses programmes. Néanmoins, l'expérience a montré qu'il est finalement impossible de parvenir à un autofinancement pour beaucoup de ces programmes, et l'assurance-chômage en est un exemple classique. Le ministre des Finances devrait garder un contrôle étroit sur les 11 programmes autofinancés mentionnés dans la loi. En effet, si l'autofinancement se révèle impossible, les sommes à débourser devraient être incluses dans les plafonds des dépenses.

En conclusion, nous sommes d'accord avec le principe de ce projet de loi. Nous trouvons qu'il ne va pas suffisamment loin et nous avons présenté trois recommandations en vue de l'améliorer.

[*Text*]

We are concerned that the proposed spending control act will be only an act of Parliament, first introduced as a government bill; therefore, the present government or a new government could still amend or appeal the act in order to escape the spending limits. We acknowledge that the major restraint on government spending is going to be the court of public opinion. Our organization will be monitoring the success of the government in abiding by these spending limits and we hope this committee would do the same.

Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you, sir. We will start with Mr. Soetens.

Mr. Soetens (Ontario): Gentlemen, I appreciate your attendance here today and your giving us your thoughts.

First, I see your organization is based in Saskatoon. Are you both from that area? Just how many members do you have, and is it a national organization?

Mr. Gerrard: At the present time our organization is based in western Canada. It started in Regina two and one-half years ago, and virtually all of our membership at the present time comes from the four western provinces.

Mr. Soetens: Roughly how many members would there be?

Mr. Gerrard: We have over 20,000 members at the present time.

Mr. Soetens: The reason I am asking this, in a sense... I believe you were here for the previous presentation.

Mr. Gerrard: Yes, we were.

Mr. Soetens: There was a very clear point raised about the problems in agriculture, and certainly the point is a very legitimate point. Many of your members are from western Canada. Would you have any farmers in that group?

Mr. Gerrard: The two groups that support our organization most strongly are farmers and small business.

Mr. Soetens: On page 7 of your report, in the third paragraph, and I believe in your verbal presentation as well, you indicate a comment:

> Let us remind the members of this Committee that, even if the federal government starting balancing its budget next year, the national debt would continue to double, owing to the magic of compound interest...

Now, you have me kind of puzzled here, because elsewhere you say that the government on the operating side is showing a surplus but in total we are still showing a deficit because of the interest charge that we have. So if we balance the budget, are you talking only about program expenditures or total expenditures? In fact, if we balance the budget based on total expenditures, how then does the debt increase?

Mr. Gerrard: We are talking about total expenditures.

Mr. Soetens: Okay. Then we are paying the interest every year as we go along.

[*Translation*]

Malheureusement, la loi proposée sur le contrôle des dépenses ne sera qu'une loi votée, présentée tout d'abord comme un projet de loi d'initiative gouvernementale; par conséquent, le gouvernement en place ou un nouveau gouvernement pourra toujours modifier ou abroger la loi pour échapper aux plafonds des dépenses. C'est en fait le tribunal de l'opinion publique qui constituera la principale restriction sur les dépenses gouvernementales. Notre organisation suivra attentivement la situation pour voir dans quelle mesure le gouvernement respecte effectivement ces limites de dépenses et nous espérons que ce comité en fera autant.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Merci, monsieur. Nous allons commencer par M. Soetens.

M. Soetens (Ontario): Messieurs, je vous remercie d'être venus ici aujourd'hui pour nous donner votre point de vue.

Premièrement, je vois que votre organisation est basée à Saskatoon. Venez-vous tous les deux de cette région? Combien de membres avez-vous et s'agit-il d'une organisation nationale?

M. Gerrard: Actuellement, notre organisation est basée dans l'ouest du Canada. Elle est née à Regina il y a deux ans et demi et pratiquement tous nos membres actuels viennent des quatre provinces de l'Ouest.

M. Soetens: Combien de membres avez-vous approximativement?

M. Gerrard: Nous avons plus de 20,000 membres actuellement.

M. Soetens: Je vous pose cette question, dans un sens... je crois que vous étiez là pour l'exposé précédent.

M. Gerrard: Oui.

M. Soetens: On a parlé très clairement des problèmes dans l'agriculture et l'argument présenté est tout à fait légitime. Vous avez beaucoup de membres qui viennent de l'Ouest. Y a-t-il des agriculteurs dans ce groupe?

M. Gerrard: Les deux groupes qui appuient le plus notre organisation sont les agriculteurs et les petites entreprises.

M. Soetens: À la page 7 de votre rapport, au troisième paragraphe, et dans votre exposé oral également, si je ne me trompe pas, vous présentez un commentaire:

> Rappelons aux membres de ce comité que, même si le gouvernement fédéral commençait à équilibrer son budget l'année prochaine, la dette nationale continuerait à doubler, grâce à la magie des intérêts composés...

Je suis un peu perplexe parce que vous dites ailleurs que le gouvernement a un excédent dans le domaine du fonctionnement mais qu'au total, nous avons toujours un déficit à cause des frais d'intérêt que nous devons payer. Lorsque vous mentionnez l'équilibre du budget, parlez-vous seulement des dépenses de programme ou des dépenses totales? En fait, si nous équilibrons le budget en comptant les dépenses totales, comment la dette peut-elle augmenter?

M. Gerrard: Nous parlons des dépenses totales.

M. Soetens: Bien. Donc, nous payons l'intérêt chaque année au fur et à mesure.

[*Texte*]

Mr. Gerrard: But we are not paying off the capital.

• 1655

Mr. Soetens: No, but you are saying that owing to the magic of compound interest, our debt will double. Yet we are paying the interest every year. How does our debt double?

Mr. Gerrard: Every one of us is aware of the magic of compound interest every February when we are besieged by banks, trust companies and others trying to sell RRSPs to us.

Mr. Soetens: But compound interest is only a problem when you don't pay the interest of the previous year. Would you agree with that? If you are paying the interest every year, how does it therefore then compound?

An hon. member: I think you are on two different wavelengths here.

Mr. Soetens: Let me go to another point, then, and maybe you can think about that. Maybe we are referencing.

On page 8 of your presentation, you say:

> We propose that the Minister of Finance also be forbidden to present a budget for a controlled fiscal year that projects revenues to increase at a rate of growth greater than that of the Canadian economy as a whole;

For argument's sake, we currently have a $30 billion deficit, or a projected deficit according to the budget's documents. If it should happen that this year we have a growth rate of 5% in the Canadian economy, you are saying we can only increase revenues by 5%. I guess my question to you is, on that basis how will we ever get rid of that $30 billion deficit? Somewhere along the line don't our revenues have to increase faster than our expenditures in order to ultimately deal with the deficit we have to deal with?

Under this recommendation, it seems to me that some will argue that this year, for example, because of the poor economy, many business people, many farmers may not pay income tax. Next year circumstances could be totally different. For a minor increase in their revenue, all of a sudden they have to pay a lot of income tax. Yet under this basis our revenue may exponentially increase, even though the economy has not jumped up twentyfold. It seems to me you are restricting the ability of the government to increase its revenue, which it clearly must do if it's going to get rid of the deficit.

Mr. Gerrard: Our position would be that previous over-consumption relative to revenue by the federal government should be paid for largely by reductions in government consumption today.

Mr. Soetens: Okay, and I understand that. That was the next point I was getting to. "As a matter of principle, interest charges on past overconsumption by government. . .". You have made that comment, and in a sense, I do not

[*Traduction*]

M. Gerrard: Mais nous ne remboursons pas le capital.

M. Soetens: Non, mais vous dites que grâce à la magie des intérêts composés, notre dette va doubler. Pourtant, nous payons les intérêts chaque année. Comment notre dette double-t-elle?

M. Gerrard: Chacun de nous est mis au courant de la magie des intérêts composés chaque année au mois de février où nous sommes assiégés par les banques, les compagnies de fiducie et autres qui essayent de nous vendre des REER.

M. Soetens: Mais les intérêts composés ne posent un problème que si l'on ne paie pas les intérêts de l'année précédente. Êtes-vous d'accord sur ce point? Si vous payez les intérêts tous les ans, comment peuvent-ils s'ajouter?

Une voix: Je crois que vous n'êtes pas sur la même longueur d'ondes.

M. Soetens: Je vais donc passer à autre chose et vous pourrez réfléchir sur ce sujet. C'est peut-être une question de référence.

À la page 8 de votre mémoire, vous dites:

> Nous proposons que le ministre des Finances n'ait pas non plus le droit de présenter pour un exercice déterminé un budget prévoyant un taux d'augmentation des revenus supérieur au taux de croissance de l'ensemble de l'économie canadienne;

Disons, pour la discussion, que nous avons actuellement un déficit de 30 milliards, ou un déficit prévu correspondant aux documents du budget. Si le taux de croissance de l'économie canadienne était cette année de 5 p. 100 votre proposition nous interdirait d'augmenter les revenus de plus de 5 p. 100. Voici donc ma question, comment pouvons-nous, sur cette base, nous débarrasser de ce déficit de 30 milliards? Ne faut-il pas que nos revenus augmentent à un moment donné plus rapidement que nos dépenses pour nous permettre de finir par éliminer ce déficit?

Selon cette recommandation, certains pourraient dire que cette année, par exemple, étant donné la mauvaise conjoncture économique, de nombreuses entreprises et de nombreux agriculteurs ne devraient pas payer d'impôt sur le revenu. L'année prochaine, les circonstances pourraient être totalement différentes. Une augmentation mineure de leur revenu pourrait les obliger tout d'un coup à payer des impôts sur le revenu élevés. Pourtant, dans ces conditions, nos revenus pourraient augmenter de façon exponentielle, même si la performance économique ne s'est pas multipliée par 20. Il me semble que vous empêchez le gouvernement d'augmenter ses revenus, alors qu'il doit impérativement le faire pour éliminer le déficit.

M. Gerrard: À notre avis, la surconsommation antérieure de revenus du gouvernement fédéral devrait être en grande partie compensée par des réductions dans la consommation gouvernementale d'aujourd'hui.

M. Soetens: D'accord, je comprends. C'est justement là que je voulais en venir. «Par principe, les frais d'intérêt sur la surconsommation gouvernementale antérieure. . .». Vous avez fait ce commentaire et, dans un sens, je ne suis pas tout

[*Text*]

necessarily disagree with that thought. But the problem that comes in is that if you take that $30 billion deficit, to follow your argument to its ultimate conclusion, you would then have to say that today we would have to look at our program expenditures of about $110 billion or so and cancel $30 billion worth of programs to balance the budget. Do you honestly believe there is $30 billion worth of cuts to programs in the system that can be made?

Mr. Gerrard: This is a debate that is obviously going to come: where are the cuts going to be made? We see this legislation as setting the stage for that debate. It is, of course, a question of priorities. The point we would make is that the longer we postpone dealing with the deficit, the more painful it's going to be.

Mr. Soetens: I am totally in agreement with that statement. I guess my concern is how you have addressed it. That is my only concern. It seems you are tying the hands of government on revenue. You are tying the hands of government on tax increases, which could or could not be directly related to revenue. Revenue comes from taxation, or most of it does. There is also a possibility of having increases in revenue related to the overall health of the economy rather than increasing the rate of taxation. So you have tied the hands there. Further on, it seems to me, you also say to impose a limit on taxation. I presume what we are talking about there is the actual tax rates that exist, whether it be the 7% GST or the various income tax rates. I presume that is what you are talking about there, is it?

• 1700

Mr. Gerrard: We are talking about the total revenue.

Mr. Hartley Furtan (Member, Advisory Board, Canadian Taxpayers Federation): Yes. If the economy was to improve, we would hope that expenditures would drop. So part of your question would be answered that way.

The foundation of the second point is that the rate of taxation in the Canadian economy is providing adverse incentives for increasing productivity. If you try to balance the budget through higher rates of taxation, you are going to start to collect less taxes—revenue in total. We can see that where we come from, because we have had a terrific increase in taxation and a lot of small businesses are going out of business. People are losing their jobs, so unemployment is going up. There is a limit to how much tax you can get out of the existing economy. If the economy improves, then expenditures will drop and the fiscal situation will come into balance.

What we are saying is that while there is going to be a continuing increase in expenditures because of inflation, etc.—we place the limit at a 3% increase—we also have to place a limit on tax increases and then bring the thing to balance over time through budget cuts, which is a political debate. It is very much a political debate which programs we cut in order to maintain our economy as competitive to allow you to invest in social infrastructure that we need to be competitive and so on.

[*Translation*]

à fait en désaccord avec cette idée. Mais, et voilà le problème, si l'on prend ce déficit de 30 milliards et que l'on suit votre argumentation jusqu'à sa conclusion, il faudrait supprimer 30 milliards de dollars de programmes des quelque 110 milliards de dépenses de programmes engagés actuellement pour équilibrer le budget. Croyez-vous vraiment qu'il soit possible de parvenir à une réduction de 30 milliards dans les programmes en place?

M. Gerrard: C'est certainement un débat qui ne va pas tarder. Où les coupures vont-elles avoir lieu? Ce projet de loi prépare la scène pour ce débat. C'est, bien sûr, une question de priorités. A notre avis, plus nous attendons pour nous attaquer au déficit, plus ce sera douloureux.

M. Soetens: Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration. C'est plutôt votre façon de procéder qui me préoccupe. C'est mon seul souçi. Vous semblez priver le gouvernement de toute liberté d'action en matière de revenu. Vous l'empêchez d'augmenter les impôts, ce qui est peut-être en rapport direct avec les revenus. Les revenus proviennent essentiellement des impôts et taxes. Les revenus peuvent également augmenter du fait de la force de l'économie et non d'une augmentation du taux d'imposition. Vous éliminez donc toute liberté d'action. De plus, vous voulez également, me semble-t-il, imposer une limite à la fiscalité. Je présume qu'il s'agit ici des taux d'impôt ou de taxes en vigueur, que ce soit la TPS de 7 p. 100 ou les divers taux d'impôt sur le revenu. C'est bien de cela que vous voulez parler?

M. Gerrard: Nous parlons des recettes totales.

M. Hartley Furtan (membre, Conseil consultatif, Fédération canadienne des contribuables): Oui. Si l'économie devait reprendre nous souhaiterions voir les dépenses diminuer. C'est une réponse partielle à votre question.

La raison de notre deuxième argument est celle-ci: le taux d'imposition en vigueur dans l'économie canadienne décourage toute augmentation de productivité. Si l'on essaie d'équilibrer le budget en augmentant les taux d'imposition, on commencera à observer une diminution des recettes fiscales totales. C'est clair pour nous parce que nous avons subi une terrible augmentation des impôts et beaucoup de petites entreprises ferment leurs portes. Les pertes d'emplois sont nombreuses et le chômage augmente. Il y a une limite aux recettes fiscales que l'on peut extraire de l'économie existante. Si la situation économique s'améliore, les dépenses diminueront et la situation fiscale s'équilibrera.

Pour nous, tandis que les dépenses vont continuer à augmenter du fait de l'inflation, etc.—nous limitons l'augmentation à 3 p. 100—nous devons également limiter l'augmentation des taxes et rétablir petit à petit l'équilibre par des coupures budgétaires, ce qui fera l'objet d'un débat politique. Il faudra un débat politique pour savoir quels programmes doivent être réduits pour que notre économie reste compétitive et que l'on puisse investir dans l'infrastructure sociale nécessaire pour rester compétitifs, etc.

[*Texte*]

Mr. Soetens: But it seems to me that the cuts you are talking about will only continue to have us at the status quo. Somehow we need to raise the revenue to a level that matches total expenditures, including interest. What I take from your presentation is that in spite of all these improvements, we will have to reduce expenditures, if necessary. But the way I read your presentation, nowhere do we deal with that $30 billion.

Mr. Furtan: As the economy grows—

Mr. Soetens: No, because you have restricted our revenue—

Mr. Furtan: Right. You see, revenues will continue to rise as the economy grows.

Mr. Soetens: But you cut it back. Every time the revenue goes up, you cut it back, because your program says you cannot raise revenue more than the growth in the economy, which, if we use a reasonable projection of 3% or 4%, which is also the restriction on expenditure growth, it seems to me you restrict the revenue. You hold the expenditures or you reduce them, but that $30 billion somehow does not get addressed.

Mr. Gerrard: Over the last seven years program spending has grown about 3.7%. Total spending, including interest on the debt, has grown about 5.5%. Taxation has grown about 9% over revenues. Permitting revenues to grow at the same rate of growth as the economy is permitting revenues to grow somewhat, and taxpayers will therefore be paying some of the cost of balancing the budget.

Mr. Soetens: Using your example that the 9% growth in revenue that we have experienced versus a 3.5% growth in expenditures has enabled us to turn an operating deficit into an operating surplus. So the expenditures were held, and the revenue was allowed to increase, some of it through increased taxation, undoubtedly, but some of it because there were another 1.5 million people working, and all these kinds of things. It seems to me that the same kind of pattern that existed in the last five or six years has to exist in the next five or six years to ultimately balance the budget. It does not get rid of the debt, but at least it brings you to the point where the debt does not change, and then you can start worrying about how you are going to pay that.

Mr. Gerrard: The argument we are having here is over whether we are going to balance the budget in proportion by increasing revenues or cutting spending. The Minister of Finance himself has projected that without increasing tax rates, the budget deficit is going to decline to $6.5 billion by 1995, without any increase in tax rates. To us, that says that basically revenues are going to increase at the rate of growth of the economy. If that is indeed the case, let us put it in the legislation to provide that protection to taxpayers.

• 1705

Mr. Soetens: Okay.

Ms Callbeck: Certainly as a former business person, I share your concern about the debt.

[*Traduction*]

M. Soetens: Mais il me semble que les coupures dont vous parlez ne feront que maintenir le statu quo. Nous devons trouver le moyen de faire augmenter les revenus pour qu'ils correspondent aux dépenses totales, y compris les intérêts. Si je comprends bien votre mémoire, malgré toutes ces améliorations, nous devrons diminuer les dépenses, au besoin. Mais si je lis bien votre mémoire, nous ne réglons nulle part le problème des 30 milliards.

M. Furtan: Au fur et à mesure que l'économie reprend...

M. Soetens: Non, parce que vous avez limité nos revenus...

M. Furtan: Oui. Les revenus continuent à augmenter, voyez-vous, au fur et à mesure que l'économie croît.

M. Soetens: Mais vous les réduisez. Chaque fois que les recettes augmentent, vous les réduisez, puisque selon votre programme, l'augmentation des revenus ne doit pas être plus forte que celle de l'économie, soit 3 ou 4 p. 100 si nous prenons un chiffre raisonnable, ce qui est également la limite sur l'augmentation des dépenses, et il me semble que vous limitez les revenus. Vous maintenez les dépenses constantes ou vous les réduisez, mais vous ne réglez pas la question des 30 milliards.

M. Gerrard: Au cours des sept dernières années, les dépenses des programmes ont augmenté d'environ 3,7 p. 100. Les dépenses totales, y compris les intérêt sur la dette, ont augmenté d'environ 5,5 p. 100. L'augmentation des impôts a été supérieure d'environ 9 p. 100 à celle des revenus. Si ceux-ci peuvent s'accroître au même rythme que l'économie, ils pourront augmenter quelque peu et les contribuables assumeront donc une partie du coût d'équilibrage du budget.

M. Soetens: Je reprends votre exemple dans lequel l'augmentation de 9 p. 100 des revenus que nous avons eue comparée à un accroissement des dépenses de 3,5 p. 100 nous a permis de transformer un déficit de fonctionnement en un excédent de fonctionnement. Les dépenses sont donc restées constantes et les revenus ont pu augmenter, en partie à cause de la hausse des impôts, certainement, mais aussi parce qu'il y avait 1,5 million de travailleurs de plus, et toutes sortes d'éléments. Le schéma des cinq ou six dernières années devrait d'après moi se poursuivre au cours des cinq ou six prochaines années pour aboutir finalement à un équilibre du budget. On n'élimine pas la dette mais on arrive au moins au point où la dette ne change pas, et où l'on peut commencer à se demander comment la payer.

M. Gerrard: Toute cette discussion revient à savoir si nous allons équilibrer le budget en augmentant les revenus ou en diminuant les dépenses. Le ministre des Finances lui-même a prédit que sans augmentation du taux d'imposition, le déficit budgétaire allait être réduit à 6,5 milliards de dollars d'ici à 1995. Selon nous, cela signifie que les recettes vont augmenter conformément au rythme de croissance de l'économie. Si c'est le cas, qu'on le dise en toutes lettres dans la loi de façon à protéger les contribuables.

M. Soetens: Entendu.

Mme Callbeck: Comme j'ai moi-même été dans les affaires, je comprends vos inquiétudes au sujet de la dette.

[*Text*]

You said there were two farm groups that support or are members of your organization. What groups are they, please?

Mr. Gerrard: I did not say that. I said that the members of our organization are individuals, and the two largest groups of individuals who are supporting our organization, as individuals, are farmers and small business.

Ms Callbeck: All right. You have heard the submission that the Canadian Federation of Agriculture presented this afternoon. I would be interested in hearing your comments on the major concerns they raised.

Mr. Furtan: Certainly there is a cash shortage in the 1990 crop year, and the existing farm safety net program, GRIP, will kick out a lot of money in the 1991-92 crop year. I think that is what the gentleman was speaking about. Now, I had a difficult time understanding his argument about the base, but to me, whether or not the government gives money to farmers or whether they give it to fishermen or whether they give it to anyone else, is a political decision and we are not here trying to set priorities in any way for the expenditures.

We are simply saying that as representative taxpayers we think the deficit has to be brought down; the debt has to start to be paid off, and we can no longer endure increases in taxation. It is hurting our economy and it ultimately hurts the ability of businesses and entrepreneurs to contribute to paying it off. So I think that would be my answer. We are not here stating whether farmers should get more money, or fishermen, or anyone else. So that would be my answer.

Ms Callbeck: But you feel that the concerns that were brought up in this submission can be looked after under this new legislation?

Mr. Furtan: Well, the 1991-92 crop year will come under the GRIP program, and for those farmers that are in GRIP there will be a large pay-out. Now, there is some problem in each province because of the way the GRIP formula differs in each province. I am also a farmer, and, for sure, there is a shortage of cash in 1990. But in the 1991 crop year, we have not really gone through that yet to see what the problem is. I think the gentleman who is head of the CFA was making that point, that it is the 1990 issue for which there was no payment.

Ms Callbeck: Mr. Chairman, one other question. On education, I think there was a poll recently—I believe it was a Gallup poll—that said most Canadians support increased, not decreased, spending on education. Do you look on educational spending as an investment?

Mr. Furtan: Definitely. Very much so.

Mr. Gerrard: It is part of the social infrastructure of the economy. Investment in education is an investment in the social infrastructure, and our point is that the national debt is making it more and more difficult to make those kinds of investment.

Ms Callbeck: Are you in favour of increasing education now?

[*Translation*]

Vous avez dit que deux groupes d'agriculteurs soutiennent votre organisation ou y appartiennent. De quels groupes s'agit-il?

M. Gerrard: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que notre organisation était constituée de particuliers et que les deux plus grands groupes de particuliers qui soutiennent notre organisation sont les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises.

Mme Callbeck: D'accord. Vous avez entendu l'exposé de la Fédération canadienne de l'agriculture plus tôt cet après-midi. Je serais curieuse d'entendre ce que vous avez à dire à propos des préoccupations qu'elle a exprimées.

M. Furtan: Il ne fait pas de doute que pour la campagne agricole de 1990 il y aura pénurie de liquidités; on sait aussi que le Régime d'assurance du revenu brut versera d'importantes prestations pour la campagne 1991-1992. C'est de cela que parlait le porte-parole tout à l'heure, je crois. Par contre, je comprends mal son argument à propos de la base, mais pour ma part, que le gouvernement verse de l'argent aux agriculteurs ou aux pêcheurs ou à d'autres, il s'agit là d'une décision politique et nous ne sommes pas ici pour essayer d'établir les priorités en matière de dépenses.

Nous disons seulement qu'à titre de représentants des contribuables nous estimons qu'il faut résorber le déficit. Il faut commencer à rembourser la dette et il n'est plus possible d'augmenter les impôts. Cela fait du tort à l'économie, à tel point que les entreprises et les entrepreneurs auront du mal à contribuer à son remboursement. Voilà donc ma réponse. Nous ne sommes pas ici pour dire qui, des agriculteurs, des pêcheurs ou de quiconque d'autre, devrait toucher de l'argent. Voilà donc ma réponse.

Mme Callbeck: Mais vous estimez que les revendications exprimées dans son exposé trouvent leurs réponses dans la nouvelle loi?

M. Furtan: Écoutez, la campagne agricole 1991-1992 sera couverte par le RARB et ceux qui souscrivent au régime toucheront d'importants versements. De plus, il y a aussi des problèmes qui tiennent au fait que la formule du régime varie d'une province à l'autre. Moi aussi je suis agriculteur, et je sais très bien qu'il n'y a pas suffisamment de fonds pour l'année 1990. Mais la campagne de 1991 n'est pas terminée, si bien que nous ignorons encore quelle est l'ampleur du problème. C'était justement l'argument du porte-parole de la FCA, à savoir que c'est pour l'année 1990 qu'il n'y a pas eu de versement.

Mme Callbeck: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question. Un sondage récent—Gallup je crois—a révélé que la plupart des Canadiens sont en faveur d'une augmentation, et non d'une diminution des dépenses consacrées à l'éducation. Estimez-vous que les crédits consacrés à l'éducation représentent un investissement?

M. Furtan: Assurément. Tout à fait.

M. Gerrard: Cela fait partie de l'infrastructure sociale de l'économie. Investir dans l'éducation c'est investir dans l'infrastructure sociale, et ce que nous disons c'est que la dette nationale fait qu'il est de plus en plus difficile de faire ces investissements.

Mme Callbeck: Êtes-vous en faveur d'une augmentation des crédits à l'éducation aujourd'hui?

[*Texte*]

Mr. Gerrard: Education is a provincial responsibility—elementary and secondary education. We do have some concerns about the recent federal government initiative in education, yes.

• 1710

If you look at the United States, federal involvement in education began in the mid-1960s. Today, in the United States, federal expenditures in education are in the neighbourhood of 10%, but federal control over education is in the neighbourhood of 90%. The 10% is wagging the dog.

This has significantly reduced local autonomy and the ability of a public education system to respond to local needs and desires. It is also one of the reasons for the flight to private schools in the United States.

One of the reasons for the national debt has been federal government involvement in areas of provincial responsibility, and the government has used its funding power as a carrot to get the provinces to administer programs based on national standards, which are not necessarily responding to local needs.

So if I were a member of a school board anywhere in western Canada, or eastern Canada, I would be very concerned about the federal government initiative in education, for fear that we are going to take away local autonomy, increase spending on education, without necessarily getting anything more for it.

Mr. McCurdy (Windsor—St-Clair): Mr. Chairman, in all frankness, I have to apologize to the witnesses for the fact that I did not anticipate having to deal with this submission. Therefore, I did not get a chance to read it in advance.

I must tell you, however, that your response to the question on compound interest, your analysis of your additional recommendations with respect to the legislation, and certainly your statements with respect to the U.S. educational policy, have called seriously into doubt the credibility that should be accorded to your submission.

Having said that, I have to query you on the position that all you have to do is talk about keeping spending limited. It is somebody else's job to talk about policy and how it is supposed to come about. That is a position that has already got you into trouble because you represent, to a large measure, farmers in your membership, and you sat through a submission that—I will be blunt—contradicts a good deal of what you said.

There is no real reconciliation. You have said that you are not reflecting on any particular approach. The fact is, nevertheless, that you have a statement that implies quite specifically, in my mind, the directions in which you might go. The phrase is as follows:

[*Traduction*]

M. Gerrard: L'éducation est une responsabilité provinciale—l'éducation élémentaire et secondaire. Nous avons en effet certaines inquiétudes au sujet de la récente initiative du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation, oui.

Prenons l'exemple des États-Unis. La participation fédérale à l'éducation a commencé au milieu des années 60. Aujourd'hui, les dépenses fédérales américaines dans ce domaine représentent environ 10 p. 100, mais les décisions fédérales dans ce domaine représentent environ 90 p. 100. C'est donc le monde à l'envers.

Cette participation a considérablement diminué l'autonomie locale et l'aptitude du système d'enseignement public à réagir aux besoins et aux souhaits de la population. C'est aussi une des raisons qui expliquent l'exode vers les écoles privées aux États-Unis.

Un des facteurs qui a contribué à la dette nationale c'est la participation du gouvernement fédéral aux domaines de responsabilité provinciale. Le gouvernement s'est servi de son pouvoir de financement comme d'une carotte pour amener les provinces à administrer des programmes en fonction des normes nationales, ce qui ne correspond pas nécessairement aux besoins locaux.

Si je siégeais à un conseil scolaire dans l'Ouest du pays, ou même dans l'Est, je serais très préoccupé par l'initiative du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation car je craindrais qu'on supprime l'autonomie locale et qu'on augmente les crédits d'éducation sans nécessairement obtenir quoi que ce soit en retour.

M. McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le président, en toute honnêteté, je dois m'excuser auprès des témoins parce que je n'avais pas prévu avoir à répondre à leurs arguments. Je n'ai pas pu prendre connaissance du mémoire à l'avance.

Je dois vous dire, cependant, que votre réponse à la question de l'intérêt composé, votre analyse des recommandations supplémentaires relatives à la loi et tout particulièrement vos déclarations au sujet de la politique américaine en matière d'éducation jettent sérieusement le doute sur la crédibilité de votre exposé.

Cela dit, je me dois de vous poser des questions sur la position que vous avez prise, selon laquelle vous n'avez qu'à réclamer la diminution des dépenses et que c'est à quelqu'un d'autre de concevoir la politique et son application. C'est une position qui vous a déjà causé des problèmes parce que vous représentez, dans une grande mesure, des agriculteurs et vous étiez dans l'auditoire lorsqu'a été présenté un exposé qui, je serai franc, contredit une grande partie de vos affirmations.

Il n'y a pas de véritable rapprochement. Vous dites ne pas vous prononcer sur une formule en particulier. Le fait est, cependant, que vous avez un mémoire qui donne très bien à entendre la voie dans laquelle vous voudriez vous engager. Je cite:

[*Text*]

Utopianism is a great threat to both freedom and tolerance. Communal oneness is a noble aim, but the efforts to achieve it in a compulsory way have been responsible for much of the civil strife and violent human suffering in history. Complete coherence of opinion is simply not possible in civil societies.

That is a completely gratuitous statement, but it gives a clue. It gives a clue as to how it is possible to sit there and seriously argue that there should be limits on revenue. Well, that is flat out contradictory, and I will say it clearly, to any attempt to cut back on the deficit.

If looked at conversely, in response to the real question that was asked about education and training, and the significance of a growing economy to getting rid of the deficit... By the way, your assumptions about social programs that are implied in what you say are contradicted by Statistics Canada's findings that were recently released. They show that social programs since 1975 had little to do with the increase in the deficit. But if the economy falls, your recommendations are clear: government could not do a bloody thing to change things, and in fact what we are faced with is a situation in which investment is going to have to be made if our revenues are in fact going to grow at a rate that is going to allow us to deal with the deficit, because, by your own admission, the deficit is partly constructed by our economic failure and by the failure to make appropriate investment.

• 1715

I agree with you that farmers and small business people are hurt by taxation. Most Canadians would agree with you that too many small people are affected by taxation. But being allowed little time—and you have little time to present your case in view of others following—I wish that you had, in looking at this document, looked at the implications a little more closely in terms of justice as well as the overall map there, because you do have an obligation, if you come to a parliamentary committee, to say not just what the bottom line should be but also the limits on that bottom line and particularly how that bottom line affects the ability of ordinary Canadians to pay their taxes.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Is that it? Thank you very much, gentlemen.

Mr. Gerrard: May I respond to that?

Mr. McCurdy: I would welcome response.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Okay, go ahead.

Mr. Gerrard: We will gladly participate in debate as to where the spending cuts should take place in the appropriate forum. It is our understanding that today is not the appropriate forum. Today is the day when we are discussing a spending limit.

[*Translation*]

L'utopisme représente une grande menace à la fois pour la liberté et la tolérance. La communauté de vues est un objectif noble, mais le caractère obligatoire des efforts consentis pour la réaliser est responsable de la plus grande partie des conflits et de la souffrance humaine tout au long de l'histoire. La parfaite identité de vues n'est tout simplement pas réalisable dans nos sociétés.

Voilà une affirmation tout à fait gratuite, mais qui nous donne un indice. Elle nous laisse deviner comment il est possible de réclamer avec le plus grand sérieux du monde le plafonnement des recettes. Cela est tout à fait contraire à toute tentative de réduction du déficit.

Vue d'un autre angle, en réponse à la vraie question qui a été posée à propos de l'éducation et de la formation, ainsi que l'importance de la croissance de l'économie pour faire disparaître le déficit... Au fait, les hypothèses que vous formulez à propos des programmes sociaux et qui sont implicites dans vos propos sont contredites par les constatations de Statistique Canada publiées récemment. Elles montrent que les programmes sociaux, depuis 1975, ont eu très peu à voir avec l'augmentation du déficit. Toutefois, si nous sommes en période de récession économique, vos recommandations sont claires: le gouvernement ne peut rien faire pour y remédier et, en fait, il faudra que les investissements se fassent si nous voulons que nos recettes augmentent à un rythme suffisant pour nous permettre de faire face au déficit; en effet, vous l'avez dit vous-mêmes, le déficit est dû en partie à notre fiasco économique et à l'absence d'investissements opportuns.

Je conviens avec vous que la fiscalité fait du tort aux agriculteurs et aux chefs de petites entreprises. La plupart des Canadiens partagent votre avis selon lequel notre régime fiscal désavantage les Canadiens à revenu moyen et faible. Mais étant donné les brefs délais qui vous étaient impartis—et vous n'avez pas beaucoup de temps pour faire valoir vos arguments parce que d'autres vous suivront—j'aurais aimé que, en examinant ce document, vous vous penchiez davantage sur ses répercussions sur le plan de la justice ainsi que sur l'ensemble du projet; en effet, lorsque vous vous présentez devant un comité parlementaire, vous êtes tenus de ne pas simplement nous dire l'essentiel, mais de nous parler aussi des limites et surtout de la façon dont ce qui constitue pour vous une proposition finale influe sur la capacité contributive des Canadiens ordinaires.

Le vice-président (M. Couture): Vous avez fini? Merci beaucoup, messieurs.

M. Gerrard: Puis-je répondre à cette intervention?

M. McCurdy: Je serais ravi d'entendre votre réponse.

Le vice-président (M. Couture): D'accord, allez-y.

M. Gerrard: Nous participerons volontiers, dans le contexte approprié, à une discussion portant sur les secteurs où les compressions de dépenses doivent être effectuées. D'après ce que nous croyons savoir, ce n'est pas le but de la réunion d'aujourd'hui. Nous sommes ici pour discuter d'un plafond des dépenses.

[*Texte*]

We prefaced our remarks by saying that we felt it was a very sad day for Canada that a government had to propose legislation like this, but maybe that is the only way to bring about a rational and moderate debate on what the government priorities should be.

Mr. McCurdy: But the two are inseparable. You must understand that. That is why we have problems with this legislation, because they are inseparable. You do understand it, because it is included in your document. It is part of the debate.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We have one more question if it is all right with you.

Mr. Sobeski.

Mr. Sobeski: You mention at the end of your presentation that indeed it is the intent of your organization to sit back and measure how we are doing.

We had a presentation yesterday where one of the concerns was the public being cynical that indeed if you set a measurement out there and you do not reach it, then it could be a disaster and there could be a large debate as to whether or not Gramm-Rudman has been successful or a total failure.

But I guess the thing is if we say, let us set a target on spending controls, which is a moving target, but you want to add into that controls on revenues, which is another moving target, and you also want to include the interest expense, which means now making projections on interest rates... We have had other people come forward and make those same suggestions, but I am just wondering how you plan on sitting back and measuring this.

The concern is that as you add to the complexity of it, it then becomes more difficult to measure. It then becomes easier for governments to give all sorts of reasons why they did not meet a particular projection: we did not meet A because of this and we did not meet B because of that. Then you get back into this whole public scepticism thing.

I guess that is the question: how are you going to measure it, and do you not think that measuring it by adding more factors into it again makes it a lot more difficult?

Mr. Gerrard: A simple comment. It is my understanding that the legislation now requires the Minister of Finance, at the time of presenting his budget, to make a statement about the extent to which expenditures are within the limits and, if necessary, to make adjustments as a result of what has happened in the previous year.

The starting point for any debate is, of course, that we all have the same information and that we agree on the information, and the basic information we expect will continue to be provided by Statistics Canada and by the Department of Finance with respect to expenditures and revenues, the debt, the deficit, and interest on the debt.

[*Traduction*]

Au début de notre exposé, nous avons dit qu'il est très regrettable pour le Canada qu'un gouvernement doive proposer ce genre de mesure législative, mais c'est peut-être la seule façon de provoquer un débat logique et modéré sur les priorités que devrait adopter le gouvernement.

M. McCurdy: Mais les deux questions sont indissociables. Vous devez le comprendre. C'est pourquoi ce projet de loi nous pose des problèmes, parce que ces deux éléments sont indissociables. Vous l'avez compris, puisque vous en faites état dans votre document. Cela fait partie de la discussion.

Le vice-président (M. Couture): Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous avons une autre question pour vous.

Monsieur Sobeski, vous avez la parole.

M. Sobeski: Vous dites à la fin de votre exposé que votre organisme a l'intention d'évaluer notre rendement sans intervenir.

Hier, l'un des témoins nous a fait part d'une de ses préoccupations, selon laquelle le public est sceptique car si l'on se fixe un objectif et qu'on ne l'atteint pas, cela risque d'être catastrophique et de susciter un débat approfondi sur la question de savoir si Gramm-Rudman a été un succès ou un fiasco total.

Si nous décidons de fixer un objectif en matière de contrôle des dépenses, un objectif mobile, mais que nous voulons y ajouter un contrôle des recettes, ce qui constitue un autre objectif mobile, et si l'on veut aussi tenir compte des dépenses en intérêts, autrement dit faire des prévisions à l'égard des taux d'intérêt... d'autres témoins qui ont comparu devant le comité ont fait les mêmes propositions, mais j'aimerais savoir comment vous comptez faire pour évaluer la situation sans intervenir.

Le problème, c'est que plus on rend le système complexe, plus il devient difficile à évaluer. Il est alors plus facile au gouvernement de fournir toutes sortes de justifications lorsqu'une projection donnée ne s'est pas réalisée; par exemple, on peut dire que l'objectif A n'a pas été atteint pour telle raison et l'objectif B, pour telle autre. Dans ces cas-là, on crée à nouveau des doutes dans l'esprit du public.

Voici ma question: Comment allez-vous évaluer la situation, et, selon vous, le fait d'y inclure d'autres facteurs ne risque-t-il pas de vous rendre la tâche encore plus difficile?

M. Gerrard: J'ai une observation à faire. Si je ne m'abuse, le projet de loi exige que le ministre des Finances, lorsqu'il présentera son budget, fasse une déclaration sur la mesure dans laquelle les prévisions de dépenses sont respectées et, au besoin, fasse les redressements qui s'imposent compte tenu des événements de l'année précédente.

Le point de départ de toute discussion est bien entendu que nous ayons tous en main les mêmes renseignements et que nous soyons tous d'accord sur ce point; nous espérons que ces renseignements de base continueront de nous être fournis par Statistique Canada et par le ministère des Finances en ce qui a trait aux dépenses et recettes, à la dette, au déficit et au service de la dette.

[*Text*]

• 1720

We would view it as the role of this committee to provide information. This is a committee of the House of Commons and therefore a committee of the legislative branch of government, and we would hope you would do that as well.

You asked one other question that has escaped me.

Mr. Sobeski: About the number of moving targets and how you would measure them.

Mr. Gerrard: As a matter of principle, we think that interest on the debt should be included in the limits. We recognize that this puts a further constraint on the limits. We would prefer that the limit be increased somewhat, say to 4% or 5% a year, in order to maintain the principle that the interest on the debt should be included in the limits. We are willing to consider that flexibility with respect to that proposal.

Mr. Sobeski: But again, people have come in and said that if down the road you set inflation targets of 2%, then indeed maybe that should be your target, and if you allowed 5% or 3%... At 3% you are therefore increasing real spending, but I understand what you are saying.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Because of our schedule, we are going to stop there. Thank you very much, gentlemen.

Maintenant, on va passer à nos prochains invités qui représente l'Association canadienne des professeurs d'université.

To enable the members to ask as many questions as they would like, could you make a short statement, and then we will proceed with questions.

Mr. Fred Wilson (President, Canadian Association of University Teachers): It is difficult for professors to do, but I will try. I am Fred Wilson, president of the Canadian Association of University Teachers. With me is Robert Léger, research officer, and Donald Savage, our executive director.

We are here to talk about the legislation to control ceilings on program spending over the next five years. We are concerned with the possible effects this will have on universities, both in the area of research and the area of students.

As you probably read in either *Le Devoir* or *The Globe and Mail* a few days ago, the percentage of students at universities over the last 10 years increased by 39%. Faculty has increased about 13%. I think we have done a remarkable job of handling this increase. We are doing a lot of things we did not do before.

Of the bachelor degrees coming out of universities now, 55% are women, according to the data from Statistics Canada. This is a remarkable change from when I was an undergraduate. Decreases in the EPF funding have hurt us and made it more difficult, but we are not here to talk about that. We are here to talk about the possible effects of the spending limits on other programs.

[*Translation*]

A notre avis, c'est au comité qu'il incombe de fournir ces renseignements. C'est un comité de la Chambre des communes qui relève du corps législatif du gouvernement et nous espérons que vous vous occuperez également de cette question.

Vous avez posé une autre question que j'ai oubliée.

M. Sobeski: Elle portait sur le nombre de cibles mobiles et la façon dont vous allez les évaluer.

M. Gerrard: En principe, le service de la dette devrait être inclus dans les plafonds. Il est un fait que cela ajoute de nouvelles contraintes à ces plafonds. Nous souhaiterions que le plafond augmente légèrement, disons à 4 p. 100 ou 5 p. 100 par an, en vue de respecter le principe que l'intérêt sur la dette doit être prévu dans les plafonds. Nous sommes disposés à examiner cette souplesse dans le cadre de cette proposition.

M. Sobeski: Là encore, des témoins nous ont dit que si, à l'avenir, les objectifs en matière d'inflation sont fixés à 2 p. 100, alors ce devrait sans doute être votre objectif, et si l'on prévoit 5 p. 100 ou 3 p. 100... À 3 p. 100, on augmente les dépenses réelles, mais je comprends votre argument.

Le vice-président (M. Couture): Compte tenu de notre horaire, nous allons nous en tenir là. Merci beaucoup, messieurs.

We will now hear our next witnesses who represent the Canadian Association of University Teachers.

Pour permettre aux membres du comité de poser un maximum de questions, je vous demanderais de faire une brève déclaration et nous passerons ensuite aux questions.

M. Fred Wilson (président, Association canadienne des professeurs d'université): C'est une tâche difficile pour des professeurs, mais je vais faire de mon mieux. Je suis Fred Wilson, président de l'Association canadienne des professeurs d'université. Je suis accompagné de Robert Léger, attaché de recherche, et de Donald Savage, notre directeur exécutif.

Nous sommes ici pour parler de l'avant-projet de loi visant à fixer des plafonds aux dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années. Les répercussions éventuelles que ces dispositions auront sur les universités nous préoccupent, tant au niveau de la recherche qu'à celui des étudiants.

Comme vous l'avez sans doute lu dans *Le Devoir* ou *The Globe and Mail* il y a quelques jours, le nombre d'étudiants universitaires a augmenté de 39 p. 100 au cours des dix dernières années. Le nombre d'enseignants a augmenté de 13 p. 100 environ. Nous avons, à mon avis, très bien réussi à gérer cette augmentation. Nous faisons un tas de choses que nous ne faisions pas par le passé.

Sur le nombre d'étudiants qui sortent de l'université avec un baccalauréat, 55 p. 100 sont des femmes, d'après les données de Statistique Canada. Cela représente un changement considérable depuis l'époque où je faisais des études de premier cycle. La diminution des fonds alloués dans le cadre du financement des programmes établis nous a fait du tort et nous a créé de nouvelles difficultés, mais nous ne sommes pas ici pour parler de ces problèmes. Nous comparaissons aujourd'hui pour parler des répercussions éventuelles des plafonds de dépenses sur d'autres programmes.

[*Texte*]

We are sitting here, as I noticed when we came in, in the railway committee room. That reflects the wise investment of a previous Conservative government in the nation. They spent a lot of money investing in the future of this country. We agree with the position of the present government that to spend money in the area of universities is to invest in Canada's future.

A document called "Prosperity through Competitiveness" states that some Canadian managers still fail to recognize that investment in human resource development is just as important as investment in plants and equipment.

Another document, called "Learning Well and Living Well", states that an internationally competitive economy needs highly skilled workers. Highly skilled work is the basis for high pay and interesting, fulfilling work. These in turn are prerequisites for prosperity and a good quality of life.

• 1725

Research, too, is important. The "Prosperity Through Competitiveness" document notes with regret that the private sector investment in research and development as a percentage of the gross national product declined from .78% in 1986 to .74% in 1989, very low figures, the document says, by industrialized country standards.

The overall investment in research in Canada is also relatively low. If you take the comparison of the gross expenditures in R and D and compare it to the gross domestic product, we were in thirteenth place in 1988, and we have since fallen. Austria has moved ahead of us in 1990.

The sorry state of Canadian research was reported in an article in *The Ottawa Citizen* on September 5. It described what it is like to be a researcher in Canada in Canadian universities. How are we to attract young people into research? How are we going to get them to come through our university system if they end up working in terrible conditions?

Others agree with both the government and ourselves. I have lost my other quote. It was in *The Financial Post* this morning. The presentation by the Canadian Manufacturers' Association also said that research and development in Canada is falling behind. We need more and greater support for education.

I would remind this committee that the report to Barbara Sparrow of the House of Commons Standing Committee on Industry, Science and Technology, Regional and Northern Development in December 1990 recommended a goal of raising the ratio of the expenditures on R and D to the gross domestic product to 1.9% by the end of the millennium and up to 2.5% two years later. The Lortie Report, which reported to the Prime Minister, suggested that the budget

[*Traduction*]

La réunion d'aujourd'hui a lieu, je l'ai remarqué en entrant, dans la salle du Comité des chemins de fer. Celle-ci témoigne de l'investissement judicieux fait par un gouvernement conservateur antérieur dans l'intérêt supérieur du pays. Il a dépensé énormément d'argent pour investir dans l'avenir de notre pays. Nous appuyons la position du gouvernement actuel selon laquelle les dépenses effectuées dans le secteur universitaire constituent un investissement dans l'avenir de notre pays.

Selon un document intituté «La prospérité grâce à la compétitivité», certains gestionnaires canadiens ne comprennent toujours pas que les investissements dans le perfectionnement des ressources humaines sont tout aussi importants que ceux qui sont faits dans les usines et le matériel.

Un autre document intitulé «Bien apprendre et bien vivre» stipule qu'une économie concurrentielle à l'échelle internationale a besoin de travailleurs hautement spécialisés. Cette main-d'oeuvre très spécialisée débouche sur une forte rémunération et un travail intéressant et profondément satisfaisant. Ces facteurs sont, à leur tour, des conditions préalables à la prospérité et à une bonne qualité de vie.

La recherche est également importante. Dans le document intitulé «La prospérité grâce à la compétitivité» se trouve une observation regrettable, selon laquelle les investissements faits par le secteur privé dans la recherche et le développement, par rapport au produit national brut, ont diminué, passant de 0,78 p. 100 en 1986 à 0,74 p. 100 en 1989. Ce sont là des chiffres très faibles selon le document, d'après les normes des pays industrialisés.

L'investissement global fait dans la recherche au Canada est également relativement faible. Si l'on compare les dépenses brutes en R et D au produit intérieur brut, nous constatons que nous venions au 13e rang en 1988 et nous avons reculé depuis lors. L'Autriche nous a dépassés en 1990.

L'état déplorable de la recherche canadienne a fait l'objet d'un article dans le *Ottawa Citizen* du 5 septembre. L'auteur décrivait la situation d'un chercheur dans les universités canadiennes. Comment pouvons-nous attirer les jeunes vers la recherche? Comment allons-nous les inciter à faire de la recherche dans nos universités s'ils finissent par travailler dans des conditions déplorables?

D'autres sont d'accord et avec le gouvernement et avec nous. J'ai perdu mon autre citation. Elle provenait du *The Financial Post* de ce matin. Dans son mémoire, l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré également que nous prenons du retard, au Canada, en recherche-développement. Il faut absolument financer davantage l'éducation.

Je rappelle au comité que, dans le rapport présenté par Barbara Sparrow, présidente du Comité permanent de la Chambre des communes sur l'industrie, les sciences et la technologie, le développement régional et du Nord en décembre 1990, le comité recommandait que le gouvernement fédéral se fixe l'objectif de relever le rapport entre les dépenses en R-D et le produit intérieur brut à 1,9 p. 100 d'ici l'an 2000 et à 2,5 p. 100 deux ans plus tard. Le rapport

[*Text*]

envelopes of the research funding council should be doubled over three years, and remember that that report came out in 1987. The report further recommended that they be indexed at 1.5 times the increase in the gross domestic product. This has not happened.

Far from meeting these reasonable targets, the government has not done that; they have increased spending for research, to be sure, and we recognize that, but the point we want to make is that the ceiling that is being proposed might in fact require further cutbacks. If the inflation rate in Canada were to go on by 3% over the succeeding five years, then the increases that would be permitted by the act would allow financing at the present level—not increased but at the present level. But if, as has been known to happen in the past, estimates of inflation were somewhat low, the inflation rate was at 5%, as it currently is, or perhaps even higher, this would enforce further cutbacks in research funding for the granting councils. I mentioned research funding very briefly; it also affects the area of student aid.

The federal government, the present government, has strongly supported aid for native students and we welcome this. I think one of the great things that has happened in Canadian education over the last decade is the vast increase in the number of native students who are participating at the post-secondary level. We understand from the minister, Hon. Tom Siddon, that the limits proposed in this act are not to apply to programs for Indians and Inuit. Perhaps the committee could confirm this for us.

The point I want to make here is that if this is true, if the reports from Mr. Siddon are true, then the government is clearly not contemplating a total freeze on its budgets and it is not a total austerity budget. So after all, it is a matter of political decisions as to what you are going to do.

It is our view that the choices you make should be in the direction of investment in post-secondary education. We would go further and we would urge that the spending control act should specifically exempt research and development in particular, the funding councils, but also several other programs that are important to the universities, including student aid, the programs for the natives, programs for women, other equity programs. All these things, it seems to us, should be built in as exemptions to the proposed spending controls. We would urge that to build in these exemptions would simply be to follow the blueprint for prosperity in a competitive world that the government has begun to outline in its prosperity agenda.

• 1730

Thank you.

[*Translation*]

Lortie, soumis au premier ministre, recommandait que les enveloppes budgétaires du Conseil de financement des recherches doublent au cours d'une période de trois ans, et je vous rappelle que ce rapport a été publié en 1987. Les auteurs recommandaient en outre que le taux d'indexation de ces ressources soit d'une fois et demie la hausse du produit intérieur brut. Cela ne s'est pas fait.

Loin d'atteindre ces objectifs raisonnables, le gouvernement n'a pas suivi ces recommandations; il a certes augmenté les dépenses en matière de recherche, et nous l'admettons, mais ce que nous voulons vous faire comprendre, c'est que le plafond proposé risque d'entraîner de nouvelles coupures. Si le taux d'inflation au Canada s'élevait à 3 p. 100 au cours des cinq prochaines années, les augmentations prévues par la loi permettraient un financement au niveau actuel—pas d'augmentation, mais le niveau actuel. Toutefois, si les prévisions relatives à l'inflation étaient assez basses, comme cela a été le cas par le passé, si le taux d'inflation se situe à 5 p. 100, comme à l'heure actuelle, ou même plus, le gouvernement serait obligé de faire de nouvelles coupures dans le financement de la recherche pour les conseils subventionnaires. J'ai parlé brièvement du financement de la recherche; ces dispositions se répercutent également sur l'aide aux étudiants.

L'actuel gouvernement fédéral s'est montré très favorable à l'aide à l'intention des étudiants autochtones et nous nous en réjouissons. L'un des changements importants survenus dans le domaine de l'éducation au Canada, au cours de la dernière décennie, est la forte augmentation du nombre d'étudiants autochtones qui font des études postsecondaires. D'après les déclarations du ministre, l'honorable Tom Siddon, les plafonds prévus dans cet avant-projet de loi ne doivent pas s'appliquer aux programmes à l'intention des Indiens et des Inuit. Le comité pourrait peut-être nous confirmer cet état de choses.

Ce que je voudrais dire, c'est que si les propos attribués à M. Siddon sont vrais, le gouvernement n'envisage manifestement pas un gel total de ses budgets et il ne s'agit donc pas d'un véritable budget de restrictions. Après tout, les mesures que le gouvernement compte prendre sont le fruit de décisions politiques.

À notre avis, vous devriez opter pour les investissements dans l'enseignement postsecondaire. Nous irons plus loin en demandant instamment que la Loi sur le contrôle des dépenses prévoie une exemption précise pour la recherche et le développement, notamment les conseils de financement, mais également plusieurs autres programmes importants pour les universités, notamment l'aide aux étudiants, les programmes à l'intention des autochtones, les programmes pour les femmes et d'autres programmes d'équité. Tous ces programmes, à notre avis, devraient faire l'objet d'exemptions dans les dispositions proposées en matière de contrôle des dépenses. Nous insistons sur le fait que ces exemptions feraient tout simplement suite au projet de prospérité dans un monde concurrentiel que le gouvernement a commencé à décrire dans son programme de prospérité.

Je vous remercie.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you very much. Maybe we can answer the question you asked. The following programs will be exempt—this is in the last budget—major social transfer programs, such as old age security, family allowance benefits, unemployment insurance benefits and Indian and Inuit programs.

Would you like to question, Mr. Soetens?

Mr. Soetens: I have two very short questions. I appreciate the presentation and I appreciate the concern, but many of the points you raised about the share of research and gross national product... Coming from an industrial background, I understand the entire need for that kind of thing. If you are going to be, shall we say, a modern and competitive society, you want to make sure you are operating with the best tools available and you want to help develop some of those tools.

But it seems to me that some of the points you raised were that the government is doing its share; it is those other sectors that need to up the ante. The private sector primarily needs to be doing more. I am not saying government can't do more, but we need some more support from that other sector, and it seems to me that in your presentation, that point, although maybe not stressed, was there.

Mr. Wilson: I wouldn't want to disagree that the private sector should perhaps be doing more. It seems to me there is a gap in the sort of research and development processes we have in Canada. We have very good processes at the local level, small firms and so on. I think we have a pretty good set of institutions for research and development in the universities—pure research. But somewhere in between, like the Bell laboratories in the United States or similar institutions in the U.S., we don't have that sort of mid-term that is not looking for immediate application but is looking at basic research for longer-term application. We don't have that.

Having said that, I would also point out, however, that there have been these reports over the years criticizing the amount of money that is going for the basic research that is funded by the granting councils, and that is what I am concerned about here. That is under your control in a very direct way.

Mr. Soetens: I understand that point fully.

We have had some previous witnesses talking about revenue. Some witnesses yesterday talked about the total package, half the package, one-third of the package; it doesn't really matter which part you take. It seems to me that in addressing the point, the subject that is beyond our control is the private sector dollars going into research. One of the ways to encourage more of that to happen, which in a sense is fictitious, is to give greater tax incentives for those research dollars to go.

My question to you is, if you take the total package suggestion of others that we have to deal with both revenue and all expenditures and yet you give increased incentives to the private sector to invest in R and D, then you are affecting

[*Traduction*]

Le vice-président (M. Couture): Merci beaucoup. Nous pourrions peut-être répondre à la question que vous avez posée. Les programmes suivants seront exemptés, en vertu du dernier budget: les principaux programmes de paiements de transfert dans le domaine social comme la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage et les programmes visant les Indiens et les Inuit.

Voulez-vous commencer les questions, monsieur Soetens?

M. Soetens: J'ai deux brèves questions. Je vous remercie de votre exposé et des préoccupations dont vous nous faites part, mais bon nombre des points que vous avez soulevés au sujet du rapport entre la recherche et le produit national brut... ayant des antécédents dans l'industrie, je comprends ce qui justifie ce genre de besoin. Si nous voulons être, disons, une société moderne et concurrentielle, il faut faire en sorte de fonctionner en disposant des meilleurs outils possibles et participer à la mise au point de certains de ces outils.

Toutefois, à mon avis, vous avez laissé entendre entre autres que le gouvernement ne fait pas sa part; ce sont les autres secteurs qui doivent faire plus, et surtout le secteur privé. Je ne dis pas que le gouvernement ne peut pas faire davantage, mais nous devons obtenir plus d'appuis de la part du secteur privé, et dans votre exposé, vous avez fait cette remarque, même si c'était en passant.

M. Wilson: J'admets volontiers que le secteur privé devrait faire davantage. A mon avis, il existe une lacune dans les méthodes de recherche-développement que nous appliquons au Canada. Nous avons d'excellentes petites entreprises et autres établissements au niveau local. J'estime que nous disposons de bonnes institutions chargées de la recherche et du développement dans les universités—de la recherche pure s'entend. Mais entre les deux, il n'existe pas au Canada d'entreprises comme les laboratoires Bell ou autres institutions semblables aux Etats-Unis, qui ne s'intéressent pas aux applications immédiates mais veulent faire de la recherche fondamentale en vue d'applications à long terme. Ce genre d'établissements n'existent pas au Canada.

Cela dit, je signale toutefois que, au fil des ans, certaines critiques ont été formulées dans des rapports au sujet des fonds consacrés à la recherche fondamentale, laquelle est financée par les conseils subventionnaires, et c'est ce qui me préoccupe. Cela vous concerne directement.

M. Soetens: Je comprends parfaitement votre argument.

D'autres témoins avant vous ont parlé des recettes. Certains ont parlé hier de tout le train de mesures, de la moitié des mesures, d'un tiers des propositions; peu importe quelle partie on conserve. A mon avis, lorsqu'on examine cette question, ce qui échappe à notre contrôle, ce sont les fonds que le secteur privé consacre à la recherche. L'une des façons d'encourager ce genre d'initiatives, ce qui est fictif d'une certaine façon, consiste à accorder des stimulants fiscaux plus importants aux activités de recherche.

J'aimerais vous poser une question. Si vous retenez toutes les propositions faites par d'autres selon lesquelles nous devons tenir compte à la fois des recettes et des dépenses et malgré tout accorder des stimulants accrus au

[*Text*]

the revenue side of the government, which affects the deficit, and you are back to the same square we are in now. I would appreciate your comment. Would increased tax deductions or benefits, however you want to describe them, improve the R and D dollars of the private sector?

Mr. Wilson: Don Savage would like to try that one.

Mr. Donald C. Savage (Executive Director, Canadian Association of University Teachers): It is hard to answer that as a blanket generalization, but there certainly was an interesting piece of research done at the University of Toronto that suggested not; that is, if you go that route and put your major emphasis on that route, then you run into a whole series of difficulties in terms of defining what the tax exemptions actually are for. Governments in the past, the previous government in particular, of course, ran into very serious problems in that regard. I think there are therefore two difficulties. There is the difficulty you mentioned that if you do that, you will reduce government revenues, and, secondly, if you do it you may find that it is extremely hard to administer in a way that will actually produce the research and not produce a great accounting game between corporations and the federal government.

• 1735

I think our general feeling in the past has been that the federal government is better off when it is in fact more specific in what it does. For instance, we were prepared—once it was reformed and changed a bit—to go along with the notion of what they do in the granting councils, where they are trying to encourage the private sector by matching grants and that sort of thing. That is a more direct way of doing it. I think we would be quite unhappy if the net effect of proposals that you suggest would be to erode the tax base. Basic research in this country would suffer.

Mr. Wilson: Could I just make a point there, too? It does seem to me that one other factor should be mentioned, that is, the nature of the Canadian economy. We have two things here. One is that we are quite resource based in terms of agriculture, fisheries, forestry, and so on, and in other areas we are a branch-plant economy. Branch plants do not do a lot of this intermediate research. Neither can the resource-based industries carry on a lot of that research.

What we found in Canada is that things like the fishery, agriculture and so on have had the research done for them by the federal government. It is something the universities have co-operated with very much. There is a good working relationship. Of course, we think it would be very bad for the economy, particularly the provinces that depend on these, the ones down east, for example, if the research that was going on here was cut back in any significant way.

[*Translation*]

secteur privé pour qu'il investisse dans la recherche-développement, cela se répercute sur les recettes du gouvernement, ce qui influe sur le déficit, et on se trouve dans la même situation qu'au départ. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Pourrait-on inciter le secteur privé à investir davantage dans la recherche-développement grâce à des déductions ou avantages fiscaux accrus, quel que soit le nom qu'on leur donne?

M. Wilson: Don Savage aimerait répondre à cette question.

M. Donald C. Savage (directeur exécutif, Association canadienne des professeurs d'université): Il est difficile de généraliser en répondant à cette question, mais d'après des recherches intéressantes effectuées à l'université de Toronto, il semble que ce ne soit pas le cas; autrement dit, si vous choisissez cette option et y accordez une grande attention, vous risquez de vous heurter à toutes sortes de difficultés pour définir à quoi doivent servir ces exonérations fiscales. Par le passé, les gouvernements, et surtout le gouvernement précédent, bien sûr, se sont heurtés à de graves problèmes à cet égard. J'y vois donc deux problèmes. Il y a le problème que vous avez mentionné, c'est-à-dire, si vous le faites vous allez réduire les revenus du gouvernement, et, deuxièmement, si vous le faites, vous allez peut-être vous rendre compte que c'est extrêmement difficile de l'administrer de façon à ce que de la recherche en résulte et non un jeu de comptabilité entre les entreprises et le gouvernement fédéral.

Par le passé, nous étions de l'avis que c'est mieux lorsque le gouvernement fédéral s'occupe de choses plus spécifiques. Par exemple, nous étions prêts—après les réformes et amendements—à faire ce que font les conseils subventionnaires; ils essaient d'encourager le secteur privé avec des subventions de contrepartie et des choses similaires. C'est une façon plus directe de le faire. Je crois que nous serions très malheureux si l'effet net des propositions que vous suggérez serait de miner l'assiette fiscale. La recherche pure dans ce pays en souffrirait.

M. Wilson: Est-ce que je pourrais faire un commentaire là-dessus aussi? Il me semble qu'un autre facteur devrait être mentionné et c'est la nature de l'économie canadienne. Il y a deux points à considérer. D'abord, c'est que notre économie repose sur la vente des matières premières en ce qui concerne l'agriculture, les pêches et les forêts, etc. et dans d'autres secteurs nous avons une économie qui repose sur la transformation. Il n'y a pas beaucoup de recherche intermédiaire qui s'effectue à ce niveau. Les industries extractives ne peuvent non plus s'occuper d'une grande partie de cette recherche.

Nous avons vu qu'au Canada, c'est le gouvernement qui fait de la recherche pour les domaines tels que les pêches, l'agriculture, etc. Les universités ont beaucoup collaboré dans cette recherche. Il y a une bonne relation de travail. Bien sûr, nous croyons que ce serait très mauvais pour l'économie, en particulier pour les provinces qui en dépendent, les provinces à l'est, par exemple, si la recherche était diminuée de façon significative.

[*Texte*]

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I do not necessarily debate the point. I have seen some reports on the forestry industry, which is one of the largest, if not the largest industry in Canada—probably the largest industry in the world—indicating that Canada spends the least amount of dollars on research in the forestry side of things. I suggest to you that if other countries whose forestry industry is much smaller than ours as a percentage can spend more R and D dollars, do not rule out the resource sector in our country pulling up their socks either.

Mr. Wilson: I would not do that at all.

Mr. McCurdy: I have become just a little puzzled with the discussion. My colleague made reference to the possibility that incentives may in fact decrease revenues. My colleague from university days said that there is a study that says while it does not do any good to provide incentives, yet Sweden and many European countries do in fact provide incentives that they do not have a great deal of difficulty defining and tax penalties for failure to do R and D. The president siad that the resource industries cannot do research. The fact is they just do not do research.

I just spent about five days with Alcan looking at their research program and they do a damn fine job at it. So the models are there. But this is not really the subject of this debate. Industry, Science and Technology has been looking at this. We have heard this before.

I would like to get into some specific questions about the situation in universities and some of the government analysis of our economic situation that you cited. First of all, can you give me a notion of the relative expenditures per student as they have changed in the last 20 years in post-secondary education?

M. Robert Léger (agent des relations avec les gouvernements, Association canadienne des professeurs d'université): Je n'ai pas la réponse pour les 20 dernières années, mais j'ai certainement des chiffres pour les 10 dernières années.

M. McCurdy: Une estimation serait suffisante.

• 1740

M. Léger: En termes réels, en 1977-1978, les dépenses par étudiant étaient d'environ 9,500$ en dollars de 1986. En 1987-1988, dix ans plus tard, les dépenses par étudiant étaient rendues à 7,800$. En 10 ans, les dépenses par étudiant avaient donc diminué d'un peu moins de 2,000$. À ce sujet, j'aimerais faire un commentaire sur ce qui se passe aux États-Unis.

Mr. McCurdy: I want to get that on the table. I think it would be useful for other purposes to compare us to the United States. But I want to go on to another thing.

In its initial statement on educational policy, the government has said that it wants to double the number of scientists and mathematicians. Is that correct?

[*Traduction*]

M. Soetens: Monsieur le président, je ne remets pas nécessairement cela en question. J'ai eu l'occasion de voir des rapports sur l'industrie forestière, qui est une des plus grandes industries, sinon la plus grande au Canada—probablement la plus grande au monde—qui indiquent que le Canada dépense le moins dans le secteur forestier pour la recherche. Je vous dis que si d'autres pays qui ont une industrie forestière plus petite que la nôtre réussissent à dépenser plus pour la recherche et le développement, en pourcentage, il ne faut pas éliminer la possibilité que le secteur des matières premières dans notre pays puisse lui aussi faire un effort.

M. Wilson: Je ne ferais pas cela du tout.

M. McCurdy: Cette discussion me laisse un peu perplexe. Mon collègue a fait allusion à la possibilité que les incitations pourraient diminuer les revenus. Mon collègue et ancien confrère à l'université a dit qu'il y a une étude qui démontre que cela ne donne à rien de fournir des incitations; pourtant, la Suède et plusieurs pays européens fournissent des incitations qu'ils n'ont pas beaucoup de problèmes à définir et appliquent aussi des pénalités fiscales si la recherche et le développement ne sont pas effectués. Le président a dit que les industries extractives ne peuvent pas faire de la recherche. Le fait est qu'elles ne font tout simplement pas de recherche.

Je viens de passer à peu près cinq jours chez Alcan pour examiner leur programme de recherche, et ils font un très bon travail. Donc, il y a des modèles. Mais ce n'est pas vraiment le sujet de ce débat. Industrie, Sciences et Technologie étudie la question. Nous en avons déjà entendu parler.

J'aimerais poser des questions spéficiques quant à la situation dans les universités et l'analyse faite par le gouvernement de notre situation économique, que vous avez citée. Premièrement, est-ce que vous pouvez me donner une idée des dépenses relatives par étudiant au cours des dernières 20 années dans l'éducation postsecondaire?

Mr. Robert Léger (Professional officer, Relations with Governments, Canadian Association of University Teachers): I do not have the answer in terms of the past 20 years, but I definitely have numbers for the past 10 years.

Mr. McCurdy: An estimate will be sufficient.

Mr. Léger: In real terms, expenditures per student in 1977-1978 were approximately $9,500 in 1986 dollars. In 1987-1988, ten years later, expenditures per student had dropped to $7,800. So, in ten years, there has been a reduction of just under $2,000 in expenditures per student. In this regard, I would like to comment on what is going on in the United States.

M. McCurdy: Je voulais que ces renseignements soient consignés au procès-verbal. Je pense qu'il serait utile à d'autres fins de faire la comparaison entre le Canada et les États-Unis. Mais pour le moment je veux passer à une autre question.

Dans sa déclaration initiale au sujet de la politique de l'éducation, le gouvernement a dit qu'il veut doubler le nombre de scientifiques et de mathématiciens. Est-ce exact?

[*Text*]

Mr. Wilson: Yes. That is what it said.

Mr. McCurdy: The government has also said that it wants to increase the number of people trained by industry by fourfold. It has said it wants to eliminate illiteracy in this country over the next ten years. Do you think that would be possible under the spending and constraints that are prescribed in this bill, under any reasonable anticipation of the cost of doing that, the inflation rates, etc., which you have already cited?

Mr. Savage: Certainly insofar as the university sector is concerned, no. You have to see the financial situation of the university sector not only in relation to this legislation but also in relation to the cuts in the transfer payments in respect of post-secondary education. You should understand that those cuts, real cuts in dollars, took place this year. They have already had a dramatic effect upon the budgets for post-secondary education in the poorer provinces, notably in Newfoundland, Nova Scota, New Brunswick, and Manitoba. They are going to have, because they will be repeated in this coming year, a significant effect on every province and a catastrophic effect on the poorer provinces.

Then, of course, on top of that, you are building constraints on this legislation. So you cannot see this legislation in isolation. You have to see it as part of the total fiscal policy of the federal government in relation to post-secondary education.

I think what we need to tell you tonight is that in this coming year you are going to see the beginnings of a dramatic, financial crisis in Canadian universities. To suggest to them that they should be able to do all these various things while this financial crisis takes place is simply unrealistic.

M. Léger: Par exemple, les subventions de fonctionnement pour le Manitoba vont augmenter de 1.9 p. 100 et 150 postes à plein temps sont supprimés à l'Université du Manitoba. À Terre-Neuve, l'augmentation est de 0.1 p. 100 et le budget sera à l'origine de 100 mises à pied au Memorial University. En Nouvelle-Écosse, il y aura une augmentation de 1.2 p. 100 et les salaires des employés des universités sont gelés pour une période de deux ans. Ce sont des exemples de ce que M. Savage disait.

Mr. McCurdy: To summarize, it would be your position, initially presented by Dr. Savage, that unless there is an exemption, never mind industrial research, for post-secondary education, that is, in terms of contributions to operational expenditures and for research, there is really no way that the government's competitive agenda can really ever be met, both by virtue of looking at the isolated issue of post-secondary education and by looking at the specific accomplishments that the government has outlined as a part of that initiative.

• 1745

Mr. Wilson: Dr. Savage gave you the long answer and I will give you the short one. No, it can't meet those objectives.

[*Translation*]

M. Wilson: Oui. C'est ce qui a été dit.

M. McCurdy: Le gouvernement a également dit qu'il veut quadrupler le nombre de personnes formées en milieu industriel. Il a dit qu'il veut éliminer l'analphabétisme au pays d'ici 10 ans. Pensez-vous qu'il serait possible d'atteindre ces objectifs compte tenu des compressions budgétaires prévues dans ce projet de loi, et des coûts de ce genre de programme, des taux d'inflation, etc, qui sont des facteurs que vous avez déjà mentionnés?

M. Savage: En ce qui concerne les universités, ce ne serait certainement pas possible. Pour bien comprendre la situation financière des universités, il faut tenir compte non seulement de ce projet de loi, mais également des réductions des paiements de transfert qui visent l'enseignement postsecondaire. Il faut bien comprendre que ces réductions—qui étaient des réductions réelles des paiements en dollars—se sont produites cette année. Elles ont déjà eu un effet dramatique sur les budgets de l'enseignement postsecondaire dans les provinces les moins nanties, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Puisque ces réductions se feront de nouveau l'année prochaine, elles auront une incidence importante sur toutes les provinces et une incidence catastrophique sur les provinces les plus pauvres.

De plus, il y a les compressions prévues dans ce projet de loi. Donc on ne peut pas considérer ce projet de loi dans le vide. Il faut le voir dans le contexte de la politique financière globale du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire.

Ce soir il faut insister sur le fait que l'an prochain on va voir le début d'une crise financière dramatique dans les universités du Canada. Il est tout simplement irréaliste de leur dire qu'elles devraient pouvoir faire toutes sortes d'autres choses pendant cette crise financière.

Mr. Léger: For example, the operating grants for Manitoba will be increasing by 1.9 %, and 150 full time positions will be eliminated at the University of Manitoba. In Newfoundland, the increase will be 0.1 %, and because of the budget, there will be 100 people laid off at Memorial University. In Nova Scotia, the increase will be 1.2 %, and the wages of university employees will be frozen for two years. These are examples of what Mr. Savage was saying.

M. McCurdy: Pour résumer, vous estimez, comme M. Savage l'a dit au début, qu'à moins que les contributions pour les dépenses de fonctionnement et pour la recherche dans le secteur de l'enseignement postsecondaire ne soient exclues de ces compressions—sans parler de la recherche industrielle—le gouvernement ne pourra jamais atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en matière de compétitivité. Cela s'applique non seulement à l'enseignement postsecondaire lui-même, mais également aux autres objectifs précisés dans la politique du gouvernement.

M. Wilson: M. Savage vous a donné la réponse au long et moi je vais vous en donner une brève. Non, le programme du gouvernement ne peut pas rencontrer ces objectifs.

[*Texte*]

Mr. McCurdy: That's right.

Ms Callbeck: I just have a short question on the Canada Student Loan program. There is a paragraph on this program in your submission, and you mention that it needs to be improved. I would like to have your comments about how you feel it should be improved.

I have a lot of students and parents from time to time with problems concerning this, mainly based on the fact that the student loan limits haven't been increased since 1984, or the table with the parents' contribution hasn't been altered since that time. Are those the two main concerns, or do you have others, and if so, what are they?

Mr. Savage: We have both short-term and long-term concerns. Over the last few years, we have expressed to the government ways in which the existing program as structured could be improved, particularly for specific groups. There are real problems of access to the Canada Student Loan program by part-time students, many of whom, of course, are women. There could be ways in which we could be a bit more generous in relation to people who are underemployed, as distinct from unemployed, in terms of recent graduates from universities. There is more that we could probably do in relation to those, for instance, who are single parents. We have made suggestions along those lines.

There is, of course, the global question: is this the best way to do the student aid business? We are waiting to see what the report of Gail Cooke-Bennett has to say to see whether or not there is going to be a debate of that magnitude about student aid or not. In other words, we have taken it in the last six or seven years to be a fact of life that the only changes would be these kinds of tinkering changes with the existing program. But if her report, which I understand is in fact before the Secretary of State and about to be released, provokes a debate on the grand design, we will certainly enter into it at that time.

Ms Callbeck: Thank you.

Mr. Sobeski: Again, a good presentation for a whole number of reasons. For example, reading through pages 6, 7 and 8, you list good programs. I don't think anyone is questioning the programs, but it then gets down to the issue of saying, okay, even within those programs, it's a little micro-exercise saying that if you are going to have spending cuts or put a cap on that spending, it would be a very difficult exercise, and I do not think any one of the four of us would want to have to sit down and pick program four over program three. But it does show, I think, one of the real issues with this legislation.

Sometimes I think education gets caught by the blind side because you don't see the immediate returns. Certainly your organization has been around visiting MPs' offices. Again, we all get caught up in the question of where the immediate return is. Because there is a long-term payback... One of the concerns, and one of the concerns, I hope, that this government has and other governments, is that we don't make those mistakes and indeed cut off short-term... In other

[*Traduction*]

M. McCurdy: C'est exact.

Mme Callbeck: Je n'ai qu'une brève question sur le Programme canadien de prêts aux étudiants. Votre mémoire contient un paragraphe sur ce programme, et vous dites qu'il doit être amélioré. J'aimerais savoir comment vous croyez qu'il devrait être amélioré.

Je rencontre assez souvent des étudiants et des parents pour qui ce programme cause des problèmes, surtout parce que la limite des prêts aux étudiants n'a pas augmenté depuis 1984, et le tableau des contributions parentales n'a pas été modifié depuis cette date. Est-ce que ce sont vos deux principales préoccupations également, ou en avez vous d'autres? Dans l'affirmative, quelles sont telles?

M. Savage: Nous avons des préoccupations tant à long terme qu'à court terme. Au cours des dernières années, nous avons signalé au gouvernement comment le programme actuel pourrait être amélioré, particulièrement pour certains groupes. L'accès au programme canadien des prêts aux étudiants est difficile pour les étudiants à temps partiel, et on sait qu'une forte proportion de ce groupe se compose de femmes. Il y a peut-être une façon de se montrer un peu plus généreux envers les gens qui sont sous-employés, et non pas nécessairement chômeurs, particulièrement pour ce qui est des diplômés récents de nos universités. Par exemple, on pourrait également faire plus pour ceux qui sont chef de famille monoparentale. Nous avons fait certaines suggestions à ce sujet.

Bien sûr, la question globale qui se pose est la suivante: administrons nous l'aide aux étudiants de la meilleure façon possible? Nous attendons le rapport de Gail Cooke-Bennett avant de déterminer si l'aide aux étudiants fera l'objet d'un grand débat. En d'autres mots, au cours des six ou sept dernières années, nous avons pris pour acquis que les seuls changements au programme actuel seraient de simples retouches comme celles-ci. Mais je crois savoir que le rapport de M^{me} Cooke-Bennett est maintenant devant le secrétaire d'Etat et sera bientôt diffusé. S'il provoque un débat sur le système entier, nous y participerons volontiers le moment venu.

Mme Callbeck: Merci.

M. Sobeski: Encore une fois, voici une bonne présentation pour toutes sortes de raison. Par exemple, aux pages 6, 7 et 8, vous faites état de bons programmes. Je crois que personne ne remet en question les programmes comme tels, mais à un certain moment il faut se dire, voilà, parmi ces programmes, lesquels choisissons-nous si nous devons couper les dépenses ou les plafonner. Ce serait un exercice très difficile et je ne crois pas que l'un de nous quatre aimerait avoir à choisir le programme 4 plutôt que le programme 3. Mais je crois que ce petit exercice démontre clairement une des préoccupations importantes qui entourent ce projet de loi.

Parfois je crois qu'on manque de vision à long terme quand il s'agit d'éducation parce que l'on ne voit pas les résultats immédiatement. Votre organisme a certainement visité plusieurs députés. Encore une fois, nous nous laissons piéger par cette question des résultats immédiats. Rappelons-nous que les résultats sont à long terme... Une des inquiétudes de ce gouvernement ainsi que d'autres, du moins je l'espère, est que nous fassions l'erreur de couper à court

[*Text*]

words, let's be a little bit long-term in our thinking and beliefs. I am glad you raised some of the points you did because they do raise some interesting questions.

• 1750

The issue I would like to get your thoughts on is the finger-pointing that takes place. If tuition is $100, the student pays roughly 15% or 20% of that. The province pays 20% to 25% and the federal government, although no jurisdiction, anywhere from 50% to 60%. I have heard cases come back saying that the federal government says in a budget that it is going to increase post-secondary 6.5%. By the time it works its way back to the universities in Waterloo, the province has added some money, so the province says it will give an increase of 8.3%. But in that program, the province says you now also have to pay the pay equity program, so you end up with smaller amounts of money for the overall program.

When you get into the spending control legislation, it gets back to accountability. Because the funding comes from different levels, would the accountability not be easier if there were just one level you had to deal with as opposed to the finger-pointing that goes on?

I think that is the difficulty the post-secondary runs into. Students do not want to pay any more for their tuition, and you can debate back and forth as to whether the provinces are giving less money or the feds are giving less money. That seems to be a bigger problem with universities, not that we could put a cap on, but there are other sides to it.

Maybe there is a question in there and maybe you could give an intelligent answer to make the question look good.

Mr. Wilson: It does seem to me that you raise an important point. We do not live in a country like France where there is simply one level of government. I have read French magazines occasionally, and they do seem to indulge in a lot of finger-pointing about who is at fault for what is wrong with X.

We are bound to live in a complicated system as long as we have a federation that assigns primary responsibility for post-secondary education to one level of government, whereas we are also committed, and have been committed for the last 40 years, to a significant federal role in post-secondary education and research.

This development of a federal role is not unique to our country. It is true of Australia, it is true of the United States, it is true of Germany. They are federal regimes that are comparable to ours. In each of those countries over the past 40 years, the federal government has assumed an increasing role in post-secondary education, but it has in each of these jurisdictions given rise to the sorts of tensions you are pointing to.

[*Translation*]

terme... En d'autres mots, essayons de voir les choses à plus long terme. Je suis heureux de voir que vous avez soulevé certaines de ces questions car je crois qu'elles sont intéressantes.

J'aimerais connaître votre point de vue sur les accusations qui volent un peu partout. Si les frais de scolarité sont de 100$, l'étudiant en paie environ 15 ou 20 p. 100. La province en paie entre 20 et 25 p. 100 et le fédéral, bien qu'il n'ait pas de compétence en ce domaine, paie entre 50 et 60 p. 100. Il paraît qu'on dit dans certains milieux que le gouvernement fédéral a déclaré dans un budget qu'il allait augmenter le financement de l'éducation postsecondaire de 6.5 p. 100. Lorsque cela arrive finalement aux universités à Waterloo, la province a rajouté de l'argent, alors elle dit qu'elle va accorder une augmentation de 8.3 p. 100. Mais dans ce programme, la province dit que nous devons également payer pour la parité salariale, alors il ne reste que des montants réduits pour le programme entier.

Lorsqu'on regarde le projet de loi sur la compression des dépenses, on se rend compte que c'est avant tout une question de responsabilité. Puisque le financement provient de divers paliers de gouvernement, cette responsabilité ne serait-elle pas plus facile à déterminer s'il ne s'agissait que d'un seul palier? On assisterait à moins d'accusations de tous les côtés comme c'est le cas actuellement.

Je crois que c'est là la difficulté du système postsecondaire. Les étudiants ne veulent pas payer davantage pour les frais de scolarité, et on peut discuter longuement pour savoir si les provinces donnent moins d'argent ou si c'est le fédéral qui donne moins d'argent. Cela semble être un problème plus important pour les universités, non pas que nous pouvons les plafonner, mais il y a d'autres questions qui entrent en jeu.

Je crois qu'il y a une question dans ces propos et vous pourrez peut-être nous fournir une réponse intelligente afin que la question puisse le sembler aussi.

M. Wilson: Il me semble effectivement que vous soulevez une question importante. Nous ne vivons pas dans un pays comme la France qui n'a qu'un seul palier de gouvernement. Je lis des revues françaises à l'occasion, et il semble qu'ils jouent également ce jeu d'accuser un tel pour ce qui ne va pas dans le programme X.

Nous sommes voués à un système compliqué tant et aussi longtemps que nous avons une fédération qui donne la responsabilité première pour l'éducation postsecondaire à un certain palier de gouvernement mais qui engage également le fédéral dans l'éducation postsecondaire et la recherche, comme ce fut le cas au cours des 40 dernières années.

Cette évolution du rôle du gouvernement fédéral canadien n'est pas unique en son genre. C'est également le cas en Australie, aux Etats-Unis et en Allemagne. Ce sont des régimes fédéraux comparables aux nôtres. Dans chacun de ces pays au cours de ces 40 dernières années, le gouvernement fédéral a vu son rôle s'accroître dans le domaine de l'éducation postsecondaire, et dans chacun de ces pays, cela a donné lieu aux tensions que vous mentionnez.

[*Texte*]

I think things could be better. It seems to the Canadian Association of University Teachers that the whole question of funding of post-secondary education ought to be made much more regular and set in a more solid basis in which there could be a greater degree of accountability as to the provincial share, the federal share, and so on. We have just gone through a council meeting at which we debated some of these issues and came up with a policy on them, which we would be happy to send you. They are our ideas about how this might reasonably be regularized.

If you are really asking whether there is any way in which we could avoid these sorts of finger-pointing issues, at least with respect to levels of government, I think the answer is no. We could probably do better, but I do not think we can avoid it—as long as we are going to have not a fragmentation into 10 different systems but a national system of post-secondary education in which we try to equalize educational opportunity and research opportunity for the poorer provinces and the richer provinces, for the francophones and for the anglophones, and so on. Does that answer the question?

Mr. Sobeski: Yes, it does. I was just editorializing. I can understand the point you are making. I find on the chart on page 5 that indeed there is a competitiveness for operating grants. It was explained to me that not everybody who applies gets the grant, that indeed it is extremely competitive. So I appreciate what you are bringing forward, and I guess we will have to see where some of these programs lie.

• 1755

I found your comments on post-secondary education for status Indians interesting. You commented on what Mr. Siddon said. I do not know if Siddon is saying that because it is in the exemptions in the program—

The Vice-Chairman (Mr. Couture): It is.

Mr. Sobeski: —or whether it is a case of a minister having to look at his budget and saying that is a priority for me. If he is indeed going to fund the extra $40 million, where is he cutting out of the other side of the budget? I am sure ministers will be trying to look for their own little loopholes to protect their little turfs. That is where that raises this little question, but I thank you for your presentation. It is a nice little micro-exercise for us on the larger issue.

Mr. Savage: Could I add something on both those points? I think when you see our proposals in relation to federal-provincial financing, which we are in fact advancing as part of the constitutional debate, you will see that we are proposing reform of transfer arrangements in ways that will make them both clearer and more accountable.

We do not suggest that there is only one magic solution. We are suggesting that there are a number of possible solutions that could be workable and certainly should be talked about, and which would, in our view, all be better than

[*Traduction*]

Je crois que les choses pourraient aller mieux. L'Association canadienne des professeurs d'université estime que le financement de l'éducation postsecondaire devrait être régularisé et avoir des assises plus solides pour mieux définir la responsabilité quant à la partie provinciale, la partie fédérale, et ainsi de suite. Nous venons de discuter de ces questions lors d'une réunion de notre conseil et nous avons formulé une politique à ce sujet. Nous serions heureux de vous en faire parvenir une copie. Il s'agit de nos idées sur la façon de régulariser la situation de façon raisonnable.

Si vous nous demandez s'il est effectivement possible d'éviter les accusations de toutes parts, du moins en ce qui concerne les paliers de gouvernement, je crois que la réponse est non. Nous pourrions probablement faire mieux, mais je ne crois pas que nous pouvons l'éviter complètement tant que nous ne voulons pas une fragmentation en 10 systèmes différents mais bien un système national d'éducation postsecondaire qui tente d'équilibrer l'accès à l'éducation et à la recherche dans les provinces plus pauvres ainsi que dans les plus riches, pour les francophones et les anglophones, etc. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Sobeski: Oui. Je parlais pour la galerie. Je comprends bien où vous voulez en venir. Dans le diagramme de la page 5, on voit bien qu'il y a une concurrence certaine pour les subventions de fonctionnement. On m'a expliqué qu'il ne s'agit pas simplement de présenter une demande de subvention, et qu'il y a effectivement beaucoup de concurrence à ce chapitre. Or, j'apprécie beaucoup ce que vous nous avez présenté, et je suppose qu'il va simplement falloir attendre pour voir l'avenir de certains de ces programmes.

J'ai trouvé très intéressants vos commentaires sur l'éducation postsecondaire pour les Indiens inscrits. Vous avez fait des commentaires sur ce qu'a dit M. Siddon. Je ne sais pas si M. Siddon a dit cela parce que cela s'inscrit dans les exemptions au programme...

Le vice-président (M. Couture): C'est le cas.

M. Sobeski: ...ou si le ministre a simplement regardé son budget et décidé qu'il s'agissait d'une priorité pour lui. Si, effectivement, il entend financer ces 40 millions de dollars supplémentaires, où est-ce qu'il va couper dans le reste de son budget? Je suis persuadé que les ministres vont essayer de chercher des petites échappatoires pour protéger leurs domaines particuliers. Voilà ce qui soulève cette question, mais je vous remercie pour votre présentation. C'est un micro-exercice intéressant qui nous permet de regarder la question avec plus de recul.

M. Savage: Est-ce que vous me permettez de rajouter quelque chose sur ces points-là? Je crois que lorsque vous prendrez connaissance de nos propositions en matière de financement fédéral-provincial, que nous présentons en fait dans le cadre du débat constitutionnel, vous verrez que nous proposons une réforme de la péréquation afin de la rendre plus claire et de définir davantage la responsabilité.

Nous ne prétendons pas qu'il n'existe qu'une seule solution miracle. Nous estimons plutôt qu'il existe de nombreuses solutions possibles qui seraient réalisables, qui devraient certainement faire l'objet de discussions, et qui, à

[*Text*]

the present one. I think the president's remarks are correct. Whatever one you choose, people are still going to try to blame other people for things that go wrong in the political world. That is not going to stop.

On the native students, we really believe the government made a change in policy from where it was four or five years ago in relation to native students to where it is now, and we applaud that. We have said so to the minister, and we have said it publicly. We have seen it backed up with dollars and I think those are new dollars, not only in relation to the native students, but I suspect also in relation to the overall budget of the department.

We think that illustrates that the government, the Prime Minister, the minister, have decided that native affairs, and particularly native education, are matters of the highest priority and have to be addressed. I guess we are suggesting in our brief that there are some others who should be treated the same way.

Le vice-président (M. Couture): Monsieur, au nom de tous les membres du Comité ici présents, je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu comparaître devant nous.

Thank you very much for your input. I am sure it is going to help us quite a bit in reviewing the proposed legislation and in making sure that it is going to take care of all your concerns. Thank you very much.

Mr. Wilson: Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Translation*]

notre avis, seraient toutes préférables à la situation actuelle. Je crois que le président a tout à fait raison. Quelle que soit l'option que vous choisissez, les gens vont toujours essayer de blâmer quelqu'un pour ce qui ne va pas en politique. Cela ne va pas disparaître.

Pour ce qui est des étudiants autochtones, nous croyons fermement que le gouvernement a changé sa politique par rapport à ce qu'elle était il y a quatre ou cinq ans, et nous nous en réjouissons. Nous l'avons dit au ministre, et nous l'avons dit en public. Nous avons vu que le gouvernement a appuyé ces politiques financièrement, et je crois qu'il s'agit de nouveaux fonds, non seulement pour ce qui est des étudiants autochtones, mais bien pour le budget global du ministère.

Nous croyons que cela illustre le fait que le gouvernement, le premier ministre et le ministre ont décidé que les affaires autochtones, et plus particulièrement l'éducation des autochtones, sont des questions de la plus haute importance et sur lesquelles il faut se pencher. Dans notre mémoire, je crois que nous essayons de dire qu'il y aurait lieu de se pencher sur la situation d'autres groupes avec autant d'attention.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Sir, on behalf of all Committee members here today, I wish to thank you very much for having appeared before us.

Merci beaucoup pour votre contribution. Je suis persuadé qu'elle va nous être très utile dans notre étude de ce projet de loi en nous aidant à veiller à ce que celui-ci réponde à vos attentes.

M. Wilson: Merci.

Le vice-président (M. Couture): La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Federation of Agriculture:

Ralph Jespersen, President;

Patrice Dubé, Policy Analyst.

From the Canadian Taxpayers Federation:

Chris Gerrard, National Research Director and Chief Economist;

Hartley Furtan, Member, Advisory Board.

From the Canadian Association of University Teachers:

Fred Wilson, President;

Donald C. Savage, Executive Director;

Robert Léger, Professional Officer, Relations with Governments.

TÉMOINS

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

Ralph Jespersen, président;

Patrice Dubé, analyste des politiques.

De la Fédération canadienne des contribuables:

Chris Gerrard, directeur national de recherche et économiste en chef;

Hartley Furtan, membre, Comité consultatif.

De l'Association canadienne des professeurs d'université:

Fred Wilson, président;

Donald C. Savage, directeur exécutif;

Robert Léger, agent, Relations avec les gouvernements.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

C 26

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Thursday, September 19, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le jeudi 19 septembre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY OCT 2 3 1991 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice-Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice-présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, SEPTEMBER 19, 1991
(10)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 9:36 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice-Chairman, Clément Couture, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

Acting Member present: Dawn Black for Steven Langdon.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Canadian of Real Estate Association: Barry Gogal, Director and Chairman, Federal Affairs Committee; and Pierre Beauchamp, Executive Vice-President; and Shirley A. Taylor, Manager, Government/Industry Relations. *From the Professional Institute of the Public Service of Canada:* Iris Craig, President; and Pierre Choquette, Research Officer. *From the National Action Committee on the Status of Women:* Theresa Walsh, Regional Representative for Newfoundland; Laurel Rothman, Child Care Committee Representative; and Morna Ballantyne, President of the Board of the Centretown Day Care.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991, Issue No. 4*).

Barry Gogal made a statement and, with the other witnesses from the Canadian Real Estate Association, answered questions.

Iris Craig made a statement and, with the other witness from the Professional Institute of the Public Service of Canada, answered questions.

At 10:54 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:01 o'clock a.m., the sitting resumed.

Theresa Walsh, Laurel Rothman and Morna Ballantyne, from the National Action Committee on the Status of Women, each made a statement and answered questions.

At 11:50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 1991
(10)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 9 h 36, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Clément Couture (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Autre député présent: Dawn Black remplace Steven Langdon.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: De l'Association canadienne de l'immeuble: Barry Gogal, directeur et président, Comité des affaires fédérales; Pierre Beauchamp, vice-président exécutif; Shirley A. Taylor, chef, Relations avec le gouvernement et l'industrie. *De l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada:* Iris Craig, présidente; Pierre Choquette, agent de recherche. *Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:* Theresa Walsh, représentante régionale, Terre-Neuve; Laurel Rothman, Comité des services de garde; Morna Ballantyne, présidente, Conseil d'administration du Centretown Day Care.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude d'un avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule nº 4*).

Barry Gogal fait un exposé puis, avec les autres témoins de l'Association canadienne de l'immeuble, répond aux questions.

Iris Craig fait un exposé puis, avec l'autre témoin de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, répond aux questions.

À 10 h 54, la séance est suspendue.

À 11 h 01, la séance reprend.

Theresa Walsh, Laurel Rothman et Morna Ballantyne, du Comité national d'action sur le statut de la femme, font chacune un exposé et répondent aux questions.

À 11 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, September 19, 1991

• 0936

The Vice-Chairman (Mr. Couture): I call this meeting to order. Pursuant to Standing Order 108, consideration of the proposed spending control act, we have with us this morning our first witness, the Canadian Real Estate Association. As usual, we will permit you to make a short statement and then we will go to questioning.

Mr. Barry Gogal (Director and Chairman, Federal Affairs Committee, Canadian Real Estate Association): Mr. Chairman, I want to begin by apologizing for a cold I picked up on the airplane last night, I think it was over Regina.

I would like to introduce my colleagues. Pierre Beauchamp is the executive vice-president of the Canadian Real Estate Association and Shirley Taylor is the manager of government-industry relations.

The Canadian Real Estate Association represents more than 85,000 licensed and registered real estate practitioners in most parts of the real estate industry—property management, appraisal, some small-scale development and primary sales. We are the realtors of Canada.

We were not surprised by your invitation to appear before you today. We considered that we had an obligation to accept. There are two reasons. In 1984, as the Mulroney government settled into its first term in office, we published *The Deficit Albatross*. In May 1990 we suggested

> the need for some kind of institutionalized mechanisms to prevent any federal government from sliding into the mess we are in today... Perhaps the solution is legislation at some point limiting deficit financing.

We made that last comment at an appearance before the subcommittee on expenditure priorities as part of its study of the impacts of the GST. Our motivation is interest rates. In our daily work we deal with the consumers of housing, both rental and owned. Some like myself have seen the devastating impact of high interest rates in the last couple of years on the commercial sector in which we work.

We believe the federal government's major role in national housing policy should be to conduct its overall economic policy so that interest rates will remain stable and low. That is why, Mr. Chairman, we commissioned a major study of the deficit problem in 1984 and updated it as part of our pre-budget submission for 1989. On both occasions we proposed a program for controlling and reducing the deficit. We called for a trade-off—immediate tightening of the government's management of its fiscal policy in exchange for an easing of monetary policy and a reduction in interest rates.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 19 septembre 1991

Le vice-président (M. Couture): La séance est ouverte. Conformément à l'article 108 du Règlement prévoyant l'examen de la loi proposée sur le contrôle des dépenses, nous accueillons ce matin nos premiers témoins, les représentants de l'Associations canadienne de l'immeuble. Comme d'habitude, nous vous laisserons faire un bref exposé, après quoi nous vous poserons des questions.

M. Barry Gogal (directeur et président, Comité des affaires fédérales, Association canadienne de l'immeuble): Monsieur le président, je voudrais d'abord m'excuser pour mon rhume, que j'ai attrapé hier soir dans l'avion, probablement au-dessus de Regina.

Je voudrais vous présenter mes collègues. Pierre Beauchamp est vice-président exécutif de l'Association canadienne de l'immeuble, et Shirley Taylor, chef des relations avec le gouvernement et l'industrie.

L'Association canadienne de l'immeuble représente plus de 85,000 agents d'immeuble agréés qui travaillent dans la plupart des secteurs de l'immobilier, que ce soit la gestion des immeubles, l'évaluation, certains projets de construction à petite échelle et la vente. Nous sommes les courtiers immobiliers du Canada.

Votre invitation à comparaître devant vous aujourd'hui ne nous a pas étonnés. Nous nous sommes sentis obligés d'accepter, et cela pour deux raisons. En 1984, nous avons publié *The Deficit Albatross*, au moment où le gouvernement entamait son premier mandat. En mai 1990, nous avons fait valoir

> la nécessité d'instaurer des mécanismes pour éviter qu'un gouvernement fédéral ne plonge dans le gâchis où nous sommes aujourd'hui... La solution consiste peut-être à légiférer pour limiter le financement par le déficit.

Nous avons fait cette dernière suggestion lors de notre comparution devant le sous-comité sur les priorités de dépenses, qui étudiait alors les répercussions de la TPS. Nous voulons surtout éviter une hausse des taux d'intérêt. Dans le cadre de notre travail quotidien, nous faisons affaire avec les propriétaires de logements et les locataires. Certaines personnes ont constaté, comme moi, les effets dévastateurs de la hausse des taux d'intérêt depuis deux ou trois ans sur le secteur commercial de notre industrie,

A notre avis, le principal rôle que le gouvernement fédéral doit jouer dans la politique nationale de logement consiste à faire en sorte que sa politique économique globale maintienne les taux d'intérêt à un niveau stable et bas. Voilà pourquoi, en 1984, nous avons fait réaliser une étude importante sur le déficit et l'avons mise à jour dans le cadre de notre mémoire pré-budgétaire de 1989. A ces deux occasions, nous avons proposé un programme de contrôle et de réduction du déficit. Nous avons préconisé le resserrement immédiat de la politique fiscale du gouvernement en échange d'un relâchement de sa politique monétaire et d'une réduction des taux d'intérêt.

[*Texte*]

We have acknowledged the government's efforts in that direction. Without belabouring the point, Mr. Chairman, the government did not bite the bullet in the early years of its mandate when economic conditions might have eased the pain of cuts. Instead it has been a long drawn out process from 1984 to present, and the results have been moderate and there has been considerable pain.

A limited success with deficit reduction over five years led us to comment last year that perhaps legislation was needed. Partly as a result of that limited success, we saw double digit interest rates during the last three years. In our business we dealt with thousands of Canadians who wanted to get into home ownership. They were forced to pull back by mortgage rates that pushed carrying charges beyond their means. In many centres renters felt the impact in terms of tighter markets, reduced choice of accommodation and sometimes at higher costs.

All of this is by way of background. You are interested today in our views on the spending control act. We believe it does need to be seen as part of a broader strategy. In particular, we believe the government's inflation targets are absolutely essential. Unless inflation can be reduced, lower interest rates will be impossible to sustain.

• 0940

With this in mind, we support the concept of the spending control act but we do have some reservations. We are aware that some members of this committee have drawn attention to perceived weaknesses in the legislation. As well, it does not cover tax expenditures and tax expenditures surely have the capacity to drive up the deficit. This looks like a major loophole.

We think legislation that controls only program spending can still have some merit. Even if it is only symbolic, there is a place for symbols. It seems to us that it will go beyond symbolism by putting pressure on the Minister of Finance and the entire government to adhere to the law with respect to program spending. The growth in program spending was major part of the problem that led us to *The Deficit Albatross*.

We have also noted that emergencies are included in the proposed exemptions and that there is no definition of domestic emergencies. Presumably the government of the day would be constrainted only by its ability to maintain credibility in defining emergencies according to political convenience.

We question the exemption for incremental spending on services which lead to directly to improvements and higher matching revenues from the service as a result of the improvements. At the time the spending is authorized what guarantee is there that the improvements will in fact occur, and further, that the revenues will rise as a result?

[*Traduction*]

Nous sommes conscients des efforts que le gouvernement a déployés dans cette direction. Sans trop m'étendre sur ce sujet, monsieur le président, je dirais que le gouvernement n'a pas pris des mesures suffisamment draconiennes au début de son mandat, lorsque les conditions économique auraient permis d'opérer plus facilement des coupes. En fait, les choses traînent en longueur depuis 1984, et nous avons dû payer très cher pour des résultats médiocres.

Le peu de succès que le gouvernement a remporté sur le plan de la réduction du déficit depuis cinq ans nous a amenés à déclarer, l'année dernière, qu'il faudrait peut-être légiférer. En partie à cause de ce peu de succès, nous avons dû faire face à des taux d'intérêt très élevés depuis trois ans. Dans notre secteur, nous faisons affaire avec des milliers de Canadiens qui veulent accéder à la propriété. Ils ont dû y renoncer à cause de taux d'intérêt hypothécaires qui ne leur permettaient pas d'acheter un logement. Dans de nombreuses villes, les locataires ont également ressenti les effets de cette situation sous la forme d'un resserrement du marché, d'un choix de logements plus limité et parfois de loyers plus élevés.

Voilà donc le contexte dans lequel nous allons vous présenter aujourd'hui nos opinions au sujet de la loi sur le contrôle des dépenses. A notre avis, cette loi doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus générale. Plus particulièrement, nous jugeons absolument essentiel que le gouvernement se fixe des objectifs pour la réduction de l'inflation. Tant que le taux d'inflation ne baissera pas, il sera impossible d'obtenir des taux d'intérêt plus bas.

Pour cette raison nous sommes pour la loi sur le contrôle des dépenses, mais moyennant certaines réserves. Nous savons que certains membres de ce comité ont signalé les faiblesses de cette mesure. D'autre part, elle ne couvre pas les dépenses fiscales, qui peuvent pourtant contribuer certainement à alourdir le déficit. Nous voyons là une sérieuse lacune.

À notre avis, une loi contrôlant seulement les dépenses de programmes peut quand même présenter certains avantages. Même si sa valeur est purement symbolique, les symboles ont leur place dans notre société. En fait, nous pensons que cette loi ne sera pas un simple geste symbolique si nous exhortons le ministre des Finances et l'ensemble des gouvernements à respecter les dispositions de la loi concernant les dépenses des programmes. La croissance de ces dépenses a, en effet, largement contribué au déficit.

Nous avons également constaté que des exemptions sont prévues dans les états d'urgence, mais que ces états d'urgence ne sont pas suffisamment définis. Sans doute suffirait-il au gouvernement de l'heure d'user de sa crédibilité pour définir ces états d'urgence en fonction de ses intérêts politiques.

Nous avons des réserves quant à l'augmentation des dépenses entraînant directement l'amélioration des services, laquelle entraîne à son tour une augmentation des recettes provenant de ces services. Quelle garantie avons-nous, lorsque les dépenses sont autorisées, qu'elles entraîneront des améliorations et également une augmentation des recettes?

[*Text*]

Mr. Chairman, the government's briefing material points out that choices about spending priorities will have to be made in order to adhere to the spending limits set out in the act. This of course is where the crunch comes. Choices and reallocations have to be made.

We told the expenditure control subcommittee that we were not sure it was the job of a private sector association to come up with lists of proposed cuts. We were not ducking our responsibilities—we did put forward a comprehensive suggestion in *The Deficit Albatross*—but we think governments are elected to make those kinds of decisions.

Having said that, we have wondered on what basis these priorities are determined. Are programs cut because they can be proven to be unnecessary? Are they cut on the basis of evaluations or are they cut for political reasons?

Since the spending control act will clearly require more exercise of priorities, we think more tension should be placed on evaluation and the means for determining priorities. During our research on this subject we found that the Senate finance committee recently completed a study into the program evaluation system currently in place. We commend this report to the government. Perhaps it would be more to the point if this committee recommended that the goverment follow up on the senators' report.

I would like to take a minute to call to your attention some of the highlights of that report. Their starting point was independent evidence that many existing so-called evaluations are "nothing more than reports by management consultants to address administrative problems", and their purpose was "to ascertain the extent to which evaluation findings, as opposed to political and other factors, were taken into account when the decisions were taken to scale back these programs".

The committee found the Office of the Comptroller General was uncertain about the extent to which all government programs are being evaluated. The senators noted the Auditor General's criticism that in the Department of Environment over the five years from 1984 to 1989, only seven program evaluation reports were completed. They covered less than 10% of the department's activities. The Canadian Parks Service, which spends $387 million a year, has never been evaluated.

There was evidence that Secretary of State programs benefitting women and natives had been cut in spite of favourable evalutions—in other words, for political reasons.

Understandably, the committee was disturbed by a witnesses' statement that expenditure reductions seldom if ever benefit from even the limited evaluation procedures now in place. During his testimony the Auditor General urged both MPs and senators to spend more time looking at the program effectiveness of departmental estimates.

[*Translation*]

Monsieur le président, le document publié par le gouvernement souligne qu'il faudra choisir entre les diverses priorités pour pouvoir se conformer aux limites de dépenses énoncées dans la loi. Bien entendu, c'est là que le problème se pose. Il va falloir faire des choix et des réaffectations.

Nous avons déclaré au sous-comité sur le contrôle des dépenses qu'une association du secteur privé n'était peut-être pas très bien placée pour proposer une liste de coupes. Sans vouloir échapper à nos responsabilités—nous avons d'ailleurs formulé une suggestion détaillée dans *The Deficit Albatross*—nous estimons que le gouvernement est élu pour prendre ce genre de décisions.

Cela dit, nous nous sommes demandé sur quelle base ces priorités étaient établies. Opère-t-on des coupes dans des programmes parce qu'ils se sont révélés inutiles? Ces coupes se fondent-elles sur une évaluation objective ou sur des raisons politiques?

Étant donné que la loi sur le contrôle des dépenses obligera davantage le gouvernement à établir ses priorités, nous estimons qu'il faudrait se pencher davantage sur l'évaluation des programmes et les moyens d'établir les priorités. Dans le cadre de nos recherches sur la question, nous avons constaté que le Comité sénatorial des finances venait de terminer une étude sur le système d'évaluation des programmes actuellement en place. Nous recommandons au gouvernement de s'inspirer de ce rapport. Peut-être serait-il bon que votre comité recommande au gouvernement de suivre le rapport des sénateurs.

Je voudrais attirer votre attention sur les principaux points soulignés dans ce rapport. Les sénateurs commencent par faire valoir qu'un grand nombre de prétendues évaluations ne sont rien d'autre que des rapports d'experts-conseils en gestion visant à remédier aux problèmes administratifs et que leur but était de voir dans quelle mesure on a tenu compte des résultats de ces évaluations plutôt que de facteurs politiques et autres lorsqu'on a décidé d'opérer des coupes dans ces programmes.

Le comité a constaté que le Bureau du contrôleur général ne savait pas exactement dans quelle mesure tous les programmes gouvernementaux étaient évalués. Les sénateurs ont pris note de la critique formulée par le vérificateur général selon laquelle, sur une période de cinq ans, entre 1984 et 1989, il n'y avait eu que sept rapports d'évaluation des programmes au ministère de l'Environnement. Ces rapports couvraient moins de 10 p. 100 des activités du ministère. Parcs Canada, qui dépense 387 millions de dollars par an, n'a jamais été évalué.

Le comité a également eu la preuve que les programmes du Secrétariat d'État en faveur des femmes et des autochtones avaient été réduits malgré des évaluations favorables, autrement dit, pour des raisons politiques.

Le comité s'est, bien entendu, alarmé d'entendre un témoin déclarer que les méthodes d'évaluation limitée actuelles entraînaient rarement une réduction des dépenses. Au cours de son témoignage, le vérificateur général a exhorté les députés et les sénateurs à se pencher davantage sur l'efficacité des programmes prévus dans le budget des ministères.

[*Texte*]

The committee's report called for a significant strengthening of the mandate and the capabilities of the Office of the Comptroller General. It proposed to achieve this by transferring personal responsibility for program evaluations in departments and agencies to the Office of the Comptroller General. As employees of that office, their careers would not be jeopardized by producing unfavourable evaluations.

• 0945

Mr. Chairman, this all seems highly relevant to us. Perhaps the legislation should require evaluation reports to be published of programs designated for the axe.

Turning briefly to another subject, despite all its resources, the government continues to be inept at communication. The proposed legislation is supposed to be part of the government's "plan for economic recovery". The elements of the plan for economic recovery are this legislation, an anti-inflation wage policy—the one that resulted in the current Public Service strike—and the setting of clear inflation targets. The government says "these targets send a clear message to Canadians about the commitment to price stability". The mere writing of those words does not achieve the goal.

We doubt very much whether all this is understood by Canadians. The other thing we are talking about here, let us face it, is sacrifice. It is the old point about short-term pain for long-term gain. We think the government grossly underestimates the challenge. It requires leadership, the communication of the problem and the perception of fairness.

Mr. Chairman, this association strongly supports the legislation to establish the debt servicing and reduction account. In a number of submissions between 1986 and 1990 we opposed the GST as a source for new spending. At one point we called for the dedication of GST revenues for just this purpose. We never accepted the contention that the GST would be revenue neutral. We thought the government lost a lot of time pretending it would be neutral, and in doing so it lost an opportunity of selling the tax to the country. But that is history. We are pleased now to see the government moving in another direction.

I will stop with that, Mr. Chairman. My colleagues and I are prepared to answer any questions you and your committee may have.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): Let me welcome the people from the association, with whom we have long had good relations. As usual, we take their testimony very seriously.

My first and perhaps most important question about the legislation concerns the very narrow focus on expenditures as opposed to a broader focus on deficit control. As the legislation stands at the moment, for instance, before the

[*Traduction*]

Le rapport du comité réclamait un renforcement important du mandat et de la capacité d'intervention du Bureau du contrôleur général. Il proposait de le faire en confiant à ce bureau le soin d'évaluer les programmes des ministères et organismes du gouvernement. Les employés du contrôleur général ne risqueraient pas de compromettre leur carrière en faisant des évaluations défavorables.

Monsieur le président, ce rapport nous semble tout à fait pertinent. Peut-être la loi devrait-elle prévoir la publication des rapports d'évaluation portant sur les programmes visés par les coupes.

Pour passer brièvement à un autre sujet, malgré toutes les ressources dont le gouvernement dispose, il reste un piètre communicateur. La loi proposée est censée s'inscrire dans le plan de reprise économique. Les éléments de ce plan sont cette loi, une politique contre l'inflation des salaires qui s'est traduite par la grève actuelle de la fonction publique et l'établissement d'objectifs bien précis pour la réduction de l'inflation. À en croire le gouvernement, ces objectifs font clairement voir aux Canadiens que le gouvernement s'est engagé à assurer la stabilité des prix. Ces belles intentions ne suffisent pas pour atteindre le but visé.

Nous doutons fort que les Canadiens comprennent bien la situation. En fait, on leur demande de consentir à des sacrifices. Encore une fois, il s'agit de subir des inconvénients à court terme pour en tirer des avantages à long terme. À notre avis, le gouvernement sous-estime énormément l'importance du défi à relever. Pour y parvenir, il faut faire preuve de leadership, savoir faire comprendre la nature du problème et donner à tous le sentiment d'être traités équitablement.

Monsieur le président, notre association est entièrement pour les dispositions visant à établir un compte de service et de réduction de la dette. Dans plusieurs des mémoires que nous avons présentés entre 1986 et 1990, nous nous opposions à ce que la TPS serve à financer de nouvelles dépenses. Nous avons même préconisé que les recettes de la TPS soient consacrées exclusivement à la réduction du déficit. Nous n'avons pas cru que la TPS serait neutre du point de vue fiscal. Nous avons pensé que le gouvernement avait perdu beaucoup de temps à prétendre le contraire et qu'il avait, du même coup, perdu une bonne occasion de convaincre les Canadiens du bien-fondé de cette taxe. Mais c'est déjà de l'histoire ancienne. Nous nous réjouissons de savoir que le gouvernement s'oriente maintenant dans une nouvelle direction.

Je m'arrêterai là, monsieur le président. Mes collègues et moi-même sommes prêts à répondre à vos questions.

M. Langdon (Essex—Windsor): Je voudrais souhaiter la bienvenue aux représentants de l'association, avec qui nous avons toujours entretenu de bonnes relations. Comme d'habitude, nous prenons son témoignage très au sérieux.

Ma première question, et c'est sans doute la plus importante, au sujet de cette mesure, concerne sa focalisation sur les dépenses plutôt que sur la réduction du déficit en général. Par exemple, étant donné la façon dont le projet de

[*Text*]

next election we might see the government decide to cut the GST from 7% to 3% to try to regain some of its popularity. It would have nothing it would be capable of confronting through this legislation, yet the deficit would be significantly increased by that kind of political manoeuvre.

Throughout your brief you talked about political manoeuvres and political reasoning being behind any actions which are taken. If we are going to be serious about putting some discipline on governments in this country, do you not think that discipline has to be with respect to what really counts—what you stressed earlier—the level of the deficit itself, and not just one part of the equation?

Mr. Gogal: I agree with what you are saying. Personally, I think deficit control has to start with spending control, and what we looked at and what I alluded to in my remarks with respect to taking a look at some type of evaluation... Over the past year or year and a half or couple of years, for example, I think the government in coming up with the GST, as you mentioned—and you know there is no doubt that is a possibility that could be changed at any time, I guess.

• 0950

I think you have to look at tighter guidelines. We take a look at the private sector, private business, and there is not one business in this country that when they look at and evaluate the business with respect to I guess somewhat ridiculous spending, some spending maybe—as I mentioned, Canadian parks—never has been basically evaluated...those kinds of things. I think that with what the government is faced with today, they are going to have to open up all doors and take a look at every department—which I guess they probably have—to look at a complete evaluation to get spending in line, which will obviously decrease the deficit. We have had to do it in our businesses. There are many, many businesses in this country that have had to do it. I'm not saying the government has not, but they are going to have to continue to do it on a much broader scale than they have in the past.

Mr. Langdon: With respect to the expenditures government makes, most people I think when they think about expenditures think of what the government actually spends. But government, because it sets fees and it sets taxes, actually has expenditures of a different sort that can exist as well—tax expenditures. It can, as I suggested with the GST example, reduce taxes, and that is a tax expenditure. It can reduce fees, let's say for entry into some of the national parks that you talk about. That increases the deficit, does not increase the actual money amounts that are spent for parks, but represents a significant tax expenditure.

If you are going to have a piece of legislation like this, which is trying to impose some discipline, do you think these tax expenditures should also be included within the act?

Ms Shirley Taylor (Manager, Government-Industry Relations, Canadian Real Estate Association): Our brief suggests that we do think that some attention should be paid to tax expenditures. I would like to get right down to the

[*Translation*]

loi est formulé pour le moment, le gouvernement pourrait décider, d'ici les prochaines élections, d'abaisser le taux de la TPS de 7 p. 100 à 3 p. 100 pour tenter de remonter sa cote de popularité. Cette mesure ne lui permettrait pas de le faire, mais ce genre de manoeuvre politique augmenterait énormément le déficit.

Dans votre exposé, vous avez parlé de manoeuvres politiques et de mesures motivées par des facteurs politiques. Si nous voulons sérieusement que le gouvernement assainisse ses finances, ne pensez-vous pas qu'il faudrait commencer par s'attaquer au véritable problème—que vous avez souligné—à savoir le niveau du déficit, et pas seulement à un élément de l'équation?

M. Gogal: Je suis d'accord avec vous. Personnellement, je pense qu'il faut réduire le déficit en commençant par limiter les dépenses et, comme je l'ai dit, nous pensons qu'il faudrait instaurer un mode d'évaluation... Depuis 12 ou 18 mois, par exemple, le gouvernement a instauré la TPS, comme vous l'avez mentionné, et comme vous le savez, il pourrait sans doute en modifier le taux à sa guise.

Je pense qu'il faudrait songer à resserrer les directives. Si vous prenez le secteur privé, il n'y a pas au Canada une seule entreprise qui n'évalue pas le bien-fondé de certaines dépenses. Comme je l'ai dit, Parcs Canada n'a jamais fait l'objet d'une seule évaluation. Le gouvernement va devoir examiner la situation dans chaque ministère—ce qu'il a sans doute fait—et effectuer une évaluation complète pour limiter les dépenses, ce qui allégera certainement le déficit. Nous sommes tenus de le faire dans le secteur privé. La plupart des entreprises du pays doivent se conformer à cette obligation. Je ne veux pas dire que le gouvernement ne l'a pas fait, mais il va devoir procéder à ces évaluations à bien plus grande échelle que par le passé.

M. Langdon: En ce qui concerne les dépenses du gouvernement, la plupart des gens tiennent compte uniquement des dépenses réelles. Néanmoins, comme le gouvernement établit les droits divers et les impôts, il fait également un autre type de dépenses, soit les dépenses fiscales. Comme dans l'exemple que j'ai cité, celui de la TPS, il peut réduire les impôts, et il s'agit alors d'une dépense fiscale. Il peut également réduire les droits d'entrée dans certains des parcs nationaux dont vous parlez. Cela augmente le déficit, mais sans accroître le montant d'argent réellement consacré aux parcs. Cependant, il s'agit là d'une dépense fiscale importante.

Si vous voulez adopter une mesure de ce genre, qui tente également d'imposer une certaine discipline au gouvernement, pensez-vous qu'il est nécessaire d'y inclure également ce type de dépenses fiscales?

Mme Shirley Taylor (chef, Relations avec le gouvernement et l'industrie, Association canadienne de l'immeuble): Dans notre mémoire, nous laissons entendre qu'il faudrait se pencher également sur les dépenses fiscales.

[*Texte*]

business of communication on that end of things, because if the government is going to succeed in deficit reduction it has to have the Canadian people onside. The Canadian people I believe do not generally understand what constitutes a tax expenditure, and many tax expenditures are in fact coming out at the consumer level, at the voter level, in programs that people want.

I think that people first of all have to understand about tax expenditures and they have to understand what the benefits in the down sides are to tax expenditures, because it is those people who are paying the taxes that are used for the services they wish to have. If we are going to have a nation that as a unit is committed to deficit reduction and to getting its fiscal house in order, then people have to understand what is going on. I think it is imperative that this legislation address that in some measure. That is one of our points, that tax expenditures are not included, and we know how quickly they can get out of hand and with what kinds of results, based on what we have seen over the past four or five years.

Mr. Gogal: In addition, if I may, you know it's a public relations problem. I think the majority of Canadians will agree. Let's just look at the GST, for example. I think that thing was very, very badly handled as far as a public campaign, if you will, to all Canadians. If the thing were handled in a much different fashion you wouldn't have had 20-some million people upset with the thing in the fashion they are now. There is no question that when it comes to different tax expenditures that have to be upheld to run a country and for a country to operate... I mean, we understand that. There is a cost to doing business and there are those kinds of things that have to be looked after. But the majority of the people who go to the ballot box to vote don't understand that.

• 0955

We realize that in our industry, because even though we have some 85,000 members in our association, you must appreciate that our members from coast to coast deal with millions and millions of people. And our members, through our political action network of why we represent them here and at other hearings... It is because we get the feedback from these people coming through from the public. I think, as Shirley alluded to, it's a communication problem, and that has to be opened up as well.

Mr. Langdon: Just a last question if I could, because it brings us to one problem we have had with a number of the presentations that have been made to the committee. Groups have come before us suggesting that yes, these controls are in general necessary, but have also made proposals that would make it considerably more difficult for these controls to actually have bite. For instance, the Canadian Construction Assocation were all in favour of expenditure controls, but felt that there could be special dedicated funds to increase spending on construction. So that kind of go after everybody's horse but mine is... Until we start changing that kind of thinking we are not really going to get at this problem, I don't think.

[*Traduction*]

Mais je voudrais parler de l'importance des communications, étant donné que s'il veut réduire le déficit, le gouvernement doit avoir les Canadiens de son côté. En général, les Canadiens ne comprennent pas ce qu'est une dépense fiscale, alors qu'un grand nombre de ces dépenses sont faites en faveur des consommateurs, des électeurs, des programmes que les gens désirent.

Il faudrait commencer par faire comprendre aux gens en quoi consistent les dépenses fiscales et quels sont leurs avantages et leurs inconvénients. En effet, ce sont eux qui payent les impôts servant à financer les services qu'ils désirent obtenir. Si nous voulons que les Canadiens s'engagent à réduire leur déficit et à assainir leurs finances, il faut leur faire comprendre la situation. Il me paraît indispensable d'en tenir compte dans cette mesure. Le fait que les dépenses fiscales ne soient pas visées constitue l'une de nos objections. Nous savons qu'elles peuvent augmenter très rapidement et quel résultat cela peut avoir d'après ce que nous avons constaté depuis quatre ou cinq ans.

M. Gogal: De plus, il s'agit d'un problème de relations publiques. La majorité des Canadiens seront sans doute d'accord. Prenez la TPS, par exemple. La campagne d'information du public a été très mal menée. Si elle avait été bien faite, la TPS n'aurait pas fait une vingtaine de millions de mécontents. Il y a certaines dépenses fiscales qu'il est indispensable de faire pour gérer l'économie d'un pays... C'est une chose que nous comprenons. Il coûte toujours très cher d'exploiter une entreprise, et il y a certains services à assurer. Néanmoins, la majorité des électeurs qui vont voter ne le comprennent pas.

Notre association regroupe 85,000 membres, lesquels font affaire avec des millions de gens d'un bout à l'autre du pays. Par l'entremise de notre réseau d'action politique, nous représentons, ici et devant d'autres tribunes, les opinions de nos membres, qui nous font part de la réaction du public. Comme Shirley l'a dit, c'est surtout un problème de communication qui se pose, et il faudrait également s'y attaquer.

M. Langdon: Une dernière question, si vous le permettez. Cela souligne une objection que nous avons eue vis-à-vis d'un certain nombre des témoignages qui nous ont été présentés. Certains groupes sont venus nous dire que ces contrôles étaient en effet nécessaires, mais tout en formulant des propositions qui les rendraient beaucoup plus difficiles à appliquer. Par exemple, l'Association canadienne de la construction était tout à fait pour un contrôle des dépenses, mais elle estimait qu'il faudrait consacrer certains fonds spéciaux à l'augmentation des dépenses dans le secteur du bâtiment. Par conséquent, les gens sont pour les restrictions, mais à la condition que cela ne les touche pas... Tant que nous ne nous débarrasserons pas de cette mentalité, je ne pense pas que nous pourrons régler le problème.

[*Text*]

So I have to ask you, given your support for this legislation and given your support for including tax expenditures within it in some way, how do you feel that affects your I think quite imaginative and positive recommendation to make it possible for our RRSPs to be put into home purchases when the establishment of such provision would inevitably lead to significantly more use of RRSPs because of the added incentive to be able to use them for house purchases?

Mr. Gogal: Well the RRSP, and I'm glad you brought that up—

Mr. Langdon: I couldn't resist.

Mr. Gogal: Good, I'm glad you did, because that's going to be one of our next items on the agenda later today. But that is not going to have, as far as we can see... I mean, the RRSP issue will not have any impact basically on this legislation or any impact on expenditures or any types of costs to the government of doing business. We have been able to prove and show the Department of Finance that won't have any bearing on it at all as far as the government is concerned. So it doesn't have a negative effect.

Mr. Langdon: So you don't see it as having any potential to increase the deficit.

Mr. Gogal: Absolutely not.

Ms Taylor: Mr. Langdon, if I could just add to that, this has been a concern, as you know, that has been expressed about this program all along. We have done extensive research on it to determine what the impact would be. Because you are right, potentially if everbody leaped into the program all at once it would mean huge additional tax expenditures for the government. But based on our research as to where the possible user group is, the fact that one doesn't leap into home ownership in a year unless one is very fortunate indeed, that there would be considerable planning required by anyone coming into the program, the impact on tax expenditures by the government through the RRSP proposal would be a very small and incremental thing, which would take place over a period of time.

Perhaps the example we can use is the RRIF, which is now a major force in the turnover of RRSPs into a retirement fund of another kind once the RRSP is liquidated. That has been in effect I think for seven or eight years, but it didn't take off right away. It took it a while for the financial institutions to get their mechanisms in place for people to be aware that the vehicle was available to them. We see exactly the same thing happening with the RRSP proposal—that it would be a gradual thing.

• 1000

Younger people may start to take RRSPs, but it will simply shift the pattern of saving and spending. People will be saving for RRSPs earlier, perhaps buying houses a little later, and there will be a balance between those who are saving for RRSP use in a mortgage and those who are paying back their mortgage funds. We say that there will not be a huge bump of impact on taxes.

[*Translation*]

Par conséquent, étant donné que vous êtes pour ce projet de loi et que vous préconisez d'y inclure également les dépenses fiscales, quelles conséquences cette mesure aura-t-elle, selon vous, pour la recommandation positive et novatrice que vous avez formulée? Je veux parler de la possibilité d'utiliser les REER pour acheter une maison, alors que cela inciterait davantage de contribuables à souscrire à un REER?

M. Gogal: Je me réjouis que vous ayez soulevé la question des REER...

M. Langdon: Je n'ai pas pu résister à la tentation.

M. Gogal: Je suis content que vous l'ayez fait, étant donné qu'il s'agit d'une des questions que nous voulions aborder aujourd'hui. Mais d'après nous, cela n'aura pas... Je veux dire que la question des REER n'aura pas de répercussions sur cette mesure ou les dépenses ou encore les frais de fonctionnement du gouvernement. Nous avons pu démontrer au ministère des Finances que cela n'aurait aucune répercussion pour le gouvernement. Nous ne prévoyons donc aucun effet négatif.

M. Langdon: Vous ne pensez pas que cela risque d'augmenter le déficit.

M. Gogal: Absolument pas.

Mme Taylor: Monsieur Langdon, cette inquiétude a été exprimée depuis la création de ce programme. Nous avons étudié la question à fond pour déterminer quelles seraient les répercussions d'une telle mesure. Car vous avez raison de dire que si tout le monde voulait se prévaloir de ce programme en même temps, cela représenterait des dépenses fiscales supplémentaires considérables pour le gouvernement. Mais d'après nos données quant au groupe d'utilisateurs potentiels, le fait qu'on n'accède pas à la propriété en un an à moins d'avoir beaucoup de chance et qu'il faut une longue planification pour se prévaloir du programme, notre proposition concernant les REER aurait des répercussions très faibles et très graduelles sur les dépenses fiscales du gouvernement.

Peut-être pourrions-nous prendre l'exemple du FERR, qui incite les contribuables à convertir leur REER en un fonds de retraite d'un autre type une fois leur REER liquidé. Cette mesure est en place depuis sept ou huit ans, mais cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Les institutions financières ont mis un certain temps à mettre en place les mécanismes voulus pour faire connaître l'existence de ce programme à leur clientèle. Nous nous attendons à ce que les choses se passent exactement de la même façon pour notre proposition touchant les REER. Ce serait très graduel.

Il se peut que les gens souscrivent à un REER plus tôt dans leur vie, mais cela ne fera que modifier la répartition de l'épargne et des dépenses. Les gens cotiseront plus tôt à un REER, reporteront à un peu plus tard l'achat d'une maison, et l'équilibre se fera entre ceux qui épargnent à l'intérieur d'un REER en vue de l'obtention d'une hypothèque et ceux qui rembourseront leur hypothèque. Nous sommes d'avis qu'il n'y aura pas de répercussion massive sur les impôts.

[*Texte*]

Mr. Langdon: I think the committee is going to be talking with you about these proposals at a later stage during the year. Certainly that information would be very useful to us.

Ms Taylor: Yes. That is fine.

Mr. Langdon: I am sorry, I have to leave for another meeting at the moment, but I will certainly follow the rest of your testimony. I appreciate the comments you have made this morning.

Mr. Soetens (Ontario): Welcome to the meeting. I would like to start off with one thing about Conservatives: we learn our lesson. There was another government, the Liberal government in fact, which just in the midst of an election reduced the sales tax from 8% to 7%. We know what happened to them. So I am sure Mr. Langdon will be heartened to know that we will probably keep the rate at 7% for some considerable period of time, exactly as we promised.

I would like to talk first about the overall situation of taxation. Somewhere along the line taxation enters into the overall deficit and debt of this country.

There are three levels of taxation, I guess, that we might say impact in your business: GST is one; land transfer taxes, which is a provincial tax, is one; and then we have lot levies, which we might describe as a municipal tax or a school board tax—a lower level. I guess you were one of those, probably more so than the home builders, arguing that the GST tax should not be levied on housing. If GST rates were reduced, do you think other governments would just simply move into the tax vacuum that is created by upping the land transfer or the lot levies and thereby really not helping anything?

Mr. Gogal: I am sure they would. Now that the tax is established, at whatever rate it is, if one level of government were to reduce it, I am sure it would be a perfect opportunity for a municipal or a provincial government to step in and increase it. There is no doubt about it.

When you mention the land transfer tax you are speaking of Ontario, I guess.

Mr. Soetens: That is the one I am familiar with—in Ontario. There may be others.

I guess it is that taxation issue that I would like to follow up on. You have heard the comment that we have to change people's thinking. Some of the witnesses would support Mr. Langdon's view on how we ought to change people's thinking, which would be totally counter to, I suspect, anything I might support. We have had some witnesses say that the problem with this legislation is that it does not restrict taxation. For example, yesterday one witness suggested that they agree with restrictions on spending but they also wanted no tax increases. They argued that the way the government should work its way out of the deficit situation would be by increasing the revenue when the economy grows. They argued that if the economy grows 6%, we would increase our revenue by 6%, and if for some reason the revenue increased more than that, we ought to reduce taxes by whatever more. So if the revenue went up 9%,

[*Traduction*]

M. Langdon: Le comité voudra sûrement s'entretenir avec vous de ces propositions plus tard dans l'année. Ces renseignements nous seraient d'une grande utilité.

Mme Taylor: Merci. C'est parfait.

M. Langdon: Je vous prie de m'excuser, puisque je dois me rendre à une autre réunion, mais je prendrai certainement connaissance de la fin de votre témoignage. J'ai pris bonne note de ce que vous nous avez dit ce matin.

M. Soetens (Ontario): Bienvenue. J'aimerais d'abord souligner l'une des caractéristiques des conservateurs: nous tirons les leçons de notre expérience. Dans le passé, un autre gouvernement, et c'était le gouvernement libéral d'ailleurs, a ramené de 8 à 7 p. 100 la taxe de vente en plein milieu d'une campagne électorale. Nous savons ce qui est advenu d'eux. Ainsi, je suis convaincu que M. Langdon sera rassuré d'apprendre que nous maintiendrons probablement le taux à 7 p. 100 sur une période assez longue, exactement comme nous l'avons promis.

J'aimerais d'abord vous parler de la fiscalité en général. Il faut que la fiscalité soit un jour ou l'autre prise en compte dans l'analyse du déficit et de la dette nationale de ce pays.

Il existe, j'imagine, trois niveaux de fiscalité qui pourraient avoir une incidence sur votre entreprise. Il y a la TPS, les droits de cession immobilière, qui sont des taxes provinciales et, enfin, il y a les taxes municipales et les taxes scolaires. Vous étiez de ceux, plus encore que les constructeurs de logements, qui réclamaient que la TPS ne s'applique pas aux logements. Si les taux de la TPS étaient abaissés, croyez-vous que d'autres niveaux de gouvernement n'en profiteraient pas pour augmenter les droits de cession immobilière ou les taxes municipales, ce qui n'améliorerait le sort de personne?

M. Gogal: J'en suis certain. Maintenant que la taxe existe, quel que soit son taux, si un niveau de gouvernement devait l'abaisser, je suis convaincu qu'un gouvernement provincial ou une administration municipale saisirait l'occasion pour augmenter les taux de ses propres taxes. Cela ne fait aucun doute.

Quand vous parlez des droits de cession immobilière, vous pensez à l'Ontario, j'imagine.

M. Soetens: C'est le cas que je connais le mieux. Il y en a peut-être d'autres.

J'aimerais approfondir avec vous la discussion sur la fiscalité. Vous avez entendu quelqu'un dire que nous devons amener les gens à changer d'attitude. Certains des témoins appuieraient les suggestions de M. Langdon quant à la façon d'amener les gens à changer d'idée, propositions qui seraient tout à fait contraires, j'imagine, à ce que je souhaiterais moi-même. Certains témoins nous ont dit que la principale lacune de ce projet de loi, c'est qu'il n'impose pas de plafond aux impôts. Par exemple, un témoin nous a dit hier qu'il favorisait la compression des dépenses tout en s'opposant à toute nouvelle augmentation des impôts. Ce témoin nous a dit que le gouvernement devrait s'attaquer au déficit en augmentant ses recettes en période de croissance de l'économie. Il disait que si l'économie croît à un rythme de 6 p. 100, il faudrait que le gouvernement augmente ses recettes de 6 p. 100 et que si, pour une raison ou pour une autre, les

[*Text*]

without changing the rate of taxation but because business was making a profit this year, which they did not last year, that may increase your taxation more than just the rate in growth in the economy. What is your attitude to linking taxation on this, whether or not you accept that premise of the witness yesterday?

• 1005

Mr. Gogal: I will make a couple of comments, Mr. Soetens, and my colleagues will probably want to address the issue as well.

I will give a personal opinion with respect to taxes, because I do not think the government... It is my view and that of many other Canadians that this country has many problems. We have a huge deficit and we have a huge debt, and obviously we are trying to get that under control. We can forget about the causes of it because we have to start dealing with the future.

Even I find it hard to sit here and agree that governments should be talking about increasing taxes at all until... I do not know if anybody else in this room will disagree with me, but to get expenditures in line...we do not have to increase taxes to do that. There are other ways of going about it.

To address one of your concerns, the problem with including taxes in an act like this is that if you have restrictions on it, do you restrict it so that you cannot increase it or reduce it? Do you have one or the other? Do you have both?

Personally, I would like to see the tax excluded from an act until the expenditures get in line, but if it has to be included, I would support it to the extent that it is on a review basis, to see where and what format the government was leading to. I think you would agree that when the government can sit and show Canadians, without increasing taxes and cutting some expenditures... If there happens to be a bowl of GST money at the end of the year that was not calculated or predicted, it could be applied to the debt or the deficit or whatever. That is one of the things I think Canadians would support.

Mr. Soetens: The other area where we have had representation is in the area of including all expenditures. Basically, the largest one missing from this legislation would be the interest on the debt.

I would like to ask you that question. Do you believe the interest should be included so that there is a total cap, keeping in mind that sometimes interest rates can be beyond the control of the Canadian government? International market forces may impact directly on the rate. Their suggestion was that it does not matter what the forces are. If you are suddenly forced to pay an extra $10 billion in interest tomorrow you simply cut $10 billion in programs, because the total package is capped. Could you give me your thoughts on that?

[*Translation*]

recettes augmentaient plus que cela, il lui faudrait réduire d'autant les impôts. Ainsi, si les recettes augmentaient de 9 p. 100, l'augmentation des recettes pourrait être supérieure au taux de croissance de l'économie sans que soient modifiés les taux d'imposition, et cela parce que les entreprises réaliseraient des bénéfices cette année-là, alors qu'elles n'en avaient pas réalisé l'année précédente. Que pensez-vous des hypothèses du témoin d'hier?

M. Gogal: Monsieur Soetens, je vais faire quelques commentaires, et mes collègues voudront sans doute vous répondre eux aussi.

Je vais vous donner mon avis personnel sur la fiscalité, parce que je ne crois pas que le gouvernement... Comme de nombreux autres Canadiens, j'estime que notre pays a de nombreuses difficultés. Nous avons un déficit énorme et une dette nationale massive, et nous tentons manifestement de reprendre la situation en mains. Nous pouvons cesser d'en chercher les causes, puisque nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir.

J'aurais moi aussi de la difficulté à préconiser que les gouvernements envisagent d'augmenter les impôts avant que... Je ne sais pas s'il s'en trouvera ici pour dire le contraire, mais pour ramener les dépenses à un niveau plus acceptable...nous n'avons pas besoin d'augmenter les impôts pour cela. Il y a d'autres façons de s'y prendre.

Pour ce qui est de geler les niveaux d'imposition dans un projet de loi de ce genre, faut-il que ce gel soit absolu, sans qu'aucune augmentation ou réduction soit possible? Faut-il permettre soit les augmentations, soit les réductions? Faut-il prévoir les deux?

Pour ma part, je préférerais que la fiscalité ne soit pas mentionnée dans la loi tant que les dépenses n'auront pas été ramenées à un niveau plus acceptable, mais s'il faut que la fiscalité soit incluse, je l'accepterais, à condition que l'on prévoie une remise en question périodique de cette disposition afin qu'il soit possible d'évaluer l'action du gouvernement. Vous admettriez, je pense, que quand le gouvernement pourra démontrer aux Canadiens que, sans augmenter les impôts et en réduisant certaines dépenses... Si en fin d'année il s'avère que la TPS a rapporté plus de recettes que prévu, celles-ci pourraient être utilisées pour réduire le déficit ou la dette. Je crois que les Canadiens accepteraient cela.

M. Soetens: D'autres témoins nous ont dit qu'il fallait inclure toutes les catégories de dépenses. Le plus important poste de dépense non mentionné dans ce projet de loi serait le service de la dette.

J'aimerais vous poser la question. Croyez-vous qu'il faille inclure le service de la dette afin que toutes les dépenses soient plafonnées, en n'oubliant pas toutefois que les taux d'intérêt échappent parfois au contrôle du gouvernement canadien? Les forces du marché international des capitaux peuvent avoir une incidence directe sur les taux d'intérêt. Ces témoins prétendaient qu'il ne fallait pas en tenir compte. Quand il faut tout à coup débourser 10 milliards de dollars de plus, il faut tout simplement réduire de 10 milliards de dollars les dépenses de programmes, puisque le total des dépenses est assujetti à un plafond. Qu'en pensez-vous?

[*Texte*]

Mr. Pierre Beauchamp (Executive Vice-President, Canadian Real Estate Association): We have not addressed or studied that particular question in detail, Mr. Chairman, so we cannot give you a totally informed response to that type of situation. However, there is no question in our minds that with respect to the expenditures that are unforeseen with respect to the interest and balance that has to exist between what may or may not happen in the future, there is a question of solid judgment that has to be established and experienced by the government.

A lot of the measures that we are suggesting to the committee this morning are in large measure administrative. It is unfortunate that you have to legislate administrative measures, but in our view there is very little choice other than to solidify and strengthen the evaluation of programs in a very clear cut way, and that should be in the legislation.

If you look at businesses in Canada today, that type of thing happens automatically. It does not have to be legislated because the survival of a business depends on the sound decisions and judgment of those who lead that business. What we are seeing with this legislation is that we will have to have a very careful balance of administrative measures to deal with the problems we are facing.

To go back to your question, the balance between the two of them will have to be determined as the decisions have to be made, if the interest on the debt increases in the fashion that you suggest. I think you could not legislate on all of it and have a simple solution to the entire problem.

Mr. Soetens: Thank you.

• 1010

Mr. Manley (Ottawa South): I would like to thank you for coming today and say that, as you know, I am also looking forward to a discussion of the proposal on using RRSP funds for home ownership. I think a number of us have been discussing with the chairman having a session with you and doing a real study into it, and perhaps asking Department of Finance officials to come here and explain to us what their reservations are, so that we can get the whole thing into the open and have a real debate on it. I am eager to do that.

On the issue that is before us today, to me, the solution that has been proposed here is a simple solution on a narrow band to a very complex problem, and I think that is what troubles me about it. I would like to get your comments on it.

I think we all acknowledge, as you have pointed out, that the accumulated debt and the recurring deficit is a problem for Canada. The question is what is the nub of the problem? What I guess this proposal suggests to Canadians is that the nub of the problem is management by government, because what it does is to focus on government program spending.

[*Traduction*]

M. Pierre Beauchamp (vice-président exécutif, Association canadienne de l'immeuble): Monsieur le président, nous n'avons pas fait d'analyse approfondie de cette question, de sorte que nous ne pouvons pas vous donner de réponse circonstanciée. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il faut que le gouvernement fasse preuve d'un solide jugement quand le service de la dette augmente de façon imprévue ou quand il doit essayer de prévoir ce que réserve l'avenir au plan des dépenses.

Les mesures que nous proposons ce matin au comité sont pour la plupart d'ordre administratif. Il est malheureux que vous ayez à imposer des mesures administratives par voie législative, mais à notre avis il n'y a pas d'autre choix que de renforcer l'évaluation des programmes selon des critères très clairs, et il faut que cela soit dans le projet de loi.

De nos jours, cela se fait automatiquement dans les entreprises canadiennes. Point n'est besoin d'adopter de loi, parce que la survie d'une entreprise dépend du bon jugement de ses dirigeants et des décisions judicieuses qu'ils prennent. Ce projet de loi dit qu'il faudra des mesures administratives très soigneusement dosées pour venir à bout de nos problèmes.

J'en reviens à votre question. Le juste équilibre entre les deux devra être trouvé s'il y a une augmentation aussi forte des frais de service de la dette. Je ne pense pas qu'on puisse au moyen d'une loi trouver une solution unique et simple à tous les problèmes.

M. Soetens: Merci.

M. Manley (Ottawa-Sud): Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation aujourd'hui. Comme vous le savez, je souhaiterais moi aussi que nous discutions de la possibilité d'utiliser les fonds placés dans les REER pour faciliter l'accession à la propriété. Nous sommes plusieurs à avoir suggéré au président que nous tenions une réunion avec vous afin d'examiner cette proposition. Nous pourrions aussi inviter les fonctionnaires du ministère des Finances à venir nous expliquer la nature de leurs réserves afin que nous puissions ouvrir un vrai débat public sur cette question. Je le souhaite vivement.

Pour ce qui est du sujet dont nous discutons aujourd'hui, il me semble qu'on nous propose une solution, une solution simple qui ne s'appliquera qu'à certains éléments trop restreints d'un problème trop complexe, et cela m'inquiète. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Nous admettons tous, vous l'avez dit, que la dette nationale et les déficits annuels sont un problème pour le Canada. Il faudrait d'abord voir quelle en est la cause. Cette proposition donne à penser qu'au Canada, le noeud du problème tient à la gestion du gouvernement parce qu'elle met l'accent sur les dépenses de programmes du gouvernement.

[*Text*]

I think you have made some very useful suggestions in that area in talking about making public the evaluation reports and perhaps putting evaluation processes under the control of the Comptroller General of Canada, so that it gets it out of the department and some of the self-justification that might occur there. I think that is very useful.

As you are also aware, I am sure, the deficit is not to a large extent generated by that narrow band of spending, that when we look at the overall picture of government finances the problems arise out of a series of sources, one of which is revenue. Obviously if the revenue exceeds the expenditures you are not going to have a deficit problem. We have already talked about revenue not being included in this act, because of the leakage through the tax expenditure route.

The largest single item of government spending at the moment is the carrying charges on the debt, not included, not touched by this legislation, and I suppose if the problem is adequacy of capital to finance the debt, then it is not really something you can deal with by legislation.

Then there is the whole issue, which does not emerge here, of what degree of flexibility and responsiveness is required by the federal government in managing the economy. We have the issue of the need for built-in stabilizers, which for example the unemployment insurance fund is supposed to be, to get money out into the economy when things are going bad and to balance it off when things are going better.

Then finally, and I realize I am being rather long-winded here before turning it over to you, the question of investment versus expenditure and the fact that it is necessary in government as well as in business to sometimes lay the foundation for future revenue by spending today. I can think of things such as the need to spend on education, the need to spend on research and development, the need to maintain adequate infrastructure in the country in order that the overall economy can be healthy. If you cut back on those things, you end up paying a price in the future on the ability of your economy to grow and to compete in the world.

I am throwing a whole dish of stew at you to ask you to respond to and to test how comfortable you are with saying okay, you guys go and put these limits in on that narrow band of government spending, when the real problem is a much bigger and more complex one.

Mr. Gogal: I would like to start off, Mr. Manley, by making a couple of comments. I guess I understand where Mr. Soetens's question and your concern comes with respect to the interest on the debt. There is no doubt that if we have a $400-billion debt and an interest rate of 10%, we have a $40 billion expenditure of interest that has to be paid back each and every year.

• 1015

The problem you have with it, and the problem I guess we as Canadians have with it, is that when you attach that to a normal way of doing business... There are companies and corporations out there that borrow money from lenders and

[*Translation*]

Vous avez fait quelques suggestions très utiles lorsque vous avez recommandé que soient rendus publics les rapports d'évaluation et que les processus d'évaluation soient placés sous le contrôle du contrôleur général du Canada afin que les ministères ne puissent plus à l'avenir trouver des justifications à leurs dépenses. Ce sont des propositions très utiles.

Comme vous le savez sans doute, et j'en suis certain, le déficit n'est pas surtout la conséquence de ces quelques catégories de dépenses, mais est plutôt le résultat de toute une série de facteurs, et notamment du niveau des recettes. C'est ce qui ressort d'une analyse de la situation financière globale du gouvernement. Il est clair que si les recettes excèdent les dépenses, il n'y a pas de problème de déficit. Nous avons déjà dit que les recettes ne sont pas visées par ce projet de loi, en raison des échappatoires que constituent les dépenses fiscales.

À l'heure actuelle, le plus important poste de dépense du gouvernement est le service de la dette, dépense qui n'est pas visée par ce projet de loi, et j'imagine que si le problème tient à l'insuffisance des sources de capitaux pour financer la dette, alors ce n'est pas un problème qui peut être réglé par ce projet de loi.

Il y a aussi toute la question, passée sous silence ici, de la marge de manoeuvre dont doit disposer le gouvernement fédéral pour bien gérer l'économie. Il faut prévoir des mécanismes de stabilisation, comme la caisse de l'assurance-chômage, qui permettent d'injecter des fonds dans l'économie en période de ralentissement et de refaire l'équilibre quand la conjoncture économique s'améliore.

Enfin—je sais que je tarde à vous laisser la parole—il y a la question de l'investissement par rapport aux dépenses et le fait que le gouvernement, tout comme les entreprises, doit parfois engager des dépenses aujourd'hui pour s'assurer un certain niveau de recettes à l'avenir. Il faut notamment investir dans l'éducation, la recherche-développement et l'infrastructure pour garantir la bonne santé de l'économie dans son ensemble. Quand on réduit les fonds de ces programmes, on en paie le prix plus tard, puisque cela freine la croissance de l'économie et réduit notre compétitivité.

Je vous lance toutes ces idées entremêlées pour connaître votre réaction et pour déterminer si vous êtes prêts à donner votre assentiment à un nombre très limité de catégories de dépenses publiques, alors que le vrai problème est beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe.

M. Gogal: Monsieur Manley, j'aimerais d'abord faire quelques commentaires. Je comprends bien la question de M. Soetens et vos propres préoccupations en ce qui a trait au service de la dette. Il ne fait aucun doute que si nous devons assumer un taux d'intérêt de 10 p. 100 sur une dette de 400 milliards de dollars, il faudra chaque année rembourser 40 milliards de dollars en intérêts seulement.

Le problème que vous y voyez, et que nous y voyons comme Canadiens, c'est que, quand c'est le corollaire de la gestion courante des affaires... De nombreuses entreprises et sociétés canadiennes doivent elles aussi emprunter et tenir

[*Texte*]

obviously there is an interest rate that has to be attached to it, so I would think a good percentage of the public in Canada would not support not having an interest rate attached as far as a recovery on a daily, weekly, monthly, and yearly basis is concerned.

I guess it depends on where Canada gets their funds from, if they borrow money from the international market where an interest rate is attached, or if they borrow money through from the Bank of Canada that is basically a transfer from one account to another, depending on how the thing is handled.

We have to responsibly, as government, take a look at getting the ship back into order, and I think that collectively, no matter what political stripe we wear, we together have to face the problems of the country to perhaps eliminate for a period of time or a portion of time an interest rate that is attached to the debt to get the entire debt reduced over some amortized period. We should be looking at a long-term situation. If the revenues in any given year or group of years are not large enough, why does this country not take a look at an amortization period on a debt as you do on a mortgage? Nobody has said that the debt has to be paid off in one year or five years or ten years. If the revenue in this country is sufficient to pay off only 2% per year, for example, then why is the debt not amortized over a 50-year program or something along those lines? There are other ways of taking a look at it.

Mr. Manley: This may seem naive, but why do we need to pay off the debt?

Mr. Gogal: I don't know, but the comment that is made is that the debt has to be down. If you talk to people, and they are all over—you are probably more attuned to it than I am—they say that the debt has to be paid off. I am going to give you my personal opinion. We can say let's forget about the debt and let's start over on Monday morning with a new slate, and I guess we can run this country. We can do that too.

Mr. Manley: Declare bankruptcy.

Mr. Gogal: We could do that as well. Do you elect to pay a portion of it off or do you elect not to contribute anything to it?

Mr. Manley: Let me test you on that a bit. You guys are in the realty business, and I have dealt with many realtors. I have some in my family in fact. Generally they encourage someone at my stage of life to get a bigger mortgage and buy a bigger house. Usually that works if your income is going up. Of course we have just been frozen in the House of Commons, so my income will not go up. Also, it went down when I got elected, so give me a break. But the basic idea is that as long as your income is going up, you can afford a bigger debt. Isn't the issue here how big a debt can we afford and is our current debt more than we can afford?

In the early 1980s, when we went into the last recession, our debt in Canada accumulated at the federal level in relation to our national income, if you measure it as GDP, in the low 30% range. It has continued to go up since then, including since 1984. It has gone up continuously; until now it is about 60%.

[*Traduction*]

compte des taux d'intérêt qu'elles devront payer. Il me semble donc qu'une forte proportion des Canadiens s'opposeraient à ce que les taux d'intérêt ne soient pas pris en compte sur une base quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle.

Il s'agit de savoir à qui le Canada emprunte les fonds dont il a besoin; s'il emprunte sur le marché international, il doit payer les intérêts exigés, et s'il emprunte par l'entremise de la Banque du Canada, il s'agit d'un simple transfert d'un compte à l'autre.

Le gouvernement doit agir de façon responsable et remettre de l'ordre dans les affaires de l'État. Peu importe notre couleur politique respective, nous devons tous, ensemble, nous attaquer aux problèmes du pays pour réduire le service de la dette dans un délai donné afin de réduire le montant de la dette elle-même, toujours dans un délai donné. Nous devons faire le point sur la situation à long terme. Si pendant une année ou pendant quelques années les recettes sont insuffisantes, pourquoi le pays n'envisagerait-il pas une période d'amortissement pour la dette comme cela se fait pour une hypothèque? Personne ne dit que la dette doit être remboursée en un an ou encore en cinq ou dix ans. Si les recettes nationales sont suffisantes pour rembourser la dette à raison de 2 p. 100 par année seulement, par exemple, alors pourquoi n'amortissons-nous pas la dette sur 50 ans, ou quelque chose du genre? Il y a d'autres options.

M. Manley: Vous me croirez peut-être naïf, mais pourquoi devons-nous liquider la dette?

M. Gogal: Je ne le sais pas, mais le fait est qu'il faut réduire la dette. Si vous parlez aux Canadiens—et cela doit vous arriver encore plus souvent qu'à moi—ils disent que la dette doit être liquidée. Je vais vous donner mon avis personnel. Nous pourrions décider de ne pas rembourser et de repartir à neuf lundi matin avec une ardoise vierge, et nous pourrions quand même continuer de gérer ce pays. Nous pourrions faire cela.

M. Manley: Déclarer faillite.

M. Gogal: Nous pourrions aussi faire cela. Faut-il choisir d'en rembourser une partie seulement, ou encore rien du tout?

M. Manley: Permettez-moi de vous mettre à l'épreuve là-dessus. Vous êtes des agents d'immeuble, et j'en ai connu beaucoup. Il y en a même dans ma famille. En général, ils disent aux gens comme moi de prendre une hypothèque plus élevée et d'acheter une plus grosse maison. Cela se passe assez bien habituellement quand le revenu est en hausse. Bien sûr, nos salaires viennent d'être gelés à la Chambre des communes, de sorte que mon revenu n'augmentera pas. De plus, j'ai accepté une baisse quand j'ai été élu, alors donnez-moi une chance. J'en reviens à mon propos. Tant que les revenus augmentent, il est possible d'assumer un niveau d'endettement plus élevé. Ne s'agit-il pas ici de savoir quel niveau d'endettement nous pouvons soutenir ou encore si nous avons les moyens de soutenir le niveau actuel d'endettement?

Au début des années 80, quand le Canada est entré en récession, la dette nationale a atteint un peu plus de 30 p. 100 en proportion du revenu national, c'est-à-dire en termes de PIB. Depuis, y compris après 1984, cette proportion est en hausse. Elle n'a cessé d'augmenter et se situe maintenant aux environs de 60 p. 100.

[*Text*]

The message I am getting from you and which we get from all the economists, I think with no exception, that come before us is that the debt is not the problem, but the fact is that it is just too high in relation to our income. We have bought too big a house and we are having to sell the furniture just to keep up with the mortgage payments—

Mr. Gogal: That's right, that's exactly right.

Mr. Manley: So there is more than one way to skin a cat, and before you turn your house over to power of sale maybe you go and get another job or another member of the family tries to find a job. In other words, you try to increase your household income in order to address the problem of the debt before you walk away. Surely one of the approaches we need to be dealing with here is how we increase our national income so we can afford the debt.

• 1020

It is very easy to put in spending control plans and say okay, there's the spending level, but if we're not investing in education—and right now in Canada we have a 30% high school drop-out rate—if our R and D expenditures as a percentage of GDP are half what they are in the United States and less than that percentage compared to Japan and Germany, how are we ever going to generate that extra income that will help us to afford the debt unless we find ways to spend money on the things that are going to make us richer in the longer term? I put that to you because that is what worries me about this, that we are going to squeeze here and squeeze there and squeeze everywhere, and what we are doing is selling off all the furniture from the house and at the end of the day we are still not going to be able to afford the house because what we need to do is go out and make more money.

Mr. Beauchamp: Well there are times when you have to move out of the house and recognize that you can no longer end up with a deficit every 12 months of 8% to 10% of the total debt you have on that house. That's what we're doing here, and that's the problem. That's the real problem we are facing. We're budgeting for $30 billion of debt on an annual basis and just agreeing to add it and agreeing that living in that house is fine. Maybe we have to live in a smaller house; that happens to a lot of people.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Mr. Manley, if you don't mind, we are going to have to quit. We have some other witnesses.

One thing we can definitely say is in 1991 the interest on the debt was $43 billion and the operating balance of the government after tightening, as we all know, was $12.5 billion, so we had a net deficit of $30.5 billion. So naturally, what can we afford? Well we are going to have to tighten it down until the time that the operating balance equals the interest, and then there will be no more deficit. So it's not easy.

I certainly would like to thank you very much for your presence, your input, and we will keep in mind all your good comments.

[*Translation*]

Vous, comme tous les économistes, sans exception je crois, nous dites que le problème n'est pas la dette elle-même, mais plutôt son niveau par rapport au revenu national. Nous nous sommes acheté une trop grande maison et nous devons maintenant vendre tous les meubles pour rembourser l'hypothèque. . .

M. Gogal: C'est exact, c'est exactement cela.

M. Manley: Il existe donc plus d'une façon de s'en sortir; avant de céder la maison au syndic, il suffit peut-être de se trouver un deuxième emploi. Autrement dit, il suffit peut-être d'augmenter le revenu du ménage dans le but de régler le problème de l'endettement, avant de tout abandonner. Il me semble que nous pourrions essayer de trouver des façons d'augmenter le revenu national afin que nous puissions soutenir notre niveau d'endettement.

C'est très facile d'adopter un programme de plafonnement des dépenses, mais si nous n'investissons pas dans l'éducation—et nous avons actuellement au Canada un taux de décrochage scolaire de 30 p. 100—si nos dépenses de R-D en pourcentage du PIB sont moitié moins élevées qu'elles ne le sont aux États-Unis et que l'écart est encore plus grand comparativement au Japon et à l'Allemagne, comment pouvons-nous espérer trouver les recettes additionnelles qui nous permettront de soutenir le poids de la dette à moins que nous ne parvenions à investir dans les programmes qui nous rendront plus riches à long terme? Je vous pose cette question parce que ce qui m'inquiète dans ce projet de loi, c'est que nous allons comprimer ici et comprimer là, et qu'en réalité nous ne ferons que vendre tous les meubles sans pour autant avoir les moyens de garder la maison. Nous devons trouver des façons d'augmenter les recettes.

M. Beauchamp: Il faut parfois se faire une raison et renoncer à la maison; on ne peut pas continuer d'accumuler tous les ans un déficit qui varie entre 8 et 10 p. 100 du montant total de l'hypothèque. C'est ce que nous faisons ici, et c'est bien le problème. Année après année nous prévoyons au budget un déficit de 30 milliards de dollars, et nous trouvons cela bien normal. Nous devrions peut-être nous résigner à une maison plus petite; beaucoup de gens doivent faire ce choix.

Le vice-président (M. Couture): Monsieur Manley, nous devrons nous en tenir à cela, si vous le voulez bien. Nous avons d'autres témoins.

Quoi qu'il en soit, force nous est de constater qu'en 1991, le service de la dette s'élevait à 43 milliards de dollars, et les dépenses de fonctionnement du gouvernement, après les mesures de rigueur, s'établissaient à 12,5 milliards de dollars, de sorte que le déficit net était de 30,5 milliards de dollars. La question se pose naturellement: en avons-nous les moyens? Nous devrons donc continuer de comprimer les dépenses jusqu'à ce que le solde d'exploitation couvre le service de la dette pour qu'il n'y ait plus de déficit. Ce ne sera pas facile.

Je tiens à vous remercier d'être venus aujourd'hui et de tous vos excellents commentaires, dont nous tiendrons compte.

[*Texte*]

Now we are going to go with some other witnesses, which are l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada.

Mr. Manley: While the next witnesses take their chairs, Mr. Chairman, I must say I always find that point very hard to understand, what its relevance is. The chairman of the Royal Bank even said it recently; he said that point that there is an operating surplus is like somebody saying I would be okay as long as I did not have to pay my mortgage interest. It just doesn't make any difference.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): You are right.

Mr. Gogal: Thank you very much.

Mr. Soetens: I might point out one of the relevances. Under a Liberal philosophy, you borrowed money to eat and then you had to make your payments on the house you didn't have. Under our philosophy, we are not borrowing money to eat, we are simply borrowing money at the moment to live where we are—a substantial difference.

Mr. Manley: Well some of you are living where you are, but a whole lot of people are not able to eat, and that is the problem—one and a half million people are out of work. So what solution is that?

Mr. Soetens: That may be true—

Mr. Manley: The people that are still at the table are able to eat, but there are a heck of a lot that are not at the table at all; they have been told to sit at the back of the room.

Mr. Soetens: When you were borrowing money to eat there were also one and a half million people out of work. So tell me, which is the better situation, borrow money to eat or borrow money so you don't borrow money to eat? So there's a substantial difference.

Mr. Manley: You look at the record of the recovery after 1982 and compare it to the recovery, if there is one, that is happening this time and you will get your answer.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): I would tell all the people with the cameras and microphones you are not allowed to take pictures inside this room.

I would like to welcome you, Madam Craig, M. Choquette, and Mr. McIntosh. We will allow you, Madam Craig, to make an opening statement if you want to do it short, and then we will go with questioning. Before you start, we are going to wait until those cameras are out of the room.

Mr. Sobeski: Then maybe John can explain why it's important to receive financing for regular program spending. You just said, John, a surplus is no big deal. So you are saying a deficit—

Mr. Manley: A surplus in operating when you are running a $30.5-billion deficit is no big deal.

• 1025

The Vice-Chairman (Mr. Couture): It depends on which way you are looking at it.

[*Traduction*]

Nous accueillons maintenant nos prochains témoins, Professional Institute of the Public Service of Canada.

M. Manley: Pendant que nos témoins s'installent, monsieur le président, je dois dire que j'ai toujours du mal à comprendre la pertinence de ce commentaire. Le président de la Banque Royale en a dit autant récemment. D'après lui, parler d'un excédent d'exploitation équivaut à dire que tout irait bien s'il ne fallait pas payer les intérêts sur l'hypothèque. Cela ne fait aucune différence.

Le vice-président (M. Couture): Vous avez raison.

M. Gogal: Merci.

M. Soetens: Je me permets de vous expliquer en quoi c'est pertinent. Si nous adhérions à la philosophie des libéraux, nous emprunterions pour pouvoir manger et nous aurions à faire des paiements sur une maison que nous n'aurions pas. Par contraste, nous ne voulons pas emprunter pour pouvoir manger, mais bien pour maintenir notre niveau de vie—c'est une différence appréciable.

M. Manley: Vous maintenez peut-être votre niveau de vie, mais beaucoup de Canadiens n'ont pas de quoi manger, et c'est là le problème—nous avons un million et demi de chômeurs. Quelle est la solution à cela?

M. Soetens: C'est peut-être vrai. . .

M. Manley: Ceux qui sont invités à la table ont les moyens de manger, mais il y en a un grand nombre qui ne sont pas conviés au banquet et qui sont assis à l'arrière de la salle.

M. Soetens: Quand vous empruntiez de l'argent pour manger, il y avait aussi un million et demi de chômeurs. Alors dites-moi: vaut-il mieux emprunter pour manger ou emprunter pour ne pas avoir à emprunter pour manger? Il y a donc une différence appréciable.

M. Manley: Vous aurez votre réponse en comparant la reprise économique d'après 1982 à celle d'aujourd'hui, si elle existe.

Le vice-président (M. Couture): Je signale que les caméras et les microphones sont interdits dans cette salle.

J'aimerais maintenant vous souhaiter la bienvenue, madame Craig, monsieur Choquette et monsieur McIntosh. Je vous invite, madame Craig, à nous présenter un bref exposé, après quoi nous passerons aux questions. Je vous prie d'attendre que les caméramen aient quitté la salle.

M. Sobeski: Entre temps, John pourrait peut-être nous expliquer pourquoi il est important d'obtenir du financement pour les dépenses de programmes courantes. Vous venez de dire, John, qu'un excédent ne mérite pas qu'on en fasse tout un plat. Vous dites donc qu'un déficit. . .

M. Manley: Y'a pas de quoi faire tout un plat d'un excédent d'exploitation quand le déficit budgétaire est de 30,5 milliards de dollars.

Le vice-président (M. Couture): Cela dépend du point de vue.

[*Text*]

Mr. Manley: You can't say we are doing so much better because now we have an operating surplus when you are running a $30.5-billion deficit. Don't forget—

Mr. Sobeski (Cambridge): If you are paying 11¢ on the debt or 35¢ on the debt, I don't care if you are a government, a city, or an individual, you can't afford it. So you have to get your revenues up, but you have to control your costs. You can't worry about paying off the damn mortgage when you keep putting a new car in the garage every year.

Mr. Manley: No question.

Mr. Sobeski: You have to control your expenses too.

Mr. Manley: No question, no question at all about that; I don't disagree with you. But look at what you are spending money on: people like the Public Service, where you give them 0% when the cost of giving them a 3% raise was less than what you have spent in the Quebec City shipyards, less than what it cost you to set up the space agency in St. Hubert, Quebec, when the whole thing existed here. You guys have lots of money to spend in Montreal.

Mr. Soetens: The cameras must be running.

Mr. Manley: The cameras have left the room, but there is a principle here.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Now we are going to proceed with our witness. Madam Craig, you have the floor now.

Ms Iris Craig (President, Professional Institute of the Public Service of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman, and good morning to everybody. Mr. Bob McIntosh, our chief of negotiations, and Pierre Choquette, from our research department, are here with me this morning.

I would like to come clean first of all and tell you that we are here to tell you that we would like you not to amend this bill, we would like you to drop this bill. We would like to very respectfully submit that to the government for your consideration. We feel the whole concept is flawed. We certainly support the government with good management to reduce the deficit. I would like to read into the record our concerns.

The expenditure control plan was first introduced in the February 1990 budget as part of the government's plan for economic recovery. It was extended in this year's budget.

Mr. Soetens: Excuse me, Mr. Chairman, the cameras are running and the doors are open. I'm sorry to interrupt you.

Mr. Gray (Windsor West): I would like to propose that this committee recommend to the House that this committee and all committees be open to television, as is the House of Commons. This is long overdue.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): We will certainly discuss that among ourselves and try to find a solution to that.

[*Translation*]

M. Manley: Vous ne pouvez pas dire que nous sommes en bien meilleure position maintenant sous prétexte que nous avons un excédent d'exploitation alors que le déficit est de 30,5 milliards de dollars. N'oubliez pas. . .

M. Sobeski (Cambridge): Si vous payez 11c. ou 35c. d'intérêt sur la dette, que vous soyez un gouvernement, une ville ou un particulier, c'est trop pour nos moyens. Vous devez augmenter vos revenus, mais vous devez également maîtriser vos dépenses. Vous ne pouvez pas rembourser cette sacrée hypothèque si vous vous achetez une voiture neuve chaque année.

M. Manley: Sans doute.

M. Sobeski: Vous devez également contrôler vos dépenses.

M. Manley: Bien sûr, cela ne fait aucun doute. Je ne vous contredis pas. Mais voyez où vous dépensez de l'argent: les gens aiment bien la fonction publique lorsque vous donnez aux fonctionnaires 0 p. 100 d'augmentation, alors qu'une augmentation de 3 p. 100 vous aurait coûté moins cher que ce que vous avez dépensé pour les chantiers maritimes de Québec, moins cher que la création de l'agence spatiale à Saint-Hubert, au Québec, alors que cette agence existait déjà ici. Lorsqu'il s'agit de Montréal, vous n'avez pas de mal à trouver l'argent qu'il faut.

M. Soetens: Les caméras doivent tourner.

M. Manley: Les caméras ne sont plus dans la pièce, il s'agit d'une question de principe.

Le vice-président (M. Couture): Nous allons maintenant entendre nos témoins. Madame Craig, vous avez la parole.

Mme Iris Craig (présidente, Institut professionnel de la fonction publique du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président, et bonjour à tous. M. Bob McIntosh, chef des négociations, et Pierre Choquette, de notre service de recherche, m'accompagnent ce matin.

J'aimerais d'emblée vous dire le fond de ma pensée: nous ne sommes pas venus ici pour vous demander d'amender ce projet de loi, mais pour vous dire que nous aimerions que vous l'abandonniez. C'est la proposition que nous soumettons très respectueusement à votre gouvernement. Nous estimons que le concept même est mauvais. Nous appuyons certainement le gouvernement dans ses efforts pour réduire le déficit au moyen d'une saine gestion. J'aimerais vous lire notre exposé afin qu'il figure au compte rendu.

Le gouvernement a présenté pour la première fois son plan de contrôle des dépenses dans le budget de février 1990 comme faisant partie de son plan de redressement économique. Il l'a repris dans le budget de cette année.

M. Soetens: Pardon, monsieur le président, les caméras tournent et les portes sont ouvertes. Je m'excuse de vous interrompre.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'aimerais proposer que notre comité recommande à la Chambre que les caméras de télévision soient admises dans ce comité et dans tous les comités, comme cela se fait à la Chambre des communes. Il serait grand temps que cela soit permis.

Le vice-président (M. Couture): Nous en discuterons certainement entre nous et nous essaierons de trouver une solution.

[*Texte*]

Madam Craig, I am sorry for the interruption.

Ms Craig: The plan is now composed of four components: the debt servicing and reduction account, the inflation targets for Canada, the restraint of government wages, and a proposed spending control act. Today the Professional Institute of the Public Service of Canada would like to comment on the fourth part of the plan, the proposed spending control act. The proposed spending controls will not solve the problem of bringing inflation under control, since inflation is being driven by government-regulated decisions and not the government's wage bill.

I would like to review briefly the other three components. The debt servicing and the reduction account is a special fund established to pay the interest on the public debt and eventually to pay down the net debt. Net revenues from the goods and services tax, proceeds from the sale of crown corporations, and gifts to the crown will be transferred to this account.

The Professional Institute, along with many other Public Service unions, has already voiced its opposition to the GST. It was seen as an inflation-driving tax. Statistics Canada later confirmed our worries in February. The Finance Department's forecast of the impact of the GST on inflation was underestimated at 1.2%; it was actually 0.2% higher, 1.4%. The CPI is now in the 6% range. According to a Finance Department report, in the first quarter of this year the cost of setting up the GST and of the government-created recession added $9.4 billion to the 1991 deficit. This is more than double the amount of the same period last year.

A Bank of Nova Scotia study shows that the federal government is responsible for the present state of inflation. Prices that are regulated by the government—excise tax, property taxes, and user fees—increased by 9.4% in the fourth quarter of 1990 from a year earlier. In comparison, prices for non-regulated items only increased by 3.1%. Government regulated prices account for 21% of the consumer price index.

• 1030

Since the Conservatives have been in power, personal income taxes have increased from 41.2% to 50% of government revenues, while corporate income taxes have decreased from 13.2% to 8.6% of the government revenues. Tax reform, including fairer corporate taxes, might be a better solution than inflation targets.

The restraint of government wages... Federal Public Service unions are faced with an employer who has little respect for the collective bargaining process and ignores the merits of justified pay increases. The government has told public sector unions that wage restraints have been put into place to ensure that public sector wage settlements do not add to inflation. This restraint program plans to freeze salaries of federal employees for fiscal 1991-92 and limit

[*Traduction*]

Madame Craig, je m'excuse de cette interruption.

Mme Craig: Le plan se compose de quatre éléments: le compte de service et de réduction de la dette, les objectifs d'inflation du Canada, les restrictions salariales dans la fonction publique et l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses. Aujourd'hui, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada désire vous transmettre ses commentaires sur la quatrième partie du plan: la loi proposée sur le contrôle des dépenses. Le contrôle des dépenses proposé ne réglera pas le problème du contrôle de l'inflation, car l'inflation est due aux décisions réglementées du gouvernement et non à son projet de loi sur les salaires.

J'aimerais revoir brièvement les trois autres éléments. Le compte de service et de réduction de la dette est un fonds spécial destiné à payer l'intérêt sur la dette publique et, avec le temps, à rembourser la dette nette. Les recettes nettes tirées de la taxe sur les produits et services, le produit net de la vente de sociétés d'État et les dons faits à l'État seront versés à ce compte.

L'Institut professionnel, de concert avec de nombreux autres syndicats de la fonction publique, s'est déjà opposé à la TPS. Pour nous, il s'agissait d'un impôt qui favorisait l'inflation. D'ailleurs, en février, Statistique Canada a confirmé nos craintes. Les prévisions du ministère des Finances sur les conséquences de la TPS pour l'inflation étaient sous-évaluées à 1,2 p. 100; de fait, le taux était de 0,2 p. 100 plus élevé (1,4 p. 100). L'indice des prix à la consommation s'établit maintenant aux environs de 6 p. 100. D'après le rapport du ministère des Finances au deuxième trimestre de cette année, le coût de la mise en place de la TPS et celui de la récession causée par le gouvernement sont venus ajouter 9,4 milliards de dollars au déficit de 1991. Ce montant représente le double de la même période pour l'an dernier.

Une étude de la Banque de Nouvelle-Écosse démontre que le gouvernement est responsable de la situation actuelle de l'inflation. Les prix qui sont réglementés par le gouvernement (par exemple, taxe d'accise, impôt foncier, frais d'utilisation) ont augmenté de 9,4 p. 100 au quatrième trimestre de 1990 par rapport à l'année dernière. Par contre, les prix des postes non réglementés ont augmenté de seulement 3,1 p. 100. Les prix réglementés par le gouvernement représentent 21 p. 100 de l'indice des prix à la consommation.

Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les impôts personnels sont passés de 41,2 p. 100 à 50 p. 100 comme revenu du gouvernement alors que les impôts sur le revenu des entreprises sont passés de 13,2 p. 100 à 8,6 p. 100. Une réforme fiscale incluant des impôts sur les sociétés plus équitables pourrait représenter une meilleure solution que les objectifs d'inflation.

Les restrictions salariales dans la fonction publique... Les syndicats de la fonction publique fédérale font face à un employeur qui a très peu d'égard pour le processus de la négociation collective et ne tient nullement compte du mérite des augmentations salariales justifiées. Le gouvernement a dit aux syndicats du secteur public que les restrictions salariales avaient été mises en place afin de s'assurer que les ententes salariales ne contribueraient pas à l'inflation. Ce programme

[*Text*]

increases to a maximum 3% in the two following fiscal years. Ministerial pay for the Prime Minister and Cabinet members will be frozen for one year. Salaries for the executive category, deputy ministers, heads of crown corporations, Members of Parliament and the Senate will increase by the average of negotiated settlements in the federal Public Service. Furthermore, capital spending and non-wage operating budgets will not increase from the 1990-91 level in 1991-92. The number of senior managers will also be reduced by 10%.

Ironically, there is no need for these restraints. Public sector wages have lagged behind inflation for the past decade. This government has been successful in holding wages down and has used the proper tools to do so. Why impose wage restraints when clearly the statistics show that we do not need them? Again, the only logical response is that it is an ill-conceived public relations exercise designed to give the illusion that Public Service employees are responsible for inflation, even though the facts show otherwise.

Public sector wages for non-military personnel comprise only about 5% of the total of the federal government expenditures. These employees represent only a small fraction of the Canadian work force. Public Service wage increases can have only a minor impact on inflation. The need to freeze and limit Public Service wage increases is clearly political. Even if the government were to increase Public Service salaries by 6%—the cost of living—this would effectively increase the overall budget by less than 0.33%, a minute fraction of the total government expenditures. In order to save such a small percentage, the government is willing to undergo tremendous labour unrest and tremendous loss of productivity.

The spending control act proposes to limit government spending from the 1991-92 to the 1995-96 fiscal years. Increases in spending will have a five-year average of 3%. If in one year program spending is in excess of the aforementioned limit, it would have to be offset by program spending cuts in the following years. Additional taxes or increased borrowing would not be allowed to make up for the excess spending.

The proposed legislation allows for excess spending on a program if reductions are applied to other programs in the course of the next five years. What guarantees are there for the Canadian public that abuses will not occur in a program in one year that will later affect other programs in the future? The possibility exists for funds to be distributed unevenly or unjustly in an election year, for example, to obtain future political favours. Meanwhile, other programs would have to be reduced or perhaps eliminated in future years to pay for these favours.

[*Translation*]

de restrictions prévoit un gel des salaires des fonctionnaires fédéraux pour l'exercice 1991-1992 et limite les augmentations à 3 p. 100 pour les deux exercices suivants. Le salaire du premier ministre et celui des membres du Cabinet seront gelés pour un an. Les salaires de la catégorie de la gestion, des sous-ministres, des dirigeants de sociétés d'État, des députés et des sénateurs ne dépasseront pas la moyenne des règlements négociés dans le secteur public fédéral. En outre, les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations hors rémunération seront gelées en 1991-1992 au niveau de 1990-1991. Le nombre de cadres supérieurs diminuera de 10 p. 100.

Ironiquement, il n'existe aucun besoin économique justifiant de telles restrictions. Les augmentations salariales du secteur public sont en retard sur l'inflation depuis 10 ans. Ce gouvernement est parvenu à retenir les salaires et il a eu recours aux bons moyens pour le faire. Pourquoi imposer des restrictions lorsque les statistiques indiquent clairement que nous n'en avons pas besoin! Une fois de plus, la seule réponse logique est qu'il s'agit d'un exercice de relations publiques «machiavélique» destiné à créer l'illusion que les fonctionnaires sont responsables de l'inflation, même si les faits le démentent.

Les salaires du secteur public pour le personnel non militaire représentent seulement environ 5 p. 100 des dépenses fédérales totales. Ces employés regroupent simplement une petite fraction de la population active canadienne. Les augmentations salariales de la fonction publique n'auront que peu de conséquences pour l'inflation. Le besoin de geler et de limiter les augmentations salariales de la fonction publique est purement politique. Même si le gouvernement augmentait les salaires des fonctionnaires de 6 p. 100 (le coût de la vie), cela entraînerait une augmentation du budget total de moins de 0,33 p. 100, une infime partie des dépenses totales du gouvernement. Afin de pouvoir économiser un si faible pourcentage, le gouvernement accepte de faire face à un énorme soulèvement syndical et à une perte de productivité.

La loi sur le contrôle des dépenses propose de limiter les dépenses gouvernementales pour les exercices 1991-1992 à 1995-1996. La moyenne quinquennale des augmentations salariales s'établira à 3 p. 100. Si, une année donnée, les dépenses des programmes dépassent cette limite, elles devront être contrebalancées par des coupures de dépenses dans les programmes l'année suivante. On ne permettra aucun impôt supplémentaire, ni d'autres emprunts pour «rattraper» ces dépenses.

La loi proposée permet de dépasser les dépenses d'un programme si des réductions s'appliquent à d'autres programmes au cours des cinq années suivantes. Quelle garantie possède le public canadien que des abus dans un programme une année n'auront pas des conséquences pour d'autres programmes les années à venir? Il est possible de distribuer injustement ou inéquitablement des fonds, une année d'élection par exemple, pour obtenir des faveurs politiques futures. Entre-temps, les autres programmes devront être diminués, voire même éliminés, les années à venir pour payer ces faveurs.

[*Texte*]

• 1035

There are some reasons why program spending will deviate from predicted levels. However, changes in economic conditions, increased workload or operating costs and new policy initiatives or enrichments do not fall under the exemption. Program spending will be affected by economic conditions when they are different from the government's forecast. This means that spending will be influenced by such economic factors as inflation.

As we have previously seen, the government has a major impact on inflation through regulated items. However, the spending limits will not be modified according to the changes in economic conditions. The proposed legislation does not provide for unpredicted or inaccurately predicted changes in inflation. If the inflation targets of the government are not achieved and the CPI is higher than predicted, the 3% increase in program spending could turn out to be further program expenditure reductions.

Increased operating cost translate into prices paid by the government for certain services. If the government does not forecast correctly the future costs of services such as telephone rates, hydro or renewal of leases, this will result in overspending on certain programs. Again, these prices are usually related to inflation, on which the government has a strong influence.

Increased administrative costs can be related to matters such as more overtime requirements than expected or underestimation of program costs. This is another situation where management's erroneous costs projections in one year could affect other programs in the future.

The introduction of new programs or improvements to existing programs may also result in increased spending. In some cases, these changes may help reduce the deficit. However, the legislation fails to specify if the additional revenues will be used only to reduce the deficit or if the excess spending will still have to be offset in the future years.

One important question arises. Are future pay equity settlements secure with this legislation, or will the government try to avoid payment because of the limits imposed by a spending control act?

In conclusion, the first question that arises from this exercise is why do we need legislation to control spending? As constituents, we elect Members of Parliament to carefully manage government affairs. Are ministers, executives, and senior managers so irresponsible that the only way to avoid spending abuses is to restrict their management capabilities? The proposed spending control act, just like its counterpart, the wage restraint program, is detrimental to the Public Service and to sound resource management. Government enterprise provides the necessary infrastructure required for the private sector to generate wealth.

[*Traduction*]

Il existe certaines raisons pour lesquelles les dépenses des programmes dévieront des niveaux prévus. Toutefois, les changements dans les conditions économiques, l'augmentation de la charge de travail ou des dépenses d'exploitation et les nouvelles initiatives politiques n'en font pas partie. Les dépenses des programmes seront influencées par les conditions économiques lorsqu'elles divergeront des prévisions du gouvernement. Cela signifie que les dépenses seront influencées par des facteurs économiques tels que l'inflation.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement a un impact majeur sur l'inflation à cause des postes de dépenses réglementés. Toutefois, les limites de dépenses ne seront pas modifiées d'après les changements de conditions économiques. La loi proposée ne prévoit rien en cas de changement imprévu ou mal prévu dans l'inflation. Si les objectifs d'inflation du gouvernement ne sont pas atteints et si l'indice des prix à la consommation est supérieur aux prévisions, l'augmentation de 3 p. 100 dans les dépenses des programmes pourrait entraîner d'autres diminutions dans les dépenses des programmes.

L'augmentation des dépenses d'immobilisations se traduit dans les montants versés par le gouvernement pour certains services. Si le gouvernement ne prévoit pas comme il se doit les futures dépenses des services telles que les dépenses téléphoniques, d'électricité ou de renouvellement des baux, cela donnera lieu à un surplus de dépenses dans certains programmes. Ici encore, ces prix sont habituellement reliés à l'inflation, sur laquelle le gouvernement a beaucoup d'influence.

L'augmentation des dépenses administratives peut être due à certains facteurs tels que plus d'heures supplémentaires que prévu ou une sous-évaluation des dépenses des programmes. C'est un autre cas où de mauvaises projections des coûts de la part de la direction, une année, pourraient influencer d'autres programmes dans l'avenir.

L'introduction de nouveaux programmes ou l'amélioration des programmes existants pourraient également entraîner un accroissement des dépenses. Dans certains cas, ces changements pourraient aider à diminuer le déficit. Toutefois, la loi ne précise pas si les revenus additionnels pourront être utilisés uniquement pour réduire le déficit ou si les dépenses additionnelles devront toujours être contrebalancées dans les années à venir.

Une question importante surgit. Les futures ententes sur l'équité salariale sont-elles en danger à cause de cette loi, ou le gouvernement tentera-t-il d'éviter le paiement à cause des limites imposées par la loi sur le contrôle des dépenses?

En conclusion, la première question qui découle de cet exercice est: pourquoi avons-nous besoin d'une loi pour contrôler les dépenses? À titre de commettants, nous avons élu les députés pour gérer sagement les affaires publiques. Les ministres, les dirigeants et les hauts fonctionnaires sont-ils irresponsables au point de devoir limiter leur capacité de gestion comme seul moyen d'éviter des abus de dépenses? La loi proposée sur le contrôle des dépenses, tout comme sa contrepartie, le programme de restrictions des salaires, va à l'encontre de la fonction publique et d'une saine gestion des ressources. Le gouvernement prévoit l'infrastructure nécessaire qui permet au secteur privé de générer la prospérité.

[*Text*]

In Europe and in many other western societies the public service is highly regarded and considered to be an essential component of the economy. In our country, however, the Public Service and its bargaining rights are held up to ridicule by our politicians. Gone are the days when people were proud to work in the Public Service and to serve one's country was considered an honourable and a noble career. We now face a government that is content to lay the blame for its own fiscal mismanagement on the backs of Public Service employees.

This Conservative government is attempting to regain the public's confidence by trying to show it can be a responsible government. In fact this legislation proves the opposite: it represents merely a public relations exercise. The Professional Institute will never oppose good management initiatives, especially related to debt reduction. However, we will never endorse restrictive legislation that does not take into account economic changes.

• 1040

We have to reiterate that if the government's inflation targets are not met, more programs will be reduced or even eliminated. Similar legislation did not work in the States and it will not work in Canada. Let managers manage responsibly, and let programs and Public Service employees respond to the needs of Canadians. Ironically, that is what the entire PS 2000 exercise was about.

How can managers have the flexibility needed to get the job done when they are faced with spending controls that are purposely arbitrary and vague, forcing them to operate under severe restrictions? How can Public Service employees effectively respond to the needs of Canadians when they are forced to do more with less. The proposed spending control legislation flies in the face of the progressive management theory that provided the original objectives of PS 2000.

The Professional Institute is here to respectfully ask the government not to amend but to drop this legislation, as we oppose the spending control act, as all public servants do, and as Canadians will as they finally become more informed. This proposed legislation presents very real problems and runs counter to the goal of an efficient and productive Public Service. We, therefore, urge the Parliament not to proceed with this legislation.

Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you, Madam.

Mr. Gray: Ms Craig, could you start off by saying something for the record about the nature of the Professional Institute and the type of public servants it represents and their general expertise?

[*Translation*]

En Europe, et dans bon nombre de sociétés occidentales, la fonction publique est hautement estimée; de plus, elle est considérée comme un élément essentiel de l'économie. Par contre, chez nous, la fonction publique et ses droits de négociation sont ridiculisés par nos politiciens. Finis les beaux jours où on était fier de travailler dans la fonction publique; fini le temps où être au service de notre pays était considéré comme une carrière noble et honorable. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un gouvernement qui se contente de blâmer ses fonctionnaires pour sa propre mauvaise gestion financière.

Le gouvernement conservateur tente de regagner la confiance publique en essayant de prouver qu'il peut être un gouvernement responsable. De fait, cette loi démontre tout le contraire. Elle représente tout au plus un exercice de relations publiques. L'Institut professionnel ne s'opposera jamais à de bons projets de gestion, surtout pour diminuer la dette. Toutefois, nous n'appuierons jamais une loi restrictive qui ne tient nullement compte des changements économiques.

Nous devons répéter que si les objectifs d'inflation du gouvernement ne sont pas respectés, d'autres programmes seront diminués, ou même éliminés. Une loi semblable n'a pas fonctionné aux États-Unis et elle ne fonctionnera pas au Canada. Laissez les gestionnaires prendre leurs responsabilités, laissez les programmes et les fonctionnaires répondre aux besoins des Canadiens. Ironiquement, FP 2000 devait être la solution.

Comment les gestionnaires peuvent-ils avoir la flexibilité qui leur permette de faire effectuer le travail lorsqu'ils font face à des contrôles de dépenses qui sont arbitraires et vagues à dessein, qu'ils sont obligés de fonctionner dans un cadre très restreint? Comment les fonctionnaires peuvent-ils répondre efficacement aux besoins des Canadiens lorsqu'ils sont forcés de faire plus avec moins? La loi proposée sur le contrôle des dépenses va à l'encontre de la théorie de la gestion progressive prévue dans les objectifs initiaux de FP 2000.

L'Institut professionnel est venu demander respectueusement au gouvernement de ne pas modifier, mais d'abandonner ce projet de loi, parce que nous nous opposons à la loi sur le contrôle des dépenses, comme tous les fonctionnaires s'y opposent, et comme les Canadiens s'y opposeront lorsqu'ils seront enfin mieux informés. La loi proposée présente de véritables problèmes et contredit les objectifs d'une fonction publique efficace et productive. Par conséquent, nous exhortons le Parlement à ne pas aller de l'avant avec cette loi.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Merci, madame.

M. Gray: Madame Craig, pour le compte rendu, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la nature de l'Institut professionnel, le genre de fonctionnaires qu'il représente ainsi que leurs compétences en général?

[*Texte*]

Ms Craig: We have 48 groups of professional employees. We have 28,000 members across Canada. They are the medical doctors, the nurses, the biologists, the research scientists, the veterinarians, the chemists, meteorologists, auditors, the computer systems. They are all professional people who bring to the government a tremendous background of knowledge and expertise.

Mr. Gray: This includes such disciplines as economics and statistics and the like?

Ms Craig: No, the economists are in ESSA, the other group.

Mr. Gray: What is the other group?

Ms Craig: It is ESSA.

Mr. Gray: Oh, yes, that's right. What does that stand for again?

Ms Craig: Economists', Sociologists' and Statisticians' Association.

Mr. Gray: You represent a large number of highly qualified, specialized people, obviously?

Ms Craig: Yes.

Mr. Gray: Based on the experience of your members, if the Cabinet directs senior managers to live within certain expenditure limitations, why would legislation be needed to back that up? Isn't this legislation—

Ms Craig: It's not in the legislation. That is what we are saying. It was a statement in the House, but it's not in the legislation.

Mr. Gray: I have said before that it appears to me that this legislation suggests that the Cabinet is saying it can't manage itself nor can it manage the Public Service.

Ms Craig: That's exactly what this legislation says and why we are respectfully asking the government to reconsider it, because we think Canadians are gradually learning that this is exactly what they are saying; they have not been able to manage the economy. They are in such terrible shape that they have to bring in this regressive legislation. I think it is going to backfire, and we are respectfully submitting that to the chairman for their consideration.

Mr. Gray: Could you tell me something about your understanding of the purpose of the PS 2000 exercise?

Ms Craig: The PS 2000 exercise was when the Prime Minister's announcement was to turn the Public Service around and to be creative and move into the next century with new initiatives and a new culture in the Public Service.

Mr. Manley: He achieved that.

Ms Craig: I'm afraid it did not achieve that. I'm afraid the Public Service is the most demoralized it has ever been in history. I think it is in very, very serious shape. How can we get the message across, Mr. Chairman, unless we tell you?

Mr. Gray: Where does that exercise stand now in the light of...?

[*Traduction*]

Mme Craig: Nous représentons 48 groupes d'employés professionnels. Nous comptons 28,000 membres au Canada. Ils sont médecins, infirmières, biologistes, chercheurs scientifiques, vétérinaires, chimistes, météorologues, vérificateurs et informaticiens. Ce sont tous des professionnels qui apportent au gouvernement un immense bagage de connaissances et de compétences.

M. Gray: Dans des domaines tels que l'économie et la statistique, par exemple?

Mme Craig: Non, les économistes appartiennent à un autre groupe, l'AESS.

M. Gray: Quel est l'autre groupe?

Mme Craig: C'est l'AESS.

M. Gray: Ah oui, vous avez raison. Mais rappelez-moi ce que veut dire ce sigle.

Mme Craig: Association des économistes, sociologues et statisticiens.

M. Gray: Donc, vous représentez un grand nombre de gens qui sont évidemment hautement qualifiés et très spécialisés?

Mme Craig: Oui.

M. Gray: D'après ce que vous savez de vos membres, si le Cabinet ordonnait à la haute direction de respecter certaines limites de dépenses, pourquoi faudrait-il en plus adopter une loi à cet effet? Est-ce que cette loi...

Mme Craig: Ce n'est pas prévu dans la loi. C'est ce que nous disons. Cela a été dit à la Chambre, mais ce n'est pas dans la loi.

M. Gray: J'ai déjà dit qu'il me semble que cet avant-projet de loi laisse entendre que le Cabinet ne peut pas se maîtriser ni maîtriser la fonction publique.

Mme Craig: C'est exactement ce que dit cet avant-projet de loi, et c'est pourquoi nous demandons respectueusement au gouvernement de revenir sur sa décision, car nous pensons que les Canadiens sont en train de se rendre compte que c'est exactement ce que dit le gouvernement, c'est-à-dire qu'il n'a pas été capable de gérer l'économie. Il est tellement mal en point qu'il est obligé de déposer cette mesure législative régressive. Je pense que cela se retournera contre lui, et c'est ce que nous demandons respectueusement au président, pour que le gouvernement y réfléchisse.

M. Gray: Pouvez-vous me dire ce que vous comprenez des objectifs de FP 2000?

Mme Craig: FP 2000 est né lorsque le premier ministre a annoncé qu'il voulait transformer la fonction publique, la rendre créative, lui donner le sens de l'initiative et créer en son sein une nouvelle culture qui lui permettra d'aborder le prochain siècle.

M. Manley: Il a réussi.

Mme Craig: Je suis désolée, mais il n'a pas réussi. Je crains que la fonction publique ne soit plus démoralisée aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été. Je pense qu'elle est en très, très mauvais état. Comment pouvons-nous faire passer notre message, monsieur le président, si nous ne vous le disons pas?

M. Gray: Qu'arrive-t-il à FP 2000, à la lumière de...?

[*Text*]

Ms Craig: As far as the public servants are concerned, it's dead. It's a waste of money and a waste of time.

Mr. Gray: Could you elaborate a bit on why that is so?

Ms Craig: Well, because they decided that they would just tell the public servants how they were going to turn it around. They were not going to ask for any input from any of the professional staff across the country. They were just going to decide that these were the ways they had to change, and you change. It's no way to treat any employee today.

• 1045

They are only briefed; they are never consulted. They have been told, we are going to change your staffing, we are going to change your appointments, we are going to change all the ways that are critical for your career development, and this is how we are going to do it and we are going to start doing it tomorrow. The public servants said, no way!

Mr. Gray: Of course your members are taxpayers as well as public servants.

Ms Craig: For sure. They are big taxpayers.

Mr. Gray: I presume that you would like to reassure the public through your appearance here that your group is concerned about taxpayers getting value for their money.

Ms Craig: That is right.

We feel that the service to the public has suffered severely across the country. They have cut down in health care, in agriculture, in the environment, and certainly in research all across this country, and the economic development is definitely going to suffer.

It is not something you see at one point in history, but as we move down, we are going to see more and more of the economic development of this country severely put back because the government has not been prepared to move forward. It wants to restrain, restrain, restrain.

Mr. Sobeski: I would just like to expand on Mr. Gray's question on the Professional Institute.

You mentioned that there are some 28,000 members. On page 6 of your report—and I just want to go through and clarify in my own mind some of the numbers, because your position is quite clear—you put down $135,000 as the maximum of a level 2. I am sure most of the people are not at the maximum. Then you throw an average salary in there.

Could you tell me what the range is for a level 2 deputy minister? I understand there is the maximum side, but there is a lower-end number, too.

Ms Craig: Of course, we do not represent deputy ministers. You will have to answer that.

Mr. Sobeski: But you put it in your report, and it is important to have your report as being accurate, so it is fair to tell you to put the range down. Maybe we could get that.

[*Translation*]

Mme Craig: En ce qui concerne les fonctionnaires, ce projet est mort. C'est une perte d'argent et une perte de temps.

M. Gray: Pouvez-vous nous expliquer un peu pourquoi?

Mme Craig: Eh bien, parce qu'ils ont décidé qu'ils se contenteraient de dire aux fonctionnaires comment ils entendaient transformer la fonction publique. Ils n'avaient pas l'intention de demander l'avis des employés professionnels un peu partout au pays. Ils allaient tout simplement décider que les fonctionnaires devaient changer de telle et telle manière et le leur imposer. On ne peut pas traiter ses employés comme cela de nos jours.

On s'est contenté de les informer; jamais ils n'ont été consultés. On leur a dit: nous allons changer vos méthodes de dotation, nous allons changer les processus de nomination, nous allons changer tout ce qui est essentiel pour votre plan de carrière, et voici comment nous allons nous y prendre, et nous commençons demain. Les fonctionnaires ont dit: il n'en est pas question.

M. Gray: Bien sûr, vos membres sont des contribuables en plus d'être des fonctionnaires.

Mme Craig: Absolument. Ils sont de gros contribuables.

M. Gray: Je suppose que vous aimeriez profiter de votre comparution ici pour rassurer la population sur le fait que votre groupe souhaite que les contribuables en aient pour leur argent.

Mme Craig: C'est exact.

Nous pensons que le service à la population s'est gravement détérioré dans tout le pays. Le gouvernement a réduit ses dépenses dans les domaines des soins de santé, de l'agriculture, de l'environnement, et bien sûr dans la recherche au Canada, et le développement économique s'en ressentira certainement.

Ces effets ne seront pas ponctuels. À mesure que le temps passera, nous verrons que le développement économique de notre pays est de plus en plus gravement retardé parce que le gouvernement n'a pas voulu aller de l'avant. Il veut restreindre, restreindre, restreindre.

M. Sobeski: Je voudrais revenir sur la question de M. Gray au sujet de l'Institut professionnel, mais en allant un peu plus loin.

Vous avez dit que vous comptez quelque 28,000 membres. À la page 6 de votre exposé—votre position est très claire, mais j'aimerais revenir sur certains chiffres pour être sûr de bien comprendre—vous dites que le maximum d'un niveau 2 est de 135,000$. Je suis sûr que la plupart des gens ne sont pas au maximum de l'échelle. Ensuite, vous parlez d'un salaire moyen.

Pouvez-vous me dire ce qu'est l'échelle de traitement d'un sous-ministre de niveau 2? Je sais qu'il y a un maximum, mais il y a un également un minimum.

Mme Craig: Nous ne représentons évidemment pas les sous-ministres. C'est à vous de répondre à cette question.

M. Sobeski: Mais vous en parlez dans votre exposé, et il est important que votre exposé soit exact; il est donc juste de vous demander d'inclure l'échelle. Nous pourrions peut-être l'obtenir.

[*Texte*]

Ms Craig: Okay, we can go back and get the range, but you probably have the range. We just put it down, and I think you will find our figures are accurate for what we have down.

Mr. Sobeski: So the $135,000 is the maximum? So that is accurate.

Is the $38,000 you put down the average for the Public Service salary? What would be the average of the 28,000 members you represent?

Ms Craig: Probably ours are slightly higher than that, probably around $48,000, but I would have to—

Mr. Sobeski: Slightly higher; $10,000 higher.

Ms Craig: Yes.

Mr. Sobeski: The other thing, too, is just to clarify, because you are not part of PSAC, but I understand that five unions have reached settlements.

Has your union reached a settlement with the government?

Ms Craig: Some of our groups did sign under protest, yes.

Mr. Sobeski: So some of your groups have signed?

Ms Craig: Yes.

Mr. Sobeski: On page 7 you say—and politicians are guilty of this, too—that the overall budget impact will be 0.33% of total government expenditures. I am sitting here saying that total government expenditures are about $160 billion if I take program spending and interest. If I take that, that equates to about $750 million, which puts it in terms that I think people can understand. I guess the issue, then, is to put it in terms taxpayers can understand, that if we were to fund that increase, that would be equivalent to adding 0.5% to the GST.

So when you are putting the numbers together, that is how it works out. I do not know if my numbers are correct, but you might want to confirm that. What does 0.33% work out to? It sounds very small, but on a $160-billion budget you are getting up close to a billion dollars. That is the impact. If we were to fund that, then somewhere we would have to get the revenues or increase the debt or cut back on other expenses. That is what we are talking about, but I just want to make sure your numbers are accurate.

Mr. Pierre Choquette (Research Officer, Professional Institute of the Public Service of Canada): Again, based on a $38,000 average salary for public servants, the payroll in December 1990 for government employees was $8.5 billion. A 6% increase translates into about $500 million. On a total expenditure of, again, your number of $160 billion, that translates actually into a .32% increase.

[*Traduction*]

Mme Craig: D'accord, nous pouvons nous renseigner et obtenir l'échelle, mais vous l'avez probablement. Je pense que vous verrez que les chiffres que nous avons cités sont exacts.

M. Sobeski: Donc, le maximum est de 135,000$? Ce chiffre est exact.

Lorsque vous parlez d'un salaire moyen de 38,000$, est-ce bien le salaire moyen dans la fonction publique? Quel serait le salaire moyen des 28,000 membres que vous représentez?

Mme Craig: Le salaire moyen de nos membres est probablement légèrement plus élevé, probablement dans les 48,000$, mais je dois...

M. Sobeski: Légèrement plus élevé. Dix mille dollars de plus.

Mme Craig: Oui.

M. Sobeski: Et il y a un autre point que je voudrais tout simplement éclaircir. Vous n'êtes pas membre de l'AFPC, mais je crois savoir que cinq syndicats ont conclu des ententes.

Est-ce que votre syndicat est arrivé à une entente avec le gouvernement?

Mme Craig: Oui, certains de nos groupes ont signé en protestant.

M. Sobeski: Donc, certains de vos groupes ont signé?

Mme Craig: Oui.

M. Sobeski: À la page 7 vous dites—et certains politiciens se sont rendus coupables de cela aussi—que l'effet total sur le budget serait de 0,33 p. 100 des dépenses totales du gouvernement. Et moi, je vous dis que le total des dépenses gouvernementales est d'environ 160 milliards de dollars, en incluant les dépenses de programmes et les frais d'intérêt. Cela donne environ 750 millions de dollars, chiffre que les gens peuvent plus facilement comprendre. Je pense qu'il s'agit de dire les choses de façon à ce que les contribuables puissent comprendre. Si nous financions cette augmentation, cela équivaudrait à augmenter la TPS de 0,5 p. 100.

Lorsque nous faisons le calcul, c'est le résultat que l'on obtient. Je ne sais pas si mes chiffres sont exacts, vous voudrez peut-être les confirmer. Que donne 0,33 p. 100? Cela semble infime, mais dans un budget de 160 milliards de dollars, cela représente pas loin d'un milliard de dollars. C'est ça, l'incidence. Pour financer cette augmentation, il nous faudrait trouver des recettes quelque part ou augmenter la dette ou réduire d'autres dépenses. C'est de cela qu'il s'agit, et je voulais simplement m'assurer que vos chiffres sont exacts.

M. Pierre Choquette (agent de recherche, Institut professionnel de la fonction publique du Canada): Encore une fois, le salaire moyen des fonctionnaires étant de 38,000$, la paye des employés du gouvernement s'est élevée en décembre 1990 à 8,5 milliards de dollars. Une augmentation de 6 p. 100 représente environ 500 millions de dollars. Si on utilise votre chiffre de 160 milliards de dollars, en réalité cela représente une augmentation de 0,32 p. 100 des dépenses totales.

[*Text*]

• 1050

Mr. Sobeski: Okay. Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you very much for your presence.

Our next witnesses are from the National Action Committee on the Status of Women. We are waiting for all the people to be here; we can adjourn for five or six minutes

• 1055

• 1058

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Ms Walsh, Ms Rothman and Ms Ballantyne, welcome. If you wish, we will permit you to make some short opening remarks; then we will go with some questions.

Ms Theresa Walsh (Regional Representative for Newfoundland, National Action Committee on the Status of Women): I am Theresa Walsh. I am the Newfoundland and Labrador representative with NAC. Laurel is on the NAC child care committee. Morna is a parent who has agreed to come and be with us today for this presentation.

In the past, NAC has approached these types of presentations differently. We have had experts, economists and others and presented technical papers. This time we want to talk about women's reality in this country and our concerns that this proposed bill is what amounts to be legislated permanent cutbacks. We know from our experience that these cutbacks will affect women disproportionately, and we have major concerns about that.

• 1100

As a result of the last budget, speaking from the Newfoundland and Labrador perspective, I can tell you that—

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Would you hold it a minute? We will give two minutes for the cameras and then we will ask them to go out. When the show is finished, we will start.

Ms Morna Ballantyne (President of the Board of the Centretown Day Care, National Action Committee on the Status of Women): Are you saying we are going to have to vacate after two minutes? Can we use this opportunity to make a presentation first on behalf of the family?

The Vice-Chairman (Mr. Couture): No, not with the camera in, absolutely not. We don't allow those types of things inside this room. It is a committee room. We are here to listen to you to try to get your definite points on this bill and to see what we can do with it. Naturally, if we want to do it constructively, we have to have the atmosphere to really have a meeting together.

[*Translation*]

M. Sobeski: Très bien. Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Couture): Je vous remercie d'avoir comparu devant le comité.

Les témoins suivants représentent le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Nous attendons l'arrivée de tous les témoins; nous pouvons donc suspendre la séance pour cinq ou six minutes.

Le vice-président (M. Couture): M^me^ Walsh, M^me^ Rothman, M^me^ Ballantyne, je vous souhaite la bienvenue. Si vous voulez, vous pouvez faire quelques brèves remarques d'ouverture, et ensuite nous allons passer aux questions.

Mme Theresa Walsh (représentante régionale pour Terre-Neuve, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Mon nom est Theresa Walsh. Je représente Terre-Neuve et le Labrador au sein du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Laurel siège à notre comité pour les services de garde d'enfants. Morna est un parent qui a accepté de venir nous accompagner aujourd'hui pour cet exposé.

Par le passé, le CCASF a adopté une approche différente pour ce genre de présentation. Nous avons envoyé des spécialistes, des économistes, entre autres, et nous avons présenté des documents techniques. Cette fois, nous voulons parler d'égalité des femmes au Canada et nous voulons exprimer nos inquiétudes au sujet de ce projet de loi, car il va mener, d'après nous, à des réductions permanentes. L'expérience nous a déjà montré que ces réductions vont affecter les femmes de façon disproportionnée, et nous avons de grandes inquiétudes à ce sujet.

En tant que représentante de Terre-Neuve et du Labrador, je peux vous dire que le dernier budget va avoir pour effet...

Le vice-président (M. Couture): Pourriez-vous attendre un instant? Nous allons laisser deux minutes aux caméramen et ensuite nous allons leur demander de quitter la salle. Dès que le spectacle sera terminé, nous allons commencer.

Mme Morna Ballantyne (présidente du conseil d'administration du Centretown Day Care, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Voulez-vous dire que nous devrons partir après deux minutes? Pouvons-nous profiter de cette occasion pour faire une présentation au nom des familles?

Le vice-président (M. Couture): Non, il n'en est pas question, pas avec les caméras dans la salle. Nous ne permettons pas ce genre d'appareil dans cette salle. Il s'agit d'une salle de comité. Nous sommes ici pour écouter vos observations au sujet de ce projet de loi et voir ce que nous pouvons faire avec ce projet. Naturellement, si nous voulons procéder de façon constructive, il nous faut l'ambiance appropriée pour vous écouter et discuter avec vous.

[*Texte*]

Ms Ballantyne: Some people did submit briefs and we would like to submit this. This was made by the children of Ottawa and their families.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): All right. Thank you. This is very nice.

Can we start now? We are going to ask all the cameras to go out of the room and we will be able to start our meeting. Thank you.

Mr. Manley: You mentioned earlier, Mr. Chairman, that it is nice to have people in the room who are acting their age.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Absolutely.

Ms Walsh: These cards are a fair representation to the committee from the children's perspective.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you very much.

Now we can start.

Nous aurons certainement une bonne réunion.

Ms Walsh: As I was saying, from the Newfoundland perspective, I can tell you that the restraints introduced in the last budget have caused major impacts on women in our province. Cutbacks in health care have a triple impact on women in that women are the majority of workers in the health care system. When the lay-offs were introduced, it was women for the most part who lost their jobs.

Women are the majority users of the health care system because of our roles in reproduction and the fact that we live longer than men, and again, where these cutbacks affect people in that there are no hospitals to go to in their communities any more or there are not enough beds in the hospitals, that health care falls back on the primary care-givers, and we know that those people are women, for the most part. There are a few men doing it, but it has a major impact on women.

• 1105

In the area of education, in Newfoundland and Labrador, we have seen the extension service of our university eliminated because our provincial government cannot afford to fund it; and that service was eliminated just a week after receiving an international award for rural women's education.

Pay equity: Governments federally and provincially have said they can no longer afford to treat women equally when it comes to our wages and benefits. Just when we thought we were going to make some progress in this area, the rug was pulled right out from under us. We think it is absolutely unacceptable that governments solve the deficit problem on the backs of women, and that is what is happening in this country today.

[*Traduction*]

Mme Ballantyne: Certains ont soumis des mémoires, mais nous aimerions vous soumettre ces cartes, faites par les enfants d'Ottawa et leurs familles.

Le vice-président (M. Couture): Très bien. Merci. C'est très gentil.

Pouvons-nous commencer? Nous demandons à tous les caméramen de quitter la salle et ensuite nous pourrons commencer notre réunion. Merci.

M. Manley: Monsieur le président, vous avez dit tantôt qu'il est agréable d'avoir des gens dans la salle qui se comportent comme des personnes de leur âge.

Le vice-président (M. Couture): Absolument.

Mme Walsh: Ces cartes présentent bien au comité le point de vue des enfants.

Le vice-président (M. Couture): Merci beaucoup.

Nous pouvons maintenant commencer la réunion.

I am sure that this will be a good meeting.

Mme Walsh: Je vous disais donc, en tant que représentante de Terre-Neuve, que les réductions contenues dans le dernier budget ont eu des effets importants sur les femmes de ma province. Les réductions au chapitre des soins de santé ont un impact triple sur les femmes, étant donné qu'elles composent la majorité des travailleurs dans le système de santé. Lors des mises en disponibilité, c'était surtout des femmes qui ont perdu leurs emplois.

Les femmes utilisent beaucoup plus le système de santé à cause de leur rôle en matière de reproduction et du fait qu'elles vivent plus longtemps que les hommes. Comme je l'ai dit tantôt, ces réductions ont des effets sur les gens: il n'y a plus d'hôpital dans leur localité, ou bien il y a une pénurie de places dans les hôpitaux. En conséquence, les soins de santé incombent aux fournisseurs de soins primaires, et nous savons que dans la plupart des cas, il s'agit de femmes. Il y a quelques hommes qui offrent ce genre de soins, mais ce sont surtout les femmes qui sont touchées.

Dans le domaine de l'enseignement, le service de l'éducation permanente de l'université vient d'être supprimé, car le gouvernement provincial ne peut pas se permettre de le financer. C'est seulement une semaine après avoir reçu un prix international pour son travail dans le domaine de l'enseignement dispensé aux femmes des régions rurales que le service a été supprimé.

L'équité en matière de salaire: les gouvernements aux niveaux fédéral et provincial ont dit qu'ils n'ont plus les moyens de traiter les femmes de façon égale en ce qui concerne les salaires et les avantages sociaux. Nous pensions être sur le point de faire des progrès dans ce domaine quand on nous a joué ce mauvais tour. A notre avis, il est tout à fait inacceptable que les gouvernements corrigent le problème du déficit sur le dos des femmes. Et c'est exactement ce qui se passe au pays aujourd'hui.

[*Text*]

We believe this proposed bill is legislative permanent cutbacks, and of course a major impact will be new programs. The present government promised the people, especially the women of this country, a child care program. Today there is still no child care program and we feel it is a betrayal of that promise to women.

I will now pass to Laurel to expand on that.

Ms Laurel Rothman (Child Care Committee Representative, National Action Committee on the Status of Women): We thought we would expand a bit on the child care situation to remind you that things have become much worse, and they will deteriorate more with this proposed bill.

Let me first say that from our perspective, the cap on CAP, Bill C-69, was probably the first four nails in the coffin of a national child care program. This bill is going to be the final blow. We have already seen social assistance reform in Ontario put on hold, and we know that there are a number of recommendations from a recent B.C. task force on child care that are on the shelf. There have also been regressive changes in places like Saskatchewan.

I want to remind you all that we have been talking about child care for a long, long time. We are really tired of talking about it; we want to see action. When I was checking my notes I saw that it was as far back as 1984 that the Abella Commission said:

> Childcare is the ramp that provides equal access to the work force for mothers.

Well, I have news. We have to emphasize that it provides access, period. Certainly the issues of employment equity for visible minority women, disabled women, aboriginal women and their children are prominent and primary, but for all women, without child care, you are not going to see decreased school dropouts, increases in trained women to support the work force—I gather that demographers are telling us we are going to need them, come about 1995. It may be hard to believe now. The ramp is simply not there in most parts of the country.

I will give you some examples. If you are a parent in Newfoundland, Saskatchewan, the Territories—and I am sure there are a couple of other places I do not have in mind—and you have a child under 18 months of age, you cannot get regulated group care. So if you want to get off public assistance... I am making a link to poverty, although there is no question that we want to see a universally accessible high-quality system for all families and children.

[*Translation*]

Nous estimons que le projet de loi proposé vise à effectuer des réductions permanentes, et il aura bien entendu une incidence importante sur les nouveaux programmes. Le gouvernement actuel s'est engagé, surtout auprès des femmes du pays, à proposer un programme de garde d'enfants. Il n'existe toujours pas de programme de ce genre, et nous pensons que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse.

Je vais maintenant céder la parole à Laurel, qui vous donnera davantage de détails à ce sujet.

Mme Laurel Rothman (représentante du Comité pour les services de garde d'enfants, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Nous voulions parler davantage de la garde d'enfants pour vous rappeler que la situation s'est détériorée et qu'elle va encore se détériorer à cause de ce projet de loi proposé.

Permettez-moi de vous dire d'abord que, d'après nous, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, le projet de loi C-69, a probablement commencé à régler le sort du programme national de garde d'enfants. Ce projet de loi va l'enterrer tout à fait. En Ontario, on a déjà reporté à plus tard la réforme de l'assistance sociale, et nous savons qu'on a mis en suspens plusieurs des recommandations faites dernièrement par un groupe de travail sur la garde d'enfants en Colombie-Britannique. Il y a eu également des changements régressifs en Saskatchewan, entre autres.

Je tiens à vous rappeler que nous parlons de la garde d'enfants depuis très, très longtemps. Nous en avons marre; nous voulons que les gouvernements passent à l'action. Quand j'ai vérifié mes notes, j'ai trouvé que déjà en 1984, la Commission Abella a dit:

> La garde d'enfants est la rampe qui offre aux mères un accès égal à la population active.

J'ai du nouveau à vous annoncer. Il faut insister sur le fait que la garde d'enfants offre un certain accès, un point c'est tout. Les questions d'équité en matière d'emploi pour les femmes des minorités visibles, les femmes handicapées et les femmes autochtones et leurs enfants sont fondamentales. Cependant, dans le cas de toutes les femmes, s'il n'y a pas de programmes de garde d'enfants, il n'y aura pas de réduction du nombre de décrocheurs ni d'augmentation des femmes qualifiées—et je crois savoir que les démographes nous disent que nous aurons besoin de ces femmes vers l'an 1995. Il est peut-être difficile de le croire maintenant. La rampe dont parlait la Commission Abella n'existe tout simplement pas dans la plupart des régions du pays.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Si vous êtes parent à Terre-Neuve, en Saskatchewan ou dans les Territoires—et il y a probablement d'autres exemples que je connais pas—et si vous avez un enfant âgé de moins de 18 mois, vous ne pouvez pas avoir de garde d'enfants collective réglementée. Donc, si vous voulez cesser de dépendre du bien-être social... Je fais le lien avec la pauvreté, même s'il va sans dire que nous voulons avoir un régime de haute

[*Texte*]

But in those parts of the country, you are simply not going to be able to enter school or training or the work force because there is no child care. In fact, we are seeing that the skimpy amounts that exist in some places are having to close.

Should you be someone who has one of those valuable jobs in the shrinking manufacturing sector and you work changing shifts, you are in real trouble in almost all parts of the country, with the exception of Windsor, which does have a program that I happen to know quite well. But even in places like that, the lack of subsidies is a tremendous barrier.

I probably should not have to, but I will just state again that in 1990 we are looking at 63.6% of Canadian women with children, youngest child under six, who are in the paid labour force. The gap between child care spaces available and the need for child care has absolutely widened since 1971.

• 1110

I will give you a little more information. By 1990 there were 500,000 more children under 13 whose mothers were in the paid labour force and for whom there were no regulated child care spaces—500,000 more than in 1983. You may or may not have seen this morning's paper, but Statistics Canada just came out with a study that looked at family incomes. Basically, family incomes barely kept pace with inflation during the 1980s. They did not get ahead at all.

Obviously, child care is beyond the reach of an increasing number of families. Similarly—and this was quite interesting to me—a study done for the OECD by the Joint Center for Political and Economic Studies in Washington said that Canada ranks second lowest, second only to the United States, for single parents who are likely to be living in poverty.

I do not have to remind you that a very high percentage of those single parents are women. Obviously there is a strong link between eliminating child poverty and providing high quality child care over the long term. People in a low income situation will be able to enter the work force and stay in the work force. Frankly, your proposed spending control act will be the death of a national child care program. Child care programs across this country are already hanging on by their fingernails right now.

Ms Ballantyne: I am part of this delegation because I am a local parent with two children. I am here on behalf of other parents and children, some of whom have been fortunate enough to find day care spaces. Many of us are still on waiting lists and have no child care. Perhaps through answering your questions we can help you understand, from a personal point of view, what it means not to have a comprehensive child care system in this country, and what it will mean if this act passes. If it does pass, we will never have a national child care system in this country.

[*Traduction*]

qualité, qui soit accessible à toutes les familles et à tous les enfants. Cependant, dans ces régions du pays dont je vous parle, le parent en question ne pourra pas reprendre ses études, poursuivre sa formation ou réintégrer la population active parce qu'il n'y a pas de services de garde d'enfants. Les maigres services qui existent dans certains endroits doivent même fermer leurs portes.

Si vous avez un des rares emplois qui restent dans un secteur manufacturier toujours décroissant, et si vous travaillez en équipe, vous êtes dans le pétrin dans la plupart des régions du pays, à l'exception de Windsor, qui a un programme que je connais assez bien. Mais même dans des endroits comme Windsor, le manque de subventions représente un obstacle énorme.

Je ne devrais pas avoir à le faire, mais je vais tout simplement répéter qu'en 1990, 63,6 p. 100 des femmes canadiennes qui ont des enfants dont le plus jeune a moins de six ans, sont dans la population active. L'écart qui existe entre le nombre de places disponibles et les besoins en matière de garde d'enfants est devenu beaucoup plus important depuis 1971.

Je vais vous donner quelques autres renseignements. Par rapport à 1983, le nombre d'enfants de moins de 13 ans dont les mères étaient dans la population active et pour qui il n'existait pas de place dans une garderie réglementée, a augmenté, en 1990, de 500,000. Vous n'avez peut-être pas vu le journal de ce matin, mais Statistique Canada vient de publier une étude sus les revenus des familles. Les revenus des familles ont à peine augmenté au même rythme que l'inflation pendant les années 80. Il n'y a pas eu d'augmentation du tout.

De toute évidence, de plus en plus de familles n'ont pas les moyens de payer pour la garde d'enfants. De plus, j'ai trouvé intéressante une étude faite pour l'OCDE par le Joint Center for Political and Economic Studies à Washington, qui a trouvé que le Canada se classe en avant-dernière position, juste avant les États-Unis, pour ce qui est du nombre des parents célibataires qui risquent de vivre dans la pauvreté.

Je n'ai pas à vous rappeler qu'un pourcentage très élevé de ces parents célibataires sont des femmes. Il est évident qu'à long terme, il y a un lien très fort entre l'élimination de la pauvreté chez les enfants et l'offre de services de garde d'enfants de haute qualité. Ceux qui ont des revenus peu élevés pourront entrer dans la population active et y rester. Je vous dis en toute franchise que votre loi proposée sur le contrôle des dépenses éliminera toute possibilité de créer un programme national de garde d'enfants. Les programmes existants ont déjà du mal à survivre.

Mme Ballantyne: Je fais partie de la délégation parce que je suis un parent de la région, qui a deux enfants. Je suis ici au nom d'autres parents et de leurs enfants dont certains ont eu la chance de trouver des services de garde d'enfants. Beaucoup d'entre nous sont toujours sur des listes d'attente et n'ont pas encore de services. Nos réponses à vos questions vous permettront peut-être de mieux comprendre ce que cela signifie de ne pas avoir un régime de garde d'enfants au Canada, et de savoir quelle sera l'incidence de l'adoption de cette loi proposée. Si elle est adoptée, il n'y aura jamais de régime national de garde d'enfants.

[*Text*]

Mr. Manley: Do you have any figures on the number of children who are accommodated in unsupervised, unregulated, informal child care situations across Canada—the sort of neighbourhood mother who takes in others' children?

Ms Rothman: I do not have any figures with me. Obviously it would be hard to quantify that but if you consider the fact that we have licenced spaces for only 12% to 15% of the population under six years of age, you can figure it out for yourselves. I am sorry but I do not have that with me.

What we do know is that when we have 8,000 people eligible and waiting for subsidized child care in Ontario alone—I do not know the statistics for the other provinces—those people will be desperate and they will seek what they need in the unregulated sector. Often these situations are of uneven quality, to say the least, and often they are of low quality and in unsafe conditions.

Mr. Manley: Are you aware of any studies that indicate the linkages between the lack of adequate child care and both the poverty experienced at the family level and disturbances, crime and so on in communities where the shortages are particularly acute?

Ms Rothman: In general the studies are not...they are usually wider in scope than the local community. I can certainly go back and check some of the references for you. A growing body of research shows that the quality of child care has a long range impact on young children's development. It shows that high quality child care can be a strong asset, especially for children who are described as "at risk"—whatever that means—and that poor quality child care can have a deleterious effect on children.

• 1115

Mr. Manley: Can you talk a little bit about the degree to which there is a need for child care at the preschool level compared to the child care for school-aged children? What I am interested in is the extent of the need, not just for preschool children but also for school-aged children, obviously in the time span between the completion of a regular school day and parents returning home from employment.

Ms Walsh: We know from my experience, especially in the situation of single parent families, that there is a crying need for some quality care between the end of the school day and the end of the work day. All too often in St. John's, in my life, I see kids with no supervision after school. It leaves them in a very dangerous situation. There is definitely that need. I do not know about numbers.

Ms Rothman: National Health and Welfare tracks numbers of spaces over time and has since 1971. It varies from province to province in terms of what services are available and where there is a relatively higher percentage of care for school age children.

I guess I could make one comment on that, though. I will go on record as saying that across the country there is probably the greatest need for infant and toddler care, for very young children under three, whose parents often absolutely must return to the work force in order to survive.

[*Translation*]

M. Manley: Pouvez-vous nous dire combien d'enfants sont dans des garderies non surveillées, non réglementées et officieuses—c'est-à-dire une mère du quartier qui accepte de garder les enfants des autres...

Mme Rothman: Je n'ai pas de chiffres ici. Il serait bien sûr difficile de quantifier, mais étant donné qu'on a des places approuvées pour seulement 12 à 15 p. 100 des enfants de moins de six ans, vous pouvez tirer vos propres conclusions. Je regrette, mais je n'ai pas ces chiffres ici.

Nous savons, par contre, que les 8,000 personnes qui sont admissibles aux services de garde d'enfants subventionnés en Ontario, et qui attendent toujours, deviennent désespérées et vont chercher un service dans le secteur non réglementé. Je n'ai pas les statistiques pour les autres provinces. Les services non réglementés sont, à tout le moins, de qualité inégale. Ils sont souvent de mauvaise qualité et sont offerts dans des conditions peu sécuritaires.

M. Manley: Y a-t-il des études qui montrent qu'il y a des liens entre le manque de services de garde d'enfants appropriés et la pauvreté des familles, d'un côté, et, de l'autre côté, la criminalité, etc. dans des régions où cette carence est particulièrement aiguë?

Mme Rothman: En général, les études dépassent le cadre du quartier. Je peux certainement vérifier certains renseignements pour vous. Il y a de plus en plus de recherches qui indiquent que la qualité du service de garde d'enfants a une incidence à long terme sur le développement de l'enfant. Ces recherches montrent qu'un service de haute qualité peut être un atout important, surtout dans le cas des enfants que l'on dit «en danger», et qu'un service de mauvaise qualité peut avoir une incidence néfaste sur les enfants.

M. Manley: Pouvez-vous comparer le besoin de services de garde d'enfants pour les enfants d'âge préscolaire par rapport aux enfants d'âge scolaire? C'est l'importance du besoin qui m'intéresse, pour les deux groupes d'enfants. Dans le cas des enfants d'âge scolaire, il faut, bien entendu, prévoir des services de garde entre la fin de la journée scolaire et l'heure où les parents rentrent du travail.

Mme Walsh: D'après mon expérience, surtout dans le cas des familles monoparentales, il y a un besoin urgent de bons services de garde d'enfants entre la fin de la journée scolaire et la fin de la journée de travail. Trop souvent chez moi, à Saint-Jean, je vois des enfants qui sont sans surveillance après l'école. Cela les met dans une situation fort dangereuse. C'est un besoin réel. Je ne peux pas vous donner de chiffres.

Mme Rothman: Le ministère de la Santé et du Bien-être a des chiffres sur le nombre de places disponibles depuis 1971. Le nombre varie d'une province à l'autre, et certaines provinces ont un peu plus de services pour les enfants d'âge scolaire.

J'aimerais faire une petite remarque, cependant. J'aimerais dire que dans tout le pays, le besoin le plus grand concerne les services de garde des bébés et des petits enfants, les enfants âgés de moins de trois ans, dont les parents sont souvent obligés de réintégrer la population active afin de survivre.

[*Texte*]

Mr. Manley: Finally, have you looked at any methods of reallocation of existing program funding that could go into the child care target that you want to achieve? In other words, we are here to talk about a spending control act, and a number of us have some problems with it, but clearly one of the aspects of it that is open is to reallocate spending. Have you looked at the existing programs? Do you have any suggestions to make on how some of that might be retargeted, particularly within the envelope that you are concerned with?

Ms Walsh: NAC is a part of the pre-budgetary consultation process. At that time we presented technical papers that did go into suggestions and proposals. We do not have that with us right now. If you need it, we can supply you with another copy. In those discussions with Mr. Wilson back then, those proposals were made. We can supply you with another copy if you wish.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, as finance critic for our party, I just want to say that I appreciate very much the strong points you are making this morning. I think everybody in the country is concerned about the expenditures of government, but it is a question of what should be taking priority. Certainly from our point of view, and this was the Conservatives' point of view before the election, the priority is supposed to be child care. We have not changed our view. We have not changed our view in Ontario. We have expanded our child care programs significantly since the election of the New Democrats there. That is certainly going to be the case at the federal level, too, from our perspective.

• 1120

Therefore, all power to you to keep pushing this forward. I know it has been a very difficult fight for years.

Ms Rothman: We'll keep it up.

Mr. Langdon: But I know from the experience of my own kids, who both went through day care when I was a university student or a little bit afterwards, it is not just a question of providing a service that is needed for the parent; it is also something that, certainly I would say from experience of my children, is of tremendous benefit to the children themselves.

Ms Rothman: I think that is increasingly being recognized. Certainly the Europeans have known it for over 20 years. France has a universal publicly funded system of *les écoles maternelles*, where 90% to 95% of the children aged two and a half and up attend.

Mr. Langdon: I have to speak in the House, Mr. Chairman. I wonder if I could give the rest of my time to Dawn Black, who is our critic for social policy.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): With pleasure.

Ms Black (New Westminster—Burnaby): Thank you very much, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

M. Manley: J'aimerais savoir, en dernier lieu, si vous avez vérifié si le financement des programmes actuels pouvait être réaffecté au programme de garde d'enfants que vous désirez? Autrement dit, nous sommes ici pour parler d'une loi proposée sur le contrôle des dépenses, qui pose des problèmes à certains d'entre nous, mais il est évident qu'il va falloir réaffecter les fonds. Avez-vous examiné les programmes actuels? Avez-vous des suggestions à nous faire quant à la réaffectation de ces dépenses, surtout à l'intérieur de l'enveloppe qui vous intéresse?

Mme Walsh: Le Comité canadien d'action fait partie du processus de consultation prébudgétaire. À ce moment-là, nous avons présenté des documents techniques qui comprenaient différentes suggestions et propositions. Nous n'avons pas ce document ici. Si vous en avez besoin, je peux vous en envoyer un exemplaire. Lors de nos discussions avec M. Wilson à ce moment-là, nous avons présenté certaines propositions. Nous pouvons vous en envoyer un exemplaire supplémentaire si vous le souhaitez.

M. Langdon: Monsieur le président, à titre de porte-parole de notre parti pour les finances, je tiens simplement à dire à nos témoins que je les remercie beaucoup des points qu'ils ont fait valoir ce matin. Je pense que tout le monde au pays se préoccupe des dépenses du gouvernement, mais il s'agit de savoir quelles devraient être nos priorités. De notre point de vue, et c'était le point de vue des conservateurs avant les élections, on devait accorder la priorité à la garde d'enfants. Nous n'avons pas changé d'opinion. En Ontario, on n'a pas changé d'opinion, depuis les élections, les néo-démocrates ont accru les programmes de garde d'enfants. Et de notre point de vue, c'est ce qui devrait se faire au niveau fédéral également.

Je vous encourage donc, à continuer dans cette voie. Je sais que la lutte a été très dure depuis des années.

Mme Rothman: Nous allons continuer.

M. Langdon: Je peux vous dire, d'après l'expérience de mes propres enfants qui, tous deux, sont allés à la garderie lorsque j'étais étudiant à l'université ou un peu plus tard, qu'il ne s'agit pas uniquement d'offrir un service dont le parent a besoin; c'est également un service qui, d'après l'expérience de mes enfants, peut être très avantageux pour les enfants eux-mêmes.

Mme Rothman: Je pense qu'on s'en rend de plus en plus compte. Les Européens le savent certainement depuis plus de 20 ans. En France, on possède un régime universel d'écoles maternelles financées par l'État, que fréquentent de 90 à 95 p. 100 des enfants âgés de deux ans et demi et plus.

M. Langdon: Je dois prononcer un discours à la Chambre, monsieur le président. Pourriez-vous accorder le temps qui me reste à Dawn Black, notre critique en matière de politique sociale?

Le vice-président (M. Couture): Avec plaisir.

Mme Black (New Westminster—Burnaby): Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Text*]

Welcome to the committee. I would like to take the opportunity to welcome all the wonderful guests we have sitting behind us today. It is great to see the colour and the balloons, and to see the children here.

One of the issues that I first became politically active around was the whole issue of child care. My children are twins now aged 23 and another son aged 25. The battle continues to try to find adequate child care in this country, and we have made very little progress in the 25 years that I have been following the issue. I know that one of my colleagues, Joy Langan, also got politically active around that issue when she was a printer working shift work—the crying need for child care for people who work non-standard hours or shift work. She was a single parent at the time.

I want to assure you of our opposition, of course, to this bill and our continued push on the government to take the child care issue seriously. We heard promises in 1984, 1988, over and over again. I assure you we will be continuing that struggle.

Also, you touched on the issue of other jurisdictions, other nations, and the kind of child care policies that other western democracies have in place, what they offer not only to the parents who need child care in order to participate in the economy but also from a positive perspective of what they offer to the children, particularly in countries like France. I wonder if you would expand on that for the committee.

Ms Rothman: Certainly, the European Child Care Network has some good research out that shows, first of all, that high-quality child care is used and also has a positive impact on a wide range of family income users in Italy, Spain, as well as the Scandinavian countries we often talk about, and France and Germany.

We increasingly talk about being "competitive". I really have to remind people that the demographers are telling us that by 1995 to 1996 we will need women in the labour force in order to support the economy in addition to all the increased immigration. Quite frankly, right now the level of the child care we have is not only insufficient; that which exists is fragile and is falling apart. Your bill is—what can we say?—going to be the last three nails in the coffin, so that by 1995-96 we won't have the beginnings of the infrastructure of child care.

I hesitate to use those words, but that is kind of what I mean. We won't have the beginnings of service to rely upon for family support as this country grows economically. I don't know if that answers your question.

[*Translation*]

J'aimerais saisir l'occasion de souhaiter la bienvenue à tous nos formidables invités, assis là derrière nous aujourd'hui. C'est très agréable de voir ces couleurs, ces ballons, tous ces enfants.

L'une des questions qui a d'abord suscité mon intérêt sur le plan politique était justement celle des garderies. J'ai des jumeaux et un autre fils âgés aujourd'hui respectivement de 23 et de 25 ans. La lutte se poursuit pour obtenir des services de garderie adéquats dans ce pays. Nous avons réalisé très peu de progrès depuis les 25 ans que je m'intéresse à la question. Je sais que l'une de mes collègues, Joy Langdon, qui s'est également intéressée à cette question lorsqu'elle avait un travail par postes comme imprimeur—le besoin urgent pour les personnes qui ont des heures de travail irrégulières ou qui travaillent par postes est d'avoir des services de garderie pour leurs enfants. Elle était parent célibataire à l'époque.

Je tiens à vous assurer que nous nous opposons bien sûr à ce projet de loi et que nous allons continuer à exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il prenne la question des garderies au sérieux. Nous avons entendu des promesses en 1984, 1988 et bien des fois encore. Je peux vous assurer que nous allons continuer la lutte.

Vous avez également abordé la question de ce qui se passe dans d'autres provinces, d'autres pays, et parlé du genre de politique en matière de garderie adoptée dans les autres démocraties occidentales. Vous avez indiqué ce qui est offert aux parents qui ont besoin de services de garderie pour participer à la vie économique du pays, et vous nous avez également présenté l'aspect positif des garderies pour les enfants, surtout dans des pays comme la France. Pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

Mme Rothman: Bien sûr. Le *European Child Care Network* a publié les résultats d'excellentes recherches qui démontrent tout d'abord que l'on offre des services de garderie de grande qualité, qui ont également une incidence positive pour toute une gamme de familles de divers niveaux de revenu en Italie, en Espagne ainsi que dans les pays scandinaves dont on parle souvent, en France et en Allemagne.

On parle de plus en plus de la nécessité d'être «compétitif». Je tiens à vous rappeler que les démographes nous disent que d'ici 1995 à 1996, il faudra pour soutenir l'économie que non seulement l'immigration augmente mais aussi que les femmes fassent partie du monde du travail. Très franchement, à l'heure actuelle, nous n'avons pas un niveau suffisant de services de garderie, et ce que nous avons est fragile et se démembre. Votre projet de loi constituera, comment dire, la goutte qui fera déborder le vase, et d'ici 1995-1996, nous n'aurons pas pu mettre en place l'infrastructure nécessaire à des services de garderie.

J'hésite à le dire, mais c'est vraiment ce que je veux dire. Nous n'aurons pas commencé à jeter les jalons d'un service sur lesquels les familles pourront compter pour participer à la croissance économique de notre pays. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

[*Texte*]

Ms Black: There is lots of documentation. You offered other information to the committee. They might be interested in seeing the documentation on the positive effects of a positive child care system and how that is funded also in other western democracies. There is joint funding, and it is widely held to be a positive experience for the children.

We continue to hear criticisms of child care, saying that mothers go out of the home and that is why there is an increase in crime in our society or children acting out. But this is not the case in other jurisdictions that have funded child care to an adequate level and looked at it as more than a babysitting service but an educational experience and a positive experience for the children. You might want to comment on the French experience.

• 1125

Ms Rothman: Certainly. The French experience, as I mentioned, is a universally accessible, publicly-funded preschool system known as the *école maternale*, available for all children from age three through six until they enter publicly funded school that is then mandatory.

The *école maternale* system is a voluntary system but is used by approximately 90% of children in France. It has a high system of regulation and is widely regarded as a quality educational preschool service. That is why if you walk through many small towns or large cities in France, you see centres located in all areas used by a wide range of families.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): Thank you. Mr. Thompson.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Thank you very much, Mr. Chairman. I apologize a little bit because my questioning is going to follow somewhat along the same direction as Mr. Manley's.

Ms Rothman: I am sorry. I did not get your names at the beginning. What is your name?

Mr. Thompson: Greg Thompson from New Brunswick. I do apologize a little because my question is going to follow somewhat that of Mr. Manley, so if there is some repetition, you can address it, I guess, from a different angle or from whatever perspective you wish. One of the things I am interested in, of course, is taking a look at the proposed bill itself and restraint limits—in other words, the tax dollars that governments have to spend either today or somewhere down the road. Obviously, there are two choices that governments have to make: reduce spending or increase taxes.

Again, following along the line of Mr. Manley, what existing programs would you see as areas that you could identify for future cutting? For example, if you want programming such as yours included, which ones would you

[*Traduction*]

Mme Black: Il y a beaucoup de documentation. Vous nous avez offert d'autres renseignements. Il serait peut-être intéressant pour les membres du comité, de voir cette documentation sur les effets positifs d'un régime de garderie bien adapté aux enfants ainsi que sur le financement d'un tel régime dans les autres démocraties occidentales. Il s'agit en général d'une formule de financement conjoint, et ces services sont considérés dans l'ensemble comme une expérience positive pour les enfants.

On continue à entendre des critiques sur les services de garderie; on entend dire que c'est parce que les mères vont travailler à l'extérieur qu'il y a une augmentation de la criminalité dans notre société ou du nombre d'enfants qui se révoltent. Toutefois, on ne retrouve pas cette situation dans les autres pays qui ont financé les services de garderie de façon adéquate, dans ces pays où l'on n'a pas songé à mettre en place un service de gardiennage mais plutôt une expérience éducative, une expérience positive pour les enfants. Voulez-vous nous parler de l'expérience française?

Mme Rothman: Comme je l'ai mentionné, en France, il s'agit d'un régime préscolaire universel financé à même les deniers publics, que l'on appelle «l'école maternelle». Il est ouvert à tous les enfants de trois à six ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'enfant entre à l'école publique comme il doit obligatoirement le faire.

La fréquentation de l'école maternelle n'est pas obligatoire, mais environ 90 p. 100 des enfants de France s'en prévalent. Il s'agit d'un régime très réglementé, considéré comme un service éducatif préscolaire de qualité. C'est pourquoi en vous promenant dans de nombreux petits villages ou grandes villes en France, vous apercevrez un peu partout des centres qu'utilisent les familles quel que soit leur milieu.

Le vice-président (M. Couture): Merci. Monsieur Thompson.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Merci beaucoup, monsieur le président. Je m'excuse, mais mes questions sont un peu dans la même veine que celles de M. Manley.

Mme Rothman: Excusez-moi, je n'ai pas saisi votre nom au début. Comment vous appelez-vous?

M. Thompson: Greg Thompson, du Nouveau-Brunswick. Je m'excuse, mais mes questions sont dans la même veine que celles de M. Manley et donc, si elles sont répétitives, peut-être pourriez-vous aborder un aspect différent ou enfin l'aspect que vous préférez. Je m'intéresse notamment, bien sûr, l'examen du projet de loi et en particulier aux plafonds imposés—c'est-à-dire, les fonds que les gouvernements doivent dépenser soit aujourd'hui soit à l'avenir. Évidemment, deux choix s'offrent au gouvernement: réduire les dépenses ou augmenter les impôts.

Donc, un peu comme M. Manley, j'aimerais savoir quels programmes actuels on pourrait, d'après vous, supprimer à l'avenir? Par exemple, si vous voulez que soit inclus le genre de programme que vous préconisez, quels programmes seriez-

[*Text*]

take a hard look at eliminating? Military? Transfers to provinces? Transfers to individuals? Transfers to corporations? Are there any areas in general that you can identify as areas of possible cuts?

Ms Walsh: I think it would be wonderful if they would take 50% of the money that is used right now for the military and fund a child care system in this country. I think the money would be put to much better use in real terms in building our nation, providing the care that is, as you say—in France it is the beginning of the education system—building under the greatest resources this country has, the children.

Again, I refer you to the technical papers that were submitted earlier this year. There are proposals in there, but certainly we have seen increases in military budgets where in the past we saw cuts to women's programs. At the same time, the military budget is increasing. With the trends in the world today, there is some question as to whether there really is this need. We know there is a need for a child care program.

Mr. Thompson: If I am reading through what you are telling me, without putting words in your mouth, you understand government restraint. You understand that there are *x* number of dollars out there to work with for all Canadians and so you do understand the restraints under which government has to operate. What you would do, then, is have a priority list of where some of that funding could go. Would that basically outline your position?

Ms Walsh: I know from where I sit in this country and from the people I talk to and the response to these questions from other members of NAC, it is clear that the government feels that restraint is necessary. It is also clear that the people of this country feel that health care, education, and, for us as representatives of women's groups, child care are essential. Without that, you are tearing apart the fabric of this country.

• 1130

You have to make hard choices. We are saying that where the choices impact most severely on women—health care, education, and child care, things like that—they are essential. The choices have to be made, at the same time ensuring that these social needs remain intact, along with quality services and programs.

Mr. Thompson: The last time we met, you were here representing a fishing community or a sector of the fishing community from Newfoundland, I believe, a couple of years ago.

Ms Walsh: I have never appeared before this committee before.

Mr. Thompson: Oh, you did not. I have you mixed up with someone else. I apologize for that.

Ms Rothman: We have someone else who wants to speak.

[*Translation*]

vous prête à éliminer? Le programme militaire? Les paiements de transfert aux provinces? Les paiements à des particuliers? À des sociétés? D'une façon générale, pouvez-vous nous donner des domaines dans lesquels on pourrait supprimer des programmes?

Mme Walsh: Ce serait merveilleux si l'on pouvait prendre 50 p. 100 de l'argent utilisé à l'heure actuelle dans le cadre des programmes militaires afin de financer un régime de garderie dans ce pays. À mon avis, ce serait faire un bien meilleur usage de l'argent puisque ce serait investir dans la nation, offrir les services qui permettent comme vous l'avez dit—en France, c'est le début du système d'éducation—le financement de la plus grande ressource du pays, les enfants.

Reportez-vous aux documents techniques qui ont été présentés plus tôt cette année. On y trouve des propositions; il est toutefois à noter que nous avons été témoins d'augmentations dans les budgets militaires alors que par le passé, nous avons assisté à une réduction des programmes destinés aux femmes. En même temps, le budget militaire augmente. Vu les tendances actuelles, il y a lieu de se demander si c'est vraiment ce qu'il faut. Par contre, nous savons que nous avons besoin d'un programme de garderies.

M. Thompson: Si je comprends bien ce que vous me dites, sans vouloir interpréter vos propos, vous comprenez le programme de restrictions budgétaires du gouvernement. Vous comprenez qu'il n'y a que *x* dollars pour le bien-être des Canadiens et donc vous comprenez les restrictions budgétaires du gouvernement. Si je comprends bien, vous dresseriez une liste de priorités de financement. Est-ce que cela résume essentiellement votre position?

Mme Walsh: Je sais que de mon point de vue et de celui de ceux à qui je parle, et d'après les réponses à ces questions données par les autres membres du CCA, il est clair que le gouvernement estime qu'il faut des restrictions. Il est clair également que les Canadiens estiment que les soins de santé, l'éducation, et, pour nous en tant que représentantes des groupes de femmes, les services de garde d'enfants sont essentiels. Sans de tels programmes, on détruit le tissu social du Canada.

Il faut faire des choix difficiles. Nous disons que les services qui touchent le plus directement les femmes—les soins de santé, l'éducation et les services de garde d'enfants—sont des services essentiels. Il faut faire des choix tout en veillant à ce que ces besoins sociaux demeurent intacts, tout comme les services et programmes de qualité.

M. Thompson: La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, vous étiez ici pour représenter le secteur, ou une partie du secteur de la pêche à Terre-Neuve, il y a quelques années.

Mme Walsh: Je n'ai jamais comparu devant votre comité auparavant.

M. Thompson: Ah, bon. Je dois vous confondre avec quelqu'un d'autre. Je m'en excuse.

Mme Rothman: Nous avons une autre personne qui aimerait prendre la parole.

[*Texte*]

Mr. Thompson: Sure, go ahead. I am acting as chairman as well here.

Ms Ballantyne: I wanted to try to address your comments not from the point of view of an official from an organization but as a parent and as a taxpayer and as a mother of two children.

It seems to me that what you are trying to say is that parents like myself are not going to be able to get access to a child care system without cutting back somewhere else. But you have been cutting back elsewhere. We are already being hurt every day. It is not logical to me. It does not sound true to say that you will get it if you will cut back elsewhere, because you are cutting back. We are hurting on so many fronts.

The other thing is that if you gave us a child care program, think about how that is in many ways a revenue-producing thing. When women enter the work force, when they are able to enter into better paying jobs, they will produce tax dollars for you. So you also have to think of that side of the equation.

Mr. Thompson: Absolutely.

Ms Ballantyne: Also, when you are talking about costs, think of the human costs of not doing it, because those are costs, too. Those are costs that are really meaningful to Canadians.

Mr. Thompson: Just to pick up on your point, as politicians and as a country I think we are beginning to understand that linkage between quality education and productivity and the resource we need to make this country work. I agree with you totally.

Mr. Sobeski: I just wanted to ask a couple of questions. Being at one time a single father, and having two children and having to get up in the morning with one being sick, I was always able to manage it; but I was in management and I had flexible hours and I had a better income than I have as an MP. But I always said to myself as I got in the car after I had got it all organized that I would hate to be trying to do it on a salary under $20,000. So I have a sense of what it could be like.

I guess the question is that there has been a lot of consistency in your presentation and Ms Rothman—

Ms Rothman: For the last 20 years.

Mr. Sobeski: When you were going through, you were talking about child care provinces. Ms Ballantyne talked about her province, but you had also mentioned the provinces of Saskatchewan and B.C., and you said that Ontario had its program on hold. Mr. Langdon made a comment that Ontario was doing well, so I am a little confused there. That is the only inconsistency I have heard. Maybe they have gone part of the way but have not gone far enough. Maybe you could clarify that.

Ms Rothman: First of all, could I ask your name?

Mr. Sobeski: Sobeski.

Ms Rothman: And where are you from?

[*Traduction*]

M. Thompson: Certainement, allez-y. J'agis ici en tant que président également.

Mme Ballantyne: Je voulais répondre à vos remarques non pas à titre de représentante d'un organisme mais en tant que parent, contribuable et mère de deux enfants.

Il me semble que vous essayez de dire que des parents comme moi ne pourront avoir accès à des services de garde d'enfants que si vous coupez ailleurs. Mais vous avez coupé ailleurs. Nous écopons déjà tous les jours. Cela ne me semble pas logique. Vous ne pouvez pas dire que nous ne pourrons avoir accès à de tels services que si vous coupez ailleurs, car vous coupez déjà. Nous écopons déjà sur bien des fronts.

En outre, si vous nous donniez un programme de garde d'enfants, imaginez jusqu'à quel point à plusieurs égards, ce programme pourrait générer des revenus. Si les femmes entrent sur le marché du travail, si elles ont accès à des emplois mieux rémunérés, vous pourrez obtenir encore plus d'impôts. Voilà donc un élément dont vous devez tenir compte.

M. Thompson: Absolument.

Mme Ballantyne: En outre, lorsque vous parlez des coûts, songez à ce qu'il en coûtera sur le plan humain en l'absence d'un programme de garde d'enfants. Ces coûts sont vraiment significatifs pour les Canadiens.

M. Thompson: Pour reprendre ce que vous disiez, en tant que politiciens et en tant que pays, je crois que nous commençons à comprendre ce lien qui existe entre la qualité de l'éducation et la productivité dont nous avons besoin au Canada. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Sobeski: Je voulais tout simplement poser quelques questions. À une certaine époque, j'ai dû m'occuper seul de mes deux enfants. Il m'est arrivé de me lever le matin et qu'un enfant soit malade, mais j'ai toujours pu m'arranger; j'occupais un poste de gestion, j'avais un horaire flexible et un revenu supérieur à celui que je reçois en tant que député. Mais je me disais toujours en rentrant dans ma voiture, après avoir tout organisé, que je n'aurais pas voulu essayer de faire la même chose avec un salaire de moins de 20,000$. J'ai donc une bonne idée de ce que cela pourrait représenter.

Pour revenir à ma question, il y a une grande cohérence entre votre exposé et celui de M^me^ Rothman...

Mme Rothman: Pour les 20 dernières années.

M. Sobeski: Vous avez parlé des divers programmes de garde d'enfants offerts par les provinces. M^me^ Ballantyne a parlé de sa province, mais vous avez également mentionné la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, et vous avez dit que l'Ontario avait reporté son programme à plus tard. Pour sa part, M. Langdon a dit qu'en Ontario tout allait très bien, de sorte que je ne sais plus trop ce qu'il en est. C'est la seule contradiction que j'ai entendue. Peut-être l'Ontario a-t-elle fait un peu de chemin, mais elle n'est pas allée assez loin. Vous pourriez peut-être nous donner quelques précisions.

Mme Rothman: Tout d'abord, puis-je vous demander votre nom?

M. Sobeski: Sobeski.

Mme Rothman: Et d'où venez-vous?

[*Text*]

Mr. Sobeski: Cambridge, Ontario.

Ms Rothman: I should clarify that I actually specifically said that one of the most devastating impacts of the cap on CAP was Ontario putting its social welfare reform on hold, which is not, strictly speaking, child care but a significant adjunct, no doubt, to helping people get off public assistance, and they need child care to be able to do that. I did not make a comment on child care in Ontario.

Mr. Sobeski: Okay.

I am going now to a general perception. We have had groups come forward and we have talked about dedicated taxes. If I put to them, for example—and I am painting with a wide brush here, but I think you will understand—let us have a dedicated tax, 1¢ a litre, for the environment, generally people nod. If I say, let us have a 1% tax to reduce the debt, people generally nod. But when I say let's have a 1¢ a litre tax for day care, all sorts of red flags go up.

• 1135

I guess that is a perception issue. I think it has to be sold on an economic argument, and I'm glad you made the comment of the need for women to get into the work force. I think, Ms Walsh, your comments were quite valid at the end.

Ms Ballantyne: I'm Morna Ballantyne.

Mr. Sobeski: I'm sorry, I marked them down wrong.

The point is it has to be sold as an economic argument. It might not have been an economic argument in the 1960s, but it's the 1990s and I think times have changed. I guess the question I'm asking then is what can we do to provide us with the information, because I think it's an economic argument that should be sold down the road.

Ms Rothman: You guys have all the staff. You have all the resources. We had $1 million worth of research done for the Katie Cooke Task Force. We had some other research done for the special committee on child care. You go back and look at it, quite frankly.

I would make one other comment to your earlier comment. I wasn't going to say it, but I'll say it. In terms of deficit reduction, there are other things other than restraint on spending. There is the reduction in interest rates and introducing a wealth tax. I think you have to look at the whole wide scope of how the government deals with deficit reduction. I don't claim to be an economist. I'm just giving you a couple of ideas, and I don't claim it to be research I have done. Certainly from my reading, those tools are also available.

Quite frankly, we don't think there is any room to cut in any programs to children and women because they have barely any resources to begin with.

[*Translation*]

M. Sobeski: De Cambridge, en Ontario.

Mme Rothman: Permettez-moi de préciser que j'ai bien dit que l'une des conséquences les plus dévastatrices du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada a été que l'Ontario a reporté à plus tard son projet de réforme de l'aide sociale. Il ne s'agit pas des services de garde d'enfants comme tels, mais cela aiderait certainement les gens à ne plus être obligés de recourir à l'aide publique, et ils ont besoin des services de garde d'enfants pour le faire. Je n'ai pas fait de remarques sur les services de garde d'enfants en Ontario.

M. Sobeski: Très bien.

J'aimerais maintenant aborder la question des impôts spécialement affectés, question dont nous avons parlé avec certains groupes qui ont comparu devant notre comité. Par exemple, lorsque je demande aux gens ce qu'ils pensaient d'une taxe d'un cent le litre pour l'environnement, ou d'une taxe de 1 p. 100 pour réduire la dette, en général leur réaction est assez positive. Mais lorsque je leur propose une taxe d'un cent le litre pour les services de garde d'enfants, ils ne sont pas du tout d'accord.

Je suppose que c'est une question de perception. Il faut faire valoir des arguments économiques, et je suis heureux que vous ayez fait ce commentaire au sujet du besoin pour les femmes d'accéder au marché du travail. Ces remarques, madame Walsh, étaient, à mon avis, tout à fait valables.

Mme Ballantyne: Mon nom est Morna Ballantyne.

M. Sobeski: Je suis désolé, je me suis trompé lorsque j'ai inscrit les noms.

Le fait est qu'il faut présenter des arguments d'ordre économique. Cela n'aurait peut-être pas été nécessaire dans les années 60, mais nous sommes dans les années 90 et les temps ont changé. La question que je voudrais poser est la suivante: que pouvons-nous faire pour obtenir de l'information, car, à mon avis, c'est un argument d'ordre économique qu'il faudra faire valoir.

Mme Rothman: Vous avez tout le personnel et toutes les ressources pour le faire. Nous avons fait des recherches, qui ont coûté un million de dollars, pour le groupe de travail de Katie Cooke. Nous avons fait faire d'autres recherches pour le comité spécial sur les services de garde d'enfants. Franchement, je crois que vous devez consulter ces études.

J'aimerais faire une autre remarque en réponse à un commentaire que vous avez fait plus tôt. Je n'allais pas le dire, mais je le dirai quand même. En ce qui concerne la réduction du déficit, il y a autre chose que la restriction des dépenses. Il y a la réduction des taux d'intérêt et l'introduction d'un impôt sur la fortune. Je crois que vous devez examiner toutes les mesures que le gouvernement peut prendre pour réduire le déficit. Je ne prétend pas être une économiste. Je ne fais que vous proposer quelques idées. Je n'ai pas fait de recherche particulière sur la question, mais d'après ce que j'ai lu, il y a d'autres façons de réduire le déficit.

Franchement, nous ne croyons pas qu'il soit possible de réduire les dépenses dans les programmes qui s'adressent aux femmes et aux enfants, car ils disposent de très peu de ressources pour commencer.

[*Texte*]

Ms Walsh: There is no doubt.

Ms Rothman: I'm sure that is what is reflected in our technical brief.

Mr. Sobeski: That's part of the problem we have run into—let's cut defence spending in half. That would generate $6 billion. I think when the government last had a wealth tax, it generated—and I stand to be corrected—about $100 million.

It's many things, and every time you do touch one program, there is no question that nine other dominoes fall, and eventually it hits the consumer level and everything else. The issue is day care. It's not just going to be a solution in itself because then there are other things that have to be built on that, too.

Mr. Soetens: Just a very brief comment. I represent the area just east of Toronto. It is called Ontario riding. Probably when Statistics Canada does its report, it will show the youngest ages of any riding in Canada. I suspect we have the highest birth rate in Canada right now, at least based on some of the statistics I have heard. So I understand the need for day care and the demands of day care. But I also find it interesting that in my riding, where there is a demand for day care, the truckers closed the highway demanding a cut in taxes. You are faced with that dichotomy of pressure that people are looking for within my own riding, never mind anywhere else in Canada.

Similarly, a comment was made about defence spending. I don't mean to pick on that; the choices come in. When we closed one base in Canada in Prince Edward Island, there was a tremendous reaction. To cut defence spending in half, you would have to close 21 bases, if you presume there are 42. If you are going to cut spending in half, you close half the bases. Imagine trying to justify closing 21 bases across Canada, the impact that would have.

We have had a number of witnesses on the legislation talking about their priorities, and you have your priority. I fully understand that and I can support why. We had university professors appear and say if we were going to proceed with this legislation, maybe education ought to be given an exemption. As you know, or I presume you are aware, there are some things that are exempted in the legislation. The professors decided that their educational programs should be exempt, and they made an excellent argument for that. The construction association suggested that their programs, particularly as they relate to spending on infrastructure in Canada, ought to come outside the program because infrastructure is important to Canada.

If the government is intent on proceeding with this, would you support the concept that if we are going to proceed, programs related to child care or child programs should be outside this legislation?

[*Traduction*]

Mme Walsh: Cela ne fait aucun doute.

Mme Rothman: Je suis certaine que c'est ce que reflète notre mémoire technique.

M. Sobeski: Cela fait partie du problème auquel nous nous sommes heurtés—réduisons de moitié les dépenses affectées à la défense. Cela nous permettrait de récupérer six milliards de dollars. La dernière fois que le gouvernement a introduit un impôt sur la fortune, corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que cela lui a permis d'obtenir 100 millions de dollars.

Chaque fois que l'on touche à un programme, il ne fait aucun doute que cela a un effet d'entraînement et que le consommateur finit par être touché. Il est ici question des services de garde d'enfants. Cela ne sera tout simplement pas une solution en soi, car il y a d'autres programmes qui en dépendent également.

M. Soetens: J'aimerais faire un bref commentaire. Je représente la région située juste à l'est de Toronto. Il s'agit de la circonscription de l'Ontario. Lorsque Statistique Canada préparera son rapport, on pourra certainement constater que c'est dans cette circonscription que se trouve la population la plus jeune au Canada. Je crois que nous avons le taux de natalité le plus élevé au Canada à l'heure actuelle, du moins d'après certaines statistiques que j'ai vues. Je comprends donc qu'il soit nécessaire d'avoir des services de garde d'enfants et que l'on exige ces services. Mais je trouve également intéressant que dans ma circonscription, où on demande des services de garde d'enfants, les camionneurs aient bloqué la route pour exiger une réduction des impôts. Nous nous retrouvons donc devant cette double pression de la part des gens non seulement dans ma propre circonscription, mais dans tout le Canada.

De la même façon, on a fait une remarque au sujet des dépenses pour la défense. Je ne veux pas nécessairement m'en prendre à ce programme; les choix sont là. Lorsque nous avons fermé une base à l'Île-du-Prince-Édouard, la réaction a été terrible. Pour réduire de moitié les dépenses consacrées à la défense, il faudrait fermer 21 bases, en supposant qu'il y en a 42. Si l'on veut réduire de moitié les dépenses, il faut fermer la moitié des bases. Imaginez un peu la réaction si l'on voulait fermer 21 bases au Canada.

Un certain nombre de témoins nous ont fait part de leurs priorités relativement au projet de loi à l'étude, et vous avez vos propres priorités. Je comprends tout à fait. Des professeurs d'université sont venus nous dire que si le projet de loi était adopté, il faudrait peut-être exempter le domaine de l'éducation. Comme vous le savez, je présume que vous êtes au courant du fait que certaines exemptions sont prévues dans le projet de loi. Les professeurs ont décidé que leurs programmes éducatifs devaient être exemptés, et ils ont présenté un excellent argument pour le justifier. L'Association de la construction a laissé entendre que leurs programmes, notamment ceux qui concernent les dépenses dans le domaine de l'infrastructure au Canada, devaient être exemptés parce que l'infrastructure est importante au Canada.

Si le gouvernement a l'intention d'adopter ce projet de loi, êtes-vous d'avis que les programmes liés aux services de garde d'enfants ou les programmes à l'intention des enfants devraient être exemptés?

[*Text*]

• 1140

Ms Walsh: This present government has, for whatever reasons, committed to a child care program and as soon as the election passed they reneged on that promise to women.

Mr. Soetens: If I can qualify that comment, we committed to a child care program through several avenues. We delivered 60% of what we promised at this point.

Ms Rothman: I would like clarification on that. I have no idea what you are talking about when you say that.

Mr. Soetens: Part of the child care strategy we announced included increased tax credits, increased funding in certain areas and increased deductibility.

Ms Black: But no child care spaces.

Mr. Soetens: So some of those things were delivered upon in the total package that we offered.

I would like to carry on with the exemption of child programs from the legislation.

Ms Rothman: I would think probably NAC would support exempting child programs. We would exempt women's programs as well. We think you basically have to go back to the drawing board and, as we said earlier, look at how you are going to deal with deficit reduction in other ways than cutting program spending.

Mr. Gray: I think our witnesses today have, in a very straightforward way, a clear way, along with the delegation they brought, reminded us of the importance of child care in terms of its human and economic effects. I am glad they have come forward in this context for that purpose.

They have also been telling us that we should remember that governing involves a priorities exercise. Somebody said "to govern is to choose". The witnesses today from NAC are asking us to choose areas, particularly health care, education and child care as worthy priorities especially for the federal government. Do I have that right? Is that basically your message?

Ms Rothman: Yes.

Mr. Gray: I think this is important in general, but it's also important when we are examining the government's proposal for an expenditure restraint bill. I and others have observed that this legislation is nothing more than an admission by the government that it cannot manage itself. If it could, the idea of this legislation would not be relevant.

In any event, you are saying two things to us, I gather. First, you do not think there should be this kind of legislation. Secondly, if there is, spending on child care, for the reasons you have outlined very effectively, should not be caught within its web. Do I have that right?

[*Translation*]

Mme Walsh: Le gouvernement actuel a promis, pour une raison ou une autre, un programme de garde d'enfants et tout de suite après les élections, il a manqué à cette promesse qu'il avait faite aux femmes.

M. Soetens: Si vous me le permettez, j'aimerais nuancer cette remarque. Nous nous sommes engagés à mettre sur pied un programme de garde d'enfants de plusieurs façons. Nous avons aujourd'hui mis en oeuvre 60 p. 100 du programme que nous avions promis.

Mme Rothman: J'aimerais que vous m'apportiez des précisions à ce sujet. Je n'ai aucune idée de ce que vous voulez dire.

M. Soetens: Une partie de la stratégie que nous avons annoncée comprenait une augmentation des crédits d'impôt, un financement accru dans certaines régions et de plus grandes déductions.

Mme Black: Mais aucune place dans les garderies.

M. Soetens: Nous avons donc mis en oeuvre une certaine partie du programme total que nous avions promis.

J'aimerais revenir à la question de l'exemption des programmes pour enfants dans le projet de loi.

Mme Rothman: Je crois que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme appuierait sans doute l'exemption des programmes pour enfants. Nous aimerions que soient également exemptés les programmes à l'intention des femmes. À notre avis, vous devez retourner à la case de départ et, comme nous l'avons dit plus tôt, voir comment vous pourrez réduire le déficit sans réduire les dépenses de programmes.

M. Gray: Je crois qu'aujourd'hui, nos témoins et la délégation qui les accompagne nous ont rappelé de façon très directe et très claire l'importance des services de garde d'enfants sur le plan humain et économique. Je suis heureux qu'elles nous aient présenté cet argument.

Elles nous ont également dit que nous ne devrions pas oublier que, pour gouverner, il faut établir des priorités. Quelqu'un a dit: «Gouverner, c'est choisir». Nos témoins du Comité canadien d'action sur le statut de la femme nous demandent aujourd'hui de choisir des domaines, notamment les soins de santé, l'éducation et les services de garde d'enfants, qui constitueraient des priorités pour le gouvernement fédéral. Ai-je bien compris? Est-ce cela essentiellement votre message?

Mme Rothman: Oui.

M. Gray: Je crois que cela est important en général, mais c'est également important lorsque nous examinons le projet de loi du gouvernement sur le contrôle des dépenses. Moi-même et d'autres avons fait remarquer qu'avec ce projet de loi, le gouvernement avoue qu'il ne peut administrer ses programmes. S'il en était capable, il n'aurait pas proposé un tel projet de loi.

Quoi qu'il en soit, je crois comprendre que vous nous dites deux choses. D'abord, vous ne croyez pas qu'une telle loi devrait être adoptée. Ensuite, si elle est adoptée, les dépenses pour les services de garde d'enfants ne devraient pas être visées par le projet de loi, pour les raisons que vous nous avez très bien expliquées. Ai-je bien compris?

[*Texte*]

Ms Rothman: Yes. I would also like to remind people to go back and look at the earlier reviews, things like the Canada Assistance Plan, which is the other major direct expenditure for child care. The Nielsen Task Force said it was actually quite—what is the word—responsible in 1985. I know that is sort of old but important information.

Mr. Gray: One thing you mentioned this committee should note is the effect on the economic situation of the country of having a good child care system, a total system, with spaces, trained people and so on, not just tax measures. You were pointing out that with access to decent child care, women particularly can get education. They can get into the labour force, perhaps get better jobs than they would otherwise have had, and there would be a net economic gain, although perhaps not in the short run or immediately. You are making, I think, a very important point. This is not simply an outflow. I would suggest that you are telling us that we have to have a new form of government accounting that looks on the other side of the ledger, at the broader, positive economic impact of a better national child care program, not just on the immediate short run annual expenditure. Would you care to comment on the idea?

Ms Ballantyne: It is people's economics the way I see it. It is economics for people.

Mr. Gray: People's economics.

Ms Ballantyne: We are part of the bottom line.

• 1145

Mr. Gray: Just to bring out an analogy, and I will end very shortly, when people look at the cost of health care, the so-called health care economists or policy analysts, they have just begun to look at the cost of people being sick and away from work and how much would be put back into the economy or not lost from the economy by people getting up-to-date health care, being productive members of society. The same thing applies to those who benefit from having their children in quality child care, plus the long-term effect of the development of the children.

Ms Walsh: The benefit to the country has been documented over and over, that where there is quality child care the results are clear; the French experience is a case in point. As Morna just said, we are part of the bottom line and we have to take care of the people in this country in order for the country to survive, period.

Mr. Gray: Thank you, Mr. Chairman.

Ms Black: Coming from British Columbia, the first province to introduce a restraint program, I think perhaps the same public servant, Mr. Spector, was behind it in British Columbia and behind it here. We have gone through that. But there is one comment that needs to be clarified, and that was Mr. Soetens' comment about 60% of the government's commitment to child care having been met. I find it very puzzling.

[*Traduction*]

Mme Rothman: Oui. J'aimerais également vous rappeler qu'il vous faudra revenir en arrière et revoir les études précédentes, comme celle concernant le Régime d'assistance publique du Canada, qui est l'autre dépense majeure directe pour les services de garde d'enfants. Le groupe de travail Nielsen a dit qu'il était en fait très responsable en 1985. Je sais qu'il ne s'agit pas là d'informations très récentes, mais elles sont néanmoins importantes.

M. Gray: Vous avez mentionné, entre autres, que notre comité devrait tenir compte des conséquences d'un bon régime de services de garde d'enfants sur l'économie du pays, un régime complet, avec des places dans des garderies, du personnel qualifié, etc., et pas seulement des mesures fiscales. Vous soulignez que si elles ont accès à des services de garde d'enfants décents, les femmes peuvent faire des études. Elles peuvent entrer sur le marché du travail, obtenir de meilleurs emplois, ce qui représente un gain économique net, même si ce n'est qu'à long terme. Il s'agit, à mon avis, d'un argument tout à fait valable qui n'est pas à négliger. Vous nous dites que le gouvernement doit avoir une nouvelle forme de comptabilité qui va au-delà du grand livre et qui tient compte des conséquences économiques positives d'un meilleur programme national de services de garde d'enfants, non pas uniquement des dépenses annuelles immédiates à court terme. Est-ce bien là ce que vous voulez dire?

Mme Ballantyne: À mon avis, c'est l'économie des gens. C'est l'économie pour les gens.

M. Gray: L'économie des gens.

Mme Ballantyne: Nous faisons partie de l'essentiel.

M. Gray: Pour vous donner un exemple, et je serai très bref, lorsqu'ils considèrent les coûts des soins de santé, les soi-disant économistes spécialisés dans les soins de santé ou les analystes de la politique commencent aujourd'hui à tenir compte du coût que représente pour l'économie les gens qui sont malades et qui ne peuvent se rendre au travail et se demandent quels seraient les avantages pour l'économie si les gens pouvaient obtenir des soins de santé de qualité et être des membres productifs pour la société. Les avantages seraient les mêmes pour ceux qui pourraient avoir accès à des services de garde d'enfants de qualité, sans compter les conséquences à long terme pour le développement des enfants.

Mme Walsh: Il a été prouvé à plusieurs reprises que cela serait très avantageux pour le pays. Là où l'on offre des services de garde d'enfants de qualité, les résultats sont clairs: l'expérience de la France est un bon exemple. Comme Morna vient de le dire, nous faisons partie de l'essentiel et nous devons prendre soin des gens pour que la pays puisse survivre, un point c'est tout.

M. Gray: Merci, monsieur le président.

Mme Black: Venant de Colombie-Britannique, la première province à introduire un programme de restriction des dépenses, je pense que c'était peut-être le même fonctionnaire, soit M. Spector, qui l'a fait en Colombie-Britannique et ici. Nous en avons déjà parlé. Mais il y a une remarque qui doit être éclaircie. Il s'agit de ce qu'a dit M. Soetens, à savoir que le gouvernement a tenu 60 p. 100 de ses engagements en ce qui concerne les services de garde d'enfants. Je trouve cela très curieux.

[*Text*]

I want to ask you: how do people take advantage of the tax credit program when there are no spaces to put their children in? They do not have receipts to put into the income tax system, do they, if they cannot find spaces?

Ms Rothman: That is right. In fact, I want to go back and say, Mr. Soetens, I hope you will go back and check. I am going to go back and check. I am quite sure that of the commitment of expenditures, 60% of that was not for tax measures, which in fact were introduced. In fact, it is the only thing this government has done and, quite frankly, nobody has very strongly supported it. The dollars are what we call unaccountable. They go out to any kind of care-giver. The only study that was done of it actually was done in Ontario and it was called "The More you Have, the More you Get", because increased tax deductions have much more value, obviously, to upper income families than to low-income families who get virtually nothing out of it.

I think the 1984 Katie Cooke task force estimated that only approximately 40% of parents using the informal sector can get receipts and therefore be able to utilize the tax deduction. So it is certainly a significant cost. It is not very apparent, but it is also not very effective in ensuring high quality child care for families and has not created any new spaces.

Ms Ballantyne: I want to make a comment about this tax deduction, again from a personal perspective, because there is something about it I think people do not understand. In two-parent families it is the parent with the lowest income who has to claim the tax deduction. In many cases these are two-income families where the woman makes much less, and the average wage of women is very low. It does not mean very much. It is not much help compared with the amount of money that goes out in terms of child care.

• 1150

My child care expenses, when my son was in day care, came to $1,000 a month for infant care. I was really lucky when he went to pre-school and my fee dropped to $700. I am still carrying a debt of $4,000 for his infant fees. He is now six years old. The tax deduction did nothing for me, nothing. It did not help. And it has not helped my daughter, who is now a year old, get an infant space. I have been on a waiting list. As soon as I conceived and knew I was pregnant, I went on a waiting list. I am still waiting for a space. I am one of thousands in Ottawa on waiting lists. That tax deduction has done nothing. So if that is 60% of the commitment that was made, then I do not think much of the commitment, and it has not helped me.

The Vice-Chairman (Mr. Couture): No more questions?

[*Translation*]

Je veux vous poser la question suivante: comment les gens peuvent-ils profiter du programme de crédit d'impôt s'il n'y a pas de place dans les garderies pour leurs enfants? Ils n'ont pas de reçu à présenter avec leur déclaration d'impôt sur le revenu, n'est-ce pas, s'ils ne peuvent trouver de place dans des garderies?

Mme Rothman: C'est exact. En fait, j'espère, monsieur Soetens, que vous irez vérifier. Pour ma part, je vérifierai. Je suis pas mal certaine que l'engagement du gouvernement en matière de dépenses pour la garde d'enfants ne comportait pas 60 p. 100 de mesures fiscales, mesures qui en fait ont été introduites. En fait, c'est la seule chose que le gouvernement ait faite et, franchement, personne ne l'a vraiment appuyé. Ces frais ne peuvent être comptabilisés. Le montant est versé à n'importe quelle gardienne. La seule étude qui existe a en fait été effectuée en Ontario et elle s'intitulait «The More you Have, the More you Get», car les déductions d'impôt plus élevées ont une valeur beaucoup plus grande pour les familles dont le revenu est élevé que pour les familles à faible revenu qui n'en retirent pratiquement rien.

Je pense que le groupe de travail de Katie Cooke en 1984 estimait qu'environ seulement 40 p. 100 des parents qui ont recours à des gardiennes privées peuvent obtenir les reçus qui leur permettent de réclamer une déduction fiscale. Le coût est donc certainement très important. Ce n'est peut-être pas très apparent, mais ce n'est pas non plus très efficace pour assurer aux familles des services de garde d'enfants de haute qualité, et cela n'a pas créé de nouvelles places dans les garderies.

Mme Ballantyne: J'aimerais faire une remarque au sujet de cette déduction fiscale, encore une fois d'un point de vue personnel, car il y a un élément que les gens n'arrivent pas à comprendre. Dans des familles biparentales, c'est le parent dont le revenu est le plus faible qui doit demander la déduction fiscale. Dans bien des cas, il s'agit de familles qui ont deux revenus et où la femme gagne le moins. Le salaire moyen des femmes est très peu élevé. Cela ne représente donc pas grand-chose. Ce n'est pas très utile par rapport aux frais de garde d'enfants qu'il faut débourser.

Mes frais de garde d'enfants lorsque mon fils était bébé et qu'il était en garderie s'élevaient à 1,000$ par mois. J'ai eu beaucoup de chance lorsqu'il est allé en prématernelle et que les frais sont tombés à 700$. J'ai toujours une dette de 4,000$ pour les frais de garde d'enfants lorsqu'il était bébé. Il a maintenant six ans. La déduction fiscale ne m'a absolument pas aidée. Et elle ne m'a pas aidée à trouver une place en garderie à ma fille qui a aujourd'hui un an. J'ai mon nom sur une liste d'attente. Aussitôt que j'ai su que j'étais enceinte, j'ai mis mon nom sur une liste d'attente. J'attends toujours une place. Je suis l'une des milliers de personnes à Ottawa qui attendent. Cette déduction fiscale ne m'a absolument pas aidée. Donc, si cela représente 60 p. 100 de l'engagement pris par le gouvernement, alors cet engagement ne m'impressionne pas beaucoup, car il ne m'a pas aidée.

Le vice-président (M. Couture): Pas d'autres questions?

[*Texte*]

We would like to thank you very much for being here today. We have taken good notes of all the comments you have brought us. Thank you.

We will adjourn to the call of the chair.

[*Traduction*]

Nous tenons à vous remercier d'être venues ici aujourd'hui. Nous avons pris bonne note de toutes vos observations. Je vous remercie.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian of Real Estate Association:

Barry Gogal, Director and Chairman, Federal Affairs Committee;

Pierre Beauchamp, Executive Vice-President;

Shirley A. Taylor, Manager, Government/Industry Relations.

From the Professional Institute of the Public Service of Canada:

Iris Craig, President;

Pierre Choquette, Research Officer.

From the National Action Committee on the Status of Women:

Theresa Walsh, Regional Representative for Newfoundland;

Laurel Rothman, Child Care Committee Representative;

Morna Ballantyne, President of the Board of the Centretown Day Care.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de l'immeuble:

Barry Gogal, directeur et président, Comité des affaires fédérales;

Pierre Beauchamp, vice-président exécutif;

Shirley A. Taylor, chef, Relations avec le gouvernement et l'industrie.

De l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada:

Iris Craig, présidente;

Pierre Choquette, agent de recherche.

Du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

Theresa Walsh, représentante régionale, Terre-Neuve;

Laurel Rothman, Comité des services de garde;

Morna Ballantyne, présidente, Conseil d'administration du Centretown Day Care.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

26
Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Wednesday, September 25, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mercredi 25 septembre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 2 3 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice-Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice-présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, SEPTEMBER 25, 1991
(11)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Vancouver Board of Trade: Larry Bell, President and Chief Executive Officer, The Westar Group, and Past Chairman; Darcy Rezac, Managing Director; John Hansen, Chief Economist and Assistant Managing Director.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991, Issue No. 4*).

Larry Bell and Darcy Rezac each made a statement and, with John Hansen, answered questions.

The Committee proceeded to consider future business.

Clément Couture moved,—That, the Committee approve the proposed budget of $396,300. for the Standing Committee on Finance for the period from April 1, 1991 to March 31, 1992 and that the Chairman be authorized to present the said budget to the Liaison Committee.

The Committee resumed questioning the witnesses.

At 5:23 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1991
(11)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 15 h 40, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: Du Vancouver Board of Trade: Larry Bell, président-directeur général, The Westar Group, président sortant; Darcy Rezac, directeur général; John Hansen, chef économiste et directeur général adjoint.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude d'un avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule n° 4*).

Larry Bell et Darcy Rezac font chacun un exposé puis, avec John Hansen, répondent aux questions.

Le Comité délibère de ses travaux.

Clément Couture propose,—Que le Comité adopte le projet de budget au montant de 396 300 $ pour la période du 1er avril 1991 au 31 mars 1992, et que le président soit autorisé à le présenter au Comité de liaison.

L'audition des témoins se poursuit.

À 17 h 23, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, September 25, 1991

• 1540

The Chairman: I call the meeting to order and invite the witnesses to come to the table. We are continuing our consideration of the proposed spending control act.

At the end of the meeting—or at some point—I would like to pass a couple of motions, and I need a quorum. One has to do with the budget of the committee, so if anybody plans to leave, maybe you could just let me know. I will also let you know along the way what we are going to be doing.

I would like to welcome the witnesses. Please identify yourselves for the record, and then commence with your opening statement.

Mr. Larry Bell (Governor, Vancouver Board of Trade, President and Chief Executive Officer, The Westar Group): Thank you, Mr. Chairman. I am a governor and ex-chairman of the Vancouver Board of Trade. With me are Darcy Rezac, our managing director, and John Hansen, our economist.

Mr. Chairman, perhaps I should give you a little more of my background. I was the Deputy Minister of Finance for the Province of British Columbia in the early 1980s, the years of restraint. When you have that responsibility, it changes your life. You have views and attitudes that never leave you, no matter what job you go on to; that is a partial explanation for my interest.

Right now I run Westar Industries, which is a natural resource company with about three quarters of a billion dollars sales in coal and in timber. We have just come back from the national meeting of the Canadian Chamber. John Hansen and I were there. I am on the board of the Canadian Chamber.

I was delighted to see in that meeting that we were becoming concerned about consistency. As you know, organizations pass resolutions; they suggest that there be expenditure constraints and so on, and the next resolution calls on further expenditure. In previous years we had intervened on these inconsistencies. This year there really was a feel within the whole meeting that we had to be consistent and that there was a responsibility, so I came away delighted.

The Vancouver Board of Trade has 4,500 members, and its mission is really to enhance the economic viability of greater Vancouver, and of course the province. Our members had an interest in the deficit and the seriousness of the problem. Each year we have a policy retreat, and prior to that we poll our members. This was about three years ago, and it coincided with my chairmanship.

You have the letter of February 1990 in which we made recommendations with respect to the budget to Michael Wilson, who, incidentally, we all personally have a great admiration for. We felt he had done yeoman's service, in spite, of course, of our consistent concern about the deficit and the size of it.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 25 septembre 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte et j'invite les témoins à s'installer à la table. Nous reprenons l'examen de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses.

À la fin ou dans le courant de la réunion, j'aurai besoin du quorum pour faire adopter deux motions. Comme l'une d'elles porte sur le budget du comité, j'aimerais que vous me préveniez si vous comptez vous absenter. Je vous informerai de mes plans dans le courant de la réunion.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je vous invite à vous présenter et à faire votre déclaration liminaire.

M. Larry Bell (administrateur, Chambre de commerce de Vancouver, président-directeur général du groupe Westar): Merci, monsieur le président. Je suis un des administrateurs et un ancien président de la Chambre de commerce de Vancouver. Je suis accompagné par M. Darcy Rezac, notre directeur des opérations, et de M. John Hansen, notre économiste.

Monsieur le président, je devrais peut-être d'abord vous parlez de mes antécédents. J'ai été sous-ministre des Finances de la Colombie-Britannique au début des années 80, pendant la période d'austérité. Une tâche comme celle-là transforme une vie. On reste avec certaines conceptions et certaines attitudes qui ne nous quittent pas, peu importe l'emploi qu'on occupe. C'est ce qui explique en partie pourquoi je continue à m'intéresser à la chose.

Aujourd'hui, je suis à la tête de Wastar Industries, société d'exploitation de ressources naturelles, dont le chiffre de vente est de 1 milliard de dollars en charbon et en bois d'oeuvre. Nous revenons à peine de l'assemblée nationale de la Chambre de commerce du Canada. John Hansen et moi y étions. Pour ma part, je siège au conseil de la Chambre de commerce du Canada.

J'ai constaté avec plaisir lors de cette réunion que la cohérence commence à nous tenir à coeur. Comme vous le savez, les groupements adoptent des résolutions qui préconisent le plafonnement des dépenses tandis que les résolutions suivantes réclament de nouveaux déboursés. Ces dernières années, nous avons dénoncé ces incohérences. Cette année, chez tous les participants, j'ai constaté qu'on voulait de la cohérence et qu'on voulait être responsables. Cela m'a donc particulièrement réjoui.

La Chambre de commerce de Vancouver compte 4,500 membres. Sa vocation est de rehausser la viabilité économique de la région métropolitaine de Vancouver et de la province. Nous nous préoccupons du déficit et de l'ampleur du problème. Chaque année, nous tenons un colloque d'orientation précédé d'un sondage auprès de nos membres. C'est ce que nous avons fait il y a trois ans, au moment où j'occupais la présidence.

Vous avez une copie de la lettre de février 1990 contenant les recommandations d'ordre budgétaire que nous avons adressée à Michael Wilson, pour qui nous, et moi en particulier, avons une grande admiration. Nous jugeons qu'il a rendu des services inestimables à la nation malgré l'inquiétude que continue de nous causer le déficit.

[*Texte*]

We realize that in order to help a Michael Wilson, who is genuinely concerned, and a government, that we somehow had to help through public awareness. So we put together the debt clock. Some of you may have seen pictures of it. This is a Canadian Chamber publication, because we lent it to them. It shows the total and then it shows per second, and so on. It just added drama. We had three breakfast meetings. I invited my business colleagues to these meetings, and they did not know that they were going to contribute $1,500 apiece to this debt clock, but that is how we raised the money for the debt clock.

• 1545

We also thought we ought to do something by way of focusing on the deficit. As I understand it, the tradition in Parliament, let us say 100 years ago, was that the opposition, to be in order in debating a budget, could only talk about the reduction of expenditure. If they talked about the increase of expenditure, they were ruled out of order. Of course the exact opposite occurs today. We thought there ought to be a focus on the deficit and the macro-economic concerns that flow from the kind of debt we have.

We had some lawyers thinking of Gramm-Rudman—and I understand that you have been to Washington and talked to people about that—not so much as a concept of controlling expenditure... Clearly the principle of one parliament being in a position to constrain further parliaments with respect to expenditure was a very problematic issue. The lawyers found themselves—sort of the pure legal case—having great difficulty, so I took the task from them, having drafted a number of bills myself as deputy minster of finance, and I drafted Bill P-13. Some members of the bar have said some rather disparaging things about my legal qualifications and skills, but nonetheless we turned that into placemats, which we used, for example, when we would have a deficit breakfast, as a way to promote the idea that there ought to be a way in which we could even persuade our colleagues in the Canadian Chamber to pay as much attention as they should.

We looked at the budget debate in 1989 and our analysis showed that during 10 days with 60 speakers, the debt and the deficit were mentioned 12 times. Only four of those mentions were substantive in the sense of being concerned about the macro-economic issue. This led us to Bill P-13. The macro-economic issues ought to be debated, so we drafted Bill P-13 and proposed it to the various ministers and to our colleagues. We are very much in support of the proposed spending control act, not because we think in and of itself that it may disallow a certain level of expenditure in some technical sense, but we think there is a need to have greater public awareness.

Quite clearly there needs to be an accountability established on the macro-economic issue, and there needs to be substantive debate. Our support of the proposed spending control act is that of a principle. We would not pretend to understand the technicalities that flow from such an act, but we are here to lend our support to the Minister of Finance's proposal.

[*Traduction*]

Nous savons que pour prêter main-forte à M. Wilson, que la question préoccupe sincèrement, et au gouvernement, il nous faut sensibiliser la population. C'est pourquoi nous avons créé l'horloge de la dette. Certains d'entre vous en ont peut-être vu des photographies. Voici la couverture de la publication de la Chambre de commerce du Canada, à qui nous l'avons prêtée. Elle affiche le total et l'accumulation de la dette par seconde. Nous voulions quelque chose de frappant. Nous avons tenu trois petits déjeuners de travail. J'y ai invité des collègues qui ignoraient encore qu'ils allaient chacun cotiser 1,500$ pour l'horloge de la dette. Enfin, c'est ainsi que l'on a recueilli les fonds.

Nous avons aussi jugé qu'il fallait braquer l'attention sur le déficit. Je crois savoir qu'il y a une centaine d'années, au Parlement, l'opposition ne pouvait, lors du débat sur le budget, que parler du sujet de la réduction des dépenses. Toute question concernant l'augmentation des dépenses était irrecevable. Évidemment, aujourd'hui, c'est tout le contraire. Nous avons jugé qu'il fallait s'arrêter sur le déficit et les questions macro-économiques issus de notre endettement.

Nous avons demandé à des avocats de se pencher sur la loi Gramm-Rudman—je sais que vous êtes allé à Washington pour en discuter—non pas tant comme formule de contrôle des dépenses... Ce qui faisait problème, c'était l'idée de donner à une législature le pouvoir de limiter les dépenses des législatures suivantes. Juridiquement parlant, les avocats n'y arrivaient pas, si bien que j'ai moi-même rédigé un certain nombre de projets de loi comme sous-ministre des Finances, ce qui a abouti au projet de loi P-13. Certains membres du Barreau ont dit des choses très désobligeantes sur mes talents de juriste, mais nous l'avons imprimé sur des napperons que nous avons utilisés lors de nos déjeuners de travail consacrés au déficit pour essayer de persuader nos collègues de la Chambre de commerce d'accorder toute leur attention au problème.

Nous avons analysé le débat du budget de 1989 et nous avons constaté que pendant les dix jours du débat et avec la participation de 60 orateurs, la dette et le déficit n'avaient été mentionnés que 12 fois. Quatre de ces interventions seulement allaient au fond du problème et abordaient des thèmes macro-économiques. C'est ce qui nous a conduit au projet de loi P-13. Comme les questions macro-économiques doivent être débattues, nous avons rédigé ce projet de loi et l'avons présenté à divers ministres ainsi qu'à nos collègues. Nous sommes fermement en faveur de l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses non pas parce que, en soi, il permettra d'interdire certaines dépenses, mais bien parce qu'il va conscientiser les citoyens.

Il faut imposer l'obligation de rendre des comptes à l'échelle macro-économique et il faut que se tienne un débat de fond. C'est pour cette raison que nous sommes en faveur de la Loi sur le contrôle des dépenses. Nous ne prétendons pas comprendre tous les aspects techniques de cette loi, mais nous tenons à prendre fait et cause pour la proposition du ministre des Finances.

[*Text*]

• 1550

Mr. Darcy Rezac (Managing Director, Vancouver Board of Trade): The principle, Mr. Chairman, was nothing more than to debate the deficit in any year that there is a deficit and for the minister to table a five-year plan to eliminate that deficit. It is as simple as that. The principle of multi-year budgeting is something we have proposed for the past two years, and we are pleased to see both the federal and provincial governments working in that direction.

Essentially what we found when we first began looking at this question was that public opinion polling showed that the public at large did not rate the deficit and debt as a high priority; yet our members did. These were the highest priorities for the members of the business community. Furthermore, members of the business community made the clear linkage between a high level of taxation, which makes our business community uncompetitive internationally, or not as competitive as it would be otherwise, and the debt and deficit. Yet public opinion polling showed that the public did not relate taxes to the debt and deficit in any way.

Our exercise with the debt clock was, first, to increase public awareness. Secondly, we hoped that proposing a debate in the House of Commons and the tabling of a five-year plan there would in fact also result in increased public awareness. We hope the public will therefore stay its unceasing demands for more expenditures by government and understand better when government replies there is no more money and that a priority cannnot be addressed.

I think it is safe to say that recent polling would indicate that our efforts and efforts of others, including the Minister of Finance... I should hasten to point out that Mr. Mazankowski was in Vancouver recently at a debt reduction conference that we sponsored with Garth Turner and in fact spent a lot of air and television time in front of the debt clock. So public awareness has in fact been increased rather dramatically. I think we are beginning to see the public recognizing what the business community has known for some time, that we have a major problem in this country and that is the high level of debt and the annual deficit.

Essentially, that is our view.

The Chairman: First of all, I want to thank you for coming.

I am well aware of the fact that you have taken a more significant interest in this subject than many others, including many other chambers. I think that shows up in the practical nature of your introductory remarks, at least to the degree that you recognize a variety of things, including the fact that we cannot necessarily bind future parliaments, and to some degree what we are seeking here—what the reality of this is as opposed to necessarily legal limits—is more a question of communication. I guess that also comes from someone who has had experience as a deputy minister. Right?

[*Translation*]

M. Darcy Rezac (directeur des opérations, Chambre de commerce de Vancouver): L'idée maîtresse, monsieur le président, c'est, chaque année où il y a un déficit, d'obliger la tenue d'un débat et le dépôt par le ministre d'un plan quinquennal destiné à le résorber. C'est aussi simple que cela. Depuis deux ans déjà, nous préconisons le principe de la budgétisation pluriannuelle et nous sommes heureux de constater qu'aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux s'engagent dans cette voie.

En effet, quand nous avons entrepris l'étude de cette question, nous avons constaté que l'opinion publique ne voit pas dans la question du déficit et de la dette une question prioritaire, alors que pour nos membres, c'est le contraire. C'est la priorité des priorités dans le monde des affaires. Les gens d'affaires établissent en outre un lien direct entre la lourdeur des impôts—qui nuisent à notre compétitivité internationale—et la lourdeur de l'endettement. Pourtant, les sondages réalisés dans la population montrent que les citoyens n'établissent pas de lien entre l'impôt et l'endettement.

L'objectif de l'horloge était donc, d'abord et avant tout, de conscientiser la population. Nous espérions aussi que notre proposition d'un débat à la Chambre et la tenue d'un plan quiquennal contribueraient à sensibiliser davantage les citoyens. Nous espérons que de la sorte la population cessera de réclamer des dépenses supplémentaires de l'État et comprendra mieux lorsque les pouvoirs publics lui répondent que la caisse est à sec et qu'un projet prioritaire ne peut être financé.

Je peux sans crainte de me tromper affirmer que les récents sondages montrent que nos efforts et ceux d'autres personnes, y compris le ministre des Finances... Je rappelle que M. Mazankowski se trouvait récemment à Vancouver pour participer à une conférence sur la réduction de la dette organisée avec la collaboration de Garth Turner. Nous avons fait beaucoup de battage télévisé et radiophonique autour de l'horloge de la dette. On a donc réussi à sensibiliser la population. Les Canadiens commencent à voir ce que le monde des affaires sait déjà depuis longtemps, à savoir que le pays est aux prises avec un problème d'envergure: une dette colossale et un déficit annuel.

Voilà ce que nous croyons.

Le président: Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'être venus.

Je sais que plus que bien d'autres, y compris d'autres chambres de commerce, vous vous intéressez à cette question. Le côté pragmatique de votre déclaration le montre bien, puisque vous reconnaissez divers facteurs, notamment le fait que nous ne pouvons pas nécessairement engager les législatures futures. Vous reconnaissez aussi qu'il s'agit davantage d'une question de communication. On s'aperçoit bien aussi que ces propositions viennent de quelqu'un qui a une expérience de sous-ministre.

[*Texte*]

I want to thank you for coming here and for your efforts on behalf of this subject. I think you have given us a couple of new wrinkles that nobody else has given us so far. I have a couple of other questions for you, but I am going to save those.

Mr. Manley (Ottawa South): I would like to welcome you to our committee and thank you for crossing the country to be with us.

First of all, on your debate proposal, I am a little mystified, because, as you know, when there is a deficit proposed, there is a need for the government to obtain authority to borrow. I have only been here three years, but it struck me that the place where we debated the deficit per se, as opposed to all of the other things that are in a budget—which is not just economic but is really a political agenda as well—was in the debate on the borrowing authority bill. I know on this committee at least this past year—the year before I think it went to a legislative committee—we have spent a good deal of time also hearing witnesses on the deficit, on the data. We have debated in the House of Commons on the issue of the deficit in the context of borrowing authority. Does that not accomplish what you do through this?.

Mr. Bell: Our examination in 1989 of the debate—

Mr. Manley: But if you examine the budget debate, you are sort of looking at the wrong thing, are you not?

• 1555

The Chairman: In fairness, John, there is not much difference in the borrowing bill debate either. Basically you start off with the first sentence. It is a question of what the latitude is that is allowed in debate.

Mr. Bell: In British Columbia, I can tell you when borrowing authorization is raised, it is perfunctory. It is an opportunity for the critic to make some further points with respect to the budget and then it is perfunctory. The major decisions have been made and now one has to fund it. We will examine that debate in *Hansard* and just see whether qualitatively it is different or has changed over the years.

I think the acid test is whether that debate of the IMF and OECD and these third party organizations who are concerned about the balance within the world and the monetary system and so on makes headlines when you up the borrowing authority of the federal government. I have never seen it, and I think that is the acid test. Does it become a public issue?

Mr. Manley: Unfortunately, none of our debates in the House of Commons ever make the headlines, if you noticed. Sometimes Question Period makes headlines, but rarely does a debate make any headlines.

Let me ask you about the proposal on the expenditure control plan. You have said that you support it. Do you have any suggestions for us on whether you think it could be improved upon? Are there changes you would suggest?

Mr. Bell: Just following in an informal way the U.S. Gramm-Rudman bill and having a few conversations... There are all sorts of ways in which one gets around these spending limits, and it becomes the game. There were some other

[*Traduction*]

Je tiens donc à vous remercier d'être venus et des efforts que vous avez consacrés à la question. Vous avez attiré notre attention sur certains points dont personne n'avait parlé jusqu'ici. J'ai des questions à vous poser mais je les garderai pour plus tard.

M. Manley (Ottawa-Sud): Je vous souhaite la bienvenue au comité et je vous remercie d'avoir traversé le pays pour venir nous rencontrer.

Je voudrais dire d'abord que votre proposition d'un débat me laisse un peu perplexe. Vous savez en effet que lorsqu'il y a un déficit, le gouvernement doit obtenir un pouvoir d'emprunt. Je ne suis ici que depuis trois ans, mais j'ai quand même remarqué que l'occasion de débattre du déficit proprement dit, par rapport aux autres éléments du budget—qui n'est pas seulement de nature économique mais aussi politique—c'est le débat sur la Loi sur le pouvoir d'emprunt. Dans l'année qui vient de s'écouler, en tout cas—l'année précédente la chose avait été confiée à un comité législatif—notre comité à nous a consacré beaucoup de temps à l'audition de témoignages sur le déficit. Nous en avons aussi discuté lors du débat sur la Loi sur le pouvoir d'emprunt. Cela n'est-il pas précisément ce que vous réclamez dans votre proposition?

M. Bell: L'analyse que nous avons faite du débat de 1989...

M. Manley: Mais si vous étudiez le débat sur le budget, vous ne regardez pas au bon endroit, n'est-ce pas?

Le président: Pour être honnête, John, ce n'est pas tellement différent pour le débat sur la Loi sur le pouvoir d'emprunt. Ça commence avec la première phrase... Tout dépend des paramètres du débat.

M. Bell: En Colombie-Britannique, je peux vous assurer que le débat sur la Loi sur le pouvoir d'emprunt est très superficiel. C'est l'occasion pour le critique de l'opposition de s'attaquer au budget; le reste est bien superficiel. Les grandes décisions ont déjà été prises et il s'agit maintenant de les financer. Nous allons examiner ce débat dans le hansard pour voir s'il est de plus haute tenue que l'autre ou s'il a changé avec les années.

Ce qui compte vraiment, c'est de voir si le débat des avis du FMI et de l'OCDE et des autres organisations financières et monétaires mondiales fait les manchettes lorsque vous passez à l'étude de la Loi sur le pouvoir d'emprunt. Je n'en ai jamais vu, et pour moi c'est la pierre de touche. En parle-t-on?

M. Manley: Malheureusement, aucun de nos débats à la Chambre ne fait jamais les manchettes. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué. Parfois la période des questions fait les manchettes, mais c'est bien rare pour un débat.

Discutons de votre proposition au sujet du plan de contrôle des dépenses. Vous dites être pour. Avez-vous des suggestions à nous faire pour l'améliorer? Y apporteriez-vous des changements?

M. Bell: Dans le sens de la loi américaine Gramm-Rudman et à la suite de certaines discussions... Il y a toutes sortes de façons de contourner le plafonnement des dépenses et cela devient un jeu. Il y a aussi d'autres considérations,

[*Text*]

matters, such as binding parliaments and so on. We thought a better course of action would be to see whether there is not a substantive way in which the debate, and the documents tabled with respect to the debate, which may indeed be much more powerful by way of being examined and read by other people, would be effective. One of the things we put in here was some third-party endorsations, or otherwise, of the actions and implications of the deficit.

In Bill P-13 we mention the IMF, the OECD and the Economic Council of Canada. Maybe there are better ones; I do not know. Maybe it is the Bank of Canada, but that probably would be problematic. At any rate, the quality of the debate and the presence of third-party experts who provide some commentary were the two things we thought were important.

Mr. Manley: I would like to try to move you off the debate issue and onto the spending control proposal we are studying. I am wondering whether you have suggestions to offer on that. For example, the proposal that the government has put forward does not meet the suggestions in your letter. Do you think this is a more realistic proposal, or would you urge the government to increase what it is proposing to match what you have suggested back in February 1990?

Mr. Bell: Zero, the freeze.

Mr. Manley: Zero, including statutory programs. Do you really think we should have a freeze on the guaranteed income supplement, old age security. . .?

Mr. Bell: Yes.

Mr. Manley: Do you think we should?

Mr. Bell: Yes, but let me hasten to add that although there is a freeze, there is an opportunity for redistribution. I think there are enormous leakages out of these programs to the middle class, where the utility is marginal. You are taxing back and so forth, and that is very significant in terms of gains. I think those programs can be frozen and that those in the greatest need perhaps could even be enhanced.

• 1600

Mr. Rezac: I hasten to point out, Mr. Chairman, that our proposal calls for an across-the-board freeze on all programs, not just those programs.

Mr. Manley: But the government's proposal excludes those programs.

Mr. Rezac: Yes, I know, and we felt that the government's program fell short of our recommendations. The spending control act reflects, to some degree, the government's budget. Mr. Chairman, at the next budget we will once again argue for a spending freeze until the deficit is under control. I would suggest that the spending targets would then have to be amended accordingly.

Mr. Bell: As Canadians who worry about these things, we see it as an emergency situation. In my mind we are clearly spending our children's heritage. History tells us that people do not buckle down and pay the stuff off. You either default or inflate. We will not default—I cannot see that—so we are going to inflate our way out of it. We have a Bank of Canada whose task is going to be redefined around inflation, so we really have an emergency circumstance here. We also

[*Translation*]

comme le fait d'engager les législatures futures. Nous avons pensé qu'il vaudrait peut-être mieux donner plus de poids aux débats et aux documents connexes en les faisant examiner par des tierces parties. C'est pourquoi nous proposons que des organismes extérieurs cautionnent les mesures relatives au déficit.

Dans notre projet de loi P-13, nous suggérons le FMI, l'OCDE et le Conseil économique du Canada. D'autres seraient peut-être préférables. Je l'ignore. Peut-être la Banque du Canada, mais cela ferait probablement problème. Quoi qu'il en soit, les deux choses qui nous ont paru importantes sont la qualité du débat et le recours aux observations de spécialistes extérieurs.

M. Manley: Je voudrais laisser de côté la question du débat pour passer à l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses dont nous sommes saisis. Je me demande si vous avez des suggestions à nous faire à ce propos. Par exemple, la proposition du gouvernement ne correspond pas à ce que vous préconisez dans votre lettre. La proposition du gouvernement vous paraît-elle plus réaliste ou voudriez-vous qu'il s'aligne sur vos suggestions de février 1990?

M. Bell: Zéro, le gel.

M. Manley: Zéro, y compris pour les programmes législatifs. Croyez-vous sincèrement qu'il faudrait imposer le gel du supplément de revenu garanti, de la sécurité de la veillesse. . .?

M. Bell: Oui.

M. Manley: Vous croyez?

M. Bell: Oui, mais je m'empresse de préciser qu'un gel de ce genre, c'est aussi l'occasion d'opérer une nouvelle répartition. Je pense qu'il y a énormément de gaspillage dans les programmes destinés à la classe moyenne, où leur utilité est marginale. On pratique la récupération fiscale, ce qui représente un apport important de recettes. Je pense qu'on pourrait geler ces programmes et enrichir ceux qui sont destinés aux plus démunis.

M. Rezac: Je m'empresse de rappeler, monsieur le président, que notre proposition prévoit le gel général de tous les programmes et pas uniquement de ceux-là.

M. Manley: Mais la proposition du gouvernement, elle, les exclut.

M. Rezac: Oui, je le sais, et c'est pourquoi nous estimons que le programme du gouvernement n'est pas suffisant. La loi sur le contrôle des dépenses est à l'image du budget du gouvernement. Quand le prochain budget sera déposé, nous réclamerons à nouveau le gel des dépenses jusqu'à ce que le déficit soit résorbé. J'estime que les objectifs de dépenses devraient alors être modifiés en conséquence.

M. Bell: Cette situation nous inquiète, car pour nous elle revêt un caractère d'urgence. Je suis convaincu que nous dilapidons le patrimoine de nos enfants. L'expérience du passé nous montre que les gens ne se serrent pas la ceinture pour acquitter leurs dettes. Ou bien on les alourdit encore, ou bien on déclare faillite. Nous n'allons pas faire faillite—cela me semble inconcevable—et pour nous en sortir nous allons continuer à alourdir la dette. Même la vocation de la

[*Texte*]

have a tax revolt. When you add all of those up, you cannot have it continue to go up.

Mr. Manley: You said nothing in here about tax expenditures, either freezing them or reducing them.

Mr. Bell: We have not. I actually published a study of tax expenditures—this is parenthetically, I will answer your question—with one of the budgets I prepared for the provincial government, and as we all know, they are very significant. I just about lost my job over it. It raised debates that I thought the government understood but it really did not, and, second, there were very sensitive issues, such as subsidizing homeowners and things of that nature.

In answer to your earlier question, I think it is a fiscal matter, not a budgetary matter, and hence it is the package. You can expend money through tax expenditures or through budgetary expenditures. You can have savings in certain programs, so you might have a deficit on the expenditure side while you are accumulating funds in the Canada Pension Plan, for example. We are not, but theoretically that could occur. So it is the fiscal package that one has to look at.

I think this is a step in the right direction. We are reluctant to be terribly critical of a government and a ministry that is prepared to at least make the first step.

Mr. Manley: I was trained not to lead the witness, but would you propose that tax expenditures be included in the spending control program?

Mr. Bell: We would have absolutely no problem with it. Politically, if there was any prospect of that happening, I think it would be a very important step.

Mr. Manley: Why would it be politically less satisfactory to control tax expenditures than to control direct expenditures?

Mr. Bell: I think we go through a game of self-deception with tax expenditures.

Mr. Manley: Continuing to lead the witness, would you not suggest that it would be a good idea for the government to tabulate and indicate to Canadians, as you did in British Columbia, what the tax expenditure bill really is?

Mr. Bell: Absolutely, and publish it with the budget and so on. This was done.

Mr. Manley: Yes, it has been done a couple of times, but it has not been done regularly.

Mr. Bell: No, it has not, but there is no question that it should.

The Chairman: I suspect the committee is going to have further discussion on this later, so could you perhaps make available to us a copy of the one that you did?

Mr. Bell: Sure.

[*Traduction*]

Banque du Canada sera modifiée en fonction de la lutte contre l'inflation. La situation a donc atteint un seuil critique. Nous avons aussi sur les bras une révolte fiscale. La conjonction de tous ces facteurs fait que cela ne peut plus durer.

M. Manley: Vous n'avez rien dit ici à propos des dépenses fiscales, ni gel, ni réduction.

M. Bell: Non. De fait, j'ai publié une étude sur les dépenses fiscales—je vous dis cela en passant, je vais répondre à votre question—à l'occasion d'un budget que j'ai préparé pour le gouvernement provincial. Nous savons tous qu'elles sont très grandes. J'ai presque perdu mon emploi à cause de cela. Elles ont donné lieu à des discussions auxquelles le gouvernement ne comprenait pas en fait grand-chose, et cela soulève des questions très délicates, comme l'aide aux propriétaires domiciliaires et autres questions de cette nature.

Pour répondre à votre première question, j'estime qu'il s'agit d'une question financière et non d'une question budgétaire, et c'est la raison pour laquelle cela se trouve dans notre proposition. Il y a deux façons de dépenser: les dépenses fiscales et les dépenses budgétaires. On peut réaliser des économies dans certains programmes, de sorte que l'on peut accuser un déficit du côté des dépenses tout en accumulant des fonds dans le Régime de pension du Canada, par exemple. Ce n'est pas le cas actuellement, mais en théorie c'est possible. C'est donc tout le programme financier qu'il faut considérer.

Je pense que ceci représente un pas dans la bonne direction. Nous hésitons à être trop critiques à l'endroit d'un gouvernement, et d'un ministère, qui est au moins prêt à faire le premier pas.

M. Manley: On m'a appris à ne pas poser de questions tendancieuses aux témoins, mais proposeriez-vous d'inclure les dépenses fiscales au programme de contrôle des dépenses?

M. Bell: Sans la moindre hésitation. Cela marquera un très grand progrès sur le plan politique.

M. Manley: Pourquoi cela serait-il moins satisfaisant sur le plan politique de contrôler les dépenses fiscales que de contrôler les dépenses directes?

M. Bell: Je pense qu'on se berce d'illusions en ce qui concerne les dépenses fiscales.

M. Manley: Je reprends mes questions tendancieuses. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon que le gouvernement calcule et fasse connaître aux Canadiens, comme vous l'avez fait en Colombie-Britannique, le total réel des dépenses fiscales?

M. Bell: Tout à fait, et qu'on le publie avec le budget. C'est ce que nous avons fait.

M. Manley: Oui, cela s'est fait plus d'une fois, mais pas régulièrement.

M. Bell: Non, mais il est indiscutable que ce devrait l'être.

Le président: J'imagine que les membres du comité en discuteront plus tard; pourriez-vous nous communiquer un exemplaire du document que vous avez publié?

M. Bell: Volontiers.

[*Text*]

The Chairman: It would be interesting to us to start taking a look at it. In principle all of us probably agree that publication of such a document is a good thing. As you say, it has been done before. I remember Michael Wilson putting one out a few years ago, and this committee went through it.

One of the difficulties you get into—and I am just throwing this out so you can think about it, I do not know how you addressed it in your proposal—is determining what might be perceived as a tax expenditure and what might not. Things like personal deductions—are they really tax expenditures or not?

• 1605

Say we have three tax rates for business, the small business rate, the manufacturing rate and the full corporate rate. Is that a tax expenditure, the difference between the manufacturing rate or the small business rate and the full corporate rate? Or you might look at it the other way and say that in reality, you have a tax rate and then big business just has to pay a greater one. If you get the general gist of this, it sometimes becomes difficult to determine what the mean is.

Mr. Bell: Yes, you are right. The definition is problematic, and I would say less so today than the early 1980s, when I did that. There is some value in a flat tax rate, as seen by certain parties, while that was not even an issue people contemplated back then. So you could use as the basis that everybody ought to pay 15% of their income. We arrange that incidence on personal income in a variety of ways, and here is how it is rearranged.

The Chairman: The greatest value would probably be in the comparative numbers from year to year as opposed to a single snapshot picture.

Mr. Bell: Absolutely. I agree with you. But the quantum is important, because it is startling when you add it all up. I forget what it was—and it was just in an appendix to a budget document.

The Chairman: It slipped through, eh?

Mr. Bell: The critic actually read it.

The Chairman: Our officials do that to us, too.

Mr. Manley: Moving on from tax expenditures to the tax base, do you have any comments for us on what might be included or changed about the computation of business income for the purpose of taxation?

As in Murray's point, I think the small business deduction is clearly a tax preference because it is a deduction. That is the way it is mechanically done in the act. Apart from that, the definition of income from business varies everywhere, from country to country, and it is very problematic. Do you have any suggestions that would perhaps help address the deficit if we were to adjust the meaning of income from business for the purposes of that calculation?

Mr. Bell: I would just go from first principle, not having thought about this matter for a long time, and that is the generally accepted accounting principles that define the balance of expenditures over revenues. This matter is vigorously debated and constantly updated. Right now there is a great deal of difficulty in the treasury operations dealing with certain hedging instruments and so on. It is constantly subject to review. That seems to me to be a starting point.

[*Translation*]

Le président: Il serait bon que nous y jetions un coup d'oei En principe, nous trouvons probablement tous ce que l publication d'un document de ce genre serait une bonne idé Comme vous l'avez dit, cela a déjà été fait. je me souviens qu Michael Wilson en a publié un il y a quelques années, et l comité l'a examiné.

Je vois cependant une difficulté. C'est une idée que je vou lance, j'ignore si vous en avez parlé dans votre proposition. C'es la question de la définition des dépenses fiscales. Prenez le déductions personnelles; s'agit-il là de dépenses fiscales ou non

Imaginons qu'il y ait trois taux d'imposition pour le entreprises: un pour les petites entreprises, un autre pour le fabricants et un autre encore pour les sociétés. L'écart entr chacun des taux d'imposition constitue-t-il une dépens fiscale? Ou encore, on pourrait dire qu'il existe un tau d'imposition et que les grosses sociétés sont assujetties à un tau plus élevé encore. Si vous me suivez, vous vous apercevez qu'i est parfois difficile de tracer la ligne de démarcation.

M. Bell: Oui. La ligne est difficile à tracer, mais moin aujourd'hui qu'au début des années 80 lorsque j'ai produi ceci. Il y a du bon dans un taux d'imposition uniforme, qu certains partis préconisent, même si cette solution n'a pas été envisagée à l'époque. On pourrait partir de la règle que tout le monde doit verser 15 p. 100 de son revenu. On module le conséquences sur le revenu personnel de diverses façons, et l refonte est accomplie.

Le président: L'idéal, ce serait probablement d'établir à des fins de comparaison des chiffres d'une année à l'autre plutôt que d'avoir un chiffre ponctuel.

M. Bell: Assurément. Mais le chiffre cumulatif est importan parce qu'il est renversant lorsqu'on fait l'addition. Je ne m'en souviens plus—c'était dans une annexe du budget.

Le président: Cela vous a échappé, n'est-ce pas?

M. Bell: Le critique l'a lu, lui.

Le président: Nos adjoints nous font le coup à nous aussi.

M. Manley: Passons des dépenses fiscales à l'assiette d'imposition. Avez-vous des observations ou des recommandations à faire à propos du calcul du revenu d'entreprise aux fins de l'impôt?

Comme le disait Murray, je pense que la déduction accordée aux petites entreprises est de toute évidence un avantage fiscal puisqu'il s'agit d'une déduction. C'est à cela que c'est assimilé dans la loi. Cela dit, la définition du revenu d'entreprise varie d'un pays à l'autre, et cause beaucoup de problèmes. Auriez-vous des suggestions à nous faire, pour lutter contre le déficit, au sujet de la définition du revenu d'entreprise aux fins de l'impôt?

M. Bell: Comme je n'ai pas réfléchi à cette question depuis longtemps, je m'en remettrai aux principes comptables généralement reconnus pour distinguer les dépenses des recettes. Cette question fait l'objet d'un débat vigoureux, qui revient toujours sur le tapis. Par exemple, aujourd'hui, on ne sait trop comment traiter les opérations de trésorerie ayant recours à des instruments de couverture. Cela change tout le temps. C'est ce qui devrait être le point de départ, pour moi.

[*Texte*]

Mr. Manley: What about items such as promotion and entertainment expenses, accelerated depreciation, R and D expenditures? Any suggestions for us there with a view to deficit reduction?

Mr. Bell: If they are legitimate business expenses, then they ought to be deducted. Accelerated depreciation is a way to induce capital expenditure, and that is a tax expenditure in my mind. It really flows from the difference between the generally accepted accounting principle and the tax schedule; therein would be a difference.

Mr. Manley: Based on your earlier comment that you would go to GAP, would you remove anything that differs from current GAP rules and essentially eliminate the deferred income tax item on balance sheets?

Mr. Bell: I would have to go away and think about that. It is a very big question.

Mr. Manley: I realize that, and I am not trying to ask you easy questions. It is very easy to talk about expenditure control. Everybody thinks about the money going out, but the money coming in is equally important. There is money that's not coming in because we do things like proposing accelerated depreciation schedules, letting people write off their lunches, and lots of stuff. There are differences of opinion about how many of those things are really good things to do.

• 1610

Mr. Bell: Yes.

Mr. Manley: I am fishing for you to give us some reaction from the business side. If you were putting your own house in order in the interest of getting the deficit down, what would you do?

Mr. Bell: I am trying to think of our company and going through my mind and thinking about things.

The Chairman: Let me give you a hint. Go ahead.

Mr. Rezac: I think in assessing that, in making those changes—in fact, I think you ought to take a look at it anyway—you would have to look at what our international competitive position is. If you want to take a look at the capital cost allowances on rolling stock for railways, for example, what does that do to the unit cost of delivering a boxcar from the Port of Vancouver to Toronto, compared with the unit cost of delivering a boxcar from Seattle to Toronto? I think you do practically have to look at it in terms of what our competitors are doing, and we do have stiff competition with the U.S. in that regard.

Mr. Bell: What were those numbers, Darcy? I know it is $5 a tonne for diesel fuel for us.

Mr. Rezac: Yes. If you take a look at the diesel fuel tax increment between Canada and the U.S. and the rolling stock and capital cost allowance differences, it works out, I am told, to about $50 per boxcar difference. It is $50 per boxcar cheaper to do that through the U.S. So if you summarily did away with capital cost allowances, for example, which would be an extreme position, then you would have to take a look at what that would do to the economy.

[*Traduction*]

M. Manley: Que pensez-vous de choses comme les dépenses de promotion, les frais de représentation, l'amortissement accéléré, les dépenses de recherche et développement? Avez-vous des suggestions sur ces points dans la lutte contre le déficit?

M. Bell: Si ce sont des dépenses d'entreprises légitimes, elles devraient pouvoir être déduites. L'amortissement accéléré est une façon d'occasionner une dépense en capital, et pour moi c'est une dépense fiscale. Cela tient à la différence entre les PCGR et le barème de l'impôt. C'est de là que vient la différence.

M. Manley: Comme vous venez de dire que vous vous inspireriez des PCGR, feriez-vous disparaître tout ce qui n'est pas conforme aux principes comptables reconnus et supprimeriez-vous l'impôt sur le revenu reporté dans les bilans?

M. Bell: Il faudrait que j'y réfléchisse. C'est un très gros morceau.

M. Manley: Je le sais et je n'essaie pas de vous poser des questions faciles. Il est très facile de parler de contrôle des dépenses. Tout le monde pense à l'argent dépensé, mais l'argent perçu est tout aussi important. Il y a des recettes qui nous échappent à cause de propositions comme l'échéancier d'amortissement accéléré, les déductions pour déjeuners d'affaires, et quantité d'autres choses. Les avis sont partagés sur ce qui est vraiment utile parmi ces choses-là.

M. Bell: Oui.

M. Manley: J'essaie de vous amener à nous décrire la réaction du monde des affaires. Si vous deviez remettre de l'ordre dans votre propre maison afin de réduire votre déficit, que feriez-vous?

M. Bell: J'essaie de penser à notre entreprise et de voir dans mon esprit par quoi nous commencerions.

Le président: Laissez-moi vous donner un indice. Allez-y.

M. Rezac: C'est un examen que nous devrions faire de toute façon, mais il me semble que le premier facteur à prendre en compte, c'est la compétitivité internationale. Si l'on prend, par exemple, la déduction pour amortissement sur le matériel roulant des compagnies ferroviaires, il faut voir quelle incidence elle a sur le coût unitaire de livraison d'un wagon du Port de Vancouver à Toronto, comparativement au coût de livraison d'un wagon de Seattle à Toronto. Il faut absolument voir ce que font nos concurrents, et nous devons soutenir une vive concurrence de la part des États-Unis.

M. Bell: Quels étaient ces chiffres, Darcy? Je sais qu'il nous en coûte cinq dollars la tonne pour le carburant pour moteur diésel.

M. Rezac: Oui. On me dit que si l'on tient compte de l'écart entre les taxes canadiennes et américaines sur le carburant pour moteur diésel, et entre les déductions pour amortissement sur le matériel roulant, cela représente environ 50$ le wagon couvert. Il en coûte 50$ de moins par wagon couvert de passer par les États-Unis. Ainsi, si vous supprimiez d'un revers de la main la déduction pour amortissement, par exemple, ce qui serait une mesure extrême, il vous faudrait mesurer les répercussions que cela aurait sur l'économie.

[*Text*]

Mr. Langdon (Essex—Windsor): It seems to me we have a real problem.

Mr. Rezac: We have terrific problems.

Mr. Langdon: We are just back from the United States as a committee. I think one of the things that struck all of us as members of the committee was the inability, the unwillingness on the part of the United States to look at levels of taxation that would be even close to the levels necessary to respond to a deficit that people told us was running at $350 billion.

Mr. Soetens (Ontario): It went higher with every visit.

The Chairman: Yes. While we were there, the debt clock was ticking.

Mr. Langdon: So if we are caught with having to be competitive with that, then that is a serious way in which our hands are tied in trying to deal with deficit reduction.

Mr. Bell: Absolutely.

Mr. Rezac: No question, Mr. Chairman. Larry and I were in Washington, D.C. last year to lobby for opening up express lanes at the border and better service from U.S. Immigration and Customs—with some success, I might add. One of the things we examined—with the domestic adviser for economics with the president, Mr. Porter, at the time, I think—was the question that you are running at deficit and yet your gasoline price in the United States is cheaper than Perrier water. In fact, it is among the cheapest in the world and one could argue that the entire U.S. economy is being subsidized in comparative world standards by artificially low energy costs and fuel prices.

The Chairman: Which probably do not pay replacement cost or for the cost of roads and infrastructure that are used.

Mr. Rezac: That is right. In fact, the entire U.S. deficit could be eliminated with a 75¢-or $1-a-gallon tax on fuel and they would still be among the cheapest fuels in the world, cheaper than ours in many cases. They refuse to do that. The reason they gave us for refusing to do that is that it would put an undue burden on poor people in the ghettos who drive gas-guzzling cars. So politically it is unpalatable, but it seems to me there are two things we have to do.

First, we have to redress our tax structure to make it more competitive, and by sector. Transportation is in serious trouble. One other example I should give you as an aside is: if you take the Port of Vancouver, which tries to compete with the Port of Seattle, the Port of Seattle raises $34 million a year in taxes from local home owners, which goes into their operation. The Port of Vancouver pays $8 million a year in taxes to local municipalities. Our institutions have evolved differently over time, so now with the global economy, we find we are uncompetitive.

[*Translation*]

M. Langdon (Essex—Windsor): Il me semble que nous avons un réel problème.

M. Rezac: Nous avons de terribles problèmes.

M. Langdon: Le comité revient tout juste des États-Unis. Nous avons tous été frappés, je crois, par l'incapacité et le refus des États-Unis d'envisager des niveaux de fiscalité plus près de ceux qui seraient nécessaires pour combler un déficit qui avoisine, nous a-t-on dit, les 350 milliards de dollars.

M. Soetens (Ontario): Plus nous avancions dans notre visite, plus le chiffre grimpait.

Le président: Oui. Pendant notre séjour aux États-Unis, le montant de la dette ne cessait d'augmenter.

M. Langdon: Ainsi, si nous devons soutenir la concurrence dans de pareilles conditions, alors nous sommes sérieusement entravés dans nos efforts de réduction du déficit.

M. Bell: Absolument.

M. Rezac: Cela ne fait aucun doute, monsieur le président. L'an dernier, Larry et moi-même sommes allés à Washington faire du lobbying en faveur de l'ouverture de voies express à la frontière et d'une amélioration du service de la part des agents de l'immigration et des douanes américains. J'ajoute que nous avons eu un certain succès. Une des choses que nous avons examinées, avec le conseiller du président aux affaires économiques internes—c'était M. Porter, à l'époque, il me semble—a été la question du déficit américain, alors que l'essence se vent dans ce pays moins cher que l'eau Perrier. D'ailleurs, l'essence s'y vend moins cher que dans la plupart des pays du monde, et l'on pourrait prétendre que toute l'économie des États-Unis est subventionnée en raison du coût de l'énergie et du prix du carburant artificiellement bas par rapport aux normes mondiales comparables.

Le président: Cela ne permet probablement pas de couvrir le coût de remplacement des routes et infrastructures utilisées.

M. Rezac: C'est exact. D'ailleurs, tout le déficit des États-Unis pourrait être résorbé au moyen d'une taxe de 75 cents ou de un dollar le gallon d'essence, et malgré cela, le prix de l'essence demeurerait parmi les plus bas au monde, et serait en tout cas inférieur au nôtre dans bien des cas. Ils refusent de le faire. Ils se sont justifiés en expliquant que cela imposerait un fardeau indû aux pauvres vivant dans les ghettos qui conduisent des automobiles à forte consommation d'essence. Ainsi, ce serait politiquement inacceptable. Il me semble que nous devons faire deux choses.

D'abord, nous devons corriger notre structure fiscale pour la rendre plus compétitive, et cela par secteurs. Le secteur du transport est en sérieuse difficulté. Permettez-moi de vous donner, en passant, cet exemple: le Port de Vancouver tente de soutenir la concurrence du Port de Seattle, lequel prélève 34 millions de dollars par année en taxes des propriétaires fonciers locaux pour financer ses opérations. Le Port de Vancouver verse 8 millions de dollars par année en taxes aux municipalités locales. Nos institutions ont évolué différemment au fil des ans, de sorte que nous nous retrouvons maintenant avec une économie globale non compétitive.

[*Texte*]

• 1615

When we take a look at our transportation, infrastructure started with the ports and had the railways and diesel fuel taxes and capital cost allowances. With the U.S. doing something that by world standards is artificial in keeping fuel prices artificially low, it seems to me that we have to work to reduce our taxes and persuade municipalities that their pay-offs should be jobs perhaps. But, similarly, I think we have to be part of a world-wide campaign to persuade the Americans to increase their taxes on fuel to world standards. It seems to me that is part of the response.

Mr. Couture (Saint-Jean): I would like to come back to your letter of February concerning the freeze of expenditures. Did you have in mind at that time any possible emergency that could arrive if we were to put on a complete freeze, and what would be your ideas about those emergencies?

Mr. Bell: Yes, absolutely. We set a freeze because we have said that the expenditures are our political balance that has been created through a parliamentary process. So it is presumptuous of us to say, well, you elected representatives got it wrong. So that was basically why we said it should be across the board.

In our earlier proposal, which I had great difficulty selling and explaining to my board, and certainly to the Canadian Chamber, I said that you ought to go down another 2% or 3% and you would create that as the fund for which people compete and say that there are some high-priority expenditures, there are some things that need to increase, and there is the fund and you compete for it—and the debate focuses on that amount of money, whatever it is. It is a standard budgeting technique. We used it in British Columbia when we finally got expenditure under control. We just said, you have 95% of last year and to get 1¢ over it you have to compete with everybody else.

Mr. Couture: Up to 1984 there was a 14.1% program expenditure increase year after year. We succeeded in bringing it down from 1984 to an annual rate now of 3.7%.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Couture: We fought, naturally with all Canadians, on the inflation, especially in the last two years—all this to come to the point where our present proposed act on expenditure control that we have in front of us is the following. All the programs naturally are capped at 3%. Inside that big umbrella we have sections that are exempt because there could be emergencies in those ones. In all the rest there is no possible emergency, so they are left. But the total has to come to 3%, and that 3% was selected because of the inflation value we are going to have, because we have worked for that figure and I am sure that we are going to be there next year. We are coming back to your 2% or 3%. Now we are saying it is 3%.

[*Traduction*]

Quand nous examinons la situation dans le secteur des transports, nous devons tenir compte de l'infrastructure, des ports, des chemins de fer et des taxes sur le carburant pour moteur diesel et les déductions pour amortissement. Puisque les États-Unis maintiennent les prix du carburant à des niveaux artificiellement bas comparativement aux autres pays du monde, il me semble que nous devons réduire nos taxes et convaincre les municipalités qu'elles y gagneront des emplois. Par ailleurs, nous devons participer à une campagne mondiale visant à persuader les Américains de relever aux niveaux mondiaux leur taxe sur le carburant. Cela me semble être un des éléments de la solution.

M. Couture (Saint-Jean): J'aimerais revenir à votre lettre de février touchant le gel des dépenses. Avez-vous songé à l'époque à ce qui arriverait en cas d'urgence si les dépenses étaient complètement gelées. Que devrions-nous faire à votre avis en cas d'urgence?

M. Bell: Oui, certainement. Lorsque nous avons préconisé un gel, nous avons dit que les dépenses sont un outil de l'équilibre politique dans le processus parlementaire. Ainsi, il serait présomptueux de notre part de dire que les représentants élus se sont trompés. Voilà pourquoi nous avons préconisé un gel général.

Dans notre première proposition, que j'ai eu énormément de mal à expliquer et à faire accepter à mon conseil, et certainement à la Chambre de commerce canadienne, j'ai dit qu'il faudrait diminuer de 2 ou 3 p. 100 encore, les économies résultant de cette baisse étant versées à un fonds qui servirait à financer certaines dépenses hautement prioritaires. Ceux qui voudraient bénéficier de ce fonds auraient à démontrer qu'ils ont un besoin prioritaire. L'argent proviendrait de ce fonds, quel qu'en soit le montant. C'est une technique budgétaire très courante. Nous l'avons utilisée en Colombie-Britannique quand nous avons réussi à contrôler la progression des dépenses. Nous avons décidé que le budget équivaudrait à 95 p. 100 du budget de l'année précédente et que pour obtenir un cent de plus il fallait le justifier en concurrence avec tous les autres.

M. Couture: Jusqu'en 1984, les dépenses de programmes augmentaient de 14,1 p. 100, année après année. Depuis 1984, nous avons ramené ce taux d'augmentation annuelle à 3,7 p. 100.

M. Bell: Oui.

M. Couture: Ces deux dernières années surtout, nous avons lutté contre l'inflation, naturellement avec tous les Canadiens, pour nous retrouver enfin avec ce projet de loi sur le contrôle des dépenses dont nous discutons aujourd'hui. Il prévoit naturellement que les dépenses de programme sont plafonnées à 3 p. 100. A l'intérieur de cette vaste catégorie, certains programmes sont exemptés en raison des situations d'urgence qui pourraient survenir. Dans les autres cas, il n'y a aucun risque d'urgence et elles sont plafonnées. Toutes les autres dépenses de programmes sont plafonnées à 3 p. 100, et nous avons choisi ce chiffre en raison du taux d'inflation que nous visons et que, j'en suis certain, nous atteindrons l'an prochain en raison des efforts que nous avons déployés pour y parvenir. Cela me ramène à vos 2 ou 3 p. 100. Nous disons maintenant 3 p. 100.

[*Text*]

Would you see in that proposal a necessity for emergency control, even with that type of a set-up?

Mr. Bell: Emergency control in the sense of having the capability of responding to emergencies.

Mr. Couture: Having the capability of responding, but not exceeding the cap.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Couture: So in which way would we politicians be able to justify the emergency?

We were in Washington yesterday and we went to the Senate. A debate was going on there where there were senators trying to justify for their state that the unemployment level would definitely justify calling an emergency for that problem. Naturally, if they do, it is not going to fall under any possible control of expenditure in the United States. So naturally we would like to be a bit keener about our control and be a bit more effective.

• 1620

Last year—and correct me if I am wrong, Mr. Researcher—the total program average was 3.7%, while we spent a little bit better than 12% on agriculture.

Mr. Basil Zafiriou (Committee Researcher): It is the average, I think, since the mid-1980s.

Mr. Couture: In other words, some other programs had to pay for the emergency we had in agriculture, and the design we have right now is to that effect.

The ones that are exempt, or the ones that should be facing emergencies, naturally will have to be compensated by the other ones. So in the other group, we could have some programs that will be minus.

Mr. Bell: Oh, sure. Yes.

Mr. Couture: This is what we found coming back from the United States. We are looking for new ideas to control those emergencies and maybe to define them a little bit better so that at the end of the year effectively a cap of 3% will be respected.

Mr. Bell: Then I would reserve *x* percent and make a judgment on that percent and have that subject to some form of management scrutiny during the year in order to allocate those moneys.

It is ranging a little further afield, but when we were downsizing the Province of British Columbia, we said that first of all you have to have user pay and we will give you zero votes, like a little business. In fact, if you are too much like business, we may even sell it to you and get you right out of here.

We have services to mining and services to these industries. They are important services and somebody has to have the monopoly of collecting the information, etc., but I would have the user pay. We ought to spend capital and make it efficient so that it is communicated electronically and so on.

[*Translation*]

Croyez-vous qu'il serait nécessaire de prévoir un contrôle d'urgence, même après avoir mis en place un mécanisme de ce genre?

M. Bell: Contrôle d'urgence voulant dire que vous auriez la capacité de réagir en cas d'urgence.

M. Couture: Oui, mais sans nécessairement dépasser le plafond.

M. Bell: Oui.

M. Couture: Alors, comment nous, les politiciens, devrions-nous justifier l'intervention d'urgence?

Nous étions à Washington hier et nous nous sommes rendus au Sénat. Un débat s'y déroulait au cours duquel certains sénateurs tentaient de démontrer que le taux de chômage dans leur État justifiait sans aucun doute que soit déclaré l'état d'urgence. Naturellement, s'ils l'obtiennent, les mesures qui seront prises en conséquence échapperont à tout programme de contrôle des dépenses des États-Unis. C'est pourquoi nous souhaiterions que nos mécanismes de contrôle soient un peu plus rigoureux et un peu plus efficaces.

L'an dernier—et vous me corrigerez si je me trompe, monsieur l'attaché de recherche, la moyenne était de 3,7 p. 100 pour l'ensemble des dépenses de programmes, et nous avons consacré un peu plus de 12 p. 100 à l'agriculture.

M. Basil Zafiriou (attaché de recherche du Comité): C'est la moyenne, je crois, depuis le milieu des années 80.

M. Couture: Autrement dit, il a fallu rogner sur certains autres programmes pour réagir à la situation d'urgence dans le secteur de l'agriculture, et nos propositions sont conçues pour permettre une intervention de ce genre.

Il faudra que les programmes à l'abri des situations d'urgence absorbent les réductions. Ainsi, dans l'autre groupe, le budget de certains programmes pourrait être réduit.

M. Bell: Absolument. Oui.

M. Couture: C'est ce que nous avons constaté à notre retour des États-Unis. Nous cherchons de nouvelles idées afin de mieux définir les situations d'urgence pour que le plafond global de 3 p. 100 soit effectivement respecté au bout de l'année.

M. Bell: Alors je réserverais *x* pour cent du budget pour parer à de telles éventualités, et il appartiendrait aux gestionnaires de décider, en cours d'année, de la façon de répartir ces sommes.

Je m'écarte un peu du sujet, mais quand nous avons cherché à comprimer les dépenses en Colombie-Britannique, nous avons décidé d'instaurer la facturation des usagers et les crédits zéro, comme dans une petite entreprise. D'ailleurs, si nous vous amenons à penser davantage comme des dirigeants d'entreprise, cela vous amènera peut-être à abandonner la politique.

Nous assurons certains services au secteur minier et aux industries connexes. Ce sont des services importants, et quelqu'un doit avoir le monopole de la cueillette d'information, etc., mais j'instaurerais la facturation des usagers. Nous devrions faire certaines dépenses d'immobilisation afin que les renseignements puissent être communiqués électroniquement, etc.

[*Texte*]

So that was once classification. We pressed, we gave the money, but then we pressed because we said, "This is multi-year". So user pay was one sort of principle.

The other one was privatization. In Finance I was responsible for 100 keypunchers keypunching in data. I privatized the whole works of them because we had to get our staffing down over three years by 25% and I did it.

The Chairman: Did you save money?

Mr. Bell: Did I save money? Yes, I did.

The Chairman: By hiring rather than by employing directly.

Mr. Bell: Oh, sure. The pay-off is only marginal in the year in which you do it. But the point is, how many keypunchers do we have now? Literally none. It is all user interfaces and so on. So what you have is the ability to adjust to technology in the marketplace, and so on and so forth. The big pay-off is that you do not drag redundancies, because the adjustment takes place in the marketplace. That is the big pay-off.

So we had deregulation. We had a list of things that each deputy had to address in order to keep pressing to reduce the expenditures and to have the ability, if the mining company wanted, to have the services of mining go up by 50%. Fine. Who cares, as long as they pay for it? They made a judgment that it had some value to them. Some of the constraints would be detrimental to that industry. Access to exploration data is one example.

It is that set of policies. It has to be multi-year. You have to have that set of shopping lists and you need multi-year because you have to work with attrition, with staff, and so on. You have a job. It is not the job you have, but you as an individual are secure. That was the message we gave to them. Through attrition we managed it.

Mr. Langdon: I welcome you first. There is such an exciting election taking place in B.C. It must have been difficult to tear yourselves away.

Mr. Bell: Exactly. This is a great personal sacrifice.

Mr. Langdon: You suggested this set of controls was a step in the right direction. You also talked about the tendency of government towards self-deception.

• 1625

Mr. Bell: The general public, more to the point, I think—not the government so much.

Mr. Langdon: The government does not deceive itself; it is more involved in deceiving the public is what you are saying.

Mr. Bell: Well, I think we all do it quite voluntarily. Quite frankly, it is a comfortable way to live, I suppose.

Mr. Langdon: Frankly, what I would say is the failure of U.S. efforts really to reduce their deficit through, first, Gramm-Rudman-Hollings and then through the expenditure control plan of last year.

[*Traduction*]

Il y a donc eu la classification des programmes. Nous avons exercé des pressions, nous avons débloqué les crédits, mais en précisant qu'il s'agissait de budgets pluriannuels. Ainsi la facturation des usagers a été un de nos grands principes.

Nous avons aussi privatisé. Au ministère des Finances, j'étais responsable de 100 opérateurs de perforatrice à clavier. J'ai privatisé tout le service puisque nous devions, sur trois ans, réduire nos effectifs de 25 p. 100 et j'y suis parvenu.

Le président: Avez-vous réalisé des économies?

M. Bell: Ai-je réalisé des économies? Oui.

Le président: En faisant faire le travail à contrat plutôt que par des employés permanents.

M. Bell: Oui. Les économies sont assez minimes pour la première année. Mais combien d'opérateurs de perforatrice à clavier comptons-nous maintenant? À peu près aucun. Nous n'avons plus que des liaisons avec les utilisateurs. Ainsi, cela permet de s'adapter aux techniques les plus récentes sur le marché. La vraie source d'économie tient au fait qu'on n'a pas d'effectifs exécendaires puisque l'adaptation se fait sur le marché. C'est ce qui rend la chose rentable.

Nous avons aussi déréglementé. Nous avions dressé la liste de ce que devait faire chaque sous-ministre pour réaliser une réduction des dépenses tout en conservant l'aptitude à augmenter de 50 p. 100 les services au secteur minier, si c'est ce que souhaitait la compagnie minière. D'accord. Pourquoi s'en inquiéter, si ce sont les clients qui paient? C'était à eux de décider de la valeur des services. Certaines contraintes pourraient avoir des effets négatifs dans ce secteur. Je pense, par exemple, à l'accès aux données de prospection.

Il faut qu'il y ait des politiques et des programmes pluriannuels. Il faut dresser la liste sur une base pluriannuelle pour pouvoir planifier les besoins d'effectifs, les réductions naturelles d'effectifs, etc. Nous avons fait comprendre à nos employés qu'ils auraient un emploi, mais pas nécessairement toujours le même. Nous avons réussi à comprimer les effectifs au moyen des départs naturels.

M. Langdon: D'abord, bienvenue. La campagne électorale qui se déroule en Colombie-Britannique est réellement très excitante. Cela a dû vous coûter de vous absenter.

M. Bell: Exactement. C'est un énorme sacrifice personnel.

M. Langdon: Vous dites que ces contrôles sont un pas dans la bonne direction. Vous avez aussi dit que le gouvernement a tendance à s'illusionner.

M. Bell: Plutôt la population en général, mais je crois aussi, dans une grande mesure, le gouvernement.

M. Langdon: Le gouvernement ne s'illusionne pas; il est bien trop occupé à berner la population, si je vous ai bien compris.

M. Bell: Enfin, je pense que nous nous laissons tous faire. Cela nous permet de vivre tranquilles.

M. Langdon: Je soulignerai tout d'abord l'échec des efforts américains pour réduire le déficit d'abord au moyen de la loi Gramm-Rudman-Hollings et ensuite par le plan de contrôle des dépenses de l'an dernier.

[*Text*]

When that whole process started in the United States, if I remember the figure correctly, the deficit was something like $150 billion, and it is now $350 billion.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Langdon: It is very difficult to see success in those kinds of numbers.

Part of what the more cynical people said to us in Washington was that especially the recent move to expenditure controls was an attempt, in effect, politically to sweep the deficit under the rug, that people would be able to say, all right, we are worrying about the deficit because we have these expenditure controls. Yet at the same time sufficient loopholes were built into the system that they could go on spending on programs by defining them as emergencies and in other ways that really permitted business as usual, responding to constituents' demands for more services and fewer taxes.

I look at this piece of proposed or draft legislation that is in front of us and I have to wonder if there is not some of that same gesturing, whether we call it self-deception—

Mr. Bell: Oh, I see. Yes.

Mr. Langdon: —or symbolism or whatever.

Mr. Bell: Yes. Symbolism or whatever.

Mr. Langdon: For me, the reasons I come to that uncomfortable conclusion are, first, the fact that in the U.S. legislation, emergencies can be accepted. Second, you have the fact that the government, a year or six months before the next election, could drop the rate of the GST to 4% and the expenditure control act would have no impact on that. Third, you have so-called self-financing programs that are left out, and yet when you look at these self-financing programs, they include things like GRIP, the Gross Revenue Insurance Plan for agriculture, which is at least half-financed by government expenditure.

I have to say that if we cannot close those loopholes, then it looks to me as if this really would be not just an empty gesture to pass this but, because we would be sweeping the deficit question under the rug, it would be counter-productive in dealing with the deficit itself.

I wonder what your comments are on some of those points.

Mr. Bell: There is a lot in what you say. There is no question about that. I can really talk myself into that kind of mood some days, I must admit. The counter to it is what would have happened if you had not had Gramm-Rudman? Would you have had more expenditures? I would say yes, but how much more, I don't—

• 1630

Mr. Langdon: In fact, a fair number of people did say that there would have been even more expenditure and somebody might have been forced to face the issue of tax levels, too.

[*Translation*]

Si ma mémoire est fidèle, quand le processus a été enclenché aux États-Unis, le déficit atteignait environ 150 milliards de dollars, alors qu'il est maintenant de 350 milliards de dollars.

M. Bell: Oui.

M. Langdon: Il est très difficile de croire que ces chiffres sont un signe de succès.

Certaines personnes que nous avons rencontrées à Washington ont osé dire que l'instauration récente d'un plan de contrôle des dépenses visait, en réalité, à sauver les apparences en donnant l'impression de s'attaquer réellement au déficit par l'instauration de ce contrôle des dépenses. Mais un nombre suffisant d'échappatoires a été prévu pour qu'il soit possible de continuer à dépenser au titre de certains programmes en qualifiant ces dépenses d'intervention d'urgence. En réalité, rien n'est changé, et les politiciens peuvent continuer d'obtenir pour leurs mandants toujours plus de services et moins de taxes.

Quand j'examine ce projet de loi dont nous discutons, je me demande s'il ne vise pas à créer l'illusion de la même façon...

M. Bell: Ah, je vois. Oui.

M. Langdon: ...ou à promettre les mêmes gestes symboliques.

M. Bell: Oui. Du symbolisme.

M. Langdon: Si j'en suis venu à cette conclusion un peu dérangeante, c'est que la loi américaine permet les interventions en situation d'urgence. Ensuite, les gouvernements, un an ou six mois avant la prochaine élection, pourraient ramener le taux de la TPS à 4 p. 100, et cela échapperait à la Loi sur le contrôle des dépenses. Troisièmement, on exclut les programmes dits autofinancés, et pourtant, quand on y regarde de plus près, ces programmes autofinancés comprennent le régime d'assurance du revenu brut pour l'agriculture, qui est financé au moins pour moitié par le gouvernement fédéral.

Je dois dire que si nous ne réussissons pas à bloquer ces échappatoires, alors l'adoption de ce projet de loi ne sera qu'un geste purement symbolique qui ne contribuera nullement à réduire le déficit.

J'aimerais connaître votre réaction à ces commentaires.

M. Bell: Ce que vous dites est assez vrai. Cela ne fait aucun doute. J'admets que j'en arrive moi-même à penser de cette façon certains jours. Pour contrer cela, il faut se demander ce qui se serait produit s'il n'y avait pas eu la loi Gramm-Rudman? Les dépenses auraient-elles été plus élevées? Je dirais que oui, mais de combien, je ne le sais...

M. Langdon: De fait, bien des gens estiment que les dépenses auraient été encore plus élevées et qu'il aurait fallu repenser la fiscalité aussi.

[*Texte*]

Mr. Bell: Yes. In the earlier comments, I think I did talk about a fiscal plan and I totally agree with... You have to take the total envelope and see how fiscally it does work and then have the external third parties offer opinions, or at least have to face their commentary on the way we manage our economy. That was what we proposed here. So I agree with the broadening of it to get it to the fiscal impact.

There is no question that in a 20-person Cabinet in British Columbia—there was the chairman, the premier, one person who worried and 18 spenders. There is just no question about that. And no matter what the ideology of... I mean, in Bill Bennett's party it was really a coalition that went from one end of the continuum to the other literally, and that is just how people behave when they have a constituency and so on that they serve.

I guess the alternative to doing whatever we can in some small way to kind of blunt this juggernaut that appears to be unstoppable—at least the evidence in the U.S. shows that right now—is, shall we try everything we can? I guess the alternative to that is to say, let us sink ourselves into such a crisis that we have such dislocation that we just have to. The evidence is demonstrable. We are in Argentina, and that is the extreme, but that is what they did to themselves and it is sad when you go to that country.

Mr. Langdon: But there is another alternative, which is to... Part of the lesson we could take from the U.S. experience is to say, you have to avoid these kinds of loopholes and try to treat expenditure control as a serious exercise.

Mr. Bell: I would advocate that. And in answer to your previous question, I would have that fund aside. Don't fool yourself that you can put a cap on everything, because you have to meet some demands, and then I would say you have a three-year to five-year program in which you shrink certain programs; you get realistic about the leakages to the middle class, the programs that are designed to equalize incomes of the poor and so on.

In restraint, one of the worst storms I got into was in connection with agricultural subsidies. I got a copy of the distribution of the pay-outs and it was in lots of $500 and $700. I said, "Come on now, how material is all of this?" Well, do you know who they were? They were people who had an orchard outside Kelowna and they wanted to maintain their tax status for their property. They were lawyers or whatever in town, and they applied for this support.

I said, "Well, if it is $2,000 and above, we pay it, half the cost of the program". But the storm. I mean, these were influential people we were taking off this little payroll. Those are the kinds of things. And the minister rode it out, to his credit, but because we really got the facts out after the initial hysteria, people said, of course, that is what you should do.

[*Traduction*]

M. Bell: Oui. Un peu plus tôt, je crois avoir parlé d'un plan financier et je suis tout à fait d'accord... Il faut prendre l'enveloppe globale, voir si elle correspond aux critères de bonne gestion financière et demander à des gens de l'extérieur de donner leur avis sur la façon dont est gérée l'économie. C'est ce que nous proposons ici. Je suis donc d'accord pour dire qu'il faut élargir la portée de ces propositions pour mesurer leur incidence fiscale.

Il ne fait aucun doute que parmi les 20 ministres de Colombie-Britannique il y avait le président, le premier ministre, le seul à s'inquiéter, et 18 autres qui ne pensaient qu'à dépenser. Cela ne fait aucun doute. Et quelle que soit l'idéologie de... Le parti de Bill Bennett représentait une coalition de gens qui avaient des positions diamétralement opposées, et c'est ainsi que les gens se comportent quand ils ont des intérêts catégoriels à défendre.

À mon avis, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour stopper cette augmentation débridée des dépenses même si la tâche semble à peu près impossible, du moins si l'on se fie à l'expérience américaine. Notre seul autre choix serait de laisser le problème s'aggraver encore, au prix de sérieuses dislocations. Les faits sont là. En Argentine—et c'est un cas extrême—c'est exactement ce qu'on a fait, et la situation fait maintenant peine à voir.

M. Langdon: Il y a une autre solution, qui serait... Nous pourrions tirer leçon de l'expérience américaine et tenter de bloquer ces échappatoires en prenant au sérieux le contrôle des dépenses.

M. Bell: C'est ce que je préconise. En réponse à votre précédente question, je prévoirais le fonds dont j'ai déjà parlé. Il ne faut pas croire qu'on pourrait plafonner toutes les dépenses, car le gouvernement doit répondre à certains besoins. Il faudrait donc un programme sur trois ou cinq ans, dans le cadre duquel les dépenses de certains programmes seraient réduites; il faut être réaliste et admettre que certains programmes visant à égaliser les revenus pour les pauvres profitent tout autant à la classe moyenne.

À l'instauration de notre programme de restrictions budgétaires, la pire tempête a été soulevée quand il a été question des subventions à l'agriculture. L'argent était distribué en lots de 500$ et de 700$. Quand j'ai voulu savoir où iraient ces sommes, j'ai constaté qu'elles étaient destinées à des propriétaires de vergers à l'extérieur de Kelowna, qui voulaient maintenir le statut fiscal de la propriété. C'était des avocats qui pratiquaient en ville et qui demandaient ces paiements de soutien.

Je leur ai dit que nous paierions la moitié des coûts du programme à compter de 2,000$ ou plus. La tempête que j'ai soulevée! C'était des gens aisés à qui nous coupions les vivres. Voilà le genre de choses qui se passent. Le ministre a tenu bon, il faut bien l'admettre, mais quand nous avons pu faire connaître les faits à la population, une fois calmée l'hystérie initiale, les gens nous ont dit que c'est exactement ce que nous devons faire.

[*Text*]

So you have to have that kind of program that is pressing on all of those things all the time, and as MPs and as a government, you just have to stay the course. It is easy for me, the bureaucrat, to say. I remember Bill Bennett telling me as people were on the lawn, "Tell me again, Larry, why this is such a good idea".

The Chairman: I am going to interrupt briefly here. I hate to do this in the middle of a regular meeting, but while I have a quorum I want to do this because I am afraid people are going to slide away on me. It is timely, anyway, because I am going to ask somebody to make a motion to approve the budget as circulated. All members have it. For the benefit of the witnesses, this is our own committee budget, but it has been reduced about 25% from the previous budget.

• 1635

Does anybody have any real concerns about it? It is a similar budget. We reduced it to reflect various changes, but it is a substantially downward reduction. Apparently we have to get this in by tomorrow under the new rules and regime we have here. If nobody has any objections, I would like to pass that. If you have an objection, we will save it until the end of the meeting and discuss it.

Mr. Couture: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. Carry on.

Mr. Langdon: We could go on about some of these things at more length. I have another meeting to go to, for which I apologize, but I wanted to ask you this. At a provincial level, fiscal policy is generally not something that is going to have a great economic impact. The leakages out of the provincial economy are too great.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Langdon: At the national level, I think it's fair to say that this isn't as true. I guess it was the C. D. Howe Institute who testified to us that we should be talking about budget balances over a five-year period so as to be able to take counter-cyclical fiscal action. In our meetings with the Canadian Manufacturers' Association, for instance, they have often argued that because there has not been a real effort to vary the fiscal impact of budgets in the last six or seven years, there has been far too much reliance placed on monetary policy. Hence we have had very high interest rates.

Mr. Bell: Absolutely.

Mr. Langdon: Given those sorts of concerns, given that there are fiscal and therefore wider economic effects you can expect to have, how would you build that into your expenditure control planning?

Mr. Bell: With the proposals that have been tabled with respect to the Constitution, there was some mention of the role of the Bank of Canada. I am very much a regionalist and a decentralist, but I agree totally with what you have said. I think the Bank of Canada has to have more powers to constrain the ability of provinces to go and borrow offshore.

Mr. Langdon: You had best not interpret that as what I said. Some of my friends in Toronto might be a little unhappy.

[*Translation*]

Voilà le genre de pressions qui s'exercent sans cesse sur les députés et sur le gouvernement, mais vous ne devez pas flancher. C'est plus facile à dire pour moi qui suis bureaucrate. Je me souviens que Bill Bennett me disait en regardant les manifestants sur la pelouse: «Expliquez-moi, Larry, pourquoi c'est une si bonne idée».

Le président: Je dois vous interrompre brièvement. Je n'aime guère interrompre une séance du comité, mais je veux en profiter pendant qu'il y a encore le quorum. C'est d'ailleurs tout à fait à propos, puisque je vais demander à quelqu'un de proposer l'adoption du budget tel que distribué. Tous les députés l'ont. Je précise à l'intention des témoins qu'il s'agit du budget du comité, amputé de 25 p. 100 par rapport au budget précédent.

Quelqu'un a t-il de sérieuses réserves? C'est un budget semblable. Nous l'avons réduit pour refléter divers changements, mais la baisse est considérable. En vertu des nouvelles règles, nous devons le soumettre demain. Si personne n'y voit d'objections, j'aimerais l'adopter sans modifications. Si vous avez des réserves, nous y reviendrons à la fin de la réunion.

M. Couture: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Merci. Allez-y.

M. Langdon: Nous pourrions discuter encore longtemps de certaines de ces idées. Je dois me rendre à une autre réunion, et je vous prie de m'excuser, mais je veux d'abord vous poser cette question. Les décisions budgétaires au niveau provincial n'ont généralement pas une grande incidence sur l'économie. Les fuites sont trop grandes dans l'économie provinciale.

M. Bell: Oui.

M. Langdon: Je pense qu'on ne pourrait pas en dire autant au niveau national. C'est, je crois, l'institut C.D. Howe qui nous a dit que nous devrions envisager un équilibre budgétaire sur une période de cinq ans afin de pouvoir prendre des mesures budgétaires anticycliques. Les témoins de l'Association des manufacturiers canadiens, par exemple, ont souvent soutenu que faute d'avoir tenté de modifier l'incidence fiscale des budgets ces six ou sept dernières années, il a fallu mettre beaucoup trop l'accent sur la politique monétaire. Ainsi, les taux d'intérêts sont très élevés.

M. Bell: Absolument.

M. Langdon: Comment dans le programme de contrôle des dépenses tenir compte de préoccupations de cet ordre, qui pourraient avoir des effets beaucoup plus profonds sur l'économie?

M. Bell: Les propositions de renouvellement de la Constitution mentionnent notamment le rôle de la Banque du Canada. Je suis tout à fait en faveur du régionalisme et de la décentralisation, mais je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. La Banque du Canada doit pouvoir restreindre la capacité des provinces à emprunter à l'étranger.

M. Langdon: Vous auriez intérêt à ne pas interpréter ce que j'ai dit. Certains de mes amis de Toronto pourraient en être chagrinés.

[*Texte*]

Mr. Bell: Indeed they would. But had they had a multi-year forecast in Ontario, the public would have seen the kind of momentum in expenditures that was embedded in the budgets in Ontario. That is the other side of what you said.

Mr. Langdon: Yes, I think that is absolutely true. It is a side issue, but I think the real problem in Ontario was the expenditure expansions that took place before the new government was elected.

In fact, the decision recently by the treasurer in Ontario... I mean, the 9.7 figure has to be an absolute outside figure, but that has certainly put the brakes on in many departments.

Mr. Manley: That is Bob Rae's hidden right-wing agenda.

Mr. Langdon: What is ironic is that one of his more left-wing ministers is putting it into effect, which takes us back to our meeting yesterday. In fact, left-wing people are often more concerned with balanced budgets.

• 1640

In any event, give me a sense of how you could take account of not so much the monetary policy side—we are going to be looking at that separately—but how you could build into an expenditure control system the capacity to make variations in response to business cycle changes, yet avoid creating loopholes that you could leap through.

Mr. Bell: I do not think there is any evidence of anybody being successful in the forecasting business. Manufacturers or any of the associations that my company belongs to can come and lecture you on multi-year budgets and so on, and our ability to forecast is as about as good as anybody's—it is dismal. You predicate an expenditure level on future revenues and expenditures and then it does not happen. You never adjust down; you just kind of fudge it up a bit.

So the multi-year budgeting is to get at this programmatic momentum. What is the aging of the population doing? The age core in many instances is driven by demographics and the major industrial restructuring that is taking place. These factors can erode your tax base. Those are the kinds of things that you get at, but the ability to move counter-cyclically, in a fiscal sense...

Very early in my career I was involved in housing, and I do not think we ever missed a housing cycle where we did not have the supply come on right at the bottom. The political pressure occurs when the real estate market peaks and there is a lag to implementation. I was intimately involved in the AHOP program—perhaps some of you remember that alphabet soup. So ability to forecast and to respond is very difficult to manage.

I think there should be certain on-the-shelf projects for when you get a really tough winter and it is obvious that you can turn it on in 60 days and turn it off in 60 days, but in my mind that is the limit of it. Beyond that, there is no evidence that people have been able to manage it.

The Chairman: In other words, you are suggesting we should advance the capital works already on the drawing board rather than create a program that will be obsolete by the time it is designed.

[*Traduction*]

M. Bell: Effectivement. Mais s'ils avaient établi des prévisions pluriannuelles en Ontario, la population aurait pu constater que les budgets de l'Ontario donnaient aux dépenses une impulsion à la hausse. C'est l'envers de la médaille.

M. Langdon: Oui, c'est tout à fait vrai. C'est une question accessoire, mais j'estime que le vrai problème en Ontario, c'est la forte croissance des dépenses survenues avant l'élection du nouveau gouvernement.

D'ailleurs, la décision prise récemment par le trésorier de l'Ontario... Ce chiffre de 9,7 correspond à un maximum absolu, mais cela a certainement contribué à freiner les dépenses dans de nombreux ministères.

M. Manley: Bob Rae poursuit en réalité un programme de droite.

M. Langdon: Le plus ironique, c'est que l'un de ses ministres les plus à gauche mettra en vigueur ces mesures, ce qui nous ramène à la réunion d'hier. En réalité, les gens de gauche se préoccupent souvent plus de l'équilibre des budgets.

Pourriez-vous m'expliquer comment vous avez l'intention de prendre en compte non pas la politique monétaire, que nous allons d'ailleurs examiner séparément, mais comment vous comptez contrôler les dépenses tout en prévoyant les ajustements nécessaires aux changements de conjoncture et en évitant de créer de nouvelles échappatoires.

M. Bell: L'avenir est en principe imprévisible. Diverses associations peuvent vous présenter des prévisions budgétaires à long terme, la réalité, c'est que toutes ces prévisions ne sont guère crédibles. On essaie de prévoir les recettes et les dépenses, mais ces prévisions ne se réalisent jamais. On est donc obligé de naviguer à vue.

En établissant des budgets pluriannuels, nous essayons d'être aussi pragmatiques que possible. Le vieillissement de la population ainsi que les restructurations industrielles ont pour effet de réduire l'assiette fiscale. Ce sont des éléments qu'il faut donc prendre en compte, mais quant à la possibilité de freiner les cycles économiques...

Au début de ma carrière lorsque je m'occupais des problèmes de logement, les cycles du bâtiment ne concordaient jamais avec l'offre. Or la pression politique se fait sentir justement au moment où les prix sont au maximum, si bien qu'il y a toujours un décalage. J'ai eu, entre autres, à m'occuper du PAAP, dont vous vous souvenez peut-être. Il est donc extrêmement difficile de prévoir l'avenir et forcément de réagir à ces prévisions purement hypothétiques.

Le mieux qu'on puisse espérer faire, c'est d'avoir des projets en attente, qu'on mette en oeuvre rapidement en cas de situation vraiment difficile, quitte à annuler ce même projet par la suite. C'est tout ce qu'on peut espérer faire.

Le président: Donc à votre avis il vaut mieux poursuivre les projets d'immobilisation en cours plutôt que d'essayer de mettre sur pied de nouveaux programmes qui seront dépassés avant même d'avoir été appliqués.

[*Text*]

Mr. Bell: Absolutely, and in fact make it kind of low scale. That is where you get employment—cleaning up the sides of the roads or whatever. You can just turn that stuff on and off in a matter of days. Those are the things I would keep in my hip pocket in terms of programs.

Mr. Rezac: You should not make the same mistake the business community made. The pulp mills and aluminum smelters all came on stream right at the bottom of the cycle. They had planned and announced at the top of the cycle.

The Chairman: Historically, that has always been the case in the pulp and paper industry. I remember reading about that years ago. Everybody understood that as you got to the peak in the business cycle, where you had the greatest advertising and greatest demand for paper and everything else... That demand causes pulp mills to be built, and by the time they are built they are not needed.

Mr. Rezac: Samuelson calls it the "dynamic oscillating cobweb". It is an empirical study of the behaviour of prairie hog farmers after the war. When prices are high they bring on more supply; then they wonder why the prices drop.

The Chairman: I learned that one the hard way by investing in one of those B.C. pulp projects a few years back, and—

Mr. Rezac: Yes, I think I know the one you are talking about.

The Chairman: I am sure you do. By the time I bailed out, I had taken a significant loss, but if I had hung on another few months I would have made money. I learned the hard way, and as a result I now stay out.

Mr. Rezac: Mr. Chairman, I want to respond to one point that Mr. Langdon made, and that is with respect to the programs outside the spending control program, unemployment insurance being one. You know, a dramatic increase in expenditure can take place without that kind of constraint. I am not suggesting that there ought to be that kind of constraint, but it seems to me that something ought to be in place to review those expenditures on a regular basis.

• 1645

We are now looking at expenditures of about $20 billion a year with UI, and that is $2 million an hour, 24 hours a day, 365 days a year in pay-outs in UI. I should hasten to point out that it is funded entirely by the employee and employer and managed entirely by government. It is something you might want to look at.

Mr. Bell: The forecast, we understand from people we have talked to, will be about $23 billion next year, so there will have to be another increase in employee and employer contributions. It went up by 24%; it will probably have to go up by something like another 15%. Those are some really major ones.

I think you just have to press on every front. It is a crisis. It really is.

[*Translation*]

M. Bell: C'est certain, et il faut d'ailleurs insister sur des travaux utilisant beaucoup de main-d'oeuvre comme, par exemple, l'entretien des routes etc, travaux qui peuvent éventuellement être mis en oeuvre du jour au lendemain. Voilà ce qu'il faut toujours avoir en réserve.

M. Rezac: Il ne faudrait surtout pas que vous fassiez la même erreur que le secteur privé lorsque les usines de pâtes à papier et les usines d'aluminium, prévues en période de haute conjoncture, ont ouvert leurs portes en période de marasme économique.

Le président: C'est ce qui s'est toujours passé notamment dans le secteur des pâtes à papier. Je me souviens d'avoir lu des articles à ce sujet il y a déjà quelques années. En effet la demande de papier atteint son maximum en période de forte conjoncture, en raison, entre autres, des campagnes de publicité et l'on décide donc de construire des usines de pâtes à papier; mais au moment où celles-ci sont prêtes, le changement de la conjoncture les rend inutiles.

M. Rezac: C'est ce que Samuelson appelle «les oscillations dynamiques de la toile d'araignée». Il s'agit d'une étude empirique portant sur le comportement des éleveurs de porc des Prairies après la guerre. Lorsque les prix montent, ils augmentent leur production et s'étonnent après que les prix baissent.

Le président: J'ai moi-même appris cette leçon à mes dépens lorsqu'il y a quelques années j'ai investi de l'argent dans une usine de pâtes à papier en Colombie-Britannique.

M. Rezac: Oui, je sais de quoi vous parlez.

Le président: Sans doute. J'ai revendu mes actions en encaissant une forte baisse, alors que si j'avais attendu quelques mois, j'aurais gagné pas mal d'argent. Cela m'a servi de leçon, et maintenant je m'abstiens.

M. Rezac: Monsieur le président, je voudrais répondre à M. Langdon au sujet des programmes tels que l'assurance-chômage etc, qui ne relève pas à proprement parler du programme de contrôle des dépenses. Nous savons en effet que si des contraintes ne sont pas mises en place, on risque d'enregistrer une forte hausse des dépenses. Je ne préconise pas la mise en place de ces contraintes, mais il me semble néanmoins que ces catégories de dépenses doivent être périodiquement passées en revue.

L'assurance-chômage coûte actuellement 20 milliards de dollars par an soit 2 millions de dollars à l'heure 24 heures par jour 365 jours par an. Ce programme est géré par l'État et financé entièrement par le patronnat et les employés. Cela vaudra peut-être la peine que vous l'examiniez.

M. Bell: D'après les prévisions, l'assurance-chômage devrait revenir à 23 milliards de dollars l'an prochain, ce qui exigera de nouvelles hausses de la cotisation patronale et de celle des employés. Celles-ci ont déjà augmenté de 24 p. 100, elles devront sans doute subir une autre augmentation de 15 p. 100, ce qui est beaucoup.

Mais confrontés à une crise comme nous le sommes, il faut tout essayer.

[*Texte*]

Mr. Sobeski (Cambridge): I will try to keep the question short, and it relates to many of the things you have said here. First of all, you have talked about a five-year plan to eliminate the deficit. I do not know if that is feasible or not, because that is what they tried in Gramm-Rudman but it did not work. One of the concerns that came out was one of the fellows said, look, I could balance the budget in five years. His concern was what goes out beyond the five years. In other words, he was saying he would introduce a program where the costs are $10, $10, $10, $20, $80, $90, $100.

Is that a concern, or do you think we should ask ministries to try to extend their projections outside a five-year period?

Mr. Bell: I think you are just going to have to set up a series of expectations to the public. That kind of argument is comparing it against a perfect world, but what we are comparing it against is that five years of getting it under control is a lot better than those five years out of control. You are right: you build up latent pressures on expenditures from deferred maintenance and all those kinds of obvious things, as well as others. But I think you just have to be determined to handle it in some way.

Mr. Sobeski: That leads to the second question, public cynicism. By setting targets, if you do not meet the targets. . . I know you have recommended independent reviews in your Bill P-13. How do you set targets that are easy for the general public to understand? Because if you throw in too many complications, too many asterisks. . . The politicians play games with words such as, well, we did not meet the targets because of these 26 variables, so take that into account. How do you keep the numbers simple?

Mr. Bell: You have 3%, and that is simple. The earlier question was how we can manage under that to make sure that by month 10 of the fiscal year we begin to realize that it is not 3% but it is 8% because of all of these things that have accumulated on us. So that is a management issue, in my mind, and you just charge your managers with doing it.

Mr. Sobeski: Okay, which then brings us to the next point. If, indeed, the target is 3% and I am in private enterprise and I am coming in at 10% at the end of the year, the chances are I could lose my job.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Sobeski: In other words, where is the punitive penalty for the politicians? That does not seem to be in there. That is a concern, like, okay, we tried our best, but we did not achieve it, sorry. That is an apology, but if there was a penalty in there that said, okay, to make up that overspending, GST will have to go from 7% to 7.75% and that three-quarters of a point for the next year is clearly because of. . .

Mr. Bell: That is not bad.

Mr. Sobeski: In other words, what sorts of punitive penalties do you think should be in there that are clear and visible?

Mr. Bell: I think that is a good one. There is the thought that the general revenue fund cleaned up a whole series of taxes linked to programs in nineteenth century Great Britain, and we have slavishly stayed with the

[*Traduction*]

M. Sobeski (Cambridge): Je vais essayer d'être bref. Vous avez évoqué un plan quinquennal visant à supprimer le déficit. C'était justement l'objectif que le législateur américain s'était fixé avec la loi Gramm-Rudman, mais cela n'a pas marché. Même s'il y aurait moyen en principe d'équilibrer le budget au bout de cinq ans, il s'agit de savoir ce qui va arriver après, et si notamment la spirale des dépenses ne reprendrait pas de plus belle.

Est-ce un danger à votre avis et devrait-on demander aux ministères des faires des prévisions au-delà de cinq ans?

M. Bell: Il faudrait essayer d'expliquer la situation au public, et notamment de faire comprendre aux gens que la perfection n'est pas de ce monde, mais qu'il vaut mieux essayer de contrôler des dépenses pendant cinq ans plutôt que de ne rien faire du tout. Il est vrai, comme vous le dites, qu'en remettant à plus tard certains travaux, les dépenses risquent de reprendre de plus belle par la suite. Mais je dirais qu'à chaque jour suffit sa peine.

M. Sobeski: Ne pensez-vous pas qu'en fixant des objectifs précis, on ne fera qu'aggraver le cynisme du public. Le projet de loi P-13 prévoit des examens indépendants. Comment peut-on fixer des objectifs susceptibles d'être aisément compris du public? Les hommes politiques n'ont que trop tendance à faire usage de jargon technique pour se justifier, alors qu'il faudrait, je trouve, présenter des objectifs clairs et simples à comprendre.

M. Bell: Le chiffre de 3 p. 100 est justement simple. La difficulté, c'est qu'il arrive souvent qu'au bout du dixième mois, les 3 p. 100 se transforment en 8 p. 100, mais c'est là un problème qu'il faut laisser aux gestionnaires.

M. Sobeski: Ce qui m'amène à ma question suivante. Un cadre qui dans le secteur privé, après avoir fixé un objectif de 3 p. 100, arrive à 10 p. 100 en fin d'année, risque de perdre son emploi.

M. Bell: C'est vrai.

M. Sobeski: Or si les politiciens échouent, ils ne risquent rien. Ils peuvent toujours dire qu'ils ont essayé de faire de leur mieux et qu'ils ont échoué malgré tout. On pourrait, par exemple, prévoir en cas de dépassement des dépenses que la TPS passerait de 7 p. 100 à 7.75 p. 100, hausse qui serait clairement imputée à . . .

M. Bell: Ce n'est pas une mauvaise idée.

M. Sobeski: Quelles sortes de sanctions visibles et comprises de tous pourraient-on prévoir à votre avis?

M. Bell: Ce que vous venez de proposer est une excellente idée. Dans l'Angleterre du XIX^{e} siècle, le fonds du revenu consolidé recueillait les recettes fiscales de toute une série de programmes, système que nous avons repris sans

[*Text*]

consolidated general revenue fund. I really believe that we have to have a linkage between taxes and level of service. So there have to be those linkages, and I think incremental expenditures ought to have those linkages, too. You would say, Mr. Minister of Health, you have now increased the sales tax in this province by another 2%—and you would have 6% plus 2% at the cash register.

• 1650

Mr. Sobeski: We get into numbers that politicians are...

Mr. Bell: Oh, I know.

Mr. Sobeski: We had a group before us who said that if we had given a 6% raise to the Public Service for the first year, it would work out to 0.33% of government expenditures for the year. That seems very small, but when you equate it to dollars, it is something like $800 million, and if you equate it to taxes, it is a 0.5% of GST.

Mr. Bell: Exactly. That is how you express it. When I was making presentations to Cabinet, the one that I found, was "this is 0.25% on the sales tax". That is the one that is visible; people pay it. This is that "blank" provincial government tax, and so on, and that focused people on it. Otherwise, it is an abstraction.

Mr. Sobeski: The provincial sales tax in Ontario raises about $8 billion a year, and that is with the deficit they are running. If they were to put it in those particular terms...

Mr. Bell: Double the sales tax.

Mr. Sobeski: Your seventh point mirrors what was in Gramm-Rudman about protracted economic recessions and other national emergencies. The witnesses we talked to seemed to have problems with that because basically politicians were trying to regulate so many things that were beyond their control. For example, what can a politician do about a record grain crop with commodity prices going into the dumper? They were concerned about that and they thought that was one of the problems with Gramm-Rudman.

The other thing, too, when they got into emergencies... Apparently in their budget they have always put in for contingency for floods. What they apparently are starting to do now is reduce their contingencies for emergencies so that there are no contingencies for emergencies, so that when there is a flood, that is a clear emergency. These are some of the games that they are starting to see in the States as they avoid this. I just thought I would mention that, but I want to go on to another question.

You talked about the polling. I think if you put a poll out there, although I think the recognition is improving, if you ask people whether the debt is a problem, whether the deficit is a problem, generally I think 75% will say yes, it is. But when it comes to saying, "will you pay more in taxes" or "where do we cut spending?", the answer is: "I pay enough in taxes" or "don't cut my programs; cut other programs". Do we have to re-priorize our spending? I guess that is the particular issue; people are recognizing that debt is a problem but are not willing to look at solutions in their own area.

[*Translation*]

trop y réfléchir. Or il faut à mon avis établir un lien entre le montant des impôts et la qualité du service. Il faudrait également établir un lien entre la hausse des dépenses et les taxes. Ainsi les taxes provinciales dans telle ou telle province pourraient être relevées de 2 p. 100 et clairement imputées au ministre de la santé.

M. Sobeski: Les hommes politiques sont passés maîtres dans l'art de jongler avec les chiffres.

M. Bell: Je le sais fort bien.

M. Sobeski: D'après un groupe qui a comparu devant le comité, si l'on avait accordé une hausse de 6 p. 100 à la Fonction publique pendant la première année, cela se serait traduit par une hausse des dépenses de l'Etat de 0,33 p. 100 pour l'année en question, ce qui revient à quelque 800 millions de dollars soit 0,5 p. 100 de la TPS.

M. Bell: C'est tout à fait exact. C'est ce que j'ai justement fait valoir aux membres du Cabinet lorsque je leur ai expliqué que cela représentait 0,25 p. 100 de la taxe de vente. Comme c'est une taxe visible, tout le monde a compris; sinon ces calculs restent abstraits.

M. Sobeski: En Ontario on recueille 8 milliards de dollars par an sous forme de taxe de vente et malgré cela, il y a le déficit provincial.

M. Bell: Doublez la taxe de vente.

M. Sobeski: Votre point numéro 7 reprend ce qui figure dans la loi américaine Gramm-Rudman au sujet des récessions de longue durée et autres urgences nationales. Les témoins à qui nous avons parlé de cette question nous ont fait valoir que les hommes politiques essaient de réglementer ce qui par principe n'est pas susceptible de l'être. Ainsi les politiciens sont désarmés lorsqu'une récolte record entraîne la chute des prix. D'après nos témoins, c'était l'un des points faibles de la loi Gramm-Rudman.

En ce qui concerne les urgences, il paraît que par le passé on prévoyait toujours certains crédits pour les urgences; maintenant ces crédits ont été supprimés si bien qu'en cas d'inondation, ils sont réellement confrontés à une urgence. Voilà donc ce qui est en train d'arriver aux Etats-Unis. Je voudrais maintenant passer à une autre question.

Parlant des sondages, si l'on demande aux gens si à leur avis le déficit est un problème, j'imagine que 75 p. 100 répondront par l'affirmative. Mais à la question de savoir s'ils sont prêts à payer plus d'impôts ou s'ils accepteraient que l'Etat réduise ses dépenses, ces mêmes personnes répondent qu'elles paient déjà assez d'impôts et qu'il ne faut surtout toucher à aucun programme. Il faudrait peut-être changer de priorités. Tout en sachant que le déficit est un problème, chacun voudrait que ce soit l'autre qui paye.

[*Texte*]

Mr. Bell: No, they are not. I think you have to have some principles around leakage of benefits; you have to have some principles around agriculture and agricultural support programs, and you have to link it to GATT and all the negotiations. It is just imperative that there be a settlement there so that we do not induce people to do the wrong things in our agricultural industry, and so on.

There are much broader issues, but you have to remember that there is one characteristic of government, and that is, it is additive. If you say to a minister or a program, "we want you to do this", that is "more". As Parliament you never say, "we want you to drop that". There is nowhere in the porcess for that to occur. So continually you have to have pressure on winnowing out that which is no longer relevant. That is why I was talking about a five-year program of focusing on a series of principles around privatization and deregulation, and so on.

Mr. Sobeski: Then you start moving down and you talk about subsidies and who gets the subsidies, and you are saying, okay, let us take a look. When people think about subsidies, they immediately say, okay, housing subsidies; we know where that goes and we can see a dollar linkage there. I will use the word "leakage". I think you were suggesting, for example, in the old age security or child allowances, that you would approve even more of an income recovery claw-back.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Sobeski: But at the other end of the spectrum you have university tuitions. The student might pay $2,000, but $8,000 of it is subsidized, a lot by the province, a lot more by the federal government—a subsidy for the wealthy. I am painting with a wide brush here. If your income is higher, there is a better chance that you are sending your child onto further education.

• 1655

Take a look at RRSP deductions, which every year cost the federal treasury about $5 billion to $6 billion in deferred taxes, which then probably equates to about $2.5 billion to $3 billion down to provincial treasuries. Mr. Manley talked the other day about Ontario property tax credits, that once you reach 65 it does not matter whether you live in Forest Hill or Cabbagetown, you suddenly get this property tax credit rebate. So when you talk about subsidies, we are at both ends of the spectrum.

Mr. Bell: Absolutely.

Mr. Sobeski: One of the problems, and I believe one of the witnesses came forward and said, don't kid yourself. If you try to take away subsidies, the wealthy at the other end are going to object just as vehemently as the poor at the other end. I mean, you brought it up with your example—

Mr. Bell: Exactly! With the hobby farms. Oh, yes. They were much more powerful than the legitimate farmer. He was too busy on his farm and too marginal to really put the muscle on us.

I think the tax-back is the way, and you can get at it through the tax system. I think again it is that kind of simple message in terms of fairness and equity. In my mind, that seems to work.

[*Traduction*]

M. Bell: Je ne crois pas que les gens aient vraiment compris. Il faut essayer de mieux expliquer le lien existant entre le niveau de prestation et le montant des dépenses. Il faut également expliquer le lien entre les subventions agricoles et les négociations du GATT. Un accord international sur les produits agricoles est absolument indispensable afin de ne pas encourager nos agriculteurs à s'engager sur une mauvaise voie.

Le gros problème avec les dépenses de l'Etat, c'est qu'on ajoute toujours, mais qu'on ne retranche rien. Il faut donc un effort constant pour supprimer les mesures devenues caduques. C'est la raison pour laquelle je préconise un programme quinquennal qui se pencherait sur les principes de privatisation et de déréglementation etc.

M. Sobeski: Il faudrait également examiner de plus près les diverses subventions. Prenons, par exemple, les subventions de logement, où les liens sont tout à fait clairs. Vous avez proposé, entre autres, que les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse soient encore plus fortement fiscalisées.

M. Bell: En effet.

M. Sobeski: Il y a également les frais d'inscription à l'université. Même si les étudiants ne payent que 2,000$ pour leur frais d'inscription, leurs études coûtent en réalité 8,000$ supplémentaires subventionnés en partie par les provinces et en majeure partie par le gouvernement fédéral, ce qui revient en réalité à subventionner les riches. En effet c'est parmi les familles à revenus les plus élevés que se recrutent la majorité des étudiants des universités.

Les déductions au titre des REER coûtent entre 5 à 6 milliards de dollars par an au trésor fédéral sous forme d'impôts différés, dont 2,5 à 3 milliards de dollars aux trésors provinciaux. M. Manley a pour sa part fait valoir qu'en Ontario, à partir de 65 ans, tout le monde a droit à un crédit d'impôt foncier, qu'on habite un quartier huppé ou au contraire un quartier pauvre. Les subventions touchent donc toutes les catégories.

M. Bell: C'est tout à fait exact.

M. Sobeski: Si l'on essayait de supprimer les subventions, les riches pousseraient les hauts cris comme les pauvres. Vous avez d'ailleurs cité l'exemple...

M. Bell: Oui, j'ai cité l'exemple des agriculteurs amateurs qui constituent un lobby bien plus puissant que les véritables agriculteurs trop occupés à travailler pour réellement faire pression sur les législateurs.

Il faudrait donc à mon avis fiscaliser ces prestations, car tout le monde comprend que c'est une mesure juste et équitable.

[*Text*]

Mr. Sobeski: Two final sort of questions. First, back about a year and a half ago members of this committee were going through the GST hearings. We had representations from the Chamber of Commerce, who came in and I guess surprised me because they were opposed to the GST by the time they got to the committee. I do not know, I was probably under the impression that the board of directors had in their suitcase a nice plan supporting the GST. However, they got to their membership meeting and suddenly a number of small businessmen pointed nay against it. As a result, we had Chamber officials who seemed to be nervous in their seat about what they were recommending.

Mr. Bell: They were pretty uncomfortable.

Mr. Sobeski: Yes. But I guess you are in a business community and you want them to have an intelligent debate within that particular community. We say that is a community that is probably more likely to accept right-wing policies than maybe any other constituency. Yet in that particular format, the result was that I do not think they really ended up supporting what they wanted to.

Mr. Bell: It is interesting. The Vancouver Board of Trade supported GST right through the piece. We were under pressure from the same people, and it was Darcy and the sort of professionalism that Darcy and John brought to it that allowed us to deal with that issue. And, of course, we are exporters. So that makes a big... That gives more support in British Columbia. That, clearly, was a tough issue for us, and I will tell you that we went around that board table two or three times and we had to listen to some real harangues. It was interesting in Halifax with the Canadian Chamber, and I can tell you, probably your assessment of the president was pretty accurate because Tim really does want to offer the appropriate advice.

There was a cross-border shopping small business group there who literally wanted the borders closed, and we got up and defeated it. We said we want red, green passage, and so on, and the inference that Canadians are fundamentally dishonest is resented, and so on and so forth. But the debate was heated. I will tell you, after the debate there was an overwhelming majority, John, who just said, "That is it; we will not vote for this particular provision". So I saw that as very encouraging.

Mr. Rezac: I think in fairness to the Canadian Chamber, in fact there was on the floor... Which meeting was that? It was the...

Mr. John Hansen (Chief Economist and Assistant Managing Director, Vancouver Board of Trade): Edmonton.

Mr. Rezac: It was the Edmonton meeting and the motion was phrased in a negative form, but in fact it did support the GST. It would only support it if the government tabled a plan to reduce expenditures. Is that not correct, something to that effect, John?

Mr. Hansen: That is correct.

Mr. Rezac: So in fact it was...

The Chairman: It was waffling is what it was.

Mr. Rezac: No, it was—

The Chairman: It was waffling and I mean I—

[*Translation*]

M. Sobeski: Lorsqu'il y a un an et demi, le comité étudiait la TPS, j'ai été surpris de constater que la Chambre de commerce y était, opposée, alors que je m'imaginais au contraire qu'elle l'approuverait. En effet, un certain nombre de patrons de PME s'étant prononcés contre la TPS, les représentants de la Chambre de commerce ne savaient pas très bien sur quel pied danser.

M. Bell: Ils se sont trouvés dans une situation délicate.

M. Sobeski: Exactement. Il faut justement que les hommes d'affaires aient une idée claire de ce qui se passe. On aurait pu croire qu'en principe ils acceptent mieux que d'autres secteurs de la population des politiques dites de droite, mais en l'occurrence cela s'est avéré faux.

M. Bell: La Chambre de commerce de Vancouver s'est toujours prononcée en faveur de la TPS. Comme on compte de nombreux exportateurs en Colombie-Britannique, c'est sans doute une des raisons qui explique le succès de la TPS dans cette province. Quoi qu'il en soit, la tâche n'a guère été aisée, et nous en avons entendu de toutes sortes. Nous avons également eu des entretiens houleux avec la Chambre de commerce canadienne à Halifax.

Nous avons réussi à faire battre en retraite un groupe de PME qui, scandalisé par les achats transfrontaliers, prônait la fermeture des frontières, tout simplement. Nous avons expliqué, entre autres, qu'il ne saurait être question de faire croire que la majorité des Canadiens sont malhonnêtes. Les débats ont donc été houleux. Mais à l'issue du débat, la grande majorité s'est prononcée contre cette disposition, ce qui est encourageant.

M. Rezac: À la réunion de la Chambre canadienne de commerce à...

M. John Hansen (économiste en chef et directeur adjoint, Chambre de commerce de Vancouver): Edmonton.

M. Rezac: Oui, c'est justement à la réunion d'Edmonton que la Chambre s'est prononcée en faveur de la TPS, mais à la condition que le gouvernement dépose un plan visant à réduire ses dépenses, n'est-ce pas?

M. Hansen: C'est exact.

M. Rezac: Donc, ils...

Le président: Ils parlaient pour ne rien dire.

M. Rezac: Non, pas exactement...

Le président: Je prétends qu'ils parlaient pour ne rien dire.

[*Texte*]

Mr. Rezac: It was conditional support.

The Chairman: Well, yes, there was waffling. We had them here and I had them, too. I told them to get off the fence and say yes or no because expenditures were a different agenda. The room was different, but essentially we tried to pin them down.

• 1700

To come back to the original comment in your opening remarks about being consistent, we had some difficulty because when we gave them some suggestions as to where we might reduce expenditures, they would not give us an answer one way or the other. I want to make that point because I did not like that, and I very much appreciate the approach you have taken, which has been relatively consistent. I think we should reward good behaviour when we punish bad.

Mr. Sobeski: I would like to ask this final question of Mr. Hansen. The government has also put out inflation targets as another part. I guess I would hate to have a chief economist come here. In your opinion, do you think the inflation targets are realistic? It is a simple number—3%, 2.5% or 2%—and yet if we do not make that... In your opinion, are those inflation targets achievable?

Mr. Hansen: They are certainly good targets to aim for. Whether they can be achieved remains to be seen. To some degree those kinds of targets can be self-fulfilling if they become part of the expectation built into wage settlements and cost of business increases and so on. From that standpoint there is an element of self-fulfilment. Whether they can be achieved, time will tell.

Mr. Bell: Darcy, you could add to that about inflation targets from our meetings in Davos. This is the world economic forum in Davos.

It is an international commitment, and I think Canada has to be in step or it will be at its peril. I remember the deputy chairman of the federal reserve. The whole room of 1,000 businessmen drew their breath in when he said that inflation will be zero. This is one tough guy. And then there was a good debate and comments and so on. These are the guys who are influencing the G-7 and who are very, very influential in the U.S.

Mr. Rezac: It is fair to say the Vancouver Board of Trade is supportive of the government's inflation objectives. We think they are optimistic, but we think they are achievable. We are supportive of it; we do support the wage formula.

Mr. Bell: In our business, in our mine—the one that is troubled—we are going for a three-year zero rollover. That is what we've said, and we will trade productivity to a limited extent. Now if we get a one-year zero, we have gotten somewhere.

Mr. Sobeski: Just to show you that I spent two days in the United States, I yield the floor to the hon. member from Ontario.

Mr. Soetens: I want to thank the leadership of the hon. member from Cambridge. Are you going to give me two minutes?

[*Traduction*]

M. Rezac: Ils appuyaient la TPS, mais à certaines conditions.

Le président: Je dirais plutôt qu'ils étaient assis entre deux chaises, et c'est d'ailleurs ce que je leur ai dit lorsqu'ils étaient ici, qu'il fallait qu'ils se prononcent pour ou contre, car les dépenses constituent une question distincte. Nous avons donc essayé de les obliger à se prononcer clairement.

Pour en revenir à ce que vous disiez au départ sur la nécessité de se montrer cohérents, nous avons éprouvé certaines difficultés lorsque nous avons suggéré où nous pourrions effectuer des coupures, car ils refusaient de s'engager d'une manière ou d'une autre. Je tiens à le dire parce que cela ne m'a pas plu, et j'ai beaucoup apprécié votre relative cohérence. J'estime qu'il faut récompenser les bons comportements quand on veut punir les mauvais.

M. Sobeski: Je voudrais poser une dernière question à M. Hansen: le gouvernement a également fixé des plafonds à l'inflation. Je crois que je n'aimerais pas beaucoup entendre l'avis d'un économiste principal. Selon vous, ces plafonds sont-ils réalistes? Ce n'est qu'un chiffre—3 p. 100, 2.5 ou 2 p. 100—et pourtant, si nous n'y arrivons pas... À votre avis, sera-t-il possible de respecter les plafonds que l'on a fixés?

M. Hansen: Ce sont certainement des cibles valables. Quant à savoir si elles pourront être atteintes, cela reste à voir. D'une certaine manière, elles peuvent se réaliser d'elles-mêmes si elles créent une attente qui se répercute sur les réglements salariaux, l'augmentation des coûts d'exploitation, et ainsi de suite. De ce point de vue, elles ont tendance à s'autoréaliser. Seul le temps nous dira si ces plafonds pourront être respectés.

M. Bell: Darcy, vous pourriez ajouter à cela les cibles dont il a été question à nos réunions du forum économique mondial à Davos.

C'est un engagement international, et si le Canada ne le respecte pas, il le fait à ses risques et périls. Je me souviens du vice-président de la Réserve fédérale. Les 1,000 hommes d'affaire présents dans la salle ont retenu leur souffle lorsqu'il a annoncé un taux d'inflation zéro. Voilà un type dur. Et puis il y a eu un débat, beaucoup de commentaires. Ces gens-là sont ceux qui influencent le G-7, et ils ont une très, très grande influence aux États-Unis.

M. Rezac: Il faut bien dire que la Chambre de commerce de Vancouver appuie le gouvernement dans ses objectifs en matière d'inflation. Ils nous paraissent optimistes, mais réalisables. Nous les appuyons et nous appuyons également la formule de réglement salarial.

M. Bell: Dans notre secteur, dans notre mine—celle qui connaît des difficultés, nous proposons de rester à zéro pendant trois ans. C'est ce que nous avons dit, et nous sommes prêts à un modeste compromis sur la productivité. Si nous obtenons zéro pour un an, ce sera déjà quelque chose.

M. Sobeski: Pour vous montrer que je viens de passer deux jours aux États-Unis, je cède la parole au député de l'Ontario.

M. Soetens: Je tiens à remercier le député de Cambridge de son leadership. M'accordez-vous deux minutes?

[*Text*]

The other interesting point in that yielding of the debate is that when the senator from Georgia spoke, he was talking about the 76,000 jobs they have lost in the last year. Up in the gallery where we were sitting, I heard it whispered that it was because of free trade. I am not sure if that was an accurate whisper, but anyway.

Mr. Bell: He was referring to Canadian jobs.

Mr. Soetens: No, he was referring to jobs in Georgia. He also referenced those cheap jobs in Georgia that all Canadians are shying away from when he referenced Burger King. They had an advertisement for 11 jobs that were starting at $6.50 an hour, which is substantially more than Burger King will start people at in my riding. I just thought I would share that with you.

Mr. Bell: I think that's a pretty good living in Georgia.

Mr. Soetens: I don't know, but I just thought I would share that with you.

I have always had my doubts about whether the system was working in the United States, but certainly from what I heard in the last couple of days, I have confirmed that they have a serious problem. They do not have a solution in hand, either this year or next year or the year after, and I doubt they will have one the year after that.

So now we look at this thing, and many of those people we met with who had seen the proposals said that if they had our kind of government system, they could do something about their problem. But they do not, and therefore they cannot. We have the system. Why are we doing it, then? We can arbitrarily pass all those laws. We do not need to negotiate between the Congress and the Senate and the executive branch and all those other people with whom they negotiate.

• 1705

I come back to that, because in the U.S. they said, well, you people have the power, so why do you need this? I just come back to your comment about targets and expectations. Someone might debate this, but although the Government of Canada has maintained its spending controls reasonably well over the last four or five or six years, we have not had that target of what people are looking for us to do next year. It is that target of a five-year program that might create the expectations by Canadians of what they can expect and therefore make the targets achievable. I would like your comment on that side of it, in light of the comment that the Parliament literally has the control it wants.

Mr. Bell: Yes. Well, we have different plumbing for democracy, but that is all it is. We are both in a democratic state. We get complications in our institutions, but I do not think the government here has more freedom to act against the will of the people than they do in the United States. I have lobbied down there on energy matters, and I understand that the impediments to getting decisions and so on are greater there. Nonetheless, we are both democracies, so we have more in common than we have not in common.

[*Translation*]

Un autre point intéressant qui a ressorti de ce débat, c'est lorsque le sénateur de la Georgie a parlé des 76,000 emplois qu'ils ont perdu l'an dernier. Dans la galerie, où nous étions assis, j'ai entendu quelqu'un murmurer que c'était à cause du libre-échange. Je ne sais pas si c'est exact, mais c'est néanmoins ce que l'on a dit.

M. Bell: Il parlait d'emplois canadiens.

M. Soetens: Non, il parlait d'emplois en Georgie. Il a également parlé de ces emplois mal rémunérés, dont les Canadiens ne voulaient pas, lorsqu'il a parlé de Burger King. Une annonce pour 11 postes offrait un salaire horaire de départ de 6.50$, ce qui est de loin supérieur au salaire de départ offert par Burger King dans ma circonscription. Je voulais simplement le mentionner.

M. Bell: En Georgie il me semble que cela représente un bon salaire.

M. Soetens: Je l'ignore, mais j'ai simplement pensé que cela vous intéresserait.

J'ai toujours eu des doutes sur l'efficacité du système aux États-Unis, mais il est certain que ce que j'ai entendu ces deux derniers jours n'a fait que confirmer à mes yeux qu'ils connaissent un problème grave. Ils n'ont pas la solution, ni pour cette année, la suivante ou celle d'après, et je ne crois pas qu'ils la trouveront pour la suite non plus.

Bien des gens que nous avons rencontrés là-bas et qui avaient vu les propositions nous ont dit qu'avec un système de gouvernement comme le nôtre ils pourraient s'attaquer au problème. Mais ils n'ont pas le même système que nous et ils ne peuvent donc rien faire. Nous, nous avons le système nécessaire. Alors pourquoi agissons-nous ainsi? Nous pouvons adopter toutes ces lois arbitrairement. Nous n'avons pas à négocier avec le Congrès, le Sénat, l'exécutif et tous les autres avec qui ils doivent négocier là-bas.

J'y reviens parce qu'ils nous ont dit, aux États-Unis: vous avez le pouvoir, alors pourquoi avez-vous besoin de cela? Je reviens à ce que vous disiez à propos des cibles et des attentes. Tout le monde ne partage pas nécessairement mon avis, mais même si le gouvernement du Canada a su assez bien limiter ses dépenses au cours des quatre, cinq ou six dernières années, nous n'avons pas un objectif à proposer aux gens pour l'année prochaine. C'est en fixant une cible sur cinq ans que l'on peut donner aux Canadiens le sentiment de ce que leur réserve l'avenir, et réaliser ainsi les objectifs. J'aimerais avoir votre avis sur cet aspect, puisqu'on a dit que le Parlement a tous les pouvoirs de contrôle nécessaires.

M. Bell: Oui. Eh bien, chez nous la démocratie fonctionne différemment, c'est tout. Ce sont deux États démocratiques. Nous avons nos propres complications dans nos institutions, mais je ne pense pas que l'on puisse dire que le gouvernement est plus libre que le gouvernement américain d'agir contre la volonté du peuple. J'ai fait du lobbying là-bas en matière d'énergie et je comprends qu'il est plus difficile là-bas d'arriver à une décision. Nos deux États sont néanmoins des États démocratiques, et nous avons donc plus de points communs que de points de divergence.

[*Texte*]

I think we do have to have those targets. To an extent John answered that, in the sense that they are self-fulfilling, because if there is credibility to it, and it needs to be established only over a short period of time, then there will be pressure on our currency, more than there is today, and there will be the ability to reduce interest rates. So it feeds on itself, just as it feeds on itself the other way. So you build more freedom to act in your system. So if you get those expectations, some credible moves, I think you have momentum going in the right direction.

Mr. Soetens: I appreciate that. I guess it is—

The Chairman: I do not want to interrupt the questioning. I only want to say that I understand a couple of people have planes to catch and they might wish to leave.

Mr. Bell: We are all on a 6.30 p.m. plane.

Mr. Soetens: This is my last question, because most of the ones I had were really dealt with by others. I guess it relates to those expectations that Canadians might then have, and where it was working in the United States was this trade-off that Senator A wants this program but the other 99 senators say, no way, because if we give you that program, then we have to reduce one of ours if we cannot somehow find a way to pay for this. That is what I look at in our targets here.

The government has the ability, as I mentioned, but it is the expectation that we are going to say, from here on in, every time the Vancouver Board of Trade appears before us, we are going to hold you accountable, because when you want those increased tax credits for—

Mr. Bell: Whatever.

Mr. Soetens: —you name it, we are going to ask what program you think we ought to cut. If all Canadians start to be faced with that challenge—but, more importantly, face their politicians with that challenge, because we are charged, I guess, ultimately with that responsibility—then we might in fact accomplish the targets and expectations in a much more dramatic fashion than even we envisioned.

Do you have any comment on that?

Mr. Bell: I think you are right. Forced choices are flush-to-the-surface issues that we are not prepared to face, that a number of our transfer programs go to people who are very well off, but they were designed to help people who are not well off. But if you ask somebody if they want to lose $500, no, they do not want to lose $500.

• 1710

Ask a university student. My son's pals are getting these grants—groans and loans. It is the term we used in the ministry of finance, a loan that was really a grant was a groan. You see these kids driving cars, you see them going to Hawaii. I mean, these are not the downtrodden poor, let me tell you. Yet they are in hock to these programs up to $12,000. That is the magic number because then they do not have to pay it back after that, I understand. I was absolutely flabbergasted.

[*Traduction*]

J'estime que ces objectifs sont nécessaires. John a bien dit que dans une certaine mesure ils ont tendance à s'autoréaliser, car s'ils sont crédibles—et cela peut se confirmer en très peu de temps—il y aura sur le dollar des pressions plus fortes qu'aujourd'hui, et il sera possible de baisser les taux d'intérêt. Le mouvement est donc autoalimenté dans ce sens autant que dans l'autre. On se donne ainsi davantage de liberté d'action dans notre système. Si l'on crée ces attentes et prend quelques décisions crédibles, on crée un mouvement dans la bonne direction.

M. Soetens: Je vous remercie. Je pense que...

Le président: Je ne voudrais pas vous interrompre, mais je crois savoir que certains on un avion à prendre et souhaitent peut-être s'en aller.

M. Bell: Nous prenons tous le même avion à 18h30.

M. Soetens: Ce sera ma dernière question, car les autres ont déjà été posées. Elle a trait à ces attentes que pourraient avoir les Canadiens, et au fait qu'aux États-Unis on voit des compromis entre le sénateur A qui veut obtenir tel programme contre 99 autres sénateurs qui s'y opposent parce que, s'ils le lui accordent, ils seront obligés d'accepter des coupures dans un de leurs propres programmes, à moins de trouver une autre source de financement. C'est ce que je crois percevoir dans les objectifs que nous nous sommes fixé ici.

Comme je l'ai dit, le gouvernement a cette liberté, mais les gens s'attendent à ce qu'on dise: à partir d'aujourd'hui, chaque fois que la Chambre de commerce de Vancouver comparaîtra, elle devra rendre des comptes, parce que lorsque vous demandez des crédits d'impôts supplémentaires pour...

M. Bell: Une chose ou l'autre.

M. Soetens: ...oui, vous devrez nous dire quel autre programme devrait être réduit. Si l'on présente le même défi à tous les Canadiens—mais surtout, aux hommes politiques, car en fin de compte c'est leur responsabilité—nous parviendrons peut-être à atteindre les objectifs de manière plus spectaculaire que nous l'avons jamais imaginé.

Qu'en pensez-vous?

M. Bell: Je pense que vous avez raison. Les choix forcés sont des problèmes qui ont toujours été à la surface et que nous ne souhaitons pas régler, comme, par exemple, le fait que bon nombre de programmes de transfert vont à des gens qui ont amplement les moyens, alors qu'ils étaient destinés aux pauvres. Mais si vous demandez à quelqu'un s'il est prêt à renoncer à 500$, alors non, personne ne veut perdre 500$.

Demandez donc à un étudiant universitaire. Les amis de mon fils reçoivent des bourses, et aussi des prêts, mais qui sont en fait souvent des bourses. Ces jeunes ont des voitures, vont en vacances à Hawaï. Croyez-moi, ils sont loin d'être pauvres. Il s'endettent jusqu'à concurrence de 12,000$ dans ces programmes. C'est le chiffre magique, car au-delà ils n'ont pas à rembourser, semble-t-il. J'en étais bouche bée.

[*Text*]

Now, there are people who ought to be helped, for sure; there is no question in my mind about that. But my son and his friends? They would all protest, they would be on your lawn and everything else, having taken Political Science 200, but—

Mr. Soetens: Was he here last week?

Mr. Bell: There were so many, I do not know how many there were—how many were university students. But those are the areas that get flushed out when you get hard choices.

Mr. Rezac: The only way to cut back is in across-the-board freezes and be equally unfair.

Mr. Bell: Then enforce the choices underneath the freeze.

Mr. Soetens: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I have one or two brief questions, if you still have time. I do not want to keep you more than four or five minutes.

With regard to references, earlier on in the questioning you made a comment about so-called claw-back, where we basically tax back the benefits of senior citizens and some others through the tax system. Some people ask why you pay it out in the first place and then tax it back. As a deputy minister, you will understand that since we already have a vehicle, which is the tax system, it is far easier to do it that way than to set up a bureaucracy trying to figure out who should get the cheque.

Mr. Bell: Yes, absolutely.

The Chairman: But the end result of that is that the amount we are now taxing back, which you could argue then is not going out or is a saving in that program, is showing up on the tax side of the ledger for the purposes of the financial or the accounts or the budget of the government. So it does not show up as a saving; it shows up as an amount going out and then an increase in taxation.

If we are talking about public relations or focal points where people will focus on the right number, the focus of this legislation is spending—it is not the deficit, it is spending—and I think that is probably the right focus by all accounts we have had so far, and it seems to me that is the right number. But we also talked about tax incentives, and that is a problem; it is leakage the other way. But there is also this other one, call it the claw-back or the tax-back, these amounts that may be coming back, which, in reality, you might argue you could include in the equation as a cost saving. I am wondering if you have any comment about that.

Mr. Bell: The accounting system with which we run governments is shameful, absolutely shameful. It would be fine if one were restricted to the courts and to governance in that sense, but we offer all sorts of services and so on. There is no question that it ought to be represented in that manner. I very much put in zero votes because it was a service that was charged. It was user-pay. There was a clear mandate and a clear definition of what was to be accomplished; there was

[*Translation*]

Il y a, bien sûr, des gens qui ont besoin d'aide; cela ne fait aucun doute. Mais mon fils et ses amis? Ils protesteraient tous, vous les verriez défiler sur la pelouse, car après tout ils ont pris un cours de sciences politiques 200, mais. . .

M. Soetens: Y était-il la semaine dernière?

M. Bell: Ils étaient si nombreux, je ne sais pas combien ils étaient, ni combien étaient des étudiants d'université. Mais ce sont ces choses-là qui y passent quand il faut faire des choix difficiles.

M. Rezac: La seule façon de réduire les dépenses, c'est d'imposer un gel général et d'être impartial dans l'injustice.

M. Bell: Et puis faire appliquer les choix que ce gel suppose.

M. Soetens: Merci, monsieur le président.

Le président: S'il vous reste encore un peu de temps, je voudrais poser une ou deux questions. Je ne vais pas vous retenir plus de quatre ou cinq minutes.

À propos de références, vous avez fait un peu plus tôt une observation concernant la récupération fiscale, c'est-à-dire la disposition par laquelle nous récupérons par l'impôt les prestations versées aux personnes âgées et à quelques autres catégories de citoyens. Certains se demandent pourquoi on se donne la peine de verser d'abord des prestations pour les imposer ensuite. En tant que sous-ministre, vous comprendrez que puisque nous avons un instrument, c'est-à-dire le régime fiscal, il est beaucoup plus simple de procéder ainsi que de créer toute une nouvelle bureaucratie qui serait de déterminer qui a droit à ces prestations.

M. Bell: Vous avez tout à fait raison.

Le président: Cependant, avec cette méthode, la somme que nous récupérons par l'imposition et qui, pourrait-on dire, n'est pas une dépense mais plutôt une économie, apparaît dans les comptes financiers dans le budget du gouvernement dans la colonne des impôts. Ce n'est donc pas comptabilisé comme une économie, mais bien comme une dépense d'abord, puis comme une augmentation de l'imposition.

Du point de vue des relations publiques, si nous voulons que les gens retiennent les bons chiffres, dans le cadre de cette loi sur les dépenses—car il ne s'agit pas de déficit, mais de dépenses—et c'est sans doute là-dessus qu'il faut effectivement se concentrer d'après tout ce que nous avons entendu jusqu'ici, il me semble que c'est le bon chiffre. On a aussi parlé de stimulants fiscaux, et c'est un problème; c'est une autre sorte de fuite. Mais il y a autre chose, appelez cela récupération fiscale ou réimposition, ce sont en fait des montants qui nous sont remboursés et qui, pourrait-on faire valoir, devraient être comptabilisés comme une économie. Je me demande ce que vous en pensez.

M. Bell: Le système de comptabilité que l'on applique aux gouvernements est honteux, absolument honteux. Tout irait pour le mieux si l'on se limitait aux tribunaux et au gouvernement purement et simplement, mais nous offrons des services de toutes sortes. Il est certain que cela devrait être présenté comme vous le dites. Je suis tout à fait en faveur d'inscrire zéro sous ce crédit, car c'est un service que les utilisateurs payaient. Le mandat était clair, l'objectif

[*Texte*]

no money. You get the fees from the people who serve you and that is it.

Now, a purest got at them after I left, and I understand they have reversed it again. I am sorry I did not know, because I would have gone over and lobbied with the minister.

The Chairman: One of the things that has happened in the last five or six years is the Auditor General, an emissary from your province, of course—

Mr. Bell: You sent him back to us.

The Chairman: We did recently. But in essence he has forced us as a government to do a lot of that sort of thing, or he has forced us to divide the two sides of the revenue and the expense, if you like, or the fee, whatever it happens to be, and show both gross numbers. I am an accountant, a CA, so I can see the arguments, but at the same time in terms of... That is all right for CAs and people who understand the ramifications and financial accounting, where you are doing it on a corporate basis, but for public numbers and public consumption where you need much simpler measures, I just wonder what your opinion would be on that.

Mr. Bell: We can make major improvements in presentations so that they are much more understandable, much more revealing and they represent to the managers of government and to government really what is being accomplished. I do not think there is any question about that.

We all do things for the tax auditor that we grumble about, but we still have managerial accounts that we use in order that managers know whether they are meeting their targets or not. The strategic planning exercises and so on that we go through are not just for the accountants. I mean, there are roles there, but that is not one of them.

• 1715

The Chairman: I have just one more question, given your experience as a deputy minister of finance. One of our big problems around this place is dealing with provincial governments.

When we talked about this in the past, and when provincial governments talked about Ottawa, I have always said that any time they can get seven provinces to agree on something, it can happen—except the only thing they can generally agree upon is that the federal government should send them all more money.

I will give you a couple of examples; I will pick the provinces with elections on. I was away, but I understand last week there was an announcement of support by the federal government for the KAON project in your province.

Mr. Bell: Yes.

The Chairman: I do not know the exact merits of that project, and I do not know whether or not that amount is going to come from within the fiscal framework as established. That is another factor, of course.

But I know there is very significant pressure right now in terms of the farm community, located largely but certainly not exclusively in Saskatchewan. They are looking for substantial sums of money.

[*Traduction*]

clairement défini; il n'était pas question d'argent. Les gens paient pour le service, un point c'est tout.

Après mon départ un puriste s'en est mêlé, et il me semble qu'on a changé tout cela. Je regrette de ne pas l'avoir su, car j'aurais exercé des pressions auprès du ministre.

Le président: Ces cinq ou six dernières années, le vérificateur général, un émissaire de votre province, bien sûr...

M. Bell: Vous nous l'avez renvoyé.

Le président: Oui, récemment. Mais en fait il a obligé le gouvernement à faire ce genre de choses, c'est-à-dire qu'il nous a obligés à séparer les deux aspects des recettes et des dépenses, en quelque sorte, ou les frais exigés, le cas échéant, pour montrer les deux chiffres bruts. Je suis comptable, comptable agréé, et je peux donc comprendre les arguments, mais en même temps, du point de vue... Tout cela est très bien pour des comptables agréés et pour tous ceux qui comprennent toutes les subtilités de la comptabilité financière, lorsqu'il s'agit de sociétés, mais le public a besoin de mesures beaucoup plus simples. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Bell: Il y a place pour de grandes améliorations dans la façon de présenter les comptes de l'État, pour les rendre plus facilement compréhensibles, plus révélateurs, et plus représentatifs de ce qui a été réalisé. Cela ne fait aucun doute.

Nous devons tous faire des choses qui nous déplaisent pour satisfaire les vérificateurs fiscaux, mais nous avons tout de même une comptabilité à l'intention des gestionnaires, pour qu'ils sachent s'ils atteignent ou non leurs objectifs. Si nous faisons de la planification stratégique et d'autres exercices de ce type, ce n'est pas seulement pour satisfaire les comptables. Ils sont là pour quelque chose, mais pas pour cela.

Le président: Je voudrais poser encore une question pour profiter de votre expérience de sous-ministre des Finances. Les relations avec les gouvernements provinciaux sont un de nos gros problèmes.

Quand il en a été question par le passé, et quand les gouvernements provinciaux parlent d'Ottawa, j'ai toujours dit que si sept provinces arrivent à s'entendre—et cela arrive—ce ne peut être généralement que pour demander au gouvernement fédéral de leur donner plus d'argent.

Permettez-moi de vous citer quelques exemples. Je m'en prendrai aux provinces où il y a des élections. J'étais absent, mais j'ai appris qu'on a annoncé la semaine dernière que le gouvernement fédéral accorderait une aide au projet KAON, dans votre province.

M. Bell: Oui.

Le président: Je ne peux pas juger de la valeur de ce projet, et j'ignore si la somme promise viendra des recettes fiscales prévues. C'est une autre question, bien sûr.

Cependant la collectivité agricole concentrée principalement, bien que non exclusivement, en Saskatchewan, exerce de très fortes pressions et demande des sommes importantes.

[*Text*]

You talked earlier with someone about the GATT negotiations. The fact of the matter is, that is all correct. There are those subsidies, and it is an international problem, but that international problem is not going to resolve itself, even under the most optimistic scenarios, this year or next year or probably even in the next five years. Even if there is an agreement, it would be long-term.

What is going to continue to happen, then, is that we are going to have pressure from the Government of Saskatchewan, but not just the people of Saskatchewan. It is another matter, which intensifies it, when you also have the provincial governments involved in these types of things, lining up and essentially finger-pointing at the federal government as somebody who apparently has all of the money.

Can you tell us if there is a way we can somehow deal with this or reduce this kind of "competition", if you like, between governments to put the blame on someone else?

Mr. Bell: I understand Darcy is going tomorrow, so he could talk about the KAON issue.

Quite frankly, I do not know. I mean, I hear all the scientific arguments and there is no way I can judge it. But there is no way—

The Chairman: It is a fundamental; I use that as an example.

Mr. Bell: Exactly; it is a fundamental. There is no way two levels of government can inhabit the same social issue, period.

Mr. Rezac: Outlaw 50-cent dollars.

Mr. Bell: Exactly. I mean, there are arguments on the other side. Some federal representatives say that they have 50-cent dollars for us. You know, there is no accountability on either side.

The Chairman: No question; outlaw 50-cent dollars. It goes to three levels. I live in the city, and the city says they are going to have culture. They are going to build a new concert hall for which they need one-third each or something.

Mr. Bell: Yes, absolutely. So you have to get out of those. You are moving towards perfection, but the one I remember was the Young Offenders Act, which triggered around $100 million in capital. You had to incarcerate and so on. This was all very fine in a perfect world, perhaps—although I guess even the social theory behind it is now in question—but it was a federal law and a provincial responsibility. That is sort of the extreme.

That is the type of counter to the finger-pointing, about which you are dead on, there is no question. If you want to avoid debating your issues, then start beating up the feds. That is just a political formula in our province, as you well know.

The Chairman: And most others; you are not alone there.

[*Translation*]

Vous avez parlé un peu plus tôt des négociations du GATT. Tout cela est vrai, bien sûr. Il y a des subventions qui posent un problème à l'échelle internationale, mais ce problème international ne va pas disparaître soudainement, et même selon les scénarios les plus optimistes, il ne faut pas compter le régler cette année, l'an prochain, ni même dans les cinq années à venir. Même si l'on arrive à un accord, il sera appliqué à long terme.

Ce qui va donc arriver, c'est que nous allons continuer à subir les pressions du gouvernement, et pas seulement de la population, de la Saskatchewan. Cela ne fait qu'intensifier le problème lorsque les gouvernements provinciaux se mêlent de ce genre de choses et montrent essentiellement du doigt le gouvernement fédéral, comme celui qui aurait tout l'argent.

Pouvez-vous nous dire s'il y a une façon de réduire cette «compétition», en quelque sorte, entre les gouvernements, qui ont toujours tendance à reporter la faute sur un autre?

M. Bell: Il me semble que Darcy s'en va demain, peut-être pourrait-il parler du projet de l'usine de KAON.

En toute honnêteté, je ne sais pas. J'entends tous les arguments scientifiques et je ne suis pas en mesure de juger. Mais il n'est pas possible. . .

Le président: C'est fondamental; je l'ai mentionné comme exemple.

M. Bell: Exactement, c'est fondamental. Deux paliers de gouvernement ne peuvent pas occuper le même terrain social, un point c'est tout.

M. Rezac: Il faut interdire les dollars à 50c.

M. Bell: Précisément. Il y a aussi des arguments de l'autre côté. Certains représentants fédéraux nous promettent des dollars à 50c. D'un côté ou de l'autre, personne ne rend de compte.

Le président: C'est certain, il faut interdire les financements partagés. On passe à trois paliers. J'habite en ville, et la ville décide d'offrir de la culture. Elle va faire construire un nouvel opéra et demande pour cela que chacun participe d'un tiers, par exemple.

M. Bell: Tout à fait. Il faut éviter cela. C'est s'approcher de la perfection, mais je me souviens du cas de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui a entraîné des immobilisations de quelque 100 millions de dollars. Il fallait incarcérer, et ainsi de suite. Tout cela fonctionne très bien dans un monde idéal, peut-être—bien que la théorie sociale qui sous-tendait la loi soit elle-même remise en question, me semble-t-il—mais c'était une loi fédérale et une responsabilité provinciale. C'est un cas extrême.

Vous avez tout à fait raison sur cette question de montrer l'autre du doight. C'est certain. Si vous voulez éviter un vrai débat, attaquez le gouvernement fédéral. Comme vous le savez, c'est un instrument politique fort utilisé dans notre province.

Le président: Comme dans la plupart; vous n'êtes pas les seuls.

[*Texte*]

Mr. Bell: I think this manpower initiative you have talked about is excellent. If there ever is one really messed up and you talk to the real, sincere and disciplined educators who really do have a business sense as well as an educational mission, they tell you horror stories about what is going on today. It is caused by a lack of accountability and no real focus.

So you just have to disengage to the greatest degree possible; if you are responsible for the army, there is no way the provincial government debates army.

The Chairman: Until we start closing bases.

Mr. Bell: Yes, that is true.

• 1720

Mr. Couture: This is why the document that was deposited yesterday by the Prime Minister will probably help us through those problems.

Mr. Bell: Oh, yes.

Mr. Couture: Because right now we have responsibility. We absolutely cannot leave aside research and development inside our country if we want to be competitive world-wide.

Mr. Bell: Yes.

Mr. Rezac: Yes.

Mr. Couture: We cannot leave aside the industrial sector when they are prepared to go into better technology, better modernization of their plant, again to be competitive. So it is difficult. This is why this complete economic joint venture, if you want, with the provincial governments maybe is going to give us a chance.

But definitely the only thing we can do to them is advise them with the proposed spending control act, telling them, listen, we have to limit ourselves to that percentage and that is all; we are freezing it or we are putting a cap at 2% or 3% and that is it, boys; do not expect. . . But each province naturally feels that what remains in the plate plus the 2% or 3% will be sufficient to take care of the $200-million KAON project. We are in a bad circle. We have to cope with those demands and make sense. It is legitimate.

Mr. Bell: Absolutely. That is why I would advocate, even as somebody who was very much, and still is, a decentralist, that disengagement is more important. If for higher education you thought that the major universities in Canada ought to be national universities, then I would agree with that, rather than saying, you are not giving much, you are not spending the money we are giving you, and on and on it goes, and nobody really asks if we have eight or nine or ten world-class universities in this country and who is responsible for doing it. I think that is an illustration of it.

The Chairman: So you should say maybe we should replace decentralization by disengagement.

Mr. Rezac: Maybe.

Mr. Bell: And it just should be the test of where it is appropriately administered.

[*Traduction*]

M. Bell: L'initiative sur la main-d'oeuvre dont vous avez parlé, me paraît excellente. Les éducateurs sincères et disciplinés, les vrais, qui sont emplis d'une mission, mais qui ont aussi en même temps le sens des affaires vous raconteront des anecdotes terribles sur ce qui se passe actuellement. Tout cela vient du manque de responsabilité et de la dispersion.

Il faut donc se désengager dans toute la mesure du possible; si vous êtes responsable de l'armée, le gouvernement provincial ne va pas parler d'armée.

Le président: Jusqu'à ce que les bases ferment.

M. Bell: Oui, c'est vrai.

M. Couture: C'est pourquoi le document déposé hier par le premier ministre va probablement nous aider à nous sortir de ce genre de problème.

M. Bell: Oh, oui.

M. Couture: Parce que actuellement c'est notre responsabilité. Si nous voulons rester compétitifs à l'échelle mondiale, nous ne pouvons pas nous désintéresser de la recherche et du développement.

M. Bell: Non.

M. Rezac: Non.

M. Couture: Nous ne pouvons pas tourner le dos au secteur industriel lorsque celui-ci veut améliorer sa technologie, moderniser les usines et redevenir compétitif. C'est donc difficile. C'est pourquoi une sorte de partenariat économique total avec les gouvernements provinciaux pourrait nous donner une chance.

Mais la seule chose que nous puissions faire, c'est de les guider par cette proposition de loi limitant les dépenses, en leur faisant comprendre que nous devons nous limiter à un certain pourcentage, un point, c'est tout; nous nous en tiendrons à un maximum de 2 p. 100 ou 3 p. 100, et nous ne discuterons pas; n'espérez pas. . . Mais bien sûr chaque province estime que ce qui reste, plus 2 p. 100 ou 3 p. 100, suffira bien à couvrir les 200 millions de dollars nécessaires pour le projet KAON. C'est un cercle vicieux. Nous devons faire un tri parmi ces demandes. Elles sont légitimes.

M. Bell: Tout à fait. C'est pourquoi même si j'ai été, et si je demeure, en faveur de la décentralisation, je recommande plutôt un désengagement. Dans le domaine de l'éducation supérieure, si vous pensez que les grandes universités du Canada doivent être des universités nationales, je ne pourrais qu'être d'accord, plutôt que de dire: vous ne donnez pas assez, vous ne dépensez pas l'argent qu'on vous donne, et ainsi de suite, sans que personne se demande jamais si nous avons vraiment dans notre pays huit, neuf ou dix universités de calibre international, et qui en est responsable. C'est un exemple du problème.

Le président: Vous proposez donc que l'on remplace la décentralisation par le désengagement.

M. Rezac: Peut-être.

M. Bell: Et le seul test devrait être de savoir où il convient de placer l'administration.

[*Text*]

Mr. Rezac: Maybe this proposed act is one of your instruments of disengagement. It is a lot easier to say no.

The Chairman: If people want to talk about KAON, then we can do that informally. Unless there are any burning questions, I am going to adjourn the meeting at this point.

Thank you very much, gentlemen, for coming. We really appreciate it. As much as anything, I appreciate that you came with one agenda. I presume this means you are telling us that when the Chamber of Commerce comes on their regular visit, which is coming up fairly soon, they are not going to come in with four or five things and then say, oh, by the way, reduce the deficit.

Mr. Bell: We will take it as a personal responsibility to have them review that list just to make sure nothing slipped through.

The Chairman: Okay. Thank you.

Mr. Bell: Thank you very much, Mr. Chairman. I enjoyed it.

The Chairman: This meeting stands adjourned.

[*Translation*]

M. Rezac: Cette proposition de loi pourrait être un instrument de désengagement. Il deviendrait plus facile de dire non.

Le président: Si vous souhaitez parler du projet de l'usine de KAON, nous pouvons le faire entre nous. À moins qu'il reste des questions urgentes, je vais maintenant clore la séance.

Messieurs, je vous remercie d'être venus. Nous vous en sommes reconnaissants. Je vous remercie surtout d'être venus avec un seul sujet en tête. Cela veut dire, je présume, que lorsque la Chambre de commerce viendra nous rendre sa visite régulière, ce qui devrait se faire bientôt, elle ne viendra pas avec quatre ou cinq demandes avant de nous demander, en passant, de réduire le déficit.

M. Bell: Nous prenons sur nous de revoir la liste, et rien ne nous échappera.

Le président: Je vous remercie.

M. Bell: Tout le plaisir a été pour nous, monsieur le président.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Vancouver Board of Trade:

Larry Bell, President and Chief Executive Officer, The Westar Group, and Past Chairman;

Darcy Rezac, Managing Director;

John Hansen, Chief Economist and Assistant Managing Director.

TÉMOINS

Du Vancouver Board of Trade:

Larry Bell, président-directeur général, The Westar Group, président sortant;

Darcy Rezac, directeur général;

John Hansen, chef économiste et directeur général adjoint.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Monday, September 30, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le lundi 30 septembre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), examination of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et autres sujets connexes

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 2 4 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24124—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, SEPTEMBER 30, 1991
(12)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 7:05 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Acting Chairman, Pat Sobeski, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Herb Gray, Steven Langdon, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst and Michelle Salvail, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Bankers' Association: Helen Sinclair, President and Chief Executive Officer; William Randle, Assistant General Counsel and Foreign Bank Secretary. *From Peat Marwick Thorne Inc.:* Brian Sargent, Senior Manager. *From Scott & Aylen:* Peter Doody, Lawyer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, August 20, 1991—Issue No. 5*).

Helen Sinclair made a statement and, with the other witness from the Canadian Bankers' Association, answered questions.

Brian Sargent answered questions.

The Committee proceeded to discuss its future business.

At 9:11 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 1991
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 19 h 05, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Pat Sobeski (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Herb Gray, Steven Langdon, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal, et Michelle Salvail, attachée de recherche.

Témoins: De l'Association des banquiers canadiens: Helen Sinclair, présidente et chef de la direction; William Randle, chef adjoint du contentieux et secrétaire aux banques étrangères. *De Peat Marwick Thorne Inc.:* Brian Sargent, gérant principal. *De Scott & Aylen:* Peter Doody, avocat.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'examen de la fermeture de la Banque de credit et de commerce Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 20 août 1991, fascicule nº 5*).

Helen Sinclair fait un exposé puis, avec l'autre témoin de l'Association des banquiers canadiens, répond aux questions.

Brian Sargent répond aux questions.

Le Comité délibère de ses travaux.

À 21 h 11, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, September 30, 1991

• 1905

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Order, please. We will begin the proceedings.

The order of the day is pursuant to Standing Order 108(2), an inquiry into the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters. That is what we are here for.

I will introduce our first witness this evening, Ms Helen Sinclair, President of the Canadian Bankers' Association. Accompanying Ms Sinclair is Mr. William Randle, Assistant General Counsel and Foreign Bank Secretary.

I would imagine that the president of the CBA has an opening statement. We will go to questions from the committee afterwards.

Ms Helen Sinclair (President and Chief Executive Officer, Canadian Bankers' Association): Thank you, Mr. Chairman. I do indeed have an opening statement. Thank you for inviting us to appear before the committee.

We are pleased to have this opportunity because we believe there are important lessons to be learned from the demise of the Bank of Credit and Commerce International. These lessons come at an opportune time. They involve amendments to Canada's financial sector legislation currently under discussion and require your decisions and action as members of this committee.

We hope you and your colleagues who are reviewing Bill C-19 will apply the lessons of the BCCI experience and recommend building appropriate safeguards into Canada's new legislation.

But before discussing these broader regulatory and policy issues, I would like to briefly outline the nature of CBA's relationship with BCCI's Canadian subsidiary. I am going to keep this discussion at a very general level. As a matter of association policy, we do not publicly discuss the specifics of the association's relationship with any of its individual member institutions.

Bank of Credit and Commerce Canada was licensed to operate in Canada in May 1982. Since that time it has been a member in good standing of our association.

In May 1984, the former president of the CBA, Robert MacIntosh, wrote to William Kennett, then Inspector General of Banks, to pass along information regarding Bank of Credit and Commerce International that informally had come to his attention.

This letter has been on the public record since August 7; therefore, I need not elaborate on its contents. But I would wish to point out that the letter was not prompted by any knowledge on our part of wrongdoing. It was merely designed to inform the inspector general of comments that had come to our attention. In June 1984, Mr. Kennett responded to Mr. MacIntosh's letter. His response is also a matter of public record.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 30 septembre 1991

Le président suppléant (M. Sobeski): La séance est ouverte

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous examinons la fermeture de la Banque de Crédit et de Commerce Canada et d'autres questions connexes. Voilà pourquoi nous sommes là.

J'aimerais d'abord présenter notre premier témoin de la soirée, M^me^ Helen Sinclair, présidente de l'Association des banquiers canadiens. M. William Randle, chef adjoint du contentieux et secrétaire aux banques étrangères, accompagne M^me^ Sinclair.

J'imagine que la présidente de l'ABC a un exposé à nous présenter. Nous passerons ensuite aux questions.

Mme Helen Sinclair (présidente et chef de la direction, Association des banquiers canadiens): Merci monsieur le président. J'ai effectivement un exposé à vous présenter. Merci de nous avoir invités à comparaître devant le comité.

Je suis heureuse de pouvoir profiter de cette occasion, parce que je crois qu'il y a d'importantes leçons à tirer de l'effondrement de la BCCI. Ces leçons tombent d'ailleurs à point nommé, car elles s'appliquent à la réforme législative du secteur financier actuellement en cours et nécessitent que vous preniez des décisions en tant que membres de ce comité.

J'ai bon espoir que vous et vos collègues qui passez en revue le projet de loi C-19 saurez tenir compte de ces leçons et recommanderez l'intégration de mesures de protection appropriées dans la nouvelle loi.

Toutefois, avant de discuter de ces questions de politique et de réglementation, j'aimerais apporter une brève précision sur la nature des relations de l'ABC avec la filiale canadienne de la BCCI. Je m'en tiendrai à un niveau très général, car nous avons comme politique, en tant qu'association, de ne pas discuter en public des détails de nos relations avec l'une ou l'autre de nos institutions membres.

La Banque de crédit et de commerce Canada a obtenu en mai 1982 un permis d'exercer des activités au Canada. Depuis lors, elle fait dûment partie des membres de notre association.

Au mois de mai 1984, l'ex-président de l'ABC, M. Robert MacIntosh, a fait parvenir une lettre à M. William Kennett, alors inspecteur général des banques, afin de lui communiquer des renseignements officieusement portés à son intention sur la BCCI.

Cette lettre étant de notoriété publique depuis le 7 août dernier, il n'est pas nécessaire que j'en élabore le contenu. Permettez-moi cependant de souligner que cette lettre n'est nullement le fruit de quelques connaissances que nous aurions eues des méfaits de la BCCI, mais qu'elle visait simplement à informer l'inspecteur général des banques des commentaires portés à notre attention. En juin 1984, M. Kennett a répondu à la lettre de M. MacIntosh, réponse qui est également de notoriété publique.

[*Texte*]

The subsequent failure of BCCI points to the complexity of regulating banking activities in an increasingly global marketplace. It also raises a number of important regulatory and policy issues.

First, there is the question of how best to regulate institutions with cross-border activities. While much work has been done in addressing this issue, the failure of BCCI points to some serious inadequacies.

Another important question, and one that has surfaced during the course of these hearings, relates to responsibilities for criminal law enforcement activities involving financial institutions. Questions have been raised as to the respective roles of various parties investigating money-laundering activities involving Canadian financial institutions.

In my view, these responsibilities are shared among the regulators, law enforcement agencies, auditors, financial institutions and organizations such as the Canadian Bankers' Association.

The challenge is to clearly define our respective roles in ensuring that our financial institutions are not used by money launderers. Here again, considerable progress has been made, but the time is opportune for all of us, including the organization I represent, to look again and to re-examine practices and safeguards. I would be pleased to go into some specifics during the question period if the committee wishes.

Beyond international regulatory and law enforcement issues, BCCI raises some very fundamental public policy issues that deserve the attention of this committee. In particular, it raises the question of what type of institution should be eligible to own and operate a Schedule II foreign bank in Canada.

• 1910

In our view successful applicants for foreign banking licences in Canada should all be regulated under bank or bank-holding company legislation in their home jurisdiction. The logic behind this recommendation is not complicated.

First, successful co-ordination of bank regulation across international borders requires some common prudential standards, which form the basis for the regulation of parent entities. Good progress has been made in developing international regulatory standards applicable to banks, but little progress has been made in wrapping the securities and insurance industries into these standards. Insurance is especially problematic, as in some countries, such as the United States, it is the responsibility of local state governments and there's no overall co-ordination at a national level.

[*Traduction*]

Le cas de la BCCI fait ressortir combien il est complexe de réglementer les activités bancaires d'un marché qui se mondialise. Il soulève aussi d'importantes questions de politique et de réglementation.

La première consiste à déterminer quelle est la meilleure façon de réglementer les institutions faisant affaire outre-frontières. Bien que l'on ait longuement étudié cette question, la chute de la BCCI fait ressortir de graves lacunes.

Une autre importante question, qui a fait surface au cours de ces audiences, a trait aux responsabilités de surveillance en matière de droit criminel dans le cas des institutions financières. Quel devrait être le rôle des différentes parties qui enquêtent sur les allégations de blanchiment de fonds touchant des institutions financières canadiennes?

À mon sens, ces responsabilités incombent à la fois aux autorités de réglementation, aux autorités judiciaires, aux vérificateurs, aux institutions financières et à des organismes comme l'Association des banquiers canadiens.

Le défi consiste à définir clairement le rôle que chacun doit jouer pour s'assurer que nos institutions financières ne peuvent servir aux blanchisseurs. Même si, à nouveau, des progrès considérables ont été accomplis à ce chapitre, c'est le moment opportun pour nous tous, y compris l'organisme que je représente, de revoir nos pratiques et nos mesures de protection. Je serai heureuse d'élaborer davantage sur ce sujet pendant la période des questions, si le comité le souhaite.

Outre les questions de surveillance et de réglementation sur le plan international, l'échec de la BCCI suscite des questions de politique des plus fondamentales qui méritent l'attention du comité. Plus particulièrement, le cas de la BCCI soulève la question du type d'institution qui pourrait être autorisée à posséder et à exploiter une banque étrangère de l'Annexe II au Canada.

À notre avis, les organismes qui réussissent à obtenir un permis d'exploiter une filiale bancaire étrangère au Canada devraient tous être régis en vertu de la législation applicable aux banques ou aux sociétés de portefeuille bancaire de leur pays. La logique qui préside à cette recommandation est fort simple.

Premièrement, la coordination de la réglementation bancaire d'un pays à l'autre nécessite certaines normes de prudence à la base de la réglementation des sociétés mères. Si des progrès sensibles ont été accomplis dans l'élaboration de normes de réglementation internationale applicables aux banques, il reste fort à faire pour intégrer ces normes au secteur des valeurs mobilières et de l'assurance. L'industrie de l'assurance se révèle tout particulièrement problématique, car dans certains pays, comme aux États-Unis, cette responsabilité incombe aux administrations publiques locales et il n'existe aucune coordination au palier national.

[*Text*]

Second, successful co-ordination requires our banking regulator to have a trusted point of reference in the country of the parent. A good network of relationships between regulators now exists in the banking sphere but is almost totally absent across the broader spectrum of the banking securities and insurance industries. In fact, even within many countries, bank and insurance regulators scarcely know each other.

This brings me to Bill C-19 and the revision of the Bank Act. There is no reference in the current act to the required regulatory status of a foreign bank applicant. The Superintendent of Financial Institutions has published a set of guidelines, not adhered to in all cases, which favours applications from institutions regulated as banks in their home jurisdiction.

Under Bill C-19, however, applicants will not even need to be regulated financial institutions in their home jurisdiction. Government policy will be that any institutions that are, and I quote, "primarily engaged in the business of providing financial services" will qualify to apply for a Schedule II licence. There is no reference to bank regulation or indeed a requirement that the applicant be a regulated financial institution of any kind. Arguably a number of industrial firms could pass the test.

Bill C-19 also provides the minister with broad discretionary authority, broader than exists under the current Bank Act, to decide the terms and conditions under which foreign institutions will be permitted access to Canadian markets. We accept the need for discretion. However, we believe that the basis for its exercise should be reviewed by this committee and embodied in the regulations that accompany the bill.

Last March, well before the demise of BCCI, we adivsed the finance committee that in our view, the entry rules for Schedule II banks proposed in Bill C-19 do not represent sound public policy. At the time we tabled with this committee some suggestions for change. In my view these recommendations take on new urgency in light of the BCCI failure.

In summary, two changes are needed. First, foreign applicants for a Schedule II licence should be required to be regulated as banks or bank-holding companies in their home jurisdictions. Second, there should be less reliance on the use of discretion in the implementation of our foreign entry policy than is the case at present or under Bill C-19.

[*Translation*]

En second lieu, pour assurer une coordination efficace, nos autorités de réglementation bancaire doivent disposer d'une référence des plus fiable dans le pays de la société mère. Il existe actuellement un bon réseau de relations entre les autorités de réglementation du monde bancaire. Toutefois, ce réseau est presque absent du champ plus vaste que couvrent le secteur bancaire, celui des valeurs mobilières et celui de l'assurance. En fait, à l'intérieur même de bon nombre de pays, les autorités de réglementation bancaire et celles du secteur de l'assurance se connaissent à peine.

Ceci m'amène à parler du projet de loi C-19 et de la révision de la Loi sur les banques. La loi actuelle ne fait aucune référence au statut réglementaire de la société qui présente une demande de permis d'exploiter une banque étrangère. Le surintendant des institutions financières a publié une série de lignes directrices—qui d'ailleurs ne sont pas toujours respectées. Ces lignes directrices accordent la préférence aux demandes d'institutions régies à titre de banques dans leur pays.

Toutefois, en vertu du projet de loi C-19, les sociétés qui feront une demande de permis bancaire ne seront même plus tenues d'être des institutions financières dûment réglementées dans leur pays. D'après la politique du gouvernement, toutes les institutions dont les activités consistent «principalement» à procurer des services financiers pourront présenter une demande de permis de banque de l'Annexe II. On ne fait aucune référence à la réglementation bancaire, ni même à l'exigence que le demandeur soit une institution financière réglementée de quelque nature que ce soit. On peut avancer que bien des firmes industrielles répondraient à ces exigences.

Le projet de loi C-19 confère au ministre de vastes pouvoirs discrétionnaires—plus larges que ceux de l'actuelle Loi sur les banques—pour décider des conditions en vertu desquelles les institutions étrangères seront autorisées à entrer sur les marchés canadiens. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de prévoir un pouvoir discrétionnaire. Cependant, nous croyons que le comité devrait passer en revue les fondements de cet exercice et les intégrer aux règlements qui accompagnent ce projet de loi.

En mars dernier, bien avant l'effondrement de la BCCI, nous avons fait savoir au comité qu'à notre avis, les règles d'admissibilité au statut de banque de l'Annexe II proposées dans le projet de loi C-19 ne répondent pas aux critères d'une saine politique publique. Nous avions alors déposé devant le comité des solutions de rechange. À mon sens, l'urgence d'appliquer ces recommandations est encore plus criante à la lumière des faits entourant la BCCI.

En substance, deux modifications s'imposent. En premier lieu, on devrait exiger des sociétés étrangères qui demandent un permis de banque de l'Annexe II d'être réglementées en tant que banques ou sociétés de portefeuille bancaire dans leur pays. En second lieu, il faudrait que l'on se fie moins aux pouvoirs discrétionnaires qu'on ne le fait actuellement, ou ne le fera en vertu du projet de loi C-19, pour assurer la mise en application de notre politique à l'égard des sociétés étrangères.

[*Texte*]

I should stress that the amendments we are proposing would not require major drafting changes. We would not advocate a major overhaul of the legislation at this late stage, as we are anxious to see it passed and proclaimed. That is the end of my opening remarks, Mr. Chairman. We would be very pleased to take any questions.

Mr. Gray (Windsor West): Thank you very much.

When did the BCCI become a member of your institution?

Ms Sinclair: It basically became a member as it became a Schedule II bank, so it would have been in 1982.

Mr. Gray: Yet after it was a member for two years, your predecessor, Mr. MacIntosh, wrote to the then Inspector General of Banks raising some questions about the suitability of the BCCI to have a bank licence. Isn't that right?

Ms Sinclair: Mr. MacIntosh passed on some information he had received in the course of discussions with some of his international counterparts.

Mr. Gray: Is it customary for the president of the Canadian Bankers' Association to take such a step with regard to one of its members?

Ms Sinclair: If there is a concern about the linkages of any of our members, yes, that would be customary. It's not a public activity, but it would be done.

Mr. Gray: Has it ever happened before or since?

Ms Sinclair: Mr. Gray, I would not want to cite specifics, but I have passed on information regarding individual members of our association to the regulator since. I couldn't tell you precisely what happened before I came, but I'm sure if they—

• 1915

Mr. Gray: What are the criteria for a bank to maintain its status as a member of your organization?

Ms Sinclair: The criteria are basically that they be recognized as banks and incorporated as banks under the Bank Act. Indeed, all Schedule II banks today are members of our association, as are all Schedule I banks.

Mr. Gray: So you do not have any standards with regard to the conduct of a member bank or a possible member.

Ms Sinclair: Not beyond the belief of the regulator that the entity in question qualifies as a bank and is licensed as such, no.

Mr. Gray: You said in paragraph 2 on page 3 of your statement:

> In my view, these responsibilities are shared between regulators, law enforcement agencies, auditors, financial institutions, and organizations such as the Canadian Bankers' Association.

What responsibilities do you think should be assumed by your organization? In fact, what were they during the relevant period with regard to BCCI?

[*Traduction*]

J'aimerais souligner que les modifications que nous proposons ne nécessiteraient pas de révision majeure. Nous ne préconisons pas une refonte en profondeur de la loi proposée à cette étape-ci, tant nous attendons avec impatience qu'elle soit adoptée et proclamée. Voilà qui conclut mon allocution. Si vous avez des questions, je serai heureuse d'y répondre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Merci.

Quand la BCCI est-elle devenue membre de votre association?

Mme Sinclair: Elle est essentiellement devenue membre quand elle est devenue banque de l'Annexe II, de sorte que cela doit remonter à 1982.

M. Gray: Or, elle était déjà membre depuis deux ans quand votre prédécesseur, M. MacIntosh, a écrit à l'inspecteur général des banques d'alors pour mettre en doute le bien-fondé de l'octroi d'un permis de banque à la BCCI. Est-ce bien cela?

Mme Sinclair: M. MacIntosh a transmis des renseignements qu'il avait obtenus au cours d'entretiens avec certains de ses homologues internationaux.

M. Gray: Est-il habituel que le président de l'Association des banquiers canadiens prenne une telle démarche à l'endroit de l'un de ses membres?

Mme Sinclair: S'il y a des doutes quant aux relations de certains de nos membres, oui, c'est habituel. Cela ne se fait pas publiquement, mais cela se fait.

M. Gray: Est-ce que cela s'était produit avant et cela s'est-il produit depuis?

Mme Sinclair: Monsieur Gray, je ne voudrais pas citer de cas précis, mais j'ai moi-même transmis depuis au surintendant des renseignements concernant certains membres de notre association. Je ne saurais vous dire exactement ce qui s'est passé avant mon arrivée dans le poste, mais je suis certaine que s'ils. . .

M. Gray: Veuillez nous dire les critères qu'une banque doit respecter pour rester membre de votre association.

Mme Sinclair: La banque doit être reconnue comme étant une banque, elle doit aussi être constituée en société aux termes de la Loi sur les banques. En fait, toutes les banques de l'Annexe II sont aujourd'hui membres de notre association, tout comme toutes les banques de l'Annexe I.

M. Gray: Donc vous n'avez aucune norme régissant la conduite d'une banque membre ou d'une banque qui veut adhérer à votre association?

Mme Sinclair: Non. Si la banque est agréée par l'organisme de réglementation et qu'elle a reçu un permis, c'est suffisant.

M. Gray: Vous avez déclaré au paragraphe 5 de la page 2:

> À mon sens, ces responsabilités incombent à la fois aux autorités de réglementation, aux autorités judiciaires, aux vérificateurs, aux institutions financières et à des organismes comme l'Association des banquiers canadiens.

À votre avis, quelles sont les responsabilités que votre association devrait assumer? Dites-nous aussi quelles étaient ces responsabilités au cours de la période en question pour ce qui concernait la BCCI?

[*Text*]

Ms Sinclair: I was referring specifically to criminal law enforcement activities, and indeed we have taken a very active role with respect to the setting of standards to fight money laundering in the Canadian banking system. We have a specific committee of the Canadian Bankers' Association, made up of the chief securities officers of the banks. They have set certain rules in place regarding the reporting of suspicious transactions that come across bank counters, to law enforcement agencies.

Even before the passage of Bill C-9, which is yet to be proclaimed, that committee arrived at a practice in the industry of recording large transactions. They have taken a great deal of action with respect to employee education to make sure that our employees are aware of procedures, are receiving the proper information and manuals. They have compared notes on videos, which indeed all the banks now have in place and which are transmitted through the communications facilities of the banks. There are several other activities we pursued. We have been very active in the field.

I should mention, Mr. Gray, that foreign banks are of course much larger in number and they are not represented on each of our committees, but we have held specific seminars targeted at Schedule II banks with respect to the procedures that had been agreed to in the industry to combat money laundering.

Mr. Gray: With respect to the May 1984 letter by your then president, did Mr. MacIntosh or yourself or any of your staff pass on any other information about BCCI subsequent to the May 1984 letter?

Ms Sinclair: Mr. MacIntosh has told me that he had ongoing discussions with the regulators about BCCI, but the only evidence in our file—and I am talking abour written communication—relates to the memorandum that is now in the public domain.

Mr. Gray: That is the May 1984 letter.

Ms Sinclair: Yes, that is right.

Mr. Gray: Can you tell us what Mr. MacIntosh passed on, and to whom he passed this information on?

Ms Sinclair: I do not know the specifics, Mr. Gray.

Mr. Gray: Did he speak to the Minister of Finance?

Ms Sinclair: I do not know the specifics. You would have to ask Mr. MacIntosh. I believe he indicated to me that his discussions were with the regulator as opposed to the minister, but I could not say for certain.

Mr. Gray: With respect to the matter of improper linkages, you have taken an active role with respect to what should be in legislation. Tell us again what you have done, in a less formal way, to deal with what you called improper linkages. In that connection are you talking only about so-called money laundering, or also about other questionable activities that have been linked to BCCI internationally?

[*Translation*]

Mme Sinclair: Je parlais en l'occurence des activités de surveillance en matière de droit criminel. Dans ce domaine, nous avons pris des initiatives très importantes: par exemple l'établissement de normes visant à contrer le blanchiment de l'argent dans le système bancaire canadien. Pour ce faire, l'Association des banquiers canadiens a formé un comité composé des responsables des valeurs mobilières des banques. Ce comité a arrêté des règles précises qui contraignent les banques à signaler les opérations douteuses aux services de police.

Même avant le dépôt du projet de loi C-9, qui n'a pas encore reçu la sanction royale, ce comité avait habitué le secteur bancaire à inscrire toutes les opérations mettant en jeu des montants importants. Ce comité a également déployé beaucoup d'efforts pour sensibiliser les employés à cette nouvelle pratique, pour leur donner les renseignements et les directives voulues. Ce comité a comparé les vidéos dont disposent aujourd'hui toutes les banques; les banques s'échangent ces vidéos à l'aide des moyens de communication qu'elles ont aujourd'hui. Non seulement le comité a-t-il été très actif, mais il mène aujourd'hui plusieurs projets de front.

Je dois rappeler, monsieur Gray, que les banques étrangères sont bien entendu très nombreuses et qu'elles ne sont pas représentées dans tous nos comités, mais nous avons tenu des séminaires réunissant des banques de l'Annexe II pour les familiariser avec les pratiques établies par le secteur bancaire pour contrer le blanchiment de l'argent.

M. Gray: Parlons maintenant de la lettre de mai 1984 de votre président d'alors. J'aimerais savoir si M. MacIntosh, vous-même ou un membre de votre personnel avez communiqué des renseignements sur la BCCI par suite de la lettre de mai 1984.

Mme Sinclair: M. MacIntosh m'a dit alors qu'il était en pourparlers avec les organismes de réglementation au sujet de la BCCI, mais la seule preuve dans mon dossier—je parle de communications écrites—est la note de service qui est maintenant du domaine public.

M. Gray: Il s'agit de la lettre de mai 1984.

Mme Sinclair: Oui, c'est exact.

M. Gray: Pouvez-vous nous dire quels renseignements M. MacIntosh a communiqués, et à qui il a communiqué ces renseignements?

Mme Sinclair: Je l'ignore, monsieur Gray.

M. Gray: A-t-il parlé au ministre des Finances?

Mme Sinclair: Je vous ai dit que je l'ignorais. Il vous faudra poser la question à M. MacIntosh. Si mon souvenir est bon, il m'a dit être en pourparlers avec l'organisme de réglementation et non avec le ministre, mais je ne pourrais l'affirmer.

M. Gray: Au sujet des liens douteux, vous avez fait des recommandations très précises sur ce que devrait être le contenu du projet de loi. Veuillez nous dire quelles mesures vous avez prises pour mettre fin à ces liens douteux. S'agissait-il de ce qu'on appelle le blanchiment de l'argent, ou s'agissait-il d'autres activités douteuses auxquelles se serait livrée la BCCI sur le plan international?

[*Texte*]

Ms Sinclair: I should say that we have had absolutely no evidence of wrongdoing in the Canadian subsidiary of BCCI. To the best of my knowledge, there were no communications to the regulators, other than those related to the stature of the bank generally in the international marketplace.

• 1920

Mr. Gray: Were you not aware of the so-called Manara Travel Agency case in which American authorities successfully prosecuted certain individuals for using BCCI as a way of evading American rules regarding the transfer of funds to Libya?

Mr. William Randle (Assistant General Counsel and Foreign Bank Secretary, Canadian Bankers' Association): Mr. Gray, we had no evidence, and I believe the RCMP and the regulator have also said there is no evidence of the Canadian entity doing anything illegal, criminal or otherwise in Canada. They might have done some activities in other parts of the world. They might be charged with activities in other parts of the world, but our knowledge is only of Canada. Our knowledge of activities in the United States would be the same as yours, maybe even less.

Ms Sinclair: We certainly have no knowledge that would exceed that of our law enforcement agencies, Mr. Gray, and it would be gained through the reading of the regular press. We do not have tie-ins at an international level to law enforcement agencies.

Mr. Gray: Ms Sinclair, I may have missed something here. I may be puzzled unnecessarily, but you have just said there is absolutely no evidence of wrongdoing with regard to BCCI, and then you said that your predecessor was in regular contact with the Superintent of Financial Institutions about BCCI. Well, why was he doing that unless there was something—

Ms Sinclair: I am saying there was no evidence of wrongdoing in the Canadian subsidiary, Mr. Gray. Our concern about BCCI related to the bank at an international level and the fact that the parent did not appear to be regulated in any specific jurisdiction. There was no overall regulation for the entity. We have always maintained that a foreign bank incorporated in Canada should have a parent that is recognized as and regulated as a bank internationally and that international regulator should take responsibility for the overall operation. In fact, that last principle is embodied in the rules of the Bank for International Settlements. But, no, we had absolutely no evidence of wrongdoing within the Canadian subsidiary.

Mr. Gray: Well, do you have a mandate to deal with the international side? I thought your mandate was to deal with the activities of banks within Canada.

Ms Sinclair: We look at the criteria that are applied to foreign banks as they enter the country, and we look for certain conditions and, indeed, those conditions are spelled out in the Bank Act. We look for an institution that has a

[*Traduction*]

Mme Sinclair: Je précise que nous n'avons pas la moindre preuve de méfaits qu'aurait commis la filiale canadienne de la BCCI. Pour autant que je sache, aucune communication n'a été adressée aux organismes de réglementation autre que celle qui avait trait à la place de la banque sur les marchés financiers internationaux.

M. Gray: Vous n'aviez pas entendu parler de cette affaire de l'Agence de voyage Manara où les autorités américaines ont réussi à traduire en justice certaines personnes qui se servaient de la BCCI pour contourner les lois américaines régissant le transfert de fonds vers la Libye?

M. William Randle (chef adjoint du contentieux et secrétaire aux banques étrangères, Association des banquiers canadiens): Monsieur Gray, nous n'avions aucune preuve, et je crois même que la GRC et l'organisme de réglementation ont également affirmé qu'il n'y a aucune preuve selon laquelle la filiale canadienne se serait prêtée à une activité illégale, criminelle ou autre au Canada. La banque se serait peut-être livrée à d'autres activités ailleurs dans le monde. Elle pourrait être accusée de s'être prêtée à des activités ailleurs dans le monde, mais nous ne connaissons que ses activités canadiennes. Notre connaissance de ses activités aux États-Unis serait la même que la vôtre, peut-être en saurions-nous même moins.

Mme Sinclair: Nous ne savons certes rien de plus que ce que savent les services de police canadiens, monsieur Gray, et notre savoir serait puisé strictement dans la lecture des journaux. Nous n'avons pas de contacts internationaux avec les services de police ailleurs dans le monde.

M. Gray: Madame Sinclair, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Mon doute n'est peut-être pas fondé, mais vous venez de dire que vous ne disposiez pas de la moindre preuve de méfaits concernant la BCCI, alors que vous avez dit aussi que votre prédécesseur était en contacts fréquents avec le surintendant des institutions financières au sujet de la BCCI. Pourquoi tous ces contacts s'il n'y avait rien. . .

Mme Sinclair: Je dis qu'il n'y avait aucune preuve de méfaits de la part de la filiale canadienne, monsieur Gray. Notre inquiétude au sujet de la BCCI avait trait aux activités internationales de la banque, et au fait que la banque mère ne semblait obéir à aucune réglementation ailleurs dans le monde. La banque n'était soumise à aucune réglementation. Nous avons toujours maintenu qu'une banque étrangère constituée en société au Canada devait avoir une banque mère qui soit reconnue et qui obéisse à une réglementation internationale, que cet organisme de réglementation international soit responsable de cette banque. Ce dernier principe figure même dans les règles internes de la Banque des règlements internationaux. Je répète que nous n'avions pas la moindre preuve de méfaits concernant la filiale canadienne.

M. Gray: Avez-vous un mandat qui vous permette d'intervenir sur le plan international? Je croyais que votre mandat n'intéressait que les activités des banques au Canada.

Mme Sinclair: Nous examinons les critères qui s'appliquent aux banques étrangères qui veulent ouvrir des filiales au Canada, et nous nous assurons que ces banques répondent à certaines conditions, par exemple, les conditions

[*Text*]

well-identified parent bank, recognized as and regulated as a bank internationally. When we do not see those criteria applying, we make our objections known. I think perhaps we might have done a better job in making them known; maybe we should have pursued it. I think in the future we will pursue those situations more vigorously.

Mr. Gray: Did you question the officials of the bank, your member bank, BCCI, about these matters?

Ms Sinclair: Once the institution has been recognized by the Canadian regulator as a Canadian bank, we accept it into the association as a full member. The decision relating to the parent is a decision the regulator makes that we do not make.

Mr. Gray: I must say, again, I am sorry, but I am puzzled. On the one hand, you say that you are passing on to the regulator concerns about the parent of the BCCI, and yet you did not speak in any way to management of BCCI about these concerns.

Mr. Randle: But those are two separate issues, Mr. Gray. What is the entity that owns BCCI Canada? That is the first issue. Our concern was, as articulated by Mr. MacIntosh, that this parent was not being regulated by a bank and, therefore, it seemed to be not regulated whatsoever. The entity here as a bank was not apparently causing any concerns and the RCMP identified there were no concerns.

There are two separate issues; the first one is whether or not a foreign entity should be allowed into the country that is not regulated as a bank. This one was allowed into the country and the concern was that it was not being regulated by a bank.

• 1925

Mr. Gray: I think I may know the answer, but you put on the record... What problems did you see at the time in having a bank operate in Canada whose parent was not apparently adequately regulated? Obviously, it must have given you a lot of concern.

Ms Sinclair: The concerns in general are ones that have been examined through the Bank for International Settlements, but when you have a problem in an international bank in any part of its operation, you have tremendous potential for problems throughout the operation. And when you are talking about trans-border activities, then you have the potential for a fair bit of snowballing from jurisdiction to jurisdiction.

For that reason, the Bank for International Settlements has adopted an approach that says there should be a point of reference. If you were a Canadian regulator admitting BCCI as a Schedule II bank in Canada, you should have a clear point of reference internationally to the regulator of the parent bank and you should have a reasonable degree of comfort that the standards of regulation in the home jurisdiction are comparable to the standards that exist in your

[*Translation*]

qui sont arrêtées dans la Loi sur les banques. Nous tenons à ce que l'institution ait une banque mère bien établie, qui soit reconnue comme telle et qui soit régie comme étant une banque internationale. Quand les banques ne respectent pas ces critères, nous faisons connaître nos objections. Dans ce cas-ci, nous aurions dû mieux faire connaître nos objections, nous aurions dû nous montrer plus tenaces. Je crois qu'à l'avenir nous montrerons plus de rigueur.

M. Gray: Avez-vous interrogé les responsables de la banque, votre banque membre, la BCCI, sur ses problèmes?

Mme Sinclair: Dès que l'institution a été reconnue par l'organisme de réglementation canadien comme étant une banque canadienne, nous l'acceptons au sein de l'association comme membre à part entière. La décision concernant la banque mère est prise par l'organisme de réglementation et non par nous.

M. Gray: Je suis désolé, mais encore une fois, je ne comprends pas. D'une part, vous dites avoir communiqué à l'organisme de réglementation vos inquiétudes au sujet de la banque mère de la BCCI du Canada, et vous dites n'avoir jamais communiqué vos inquiétudes à la haute direction de la BCCI.

M. Randle: Mais ce sont deux questions tout à fait séparées, monsieur Gray. À qui appartient la BCCI du Canada? C'est le premier problème. Comme l'a bien dit M. MacIntosh, nous nous inquiétions du fait que la banque mère n'était pas régie comme telle, par conséquent, qu'elle ne semblait obéir à aucune réglementation. Notre banque membre ne semblait pas causer le moindre problème, comme l'a d'ailleurs confirmé la GRC.

Ce sont deux problèmes séparés: le premier consiste à savoir s'il convient d'autoriser l'installation au Canada d'une institution étrangère qui n'obéit à aucune réglementation bancaire. On a permis à cette banque d'ouvrir une filiale canadienne et on s'inquiétait de ce que la banque mère n'obéissait à aucune réglementation.

M. Gray: Je pense connaître la réponse, mais vous avez pourtant déclaré... J'aimerais savoir quels problèmes vous posaient le fait d'avoir une banque au Canada dont la banque mère n'obéissait apparemment à aucune réglementation? De toute évidence, vous deviez être très inquiets.

Mme Sinclair: Ces problèmes sont ceux qu'examine généralement la Banque des règlements internationaux, mais il est évident que lorsqu'une banque internationale éprouve des difficultés à quelque niveau que ce soit, le risque de difficultés au niveau de la filiale est automatiquement très élevé. Et si vous parlez d'activités transfrontalières, le problème risque de se compliquer considérablement d'une juridiction à l'autre.

C'est pour cette raison que la Banque des règlements internationaux tient à établir des références. Si vous êtes l'organisme de réglementation canadien qui admet au Canada la BCCI en tant que banque de l'Annexe II, il faut que l'organisme de réglementation établisse clairement les références internationales de la banque mère et s'assure que les normes de réglementation dans la juridiction d'origine soient comparables aux normes qui s'appliquent dans votre

[*Texte*]

own. The BIS has spent a great many years trying to standardize regulation.

Mr. Gray: Two final questions, Mr. Chairman.

What, if anything, did you see in the operations of BCCI that you linked with the fact that its parent was not adequately regulated?

Ms Sinclair: We saw none at the time and we have seen none since.

Mr. Gray: Did you follow up on any of the discussions of your predecessor by having your own discussions about BCCI with the Superintendent of Financial Institutions and/or the Minister of Finance or for Financial Institutions?

Ms Sinclair: Have we had any. . .?

Mr. Gray: No, you yourself.

Ms Sinclair: Have I had discussions? Yes, I have. And I have had discussions that are more or less along the lines we are having right now. That is, that BCCI did not meet some very basic criteria that we believe should be embodied in our laws and applied to the entry of Schedule II banks.

Mr. Gray: When did you become president of the Canadian Bankers' Association?

Ms Sinclair: I became president in the fall of 1989; October, 1989.

Mr. Gray: So you had these discussions subsequently, obviously.

Ms Sinclair: The discussions, in fact, have occurred entirely subsequent to the events of this past summer.

Mr. Gray: And who did you have them with?

Ms Sinclair: Oh, I have had them with Mr. Mackenzie.

Mr. Gray: I see. But did you bring them to the attention directly of the minister?

Ms Sinclair: I have not brought them to the attention of the minister except to the extent, Mr. Gray, that our brief that preceded the events of this past summer enunciated these very basic principles and was sent to the minister. But it was not in relation to BCCI that our recommendations were made at the time.

Mr. Gray: Are there any other banks in Canada whose parents lack what you consider to be adequate regulations, outside of—

Ms Sinclair: There is one other institution in Canada whose parent is not recognized as a bank in its home jurisdiction, and it is American Express Bank Inc. of Canada, yes. So one other instance, to our knowledge.

Mr. Gray: I now recall that your members have spoken out quite strongly on that subject.

Ms Sinclair: They have spoken out strongly and I think they spoke out on exactly the same principle at a point in time when it was clear that you were dealing with an institution that was very well recognized and is still very well recognized in the international marketplace.

[*Traduction*]

propre pays. La Banque des règlements internationaux a consacré de nombreuses années d'efforts à la normalisation de la réglementation.

M. Gray: Deux dernières questions, monsieur le président.

J'aimerais savoir comment l'exploitation de la filiale canadienne de la BCCI vous a donné à croire que la banque mère n'obéissait pas à une réglementation suffisante?

Mme Sinclair: Nous n'avons rien vu à l'époque et nous n'avons rien vu depuis.

M. Gray: Avez-vous donné suite aux discussions de votre prédécesseur? Avez-vous discuté vous-même de la BCCI avec le surintendant des institutions financières ou avec le ministre des Finances ou avec le ministre responsable des institutions financières?

Mme Sinclair: Si nous avons eu. . .?

M. Gray: Non, vous-même.

Mme Sinclair: Si j'ai eu des entretiens? Oui. Et ceux-ci ressemblaient plus ou moins à celui que nous avons aujourd'hui. En effet, nos entretiens portaient sur le fait que la BCCI ne répondait pas à des critères fondamentaux qui, à notre avis, devraient être érigés en loi et s'appliqués à l'admission au Canada des banques de l'Annexe II.

M. Gray: Quand avez-vous été nommée présidente de l'Association des banquiers canadiens?

M. Sinclair: J'ai été nommée présidente à l'automne de 1989: octobre 1989.

M. Gray: Évidemment, vous n'avez eu ces entretiens qu'après.

M. Sinclair: Permettez-moi de préciser que toutes ces discussions ont eu lieu après les événements de l'été dernier.

M. Gray: Et avec qui vous êtes-vous entretenue?

M. Sinclair: Je me suis entretenue avec M. Mackenzie.

M. Gray: Je vois. Mais vous êtes-vous directement adressée au ministre?

Mme Sinclair: Je n'ai pas alerté le ministre, monsieur Gray, mais je dois préciser que nous avons envoyé au ministre notre mémoire qui énonce ces principes fondamentaux, et ce, avant les événements de l'été dernier. Mais les recommandations que nous avons faites à ce moment n'avaient nullement trait à la BCCI.

M. Gray: Y a-t-il d'autres banques au Canada dont la banque mère, à votre avis, ne répond pas à une réglementation suffisante, hormis la. . .

Mme Sinclair: Oui, il y a une autre institution au Canada dont la banque mère n'est pas reconnue comme étant une banque dans sa juridiction d'origine, et il s'agit de l'American Express Bank Inc. du Canada. Un seul autre cas, à notre connaissance.

M. Gray: Je me souviens maintenant que vos membres avaient fait entendre de très vives objections à ce sujet.

Mme Sinclair: Ils ont fait entendre de vives objections, c'est vrai, et ils ont fait valoir exactement le même principe à une époque où il était clair qu'il s'agissait d'une institution très reconnue et qui demeure très reconnue sur les marchés internationaux.

[*Text*]

Mr. Gray: Do you have any fears that any of the problems connected with BCCI will arise with respect to—

Ms Sinclair: No, we do not, Mr. Gray, not with respect to American Express Bank of Canada.

We have fears that unless you have a fairly firm rule in place, we will find ourselves falling into exactly the same position some time in the future. Not with every institution which happens not to meet the criteria we are talking about, but at some point in time we are quite sure we will come across a fairly similar situation to the one we have here.

Mr. Gray: Thank you very much, Mr. Chairman. Thanks for your indulgence.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): I would first welcome you yet again to the finance committee, a slightly smaller finance committee than you spoke to last time, I think.

Mr. Couture (Saint-Jean): Much more efficient though.

• 1930

Mr. Langdon: You have noted that there were other contacts from Mr. MacIntosh besides the letter. Did any of these contacts take place before the letter itself was written? In other words, was the letter a kind of formal follow-up to some earlier expressions of concern by Mr. MacIntosh to the superintendent?

Ms Sinclair: Mr. MacIntosh has indicated to me that, yes, he had discussions prior to 1984.

Mr. Langdon: How far back would. . .?

Ms Sinclair: I do not know.

Mr. Langdon: One of the important points made by Mr. Kennett in his refutation of Mr. MacIntosh's letter was that. . . It was two years after the fact, but you are saying there had been communication before the letter itself.

Ms Sinclair: I have indicated that Mr. MacIntosh has told me there was prior communication. There is no written file documentation to that effect.

Mr. Langdon: You have talked about the letter I have in front of me, and you have described it as passing on comments. I read through the letter and I find it hard to interpret it that way.

It makes a number of statements. In Polks Bank Directory it states that they refused to supply a list of officers or directors or a financial statement. Then a direct question is asked: "I wonder if you have a satisfactory amount of information on which to license a bank's subsidiary". Were these simply passing on comments, or was Mr. MacIntosh conveying a judgment?

Ms Sinclair: I think Mr. MacIntosh saw himself as adding evidence to the gap between the status of BCCI as a whole and what we believe should exist before we license a Schedule II bank. He was saying there did not appear to be a very clear home jurisdiction for this bank and there did not appear to be a regulator who had really taken charge of the overall operation.

[*Translation*]

M. Gray: Ne craignez-vous pas que les problèmes liés à la BCCI se poseront avec. . .

Mme Sinclair: Non, nous n'avons aucune inquiétude, monsieur Gray, pour ce qui concerne la Banque American Express du Canada.

Ce que nous craignons, c'est que faute de règles fermes en place, nous nous retrouverons exactement dans la même posture un jour ou l'autre. Ces problèmes ne se poseront pas avec toutes les institutions financières qui ne répondent pas aux critères que nous avons mentionnés, mais un jour ou l'autre, j'ai la certitude que nous aurons à faire face à une situation fort semblable à celle que nous avons aujourd'hui.

M. Gray: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Vous avez été très indulgent.

M. Langdon (Essex—Windsor): Je veux d'abord moi aussi vous souhaiter la bienvenue au Comité des finances, comité qui compte aujourd'hui moins de membres que la dernière fois où vous avez témoigné, je crois.

M. Couture (Saint-Jean): Mais qui est beaucoup plus efficace.

M. Langdon: Vous avez dit qu'il y avait eu d'autres contacts de M. MacIntosh à part la lettre. Ces contacts ont-ils eu lieu avant que la lettre elle-même soit écrite? En d'autres mots, la lettre faisait-elle suite à titre officielle à quelque expression antérieure d'inquiétude de M. MacIntosh au surintendant?

Mme Sinclair: M. MacIntosh m'a dit que oui, il y avait eu des discussions avant 1984.

M. Langdon: À quand remonteraient-elles. . .?

Mme Sinclair: Je l'ignore.

M. Langdon: L'un des arguments importants soulevés par M. Kennett dans sa réfutation de la lettre de M. MacIntosh était que. . . C'était deux ans après l'événement, mais vous dites qu'il y avait eu des communications avant la lettre elle-même.

Mme Sinclair: J'ai indiqué que M. MacIntosh m'avait dit qu'il y avait eu des communications antérieures. Il n'y a aucune documentation aux dossiers à ce sujet.

M. Langdon: Vous avez parlé de la lettre que j'ai devant moi, et vous avez dit qu'elle constituait des observations. J'ai lu la lettre et j'ai du mal à l'interpréter de cette façon.

On y retrouve un certain nombre de déclarations. Dans le répertoire bancaire de Polks, il est dit que la BCCI a refusé de fournir la liste des dirigeants ou des administrateurs ou un état financier. On pose ensuite directement la question: «je me demande si vous disposez des renseignements voulus pour accorder un permis à une filiale bancaire.» S'agit-il là d'une simple observation, ou M. MacIntosh voulait-il plutôt porter jugement?

Mme Sinclair: Je crois que M. MacIntosh ne faisait qu'ajouter des preuves sur l'écart entre le statut de la BCCI et les critères selon lesquels on devrait accorder les permis d'exploitation des banques de l'Annexe II. Il disait ne pas voir clairement la juridiction d'origine de cette banque, qui ne lui semblait pas obéir à un organisme de réglementation quelconque.

[*Texte*]

Mr. Langdon: So he was really saying that the bank, on the evidence he had seen, did not deserve a licence. Is that correct?

Ms Sinclair: I think so.

Mr. Langdon: You have mentioned that you had communicated earlier with the superintendent with respect to various of your member institutions. Have you ever written such a formal letter questioning the right of one of your members to be licensed in this country?

Ms Sinclair: No, I have never written a letter questioning the right of one of our existing members. We have on occasion opposed the licensing of an applicant for a Schedule II licence. That does happen.

Mr. Langdon: But this certainly would be the only time that...

Ms Sinclair: I should ask Mr. Randle, who has been secretary for the foreign banks longer than I have, and who would—

Mr. Langdon: Let me put the question more precisely. Has either you or your predecessor, Mr. MacIntosh, ever before written a letter of this kind, questioning the licensing of a member bank—

Ms Sinclair: Of an existing bank? Not to the best of my knowledge.

Mr. Randle: No. The only time there would have been, the comments would have been more about reciprocity questions, as is required under the act. Possibly an applicant from a certain country had not given sufficient reciprocal arrangements to Canadian entities in that country, and that therefore the application should be reviewed very carefully.

Mr. Langdon: That was in terms of an application.

• 1935

Mr. Randle: Yes. Once they received a licence, I am certainly not aware of any written communication—

Mr. Langdon: So this emerges as really quite an extraordinary act on the part of the president of the Canadian Bankers' Association to take such a step, actually to formalize his objections in letter form after two years.

I wonder if the CBA was satisfied with the response that was received from Mr. Kennett, or did Mr. MacIntosh have further occasion to raise questions with Mr. Kennett about this bank?

Ms Sinclair: The bank at that point in time had been licensed. It had been licensed for two years, as Mr. Kennett has pointed out, and I think government was in a very different position than if we had formally filed a notice of objection at the time of this licensing. It was operating, to the best of government knowledge, as a bona fide bank. There was no evidence of wrongdoing at that particular point in time. Approximately—

[*Traduction*]

M. Langdon: Ce qu'il disait donc en réalité, c'était que la banque, sur la foi des preuves dont il disposait, ne méritait pas de permis. Est-ce exact?

Mme Sinclair: Je crois que oui.

M. Langdon: Vous avez dit que vous aviez communiqué plus tôt avec le surintendant pour discuter de certaines de vos institutions membres. Lui avez-vous déjà fait une lettre de ce genre où vous contestiez le droit de l'un de vos membres d'exercer des activités au Canada?

Mme Sinclair: Non, je ne lui ai jamais fait de lettre contestant le droit de l'un de nos membres. Nous nous sommes parfois opposés à l'octroi d'un permis pour l'ouverture d'une banque de l'Annexe II. Ce genre de choses arrivent.

M. Langdon: Mais ce serait là certes la seule fois où...

Mme Sinclair: Je dois poser la question à M. Randle, qui a été secrétaire aux banques étrangères plus longtemps que moi, et qui pourrait...

M. Langdon: Permettez-moi de préciser ma question. Vous-même ou votre prédécesseur, M. MacIntosh, avez-vous déjà écrit une lettre de ce genre où vous contestiez le permis octroyé à une banque membre...

Mme Sinclair: D'une banque établie? Pas à ma connaissance.

M. Randle: Non. S'il y a eu intervention de ce genre, les objections devaient davantage porter sur des questions de réciprocité, comme le veut la Loi sur les banques. Nous exigions que la demande soit étudiée avec soin parce que, par exemple, l'auteur de la demande n'offrait pas d'arrangements réciproques suffisants aux banques canadiennes dans son propre pays.

M. Langdon: Il s'agissait dans ces cas d'une demande de permis.

M. Randle: Oui. Lorsqu'ils reçoivent un permis, il n'y a pas d'autre communication écrite que je sache—

M. Langdon: C'est donc là une mesure tout à fait extraordinaire qu'a prise le président de l'Association des banquiers canadiens, quand il a choisi d'officialiser sous forme de lettre ses objections après deux ans.

Je me demande si l'ABC a été satisfaite de la réponse qu'elle a obtenue de M. Kennett, ou est-ce que M. MacIntosh a eu d'autres occasions d'aborder les questions que soulevait cette banque avec M. Kennett?

Mme Sinclair: A ce moment-là, la banque détenait un permis. Cela faisait deux ans qu'elle avait obtenu son permis, comme l'a fait remarquer M. Kennett, et je pense que la position du gouvernement était fort différente de ce qu'elle aurait été si nous avions présenté officiellement un avis d'opposition au moment de l'examen de sa demande de permis. Pour autant que le gouvernement le savait à l'époque, cette banque fonctionnait comme une véritable banque. Il n'existait à cette époque aucun élément indiquant qu'elle se livrait à des manoeuvres illégales. Environ...

[*Text*]

Mr. Langdon: Let me perhaps rephrase the question, if I could. I am sorry to cut you off, but I did want to get precisely to the point of whether Mr. MacIntosh and the CBA were satisfied with the response, or was there some kind of rejoinder to this response in verbal form or whatever form? Are you aware of that?

Ms Sinclair: No, I am not aware of any rejoinder to Mr. Kennett's memo.

We were not satisfied with the response, Mr. Langdon, to the extent that we were not satisfied with the basic laws that had allowed the action to be taken in the first place. The law permits the entry. The regulator has to take an action that in the end is discretionary. I guess we are in a position today where we say that the amount of discretion is probably too wide. We do not point fingers at the regulator. In fact, I think our view is that if you want to stack our regulator up against the 70-odd other regulators who admitted BCCI in one form or another into their jurisdictions, ours would come at the very top of the heap. The problem, as we see it, is not a problem with the regulator; it is a problem in our laws. The regulator should not be asked to pick up for a law that does not quite hold together.

Mr. Langdon: Yet that was the thrust of the questions Mr. MacIntosh was raising, was it not?

Ms Sinclair: Mr. MacIntosh effectively was saying—and, again, the bank was already a bank—two years after the fact that we would prefer to see the regulator's discretion exercised in a way other than that in which the discretion actually was exercised. But the discretion was there.

Mr. Langdon: Do you think Mr. Kennett's response that:

> BCCI Canada is linked to the London Bank and we are satisfied with the supervision of this institution by the Luxembourg and British authorities

—was a satisfactory response, given that OSFI testified subsequently that they were not able to obtain information from the London operations in order to exercise supervision over BCCI in Canada?

Ms Sinclair: At the time, they believed that they could keep track of the organization through the British regulator.

Mr. Langdon: Clearly they were wrong, though, were they not?

Ms Sinclair: It appears in hindsight that they were not able to get that information.

Mr. Langdon: May I ask you about the testimony of Mr. Khan at the previous set of hearings, where he suggested that the CBA had played a role in suggesting that Mr. Jensen, the former Deputy Superintendent of the RCMP, be taken on as a consultant by BCCC. Is that the case?

[*Translation*]

M. Langdon: Je voudrais tenter de reformuler ma question, si je le peux. Je suis désolé de vous couper la parole, mais je voulais savoir si M. MacIntosh et l'ABC étaient vraiment satisfaits de la réponse qu'ils avaient reçue, ou si cette réponse a donné lieu à une autre communication verbale ou autre? Etes-vous au courant de cela?

Mme Sinclair: Non, à ma connaissance, il n'y a pas eu de réplique à la note de M. Kennett.

Cette réponse ne nous a pas satisfaits, monsieur Langdon, dans la mesure où les lois fondamentales qui avaient permis que l'on prenne initialement cette décision ne nous satisfaisaient pas. Le droit en vigueur autorisait l'entrée de cette banque. L'autorité de réglementation doit prendre une décision qui est, en fin de compte, de nature discrétionnaire. Je dirais que notre position aujourd'hui est que la discrétion accordée est probablement trop vaste. Nous ne rejetons pas la faute sur l'autorité de réglementation. En fait, nous pensons que si l'on voulait comparer notre organisme de réglementation de ce secteur aux quelque 70 autres qui ont admis la BCCI, sous une forme ou autre, dans leur pays, nous pensons que le nôtre serait de loin le meilleur. Le problème, d'après nous, ne réside pas au niveau de l'organisme de réglementation; c'est un problème qui découle de nos lois. On ne devrait pas demander à l'autorité de réglementation de compenser les lacunes de la loi.

M. Langdon: C'était pourtant sur ce point que portait l'essentiel des questions que posait M. MacIntosh, n'est-ce pas?

Mme Sinclair: M. MacIntosh disait en fait—et, encore, il ne faut pas oublier que la banque exerçait déjà ses activités—deux ans après la décision, que nous aurions préféré que la discrétion exercée par l'organisme de réglementation ait débouché sur un résultat différent que celui auquel il était arrivé. Mais ce pouvoir discrétionnaire existait déjà.

M. Langdon: Pensez-vous que la réponse de M. Kennett suivant laquelle:

> La BCCI Canada entretient des liens avec la Banque de Londres et nous pensons que la surveillance qu'exercent sur cette institution les autorités britanniques et luxembourgoises est satisfaisante

. . .était une réponse satisfaisante, compte tenu du fait que le BSIF a déclaré par la suite qu'il ne lui avait pas été possible d'obtenir les renseignements relatifs aux activités de la banque à Londres dont il avait besoin pour surveiller la BCCI au Canada.

Mme Sinclair: A l'époque, ils pensaient qu'ils pouvaient se tenir au courant des activités de l'organisation en s'en remettant aux autorités britanniques.

M. Langdon: Il est évident qu'ils se sont trompés, n'est-ce pas?

Mme Sinclair: Avec le recul, on peut dire qu'ils ne semblent pas avoir réussi à obtenir ces renseignements.

M. Langdon: Pourrais-je vous poser quelques questions sur ce qu'a déclaré M. Khan au cours de la première série de séances à ce sujet, lorsqu'il a laissé entendre que l'ABC avait joué un rôle dans ce domaine en proposant que M. Jensen, l'ancien sous-commissaire de la GRC, soit engagé comme consultant par la BCCC. Est-ce bien ce qui s'est passé?

[*Texte*]

• 1940

Ms Sinclair: Yes, sir, that is right.

Mr. Langdon: How did you find yourselves getting this deeply involved in BCCC's affairs?

Ms Sinclair: We were asked by BCCC for some help in putting their branch procedures into place, and in the course of that consultation we suggested to them that this might be another action they could take to give them some ongoing assistance in monitoring that type of activity—

Mr. Langdon: What type of activity?

Ms Sinclair: Well, in preventing incidents of money laundering in their network. In the industry we would employ about 150 law enforcement officers. Now, I say "law enforcement officers" in our sense. Many of them come out of law enforcement agencies; in fact, most of them do. So the action we recommended to BCCC was entirely in keeping with the norms of the industry.

Mr. Randle: Through the task force, we had worked to try to make the individual bank policies and guidelines as tight as they could be, and as part of that we put on a seminar in Toronto and another in Montreal that we specifically aimed at the foreign banks. Included in the panel were representatives of the RCMP and local police authorities to discuss Bill C-61, what the legal requirements would be, what it was intended to do. Then we provided kits with possible guidelines and procedures they could implement, and then we made it available to try to assist them, especially the smaller ones like BCCI, who did not have the resources internally, to bring their procedures and guidelines as good as we could make them.

So we did that, and then we met with BCCI at their invitation to try to work on improving their procedures, which I would have thought was a prudent thing to do to try to make them as good as possible. They asked for a possible name of an outside consultant who could assist them, and Mr. Jensen was suggested as someone with experience who had recently retired and was available, we understood, and might be able to help them.

Mr. Langdon: This came after the incidents in the United States in which BCCI there had been convicted, or at least charged... I am not sure if it was after they had been charged or after they had pleaded guilty to money laundering there.

Mr. Randle: It would probably have been around the end of 1987 or the beginning of 1988. They were charged in the United States, if I recollect, in the spring of 1988, so it would be about the same time. It might have been before, but they certainly would not have been convicted before the discussions took place.

[*Traduction*]

Mme Sinclair: Oui, c'est exact.

M. Langdon: Comment avez-vous été amenés à vous occuper de façon aussi active de la BCCC?

Mme Sinclair: La BCCC nous a demandé notre aide pour mettre en place des procédures dans ses succursales et c'est dans le cadre de cette consultation que nous lui avons suggéré qu'une telle mesure pourrait lui faciliter la tâche consistant à surveiller ce genre d'activité...

M. Langdon: Quel genre d'activité?

Mme Sinclair: Eh bien, en empêchant le blanchiment d'argent dans son réseau. L'industrie emploie quelque 150 agents d'application de la loi. J'utilise bien entendu l'expression «agent d'application de la loi» de la façon dont nous l'entendons. Un bon nombre de ces agents étaient membres des organismes chargés de l'application de la loi; en fait, la plupart d'entre eux l'étaient. C'est pourquoi la mesure que nous avons recommandée à la BCCC était tout à fait conforme aux normes de notre secteur.

M. Randle: Avec ce groupe de travail, nous avions tenté de mettre en place, pour chacune des banques concernées, des lignes directrices et des politiques aussi rigoureuses que possible, et nous avons également organisé un séminaire à Toronto et un autre à Montréal qui traitaient directement des banques étrangères. Faisaient partie du groupe, des représentants de la GRC et des autorités policières locales qui ont parlé du projet de loi C-61, des exigences qu'il contenait et de ses objectifs. Nous avons ensuite élaboré des ensembles de lignes directrices et de procédures que nous leur avons fournis pour tenter d'aider, en particulier, les banques les plus petites comme la BCCI, qui ne disposaient pas des ressources internes dans ce domaine, et pour que leurs lignes directrices et leurs procédures soient aussi efficaces que possible.

C'est donc ce que nous avons fait, et nous avons ensuite rencontré des représentants de la BCCI, à leur demande, pour tenter d'améliorer leurs procédures, ce qui nous a paru être une excellente mesure de prudence, puisqu'ils voulaient renforcer ces procédures. Ils nous ont demandé si nous connaissions un consultant qui pourrait les aider et nous avons proposé M. Jensen, une personne d'expérience qui venait de prendre sa retraite, qui serait sans doute disposé à entreprendre ce genre de travail, d'après les informations que nous avions, et qui pourrait les aider.

M. Langdon: Tout ceci s'est produit après les incidents qui sont survenus aux Etats-Unis et à la suite desquels la BCCI a été déclarée coupable ou du moins accusée... Je ne sais pas très bien si cela s'est produit après que la banque ait été accusée ou après qu'elle ait plaidé coupable à l'accusation de blanchiment d'argent dans ce pays.

M. Randle: Cela remonterait probablement à la fin de 1987 ou au début de 1988. Ils ont été accusés aux Etats-Unis, si je me souviens bien, au cours du printemps 1988, de sorte que c'est à peu près à la même époque. Cela pourrait être avant, mais il est évident qu'ils n'avaient pas été encore déclarés coupables lorsque nous avons eu ces conversations.

[*Text*]

Mr. Langdon: Do you think the three-month and one-month licensing that was instituted by OSFI this past year was. . .? We heard at the past set of hearings that this was, again, unique for any bank in Canada. Do you think that when something takes place some public notice of it should be provided in published form?

Ms Sinclair: You would have to look at each individual instance, Mr. Langdon. In that case, I think the actions taken were in fact the proper actions. The short licensing was part of a broader approach that saw the bank down-sized to about half of its size, $35 million of additional equity injected into the bank by the parent, and, as I understand it, a sizeable write-down in the loan portfolio.

To the best of everyone's knowledge, the bank was solvent. As somebody said in the past, people did not like the odour. I suppose that was probably also true of the superintendent's view, that the odour was not quite right. The judgment that, as I see it, was formed was one of down-sizing and phasing out the bank without sparking public concern. At the time the events transpired in Great Britain, the Canadian bank was entirely solvent and was probably in better financial condition than it had been six months earlier. So there was no—

• 1945

Mr. Langdon: That was in large part because of the injection of capital which had—

Ms Sinclair: That's right. But there was no—

Mr. Langdon: —taken place well after the one-month extensions of licensing had begun.

Ms Sinclair: As I understand it, an injection of capital in general is discussed with a bank over a fairly long period of time.

Mr. Langdon: But it didn't actually occur until after that one-month licensing had been instituted.

Ms Sinclair: I am not totally aware of what the timing may have been around the—

Mr. Langdon: I believe that was the testimony at the last set of hearings.

Ms Sinclair: That may well be. But I think the relevant consideration was that the bank had all the appearances of being quite solvent at the time. The best judgment of the superintendent was that it could be gradually phased down without a loss to any depositors. Based on that judgment, the decision was made not to inform depositors of the shortened licensing period.

Mr. Langdon: Just a last question if I could, Mr. Chairman. You suggested to Mr. Gray that CBA's contact with BCCC, if I remember correctly, had not dealt with some of your questions about its regulatory condition in its home country and so forth, that there had been no contact with respect to that. Yet you have now testified that you did have contact specifically with BCCC about money laundering, and in fact—

[*Translation*]

M. Langdon: Pensez-vous que les permis d'un mois ou de trois mois utilisés par le BSIF depuis un an étaient. . .? On nous a mentionné, lors de la première série d'audiences, que cela était, là encore, une façon de procéder qui n'avait jamais été utilisée au Canada. Pensez-vous que lorsque l'on a recours à ce genre de choses, il ne conviendrait pas d'en avertir le public et de la publier?

Mme Sinclair: Il faut examiner chaque cas particulier, monsieur Langdon. Dans ce cas, je pense que les mesures qui ont été adoptées étaient bonnes. Le permis à court terme faisait partie d'une démarche plus large qui a amené la banque à réduire ses avoirs de moitié environ, qui a amené la société mère à injecter 35 millions de dollars en capital supplémentaire dans la banque et, si j'ai bien compris, une radiation importante du portefeuille des prêts.

Pour autant que l'on pouvait le savoir, cette banque était solvable. Comme quelqu'un l'a déjà dit, les gens n'aimaient pas l'odeur qui s'en dégageait. Je pense que c'était également l'avis du surintendant, et qu'il pensait qu'il y avait quelque chose de bizarre. L'on voulait, je pense, réduire les avoirs de la banque et lui faire cesser progressivement ses activités sans éveiller la méfiance du public. À l'époque où l'on a appris ce qui s'est produit en Grande-Bretagne, la banque canadienne était parfaitement solvable et se trouvait probablement dans une situation financière supérieure à ce qu'elle était six mois plus tôt. De sorte que. . .

M. Langdon: Cela était dû en grande partie à l'injection de capitaux qui. . .

Mme Sinclair: C'est exact. Mais il n'y avait. . .

M. Langdon: . . .qui est survenue longtemps après le début des prolongations d'un mois du permis.

Mme Sinclair: Il me semble que d'une façon générale la décision d'augmenter le capital d'une banque fait l'objet de discussions qui s'étalent sur une période assez longue.

M. Langdon: Cette injection de capitaux est néanmoins postérieure à la délivrance de permis valables pour un mois.

Mme Sinclair: Je ne suis pas très sûre de la chronologie de ces événements. . .

M. Langdon: Je pense que c'est ce qui ressort des témoignages que nous avons entendus pendant la dernière série d'audiences que nous avons tenues à ce sujet.

Mme Sinclair: Cela est fort possible. Mais j'estime que l'élément important, c'est que, selon toutes les apparences, la banque était tout à fait solvable à l'époque. Le surintendant a jugé que le mieux serait de réduire progressivement ses activités pour éviter ainsi que les déposants ne subissent des pertes. C'est dans cette optique qu'on a décidé de ne pas informer les déposants de la réduction de la période de validité du permis.

M. Langdon: J'aimerais poser une dernière question si je le peux, monsieur le président. Vous avez indiqué à M. Gray que les contacts qu'avaient eus l'ABC avec la BCCC, si je me souviens bien, n'avaient pas porté sur les aspects relatifs à la réglementation dans le pays d'origine et qu'il n'y avait pas eu d'échanges à ce sujet. Vous venez cependant de déclarer que vous avez abordé expressément avec la BCCC la question du blanchiment d'argent et qu'en fait. . .

[*Texte*]

Ms Sinclair: That's right.

Mr. Langdon: —you even suggested a specific consultant. I am left with a great sense of curiosity about why you did not see your role, as the Canadian Bankers' Association, as one of contacting a member institution—which is, after all, what BCCC was at that point—and saying you have some serious questions, and raising those questions with the bank itself so as to satisfy yourselves. Do you not see yourselves as having some role in, not regulating but. . .? If you have serious enough questions that you do something, which, from what we gather, has never taken place in this country before—you actually write formally, after the fact, to the regulators, raising questions about the licensing—I really find it very difficult to understand why you would not have raised those kinds of questions with the bank itself, especially since you've testified that you were not satisfied with the answer from Mr. Kennett.

Ms Sinclair: That's a very interesting question, Mr. Langdon. The only answer I can give you is that up until present, we have restricted our self-regulatory activities within the industry to the questions of good corporate citizenship of the Canadian entity as opposed to the relationships of the entity with its parent or the overall status of the larger international organization.

We have basically looked at organizations at the point they incorporate. If we feel there are questions relating to reciprocity or to the regulation of the parent as the bank by a lead regulator, we would inform the superintendent of the time about our concerns. But our stance to this point in time has been that, based on the communication of those concerns, it is in the domain of the superintendent to decide whether or not to accept the licence. If he does extend the licence, we admit the member into the association and then concern ourselves with its overall stature as an—

• 1950

Mr. Langdon: But that is not the course that you took in this case.

Ms Sinclair: It is. It is very much the course we took.

Mr. Langdon: The bank had two years in which it was already a member of your institution.

Ms Sinclair: Oh, you are referring to going back to the regulator on the licensing issue.

Mr. Langdon: Yes.

Ms Sinclair: It is a fair point.

Mr. Langdon: I will leave it at that, Mr. Chairman.

Mr. Couture: I am very much interested by all the safeguards that we could use in our legislation, naturally, to prevent those types of things. You were answering a question by Mr. Gray by saying that as a Schedule II bank, as a member of your association, you have only one now, which is Amex Canada. Is that true?

[*Traduction*]

Mme Sinclair: Cela est exact.

M. Langdon: . . .vous aviez même proposé un consultant. Je serais très curieux de savoir pourquoi, en tant qu'Association des banquiers canadiens, vous n'avez pas cru que votre rôle pouvait vous amener à contacter une institution membre—ce qui était, après tout, la situation de la BCCC à l'époque—et vous venez de dire que vous vous posiez certaines questions graves, et à examiner ces sujets avec la banque elle-même pour vous assurer de la régularité de la situation. Ne pensez-vous pas que vous pouvez exercer un certain rôle, non pas dans le domaine de la réglementation mais. . .? Lorsque vous posez des questions suffisamment graves pour que vous preniez des initiatives, ce qui, d'après ce que j'ai compris, ne s'est encore jamais produit au Canada—puisque vous avez écrit officiellement, après la décision, aux autorités de réglementation en soulevant certaines questions sur l'attribution du permis—Il m'est difficile de comprendre pourquoi vous n'avez pas abordé ces questions avec la banque elle-même, en particulier, compte tenu du fait que vous avez déclaré que la réponse de M. Kennett ne vous avait pas complètement satisfaits.

Mme Sinclair: C'est une question fort intéressante, monsieur Langdon. La seule réponse que je puisse vous donner ici est que jusqu'à présent, nous avons limité nos activités d'autoréglementation du secteur à la vérification de la bonne conduite des entités canadiennes et non pas des rapports qui peuvent exister entre cette entité et sa société mère ou de la situation générale de l'organisation internationale dont elle fait partie.

Nous nous intéressons à ce qui se passe là où la constitution en société se fait. Si nous pensons que la réciprocité ou la réglementation de la société mère par d'autres autorités de tutelle pose des problèmes, nous porterions ces préoccupations à la connaissance du surintendant. Mais notre attitude a été jusqu'ici qu'après avoir fait part de nos préoccupations, c'est au surintendant de décider d'accorder ou non le permis demandé. S'il accorde le permis, la banque fait partie de notre association et nous nous préoccupons alors de sa situation générale en tant que. . .

M. Langdon: Mais ce n'est pas ce que vous avez fait dans ce cas.

Mme Sinclair: Oui. C'est exactement ce que nous avons fait.

M. Langdon: Cela faisait deux ans que cette banque faisait partie de votre association.

Mme Sinclair: Oh, vous voulez parler de contacter à nouveau l'autorité de réglementation au sujet du permis.

M. Langdon: Oui.

Mme Sinclair: Vous avez raison.

M. Langdon: Je vais en rester là, monsieur le président.

M. Couture: Il est évident que toutes les protections que nous pourrions introduire par le biais de nos lois, pour, bien entendu, éviter ce genre de chose, m'intéressent beaucoup. Vous avez répondu à une question que vous posait M. Gray en disant que pour ce qui est des banques de l'Annexe II, qui font partie de votre association, il n'y avait qu'un cas à l'heure actuelle, à savoir Amex Canada. Est-ce bien cela?

[*Text*]

Ms Sinclair: That is right.

Mr. Couture: That is the only one.

Ms Sinclair: That is not recognized as a bank in its own jurisdiction, that is right.

Mr. Couture: Okay. You made quite a large case by saying that the problem of BCCC, having as the parent company BCCI, was because their parent was not regulated as a bank.

Ms Sinclair: That is right.

Mr. Couture: I am a little bit surprised. I am also surprised in the case of Amex, because American Express is operating banks in many other countries, with good success. We cannot judge Amex Canada right now, because it has just been formed.

What would be the definition of that parent being regulated by an international bank? What is it exactly? I cannot understand it very well.

Ms Sinclair: As a bank?

Mr. Couture: Yes, as a bank.

Ms Sinclair: We look to the parent—and you have to be able to identify the parent—being incorporated as a bank or a bank holding company and regulated as a bank or a bank holding company in the home jurisdiction. I say "in the home jurisdiction" because it becomes, under the rules of the Bank for International Settlements, the home jurisdiction's responsibility to then maintain oversight over the entire international network.

Mr. Couture: In other words, American Express, the U.S.A. bank, is not regulated by international rules.

Ms Sinclair: It is not recognized as a regulated bank in the United States.

Mr. Couture: Would it be possible that another Schedule II bank in Canada could have the same problem as BCCI or BCCC?

Ms Sinclair: We are aware of no similar problems, but our concern, Mr. Couture, is that in the future we will have similar problems unless we tighten up our laws. So, yes, it is possible that the thing could happen again. Absolutely.

M. Couture: Est-ce que ce serait possible que les mêmes problèmes arrivent même si les gens ont une maison mère régie par les lois d'une banque internationale?

Mme Sinclair: Tout est possible, mais selon nous, si vous avez dans le pays mère un superviseur qui prend la responsabilité et qui est en contact avec les superviseurs des autres pays, qui appliquent des standards qui sont des standards de la Banque internationale, vous avez de meilleures garanties que vous n'avez dans le cas de BBCCI.

Mr. Couture: What would be the best safeguards we could have in our Bill C-90? What would be the ideal one?

[*Translation*]

Mme Sinclair: Cela est exact.

M. Couture: C'est la seule.

Mme Sinclair: Elle n'est pas reconnue comme étant une banque dans son propre pays, cela est exact.

M. Couture: Fort bien. Vous avez beaucoup insisté sur le fait que la société mère de BCCC, BCCI, n'était pas réglementée en tant que banque.

Mme Sinclair: Cela est exact.

M. Couture: Cela me surprend quelque peu. Le cas d'Amex me surprend également, parce que American Express exploite des banques dans de nombreux pays, avec beaucoup de succès. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur Amex Canada, parce que cette banque vient d'être constituée.

Quelle serait la définition d'une société mère qui serait réglementée par une banque internationale? Qu'est-ce que cela veut dire exactement? Je ne comprends pas très bien cela.

Mme Sinclair: En tant que banque?

M. Couture: Oui, en tant que banque.

Mme Sinclair: Il faudrait que la société mère—il faudrait encore pouvoir identifier la société mère—soit constituée comme une banque ou comme une société de portefeuille regroupant des banques et qu'elle soit réglementée à titre de banque ou de société de portefeuille dans son pays d'origine. Je dis «dans son pays d'origine» parce qu'en vertu des règles de la Banque des règlements internationaux, c'est le pays d'origine qui est responsable d'exercer une surveillance sur l'ensemble du réseau international.

M. Couture: En d'autres termes, American Express, la Banque des États-Unis, n'est pas réglementée par les règles internationales.

Mme Sinclair: Elle n'est pas reconnue, aux États-Unis, comme étant une banque réglementée.

M. Couture: Serait-il possible qu'une autre banque de l'Annexe II ait au Canada les mêmes problèmes qu'a eus la BCCI ou la BCCC?

Mme Sinclair: D'après nous, aucune banque ne connaît de problèmes comparables mais nous craignons, monsieur Couture, de rencontrer à l'avenir des problèmes comparables si nous ne renforçons pas nos lois. De sorte que oui, il est possible que cette chose se reproduise. Absolument.

Mr. Couture: Could the same problems happen even though the parent bank is regulated by the laws of an international bank?

Ms Sinclair: Everything is possible, but if you have in the home jurisdiction a regulator that takes its responsabilities and is in contact with the regulators in other countries, who apply the standards of the International Bank, then we would have better protection than was the case with BCCI.

M. Couture: Quelle serait la meilleure protection que nous pourrions prévoir avec notre projet de loi C-90? Quelle serait la protection idéale.

[*Texte*]

Ms Sinclair: We have recommended that the licensing of Schedule II banks be restricted to institutions that are recognized as banks in their home countries and regulated as banks in their home countries, which assumes that there is a clearly identified home country, which sits at the top of the banking empire of that international entity.

Mr. Couture: Right. So for the association that would be the best possible safeguard we could use?

Ms Sinclair: It would be the best possible safeguard, Mr. Couture. We also believe it is going to be very difficult for Canada to live by its obligations to the Bank for International Settlements unless we follow that route.

Mr. Couture: All right. *Merci beaucoup.*

• 1955

Mr. Langdon: I wanted to go back to your very strong point that:

> the entry rules for Schedule II banks proposed in Bill C-19 do not represent sound public policy.

That is a very strong statement.

Ms Sinclair: It is.

Mr. Langdon: As I look at this case, there seem to be an awful lot of people who were turning a blind eye to some of the problems that BCCI represented. That includes not just the regulators, who I think took an awful lot on faith and then found out that they could not get any information from the people they thought would provide information to them, but it seems to me that this is also the case with respect to the auditors.

If we look at the testimony of the auditors, who we have always thought would be part of the safeguard of the public in the context of banking, we also found when the auditors were testifying at the last set of hearings that it was not possible to share information from the auditors of the parent of the bank with the auditors of the subsidiary of the bank here in Canada. Do you think that is one area that we need to change as well? You have suggested that the lines of communication and the lines of authority have to be much more clear-cut with respect to regulation. What about with respect to the auditing role? Do you think that information should be possible to share back and forth?

Ms Sinclair: Yes, I think that information has to be shareable. If you have a lead regulator, one of that regulator's responsibilities should be to ensure that the information flows can occur between the parent and the subsidiary and between the regulator of the parent and the regulator of the subsidiaries.

[*Traduction*]

Mme Sinclair: Nous avons recommandé que seuls les établissements qui sont reconnus comme étant des banques dans leur pays d'origine et qui sont réglementés en tant que telles dans leur pays d'origine puissent obtenir des permis en qualité de banques de l'Annexe II. Cela veut dire qu'une telle banque a un pays d'origine facile à identifier, et que c'est la banque qui s'y trouve qui dirige l'ensemble du réseau international.

M. Couture: Fort bien. D'après votre association, cela serait donc la meilleure protection que nous pourrions mettre en place?

Mme Sinclair: Ce serait la meilleure protection possible, monsieur Couture. Nous pensons également que le Canada éprouvera beaucoup de difficulté à respecter ses obligations envers la Banque des règlements internationaux si nous n'adoptons pas des dispositions de cette nature.

M. Couture: Très bien. *Thank you very much.*

M. Langdon: Je voulais revenir sur un de vos commentaires, qui est particulièrement percutant:

> les règles d'admissibilité au statut de banque de l'Annexe II proposées dans le projet de loi C-19 ne répondent pas aux critères d'une saine politique publique.

C'est une déclaration très forte.

Mme Sinclair: C'est exact.

M. Langdon: Lorsque j'examine cette affaire, je constate qu'il y a beaucoup de gens qui se sont refusés à regarder en face les problèmes que semblait susciter la BCCI. Cela comprend non seulement les autorités de réglementation, qui ont fait preuve d'une grande confiance dans certains organismes et qui ont été ensuite amenées à constater qu'elles ne pouvaient pas obtenir les renseignements dont elles avaient besoin des personnes qui devaient les leur communiquer, mais aussi le cas des vérificateurs.

Lorsqu'on examine les déclarations des vérificateurs, qui devaient, pensait-on, travailler à la protection du public dans le domaine des banques, nous avons également constaté, lorsque les vérificateurs ont témoigné lors de la dernière série de séances, que les vérificateurs de la société mère de la banque n'avaient pas réussi à partager les renseignements qu'ils détenaient avec les vérificateurs de la filiale de cette banque qui se trouvaient ici au Canada. Pensez-vous qu'il s'agit-là d'un domaine qu'il conviendrait également de réformer? Vous avez suggéré que l'on précise beaucoup plus les lignes de communication et les lignes de répartition des responsabilités dans le domaine de la réglementation des banques. Que pensez-vous du rôle de la vérification? Pensez-vous qu'il serait bon que cette information circule dans les deux sens?

Mme Sinclair: Oui, je pense que l'information doit pouvoir être partagée. S'il y a en organisme de réglementation principal, une de ses responsabilités devrait être de veiller à ce que l'information circule entre la société mère et la filiale et entre l'organisme de réglementation de la société mère et celui qui surveille les filiales.

[*Text*]

Mr. Langdon: And between the auditors.

Ms Sinclair: Between auditors, absolutely. I want to emphasize, Mr. Langdon, that we can try to improve the regulatory system until we are blue in the face, but if the laws themselves don't hang together, and if we are going to incorporate in our laws criteria that are not sufficiently stringent, then we will have accidents. We may pick up after each accident and tighten one thing or tighten another, but we will have more accidents. Each time you tighten, you will increase the costs of regulation. It is absolutely fundamental that we get the law right up front if we are going to prevent these types of accidents. It is not to say we should not look back and try to improve the international regulatory system, but I think we also have to look at the legal structure.

Mr. Langdon: Thank you very much. That is very useful.

Mr. Gray: May I clarify something? You mentioned to Mr. Langdon that the Bank of Commerce and Credit of Canada came to you at some point and asked for help with regard to branch procedures, you called it.

Mr. Randle: After the seminars, several of the smaller Schedule II banks, including the Bank of Credit and Commerce, had tried to put together their own operating procedures in the bank to deal with what they should do to advise their employees to try to resist the use of the institution by money launderers. You have to have certain procedures in place to advise the staff. One of the banks that approached us—and they were usually the smaller ones—was the Bank of Credit and Commerce asking us to review the procedures they had drafted and to make any suggestions for improvements or changes. We were more than willing to do that—

Mr. Gray: When was that, again?

Mr. Randle: That would be probably in 1987 or 1988. I would be able to tell you the exact date by checking our files.

Mr. Gray: Could you check your files and write back to the committee?

Mr. Randle: Sure.

Mr. Gray: What did you do? You checked the procedures?

• 2000

Mr. Randle: They would give us a draft and we would look at it and make possible changes and suggestions. It is up to the bank in the end to draft its own procedures or guidelines. But we provided them with some fundamental guidelines based on the seminars, with input from the major Schedule I banks, to try to help them put it in place. Unlike the larger banks, they did not have on staff... It is why we suggested Mr. Jensen, someone with long-term experience in

[*Translation*]

M. Langdon: Et entre les divers vérificateurs.

Mme Sinclair: Entre les divers vérificateurs, certainement. Je voudrais insister, monsieur Langdon, sur le fait que nous pouvons essayer d'améliorer le système de réglementation autant que nous le pouvons, mais si les lois ne sont pas cohérentes et si nous nous préparons à introduire dans nos lois des critères qui ne sont pas suffisamment exigeants, il est inévitable qu'il y aura des accidents. Il faudra réparer après chaque accident et renforcer tel aspect ou tel autre, mais il y aura toujours des accidents. Chaque fois que l'on renforce la réglementation, cela en augmente le coût. Il est absolument essentiel d'avoir dès le départ une bonne loi si l'on veut pouvoir éviter ce genre d'accidents. Évidemment, il faudra toujours essayer d'améliorer le système de réglementation international, mais je pense qu'il ne faut pas diminuer l'importance de la structure juridique.

M. Langdon: Je vous remercie beaucoup. Cela m'a été fort utile.

M. Gray: Je pourrais préciser quelque chose? Vous avez mentionné à M. Langdon qu'à un moment donné, la Banque de Crédit et de Commerce Canada était venue vous voir pour demander votre aide à l'égard des procédures des succursales, pour reprendre vos termes.

M. Randle: Après les séminaires, un certain nombre de petites banques de l'Annexe II, y compris la Banque de Crédit et de Commerce Canada, ont essayé de mettre au point des procédures opérationnelles pour conseiller leurs employés sur les façons d'éviter que des blanchisseurs d'argent n'utilisent leur établissement. Il faut adopter certaines règles pour guider les décisions du personnel. La Banque de Crédit et de Commerce est une de celles qui nous ont contactés—et il s'agissait habituellement des plus petites—pour nous demander d'examiner les procédures qu'elle avait préparées et de faire, au besoin, des suggestions pour les améliorer. Nous étions très heureux de participer à...

M. Gray: C'était à quelle époque, à peu près?

M. Randle: Cela devait être en 1987 ou en 1988. Je pourrais vous donner la date exacte en vérifiant dans mes dossiers.

M. Gray: Pourriez-vous vérifier dans vos dossiers et écrire à ce sujet au comité?

M. Randle: Certainement.

M. Gray: Qu'avez-vous donc fait? Vous avez examiné les procédures?

M. Randle: Ils nous remettaient un projet que nous examinions pour ensuite suggérer certaines modifications. C'est finalement la banque elle-même qui rédige ses propres lignes directrices ou procédures. Mais nous leur avons fourni des lignes directrices de base qui tenaient compte des renseignements communiqués lors des séminaires, avec la participation des grandes banques de l'Annexe I, pour tenter de les aider sur ce point. À la différence des autres banques,

[*Texte*]

law enforcement. Each of the major banks and then some of the Schedule II banks of a larger size, like Hong Kong, do have security personnel on staff, because they are large enough to be able to afford the resources to hire them.

Mr. Gray: When did you suggest Mr. Jensen?

Ms Sinclair: Mr. Gray, I have found my file. It was 1988.

Mr. Gray: At what point in 1988?

Ms Sinclair: I can tell you that the correspondence relating to the procedures occurred in the latter part of 1988. The last notation in our file is December 1988. I do not have the actual correspondence here that relates to our recommendation about Mr. Jensen, but assuming that it is in our files, and I am not sure it is, we could let you know when that occurred as well.

Mr. Gray: Did the Bank of Credit and Commerce talk to you about any specific concerns they had about money laundering or, conversely, were you aware of matters that should have raised concerns about the bank in Canada in that regard?

Ms Sinclair: No, they did not, to the best of my knowledge. But at that point in time we were all regrouping to ensure that our procedures were what they should be and that our employees were well informed of the procedures. As Mr. Randle has said, it was after we gave a seminar for the Schedule II banks that they approached us and asked them to look at their precise procedures.

Mr. Gray: Were you aware of the Price Waterhouse and task force reports on BCCI in April 1990 or shortly thereafter?

Ms Sinclair: We have read about them in the press but we have not had access to them.

Mr. Gray: You have not had access to them.

Ms Sinclair: No.

Mr. Gray: Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you for appearing.

Ms Sinclair: Thank you, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr Sobeski): I would like to call our next witness, Mr. Brian Sargent, who is a senior manager with Peat Marwick Thorne Inc. For the interest of committee members, accompanying Mr. Sargent is Peter Doody, who is the lawyer for Brian Sargent. It is not Mr. Doody's intention to address the committee or respond to the committee, but he is there to act as a solicitor for Mr. Sargent.

Mr. Sargent, do you have an opening statement?

Mr. Brian Sargent (Senior Manager, Peat Marwick Thorne Inc.): No, I do not, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): That qualifies then as an opening statement. We will go to Mr. Gray for questions.

[*Traduction*]

elle n'avait pas le personnel... C'est pourquoi nous avons proposé M. Jensen, une personne qui a une longue expérience de l'application de la loi. Les grandes banques et les principales de l'Annexe II, comme la Banque de Hong Kong, ont des employés qui s'occupent de la sécurité, parce qu'elles sont suffisamment importantes pour pouvoir les embaucher.

M. Gray: À quel moment avez-vous proposé M. Jensen?

Mme Sinclair: Monsieur Gray, j'ai retrouvé mon dossier. C'est en 1988.

M. Gray: À quel moment en 1988?

Mme Sinclair: Je peux vous dire que la correspondance au sujet des procédures a été échangée à la fin de 1988. La dernière inscription figurant dans mon dossier remonte à décembre 1988. Je n'ai pas ici la correspondance qui concerne directement notre recommandation au sujet de M. Jensen, mais si elle se trouve dans nos dossiers, ce dont je ne suis pas certaine, nous pourrions vous dire à quel moment cela s'est passé.

M. Gray: Est-ce que la Banque de Crédit et de Commerce vous a parlé des problèmes particuliers qu'elle connaissait en raison d'activités de blanchiment d'argent, ou avez-vous plutôt pris connaissance de situations indiquant qu'il y avait lieu de se poser des questions au sujet de cette banque au Canada?

Mme Sinclair: Non, pour autant que je sache, ce n'est pas cela qu'ils ont fait. Mais à ce moment, nous étions occupés à vérifier la nature des procédures utilisées et à faire en sorte que les employés soient au courant de ces procédures. Comme l'a déclaré M. Randle, ces banques nous ont contactés et demandé d'examiner les procédures qu'elles utilisaient, après avoir assisté aux séminaires déstinés aux banques de l'Annexe II.

M. Gray: Étiez-vous au courant des rapports de Price Waterhouse et du groupe de travail sur la BCCI en avril 1990 ou peu après?

Mme Sinclair: Nous en avions entendu parler dans la presse écrite mais nous ne les avions pas obtenus.

M. Gray: Vous n'avez pas eu accès à ces rapports.

Mme Sinclair: Non.

M. Gray: Merci.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je vous remercie d'être venus.

Mme Sinclair: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): J'aimerais appeler notre prochain témoin, M. Brian Sargent, gérant principal chez Peat Marwick Thorne Inc. Je précise pour les membres du comité que Peter Doody, l'avocat de Brian Sargent, accompagne ce dernier. M. Doody n'a pas l'intention de s'adresser au comité ou de répondre aux questions mais il est là uniquement en tant qu'avocat pour M. Sargent.

Monsieur Sargent, voulez-vous faire une déclaration préliminaire?

M. Brian Sargent (gérant principal, Peat Marwick Thorne Inc.): Non, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Cela constitue donc votre déclaration préliminaire. Nous allons passer à M. Gray pour les questions.

[*Text*]

Mr. Gray: Mr. Sargent, could you tell us something about your background that will help explain why you are here today?

Mr. Sargent: I was a little confused myself, Mr. Gray.

I spent approximately 13 years in the RCMP before joining Peat Marwick. Some of that time was spent in areas like drug profiteering. I was seconded in 1988 to the Solicitor General's department to a project called the tracing of illicit funds. After that I was brought back to headquarters and worked in the enterprise crime area of the economic crime directorate. I do have a little bit of experience in investigating money laundering matters and I guess that is why I am here.

Mr. Gray: Who did you report to in the RCMP?

Mr. Sargent: At which time? Most recently, just prior to leaving the force, I was reporting to the Director of Economic Crime, who was Assistant Commissioner Rod Stammler.

Mr. Gray: Who did he report to?

Mr. Sargent: It would have been Deputy Commissioner Henry Jensen.

Mr. Gray: What year was that?

Mr. Sargent: I left in 1990. I worked under Mr. Stammler from late 1988 until my departure in February 1990.

• 2005

Mr. Gray: Well, I find something puzzling here. The previous witnesses from the Canadian Bankers' Association said they had recommended to BCCI, at some point in 1988, Mr. Jensen as a consultant or adviser on money-laundering problems. You have just told us that in 1988 Mr. Jensen was Deputy Commissioner of the RCMP—

Mr. Sargent: That is correct. To the best of my recollection, Mr. Jensen did not leave the RCMP until. . .it would have been December 1989.

Mr. Gray: Would it have been customary for an institution like the Canadian Bankers' Association to recommend to one of its members the services of a serving member of the force?

Mr. Sargent: I am not sure. It is a surprise to me. I would not think so, but it is possible.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I will just interject, because I would hate to get confused with the dates. I thought I had heard the CBA president indicate that Mr. Jensen had left the force and they had recommended because he had done so. I remember that in the testimony, but I also remember the dates sort of conflicting, too. So I am not sure where we are with that. I know that the witness mentioned that, so maybe we are confused over the dates.

Mr. Langdon: Perhaps it might be useful to ask the CBA to check the detailed dates and—

[*Translation*]

M. Gray: Monsieur Sargent, pourriez-vous nous parler de vos antécédents professionnels pour nous permettre de mieux comprendre ce qui vous amène ici aujourd'hui?

M. Sargent: Je ne savais pas non plus très bien ce qui se passait, monsieur Gray.

J'ai travaillé pendant 13 ans environ dans la GRC avant d'entrer chez Peat Marwick. J'ai passé une partie de cette période dans des domaines comme les profits reliés aux drogues. J'ai été prêté en 1988 au ministère du Solliciteur général pour un projet qui portait sur le dépistage des fonds illicites. Après cela, je suis revenu à la direction générale et j'ai travaillé à la Section de la cirminalité des entreprises qui fait partie de la Direction de la police économique. J'ai donc une certaine expérience des enquêtes en matière de blanchiment d'argent et c'est sans doute ce qui explique ma présence ici.

M. Gray: De qui releviez-vous dans la GRC?

M. Sargent: À quelle époque? En dernier lieu, juste avant de quitter la GRC, je relevais du directeur de la police économique qui était le commissaire adjoint Rod Stammler.

M. Gray: À qui se rapportait-il?

M. Sargent: Cela a dû être au sous-commissaire Henry Jensen.

M. Gray: C'était en quelle année?

M. Sargent: Je suis parti en 1990. J'ai travaillé sous la direction de M. Stammler entre la fin de 1988 jusqu'à mon départ en février 1990.

M. Gray: Eh bien, il y a quelque chose que je trouve un peu bizarre. D'après les témoins de l'Association des banquiers canadiens que nous venons d'entendre, ils avaient recommandé à la BCCI, en 1988, d'embaucher M. Jensen comme consultant ou conseiller sur les questions de blanchiment d'argent. Vous venez de nous dire qu'en 1988 M. Jensen était sous-commissaire de la GRC. . .

M. Sargent: Cela est exact. D'après mes souvenirs, M. Jensen n'a quitté la GRC qu'en. . .cela a dû être en décembre 1989.

M. Gray: Est-il habituel qu'une institution comme l'Association des banquiers canadiens recommande à un de ses membres les services d'un membre en poste de la GRC?

M. Sargent: Je ne sais pas très bien. Cela me surprend. Je penserais que non mais cela est possible.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je voudrais mentionner quelque chose parce que je n'aime pas me mélanger dans les dates. Je pensais que la présidente de l'ABC avait mentionné que M. Jensen a quitté la GRC et qu'ils l'avaient recommandé pour cette raison. Je me souviens de cela au cours du témoignage, je me souviens également que les dates ne correspondaient pas vraiment. Je ne sais pas où tout cela nous laisse. Je sais que le témoin a parlé de cette question et nous avons peut-être mélangé les dates.

M. Langdon: Il serait peut-être bon de demander à l'ABC de vérifier en détail et. . .

[*Texte*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We will ask the clerk to do so.

Mr. Gray: I think that should be cleared up.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Yes. I heard the same dates as you did, but I also heard the other preamble—

Mr. Gray: If I am mistaken in what I heard, I think that should be clarified.

Mr. Sargent, did you work on the investigation arising out of the concern of the American authorities about money laundering via Manara Travel in Ottawa in the interest of the Libyan government that involved the Bank of Credit and Commerce Canada?

Mr. Sargent: No, I did not.

Mr. Gray: You did not work on that. Did you work on a case in British Columbia involving the laundering of drug funds that apparently involved BCCI, although I want to say right away that people from the RCMP at the first hearing some weeks ago said that they did not find any knowing involvement of BCCI?

Mr. Sargent: No, I did not work on that case either, Mr. Gray.

Mr. Gray: Did you work on any cases involving BCCC directly or indirectly?

Mr. Sargent: I worked on one particular case in which the name of the Bank of Credit and Commerce Canada came up on a few occasions. I did not work on any cases that specifically dealt with the Bank of Credit and Commerce as a suspect.

Mr. Gray: So you did not have any dealings directly or indirectly with any cases involving BCCC except one where you say their name came up. What does that mean? I am not familiar with the nature of that language.

Mr. Sargent: It was a suspected money-laundering investigation that probably took place starting in the summer of 1988. The investigation involved people moving money out of Vancouver and Toronto in the form of cash to a bank in Switzerland. While investigating those particular allegations, the Bank of Commerce was identified by us on a couple of occasions as possibly being associated with these people.

Mr. Gray: Did this lead to any formal action against the bank?

Mr. Sargent: No, it did not—not to my knowledge, anyway.

Mr. Gray: Did you report what you found in this matter about the BCCC to the Office of the Superintendent of Financial Institutions?

Mr. Sargent: Yes, I did.

Mr. Gray: And when was that?

Mr. Sargent: That would have been in February 1989.

Mr. Gray: Can you tell us anything about follow-up action by the Office of the Superintendent of Financial Institutions?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous allons demandé à greffière de s'en occuper.

M. Gray: Je pense qu'il faudrait éclaircir cette question.

Le président suppléant (M. Sobeski): Oui. J'ai entendu les mêmes dates que vous mais j'ai également entendu l'autre préambule...

M. Gray: Si j'ai fait une erreur, j'aimerais le savoir.

M. Sargent, avez-vous participé à l'enquête instituée parce que les autorités américaines s'intéressaient au blanchiment d'argent effectué par l'entremise de Manara Travel à Ottawa pour le bénéfice du gouvernement libyen avec la participation de la Banque de Crédit et de Commerce Canada?

M. Sargent: Non.

M. Gray: Vous n'avez pas participé à cette enquête. Avez-vous travaillé en Colombie-Britannique sur une affaire de blanchiment de fonds reliée à la drogue à laquelle la BCCI paraissait mêlée, même si je dois mentionner ici que les représentants de la GRC qui ont comparu lors de la première série d'audiences il y a quelques semaines ont déclaré qu'ils n'avaient pas de preuve de la participation de la BCCI?

M. Sargent: Non, je n'ai pas travaillé à cette enquête non plus, monsieur Gray.

M. Gray: Avez-vous travaillé sur des affaires qui concernaient directement ou indirectement la BCCC?

M. Sargent: J'ai travaillé sur une affaire dans laquelle le nom de la Banque du Crédit et de Commerce Canada a été mentionné à quelques reprises. Je n'ai jamais travaillé sur une affaire qui portait directement sur la Banque de Crédit et de Commerce en tant que suspect.

M. Gray: Vous n'avez donc jamais travaillé à des affaires impliquant la BCCC, à part celle où son nom a été mentionné, comme vous le dites. Que dois-je comprendre? Je ne connais pas très bien ce genre de langage.

M. Sargent: Il s'agissait d'une enquête sur des activités de blanchiment d'argent qui a dû démarrer au cours de l'été 1988. Ce sont des personnes qui transportaient de l'argent comptant de Vancouver et Toronto jusque dans une banque en Suisse qui faisaient l'objet de cette enquête. Au cours de cette enquête, nous avons déterminé, à quelques reprises, que la Banque de Commerce pouvait être associée à ces personnes.

M. Gray: Y a-t-il eu des mesures concrètes de prise contre la Banque?

M. Sargent: Non, il n'y en a pas eues—à ma connaissance tout au moins.

M. Gray: Avez-vous communiqué vos conclusions concernant le rôle de la BCCC au bureau du Surintendant des institutions financières?

M. Sargent: Oui.

M. Gray: Et c'était à quelle époque?

M. Sargent: Cela a dû être en février 1989.

M. Gray: Pouvez-vous nous parler du suivi qu'a fait le bureau du Surintendant des institutions financières?

[*Text*]

• 2010

Mr. Sargent: No, I can't. I had a meeting with representatives of the Office of the Superintendent of Financial Institutions to ask their advice on a couple of situations involving the Bank of Credit and Commerce that had presented themselves. We had some discussions about it. We made an agreement to continue to share information back and forth. I went back to the RCMP and reported the contents of the meeting to my superiors at the RCMP. The particular information we were talking about did not resurface, the matter was left with my superiors at the RCMP, and I had no follow-up one way or the other.

Mr. Gray: Again, I don't want to ask questions that may have unfair implications regarding anything, but were you told by your superiors that this matter should not be investigated further?

Mr. Sargent: No, I was not.

Mr. Gray: Well, what happened to the matter?

Mr. Sargent: I'd have to explain in more detail. The investigation, as I indicated earlier, did not specifically surround the Bank of Credit and Commerce. It was a situation where there was a possible association between our suspects and the bank. The associations were not extremely significant, but they were associations. They were enough to raise my concerns as an investigator that it would be necessary to look into the matter a little more.

That caused me to go to the Office of the Superintendent of Financial Institutions and ask them if the information I had received would be, in their mind, suspicious. They said it would be, and we agreed to communicate back and forth. I am talking about the collective "we"; that is, my organization at the time, the RCMP, and the Office of the Superintendent of Financial Institutions. To the best of my knowledge, the RCMP and the office communicate fairly regularly.

Mr. Gray: What I am trying to get at is this. You said that what you found as an investigator, in your view, justified that the matter be looked into a little more. Was anything done, as far as you are aware, subsequent to your discussions with the Office of the Superintendent of Financial Institutions?

Mr. Sargent: The matter I was talking about looking into more was the actual investigation, which involved people other than BCCI. The information presented itself. As I said before, it was suspicious or possibly suspicious. The investigation into the money-laundering activities continued for a period after the February 1989 date I mentioned. It was continued; as far as I know, it wasn't just ended right there.

Mr. Gray: Thank you very much.

Mr. Langdon: Welcome to what sounds like the star chamber but is not meant to be. I think what all of us are trying to get a sense of, and certainly I am speaking for myself, is what has emerged in other jurisdictions with respect to BCCI.

[*Translation*]

M. Sargent: Non, je ne suis pas en mesure de le faire. J'ai assisté à une réunion avec des représentants du Bureau du surintendant des institutions financières pour leur demander conseil au sujet de certaines situations concernant la Banque de crédit et de commerce. Nous avons eu des discussions à ce sujet. Nous nous sommes entendus pour poursuivre nos échanges de renseignements. Je suis revenu à la GRC et fait rapport sur la teneur de nos rencontres à mes supérieurs hiérarchiques. Les éléments dont nous avions parlé n'ont pas été mentionnés par la suite, ce sont mes supérieurs dans la GRC qui ont repris ce dossier et je n'en ai jamais entendu parler après.

M. Gray: Je ne voudrais pas qu'on interprète mes questions comme si je voulais insinuer des choses défavorables, mais je voudrais savoir si vos supérieurs vous ont demandé d'arrêter votre enquête sur ce dossier.

M. Sargent: Non.

M. Gray: Eh bien, qu'est-ce qui s'est passé alors?

M. Sargent: Il faudrait que je vous donne davantage de détails. L'enquête, comme je l'ai mentionné plus haut, ne portait pas précisément sur la Banque de crédit et de commerce. Nous avions affaires à une association possible entre les personnes que nous soupçonnions et la Banque. Ces rapports n'étaient pas importants, mais il y en avait. Ils étaient suffisants pour m'indiquer, à moi enquêteur, qu'il fallait approfondir cette question.

C'est ce qui m'a amené au Bureau du surintendant des institutions financières pour demander si les renseignements que j'avais obtenus étaient, d'après mes interlocuteurs, de nature quelque peu suspecte. Ils m'ont répondu que oui et nous avons convenu de nous tenir au courant. Lorsque je dis «nous», je veux dire mon organisation à l'époque, la GRC, et le Bureau du surintendant des institutions financières. D'après ce que je sais, la GRC et le Bureau s'échangent régulièrement des renseignements.

M. Gray: Voilà où je veux en venir. Vous dites avoir constaté en tant qu'enquêteur qu'il était souhaitable d'approfondir cette question. Êtes-vous au courant de ce qui aurait été fait après vos entretiens avec le Bureau du surintendant des institutions financières?

M. Sargent: D'après moi, la question qu'il fallait approfondir était l'enquête initiale, qui portait sur d'autres cibles que la BCCI. Ces renseignements ont fait surface. Comme je l'ai déjà dit, ils paraissaient suspects ou pouvaient l'être. L'enquête sur les activités de blanchiment d'argent s'est poursuivie pendant un certain temps après la date de février de 1989 que j'ai mentionnée. Elle s'est poursuivie et, pour autant que je sache, elle ne s'est pas arrêtée à ce moment.

M. Gray: Je vous remercie beaucoup.

M. Langdon: Je vous souhaite la bienvenue devant ce qui paraît être le «Grand» inquisiteur, mais ce n'est pas ce que nous voulons être pour vous. Je pense que nous aimerions tous, en ce qui me concerne en tout cas, savoir ce qui s'est passé dans d'autres pays au sujet de la BCCI.

[*Texte*]

There has been testimony in the United States suggesting that there were systematic attempts on the part of BCCI in the United States to circumvent the law by buying into American banks to actively seek growth through money-laundering activities. On the other hand, the Canadian subsidiary head has testified to the committee that this was all happening out there and it had absolutely nothing to do with the Canadian operation. Yet those of us who have talked to Canadian banks have often been told that those Canadian banks were not prepared to deal with the BCCC because of a reputation they had, and we have remarkable testimony from the Canadian Bankers' Association—for the only time we seem able to identify, there was actually a formal letter written by the president of the CBA questioning the licence of one of the members of the CBA.

• 2015

We have to pursue a set of questions with respect to BCCC's operations here somewhat blindly, to try to determine whether this was part of a broad international bank that clearly was, as the CIA described it, a bank of crooks and criminals, or whether the Canadian operation was simply an entity unto itself, representing the Mr. Clean of the operation of the bank internationally. If some of my questions seem to be treading over lines you feel you cannot tread over, please feel free to make that clear.

In the case in which you and BCCC were involved, did any charges result with respect to individuals or commercial entities—aside from BCCC?

Mr. Sargent: I have to qualify my answer there as well. No charges were laid in the Canadian investigation involving BCCC's name. Charges were laid in the United States for various money-laundering infractions involving the same group of people, but again there is a reason. The American legislation is a little different. The CTR, the CMIR reporting requirements in the United States offer them avenues of investigation and prosecution that we do not have in Canada. That was partly responsible for charges being laid there and not being laid here.

Mr. Langdon: What group was charged?

Mr. Sargent: It was a group out of Dallas, Texas. The investigation was known as Operation Sandstorm. It involved a religious group called Ismaili Muslims. I think 11 individuals in Dallas were charged for various infractions under the U.S. code.

Mr. Langdon: Were these same people—based in Dallas, Texas—also involved with BCCC in Canada?

Mr. Sargent: The people in Dallas were associated with people in Canada, and there was a connection, in my mind, between the people in Canada and the people in Dallas to the BCCC.

[*Traduction*]

D'après ce qu'ont déclaré certaines personnes aux États-Unis, la BCCI aurait systématiquement essayé dans ce pays de contourner la loi en acquérant des participations dans des banques américaines pour en augmenter le capital grâce au blanchiment d'argent. Par contre, la direction de la filiale canadienne a déclaré à notre comité que tout cela s'est produit là-bas et qu'elle n'avait rien eu à y voir. Pourtant, ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de parler avec les banques canadiennes se sont souvent entendu dire qu'elles n'étaient pas disposées à faire affaires avec la BCCC en raison de sa réputation; nous avons d'ailleurs à ce propos un témoignage remarquable émanant de l'Association des banquiers canadiens—puisque, pour la première fois, il semble que nous ayons connaissance du fait qu'une lettre officielle a effectivement été envoyée par le président de l'ABC, lettre dans laquelle il remet en cause l'octroi d'un permis d'exploitation de l'un des membres de l'ABC.

Il contient de poser quelque peu à l'aveuglette toute une série de questions au sujet du fonctionnement de la BCCC, de façon à essayer de déterminer si cet établissement faisait partie intégrante d'une banque internationale à ramifications multiples, composée, selon les propres termes de la CIA, d'escrocs et de criminels, ou si l'institution canadienne n'était qu'un établissement autonome qui a gardé les mains propres et qui ne s'est pas mêlée aux opérations internationales de la Banque. Si certaines de mes questions vous paraissent dépasser la limite, n'hésitez pas à me le dire.

Dans l'affaire qui vous a impliqués, vous et la BCCC, est-ce que des accusations ont été portées contre des particuliers ou des sociétés commerciales—à part la BCCC?

M. Sargent: Il me faut, là aussi, moduler ma réponse. Aucune accusation n'a été portée dans le cadre de l'enquête canadienne au sujet de la BCCC. Des accusations ont été portées aux États-Unis au titre de différentes infractions relatives au blanchissage d'argent, mais là encore il y a une raison. La législation américaine est quelque peu différente. Les contrôles exigés aux États-Unis par le CTR et le CMIR permettent de procéder à des enquêtes et d'intenter des poursuites qui ne sont pas possibles au Canada. C'est ce qui explique, en partie, le fait que des accusations aient été portées dans ce pays et non chez nous.

M. Langdon: Quel groupe a été accusé?

M. Sargent: C'était un groupe de Dallas, au Texas. L'enquête a pris le nom Operation Sandstorm ou opération tempête de sable. Elle portait sur un groupe religieux musulman, les Ismaéliens. Il me semble que 11 résidants de Dallas ont été accusés d'avoir commis plusieurs infractions au code des États-Unis.

M. Langdon: Est-ce que ce même groupe—dont le siège se trouve à Dallas, au Texas—avait des liens avec la BCCC au Canada?

M. Sagrent: Ce groupe de Dallas était associé avec des Canadiens, et à mon avis, les responsables canadiens et ceux de Dallas étaient liés avec la BCCC.

[*Text*]

Mr. Langdon: What was the nature of the connection?

Mr. Sargent: It was information that came up during the course of the investigation. I will explain a little about the investigation.

The manner in which the money was moving out of Canada from Vancouver and Toronto was that individuals representing the Ismaili Muslim group, a company called Almega Corporation, Panama, would take cash to the Hastings and Granville branch of the Canadian Imperial Bank of Commerce in Vancouver or to the main branch of the Royal Bank in Toronto. They would deposit cash into a safety deposit box. The next day a bonded courier would arrive at the safety deposit box and meet an individual from this group. The money would be turned over to that individual and transported to Geneva, Switzerland.

The connection to the BCCC that I saw initially was that the Royal Bank safety deposit box opened by these invididuals in Toronto had information on the register that was checked out. There were names of people who could enter the box, obviously. There were addresses that were associated with these people, and there were phone numbers. The reference phone number came back to the Bank of Credit and Commerce corporate office in Toronto, which to me indicated a fairly close connection.

• 2020

Mr. Langdon: Did it come back to a specific individual or to. . .?

Mr. Sargent: No, it was a general number.

Mr. Langdon: Just a general number.

Mr. Sargent: My recollection is that it came back to the corporate office, which would have been on the 40th floor, but I cannot recall the address. I am sorry.

Mr. Langdon: Now, would that have indicated that BCCC was involved in the establishment of the safety deposit boxes for this purpose?

Mr. Sargent: The inference I put on it was that it had to be significant enough, because if there was a problem with the box, this was the number the Royal Bank would call.

Mr. Langdon: Was that the only number they would call?

Mr. Sargent: To my recollection. It might have been one of two numbers. It could have been the only number. Again, it was a long time ago and I have had no connection with the investigation for a couple of years.

Mr. Langdon: Aside from that association, were there any individuals in Canada who were associated with the group in Dallas and who played a role that led you to investigate them?

Mr. Sargent: Well, there were individuals. Again, when we started the investigation. . . How it came about is that we were alerted by the bonded couriers originally. They found the circumstances in which they were moving this money to be suspicious. When the service began, they were given names of people who would be their contact points. One individual was to be in Dallas, Texas, and again his name came back to be associated to the American investigation.

[*Translation*]

M. Langdon: Quelle était la nature de ce lien?

M. Sargent: C'est une information qui est sortie au cours de l'enquête. Je vais vous expliquer rapidement en quoi a consisté l'enquête.

Pour faire sortir l'argent du Canada, à partir de Vancouver et de Toronto, des individus représentant les Ismaéliens, regroupés dans une entreprise du nom d'Almega Corporation, Panama, allaient déposer de l'argent en liquide aux succursales d'Hastings et de Granville de la Banque canadienne impériale de commerce de Vancouver, ou à la succursale principale de la Banque royale à Toronto. Il déposait cet argent en liquide dans un coffre. Le lendemain, un messager en douane se présentait dans la salle des coffres pour rencontrer un représentant du groupe. L'argent lui était remis pour être acheminé jusqu'à Genève, en Suisse.

Le lien avec la BCCC, que j'ai pu d'abord constater, tenait au fait que le coffre de la Banque royale qui avait été ouvert par ces personnes à Toronto comportait un certain nombre de renseignements consignés dans le registre des sorties. Il y avait évidemment le nom des gens qui pouvaient accéder au coffre. Les adresses correspondantes, ainsi que les numéros de téléphone figuraient aussi. Le numéro de téléphone donné en référence renvoyait au siège social de la Banque de crédit et de commerce à Toronto, ce qui était pour moi l'indication qu'il y avait un lien assez étroit.

M. Langdon: Est-ce qu'il renvoyait à une personne en particulier ou à. . .?

M. Sargent: Non, c'était un numéro commun.

M. Langdon: C'était simplement un numéro commun.

M. Sargent: Je me souviens qu'il renvoyait au siège social, qui devait se trouver au 40e étage, mais je ne me souviens plus de l'adresse. Je regrette.

M. Langdon: Cela signifie-t-il que la BCCC a joué un rôle dans l'ouverture du coffre à cette fin?

M. Sargent: J'en ai déduit qu'il y avait une relation assez significative, parce que si un problème surgissait au sujet du coffre, c'est le numéro que devait appeler la Banque royale.

M. Langdon: C'était le seul numéro qu'elle pouvait appeler?

M. Sargent: Si j'ai bonne mémoire. C'était le seul, ou peut-être y en avait-il deux. Là encore, ça ne date pas d'hier et je n'ai plus aucun lien avec l'enquête depuis quelques années.

M. Langdon: Outre cette association, y a-t-il d'autres personnes au Canada qui étaient liées avec ce groupe de Dallas et qui ont joué un rôle qui vous a amené à faire enquête sur elles?

M. Sargent: Oui, il y avait des particuliers. Là encore, lorsque nous avons démarré l'enquête. . . Au départ, ce sont les messagers en douane qui nous ont alertés. Ils trouvaient que tous ces transferts de fonds se faisaient dans des conditions suspectes. Au début, à leur prise de service, on leur avait donné les noms de certaines personnes qu'il leur faudrait contacter. La première résidait à Dallas—et son nom a été cité au cours de l'enquête menée aux États-Unis.

[*Texte*]

The other individual was to be in Canada and turned out to be in Vancouver. His name was also associated with the American investigation, even though he lived in Canada.

I think the thing that associated BCCI, in my mind, was that one phone number. The individual who travelled from Vancouver and actually handed the cash over to the bonded courier also used a reference telephone number, and that was the same phone number that was left as the reference telephone number for the safety deposit box at the Royal Bank in Toronto.

Mr. Langdon: That was the BCCC number.

Mr. Sargent: Exactly. In my mind, there was some sort of connection.

Mr. Langdon: The head office in Toronto.

Mr. Sargent: That is correct.

Mr. Langdon: When you discussed this with OSFI, what was the nature of the questions or the concerns you were raising with them?

Mr. Sargent: I had several conversations with individuals at the Office of the Superintendent of Financial Institutions. One gentleman in particular was actually a reference point if we had questions about financial institutions. He was, I think, the liaison person with the RCMP. Initially what I was concerned with was getting the directorship of the Bank of Credit and Commerce. I guess one of the things I wanted to make sure of was that—

Mr. Langdon: Getting the directorship, in what sense?

Mr. Sargent: Who were the directors of the Canadian operation.

Mr. Langdon: I see.

Mr. Sargent: I was aware of the Bank of Credit and Commerce's reputation at the international level and so was everybody else.

Mr. Langdon: What was that reputation?

Mr. Sargent: I think the recent *MacLean's* article summed it up. They called it the Bank of Crooks and Criminals, or whatever. That seemed to be a reputation that was widely held, particularly in the United States.

I was also aware of the investigation at the time called Operation Sea Chase, which was the investigation into the Bank of Credit and Commerce activity in Tampa, Florida. This ultimately caused some of their mid-level executives in the corporation to be charged for money-laundering activities.

Mr. Langdon: Did the group in Dallas, Texas, have contacts as well with any of BCCI's operations in the United States?

Mr. Sargent: The U.S. customs authority in Dallas, as part of their investigation put. . . I do not know what they call them here; they called them dial number recorders or pen registers. They put them on the phones of their suspects.

[*Traduction*]

L'autre résidait au Canada, plus précisément à Vancouver. Son nom aussi, a été cité au cours de l'enquête menée aux États-Unis, même si cette personne habitait au Canada.

À mon avis, le lien avec la BCCI, c'était ce numéro de téléphone. L'individu qui se déplaçait depuis Vancouver pour remettre personnellement l'argent liquide au messager en douane se servait, lui aussi, d'un numéro de téléphone de référence, et c'était le même que celui qui avait été laissé dans le coffre de la Banque royale à Toronto.

M. Langdon: C'était le numéro de la BCCC.

M. Sargent: En effet. Selon moi, il y avait là, en quelque sorte, un lien.

M. Langdon: Avec le siège social de Toronto.

M. Sargent: C'est exact.

M. Langdon: Lorsque vous en avez parlé avec le BSIF, quelles ont été les questions ou les préoccupations que vous avez soulevées?

M. Sargent: J'ai eu plusieurs entretiens avec des personnes du Bureau du surintendant des institutions financières. L'un des responsables, en particulier, était chargé de nous renseigner si nous nous posions des questions sur un établissement financier. C'était lui, je pense, qui faisait la liaison avec la GRC. À l'origine, ce qui m'intéressait, c'était la direction de la Banque de crédit et de commerce. Je pense que je voulais m'assurer que. . .

M. Langdon: Vous vous intéressiez à cette direction, avais à quel propos?

M. Sargent: Je voulais savoir qui étaient les administrateurs de l'établissement canadien.

M. Langdon: Je comprends.

M. Sargent: Comme tout le monde, je connaissais la réputation de la Banque de crédit et de commerce au niveau international.

M. Langdon: Quelle était cette réputation?

M. Sargent: Je pense que l'article publié récemment par *MacLean* la résume bien. On y parle d'une banque d'escrots et de criminels ou de quelque chose comme ça. Il semble que cette réputation était largement répandue, surtout aux États-Unis.

J'étais aussi au courant de l'enquête menée à l'époque sous le nom de Operation Sea Chase, ou Opération poursuite en mer, qui portait sur les activités de la Banque de crédit et de commerce de Tampa, en Floride. À l'issue de cette enquête, un certain nombre de cadres intermédiaires de l'entreprise ont finalement été accusé d'avoir exercé des activités de blanchiment d'argent.

M. Langdon: Est-ce que le groupe de Dallas trempait aussi dans d'autres activités de la BCCI aux États-Unis?

M. Sargent: Les responsables des douanes des États-Unis à Dallas ont placé, dans le cadre de leur enquête. . . Je ne sais pas comment ça s'appelle ici, mais ce sont des enregistreurs ou des capteurs de numéros de téléphone. On les place sur les téléphones des suspects.

[*Text*]

• 2025

One of the main suspects, in my recollection, out of Dallas, Texas, also called the Bank of Credit and Commerce in Toronto. Our suspects in Vancouver, again, were also associated with Operation Sandstorm in the United States, and also called the Bank of Credit and Commerce in Toronto. After the investigation got going, we put a dial number recorder on their telephone lines as well, by means of a search warrant, of course.

Mr. Langdon: I am sorry to come back to the same question. It was not so much contacts with BCC Canada but contacts with BCCI operations in the United States. Were there any contacts with them that you can recall?

Mr. Sargent: Not that I am aware of, no.

Mr. Langdon: So these individuals were not also banking with them in some part of the United States?

Mr. Sargent: No, not that I am aware of.

Mr. Langdon: Okay. You mentioned that you had the meeting with OSFI. You mentioned that the agreement at the end of that was that information would be shared. What else did OSFI intend to do? Did you get any indication of how they expected to follow this up?

Mr. Sargent: I think it was a situation where I went to them for this particular meeting with one particular piece of information and I asked them a question about this particular piece of information: did it sound incredible; did it sound reasonable? So the inference at the end of the meeting was that based on what happened with that piece of information, they would respond and we would respond accordingly.

Unfortunately, the information was coming from a confidential informant and there was no further information. It was a one-shot deal. The information was such that I felt it was important that I go and at least ask them.

Mr. Langdon: Can I ask you this. As part of your investigations, were you able, ultimately, to determine where this money was coming from, this cash that was being laundered, and where, ultimately, it was going to?

Mr. Sargent: Unfortunately, that was probably the biggest failing in our investigation. The investigation I am referring to, in my mind, was a very large investigation and involved fairly sophisticated money-laundering systems. As you are aware, under Bill C-61, the legislation that came out in January 1989, you have to be able to identify the source of the proceeds to demonstrate that they are criminal proceeds.

While we were investigating these individuals and the corporate entities that they had with them, we probably ran across 20 different countries. It was virtually impossible in the timeframe that we worked on the investigation to determine the source of the proceeds. As far as where it was going, we knew it was going to a particular financial institution in Geneva, Switzerland. There again, we were a little reticent to follow and ask questions in Geneva without knowing who we were talking to. I guess that would be it.

[*Translation*]

Si je me souviens bien, l'un des principaux suspects, a appelé la Banque de crédit de commerce de Toronto depuis Dallas. Nos suspects de Vancouver étaient eux aussi visés par l'opération Tempête de sable aux États-Unis et eux aussi ont appelé la Banque de crédit et de commerce de Toronto. Une fois l'enquête en cours, nous avons aussi placé un enregistreur de numéro sur leur ligne téléphonique, après avoir, bien entendu, obtenu un mandat de perquisition.

M. Langdon: Excusez-moi de revenir à la même question. Ce ne sont là pas tant des contacts avec la BCC Canada, mais des contacts avec les activités de la BCCI aux États-Unis. Vous souvenez-vous s'il y a eu des contacts avec ces gens?

M. Sargent: Non, pas que je me souvienne.

M. Landgon: Ils ne faisaient donc pas d'opérations bancaires ensemble dans certaines régions des États-Unis?

M. Sargent: Non, pas à ma connaissance.

M. Langdon: Parfait! Vous nous avez dit que vous aviez rencontré les responsables du BSIF et que vous vous étiez finalement entendus pour échanger vos renseignements. Le BSIF a-t-il l'intention de faire autre chose? Vous a-t-il dit quelle était la suite qu'il comptait donner à cette affaire?

M. Sargent: Je pense que pour cette occasion, c'est moi qui avait demandé à les rencontrer spécialement parce que je disposais d'un renseignement bien particulier, et je leur ai demandé de se prononcer à son sujet: mon information leur paraissait-elle incroyable; est-ce que cela semblait raisonnable? Il a donc été convenu, à la fin de cette rencontre, que compte tenu du renseignement que je leur avais communiqué, ils allaient réagir et prendre des mesures en conséquence.

Malheureusement, ce renseignement nous venait d'un informateur agissant sous le sceau de la confidentialité et nous n'en avons pas eu d'autre. C'était un renseignement ponctuel. Il était de telle nature que j'ai jugé important d'aller les voir pour les consulter.

M. Langdon: J'aimerais vous poser une question. Dans le cadre de votre enquête, avez-vous finalement réussi à savoir d'où venait cet argent, cet argent en liquide qui était blanchi, et où il aboutissait?

M. Sargent: C'est malheureusement ce qui nous a le plus manqué dans notre enquête. L'enquête dont je parle portait à mon avis sur une énorme entreprise, très complexe, de blanchiment d'argent. Comme vous le savez certainement, les dispositions du projet de loi C-61 qui a été adopté en janvier 1989, exigent qu'on puisse déterminer l'origine de l'argent si l'on veut pouvoir apporter la preuve qu'il s'agit d'argent obtenu de manière criminelle.

Alors que nous faisions enquête sur toutes ces personnes et sur les entreprises auxquelles elles étaient associées, nous avons été mis en présence d'une vingtaine de pays différents. Il était pratiquement impossible, compte tenu des délais dont nous disposions pour mener l'enquête, de déterminer la source de l'argent. Pour ce qui est de la destination, nous savions que l'argent était versé dans un certain établissement financier de Genève. Là encore, nous hésitions un peu à poursuivre l'affaire et à poser des questions à Genève sans savoir à qui nous nous adressions. Voila, je pense, à quoi ressemblait la situation.

[*Texte*]

Mr. Langdon: You talk about this group of Ismaili Muslims. Are you describing them as a religious group, or is this simply a description of the kind of business people they were? Tell us a little more about the group, if you can.

Mr. Sargent: Ismaili Muslims are a particular Muslim sect. They hold the Aga Khan as being the number one person in their religion.

Mr. Langdon: They are also very active business people.

Mr. Sargent: Very active businessmen, and I think that is the difficulty when you are trying to investigate this type of enterprise. As you know, effective money-laundering techniques try to emulate legitimate business as much as possible. The other problem we had in this particular case was that the Ismaili Muslims who live in Canada collect what are called religious tithes and they are allowed to send a quantity of that money out of the country legitimately. It was a certain dollar figure. What we were looking at and watched move through the safety deposit boxes exceeded that amount. But again you are talking about almost a streaming. If these are criminal proceeds—and we only had suspicions—then they were able to make them look very legitimate.

• 2030

Mr. Langdon: How much money are we talking about in total?

Mr. Sargent: The figure we last looked at, in about a nine-to ten-month period, was probably $60 million.

Mr. Langdon: Sixty? Six-zero?

Mr. Sargent: Six-zero.

Mr. Langdon: In your function within the force, did you communicate the results and ongoing progress of this investigation to Mr. Jensen, directly or indirectly?

Mr. Sargent: No. My responsibility was to report directly to Assistant Commissioner Stammler. I believe on occasion the contents of our investigation would have been relayed to Mr. Jensen insofar as his position, for example, okays international travel, and some international travel was involved in this investigation. But as for a direct instance where he was advised, I am not sure.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I would like to ask a question. Since we have you here and I would like to land on your expertise... If I came to you and said, I have come into money and I need it laundered, I need someone to set up a system... Obviously you have talked about ones that get quite complicated, moving through 20 countries, and unless you are part of a sting operation, you will never be able to follow the paper trail. But could you give us maybe course

[*Traduction*]

M. Langdon: Vous nous parlez de ce groupe d'Ismaéliens. Est-ce que vous les décrivez comme un groupe religieux ou s'agit-il tout simplement d'un groupe de gens d'affaires? J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur ce groupe, si c'est possible.

M. Sargent: Les Ismaéliens sont un secte musulmane bien particulière. Ils considèrent que l'Aga Khan est leur chef religieux.

M. Langdon: Ce sont aussi des gens d'affaires très actifs.

M. Sargent: Très actifs, et c'est là la difficulté à mon avis lorsqu'on cherche à faire enquête sur ce type d'entreprise. Vous n'ignorez pas que pour être efficaces, les opérations de blanchiment d'argent doivent ressembler le plus possible à des opérations commerciales légitimes. L'autre difficulté que posait cette affaire en particulier venait du fait que les Ismaéliens qui habitent au Canada recueillent ce qu'on appelle une dîme religieuse qu'ils sont autorisés à faire sortir du pays de façon tout à fait légitime, jusqu'à concurrence d'un certain montant. Un montant d'ailleurs exprimé en dollars. Or, ce que nous voyions passer par les coffres dépassait ce montant. Mais là encore, nous avions affaires à un flux quasiment continu d'argent. Si cet argent était le produit d'activités criminelles—et nous n'avions que des soupçons en ce cas—ces gens réussissaient à donner l'impression qu'il s'agissait d'une activité tout à fait légitime.

M. Langdon: De quelle somme parlons-nous, lorsqu'on fait le total?

M. Sargent: Le dernier chiffre auquel nous sommes arrivés, sur une période de neuf ou 10 mois portait probablement sur une somme de 60 millions de dollars.

M. Langdon: Soixante millions? Avec six zéro?

M. Sargent: C'est ça!

M. Langdon: Dans le cadre de vos fonctions au sein de la police, avez-vous communiqué les progrès et les résultats de cette enquête à M. Jensen, de façon directe ou indirecte?

M. Sargent: Non. Je relevais directement du commissaire adjoint Stammler. Je pense que le contenu de notre enquête devait être, de temps en temps, communiqué à M. Jensen qui, par sa position, devait par exemple autoriser les déplacements internationaux, et j'en sais s'il y en a eus au cours de cette enquête. Mais quant à savoir s'il a été directement informé, je n'en suis pas certain.

Le président suppléant (M. Sobeski): J'ai une question à vous poser. Puisque nous vous avons parmi nous, j'aimerais profiter de votre expérience... Si je m'adresse à vous en vous disant que j'ai de l'argent illégal que je veux blanchir et qu'il me faut quelqu'un pour mettre sur pied un système... Bien évidemment, vous venez de nous parler ici d'un système des plus complexes, qui s'étend à une vingtaine de pays, et à moins de mener une opération d'envergure, il est impossible

[*Text*]

101 in money laundering as to how to set it up and then in a couple of minutes show us how elaborate it is? The follow-up to that question is, as an investigator what are some of the key things you look for that raise the red flags?

Mr. Sargent: Initially, if you had a large sum of cash that you wanted to have moved offshore rather quickly, I guess—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Now, is $60 million small potatoes or big potatoes?

Mr. Sargent: Well, $60 million in my experience was fairly significant. I hope there are not a lot of $60 million—

Mr. Langdon: I think for most of us that would be. . .

Mr. Sargent: Just so I do not confuse, that money did not move through the BCCI. I hope I did not leave that impression.

If I needed some money moved offshore in a hurry, I would probably go to my neighbourhood, friendly currency exchange with a hockey bag full of cash, turn it in, get a bank draft, and fly to my tax haven of choice. The bank draft or whatever other monetary instrument you wanted to pick is easily concealable, and you would be there. That is probably as simple as you can get.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): What are some of the more elaborate ones of those who are in the business of doing it on a long-term basis?

Mr. Sargent: It is a whole process. The biggest problem of criminals is dealing with cash. You have to deal with cash in the first instance, and usually the cash has to flow in two directions, either in furtherance of the particular type of crime—for example, drug trafficking. . . As you know, criminals do not like to deal in credit cards or cheques or those types of things. They want to deal in cash. They do not seem to trust people. The thing is that they have a problem with the cash.

They have a problem with Canadian cash. For example, if you sell drugs in Canada, it is presumed that your customers would pay you in Canadian cash. The problem is that if you go down and buy cocaine, heroin, or your drug of choice, for example, in the United States, or anyplace else for that matter, then probably the currency of choice would be the American dollar. So it is a problem of getting your cash into another form initially, for two reasons. One is in furtherance of the criminal activity; the other is towards your chosen method of concealment. I think the Solicitor General's study quoted the figure that approximately 80% of money laundering has an international component to it in Canada.

[*Translation*]

de remonter toute la filière. J'aimerais cependant que vous nous donniez un cours d'initiation au blanchiment de l'argent en nous indiquant en quelques minutes comment on monte un tel système et quelle en est la complexité. Comme corollaire, j'aimerais que vous nous disiez, en tant qu'enquêteur, quels sont les indices qui vous font dresser l'oreille lorsque vous procédez à ce genre d'enquête.

M. Sargent: Au départ, si vous avez une grosse somme d'argent en liquide que vous voulez sortir assez rapidement du pays, j'imagine. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Je vous interromps; 60 millions de dollars, c'est peu ou c'est beaucoup?

M. Sargent: Si j'en crois mon expérience, disons que 60 millions de dollars, c'est assez gros. J'espère que ce n'est pas souvent que 60 millions de dollars. . .

M. Langdon: J'imagine que pour la plupart d'entre nous ce serait. . .

M. Sargent: Pour que les choses soient claires, je précise que tout cet argent n'a pas transité par la BCCI, et j'espère ne pas vous avoir donné cette impression.

Si j'avais besoin de placer de l'argent à l'étranger en vitesse, je me rendrais probablement et tout simplement au bureau de change de mon quartier avec un sac de hockey plein d'argent que je le lui remettrais en échange d'un mandat bancaire, puis je partirais par le premier avion à destination du paradis fiscal de mon choix. Un mandat bancaire ou tout autre effet monétaire sur lequel s'est arrêté votre choix est facile à cacher. . . le tour est joué. C'est probablement la solution la plus simple.

Le président suppléant (M. Sobeski): En quoi consiste les systèmes plus complexes qui permettent d'opérer à plus long terme?

M. Sargent: C'est tout un mécanisme. Le gros problème des criminels, c'est l'argent liquide. Ils sont obligés de recueillir de l'argent liquide au départ et, en règle générale, cet argent s'éparpille ensuite dans deux directions, soit pour exécuter un type d'activité criminelle particulier—le trafic de drogues par exemple. . . Vous savez que les criminels n'aiment pas traiter avec des cartes de crédit, des chèques ou des instruments financiers de ce type. Ils veulent traiter en argent liquide. Ils ne sont pas enclins à faire confiance aux gens. Le problème, c'est qu'ils ne savent pas que faire de cet argent liquide.

Ils ne savent pas que faire de l'argent canadien. Si, par exemple, vous vendez des drogues au Canada, on peut supposer que vos clients vont vous payer en devise canadienne. Si vous voulez maintenant acheter de la cocaïne, de l'héroïne ou une autre drogue de votre choix, que ce soit aux Etats-Unis ou ailleurs, il est probable que la devise choisie sera le dollar américain. Il vous faut donc, au départ, transformer votre argent liquide pour deux raisons. D'abord, pour continuer à exercer votre activité criminelle, ensuite, pour pouvoir cacher la nature de vos activités. Je pense que, selon la statistique citée dans l'étude du Solliciteur général, 80 p. 100 environ de l'argent blanchi a une composante internationale au Canada.

[*Texte*]

• 2035

In other words, if you are a money launderer, you want to lengthen the trail between the criminal activity and the money you ultimately want to use. One effective way of doing that is sending those proceeds offshore. Is that what you're looking for? Do you want me to go on?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): When you talk about lengthening the trail, what does that mean?

Mr. Sargent: For example, you might send the cash to Switzerland, have the money transferred to the Channel Islands, and from there transferred to a corporate entity in the Grand Caymans, and from there lend the money back to your business in Hull, Quebec. That would be a way of legitimizing your criminal proceeds.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The Canadian banking system has a wide network that extends beyond the borders of ten provinces and two territories. The RCMP, I think it was, came in earlier and said Canada was a good place to do business—I am paraphrasing. Does this extensive network make Canada a little more vulnerable?

Mr. Sargent: I think there are several reasons Canada is vulnerable. One is that we are very close to the United States and have a large, undefended border with the United States. If you are a criminal and you want to do business, the United States is a really good place to do it. Therefore, you have a need. You need to get money out of the United States, or you need to get money back into the United States. It's easy to do that from Canada.

The other reason is the one you just cited: we have a state-of-the-art banking system where you can have money transferred around the world instantaneously.

The third reason, and it's a credit to Canada, is that we are recognized as a stable country. For example, until recently, a lot of people in the United States dealt in Panama and had their money transferred back into the United States. Of course, Panama has had some problems with government and is not quite as stable, so it is not perceived as being as good a choice as a country like Canada, which is very stable. You are not worried about your proceeds being nationalized; you are not worried about the government turning over so you can't get access to your money.

There are a lot of reasons why Canada is very, very attractive to the enterprising criminal.

Mr. Gray: In the course of your work in this investigation, did you receive information from American agencies?

Mr. Sargent: Yes, we did.

Mr. Gray: Did you have access to the Price Waterhouse reports?

Mr. Sargent: No, we did not.

Mr. Gray: With respect to the information from other intelligence agencies, did it lead you to any investigations in addition to the one you've been telling us about involving Dallas, Texas?

[*Traduction*]

Autrement dit, celui qui blanchit l'argent va chercher à brouiller les pistes entre l'activité criminelle et l'utilisation ultime de l'argent. Un moyen efficace, pour ce faire, consiste à envoyer l'argent à l'étranger. Ça vous intéresse? Voulez-vous que je continue?

Le président suppléant (M. Sobeski): Qu'entendez-vous par brouiller les pistes, qu'est-ce que ça signifie?

M. Sargent: Il va par exemple envoyer l'argent en Suisse, le faire virer dans les îles de la Manche puis, à partir de là, le transférer dans une entreprise de Grand Caymans avant de le faire aboutir à son entreprise de Hull, au Québec. C'est une façon pour lui de légitimiser le produit d'une activité criminelle.

Le président suppléant (M. Sobeski): Les banques canadiennes possèdent un réseau étendu qui va au-delà des limites des 10 provinces et des deux territoires. Lorsqu'elle a comparu, la GRC, si je ne me trompe, nous a déclaré que le Canada était un lieu tout indiqué pour faire des affaires—c'est en substance ce qu'elle nous a dit. Est-ce que ce réseau étendu rend le Canada un peu plus vulnérable?

M. Sargent: Je considère que le Canada est vulnérable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'il est situé à proximité des États-Unis et qu'il partage avec ce pays une longue frontière non protégée. Un criminel qui veut faire des affaires va tout de suite privilégier les États-Unis. Cela crée donc un besoin. Il a besoin de faire sortir de l'argent des États-Unis, ou d'en faire entrer. Voilà une chose qui est facile à faire à partir du Canada.

Il y a une deuxième raison, celle que vous venez de mentionner: nous disposons d'un réseau bancaire moderne qui permet de virer sur le champs de l'argent dans le monde entier.

La troisième raison, et elle doit être portée au crédit du Canada, c'est que nous sommes reconnus comme un pays stable. Ainsi, il y a peu de temps encore, beaucoup de gens aux États-Unis traitaient avec le Panama et rapatriaient de l'argent aux États-Unis à partir de ce pays. Nous savons tous que le gouvernement du Panama a eu quelques problèmes et que ce pays n'est plus aussi stable aujourd'hui, ce qui fait qu'il n'est plus envisagé a priori, contrairement au Canada qui jouit d'une grande stabilité. Ici, on n'a pas peur d'être nationalisé on ne s'inquiète pas à l'idée que le gouvernement puisse changer d'idée et geler les fonds des particuliers.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles le Canada est un pays particulièrement intéressant pour les criminels qui ont de l'ambition.

M. Gray: Dans le cadre de vos travaux lors de cette enquête, avez-vous bénéficié d'informations fournies par les agences des États-Unis?

M. Sargent: Oui, nous en avons bénéficié.

M. Gray: Avez-vous pu prendre connaissance des rapports de Price Waterhouse?

M. Sargent: Non.

M. Gray: En ce qui concerne l'information fournie par les autres agences de renseignements, est-ce que ça vous a amené à faire enquête sur d'autres groupes que celui de Dallas au Texas, dont vous nous avez parlé?

[*Text*]

Mr. Sargent: Not me personally. I don't recall any other...

Mr. Gray: In your work involving this Dallas, Texas group and its possible Canadian connection, did you work with somebody called Paul Vidosa?

Mr. Sargent: Yes, I did.

Mr. Gray: Could you tell us about that? What did he bring forward to you? What did you use him for?

Mr. Sargent: First of all, we called him as a source agent. It was Mr. Vidosa who we felt might be a connection or a possible "in" with the group in Vancouver. Mr. Vidosa's information was that he had connections in Ottawa that were connected with that group in Vancouver and may be able to get in the door. I think he was, to a certain extent, successful in that regard.

Mr. Gray: What do you mean, he was successful?

Mr. Sargent: He ended up talking to persons who we suspected were involved in the money laundering activity out of Vancouver.

Mr. Gray: What was the result? As conversations?

Mr. Sargent: In what regard?

Mr. Gray: Well, he ended up talking to people. Did he report to you about his discussions?

Mr. Sargent: Yes, he did.

• 2040

Mr. Gray: What did you do about the information he gave you?

Mr. Sargent: Mr. Vidosa's information from the people in Vancouver was fairly limited. It was our hope that we could keep Mr. Vidosa in a position with that group so that they would almost take a liking to him, and through him we would be able to introduce an RCMP undercover operator. That was our intention, and we developed an operational plan to that effect. We were under the impression that the people in Vancouver who were laundering money were experiencing some difficulty with their laundering mechanisms. Of course, we also had inside information at that point in time that the people in Dallas, Texas, were going to experience great difficulty with their laundering operation because the Americans were about to start arresting people in Dallas. So we felt it might be timely to introduce an undercover operator using Mr. Vidosa as the method of introduction.

Mr. Gray: Were the people Mr. Vidosa spoke to in Ottawa employees of BCCI?

Mr. Sargent: There was one particular occasion that Mr. Vidosa claims to have spoken to the manager of the Bank of Credit and Commerce at 50 O'Connor Street. Mr. Vidosa also claimed that in dealing with the people in Vancouver, they would provide him with funds through the Bank of Credit and Commerce.

[*Translation*]

M. Sargent: Pas en ce qui me concerne personnellement. Je ne me rappelle pas d'autres...

M. Gray: Lorsque vous avez enquêté sur ce groupe de Dallas et sur ses ramifications possibles avec le Canada, avez-vous travaillé avec un dénommé Paul Vidosa?

M. Sargent: Oui, en effet.

M. Gray: Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet? Que vous a-t-il communiqué? À quoi vous a-t-il servi?

M. Sargent: Nous l'avons tout d'abord appellé en tant que source de renseignements. Nous avions l'impression que M. Vidosa pouvait avoir des liens ou des rapports privilégiés avec le groupe de Vancouver. M. Vidosa nous a informé qu'il était en relation avec des gens à Ottawa qui étaient eux-mêmes en rapport avec ce groupe de Vancouver et qu'il serait peut-être possible de mettre un pied dans la place. Je pense que jusqu'à un certain point il a réussi dans cette entreprise.

M. Gray: Qu'entendez-vous par «il a réussi»?

M. Sargent: Il a fini par réussir à parler à des gens que nous soupçonnions d'exercer des activités de blanchiment d'argent à partir de Vancouver.

M. Gray: Quel en a été le résultat? En ce qui concerne ces conversations?

M. Sargent: De quel point de vue?

M. Gray: Eh bien, puisqu'il a réussi à parler à des gens, vous a-t-il fait part du contenu de ses discussions.

M. Sargent: Oui.

M. Gray: Qu'avez-vous fait des renseignements qu'il vous a communiqués?

M. Sargent: Les renseignements fournis par M. Vidosa sur ce groupe de Vancouver étaient assez limités. Nous espérions que M. Vidosa pourrait rester au contact de ce groupe de façon que celui-ci le prenne en quelque sorte en sympathie et que nous pourrions, par son intermédiaire, infiltrer un agent clandestin de la GRC. C'était là notre intention et nous avons élaboré un plan d'action pour y parvenir. Nous avions l'impression que ceux qui, à Vancouver, se chargeaient de blanchir l'argent, éprouvaient quelques difficultés avec leur mécanisme de blanchissage. Bien entendu, nous disposions à cette époque de renseignements privilégiés et nous savions que les responsables de Dallas allaient éprouver d'énormes difficultés à blanchir l'argent parce que les Américains s'apprêtaient à arrêter des gens à Dallas. Nous avons donc estimé que c'était le moment d'infiltrer un agent clandestin en se servant de M. Vidosa comme intermédiaire.

M. Gray: Les personnes avec lesquelles s'est entretenu M. Vidosa à Ottawa étaient-elles des employés de la BCCI?

M. Sargent: Dans un cas, en particulier, M. Vidosa affirme avoir parlé au gérant de la Banque de crédit et commerce du 50, rue O'Connor. M. Vidosa a aussi affirmé que lorsqu'il traitait avec les gens de Vancouver, ces derniers lui fournissaient des fonds par l'intermédiaire de la Banque de crédit et de commerce.

[*Texte*]

The difficulty from our perspective was that we were uncertain about the role of the Bank of Credit and Commerce in this whole thing, so we were unable to verify Mr. Vidosa's information concerning the Bank of Credit and Commerce. It was almost a wait-and-see game. We wanted to wait and see how things evolved in the hope that we would be in a position to introduce our undercover operator, who would give us the straight goods.

Mr. Gray: Another thing you could probably tell us about is what the Bank of Credit and Commerce employee in Ottawa had to do with this matter.

Mr. Sargent: First of all, the employee he was talking to, as we understand it, was the manager of the Bank of Credit and Commerce locally.

Mr. Gray: Do you recall his name?

Mr. Sargent: It was Mr. Anwar Khan.

Mr. Gray: I see. You said the Royal Bank was given a phone number, which was that of the Bank of Credit and Commerce, to check on these boxes.

Mr. Sargent: That is correct. It was like a reference phone number left when the boxes were opened.

Mr. Gray: Could you tell me again just exactly what phone number that was.

Mr. Sargent: I do not recall the actual. . .

Mr. Gray: I mean, was it the Ottawa branch?

Mr. Sargent: No, no it was in Toronto.

Mr. Gray: It was the head office in Toronto?

Mr. Sargent: Yes.

Mr. Gray: Was there a name connected with it that the Royal Bank was supposed to ask for?

Mr. Sargent: No. It was just a phone number that was left. For example, if you go in and fill out an application, you leave a phone number where you can be contacted. There was no name.

Mr. Gray: Have you checked to see if that was in fact the number of the. . .?

Mr. Sargent: The number came back to the Bank of Credit and Commerce in Toronto.

Mr. Gray: In the course of the investigation, did anybody purporting to be working for the Royal Bank call the number and raise an issue involving a safety deposit box in this matter to see what happened or would happen?

Mr. Sargent: Do you mean was that done?

Mr. Gray: Yes.

Mr. Sargent: No, it was not.

Mr. Gray: Why not?

Mr. Sargent: We felt it was sufficient at that point in time to know where the number was going back to.

[*Traduction*]

La difficulté, en ce qui nous concernait, venait du fait que nous ne savions pas exactement quel était le rôle de la Banque de crédit et de commerce dans toute cette entreprise, de sorte que nous n'avons pas réussi à vérifier l'information donnée par M. Vidosa au sujet de la BCC. C'était un peu le jeu du chat et de la souris. Nous voulions attendre pour voir comment les choses allaient se dérouler et être en mesure d'infiltrer notre agent clandestin pour que ce dernier puisse tirer les choses au clair.

M. Gray: Il est probable que vous pourriez aussi nous dire ce que cet employé de la Banque de crédit et de commerce à Ottawa avait à voir avec toute cette affaire.

M. Sargent: Tout d'abord, l'employé avec lequel il s'est entretenu, tel que nous comprenions les choses, était le gérant de la succursale locale de la Banque de crédit et de commerce.

M. Gray: Est-ce que vous vous souvenez de son nom?

M. Sargent: C'était M. Anwar Khan.

M. Gray: Je vois. Vous nous avez dit qu'on avait donné à la Banque royale un numéro de téléphone qui correspondait à la Banque de crédit et de commerce, aux fins de vérifications au sujet des coffre-forts.

M. Sargent: C'est exact. C'était comme un numéro de téléphone de référence communiqué à l'ouverture des coffres.

M. Gray: Pouvez-vous me redire quel était exactement ce numéro de téléphone?

M. Sargent: Je ne me souviens pas du numéro exact. . .

M. Gray: Je veux dire par là, s'agissait-il du numéro de la succursale d'Ottawa?

M. Sargent: Non, c'était celui de Toronto.

M. Gray: Celui du Siège social de Toronto?

M. Sargent: Oui.

M. Gray: Ce numéro de téléphone s'accompagnait-il du nom d'une personne que la Banque royale était censée contacter?

M. Sargent: Non! On avait juste laissé un numéro de téléphone. C'est la même chose lorsque vous vous présentez pour remplir une demande et que vous laissez un numéro de téléphone où on peut vous contacter. Non, il n'y avait pas de nom.

M. Gray: Avez-vous vérifié pour vous assurer que c'était effectivement le numéro du. . .?

M. Sargent: Le numéro est renvoyé à celui de la Banque de crédit et de commerce de Toronto.

M. Gray: Au cours de l'enquête, est-ce que quelqu'un déclarant travailler pour le compte de la Banque royale a appelé ce numéro pour poser une question au sujet du coffre fort afin de voir ce qui se passerait?

M. Sargent: Vous me demandez si cela a été fait?

M. Gray: Oui.

M. Sargent: Non, cela n'a pas été fait.

M. Gray: Pourquoi?

M. Sargent: À l'époque, nous avons estimé qu'il suffirait de savoir à quoi renvoyait le numéro de téléphone.

[*Text*]

I think to take a step back, Mr. Gray, it is important to remember that as we got into this money laundering investigation, we had suspicions that this was money-laundering activity. But there was also the possibility that there was a very legitimate explanation for this kind of activity, so we were proceeding very carefully. We did not want to take a chance at phoning a phone number and having somebody get suspicious just for the sake of getting suspicious, because as things were at that point we felt we were at least in a position to monitor very closely what was going on. If, for example, that tipped somebody off and they changed mechanisms mid-stream on us, we would be lost; we would be starting from square one again.

Mr. Gray: When did Paul Vidosa cease working on this file or on this matter?

• 2045

Mr. Sargent: It would have been approximately May 1989.

Mr. Gray: Why was that?

Mr. Sargent: Until May 1989 the investigation was co-ordinated out of headquarters in Ottawa. Along with another member of the force, I was the co-ordinator. In May 1989 Assistant Commissioner Stammler switched that and put E Division, which is Vancouver—economic crime—in charge. They were responsible for the investigation. From that point on, I was not involved in the investigation either.

Mr. Gray: So far, even though people in Dallas were convicted by the American authorities, nobody in Canada has been charged or convicted.

Mr. Sargent: As I told Mr. Langdon, the bulk of the charges, as I recall, in Dallas were with respect to non-reporting. I think it is section 31 of the U.S. code.

Mr. Gray: Does every amount over $10,000 in cash have to be reported?

Mr. Sargent: That is correct. The offence is complete once the non-reporting occurs. They spent about 18 months doing this investigation. The thing I found sort of interesting is that they never got to the source of the funds either.

Mr. Gray: Is this investigation in Canada ongoing?

Mr. Sargent: I do not know. I have been out of the force for about 18 months now.

Mr. Gray: Now, one final question. When you spoke to your contact at the Office of the Superintendent of Financial Institutions, did you pass on all this information that you have give us today: the phone number of the headquarters in Toronto; the allegation by Mr. Vidosa that he spoke about this matter—I presume it was about this matter—with the manager of the Ottawa branch of the Bank of Credit and Commerce?

Mr. Sargent: We expressed the concern we had about the Bank of Credit and Commerce and we queried them on one specific item that was of concern. The problem is that even with the one particular item that I am talking about, and I will explain it to you if you want—

[*Translation*]

Pour revenir un peu en arrière, monsieur Gray, il est important de se souvenir que lorsque nous avons lancé cette enquête sur le blanchiment d'argent, nous avions certes des soupçons, mais il était aussi possible qu'il y avait une explication logique et que l'activité soit tout à fait légitime, de sorte que nous avancions avec une extrême prudence. Nous ne voulions pas prendre le risque d'appeler un numéro de téléphone et d'éveiller les soupçons de quelqu'un pour le plaisir, parce que de la façon dont se déroulait alors l'enquête, nous nous sentions au moins en mesure de surveiller de près ce qui se passait. Imaginez, par exemple, que nous ayons mis la puce à l'oreille à quelqu'un et que l'on nous change tous les mécanismes en plein milieu du jeu, nous n'aurions su plus quoi faire; il aurait fallu tout recommencer à zéro.

M. Gray: À quel moment Paul Vidosa a t-il cessé de travailler sur ce dossier ou sur cette affaire?

M. Sargent: Ça doit être vers le mois de mai 1989.

M. Gray: À quelle époque?

M. Sargent: Jusqu'en mai 1989, l'enquête était coordonnée à partir du quartier général d'Ottawa. J'en étais le coordonnateur avec un autre membre du Corps policier. En mai 1989, le sous-commissaire Stammler a changé le système et confié l'enquête à la Division E, celle de Vancouver — section des délits commerciaux. Ce sont les responsables de là bas qui se sont chargés de l'enquête. À partir de ce moment-là, je n'y ai plus participé.

NM. Gray: Pour l'instant, les gens de Dallas ont été condamnés par les autorités américaines, mais personne n'a encore été inculpé ni reconnu coupable au Canada.

M. Sargent: Comme je l'ai indiqué à M. Langdon, les principaux chefs d'accusation à Dallas, portaient si je me souviens bien, sur l'absence de déclaration. Ça relève, je crois, de l'article 31 du Code des États-Unis.

M. Gray: Toutes les sommes de plus de 10,000$ versées en espèces ne doivent-elles pas être déclarées?

M. Sargent: C'est exact. Il y a infraction lorsqu'on ne fait pas cette déclaration. L'enquête a duré environ 18 mois. J'ai relevé avec intérêt qu'on peut ne pas retrouver l'origine des fonds.

M. Gray: Est-ce que l'enquête au Canada se poursuit?

M. Sargent: Je n'en sais rien. Ça fait maintenant environ 18 mois que j'ai quitté la GRC.

M. Gray: Une dernière question. Lorsque vous avez communiqué avec la personne avec laquelle vous étiez en contact au bureau du Surintendant des institutions financières, lui aviez-vous transmis tous les renseignements que vous venez de nous donner aujourd'hui: le numéro de téléphone du siège social de Toronto; l'allégation de M. Vidosa, affirmant qu'il avait parlé de l'affaire—je présume que c'est de cette affaire-là dont il s'agit—avec le gérant de la succursale de la Banque de crédit et de commerce à Ottawa?

M. Sargent: Nous lui avons fait part de nos inquiétudes au sujet de la Banque de crédit et de commerce et l'avons interrogé sur un point précis qui nous tracassait. La difficulté, c'est que même sur ce point précis auquel je me réfère, et je peux vous l'exposer si vous le voulez. . .

[*Texte*]

Mr. Gray: Yes.

Mr. Sargent: The Bank of Credit and Commerce requested the movement of $250,000 cash in the morning and $250,000 cash in the afternoon between its correspondent bank, the Royal Bank, here in Ottawa. I got the information from a contact, and, basically, they were seeking out service to be able to move that money by bonded courier on a daily basis. They were looking for—

Mr. Gray: Between two sites in Ottawa?

Mr. Sargent: Exactly. Between the Bank of Credit and Commerce branch on O'Connor Street and, of course, the Royal Bank, which is a correspondent bank for the Bank of Credit and Commerce. This concerned me. We talked about this a little earlier, that cash becomes a problem for an organization if it is thinking along criminal lines.

My concern was the money moving one way—U.S. funds. Either they had a lot of Canadian cash to change over or they needed to buy U.S. cash. So I asked the Office of the Superintendent of Financial Institutions whether it was unusual, or would it be considered unusual, for the Ottawa branch of the Bank of Credit and Commerce to be dealing in that volume of cash on a daily basis. Their response was that it would be, because it was a branch that had maybe between 2,000 and 3,000 accounts and probably would deal in less than $20,000 in cash on a daily basis. That was my concern. Unfortunately, we never got information that the money started to move, or did not start to move.

Mr. Gray: I have one final question. By the time you left the force, had that aspect of the investigation been terminated?

Mr. Sargent: As of May 1989, I was no longer involved in the investigation. The investigation in its entirety had been transferred to E Division, and I went on to other duties.

• 2050

Mr. Gray: What I am getting at is whether you can tell us whether the investigation of the BCCI involvement had been properly completed and a conclusion reached from the point of view of your force and whether there was no basis for further action.

Mr. Sargent: I am sorry, I cannot answer this question. I do not know what the outcome was of that end of the investigation.

Mr. Gray: It was so long ago and at the time you went off to other duties.

Mr. Sargent: Yes, that was my understanding.

Mr. Langdon: You suggest one concern you might have is that this might be a legitimate activity. Could it have been legitimate activity insofar as it was breaking U.S. laws?

Mr. Sargent: What you are asking is if they were violating U.S. laws to amass funds in Canada and then ship them to Switzerland. Is that it?

[*Traduction*]

M. Gray: Faites!

M. Sargent: La Banque de crédit et de commece avait demandé le transfert de 250,000$ en espèces le matin et de 250,000$ en espèces l'après-midi à son correspondant bancaire, la Banque royale, ici à Ottawa. C'est un de mes informateurs qui m'a donné ce renseignement et il s'agissait essentiellement d'engager un service de messagerie en douanes pouvant effectuer cette opération quotidiennement. Il cherchait. . .

M. Gray: Entre deux établissements d'Ottawa?

M. Sargent: Tout à fait. Entre la succursale de la Banque de crédit et de commerce de la rue O'Connor et, bien entendu, celle de la Banque royale, qui est le correspondant bancaire de la Banque de crédit et de commerce. J'ai trouvé cela intrigant. Nous avons abordé le sujet sur l'heure, l'argent liquide est une source d'ennui pour une organisation qui a des buts criminels.

Mon inquiétude venait du fait que le flux monétaire intervenait toujours dans le même sens—l'argent était échangé contre des dollars américains. Cette organisation avait donc soit beaucoup d'argent liquide canadien à changer, soit un besoin pressant d'argent américain. J'ai donc demandé au bureau du Surintendant des institutions financières s'il était inhabituel, ou si l'on pouvait considérer comme inhabituel, le fait que la succursale de la Banque de crédit et de commerce d'Ottawa transfère quotidiennement de telles quantités d'argent liquide. On m'a répondu que c'était en effet inhabituel, parce que cette succursale avait peut-être 2,000 ou 3,000 comptes et qu'elle ne traitait probablement pas plus de 20,000$ en argent liquide chaque jour. Voilà quelle était mon inquiétude. Malheureusement, nous n'avons jamais pu savoir si l'argent avait finalement été transféré ou pas.

M. Gray: J'ai une dernière question à vous poser. Lorsque vous avez quitté la GRC, est-ce que ce volet de l'enquête était terminé?

M. Sargent: À compter du mois de mai 1989, je n'ai plus participé à l'enquête. Toute l'enquête avait été transférée à la Division E et j'avais assumé d'autres fonctions.

M. Gray: Ce que je veux savoir, c'est si vous pouvez nous dire dans quelle mesure l'enquête sur la participation de la BCCI a été menée à bonne fin et si la GRC en est venue à la conclusion que le dossier est clos.

M. Sargent: Je regrette, mais je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas comment s'est terminée l'enquête.

M. Gray: C'était il y a bien longtemps et à l'époque vous assumiez d'autres fonctions.

M. Sargent: Oui, c'est comme cela que je l'ai compris.

M. Langdon: Vous nous dites que vous avez craint, à un moment donné, qu'il ne se soit agi là d'une activité légitime. Est-ce que cette activité pouvait être légitime si elle allait à l'encontre de la législation américaine?

M. Sargent: Vous me demandez si ces gens enfreignaient la législation américaine en amassant des fonds au Canada pour les envoyer ensuite en Suisse. C'est cela?

[*Text*]

Mr. Langdon: No. You explained the process started in Dallas, Texas, and it is the whole process I am talking about. If we were talking about a legitimate process, would there have been any reason not to report these things in the United States if they were in fact legitimate?

Mr. Sargent: It is a good question. The American end of the investigation was interesting insofar as the Americans introduced an undercover operator as a client of the Ismaili Muslim group in Dallas. On several occasions the American undercover operator went so far as to tell his people who were moving the money that it was drug proceeds. All they in fact did was say they would have to charge a higher rate to move the money because it was drug proceeds and had a higher risk. So the American end of the thing was a little different from ours.

First of all, our problem was that we could not link directly the money from Dallas to any of the proceeds moving out of Canada. By the time the money was moving out of Canada, the majority of the funds were in Canadian funds. When the Americans turned their funds over to the Ismailis in Dallas, they turned over American funds. Some place in between that money got changed, and we do not know where. This was part of the problem. No matter what level of surveillance we conducted, it did not seem to matter. We were unable to pin down exactly what was going on.

I do not want to implicate a religious group or any particular group, but there were certain movements in this community that precluded somebody who was non-Ismaili from being involved in the activity. For example, they could go into their religious centre. Conceivably, somebody monitoring their activity would not be able to know what was going on inside. I am not saying this is where the money was accumulated. We do not know that for a fact.

We had one occasion where money was actually seized coming across the U.S. border at the Pacific highway border crossing just south of Vancouver. I think $1.08 million in U.S. cash was seized. It was one of the couriers who had been identified out of Dallas. He actually lived in Seattle. He would make the trip to the border, come across the border and go about his business. His contact numbers were the people we suspected. The problem is that Canada customs on this particular occasion was extremely efficient and they caught him coming across the border with the cash. Unfortunately, we had surveillance all ready to go. We would have liked to have had the opportunity to watch where the cash went, but unfortunately the best laid plans. . .

Mr. Langdon: An interesting twist to the story. Could I ask you who the head of E Division in Vancouver is if we wanted to follow this up? Who would have been responsible at the time the transfer took place?

Mr. Sargent: The person actually in charge of the Economic Crime Section at the time was Superintendent Moore, but I believe he has retired.

Mr. Langdon: What was his first name?

[*Translation*]

M. Langdon: Non. Vous nous dites que l'affaire a démarré à Dallas, au Texas, et c'est de l'ensemble de l'affaire dont je parle. S'il s'était agi d'opérations légitimes, y aurait-il eu des raisons de ne pas le signaler aux Américains?

M. Sargent: C'est une bonne question. Aux États-Unis, l'enquête était intéressante, en ce sens qu'on a réussi à infiltrer un agent clandestin se présentant comme le client du groupe ismailien de Dallas. À plusieurs reprises, l'agent inflitré aux États-Unis est allé jusqu'à dire à ses correspondants qui effectuaient le transfert de fonds que l'argent était le produit de la vente de drogues. Ils se sont contentés de lui répondre qu'ils devraient alors exiger un taux d'intérêt plus élevé pour transférer l'argent parce que l'argent tiré de la drogue présentait plus de risques. Le volet de l'enquête aux États-Unis était donc différent du nôtre.

Notre difficulté venait tout d'abord du fait que nous ne pouvions pas relier directement l'argent de Dallas à un quelconque transfert d'argent depuis le Canada. Au moment où l'argent sortait du Canada, il se présentait principalement en devises canadiennes. Aux États-Unis, à Dallas, l'argent était remis aux Ismailiens en devises américaines. À un moment ou à un autre, cet argent était changé, et nous ne savons pas où. C'était là en partie le problème. Nous avons essayé différents niveaux de surveillance, cela n'a rien changé. Nous n'avons pas pu mettre véritablement le doigt sur ce qui se passait.

Je ne voudrais pas impliquer une religion ni de groupe en particulier, mais il y avait certaines activités au sein de cette communauté auxquelles ne pouvait pas participer quelqu'un qui n'était pas Ismailien. C'est ainsi qu'il leur arrivait de se rendre dans le temple de leur religion. On conçoit aisément que la personne chargée de surveiller leurs activités ne pouvait pas savoir ce qui se passait à l'intérieur. Je ne dis pas que c'est là que l'argent était rassemblé. Nous n'en savons rien en fait.

En une occasion, nous avons effectivement saisi de l'argent à la frontière avec les États-Unis, le long de la route du Pacifique, juste au sud de Vancouver. Je pense que nous avons saisi là 1,08 million de dollars américains en liquide. Il s'agissait de l'un des passeurs identifiés à Dallas. Il habitait en fait à Seattle. Il se rendait jusqu'à la frontière, la traversait et vaquait à ses occupations. Les numéros de téléphone des personnes avec qui il était en contact correspondaient à ceux des gens que nous soupçonnions. Le malheur, c'est que les douanes canadiennes se sont montrées particulièrement efficaces dans les circonstances et l'ont pris au moment où il traversait la frontière avec l'argent. Nous étions sur le point de déclencher l'opération de surveillance. Nous aurions aimé savoir où allait l'argent, mais malheureusement les meilleurs plans. . .

M. Langdon: Voilà une anecdote intéressante. Puis-je vous demander qui est le chef de la division E à Vancouver au cas où nous voudrions poursuivre l'affaire? Qui était le responsable au moment où le transfert a eu lieu?

M. Sargent: C'est le surintendant Moore qui était en fait à la tête de la section des délits commerciaux à l'époque, mais je crois qu'il a pris sa retraite.

M. Langdon: Quel est son prénom?

[*Texte*]

Mr. Sargent: I am sorry, I do not know.

• 2055

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The committee can find that out.

Mr. Langdon: You suggested that you queried certain people about the BCCC's planned movement of $250,000 morning and afternoon. Were these queries that were pointed at OSFI, or did you actually interview officials of the bank itself?

Mr. Sargent: I actually met with officials from the bank in their offices and asked them.

Mr. Langdon: Which officials and at which branch?

Mr. Sargent: Of OSFI?

Mr. Langdon: No, of the bank.

Mr. Sargent: I am sorry, I misunderstood your question. Did we interview anybody from the BCCI? Is that what you are asking?

Mr. Langdon: Yes.

Mr. Sargent: No.

Mr. Langdon: At no stage. Okay. Did at any point the name of Mr. Pharaon come into this set of transactions or considerations?

Mr. Sargent: I do not recall the name, no.

Mr. Langdon: The Canadian Bankers' Association before you, in fact a number of people have said there is absolutely no evidence of wrongdoing. Would you feel satisfied to make that judgment yourself with respect to BCC's operations here in Canada on the basis of what you have said tonight?

Mr. Sargent: Unfortunately, under the circumstances, I think you still have to... First of all, you have to exercise caution in these matters. I am sure you are more familiar with the legislation than I am, but one thing that caused me concern as an investigator at the time was the undertaking. The fact is that if we caused the reputation of the financial institution, for example, to suffer harm and maybe cause a run on the bank, is the Government of Canada not liable for injury? The problem is—I am not trying to avoid your question—but the situation is that—

Mr. Langdon: Especially since the bank is now wound up and that consideration does not apply.

Mr. Sargent: But the concern when you are doing an investigation like this is that you have to prove beyond a reasonable doubt that these in fact are criminal proceeds. I mentioned before, effective money laundering is a situation where they can liken this activity to legitimate business as much as possible. In this case it was further complicated by the fact that you had a religious organization that had some entitlement to move funds out of the country. Now, they may have exceeded this entitlement. That might have been one possible explanation of this kind of activity. There may have been some aversion to dealing with financial institutions. These were all—

[*Traduction*]

M. Sargent: Je l'ignore, excusez-moi.

Le président suppléant (M. Sobeski): Le comité pourra essayer de trouver la réponse.

M. Langdon: Vous aviez laissé entendre que vous aviez fait des demandes auprès de certaines personnes sur les mouvements prévus de 250,000 dollars en matinée et en après-midi. Ces demandes s'adressaient-elles au BSIF ou avez-vous en fait directement interrogé des responsables de la Banque?

M. Sargent: J'ai en fait rencontré des responsables de la Banque dans leur bureau et leur ai posé la question.

M. Langdon: Quels responsables, et à quelle succursale?

M. Sargent: Du BSIF?

M. Langdon: Non, de la banque.

M. Sargent: Je suis désolé, j'avais mal compris votre question. Vous voulez savoir si nous avons interrogé des responsables de la BCCI?

M. Langdon: Oui.

M. Sargent: Non!

M. Langdon: Jamais! Bien. Le nom de M. Pharaon est-il apparu lors de ces transactions ou examens?

M. Sargent: Je ne me souviens pas de ce nom, non.

M. Langdon: L'Association des banquiers canadiens avant vous, et bien d'autres personnes nous ont déclaré qu'il n'y a absolument aucune preuve d'acte illicite. Pourriez-vous porter un tel jugement vous-même à l'égard des opérations de la BCCC ici au Canada après ce que vous avez entendu ce soir?

M. Sargent: Malheureusement, étant donné les circonstances, je pense qu'il faut... Il faut tout d'abord faire preuve de prudence dans ce dossier. Je suis sûr que vous connaissez mieux la loi que moi, mais ce qui m'a inquiété à l'époque en tant qu'enquêteur c'est toute l'organisation de la chose. Ne risquait-on pas de porter atteinte à la réputation d'un établissement financier et, par exemple, d'entraîner sa perte? Le cas échéant, le gouvernement du Canada n'aurait-il pas risqué d'être tenu responsable des conséquences? En fait, je n'essaie pas d'éluder votre question, mais la situation est telle que...

M. Langdon: Surtout maintenant que la banque a été liquidée et que la question ne se pose plus.

M. Sargent: Mais le problème, lorsque vous faites une enquête de ce genre, c'est qu'il vous faut prouver au-delà de tout doute raisonnable que l'argent à une origine criminelle. Comme je vous le disais, lorsqu'on blanchit de l'argent de façon efficace, on peut très bien assimiler l'activité à une affaire aussi légitime que possible. Les choses étaient plus compliquées dans ce cas parce qu'une organisation religieuse avait le droit de sortir des fonds du pays. Mais il se pouvait qu'elle ait outrepassé ces droits, ce qu'aurait été une explication possible de ce type d'activité. Il se peut qu'elle ait eu une certaine aversion à traiter avec des institutions financières. C'était en général...

[*Text*]

Mr. Langdon: You seem to have dealt with a lot of them.

Mr. Sargent: Exactly, and the end result was that they ended up in a financial institution. But these were all things that we tried to consider at the time. The Americans suffered the same problem and they spent 18 months investigating these people and following them all over the United States, and they could not find the source of the proceeds.

Mr. Langdon: People in the United States were charged. Were they convicted?

Mr. Sargent: Yes, they were.

Mr. Langdon: How many people?

Mr. Sargent: It was 11, I believe.

Mr. Gray: What were they convicted of?

Mr. Sargent: Most of the infractions were under section 31 of the U.S. code, and that is the offence of non-reporting, either exporting or importing currency or other monetary instruments. That was the majority of the infractions.

Mr. Langdon: A number of final, small questions, if I could. You noted that there were a number of phone calls that were intercepted to BCCC in Toronto. I believe you said Toronto, or was it Toronto and Vancouver?

Mr. Sargent: It was Toronto.

Mr. Langdon: Who was actually called?

Mr. Sargent: We do not know. The calls were not intercepted. The phone numbers were recorded.

Mr. Langdon: Just the numbers.

Mr. Sargent: There is another problem again that the Americans experienced with this particular group. They speak a particular dialect, and if you did happen to be able to record a conversation you would have great difficulty in being able to understand the conversation. It was very difficult to get translation.

• 2100

Mr. Langdon: Did the calls take place during normal banking hours?

Mr. Sargent: I do not recall. I am sorry.

Mr. Langdon: Testimony in the United States has suggested that a memo was developed by the CIA with respect to BCCI and its international operations. Did you at any stage ever have access to all or part of that memo?

Mr. Sargent: No.

Mr. Langdon: You mentioned that you were aware of Sea Chase in the United States. As you carried your investigations forward, what sort of liaison or contact did you maintain with FBI authorities in Tampa?

Mr. Sargent: Our liaison was actually with U.S. Customs.

[*Translation*]

M. Langdon: Vous semblez avoir eu affaire à un grand nombre d'entre eux.

M. Sargent: Tout à fait et, en définitive, ils se sont rabattus sur une institution financière. Nous avons bien essayé de tenir compte de tout cela à l'époque. Les Américains ont éprouvé les mêmes tourments et ils ont passé 18 mois à enquêter sur des personnes et à les suivre sur tout le territoire des États-Unis sans pouvoir établir d'où provenait cet argent.

M. Langdon: Des accusations ont été portées aux États-Unis. Y a-t-il eu condamnation?

M. Sargent: Oui.

M. Langdon: Combien de personnes ont été condamnées?

M. Sargent: Je crois qu'il y en a eu onze.

M. Gray: De quoi ont-elles été reconnues coupables?

M. Sargent: La plupart des accusations ont été portées en vertu de l'article 31 du code américain, c'est-à-dire pour défaut de faire rapport d'opérations d'exportation ou d'importation de devises ou d'autres instruments monétaires. C'était là l'essentiel des infractions.

M. Langdon: J'aurais quelques dernières petites questions, si vous me le permettez. Vous avez indiqué que plusieurs appels téléphoniques destinés à la BCCC ont été interceptés à Toronto. Je crois que vous avez dit Toronto, à moins qu'il ne se soit agit de Toronto et de Vancouver?

M. Sargent: Il s'agissait de Toronto.

M. Langdon: Qui a-t-on appelé en fait?

M. Sargent: Nous ne le savons pas. Les appels n'ont pas été interceptés. Nous avons simplement noté les numéros de téléphone.

M. Langdon: Simplement les numéros.

M. Sargent: Il y a eu un autre problème auquel les Américains ont été confrontés dans le cas du groupe en question. Ces gens parlent un dialecte particulier et si vous aviez réussi à enregistrer une conversation, vous auriez eu énormément de difficulté à pouvoir comprendre. Il a été très difficile d'en obtenir la traduction.

M. Langdon: Les appels ont-ils eu lieu pendant les heures normales d'ouverture des banques?

M. Sargent: Je ne m'en souviens pas, je le regrette.

M. Langdon: D'après les témoignages recueillis aux États-Unis, il semblerait que la CIA ait rédigé une note à propos de la BCCI et de ses opérations internationales. Avez-vous, à un moment donné, pu prendre connaissance de tout ou partie de cette note?

M. Sargent: Non.

M. Langdon: Vous avez dit que vous étiez au courant de l'opération poursuite en mer aux États-Unis. Dans le cours de votre enquête, quel genre de relation ou de contact entreteniez-vous avec les responsables du FBI, à Tampa?

M. Sargent: Nous étions en fait en rapport avec les Douanes américaines.

[*Texte*]

At the start of our investigation, we had a meeting with U.S. Customs based out of Dallas.

As for the Sea Chase aspect of the investigation, being aware of it and reading a case report of Sea Chase was about the extent of my involvement.

Mr. Langdon: So you had no contact back and forth with the people who were directly involved.

Mr. Sargent: No.

Mr. Langdon: With respect to Mr. Vidosa and the BCCC operation here in Ottawa, what sorts of conversations took place with Anwar Khan?

Mr. Sargent: My recollection—again this is according to Mr. Vidosa—is that he was directed to the Bank of Credit and Commerce by his local contacts. He was to meet with Mr. Khan. Because of the difficulty with the location—obviously not being a client or not having business in the bank would have made it very difficult to cover the meet—Mr. Vidosa went on his own. He had some conversations with Mr. Khan that seemed to be fairly specific. Again, he reported to us that Mr. Khan had offered him a particular financial arrangement as long as he was doing business with them.

Mr. Langdon: A particular financial arrangement in what sense?

Mr. Sargent: An unlimited line of credit.

Mr. Langdon: Was this related to money-laundering activity or. . .?

Mr. Sargent: The conversation seemed to deal in vagaries. There was no real explanation of what that business entailed. We assumed it could be with respect to money laundering.

Mr. Langdon: Who were the local contacts who had suggested that Mr. Vidosa contact BCCC in Ottawa?

Mr. Sargent: They were local businessmen.

Mr. Langdon: In the Ismaili Muslim. . .?

Mr. Sargent: No, they were not. They were actually in the Lebanese community.

Mr. Langdon: Can you be any more specific about how they happened to become part of what is a widening set of characters?

Mr. Sargent: Again, how we came to use Mr. Vidosa—at least in the short term—was that his contacts in the local Lebanese community had directed him in a particular fashion.

Mr. Langdon: Directed him in what sense?

Mr. Sargent: They asked him if he could arrange for some business dealings with people on the west coast. He gave himself some credibility—that is, Mr. Vidosa—with us when he provided a couple of contact phone numbers that were extremely significant in our investigation.

Mr. Langdon: Why were they significant?

[*Traduction*]

Au début de notre enquête, nous avons rencontré des responsables des Douanes américaines dont le siège se trouvait à Dallas.

Pour ce qui est du volet Poursuite en mer, j'étais au courant de la question et j'avais lu une étude de cas. Mes rapports avec cette opération se sont limités à cela.

M. Langdon: Vous n'avez donc pas eu de contacts suivis avec ceux qui étaient directement concernés.

M. Sargent: Non.

M. Langdon: Pour ce qui est de M. Vidosa et de l'agence de la BCCC ici à Ottawa, quels types de conversions avez-vous eu avec Anwar Khan?

M. Sargent: Si j'ai bonne mémoire—et encore une fois c'est ce qu'a dit M. Vidosa—il a été orienté vers la Banque de credit et de commerce par des contacts locaux. Il devait rencontrer M. Khan. En raison de difficultés d'ordre géographique—il est évident qu'il aurait été très difficile d'organiser une réunion officielle étant donné qu'il n'était pas un client et qu'il ne faisait pas affaire avec la Banque—M. Vidosa s'y est rendu de son propre chef. Il a eu quelques conversations avec M. Khan, qui semblent avoir été assez précises. Encore une fois, il nous a dit que M. Khan lui avait proposé un arrangement financier particulier s'il faisait affaire avec eux.

M. Langdon: Un arrangement financier particulier de quel ordre?

M. Sargent: Une ligne de crédit illimitée.

M. Langdon: Cela avait-il un rapport avec les activités de blanchiment de l'argent ou. . .?

M. Sargent: La conversation semble avoir été assez fantaisiste. Il n'y a pas eu d'explication véritable quant à la nature de ces affaires. Nous avons supposé qu'il pouvait s'agir de blanchiment d'argent.

M. Langdon: Qui étaient les contacts locaux qui avaient suggéré à M. Vidosa de s'adresser à la BCCC à Ottawa?

M. Sargent: Il s'agit d'hommes d'affaires du coin.

M. Landgon: Appartenant à la communauté ismaélienne. . .?

M. Sargent: Non. Ils appartenaient en fait à la communauté libanaise.

M. Langdon: Pouvez-vous nous être un peu plus précis sur leur arrivée dans ce tableau de plus en plus imposant?

M. Sargent: Encore une fois, nous en sommes venus à nous servir de M. Vidosa—du moins, à court terme—parce que ses contacts qui appartenaient à la communauté libanaise locale l'avaient orienté de façon particulière.

M. Langdon: Orienté dans quel sens?

M. Sargent: Ils lui ont demandé s'il pouvait arranger certaines affaires avec des gens de la côte ouest. M. Vidosa nous a semblé digne de foi quand il nous a fourni quelques numéros de téléphone de contacts qui ont été très importants pour notre enquête.

M. Langdon: Pourquoi l'ont-ils été?

[*Text*]

Mr. Sargent: One was a phone number to what we considered to be the main player, and it was an unpublished phone number.

Mr. Langdon: A main player here in Canada?

Mr. Sargent: In Canada, yes.

Mr. Langdon: Was that main player here in Canada part of the Lebanese community?

Mr. Sargent: No. It was an Ismaili Muslim.

• 2105

We inferred that Mr. Vidosa had some status in this organization sufficient to allow him to get that phone number.

Mr. Langdon: What was the other phone number?

Mr. Sargent: It was a business in Vancouver. Again, it was an Ismaili business.

Mr. Langdon: Who actually filled out the application form for the safety deposit box? What name was given? What address?

Mr. Sargent: I knew it at one time, but I can't recall it. There were actually three names on the application, as I recall. I am not sure which one was actually the owner of the box.

Mr. Langdon: Were any of them actually working for or connected with BCCC?

Mr. Sargent: There are no names I am aware of that were connected with BCCC.

Mr. Langdon: We've heard from previous testimony from the RCMP that they felt they didn't have the resources to be able to actually do money laundering investigations involving a bank, that it should be the responsibility of the regulator. We've heard from OSFI in turn that this was not something they felt they had the resources to do. They felt it should be the responsibility of the RCMP because it was a criminal matter.

Did either of you on either side have sufficient resources to be able to pursue this question of whether BCCI itself here in Canada was actively engaged in trying to promote money laundering?

Mr. Sargent: I have some very strong opinions about that. This investigation, in my mind, was a major investigation. There were only two full-time investigators doing the investigation, and I think it required more. I think it required a task force to actually do this thing properly. It required a task force not only of police officers, but also of the best people you could find, the experts in the various aspects—whether it be from the Office of the Superintendent of Financial Institutions, from the Department of Justice, from the Canadian Bankers' Association—people who knew their way around the particular entity we were looking at.

I am editorializing here a little, but I think that to be successful, there has to be a realization that these are very, very complex, labour-intensive, costly investigations. To do them properly you have to put the proper resources into them.

[*Translation*]

M. Sargent: L'un était le numéro de téléphone de celui que nous considérions comme le principal intéressé et c'était un numéro non publié.

M. Langdon: Un principal intéressé ici au Canada?

M. Sargent: Au Canada, oui.

M. Langdon: Ce principal intéressé du Canada appartenait-il à la communauté libanaise?

M. Sargent: Non, à la communauté ismaélienne.

Nous avons déduit que M. Vidosa avait suffisamment d'importance dans l'organisation pour pouvoir obtenir ce numéro de téléphone.

M. Langdon: Qu'en est-il de l'autre numéro de téléphone?

M. Sargent: Il s'agit d'une entreprise de Vancouver, ismaélienne elle aussi.

M. Langdon: Qui a en fait rempli le formulaire pour demander un coffre? Quel nom avait été donné? Quelle adresse?

M. Sargent: Je l'ai su, mais je ne m'en souviens pas. Je crois en fait me souvenir que trois noms apparaissaient sur la demande. Je ne sais plus trop qui était le détenteur du coffre.

M. Langdon: Certains travaillaient-ils ensuite avec la BCCC ou étaient-ils apparentés à la Banque?

M. Sargent: À ce que je sache, aucun nom n'était lié à la BCCC.

M. Langdon: D'après les témoignages précédents de la GRC, il semble que la Gendarmerie Royale ne disposait pas des ressources suffisantes pour enquêter sur le blanchiment de l'argent impliquant une banque et que cela devait être la responsabilité de l'organisme de règlementation. Par contre, un témoin de la BSIF nous a dit que plus le Bureau n'estimait qu'avoir les ressources nécessaires pour faire ce genre de chose. Il estimait que la responsabilité en revenait à la GRC parce qu'il s'agissait d'une affaire criminelle.

Aviez-vous, d'une part ou d'autre, suffisamment de ressources pour essayer de voir si la BCCC s'occupait activement ici au Canada d'essayer d'encourager le blanchiment de l'argent?

M. Sargent: J'ai ma petite idée sur la question. Il s'agissait là, à mon avis, d'une enquête importante. Seuls deux enquêteurs étaient chargés de ce travail à plein temps et je crois qu'il en aurait fallu davantage. Je pense qu'il aurait en fait fallu un groupe de travail pour s'acquitter de cette tâche, comme il se devait. Il aurait fallu un groupe de travail non seulement composé de policiers, mais également des plus grands experts que vous puissiez trouver dans les divers aspects qui nous intéressaient—que ce soit du Bureau du surintendant des institutions financières, du ministère de la Justice, de l'Association des banquiers canadiens—autrement dit, des gens qui savaient comment s'y prendre avec l'organisme étudié.

Je me permets ici une petite digression, mais je pense que, pour réussir, il faut comprendre qu'il s'agit là d'enquêtes très complexes, coûteuses et demandant un personnel nombreux. Pour les mener à bien, il faut pouvoir bénéficier des ressources nécessaires.

[*Texte*]

Mr. Langdon: So you feel that really you didn't have the proper resources to be able to follow up the concerns and questions about BCCC that came to you in this investigation.

Mr. Sargent: We seem to be in an age now when everybody is asked to do more with less, and I think that's probably the scenario we suffered from. We sure could have used more help at the time.

Mr. Langdon: Did you request more help?

Mr. Sargent: Yes, and it wasn't available.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you, Mr. Sargent. You came on about 68 minutes ago not sure why you were coming forward.

Mr. Sargent: I have a better idea now.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I think we all have a better idea now, and I thank you for coming forward.

Mr. Langdon: There is the question of who is coming as witnesses on Thursday.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): On Thursday the RCMP will be appearing.

• 2110

Mr. Langdon: I think you mentioned to me that Mr. Anwar Khan, who had originally been scheduled to appear, had declined to do so. Is that correct?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): That is correct.

Mr. Langdon: I wonder if we could get an update with respect to Mr. Jensen, too. The question was raised whether he was prepared to testify.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): My understanding is that Mr. Jensen was approached but, while reluctant, did not indicate a definite no and said that if we talked to him, likely he would appear.

Mr. Langdon: I wonder if, as a first step, the chairman could approach Mr. Khan and make the same kind of case to him.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Okay.

Mr. Langdon: I certainly would be prepared to move a motion to subpoena him if he is not willing to appear.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you, gentlemen.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Langdon: Vous estimez donc que vous n'avez pas vraiment eu les ressources voulues pour pouvoir étudier les problèmes et les questions, en rapport avec la BCCC, que vous rencontriez au fur et à mesure de votre enquête.

M. Sargent: Il semble qu'on soit arrivé à une époque où on demande à tout le monde de faire plus avec moins et c'est sans doute de cette situation dont nous avons souffert. Des ressources supplémentaires nous auraient sans doute été utiles à ce moment-là.

M. Langdon: En avez-vous demandé davantage?

M. Sargent: Oui, et il n'y en avait pas de disponibles.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci, monsieur Sargent. Vous êtes arrivé il y a environ 68 minutes en ne sachant pas trop pourquoi vous veniez.

M. Sargent: J'en ai une meilleure idée maintenant.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je crois que nous en avons tous une meilleure idée maintenant et je vous remercie d'être venu.

M. Langdon: Il reste la question des témoins de jeudi.

Le président suppléant (M. Sobeski): C'est la GRC qui doit comparaître jeudi.

M. Langdon: Il me semble que vous m'avez signalé que M. Anwar Khan, qui devrait comparaître, avait décliné l'invitation. Est-ce exact?

Le président suppléant (M. Sobeski): C'est exact.

M. Langdon: Je me demande s'il serait possible de savoir où nous en sommes également avec M. Jensen. Quelqu'un a demandé s'il était prêt à venir témoigner.

Le président suppléant (M. Sobeski): Si j'ai bien compris, on a pris contact avec M. Jensen mais, s'il s'est montré réticent, il n'a pas refusé catégoriquement et a indiqué que si on lui en parlait, il comparaîtrait probablement.

M. Langdon: Je me demande si le président pourrait, comme première étape, prendre contact avec M. Khan pour lui donner les mêmes explications.

Le président suppléant (M. Sobeski): Très bien.

M. Langdon: Je serais tout à fait prêt à proposer une motion de citation à comparaître s'il n'est pas décidé à venir.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci, messieurs.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Bankers' Association:

Helen Sinclair, President and Chief Executive Officer;

William Randle, Assistant General Counsel and Foreign Bank Secretary.

From Peat Marwick Thorne Inc.:

Brian Sargent, Senior Manager.

From Scott & Aylen:

Peter Doody, Lawyer.

TÉMOINS

De l'Association des banquiers canadiens:

Helen Sinclair, présidente et chef de la direction;

William Randle, chef adjoint du contentieux et secrétaire aux banques étrangères.

De Peat Marwick Thorne Inc.:

Brian Sargent, gérant principal.

De Scott & Aylen:

Peter Doody, avocat.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, October 1, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mardi 1er octobre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposé sur le contrôle des dépenses

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
OCT 30 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24129

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 1, 1991
(13)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, and René Soetens.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Office of the Auditor General of Canada: Denis Desautels, Auditor General; Ronald Thompson, Assistant Auditor General.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991—Issue No. 4*).

The Committee proceeded to discuss future business.

Denis Desautels made a statement and, with the other witness from the Office of the Auditor General of Canada, answered questions.

At 5:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 1er OCTOBRE 1991
(13)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 15 h 40, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski et René Soetens.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: Du Bureau du Vérificateur général du Canada: Denis Desautels, vérificateur général; Ronald Thompson, vérificateur général adjoint.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude d'un avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule nº 4*).

Le Comité délibère de ses travaux.

Denis Desautels fait un exposé puis, avec l'autre témoin du Bureau du Vérificateur général, répond aux questions.

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Appartus*]

Tuesday, October 1, 1991

• 1539

The Chairman: I call the meeting to order. We are continuing our examination of the proposed spending control act. Today we have witnesses from the Auditor General's Office.

Before I proceed with that, for the benefit of members who are here I would like to mention a little bit about the future agenda so that you have an idea of what is in store, because you may not necessarily have the official notices.

Since we have no witnesses scheduled for tomorrow afternoon's meeting, I asked the clerk to call a meeting to discuss future business, in particular, what we are going to do about this subject and where we are going. As well, there are a variety of other matters on which we should at least try to determine where we are and how we are going to resolve and complete them, among other things. I have scheduled that for tomorrow.

• 1540

On Thursday we have BCCI matters. Next Wednesday and Thursday we have a series of witnesses on the spending control proposal, and that will exhaust all the witnesses who have indicated their willingness to come. So at the moment we will complete all the witnesses next Thursday. At the moment, no meeting is scheduled for Monday or Tuesday, but that might change by tomorrow. I will advise you after I have talked to the clerk.

We could perhaps ask Mr. Desautels to proceed with his opening remarks, and after that we will try to ask some questions.

Mr. Denis Desautels (Auditor General of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I am accompanied by Mr. Ron Thompson, who is an Assistant Auditor General in our office particularly responsible for the Public Accounts of Canada.

Mr. Chairman, thank you for inviting me to appear before you today. The subject of this hearing, the proposed spending control act, is one of the policy decisions announced by the Minister of Finance in last January's budget to reduce the government's annual deficit and the growth in the public debt. In that budget the minister announced a fiscal course of action to deal with the situation based on certain economic assumptions and financial forecasts. The minister's plan calls for interest and inflation rates to fall over the next several years and for the deficit to decline to about $6.5 billion by 1995-96. This would be a far cry from the $28-billion to $30-billion levels of recent years.

My office is quite familiar with the government's financial condition, because we audit the government's overall financial statements. These statements, which appear in section 2 of volume I of the Public Accounts of Canada,

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 1er octobre 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous continuons notre examen de la loi proposée sur le contrôle des dépenses. Aujourd'hui, nous accueillons les témoins du Bureau du vérificateur général.

Mais tout d'abord, j'aimerais parler un peu des travaux futurs, pour que les députés qui sont ici puissent avoir une idée de ce qui s'en vient, étant donné que vous n'avez pas forcément reçu les avis officiels.

Étant donné que nous n'avons pas de témoins pour la réunion de demain après-midi, j'ai demandé à la greffière de convoquer une réunion concernant nos travaux futurs. Notamment, il nous faut discuter de ce que nous allons faire à propos de cette question et de l'orientation de nos activités. En outre, il y a diverses autres questions pour lesquelles nous devrions au moins essayer de déterminer à quelle étape nous sommes rendus et comment nous allons les résoudre. J'ai fixé une réunion à cette fin pour demain.

Jeudi, nous avons la question de la BCCI à étudier. Mercredi et jeudi prochains, nous accueillerons plusieurs témoins au sujet de la loi proposée sur le contrôle des dépenses. Ce sont les derniers témoins qui ont accepté de comparaître. À l'heure actuelle, il semble donc que nous aurons fini d'entendre tous les témoins jeudi prochain. Pour le moment, on n'a fixé aucune réunion pour lundi ou mardi, mais cela pourrait changer d'ici à demain. Je vous informerai après avoir consulté la greffière.

J'aimerais demander à M. Desautels de faire sa déclaration d'ouverture, et ensuite nous allons essayer de poser quelques questions.

M. Denis Desautels (vérificateur général du Canada): Merci, monsieur le président. Je suis accompagné par M. Ron Thompson, qui est le vérificateur général adjoint qui s'occupe surtout des Comptes publics du Canada.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. L'objet de cette audience—la loi proposée sur le contrôle des dépenses—est l'une des décisions de principe annoncées par le ministre des Finances dans son budget de janvier dernier afin de réduire les déficits annuels de l'État et l'alourdissement de la dette publique. Dans ce budget, le ministre a annoncé un plan financier pour faire face à la situation, plan qui repose sur certaines hypothèses économiques et prévisions financières. Le plan du ministre suppose que les taux d'intérêt et d'inflation chuteront au cours des prochaines années et que le déficit baissera et atteindra environ 6,5 milliards de dollars en 1995-1996. On serait bien loin des déficits de 28 à 30 milliards de dollars des dernières années.

Mon bureau connaît assez bien la situation financière du gouvernement, puisqu'il vérifie ses états financiers. Ces états, qui figurent à la section 2 du volume 1 des Comptes publics du Canada, montrent le déficit du gouvernement pour

[*Texte*]

report the government's deficit for the year and the debts that have accumulated to the end of the year. The purpose of our audit is to assure readers that the financial statements can be relied on to inform and not mislead.

We also audit individual departments and agencies. In doing so, we report on issues such as controls over the public purse, compliance with authorities, and whether programs have been administered with due regard to value for money. In all of this our focus is on the implementation of policy, not on the merits of policy. We recognize that it is your responsibility, and not ours, to assess, comment on, and debate the pros and cons of proposed policies. I would respectfully request that you bear this distinction in mind during today's hearing.

Mr. Manley (Ottawa South): That is no problem.

Mr. Desautels: The comments and suggestions that follow are confined to implementation aspects of the proposed spending control act. They do not deal with the merits of the policy behind the proposal.

From our perspective, we want to focus our comments today on three fundamental issues that should be taken into consideration in your examination of this proposed bill. They are, first, the need for appropriate accounting and fair reporting; second, the need for effective controls within government; and third, the need for rigorous parliamentary scrutiny at budget time. I would like to begin by commenting on the need for appropriate accounting and fair reporting.

La Loi proposée fixe des limites sur un type particulier de dépenses publiques qu'on appelle les *dépenses budgétaires*. Toutefois, il existe d'autres types de dépenses publiques que cette Loi ne couvre pas.

Les dépenses budgétaires figurent dans l'état des résultats du gouvernement appelé *État des recettes et dépenses* et ne comprennent pas, premièrement, les dépenses sur des éléments d'actifs financiers dont les prêts et les dotations en capital de sociétés; deuxièmement, les dépenses déduites des recettes comme le crédit d'impôt pour enfants; troisièmement, les dépenses dites *fiscales*, c'est-à-dire les dépenses que l'État fait lorsqu'il renonce à des recettes et, quatrièmement, les garanties de prêts.

• 1545

De toute évidence, l'application des dispositions de la loi proposée suppose une bonne comptabilisation et une présentation fidèle des dépenses budgétaires.

Mon bureau peut être utile à cet égard. Par exemple, lorsque nous vérifions les états financiers du gouvernement nous examinons, entre autres, si les dépenses budgétaires ont été sous-estimées en raison d'opérations imputées par erreur à d'autres comptes.

[*Traduction*]

l'exercice et le montant des dettes accumulées à la fin de l'exercice. Nous effectuons la vérification de ces états financiers dans le but d'assurer aux lecteurs que l'information qu'ils renferment est fiable et ne les induira pas en erreur.

Nous faisons aussi des vérifications dans les ministères et les organismes. C'est ainsi que nous présentons des rapports sur des sujets comme les contrôles exercés sur les deniers publics, la conformité aux textes réglementaires et dans quelle mesure on administre les programmes avec un souci de l'optimisation des ressources. Ce faisant, nous nous intéressons à l'application des politiques, et non à leur mérite. Nous savons qu'il vous appartient, à vous et non à nous, d'évaluer, de commenter et de débattre le pour et le contre d'une politique proposée. Je vous demanderais donc de bien vouloir garder cette distinction à l'esprit au cours de l'audience d'aujourd'hui.

M. Manley (Ottawa-Sud): Très bien.

M. Desautels: Les commentaires et suggestions qui vont suivre se limitent aux aspects de l'application des dispositions de la loi proposée sur le contrôle des dépenses. Ils n'ont rien à voir avec les mérites de la politique à l'origine de la proposition.

De notre point de vue, nous voulons faire porter aujourd'hui nos commentaires sur trois points fondamentaux que vous devriez prendre en considération au cours de votre examen de ce projet de loi proposé. Il s'agit, premièrement, de la nécessité d'une bonne comptabilisation et d'une présentation fidèle; deuxièmement, de la nécessité de contrôles efficaces au sein de l'administration fédérale, et troisièmement, de la nécessité que le Parlement effectue un examen rigoureux du budget au moment où on le lui soumet. Je voudrais d'abord commenter la nécessité d'une bonne comptabilisation et d'une présentation fidèle.

The proposed act establishes limits on one particular type of government spending—something called "budgetary expenditure". But there are other types of government spending that are not covered by the proposal.

"Budgetary expenditure" is reported on the government's operating statement—the Statement of Revenue and Expenditure. It does not include, first of all, spending on financial assets, including granting loans and investing in corporations; secondly, spending that is offset against revenue, like the child tax credit; thirdly, spending arising from the foregoing of revenues, commonly referred to as "tax expenditures"; and fourthly, loan guarantees.

Clearly, implementation of the proposed act requires that "budgetary expenditure" be accounted for and reported properly.

My office can be of some help in this regard. For example, when we audit the government's financial statements, we look for instances where a budgetary expenditure has been understated as a result of transactions being charged to other accounts in error.

[*Text*]

Nous recherchons les montants inscrits à l'actif qui auraient dû figurer dans les dépenses; les montants déduits des recettes qui auraient dû être inclus dans les dépenses et les montants déduits des dépenses qui auraient dû être inclus dans les recettes ainsi que les garanties de prêt inclues dans le passif éventuel et qui auraient dû être inclues dans les dépenses effectuées parce qu'il faudra probablement les rembourser.

Par conséquent, notre vérification des états financiers du gouvernement fournit la certitude, après fait, que les dépenses budgétaires sont comptabilisées comme il se doit et présentées fidèlement.

Mais ce n'est pas assez. Et c'est ce qui m'amène à vous parler de la deuxième des trois nécessités dont j'aimerais traiter aujourd'hui, la nécessité d'un contôle efficace au sein de l'administration fédérale.

In my view, implementation of the proposed spending control act also requires effective controls within government to guard against the types of errors I have just enumerated, together with other distortions, when preparing the fiscal plan at budget time, when preparing spending proposals for the main and supplementary estimates, and when accounting for transactions.

The Department of Finance is responsible for the budget, the Treasury Board Secretariat for the estimates and the Office of the Comptroller General and Supply and Services Canada are responsible for the accounting and reporting of transactions. In my view, these four central departments should be held primarily responsible for administering the spending control act in a credible manner. Working together, they should ensure that controls are in place to guard against errors in accounting for budgetary expenditure.

They should also be charged with the responsibility of looking for and eliminating any deliberate attempt to distort reported budgetary expenditure through such means as changes in accounting policy or practice, changes in the manner of delivering programs.

Uncorrected errors or distortions that are reflected in the budget will likely filter through to the estimates and may, some 20 months later, crop up in the public accounts. Clearly, relying solely on my audit of the government's financial statements for the integrity of information respecting the spending control act would be akin to closing the barn door after the horse is gone.

It may be an idea for parliamentarians to request the responsible central departments for some form of explicit assurance at budget time that forecasts of budgetary expenditure are presented fairly—I mean, consistently applied in accordance with sound accounting practices and in keeping with both the provisions and the spirit of the spending control act.

Ce qui m'amène à la troisième nécessité dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui, soit la nécessité d'un examen parlementaire rigoureux du budget au moment où il est soumis.

[*Translation*]

We look for amounts shown as assets that should have been included in expenditure; amounts offset against revenue that should have been included in expenditure; amounts offset against expenditure that should have been included in revenue; and loan guarantees shown as contingent liabilities that should have been included in expenditure because payment is likely.

Accordingly, our audit of the government's financial statements provides assurance, after the fact, that budgetary expenditure is accounted for appropriately and reported fairly.

But this is not enough, which brings me to the second of the three needs that I would like to focus on today—the need for effective controls within government.

À mon avis, l'application de la loi proposée sur le contrôle des dépenses nécessite également des contrôles efficaces au sein de l'administration fédérale pour prévenir les erreurs commes celles que je viens d'énumérer et d'autres altérations dans la préparation du plan financier qui fait partie du Budget, dans la préparation des propositions de dépenses pour le Budget des dépenses principal et les budgets des dépenses supplémentaires, et dans la comptabilisation des opérations.

La responsabilité du Budget incombe au ministère des Finances; le Conseil du Trésor est responsable du Budget des dépenses et le Bureau du contrôleur général ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada sont chargés de la comptabilisation et des rapports sur les opérations. À mon avis, ces quatre ministères centraux devraient être les premiers responsables de l'application de la loi proposée sur le contrôle des dépenses d'une manière qui inspire confiance. Ensemble, ils devraient veiller à ce que les contrôles en place éliminent la possibilité d'erreurs de comptabilisation des dépenses budgétaires.

C'est également à eux que devrait revenir la responsabilité de repérer et de contrecarrer toute tentative délibérée de fausser le montant des dépenses budgétaires, par exemple en modifiant une convention ou une pratique comptable, ou en modifiant la façon de mettre en oeuvre les programmes.

Les données erronées ou faussées du Budget risquent fort de se retrouver dans le Budget des dépenses et pourraient, une vingtaine de mois plus tard, ressurgir dans les Comptes publics. De toute évidence, si l'on s'en remettait uniquement à ma vérification des états financiers du gouvernement pour assurer l'intégrité de l'information en ce qui concerne la loi proposée sur le contrôle des dépenses, cela reviendrait à fermer la porte de l'écurie une fois que les chevaux se sont enfuis.

Il y aurait peut-être lieu que les parlementaires demandent aux ministères centraux responsables de leur donner explicitement, au moment du budget, l'assurance que les prévisions de dépenses budgétaires sont présentées fidèlement—je veux dire, appliquées de la même manière, conformément à de saines pratiques comptables—et conformément aux dispositions et à l'esprit de la loi sur le contrôle des dépenses.

And this brings me to the third need that I would like to discuss with you today—the need for rigorous Parliamentary scrutiny at Budget time.

[*Texte*]

Les parlementaires jugeraient peut-être bon de se poser les questions suivantes au moment d'examiner le budget et les lois qui touchent les dépenses: les dépenses budgétaires sont-elles présentées de la même façon d'une année à l'autre? Dans la négative, pourquoi? Les conventions ou pratiques comptables du gouvernement ont-elles changé? Dans l'affirmative, quelles sont les répercussions de ces changements sur la présentation des dépenses budgétaires aux fins de la Loi sur le contrôle des dépenses? La façon de mettre en oeuvre les programmes actuels a-t-elle changé? Par exemple, les subventions directes ont-elles été remplacées par des garanties de prêts ou par des dépenses fiscales?

• 1550

Si des changements ont été apportés à la mise en oeuvre de programmes, quels en sont les motifs et quelle est l'incidence de ces changements sur l'information à fournir en vertu de la Loi sur le contrôle des dépenses?

Les exceptions présentées soit comme des urgences, soit comme une saine pratique de gestion respectent-elles l'esprit et la lettre de la Loi sur le contrôle des dépenses?

Before concluding, Mr. Chairman, I would like to offer one additional observation. I was very pleased to see that the proposed spending control act provides for publication by the government of a comparison between amounts spent and amounts budgeted. For some years my office has been calling for the government to report such a comparison, as recommended by the Canadian Institute of Chartered Accountants' Public Sector Accounting and Auditing Committee.

As the proposed act is refined, you may wish to consider expanding the disclosure requirements to provide for a budget to actual comparison in the government's financial statements and elsewhere in the public accounts, as appropriate, for certain types of expenditures as well as for expenditures in total.

In conclusion, Mr. Chairman, I believe that implementation of the proposed spending control act reinforces three important needs. First, the need for appropriate accounting and fair reporting. Second, the need for effective controls within government. Third, for vigorous parliamentary scrutiny at budget time.

That concludes my opening statement. I would be pleased to answer questions from members at this point.

The Chairman: Thank you very much. I should say that we are very pleased to have you as the relatively newly appointed Auditor General come and visit us. The Auditor General was not a regular attendee at the meetings of the finance committee. You are probably well aware that your presence is much more routine or regular at the public accounts committee, but my experience, having served on both committees, is that they operate a little more formally than we do. While we in this committee certainly recognize your role as one of examining questions of what is being done, and not necessarily questioning the policy or commenting on policy, our committee generally has a fair

[*Traduction*]

Parliamentarians may wish to consider questions such as the following when reviewing the Budget and legislation affecting spending. Is budgetary expenditure reported in a consistent manner from year to year? If not, why not? Have the government's accounting policies or practices changed? If so, what impact do the changes have on the reporting of budgetary expenditure for purposes of the Spending Control Act? Have there been any changes in the manner of delivering existing programs? For example, have direct grants been replaced by loan guarantees or tax expenditures?

If there have been changes in program delivery, why have they been made and what is the effect of the changes on information to be reported under the Spending Control Act?

Do exceptions presented as "emergencies" and/or "good management practices" comply with both the letter and the spirit of the Spending Control Act?

Avant de conclure, monsieur le président, j'aimerais faire une observation supplémentaire. J'ai été très satisfait de voir que la loi proposée sur le contrôle des dépenses prévoit la publication, par le gouvernement, d'une comparaison entre les montants dépensés et les montants budgetés. Depuis quelques années, mon bureau demande au gouvernement de présenter une telle comparaison, tel que recommandé par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

À mesure que se préciseront les dispositions de la loi proposée, vous jugerez peut-être bon de demander encore plus d'information, c'est-à-dire une comparaison des données budgétaires et des données réelles que nous retrouvons dans les états financiers du gouvernement et ailleurs dans les Comptes publics, le cas échéant, pour certains types de dépenses ainsi que pour le total des dépenses.

Pour conclure, monsieur le président, j'estime que l'application de la loi proposée sur le contrôle des dépenses renforce trois points importants. Premièrement, la nécessité d'une bonne comptabilisation et d'une présentation fidèle. Deuxièmement, la nécessité de contrôles efficaces au sein de l'administration publique. Troisièmement, la nécessité que le Parlement effectue un examen rigoureux du Budget au moment où on le lui soumet.

Voilà donc qui termine mon commentaire d'introduction. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Je dois dire que nous sommes très contents que vous soyez venu nous rendre visite, étant donné que vous venez d'être nommé vérificateur général. L'ancien vérificateur général participait de temps à autre aux réunions du Comité des finances. Vous savez très bien probablement que le vérificateur général comparaît d'habitude. devant le Comité des comptes publics. J'ai siégé aux deux comités, et j'ai pu constater que le Comité des comptes publics est un peu plus formel que le nôtre. Notre comité reconnaît certainement que votre rôle est d'examiner les opérations, et non pas forcément de mettre la politique en doute ou de faire des observations à

[*Text*]

amount of latitude. You may get some of those kinds of questions anyway and you can choose to respond however you see fit.

Mr. Manley: I also would like to welcome you to our committee. Your predecessor I described as one of my most distinguished constituents. I do not know whether you have taken residence in Ottawa yet, but I would commend Ottawa South to you. It seemed to satisfy your predecessor, although he headed for Vancouver as quickly as he could after he was out of office.

When you express reluctance about the underlying policy, I will take that as exempting you from the issue of whether this legislation has any place in a parliamentary system. But apart from that, I would like you to respond to some concerns about the package as it has been put before us.

First of all, in your submission you talk about the things that are not included in budgetary expenditure. In light of those exclusions, I wonder whether you are of the view that the number which is sought to be controlled under the proposed legislation is indeed the one we should worry about, if we are worried about government expenditures at the federal level in general and the contribution they make to the deficit.

Mr. Desautels: Is a number that is sought to be controlled the right number? Obviously the total budget has to be controlled, not just this particular number.

I tend to think that some form of expenditure control is normally a good thing, whether it be legislated or not. It is always within the capability of a government to control its expenditures as it sees fit. In coming down with this kind of bill, of course we are identifying only one part of the total package.

• 1555

From our perspective as the auditor for Parliament, this bill will in fact impose some new obligations on us as the auditors of Parliament. It is not specified in the bill, but indirectly we have to audit the accounts of government against the pieces of legislation that govern government spending.

Now, our audit will in fact not always be easy. Because of the exclusions to which you are referring, there will be interpretation problems as to whether or not an emergency is a real emergency or if a good management initiative does in fact qualify. Similarly with adjustments for pre-1991-92 expenses. Those are exclusions that I think are included among the ones to which you are referring that at times will be difficult really to justify or audit or actually be satisfied that they are proper exclusions.

Mr. Manley: Let me put one to you this way. If for example the government were to introduce an enhanced tax credit of some description, although that is clearly not within the spending limits proposed in the legislation—as you point out, I guess, in the third item on page 2, where you say the following things are not included, it would be a tax expenditure item—would you be inclined to qualify your opinion on whether the spending control act, once legislated,

[*Translation*]

son sujet, mais il a en général une bonne marge de manoeuvre. En tout cas, il est possible que l'on vous pose ce genre de questions, et c'est à vous de répondre comme vous l'entendez.

M. Manley: Moi aussi, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue. J'ai décrit votre prédécesseur comme un de mes commettants les plus distingués. Je ne sais pas si vous avez déjà déménagé à Ottawa, mais je vous recommande ma circonscription d'Ottawa-Sud. Ce quartier semblait plaire à votre prédécesseur, même s'il est parti à destination de Vancouver aussi vite que possible après avoir quitté ses fonctions.

Si vous exprimez des réserves à propos de la politique sous-jacente, je vais considérer vos réserves comme une volonté de ne pas vous prononcer sur la question de savoir si ce projet de loi a sa place dans un régime parlementaire. Mais à part cela, j'aimerais vous demander de vous prononcer sur certains aspects des mesures qui nous sont présentées.

D'abord, dans votre déclaration, vous avez parlé des articles qui ne sont pas inclus dans les dépenses budgétaires. À la lumière de ces exclusions, croyez-vous que nous devrions nous inquiéter du chiffre qui serait contrôlé en vertu du projet de loi proposé, si nous sommes préoccupés par les dépenses du gouvernement fédéral en général, et par l'augmentation du déficit qui en découle?

M. Desautels: Alors, vous demandez si le chiffre que l'on veut contrôler est le bon chiffre. Évidemment, il faut contrôler tout le budget, et non pas seulement ce chiffre en particulier.

J'estime qu'une certaine forme de contrôle des dépenses est normalement une bonne chose, que ce contrôle se fasse par voie législative ou non. Un gouvernement a toujours la possibilité de contrôler ses dépenses comme il l'entend. Avec ce genre de projet de loi, nous ne visons, c'est évident, qu'une partie de l'ensemble des dépenses.

En tant que vérificateurs pour le Parlement, ce projet de loi va nous imposer de nouvelles obligations en exigeant de nous, sans pour autant le spécifier dans le texte de loi, mais de façon indirecte, que nous vérifiions les comptes du gouvernement pour voir s'ils respectent le texte de loi qui porte sur les dépenses gouvernementales.

Notre vérification ne sera pas toujours aisée. Compte tenu des exclusions que vous mentionnez, il faudra discuter pour savoir si ce qui est considéré comme une urgence l'est réellement, ou en quoi consiste exactement une initiative de bonne gestion. Il en ira de même avec les ajustements des dépenses précédant 1991-1992, exclusion qui figure, je crois, parmi celles dont vous parlez, qu'il sera difficile de justifier réellement ou de vérifier, voire de s'assurer qu'il s'agit effectivement d'exclusions.

M. Manley: Permettez-moi de vous poser la question sous cette forme: si le gouvernement devait, par exemple, introduire un élargissement du crédit d'impôt, bien que cela ne soit pas inclus dans les limites de dépenses proposées par le projet de loi—vous mentionniez, je crois, à la troisième rubrique de la page 2, où vous dites que les points suivants ne sont pas inclus, un article de dépenses fiscales—seriez-vous disposé à dire, sous toutes réserves, que la loi sur le

[*Texte*]

had been complied with if in your view, although not in the act strictly, the government had used the tax expenditure loophole, if you want to call it that, to affect its borrowing requirements, its deficit obligation, or would we have to figure that out for ourselves?

Mr. Desautels: Obviously it would pose a challenge to me as the auditor of the accounts of Canada, but I gave examples of different ways in which you could perhaps get around the spending controls.

To go back in history, in 1983 the government actually paid out large sums of money under the oil export charges program, and these payments, as treated in the accounts, were netted against revenues generated by certain taxes, and in fact the Auditor General of Canada at the time qualified the accounts of Canada on that score.

So these situations might not be black or white as such, but I consider it our responsibility to make sure that in fact, if that legislation does get passed, the system is played out in an honest fashion. I think we would look beyond the strict legislative aspects. I think we would tend to rely on substance as opposed to form in certain cases.

So the answer to your question is yes, we would feel compelled in certain cases to qualify our opinion.

Mr. Manley: Presumably that would apply to the matters of opinion as well, or interpretation, the reliance upon the emergency provision or the good management initiative. I take it from your previous answer therefore that you may or may not consider an emergency to be an emergency, but you would consider it within the ambit of your duties to comment upon it if you felt that it was not an emergency or that it was not a good management initiative and that therefore the spending control act had not been strictly complied with.

• 1600

Mr. Desautels: I would like to see in this kind of legislation some clearer criteria as to what would constitute an emergency or good management initiatives. Otherwise, I think we could very well find ourselves in a situation where it is my judgment against government's judgment or a minister's judgment. I would prefer to see the legislation, if it came to pass, to be as clear as possible on the criteria to be used for these specific exemptions.

Mr. Manley: When we reviewed similar legislation in the United States, one of the examples that was used for us was that in some cases items like forest fire management were removed from the budget, despite the fact that everybody knows that every year there is a certain amount spent on extinguishing forest fires. When the forest fires occurred, you had an emergency, so of course you could then get the money in order to extinguish the forest fires that you would

[*Traduction*]

contrôle des dépenses, une fois adoptée, a été respectée si le gouvernement, sans vraiment contrevenir au texte de la loi, profite de l'échappatoire des dépenses fiscales, si tel est le nom que vous pouvez lui donner, pour ses besoins d'emprunt, pour s'acquitter de ses obligations découlant du déficit? Ou bien serait-ce à nous de percer à jour cette réalité?

M. Desautels: Ce serait certainement une entreprise difficile pour moi, en tant que vérificateur des comptes du Canada, mais je vous ai donné des exemples de divers moyens par lesquels vous pourriez peut-être contourner le problème du contrôle des dépenses.

Voici un cas qui s'est produit: en 1983, le gouvernement, dans le cadre du prélèvement à l'exportation du pétrole, a versé de grosses sommes d'argent qu'il a déduites, dans les comptes, des recettes provenant de certains impôts, et c'est ainsi qu'à l'époque, le vérificateur général du Canada les a traités.

Ce ne sont donc pas des situations bien tranchées, mais il est de mon devoir de m'assurer que si le projet de loi est adopté, les règles du jeu soient respectées. Nous devons, je crois, voir au-delà des aspects purement législatifs et, dans certains cas, donner la priorité au fond sur la forme.

Je peux donc répondre par l'affirmative à votre question: dans certains cas, nous nous sentirions dans l'obligation de nuancer notre opinion.

M. Manley: Cela s'appliquerait sans doute également à des opinions ou interprétations, par exemple le fait d'invoquer un cas d'urgence, ou une initiative de bonne gestion. D'après votre réponse de tout à l'heure, vous ne considérez pas nécessairement comme une urgence tout ce qui est appelé ainsi, mais vous vous sentiriez obligé, dans le cadre de vos attributions, de dire si une urgence, ou une initiative de bonne gestion, vous paraissent effectivement justifiées, et qu'en conséquence la loi sur le contrôle des dépenses n'a pas été strictement appliquée.

M. Desautels: J'aimerais que cette loi stipule de façon claire ce qui constitue une urgence ou une initiative de bonne gestion, faute de quoi nous risquons de nous trouver dans une situation où il faudra mesurer mon opinion avec celle du gouvernement, ou d'un ministre. Je préférerais voir inscrits dans le projet de loi, s'il est adopté, des critères aussi clairs que possible à appliquer pour ces exemptions.

M. Manley: Lorsque nous avons étudié un projet de loi américain semblable, on nous a donné l'exemple suivant: dans certains cas, un article du budget comme la lutte contre les incendies de forêt est à retirer, bien que chacun sache qu'il ne se passe pas d'année sans dépenses pour l'extinction des incendies de forêt. Lorsque ceux-ci se produisent, vous avez une urgence, de sorte que vous obtenez sans peine les fonds nécessaires qu'autrement vous auriez dû prévoir à votre

[*Text*]

otherwise have budgeted for. That is the kind of thing I am getting at. In your mind, given your knowledge of what your responsibilities would be, would that be brought specifically to the attention of Members of Parliament, that there are things that appear to be attempts to avoid the effect of the control act occurring? Is that something you would highlight in your report?

Mr. Desautels: Quite definitely, yes. The whole bill, and I think that was the first point I was trying to make today, depends on good transparent accounting. To a large extent, accounting will be an important part of a bill like this. How do you classify the dollars that will be spent to compare against the limits that are being set? Unless there is good, straightforward transparent accounting, it will be a hornets' nest. I consider it part of my responsibilities, to the extent that there is not good accounting, to raise that and qualify my opinion or bring that to the attention of the House.

Mr. Manley: The underlying issue I am trying to get at is not whether you are going to replace your judgment for that of a minister, for example, but whether you will at least consider it part of your responsibility to question the judgment, where it is exercised in these areas where interpretation is important. For the benefit of Parliament, would that be in your report? In other words, a minister says it is an emergency, but that is not the end of the matter. The minister still has to convince you, in order to get a clean report, that this item of expenditure was exempt from the controls because it was an emergency.

Mr. Desautels: That is correct. We will have to satisfy ourselves that an emergency is an emergency and that a good management practice or initiative is actually that. We will consider it our role to do that and report to Parliament where we do not agree.

Mr. Manley: The issue of transparency has been a troublesome item over the years. Other Auditor Generals have made comments on it in the past and there have been a lot of things written about it. In your view, given the complexity, the number of tax expenditure items that exist in our system, do we have transparency today? One day I tried to find out, with the assistance of a couple of departments, what various items might cost that were in the tax expenditure category. It is next to impossible to get an estimate on a tax expenditure on an item-by-item basis of what some things cost. For some it is quite easy: you get them out of taxation statistics, particularly where it concerns individuals. But others are very difficult.

• 1605

This relates back to my earlier question of whether tax expenditures ought not to be included in this if we are to be looking at the right number. I wonder, even on a general basis, this proposed bill aside, whether we have transparency now in terms of how much is being forgone in revenue on various tax expenditure items.

Mr. Desautels: With your permission, Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Thompson, who has dealing with the public accounts for about 12 years now, to answer that question.

[*Translation*]

budget. C'est là le genre de cas auquel je pense. Connaissant vos responsabilités, porteriez-vous à l'attention des députés ce que vous considérez comme une tentative de se dérober à la loi sur le contrôle des dépenses? Est-ce un fait que vous mettriez en avant dans votre rapport?

M. Desautels: Certainement. L'objet du projet de loi—j'ai déjà bien insisté là-dessus aujourd'hui—dépend d'une comptabilité limpide, qui est la cheville ouvrière d'un projet de loi comme celui-ci. De quels critères vous servez-vous pour décider si l'argent dépensé l'a été judicieusement par rapport aux limites imposées? Sans comptabilité honnête, solide et transparente, vous vous mettez dans un guêpier. Je considère de mon devoir, si la comptabilité n'est pas correctement faite, de le signaler, d'exposer mes objections ou de le porter à la connaissance de la Chambre.

M. Manley: Ce que j'essaye de vous faire dire, ce n'est pas si vous allez avoir une opinion qui n'est pas celle du ministre, par exemple, mais si vous envisagez tout au moins comme relevant de votre responsabilité de remettre en question un jugement porté, quand il s'exerce dans un domaine où l'interprétation joue un rôle essentiel. Feriez-vous figurer cela dans votre rapport, à l'intention du Parlement? Autrement dit, il ne suffit pas qu'un ministre juge qu'il y a urgence pour que vous vous pliiez à ce jugement: encore faut-il que le ministre vous convainque, pour obtenir votre satisfecit, que cet article de dépenses était exempt de contrôles parce qu'il s'agissait d'une urgence.

M. Desautels: C'est bien ainsi. Il faudra me convaincre qu'une urgence est une urgence, et de même pour une pratique ou une initiative de bonne gestion. À défaut, je considérerai que mon devoir est de faire rapport au Parlement.

M. Manley: La question de la transparence a été bien controversée au cours des années. D'autres vérificateurs généraux en ont parlé, et beaucoup d'encre a coulé sur ce sujet. Compte tenu de la complexité et du nombre d'articles de dépenses fiscales de notre système, peut-on parler à l'heure actuelle de transparence? Avec l'aide de plusieurs ministères, je me suis efforcé un jour de trouver à combien revenaient certains articles qui se trouvaient dans la catégorie des dépenses fiscales. Il est quasi impossible d'obtenir une évaluation des dépenses fiscales sur la base, article par article, du coût de certaines choses. Dans certains cas, c'est relativement facile, surtout quand il s'agit de particuliers: vous extrayez le renseignement des statistiques fiscales, mais dans d'autres cas, c'est très difficile.

Cela me ramène à la question que j'ai posée tout à l'heure, à savoir si les dépenses fiscales ne devraient pas y figurer si nous voulons obtenir le chiffre exact. Peut-on, même de façon générale et laissant de côté ce projet de loi, considérer que la comptabilité fait vraiment apparaître combien nous perdons, en recettes, pour différents articles de dépenses fiscales?

M. Desautels: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais demander à M. Thompson, qui depuis 12 ans s'occupe des Comptes publics, de répondre à cette question.

[*Texte*]

Mr. Ronald Thompson (Assistant Auditor General of Canada): For some time our office has been encouraging the government to publish, in a routine way, information about tax expenditures. I think the Department of Finance has published information on tax expenditures twice, and I would simply say that we would encourage them to continue to do that, only perhaps more frequently.

We had a chapter about two or three years in our annual report on the whole tax expenditure issue that in fact made that point, and we quite agree with you. Certainly if program delivery mechanisms are important to the consideration of how this proposed act is going to be used if implemented, then transparency is crucial. It would be a shame to see expenditure programs—say grant programs—replaced by some other mechanism, such as a tax expenditure, but for that not to be visible to you and to others.

Mr. Manley: That is precisely the point I think we are concerned about.

The Chairman: Let us just have other members pose a few questions, if they have them. I specifically asked that we schedule an entire meeting with the Auditor General, because I thought he was probably one of the witnesses who would be most useful to us on the technical questions. We can ask the Chamber of Commerce whether they think government spending is too much and whether we should control it, or whatever, but I am most interested in getting answers to the kinds of questions Mr. Manley has been asking. We have some written questions also, and if they are not asked by the end of the meeting then I will probably ask them myself.

Mr. Langdon (Essex—Windosr): Let me, from our perspective, thank you for being here today. Welcome.

One thing that is perhaps important to keep in mind in talking with us this afternoon is that this is draft legislation. So we are really looking at it in a different way than would be the case if it had received approval from the House in principle and we were reviewing it in committee at the committee stage. If I perhaps respect your line between policy and implementation a little less than I normally would, it is because of that, because what we are asked, certainly, as a committee, and what we would very much like your advice on, is how best to approach this general problem of... I think it is a general problem of deficit control. I think it is obviously related to that expenditure control as part of the issue.

I suspect that all of us came back from the United States with some concerns about the way in which their expenditure control system worked there in terms of whether it did very much. It obviously did something, but it did not seem to do very much with respect to focusing on reduction of the deficit itself.

• 1610

I would like to put a few questions to you. You've suggested some distortions in your comments here, that it's possible to distort reported budgetary expenditure through changes in accounting policy or practice, or changes in the

[*Traduction*]

M. Ronald Thompson (vérificateur général adjoint du Canada): Il y a un certain temps déjà que notre bureau encourage le gouvernement à publier régulièrement des informations sur les dépenses fiscales. Le ministère des Finances a, je crois, publié à deux reprises des informations sur les dépenses fiscales, et nous l'encourageons à continuer sur cette voie, mais peut-être plus fréquemment.

Il y a deux ou trois ans, notre rapport annuel contenait un chapitre sur la question des dépenses fiscales, chapitre révélateur sur ce point, et nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Si les mécanismes d'exécution des programmes sont importants pour savoir comment ce projet de loi, s'il est adopté, sera appliqué, la transparence est effectivement d'importance cruciale. Par exemple, il serait dommage de voir un programme de dépenses—un programme de subventions—remplacé par un autre mécanisme, par exemple des dépenses fiscales, sans que cela ressorte ni pour vous ni pour les autres.

M. Manley: C'est exactement la question qui nous préoccupe.

Le président: Je voudrais vous demander de céder maintenant la parole à d'autres, s'il y a des intervenants. J'ai demandé que nous prévoyions une réunion entière consacrée au vérificateur général, parce qu'il me paraissait l'un des témoins les plus utiles pour les questions d'ordre technique. Nous pourrons demander aux représentants de la Chambre de commerce s'ils pensent que le gouvernement dépense trop et si nous devrions exercer un contrôle, mais ce sont les réponses aux genres de questions posées par M. Manley qui m'intéressent le plus. Nous avons également prévu certaines questions écrites que je poserai moi-même, à la fin de la réunion, si personne d'autre ne l'a fait.

M. Landgon (Essex—Windsor): J'aimerais moi aussi vous remercier d'être venus aujourd'hui et vous souhaiter la bienvenue.

Il ne faut pas perdre de vue, dans vos réponses à nos questions de ce jour, qu'il ne s'agit que d'un projet de loi. Nous ne l'examinons donc pas comme s'il avait reçu l'approbation de principe de la Chambre et en était au stade du comité. Si je m'attache donc moins à votre distinction entre politique et mise en application que je ne le ferais normalement, c'est en raison de cela, parce que ce qu'on nous demande en tant que comité, et ce sur quoi nous sollicitons votre opinion, c'est la meilleure façon d'aborder ce vaste problème de... Le contrôle du déficit est un problème d'ordre général, lié, de toute évidence, au contrôle des dépenses.

Nous sommes tous revenus des États-Unis quelque peu préoccupés de la façon dont fonctionne le système de contrôle des dépenses de ce pays et de son efficacité. Il n'est certainement pas entièrement sans mérite, mais pour la réduction proprement dite du déficit, il me paraît très discutable.

J'aimerais vous poser quelques questions. Vous parliez de certaines distorsions, vous disiez qu'il est possible, en changeant les politiques ou pratiques de comptabilité, de déformer les dépenses budgétaires ou de camoufler des

[*Text*]

manner of delivering programs. Do you think we should recommend something in the legislation to guard against such distortions being used by the government to avoid spending limitations it had imposed on itself?

Mr. Desautels: We've given that some thought. We think it would be most important to try to get some assurance up front at budget time, rather than at the reporting end, when the money has been spent. One way to do this is that when a budget is tabled or prepared, some form of assurance could be given with the budget from what one might call management, or the government itself, that in fact this budget is prepared on a consistent basis with the way programs have been run so far or the way accounting has been done in the past. You could put the onus on management, to use a generic term, to make a representation at the time they table their budget that there are not distortions in that budget due to changes in accounting policies or other factors.

Mr. Langdon: Just thinking about that, I suppose there may well be more efficient ways to deliver certain kinds of programs. Some programs delivered through tax expenditures at the moment may be more efficiently delivered through direct grants, perhaps, or vice versa.

I wonder if one might require in the presentation of a budget that changes in accounting practice or in the manner of delivering the programs be identified and that the expenditure consequences of those also be identified and taken into account in considering the spending limitations.

Mr. Desautels: Yes, I agree with that totally. I didn't want to leave the impression from my previous answer that no such changes would be allowed or possible. I recognize there are changing circumstances that would really justify some change like that, but the important thing would be saying up front in this certificate what has been changed—if there are changes—in an attempt at quantifying the consequences of the change.

Having said that, whether you take that into account in comparing one year with the previous year is a good question. Logically, you would be tempted to say a comparison should be adjusted to take that into account, therefore. If you did that, of course, it would complicate a certain amount of the reporting and the accounting.

Mr. Langdon: It actually operates a tighter mechanism of control, doesn't it?

Mr. Desautels: That kind of requirement would make the legislation quite a bit tighter.

• 1615

Mr. Langdon: Mr. Manley has asked a number of questions about emergencies, so I think I will leave that aside for the moment. You have made the point that tax expenditures are excluded and that this is one of the contrasts with the U.S. legislation. The U.S. legislation, if there is a reduction in tax, requires an offsetting increase in another tax or an offsetting reduction in expenditure. In other words, it has the same impact as an increase in expenditure.

[*Translation*]

changements dans l'exécution des programmes. Le projet de loi devrait-il contenir une mise en garde contre ces déformations utilisées par le gouvernement pour se dérober aux contraintes fiscales qu'il s'est imposées?

M. Desautels: Nous y avons songé. Il nous paraît très important d'obtenir des assurances au moment du budget plutôt qu'à la fin, lorsque l'argent a été dépensé. On pourrait procéder de la façon suivante: lorsqu'un budget est déposé ou préparé, la direction, ou le gouvernement lui-même, pourrait attester que le budget a été préparé en harmonie avec la façon dont les programmes ont été exécutés ou avec la façon dont la comptabilité a été faite à ce jour. Les cadres, pour employer un terme collectif, pourraient être chargés d'attester, au moment du dépôt du budget, que ce dernier a été établi sans modifications des politiques comptables ou d'autres facteurs.

M. Langdon: À bien y réfléchir, il doit y avoir des façons plus efficaces d'exécuter certains programmes; ainsi, ceux qui le sont actuellement au moyen de dépenses fiscales pourraient l'être plus efficacement au moyen de subventions directes, ou vice-versa.

Serait-il possible d'exiger, pour la présentation d'un budget, que les changements dans les pratiques comptables ou dans l'exécution des programmes soient précisés et que soient également mentionnées les conséquences financières, qui entreraient alors en compte pour les limites de dépenses?

M. Desautels: Oui, je suis tout à fait d'accord avec cela. Je ne voulais pas laisser l'impression, dans ma réponse précédente, que de tels changements ne seraient ni autorisés ni possibles. Il arrive que les circonstances justifient un tel changement, mais il importe alors de dire d'emblée ce qui a été changé, le cas échéant, et d'essayer de quantifier les conséquences de ce changement.

Cela dit, on peut se demander s'il faut prendre ce facteur en compte dans la comparaison d'une année avec la précédente. En bonne logique, on serait tenté de dire qu'il faut en tenir compte pour la comparaison, mais dans ce cas, bien entendu, les opérations de rapport et de comptabilité en seraient compliquées.

M. Langdon: Mais le mécanisme de contrôle en serait renforcé, n'est-ce pas?

M. Desautels: Ce genre de condition rendrait effectivement la loi pas mal plus stricte.

M. Langdon: M. Manley a posé plusieurs questions sur les urgences; je laisserai donc ces questions de côté pour le moment. Vous avez fait remarquer qu'à la différence de la loi américaine, les dépenses fiscales étaient exclues, alors que d'après cette dernière, toute réduction fiscale exige, en compensation, l'augmentation d'un autre impôt ou une réduction correspondante des dépenses. Autrement dit, toute réduction fiscale a le même effet qu'une augmentation des dépenses.

[*Texte*]

Do you think tax expenditures have to be treated in that integral way for this piece of legislation to be really effective in achieving its goals? When changes are made that affect taxes paid, is that something that is seen as having an effect on the ceiling that one is allowed to aim at for spending control purposes?

Mr. Desautels: To start, I think it might be difficult for future governments to do that effectively unless they get a better handle on tax expenditures. As you know, this is something the Auditor General has been advocating for a number of years. I think the financial report of my government is somewhat incomplete to the extent that you do not have a good handle or a sufficiently serious attempt at reporting tax expenditures.

Within the context of this bill it is obvious that if you control expenditures but you do not attempt to control the revenue side, and I suppose more so in government than in most commercial situations the revenues and the expenses are—I do not have the exact expression in English—*des vases communicants*. It would argue for some attempt to control the revenue level as well, so if in fact there are shifts from direct expenditures to tax expenditures it would be fully identified and quantified and so on. So the bill would definitely be tighter if it attempted to control the shifts on the revenue side.

Mr. Langdon: I think one would have to draw a distinction between revenue changes which are the result of events outside your control—the economy moves more slowly and so tax revenues are less than you expect, and on the other hand, revenue changes which are associated with policy changes. In other words, as Mr. Manley suggested, you might institute a new tax write-off or some kind of tax credit that might be put into effect as part of a new policy.

I think it would be very difficult... I can understand the argument for saying that it is better to just concentrate on the expenditure side because you cannot have as good a sense of confidence on the revenue side in terms of your predictions. But in terms of the shifts in policy which lead to changes in revenue, which after all is what you put in a budget, it would seem to me that you could cover that more effectively than you could cover the changes that come from events outside your control.

• 1620

Do you have any comments on that? Can that distinction be made workable, do you think?

Mr. Desautels: I think if it is a government's intention to have a full control system in place that would cover the expenditure side and the revenue side, in order to achieve that perfect control system it would require I think fairly complicated legislation. I think other people's experience has somewhat proven that point. So I guess there are probably trade-offs to be made between simplicity and the absolutely perfect answer.

I am not quite sure how you would have a system that would fully control and fully take care of the revenue side, given the distinction you are making between the revenues that are generated through policy decisions and others that

[*Traduction*]

Vous paraît-il nécessaire pour l'efficacité de ce projet de loi de traiter ainsi les dépenses fiscales? Quand des changements se répercutent sur l'impôt, y a-t-il des incidences sur le maximum autorisé aux fins du contrôle des dépenses?

M. Desautels: Il serait difficile à tout gouvernement à venir, s'il ne maîtrise pas mieux ses dépenses fiscales, d'agir ainsi. Vous n'ignorez pas que cette mesure est préconisée depuis des années par le vérificateur général. Le rapport financier de mon gouvernement est quelque peu incomplet, dans la mesure où vous ne freinez pas suffisamment les dépenses fiscales ou ne faites pas de véritables efforts pour les signaler.

En ce qui concerne ce projet de loi, il est évident que si vous maîtrisez les dépenses, mais n'essayez pas d'en faire autant du côté des recettes, celles-ci et les dépenses sont, davantage encore pour le gouvernement que pour la plupart des entreprises, des vases communicants. Il conviendrait donc de contrôler également le niveau des recettes, de sorte que tout transfert des dépenses directes aux dépenses fiscales soit pleinement identifié et quantifié. Le projet de loi gagnerait donc en rigueur s'il visait également à contrôler les transferts du côté des recettes.

M. Langdon: Il conviendrait de faire une distinction entre d'une part les changements dans les recettes qui sont dus à des événements ne relevant pas de la volonté—un ralentissement de l'économie qui se répercute sur les recettes fiscales—et d'autre part les changements dans les recettes qui sont associés à des changements de politique. Autrement dit, comme le disait M. Manley, vous pourriez mettre en place une nouvelle déduction fiscale ou une sorte de crédit d'impôt qui pourrait s'appliquer dans le cadre d'une nouvelle politique.

Il serait très difficile... Je comprends qu'il puisse paraître préférable de se concentrer simplement sur les dépenses, parce que les recettes sont plus difficilement prévisibles. Mais en ce qui concerne les changements de politique qui débouchent sur des changements dans les recettes—l'objet même d'un budget—ceux-ci me semblent plus faciles à prendre en compte que les changements provenant d'événements qui échappent à votre volonté.

Quelle est votre opinion là-dessus? Cette distinction peut-elle être faite à votre avis?

M. Desautels: Si l'intention du gouvernement est d'exercer un contrôle total qui engloberait tant les dépenses que les recettes, cela nécessiterait, je pense, une loi fort complexe, comme il ressort de l'expérience de bien d'autres. Il conviendrait donc de trouver un juste milieu entre la perfection et la simplicité.

Je ne sais pas au juste comment il faudrait procéder pour avoir un système qui maîtrise entièrement l'aspect recettes, compte tenu de la distinction que vous faites entre les recettes provenant de décisions politiques et celles qui

[*Text*]

are more subject to events outside your control. I think it would be simpler, given the way this legislation has been written so far, for a precise period of time to make sure we establish the right starting point on the expenditure side, and for future comparisons against that starting point, make sure or somehow quantify these shifts that might be made between expenditures and revenues in order to make the comparisons against the starting point an honest one and a real one. So this legislation I guess has a sunset clause and I think the important thing therefore would be to establish the right starting point and control well against that, and report changes in programs or changes in revenue policies that might impact on expenditures.

Mr. Langdon: I guess the reason that I raise these questions is because certainly one of the arguments that has been put forward for having legislation like this, because you might make the case that after all a government brings down a budget, it establishes what its spending limits are going to be through that budget, and it can make certain commitments with respect to future budgets. But the suggestion has been made that if you have these controls, they operate as a constraint on politicians competing for support by increasing expenditures.

I guess my problem is that if one takes that somewhat cynical view, it immediately pushes politicians to compete by playing with the revenue side instead of the expenditure side. So it seems to me, certainly, if you do not attempt to have any degree of control with respect to the revenue side and changes in the revenue side you are simply saying to politicians, to government, well, you have tied your hands with respect to expenditure on help for truckers, let us say, but if you have tax decreases to help those truckers that is perfectly fine.

• 1625

That worries me, because I think it is likely to lead us into a situation where we are posturing as opposed to actually establishing some system of tighter constraints on what government can undertake in order to deal with a serious deficit probem.

Mr. Desautels: I think your concerns are completely justified. I think that possibility you are describing is very much the case. It could be the subject of some form of control, the way expenditures are. But it would I think complicate the legislation quite a bit more.

Now, I think there may be other means of doing something like that outside of a bill like this. We have been preaching, for instance, quite a bit for a score card of some form, which would tie the finance minister's predictions against some form of ultimate reporting against those predictions. The finance minister's projections have built in various economic factors, interest rates, other projections, which bear on revenues.

I think if we could get into a system whereby that budget by the finance minister was then used subsequently and compared to the actual results for that year, you could add to that some form of explanation—much like you see in the annual report of a company, where they have management discussion and analysis—why government fell short of its forecast revenues in this area or that area.

[*Translation*]

relèvent davantage d'événements dont vous n'êtes pas le maître. Il serait plus simple, je crois, compte tenu de la façon dont ce projet de loi a été conçu, de prendre des mesures correctes du côté recettes, pour une certaine période de temps, et aux fins de comparaisons futures, de déterminer, voire de quantifier, les transferts qui pourraient se faire entre dépenses et recettes, afin que toute comparaison, pour être honnête et valable, soit faite par rapport au point de départ. Ce projet de loi contient une disposition de réexamen; il importe, je pense, de bien marquer le point de départ et de se référer en toutes choses à lui, en relevant les changements de programmes ou de politiques de recettes qui pourraient se répercuter sur les dépenses.

M. Langdon: Si je vous pose ces questions, c'est parce que l'un des arguments avancés en faveur d'un projet de loi comme celui-ci... car vous pourriez dire qu'après tout, un gouvernement, en déposant un budget, marque quelles seront ses limites de dépenses et peut ainsi prendre certains engagements à l'égard de budgets ultérieurs. Mais on a dit que ce genre de contrôle sert de frein à des hommes politiques qui veulent gagner des appuis en augmentant les dépenses.

Si l'on part de ce point de vue quelque peu cynique, je crains qu'on n'incite les hommes politiques à rivaliser entre eux en jouant sur les recettes plutôt que sur les dépenses. J'ai donc l'impression que si vous n'essayez pas d'exercer un certain contrôle sur les recettes et les changements qui y surviennent, vous semblez dire aux hommes politiques et au gouvernement: vous ne pouvez pas toucher aux dépenses pour aider les camionneurs, par exemple, mais vous pouvez les aider par le biais d'allégements fiscaux.

Cela m'inquiète, car cela pourrait bien nous amener à prendre des poses vertueuses plutôt que de mettre en place un véritable système qui limiterait sévèrement les mesures que pourrait prendre le gouvernement pour lutter contre un important déficit.

M. Desautels: Je pense que vos craintes sont entièrement justifiées. Je pense que ce que vous décrivez pourrait tout à fait se produire. On pourrait contrôler les recettes, comme on propose de contrôler les dépenses. Mais cela pourrait rendre la loi passablement plus complexe.

Or, je pense qu'il y a d'autres moyens d'y parvenir sans légiférer. Par exemple, nous préconisons un genre de bulletin dans lequel on comparerait les prévisions du ministre des Finances aux résultats réels. Ces prévisions sont fondées sur divers facteurs économiques, comme les taux d'intérêt, qui ont une incidence sur les recettes.

Je pense que s'il existait un tel système, qui nous permettrait, à la fin d'un exercice, de comparer les prévisions budgétaires du ministre des Finances aux résultats réels, nous pourrions expliquer—comme le font les entreprises qui présentent, dans leur rapport annuel, les explications et l'analyse de leurs dirigeants—pourquoi, dans tel ou tel cas, le gouvernement n'a pas obtenu les recettes prévues.

[*Texte*]

The idea that we as an office have been pushing is some form of ultimate score card, using the Finance Minister's projections, with some kind of analysis of why he fell short of his projections.

Mr. Langdon: A score card which you would provide?

Mr. Desautels: I think it would be the minister's own score card, which could eventually be part of the public accounts. The idea needs to be discussed a bit more. If it were part of the public accounts, the figures in there would of course be audited by the Auditor General or would tie into the figures reported in the public accounts. That would sort of close the loop. Right now, the loop is not closed. There is no tie-in with the budget and with the eventual results.

Mr. Langdon: There are a number of so-called self-financing programs, which are described in the background material to the legislation. These include programs like GRIP, the gross revenue insurance program for farmers. Are you satisfied, looking at that list of programs suggested, that these are all in fact self-financing programs?

• 1630

Mr. Desautels: If I may, I will ask Mr. Thompson to answer.

Mr. Thompson: Mr. Langdon, we have had a look at what is listed. The big one is the unemployment insurance account, I guess. The legislation for that account does suggest that it is to be self-financing over time.

An initial look at the list seems to indicate that those seem to be the major programs one would classify in that way, but a caveat is that there is not a separate fund for any of these. There are accounts in the ledger of Canada. It is very much in a memo sense that revenues over time are to equal expenditures, so they are not really separate funds that have to balance with specific earmarked cash. With that proviso and that caveat, a first look at them seems to indicate that those are the major ones, yes.

The Chairman: We kind of go around in circles on some of these things. A few years back, since I have been in Parliament—so it is obviously some time within the last seven years—we used to have, for example, the UI amount being shown as a net number in the government financial statements and budgets.

Then as a result of pressure from the Auditor General, the past one, not the current one, the Auditor General argued that these should be split apart and the premium be shown on one side—that is on the tax side, the revenue side—and the pay-out should be shown on the other side. So we are now doing that.

I sense now, however, that we are starting to say that maybe we should be looking at the net cost each year on some of these matters. Maybe that is a truer figure or better presentation for the reader or the public, if you like, of what is happening with the government.

[*Traduction*]

Mon bureau a essayé de faire accepter l'idée d'un tel bulletin, qui rappellerait les prévisions du ministre des Finances et qui contiendrait une analyse des raisons pour lesquelles ses prévisions n'ont pas été réalisées.

M. Langdon: Un bulletin que vous prépareriez?

M. Desautels: Ce pourrait être le ministre lui-même qui préparait ce bulletin, qui relèverait ensuite des Comptes publics. C'est une idée dont il faudrait discuter encore. Si ce bulletin faisait partie des Comptes publics, les données qu'il contiendrait seraient bien sûr vérifiées par le vérificateur général, ou alors il ferait le lien avec les chiffres rapportés dans les Comptes publics. Ainsi, la boucle serait bouclée. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Il n'y a aucun rapprochement entre le budget et les résultats réels.

M. Langdon: Les documents d'information qui ont été rendus publics en même temps que l'avant-projet de loi énumèrent un certain nombre de programmes soi-disant autofinancés, dont le RARB, le Régime d'assurance du revenu brut des agriculteurs. Êtes-vous convaincu que tous les programmes de cette liste sont effectivement des programmes autofinancés?

M. Desautels: Si vous me le permettez, je vais demander à M. Thompson de répondre à cette question.

M. Thompson: Monsieur Langdon, nous avons étudié cette liste. À mon avis, le plus important de ces programmes est le Compte d'assurance-chômage. La loi en vertu de laquelle ce compte a été créé prévoit effectivement qu'il s'autofinancera avec le temps.

À première vue, cette liste semble contenir les grands programmes qui pourraient être qualifiés d'autofinancés, mais il faut savoir qu'il n'existe pas de fonds séparé pour ces programmes. Ce sont plutôt des comptes dans le grand livre du Canada. C'est plutôt par convention qu'on accepte qu'avec le temps les recettes doivent être égales aux dépenses. Il n'y a pas vraiment de fonds distinct dans lequel les dépenses doivent égaler une somme précise qui serait consacrée à ce programme. Compte tenu de cette réserve, à première vue, cette liste semble effectivement contenir les principaux programmes.

Le président: Nous tournons en rond avec certains de ces programmes. Il y a quelques années, depuis que je suis député—donc évidemment depuis les sept dernières années—le Compte d'assurance-chômage devait être indiqué sous forme de résultat net dans les états financiers et les budgets du gouvernement.

Ensuite, le vérificateur général, c'est-à-dire l'ancien, pas le vérificateur actuel, a prétendu qu'il fallait indiquer les cotisations du côté des recettes, et les prestations versées du côté des dépenses. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle.

Or, j'ai l'impression que l'on commence à dire qu'il faudrait peut-être indiquer le coût net de certains de ces programmes chaque année. C'est peut-être une meilleure façon de présenter la chose, un chiffre plus concret qui permettrait au lecteur ou à la population, si vous préférez, de savoir ce qui se passe au gouvernement.

[*Text*]

I do not know what the real answer is, but I wonder what your view would be, because it gets to the heart of the matter that Mr. Langdon is talking about.

Mr. Thompson: I wonder if I might answer that, Mr. Chairman. Some years ago the UI account, using that as an illustration, was certainly accounted for the way you were suggesting, as a net figure. It was accounted for as if there was a separate fund to which the government would make a contribution for a shortfall annually.

It was our feeling in the Auditor General's office at the time that what the reality was, the substance of that fund was not a separate fund as such, but rather on the one hand a significant source of government revenue, being contributions, and on the other hand a very significant government program, the benefit payments out.

To get a fair picture of overall revenues and expenditures of the government—financial results of operations, if you will—we thought it was important to see both the revenue, the inflow, and the expenditure, the outflow side, on the government's summary statement of revenue and expenditure. We continue to feel that way. That's not to say that regarding the net of the two, taking UI out of the total expenditure calculation, is inappropriate for purposes of this act. It may be quite appropriate. But this act, as I understand it, is trying to control a portion of budgetary expenditure. By taking UI and these other self-financing programs out, the drafters of the proposals were trying to get down to an element of the expenditure, a part of the total that they felt was reasonable to try to control over future years.

I think the proposal to have the spending control act is trying to do something that is not in conflict with showing, in the summary of financial statements of the government, UI for example, in a grossed up way. Does that clarify it at all?

The Chairman: Yes, I knew that, but it seems to me that part of the problem we have in government when we are talking about controlling spending or spending in general is that we end up sending mixed messages to the public. We have changing numbers or inconsistent numbers, which you and I, as chartered accountants, can normally sort out if we have to, but for the taxpaying public it is pretty difficult for them to really understand what's going on.

It seems that one of the whole things behind this spending control act is simply to give the public some kind of a yardstick or measurement as to whether the government is performing on target or not, because God knows they can't ever decipher the rest of the numbers that usually flow out of the system. That seems to me the root of the matter. I guess I wonder whether or not a fairer presentation for a program such as UI, which is theoretically self-financing, should not be the shortfall, or in some cases the extra amount that might be generated vis-à-vis revenue; in other words, a net number as opposed to those gross numbers, which probably do not really tell anybody anything. We could debate that. It is a matter of opinion.

[*Translation*]

Je ne sais pas ce qu'est la réponse, mais je me demande ce que vous en pensez. Cela touche au coeur de la question soulevée par M. Langdon.

M. Thompson: Si vous me le permettez, monsieur le président, je répondrai à cette question. Il y a quelques années, le Compte d'assurance-chômage, pour prendre cet exemple, était rapporté dans les comptes comme vous le proposez, c'est-à-dire comme un chiffre net. Il était présenté comme s'il existait un fonds distinct auquel le gouvernement verserait une contribution pour compenser un déficit annuel.

Au Bureau du vérificateur général, nous pensions qu'en réalité il n'existait pas de fonds distinct comme tel, mais qu'il y avait plutôt d'une part une source importante de recettes gouvernementales, soit les cotisations, et d'autre part un programme gouvernemental très important, soit les prestations versées.

Pour se faire une bonne idée des recettes et des dépenses générales du gouvernement—le résultat financier de ses activités, en quelque sorte—nous avons pensé qu'il était important de voir les deux aspects, c'est-à-dire les recettes, les rentrées de fonds, et les dépenses, les sorties de fonds, dans les états simplifiés des recettes et des dépenses gouvernementales. Nous n'avons pas changé d'avis. Cela ne veut pas dire qu'il ne serait pas utile, aux fins de cet avant-projet de loi, de faire ressortir le Compte d'assurance-chômage du total des dépenses. Ce calcul pourrait être tout à fait utile. Mais cet avant-projet de loi, si j'ai bien compris, vise à contrôler une partie des dépenses budgétaires. En isolant l'assurance-chômage et ces autres programmes autofinancés, les rédacteurs de cet avant-projet de loi essaient de trouver un poste de dépenses, une partie du total, que l'on pourrait raisonnablement essayer, à leur avis, de contrôler dans les années à venir.

Je pense que l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses n'est pas incompatible avec le fait de présenter dans les états financiers simplifiés du gouvernement les chiffres bruts de l'assurance-chômage, par exemple. Est-ce que vous comprenez mieux maintenant?

Le président: Oui. Je savais cela, mais je pense que lorsque le gouvernement parle de contrôler certaines dépenses ou ses dépenses en général, notre problème est que nous envoyons à la population des signaux contradictoires. Nous avons des chiffres qui changent ou qui sont incohérents que vous et moi, qui sommes comptables agréés, pouvons démêler au besoin, mais qui font que le contribuable a beaucoup de mal à vraiment comprendre ce qui se passe.

Il semble que l'une des raisons d'être de ce projet de loi sur le contrôle des dépenses est de donner à la population un moyen de juger si le gouvernement atteint ou non ses objectifs, car Dieu sait qu'elle n'a pas d'espoir de pouvoir déchiffrer les autres données que produit habituellement le système. Cela me semble être au coeur du problème. Je me demande s'il ne serait pas plus utile, pour un programme comme l'assurance-chômage qui, en principe, est autofinancé, d'indiquer le déficit, ou dans certains cas, l'excédent de recettes. En d'autres mots, il serait peut-être préférable de présenter un chiffre net plutôt que ces données brutes, qui ne sont probablement comprises par personne. Nous pourrions en débattre. C'est une question d'opinion.

[*Texte*]

• 1635

Mr. Thompson: There certainly are at least two points of view on how to show UI, Mr. Chairman, there is no question. I recall looking through some testimony of other people who have appeared before you on this particular proposal. Some would argue that UI should be included in the spending limit, whereas others would argue—I guess the government has—that UI should be excluded. That is a matter of government policy and perhaps not something we in our office should be commenting on.

I would simply go back, though, to say that it is our view that a large revenue and expenditure program like UI should be presented in the summary statements on a grossed-up basis, so that the statements will show revenue and expenditure separately.

I would point out, though, that a note to the summary statements discloses the legal basis of showing transactions in the UI account and other accounts, and the separate financial statements of the UI account matching their revenues and expenditures and showing separately a contribution from the government are presented in a back section of the public accounts. So in a sense what we have in the public accounts is a legal compliance with authority display for the UI account in a back section—and that is an account that we audit—and the numbers for UI rejigged to show what we would argue more fairly revenues and expenditures in the summary financial operating statement of the government.

The Chairman: What about showing them both on the same side of the ledger but as an offset, just as on a balance sheet we show accounts receivable less reserves for doubtful accounts—net AR.

Mr. Thompson: One certainly could do that. The trouble, I guess, we would find with that particular treatment is that we have some $11 billion or $12 billion of inflow and roughly a similar amount of outflow for a specific purpose that you would not see by looking at the summary statements if there was a net. You could certainly show the gross inflow and the gross outflow separately on the statement and come down to a net figure—that is true—and that might be a preferable way. But I guess our view is still that the inflow for UI is government revenue just as would tax revenue be, and the outflow is a significant government program, just as any other government program would be. we are more comfortable as auditors, and I think the government is more comfortable as financial statement preparers, showing the two separately for purposes of the summary operating statement only.

[*Traduction*]

M. Thompson: Il est clair, monsieur le président, qu'il y a au moins deux opinions sur la façon de représenter l'assurance-chômage. Je me rappelle avoir lu quelques témoignages sur cette proposition de la part d'autres personnes qui ont comparu devant vous. Certains prétendent que le Compte d'assurance-chômage doit être inclus dans le plafond des dépenses, alors que d'autres disent—et c'est la position du gouvernement—qu'il faut exclure l'assurance-chômage. C'est une question de politique gouvernementale sur laquelle notre bureau ne devrait peut-être pas se prononcer.

Mais je répète qu'à notre avis un important programme de recettes et de dépenses comme l'assurance-chômage doit être présenté dans les états financiers simplifiés sous forme de données brutes pour pouvoir montrer séparément les recettes et les dépenses.

Je vous signale cependant qu'il y a une note dans les états financiers simplifiés qui explique pour quelle raison juridique les transactions du Compte d'assurance-chômage et d'autres comptes sont rapportées, et qu'à la fin des Comptes publics il y a des états financiers distincts pour le Compte d'assurance-chômage dans lesquels on rapproche les recettes et les dépenses et indique la contribution du gouvernement. Donc, d'une certaine manière, dans les Comptes publics, nous nous conformons aux exigences juridiques en présentant, à la fin du document, le Compte d'assurance-chômage—compte que nous vérifions d'ailleurs—et nous remanions les chiffres de l'assurance-chômage pour indiquer les recettes et les dépenses de façon plus exacte, à notre avis, que dans les états financiers simplifiés du gouvernement.

Le président: Pourquoi ne pas les inscrire tous deux dans la même colonne du grand livre, mais comme écritures de compensation, tout comme dans un bilan on présente les comptes débiteurs nets, c'est-à-dire les comptes débiteurs moins les provisions pour créances douteuses.

M. Thompson: Nous pourrions certainement faire cela. Le problème, à mon avis, avec cette méthode, c'est que nous avons quelque 11 ou 12 milliards de rentrées et à peu près le même montant de sorties pour un compte en particulier et que cela ne se verrait pas si les états financiers simplifiés ne contenaient qu'un chiffre net. Nous pouvons certainement indiquer les rentrées brutes et les sorties brutes séparément dans les états financiers et calculer le chiffre net, c'est vrai, et ce serait peut-être la meilleure méthode. Mais nous estimons que les cotisations de l'assurance-chômage sont des recettes gouvernementales tout comme les recettes fiscales, et que les dépenses constituent un important programme gouvernemental, tout comme n'importe quel autre programme. Comme vérificateurs, et je pense que c'est vrai aussi du gouvernement lorsqu'il prépare ses états financiers, nous préférons indiquer les deux séparément aux fins seulement de l'état simplifié des résultats.

[*Text*]

Mr. Langdon: I have one last point I wanted to raise, which was with respect to the suggested parts of the draft bill, which make it possible to shift expenditures backward and forward, in a sense. You can exceed the expenditures this year so long as you reduce them next year. Does that worry you from your perspective of looking at it as a system of tightening expenditure control and increasing transparency, etc.?

Mr. Desautels: I think it is going to complicate things quite a bit. There is a delayed reporting of non-compliance with the legislation in fact, because even if you overspend in one year, you have a chance to make it back in the following year, and then it will take some time before that eventually gets reported.

In terms of getting timely reporting out of this, the way it is written now it is not going to be that timely. I think if that aspect of such a bill could be improved, we would welcome it. It is going to take quite a while before people are made aware that there has been non-compliance with this legislation.

• 1640

M. Couture (Saint-Jean): Merci. Monsieur Desautels, on est d'accord, naturellement, en ce qui concerne les différents ministères cités dans votre document de présentation au niveau du contrôle. J'accepte bien votre commentaire, aussi, à savoir que votre intérêt porte sur l'application des politiques et non pas sur leur mérite.

Pour revenir sur les derniers commentaires selon lesquels le résultat de ce projet de loi peut naturellement se faire sentir dans longtemps, est-ce que, au niveau comptable, on pourrait, à un moment donné, penser à une vérification ou à un comité de contrôle beaucoup plus fréquent permettant, justement, d'avoir une meilleure idée sur les résultats obtenus face au contrôle des dépenses? Cela pourrait être, par exemple, un comité ou votre bureau qui vérifierait trimestriellement ou deux fois par année.

M. Desautels: Monsieur le président, pour répondre à la question de M. Couture, je pense que ce qui est important c'est de contrôler les dépenses dans un tel texte de loi le plus tôt possible, c'est-à-dire au moment où le budget est préparé, au moment où le budget est étudié, avant d'autoriser les dépenses. Une fois que les dépenses sont autorisées, il devient bien sûr très difficile de changer quoi que ce soit.

Nous préférons donc que le Parlement—je ne sais pas quel comité du Parlement—puisse avoir l'occasion de se pencher sur le budget le plus rapidement possible et d'exiger certaines représentations, comme certaines déclarations des gestionnaires du gouvernement avant l'approbation du budget et du Livre des crédits budgétaires.

Je suggère donc des parlementaires une implication très rapide, très tôt dans le processus.

M. Couture: J'ai une dernière question. Dans le cas des urgences, on en a parlé un peu avec la question de M. Manley. Naturellement, un comptable va définir les urgences de façon très comptable, un politicien va avoir peut-être

[*Translation*]

M. Langdon: Je voudrais soulever une dernière question, qui a trait aux dispositions de l'avant-projet de loi qui permettent en quelque sorte de déplacer les dépenses dans le temps. Par exemple, le gouvernement pourrait dépasser le plafond des dépenses cette année, à la condition de réduire celles-ci l'an prochain. Étant donné que cette mesure législative vise à resserrer les dépenses, à accroître la transparence, etc., est-ce que vous trouvez ces dispositions préoccupantes?

M. Desautels: Je pense qu'elles compliqueront considérablement les choses. En fait, le non-respect de la loi pourra n'être rapporté que plus tard, puisque même si le gouvernement dépasse le plafond au cours d'une année donnée, il peut compenser ce dépassement l'année suivante, et il faudra un certain temps avant que cela ne soit enfin rapporté.

Pour ce qui est des rapports, l'avant-projet de loi, dans sa forme actuelle, ne permet pas la préparation d'un rapport en temps opportun. Si cet aspect du projet de loi pouvait être amélioré, nous en serions très heureux. Il va falloir beaucoup de temps avant que les gens se rendent compte que certains n'ont pas respecté cette loi.

Mr. Couture (Saint-Jean): Thank you. Naturally, Mr. Desautels, we are in agreement regarding the various departments cited in your brief with respect to control of expenditures. As well, I quite accept your comment that your mandate is to look at how policies are applied, not to make judgments regarding their merit.

To get back to the earlier comments that the result of this Bill will be felt in the long term, in terms of the actual accounting, could we consider having much more frequent audits or an expenditure control committee that meets more frequently, so that we would have a better idea of what results have been arrived at in terms of controlling expenditures? For example, a committee or your office could carry out a quarterly or biannual audit.

Mr. Desautels: Mr. Chairman, in response to Mr. Couture's question, I think that what is important is to control expenditures by means of such a Bill as soon as possible. In other words, spending should be controlled when the budget is being prepared, when it is being studied, before expenditures are authorized. Once expenditures have been authorized, obviously it becomes very difficult to change anything.

So we would prefer that Parliament—I do not know which Parliamentary committee—have the opportunity to study the budget as quickly as possible, and to require certain assurances, such as statements by government managers before the budget and the main estimates are approved.

So I would suggest that parliamentarians get involved in this process very quickly, very early.

Mr. Couture: I have one last question. We discussed emergencies a bit when Mr. Manley asked his question. Naturally, an accountant will define an emergency from an accountant's point of view, whereas a politician may tend to

[*Texte*]

tendance à les définir en tant que politicien. Est-ce que votre bureau peut s'impliquer au niveau d'une définition de l'urgence telle qu'elle pourrait être énoncée à l'intérieur de notre projet de loi si on le poursuit?

M. Desautels: Je crois qu'il serait important de définir dans le projet de loi ce qu'on entend par «urgence» et restreindre au maximum la définition d'une urgence. Sinon, effectivement, on pourrait faire passer bien des choses sous le libellé d'une urgence. Et, effectivement, si on peut être mis à contribution lors de discussions futures sur ce qu'est une urgence, on pourra bien sûr collaborer.

Mais je pense que, dans les faits, dans mon expérience de l'administration publique, il y a toujours une urgence de quelque sorte qu'elle soit qui va apparaître. Cela fait partie bien plus du fonctionnement d'un gouvernement que des urgences telles que cela devrait être prévu dans un tel texte de loi. Je pense qu'on devrait donc restreindre la définition d'urgence pour des situations vraiment exceptionnelles, pour que l'on ne puisse pas y mettre n'importe quoi.

M. Couture: Merci, monsieur le président.

• 1645

Mr. Sobeski (Cambridge): I have a couple of quick questions. As far as consistency with how provincial auditors audit the books of provincial governments, are the two systems. . .? In other words, can you almost lay them one on top of the other? Is there a lot of consistency between how the Auditor General and the provincial auditors do the books?

Mr. Desautels: I think across the country there is a fair amount of uniformity on two fronts. I think first of all the legislations that govern the various legislative auditors in each of the provinces and that of the federal, while there are differences in some provinces, by and large it follows the traditional role of a parliamentary auditor under the British parliamentary system. Fundamentally, they are quite close. Some provincial auditors of course have a lot wider universe than we would do at the federal level. For example, I think New Brunswick do all of the municipalities, and I think Newfoundland also does the same thing. So to be honest, I think strictly the expenses of the legislature itself. But by and large, in terms of the fundamental mandate, they are quite similar. In practice, I would say that all of the provincial auditors and the federal auditors exchange a fair bit of information and methodology so that, again, there is a certain amount of consistency in their various approaches.

Mr. Sobeski: I am just thinking now of that average person who sits on Main Street who picks up the books of various provincial and the federal governments, could he actually lay them down side by side and get a pretty good comparison of what is going on?

Mr. Desautels: I think so. For the last ten years, there has been quite an effort put forward by the Canadian Institute of Chartered Accountants, as you may know, through its Public Sector Accounting and Auditing

[*Traduction*]

define an emergency from a political point of view. Could your office help define an emergency for our Bill if we continue in this vein?

Mr. Desautels: I think it would be important to define what is meant by "emergency" in the Bill, and to restrict this definition as much as possible. If this is not done, you could slip many things through by calling them an emergency. Indeed, we will certainly help you if you need our contribution to future discussions on what an emergency actually is.

However, because of my background in public administration, I think that some kind of emergency will always crop up. This is much more a part of a government's operations than emergencies as they should be provided for in such legislation. I think that the definition of an emergency should be limited to situations that are truly out of the ordinary, so that not just anything can be put through as an emergency measure.

Mr. Couture: Thank you, Mr. Chairman.

M. Sobeski (Cambridge): J'aimerais poser quelques courtes questions. Est-ce que votre système de vérification est compatible avec le système des vérificateurs provinciaux? En d'autres mots, est-ce qu'il y a concordance entre les deux systèmes? Est-ce que la méthode qu'utilise le vérificateur général ressemble beaucoup à la méthode qu'utilisent les vérificateurs provinciaux?

M. Desautels: Je pense qu'il y a passablement d'uniformité entre les deux systèmes. Je pense que dans toutes les provinces et au gouvernement fédéral, les lois qui régissent les vérificateurs s'inspirent essentiellement du rôle traditionnel du vérificateur parlementaire dans le système britannique, quoiqu'il y ait des différences dans certaines provinces. Essentiellement, ils fonctionnent tous à peu près de la même façon. Bien sûr, les vérificateurs de certaines provinces ont un champ de compétence beaucoup plus vaste que le vérificateur fédéral. Par exemple, je pense que les vérificateurs du Nouveau-Brunswick, et de Terre-Neuve aussi je crois, vérifient les comptes de toutes les municipalités. Pour être franc, je pense qu'ils vérifient uniquement les dépenses de l'assemblée législative. Mais, dans l'ensemble, leur mandat fondamental est assez semblable. En pratique, je dirais que tous les vérificateurs provinciaux et fédéraux échangent pas mal de renseignements et de méthodes, de sorte qu'il y a une certaine uniformité dans leurs différentes méthodes.

M. Sobeski: Je me demande si le citoyen ordinaire pourrait prendre les comptes des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, les mettre côte à côte et avoir une bonne idée de ce qui se passe.

M. Desautels: Je crois que oui. Depuis 10 ans, le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, presque tous les vérificateurs provinciaux qui y sont

[*Text*]

Committee, and virtually all of the provincial auditors have had representatives there and the federal people as well as the preparers of financial statements, the comptrollers in each province and at the federal level. So in terms of the various people responsible for both the preparation of government financial statements and the audit of these statements, there has been a lot of cross-fertilization in the last 10 or 12 years.

Mr. Sobeski: One of the concerns that came up when we were down in Washington was what the expense would be of programs outside five years. I just happened to pick this one up here and it comes from the Ontario budget. It picks this up because it sets out my example on employee share-ownership plans where the minister said in the first year he thought the tax credits would be $10 million but then in subsequent years, $100 million. I guess it raises that question that in year five you could be on budget, but in year six, seven, eight, suddenly there is a tremendous discrepancy.

It seemed also in Washington that departments would almost say we are under tight controls for five years, and say to the department heads, probably no different from yourself, we will budget that in year six. So you end up with a pent-up demand. I guess the question is is there any way we can simply ask departments to take program expenses out three or four years so that. . .? In other words, we have good controls in years six, seven, and eight, after the sunset sets in. Is there any way of doing that?

Mr. Desautels: There have been attempts in the past at having multi-year budgeting by departments, and they have slowly abandoned that in more recent years. I am not exactly sure why. I could find out more. If I had only been here a little longer, I could answer that more precisely.

• 1650

In fact the multi-year budgeting has gone down in importance, and I think the main reason is that fundamentally Parliament appropriates funds for one year at a time, and as it turned out I guess people were just being concerned with the one year and not necessarily investing the same amount of care in year two and year three and so on. So it has been attempted unsuccessfully, from my appreciation of the situation.

Mind you, I think the point you raise is extremely important. If you have a sunset clause of five years on this, it is five years, but then what? Of course that is quite an important question. I think legislators will have to look at that very closely and probably will want to have some assurances from the government of the day, as you close in on that five years, as to what is going to happen in year six.

[*Translation*]

représentés, les vérificateurs fédéraux, les personnes chargées de préparer les états financiers, les contrôleurs de chaque province et du gouvernement fédéral ont déployé en ce sens d'importants efforts. Ainsi, depuis 10 ou 12 ans, il y a de nombreux échanges féconds entre les fonctionnaires chargés de la préparation des états financiers et ceux qui les vérifient.

M. Sobeski: L'une des préoccupations qui ont été soulevées pendant notre visite à Washington était le montant des programmes après la période quinquennale. J'ai ici un exemple tiré du budget de l'Ontario. Je l'ai choisi parce qu'il illustre bien ce que je disais au sujet des régimes d'actionnariat des employés, dont le ministre a dit qu'il prévoyait que les crédits fiscaux seraient de l'ordre de 10 millions de dollars la première année et de 100 millions de dollars au cours des années suivantes. Ainsi, il se peut que la cinquième année, le gouvernement respecte son budget, mais que la sixième, septième ou huitième année, il y ait soudainement un écart énorme.

Lorsque nous étions à Washington, on nous a dit également que les ministères se soumettraient à ces contrôles sévères pendant cinq ans et que les chefs des ministères, qui ne sont sans doute pas très différents de vous-mêmes, reporteraient tout simplement certaines dépenses à la sixième année. Au bout du compte, on se retrouve avec une demande refoulée. Ma question est la suivante: est-ce qu'il suffit de demander aux ministères de réduire leurs dépenses de programmes pendant trois ou quatre ans? En d'autres mots, y a-t-il moyen de contrôler ce qui arrivera pendant les sixième, septième et huitième années, c'est-à-dire après que la loi aura cessé de s'appliquer?

M. Desautels: Dans le passé, les ministères ont essayé de préparer des budgets pluriannuels, mais cette pratique a été abandonnée tranquillement au cours des dernières années. Je ne sais pas très bien pourquoi,mais je pourrais me renseigner. Si seulement j'étais arrivé un peu plus tôt, j'aurais pu vous donner une réponse plus précise.

En fait, on attache moins d'importance au budget pluriannuel surtout parce que le Parlement affecte les fonds pour une année à la fois; les gens se préoccupaient beaucoup de la première année et accordaient moins d'attention à la deuxième année à la troisième, etc. Donc, on a tenté l'expérience, mais cela n'a pas été un succès.

Je pense que le point que vous soulevez est extrêmement important. S'il y a une disposition de temporarisation qui entre en vigueur dans cinq ans, qu'arrive-t-il après? C'est bien sûr une question très importante. Je pense que les législateurs devront l'étudier de très près et qu'ils voudront probablement quelques garanties quant à ce que le gouvernement du jour fera la sixième année.

[*Texte*]

Mr. Sobeski: Again going back to our experience on our trip to Washington, we had a meeting with a young lawyer who was reporting to Senator Sasser, who I guess was the chairman of the Senate committee, and basically as legislation came up her role and her responsibility were to take a look at that legislation to see if indeed it fell within the budget control program of the States.

In this proposed spending control act it states that all new policy initiatives, with the exception of those related to self-financing programs, must be funded within the spending limits. A new bill, Bill C-22, is out, which is a new wage claim payment fund that is outside the spending limits, but it raises the question of whether there is any role for the Auditor General's department to review legislation currently, before it goes out, to ensure that it meets the current accounting practices as opposed to finding out down the road that it is outside of standard accounting practices. But I guess the real question is if you think it would be wise to have an outside agency take a look at government legislation before it is presented to see if it fits within the guidelines, as they seem to have in the States.

Mr. Desautels: As I said at the beginning, the Auditor General tries to stay out of the policy area per se, so when government puts forward proposed legislation and it is before the House, we tend not to interfere.

Mr. Sobeski: From the technical point of view.

Mr. Desautels: Yes. There are particular bills that contain provisions that could have a direct impact on the public accounts, for example, that could have a direct impact on the way we report to Parliament or our duties to Parliament. An example of that is the debt reduction account that has been put forward.

In situations like that, we will have informal or sometimes more formal discussions of some of the technical provisons of some of these bills with the department that basically is sponsoring the bill. If it is Finance, they will sometimes ask us whether a particular clause is workable or not. So the Auditor General does stay out of policy, but when asked to comment on technical aspects of a bill, within our area of expertise, we will give our comments to the sponsoring department.

• 1655

Mr. Sobeski: Do you think it would be wise, whether it's yourself or some other department, to take a look at bills to see whether they are within the spirit of the spending control act before they are passed through the House?

Mr. Desautels: I think the onus for doing that belongs more with the central departments that have the responsibility for administering that legislation. If it's a spending control bill, I guess Treasury Board has the onus to do the exercise you're describing. They're the ones entrusted with that responsibility.

[*Traduction*]

M. Sobeski: Pour revenir encore une fois à notre voyage à Washington, nous avons rencontré une jeune avocate qui travaille pour le sénateur Sasser—qui est, je pense, le président du Comité du Sénat—et dont le rôle, en gros, est d'étudier tout projet de loi déposé pour voir s'il est conforme au programme de contrôle budgétaire des États-Unis.

Cet avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses prévoit que toutes les nouvelles politiques, à l'exception de celles qui ont trait aux programmes autofinancés, seront financées à même les limites de dépenses fixées. Un nouveau projet de loi, le projet de loi C-22, crée un fonds de recouvrement des créances salariales qui n'est pas assujetti au plafond des dépenses, et cela m'amène à vous demander si le Bureau du vérificateur général ne devrait pas étudier les projets de loi, avant qu'ils ne soient déposés, pour s'assurer qu'ils respectent les pratiques comptables actuelles plutôt que d'attendre de découvrir plus tard qu'ils ne respectent pas ces règles. En fait, la question que je me pose est plutôt de savoir si vous croyez qu'il serait sage qu'un organisme extérieur étudie les projets de loi du gouvernement avant leur dépôt pour voir s'ils respectent les lignes directrices, ainsi que cela semble se faire aux États-Unis.

M. Desautels: Comme je l'ai dit dès le début, le vérificateur général essaie de ne pas se mêler de questions politiques, de sorte que nous évitons d'intervenir lorsque le gouvernement dépose un projet de loi à la Chambre.

M. Sobeski: Je voulais dire sur le plan technique.

M. Desautels: Oui. Il y a des projets de loi qui contiennent des dispositions qui pourraient avoir une incidence directe sur les Comptes publics et qui pourraient avoir une influence directe sur la façon dont nous présentons nos rapports au Parlement ou sur la façon dont nous nous acquittons de nos responsabilités envers le gouvernement. Le compte de réduction de la dette qui a été proposé en est un exemple.

Dans de telles situations, nous avons des discussions officieuses, ou quelquefois plus officielles, sur certaines des dispositions techniques de ces projets de loi avec les ministères qui les parrainent. Lorsqu'il s'agit du ministère des Finances, il nous demande parfois si telle disposition particulière est ou non applicable. Ainsi, le vérificateur général ne s'immisce pas dans des questions de politique, mais nous donnons notre avis sur des aspects techniques, qui relèvent de notre compétence, lorsque le ministère qui parraine un projet de loi nous le demande.

M. Sobeski: Pensez-vous qu'il serait sage que vous-même ou un autre ministère étudie les projets de loi pour voir s'ils respectent l'esprit de la loi sur le contrôle des dépenses avant d'être adoptés par la Chambre?

M. Desautels: Je pense que cette responsabilité appartiendra plutôt aux ministères centraux qui seront chargés de l'application de cette loi. Puisqu'il s'agit d'une loi sur le contrôle des dépenses, je pense que ce sera au Conseil du Trésor de faire ce que vous venez de décrire. C'est à lui qu'appartient cette responsabilité.

[*Text*]

I would like to thank you for coming here today. It has been very helpful to us in addressing some of the accounting matters that other witnesses have not had the expertise to deal with. From my point of view it has been a good meeting and I want to thank you for coming. We hope to see you again on other matters perhaps.

I want to remind members that tomorrow afternoon we will discuss future business and a variety of other things. Thursday morning there is a meeting to do with BCCI. Next Monday and Tuesday, if the House manages to pass the bills, will probably be devoted to financial institutions. Our agenda was open because our witnesses on this matter will be booked in on Wednesday and Thursday. That will complete the witnesses.

There was a hole there that can be used if those bills are available. The bank bill will probably be up on Monday and people can alert their various associates.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

Je tiens à vous remercier de vous être présentés ici aujourd'hui. Votre contribution nous a beaucoup aidés à comprendre certaines des questions comptables auxquelles d'autres témoins ne pouvaient pas répondre parce qu'ils ne possédaient pas les connaissances voulues. Je vous remercie donc de votre contribution à cette réunion, qui, à mon avis, a été fructueuse. Nous espérons qu'il sera peut-être possible de vous rencontrer à nouveau pour traiter d'autres questions.

Je rappelle aux membres du comité que nous discuterons demain après-midi de nos travaux futurs et d'un certain nombre d'autres sujets. Jeudi matin, nous traiterons du dossier de la BCCI, et nos réunions de lundi et mardi prochains seront probablement consacrées aux institutions financières si la Chambre adopte les projets de loi. Notre emploi du temps n'était pas encore fixé, car nous entendrons nos derniers témoins sur cette question-ci mercredi et jeudi.

Nous avons donc une période libre qui pourrait être consacrée à ces projets de loi. Celui qui concerne les banques sera probablement examiné lundi, et les personnes intéressées pourront se mettre en rapport avec leurs différents collaborateurs.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Office of the Auditor General of Canada:

Denis Desautels, Auditor General;

Ronald Thompson, Assistant Auditor General.

TÉMOINS

Du Bureau du Vérificateur général du Canada:

Denis Desautels, vérificateur général;

Ronald Thompson, vérificateur général adjoint.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13

Wednesday, October 2, 1991
Thursday, October 3, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13

Le mercredi 2 octobre 1991
Le jeudi 3 octobre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Future business of the Committee

Pursuant to Standing Order 108(2), an inquiry into the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters

CONCERNANT:

Travaux futurs du Comité

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et autres sujets connexes

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24139—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, OCTOBER 2, 1991
(14)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met *in camera* at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, and Greg Thompson.

Acting Member present: Suzanne Duplessis for Clément Couture.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

The Committee proceeded to discuss future business.

At 4:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, OCTOBER 3, 1991
(15)

The Standing Committee on Finance met at 9:37 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade Building, the Acting Chairman, Pat Sobeski, presiding.

Members of the Committee present: Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens and Greg Thompson.

Other Member present: George Rideout.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst and Michelle Salvail, Research Officer.

Witnesses: From the Royal Canadian Mounted Police: J.L.G. Favreau, Deputy Commissioner, Operations; J.J.M. Coutu, Assistant Commissioner, Director, Drug Enforcement; N.A. Doucette, Assistant Commissioner, Director, Economic Crime; B.W. Bowie, Inspector, Officer in Charge, Anti-Drug Profiteering Section, Drug Enforcement Directorate.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, August 20, 1991, Issue No. 5*).

Deputy Commissioner Favreau made a statement and, with the other witnesses from the Royal Canadian Mounted Police, answered questions.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 2 OCTOBRE 1991
(14)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à huis clos aujourd'hui à 15 h 37, à la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*)

Membres du Comité présents: Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, and Greg Thompson.

Membre suppléant présent: Suzanne Duplessis remplace Clément Couture.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Le Comité entame l'examen de ses travaux futurs.

À 16 h 55, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI OCTOBRE 3 1991
(15)

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 9 h 37, à la pièce 701 de l'édifice La Promenade, sous la présidence de Pat Sobeski (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens et Greg Thompson.

Autre député présent: George Rideout.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal et Michelle Salvail, attachée de recherche.

Témoins: De la Gendarmerie royale du Canada: J.L.G. Favreau, sous-commissaire à la Police opérationnelle; J.J.M. Coutu, commissaire adjoint, directeur de la Police des drogues; N.A. Doucette, commissaire adjoint, directeur de la Police économique; B.W. Bowie, inspecteur, officier responsable de la Section des enquêtes économiques antidrogue, Direction de la Police des drogues.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement de la Chambre, le Comité poursuit l'étude de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce du Canada (*voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 20 août 1991, fascicule nº 5*).

Le sous-commissaire Favreau fait une déclaration, puis répond aux questions avec les autres témoins de la Gendarmerie royale du Canada.

À 12 h 10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, October 3, 1991

• 0937

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Order, please.

Pursuant to Standing Order 108.(2) this is an inquiry into the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters.

Our witnesses today are from the Royal Canadian Mounted Police, led by Deputy Commissioner Favreau.

Deputy Commissioner J.L.G. Favreau (Operations, Royal Canadian Mounted Police): *Merci, monsieur le président.*

I have no opening remarks because I thought I would give my time to the committee to ask all the questions they want. However, I have with me other members of the force, including Assistant Commissioner Norman Doucette. He is responsible for the Economic Crime Program within the RCMP. For the benefit of everyone, that means that economic crime investigations across Canada are monitored by Mr. Doucette and he is responsible for the policy and the program itself.

Also with me is Assistant Commissioner Marcel Coutu. Mr. Coutu is responsible for the drug program across Canada. All policies and the way we should and are doing police work concerning the drug program is under his responsibilty.

With him is Inspector Bruce Bowie. Bruce is looking after the Anti-Drug Profiteering Program. We consider him a specialist in the field of drug anti-profiteering and money laundering.

• 0940

I am responsible for all the the operational programs of the force, and Mr. Coutu and Mr. Doucette report directly to me. When I say responsible for all programs of the force on the operational side of the house, I mean from traffic to drug enforcement to economic crime, and all aspects of investigations. Therefore, with the assistance of these directors I am responsible for the policies and for monitoring major operations across Canada. I report directly to the Commissioner of the RCMP.

The reason I brought these people with me, besides the fact that they are experts in their field, is that the last time we were invited to this committee we had the impression—a false impression—that we were invited to give advice to this committee on what is money-laundering, how it works, etc., and that is why we had Mr. Bowie here and Mr. George Kaine.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 3 octobre 1991

Le président suppléant (M. Sobeski): Je déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous étudions la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et autres sujets connexes.

Nous accueillons aujourd'hui des représentants de la Gendarmerie royale du Canada; la délégation est dirigée par le sous-commissaire Favreau.

Le sous-commissaire J.L.G. Favreau (Police opérationnelle, Gendarmerie royale du Canada): Thank you, Mr. Chairman.

Je n'ai pas de déclaration liminaire, car j'ai cru bon de m'en remettre aux membres du comité et de me mettre à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions. Je signale cependant que je suis accompagné d'autres membres de la GRC, notamment du commissaire adjoint Norman Doucette. Il est chargé du programme de la police économique à la GRC. Cela veut dire que toutes les enquêtes sur les crimes économiques, d'un bout à l'autre du Canada, sont placées sous la direction de M. Doucette, qui est responsable de l'application des politiques et programmes dans ce domaine.

Je suis également accompagné du commissaire adjoint Marcel Coutu. M. Coutu est chargé de la police des drogues dans tout le Canada. Tous les programmes et politiques concernant la lutte contre la drogue relèvent de son autorité.

Il est lui-même accompagné de l'inspecteur Bruce Bowie. Bruce s'occupe des enquêtes économiques antidrogue. Nous le tenons pour un spécialiste dans le domaine des enquêtes économiques antidrogue et du blanchiment de l'argent.

Pour ma part, je suis chargé de la mise en oeuvre de tous les programmes opérationnels de la Gendarmerie et MM. Coutu et Doucette relèvent directement de moi. Quand je dis que je suis chargé de tous les programmes opérationnels, cela va de la lutte contre le trafic de drogue à l'application des lois sur les drogues, en passant par les crimes de nature économique, et cela comprend tous les aspects des enquêtes. Par conséquent, avec l'aide de ces divers directeurs, je suis responsable de l'application de nos politiques dans ces domaines et de la surveillance des principales opérations d'un bout à l'autre du Canada. Je relève directement du commissaire de la GRC.

Si je me suis fait accompagner de ces collaborateurs, outre le fait qu'ils sont experts dans leurs domaines respectifs, c'est que la dernière fois que nous avons été invités à témoigner devant votre comité, nous avons eu l'impression, à tort, que nous avions été invités pour conseiller le comité au sujet du blanchiment de l'argent, pour vous expliquer en quoi cela consiste, comment cela fonctionne, etc., et c'est pourquoi nous avions fait venir M. Bowie et M. George Kaine.

[*Texte*]

However, when they came here—and it was obviously the right of members of the committee—the orientation was quite different. They were asked about specific cases and they did not have the required knowledge about those cases. Therefore, I hope, by having the four of us here, we will be able to help the committee and be able to answer all the questions here and now, saving time for the committee and saving time for everybody and being very straightforward with what we can say.

This is it, Mr. Chairman, for my opening remarks.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you for your remarks. Indeed, you were quite correct. I had invited the RCMP at the opening to discuss money laundering. However, the questions went in a different direction. Inspector Bowie said he would come back, and since you are here today we will open the meeting to questions.

D/Commr Favreau: With your permission, Mr. Chairman, I would like to add just one thing in order not to create confusion.

Mr. Coutu and Bruce Bowie are responsible, as I say, for the drug anti-profiteering aspect, and that is all under section 462.3 of the Criminal Code. They look after investigations that, as a rule, start as ordinary drug investigations and bring you into the facet of money laundering or of assets acquired via drug-related crime.

Mr. Doucette—this is where I want to make sure that nobody is confused—also looks after offences under section 462.3 of the Criminal Code but on the enterprise crime offence side, and there is a great list of offences under the enterprise crime offence portion of the section..

Mr. Manley (Ottawa South): Thank you for coming before us this morning.

You are quite right, Deputy Commissioner, that the information that many of us were interested in at the time of the last appearance was not available. I do not think any of us felt that Inspector Bowie or his colleague were responsible for that. We quite understood that they were asked to come to give a certain kind of information. However, several of us felt it was important to put the questions on the record that we wanted to have answered, so thank you for coming this morning.

I presume you have not only had a chance to review the transcipt following your last visit here but I hope you might have also had an opportunity to see the transcript from Monday evening of this week. Is that the case?

D/Commr Favreau: Not the transcript, but we had good reports about the meeting.

Mr. Manley: So you are aware of some of the information discussed with Mr. Sargent and some of the investigations that he referred to that involved information concerning the Bank of Credit and Commerce International and Bank of Credit and Commerce Canada.

[*Traduction*]

Nous avons toutefois constaté à notre arrivée ici que l'on s'est orienté dans une tout autre direction, ce qui est évidemment le droit légitime des membres du comité. On les a interrogés au sujet d'affaires précises qu'ils ne connaissaient pas de première main. J'espère donc qu'à nous quatre, nous serons en mesure d'aider le comité et de répondre aux questions sur-le-champ, ce qui évitera au comité et à tout le monde de perdre du temps. Nous essaierons de répondre directement et franchement.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour l'instant, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci. Vous avez absolument raison. J'avais invité des représentants de la GRC pour discuter du blanchiment de l'argent. Les questions ont toutefois porté sur autre chose. L'inspecteur Bowie a dit qu'il reviendrait et, puisque vous êtes ici aujourd'hui, nous allons passer directement aux questions.

S.-comm. Favreau: Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose afin de dissiper toute confusion.

M. Coutu et Bruce Bowie sont responsables, comme je l'ai dit, des enquêtes économiques antidrogue, ce qui relève du paragraphe 462.3 du Code criminel. Ils s'occupent d'enquêtes qui, en règle générale, commencent sous forme d'enquêtes ordinaires portant sur la drogue et mettent ensuite en cause le blanchiment d'argent ou d'autres produits de la criminalité dans le domaine des drogues.

M. Doucette—et ici, je tiens à m'assurer qu'il n'y a aucun malentendu—s'occupe également des infractions visées au paragraphe 462.3 du Code criminel, mais il s'occupe plus précisément des infractions de criminalité organisée; on trouve dans ce paragraphe toute une liste d'infractions de criminalité organisée.

M. Manley (Ottawa-Sud): Je vous remercie d'être venus nous rencontrer ce matin.

Vous avez tout à fait raison, monsieur le sous-commissaire; les renseignements que beaucoup d'entre nous cherchions à obtenir lors de votre dernière comparution n'étaient pas disponibles. Aucun d'entre nous n'en imputait la faute à l'inspecteur Bowie ou à son collègue. Nous savions bien que l'on vous avait demandé de venir pour nous renseigner dans un domaine précis. Cependant, plusieurs députés ont jugé important de poser les questions auxquelles, nous semblait-il, il fallait répondre, et nous vous remercions donc d'être revenus ce matin.

Je suppose que vous avez eu l'occasion de lire le compte rendu de votre dernière visite et j'espère que vous avez également pu prendre connaissance du compte rendu de notre réunion de lundi soir. L'avez-vous fait?

S.-comm. Favreau: Pas le compte rendu, mais on nous a bien renseignés au sujet de cette réunion.

M. Manley: Vous êtes donc au courant de la discussion que nous avons eue avec M. Sargent et de certaines enquêtes auxquelles il a fait allusion et qui mettaient en cause la Banque de crédit et de commerce international et la Banque de crédit et de commerce Canada.

[*Text*]

• 0945

I would like to begin by simply asking if you would tell us about those investigations in which the Bank of Credit and Commerce, either International or of Canada, or both, were involved, and what knowledge the force had of activities of the bank arising from those investigations.

D/Commr Favreau: I will start, and I will invite my colleagues who might be more familiar with some of the details to jump in after I have finished my opening remarks on it.

The first correction I would like to make, just to be a little bit more precise, is that, from our point of view anyway, the fact that a bank or a financial institution, or a person for this matter, is mentioned in an investigation does not mean that it is an investigation on him or on that financial institution. So I will talk about the Manara Travel Agency investigation.

This investigation was under the Security Offences Act group, so I might have to limit some of the details, as you will understand. It started in 1987 when we were asked by the FBI to verify some information about the travel agency in question. We did that. This travel agency was having an account with the BCCC.

We had co-operation during the investigation. We transmitted information back and forth with the FBI, and the end result was that several people in the States were charged, were arrested for diverting funds in violation of the U.S. International Emergency Economic Powers Act, and several of them received sentences. One person was subsequently released. It is obviously on the public record in the States that he was released from the court. Mr. Mousa Hawamda was released on bail and did not return, so the RCMP does not know the whereabouts of this person at the present time, and there is a warrant for his arrest, which remains in effect in the U.S.

This Mr. Hawamda was a client of the BCCC, and that is the only relation to this financial institution. And, as I said, the investigation was for violation of the U.S. International Emergency Economic Powers Act.

Mr. Manley: May I ask you, arising from that, whether you are aware that the manager of BCCC in Ottawa, Anwar Khan, apparently was in touch with Mr. Hawamda as late as October 1988 when he was a fugitive from the FBI?

D/Commr Favreau: No, I do not know that.

Mr. Manley: I believe we had this information previously as well from Mr. Bowie, that the force had assisted the FBI in this investigation. Did you endeavour to determine whether any officials from BCCC had knowledge of the fact that the money was being used to attempt to avoid the effect of U.S. law?

• 0950

D/Commr Favreau: I will leave Mr. Bowie to answer that one.

[*Translation*]

Je voudrais, pour commencer, vous demander simplement si vous pouvez nous parler des enquêtes qui mettaient en cause la Banque de crédit et de commerce international ou sa filiale canadienne ou les deux et nous dire ce que la Gendarmerie savait au sujet des activités de la banque à la suite de ces enquêtes.

S.-comm. Favreau: Je vais donner un début de réponse, après quoi j'inviterai mes collègues, qui connaissent peut-être le dossier plus en détail, à prendre le relais.

Je voudrais d'abord apporter une petite précision. De notre point de vue, en tout cas, le fait qu'une banque ou une institution financière ou même un simple particulier soit mentionné dans le cours d'une enquête ne signifie pas que l'enquête porte sur l'institution financière ou la personne en question. Je vais donc vous parler de l'enquête sur l'agence de voyage Manara.

Cette enquête avait été lancée aux termes de la Loi sur les infractions en matière de sécurité; vous comprendrez donc que je devrai omettre certains détails. Tout a commencé en 1987 quand le FBI nous a demandé de vérifier certains renseignements sur l'agence de voyage en question. Nous l'avons fait. Cette agence de voyage avait un compte à la BCCC.

Nous avons collaboré pendant l'enquête. Nous avons échangé des renseignements avec le FBI et, au bout du compte, des accusations ont été portées aux États-Unis contre plusieurs personnes qui ont été arrêtées pour avoir détourné des fonds en infraction de la loi américaine intitulée *International Emergency Economic Powers Act*, et plusieurs de ces personnes ont été condamnées. L'une d'entre elles a été libérée par la suite. C'est évidemment du domaine public aux États-Unis que cette personne a été libérée par le tribunal. M. Mousa Hawamda a été libéré sous caution et est disparu, de sorte que la GRC ne connaît pas les coordonnées de cette personne à l'heure actuelle. Il y a un mandat d'arrestation à son nom qui demeure en vigueur aux États-Unis.

Ce M. Hawamda était un client de la BCCC; c'est le seul lien que l'on a établi avec cette institution financière. Je le répète, l'enquête portait sur une infraction à la loi américaine intitulée *International Emergency Economic Powers Act*.

M. Manley: Puis-je vous demander, compte tenu de ce que vous venez de dire, si vous savez que le directeur de la BCCC à Ottawa, Anwar Khan, a apparemment communiqué avec M. Hawamda jusqu'en octobre 1988, quand ce dernier était un fugitif recherché par le FBI?

S.-comm. Favreau: Non, je ne le savais pas.

M. Manley: Je crois que c'est M. Bowie qui nous a fourni ce renseignement; il a dit que la GRC avait aidé le FBI dans cette enquête. Avez-vous cherché à savoir si des dirigeants de la BCCC étaient au courant du fait que l'argent était utilisé de manière à chercher à échapper à l'emprise d'une loi américaine?

S.-comm. Favreau: Je laisserai à M. Bowie le soin de répondre à cette question.

[*Texte*]

Inspector B.W. Bowie (Officer in Charge, Anti-Drug Profiteering Section, Drug Enforcement Directorate, Royal Canadian Mounted Police): I am sorry, I think it was Mr. Kaine who was referring to it last. I do not know anything about that particular case at all.

D/Commr Favreau: Maybe in order to help a bit I will—

Mr. Manley: The essence of the question is this: did anyone in the RCMP endeavour to investigate whether the BCCC connection in this case was with the knowledge that illegal activities were going to occur? Did anyone ask those questions or attempt to investigate that?

D/Commr Favreau: Yes. To my knowledge, there was no illegality in Canada to start with. It was a question of the Libyans rerouting money to the States because of United States laws at that time.

Mr. Manley: In other words, you would not regard it as offensive for a Canadian financial institution to be a co-conspirator in contravention of U.S. laws.

D/Commr Favreau: No, that is not what I said at all. What I am saying is—

Mr. Manley: I know that is not what you said, but—

D/Commr Favreau: Yes, but you said, "In other words" that is what I said. So I say, no, that is not what I am saying.

Mr. Manley: Then clarify, because really that is the essence of this question, that if the bank's officers knew what was going on and knowingly helped to do it, they were conspiring with, in this case, Hawamda, to breach the U.S. Treasury Department order.

D/Commr Favreau: No, this is not correct. My recollection of the case is that there was a bank account. Some people would deposit some money in that bank account and somebody else would make some *retraits*, withdrawals. As for what the bank knew about it, it is going a bit too far to assume they knew that. This kind of business could be done through other financial institutions, and nothing would permit us to assume under this investigation that the bank—or the manager of the bank, or any person from the bank—was aware of what was going on.

Mr. Manley: Except that there is nothing to cause you to assume that. The purport of the question—and this is in the context of what you may or may not have known about BCCI from other sources—was whether you made any further investigation that would have led you either to believe or not to believe that conspiracy was occurring here.

D/Commr Favreau: There was nothing that made us believe that there was conspiracy, and if my memory serves me right, we received co-operation from the financial institution in question.

Mr. Manley: You did receive co-operation?

D/Commr Favreau: Yes, we did.

Mr. Manley: Do you have anything more that you want to say about Manara Travel before we move on?

[*Traduction*]

Inspecteur B.W. Bowie (officier responsable, Section des enquêtes économiques antidrogue, Direction de la police des drogues, Gendarmerie royale du Canada): Je vous demande pardon, mais je crois que c'est M. Kaine qui en a parlé la dernière fois. Je ne sais rien de ce cas-là.

S.-comm. Favreau: Je pourrais peut-être vous aider en disant...

M. Manley: Voici ma question: Y a-t-il quelqu'un à la GRC qui a tenté de déterminer si le contact à la BCCC savait qu'allaient se produire des activités illégales? Quelqu'un a-t-il posé ces questions ou tenté de pousser l'enquête?

S.-comm. Favreau: Oui. À ma connaissance, il n'était pas question au départ d'illégalité au Canada. Les Libyens acheminaient des fonds vers les États-Unis en raison des lois en vigueur à cette époque aux États-Unis.

M. Manley: Autrement dit, vous ne jugeriez pas répréhensible qu'une institution financière canadienne conspire avec d'autres pour enfreindre les lois américaines.

S.-comm. Favreau: Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'essaie plutôt de dire...

M. Manley: Je sais que ce n'est pas ce que vous avez dit, mais...

S.-comm. Favreau: Oui, mais vous avez dit: «Autrement dit», c'est ce que vous avez dit. Alors je réponds, non, ce n'est pas ce que je dis.

M. Manley: Alors s'il vous plaît expliquez-vous, parce que c'est le coeur même de cette question. Si les dirigeants de la banque savaient ce qui se passait et en ont été sciemment complices, ils conspiraient alors en réalité avec Hawamda, pour enfreindre une ordonnance du Département du trésor américain.

S.-comm. Favreau: Non, ce n'est pas exact. Si ma mémoire de l'affaire est bonne, il y avait un compte à la banque. Certaines personnes y déposaient des fonds et quelqu'un d'autre effectuait les retraits. C'est aller un peu trop loin que de présumer que la banque savait ce qui se passait. Le même genre de transaction aurait pu se faire par le biais d'autres institutions financières, et rien ne nous permettait de supposer dans le cadre de cette enquête que la banque, ou le directeur de la banque, ou l'un de ses employés, savait ce qui se passait.

M. Manley: Sauf qu'il n'y a rien qui vous permette de supposer que ce n'était pas le cas. Le but de cette question—il s'agit de déterminer ce que vous pouviez avoir appris au sujet de la BCCI d'autres sources—c'est de déterminer si vous avez fait d'autres enquêtes qui vous auraient amenés à croire, ou à ne pas croire, qu'il y avait complot.

S.-comm. Favreau: Rien ne nous a fait croire qu'il y avait complot et, si ma mémoire est fidèle, l'institution financière en question a collaboré avec nous.

M. Manley: Vous avez pu compter sur leur collaboration?

S.-comm. Favreau: Oui.

M. Manley: Avez-vous autre chose à ajouter au sujet de l'agence de voyage Manara avant que nous ne passions à autre chose?

[*Text*]

D/Commr Favreau: Unless some of my confrères... No.

Mr. Manley: I assume that you are going to go on to discuss some of the other cases, but in that timeframe of 1987-88, the evidence of the Governor of the Bank of England, before the House of Commons committee in England, was that in 1988 he was informed by British intelligence sources that the Bank of Credit and Commerce International had terrorist connections. Was the RCMP aware of these connections at that time?

D/Commr Favreau: I will make some opening remarks and then I think Mr. Doucette will probably be able to give you some precise answers on that one.

Our initial knowledge of this was through our liaison officer in London, who sent a copy of an article to the director, Mr. Doucette.

Assistant Commissioner N.A. Doucette (Director, Economic Crime, Royal Canadian Mounted Police): That was this year.

D/Commr Favreau: Oh, this year.

Well, maybe I had better let Mr. Doucette answer, to make sure that I am not...

• 0955

A/Commr Doucette: Just a moment, please.

I am sorry. I believe I misunderstood the question in the sense that I thought we were going into another aspect of this. You are still within the Manara Travel Agency investigation. Am I correct on that?

Mr. Manley: I am trying to put us in context here. There are two things. We are talking about a timeframe of 1987-88, which is when you have said that the FBI asked for assistance with respect to this issue. Arising out of that timeframe, 1987-88, there are two things happening. In the United States there are successful prosecutions occurring in respect to BCCI for money laundering, not necessarily BCCI, I guess, but implicating them, and at the very same time you are asked to look at this suspicious Manara Travel incident, which is also receiving quite a bit of publicity in Canada as well.

This was all happening, and I am wondering why nobody said: why would a bank manager not have some knowledge of what a travel agency, running this size of account, from a little shop on Somerset Street, was doing, and not ask what was going on here? Secondly, again contextual, the Governor of the Bank of England is being told by his security people that Abu Nidal is being taken out for shopping trips by BCCI staff. He knows about it.

Therefore, my question to you is the following. Did you have any information, either from the FBI or British or other intelligence sources, that there was something funny happening with this banking group in general? It is a double-barrelled question, if you like.

[*Translation*]

S.-comm. Favreau: Pas à moins que l'un de mes confrères... Non.

M. Manley: J'imagine que vous allez maintenant nous parler de certains des autres dossiers mais, pour cette période en 1987-1988, le gouverneur de la Banque d'Angleterre a dit, devant le comité de la Chambre des communes britannique, qu'il avait été averti, en 1988, par les services de renseignement britanniques, des liens qu'avait la Banque de crédit et de commerce international avec des groupes terroristes. La GRC était-elle au courant de ces liens à cette époque-là?

S.-comm. Favreau: Je vais d'abord faire quelques commentaires puis M. Doucette pourra vraisemblablement vous donner une réponse plus précise.

Les premières informations que nous avons eues provenaient de notre agent de liaison à Londres qui a fait parvenir un exemplaire d'un article au directeur, M. Doucette.

Le commissaire adjoint N.A. Doucette (directeur, Police économique, Gendarmerie royale du Canada): C'était cette année.

S.-comm. Favreau: Ah, cette année.

Enfin, il serait préférable que je laisse M. Doucette répondre pour éviter de...

Comm. adj. Doucette: Un instant, s'il vous plaît.

Excusez-moi, mais il me semble que j'ai mal compris car je croyais que l'on avait abordé un autre aspect de la question. Vous parlez toujours de l'enquête sur l'agence de voyage Manara. C'est bien ça?

M. Manley: J'essaye de nous replacer ici dans le contexte de l'époque. Il y a deux choses. Nous parlons de la période de 1987-1988, au cours de laquelle vous avez dit que le FBI avait demandé de l'aide sur cette question. Pour ce qui est de cette période, 1987-1988, il se passe deux choses. Aux États-Unis, des poursuites sont intentées avec succès contre la BCCI parce que de l'argent a été blanchi, poursuites qui n'étaient d'ailleurs pas nécessairement dirigées directement contre la BCCI, mais qui impliquaient cette banque, et en même temps on vous demande de vous pencher sur cet incident bizarre de l'agence de voyage Manara, qui reçoit aussi pas mal de publicité au Canada.

Tout se passait en même temps, et je me demande pourquoi personne ne s'est demandé: Comment se fait-il qu'un directeur de banque n'ait pas eu la moindre idée de ce qui se passait dans les services d'une agence de voyage qui avait un client de cette taille alors qu'elle opérait à partir d'un petit bureau de la rue Somerset et qu'il ne lui ait pas demandé d'explications? Ensuite, pour replacer là encore les choses dans leur contexte, le gouverneur de la Banque d'Angleterre apprend par l'entremise de ses services de sécurité que le personnel de la BCCI offre des voyages à Abou Nidal pour qu'il aille faire ses achats. Il était au courant de ce fait.

Je vous pose donc la question suivante. Avez-vous été informés, soit par le FBI, soit par les Britanniques, soit par d'autres services de renseignement, qu'il se passait quelque chose de bizarre de manière générale au sein de ce groupe bancaire? Comme vous le voyez, ma question a deux volets.

[*Texte*]

D/Commr Favreau: To my knowledge, at that period of time, no, we did not know about what you are saying—to my knowledge.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): To your knowledge or the force's knowledge?

D/Commr Favreau: To my knowledge.

Mr. Manley: Would anyone else on the force have had knowledge of that?

D/Commr Favreau: I suppose I would have to have some analysts review files and try to find out about it, but the reason I say that is because we were in direct relations with the FBI at the time of the travel agency investigation. Had they had suspicions about BCCI—there was obviously an exchange of communication all the time—they would have mentioned that to us. And that is not the case. That is why I say, to my knowledge, I do not recall anything of that nature.

Mr. Manley: The piece that does not add up for me on this is why you were not suspicious, "you" being the force, of BCCC.

This is quite remarkable that a small travel agency is being implicated in this kind of activity in northern Virginia and Washington, and to do so without the knowledge of the local manager, if not of his assistants, strikes me as being something that I would want to investigate if I were in your shoes. That is why I am asking you, did it not raise any flags at all? Did it not make you curious about whether or not there might be some reason for this connection?

D/Commr Favreau: It did not raise any flag, to use your expression, because we received co-operation. The information from the FBI did not raise that kind of implication, and we received assistance from the bank. That kind of transaction is possible within all other systems of the *système bancaire*.

• 1000

To go from a gut feeling and start investigating a bank is not permissible in Canada, and thank God for that.

Mr. Manley: Well, it is not a matter of just going from a gut feeling. Of course, hindsight is always perfect, but now we are looking at a situation where we have been told by our chief financial regulator that this was one big bad apple and Canadian depositors have lost a lot of money because nobody asked this kind of question in a timely fashion.

What I am asking you is why you would simply rely on the fact that the FBI did not make that connection for you. They have successfully prosecuted seven people in the United States. Some were deported at this timeframe, and you have a clear connection in this case—and we have not yet got to any of the other cases Sargent talked about, which are perhaps more suspicious than Manara Travel. Why would you not investigate whether the bank, through its local

[*Traduction*]

S.-comm. Favreau: À ma connaissance, non, nous n'étions pas au courant de ce que vous venez de nous dire—pas à ma connaissance.

M. Langdon (Essex—Windsor): À votre connaissance ou à la connaissance de la Gendarmerie?

S.-comm. Favreau: À ma connaissance.

M. Manley: Est-ce que quelqu'un d'autre au sein de la Gendarmerie en avait connaissance?

S.-comm. Favreau: Il faudrait, j'imagine, que je demande à mes analystes de revoir les dossiers pour m'en assurer, mais je le dis parce que nous étions directement en relations avec le FBI à l'époque de l'enquête menée au sujet de l'agence de voyage. Si le FBI avait eu des soupçons au sujet de la BCCI—car bien sûr nous échangions constamment des informations—il nous l'aurait dit. Il ne l'a pas fait. C'est pourquoi je dis qu'à ma connaissance, je ne pense pas qu'il y ait eu quelque chose de cette nature.

M. Manley: Ce qui m'apparaît étrange dans cette affaire, c'est que vous n'ayez eu aucun soupçon au sujet de la BCCC. Quand je dis «vous», je veux parler de la Gendarmerie.

Il est assez étrange qu'une petite agence de voyage se lance dans ce genre d'activités dans le nord de la Virginie et à Washington et qu'elle puisse le faire à l'insu du directeur de la succursale locale ou de ses assistants, me paraît quelque chose qui mérite que l'on s'y intéresse si j'étais à votre place. C'est pourquoi je vous demande pour quelle raison cela ne vous a pas fait dresser l'oreille. N'avez-vous pas cherché à savoir s'il pouvait y avoir une explication quelconque à l'existence d'une telle relation?

S.-comm. Favreau: Cela ne nous a pas fait dresser l'oreille, pour reprendre votre expression, parce que nous agissions en collaboration. Les informations fournies par le FBI ne permettaient pas de tirer ce genre de conclusion et nous recevions l'aide de la banque. Ce genre de transaction est possible dans tous les autres secteurs du «banking system».

Il n'est pas possible d'entreprendre une enquête sur une banque en se fiant uniquement à ses convictions intimes, et c'est très bien comme ça.

M. Manley: Il ne s'agit pas simplement de se fier à ses convictions intimes. On peut toujours argumenter, bien sûr, après coup, mais nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation qui fait que notre principal contrôleur financier nous déclare que l'affaire était d'importance et que les déposants canadiens ont perdu beaucoup d'argent parce que personne n'a posé les questions qu'il fallait en temps utile.

Je vous demande pour quelle raison vous vous êtes contentés du fait que le FBI n'avait pas fait le rapprochement pour vous. Il avait poursuivi avec succès sept personnes aux États-Unis. Certaines d'entre elles avaient déjà été déportées à l'époque et il y avait un lien évident dans cette affaire—et je n'ai pas encore parlé des autres affaires que nous a mentionnées Sargent, qui éveillent peut-être encore davantage de soupçons que celle de l'agence de

[*Text*]

manager, was encouraging or in some way facilitating this kind of banking practice?

D/Commr Favreau: Simply put, we did not have any grounds to believe that.

Mr. Langdon: I, too, welcome the representatives from the RCMP here today. Certainly the testimony of the two people who were here before was very helpful, despite the fact that they were here in a sense with some direction that they were not to be answering those sorts of questions. So now that you are here actually to answer those questions, I look forward to even more co-operation and more helpfulness.

There has been a reference to Monday's testimony by Mr. Sargent. What position did Mr. Sargent have?

D/Commr Favreau: Do you mean when he was in the force? He was a constable and he was working for Economic Crime.

Mr. Langdon: And he was with the force for 13 years, as he testified?

D/Commr Favreau: That is right.

Mr. Langdon: He testified Monday night, and I quote from the transcript:

> I was aware of the Bank of Credit and Commerce's reputation at the international level and so was everybody else.

I then asked him what that reputation was. His answer was

> I think the recent *Maclean's* article summed it up. They called it the Bank of Crooks and Criminals, or whatever. That seemed to be a reputation that was widely held, particularly in the United States.

He went on to refer to the investigation in Tampa, Florida as some evidence of this.

Given that we are talking about a fair number of cases, as Mr. Bowie indicated at the last hearing where he testified, in which BCCC was involved as one of the transmitting agents in money-laundering situations, but given especially that reputation and the fact that it was known to and accepted by members of the force, why was there not an investigation of the bank itself as early as 1988, when the information from the Tampa case had been communicated? Mr. Sargent indicated that he had read a memo with respect to that case as a member of the force. So we are talking 1988, and I have to ask why an investigation was not initiated at that stage.

[*Translation*]

voyage Manara. Pourquoi n'avez-vous pas fait enquête pour savoir si la banque, par l'intermédiaire du directeur de sa succursale locale, encourageait ou facilitait d'une manière ou d'une autre ce genre de pratique bancaire?

S.-comm. Favreau: Tout simplement, parce que nous n'avions aucune raison de le penser.

M. Langdon: Je souhaite moi aussi la bienvenue aux représentants de la GRC qui comparaissent devant nous aujourd'hui. Le témoignage des deux personnes qui vous ont précédés s'est révélé particulièrement utile, en dépit du fait qu'elles se sont en quelque sorte présentées devant nous en ayant plus ou moins la directive de ne pas répondre à ce genre de questions. Vous êtes maintenant ici pour répondre effectivement à ces questions et je m'attends à encore davantage de collaboration de votre part et à des témoignages encore plus utiles.

Nous avons fait allusion au témoignage fourni lundi par M. Sargent. Quel était le poste de M. Sargent?

S.-comm. Favreau: Vous voulez dire, lorsqu'il faisait partie de la Gendarmerie? C'était un gendarme qui travaillait à la Section de la police économique.

M. Langdon: Et, d'après son témoignage, il était au service du corps de police depuis 13 ans?

S.-comm. Favreau: C'est exact.

M. Langdon: Il a témoigné lundi soir et je cite la transcription:

> Comme tout le monde, je connaissais la réputation de la Banque de crédit et de commerce au niveau international.

Je lui ai alors demandé quelle était cette réputation et il m'a répondu.

> Je pense que l'article publié récemment par *Maclean's* la résume bien. On y parle d'une bande d'escrocs et de criminels ou de quelque chose comme ça. Il semble que cette réputation était largement répandue, surtout aux États-Unis.

Il a cité ensuite en exemple l'enquête menée à Tampa, en Floride.

Étant donné que nous parlons ici d'un assez grand nombre d'affaires, comme M. Bowie l'a mentionné dans son dernier témoignage, qui impliquaient la BCCC en tant qu'agent intermédiaire dans des opérations consistant à blanchir de l'argent, mais étant donné surtout la réputation de la Banque et le fait que les membres de la Gendarmerie en avaient parfaitement connaissance, pour quelle raison n'a-t-on pas procédé à une enquête sur la Banque elle-même dès 1988, lorsque les renseignements au sujet de l'affaire de Tampa ont été communiqués? M. Sargent nous a indiqué que lorsqu'il était membre de la Gendarmerie il avait lu une note de service au sujet de cette affaire. Ça remonte à 1988 et il me faut vous demander pour quelle raison une enquête n'a pas été entreprise à ce moment-là.

[*Texte*]

• 1005

D/Commr Favreau: I think I have a few comments before I pass the floor to Mr. Doucette. I think it is always extremely risky in anybody's testimony to use words like "everybody knows something" and to use articles of the media as reference to imply that somebody or everybody is crooked, etc.

Constable Sargent went into the force. If he had all that criminal intelligence and knowledge, he should have done something at that time and brought it to the attention of his superior. I think he is talking in retrospect. At the time, in all the cases we have mentioned so far, and a few more I am sure we will be touching, you have a bank, among other banks most of the time, that is named. To this day we do not have grounds in Canada to investigate the BCCC—I am not talking about the BCCI—and this is after communication with our counterparts in the States and the U.K.

I think in previous testimony Mr. Bowie made it very clear that you do not have any more privileges toward a financial institution than you have toward any citizen of Canada. You just do not start an investigation when you do not have grounds. I think maybe Mr. Doucette will want to continue on that. Did I answer?

Mr. Langdon: I think you have answered the question, but let me pursue it, because you suggest that Mr. Sargent should have taken this further. Well, of course, he did. He testified to us on Monday that in 1989 he had discussions with the Superintendent of Financial Institutions' office and that these discussions specifically involved the activities of the bank, specifically their request to be able to transfer cash amounts each morning and each afternoon in the city of Ottawa of $250,000. He also suggested that he took this further by suggesting that this entire subject of investigation, which he was following, required more staff and more resources to be put into it. He put a request to his superiors, and according to his testimony on Monday night that request was turned down.

I have two questions that come out of that. Did Mr. Sargent carry on discussions with the Office of the Superindendent of Financial Institutions simply on his own initiative or was this part of an investigation process that was understood and approved by the RCMP?

• 1010

Secondly, why was Mr. Sargent's request for more help turned down in this case?

A/Commr Doucette: Well I think the investigation that he was relating to was the one that he was involved in personally. This particular. . .maybe in retrospect I should like to give it—

Mr. Langdon: I am sorry. "Personally" means what?

[*Traduction*]

S.-comm. Favreau: J'aimerais faire quelques observations avant de passer la parole à M. Doucette. Je considère qu'il est toujours très risqué de dire dans un témoignage des choses comme «Je connaissais comme tout le monde» et de se servir d'articles de presse pour laisser entendre que quelqu'un est un escroc, que tout le monde est pourri, etc.

M. Sargent était un agent appartenant au corps de police. S'il avait obtenu tous ces renseignements sur des activités criminelles, il aurait dû faire quelque chose et les signaler à l'attention de son supérieur. Et je pense qu'il raisonne à posteriori. A l'époque, dans toutes les affaires que nous avons mentionnées jusqu'à présent et dans un certain nombre d'autres que nous ne manquerons pas d'évoquer, il y a la plupart du temps une banque qui est nommée parmi d'autres. Aujourd'hui encore, nous n'avons aucun motif au Canada pour enquêter au sujet de la BCCC—je ne parle pas de la BCCI—et cela après les communications qui ont eu lieu avec nos collègues des États-Unis et du Royaume-Uni.

Je considère que le témoignage antérieur de M. Bowie a bien montré que l'on n'a pas plus de prérogatives vis-à-vis d'un établissement financier que l'on en a vis-à-vis d'un quelconque citoyen au Canada. On ne peut tout simplement pas faire enquête lorsqu'on n'a pas de motifs de le faire. Je vais maintenant laisser la parole à M. Doucette. Est-ce que j'ai bien répondu à la question?

M. Langdon: Je pense que vous avez répondu à la question, mais j'aimerais poursuivre dans cette voie parce que vous laissez entendre que M. Sargent aurait dû poursuivre davantage l'affaire. C'est bien ce qu'il a fait. Il nous a déclaré lundi dans son témoignage qu'il avait eu en 1989 des entretiens avec les responsables du Bureau du surintendant des institutions financières et que ces entretiens avaient porté précisément sur les activités de la banque, et notamment le fait qu'elle voulait pouvoir transférer tous les matins et tous les après-midi des montants de 250,000$ en liquide à Ottawa. Il a aussi indiqué qu'il était allé plus loin en mentionnant que toute l'affaire qu'il était en train de suivre exigeait davantage de personnel et davantage de ressources. Il a fait une demande en ce sens à ses supérieurs et, d'après le témoignage qu'il nous a donné lundi soir, il a essuyé un refus.

J'ai deux questions à vous poser à ce sujet. Est-ce de sa propre initiative que M. Sargent s'est entretenu avec les responsables du Bureau du surintendant des institutions financières ou est-ce que cela faisait partie d'une enquête reconnue et approuvée par la GRC?

En second lieu, pour quelle raison la demande de M. Sargent, qui voulait avoir davantage d'aide dans cette affaire, a-t-elle été refusée?

Comm. adj. Doucette: En fait, je pense que l'enquête qu'il a mentionnée était celle dans laquelle il était personnellement impliqué. Cette affaire. . .il faudrait peut-être avec le recul que je. . .

M. Langdon: Excusez-moi, mais qu'entendez-vous par «personnellement»?

[*Text*]

A/Commr Doucette: No, I mean the force. As a member of the force we had, in 1988, an investigation related to sophisticated money transfer systems that involved a number of chartered banks—a number of chartered banks. We investigated this particular group for over a year and a half, and we were unable to trace. As you know, the law states that to prove an offence under the Criminal Code as stipulated in section 462.3, you must link those funds to an enterprise crime offence or to a drug-related offence. In other words, it must be proceeds of crime.

We investigated these large transfers of money, again through many chartered banks, and after a year and a half we were unable to trace the money to a specific criminal offence. Therefore, after a year and a half we concluded the file.

Mr. Langdon: Well, I am sorry that—

A/Commr Doucette: And the second part of your question is if he asked for additional personnel. That was his own personal view. It was submitted through channels and his supervisor turned it down. That's the way the process goes. That was only his personal view—he was a constable—and at the time it was decided after a year and a half of investigation, not being able to link this money to proceeds of crime, the investigation was concluded. Again, I would like to stress we were never able to link where the source of that money came from. Secondly, never, never were any officials or any directors or any employees of any chartered banks even suspected.

Mr. Langdon: Let me go back to the two questions that I asked and, with respect, that you have not answered. Did discussions take place, as Mr. Sargent testified, with OSFI, the Office of the Superintendent of Financial Institutions, with respect to the specific BCCC request to be able to transfer in cash, both morning and afternoon, $250,000 to a branch that Mr. Sargent suggested might have cash needs of just $20,000 in a day? First, did that take place, and was it part of an RCMP official investigation?

Second, I understand, of course, the lines of authority by which a request for additional resources is either approved or not approved, but what I am asking you as people responsible is what reason was... Given the significant amount of money that was being moved here—something like $60 million a year in the one case that was related to us by Mr. Sargent—why was that request refused?

A/Commr Doucette: Again, to be specific, it was close to $53 million, which is again very significant. I did mention that it was a sophisticated money transfer system. That we agree. The financial institution, OSFI, was advised. There were general discussions with them.

[*Translation*]

Comm. adj. Doucette: Non, je veux parler du corps de police. En tant que membre de la Gendarmerie, menait en 1988 une enquête portant sur des mécanismes de transfert d'argent très complexes impliquant un grand nombre de banques à charte—un certain nombre de banques à charte. Nous avons fait enquête sur ce groupe en particulier pendant plus d'un an et demi et nous n'avons pas pu retracer les fonds. Vous n'ignorez pas que la loi nous oblige, pour qu'on puisse prouver l'existence d'une infraction en vertu des dispositions de l'article 462.3 du Code criminel, à relier ces fonds à une entreprise criminelle ou à une infraction liée à la drogue. Autrement dit, il faut que l'argent soit le produit du crime.

Nous avons fait enquête sur ces gros transferts de fonds, qui passaient là encore par l'entremise de nombreuses banques à charte, et au bout d'un an et demi nous n'avons pas pu relier l'argent à une infraction criminelle précise. En conséquence, au bout d'un an et demi, nous avons clos le dossier.

M. Langdon: Eh bien, je regrette que...

Comm. adj. Doucette: Dans la deuxième partie de votre question, vous me demandez s'il avait requis du personnel supplémentaire. Il s'agissait de son opinion personnelle. Il l'a transmise par la voie hiérarchique normale et son supérieur a rejeté sa demande. C'est la façon dont fonctionne le système. C'était uniquement son opinion personnelle—il n'était que gendarme à l'époque—et il a été décidé au bout d'un an et demi d'enquête, alors qu'on ne parvenait pas à rattacher cet argent au produit du crime, de clore l'enquête. J'insiste à nouveau sur le fait que nous n'avons jamais pu remonter à la source de cet argent. En second lieu, jamais aucun responsable, aucun administrateur et aucun employé d'une banque à charte n'a été soupçonné.

M. Langdon: Laissez-moi vous reposer mes deux questions car je vous fais remarquer respectueusement que vous n'y avez pas répondu. Est-ce qu'il y a eu des entretiens, comme l'a déclaré M. Sargent dans son témoignage, avec le BSIF, le Bureau du surintendant des institutions financières, au sujet d'une demande bien précise de la BCCC, qui voulait pouvoir transférer tous les matins et tous les après-midi 250,000$ en liquide dans une succursale qui, selon M. Sargent, n'avait vraisemblablement que de 20,000$ en liquide par jour? Est-ce que ces entretiens ont tout d'abord eu lieu et ensuite est-ce qu'ils faisaient partie d'une enquête officielle de la GRC?

Deuxièmement, je comprends bien entendu qu'il y a une voie hiérarchique à suivre lorsqu'on demande des ressources supplémentaires et que cette demande est ensuite acceptée ou refusée, mais ce que je veux que vous me disiez en tant que responsable c'est pour quelle raison... étant donné les sommes importantes qui étaient transférées en espèces quelque chose comme 60 millions de dollars par an dans l'affaire qui nous a été signalée par M. Sargent—pour quelle raison a-t-on refusé cette demande?

Comm. adj. Doucette: Là encore, pour être précis, il s'agissait de près de 53 millions de dollars, ce qui est évidemment très important. J'ai indiqué qu'il s'agissait d'un mécanisme de transfert d'argent très complexe. Nous sommes bien d'accord avec ça. Le service responsable des institutions financières, le BSIF, a été informé. Nous avons eu avec lui des entretiens de nature générale.

[*Texte*]

Mr. Langdon: Were there specific discussions with respect to the point regarding BCCC that Mr. Sargent related to us?

• 1015

A/Commr Doucette: I can check in the file. I know there was continuous communication because of the large amount of money that was transferred. The bottom line was that at the end of a year and a half, we could never link it to a criminal activity. It is legal to transfer money—the amount does not matter—to banks. That is the nature of their business.

The problem is that we have to link it to a criminal activity. If you do not have a criminal activity, you have no offence. After a year and a half, we could never link it to a criminal activity; therefore, we concluded the file.

Mr. Langdon: I recognize that you concluded the file, but that is still not the question.

A/Commr Doucette: Again, you asked—

Mr. Langdon: I understand that you are going to check your files for that, and I appreciate that, but my other question is specifically why the request for assistance was turned down. I am not an expert on police investigations, but if we are talking about $53 million, you indicate, in flows, and you are talking about a very sophisticated system... I understand from Mr. Sargent's testimony that there were simply two people investigating it. You say, well, nothing was found. Surely if more resources had been put into it, you would feel more confident about your conclusion that no criminal activity was involved.

A/Commr Doucette: That is a presumption and an opinion from Mr. Sargent. We had very capable supervisors at the time, and with the priorities of other investigations it was decided by the supervisor at the time that the resources put at their disposal were sufficient.

Mr. Langdon: What was the name of this project or this investigation from the RCMP's perspective? What label did you attach to it?

A/Commr Doucette: Project Albus.

Mr. Langdon: Project Albus is the investigation that led to an investigation of the force's activities with respect to Senator Cogger. Is that correct?

A/Commr Doucette: Yes, it is.

Mr. Langdon: One of the clear issues that emerged in Mr. Sargent's testimony was the role of Paul Vidosa, who was one of the people who drew direct connections with BCCC according to Mr. Sargent's testimony.

I have two questions. This is a question that has been asked in other contexts, but I wanted to ask first why Mr. Vidosa was hired or commissioned, or whatever the correct phrase would be, to play a role in Project Albus given the prohibition against contact with him that had been established by the RCMP Commissioner in the early part of the 1980s.

[*Traduction*]

M. Langdon: Y a-t-il eu des entretiens portant précisément sur la question que nous a mentionnée M. Sargent de la BCCC?

Comm. adj. Doucette: Je peux vérifier dans les dossiers. Je sais qu'il y a eu une communication constante parce qu'une grande quantité d'argent était transférée. Il n'en reste pas moins qu'au bout d'un an et demi, nous étions dans l'incapacité de rattacher ces transferts à une activité criminelle. Il est légal de transférer de l'argent—le montant importe peu—dans les banques. C'est pour cela qu'elles existent.

Il nous fallait pouvoir rattacher ces transferts à une activité criminelle. Sans activité criminelle, il n'y a pas d'infraction. Au bout d'un an et demi, étant dans l'incapacité de constater la présence d'une activité criminelle, nous avons clos le dossier.

M. Langdon: Je sais bien que vous avez clos le dossier, mais je vous répète que ce n'est pas la question.

Comm. adj. Doucette: Une fois de plus vous m'avez demandé...

M. Langdon: Je sais que vous allez vérifier dans vos dossiers, et j'en prends bonne note, mais mon autre question porte précisément sur la raison pour laquelle cette demande d'aide a été refusée. Je ne suis pas un spécialiste des enquêtes de police, mais lorsqu'on parle de transferts de fonds du montant que vous mentionnez, soit environ 53 millions de dollars, lorsqu'on parle d'un système très complexe... J'ai cru comprendre d'après le témoignage de M. Sargent qu'il n'y avait que deux personnes qui faisaient enquête. Vous nous dites qu'on n'a rien trouvé. J'imagine que si l'on avait accordé davantage de ressources à cette enquête, il vous aurait été possible de conclure plus sûrement qu'aucune activité criminelle n'était en cause.

Comm. adj. Doucette: Ce ne sont que des suppositions et qu'un jugement personnel de la part de M. Sargent. Nous avions des responsables très compétents à l'époque et, compte tenu des priorités devant être accordées à d'autres enquêtes, son supérieur hiérarchique a décidé à l'époque que les ressources qui étaient mises à sa disposition étaient suffisantes.

M. Langdon: Quel était le nom de ce projet ou de cette enquête pour les besoins de la GRC? Quel était le nom de code que vous lui aviez donné?

Comm. adj. Doucette: C'était le projet Albus.

M. Langdon: Le projet Albus est le nom de l'enquête qui a amené la Gendarmerie à enquêter sur les activités du sénateur Cogger. C'est exact?

Comm. adj. Doucette: Oui, en effet.

M. Langdon: L'un des éléments clés du témoignage de M. Sargent est le rôle joué par Paul Vidosa, l'une des personnes en relations directes avec la BCCC d'après le témoignage de M. Sargent.

J'ai deux questions à vous poser à ce sujet. L'une a déjà été posée dans d'autres circonstances, mais j'aimerais vous demander tout d'abord pour quelle raison M. Vidosa a été engagé ou recruté, si vous préférez, pour jouer un rôle dans le projet Albus étant donné que le commissaire de la GRC avait interdit tout contact avec lui au début des années 80.

[*Text*]

Second, I want to ask specifically why Mr. Vidosa was asked to approach the manager of BCCC here in Ottawa as part of this investigation.

D/Commr Favreau: I will answer the first part for you, sir.

Why was Mr. Vidosa, in our terms, reactivated? It was definitely, first of all, a mistake to reactivate him. There was instruction by the commissioner at the time across Canada that this source was not to be used again. It is now public knowledge through the Cogger investigation and through Mr. Marin's report that the Deputy Commissioner, Operations, at the time—

• 1020

Mr. Langdon: That was Mr. Jensen.

D/Commr Favreau: Yes. In the absence of the commissioner of the time, he decided, probably because of numbers like we have in front of us, to reactivate this person under the recommendation of Constable Sargent and Sergeant Elrick.

Mr. Langdon: I am sorry. May I just ask you to explain "numbers such as those we have in front of us"?

D/Commr Favreau: When you are talking about huge transfers of funds, the objective—

Mr. Langdon: Oh, those were the numbers to which you were referring.

D/Commr Favreau: That is right, the objective of the force of attacking proceeds of crime, etc.

Then there was a recommendation made to him, supported by a director, and Mr. Jensen decided to reverse that decision. That is the first part of the answer, I believe.

The other part—Norm could address it better than I can.

A/Commr Doucette: As you know, Mr. Langdon, in investigations we have certain police techniques at our disposal. I must say that we tried everything because of the amounts of money that were being transferred, all polytechnics. In fact, it brings back to memory, we were using our surveillance teams. We were using whatever investigative abilities we had at our disposal, including sources—and Mr. Vidosa was that source—in order to try to obtain some kind of information, some background information. Where is this money coming from? What is the criminal link here? It just did not work out.

Coming back again to the aspect of resources, here in headquarters, as a co-ordinator and directing this investigation, we used our resources in the field as well, so therefore there were not just two investigators doing the whole thing across Canada. We had our surveillance teams, we had our investigators in the field assisting these members, and that is on record as well.

Therefore, just to mention your question, why Vidosa? Again, the deputy answered that particular question. It is a normal technique of policing using sources and we used... He was the one.

[*Translation*]

En second lieu, j'aimerais que vous me disiez précisément pour quelle raison il a été demandé à M. Vidosa de contacter le directeur de la BCCC, ici à Ottawa, dans le cadre de cette enquête.

S.-comm. Favreau: Je vais répondre à la première partie de votre question.

Pourquoi a-t-on réactivé M. Vidosa, c'est le terme que nous employons? Tout d'abord, ce fut de toute évidence une erreur. Le commissaire avait donné instruction à l'époque, dans tout le Canada, de ne plus utiliser cette source. Il est désormais de notoriété publique, grâce à l'enquête concernant M. Cogger et au rapport de M. Marin que le sous-commissaire à la police opérationnelle, à l'époque...

M. Langdon: C'était M. Jensen.

S.-comm. Favreau: Oui. En l'absence du commissaire à l'époque, il a décidé, probablement en raison des sommes en jeu, de réactiver cette personne sur la recommandation du gendarme Sargent et du sergent Elrick.

M. Langdon: Excusez-moi, mais pouvez-vous me dire exactement ce que vous entendez par «les sommes en jeu»?

S.-comm. Favreau: Lorsqu'on parle de transferts de fonds aussi importants, l'objectif...

M. Langdon: Ah, ce sont là les sommes dont vous parlez.

S.-comm. Favreau: L'objectif du corps de police qui était de s'en prendre aux produits du crime, etc..

Il y a eu une recommandation en ce sens, appuyée par un directeur, et M. Jansen a décidé d'annuler cette décision. C'est la première partie de la réponse, je crois.

Quant à la deuxième partie—Norm pourra vous en parler mieux que moi.

Comm. adj. Doucette: Comme vous le savez, monsieur Langdon, lors des enquêtes, nous avons un certain nombre de techniques de police à notre disposition. Je dois vous dire que nous avons tout essayé en raison de l'importance des sommes qui étaient transférées, tout un éventail de techniques. Ça me rappelle d'ailleurs que nous faisions usage de nos équipes de surveillance. Nous avons fait appel à toutes les techniques d'enquête que nous avions à notre disposition, y compris à l'utilisation d'informateurs—et M. Vidosa était l'informateur—pour essayer d'obtenir des renseignements, des renseignements de base. D'où venait cet argent? Quel était le lien avec la criminalité en l'espèce? Ça n'a tout simplement rien donné.

Pour en revenir une fois de plus aux ressources, nous coordonnions et nous dirigions l'enquête ici au quartier général, mais nous avions aussi des ressources sur le terrain et il n'est donc pas juste de dire que nous n'avions que deux enquêteurs sur l'ensemble de l'affaire au Canada. Il y avait nos équipes de surveillance, nos enquêteurs sur le terrain qui aidaient les membres du corps de police, et ça figure là aussi au dossier.

Donc, je reviens à votre question, pourquoi Vidosa? Là encore, le sous-commissaire a répondu à cette question. C'est une technique normale de police que de recourir à des informateurs et nous avons employé... C'est lui qu'on a choisi.

[*Texte*]

Mr. Langdon: If I may go back again to the specific question I asked, which was why, as part of this investigation—there were two questions I asked—Vidosa was hired, and secondly, why Vidosa was... I do not know whether he was instructed or whether it was suggested or what was the mechanism of communication, but why, in any event, did he make the approach that he did to the manager of BCCC here in Ottawa? That approach certainly was a source of considerable suspicion for Mr. Sargent as a member of your force.

A/Commr Doucette: I will answer that as well.

I mentioned in the beginning that various chartered banks were used by this particular group. In order to establish a line of credit and a bank account, we opened a bank account, and we just happened to use BCCI. He was asked to go there in order to have some kind of credibility.

I checked that particular point, even as far as yesterday. Again, we just happened to use that particular bank because someone knew that manager, and he opened a line of credit there in order to establish some kind of credibility to further his—

D/Commr Favreau: Infiltration.

A/Commr Doucette: —infiltration of the group.

Mr. Langdon: Excuse me, but what we have here is a bank about which a member of your force has had direct personal discussions with OSFI, because of concern about the methods of transferring money that they are using, which leads him to think there is something involving money laundering here, and an agent under his authority just happens to choose that bank to open an account. Are you seriously asking us to believe that this is all sheer happenstance?

• 1025

A/Commr Doucette: No. It is clearly indicated—

Mr. Langdon: Surely there was some kind of logic that directed Mr. Vidosa to go to the BCCC, the same bank that was being discussed by a member of your force with OSFI at the very moment this was taking place.

A/Commr Doucette: I totally agree. As I said, there were many banks involved on this particular occasion. We have documented on file that Mr. Vidosa was asked to go by his brother-in-law because he knew Mr. Khan at the BCCC, and that is exactly what he did. He met with him for 15 minutes to open a line of credit, and that was it and that is all. There was no follow-up even by the investigators and that was the end of it.

Mr. Langdon: Why was there no follow-up by the investigators if in fact they indicated considerable suspicion—

[*Traduction*]

M. Langdon: Si je puis me permettre de revenir une fois de plus à la question précise que je vous ai posée, c'est-à-dire pourquoi, dans le cadre de cette enquête—je vous ai posé deux questions—pourquoi a-t-on engagé Vidosa et, deuxièmement, pourquoi a-t-on... Je ne sais pas si on l'a suggéré à Vidosa, si on lui en a donné l'instruction ou quel a été le mécanisme de communication employé, mais quoi qu'il en soit, pour quelle raison a-t-il choisi de s'adresser comme il l'a fait au directeur de la BCCC ici à Ottawa? Cette façon de faire a dû éveiller bien des soupçons chez M. Sargent en tant que membre de votre corps de police.

Comm. adj. Doucette: Je peux aussi vous répondre sur ce point.

Je vous ai indiqué au début que le groupe en question avait fait appel à différentes banques à charte. Afin d'obtenir une marge de crédit et un compte bancaire, nous avons ouvert un compte bancaire et il se trouve que nous l'avons fait à la BCCI. On lui a demandé de s'adresser là pour qu'il puisse avoir une certaine crédibilité.

Pas plus tard qu'hier, j'ai vérifié ce point en particulier. Si là encore nous avons eu recours à cette banque, c'est parce que quelqu'un en connaissait le directeur et y a ouvert une marge de crédit pour pouvoir acquérir une certaine crédibilité et entreprendre...

S.-comm. Favreau: Son infiltration.

Comm. adj. Doucette: ...son infiltration du groupe.

M. Langdon: Excusez-moi, mais nous avons là une banque au sujet de laquelle un membre de votre corps de police a eu des entretiens directs avec le personnel du BSIF parce que l'on s'inquiétait des méthodes de transfert de fonds qui y étaient employées, ce qui l'amenait à penser que l'on y blanchissait de l'argent, et il se trouve qu'un agent placé sous son autorité ouvre justement un compte dans cette banque. Est-ce que vous pensez sérieusement qu'on va vous croire quand vous dites que c'est un simple concours de circonstances?

Comm. adj. Doucette: Non. Il est clairement indiqué...

M. Langdon: Il y a certainement une certaine logique qui veut que M. Vidosa se soit adressé à la BCCC, la banque qui faisait justement l'objet d'entretiens entre un membre de votre corps de police et le BSIF au moment où l'opération a eu lieu?

Comm. adj. Doucette: Je suis tout à fait d'accord. Comme je vous l'ai dit, de nombreuses banques étaient impliquées dans cette affaire. Il est consigné au dossier que M. Vidosa s'est adressé à cette banque sur la recommandation de son beau-frère, qui connaissait M. Khan à la BCCC, et c'est exactement ce qu'il a fait. Il s'est entretenu avec lui pendant 15 minutes pour ouvrir une marge de crédit et ça s'arrête là. Les enquêteurs n'ont pas suivi l'affaire et on n'en a plus parlé.

M. Langdon: Pourquoi les enquêteurs n'ont-ils pas suivi l'affaire puisqu'ils avaient de forts soupçons...

[*Text*]

A/Commr Doucette: It was used afterwards for other things, but all he did was open an account, as he would have done with any other bank account, but we are not targeting the bank here. We are talking about the group. We have no reason to believe that at the time that the bank, the employees or officials. . . We were just opening a bank account, and that is documented on the file.

Mr. Langdon: This despite the fact that the investigation that was taking place in Dallas, which Mr. Sargent talked to us about, indicated that there were phone calls by the people who were subsequently charged and convicted under U.S. law to the BCCC head office in Toronto and to the BCCC office in Vancouver. Again, the fact that this was taking place had nothing to do with the discussions with OSFI about BCCC and had nothing to do with the fact that Mr. Vidosa approached this specific bank.

D/Commr Favreau: Just a second, just to make sure, I want to try to give as clear an answer as possible, and correct me if I am wrong. My understanding of this case is that it is Mr. Vidosa who chose the bank and the handler went along.

Mr. Langdon: Could you check that for us.

D/Commr Favreau: That was one of the problems we had in all cases with Mr. Vidosa. He would run his own thing and the handler would have very much difficulty to control him. That is one of the reasons why we did not want to do business with Mr. Vidosa anymore, and that is another example—that he, through his brother-in-law, chose that bank and we went along in the persons of the two investigators.

We were discussing the possibility of bringing in another piece of information for the benefit of the committee, but I am not able to do that because of ongoing process.

Mr. Manley: In the discussion with Mr. Langdon, you talked about opening a bank account and a line of credit, which very often are opened simultaneously. But to get a line of credit you usually have to produce financial statements or give some kind of security. They are not 15-minute sign-up-at-the-counter operations. What did Vidosa have there, and if it was a line of credit, do you have any knowledge of how he was able to provide security for that?

• 1030

A/Commr Doucette: Mr. Manley, to answer that question, there was a mention of his mortgage and also some kind of business relationship with his brother-in-law. Therefore, it was a normal line of credit.

Mr. Manley: Was it limited?

A/Commr Doucette: I have no idea.

Mr. Manley: Did the force do anything to assure payment of that line of credit if it was used?

A/Commr Doucette: It was never used.

Mr. Manley: No, but banks do not give lines of credit with Christmas cards. You have to be able to establish that you can repay.

[*Translation*]

Comm. adj. Doucette: On s'en est servi plus tard pour d'autres choses, mais tout ce qu'a fait notre informateur, c'est ouvrir un compte, comme il aurait pu le faire dans n'importe quelle banque, la banque n'était pas visée dans l'affaire. Nous n'avions aucune raison de croire qu'à l'époque, la banque, les employés ou les responsables. . . Nous n'avons fait qu'ouvrir un compte bancaire, et c'est consigné dans le dossier.

M. Langdon: Cela en dépit du fait que l'enquête menée à Dallas, M. Sargent nous en a parlé, avait révélé que des appels téléphoniques avaient été faits au siège social de la BCCC à Toronto ainsi qu'au bureau de la BCCC à Vancouver par des gens qui par la suite ont été inculpés et reconnus coupables en vertu de la législation des États-Unis. Vous nous dites là encore que tous ces événements n'avaient rien à voir avec les entretiens qui ont eu lieu avec le BSIF au sujet de la BCCC et rien à voir avec le fait que M. Vidosa s'est adressé à cette banque en particulier.

S.-comm. Favreau: Un instant; pour être sûr que nous nous comprenons bien, j'aimerais donner une précision, vous me reprendrez si j'ai tort. D'après ce que je comprends de cette affaire, c'est M. Vidosa qui a choisi cette banque et son contact a accepté son choix.

M. Langdon: Pourriez-vous vous en assurer?

S.-comm. Favreau: C'est l'une des difficultés que nous a posées M. Vidosa chaque fois que nous avons eu affaire à lui. Il en faisait à sa tête et son contact avait bien de la difficulté à le contrôler. C'est pourquoi nous ne voulons plus avoir affaire à M. Vidosa et nous en avons ici un autre exemple—c'est lui qui, par l'entremise de son beau-frère, a choisi la banque et les deux enquêteurs ont entériné son choix.

Nous avons envisagé la possibilité de fournir une autre information à l'intention des membres du comité, mais ça m'est impossible parce que l'affaire reste en cours.

M. Manley: En répondant à M. Langdon, vous avez parlé de l'ouverture d'un compte bancaire et d'une marge de crédit, deux opérations qui se font souvent simultanément. Toutefois, pour obtenir une marge de crédit, il faut généralement fournir des états financiers ou donner une certaine forme de garantie. Ce ne sont pas des opérations qui peuvent se faire en 15 minutes au guichet de la banque. De quoi disposait M. Vidosa, et, s'il s'agissait d'une marge de crédit, savez-vous s'il a pu donner quelque chose en garantie?

Comm. adj. Doucette: Je puis vous répondre, monsieur Manley, en vous disant qu'il était question de son hypothèque et aussi de certaines relations d'affaires qu'il avait avec son beau-frère. C'était donc une marge de crédit normale.

M. Manley: Y avait-il une limite?

Comm. adj. Doucette: Je n'en ai aucune idée.

M. Manley: Est-ce que le corps de police a fait quelque chose pour garantir le paiement de cette marge de crédit au cas où elle serait utilisée?

Comm. adj. Doucette: Elle n'a jamais été utilisée.

M. Manley: Très bien, mais les banques ne donnent pas des marges de crédit dans des pochettes-surprises. Il vous faut prouver que vous êtes en mesure de rembourser.

[*Texte*]

Mr. Soetens (Ontario): Standard Trust do.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Your question is really if the force—

Mr. Manley: Mr. Sargent told us that the line of credit he had was unlimited, which makes me more curious, if this was a normal banking relationship, about how payment was assured.

D/Commr Favreau: I do not believe that is so. We will have to check on that specific question.

Mr. Langdon: Mr. Chairman, I would like to ask a procedural question. A number of people from the RCMP who are here were introduced at the start. Somebody seems to be providing a good deal of information on this, and I wondered if he might be introduced to the committee as well.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): That is fine, but it seems a lot of people on all sides of the table are getting a lot of other people, too.

I will ask the inspector if he wants to clarify.

D/Commr Favreau: The person who came to us is Sergeant Goulet. He is a review analyst for the director in the Economic Crime group.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Gentlemen, I have not been as involved as some of the committee members on this. I think this is only the second day I have been here as you have appeared before us.

I will back up a little. What sorts of flags, bells, and whistles have to go off to initiate an investigation by the RCMP on any bank, whether it is a Schedule A or Schedule B bank? What precipitates an investigation by you people, particularly, of course, as it relates to money laundering, which of course is the question here today?

D/Commr Favreau: I think the answer Mr. Bowie gave the last time is still valid. I might ask him to elaborate a bit more.

To start an investigation by the RCMP, whether you are talking about laundering of money or you are talking about something else, you need grounds. You need complaints, you need people coming forward and telling you that this thing is going on, or you need to learn through another investigation that something worth investigating is going on. There is always that ground that if you want to go further in any grounds other than allegations, you are going to have to go to a court and convince the judge that you have reasonable doubt to believe that an offence is being committed here. You cannot just go into a bank because in one investigation the account happened to be at that bank, because somebody opened a credit line in a bank, or because somebody else made some telephone call to that bank. These are things that are being done every day, hundreds of times across this country, in other financial institutions.

I think Mr. Bowie explained that very properly the last time.

[*Traduction*]

M. Soetens (Ontario): C'est ce que fait la Standard Trust.

Le président suppléant (M. Sobeski): Vous voulez en fait savoir si le corps de police. . .

M. Manley: Monsieur Sargent nous a dit que la marge de crédit dont il disposait était illimitée, ce qui m'amène à me poser des questions, s'il s'agissait d'une relation bancaire normale, sur la façon dont le paiement était garanti.

S.-comm. Favreau: Je ne crois pas que cela se soit passé comme cela. Il nous faudra faire des vérifications sur ce point en particulier.

M. Langdon: Monsieur le président, j'aimerais poser une question de procédure. Un certain nombre de représentants de la GRC qui sont ici parmi nous ont été présentés au départ. Il semble que quelqu'un se charge de donner de nombreux renseignements sur cette question et j'aimerais qu'il soit présenté lui aussi au comité.

Le président suppléant (M. Sobeski): C'est très bien, mais il semble aussi que des deux côtés de la table on fasse appel aussi à de nombreuses personnes.

L'inspecteur peut-il nous donner les précisions demandées?

S.-comm. Favreau: La personne qui est venue vers nous est le sergent Goulet. C'est un analyste attaché au directeur de la Police économique.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Messieurs, je ne suis pas aussi assidu que certains des autres membres de ce comité. Je pense que c'est la deuxième fois seulement que j'assiste aux travaux du comité alors que vous comparaissez parmi nous.

Je vais revenir un peu en arrière. Quelle sorte de sonnettes, de cloches et d'alarmes doivent retentir pour que la GRC déclenche une enquête sur une banque, que cette dernière relève de l'annexe A ou de l'annexe B? Qu'est-ce qui vous amène à déclencher une enquête, notamment lorsqu'il s'agit d'opération consistant à blanchir de l'argent, ce qui est évidemment la question qui nous occupe ici?

S.-comm. Favreau: Je pense que la dernière réponse que vous a donnée M. Bowie reste toujours valable. Je peux lui demander de préciser davantage sa pensée.

Pour que la GRC déclenche une enquête, qu'il s'agisse d'argent blanchi ou d'autre chose, il faut des motifs. Il faut des plaintes, il faut que des gens s'adressent à nous pour nous dire que telle ou telle chose ne va pas ou il faut apprendre au cours d'une autre enquête qu'il se passe quelque chose qui mérite que l'on s'y attarde. On en revient toujours au fait que lorsqu'on veut agir parce que l'on a des motifs et non pas sur de simples allégations, il faut pouvoir aller devant un juge et le convaincre que l'on a des doutes raisonnables de croire que l'on est en train de commettre une infraction. On ne peut pas s'en prendre à une banque simplement parce qu'on s'est aperçu au cours d'une enquête qu'un compte a été ouvert dans cette banque, que quelqu'un a obtenu une marge de crédit ou que quelqu'un d'autre a fait un appel téléphonique à cette banque. Ce sont des choses qui se font tous les jours, des centaines de fois au pays, dans d'autres établissements financiers.

Il me semble que M. Bowie vous l'a très bien expliqué la dernière fois.

[*Text*]

Bruce, would you like to add a bit to that?

• 1035

Insp Bowie: Essentially, to initiate an investigation... We are always looking through various files and trying to determine what institutions might be weak links and what might be a promising avenue of investigation. It just does not halt with the initial scenario. If there is a possibility of expanding an investigation, then it is done.

Specifically in the BCCC, in 1988, and the times that were alluded to by Mr. Sargent, as far as I am concerned there was no indication that would substantiate the opening up of an investigation into the entire institution. The grounds legally and the grounds that would motivate someone to initiate an investigation were not there.

Mr. Thompson: Would the $53 million that has been mentioned as moving in and out of BCCC not be suspect in and of itself? Is that a normal transfer of dollars from one country to another, from one banking institution to another?

Insp Bowie: In terms of the money-laundering activity that we see continually, $50 million is a significant amount, but it is not by any stretch the largest type of case we have seen.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Just on a point of clarification—I saw some nods—Mr. Doucette.

A/Commr Doucette: I would like to clarify for the committee. The statement made was that $53 million was to BCCC, which is incorrect. There were many chartered banks involved in Canada.

Mr. Thompson: Mr. Bowie mentioned in his initial remarks that you are always looking for a weak link. Is a Schedule B bank, for example, one of those weak links, if you are comparing a Schedule B bank to a Schedule A bank? To clarify this, could you point out some of the weak links or some of the things that constitute a Schedule B bank versus a Schedule A bank that might indicate that it is a weak link?

Insp Bowie: I do not think it is fair to characterize Schedule B or Schedule II banks as being weak links in comparison to Schedule A or Schedule I banks. Again, I cannot recall whether it is I and II or A and B.

Some Canadian chartered banks engage in very little, if any, retail banking at all. So that criterion cuts out an awful lot of the Schedule B banks for money laundering at all. They simply do not engage in retail banking as we know it.

A number of banks engage in specialized types of activities.

When I said "weak link", I was referring to if an institution, whether it is a branch of a bank, whether it is a bank itself, comes up continually in files, then that is a trigger for investigative agencies such as ours to pursue it a bit farther, if it is possible, to keep open the possibility that there might be a way of expanding the investigation. We are always looking, and we always ask our investigators, to ensure, in the course of investigations, that they satisfy themselves that the investigation has gone as far as it is going to go.

[*Translation*]

Bruce, avez-vous quelque chose à ajouter?

Insp. Bowie: Grosso modo, pour entreprendre une enquête... On examine toujours différents dossiers pour essayer de déterminer quels sont les établissements qui sont susceptibles d'être les maillons faibles de la chaîne et d'offrir les meilleures possibilités d'enquête. On ne s'en tient pas simplement au scénario original. S'il y a la possibilité d'étendre l'enquête, on le fait.

En ce qui concerne plus précisément la BCCC, en 1988, et à l'époque mentionnée par M. Sargent, rien ne justifiait à mon avis que l'on déclenche une enquête sur l'ensemble de l'établissement. Il n'y avait pas de motifs juridiques et de raisons susceptibles d'amener quelqu'un à entreprendre une enquête.

M. Thompson: Les 53 millions de dollars dont vous avez parlé qui entraient à la BCCC et en ressortaient n'étaient-ils pas suspects en soi? S'agit-il d'un transfert normal de fonds d'un pays à un autre ou d'un établissement bancaire à un autre?

Insp. Bowie: Par rapport à l'argent qui est blanchi en permanence, 50 millions de dollars, c'est une somme importante, mais c'est loin d'être la plus grosse affaire que nous ayons vue.

Le président suppléant (M. Sobeski): Si vous voulez apporter une précision—j'ai vu quelques hochements de tête—monsieur Doucette, vous avez la parole.

Comm. adj. Doucette: J'aimerais apporter une précision à l'intention du comité. On a déclaré que les 53 millions de dollars concernaient la BCCC, ce qui est inexact. Il y avait de nombreuses banques à charte impliquées au Canada.

M. Thompson: M. Bowie a dit au début de son intervention que vous recherchiez toujours le maillon faible de la chaîne. Est-ce qu'une banque figurant à l'annexe B, par exemple, est l'un de ces maillons faibles lorsqu'on la compare à une banque figurant à l'annexe A? Pour plus de précisions, pourriez-vous nous donner des exemples de ces maillons faibles ou dire ce qui peut faire qu'une banque de l'annexe B constitue un maillon faible par rapport à une banque de l'annexe A?

Insp. Bowie: Je ne crois pas qu'il soit juste de qualifier de maillons faibles les banques de l'annexe B ou de l'annexe II par rapport à celles de l'annexe A ou de l'annexe I. Là encore, je ne me rappelle plus si l'on parle de I et II ou de A et B.

Certaines banques à charte canadiennes ne font pas, ou pratiquement pas, d'opérations bancaires au détail. Ce critère fait qu'une grande quantité de banques figurant à l'annexe B ne peuvent absolument pas blanchir de l'argent. Elles ne font tout simplement pas d'opérations bancaires au détail, si vous voulez.

Un certain nombre de banques exercent des activités spécialisées.

Lorsque j'ai parlé de «maillon faible», je voulais parler d'un établissement, que ce soit une succursale bancaire ou la banque elle-même, qui revient constamment dans les dossiers, ce qui amène des services d'enquête tels que le nôtre à pousser les recherches un peu plus loin, si c'est possible, pour élargir éventuellement l'enquête. Nous nous efforçons toujours, et nous demandons à nos enquêteurs, de faire en sorte, au cours de nos enquêtes, d'être certains que l'on est allé aussi loin dans l'enquête qu'il était possible d'aller.

[*Texte*]

Mr. Thompson: Getting back to Schedule A, Schedule B, is there anything in the make-up of the ownership of the Schedule B bank—that is, foreign investment or foreign ownership—that could be a weak link versus a Schedule A bank, which is virtually Canadian ownership? In other words, offshore interests could have and would have the controlling interest in a Schedule B bank. Would that in itself present a problem or difficulty, or make or create that weak link to which you have referred?

Insp Bowie: That is very difficult to say, because I do not think the criterion for having a Schedule B implies foreign ownership. I think Schedule I banks are restricted because they are widely held. I think the criterion is that no more than 10% of a Schedule I bank—or 5%—can be held by one individual, regardless of whether they are foreign or domestic.

• 1040

Mr. Thompson: Maybe someone on the committee could clarify, either on this side of the table, the other side or maybe the chairman himself, whether it is true that a Schedule II bank could be entirely foreign owned.

Mr. Basil Zafiriou (Committee Researcher): In fact, most Schedule II banks are subsidiaries of foreign banks. You can have a domestically owned Schedule II bank, but only as a start-up. For the first 10 years you are allowed to have a closely held, domestically owned bank, but then you have to divest, and the criterion is that you have to go down to 10%. So Schedule II banks, essentially, are all foreign owned.

Mr. Thompson: I guess the point I am trying to make, Mr. Chairman, through you to Mr. Bowie, is that the make-up, the composition of that Schedule II bank would tend to indicate to me that if there is going to be a case of money laundering, they may be more suspect, or the potential for suspect, than a Schedule I bank.

Insp Bowie: I do not subscribe to that criterion, sir, with respect. I do not think the ownership of the bank necessarily implies that it is going to be susceptible to money laundering.

Mr. Thompson: How do Schedule II banks take possession of money? Can you walk in with cash in a Schedule II bank and deposit cash in a Schedule II bank? Is it possible? Do they take cash deposits?

Insp Bowie: Yes, there are a number that take cash deposits, that deal in retail banking.

Mr. Thompson: Of course, we understand the nature of a Schedule I bank and the retail aspect of a Schedule I bank, but again, because of the make-up and the ownership of a Schedule II bank, there is a possibility in my mind that this type of thing, this money laundering, could occur there a little bit easier than it could in a Schedule I bank.

[*Traduction*]

M. Thompson: Pour en revenir aux banques figurant à l'annexe A ou à l'annexe B, y a-t-il quelque chose dans la composition des banques figurant à l'annexe B—investissement étranger ou propriété étrangère—qui constituerait un maillon faible par rapport à une banque de l'annexe A, dont la propriété est pratiquement canadienne? En d'autres termes, des intérêts étrangers sont susceptibles de contrôler une banque figurant à l'annexe B. Est-ce que c'est pour vous un problème ou une source de difficulté ou est-ce que cela vous amène à y voir le maillon faible dont vous avez parlé?

Insp. Bowie: C'est très difficile à dire parce que je ne crois pas que le critère qui fait qu'une banque figure à l'annexe B soit celui de la propriété étrangère. Il me semble qu'on est limité dans le cas des banques figurant à l'annexe I parce que leurs actions sont largement réparties dans le public. Je pense que le critère, c'est qu'une seule et même personne ne peut pas détenir plus de 10 p. 100—ou 5 p. 100—des actions d'une banque figurant à l'annexe I, qu'elle soit étrangère ou canadienne.

M. Thompson: Quelqu'un ici pourrait-il nous dire, que ce soit de ce côté de la table, de l'autre côté ou peut-être même le président lui-même, s'il est vrai qu'une banque figurant à l'annexe II peut être intégralement possédée par des étrangers.

M. Basil Zafiriou (recherchiste du Comité): En effet, la plupart des banques figurant à l'annexe II sont les filiales de banques étrangères. On peut avoir une banque de l'annexe II à propriété nationale, mais seulement pour démarrer. Pendant les 10 premières années, on est autorisé à posséder une banque nationale en limitant le nombre des propriétaires, mais il faut ensuite répartir plus largement les actions et le critère, c'est qu'on ne peut plus en avoir plus de 10 p. 100. Donc, pour l'essentiel, les banques inscrites à l'annexe II sont toutes à propriété étrangère.

M. Thompson: Monsieur le président, ce que je m'efforce de faire comprendre par votre intermédiaire à M. Bowie, c'est que la nature, la composition d'une banque figurant à l'annexe II me donne à penser que si l'on constate que de l'argent est blanchi, il est possible qu'elle soit davantage suspecte, ou risque d'être plus suspecte, qu'une banque figurant à l'annexe I.

Insp. Bowie: Excusez-moi, mais je ne suis pas d'accord avec ce critère. Je ne crois pas que le type de propriété de la banque implique nécessairement qu'elle sera davantage susceptible de blanchir de l'argent.

M. Thompson: Comment les banques qui figurent à l'annexe II se procurent-elles l'argent? Peut-on entrer avec de l'argent liquide dans une banque figurant à l'annexe II et le déposer? Est-ce possible? Est-ce qu'elles acceptent des dépôts en liquide?

Insp. Bowie: Oui, il y en a un certain nombre qui acceptent des dépôts en liquide, qui font des opérations bancaires au détail.

M. Thompson: Évidemment, nous comprenons bien quelle est la nature d'une banque figurant à l'annexe I et les opérations qu'elle fait au détail, mais je vous répète qu'en raison de la composition et du type de propriété d'une banque figurant à l'annexe II, il est possible à mon avis que ce genre d'opération, le fait de blanchir de l'argent, soit un peu plus facile que dans une banque figurant à l'annexe I.

[*Text*]

D/Commr Favreau: With all due respect, and also with all good intention to give as much information as we can, I am not sure it is up to us, the RCMP, to start giving an opinion about one kind of bank being a little bit better than the other one, and it translates...

Mr. Thompson: We are not talking about that, sir.

D/Commr Favreau: No, but whether we like it or not, it translates into this, exactly this.

Mr. Thompson: The only point I am attempting to make... Something flags a problem. As I say, the bells and whistles go off. I am just attempting to point out that because of the make-up of that bank, there seem to be more bells and whistles, and there seems to be more potential for wrongdoing in a Schedule II bank than there would be a in Schedule I bank.

Mr. Gray (Windsor West): Did you tell Mr. Wilson that?

Mr. Thompson: You are not going to change the Bank Act; that is to change the Bank Act.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The ownership issue gets into a whole bunch of other things that I think Mr. Gray is talking about.

Mr. Thompson: Is there anything inherent in the structure of a Schedule II bank that would make you watch that institution a little more closely?

D/Commr Favreau: In the case that we are talking about—a large sum of money, almost $53 million being moved to banks—we are talking about other very reputable, *bonne réputation* banks, and we are talking about five of them. I appreciate what you are trying to get at, about waving flags and being more careful about some institutions than others, but the other institutions involved are very reputable. That is why I find the question...

• 1045

Mr. Thompson: Very reputable institutions.

D/Commr Favreau: I do not think it is fair to ask Mr. Bowie to go that deep into your question.

Mr. Thompson: Again, I am just giving out the structure of that. I guess the chairman is indicating he does not want me to pursue that line of questioning.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Before I go over to Mr. Gray, I would like to ask a question. What is the working relationship between the Office of the Superintendent and the RCMP? The RCMP are obviously interested in regulating banks. At some point in time—I will pick up a Mr. Thompson point—maybe a red flag is raised and then it moves over to he economic crime or money laundering. Can you enlighten us on the relationship between the RCMP and OSFI?

[*Translation*]

S.-comm. Favreau: Avec tout le respect que je vous dois et en même temps dans l'intention de vous informer le mieux possible, je ne suis pas sûr que ce soit à nous, qu'il appartienne à la GRC de donner son avis concernant telle banque qui serait mieux à même que telle autre, et voilà à quoi se ramène...

M. Thompson: Il ne s'agit pas de ça.

S.-comm. Favreau: Bien sûr, mais que nous le voulions ou non, ça se ramène à ça, exactement à ça.

M. Thompson: Tout ce que je veux dire... Il y a à un moment donné un signal qui révèle l'existence d'un problème. Comme je vous l'ai dit, les sonnettes et les cloches se mettent à retentir. Je veux tout simplement faire remarquer qu'en raison de la composition de ce type de banque, il semble qu'il y ait davantage de cloches et de sonnettes et que les possibilités d'agissements irréguliers dans une banque figurant à l'annexe II soient plus grandes que dans celles qui relèvent de l'annexe I.

M. Gray (Windsor-Ouest): L'avez-vous dit à M. Wilson?

M. Thompson: Vous n'allez pas changer la Loi sur les banques; ça revient à changer la Loi sur les banques.

Le président suppléant (M. Sobeski): La question de la propriété renvoie à une quantité de choses et c'est à mon avis ce à quoi fait allusion M. Gray.

M. Thompson: Y a-t-il quelque chose d'inhérent à la structure des banques figurant à l'annexe II qui vous fait surveiller d'un peu plus près ce type d'établissement?

S.-comm. Favreau: Dans l'affaire dont nous parlons—des sommes considérables, près de 53 millions de dollars, étant passées par les banques—il est question d'autres banques de «bonne réputation», jouissant d'une excellente renommée, cinq en tout. Je comprends bien où vous voulez en venir lorsque vous nous dites qu'il y a des signaux qui doivent mettre la puce à l'oreille et qu'il faut prendre davantage de précautions avec certains établissements qu'avec d'autres, mais les autres établissements en cause jouissent d'une excellente réputation. C'est pourquoi je trouve la question...

M. Thompson: Des institutions qui ont très bonne réputation.

S.-comm. Favreau: Je ne pense pas qu'il soit juste de demander à M. Bowie d'aller tellement plus loin pour répondre à votre question.

M. Thompson: Je ne fais qu'en décrire la structure. Le président semble préférer que je change de sujet.

Le président suppléant (M. Sobeski): Avant de passer la parole à M. Gray, j'ai une question à poser. Quel lien la GRC entretient-elle avec le Bureau du surintendant? La GRC s'intéresse évidemment à la réglementation des banques. Il arrive parfois—pour reprendre un point qu'a soulevé M. Thompson—qu'une sonnette d'alarme retentisse, et il peut arriver que l'on ait affaire à un crime à caractère économique ou à une activité de blanchiment d'argent. Pouvez-vous nous parler un peu des rapports qui existent entre la GRC et le BSIF?

[*Texte*]

A/Commr Doucette: As far as my directorate is concerned we have a very close relationship on any offences relating to the Bank Act. I have a unit within my directorate that regularly, on a weekly basis, either through screening of employees or whatever, conducts investigations on behalf of OSFI for any aspects relating to the Bank Act. That is as far as my directorate is concerned.

Insp Bowie: In terms of the drug money-laundering field and relations with OSFI, we have a fairly close relationship. There is a continual, informal flow of information. If we uncover a case where a bank, a particular institution, may have been somewhat lax in taking an individual deposit, that information would be communicated.

Conversely, I have had discussions with officials of OSFI with respect to how this bank is being viewed, or have we had problems in terms of unacceptable or lax behaviour on behalf of individual banks? There is that exchange of information.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I believe that during your first visit here you made a comment that Canada was a good place to do business from a money laundering point of view. Could you expand on what you meant, and maybe that might help Mr. Thompson on how money laundering works? Why is Canada such a good place for money launderers?

Insp Bowie: In my estimation Canada is no different from many of the other industrialized countries of the world. We have a relatively stable currency. We have a stable political system. We are in fairly close proximity to established trafficking routes, and we have a highly developed financial infrastructure. All of those attributes are things that a money launderer or an individual seeking to find a haven for their funds will seek out.

They are not necessarily going to want to invest their moneys in an undeveloped Third World country. Those are the criteria that cause Canada to be an attractive target, as well as other countries, the U.K., France, the United States and so on.

Mr. Gray: I think it was Mr. Favreau who said that in fact you have to have something to go on in starting an investigation, and one of the things Mr. Favreau mentioned was what people tell you.

I presume you are aware of the successful prosecution by the FBI of certain Libyans in Washington in a case that was linked with Manara Travel in Ottawa, and I presume you are aware of the prosecution of a group of people in Dallas. In both cases the common link that I note is a connection with the Ottawa branch of the Bank of Credit and Commerce International.

[*Traduction*]

Comm. adj. Doucette: Ma direction s'intéresse de très près à toute infraction à la Loi sur les banques. Au sein de ma direction, j'ai un service qui, régulièrement, de façon hebdomadaire, soit à partir de renseignements obtenus par les employés ou autrement, mène des enquêtes au nom du BSIF sur tout ce qui a trait à la Loi sur les banques. Cela vaut pour ma direction.

Insp. Bowie: Pour ce qui est du blanchiment de l'argent tiré du trafic de la drogue, nous entretenons des rapports assez suivis avec le BSIF. Nous échangeons continuellement des renseignements d'une manière informelle. Lorsque nous découvrons qu'une banque, ou une institution en particulier, peut avoir accepté un peu trop facilement un dépôt de la part d'une certaine personne, nous en faisons part au BSIF.

J'ai aussi déjà eu des entretiens avec des employés du BSIF au sujet de certaines banques, à savoir si une institution ou une autre a déjà semblé agir d'une manière inacceptable ou un peu trop laxiste. Nous échangeons ainsi des renseignements.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je me souviens vous avoir entendu dire, la première fois que vous êtes venu témoigner au comité, que le Canada est un endroit de prédilection pour le blanchiment de l'argent. Pouvez-vous développer un peu votre pensée là-dessus? Cela aidera peut-être M. Thompson à mieux comprendre le processus du blanchiment de l'argent. Pourquoi dites-vous cela au sujet du Canada?

Insp. Bowie: La situation au Canada n'est pas différente de celle qui prévaut dans les autres pays industrialisés. Notre devise est relativement stable, on peut en dire autant de notre système politique. Nous sommes assez près des voies établies qui servent au trafic des stupéfiants, et nous sommes dotés d'une infrastructure financière très développée. Tous ces attributs sont des conditions qui intéressent un individu à la recherche d'un refuge pour ses fonds.

Cela ne l'intéresse pas tellement d'investir son argent dans un pays du Tiers monde. Ce sont là les critères qui font du Canada une cible attrayante, comme d'autres pays, comme le Royaume-Uni, la France, les États-Unis, etc.

M. Gray: Je pense que c'est M. Favreau qui a dit qu'il faut pouvoir s'appuyer sur quelque chose pour pouvoir ouvrir une enquête, et l'une des choses qu'il a mentionnées, ce sont des renseignements donnés par certaines personnes.

Je suppose que vous êtes au courant de la réussite de l'enquête qu'a menée le FBI au sujet des activités d'un certain nombre de Libyens à Washington, dans un cas qui était lié à l'agence de voyage Manara d'Ottawa, tout comme, je suppose, des poursuites qui ont été entamées contre un groupe de personnes à Dallas. Dans les deux cas, le trait commun que je retiens est un lien avec la succursale d'Ottawa de la Banque de crédit et de commerce international.

[*Text*]

• 1050

There is also the prosecution of people by the American authorities in Tampa. These people were officials of the Bank of Credit and Commerce International, I believe, in that country. If, as you or one of your colleages said, analysts keep looking for a name to pop up in files, why was that not a basis for you to take a special interest in the Bank of Credit and Commerce in Canada?

D/Commr Favreau: One of the cases you have referred to is obviously the travelling agency, where several people were charged under violation of the U.S. International Emergency Economic Powers Act, not under laundering money. Because the account was in Canada, we obviously asked questions.

I do not want to go by what was in the media, but a member of the committee has asked this question to the Americans, if there was any implication of the BCCC. The answer is still no, according to the Americans, and the answer is still no, according to the British. So it does not matter how many times you repeat a name or a number, in one investigation or two investigations, you need grounds to start something and those grounds are not there.

Mr. Gray: Perhaps you could explain why in this matter you relied so fully on the views of the American and British authorities as to whether there are grounds for an investigation in Canada.

D/Commr Favreau: You rely on them because they are already inside the system investigating, which we're not. Obviously, if you do not have the grounds, you do not go to the bank and start asking questions and asking for documents. They were already asking questions and asking for documents. We expected that if something had come to light there, it would certainly help us in our grounds to start something here in Canada.

Mr. Gray: Did you have a member of your force go to the United States to look through the files of evidence or potential evidence in these cases, to see whether or not there were grounds for a specific Canadian investigation of BCCC?

Insp Bowie: It might be helpful, Mr. Gray, if something was clarified about the nature of some of these investigations in the States. I am speaking about the Tampa investigation, for example.

We are not talking about an all-encompassing sweep of the BCCI. We are talking about a relatively minor, narrowly focused, sting operation involving some of the employees of the bank. The essence of the charge was that an undercover operator gave them government money, told them it was drug money, and had them move the money out of the country, into Nassau and back. My directorate was fully aware of the nature of the investigation.

[*Translation*]

Il y a aussi les poursuites qui ont été intentées contre certaines personnes par les autorités américaines à Tampa. Ces gens sont des administrateurs de la Banque de crédit et de commerce aux États-Unis. Si, comme vous ou l'un de vos collègues l'avez dit, vos analystes n'ont besoin que d'un nom, pourquoi ces indications n'ont-elles pas suffi pour que vous vous intéressiez de plus près à la Banque de crédit et de commerce Canada?

S.-comm. Favreau: Vous avez évidemment fait allusion au cas lié à l'agence de voyage, dans le contexte duquel plusieurs personnes ont été mises en accusation en vertu de l'International Emergency Economic Powers Act des États-Unis, et non pas pour avoir participé à une opération de blanchiment d'argent. Parce que le compte était au Canada, nous avons évidemment posé des questions.

Sans vouloir reprendre ce que l'on a dit dans les médias, un membre du comité a demandé aux Américains si la BCCC avait trempé dans l'affaire. La réponse est encore non, selon les Américains, et encore non, selon les Britanniques. Donc, peu importe le nombre de fois que l'on entend répéter un nom ou un numéro, pour entreprendre une enquête ou deux enquêtes, il faut des motifs, et il n'y en a pas.

M. Gray: Vous pourriez peut-être nous expliquer pourquoi, dans cette affaire, vous vous êtes tellement fiés aux autorités américaines et britanniques pour déterminer s'il y avait des motifs justifiant une enquête au Canada.

S.-comm. Favreau: Parce qu'ils sont déjà en train d'enquêter, mais pas nous. Évidemment, sans motif, il n'est pas question de se présenter dans une banque et de commencer à poser des questions et à demander de voir des documents. Les autorités américaines et britanniques le faisaient déjà. Si elles découvraient quelque chose là-bas, nous pensions que cela nous aiderait sûrement à obtenir des motifs suffisants pour entreprendre une enquête au Canada.

M. Gray: Avez-vous envoyé quelqu'un de la GRC aux États-Unis pour examiner les dossiers afin d'y relever quelques indices qui auraient pu permettre d'établir des motifs suffisants pour entreprendre une enquête auprès de la BCCC au Canada?

Insp. Bowie: Il pourrait être utile, monsieur Gray, d'apporter quelques précisions au sujet de la nature de certaines de ces enquêtes qui sont menées aux États-Unis. Je pense précisément à l'enquête à Tampa, par exemple.

Il faut préciser qu'il ne s'agissait pas d'une descente complète sur toutes les activités de la BCCI. Nous parlons plutôt d'une petite arnaque portant sur une activité très limitée et impliquant un certain nombre d'employés de la banque. Un agent d'infiltration des autorités américaines a remis à la banque de l'argent appartenant au gouvernement en lui disant qu'il s'agissait d'argent provenant du trafic de stupéfiants, et lui a demandé de sortir cet argent du pays, à destination de Nassau, et de le ramener aux États-Unis. Ma direction était parfaitement au courant du caractère de l'enquête.

[*Texte*]

It is simply something that is relatively minor, and it is not particularly relevant to any Canadian operations. It is akin to a corrupt manager of the Bank of Nova Scotia in Nassau. If that occurs, it has no relevance to us triggering an investigation into Nova Scotia as an institution in Canada.

• 1055

Mr. Langdon: The bank itself paid a fine of $15 million.

Insp Bowie: Yes, they did.

Mr. Langdon: So this was not just individuals within the bank; it was the bank itself that was indicted. In fact, in the end it pleaded guilty and paid $15 million.

Insp Bowie: Yes, and that is common practice under that particular U.S. statute. The Bank of America in 1985 paid a fine of $7 million under similar circumstances.

Mr. Gray: Can you explain what the statute is? Do you have any knowledge of the nature of the offence that we are talking about in this Tampa case?

Insp Bowie: Yes. They were charged under the Money Laundering Control Act and also, if my information is correct, under a provision of the Bank Secrecy Act. One involves conducting the movement of moneys in such a way as it would constitute money laundering under U.S. law, even though the moneys were not criminal proceeds.

The second is failing to keep adequate records concerning the financial transactions.

Mr. Gray: Obviously, I presume at some point the committee will want to make recommendations based on what is learned about this total situation, recommendations for changes in our legislation or methods of administration and so on. Do I take it that there is a difference between the American law on money laundering and the Canadian one? Would you like to put that on the record so. . .?

Insp Bowie: Yes, there are differences between U.S. legislation and Canadian legislation. I am not suggesting for an instant that the U.S. legislation is better. It is just that there are differences.

For example, in our legislation we have a very comprehensive description of money laundering. But to proceed with a charge of money laundering against someone, it is incumbent that the funds being laundered are from a criminal activity. If there is simply the associated movements of money, regardless of the suspicious nature of the movement, if they are not criminal proceeds it is not money laundering.

Mr. Gray: I would like to suggest that our research officer provide us with a paper showing the distinctions.

I have before me a report in *The Globe and Mail* by Canadian Press that cash deposits of more than $65 million by a single customer at the Bank of Credit and Commerce in Toronto took place over a period of seven years. Was this something that came to the attention of your force? Are you aware of this?

[*Traduction*]

Il s'agit tout simplement d'une opération d'une importance relative, qui n'est pas particulièrement liée à des activités quelconques au Canada. C'est un peu comme s'il s'agissait du cas d'un directeur corrompu de la succursale de la Banque de Nouvelle-Écosse à Nassau. Cela ne justifierait pas que nous entreprenions une enquête sur l'ensemble de la Banque de Nouvelle-Écosse au Canada.

M. Langdon: La banque a payé une amende de 15 millions de dollars.

Insp. Bowie: Oui.

M. Langdon: Ce n'était donc pas uniquement des employés de la banque; la banque elle-même a été reconnue coupable. En bout de course, elle a plaidé coupable et versé 15 millions de dollars.

Insp. Bowie: Oui, et c'est pratique commune dans le contexte de cette loi américaine. La *Bank of America*, en 1985, a versé une amende de 7 millions de dollars dans des circonstances analogues.

M. Gray: Pouvez-vous nous indiquer un peu ce que dit cette loi? Savez-vous de quel genre d'infraction il s'agit dans le cas de Tampa?

Insp. Bowie: Oui. Dans le cas de Tampa, on invoque la *Money Laundering Control Act* et aussi, si mes renseignements sont justes, une disposition de la *Bank Secrecy Act*. Dans le premier cas, l'accusation est d'avoir déplacé des sommes d'argent d'une manière que la loi américaine reconnaît comme une opération de blanchiment d'argent, même si les fonds en question ne provenaient pas du crime.

Dans le deuxième cas, on a manqué à l'exigence de tenir des dossiers appropriés sur les opérations financières.

M. Gray: Évidemment, je suppose qu'à un certain moment, le comité voudra faire des recommandations partant de ce qu'il aura appris et qu'il voudra recommander d'apporter des modifications à nos lois ou à nos méthodes administratives, etc. Dois-je conclure qu'il y a une différence entre la loi américaine sur le blanchiment de l'argent et la loi canadienne? Voudriez-vous consigner cela au procès-verbal, afin que. . .?

Insp. Bowie: Oui, il y a des différences entre les lois américaines et les lois canadiennes en la matière. Je ne prétends absolument pas que les lois américaines sont meilleures. Je dis seulement qu'il y a des différences.

Par exemple, dans notre loi, nous avons une description très complète de ce qui constitue une activité de blanchiment d'argent. Mais pour porter des accusations contre quelqu'un pour avoir blanchi de l'argent, il faut que les fonds proviennent d'activités criminelles. S'il ne s'agit que de déplacements d'argent, quels que soient les doutes qu'ils soulèvent, si l'argent n'est pas le fruit d'activités criminelles, ce n'est pas considéré comme une activité de blanchiment d'argent.

M. Gray: Je souhaiterais que notre attaché de recherche nous prépare un document sur les différences qui existent.

J'ai ici un rapport de la Presse canadienne dans *The Globe and Mail*, dans lequel on relate que des dépôts en argent de plus de 65 millions de dollars ont été faits par un seul client à la Banque de crédit et de commerce à Toronto sur une période de sept ans. Êtes-vous au courant de cela?

[*Text*]

Insp Bowie: I am aware of the nature of the disclosure, yes.

Mr. Gray: *The Globe and Mail* reported that the deposits were carried out by a mysterious stranger, a mysterious customer carrying a briefcase full of cash, made over seven years until mid-1988 when they suddenly stopped.

Are you saying that this situation was brought to your attention?

Insp Bowie: Yes. That situation was brought to the attention of the RCMP.

Mr. Gray: And what happened?

Insp Bowie: There were no charges pursued because, again, the source of the moneys was not and could not be attributed to any criminal activity. There was no criminal source of the funds.

Mr. Gray: Did you maintain surveillance on the individual?

Insp Bowie: There was a small investigation at the outset of that particular activity; then it was folded into a larger investigation that was conducted by Economic Crime.

Mr. Gray: Are you talking about the case that you previously referred as Project Albus?

Insp Bowie: Yes, there are links in that situation.

Mr. Gray: Did I hear one of the witnesses in the force say that the investigation into Project Albus is concluded? Is this investigation concluded or is it still open?

Insp Bowie: I believe Assistant Commissioner Doucette would be—

A/Commr Doucette: As far as the RCMP is concerned, the criminal activity on money laundering is concluded, yes.

• 1100

Mr. Gray: We have just been informed in the course of this hearing that the media, when they ask about this matter, have always been told by your force that the investigation is still ongoing.

A/Commr Doucette: Not by the RCMP.

D/Commr Favreau: The problem we find ourselves in here, Mr. Gray, is that we do not want to damage things that are ongoing, not by the force, but we do not want to damage this, so we have to be very prudent. And we are in an open context here, so you will understand that we have difficulty answering this.

Mr. Gray: All right. If I can just move along with some other questions I have on Project Albus, that was the investigation in which Mr. Sargent was involved. Am I right in that?

A/Commr Doucette: Yes, that is correct.

Mr. Gray: That is what he was telling us about the other night.

In response to a question as to why, even though Mr. Sargent thought that there was enough for the investigation to be given more resources, a member of the force, one of the witnesses here, said that Mr. Sargent should have brought his information to the attention of his superiors. My recollection of Mr. Sargent's evidence was that he did that.

[*Translation*]

Insp. Bowie: Je suis au courant de cette divulgation, oui.

M. Gray: Dans *The Globe and Mail*, on dit que les dépôts étaient faits par un mystérieux étranger, un mystérieux client qui se présentait à la banque avec un porte-documents bourré d'argent. Ce petit manège a duré sept ans, jusqu'au milieu de 1988, où il a pris fin soudainement.

Vous dites que la chose a été portée à votre attention?

Insp. Bowie: Oui. Cet événement a été signalé à la GRC.

M. Gray: Et qu'est-il arrivé ensuite?

Insp. Bowie: Aucune accusation n'a été portée parce que, je le répète, on ne pouvait attribuer la provenance de l'argent à une quelconque activité criminelle. On n'a identifié aucune source à caractère criminel.

M. Gray: Avez-vous exercé une surveillance de l'individu en question?

Insp. Bowie: Nous avons fait une petite enquête, au début, relativement à cette activité particulière; puis, cette enquête en est venue à faire partie d'une enquête plus vaste que menait la Direction de la police économique.

M. Gray: Dans le cadre du projet Albus auquel vous avez déjà fait allusion?

Insp. Bowie: Oui, c'est cela. Cette enquête est liée à ce projet.

M. Gray: L'un des témoins, aujourd'hui, nous a-t-il dit que l'enquête menée dans le cadre du projet Albus est terminée? Pouvez-vous nous confirmer la chose?

Insp. Bowie: Je pense que le commissaire adjoint Doucette serait...

Comm. adj. Doucette: Pour la GRC, l'enquête sur le blanchiment de l'argent est terminée, oui.

M. Gray: Nous venons tout juste d'apprendre, au cours de cette audience, que les médias se sont toujours fait dire par des représentants de la GRC que l'enquête était encore en cours.

Comm. adj. Doucette: Pas par la GRC.

S.-comm. Favreau: Notre problème ici, monsieur Gray, c'est que nous ne voulons pas risquer de nuire à des enquêtes qui sont en cours, pas par la GRC, mais nous ne voulons pas courir ce risque. Nous devons donc être très prudents. Et, la séance d'aujourd'hui est publique. Vous comprendrez donc qu'il nous est difficile de répondre à cette question.

M. Gray: Très bien. J'ai quelques autres questions à poser au sujet du projet Albus. C'est l'enquête à laquelle participait M. Sargent, n'est-ce pas?

Comm. adj. Doucette: Oui, c'est juste.

M. Gray: C'est ce qu'il nous disait l'autre soir.

En réponse à une question sur les raisons pour lesquelles on a mis un terme à l'enquête malgré le fait que M. Sargent pensait qu'il était justifié de lui accorder des ressources additionnelles, un membre de la GRC, l'un des témoins, a dit que M. Sargent aurait dû transmettre ses renseignements à ses supérieurs. Si je me souviens bien, M. Sargent a dit l'avoir fait.

[*Texte*]

D/Commr Favreau: I think Mr. Doucette did correct that, that it was, and stated that the investigation lasted a certain time, and after that it was an operational decision not to go any further.

Mr. Gray: Who made that decision?

D/Commr Favreau: It would be in Mr. Doucette's directorate.

A/Commr Doucette: At the time it would have been that supervisor.

Mr. Gray: Did that have to be reviewed at a higher level?

A/Commr Doucette: I will have to check the file, Mr. Gray, who actually made... I can find out who actually made the decision, if you want that.

Mr. Gray: Okay.

D/Commr Favreau: Maybe in order to help the committee a bit, and I know you are all familiar, at least partially, with the chain of command of the RCMP, but every manager along the road, Sargent being a constable, obviously reported to a sergeant, who reported to an inspector, who reports in headquarters to a director, who is usually an assistant commissioner. If Sargent at that time made a proposal to continue or to start an investigation, and after discussion, his boss, his immediate supervisor, decided, "No, we can't go any further on this one", unless he sees, really, a reason to push it further, this will not go to the attention of upper authorities, as the matter has been decided, and properly so, at a lower level of management. That is why your question is very, very detailed as to who at that time decided that the investigation had been lasting long enough.

Again, we already have a question that we want to come back to in writing, so we will be pleased to include that at the same time in our response.

Mr. Gray: I draw your attention to my recollection of Mr. Sargent's evidence the other night when he said that he reported to Mr. Stammler, who reported to Mr. Jensen. Could you comment on that at this point?

• 1105

D/Commr Favreau: My recollection is that Sargent was working with Elrick and it is quite possible, yes, that in the special circumstances where Constable Sargent and Sergeant Elrick were working that they had access directly to the director, which is normal in our organization, following the Cogger and the Marin inquiry after that. But that has been corrected.

Sargent might be right in the sense that he had access to the director.

Mr. Gray: I would like to ask another question about this matter and then turn to one of the other cases mentioned.

I believe that Mr. Sargent told us the other night that there were only two members of the force involved in the Project Albus investigation, but I understood Assistant Commissioner Doucette to have said a little while ago that there were more than two people involved in Project Albus. Could Mr. Doucette clarify this for the committee?

[*Traduction*]

S.-comm. Favreau: Je pense que M. Doucette a précisé la chose, que c'est ce que l'on a fait, et a déclaré que l'enquête avait duré un certain temps, et que c'était une décision administrative qui y avait mis fin.

M. Gray: Qui a pris cette décision?

S.-comm. Favreau: Quelqu'un de la direction de M. Doucette.

Comm. adj. Doucette: À ce moment-là, c'est ce superviseur qui en aurait pris la décision.

M. Gray: Était-elle censée être examinée à un palier supérieur?

Comm. adj. Doucette: Je vais devoir vérifier dans le dossier, monsieur Gray, pour déterminer qui a vraiment... je peux trouver qui a pris la décision finale, si vous y tenez.

M. Gray: D'accord.

S.-comm. Favreau: Pour aider un peu le comité, et je sais que vous connaissez tous, au moins partiellement, la hiérarchie de commandement de la GRC, mais chacun des gestionnaires, M. Sargent étant un constable, relève évidemment d'un sergent, qui relève d'un inspecteur, qui lui, relève d'un directeur à l'Administration centrale qui est habituellement un commissaire adjoint. Si M. Sargent, à ce moment-là, a proposé de poursuivre ou d'entreprendre une enquête, et qu'après discussion, son patron, son supérieur immédiat, l'a décidé du contraire, à moins d'avoir trouvé, en réalité, une raison d'aller plus loin, la décision ne sera pas portée à l'attention des échelons supérieurs étant donné qu'elle a déjà été prise, et à juste titre, à un niveau administratif inférieur. C'est pourquoi votre question demande une réponse très précise, à savoir qui, à ce moment-là, a décidé que l'enquête avait assez duré.

Il y a déjà une question à laquelle nous sommes censés répondre par écrit. Nous vous donnerons aussi la réponse à celle-là en même temps.

M. Gray: J'attire votre attention sur le témoignage de M. Sargent, qui nous a dit l'autre soir avoir fait rapport à M. Stammler, qui a à son tour fait rapport à M. Jensen. Avez-vous des choses à nous dire là-dessus?

S.-comm. Favreau: Je me souviens que M. Sargent travaillait avec M. Elrick, et il est tout à fait possible, oui, que dans les circonstances particulières où le constable Sargent et le sergent Elrick travaillaient ensemble, ils aient eu accès directement au directeur, ce qui est normal chez-nous, après l'enquête Cogger et Marin. Mais, cette situation est maintenant redressée.

M. Sargent peut avoir raison de dire qu'il avait accès directement au directeur.

M. Gray: J'ai une autre question à poser à ce sujet, et je passerai ensuite à un autre cas qui a été mentionné.

Je pense que M. Sargent nous a dit, l'autre soir, qu'il n'y avait eu que deux membres de la GRC qui avaient travaillé à l'enquête dans le cadre du projet Albus, mais je pense que M. Doucette a dit, il y a quelque temps, que plus de deux personnes avaient travaillé à ce projet. M. Doucette pourrait-il nous donner quelques éclaircissements à ce sujet?

[*Text*]

A/Commr Doucette: I certainly will. As far as headquarters was concerned, that is correct. There were two members here.

However, with the span of the investigation, which actually went to other provinces, we also utilized the resources of other divisions, which were in support of the investigation, as well as our surveillance, etc. Therefore, there were other resources utilized across Canada.

Mr. Gray: All right. I want to ask you, if you do not mind—

D/Commr Favreau: Again, Mr. Gray, in order to give you a little bit more insight as to how an investigation would work, you might have only one person doing an investigation, but because he is doing this investigation he has access to all other services from within the organization. At one time he might have as many as 30 or 40 people a day working for him on a specific surveillance. He might have specialists with electronic devices and so on. So when you say this guy is alone doing this investigation, he has all the support of the organization, depending on what he has to do.

Mr. Gray: Can you assist the committee by telling us why Mr. Sargent the other night said specifically that he asked the superiors for more resources to work on this Project Albus?

D/Commr Favreau: Why do you ask that? I do not know why he asked that. If the question is, do we have enough resources, we could use more.

Mr. Manley: You will have to tell that to another committee.

D/Commr Favreau: I will be happy if you would like to transmit that.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I believe Mr. Langdon asked that question.

Mr. Gray: Now if I can just turn back to the Manara Travel case. Do we not, through our Export and Import Permits Act or other legislation, have sanctions against dealing with Libya, or did we not at that relevant time?

D/Commr Favreau: If my recollection is right, sir, at that time, no. That is why Libya was using Canada to transfer funds to the States.

Mr. Gray: I am informed that in January of 1986, sanctions under our law were applied to dealing with Libya. When were the incidents involving the use of Manara Travel and the Bank of Credit and Commerce International?

D/Commr Favreau: I think what you are referring to is a different law under the import and export bank. I stand to be corrected, but I do not believe at that time—and I am talking November 1987—that funds that were channelled from Libya via Canada represented any illegality in Canada. I stand to be corrected on that.

[*Translation*]

Le comm. adj. Doucette: Bien sûr, oui. En ce qui concerne la Direction générale de la GRC, c'est juste. Il y a eu deux membres de la GRC qui ont travaillé à l'affaire.

Toutefois, avec l'envergure de l'enquête qui s'est étendue à d'autres provinces, nous avons aussi utilisé les ressources d'autres divisions, qui sont venues appuyer l'enquête, ainsi que notre personnel de surveillance, etc. D'autres ressources ont donc été mises à contribution dans l'ensemble du Canada.

M. Gray: Très bien. Si vous n'avez pas d'objection, je veux vous demander. . .

S.-comm. Favreau: Encore une fois, monsieur Gray, pour que vous sachiez un peu mieux comment fonctionne une enquête, il peut n'y avoir qu'une seule personne qui travaille à une enquête, mais se faisant, elle a accès à tous les autres services de l'organisation. Il peut parfois arriver qu'il y ait de 30 à 40 personnes chaque jour qui travaillent pour elle dans le contexte d'une opération de surveillance particulière. Elle peut aussi avoir recours aux services de spécialistes en électronique, etc. Donc, quand on dit qu'une personne travaille seule à une enquête, il ne faut pas oublier qu'elle a l'appui de l'ensemble de l'organisation, selon la tâche à accomplir.

M. Gray: Pouvez-vous nous dire pourquoi M. Sargent nous a dit, l'autre soir, avoir demandé des ressources additionnelles à ses supérieurs dans le cadre du projet Albus?

S.-comm. Favreau: Pourquoi me posez-vous cette question? Je ne sais pas pourquoi il l'a demandé. Si vous me demandez si nous avons suffisamment de ressources, je vous repondrai que nous voudrions bien en avoir davantage.

M. Manley: Vous allez devoir aller dire cela à un autre comité.

S.-comm. Favreau: Je vous serais reconnaissant de transmettre le message.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je pense que c'est M. Langdon qui a posé cette question.

M. Gray: Permettez-moi maintenant de revenir à l'affaire de Manara Travel. Notre Loi sur les licences d'exportation et d'importation ne comporte-elle pas des sanctions contre le commerce avec la Lybie? Était-ce le cas à ce moment-là?

S.-comm. Favreau: Si je me souviens bien, monsieur, ce n'était pas le cas à ce moment-là. C'est pourquoi la Lybie utilisait le Canada pour transférer des fonds aux États-Unis.

M. Gray: On me dit qu'en janvier 1986, des sanctions ont été appliquées en vertu de notre Loi à l'égard du commerce avec la Lybie. Quand les incidents impliquant Manara Travel et la Banque de crédit et de commerce internationale se sont-ils produits?

S.-comm. Favreau: Je pense que vous faites allusion à une disposition différente régissant la Banque d'importation et d'exportation. On me corrigera là-dessus, si je fais erreur, mais je ne pense pas qu'à ce moment-là—en novembre 1987—il était illégal de faire transiter des fonds de la Lybie par le Canada selon nos lois canadiennes. On pourra me corriger là-dessus.

[*Texte*]

• 1110

Mr. Gray: It is my impression that one of the uses of our Export and Import Permits Act is that Canada should not be used as a pass-through for money or goods originating from the United States in a way that is contrary to their economic or financial sanctions.

You're suggesting that at the relevant time in 1987 there was no Canadian law breached in the Manara Travel case. We are not talking about money laundering of proceeds of a drug committee, but simply the dealing with Libya.

D/Commr Favreau: At that time, sir, in 1987, the RCMP investigation failed to reveal any evidence of breach of Canadian laws either by the BCCC or this person who is now wanted, Mr. Hawamda.

Mr. Gray: I would like to turn now to something that I recall coming up in the hearing some weeks ago. I do not have the exact reference in the transcript in front of me, but I recall Mr. Bowie or one of his colleagues saying that the force did not have the resources to carry out an investigation of a bank—I think I am fairly summarizing the language in question—therefore, the matter had to be left to the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

My recollection also is that we asked the Superintendent of Financial Institutions about who should be looking into the possible offences that the officers became aware of in the course of their work. He said it had to be turned over to the RCMP.

In view of what has been said, it seems to me that there is some type of gap in the enforcement of Canadian law with respect to banks, and there is a risk that some serious situation could fall between the cracks.

I would like to know how you respond to what seems to be some conflict in evidence, as to responsibilities put on the record at the last hearing of this committee—not the last one, but the one before—on the one hand, by representatives of your force and, on the other hand, by representatives of the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

D/Commr Favreau: I welcome coming back to the minutes, because I must say that when Mr. Bowie and Mr. Kaine came back... The way the answer came out was a little bit of a surprise to me. I will welcome Mr. Bowie to explain what he was talking about.

There is one thing I would like to explain to this committee, if I could. If we were able for a minute to put the legal side of the issue aside and say that we will go into a functioning bank and look at their transactions—as an example, let us say all the transactions over $10,000—we would need a multitude of people to do that.

The reason is that every transaction is going somewhere, coming from somewhere, who had it from somewhere else, etc. I asked Inspector Bowie to give a little bit of an insight—I think it will be useful to the committee—into what one investigation, one clarification of a file, might need.

Mr. Bowie has a chart. He will mention the number of documents and the number of hours spent on that, and the number of dollars.

[*Traduction*]

M. Gray: Il me semble que l'une des utilités de notre Loi sur les licences d'exportation et d'importation est de faire en sorte que le Canada ne serve pas de lieu de transit pour de l'argent ou des marchandises en provenance des États-Unis d'une manière qui est contraire à leurs sanctions économiques ou financières.

Vous laissez entendre qu'à cette époque-là, en 1987, on n'a enfreint aucune loi canadienne dans l'affaire de Manara Travel. Il n'est pas question de blanchissage d'argent, mais tout simplement de commerce avec la Libye.

S.-comm. Favreau: À ce moment-là, en 1987, l'enquête de la GRC n'a permis de recueillir aucune preuve que la BCCC ou cette personne, qui est maintenant recherchée, M. Hawamda, avait enfreint une loi canadienne quelconque.

M. Gray: Je voudrais maintenant passer un sujet qui a été abordé à l'occasion d'une audience, il y a quelques semaines. Je n'ai pas la référence exacte, mais je me souviens avoir entendu M. Bowie ou l'un de ses collègues dire que la GRC ne disposait pas de ressources suffisantes pour mener une enquête sur une banque—je pense que je résume passablement ce qui a été dit—et que par conséquent, l'affaire avait dû être confiée au Bureau du Surintendant des institutions financières.

Je me souviens aussi que nous avons demandé au Surintendant des institutions financières qui devrait enquêter sur les infractions possibles que les agents ont découvertes au cours de leur travail. Il a dit que cela relevait de la GRC.

Compte tenu de ce qui a été dit, j'ai l'impression qu'il y a une lacune dans l'application de la loi canadienne en ce qui a trait aux banques, et que l'on risque de voir certaines situations graves passe inaperçues.

Je voudrais avoir votre réaction à ce qui semble être des témoignages divergents quant aux responsabilités, témoignages que nous avons entendus à la dernière réunion de notre comité—non, pas la dernière, plutôt l'avant-dernière—d'une part, par des représentants de la GRC et, d'autre part, par des représentants du Bureau du Surintendant des institutions financières.

S.-comm. Favreau: Je suis bien content que nous revenions sur ce procès-verbal, parce que je dois dire que lorsque M. Bowie et M. Kaine sont revenus... La réponse m'a un peu étonné. J'aimerais que M. Bowie explique ce qu'il a dit.

Il y a un éclaircissement que je voudrais donner au comité, si vous le permettez. Si nous pouvions, pour un instant, mettre de côté l'aspect juridique de la question et parler des inspections sur les opérations effectuées dans une banque—par exemple, toutes les opérations bancaires dépassant 10,000$—nous aurions besoin d'une multitude de gens pour le faire.

Cela s'explique par le fait que l'objet de chaque opération a une destination et une provenance, et était parti d'ailleurs avant cela, etc. J'ai demandé à l'inspecteur Bowie de préparer quelque chose—qui sera utile au comité, je pense—sur ce que requiert une enquête, l'éclaircissement d'un dossier.

M. Bowie a préparé un tableau. Il va vous mentionner le nombre de documents et le nombre d'heures qui ont été requises, et le coût de l'opération.

[*Text*]

When the question was raised, do you have enough—I do not think the question was raised—the answer was, we would not have enough resources to do this. That is what the RCMP is talking about. I will leave Mr. Bowie to explain what he meant.

• 1115

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Perhaps I could then ask Mr. Bowie to give us a précis and to table with the committee the document he is discussing from.

Insp Bowie: Actually, I am just looking at the transcript, sir, and my quote of the transcript. Essentially, the reports that came out about the transcript, I respectfully suggest, do not reflect what was said, what I recall saying and what the transcript reflects that I said.

In answer to the question "Why did you not institute an investigation of the whole bank?" I said, "I draw the attention of the committee to the distinction between regulatory action and criminal investigation". We rely on a search warrant to go in and collect the documentation to support an investigation. We have no right whatever to go into a bank and simply cull through your account, and your account, to determine what is good and what is bad. We must go in with a search warrant. To get a search warrant we must establish reasonable grounds that an offence has occurred and there are reasonable grounds to believe that the items are in the institution and will support the investigation. That is the distinction, and that, I suggest, is what was said. We depend on the criminal process to conduct our investigation. For somebody to simply walk into an institution and cull through the records, that is within regulatory powers but not within the powers of the police.

If you are interested in seeing what a criminal investigation entails, I have a very brief description of money laundering, and we are quite capable, I suggest, of conducting money laundering investigations and have done so.

Mr. Gray: I assume you have a very big chart.

Insp Bowie: This, sir, is the corporate structure of an actual criminal group that was recently terminated. These are 47 corporations that they set up in 7 different countries to launder about $100 million worth of drug money. We have just finished the prosecution. This is not the Columbian Medellin cartel; this is a homegrown marijuana trafficking organization.

To prosecute this case, our investigators were forced to accumulate just over one million individual documents to prove the monetary flow. This, sir, is a money-laundering investigation. If you look at investigating an entire bank—and remember that there are 40 million bank accounts in Canada and that they process two billion cheques every year in the Canadian clearing system—we are looking at factors of significance compared to what this entails.

Mr. Gray: That, sir, is very helpful. I just wanted to make sure, in the light of your evidence at the initial meeting, that there was not some type of enforcement gap that might involve criminal sanctions that you were leaving to

[*Translation*]

Quand on a demandé si nous avions suffisamment de ressources—je ne pense pas que la question ait été soulevée—la réponse a été que nous n'aurions pas suffisamment de ressources pour mener une telle enquête. C'est ce que l'on dit à la GRC. Je vais laisser M. Bowie vous expliquer ce qu'il a voulu dire.

Le président suppléant (M. Sobeski): M. Bowie pourra peut-être nous faire un résumé et déposer le document qu'il a préparé auprès du comité.

Insp. Bowie: Je suis en train de lire la transcription de ce que j'ai dit au cours de cette réunion. Sauf tout le respect que je vous dois, le rapport ne reflète pas ce que j'ai dit, ce que je me souviens d'avoir dit.

En réponse à la question: «Pourquoi n'avez-vous pas instituer une enquête sur l'ensemble de la banque?» j'ai dit: «J'attire l'attention du comité sur la distinction à faire entre une action réglementaire et une enquête criminelle». Il nous faut un mandat de perquisition pour obtenir les documents nécessaires à une enquête. Nous n'avons aucunement le droit de nous présenter dans une banque et de tout simplement examiner les opérations qui ont été faites dans un compte ou un autre pour déterminer celles qui sont douteuses et celles qui ne le sont pas. Nous avons besoin d'un mandat de perquisition pour le faire. Et, pour obtenir un mandat, nous devons prouver que nous avons des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise et que les pièces justificatives qui seront utiles à l'enquête se trouvent dans l'institution en cause. C'est là la distinction, et c'est ce que j'ai dit. Nous devons suivre le processus criminel dans le cadre d'une enquête. Les pouvoirs réglementaires permettent à quelqu'un de se présenter dans une institution et de parcourir les dossiers, mais pas la police.

S'il vous intéresse de savoir ce qu'exige une enquête criminelle, j'ai ici une très brève description d'un cas de blanchissage d'argent, et nous avons la capacité de mener des enquêtes dans ce domaine, et nous l'avons d'ailleurs déjà fait.

M. Gray: Je suppose que votre tableau est très imposant.

Insp. Bowie: Ceci, monsieur, est la structure d'un véritable réseau criminel qui a été démantelé dernièrement. Vous avez là 47 sociétés qui ont été créées dans sept pays différents pour blanchir environ 100 millions de dollars tirés du trafic des stupéfiants. La poursuite vient tout juste de prendre fin. Ce n'est pas le cartel de Medellin; il s'agit seulement d'un réseau de trafic de marijuana cultivée ici.

Avant d'entamer des poursuites, nos enquêteurs ont dû accumuler un peu plus d'un million de documents afin d'illustrer les déplacements de l'argent. Ceci, monsieur, est une enquête sur un cas de blanchissage d'argent. Enquêter sur toute une banque—et n'oubliez pas qu'il y a 40 millions de comptes bancaires au Canada et que l'on traite 2 milliards de chèques par an dans le système de compensation canadien—est une entreprise colossale comparativement à cette enquête.

M. Gray: Ces renseignements sont très utiles, monsieur. Je voulais seulement m'assurer, à la lumière du témoignage que vous avez donné à la première réunion, qu'il n'y avait pas de lacune dans l'application de la loi, qu'il n'y avait pas

[*Texte*]

the Office of the Superintendent of Financial Institutions and that they, in turn, thought should be in your hands, so that matters were not looked into where there was a proper basis for doing so. I am not talking about a fishing expedition that is not consistent with our laws or traditions of investigation, but certainly what was said at the hearing in August could have given rise to some doubt as to whether all the ground was covered between the force and the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Insp Bowie: If I could just again clarify, I do not believe there was any doubt, or any confusion, in either the minds of the witnesses who were attending there or the members of OSFI as to their responsibilities. The issue at hand was how do you initiate a criminal procedure? The only point I was trying to make at the earlier testimony was that if we have evidence or indications that some type of criminal activity is present in any institution or done by any person, we will undertake the investigation to the best of our ability. There is no question of that. But the answer that was so widely quoted was based on how we get in to look at the documents to initiate any type of criminal proceeding, and there is the difference. We do not have that power.

• 1120

Mr. Gray: One final question. Am I right in saying that in the United States there is a federal law that all cash deposits or transfers above $10,000 have to be reported by the bank in question that handles that transaction, to a U.S. regulatory authority? It is the responsibility of the bank, or is it the responsibility of the depositor? There is that law in the United States at the national level, which I gather does not exist here.

Assistant Commissioner J.J.M. Coutu (Director, Drug Enforcement, Royal Canadian Mounted Police): That is correct. There are provisions in the U.S. legislation that require this reporting for most transactions of $10,000 and up. There are exceptions where some transactions of $10,000 or more are ongoing, government transactions and so on. There are exceptions, but there are provisions for reporting those indeed.

Mr. Langdon: There are just a few points I would like to clear up. First, we have had the Canadian Bankers' Association suggest to us that they recommended Mr. Jensen to the BCCC as someone who should be hired as a consultant. I checked through the transcript on that, Mr. Sobeski, and the actual statement in the preliminary transcript anyway was that the president of the CBA, Ms Sinclair, had checked and their last notation in the file was December 1988, so they felt that it must have taken place before December 1988.

Our understanding from Mr. Sargent, and of course from other information, was that Mr. Jensen did not leave the force as Deputy Superintendent until well after that time. Do you have some information with respect to this?

D/Commr Favreau: Mr. Jensen left the force on December 31, 1989. That is the date of his departure. As to exactly how Mr. Jensen was approached, I am afraid this question will have to go to Mr. Jensen if the committee

[*Traduction*]

de choses que vous pensiez être de la responsabilité du Bureau du Surintendant des institutions financières, lui pensait à son tour qu'elles relevaient de la GRC, empêchant ainsi une enquête justifiée. Je ne parle pas ici d'une expédition de pêche qui dérogerait à nos lois ou traditions en matière d'enquête, mais il ne fait aucun doute que ce qui a été dit en août aurait pu soulever certains doutes sur la coordination entre les activités de la GRC et celles du Bureau du Surintendant des institutions financières.

Insp. Bowie: Si je peux apporter une précision, je ne pense pas qu'il existait un doute ou une confusion quelconque dans l'esprit des témoins qui étaient là ou des membres du BSIF au sujet de leurs responsabilités. La discussion portait sur la façon d'entreprendre une poursuite criminelle. Tout ce que j'ai dit, la dernière fois que je suis venu témoigner devant le comité, c'est que si nous avons des preuves ou des indications qu'une institution se livre à une activité criminelle quelconque, nous entreprendrons l'enquête du mieux que nous pouvons. Cela ne fait aucun doute. Mais, la réponse qui a été tellement citée partait de la façon dont nous parvenons à examiner les documents nécessaires pour entreprendre une poursuite criminelle, et c'est là la différence. Nous n'avons pas ce pouvoir.

M. Gray: Une dernière question. Est-il vrai qu'aux États-Unis, il existe a une loi fédérale qui exige que la banque signale tous les virements ou dépôts d'argent comptant de plus de 10,000$ à une autorité réglementaire américaine? Est-ce la responsabilité de la banque, ou celle du déposant? Cette loi existe aux États-Unis, au niveau fédéral, et nous n'avons rien de tel au Canada, je suppose.

Le commissaire adjoint J.J.M. Coutu (directeur, Police des drogues, Gendarmerie royale du Canada): C'est juste. Il y a des dispositions dans la loi américaine qui exigent que la plupart des opérations de 10,000$ et plus soient signalées. Il y a certaines exceptions lorsque ces opérations sont continues, des opérations du gouvernement, etc. Il y a des exceptions, mais il y a, en effet, des dispositions qui prévoient que ces opérations soient signalées.

M. Langdon: Il y a quelques points que je voudrais éclaircir. Premièrement, l'Association des banquiers canadiens nous a dit qu'elle a recommandé M. Jensen à la BCCC comme expert-conseil. J'ai vérifié dans la transcription à ce sujet, Monsieur Sobeski, et la déclaration dans la transcription préliminaire était que la présidente de l'ABC, M^{me} Sinclair, avait vérifié, et la dernière note à ce sujet dans le dossier remontait à décembre 1988. Elle pensait donc que cette recommandation avait dû être faite avant décembre 1988.

Selon ce que M. Sargent nous a dit, et selon d'autres sources d'information, évidemment, M. Jensen n'a pas quitté son poste de sous-commissaire avant 1988. Avez-vous des renseignements à nous fournir à ce sujet?

S.-comm. Favreau: M. Jensen est parti le 31 décembre 1989. C'est la date de son départ. À savoir précisément comment on a approché M. Jensen, je crains bien que c'est une question que vous allez devoir lui poser vous-même si

[*Text*]

wants to hear from his point of view of what happened. However, I know that in meetings having to do with other matters, maybe Mr. Coutu could be helpful to the committee, and Mr. Bowie, having had personal discussions, but I think I cannot go any further than that as to what exactly transpired.

Mr. Langdon: Let me be more precise in the question that flows from that. Was there, therefore, as far as any of you are aware, a contractual relationship or a consulting relationship between Mr. Jensen and BCCC during 1989, as suggested by the Canadian Bankers' Association?

D/Commr Favreau: To my knowledge not in 1989. In 1989 Mr. Jensen was still Deputy Commissioner of Operations, and again to my knowledge—and I stand to be corrected by my two confrères—it was in the month of May, or five months after, that Mr. Jensen worked for BCCC.

• 1125

Mr. Langdon: I understand that it is the case, because it would not have been proper, it would not have been legal, under RCMP regulations, for such a relationship to have existed, if it did exist in 1989, as the CBA is suggesting.

D/Commr Favreau: In 1989 it would have been improper, in the sense that Mr. Jensen would still have been a deputy commissioner in the force.

Mr. Langdon: That clears that point up.

The second point that—

Mr. Manley: If I could just interject—and I do not want to interrupt the questioning, but it is a very sensitive matter, of course—I want to put into the record that information we received this morning from Mr. Randle of the Canadian Bankers' Association suggests that in fact Ms Sinclair was incorrect the other night, in that the referral occurred in March 1990.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you, Mr. Manley.

Mr. Langdon: That certainly helps to clear it up.

There is a second point that I wanted to clarify. I have here the report of the board of inquiry on activities of the RCMP by Judge Marin. This is related to allegations made in the Senate of Canada. This is just the summary in which he discusses Project Albus. In the context of discussing Project Albus, he indicates that it is in the context of that project that, I take it, Mr. Vidosa was to ask Senator Cogger for his assistance to release moneys that had been seized by Canada Customs on the west coast.

Mr. Sargeant suggested, in his testimony the other night, that this was money that had been seized as part of this investigation of money laundering, which had involved various direct connections to BCCC.

I want to confirm with you that it was to try to get this money back—the specific money that had been seized as part of that investigation dealing with BCCC—that the approach to Mr. Cogger was. . .at least, that is how it was framed.

[*Translation*]

vous voulez savoir ce qui s'est passé. Je sais toutefois qu'à l'occasion d'autres réunions portant sur autre chose, M. Coutu pourra peut-être être utile au comité, ainsi que M. Bowie, car ils ont eu des discussions personnelles avec lui, mais je ne pense pas pouvoir vous en dire tellement plus long à ce sujet.

M. Langdon: Permettez-moi donc d'être un peu plus précis dans la question suivante. Selon les renseignements que vous possédez, y a-t-il eu une entente contractuelle ou une entente de consultation entre M. Jensen et la BCCC qui a été conclue en 1989, comme le laissait entendre l'Association des banquiers canadiens?

S.-comm. Favreau: À ma connaissance, pas en 1989. Cette année-là, M. Jensen était encore sous-commissaire à la police opérationnelle, et je répète qu'à ma connaissance—et mes deux confrères pourront peut-être me corriger là-dessus—ce n'est qu'en mai, soit cinq mois plus tard, que M. Jensen a commencé à travailler pour la BCCC.

M. Langdon: Je comprends bien cela, parce que s'il en avait été autrement, si une telle entente avait existé en 1989, comme le laissait entendre l'ABC, cela n'aurait pas été acceptable ni légal en vertu du règlement régissant la GRC.

S.-comm. Favreau: En 1989, la chose aurait été inacceptable, parce que M. Jensen était encore sous-commisssaire à la GRC.

M. Langdon: Voilà une question de réglée.

Le deuxième point qui. . .

M. Manley: Si je peux me permettre de vous interrompre—et ce n'est pas pour vous empêcher de poser des questions, mais la question est très importante, évidemment—je veux consigner au procès-verbal que des renseignements que nous avons reçus ce matin, de la part de M. Randle, de l'Association des banquiers canadiens, laisse entendre que M^me^ Sinclair s'est trompée, l'autre soir, et que la recommandation a été faite en mars 1990.

Le président suppléant (M. Sobeski): Merci, monsieur Manley.

M. Langdon: Cela contribue sûrement à régler la question.

Il y a un deuxième point que je veux tirer au clair. J'ai ici le rapport de la commission d'enquête sur les activités de la GRC, dirigée par le juge Marin. Cela a trait à des allégations qui ont été faites au Sénat du Canada. Ce n'est que le résumé dans lequel il discute du projet Albus. Dans ce résumé, il indique que c'est dans le contexte du projet Albus, je suppose, que M. Vidosa devait demander au sénateur Cogger de l'aider à faire libérer des sommes d'argent qui avaient été saisies par les douaniers sur la côte ouest.

Au cours de son témoignage, l'autre soir, M. Sargent a laissé entendre que cet argent avait été saisi dans le contexte de l'enquête sur le blanchissage d'argent, qui s'impliquaient des liens directs avec la BCCC.

Je veux confirmer auprès de vous que c'était dans le but de récupérer cet argent—celui que l'on avait saisi dans le cadre de l'enquête impliquant la BCCC—que l'on a approché M. Cogger. . . en tout cas, c'est la façon dont ce fut organisé.

[*Texte*]

D/Commr Favreau: No, I do not think it is in the proper context.

Mr. Langdon: Perhaps you could correct the context then.

D/Commr Favreau: I will not go into whether it was right or wrong because it has already been beaten to death, but the context of doing this about the $1 million was more or less to get Senator Cogger to activate and use his influence to do that. Again, I do not want to debate the question of whether it was right or wrong; somebody else did that. But the context was not to get this $1.8 million, I believe, back into the investigation. It was, according to Mr. Vidosa, to implicate the senator.

Mr. Langdon: Right, I understand that. I just wanted to clarify that the $1.8 million that we are talking about, in the context of the money-laundering investigations that Mr. Sargent described to us the other night, was the money that was involved in Mr. Vidosa's approach.

D/Commr Favreau: The $1.8 million, yes.

Mr. Langdon: I have two broader questions. The first is—

D/Commr Favreau: Just a minute, there might be a clarification by Mr. Bowie.

• 1130

Insp Bowie: Yes. That was $1,080,000, but also it was our directorate that handled the seizure of the money. There was absolutely no connection whatever to BCCC, which is what you indicated in your question, sir. Just to clarify it, it was strictly a cash transport across the border. There is no bank connection at all.

Mr. Langdon: I am sorry, but that contradicts the testimony. Mr. Sargent suggested that in fact there were various direct connections in the context of Project Albus involved with respect to these transfers of money back and forth across the border and ongoing transfers of that money to Switzerland.

Mr. Soetens: Mr. Langdon, if I might comment. If my recollection is correct, the money was being followed but it was not seized at the border. Specifically, if I recall Mr. Sargent saying, it was seized at the border by some very thorough customs agents, period.

Mr. Langdon: Right. He testified to that.

Mr. Soetens: It was seized accidentally, you might say.

Mr. Langdon: Could I continue with the question to Mr. Bowie, because it may deal with the same issue?

You have suggested—and I take it that it is a suggestion on the part of the force as a whole—that grounds were simply not there for any investigation of the bank's operations in Canada despite what we now know of its operations in Britain and in the United States. I want to ask you why you would say that, given that the phone number on the safety deposit box used in the Royal Bank in Toronto went directly to the head office of BCCC. Why were there

[*Traduction*]

S.-comm. Favreau: Non, je ne pense pas que c'était dans ce contexte.

M. Langdon: Vous pourriez peut-être alors nous dire ce qu'il en est vraiment.

S.-comm. Favreau: Je ne discuterai pas de la légitimité du geste, parce qu'on en a déjà parlé à satiété, mais ce que l'on voulait vraiment, c'était plus ou moins d'inciter le sénateur Cogger à faire jouer ses influences pour débloquer 1 million de dollars. Je répète que je n'ai pas l'intention de discuter du bien-fondé de ce geste; quelqu'un l'a déjà fait. Mais, ce n'était pas pour ramener cette somme de 1,8 million de dollars, je pense, dans le contexte de l'enquête. Selon M. Vidosa, c'était pour piéger le sénateur.

M. Langdon: Oui, je comprends cela. Je voulais seulement vous entendre préciser que les 1,8 million de dollars en question, dans le contexte de l'enquête sur le blanchissage de l'argent dont M. Sargent nous a parlé l'autre soir, était bien la somme d'argent dont avait parlé M. Vidosa.

S.-comm. Favreau: La somme de 1,8 million de dollars, oui.

M. Langdon: J'ai deux autres questions plus générales. La première...

S.-comm. Favreau: Un instant, M. Bowie a peut-être une précision à apporter.

Insp. Bowie: Oui. La somme s'élevait effectivement à 1,080,000 dollars mais c'est également notre direction qui a effectué la saisie. Il n'existait pas le moindre lien avec la BCCC, comme le laissait entendre votre question. Donc, pour bien préciser les choses, il ne s'agissait que de traverser la frontière avec des fonds. Il n'existait aucun lien avec la banque.

M. Langdon: Excusez-moi, mais cela contredit le témoignage. Il semblerait, selon M. Sargent, qu'il existait un certain nombre de liens directs, dans le cadre du projet Albus touchant ces fonds qui traversaient la frontière, dans un sens comme dans l'autre et le transfert de cet argent en Suisse.

M. Soetens: Monsieur Langdon, me permettez-vous une observation? Si j'ai bonne mémoire, les fonds ont été suivis mais n'ont pas été saisis à la frontière. Je pense notamment me rappeler que M. Sargent a dit que l'argent a été saisi à la frontière par des agents des douanes particulièrement consciencieux. Cela me semble régler la question.

M. Langdon: Il a effectivement dit cela.

M. Soetens: Dans une certaine mesure, on pourrait dire que l'argent a été saisi un peu par hasard.

M. Langdon: Puis-je poursuivre dans le cadre de la question que je posais à M. Bowie, car peut-être a-t-elle trait au même point?

Selon vous—et je suppose que cela représente l'avis de la GRC—il n'existait pas de motifs suffisants pour justifier une enquête sur les activités de la banque au Canada, malgré ce que nous avons depuis appris sur ses activités en Grande-Bretagne et aux États-Unis. J'aimerais savoir ce qui vous fait dire cela, étant donné que le numéro de téléphone inscrit sur le coffre loué à la Banque Royale à Toronto était celui du siège social de la BCCC. Pourquoi des contacts directs avec

[*Text*]

direct contacts from the people in Dallas who were charged and convicted under U.S. law dealing with money laundering? Why did they make direct calls to the BCCC office in Toronto and in Vancouver?

I would like you to take into account as well the report of cash transfers within the Ottawa branch of BCCC, which were so large as to lead to direct discussions with OSFI and an expression of concern on the part of OSFI that these could not be justified as in any sense normal and were therefore something that needed to be examined and investigated. Finally, of course, there are Mr. Vidosa's own reports of his rather remarkable reception that he received from the BCCC branch in Ottawa with respect to the line of credit, which certainly Mr. Sargent suggested was connected with money laundering in his testimony on Monday night. Given all of these very specific connections to BCC Canada, why no decision? Why do you come to a conclusion that there were absolutely no grounds for suspicion with respect to this bank?

Insp Bowie: Sir, I could duplicate your question with the majority of financial institutions in Canada. Again, I can bring up an instance of $7 million going into this bank on this date and $5 million going into another branch of this bank on this date. I can construct exactly the same scenario dealing with far larger amounts of money and far greater numbers of individual instances.

Mr. Langdon: It is not the amounts of money that we are talking about; it is the connections in terms of phone numbers and communication and so forth.

Insp Bowie: Again—and I hate to answer you indirectly—let me give you a case scenario. Just two months ago a drug trafficker was arrested in the United States, a large quantity of drugs seized, indications of large money transfers in the States and suspected into Canada.

• 1135

In his possession at the time was the business card of an employee of one of the large banks in Canada. That happens all of the time. Banking references are used in the drug trade. It is something that we see literally every day. It is not unusual, in my estimation—this type of scenario. We are witnessing enormous transfers of money under circumstances that an individual might not necessarily be accustomed to, but it is not enough to start opening up an investigation into an entire financial institution. I call that chasing a rainbow. It is just not there, sir.

Mr. Langdon: With respect to this question of resources of the force to undertake such an investigation, I want to go back to your answer, which, as you say, was widely quoted:

> ...for us to undertake an investigation into the money laundering dealings of a bank, which would involve obtaining the necessary criminal process to scrutinize the records of that bank in a fairly comprehensive fashion,

[*Translation*]

les personnes qui, à Dallas, ont été inculpées et déclarées coupables aux termes de la législation américaine sur le blanchiment d'argent? Pourquoi ont-ils téléphoné au bureau de la BCCC à Toronto et à Vancouver?

J'aimerais également que vous teniez compte de ce que l'on sait sur les transferts d'argent comptant au sein de la succursale de la BCCC à Ottawa, transferts d'une telle importance qu'ils ont attiré l'attention du BSIF, qui a fait savoir qu'en aucun cas ces transferts ne sauraient être considérés comme normaux et que, cela étant, il convenait de se pencher sur la question et d'entreprendre une enquête. Et puis, enfin, il y a tout de même les déclarations de M. Vidosa qui font état de l'accueil plutôt remarquable que lui a accordé la succursale de la BCCC à Ottawa et de cette marge de crédit qu'on lui a consentie et qui, selon M. Sargent du moins, dans ce qu'il nous a dit lundi soir, n'était pas sans rapport avec des activités de blanchiment d'argent. Ainsi, étant donné l'existence de ces liens très précis avec la BCCC Canada, pourquoi n'a-t-on pris aucune décision? Comment pouvez-vous conclure à l'absence de motifs de soupçon à l'égard de la banque?

Insp. Bowie: Monsieur, votre question pourrait aussi bien s'appliquer à la plupart des établissements financiers du Canada. Je peux citer l'exemple de 7 millions de dollars versés à cette banque à une date donnée, et de 5 millions de dollars versés dans une autre succursale de cette même banque à telle ou telle date. Je peux établir le même scénario avec des sommes beaucoup plus importantes et des exemples encore plus nombreux.

M. Langdon: Mais ce ne sont pas les montants qui sont en cause ici; il s'agit plutôt des contacts et des liens, des numéros de téléphone et des communications qui ont pu être notés.

Insp. Bowie: Encore une fois—et je regrette d'avoir à vous donner une réponse indirecte—permettez-moi de vous citer un autre cas. Il y a à peine deux mois, un trafiquant de drogues a été arrêté aux États-Unis. Une grande quantité de stupéfiants a été saisie et on a relevé des indications de fortes sommes d'argent transférées d'un point à l'autre des États-Unis et aboutissant, pense-t-on, au Canada.

Il avait alors en sa possession la carte d'affaire d'un employé d'une des grandes banques du Canada. Cela se produit constamment. Dans le trafic des stupéfiants, les références bancaires sont monnaie courante. On voit cela tous les jours. Pour moi, ce scénario n'a rien de curieux. Il y a des transferts portant sur des sommes énormes et qui se produisent dans des circonstances qui peuvent paraître inhabituelles, mais cela ne suffit pas, je vous assure, à lancer une enquête sur un établissement financier. C'est courrir après la lune. Il y a pas assez de preuves.

M. Langdon: Mais, au sujet des ressources dont dispose la GRC pour entreprendre de telles enquêtes, j'aimerais revenir à votre réponse qui, comme vous l'avez dit vous-même, a été largement reprise:

> ...entreprendre une enquête sur les activités de blanchissage de l'argent d'une banque, ce qui exigerait que nous obtenions d'un juge l'autorisation d'examiner à fond les dossiers de cette banque, dépasserait les

[*Texte*]

would be beyond the resources of many or most, if not all, police organizations, certainly in Canada and most in North America, if a bank is the target of the investigation in terms of the manner in which they conduct business.

We later heard testimony from OSFI that suggested they did not see this as something that they could do either because it was a criminal matter, not a regulatory matter.

We just passed a bill in the House of Commons with respect to record keeping by banks in order to permit investigations of money laundering—Bill C-9. It was passed in June of this year, I believe. It was a bill with which I had some involvement. I have to wonder why we should have passed a bill like that if the RCMP does not feel it has the resources to be able to investigate a bank with respect to money laundering—systematic money laundering—because of an absence of people or an absence of sophisticated techniques.

Why are we asking the banks to keep all of these records for years if there is not at least the potential for banks to engage in systematically trying to expand their business through money-laundering activity, as clearly this bank tried to do in the United States and other parts of the world? If there is not the possibility of doing that, what use is a bill like that?

D/Commr Favreau: Could I start the answering of this, sir, please?

The bill in question does not change the Criminal Code. In order to get access to these documents that you ask the banks to keep, you first have to have reasonable grounds, go see a judge, go there and ask to see these documents. The bill does not give you the right to go in a bank and start checking their documents. That is the difference.

Mr. Gray mentioned the United States system whereby they have to supply all these transactions over $10,000. What is happening there, in our estimation, is huge, bulk documents after documents after documents, and then only a thin part will be used for investigation. The bill in Canada—like you say, you are well aware of it—was more appropriate for Canada, from a police point of view anyway. If I have an investigation, I could go in and the documents have to be there; otherwise there is an offence. Do not send all these documents to me—where I am going to pack them, I do not know—in case of. I thought the bill was very good, but the bill does not change the *première approche*, which is to start an investigation with the proper grounds. Maybe Bruce will want to comment a bit more on it.

[*Traduction*]

ressources de la plupart, sinon de toutes les organisations policières. Cela est vrai au Canada mais aussi presque partout en Amérique du Nord, chaque fois qu'il s'agit d'enquêter sur la manière dont une banque exerce ses activités.

Nous avons ensuite recueilli le témoignage du BSIF laissant entendre que cela ne relevait pas vraiment de lui, étant donné qu'il s'agissait d'une affaire criminelle et non d'une affaire de règlementation.

La Chambre des communes vient d'adopter un projet de loi touchant la comptabilité et les registres bancaires afin de faciliter les enquêtes sur le blanchiment de l'argent. Il s'agit du projet de loi C-9. Je crois qu'il a été adopté en juin dernier. J'ai participé aux travaux qui ont donné naissance à ce projet de loi et je me demande pourquoi nous avons adopté un texte pareil dans la mesure où la GRC n'estime pas avoir les moyens nécessaires pour enquêter sur les établissements bancaires susceptibles de se livrer au blanchissage de l'argent—c'est-à-dire de manière systématique—à cause d'un manque de ressources humaines ou de moyens techniques.

Pourquoi, dans ce cas-là, demander aux banques de conserver pendant des années la preuve documentée de leurs opérations s'il n'existe pas au moins une possibilité de voir les banques se lancer de manière systématique dans le blanchissage de l'argent pour accroître leur rentabilité comme a essayé de le faire cette banque aussi bien aux États-Unis que dans d'autres pays. Si cette possibilité n'existe pas, pourquoi avoir adopté un tel projet de loi?

S.-comm. Favreau: Me permettez-vous de donner un premier élément de réponse?

Le premier projet de loi que vous venez de citer ne modifie pas le Code criminel. Pour avoir accès à la documentation que les banques sont maintenant tenues de conserver, il faut avoir des motifs raisonnables. Il faut obtenir l'autorisation d'un juge et demander ensuite le cas échéant à la banque de produire les documents. En effet, ce projet de loi ne confère pas aux services policiers le droit d'aller, de leur propre initiative, dans une banque pour faire une vérification. Voilà toute la différence.

M. Gray a dit qu'aux États-Unis les établissements bancaires doivent transmettre les documents relatifs à toutes les transactions portant sur une somme dépassant 10,000$. Selon nous, cette obligation a engendré d'énormes quantités de documents dont seulement une très faible partie va être utilisée dans le cadre d'une enquête. Le projet de loi adopté au Canada convenait mieux à la situation canadienne, du moins du point de vue de la police. En cas d'enquête, je peux me présenter et je suis censé trouver les documents nécessaires, sinon la banque est en contravention. Nous ne tenons pas à ce que les établissements nous envoient systématiquement tous leurs documents—où allons-nous les mettre? D'après moi, le projet de loi est un bon texte, mais il ne modifie pas le principe de base qui est que l'enquête doit être fondée sur des motifs suffisants. Bruce va peut-être vouloir vous en dire un peu plus là-dessus.

[*Text*]

• 1140

Mr. Langdon: If I can, Mr. Deputy Commissioner, I think perhaps the question is best directed at you with respect to the resource constraints issue, which, with respect, Mr. Bowie did raise in his answer. He certainly raised the other question, too, and I think everybody on the committee understood that you could not decide to launch an investigation of BCCI and go into the bank and seize documents and so forth simply on your own say-so. It would take a court order. But the question is whether an investigation can take place. Do you have the resources for that and, if not, are we not simply saying to banks: go ahead and systematically try to promote money laundering as a source of growth in the future.

D/Commr Favreau: It is a very delicate question for a *fonctionaire* to answer because I would tell you that I could use more resources, as I said before. The thing is that in our work, just as in any other work in the public domain or the business domain, you have to priorize. There is no doubt that you have to priorize. We cannot do all the investigations that might look good at the beginning. We have to look at those that have the greatest chances of success, more importance, etc. To answer that, if we had more, we could do more, but I guess that you better than anybody else know that we are all limited in what we can afford.

Mr. Langdon: The only problem is that we have $60 million in deposits that are lost as a consequence.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Steven, come on now, we have pursued this. Again, the CDIC will look into that.

D/Commr Favreau: Assistant Commissioner Coutu wanted to add something.

A/Commr Coutu: Thank you. I wanted to say that I am not aware of any major investigation, as the one that you are alluding to, that would not have been pursued for lack of resources within the RCMP. In fact, we would place priority on the large investigations if we found there were grounds to investigate a systematic organization that would launder money, and I can assure you that if this financial institution was not investigated, assuming that there had been grounds to investigate it, it would not have been for lack of resources. We would have mobilized resources to do that.

We have undertaken large operations before and it is not the size that will stop us. In fact, it would be our priority to go after the big guy, if you want. In this case, I think that it has been established that the bank did not justify the

[*Translation*]

M. Langdon: Si vous me permettez, monsieur le commissaire adjoint, j'aimerais vous poser à vous la question de l'insuffisance des ressources bien que cette question ait été évoquée par M. Bowie dans sa réponse. Il a également évoqué l'autre question et je crois que tous les membres du comités ont fort bien compris qu'il ne vous était pas possible de lancer une enquête sur la BCCI, de vous présenter à la banque et, de votre propre initiative, saisir ses documents. Il vous aurait fallu, pour cela, une ordonnance judiciaire. Mais la question est de savoir s'il es possible de mener une telle enquête. Avez-vous les moyens nécessaires et, sinon, la situation n'équivaut-elle pas simplement à encourager les banques à se lancer systématiquement dans le blanchissage de l'argent pour assurer leur croissance.

S.-comm. Favreau: C'est pour un fonctionnaire une question un peu délicate car, comme je le disais tout à l'heure, j'ai besoin de ressources supplémentires. Dans notre domaine, et cela est vrai dans tous les domaines de l'action publique et dans le monde des affaires, il faut établir des priorités. Cela ne fait aucun doute. Il est impossible de mener des enquêtes dans tous les cas où il semblerait indiqué de le faire au premier abord. Il faut examiner les cas et voir les situations qui sont les plus importantes ou les plus prometteuses. Il est certain que si nous avions davantage de moyens, nous pourrions entreprendre davantage d'enquêtes, mais vous êtes particulièrement bien placés pour savoir que l'on ne peut pas s'offir tout ce que l'on voudrait.

M. Langdon: Le hic c'est que 60 millions de dollars de dépôts ont été perdus.

Le président suppléant (M. Sobeski): Steven, je vous en prie, vous avons déjà examiné cette question. Encore une fois, la Société d'assurance-dépôts du Canada va se charger de cette question-là.

S.-comm. Favreau: Le commissaire adjoint Coutu aurait aimé ajouter une observation.

Comm. adj. Coutu: Je vous remercie. Je tiens simplement à préciser que, selon moi, à la GRC, l'insuffisance des moyens n'a jamais fait obstacle à la tenue d'une enquête importante telle que celle que vous venez d'évoquer. Au contraire, nous accordons la priorité aux grandes enquêtes dans la mesure où elles sont fondées sur des motifs suffisants comme, par exemple, le blanchissage systématique de l'argent par un établissement financier. Je suis en mesure de vous dire que si nous n'avons pas enquêté sur cet établissement financier, à supposer qu'il y ait eu des motifs de le faire, ce n'était pas à cause de l'insuffisance des moyens. Dans un pareil cas, nous aurions trouvé les moyens nécessaires.

Nous avons déjà, dans le passé, mené des opérations de grande envergure et ce n'est pas l'importance des moyens à mettre en oeuvre qui nous empêche d'agir. Au contraire, nous ciblons en priorité les gros poissons. Dans le cas dont

[*Texte*]

investigation because of its activities. The activities that took place through the bank were investigated, the bank itself, as the other financial institutions did not justify an investigation, and I can assure you it is not for lack of resources.

Mr. Manly: I would like to wrap up three items, one of which is new and the other two we have been over partly before. The new one is this. In the Price Waterhouse report that led ultimately to the undoing of the BCCI, a name that keeps reoccuring is the international shipping concern, the Gulf Group, which was owned, I gather, by a family named Gokal. It seems that they were big debtors in relation to BCCI and certainly their accounts figure prominently in the Price Waterhouse study. The Gulf Group does operate in Canada. Its headquarters are in Toronto.

• 1145

I would like to know whether the RCMP had knowledge directly or whether you had knowledge indirectly through the Office of the Superintendent of Financial Institutions, and either on your own initiative or on behalf of other national police forces, investigated the relationship between the Gokals or the Gulf Group and BCCI or BCCC.

D/Commr Favreau: No, I cannot.

Mr. Manley: Not to your knowledge?

The second item I would like to wrap up has to do with the former Deputy Commissioner Jensen. I would like to know, first of all, do there exist within the force any kind of guidelines with respect to either conflict of interest or post-retirement employment and so on?

D/Commr Favreau: At the present time the policy—and I am far from being an expert in that field—refers you to the *Conflict of Interest Post-Employment for Public Office Holders*. It refers you directly to this book. We are working at the present time on more specific policies for the force, but as I am speaking to you that is the reference. You go to this book and it applies to you, mostly in part 3 on page 21, up to around section 59, in the present case.

Mr. Manley: Can you clarify this for me. I have been trying to listen closely, but I am not sure I yet know whether you have confirmed or not confirmed that Mr. Jensen did play a role, at least in part, as a supervisory function with respect to the investigations that included BCCC?

D/Commr Favreau: I do not know if, for one, I could try to clarify this. I think you are going to have to ask Mr. Jensen that question.

Maybe in order to help the committee as to what the job of a deputy of operations is, the job I am in now, I would be aware of major investigations. I would be aware of investigations that have to be brought to the attention of the

[*Traduction*]

nous parlons, je pense qu'il a été démontré que les activités de la banque ne semblaient pas motiver la tenue de l'enquête. Il y a eu enquête sur les activités menées par l'intermédiaire de la banque, mais il n'y avait pas de motifs suffisants pour mener une enquête sur la banque ni sur les autres établissements financiers. Je suis en mesure de vous dire que ce n'est pas par insuffisance des moyens.

M. Manly: J'aimerais maintenant finir d'examiner trois questions, une qui est nouvelle mais aussi deux que nous avons déjà évoquées. D'abord, la nouvelle question. Dans le rapport rédigé par Price Waterhouse, rapport qui a fini par entraîner la chute de la BCCI, on retrouve à maintes reprises le nom d'une compagnie internationale de transport maritime, le Gulf Group qui, si je comprends bien, appartient à la famille Gokal. Il semblerait que cette famille doive beaucoup d'argent à la BCCI et que ses comptes à la banque occupent une grande place dans l'étude rédigée par Price Waterhouse. Le Gulf Group fait affaire au Canada. Son siège est à Toronto.

J'aimerais savoir si la GRC, que ce soit directement ou par l'intermédiaire du Bureau du Surintendant des institutions financières, connaissait le lien existant entre les Gokal ou le Gulf Group et la BCCI ou la BCCC. Vos services ont-ils enquêté sur ce lien, soit de leur propre chef, soit à la demande des services de police d'autres pays?

S.-comm. Favreau: Non.

M. Manley: Vous n'êtes donc au courant d'aucune démarche en ce sens?

La seconde question que j'aimerais voir réglée touche l'ancien sous-commissaire Jensen. En premier lieu, j'aimerais savoir s'il existe, à la GRC, des directives touchant les conflits d'intérêts ou le genre d'emploi que peuvent, après leur retraite, occuper d'anciens cadres de la GRC?

S.-comm. Favreau: Bien que je ne connaisse pas très bien la question, la politique actuelle renvoit à l'ouvrage «Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat». La politique applicable en ce domaine renvoit explicitement à cet ouvrage. À l'heure actuelle, nous sommes en train d'élaborer dans ce domaine des politiques plus précises applicables aux membres de la GRC mais pour l'instant c'est cet ouvrage qui fixe les règles applicables. En ce qui concerne le cas que vous venez d'évoquer, les règles applicables vont se trouver à la partie III, page 21, jusqu'à l'article 59 environ.

M. Manley: Pourriez-vous m'expliquer ceci. Je vous écoute avec attention, mais je ne sais pas encore si vous avez confirmé ou non le fait que M. Jensen aurait joué un rôle, même restreint, dans la surveillance des enquêtes portant notamment sur la BCCC?

S.-comm. Favreau: Je ne sais pas, à vrai dire, si je suis en mesure de vous éclairer sur ce point. Il vous faudrait plutôt, je pense, poser la question à M. Jensen.

Mais pour expliquer aux membres du comité en quoi consistent les fonctions d'un sous-commissaire à la Police opérationnelle, c'est le poste que j'occupe actuellement, je dois dire que je serais effectivement au courant des grandes

[*Text*]

government for various reasons. I would be aware of investigations that turn sour for one reason or another, in order to correct the mess. I would be aware of major investigations that need funds or permission to send people outside Canada to conduct investigations with other police forces.

That is in the context of where the Deputy of Operations would be informed of investigations. He would be involved only in major cases or problems that are coming out from all of the programs that I mentioned before. It could be from traffic, somebody getting hurt because of the action of our members, or a murder case that we did not investigate properly or we did investigate, things like that.

So to make a little bit of a long story short, if there was an international implication it is fair to assume that Mr. Jensen would get a briefing note if it was important enough. But to say if Mr. Jensen was involved in the particulars of all of the things that you have asked questions about today, it would be unfair to me or anybody else to try to say that.

Mr. Manley: I was looking for quite a short answer. I am looking at my notes where you talked about the fact that it was Mr. Jensen who decided to reactivate the dossier and that he did so because of the large amounts involved in these various transfers. I just wanted a clarification. Was he at all involved in the investigations that had to do with events surrounding BCCC? Is that the correct conclusion based on all that you have said this morning?

• 1150

D/Commr Favreau: He had direct implication in re-establishing Vidosa, obviously, for a certain purpose, which would have to be asked to him, really. I cannot answer that.

Mr. Manley: But when you talked about the large amounts involved, I understood at that time that we were questioning these transfers of funds that involved BCCC.

D/Commr Favreau: When I talked about large amounts at that time, I was talking about, if my memory serves me right, the intention of the force at that time. You will recall that there was a lot of discussion, a lot of pressure in the political milieu, in the police milieu, where we were talking about the large money-laundering operation, the proceeds of drugs, etc. That is why I used that example.

A/Commr Doucette: I just want to clarify this because of your statement. We have to be very careful here. The investigation related to a certain group involved in sophisticated money transfer systems, which by nature used many banks. Therefore, he could have been—

Mr. Manley: Including BCCC.

A/Commr Doucette: Well, including many banks.

[*Translation*]

enquêtes. Je serais au courant de toute enquête qui, pour telle ou telle raison, devrait être portée à l'attention du gouvernement. Je serais au courant d'enquêtes qui, pour une raison ou pour une autre, ont mal tourné car il me faudrait essayer de réparer les dégâts. Je serais au courant des grandes enquêtes qui exigent un financement particulier ou l'autorisation d'envoyer à l'étranger des membres de la GRC chargés de mener une enquête aux côtés d'autres services policiers.

C'est dans ce genre de situations-là qu'une enquête est portée à l'attention du sous-commissaire à la Police opérationnelle. Il ne s'occupe, d'une manière générale, que des dossiers importants ou des dossiers qui posent un problème particulier dans le cadre des divers programmes dont j'ai eu l'occasion de vous parler. Il peut s'agir d'un accident de la circulation provoqué par un membre de la GRC et blessant quelqu'un ou d'un meurtre où l'enquête n'a pas été correctement menée, enfin ce genre de situations.

Disons pour résumer que si un dossier avait des prolongements internationaux, on peut supposer que M. Jensen aurait reçu une note d'information si l'affaire était d'une certaine importance. Mais il serait, je crois, injuste d'affirmer que M. Jensen a eu une connaissance détaillée de toutes les questions que vous avez évoquées aujourd'hui.

M. Manley: Je m'attendais à une réponse plus courte. Je consulte mes notes sur ce que vous avez dit au sujet du fait que c'est M. Jensen qui a décidé de rouvrir le dossier et qu'il l'a fait en raison de l'importance des transferts de fonds. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point? A-t-il pris part, de près ou de loin, aux enquêtes touchant la BCCC? D'après ce que vous nous avez dit ce matin, peut-on conclure qu'il en est effectivement ainsi?

S.-comm. Favreau: Il a participé directement, il est clair, à remettre en place M. Vidosa dans un but bien précis mais sur lequel il faudrait l'interroger lui. Je ne suis pas, moi-même, en mesure de vous répondre.

M. Manley: Mais lorsque vous avez parlé de l'importance des sommes en cause, je croyais que nous parlions de transferts de fonds effectués par la BCCC.

S.-comm. Favreau: Lorsque j'ai évoqué ces transferts importants, je crois pouvoir vous dire que je parlais de l'intention de la GRC à l'époque. Vous vous souvenez des longues discussions qu'il on eut lieu au sein de la police et des pressions politiques, lorsqu'il s'est agi de l'important réseau de blanchissage de l'argent, et des profits de la drogue etc. Voilà pourquoi j'ai cité cet exemple.

Comm. adj. Doucette: J'aimerais apporter quelques précisions supplémentaires étant donné ce que vous avez dit tout à l'heure. Il importe d'être très prudent sur ce point. L'enquête portait sur un réseau qui avait mis en place des circuits très élaborés de transfert de fonds et, bien évidemment, ces réseaux avaient recours à de nombreuses banques. Par conséquent, il aurait pu...

M. Manley: Y compris la BCCC.

Comm. adj. Doucette: De nombreuses banques étaient en cause.

[*Texte*]

Mr. Manley: Do you not know? Is it yes or no, or is there a reason not to answer?

A/Commr Doucette: Within the timeframe that we investigated, according to the file, there were no transfers to the BCCC.

Mr. Manley: So not to your knowledge did they—

A/Commr Doucette: The BCCC was not used. Other chartered banks were used, but that does not mean that it was not. This is according to what we have on file, in the timeframe that we investigated. What I want to make sure in this particular aspect is that Vidosa was reinstated for Project Albus, for this particular task within the sophisticated money transfer system, but not as you stated for the record, Mr. Chairman, for BCCC. I just wanted to clear that up.

Mr. Manley: Okay.

Mr. Langdon: May I ask just a simple question first?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We are with Mr. Manley.

Mr. Manley: I would like to finish this point. Post-retirement, did Mr. Jensen at any point deal with the force in respect of BCCC or BCCI? I am assuming it would be BCCC.

D/Commr Favreau: Deal with the force?

Mr. Manley: Were there any contacts between the force and Mr. Jensen at any time following his retirement, with respect to Bank of Credit and Commerce?

D/Commr Favreau: If you are talking about official, not that I know of, but I think that Marcel or Mr. Bowie could add something to help the committee on a more personal basis.

A/Commr Coutu: With respect to Mr. Jensen's retirement time, I am aware that the Canadian Bankers' Association was seeking, on behalf of the BCCC, an individual to look after their security problems. They were asking if we had suggestions to propose as to a possible individual interested in taking on the job. Subsequent to that, as I understand it, Mr. Jensen became interested and took the job. During that process, I was informed by Inspector Bowie that he did consult with him before he took on that task and asked whether or not the RCMP were investigating that financial institution. I would have to leave it to him to describe his intention in asking this question. I can only assume that he wanted to make sure that he was not in a conflict of interest situation.

Mr. Manley: So I presume, Mr. Bowie, that the advice you gave him was no.

• 1155

Insp Bowie: Yes, it was clear from the conversation I had with him—that would have been in March or April 1990—that he did not believe we had ever initiated an investigation of the BCCC. I confirmed that the only

[*Traduction*]

M. Manley: Vous n'êtes donc pas en mesure de le préciser? Est-ce oui ou non, ou existe-t-il des raisons de ne pas répondre à cette question?

Comm. adj. Doucette: Au cours de la période en cause, selon nos informations, aucun transfert n'a été fait à la BCCC.

M. Manley: Ainsi, selon vous, ils n'ont pas. . .

Comm. adj. Doucette: Pas eu recours à la BCCC. Ils ont eu recours à d'autres banques à charte, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas eu recours à la BCCC. Je vous parle simplement des informations que nous avons pour la période en cause. J'insiste sur le fait que Vidosa a été rétabli aux fins du projet Albus, pour cette tâche précise touchant ce réseau très perfectionné de transfert de fonds, mais pas, ainsi que vous l'avez dit pour mémoire, monsieur le président, pour la BCCC. Je tenais à apporter cette précision.

M. Manley: Entendu.

M. Langdon: Me permettez-vous de poser d'abord une question?

Le président suppléant (M. Sobeski): La parole est à M. Manley.

M. Manley: Permettez-moi d'abord d'en finir avec cette question-ci. Après sa retraite, M. Jensen a-t-il eu des rapports avec la GRC au sujet de la BCCC ou de la BCCI? Je suppose que ça aurait été la BCCC.

S.-comm. Favreau: Des rapports avec la GRC?

M. Manley: Y a-t-il eu des contacts entre la GRC et M. Jensen après le départ à la retraite de celui-ci, au sujet de la Banque de crédit et de commerce?

S.-comm. Favreau: Si vous parlez là de liens officiels, je pense que non, mais je pense que Marcel ou M. Bowie pourraient peut-être apporter des précisions supplémentaires sur l'existence éventuelle de liens non officiels.

Comm. adj. Coutu: En ce qui concerne les activités de M. Jensen, après sa retraite, je peux vous dire que l'Association des banquiers canadiens cherchait, pour le compte de la BCCC, une personne capable de s'occuper des problèmes de sécurité. On nous a demandé si nous pouvions proposer quelqu'un que ce poste intéresserait. Après cela, je crois savoir que M. Jensen a manifesté son intérêt et a accepté le poste. Dans l'intervalle, l'inspecteur Bowie m'a dit qu'il s'était effectivement entretenu avec lui avant d'accepter le poste et qu'il avait demandé si la GRC était en train d'enquêter sur cet établissement financier. Je lui laisserais le soin de vous dire quelle était son intention lorsqu'il a posé cette question. J'imagine qu'il tenait à s'assurer qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

M. Manley: Ainsi, monsieur Bowie, j'imagine que vous lui avez répondu qu'il n'y avait aucun conflit d'intérêts.

Insp. Bowie: Oui, il découle clairement de la conversation que j'ai eue avec lui—c'est-à-dire en mars ou en avril 1990—qu'il ne pensait pas que nous avions entrepris une enquête sur la BCCC. Je lui ai confirmé que les seules

[*Text*]

investigations undertaken had only concerned the peripheral involvement of the BCCC, and they had placed them in no different a category than the Royal Bank or the Bank of Nova Scotia. It was clear from my conversation with him that he wanted to ensure that a conflict situation would not arise.

Mr. Manley: I am not sure if I followed Mr. Coutu's comments. Did I get the impression that the CBA told you they were looking for somebody? And the suggestion that Mr. Jensen might be worth contacting—did that come from you?

A/Commr Coutu: It did not happen quite that way. Because of the type of individuals they were looking for, they asked if we knew someone interested in taking on the job. They did not suggest Mr. Jensen. That suggestion came that perhaps if Mr. Jensen was available, why would they not approach him?

Mr. Manley: So that suggestion came from you?

A/Commr Coutu: Yes, that suggestion came from the RCMP, not from the CBA. The CBA was looking for someone.

Mr. Manley: Was that from you, Mr. Coutu? Did you give them Mr. Jensen's name?

A/Commr Coutu: I did not give them his name at that time, but during the conversation I believe the name was mentioned as a possibility. Of course, I could not make a commitment on Mr. Jensen's behalf. I did not know if he would be interested or free to take on the job. If I recall correctly, he was mentioned as being someone who might be available to take on such a task.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): This is your final question.

Mr. Manley: There was one final area that we wanted to discuss today. I alluded to this earlier, and you answered it with respect to a specific period of time—1987-88. I would like to know what knowledge existed within the RCMP with respect to international investigations of BCCI, when that knowledge was obtained and to whom it would have been communicated.

As I said earlier, by 1988 intelligence sources in the U.K. were saying that this bank had terrorist connections. We had a series of investigations leading to convictions in the United States, and ultimately large amounts of money were lost by Canadian depositors as a result of the fabric of criminal activities that substantiated the international parent of this bank. I think that comes out fairly clearly in the Price Waterhouse report. Concerning the international problems with respect to this institution, I would like to know what communication you had and when you had them.

A/Commr Doucette: During that timeframe?

Mr. Manley: During any timeframe. It is wide open.

[*Translation*]

enquêtes entreprises portaient sur un rôle tout à fait accessoire qu'aurait joué la BCCC, mais que cette enquête n'attribuait pas à cet établissement de rÔle différent de celui qu'aurait joué la Banque royale ou la Banque de la Nouvelle-Écosse. Il ressort clairement de la conversation que j'ai eue avec lui qu'il tenait effectivement à s'assurer qu'il n'y aurait pas de conflit d'intérêts.

M. Manley: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris ce qu'a dit M. Coutu. Est-ce exact que l'ABC vous avait dit qu'elle cherchait quelqu'un pour ce poste? Et quant à l'idée que M. Jensen pourrait peut-être être intéressé—est-ce vous qui l'auriez dit à l'association?

Comm. adj. Coutu: Ce n'est pas exactement comme cela que les choses se sont passées. Étant donné le genre de personne que cherchait l'ABC, l'association m'a demandé si je connaissais quelqu'un qui pourrait être intéressé par ce poste. L'association n'a pas elle-même proposé le nom de M. Jensen. Il a été suggéré qu'elle communique peut-être avec M. Jensen, s'il était libre.

M. Manley: C'était donc votre suggestion?

Comm. adj. Coutu: Oui, ce n'est pas l'ABC qui a proposé son nom, mais la GRC. L'ABC cherchait quelqu'un.

M. Manley: Est-ce vous, monsieur Coutu, qui avez transmis le nom de Jensen?

Comm. adj. Coutu: Je n'ai pas donné son nom à ce moment-là, mais au cours de la conversation je pense que son nom a été mentionné en tant que personne susceptible d'être intéressée. Il est bien évident que je n'ai pas pu prendre d'engagement à cet égard au nom de M. Jensen. Je ne savais pas si le poste l'intéresserait et je ne savais pas s'il serait libre de le prendre. Si j'ai bonne mémoire, son nom a été cité comme celui de quelqu'un qui pourrait peut-être accepter un tel poste.

Le président suppléant (M. Sobeski): C'est votre dernière question.

M. Manley: Il y a un dernier sujet que nous tenions à aborder aujourd'hui. Je l'ai évoqué un peu plus tôt, et vous y avez répondu à l'égard d'une période précise, c'est-à-dire la période 1987-1988. J'aimerais savoir ce qu'on savait, au sein de la GRC, des enquêtes internationales menées sur la BCCI. J'aimerais également savoir à quelle époque on en a pris connaissance et à qui ces informations auraient été communiquées.

Comme je le disais plus tôt, en 1988, les milieux du renseignement britanniques disaient déjà que cette banque entretenait des liens avec des réseaux terroristes. Plusieurs enquêtes ont mené à des condamnations aux États-Unis et, en fin de compte, les dépositaires canadiens ont perdu beaucoup d'argent à cause de l'ensemble des activités criminelles qu'on a reprochées à la banque mère internationale de la BCCC. Je pense que cela ressort assez clairement du rapport préparé par Price Waterhouse. En ce qui concerne les problèmes internationaux que cet établissement a eus, j'aimerais savoir quels renseignements vous avez obtenus et quand.

Comm. adj. Doucette: À cette époque?

M. Manley: À toute époque. Je vous pose une question très générale.

[*Texte*]

A/Commr Doucette: The only answer I can give with any certainty is that the officials within my directorate were in contact with the FBI this year, as they were with our liaison officer in England. He was involved in contacting the British authorities to ask them if within their investigations they had found any relationship to the Canadian criminal activities. We were told no, but this is this year.

Mr. Manley: You realize that concerns were expressed by the Office of the Superintendent of Financial Institutions as early as 1988, and according to Mr. Mackenzie's testimony these were communicated to the minister. It strikes me as very strange that MI5 would be concerned about BCCI's activities in the U.K. in 1988, the shopping tours for Abu Nidal, among other things, and they would not have... Would they deal with CSIS?

• 1200

A/Commr Doucette: They would deal with CSIS.

D/Commr Favreau: They would deal with CSIS, passing information to us, if there was a development of a criminal act. If you are talking about intelligence, it would not come to the RCMP unless you are talking about a criminal act.

Mr. Manley: The problem here is that Canadians have lost a lot of money because a banking institution overseas was corrupt, and very substantial suspicions of that corruption existed in overseas police authorities as long ago as three years, if not earlier.

I want to know why our police authorities were not alerted to that. I am quite prepared to accept that there was no connection that showed criminal activities in Canada. There might have been one good apple in a great big basket of bad ones. If that is so, then we are fortunate. It might have been very useful to have one good apple in the whole basket, but that is another matter. But the fact of the corruption elsewhere has cost Canadian depositors money. Why did we not know about that at some level in either Canadian law enforcement or Canadian financial institution regulation? What is the problem?

I am not saying that in an accusatory sense; I am asking for information.

D/Commr Favreau: I understand what you are saying. I do not know what the answer is. As we testified before, back in 1987 the name of that institution in Canada was mentioned, but it certainly did not make them a criminal institution to be mentioned in the frame of the investigation we were doing. The same thing happened through other investigations. So your question is very difficult to answer, because I do not think it is a lack of communication.

[*Traduction*]

Comm. adj. Doucette: La seule chose que je puis vous assurer c'est que les fonctionnaires de ma direction ont été en contact avec le FBI cette année, comme ils ont été en contact avec notre agent de liaison en Angleterre. C'est lui qui a pris contact avec les autorités britanniques pour savoir si, dans le cadre de leurs enquêtes, ils avaient trouvé un lien avec des activités criminelles qui se seraient déroulées sur le sol canadien. On nous a répondu que non, mais cela ne remonte qu'à cette année.

M. Manley: Mais vous savez bien que, dès 1988, le Bureau du Surintendant des institutions financières avait fait état de ses préoccupations à cet égard et que, selon le témoignage de M. Mackenzie, il en avait fait part au ministre. Je trouve tout à fait curieux que MI5 se soit inquiété dès 1988 des activités de la BCCI en Grande-Bretagne, des achats effectués pour le compte d'Abu Nidal, par exemple, sans pour cela... Ce service-là se serait-il plutôt adressé au SCRS?

Comm. adj. Doucette: C'est effectivement avec le SCRS qu'ils auraient pris contact.

S.-comm. Favreau: Dans le cas de menées criminelles, c'est avec le SCRS qu'ils auraient pris contact, et c'est par son intermédiaire qu'ils nous auraient transmis les renseignements voulus. En matière de renseignement, les informations ne sont transmises à la GRC qu'en cas d'activité criminelle.

M. Manley: Ce qui est grave ici c'est que des Canadiens ont perdu beaucoup d'argent à cause de la corruption d'un établissement bancaire étranger, et que depuis trois ans déjà, les services de police étrangers entretenaient de graves soupçons à l'égard de cet établissement.

J'aimerais savoir pourquoi nos propres services policiers n'en ont pas été informés. Je suis tout à fait disposé à croire qu'il n'existait à l'époque aucun indice d'une activité criminelle au Canada et que dans tout cet ensemble d'activités illicites, il aurait pu très bien y avoir une filiale qui opérait de manière licite. S'il en est ainsi, nous avons eu de la chance que ce soit chez nous que la filiale non corrompue ait choisi de s'installer. Mais ça c'est une autre affaire. Il n'en demeure pas moins que la corruption qui caractérise l'activité de la banque dans les autres pays a coûté aux dépositaires canadiens beaucoup d'argent. Comment se fait-il qu'au sein de nos services de police ou des organismes chargés de surveiller les établissements financiers canadiens, personne n'ait été au courant? Comment une telle chose a-t-elle pu se produire?

Je n'accuse personne; je cherche simplement à comprendre.

S.-comm. Favreau: Je comprends très bien le sens de votre intervention. Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous répondre. Comme nous l'avons déjà dit, en 1987 déjà la filiale canadienne avait été signalée mais sans indice permettant de conclure à l'existence d'activités criminelles susceptibles de mener une enquête. De telles choses se produisent souvent dans le cadre de diverses enquêtes et il est très difficile de répondre à votre question car, pour moi, tout cela n'est pas dû à un problème de communication.

[*Text*]

If you go back to 1988, let alone in the 1990s, the British could not tell us that there were some Canadian connections—let alone 1988. Whether they have passed information regarding the possibility of terrorism to CSIS is just speculation on our part. I do not know that either. I do not think I can answer your question, really.

Mr. Manley: Well, let me go at it this way. Maybe some of the allegations are far-fetched; maybe they are realistic. I do not know. But there was the suggestion that the Government of Kuwait was being blackmailed and that cash was flowing through that system into BCCI. Would it not be possible, given that Canada was identified as the one good apple, that some interesting people were making deposits at branches in Canada?

Were you conducting surveillance of BCCC branches in Canada in order to keep track of who was using their facilities here?

D/Commr Favreau: If we had started an investigation, we would have, but we did not investigate officials of that bank or employees of that bank. So we did not conduct surveillance and start following the citizens of Canada who were making deposits in the bank to see where they were coming from and what they were doing. I have to answer no. We did not do that.

Mr. Manley: You did not keep track of who their customers were in any kind of unusual way as a result of any of this?

D/Commr Favreau: It would be improper, I suggest to you, to keep track of who is depositing money in a bank without having a criminal investigation going on.

Mr. Manley: I guess the final question is to ask you whether, in your view, this information that I am trying to pin down should be sought by a committee such as ours from your counterparts in CSIS.

• 1205

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We are asking the RCMP maybe to answer our own question.

D/Commr Favreau: I am not too sure of the question itself, let alone answering it.

Mr. Manley: I think it is a rhetorical question, and I have really come to the point, Mr. Chairman, that I am still personally very troubled by what we have learned so far and by the several unanswered questions.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Picking up on Mr. Manley's point, we had the Office of the Superintendent on July 4 feeling that he had a viable concern. On July 5 the rug is pulled out from under him. Mr. Manley's point is that there just seem to be so many threads out there, I think that is where you are coming from. Why did someone not pick up on it a lot sooner?

[*Translation*]

Dans les années 90, et encore moins en 1988, les services britanniques n'étaient pas en mesures d'affirmer l'existence d'un lien avec la filiale canadienne. Nous ne pouvons pas non plus affirmer que les Britanniques auraient transmis au SCRS des renseignements sur des liens éventuels avec les réseaux terroristes. Je ne suis pas en mesure de l'affirmer et je ne pense donc pas pouvoir répondre à votre question.

M. Manley: Permettez-moi alors, de changer un peu l'optique. Certaines des allégations sont peut-être un peu tirées par les cheveux, mais peut-être sont-elles fondées. Je n'en sais rien. Il n'en reste pas moins que certains prétendaient que le gouvernement du Koweit faisait l'objet d'un chantage et que certains fonds obtenus dans le cadre de ces activités-là allaient alimenter les coffres de la BCCI. Étant donné que la filiale canadienne semble être la seule innocente ne serait-il pas possible que certaines personnes qui auraient mérité notre attention effectuaient des dépôts dans des succursales au Canada?

Aviez-vous mis sous surveillance certaines succursales de la BCCC au Canada pour chercher à connaître l'identité des personnes ayant recours à leurs services?

S.-comm. Favreau: Nous l'aurions fait si nous avions entrepris une enquête. Or, nous n'avons entrepris aucune enquête ni sur les cadres de la Banque, ni sur ses employés. Ainsi, nous n'avons mené aucune surveillance et ni suivi les citoyens canadiens qui effectuaient des dépôts à la banque pour chercher à savoir d'où ils venaient ou ce qu'ils faisaient. Je dois donc vous répondre non.

M. Manley: Vous n'avez donc pas cherché à identifier certains clients qui, dans le cadre de cette situation, auraient peut-être agi d'une manière un peu particulière?

S.-comm. Favreau: À mon avis, en l'absence d'une enquête criminelle, il ne serait pas conforme aux usages canadiens en ce domaine, de s'intéresser aux clients d'une banque.

M. Manley: Pour ma dernière question, j'aimerais savoir si, à votre avis, les renseignements que je cherche à obtenir devraient plutôt être demandés, par notre comité, à vos homologues du SCRS.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous demandons donc à la GRC de nous aider à décider.

S.-comm. Favreau: Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi le sens de la question et je ne vois donc pas très bien la réponse qu'il conviendrait de lui donner.

M. Manley: Ma question revêtait un caractère théorique, monsieur le président, mais, en ce qui me concerne, je m'avoue assez troublé par ce qu'on a entendu jusqu'ici ainsi que par certaines questions qui, semble-t-il, devront rester sans réponse.

Le président suppléant (M. Sobeski): À cet égard, je précise que, le 4 juillet, les représentants du bureau du Surintendant nous ont dit ici que le Surintendant était fortement préoccupé. Le 5 juillet, l'affaire éclate. M. Manley pense, et je crois que c'est également votre avis, qu'il y avait, dans cette affaire, tout un dédale de pistes. Comment se fait-il que personne n'ait saisi le fil conducteur?

[*Texte*]

Mr. Manley: Well, precisely!

Insp Bowie: In late 1989, BCCC held a rally in Toronto—you may have been aware of it; it was widely publicized in the media—to dispel public notions of the charges in Tampa and so on. The fact of the bank's associate affiliate organization's legal troubles was something that was not a mystery to a lot of individuals. Frankly, there was a fairly prominent article in the *The Ottawa Citizen* indicating that there was a rally of the BCCC employees to dispel the notions. I am trying to suggest that the legal troubles of the other affiliates were not some secret, if that is of assistance to you.

Mr. Langdon: You have referred to the fact that there were lots of other banks involved in this Project Albus study. Did the people in Dallas, who were the focus of the American end of this investigation, make the kinds of direct calls they made to BCCI headquarters and BCCC's headquarters in Toronto and to the BCCC branch in Vancouver—and the telephone intercepts that were being monitored—to any of the other banks that you were aware money was being funnelled through?

A/Commr Doucette: I could not answer that, Mr. Langdon. It is their investigation. You were saying they were monitoring whatever calls. I do not know if they were or not.

Mr. Langdon: Well, Mr. Sargent testified to that effect.

A/Commr Doucette: He was mentioning that there were phone numbers related to the bank.

Mr. Langdon: There were phone calls made from Dallas to BCCC by the group involved and subsequently convicted in the United States. The question is whether calls were made to other Canadian banks as well. Perhaps if you could check that out for us—

A/Commr Doucette: I do not know that.

Mr. Langdon: —and see what your files have to say. If this is something that involves all sorts of banks, presumably that would be the case. If it was something that was being organized by BCCC, then one would expect that the calls would go to BCCC.

A/Commr Doucette: I will check the files.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I thank the Deputy Commissioner for bringing his team forward today. Again, I apologize for the first meeting, but I hope today we did not surprise you by asking any questions about money laundering.

[*Traduction*]

M. Manley: Exactement!

Insp. Bowie: Vers la fin de 1989, la BCCC a organisé, à Toronto, une réunion publique—vous le savez peut-être; la nouvelle a été largement reprise dans la presse—afin de contrer le déplorable effet découlant des inculpations lancées à Tampa. Bien sûr, plusieurs de personnes étaient au courant des problèmes judiciaires dont souffraient des établissements affiliés à la Banque. On a pu lire, en bonne place, dans le *Citizen* un article sur cette réunion organisée par les employés de la BCCC pour essayer de contrer la mauvaise impression que tout cela avait laissée dans l'opinion publique. C'est dire que les démêlés avec la justice qu'ont pu avoir les établissements affiliés à la Banque n'étaient ignorés par personne.

M. Langdon: Vous avez dit que l'étude menée dans le cadre du projet Albus, s'était également intéressée à beaucoup d'autres banques. Des gens de Dallas, particulièrement visés par le côté américain de l'enquête, ont-ils, eux aussi, joint par téléphone le siège social de la BCCI et le siège social de la BCCC à Toronto, ainsi que la succursale de la BCCC à Vancouver? Je sais que ces appels téléphoniques ont été interceptés et j'aimerais savoir si les gens de Dallas on également téléphoné à d'autres banques qu'ils auraient utilisées pour des transferts de fonds?

Comm. adj. Doucette: M. Langdon, je ne suis pas en mesure de vous le dire. Cette enquête n'est pas la nôtre. Vous venez de dire que les conversations téléphoniques étaient interceptées, or ce n'est pas, je pense, quelque chose qu'on peut affirmer.

M. Langdon: M. Sargent l'a bien dit devant nous.

Comm. adj. Doucette: Il a simplement fait état d'un certain nombre de numéros de téléphone qui étaient ceux de la Banque.

M. Langdon: Mais le groupe de personnes en cause, qui ont fini par être déclarées coupables aux États-Unis, ont téléphoné, de Dallas, à la BCCC. J'aimerais donc savoir si ces mêmes gens ont également téléphoné à d'autres banques canadiennes. Peut-être pourriez-vous vérifie. . .

Comm. adj. Doucette: Je ne saurais vous dire.

M. Langdon: . . .et de voir ce qu'on en dit dans vos dossiers. Si le réseau faisait affaire avec plusieurs banques, j'imagine qu'il en serait ainsi. Mais, si tout ce système de transfert de fonds avait été mis en place par la BCCC, on imagine qu'elle seule aurait reçu ce genre d'appel.

Comm. adj. Doucette: Je chercherais ça dans les dossiers.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je tiens à remercier le Sous-commissaire d'être venu aujourd'hui avec ses collaborateurs. Je vous renouvelle les excuses du comité en ce qui concerne la première séance, mais j'espère qu'aujourd'hui nous ne vous avons pas surpris en vous posant des questions sur le blanchiment de l'argent.

[*Text*]

I know there are a number of outstanding questions that committee members have asked. I have seen you take copious notes and I am sure you will be responding to us as soon as possible. I thank you for appearing.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Translation*]

Plusieurs des questions que vous ont posées les membres du comité restent, pour l'instant, sans réponse. Je vous ai vu prendre d'abondantes notes et cela me permet de penser que vous avez l'intention de nous répondre dans les meilleurs délais. Je vous remercie d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Royal Canadian Mounted Police:

J.L.G. Favreau, Deputy Commissioner, Operations;

J.J.M. Coutu, Assistant Commissioner, Director, Drug Enforcement;

N.A. Doucette, Assistant Commissioner, Director, Economic Crime;

B.W. Bowie, Inspector, Officer in Charge, Anti-Drug Profiteering Section, Drug Enforcement Directorate.

TÉMOINS

De la Gendarmerie royale du Canada:

J.L.G. Favreau, sous-commissaire à la Police opérationnelle;

J.J.M. Coutu, commissaire adjoint, directeur de la Police des drogues;

N.A. Doucette, commissaire adjoint, directeur de la Police économique;

B.W. Bowie, inspecteur, officier responsable de la Section des enquêtes économiques antidrogue, Direction de la Police des drogues.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

26

Govt Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14

Tuesday, October 8, 1991
Wednesday, October 9, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14

Le mardi 8 octobre 1991
Le mercredi 9 octobre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Bill C-19, An Act respecting banks and banking

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

INCLUDING:

The First Report to the House

CONCERNANT:

Projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposée sur le contrôle des dépenses

Y COMPRIS:

Le Premier Rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, October 22, 1991

The Standing Committee on Finance has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its Order of Reference of Wednesday, October 2, 1991 your Committee has considered Bill C-19, An Act respecting banks and banking, and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 12

Add immediately after line 46, at page 16, the following:

"(3) Before filing an application for an order referred to in subsection (1), an applicant shall publish a notice of intention to make the application in the *Canada Gazette*."

Clause 14

In the French version only, strike out line 17, at page 17, and substitute the following therefor:

"*ques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada".

Clause 40

In the French version only, strike out line 11, at page 29, and substitute the following therefor:

"existant ou qui lui est similaire, selon le".

Clause 42

Strike out line 7, at page 30, and substitute the following therefor:

"(3) Subject to subsection (4) and section 255, a bank may".

Add immediately after line 9, at page 30, the following:

"(4) Where a bank is carrying on business under or identifying itself by a name other than its corporate name, the Minister may, by order, direct the bank not to use that other name if the Minister is of the opinion that that other name is a name referred to in any of paragraphs 40(*a*) to (*e*)."

Clause 65

Strike out line 11, at page 40, and substitute the following therefor:

"provide that any aspect of the shares relating to money or involving the payment of or the liability to pay money be in a".

Clause 79

Strike out lines 45 to 47, at page 46, and substitute the following therefor:

"of the bank and, subject to subsection (4), the directors of a bank may declare and a bank may pay a dividend in money or property, and where a dividend is to be paid in money, the dividend may be paid in a currency other than the currency of Canada."

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 22 octobre 1991

Le Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 2 octobre 1991, votre Comité a étudié le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 12

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 39, à la page 16, ce qui suit :

«(3) Préalablement au dépôt de sa demande d'exemption, l'entité publie un avis de son intention dans la *Gazette du Canada*.»

Article 14

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 17, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit :

«*ques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada».

Article 40

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 11, à la page 29, et la remplacer par ce qui suit :

«existant ou qui lui est similaire, selon le».

Article 42

Retrancher la ligne 8, à la page 30, et la remplacer par ce qui suit :

«(3) Sous réserve du paragraphe (4) et de l'article 255, la banque».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 11, à la page 30, ce qui suit :

«(4) Dans le cas où la banque exerce son activité commerciale ou s'identifie sous un autre nom que sa dénomination sociale, le ministre peut, par arrêté, lui interdire d'utiliser cet autre nom s'il est d'avis que celui-ci est visé à l'un des alinéas 40*a*) à *e*).»

Article 65

Retrancher les lignes 9 et 10, à la page 40, et les remplacer par ce qui suit :

«sion de ses actions, que toute disposition de celles-ci relative à une somme d'argent ou prévoyant soit le paiement d'une somme d'argent, soit l'obligation d'en payer une est exprimée en monnaie étrangère.»

Article 79

Retrancher la ligne 34, à la page 46, et la remplacer par ce qui suit :

«du paragraphe (4), en argent ou en biens; le dividende payable en argent peut être payé en monnaie étrangère.»

Clause 80

Strike out line 20, at page 47, and substitute the following therefor:

"indebtedness is fully paid for in money or, with the approval of the Superintendent, in property."

Strike out lines 30 to 32, at page 47, and substitute the following therefor:

"ness, a bank may provide that any aspect of the subordinated indebtedness relating to money or involving the payment of or the liability to pay money in relation thereto be in a currency other than that of Canada including, without restricting the generality of the foregoing, the payment of any interest thereon."

Clause 157

Strike out line 19, at page 83, and substitute the following therefor:

"required by subsection 455(1);".

Clause 163

In the French version only, strike out line 23, at page 85, and substitute the following therefor:

"tive de toutes les actions avec droit de vote de la banque, à".

Strike out lines 38 to 40, at page 85, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day that subsection comes into force until the day that is three years after the day that subsection comes into force."

Clause 168

In the English version only, strike out line 44, at page 88, and substitute the following therefor:

"standing, other than directors' qualifying".

Strike out line 47, at page 88, and substitute the following therefor:

"ence immediately prior to the day that subsection".

Clause 170

Strike out lines 31 to 36, at page 89, and substitute the following therefor:

"(2) If, after any purported election or appointment of directors, the composition of the board of directors would fail to comply with subsection 163(1), then, unless the directors within 45 days after the discovery of the non-compliance develop a".

Strike out line 44, at page 89, and lines 1 to 3, at page 90, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day this section comes into force until the day of the third annual meeting of shareholders after the day this section comes into force."

Clause 183

Strike out lines 13 and 14, at page 95, and substitute the following therefor:

"(*b*) in any other case, a majority of the directors present are resident".

Article 80

Retrancher la ligne 15, à la page 47, et la remplacer par ce qui suit :

«ment libéré en argent ou, avec l'approbation du surintendant, en biens.»

Retrancher les lignes 22 à 24, à la page 47, et les remplacer par ce qui suit :

«(4) La banque peut prévoir, lors de l'émission de titres secondaires, que toute disposition de ceux-ci relative à une somme d'argent ou prévoyant soit le paiement d'une somme d'argent, soit l'obligation d'en payer une est exprimée en monnaie étrangère et que les intérêts afférents sont payables en une telle monnaie.»

Article 157

Retrancher la ligne 21, à la page 83, et la remplacer par ce qui suit :

«termes du paragraphe 455(1);».

Article 163

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 23, à la page 85, et la remplacer par ce qui suit :

«tive de toutes les actions avec droit de vote de la banque, à».

Retrancher la ligne 35, à la page 85, et la remplacer par ce qui suit :

«date d'entrée en vigueur du paragraphe (1)».

Article 168

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 44, à la page 88, et la remplacer par ce qui suit :

«standing, other than directors' qualifying».

Retrancher la ligne 35, à la page 88, et la remplacer par ce qui suit :

«trée en vigueur du paragraphe (2) et».

Article 170

Retrancher la ligne 35, à la page 89, et la remplacer par ce qui suit :

«qui suivent la découverte de l'inobservation, les».

Retrancher la ligne 41, à la page 89, et la remplacer par ce qui suit :

«date d'entrée en vigueur du présent article».

Article 183

Retrancher les lignes 11 et 12, à la page 95, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) dans les autres cas, la majorité des présents sont des résidents».

In the English version only, strike out line 25, at page 95, and substitute the following therefor:

"munications facilities, the business".

Clause 190

Strike out line 43, at page 97, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day this section comes".

Clause 191

Strike out line 6, at page 98, and substitute the following therefor:

"force of this section ceases to have effect on the".

Strike out lines 13 to 20, at page 98, and substitute the following therefor:

"ately prior to the day this section comes into force, and not confirmed by the shareholders of the bank in accordance with that section on or before the day this section comes into force, continues to have effect, unless it is contrary to the provisions of this Act, until the first meeting of the shareholders following the day this section comes into force."

Strike out line 24, at page 98, and substitute the following therefor:

"coming into force of this section."

Clause 192

Strike out line 30, at page 98, and substitute the following therefor:

"(*a*) immediately prior to the day this section".

Clause 194

Add immediately after line 4, at page 100, the following:

"(6) Subsection (2), in so far as it relates to the affiliation of directors with the bank, does not apply in respect of a bank that was in existence immediately prior to the day that subsection comes into force until the day that is three years after the day that subsection comes into force."

Clause 195

Add immediately after line 43, at page 100, the following:

"(7) Subsection (2), in so far as it relates to the affiliation of directors with the bank, does not apply in respect of a bank that was in existence immediately prior to the day that subsection comes into force until the day that is three years after the day that subsection comes into force."

Clause 196

Strike out line 6, at page 101, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day that subsection comes".

Clause 200

Strike out line 14, at page 102, and substitute the following therefor:

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 25, à la page 95, et la remplacer par ce qui suit :

«munications facilities, the business».

Article 190

Retrancher les lignes 35 et 36, à la page 97, et les remplacer par ce qui suit :

«existait à la date d'entrée en vigueur du présent article, s'il est applicable à cette».

Article 191

Retrancher les lignes 7 et 8, à la page 98, et les remplacer par ce qui suit :

«qui suit l'entrée en vigueur du présent article.»

Retrancher les lignes 13 à 16, à la page 98, et les remplacer par ce qui suit :

«version précédant l'entrée en vigueur du présent article, et non encore confirmé par les actionnaires conformément à l'article 45 à l'entrée en vigueur du présent article,».

Retrancher les lignes 23 et 24, à la page 98, et les remplacer par ce qui suit :

«assemblée suivant l'entrée en vigueur du présent article.»

Article 192

Retrancher la ligne 35, à la page 98, et la remplacer par ce qui suit :

«trée en vigueur du présent article, dans».

Article 194

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 3, à la page 100, ce qui suit :

«(6) Les restrictions prévues au paragraphe (2) concernant l'appartenance des administrateurs au groupe d'une banque ne s'appliquent à la banque qui existait immédiatement avant l'entrée en vigueur du paragraphe (2) que trois ans après l'entrée en vigueur de ce paragraphe.»

Article 195

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 36, à la page 100, ce qui suit :

«(7) Les restrictions prévues au paragraphe (2) concernant l'appartenance des administrateurs au groupe d'une banque ne s'appliquent à la banque qui existait immédiatement avant la date d'entrée en vigueur du paragraphe (2) que trois ans après l'entrée en vigueur de ce paragraphe.»

Article 196

Retrancher la ligne 5, à la page 101, et la remplacer par ce qui suit :

«vigueur du paragraphe (1) et dont les seuls».

Article 200

Retrancher la ligne 17, à la page 102, et la remplacer par ce qui suit :

"**200.** (1) An act of a director or an officer of a"

Add immediately after line 18, at page 102, the following:

"(2) An act of the board of directors of a bank is valid notwithstanding a defect in the composition of the board or an irregularity in the election of the board or in the appointment of a member of the board."

Clause 233

Strike out lines 38 to 40, at page 120, and substitute the following therefor:

"**233.** A sale agreement shall be submitted to the Minister prior to the sending of the sale agreement".

Clause 234

Strike out line 44, at page 120, and substitute the following therefor:

"shall submit a sale agreement for".

Clause 238

Strike out lines 27 and 28, at page 122, and substitute the following therefor:

"(*c*) the information referred to in paragraphs 527(1)(*a*), (*c*) and (*e*) to (*h*) contained in all returns provided to the Superintendent pursuant to section 527;".

Clause 248

Strike out lines 35 to 39, at page 128, and substitute the following therefor:

"prior to the day that subsection comes into force or by a body corporate continued, or amalgamated and continued, as a bank under this Act before the continuance, amalgamation or coming into force of that subsection, as the".

Clause 261

In the French version only, strike out line 11, at page 133, and substitute the following therefor:

"dique accessible au public les motifs et les".

Clause 265

In the French version only, add immediately after line 40, at page 135, the following:

"«banque ayant fait appel au public» Banque dont les titres émis et en circulation font ou ont fait partie d'une souscription publique et sont détenus par plusieurs personnes."

In the French version only, strike out lines 4 to 8, at page 137.

Clause 266

Strike out line 7, at page 138, and substitute the following therefor:

"the coming into force of this section, would".

Clause 310

Strike out line 35, at page 160, and substitute the following therefor:

«**200.** (1) Les actes des administrateurs ou des».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 20, à la page 102, ce qui suit :

«(2) Les actes du conseil d'administration sont valides malgré l'irrégularité de sa composition ou de son élection ou de la nomination d'un de ses membres.»

Article 233

Retrancher les lignes 36 à 38, à la page 120, et les remplacer par ce qui suit :

«**233.** La convention de vente doit être communiquée au ministre avant d'être soumise aux actionnaires de la banque ven-».

Article 234

Retrancher la ligne 41, à la page 120, et la remplacer par ce qui suit :

«banque vendeuse doit soumette la».

Article 238

Retrancher la ligne 23, à la page 122, et la remplacer par ce qui suit :

«*c*) les renseignements visés aux alinéas 527(1)*a*), *c*) et *e*) à *h*) et figurant dans l'ensemble des relevés envoyés au surintendant conformément à l'ar-».

Article 248

Retrancher les lignes 30 à 35, à la page 128, et les remplacer par ce qui suit :

«existaient à la date d'entrée en vigueur du paragraphe (1) et les personnes morales prorogées, ou fusionnées et prorogées, comme banques sous le régime de la présente loi avant leur prorogation ou fusion ou l'entrée en vigueur du paragraphe (1), selon le cas.»

Article 261

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 11, à la page 133, et la remplacer par ce qui suit :

«dique accessible au public les motifs et les».

Article 265

Dans la version française seulement, ajouter immédiatement à la suite de la ligne 40, à la page 135, ce qui suit :

««banque ayant fait appel au public». Banque dont les titres émis et en circulation font ou ont fait partie d'une souscription publique et sont détenus par plusieurs personnes.»

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 4 à 8, à la page 137.

Article 266

Retrancher la ligne 6, à la page 138, et la remplacer par ce qui suit :

«trée en vigueur du présent article, aurait».

Article 310

Retrancher la ligne 32, à la page 160, et la remplacer par ce qui suit :

"ers of a bank and their personal representatives may, on".

Clause 314

Strike out lines 12 to 27, at page 162, and substitute the following therefor:

"**314.** (1) The shareholders of a bank shall, by ordinary resolution at the first meeting of shareholders and at each succeeding annual meeting, appoint a firm of accountants to be the auditor of the bank until the close of the next annual meeting.

(2) The shareholders of a bank may, by ordinary resolution at the first meeting of shareholders and at each succeeding annual meeting, appoint two firms of accountants to be the auditors of the bank until the close of the next annual meeting.

(3) The remuneration of the auditor or".

Clause 315

Strike out line 24, at page 163, and substitute the following therefor:

"ment as auditor of the bank, other than an affiliate that is a subsidiary of the bank acquired pursuant to section 472 or through a realization of security pursuant to section 473."

Clause 316

In the French version only, strike out lines 8 to 11, at page 164, and substitute the following therefor:

"nal de déclarer, par ordonnance, qu'un vérificateur de la banque ne remplit plus les conditions prévues à l'article 315 et que son poste est vacant."

Clause 326

Strike out line 28, at page 168, and substitute the following therefor:

"tion (1), the auditor or auditors shall".

Clause 329

Add immediately after line 28, at page 170, the following:

"(3) Subsection (1) does not apply in respect of any particular subsidiary where the bank, after having consulted its auditor or auditors, is of the opinion that the total assets of the subsidiary are not a material part of the total assets of the bank."

Clause 349

In the French version only, strike out line 38, at page 178, and substitute the following therefor:

"les fondateurs, en numéraire ou en biens;".

Clause 370

Add immediately after line 3, at page 189, the following:

""foreign institution" means an entity that is

(*a*) engaged in the trust, loan or insurance business, the business of a cooperative credit society or the business of dealing in securities, and

(*b*) incorporated or formed otherwise than by or under an Act of Parliament or the legislature of a province."

«ainsi que leurs représentants personnels, peuvent, sur».

Article 314

Retrancher les lignes 11 à 24, à la page 162, et les remplacer par ce qui suit :

«**314.** (1) Les actionnaires de la banque doivent, par résolution ordinaire, à leur première assemblée et à chaque assemblée annuelle subséquente, nommer un cabinet de comptables à titre de vérificateur de la banque. Le mandat du vérificateur expire à la clôture de l'assemblée annuelle suivante.

(2) Les actionnaires de la banque peuvent, par résolution ordinaire, à leur première assemblée et à chaque assemblée annuelle subséquente, nommer deux cabinets de comptables à titre de vérificateurs de la banque. Le mandat des vérificateurs expire à la clôture de l'assemblée annuelle suivante.

(3) La rémunération du ou des vérifica-».

Article 315

Retrancher la ligne 25, à la page 163, et la remplacer par ce qui suit :

«vérificateur, sauf si l'entité est une filiale de la banque acquise conformément à l'article 472 ou dont l'acquisition découle de la réalisation d'une sûreté en vertu de l'article 473.»

Article 316

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 8 à 11, à la page 164, et les remplacer par ce qui suit :

«nal de déclarer, par ordonnance, qu'un vérificateur de la banque ne remplit plus les conditions prévues à l'article 315 et que son poste est vacant.»

Article 326

Retrancher la ligne 25, à la page 168, et la remplacer par ce qui suit :

«paragraphe (1), le ou les vérificateurs».

Article 329

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 16, à la page 170, ce qui suit :

«(3) Dans le cas où la banque, après consultation de son ou ses vérificateurs, estime que l'actif total d'une de ses filiales ne représente pas une partie importante de son actif total, le paragraphe (1) ne s'applique pas à cette filiale.»

Article 349

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 38, à la page 178, et la remplacer par ce qui suit :

«les fondateurs, en numéraire ou en biens;».

Article 370

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 33, à la page 187, ce qui suit :

««institution étrangère» Toute entité qui, n'étant pas constituée—avec ou sans la personnalité morale—sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale, se livre à des activités fiduciaires, de prêt ou d'assurance, ou fait office de société coopérative de crédit ou fait le commerce des valeurs mobilières.»

Strike out lines 47 and 48, at page 188, and lines 1 to 3, at page 189, and substitute the following therefor:

"(*b*) a foreign institution that, in the opinion of the Minister,

(i) is widely held, taking into account the meaning of "widely held" as set out in subsection (2), and

(ii) on the advice of the Superintendant, would, if it were to control a bank named in Schedule II,

(A) have sufficient financial resources to be a source of continuing financial support for the bank,

(B) have sound and feasible business plans for the future conduct of the bank, and

(C) be able to provide persons who have sufficient business experience to manage the bank."

Add immediately after line 29, at page 189, the following:

"(4) In considering the matters referred to in subparagraph (*b*)(ii) of the definition "eligible foreign institution" in relation to any foreign institution, the Superintendent shall have regard to the nature and degree of supervision applying to the foreign institution in the jurisdiction where it principally carries on business."

Clause 373

In the French version only, strike out line 20, at page 191, and substitute the following therefor:

"banque figurant à l'annexe II ou l'acquisi-".

Clause 377

Add immediately after line 39, at page 193, the following:

"(3) The Superintendent may, by order, exempt from the application of this section and section 378 any class of non-voting shares of a bank named in Schedule II that does not amount to more than 10 per cent of the equity, within the meaning of subsection 381(4), of the bank."

Clause 380

Strike out lines 12 to 17, at page 196, and substitute the following therefor:

"of the Minister is not required where

(*a*) the Superintendent has, by order, directed a bank named in Schedule II to increase its capital and shares of the bank are issued and acquired in accordance with such terms and conditions as may be specified in the order, or

(*b*) a person who holds 95 per cent or more of the total voting rights attached to all of the outstanding voting shares of a bank named in Schedule II purchases or otherwise acquires additional shares of the bank."

Clause 409

Strike out lines 39 to 42, at page 210, and substitute the following therefor:

"(*b*) acting as a financial agent;

(*c*) providing investment counselling services and portfolio management services; and

Retrancher les lignes 1 à 4, à la page 188, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) l'institution financière qui, de l'avis du ministre :

(i) d'une part, est à participation multiple, compte tenu du sens de «participation multiple» au paragraphe (2),

(ii) d'autre part, compte tenu de l'avis du surintendant, si elle contrôlait une banque figurant à l'annexe II :

(A) aurait des moyens financiers suffisamment importants pour le soutien financier continu de celle-ci,

(B) aurait des plans sérieux et réalisables pour la conduite future de l'activité de celle-ci,

(C) pourrait affecter des personnes suffisamment expérimentées à la gestion de celle-ci.»

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 28, à la page 189, ce qui suit :

«(4) Lors de l'examen des questions visées au sous-alinéa *b*) (ii) de la définition de «institution étrangère admissible», le surintendant doit prendre en compte la nature et le niveau de la supervision dont fait l'objet l'institution étrangère sur le territoire où celle-ci exerce principalement son activité.»

Article 373

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 20, à la page 191, et la remplacer par ce qui suit :

«banque figurant à l'annexe II ou l'acquisi-».

Article 377

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 33, à la page 193, ce qui suit :

«(3) Le surintendant peut, par arrêté, soustraire à l'application du présent article et de l'article 378 toute catégorie d'actions sans droit de vote d'une banque figurant à l'annexe II qui ne représente pas plus de dix pour cent de ses capitaux propres, au sens du paragraphe 381(4).»

Article 380

Retrancher les lignes 12 à 17, à la page 196, et les remplacer par ce qui suit :

«ministre n'est pas nécessaire lorsque :

a) le surintendant a, par ordonnance, imposé à la banque figurant à l'annexe II une augmentation de capital et qu'il y a eu émission et acquisition d'actions conformément aux modalités prévues dans l'ordonnance;

b) la personne qui détient au moins quatre-vingt-quinze pour cent de l'ensemble des droits de vote attachés à la totalité des actions en circulation d'une banque figurant à l'annexe II acquiert d'autres actions de la banque.»

Article 409

Retrancher les lignes 35 à 38, à la page 210, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) les actes accomplis à titre d'agent financier;

c) la prestation de services de conseil en placement et de gestion de portefeuille;

(*d*) issuing payment, credit or charge cards and, in cooperation with others including other financial institutions, operating a payment, credit or charge card plan."

Clause 410

Strike out lines 12 and 13, at page 211, and substitute the following therefor:

"the bank was permitted to engage in by regulations made under the *Bank Act*, being chapter B-1 of the Revised Statutes of Canada, 1985;".

Strike out lines 29 and 30, at page 211, and substitute the following therefor:

"governments;

(*f*) act as a custodian of property; and

(*g*) act as receiver, liquidator or sequestrator."

Clause 417

In the English version only, strike out line 1, at page 214, and substitute the following therefor:

"the meaning of subsection 464(1) is not per-".

Clause 419

Strike out line 34, at page 214, and substitute the following therefor:

"**419.** (1) Subject to subsection (3), a bank shall not create a security".

Add immediately after line 47, at page 214, the following:

"(3) Subsection (1) does not apply in respect of security interests created on

(*a*) such classes of personal property as the Superintendent may, by order, designate; or

(*b*) property having an aggregate value that is less than such amount as the Superintendent may, by order, specify."

Clause 446

In the English version only, strike out line 5, at page 250, and substitute the following therefor:

"scribed manner and at the prescribed time, to its customers and to the".

Clause 447

In the English version only, strike out line 16, at page 250, and substitute the following therefor:

"closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to".

In the English version only, strike out line 27, at page 250, and substitute the following therefor:

"closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to".

Clause 457

Strike out line 10, at page 254, and substitute the following therefor:

d) l'émission de cartes de paiement, de crédit ou de débit et, conjointement avec d'autres établissements, y compris les institutions financières, l'utilisation d'un système de telles cartes.»

Article 410

Retrancher les lignes 7 à 9, à la page 211, et les remplacer par ce qui suit :

«*c*) exercer au Canada toute activité visée à l'alinéa *b*) qu'elle était autorisée à exercer au titre des règlements d'application de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada (1985);».

Retrancher la ligne 26, à la page 211, et la remplacer par ce qui suit :

«*f*) faire fonction de gardien de biens;

g) faire fonction de séquestre ou de liquidateur.»

Article 417

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 1, à la page 214, et la remplacer par ce qui suit :

«the meaning of subsection 464(1) is not per-».

Article 419

Retrancher la ligne 33, à la page 214, et la remplacer par ce qui suit :

«**419.** (1) Sous réserve du paragraphe (3), il est interdit à la banque de».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 45, à la page 214, ce qui suit :

«(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux sûretés grevant :

a) soit les catégories de biens meubles désignées par ordonnance du surintendant;

b) soit les biens dont la valeur totale est moindre que le montant fixé par ordonnance du surintendant.»

Article 446

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 5, à la page 250, et la remplacer par ce qui suit :

«scribed manner and at the prescribed time, to its customers and to the».

Article 447

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 16, à la page 250, et la remplacer par ce qui suit :

«closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to».

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 27, à la page 250, et la remplacer par ce qui suit :

«closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to».

Article 457

Retrancher la ligne 10, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

"the day this section comes into force shall".

Strike out line 24, at page 254, and substitute the following therefor:

"this section comes into force and for the preced–".

Strike out line 29, at page 254, and substitute the following therefor:

"applies has been, on the day this section comes".

Strike out line 36, at page 254, and substitute the following therefor:

"month in which this section comes into force".

Strike out line 42, at page 254, and substitute the following therefor:

"following the month this section comes into".

Strike out line 5, at page 255, and substitute the following therefor:

"which this section comes into force, the primary".

Strike out lines 22 to 25, at page 255, and substitute the following therefor:

"able day of each prescribed period, of the minimum average daily balance that it will maintain in the reserve account during the following prescribed period."

Strike out line 30, at page 255, and substitute the following therefor:

"with the bank during any prescribed period are".

Strike out lines 38 to 42, at page 255, and substitute the following therefor:

"increased for any prescribed period in which such deposits are accepted by the minimum average amount that the depositing bank had advised will be maintained in the reserve account during that prescribed period."

Strike out line 28, at page 256, and substitute the following therefor:

"day this section comes into force and ending".

Strike out line 34, at page 256, and substitute the following therefor:

"month in which this section comes into force,".

Clause 463

Strike out line 42, at page 260, and substitute the following therefor:

"**463.** For the purposes of sections 425 to 436, where a".

Clause 464

Strike out line 45, at page 263, and substitute the following therefor:

"holding, managing or otherwise dealing with real".

Strike out line 7, at page 264, and substitute the following therefor:

"engaged in holding, managing or otherwise dealing".

Strike out lines 16 to 26, at page 264, and substitute the following therefor:

«vigueur du présent article doit maintenir».

Retrancher la ligne 25, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«en vigueur du présent article et des onze».

Retrancher la ligne 31, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«du présent article, depuis moins de douze».

Retrancher la ligne 37, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«mois d'entrée en vigueur du présent article».

Retrancher la ligne 43, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«vant l'entrée en vigueur du présent article,».

Retrancher la ligne 3, à la page 255, et la remplacer par ce qui suit :

«vant l'entrée en vigueur du présent article,».

Retrancher les lignes 20 à 22, à la page 255, et les remplacer par ce qui suit :

«de réserve au cours d'une période réglementaire, le solde journalier minimal qu'elle gardera en moyenne à ce compte au cours de la période réglementaire suivante.»

Retrancher la ligne 28, à la page 255, et la remplacer par ce qui suit :

«banque au cours d'une période réglementaire donnée sont».

Retrancher les lignes 36 à 40, à la page 255, et les remplacer par ce qui suit :

«pour toute période réglementaire où elle accepte des dépôts, du montant minimal moyen que la banque déposante a indiqué qu'elle gardera au compte de réserve au cours de la période en question.»

Retrancher la ligne 28, à la page 256, et la remplacer par ce qui suit :

«commençant le jour où le présent article».

Retrancher la ligne 35, à la page 256, et la remplacer par ce qui suit :

«de l'entrée en vigueur du présent article.»

Article 463

Retrancher la ligne 34, à la page 260, et la remplacer par ce qui suit :

«**463.** Pour l'application des articles 425 à 436,».

Article 464

Retrancher la ligne 6, à la page 264, et la remplacer par ce qui suit :

«ment en leur détention ou en leur gestion—ou les actions».

Retrancher la ligne 18, à la page 264, et la remplacer par ce qui suit :

«tion ou en leur gestion, ou sur les actions d'une personne».

Retrancher les lignes 20 à 30, à la page 263, et les remplacer par ce qui suit :

"means a body corporate that engages exclusively in the provision of services to any or all of the following, namely,

(*a*) the bank,

(*b*) any entity in which the bank has a substantial investment,

(*c*) any financial institution that is affiliated with the bank,

(*d*) any entity in which a financial institution referred to in paragraph (*c*) has a substantial investment,

(*e*) any other Canadian financial institution incorporated or formed by or under an Act of Parliament that has a substantial investment in the body corporate,

(*f*) any entity in which any Canadian financial institution referred to in paragraph (*e*) has a substantial investment,

(*g*) any financial institution that is affiliated with any Canadian financial institution referred to in paragraph (*e*), and

(*h*) any entity in which a financial institution referred to in paragraph (*g*) has a substantial investment,

so long as the body corporate is providing services to the bank or any of the entities referred to in paragraphs (*b*) to (*d*);".

Strike out lines 18 to 23, at page 265, and substitute the following therefor:

"(*a*) the holding of a security interest in real property, unless the security interest is prescribed pursuant to paragraph 477(*a*) to be an interest in real property; or

(*b*) the holding of a security interest in securities of an entity."

Clause 468

Strike out lines 36 to 46, at page 267, and substitute the following therefor:

"(1)(*b*), (*c*), (*k*) and (*l*),

(i) the bank controls the body corporate or would thereby acquire control of the body corporate, or

(ii) the bank is permitted by regulations made pursuant to paragraph 474(*a*) to acquire or increase the substantial investment; and

(*b*) the bank obtains the prior written approval of the Minister on the recommendation of the Superintendent in the case of

(i) a body corporate that is a financial institution or that carries on one or more of the businesses or activities engaged in or carried on by bodies corporate referred to in any of paragraphs (1)(*d*), (*k*) and (*m*), or

(ii) a body corporate that carries on one or more of the businesses or activities engaged in or carried on by bodies corporate referred to in paragraph (1)(*b*), (*c*) or (*l*) where the bank is permitted by regulations made pursuant to paragraph 474(*a*) to acquire or increase the substantial investment."

«l'activité se limite à la prestation de services aux entités suivantes ou à l'une d'entre elles, à condition qu'elle fournisse des services à la banque ou à l'une des entités visées aux alinéas *b*) à *d*) :

a) la banque;

b) une entité dans laquelle la banque a un intérêt de groupe financier;

c) une institution financière faisant partie du même groupe que la banque;

d) une entité dans laquelle cette institution financière a un intérêt de groupe financier;

e) une autre institution financière canadienne constituée en personne morale ou formée sous le régime d'une loi fédérale qui détient en elle un intérêt de groupe financier;

f) une entité dans laquelle une institution financière canadienne visée à l'alinéa *e*) détient un intérêt de groupe financier;

g) une institution financière faisant partie du même groupe qu'une institution financière canadienne visée à l'alinéa *e*);

h) une entité dans laquelle une institution financière visée à l'alinéa *g*) détient un intérêt de groupe financier.»

Retrancher les lignes 8 à 13, à la page 265, et les remplacer par ce qui suit :

a) à la détention d'une sûreté sur un bien immeuble, sauf si celle-ci est considérée comme un intérêt immobilier au titre de l'alinéa 477*a*);

b) à la détention d'une sûreté sur les titres d'une entité.»

Article 468

Retrancher les lignes 33 à 41, à la page 267, et les remplacer par ce qui suit :

«(1)*b*), *c*), *k*) et *l*) :

(i) soit la banque la contrôle ou la contrôlerait de ce fait,

(ii) soit la banque est autorisée en vertu des règlements d'application de l'alinéa 474*a*) à acquérir ou à augmenter son intérêt de groupe financier;».

b) la banque obtient l'agrément préalable écrit du ministre, sur recommandation du surintendant, dans le cas où :

(i) soit la personne morale est une institution financière ou exerce une ou plusieurs des activités exercées par les personnes morales énumérées aux alinéas (1)*d*), *k*) ou *m*),

(ii) soit la personne morale exerce une ou plusieurs des activités exercées par les personnes morales énumérées aux alinéas (1)*b*), *c*) ou *l*) lorsque la banque est autorisée en vertu des règlements d'application de l'alinéa 474*a*) à acquérir ou à augmenter son intérêt de groupe financier.»

Strike out lines 14 to 16, at page 268, and substitute the following therefor:

"(4), "control" means "control within the meaning of section 3, determined without regard to paragraph 3(1)(*d*)".".

Add immediately after line 23, at page 268, the following:

"(7) Where a bank controls a body corporate referred to in paragraph (3)(*a*), the bank may only divest itself of shares of the body corporate in such number that the result would be that the bank would no longer control the body corporate but would have a substantial investment in the body corporate

(*a*) if the bank is permitted to do so by regulations made pursuant to paragraph 474(*b*), and

(*b*) with the prior written approval of the Minister on the advice of the Superintendent."

Clause 472

Add immediately after line 9, at page 272, the following:

"(4) Notwithstanding anything in this Part, where a bank has made a loan to, or holds a debt obligation of, the government of a foreign country or an entity controlled by the government of a foreign country and, pursuant to the terms of the agreement between the bank and that government or the entity, as the case may be, and any other documents governing the terms of the loan or debt obligation, a default has occurred, the bank may acquire all or any of the shares of, or ownership interests in, that entity or in any other entity designated by that government, if the acquisition is part of a debt restructuring program of that government.

(5) Where a bank acquires any shares or ownership interests, pursuant to subsection (4), the bank, on such terms and conditions as the Superintendent considers appropriate, may hold those shares or ownership interests for an indeterminate period or for such other period as the Superintendent may specify."

Clause 474

Strike out lines 13 to 18, at page 273, and substitute the following therefor:

"regulations

(*a*) permitting the acquisition or increase of substantial investments for the purposes of subsection 468(3);

(*b*) permitting a bank to divest itself of shares for the purposes of subsection 468(7); and

(*c*) restricting the ownership by a bank of shares of a body corporate or of interests in a real property holding vehicle pursuant to sections 468 to 473 and imposing terms and conditions applicable to banks that own such shares or interests."

Clause 475

Strike out line 19, at page 273, and substitute the following therefor:

Retrancher les lignes 13 et 14, à la page 268, et les remplacer par ce qui suit :

«et (4), la mention de «contrôle» vaut mention de «contrôle au sens de l'article 3, abstraction faite de l'alinéa 3(1)*d*)».»

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 22, à la page 268, ce qui suit :

«(7) la banque qui contrôle une personne morale visée à l'alinéa (3)*a*) ne peut aliéner un nombre d'actions de celle-ci tel qu'elle en perd le contrôle mais y maintient un intérêt de groupe financier que si, à la fois :

a) elle y est autorisée par règlement pris en vertu de l'alinéa 474*b*),

b) le ministre y consent par écrit au préalable, sur l'avis du surintendant.»

Article 472

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 5, à la page 272, ce qui suit :

«(4) Par dérogation aux autres dispositions de la présente partie, lorsqu'elle a consenti un prêt à un gouvernement d'un pays étranger ou à une entité contrôlés par un celui-ci, ou qu'elle détient un titre de créance d'un tel gouvernement ou d'une telle entité, et que s'est produit un défaut prévu dans l'accord conclu entre eux relativement au prêt ou au titre de créance et aux autres documents en fixant les modalités, la banque peut acquérir tout ou partie des actions ou titres de participation de l'entité ou de toute autre entité désignée par ce gouvernement si l'acquisition fait partie d'un programme de réaménagement de la dette publique du même gouvernement.

(5) La banque peut, conformément aux modalités que le surintendant estime indiquées, détenir les actions ou titres de participation acquis en vertu du paragraphe (4) pendant une période indéterminée ou la période précisée par le superintendant.»

Article 474

Retrancher les lignes 12 à 17, à la page 273, et les remplacer par ce qui suit :

«règlement :

a) autoriser l'acquisition ou l'augmentation des intérêts de groupe financier pour l'application du paragraphe 468(3);

b) autoriser l'aliénation d'actions pour l'application du paragraphe 468(7);

c) limiter, en application des articles 468 à 473, le droit de la banque de posséder des actions d'une personne morale ou des intérêts dans une société d'opérations immobilières et lui imposer des conditions applicables aux banques qui en possèdent.»

Article 475

Retrancher la ligne 18, à la page 273, et la remplacer par ce qui suit :

"**475.** (1) Subject to subsection (3), the value of all loans, invest–".

Add immediately after line 41, at page 273, the following:

"(3) Subsection (1) does not apply to any loan, investment or interest that is defined by regulation made pursuant to section 477 to be an interest in real property."

Clause 476

In the English version only, strike out lines 6 and 7, at page 274, and substitute the following therefor:

"tion of the interest or the making of the improvement".

Clause 495

Strike out lines 10 and 11, at page 285, and substitute the following therefor:

"(*b*) subject to subsection (4), involves the provision of services".

Add immediately after line 14, at page 286, the following:

"(4) The provision of services, for the purposes of paragraph (1)(*b*), does not include the making of loans or guarantees."

Clause 496

Strike out lines 7 to 9, at page 287, and substitute the following therefor:

"does not exceed the greater of twice the annual salary of the related party and one hundred thousand dollars."

Clause 497

In the French version only, strike out line 1, at page 289, and substitute the following therefor:

"prêts visés à l'article 491 et au paragraphe".

Clause 502

Strike out line 7, at page 291, and substitute the following therefor:

"section 490; and".

Clause 507

Strike out lines 44 and 45, at page 293, and lines 1 and 2, at page 294, and substitute the following therefor:

"Minister deems appropriate, exempt

(*a*) any entity from the status of being associated with a foreign bank, and

(*b*) any Canadian entity from being a "non-bank affiliate of a foreign bank"

for such purposes as may be set out in the order."

Clause 514

Strike out line 46, at page 297, and substitute the following therefor:

"(2) Subject to subsection (4), a non-bank".

Strike out lines 19 to 22, at page 298, and substitute the following therefor:

«**475.** (1) Sous réserve du paragraphe (3), la valeur de l'ensemble des prêts».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 36, à la page 273, ce qui suit :

«(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux prêts, placements et intérêts qui, aux termes des règlements d'application de l'article 477, sont considérés comme des intérêts immobiliers.»

Article 476

Dans la version anglaise seulement, retrancher les lignes 6 et 7, à la page 274, et les remplacer par ce qui suit :

«tion of the interest or the making of the improvement».

Article 495

Retrancher les lignes 13 et 14, à la page 285, et les remplacer par ce qui suit :

«(*b*) sous réserve du paragraphe (4), la prestation de services habi–».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 12, à la page 286, ce qui suit :

«(4) Pour l'application de l'alinéa (1)(*b*), sont exclus de la prestation de services les opérations de prêt ou de garantie.»

Article 496

Retrancher les lignes 5 et 6, à la page 287, et les remplacer par ce qui suit :

«cède pas cent mille dollars ou, s'il est supérieur, le double du traitement annuel du dirigeant.»

Article 497

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 1, à la page 289, et la remplacer par ce qui suit :

«prêts visés à l'article 491 et au paragraphe».

Article 502

Retrancher la ligne 6, à la page 291, et la remplacer par ce qui suit :

«l'article 490;».

Article 507

Retrancher la ligne 46, à la page 293, et la remplacer par ce qui suit :

«n'est pas liée à une banque étrangère ou qu'une entité canadienne n'est pas un établissement affilié à une banque étrangère.»

Article 514

Retrancher la ligne 32, à la page 297, et la remplacer par ce qui suit :

«(2) Sous réserve du paragraphe (4), dans».

Retrancher les lignes 16 à 19, à la page 298, et les remplacer par ce qui suit :

"bank that was a non-bank affiliate of a foreign bank on November 30, 1990 and to which subsection 303(5) of the *Bank Act*, being chapter B-1 of the Revised Statutes of Canada, 1985, did not apply on that date."

Clause 532

Strike out lines 31 and 32, at page 308, and substitute the following therefor:

"published

(*a*) in the *Canada Gazette*, the information contained in each of".

Strike out line 38, at page 308, and substitute the following therefor:

"Minister, having regard to subsection 531(1), may determine, such other infor-".

Clause 533

In the French version only, strike out line 7, at page 309, and substitute the following therefor:

"qu'aux titres détenus par elle;".

Clause 535

In the French version only, strike out line 5, at page 310, and substitute the following therefor:

"alinéas (1)*a*) et *b*) pour une période d'au plus".

Clause 575

Strike out Clause 575,

and renumber the subsequent clauses and any cross-references thereto accordingly.

Clause 592

In the English version only, strike out line 22, at page 335.

Strike out line 28, at page 335, and substitute the following therefor:

"policy; or

(*i*) that is entered into only by financial institutions each of which is an affiliate of each of the others."

Clause 605

Strike out line 27, at page 342, and substitute the following therefor:

"**605.** (1) Subject to subsections (2) and (4), this".

Add immediately after line 34, at page 342, the following:

"(3) If section 604 is not in force on April 1, 1992, then

(*a*) subsection 6(1) of the *Bank Act*, being chapter B-1 of the Revised Statutes of Canada, 1985, is repealed and the following substituted therefor:

6. (1) Subject to this Act,

(*a*) if Parliament sits on at least twenty days during the month of September 1992, each bank may carry on the business of banking until October 1, 1992, and no longer; and

«gère qui était un tel établissement le 30 novembre 1990 et auquel le paragraphe 303(5) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada (1985), ne s'appliquait pas à cette date.»

Article 532

Retrancher les lignes 27 à 29, à la page 308, et les remplacer par ce qui suit :

«**532.** Le surintendant doit faire publier :

a) dans la *Gazette du Canada*, les renseignements figurant aux relevés».

Retrancher la ligne 35, à la page 308, et la remplacer par ce qui suit :

«temps fixées par le ministre, compte tenu du paragraphe 531(1), tout autre».

Article 533

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 7, à la page 309, et la remplacer par ce qui suit :

«qu'aux titres détenus par elle;».

Article 535

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 5, à la page 310, et la remplacer par ce qui suit :

«alinéas (1)*a*) et *b*) pour une période d'au plus».

Article 575

Retrancher l'article 575,

et renuméroter les articles qui suivent et modifier les renvois en conséquence.

Article 592

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 22, à la page 335.

Retrancher la ligne 28, à la page 335, et la remplacer par ce qui suit :

«avec son autorisation;

i) conclu uniquement entre des institutions financières qui font toutes partie du même groupe.»

Article 605

Retrancher la ligne 29, à la page 342, et la remplacer par ce qui suit :

«**605.** (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (4),».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 35, à la page 342, ce qui suit :

«(3) Si l'article 604 n'est pas en vigueur le 1er avril 1992 :

***a*) le paragraphe 6(1) de la *Loi sur les banques, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada (1985)*, est abrogé et remplacé par ce qui suit :**

6. (1) Sous réserve des autres dispositions de la présente loi, toute banque peut exercer ses activités bancaires :

a) au plus tard jusqu'au 1er octobre 1992 si le Parlement siège au moins vingt jours durant le mois de septembre 1992;

(*b*) if Parliament does not sit on at least twenty days during the month of September 1992, each bank may carry on the business of banking until the sixtieth sitting day of Parliament next thereafter, and no longer.

(*b*) all that portion of section 304 of the said Act following paragraph (*b*) thereof is repealed and the following substituted therefor:

until the expiration of such period or periods expiring not later than October 1, 1992 as are, on application made by the corporation, specified by order of the Minister.

(4) Subsection (3) shall come into force on the day on which this Act is assented to."

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 14 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

b) au plus tard jusqu'au soixantième jour de séance subséquent du Parlement si celui-ci siège moins de vingt jours durant le mois de septembre 1992.

***b*) le passage de l'article 304 de la même loi qui suit l'alinéa *b*) est abrogé et remplacé par ce qui suit :**

à l'expiration d'un ou plusieurs délais dont le terme ne peut dépasser le 1er octobre 1992, ces délais étant accordés et fixés par arrêté du ministre sur demande de la personne morale.

(4) Le paragraphe (3) entre en vigueur à la date de sanction de la présente loi.»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule nº 14 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

MURRAY DORIN,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 8, 1991
(16)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 9:24 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Murray Dorin, John Manley, Pat Sobeski, and René Soetens.

Other Members present: Don Blenkarn, George Rideout and John Rodriguez.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst. *From Gowling, Strathy and Henderson:* Guy David, Consultant.

Pursuant to an Order of the House, dated October 2, 1991, the Committee proceeded to the consideration of Bill C-19, An Act to respecting banks and banking.

The Chairman presented the First Report of the Sub-committee on Financial Institutions Legislation which reads as follows:

REPORT TO THE STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Tuesday, October 8, 1991

The Sub-Committee on Financial Institutions Legislation of the Standing Committee on Finance has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Sub-Committee met on Monday, October 7, 1991 and Tuesday, October 8, 1991 to consider Bill C-19, An Act respecting banks and banking, and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 12

Add immediately after line 46, at page 16, the following:

"(3) Before filing an application for an order referred to in subsection (1), an applicant shall publish a notice of intention to make the application in the *Canada Gazette*."

Clause 14

In the French version only, strike out line 17, at page 17, and substitute the following therefor:

"*ques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada".

Clause 40

In the French version only, strike out line 11, at page 29, and substitute the following therefor:

"existant ou qui lui est similaire, selon le".

Clause 42

Strike out line 7, at page 30, and substitute the following therefor:

"(3) Subject to subsection (4) and section 255, a bank may".

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 8 OCTOBRE 1991
(16)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 21 h 24, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Murray Dorin, John Manley, Pat Sobeski et René Soetens.

Autres députés présents: Don Blenkarn, George Rideout et John Rodriguez.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal. *De Gowling, Strathy et Henderson:* Guy David, consultant.

Conformément à un ordre de la Chambre daté du 2 octobre 1991, le Comité étudie le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires.

Le président présente le premier rapport du Sous-comité de la législation sur les institutions financières dont le texte suit:

RAPPORT AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Le mardi 8 octobre 1991

Le Sous-comité de la législation sur les institutions financières du Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Sous-comité s'est réuni le lundi 7 octobre 1991 et le mardi 8 octobre 1991 pour étudier le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 12

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 39, à la page 16, ce qui suit :

«(3) Préalablement au dépôt de sa demande d'exemption, l'entité publie un avis de son intention dans la *Gazette du Canada*.»

Article 14

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 17, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit :

«*ques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada».

Article 40

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 11, à la page 29, et la remplacer par ce qui suit :

«existant ou qui lui est similaire, selon le».

Article 42

Retrancher la ligne 8, à la page 30, et la remplacer par ce qui suit :

«(3) Sous réserve du paragraphe (4) et de l'article 255, la banque».

Add immediately after line 9, at page 30, the following:

"(4) Where a bank is carrying on business under or identifying itself by a name other than its corporate name, the Minister may, by order, direct the bank not to use that other name if the Minister is of the opinion that that other name is a name referred to in any of paragraphs 40(*a*) to (*e*)."

Clause 65

Strike out line 11, at page 40, and substitute the following therefor:

"provide that any aspect of the shares relating to money or involving the payment of or the liability to pay money be in a".

Clause 79

Strike out lines 45 to 47, at page 46, and substitute the following therefor:

"of the bank and, subject to subsection (4), the directors of a bank may declare and a bank may pay a dividend in money or property, and where a dividend is to be paid in money, the dividend may be paid in a currency other than the currency of Canada."

Clause 80

Strike out line 20, at page 47, and substitute the following therefor:

"indebtedness is fully paid for in money or, with the approval of the Superintendent, in property."

Strike out lines 30 to 32, at page 47, and substitute the following therefor:

"ness, a bank may provide that any aspect of the subordinated indebtedness relating to money or involving the payment of or the liability to pay money in relation thereto be in a currency other than that of Canada including, without restricting the generality of the foregoing, the payment of any interest thereon."

Clause 157

Strike out line 19, at page 83, and substitute the following therefor:

"required by subsection 455(1);".

Clause 163

In the French version only, strike out line 23, at page 85, and substitute the following therefor:

"tive de toutes les actions avec droit de vote de la banque, à".

Strike out lines 38 to 40, at page 85, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day that subsection comes into force until the day that is three years after the day that subsection comes into force."

Clause 168

In the English version only, strike out line 44, at page 88, and substitute the following therefor:

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 11, à la page 30, ce qui suit :

«(4) Dans le cas où la banque exerce son activité commerciale ou s'identifie sous un autre nom que sa dénomination sociale, le ministre peut, par arrêté, lui interdire d'utiliser cet autre nom s'il est d'avis que celui-ci est visé à l'un des alinéas 40*a*) à *e*).»

Article 65

Retrancher les lignes 9 et 10, à la page 40, et les remplacer par ce qui suit :

«sion de ses actions, que toute disposition de celles-ci relative à une somme d'argent ou prévoyant soit le paiement d'une somme d'argent, soit l'obligation d'en payer une est exprimée en monnaie étrangère.»

Article 79

Retrancher la ligne 34, à la page 46, et la remplacer par ce qui suit :

«du paragraphe (4), en argent ou en biens; le dividende payable en argent peut être payé en monnaie étrangère.»

Article 80

Retrancher la ligne 15, à la page 47, et la remplacer par ce qui suit :

«ment libéré en argent ou, avec l'approbation du surintendant, en biens.»

Retrancher les lignes 22 à 24, à la page 47, et les remplacer par ce qui suit :

«(4) La banque peut prévoir, lors de l'émission de titres secondaires, que toute disposition de ceux-ci relative à une somme d'argent ou prévoyant soit le paiement d'une somme d'argent, soit l'obligation d'en payer une est exprimée en monnaie étrangère et que les intérêts afférents sont payables en une telle monnaie.»

Article 157

Retrancher la ligne 21, à la page 83, et la remplacer par ce qui suit :

«termes du paragraphe 455(1);».

Article 163

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 23, à la page 85, et la remplacer par ce qui suit :

«tive de toutes les actions avec droit de vote de la banque, à».

Retrancher la ligne 35, à la page 85, et la remplacer par ce qui suit :

«date d'entrée en vigueur du paragraphe (1)».

Article 168

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 44, à la page 88, et la remplacer par ce qui suit :

"standing, other than directors' qualifying".

Strike out line 47, at page 88, and substitute the following therefor:

"ence immediately prior to the day that subsection".

Clause 170

Strike out lines 31 to 36, at page 89, and substitute the following therefor:

"(2) If, after any purported election or appointment of directors, the composition of the board of directors would fail to comply with subsection 163(1), then, unless the directors within 45 days after the discovery of the non-compliance develop a".

Strike out line 44, at page 89, and lines 1 to 3, at page 90, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day this section comes into force until the day of the third annual meeting of shareholders after the day this section comes into force."

Clause 183

Strike out lines 13 and 14, at page 95, and substitute the following therefor:

"(*b*) in any other case, a majority of the directors present are resident".

In the English version only, strike out line 25, at page 95, and substitute the following therefor:

"munications facilities, the business".

Clause 190

Strike out line 43, at page 97, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day this section comes".

Clause 191

Strike out line 6, at page 98, and substitute the following therefor:

"force of this section ceases to have effect on the".

Strike out lines 13 to 20, at page 98, and substitute the following therefor:

"ately prior to the day this section comes into force, and not confirmed by the shareholders of the bank in accordance with that section on or before the day this section comes into force, continues to have effect, unless it is contrary to the provisions of this Act, until the first meeting of the shareholders following the day this section comes into force."

Strike out line 24, at page 98, and substitute the following therefor:

"coming into force of this section."

Clause 192

Strike out line 30, at page 98, and substitute the following therefor:

"(*a*) immediately prior to the day this section".

Clause 194

Add immediately after line 4, at page 100, the following:

«standing, other than directors' qualifying».

Retrancher la ligne 35, à la page 88, et la remplacer par ce qui suit :

«trée en vigueur du paragraphe (2) et».

Article 170

Retrancher la ligne 35, à la page 89, et la remplacer par ce qui suit :

«qui suivent la découverte de l'inobservation, les».

Retrancher la ligne 41, à la page 89, et la remplacer par ce qui suit :

«date d'entrée en vigueur du présent article».

Article 183

Retrancher les lignes 11 et 12, à la page 95, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) dans les autres cas, la majorité des présents sont des résidents».

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 25, à la page 95, et la remplacer par ce qui suit :

«munications facilities, the business».

Article 190

Retrancher les lignes 35 et 36, à la page 97, et les remplacer par ce qui suit :

«existait à la date d'entrée en vigueur du présent article, s'il est applicable à cette».

Article 191

Retrancher les lignes 7 et 8, à la page 98, et les remplacer par ce qui suit :

«qui suit l'entrée en vigueur du présent article.»

Retrancher les lignes 13 à 16, à la page 98, et les remplacer par ce qui suit :

«version précédant l'entrée en vigueur du présent article, et non encore confirmé par les actionnaires conformément à l'article 45 à l'entrée en vigueur du présent article,».

Retrancher les lignes 23 et 24, à la page 98, et les remplacer par ce qui suit :

«assemblée suivant l'entrée en vigueur du présent article.»

Article 192

Retrancher la ligne 35, à la page 98, et la remplacer par ce qui suit :

«trée en vigueur du présent article, dans».

Article 194

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 3, à la page 100, ce qui suit :

"(6) Subsection (2), in so far as it relates to the affiliation of directors with the bank, does not apply in respect of a bank that was in existence immediately prior to the day that subsection comes into force until the day that is three years after the day that subsection comes into force."

Clause 195

Add immediately after line 43, at page 100, the following:

"(7) Subsection (2), in so far as it relates to the affiliation of directors with the bank, does not apply in respect of a bank that was in existence immediately prior to the day that subsection comes into force until the day that is three years after the day that subsection comes into force."

Clause 196

Strike out line 6, at page 101, and substitute the following therefor:

"immediately prior to the day that subsection comes".

Clause 200

Strike out line 14, at page 102, and substitute the following therefor:

"**200.** (1) An act of a director or an officer of a"

Add immediately after line 18, at page 102, the following:

"(2) An act of the board of directors of a bank is valid notwithstanding a defect in the composition of the board or an irregularity in the election of the board or in the appointment of a member of the board."

Clause 233

Strike out lines 38 to 40, at page 120, and substitute the following therefor:

"**233.** A sale agreement shall be submitted to the Minister prior to the sending of the sale agreement".

Clause 234

Strike out line 44, at page 120, and substitute the following therefor:

"shall submit a sale agreement for".

Clause 238

Strike out lines 27 and 28, at page 122, and substitute the following therefor:

"(*c*) the information referred to in paragraphs 527(1)(*a*), (*c*) and (*e*) to (*h*) contained in all returns provided to the Superintendent pursuant to section 527;".

Clause 248

Strike out lines 35 to 39, at page 128, and substitute the following therefor:

"prior to the day that subsection comes into force or by a body corporate continued, or amalgamated and continued, as a bank under this Act before the continuance, amalgamation or coming into force of that subsection, as the".

«(6) Les restrictions prévues au paragraphe (2) concernant l'appartenance des administrateurs au groupe d'une banque ne s'appliquent à la banque qui existait immédiatement avant l'entrée en vigueur du paragraphe (2) que trois ans après l'entrée en vigueur de ce paragraphe.»

Article 195

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 36, à la page 100, ce qui suit :

«(7) Les restrictions prévues au paragraphe (2) concernant l'appartenance des administrateurs au groupe d'une banque ne s'appliquent à la banque qui existait immédiatement avant la date d'entrée en vigueur du paragraphe (2) que trois ans après l'entrée en vigueur de ce paragraphe.»

Article 196

Retrancher la ligne 5, à la page 101, et la remplacer par ce qui suit :

«vigueur du paragraphe (1) et dont les seuls».

Article 200

Retrancher la ligne 17, à la page 102, et la remplacer par ce qui suit :

«**200.** (1) Les actes des administrateurs ou des».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 20, à la page 102, ce qui suit :

«(2) Les actes du conseil d'administration sont valides malgré l'irrégularité de sa composition ou de son élection ou de la nomination d'un de ses membres.»

Article 233

Retrancher les lignes 36 à 38, à la page 120, et les remplacer par ce qui suit :

«**233.** La convention de vente doit être communiquée au ministre avant d'être soumise aux actionnaires de la banque ven-».

Article 234

Retrancher la ligne 41, à la page 120, et la remplacer par ce qui suit :

«banque vendeuse doit soumette la».

Article 238

Retrancher la ligne 23, à la page 122, et la remplacer par ce qui suit :

«*c*) les renseignements visés aux alinéas 527(1)*a*), *c*) et *e*) à *h*) et figurant dans l'ensemble des relevés envoyés au surintendant conformément à l'ar-».

Article 248

Retrancher les lignes 30 à 35, à la page 128, et les remplacer par ce qui suit :

«existaient à la date d'entrée en vigueur du paragraphe (1) et les personnes morales prorogées, ou fusionnées et prorogées, comme banques sous le régime de la présente loi avant leur prorogation ou fusion ou l'entrée en vigueur du paragraphe (1), selon le cas.»

Clause 261

In the French version only, strike out line 11, at page 133, and substitute the following therefor:

"dique accessible au public les motifs et les".

Clause 265

In the French version only, add immediately after line 40, at page 135, the following:

"«banque ayant fait appel au public» Banque dont les titres émis et en circulation font ou ont fait partie d'une souscription publique et sont détenus par plusieurs personnes."

In the French version only, strike out lines 4 to 8, at page 137.

Clause 266

Strike out line 7, at page 138, and substitute the following therefor:

"the coming into force of this section, would".

Clause 310

Strike out line 35, at page 160, and substitute the following therefor:

"ers of a bank and their personal representatives may, on".

Clause 314

Strike out lines 12 to 27, at page 162, and substitute the following therefor:

"**314.** (1) The shareholders of a bank shall, by ordinary resolution at the first meeting of shareholders and at each succeeding annual meeting, appoint a firm of accountants to be the auditor of the bank until the close of the next annual meeting.

(2) The shareholders of a bank may, by ordinary resolution at the first meeting of shareholders and at each succeeding annual meeting, appoint two firms of accountants to be the auditors of the bank until the close of the next annual meeting.

(3) The remuneration of the auditor or".

Clause 315

Strike out line 24, at page 163, and substitute the following therefor:

"ment as auditor of the bank, other than an affiliate that is a subsidiary of the bank acquired pursuant to section 472 or through a realization of security pursuant to section 473."

Clause 316

In the French version only, strike out lines 8 to 11, at page 164, and substitute the following therefor:

"nal de déclarer, par ordonnance, qu'un vérificateur de la banque ne remplit plus les conditions prévues à l'article 315 et que son poste est vacant."

Clause 326

Strike out line 28, at page 168, and substitute the following therefor:

Article 261

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 11, à la page 133, et la remplacer par ce qui suit :

«dique accessible au public les motifs et les».

Article 265

Dans la version française seulement, ajouter immédiatement à la suite de la ligne 40, à la page 135, ce qui suit :

««banque ayant fait appel au public». Banque dont les titres émis et en circulation font ou ont fait partie d'une souscription publique et sont détenus par plusieurs personnes.»

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 4 à 8, à la page 137.

Article 266

Retrancher la ligne 6, à la page 138, et la remplacer par ce qui suit :

«trée en vigueur du présent article, aurait».

Article 310

Retrancher la ligne 32, à la page 160, et la remplacer par ce qui suit :

«ainsi que leurs représentants personnels, peuvent, sur».

Article 314

Retrancher les lignes 11 à 24, à la page 162, et les remplacer par ce qui suit :

«**314.** (1) Les actionnaires de la banque doivent, par résolution ordinaire, à leur première assemblée et à chaque assemblée annuelle subséquente, nommer un cabinet de comptables à titre de vérificateur de la banque. Le mandat du vérificateur expire à la clôture de l'assemblée annuelle suivante.

(2) Les actionnaires de la banque peuvent, par résolution ordinaire, à leur première assemblée et à chaque assemblée annuelle subséquente, nommer deux cabinets de comptables à titre de vérificateurs de la banque. Le mandat des vérificateurs expire à la clôture de l'assemblée annuelle suivante.

(3) La rémunération du ou des vérifica-».

Article 315

Retrancher la ligne 25, à la page 163, et la remplacer par ce qui suit :

«vérificateur, sauf si l'entité est une filiale de la banque acquise conformément à l'article 472 ou dont l'acquisition découle de la réalisation d'une sûreté en vertu de l'article 473.»

Article 316

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 8 à 11, à la page 164, et les remplacer par ce qui suit :

«nal de déclarer, par ordonnance, qu'un vérificateur de la banque ne remplit plus les conditions prévues à l'article 315 et que son poste est vacant.»

Article 326

Retrancher la ligne 25, à la page 168, et la remplacer par ce qui suit :

"tion (1), the auditor or auditors shall".

Clause 329

Add immediately after line 28, at page 170, the following:

"(3) Subsection (1) does not apply in respect of any particular subsidiary where the bank, after having consulted its auditor or auditors, is of the opinion that the total assets of the subsidiary are not a material part of the total assets of the bank."

Clause 349

In the French version only, strike out line 38, at page 178, and substitute the following therefor:

"les fondateurs, en numéraire ou en biens;".

Clause 370

Add immediately after line 3, at page 189, the following:

""foreign institution" means an entity that is

(*a*) engaged in the trust, loan or insurance business, the business of a cooperative credit society or the business of dealing in securities, and

(*b*) incorporated or formed otherwise than by or under an Act of Parliament or the legislature of a province."

Strike out lines 47 and 48, at page 188, and lines 1 to 3, at page 189, and substitute the following therefor:

"(*b*) a foreign institution that, in the opinion of the Minister,

(i) is widely held, taking into account the meaning of "widely held" as set out in subsection (2), and

(ii) on the advice of the Superintendant, would, if it were to control a bank named in Schedule II,

(A) have sufficient financial resources to be a source of continuing financial support for the bank,

(B) have sound and feasible business plans for the future conduct of the bank, and

(C) be able to provide persons who have sufficient business experience to manage the bank."

Add immediately after line 29, at page 189, the following:

"(4) In considering the matters referred to in subparagraph (*b*)(ii) of the definition "eligible foreign institution" in relation to any foreign institution, the Superintendent shall have regard to the nature and degree of supervision applying to the foreign institution in the jurisdiction where it principally carries on business."

Clause 373

In the French version only, strike out line 20, at page 191, and substitute the following therefor:

"banque figurant à l'annexe II ou l'acquisi-".

Clause 377

Add immediately after line 39, at page 193, the following:

«paragraphe (1), le ou les vérificateurs».

Article 329

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 16, à la page 170, ce qui suit :

«(3) Dans le cas où la banque, après consultation de son ou ses vérificateurs, estime que l'actif total d'une de ses filiales ne représente pas une partie importante de son actif total, le paragraphe (1) ne s'applique pas à cette filiale.»

Article 349

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 38, à la page 178, et la remplacer par ce qui suit :

«les fondateurs, en numéraire ou en biens;».

Article 370

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 33, à la page 187, ce qui suit :

««institution étrangère» Toute entité qui, n'étant pas constituée—avec ou sans la personnalité morale—sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale, se livre à des activités fiduciaires, de prêt ou d'assurance, ou fait office de société coopérative de crédit ou fait le commerce des valeurs mobilières.»

Retrancher les lignes 1 à 4, à la page 188, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) l'institution financière qui, de l'avis du ministre :

(i) d'une part, est à participation multiple, compte tenu du sens de «participation multiple» au paragraphe (2),

(ii) d'autre part, compte tenu de l'avis du surintendant, si elle contrôlait une banque figurant à l'annexe II :

(A) aurait des moyens financiers suffisamment importants pour le soutien financier continu de celle-ci,

(B) aurait des plans sérieux et réalisables pour la conduite future de l'activité de celle-ci,

(C) pourrait affecter des personnes suffisamment expérimentées à la gestion de celle-ci.»

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 28, à la page 189, ce qui suit :

«(4) Lors de l'examen des questions visées au sous-alinéa *b*) (ii) de la définition de «institution étrangère admissible», le surintendant doit prendre en compte la nature et le niveau de la supervision dont fait l'objet l'institution étrangère sur le territoire où celle-ci exerce principalement son activité.»

Article 373

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 20, à la page 191, et la remplacer par ce qui suit :

«banque figurant à l'annexe II ou l'acquisi-».

Article 377

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 33, à la page 193, ce qui suit :

"(3) The Superintendent may, by order, exempt from the application of this section and section 378 any class of non-voting shares of a bank named in Schedule II that does not amount to more than 10 per cent of the equity, within the meaning of subsection 381(4), of the bank."

Clause 380

Strike out lines 12 to 17, at page 196, and substitute the following therefor:

"of the Minister is not required where

(*a*) the Superintendent has, by order, directed a bank named in Schedule II to increase its capital and shares of the bank are issued and acquired in accordance with such terms and conditions as may be specified in the order, or

(*b*) a person who holds 95 per cent or more of the total voting rights attached to all of the outstanding voting shares of a bank named in Schedule II purchases or otherwise acquires additional shares of the bank."

Clause 409

Strike out lines 39 to 42, at page 210, and substitute the following therefor:

"(*b*) acting as a financial agent;

(*c*) providing investment counselling services and portfolio management services; and

(*d*) issuing payment, credit or charge cards and, in cooperation with others including other financial institutions, operating a payment, credit or charge card plan."

Clause 410

Strike out lines 12 and 13, at page 211, and substitute the following therefor:

"the bank was permitted to engage in by regulations made under the *Bank Act*, being chapter B-1 of the Revised Statutes of Canada, 1985;".

Strike out lines 29 and 30, at page 211, and substitute the following therefor:

"governments;

(*f*) act as a custodian of property; and

(*g*) act as receiver, liquidator or sequestrator."

Clause 417

In the English version only, strike out line 1, at page 214, and substitute the following therefor:

"the meaning of subsection 464(1) is not per-".

Clause 419

Strike out line 34, at page 214, and substitute the following therefor:

"**419.** (1) Subject to subsection (3), a bank shall not create a security".

Add immediately after line 47, at page 214, the following:

«(3) Le surintendant peut, par arrêté, soustraire à l'application du présent article et de l'article 378 toute catégorie d'actions sans droit de vote d'une banque figurant à l'annexe II qui ne représente pas plus de dix pour cent de ses capitaux propres, au sens du paragraphe 381(4).»

Article 380

Retrancher les lignes 12 à 17, à la page 196, et les remplacer par ce qui suit :

«ministre n'est pas nécessaire lorsque :

a) le surintendant a, par ordonnance, imposé à la banque figurant à l'annexe II une augmentation de capital et qu'il y a eu émission et acquisition d'actions conformément aux modalités prévues dans l'ordonnance;

b) la personne qui détient au moins quatre-vingt-quinze pour cent de l'ensemble des droits de vote attachés à la totalité des actions en circulation d'une banque figurant à l'annexe II acquiert d'autres actions de la banque.»

Article 409

Retrancher les lignes 35 à 38, à la page 210, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) les actes accomplis à titre d'agent financier;

c) la prestation de services de conseil en placement et de gestion de portefeuille;

d) l'émission de cartes de paiement, de crédit ou de débit et, conjointement avec d'autres établissements, y compris les institutions financières, l'utilisation d'un système de telles cartes.»

Article 410

Retrancher les lignes 7 à 9, à la page 211, et les remplacer par ce qui suit :

«*c*) exercer au Canada toute activité visée à l'alinéa *b*) qu'elle était autorisée à exercer au titre des règlements d'application de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada (1985);».

Retrancher la ligne 26, à la page 211, et la remplacer par ce qui suit :

«*f*) faire fonction de gardien de biens;

g) faire fonction de séquestre ou de liquidateur.»

Article 417

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 1, à la page 214, et la remplacer par ce qui suit :

«the meaning of subsection 464(1) is not per-».

Article 419

Retrancher la ligne 33, à la page 214, et la remplacer par ce qui suit :

«**419.** (1) Sous réserve du paragraphe (3), il est interdit à la banque de».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 45, à la page 214, ce qui suit :

"(3) Subsection (1) does not apply in respect of security interests created on

(*a*) such classes of personal property as the Superintendent may, by order, designate; or

(*b*) property having an aggregate value that is less than such amount as the Superintendent may, by order, specify."

Clause 446

In the English version only, strike out line 5, at page 250, and substitute the following therefor:

"scribed manner and at the prescribed time, to its customers and to the".

Clause 447

In the English version only, strike out line 16, at page 250, and substitute the following therefor:

"closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to".

In the English version only, strike out line 27, at page 250, and substitute the following therefor:

"closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to".

Clause 457

Strike out line 10, at page 254, and substitute the following therefor:

"the day this section comes into force shall".

Strike out line 24, at page 254, and substitute the following therefor:

"this section comes into force and for the preced–".

Strike out line 29, at page 254, and substitute the following therefor:

"applies has been, on the day this section comes".

Strike out line 36, at page 254, and substitute the following therefor:

"month in which this section comes into force".

Strike out line 42, at page 254, and substitute the following therefor:

"following the month this section comes into".

Strike out line 5, at page 255, and substitute the following therefor:

"which this section comes into force, the primary".

Strike out lines 22 to 25, at page 255, and substitute the following therefor:

"able day of each prescribed period, of the minimum average daily balance that it will maintain in the reserve account during the following prescribed period."

Strike out line 30, at page 255, and substitute the following therefor:

"with the bank during any prescribed period are".

Strike out lines 38 to 42, at page 255, and substitute the following therefor:

«(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux sûretés grevant :

a) soit les catégories de biens meubles désignées par ordonnance du surintendant;

b) soit les biens dont la valeur totale est moindre que le montant fixé par ordonnance du surintendant.»

Article 446

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 5, à la page 250, et la remplacer par ce qui suit :

«scribed manner and at the prescribed time, to its customers and to the».

Article 447

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 16, à la page 250, et la remplacer par ce qui suit :

«closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to».

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 27, à la page 250, et la remplacer par ce qui suit :

«closes the charge in the prescribed manner and at the prescribed time to».

Article 457

Retrancher la ligne 10, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«vigueur du présent article doit maintenir».

Retrancher la ligne 25, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«en vigueur du présent article et des onze».

Retrancher la ligne 31, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«du présent article, depuis moins de douze».

Retrancher la ligne 37, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«mois d'entrée en vigueur du présent article».

Retrancher la ligne 43, à la page 254, et la remplacer par ce qui suit :

«vant l'entrée en vigueur du présent article,».

Retrancher la ligne 3, à la page 255, et la remplacer par ce qui suit :

«vant l'entrée en vigueur du présent article,».

Retrancher les lignes 20 à 22, à la page 255, et les remplacer par ce qui suit :

«de réserve au cours d'une période réglementaire, le solde journalier minimal qu'elle gardera en moyenne à ce compte au cours de la période réglementaire suivante.»

Retrancher la ligne 28, à la page 255, et la remplacer par ce qui suit :

«banque au cours d'une période réglementaire donnée sont».

Retrancher les lignes 36 à 40, à la page 255, et les remplacer par ce qui suit :

"increased for any prescribed period in which such deposits are accepted by the minimum average amount that the depositing bank had advised will be maintained in the reserve account during that prescribed period."

Strike out line 28, at page 256, and substitute the following therefor:

"day this section comes into force and ending".

Strike out line 34, at page 256, and substitute the following therefor:

"month in which this section comes into force,".

Clause 463

Strike out line 42, at page 260, and substitute the following therefor:

"**463.** For the purposes of sections 425 to 436, where a".

Clause 464

Strike out line 45, at page 263, and substitute the following therefor:

"holding, managing or otherwise dealing with real".

Strike out line 7, at page 264, and substitute the following therefor:

"engaged in holding, managing or otherwise dealing".

Strike out lines 16 to 26, at page 264, and substitute the following therefor:

"means a body corporate that engages exclusively in the provision of services to any or all of the following, namely,

(*a*) the bank,

(*b*) any entity in which the bank has a substantial investment,

(*c*) any financial institution that is affiliated with the bank,

(*d*) any entity in which a financial institution referred to in paragraph (*c*) has a substantial investment,

(*e*) any other Canadian financial institution incorporated or formed by or under an Act of Parliament that has a substantial investment in the body corporate,

(*f*) any entity in which any Canadian financial institution referred to in paragraph (*e*) has a substantial investment,

(*g*) any financial institution that is affiliated with any Canadian financial institution referred to in paragraph (*e*), and

(*h*) any entity in which a financial institution referred to in paragraph (*g*) has a substantial investment,

so long as the body corporate is providing services to the bank or any of the entities referred to in paragraphs (*b*) to (*d*);".

Strike out lines 18 to 23, at page 265, and substitute the following therefor:

"(*a*) the holding of a security interest in real property, unless the security interest is prescribed pursuant to paragraph 477(*a*) to be an interest in real property; or

«pour toute période réglementaire où elle accepte des dépôts, du montant minimal moyen que la banque déposante a indiqué qu'elle gardera au compte de réserve au cours de la période en question.»

Retrancher la ligne 28, à la page 256, et la remplacer par ce qui suit :

«commençant le jour où le présent article».

Retrancher la ligne 35, à la page 256, et la remplacer par ce qui suit :

«de l'entrée en vigueur du présent article.»

Article 463

Retrancher la ligne 34, à la page 260, et la remplacer par ce qui suit :

«**463.** Pour l'application des articles 425 à 436,».

Article 464

Retrancher la ligne 6, à la page 264, et la remplacer par ce qui suit :

«ment en leur détention ou en leur gestion—ou les actions».

Retrancher la ligne 18, à la page 264, et la remplacer par ce qui suit :

«tion ou en leur gestion, ou sur les actions d'une personne».

Retrancher les lignes 20 à 30, à la page 263, et les remplacer par ce qui suit :

«l'activité se limite à la prestation de services aux entités suivantes ou à l'une d'entre elles, à condition qu'elle fournisse des services à la banque ou à l'une des entités visées aux alinéas *b*) à *d*) :

a) la banque;

b) une entité dans laquelle la banque a un intérêt de groupe financier;

c) une institution financière faisant partie du même groupe que la banque;

d) une entité dans laquelle cette institution financière a un intérêt de groupe financier;

e) une autre institution financière canadienne constituée en personne morale ou formée sous le régime d'une loi fédérale qui détient en elle un intérêt de groupe financier;

f) une entité dans laquelle une institution financière canadienne visée à l'alinéa *e*) détient un intérêt de groupe financier;

g) une institution financière faisant partie du même groupe qu'une institution financière canadienne visée à l'alinéa *e*);

h) une entité dans laquelle une institution financière visée à l'alinéa *g*) détient un intérêt de groupe financier.»

Retrancher les lignes 8 à 13, à la page 265, et les remplacer par ce qui suit :

a) à la détention d'une sûreté sur un bien immeuble, sauf si celle-ci est considérée comme un intérêt immobilier au titre de l'alinéa 477*a*);

(*b*) the holding of a security interest in securities of an entity."

Clause 468

Strike out lines 36 to 46, at page 267, and substitute the following therefor:

"(1)(*b*), (*c*), (*k*) and (*l*),

(i) the bank controls the body corporate or would thereby acquire control of the body corporate, or

(ii) the bank is permitted by regulations made pursuant to paragraph 474(*a*) to acquire or increase the substantial investment; and

(*b*) the bank obtains the prior written approval of the Minister on the recommendation of the Superintendent in the case of

(i) a body corporate that is a financial institution or that carries on one or more of the businesses or activities engaged in or carried on by bodies corporate referred to in any of paragraphs (1)(*d*), (*k*) and (*m*), or

(ii) a body corporate that carries on one or more of the businesses or activities engaged in or carried on by bodies corporate referred to in paragraph (1)(*b*), (*c*) or (*l*) where the bank is permitted by regulations made pursuant to paragraph 474(*a*) to acquire or increase the substantial investment."

Strike out lines 14 to 16, at page 268, and substitute the following therefor:

"(4), "control" means "control within the meaning of section 3, determined without regard to paragraph 3(1)(*d*)"."

Add immediately after line 23, at page 268, the following:

"(7) Where a bank controls a body corporate referred to in paragraph (3)(*a*), the bank may only divest itself of shares of the body corporate in such number that the result would be that the bank would no longer control the body corporate but would have a substantial investment in the body corporate

(*a*) if the bank is permitted to do so by regulations made pursuant to paragraph 474(*b*), and

(*b*) with the prior written approval of the Minister on the advice of the Superintendent."

Clause 472

Add immediately after line 9, at page 272, the following:

"(4) Notwithstanding anything in this Part, where a bank has made a loan to, or holds a debt obligation of, the government of a foreign country or an entity controlled by the government of a foreign country and, pursuant to the terms of the agreement between the bank and that government or the entity, as the case may be, and any other documents governing the terms of the loan or debt obligation, a default has occurred, the bank may acquire all or any of the shares of, or ownership interests in, that entity or in any other entity designated by that government, if the acquisition is part of a debt restructuring program of that government.

b) à la détention d'une sûreté sur les titres d'une entité.»

Article 468

Retrancher les lignes 33 à 41, à la page 267, et les remplacer par ce qui suit :

«(1)*b*), *c*), *k*) et *l*) :

(i) soit la banque la contrôle ou la contrôlerait de ce fait,

(ii) soit la banque est autorisée en vertu des règlements d'application de l'alinéa 474*a*) à acquérir ou à augmenter son intérêt de groupe financier;».

b) la banque obtient l'agrément préalable écrit du ministre, sur recommandation du surintendant, dans le cas où :

(i) soit la personne morale est une institution financière ou exerce une ou plusieurs des activités exercées par les personnes morales énumérées aux alinéas (1)*d*), *k*) ou *m*),

(ii) soit la personne morale exerce une ou plusieurs des activités exercées par les personnes morales énumérées aux alinéas (1)*b*), *c*) ou *l*) lorsque la banque est autorisée en vertu des règlements d'application de l'alinéa 474*a*) à acquérir ou à augmenter son intérêt de groupe financier.»

Retrancher les lignes 13 et 14, à la page 268, et les remplacer par ce qui suit :

«et (4), la mention de «contrôle» vaut mention de «contrôle au sens de l'article 3, abstraction faite de l'alinéa 3(1)*d*)».»

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 22, à la page 268, ce qui suit :

«(7) la banque qui contrôle une personne morale visée à l'alinéa (3)*a*) ne peut aliéner un nombre d'actions de celle-ci tel qu'elle en perd le contrôle mais y maintient un intérêt de groupe financier que si, à la fois :

a) elle y est autorisée par règlement pris en vertu de l'alinéa 474*b*),

b) le ministre y consent par écrit au préalable, sur l'avis du surintendant.»

Article 472

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 5, à la page 272, ce qui suit :

«(4) Par dérogation aux autres dispositions de la présente partie, lorsqu'elle a consenti un prêt à un gouvernement d'un pays étranger ou à une entité contrôlés par un celui-ci, ou qu'elle détient un titre de créance d'un tel gouvernement ou d'une telle entité, et que s'est produit un défaut prévu dans l'accord conclu entre eux relativement au prêt ou au titre de créance et aux autres documents en fixant les modalités, la banque peut acquérir tout ou partie des actions ou titres de participation de l'entité ou de toute autre entité désignée par ce gouvernement si l'acquisition fait partie d'un programme de réaménagement de la dette publique du même gouvernement.

(5) Where a bank acquires any shares or ownership interests, pursuant to subsection (4), the bank, on such terms and conditions as the Superintendent considers appropriate, may hold those shares or ownership interests for an indeterminate period or for such other period as the Superintendent may specify."

Clause 474

Strike out lines 13 to 18, at page 273, and substitute the following therefor:

"regulations

(*a*) permitting the acquisition or increase of substantial investments for the purposes of subsection 468(3);

(*b*) permitting a bank to divest itself of shares for the purposes of subsection 468(7); and

(*c*) restricting the ownership by a bank of shares of a body corporate or of interests in a real property holding vehicle pursuant to sections 468 to 473 and imposing terms and conditions applicable to banks that own such shares or interests."

Clause 475

Strike out line 19, at page 273, and substitute the following therefor:

"**475.** (1) Subject to subsection (3), the value of all loans, invest–".

Add immediately after line 41, at page 273, the following:

"(3) Subsection (1) does not apply to any loan, investment or interest that is defined by regulation made pursuant to section 477 to be an interest in real property."

Clause 476

In the English version only, strike out lines 6 and 7, at page 274, and substitute the following therefor:

"tion of the interest or the making of the improvement".

Clause 495

Strike out lines 10 and 11, at page 285, and substitute the following therefor:

"(*b*) subject to subsection (4), involves the provision of services".

Add immediately after line 14, at page 286, the following:

"(4) The provision of services, for the purposes of paragraph (1)(*b*), does not include the making of loans or guarantees."

Clause 496

Strike out lines 7 to 9, at page 287, and substitute the following therefor:

"does not exceed the greater of twice the annual salary of the related party and one hundred thousand dollars."

Clause 497

In the French version only, strike out line 1, at page 289, and substitute the following therefor:

(5) La banque peut, conformément aux modalités que le surintendant estime indiquées, détenir les actions ou titres de participation acquis en vertu du paragraphe (4) pendant une période indéterminée ou la période précisée par le superintendant.»

Article 474

Retrancher les lignes 12 à 17, à la page 273, et les remplacer par ce qui suit :

«règlement :

a) autoriser l'acquisition ou l'augmentation des intérêts de groupe financier pour l'application du paragraphe 468(3);

b) autoriser l'aliénation d'actions pour l'application du paragraphe 468(7);

c) limiter, en application des articles 468 à 473, le droit de la banque de posséder des actions d'une personne morale ou des intérêts dans une société d'opérations immobilières et lui imposer des conditions applicables aux banques qui en possèdent.»

Article 475

Retrancher la ligne 18, à la page 273, et la remplacer par ce qui suit :

«**475.** (1) Sous réserve du paragraphe (3), la valeur de l'ensemble des prêts».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 36, à la page 273, ce qui suit :

«(3) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux prêts, placements et intérêts qui, aux termes des règlements d'application de l'article 477, sont considérés comme des intérêts immobiliers.»

Article 476

Dans la version anglaise seulement, retrancher les lignes 6 et 7, à la page 274, et les remplacer par ce qui suit :

«tion of the interest or the making of the improvement».

Article 495

Retrancher les lignes 13 et 14, à la page 285, et les remplacer par ce qui suit :

«*b*) sous réserve du paragraphe (4), la prestation de services habi–».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 12, à la page 286, ce qui suit :

«(4) Pour l'application de l'alinéa (1)*b*), sont exclus de la prestation de services les opérations de prêt ou de garantie.»

Article 496

Retrancher les lignes 5 et 6, à la page 287, et les remplacer par ce qui suit :

«cède pas cent mille dollars ou, s'il est supérieur, le double du traitement annuel du dirigeant.»

Article 497

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 1, à la page 289, et la remplacer par ce qui suit :

"prêts visés à l'article 491 et au paragraphe".

Clause 502

Strike out line 7, at page 291, and substitute the following therefor:

"section 490; and".

Clause 507

Strike out lines 44 and 45, at page 293, and lines 1 and 2, at page 294, and substitute the following therefor:

"Minister deems appropriate, exempt

(*a*) any entity from the status of being associated with a foreign bank, and

(*b*) any Canadian entity from being a "non-bank affiliate of a foreign bank"

for such purposes as may be set out in the order."

Clause 514

Strike out line 46, at page 297, and substitute the following therefor:

"(2) Subject to subsection (4), a non-bank".

Strike out lines 19 to 22, at page 298, and substitute the following therefor:

"bank that was a non-bank affiliate of a foreign bank on November 30, 1990 and to which subsection 303(5) of the *Bank Act*, being chapter B-1 of the Revised Statutes of Canada, 1985, did not apply on that date."

Clause 532

Strike out lines 31 and 32, at page 308, and substitute the following therefor:

"published

(*a*) in the *Canada Gazette*, the information contained in each of".

Strike out line 38, at page 308, and substitute the following therefor:

"Minister, having regard to subsection 531(1), may determine, such other infor-".

Clause 533

In the French version only, strike out line 7, at page 309, and substitute the following therefor:

"qu'aux titres détenus par elle;".

Clause 535

In the French version only, strike out line 5, at page 310, and substitute the following therefor:

"alinéas (1)*a*) et *b*) pour une période d'au plus".

Clause 575

Strike out Clause 575,

and renumber the subsequent clauses and any cross-references thereto accordingly.

Clause 592

In the English version only, strike out line 22, at page 335.

«prêts visés à l'article 491 et au paragraphe».

Article 502

Retrancher la ligne 6, à la page 291, et la remplacer par ce qui suit :

«l'article 490;».

Article 507

Retrancher la ligne 46, à la page 293, et la remplacer par ce qui suit :

«n'est pas liée à une banque étrangère ou qu'une entité canadienne n'est pas un établissement affilié à une banque étrangère.»

Article 514

Retrancher la ligne 32, à la page 297, et la remplacer par ce qui suit :

«(2) Sous réserve du paragraphe (4), dans».

Retrancher les lignes 16 à 19, à la page 298, et les remplacer par ce qui suit :

«gère qui était un tel établissement le 30 novembre 1990 et auquel le paragraphe 303(5) de la *Loi sur les banques*, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada (1985), ne s'appliquait pas à cette date.»

Article 532

Retrancher les lignes 27 à 29, à la page 308, et les remplacer par ce qui suit :

«**532.** Le surintendant doit faire publier :

a) dans la *Gazette du Canada*, les renseignements figurant aux relevés».

Retrancher la ligne 35, à la page 308, et la remplacer par ce qui suit :

«temps fixées par le ministre, compte tenu du paragraphe 531(1), tout autre».

Article 533

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 7, à la page 309, et la remplacer par ce qui suit :

«qu'aux titres détenus par elle;».

Article 535

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 5, à la page 310, et la remplacer par ce qui suit :

«alinéas (1)*a*) et *b*) pour une période d'au plus».

Article 575

Retrancher l'article 575,

et renuméroter les articles qui suivent et modifier les renvois en conséquence.

Article 592

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 22, à la page 335.

Strike out line 28, at page 335, and substitute the following therefor:

"policy; or

(*i*) that is entered into only by financial institutions each of which is an affiliate of each of the others."

Clause 605

Strike out line 27, at page 342, and substitute the following therefor:

"**605.** (1) Subject to subsections (2) and (4), this".

Add immediately after line 34, at page 342, the following:

"(3) If section 604 is not in force on April 1, 1992, then

(*a*) subsection 6(1) of the *Bank Act*, being chapter B-1 of the Revised Statutes of Canada, 1985, is repealed and the following substituted therefor:

6. (1) Subject to this Act,

(*a*) if Parliament sits on at least twenty days during the month of September 1992, each bank may carry on the business of banking until October 1, 1992, and no longer; and

(*b*) if Parliament does not sit on at least twenty days during the month of September 1992, each bank may carry on the business of banking until the sixtieth sitting day of Parliament next thereafter, and no longer.

(*b*) all that portion of section 304 of the said Act following paragraph (*b*) thereof is repealed and the following substituted therefor:

until the expiration of such period or periods expiring not later than October 1, 1992 as are, on application made by the corporation, specified by order of the Minister.

(4) Subsection (3) shall come into force on the day on which this Act is assented to."

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1 and 2 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Retrancher la ligne 28, à la page 335, et la remplacer par ce qui suit :

«avec son autorisation;

i) conclu uniquement entre des institutions financières qui font toutes partie du même groupe.»

Article 605

Retrancher la ligne 29, à la page 342, et la remplacer par ce qui suit :

«**605.** (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (4),».

Ajouter immédiatement à la suite de la ligne 35, à la page 342, ce qui suit :

«(3) Si l'article 604 n'est pas en vigueur le 1er avril 1992 :

***a*) le paragraphe 6(1) de la *Loi sur les banques, chapitre B-1 des Lois révisées du Canada (1985)*, est abrogé et remplacé par ce qui suit :**

6. (1) Sous réserve des autres dispositions de la présente loi, toute banque peut exercer ses activités bancaires :

a) au plus tard jusqu'au 1er octobre 1992 si le Parlement siège au moins vingt jours durant le mois de septembre 1992;

b) au plus tard jusqu'au soixantième jour de séance subséquent du Parlement si celui-ci siège moins de vingt jours durant le mois de septembre 1992.

***b*) le passage de l'article 304 de la même loi qui suit l'alinéa *b*) est abrogé et remplacé par ce qui suit :**

à l'expiration d'un ou plusieurs délais dont le terme ne peut dépasser le 1er octobre 1992, ces délais étant accordés et fixés par arrêté du ministre sur demande de la personne morale.

(4) Le paragraphe (3) entre en vigueur à la date de sanction de la présente loi.»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1 et 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

DON BLENKARN,

Chairman.

It was agreed,—That the First Report of the Sub-Committee be concurred in.

Ordered,—That Bill C-19, An Act respecting banks and banking, as amended, be reprinted as a working copy for use of the House of Commons at Report Stage.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-19, with amendments, to the House.

At 9:27 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le premier rapport du Sous-comité soit adopté.

Il est ordonné,—Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, modifié, soit réimprimé pour les besoins de la Chambre à l'étape du rapport.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi avec les propositions d'amendements.

À 21 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, OCTOBER 9, 1991
(17)

The Standing Committee on Finance met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 253D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski and Greg Thompson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: Professor Douglas Hartle, Department of Economics, University of Toronto. *From the Canadian Federation of Independent Business:* Bill Parsons, Director of National Affairs; and Ted Mallet, Senior Economist. *From the Canadian Federation of Biological Societies:* Nicole Bégin-Heick, President Elect; and Clément Gauthier, Science Policy Officer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991, Issue No. 4*).

Professor Douglas Hartle made a statement and answered questions.

Bill Parsons made a statement and, with the other witness from the Canadian Federation of Independent Business, answered questions.

Nicole Bégin-Heick made a statement and, with the other witness from the Canadian Federation of Biological Societies, answered questions.

At 6:09 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

LE MERCREDI 9 OCTOBRE 1991
(17)

Le Comité permanent des finances se réunit à 15 h 40, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski et Greg Thompson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: Pr Douglas Hartle, Faculté d'économie, Université de Toronto. *De la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:* Bill Parsons, directeur des Affaires nationales; Ted Mallet, économiste principal. *De la Fédération canadienne des sociétés de biologie:* Nicole Bégin-Heick, présidente élue; Clément Gauthier, responsable des politiques scientifiques.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude d'un avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, fascicule n° 4*).

Le Pr Douglas Hartle fait un exposé et répond aux questions.

Bill Parsons fait un exposé puis, avec l'autre témoin de la Fédération de l'entreprise indépendante, répond aux questions.

Nicole Bégin-Heick fait un exposé puis, avec l'autre témoin de la Fédération des sociétés de biologie, répond aux questions.

À 18 h 09, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, October 8, 1991

• 2125

The Chairman (Mr. Blenkarn): I would like to report to the committee right now. Will the chairman of the standing committee take the chair? I report the bill to the chairman of the Standing Committee on Finance. The committee should receive the bill.

The Acting Chairman (Mr. Dorin): Yes, we should receive the report of the subcommittee. Do we approve the report of the subcommittee?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman (Mr. Blenkarn): Shall we order a reprint of the bill?

Some hon. members: Agreed.

The Acting Chairman (Mr. Dorin): Shall I report the bill?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman (Mr. Blenkarn): We shall now adjourn.

Wednesday, October 9, 1991

• 1540

The Chairman: I will now call the meeting to order.

We're going to start now, even though we don't have overwhelming numbers. That's their problem; when they get here, they'll have to pay for their sins.

I'm going to invite you, sir, to commence your presentation. We already have examined it, as will some of the other members, so I am going to invite you to commence. Hopefully, some other people will arrive here shortly, but I don't want to delay too long. We do want to hear from you.

Professor Hartle, we also have some students coming in to hear from you.

Professor Douglas G. Hartle (Department of Economics, University of Toronto): I won't read my few notes here, but I will try to paraphrase them.

My first point is that in some of the material handed out by the Department of Finance, it seems to me that the charts are very optimistic. They don't emphasize the enormous uncertainties that surround some of the little pictures that they provide. However, let me just pass on to the more substantive matter.

In the same documents, the department makes a good deal of the point that a great deal of expenditure restraint has already been exercised. I think very few people who have examined the facts would have any quarrel with the department's view on that matter.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 8 octobre 1991

Le président (M. Blenkarn): Je voudrais bien faire rapport au comité dès maintenant. Le président du comité permanent veut-il occuper le fauteuil? Je fais rapport du projet de loi au Comité permanent des finances. Le comité devrait approuver le projet de loi.

Le président suppléant (M. Dorin): Oui, nous devrions approuver le rapport du sous-comité. Approuvons-nous le rapport du sous-comité?

Des voix: D'accord.

Le président (M. Blenkarn): Demandons-nous la réimpression du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Dorin): Dois-je faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Le président (M. Blenkarn): La séance est levée.

Le mercredi 9 octobre 1991

Le président: La séance est ouverte.

Nous commencerons maintenant, même si nous ne sommes pas nombreux. Les absents devront faire amende honorable lorsqu'ils arriveront.

Je vous invite, monsieur, à commencer votre exposé. Nous avons déjà étudié votre mémoire, et d'autres députés le feront aussi. Les autres membres du comité devraient arriver sous peu, mais je ne vais pas vous retarder. Nous désirons vous entendre.

Professeur Hartle, il y a aussi des étudiants qui sont venus vous écouter.

M. Douglas G. Hartle (professeur, Département de science économique, Université de Toronto): J'ai l'intention de paraphraser mes notes au lieu de les lire.

Tout d'abord, il me semble que les tableaux que l'on trouve dans le document publié par le ministère des Finances sont très optimistes. On omet d'y montrer les grandes zones grises qui entourent le portrait fragmentaire qui est présenté. Permettez-moi cependant de passer aux choses plus importantes.

Dans ces mêmes documents, le ministère souligne qu'il a déjà exercé de grandes compressions des dépenses. À peu près tous ceux qui ont examiné les faits seront d'accord avec le ministère à ce sujet.

[*Texte*]

Canada and the Minister of Finance have been very unlucky. There have been very high international interest rates and the Governor of the Bank of Canada has also decided that zero inflation is the goal; therefore, he has had a very tight monetary policy, which has raised the differential of Canadian interest rates relative to U.S. rates. That has of course increased the cost of carrying the large debt we have.

The minister has also been unlucky in terms of the international economic situation. There has been a recession, as everyone knows, which has tended to reduce the rate of growth of revenues and increase certain expenditures, such as unemployment insurance and Canada Assistance Plan payments. In addition to that, we have high interest rates and an international recession, which has increased expenditures and reduced revenues, not to mention the free trade adjustment going on. All these things together have conspired to make the government's performance on the deficit look less adequate than it probably should be conceived to be.

Unfortunately, the very policies that the ministry is following of fiscal restraint and the bank's of monetary restraint are making the problems of deficit reduction that much more difficult. To some extent they are adding to the problems that they would have had for other reasons.

• 1545

In a sense, the government is being hoisted on its own petard. By adopting that monetary stance and by restricting the growth of expenditures, as the government proposes to do, the government is tying its hands behind its back in terms of fighting the recession or stimulating the recovery. There is an optimistic assumption here that the rest of the world will bail us out as it expands and Canada will be pulled along after it.

I would just like to make another point. The various projections that the minister has provided in these documents—the press releases and information pamphlets—do not emphasize as much as I think they should the enormous importance of certain assumptions.

It is projected in here that five years hence the deficit will be only 0.4% of GDP. In order to get those results, it will be necessary for the economy to grow, for interest rates to decline, and for federal revenues to increase the percentage of GDP.

I think the goals are attainable, but they are very optimistic in the sense that we are starting from a very low rate of growth of GDP. The budgetary statements of last February proposed that the GDP this year was going to grow at 3.5% or so. We are a long way from that.

The Chairman: That is for next year, is it not?

Prof. Hartle: Yes, I am sorry, it is for next year. Even that is going to be very hard to achieve unless something rather miraculous happens. Our interest rates now are... Anyway, I have projected at 6% interest rather than the 9%

[*Traduction*]

Le Canada et le ministre des Finances ont joué de malchance. D'abord, les taux d'intérêt internationaux ont été très élevés, puis le gouverneur de la Banque du Canada a décidé de viser un taux d'inflation de zéro. Par conséquent, il a adopté une politique monétaire très rigoureuse, qui a eu pour effet d'accroître l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis. Cet écart a provoqué une augmentation du coût des services de notre énorme dette.

Le ministre n'a pas eu non plus beaucoup de chance pour ce qui est de la situation économique internationale. Comme tout le monde le sait, il y a eu une récession qui a provoqué une diminution du taux de croissance des recettes et augmenté certaines dépenses, par exemple au titre de l'assurance-chômage et des paiements du Régime d'assistance publique du Canada. Outre les taux d'intérêt élevés et la récession internationale, qui ont accru les dépenses et diminué les recettes, il y a l'adaptation au libre-échange. La conjonction de tous ces facteurs expose sous un mauvais jour les mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit.

Malheureusement, la réduction du déficit est rendue encore plus difficile du fait des principes mêmes des restrictions budgétaires adoptées par le ministre et des restrictions monétaires exercées par la Banque du Canada. Dans une certaine mesure, cela ajoute aux problèmes que le pays aurait connus pour d'autres raisons.

Enfin, le gouvernement se prend lui-même à son propre piège. À cause de sa politique monétaire et des restrictions qu'il se propose d'apporter à la croissance de ses dépenses, le gouvernement s'enlève tout moyen de combattre la récession ou de stimuler une reprise économique. On semble croire, avec optimisme, que le Canada se tirera d'affaire grâce à la reprise économique dans le reste du monde.

Autre point, les diverses projections que le ministre donne dans ses documents, c'est-à-dire les communiqués de presse et les brochures d'information, ne mettent pas suffisamment l'accent, à mon avis, sur l'importance énorme de certaines hypothèses.

On y prévoit que d'ici cinq ans le déficit ne représentera plus que 0,4 p. 100 du PIB. De tels résultats devront nécessairement s'appuyer sur une croissance économique, une diminution des taux d'intérêt et une augmentation du pourcentage du PIB grâce aux recettes fédérales.

Ces objectifs, même s'il est possible de les atteindre, traduisent un grand optimisme puisque nous devons commencer à partir d'un taux de croissance du PIB très bas. Dans ses énoncés budgétaires de février dernier, le gouvernement a dit que cette année, le taux de croissance du PIB devrait être d'environ 3,5 p. 100. Nous en sommes encore bien loin.

Le président: Ces chiffres s'appliquent à l'an prochain, n'est-ce-pas?

M. Hartle: Oui, je suis désolé, ce sont les chiffres de l'an prochain. Même à cela, il faudrait un miracle pour que l'on atteigne cet objectif. Nos taux d'intérêt sont maintenant... De toute façon, j'avais prévu un taux d'intérêt de 6 p. 100 et il a

[*Text*]

it has been. With federal revenues increasing relative to the GDP, as it might do if you had a rapid growth of national income, the minister's goals would be met but not without any of the foregoing.

Success is much more conditional than the minister has made clear, at least in the supporting documents.

Why undertake this self-limitation of a spending control of 3%? To some extent, of course, it can be sent as a signal to the international financial community and to domestic conservatives. I am not talking about the Progressive Conservatives; I am talking about, perhaps, the Reform Party.

I was reminded of the statement attributed to the Duchess of Windsor that a woman cannot be too thin or too rich. In terms of the IMF, for example, and perhaps the Reform Party, expenditures cannot be too low and monetary policy cannot be too tight.

The Chairman: They might disagree with that monetary policy. I think they suggest that interest rates are far too high and something should be done about it.

They do not connect the equation, I will concede that. They do not make the link between the two. Politicians' salaries, interest rates, and taxes—whatever they are, they are too high.

Prof. Hartle: That is it. In addition to being a signal, it is hoped that it will provide some kind of domestic discipline—discipline on the government itself, I would say.

I would like to argue a little later that this seems to me to be unnecessary in a parliamentary system that is functioning reasonably well. In a sense, it panders to the cynicism that politicians cannot be trusted or cannot stick to what they said they were going to do. I do not think that is necessary.

There is a reference to annually referring this whole matter to the Auditor General to report on the extent to which the government has complied with its new legislation. I guess this will make it more difficult for governments to squirm out from under.

On the other hand, the very complexity of the bill will make it difficult for the average taxpayer to know what the government is doing. It is a rather long and complicated set of clauses. It reminds one of the worst parts of the Income Tax Act.

• 1550

I'd like to make another point. It does provide for a so-called emergency, as a kind of escape hatch from the 3% growth limits. As we all know, in the States, they are having a great deal of difficulty deciding what constitutes an emergency.

The Chairman: We found that out.

[*Translation*]

été de 9 p. 100. Les objectifs du ministre pourraient être atteints si toutes les conditions que j'ai mentionnées étaient remplies et si les recettes fédérales augmentaient en proportion du PIB, comme ce serait le cas si les revenus nationaux connaissaient une croissance rapide.

La réussite dépend de bien plus de facteurs que n'en a mentionnés le ministre dans ces documents.

Pourquoi le gouvernement veut-il s'imposer cette limite de 3 p. 100 à ses dépenses? Dans une certaine mesure, bien sûr, il peut s'agir d'un signal à la communauté financière internationale et aux conservateurs du pays. Je ne parle pas des progressistes-conservateurs; je parle plutôt, peut-être, du Parti réformiste.

Cela me rappelle une déclaration attribuée à la duchesse de Windsor, selon qui une femme n'est jamais trop mince ni jamais trop riche. Pour ce qui est du FMI, par exemple, et peut-être du Parti réformiste, les dépenses ne sont jamais trop faibles et la politique monétaire jamais trop rigoureuse.

Le président: Ils ne sont peut-être pas d'accord avec cette politique monétaire. Ils disent, je crois, que les taux d'intérêt sont beaucoup trop élevés et qu'il faudrait prendre des mesures à ce sujet.

Ils ne font pas le rapport entre tous les éléments de l'équation. Les salaires des politiques, les taux d'intérêt et les impôts—n'importe quoi—sont trop élevés.

M. Hartle: C'est cela. En plus d'envoyer ce signal, on espère que cela imposera au pays une certaine discipline—discipline qui s'appliquera au gouvernement lui-même, je crois.

Je ferai valoir un peu plus tard que cela me semble inutile dans un régime parlementaire qui fonctionne plutôt bien. Enfin, il semble que l'on donne raison aux cyniques selon qui les politiques ne sont pas dignes de confiance et ne peuvent s'en tenir aux mesures qu'ils préconisent. C'est tout à fait inutile.

On dit également que le vérificateur général devrait faire chaque année un rapport sur la mesure dans laquelle le gouvernement a respecté les dispositions législatives qu'il a adoptées. Je suppose que, de cette façon, il sera plus difficile pour le gouvernement de contourner les mesures qui y sont préconisées.

Par contre, il sera difficile pour le contribuable moyen de savoir ce que le gouvernement fait compte tenu de la grande complexité du projet de loi. Ses articles sont en effet longs et complexes. Cela me rappelle les pires articles de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le projet de loi prévoit également une certaine marge de manoeuvre en cas d'urgence, c'est-à-dire une soupape de sécurité permettant d'aller au-delà de la limite de 3 p. 100 prescrite. Aux États-Unis, comme on le sait, il est très difficile de décider ce qui constitue une urgence.

Le président: Nous l'avons constaté.

[*Texte*]

Prof. Hartle: Here in Canada, we have at the moment very low grain and wheat prices. There is a crisis going on in the fisheries. Quebec has very great declines in the forest products industry. Now, are these emergencies or are they not emegencies? I can't see how you can have an act without such a clause. On the other hand, it just provides a hell of a lot of ammunition for argument about what constitutes an emergency.

The Chairman: Would you say that economic changes or shifts are not emergencies? In other words, would you say that floods, disasters, tornadoes, earthquakes, and things like those could be defined as emergencies as opposed to economic events, which are obviously market forces?

Prof. Hartle: I guess that's why I think the whole act is unfortunate, that they have to resort to mindless rules rather than use some discretion in terms of the situation that prevails. If things are as bad as they say they are—

The Chairman: I don't really disagree with you, by the way.

Prof. Hartle: If the situation is as bad as it is apparently in Newfoundland, who is to say that's no worse than a flood or whatever?

I'd also suggest that if the government is really serious about this thing, they should put in here some provisions that would get the Auditor General to examine the government's use of alternative instrumentalities. For example, loan guarantees and cash advances can be used as a substitute for expenditures. I think it's important that all the avenues be closed. If you close this particular set of policy alternatives, governments will be under great pressure to try to do the same thing by other means, which won't show in the books. If you're going to have the Auditor General be the policeman, he should also report on whether the government has avoided the rules by using other means.

I think the implication of having this bit of legislation, if it's not essentially for policitical reasons, is that the Minister of Finance and the President of the Treasury Board are having trouble getting the Prime Minister's support for their various restraint measures, and that as an election approaches and other political issues arise they are frightened that he will be tempted to break the rules. This is just a failure of Cabinet government, rather than a failure of economic policy.

I would like to point out to the committee that if you look at Canada's fiscal history since Confederation, I think you will find that both World War I and World War II bailed the federal government out of a terrible mess. A good deal of provincial, regional, and tribal sentiment arose before each of those major events, and the federal government's authority was very weak before those wars. With the wars, the federal government was able to increase taxes enormously without much political cost after each of the wars.

[*Traduction*]

M. Hartle: Actuellement, au Canada, les prix des céréales et du blé sont très bas. Le secteur des pêches est en crise. Le secteur des produits forestiers est en chute libre au Québec. Doit-on considérer cela comme des urgences ou non? Il est certain qu'un projet de loi de ce genre doit contenir une disposition semblable. Par contre, cela ouvre toute grande la porte aux discussions sur la définition des urgences.

Le président: Diriez-vous que les changements ou les mouvements économiques ne sont pas des urgences? En d'autres mots, diriez-vous que les inondations, les désastres, les tornades, les tremblements de terre et les catastrophes naturelles pourraient être des urgences, par opposion aux événements économiques, qui relèvent manifestement des forces du marché?

M. Hartle: C'est pour cela, je suppose, que je trouve le projet de loi maladroit. C'est parce qu'il faut se fier à des règles rigides plutôt que d'utiliser un certain pouvoir discrétionnaire selon la situation. Si cela va aussi mal qu'on le prétend. . .

Le président: À propos, je ne crois pas vraiment que vous ayez tort.

M. Hartle: Si cela va aussi mal qu'on le prétend à Terre-Neuve, qui peut dire si une inondation serait pire?

Par ailleurs, si le gouvernement compte sérieusement appliquer ces mesures, le projet de loi devrait comprendre un article aux termes duquel le vérificateur général étudierait l'utilisatin que fait le gouvernement des autres instruments dont il dispose. Par exemple, on peut utiliser des garanties sur prêts et des avances de liquidité pour remplacer des dépenses. Il est important que toutes les portes soient bien fermées. Si on empêche le gouvernement d'utiliser certaines mesures, celui-ci essaiera certainement d'arriver aux mêmes fins par des moyens détournés. Si le vérificateur général doit jouer le rôle du policier, il devrait également faire rapport des cas où le gouvernement contournerait les règles par des moyens détournés.

Ce que l'on peut déduire d'une telle mesure législative, si elle n'est pas essentielle pour des motifs politiques, c'est que le premier ministre n'appuie pas suffisamment les mesures de restriction proposées par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor et que, comme il y aura bientôt des élections et que d'autres questions politiques sont soulevées, ces derniers craignent que le premier ministre pourrait être tenté de déroger aux règles. Il s'agit en fait de l'échec du gouvernement par l'exécutif, plutôt que de l'échec de la politique économique.

J'aimerais faire remarquer au comité que si l'on regarde l'histoire financière du Canada depuis la Confédération, on constate que les deux guerres mondiales ont permis au gouvernement fédéral de se tirer d'un terrible bourbier. Avant chacune de ces guerres, on a assisté à une levée des sentiments provinciaux, régionaux et tribaux, et l'autorité du gouvernement fédéral était plutôt faible. Grâce aux deux guerres, le gouvernement fédéral a été en mesure d'augmenter les impôts énormément sans qu'il lui en coûte beaucoup sur le plan politique après les guerres.

[*Text*]

The accumulated death rate was very large during the wars. Deficit reductions took place in a major way only after those two wars because the taxes remained high while the defence expenditures were cut. It was a peace dividend, in other words.

• 1555

Much of the expansion of the role of the federal government in the 1960s and 1970s, particularly the 1960s, could be said to be a kind of delayed peace dividend, where the federal government had a great deal of money relative to the provinces. They did not have to raise taxes. The money just rolled in.

As you look at the current situation, Canada has not ever had such a long period of peace in its history. Consequently, there has been no excuse for the federal government to have this massive increase of taxation without political cost.

We also find this pressure for break-up of provincial, regional and tribal differences being emphasized. This is not to suggest that I want World War III. . .

The Chairman: Should we declare war?

Prof. Hartle: I hope we do not have it. But to some extent, I hope this recession, which is going on much longer than everyone wants or even expected, will perhaps bring Canadians to the realization that some of these differences are overstated when it comes to their total living.

Indeed, when their jobs are scarce, the economy is slow and their houses have lost value, etc., they will come to realize that the federal government is not as trivial and unimportant as they are inclined to feel when they are in periods of prosperity.

That is about the only good thing I can say about this bill, really. In many ways, unless the Bank of Canada can be persuaded to loosen up interest rates—which I think it could well do now and should have done for some time—since this would rule out much of fiscal policy. . . Well, just let me leave it at that.

The Chairman: Let me start with your most recent comment; you alluded earlier to the question of interest rates.

What academic evidence—or theory, even—could you suggest that by increasing the money supply. . .? I mean, at the end of the day they do it through, as you know, funny or intricate ways. But the bottom line is the question of printing or not printing. You can boil it down to that, basically. You are increasing the money supply.

I am just trying to figure out how interest rates could be brought down, in a sense, by increasing the money supply. I think I understand; I know there is a difference between ourselves and the United States.

In my view, it is unjustified. Historically, the people who have had the lower interest rates have been those with sound, non-inflationary currencies, such as Germany and Japan—at least since the post-war period.

[*Translation*]

Le taux d'endettement cumulatif était très élevé durant les guerres. On n'a pu réduire le déficit de façon importante qu'après les deux guerres puisque les impôts sont demeurés élevés alors que les dépenses militaires étaient réduites. En d'autres mots, la paix a rapporté des dividendes.

L'expansion du rôle du gouvernement fédéral dans les années 1960 et 1970, surtout dans les années 1960, découlait en grande partie des relents de ces dividendes de la paix, qui permettaient au gouvernement fédéral de disposer de larges sommes d'argent par rapport aux provinces. Le gouvernement fédéral n'avait pas besoin d'augmenter les impôts, l'argent continuait d'entrer.

Si l'on regarde la situation actuelle, le Canada n'a jamais connu une aussi longue période de paix dans toute son histoire. Par conséquent, le gouvernement fédéral n'avait plus de prétexte d'augmenter de façon massive ses impôts sans qu'il lui en coûte sur le plan politique.

On constate également une augmentation des pressions scissionnistes aux niveaux provincial, régional et tribal. Je ne souhaite pas pour autant qu'il y ait une troisième guerre mondiale. . .

Le président: Devrait-on déclarer la guerre?

M. Hartle: J'espère que non. Mais dans une certaine mesure, j'espère que cette récession, qui dure plus longtemps qu'on ne le souhaiterait ou qu'on ne s'y attendait, amènera les Canadiens à se rendre compte que certaines de leurs différences sont exagérées par rapport à l'ensemble de leurs modes de vie.

En fait, devant la rareté des emplois, la faiblesse de l'économie et la perte de valeur de leurs maisons, etc., ils se rendront compte que le gouvernement fédéral n'est pas aussi secondaire et inutile qu'ils ont tendance à le croire en période de prospérité.

En fait, c'est le seul point positif de ce projet de loi. À moins que l'on ne réussisse à persuader la Banque du Canada de diminuer les taux d'intérêt—à mon avis, c'est ce qu'elle devrait faire maintenant et c'est ce qu'elle aurait dû faire il y a quelques temps déjà—puisque cela permettrait d'éliminer une partie de la politique financière. . . je préfère en rester là.

Le président: Permettez-moi de commencer par votre plus récente observation; vous avez parlé un peu plus tôt de la question des taux d'intérêt.

Existe-t-il une théorie montrant que par l'augmentation de la masse monétaire. . .? Comme vous le savez, on finit toujours par s'en sortir. Mais la question fondamentale c'est de savoir s'il faut ou non faire imprimer de l'argent. Supposons que l'on augmente la masse monétaire.

J'essaie d'imaginer comment on pourrait rabaisser les taux d'intérêt en augmentant la masse monétaire. Je crois comprendre; je sais qu'il y a une différence à ce niveau entre le Canada et les États-Unis.

À mon avis, c'est injustifié. Par le passé, ce sont les pays qui avaient les monnaies les plus solides et les moins sujettes à l'inflation, par exemple l'Allemagne et le Japon—du moins depuis l'après-guerre—qui ont connu les taux d'intérêt les moins élevés.

[*Texte*]

Obviously, a psychology takes a long time to take hold or to unwind. Today, probably most people think Germany has a low inflation currency and France has a high one, while it is actually the reverse. It takes quite a while for these signals to hit home.

If the Bank of Canada was to suggest that maybe they would ease off and start to increase the money supply, I am wondering how in any way that would cause interest rates to be reduced. It probably would be seen to be backing off, a future signal for inflation, and probably would work in reverse. Would you agree?

Prof. Hartle: It could be taken that way, but I would have thought that anyone who looked at what is happening to domestic prices, such as producer prices, would see that we now have a lot of excess capacity. These producer prices have not risen for some time. The governor could declare that the war against inflation has been won.

A large number of prices are relatively rigid downward, and it is going to take a very long time and a very dire situation to get those prices to become negative. I think it was unfortunate that they would take such a rigid standard of zero interest rates, given that we are so close to and so dependent on the U.S. market.

Surely our goal should be to have an inflation rate that is roughly the same as theirs. If we try to do better than they, we are going to end up with very high exchange rates. That's going to make our exports very weak. I'm not suggesting that he should throw open the doors to increases in the money supply, but there is a matter of overkill here. I think he should not have started on that route in the first place.

• 1600

The fact of the matter is Canada did very nicely when the inflation rate was about 4% a year and had been for a long period of time and expectations adjusted to it.

The Chairman: The problem is keeping it there and keeping it from growing.

Prof. Hartle: Well, we did keep it there for quite a long time without it growing.

The Chairman: The second point you talked about earlier was stimulation of the economy. I wrote a letter yesterday to somebody who had sent me a book by Reuben Bellan, who I think has been before this committee before. At least we have heard of his theories.

In the letter I wrote to this person, I basically made the argument that fiscal stimulation is not nearly as effective as it was 40 or 50 years ago during the time of Keynes. Back then you had a lot of what might be considered as relatively unskilled labour, and you could put people to work building roads and highways and infrastructure. Today we do those things with fairly sophisticated machinery, technology and everything else.

[*Traduction*]

De toute évidence, l'évolution psychologique prend un certain temps. De nos jours, la plupart des gens pensent probablement que le mark allemand est peu sujet à l'inflation alors que le franc français y est très sensible, alors qu'en fait c'est le contraire. Cela prend un certain temps avant que les signaux se rendent à destination.

Si la Banque du Canada manifestait son intention de relâcher sa politique et de commencer à augmenter la masse monétaire, je me demande comment cela pourrait provoquer une diminution des taux d'intérêt. Cela serait sans doute considéré comme un recul, l'indication d'une inflation à venir, et aurait probablement des effets contraires à ceux souhaités. Etes-vous d'accord?

M. Hartle: On peut voir cela de cette façon, mais j'aurais pensé que, compte tenu de ce qui se passe avec les prix nationaux, comme les prix à la production, on constaterait qu'il y a maintenant une grande capacité excédentaire. Les prix à la production sont demeurés stables depuis tout un temps. Le gouverneur pourrait déclarer que l'on a gagné la guerre contre l'inflation.

Un grand nombre de prix résistent fort au mouvement à la baisse, et il faudra beaucoup de temps et bien des problèmes pour que ces prix soient réduits. À mon avis, il est malheureux que l'on ait adopté une norme aussi rigide de taux d'intérêt à zéro, compte tenu de notre proximité et de notre dépendance vis-à-vis des marchés américains.

Notre objectif aurait dû être de ramener notre taux d'inflation à peu près au même niveau que celui des États-Unis. Si nous essayons d'obtenir de meilleurs résultats qu'eux, nous finirons par avoir des taux de change très élevés. Cela affaiblira grandement nos exportations. Cela ne veut pas dire qu'il faille ouvrir toutes grandes les portes à une augmentation de la masse monétaire, mais il s'agit de ne pas exagérer. Je crois que l'on n'aurait pas dû s'engager sur cette voie pour commencer.

Enfin, le Canada se portait fort bien depuis longtemps avec un taux annuel d'inflation de 4 p. 100, puisque les attentes y étaient adaptées.

Le président: Le problème c'est de faire en sorte que le taux n'augmente pas.

M. Hartle: Le taux est resté stable pendant un bon bout de temps.

Le président: Vous avez aussi parlé de stimulation de l'économie. J'ai écrit une lettre hier à quelqu'un qui m'avait envoyé un livre de Reuben Bellen, qui a comparu devant ce comité précédemment. Au moins, nous avons entendu ses théories.

Dans cette lettre, j'ai dit en gros que la stimulation financière n'obtient pas d'aussi bons résultats qu'il y a 40 ans ou 50 ans, à l'époque de Keynes. À cette époque, on disposait d'une main-d'oeuvre relativement peu spécialisée et l'on pouvait faire travailler les gens à la construction de routes et d'éléments d'infrastructure. De nos jours, nous utilisons pour ces travaux des machines perfectionnées, des techniques modernes, etc.

[*Text*]

Simply injecting fiscal stimulus in the economy doesn't necessarily do anything much about unemployment. It probably doesn't necessarily land on the people who are unemployed, who in a good part are unemployed because the skills they have are not those needed in the market at the moment.

I'm wondering whether you think fiscal stimulation has lost a lot of its impact. You can agree with me, if you like.

Prof. Hartle: You're thinking of public works as essentially being fiscal stimulation. There are a lot of other ways.

The Chairman: I guess you could pick anything you want. I'm saying that we really have to try to find ways to re-educate people on an ongoing basis, to keep their skills current with what is needed. Change today is more rapid than ever and the skills that are needed are more rapid than ever.

I remember when an IBM self-correcting typewriter was a great piece of equipment. You didn't have to erase or use the whiteout; you could fix the error by self-correcting. I don't know if anybody even uses them anymore, because now people of course use word processors. I could give you a hundred examples without even having to bother.

It just seems to me that there are labour force needs that are not being filled and there is labour out there that doesn't have the skills. It is a mismatch of skills as opposed to something that we could really address by fiscal stimulation, whether it is through public works or anything else.

Prof. Hartle: Well, not that I am recommending it, but let's say fiscal stimulation through tax cuts. Not having some of the tax increases we have had would have left more money in people's pockets. How they're spending it, I don't know, but the fact is that the service industries have been taking up a lot of the slack of the people who did those kinds of menial jobs in the past; these people now do menial jobs behind the counter, for example. I'm not suggesting these are good jobs, but they are better than no jobs at all.

Mr. Manley (Ottawa South): I wish to apologize, Dr. Hartle, for not having been here when you started your presentation. You have to bear in mind that this is the sixth meeting of this committee this week and I think we've all—

Prof. Hartle: I'm amazed that you're here at all.

Mr. Manley: —run out of gas after being through the Bank Act in detail over the last two days.

First I'd like to ask you if you could give us a sense of what you think the fiscal objectives should be. In your three projections you have shown very different results. Presumably it would be nice if we could believe in projection C. Do you have a sense of where Canada should feel satisfied with a debt-to-GDP ratio? Is there a target level we ought to be looking for, after which we could say we can stay on this plane and we'll be all right?

[*Translation*]

Le fait d'injecter des fonds dans l'économie ne résout pas nécessairement les problèmes de chômage. Cet argent ne se rend peut-être même pas jusqu'aux chômeurs, qui sont au chômage pour la plupart parce que les compétences qu'ils possèdent ne sont pas nécessaires sur le marché à l'heure actuelle.

Croyez-vous comme moi que la stimulation financière a perdu une bonne partie de son pouvoir?

M. Hartle: Vous semblez croire que la stimulation financière passe surtout par les travaux publics. Il existe de nombreux autres moyens.

Le président: Je vous laisse le choix des moyens. Ce que je dis, c'est qu'il faut essayer de trouver des moyens de rééduquer les gens de façon permanente, de façon à ce que leurs compétences correspondent aux besoins du jour. Jamais les choses n'ont évolué aussi rapidement qu'aujourd'hui, et cela s'applique également aux compétences.

Je me souviens qu'à une certaine époque les machines à écrire autocorrectrices IBM étaient des merveilles. Plus besoin d'effacer ou d'utiliser du liquide; il suffisait d'utiliser le mécanisme autocorrecteur. Ces machines sont maintenant désuètes puisque tout le monde utilise des machines de traitement de textes. Je pourrais vous donner des centaines d'exemples de ce genre.

Il me semble qu'il y a des besoins en main-d'oeuvre qui ne sont pas comblés et qu'il y a des travailleurs qui manquent de compétences. Il y a inadéquation au niveau des compétences, par opposition à ce que l'on pourrait régler au moyen de stimulation financière, par l'entremise de travaux publics ou par d'autres moyens.

M. Hartle: Supposons que l'on stimule l'économie au moyen de réduction des impôts, même si ce n'est pas nécessairement la solution que je préconiserais. Si les impôts n'avaient pas été augmentés comme ils l'ont été, les gens auraient plus d'argent dans leurs poches. Je ne sais pas comment ils dépensent leur argent, mais le fait est que le secteur des services a absorbé une grande partie des gens qui occupaient par le passé de petits emplois; par exemple, ces gens occupent maintenant de petits emplois derrière un comptoir. Je ne dis pas que ce sont de bons emplois, mais c'est sans doute mieux que le chômage.

M. Manley (Ottawa-Sud): Je vous prie de m'excuser, monsieur Hartle, de n'avoir pas assisté au début de votre exposé. Il s'agit de la sixième réunion du comité cette semaine, et je crois. . .

M. Hartle: Ce qui me surprend, c'est que vous soyez présent.

M. Manley: . . .que nous commençons tous à manquer d'énergie après avoir étudié en détail la Loi sur les banques au cours des deux derniers jours.

J'aimerais d'abord vous demander quels devrait être d'après vous nos objectifs financiers. Vos trois projections montrent des résultats très différents. Avez-vous une idée du rapport dette-PIB qui pourrait être satisfaisant pour le Canada? Existe-t-il un niveau que nous devrions viser et que nous puissions conserver une fois que nous l'aurons atteint?

[*Texte*]

Prof. Hartle: I think it is not nearly widely enough recognized that Canada has, at times in the past, had higher debt-to-GDP ratios than rit does currently. The situation is made in some people's minds to be absolutely catastrophic. We in fact grew out of the bigger debts after World War I and World War II and, I think, also after Korea.

• 1605

I think the kind of crisis atmosphere that surrounds this is perhaps unnecessary given that expenditures now have been brought under control. Certain tax changes have been made. Reductions of indexation of tax provisions—partial indexation, at least—has been abolished.

All these things together will mean that the system is much more responsive to growth in the economy; that is to say, revenues will grow faster than the economy.

The difficulty is that all these measures that have brought down the inflation rate are also going to make it very difficult to get off dead centre unless the American economy starts to grow like hell. There is very little sign that it is going to do so.

So the fiscal and monetary restraints, in and of themselves, would be great as long as we were trading with a country in an extremely buoyant position, but we are not.

I do not think the arbitrary 3% growth rate for real GDP is unreasonable, given the capacity of the economy to produce. Whether we will get it, given the state of the world economy, is another matter.

In a sense the federal government is emasculated, partly for external reasons and partly for its own reasons. As I mentioned before to the chairman of this committee, I think it was very unfortunate the Governor of the Bank of Canada took a single-minded approach to money supply management.

It is clear that every governor of the Bank of Canada has to be opposed to inflation. But the fact of the matter is, on a day-to-day basis, they have to make compromises, like everybody else. If the Americans have 2% or 3% inflation a year, we can live with that, too.

Having zero here and, say, 3% there means the Canadian dollar is going to keep rising and rising, and our exports are going to have more and more trouble. If we can do as well as the Americans, we are doing quite well.

In all these comparisons, what about the South Americans, and so on; what does that have to do with it? We have never been in any danger of that.

Mr. Manley: We are not at zero, nor are we even at 4% at the moment. Is there not a bit of a mind game being played here, that if you want a rate of 4% you have to target 2%, and if you want a rate of 2% you have to target zero?

Do you feel it is clear that we are shooting for a target lower than the U.S. rate, other than in rhetoric? The performance does not indicate that, does it?

[*Traduction*]

M. Hartle: Je crois qu'on ne reconnaît pas suffisamment que le Canada a, par le passé, connu des rapports dette-PIB supérieurs au rapport actuel. Dans l'esprit de certains, la situation est absolument catastrophique. En fait, le pays s'est tiré d'un endettement bien supérieur après les deux guerres mondiales et, je crois, la Guerre de Corée également.

Je crois que l'on entretient un climat de crise probablement inutile compte tenu du fait que les dépenses ont été maîtrisées. On a aboli les réductions de l'indexation des dispositions fiscales, dans le cas des indexations partielles, du moins.

Ces éléments combinés permettent au système de réagir davantage à la croissance de l'économie; cela signifie que les recettes croîtront plus rapidement que l'économie.

Le problème, c'est que toutes ces mesures qui ont permis de réduire le taux d'inflation rendront très difficile une reprise à moins que l'économie américaine n'entreprenne une croissance spectaculaire. Rien n'indique que cela soit le cas.

Donc, les contraintes financières et monétaires, en elles-mêmes, pourraient fonctionner dans la mesure où nous faisons nos échanges commerciaux avec un pays en excellente santé économique, mais ce n'est pas le cas.

Le taux de croissance du PIB réel a été fixé arbitrairement à 3 p. 100 et cela n'est pas déraisonnable compte tenu de la capacité de production de l'économie. Mais serons-nous capables de l'atteindre, compte tenu de l'état de l'économie mondiale?

D'une certaine façon, les pouvoirs du gouvernement fédéral sont diminués, en partie pour des raisons qui lui sont étrangères et en partie pour des raisons qui lui sont propres. Comme je l'ai dit précédemment au président du comité, il est malheureux, à mon avis, que le gouverneur de la Banque du Canada se soit limité à la gestion de la masse monétaire.

Certes, chaque gouverneur de la Banque du Canada doit s'opposer à l'inflation. Mais dans les faits, il doit faire des compromis, comme tout le monde. Si les Américains peuvent tolérer un taux d'inflation de 2 p. 100 à 3 p. 100 chaque année, nous le pouvons également.

Si le taux d'inflation était de zéro au Canada et de 3 p. 100 aux États-Unis, cela signifierait que le dollar canadien augmenterait constamment, au détriment de nos exportations. Si nous pouvions atteindre le même taux que les Américains, nous nous en porterions fort bien.

Dans toutes ces comparaisons, qu'en est-il de l'Amérique du Sud, par exemple; quel est le rapport? Nous n'avons jamais été menacés de cela.

M. Manley: Nous sommes loin du zéro, nous ne sommes même pas à 4 p. 100 à l'heure actuelle. Est-ce qu'il ne s'agit pas en fait d'une stratégie, de viser un taux de 2 p. 100 si l'on veut un taux de 4 p. 100 et un taux de zéro si l'on veut un taux de 2 p. 100?

Croyez-vous que notre objectif soit un taux inférieur à celui des États-Unis, autrement qu'en théorie? Ce n'est pas ce qu'indiquent les faits, n'est-ce pas?

[*Text*]

Prof. Hartle: That is certainly the rhetoric, that we are going for zero. I have not heard the Federal Reserve governor saying he is heading for zero. It looks as though our targets are—

The Chairman: I would differ with you on that. Have there not been some public statements, made probably by the Federal Reserve governor and the treasury secretary, exactly on that point?

Prof. Hartle: I do not recall them. In any event, they have not acted as though that were the policy.

Mr. Manley: If I understood what you were saying, that at 4% we were fine, if we were to say that 4% was our target, what would you do differently in targeting 4%? Currently we are running at 5.8%, although a chunk of that will be out of the system by January when the GST thing is through.

Prof. Hartle: First of all, I would talk less about targets and more about keeping roughly in pace with the rest of the world, with our trading partners. Why emphasize the targets? Why not emphasize doing as well as our trading partners? Surely that is the goal of the exercise.

As I mentioned before, producer prices are virtually flat. There is a great deal of unemployed capacity around the economy. It is hard to see why there would be any increases in prices with some expansion.

• 1610

Mr. Manley: This is based on your answer to my first question. After World War II, it is true that we had a higher ratio and it came down. Presumably, however, the build-up of the ratio that was caused by war-time expenses and by the return to productivity of service people back from the war accounts for the fact that at the end of the war that ratio began to fall very rapidly.

This recent build-up to a 60% ratio has not occurred during any kind of unusual circumstance, such as a world war, but has been building up despite the best rhetoric of a Conservative government over the last number of years. That gives me a different feeling in the pit of my stomach as opposed to what we were able to achieve at the end of World War II versus what we are achieving now.

I would really like to elicit from you whether we should be saying that if we can just keep it at 60% we are okay, or we should really be still trying to drive it down. If so, how far do you think we ought to be driving it down to make us feel that we have a debt we can afford?

Prof. Hartle: After World War II, also, interest rates were much lower than they are now. There were interest rates of 3% and 5%. I recall buying a house when the interest rate was 3.5% We have not seen that for 30 years.

This has been an enormous change in the situation. There is a fair likelihood that those real interest rates—money rates less inflation rates—will remain high. West Germany is looking for money to pour into East Germany, Japan is getting less interested in lending, and so on.

[*Translation*]

M. Hartle: La théorie, c'est certainement que nous visons un point zéro. Je n'ai pas entendu le gouverneur de la Banque centrale américaine dire qu'il visait un taux de zéro. Il semble que nos objectifs. . .

Le président: Je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus. Est-ce que le gouverneur de la Banque centrale et le secrétaire du Trésor américains n'ont pas fait des déclarations publiques à ce sujet?

M. Hartle: Je ne me souviens pas de cela. De toute façon, ils n'ont pas agi comme si c'était leur politique.

M. Manley: Si je comprends bien, vous dites qu'avec un taux de 4 p. 100, cela allait bien mais que si l'on fixait à 4 p. 100 notre objectif, que ferait-on de différent? Le taux actuel est de 5,8 p. 100, bien qu'une partie de ce taux sera éliminée dès janvier, grâce aux effets de la TPS.

M. Hartle: D'abord, je crois qu'il s'agit moins de fixer des objectifs que de marcher à peu près au même pas que le reste du monde, que nos partenaires commerciaux. Pourquoi mettre l'accent sur des objectifs? Pourquoi ne pas viser à réussir de la même façon que nos partenaires commerciaux? C'est certainement le but de la manoeuvre.

Comme je l'ai dit auparavant, les prix à la production sont relativement stables. Compte tenu de la capacité excédentaire de notre économie, il est difficile de comprendre pourquoi le fait de prendre une certaine expansion provoquerait une augmentation des prix.

M. Manley: Ce que vous dites découle de votre réponce à ma première question. Certes, le rapport entre la dette et le produit intérieur brut était plus élevé après la Seconde Guerre mondiale du fait des dépenses de guerre et ensuite du retour au travail des combattants, si bien qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, ce rapport a dégringolé très rapidement.

Or, ce rapport qui récemment a atteint 60 p. 100 n'est guère imputable à des circonstances exceptionnelles comme une guerre mondiale, et toutes les belles paroles des conservateurs depuis deux ans n'y ont rien changé. Donc, on semble s'être bien mieux débrouiller après la Seconde Guerre mondiale que maintenant.

Je voudrais savoir si à votre avis ce rapport de 60 p. 100 est acceptable ou s'il faut continuer à le faire baisser. Jusqu'où faut-il qu'il baisse éventuellement pour qu'on puisse dire que notre endettement ne dépasse pas nos moyens?

M. Hartle: Il ne faut pas oublier qu'après la Seconde Guerre mondiale, les taux d'intérêt étaient de loin inférieurs à ce qu'ils sont maintenant. Ils variaient à l'époque entre 3 et 5 p. 100 et je me souviens avoir acheté une maison avec un taux d'intérêt de 3,5 pour 100, niveau que nous n'avons plus connu depuis 30 ans.

C'est de ce point de vue que la situation a changé radicalement. Or, les taux d'intérêt réels, c'est-à-dire moins le taux d'inflation, vont vraisemblablement rester élevés car l'Allemagne a besoin d'argent pour investir dans l'ex-Allemagne de l'Est tandis que le Japon ne tient plus autant à prêter des capitaux.

[*Texte*]

There is a possibility that real world interest rates will remain high for a substantial period of time. This makes it all the more dreary to think that our fiscal policy is going to be as tight as this new bill would have it. We are going to have so little room for manoeuvring.

Mr. Manley: Are you saying that this self-imposed discipline is misplaced? Is it dreary because we cannot get out of it or is it dreary because we are mindlessly pursuing it?

Prof. Hartle: God knows, it is dreary that we go into it. The monetary policy has made the situation worse. I think it would have been better not to have had something as rigid as this on the expenditure side. Except for people with extreme ideologies, I do not think you needed to send the message the government has, that restraint is in order. I think the government has made that point, and made it very strongly.

I do not know how much more recession—or lack of growth, if you want to put it more optimistically—you would need to make that point. If there has not been a death of inflation expectations, I do not know what would be necessary to get them.

I would have thought that the business community is extraordinarily depressed and very unlikely to anticipate wage increases. Myself, I think there could be some room for saying that we have won the war on inflation and now we have to get the country back on a growth path.

Mr. Manley: Which is to say what about the debt to GDP? Is it irrelevant? Are we just going to—

Prof. Hartle: About the debt to the GDP, if the government keeps its present fiscal policy and by some miracle the economy gets back on the growth path that the government expects—3.5% for next year and presumably higher the following years—the deficit will not grow very rapidly, but the economy will. The ratio will come down. This is what their diagrams suggest.

What they do not tell you is why the economy would grow as rapidly as they are forecasting, if they have high interest rates and if they have the fiscal restraint that seems to be in order. I'm sure the ratio will come down if the economy grows, but it won't grow if interest rates remain high, our trading partners are in economic difficulty, and we have a very stringent fiscal policy. I mean, what is going to float us off this thing?

• 1615

Mr. Manley: Let me ask you this on the background of the monetary policy. When Irene Ip from the C.D. Howe Institute was here, she told us that she really didn't buy into the lower interest rate theory that strongly. In her opinion, while that would have some effect on the short-term rates and the Bank of Canada could indeed bring those rates down, the balancing effect would be that longer-term rates would rise and that you really wouldn't get any permanent benefit out of an attempt by the Bank of Canada to drive the short-term rates down. Could you respond to her position on that?

Prof. Hartle: I assume she thinks that long-term rates would rise because of the expectations of inflation. I just don't see those expectations being alive and well at the moment. For one thing, we have to get interest rates down to

[*Traduction*]

Il se peut donc que les taux d'intérêt réels restent assez élevés pendant encore longtemps dans le monde entier. Dans ce cas nous devrons continuer à mener une politique fiscale d'austérité, ainsi que le propose le présent projet de loi, car nous disposerons d'une très faible marge de manoeuvre.

M. Manley: Vous voulez dire que cette autodiscipline ne servirait à rien? Cette politique nous est-elle imposée par les circonstances ou bien est-ce le gouvernement qui s'obstine sur cette voie sans bonne raison?

M. Hartle: À mon avis, la politique monétaire n'a fait qu'aggraver la situation. Il eut été préférable de ne pas limiter les dépenses de façon si stricte. Je ne pense pas que le gouvernement ait raison d'insister tellement sur l'austérité.

Je me demande pendant combien de temps encore le gouvernement va tolérer la récession—ou, si vous préférez, l'absence de croissance—pour réaliser son objectif qui est de mater l'inflation.

La déprime règne dans le monde des affaires et il ne faut prévoir d'augmentations salariales. Or, j'estime que nous avons gagné la bataille contre l'inflation et qu'il conviendrait donc de relancer la croissance.

M. Manley: Qu'en est-il dans ces conditions du rapport entre la dette nationale et le produit intérieur brut?

M. Hartle: Si le gouvernement maintient sa politique fiscale actuelle et si par miracle le taux de croissance de l'économie atteint 3,5 p. 100 l'an prochain et davantage encore par la suite comme prévu par les autorités, ce n'est pas le déficit qui va continuer à augmenter rapidement mais au contraire l'économie. Ce rapport devrait baisser, toujours selon les prévisions du gouvernement.

Toutefois, le gouvernement n'a pas expliqué comment l'économie pourra enregistrer une croissance aussi rapide que prévu si les taux d'intérêt restent élevés et s'il continue à insister sur l'austérité fiscale. S'il y a croissance, ce rapport va nécessairement baisser; mais à mon avis, il n'y aura pas de croissance tant que les taux d'intérêt resteront élevés, que nos partenaires commerciaux continueront à être confrontés à des difficultés économiques et que l'on insistera sur l'austérité en matière fiscale.

M. Manley: Je voudrais maintenant vous poser une question relative à la politique monétaire. Irene Ip de l'Institut C.D. Howe nous a expliqué qu'à son avis, une baisse des taux d'intérêt n'aurait pas tellement d'effets car même si la Banque du Canada faisait baisser les taux d'intérêt à court terme, cela entraînerait une hausse des taux d'intérêt à long terme, si bien qu'on se retrouverait au même point. Qu'en pensez-vous?

M. Hartle: Elle voulait sans doute dire que les taux d'intérêt à long terme augmenteraient en raison des poussées inflationnistes, lesquelles n'existent pas en ce moment. Pour faire baisser le dollar canadien, il faut que les taux d'intérêt

[*Text*]

get the Canadian dollar down. I'm not suggesting the interest rate differential is the only reason the dollar is now 88.6¢, but it's certainly a contributing factor. All this kind of rhetoric makes Canada a haven for foreign capital, because they think there is going to be very little of an unfavourable exchange rate risk—

The Chairman: While this foreign capital is coming in—and we know that there are inflows. . . I mean, it's a fact. Why isn't that itself keeping interest rates down or having them lower than they otherwise would be?

Prof. Hartle: I couldn't tell you.

The Chairman: It seems to me that if we have more money coming in here than ever before, that has to have a depressing factor on interest rates. In other words, if it weren't coming in, they would be higher than they otherwise are.

Prof. Hartle: To some extent, of course, the provinces borrowing abroad in foreign currencies and having to buy Canadian dollars is putting the currency up. The provinces are borrowing abroad in part because of the federal government stance on transfer payments. In a sense, they're bringing the dollar up because of their interest rate policy, but by forcing the provinces to borrow rather than sell, they're also raising the exchange rate. For both reasons they're pushing the Canadian dollar up.

There is a certain amount of mystery as to why that dollar is as high as it is, but you certainly have two phenomena that we do understand, and both of them are of federal making.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): Let me first welcome Professor Hartle.

Prof. Hartle: Thank you.

Mr. Langdon: I apologize for being a bit late arriving, but it was a result of some of the incidents that took place in the House during Question Period.

You have put together an interesting paper. I don't quite see your argument that the deficit is not something we should be concerned about, or that this approach, which is suggested by the spending control act, is itself something that has very little to do with responding to some of the difficulties presented by the deficit.

Prof. Hartle: I think the growth of the deficit, or at least the growth of the debt relative to the GDP, has been a source of concern, and I think a real concern. But I think the government should be congratulated on bringing the thing under control. It has done an enormous amount in terms of fiscal restraint and increasing taxes.

• 1620

I don't think they need the spending control act on top of what they have already done; it is like pointing a big arrow to show what they have done and intend to keep on doing.

I think they have done the right thing. As far as I am concerned, they do not need to have an arrow to show that they have done the right thing. It puts them in such a rigid box in terms of responding to changing economic circumstances in the next year or two. It seems an unnecessary constraint on themselves.

[*Translation*]

baissent eux aussi. Si le dollar canadien vaut actuellement 88,6c. américains, ce n'est pas dû uniquement à l'écart entre les taux d'intérêt, écart qui a néanmoins certainement contribué à la hausse du dollar. Ce qui est certain c'est que le Canada attire en ce moment des capitaux étrangers en raison du faible risque d'un taux de change défavorable.

Le président: Comment se fait-il que cet apport de capitaux étrangers ne fasse pas justement baisser les taux d'intérêt?

M. Hartle: Je l'ignore.

Le président: Il me semble qu'en l'absence de ces capitaux étrangers, les taux d'intérêt seraient supérieurs à ce qu'ils sont actuellement.

M. Hartle: La valeur du dollar canadien augmente en partie à cause des emprunts libellés en devises étrangères effectués par les provinces. Or, les provinces sont obligées d'emprunter à l'étranger à cause de la politique fédérale en matière de paiements de transfert. Donc, le dollar canadien est en hausse aussi bien à cause de la politique en matière de taux d'intérêt du gouvernement fédéral que du fait qu'il oblige les provinces à emprunter à l'étranger.

Il doit y avoir d'autres facteurs qui concourent à la hausse du dollar; mais les deux facteurs que je viens de vous citer sont imputables aux autorités fédérales.

M. Langdon (Essex—Windsor): Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au professeur Hartle.

M. Hartle: Merci.

M. Langdon: Je m'excuse, je suis en retard; c'est à cause de ce qui s'est passé à la Chambre des communes pendant la période des questions.

Votre exposé m'a paru fort intéressant. Cependant, je ne vous suis pas très bien lorsque vous dites que le déficit n'est guère préoccupant et que la Loi proposée sur le contrôle des dépenses n'est pas susceptible de réduire le déficit.

M. Hartle: L'aggravation du déficit ou plutôt la croissance du déficit par rapport au produit intérieur brut est un vrai problème et il convient de féliciter le gouvernement de l'avoir maîtrisé, notamment en relevant les impôts et en mettant en place une politique d'austérité fiscale.

Mais je ne vois pas la nécessité d'ajouter la Loi proposée sur le contrôle des dépenses aux mesures d'ores et déjà adoptées; il me semble que cette loi servirait uniquement à insister sur la pérennité de la politique fiscale du gouvernement.

Je trouve donc que le gouvernement a bien agi en matière fiscale et il est inutile d'exagérer. Le gouvernement risque ainsi de se priver de toute marge de manoeuvre au cours des deux années à venir en imposant une politique trop rigide.

[*Texte*]

Mr. Langdon: You lay out your scenarios in here. As I look at them, the one that seems to me most likely is your first scenario. The idea that the government is likely, under the governorship of John Crow, to get us down to 6% rates for treasury bills seems to be unreal. We are probably looking at a 9% assumption as being realistic.

Prof. Hartle: God, I hope you are wrong.

Mr. Langdon: I hope I am wrong, too, but I have seen it continue for a long time here, despite the cost, a very heavy cost.

Your 3% growth rate is about the level projected by most of the forecasters. Given that kind of situation, you show us a result with that continuing to rise quite significantly, with the deficit continuing to rise quite significantly, and with the debt to GDP ratio continuing to rise quite significantly—not as significantly as the other figures, but fairly significantly.

From my perspective, as I look at what this means in terms of transfers of money from those who do not have the money to loan it to those who do have the money to loan it to the government, it seems to me that you are building in a bigger and bigger transfer process. This is going to come to dwarf any transfer that takes place in the opposite direction through the Income Tax Act.

If these assumptions are real, and if this transfer process is going to therefore continue, are we not looking at a situation where the rich are going to continue to get richer in this country and the taxpayers—especially in the categories in which there are a lot of taxpayers—are going to end up paying a significant amount of probably increased taxes? Is this not the kind of transfer that is going to take place in terms of real income?

Prof. Hartle: It certainly looks as though there are going to be high unemployment rates for a substantial period of time. To that extent, the poor will be numerous, and they will be getting money transferred to them in one way or another, through UIC or through welfare.

That is going to have to be paid for, no doubt. Investors and the people who presumably have jobs are going to have to pay for it. I guess that is a fair comment.

I would say, though, that some of our difficulties—not this particular budgetary difficulty, but some of the difficulties in terms of Canada's lack of competitiveness, the new buzz-word—can be attributed to some of these programs, such as seasonal UIC benefits.

I do not disagree that there is a very serious problem in the maritime fishery. On the other hand, it has also meant that a lot of people are staying in "non-jobs". These kinds of policies have made our economy grow less rapidly than it otherwise would.

• 1625

In other words, the humane side of it is to give people money to let them live where they were born and where they want to remain. I understand that. But on the other hand, there is a very substantial economic price.

If you look at what the Americans did, in their ruthless fashion, with the smoke-stack industries, they allowed them just to close down whole communities, as compared with what the Canadian government did.

[*Traduction*]

M. Langdon: De tous vos scénarios c'est le premier qui me paraît le plus vraisemblable. En effet, tant que M. John Crow restera à la tête de la Banque du Canada, je ne pense pas qu'on puisse s'attendre à ce que les taux d'intérêt des bons du Trésor tombent à 6 p. 100; je dirais que 9 p. 100 est plus réaliste.

M. Hartle: J'espère que vous vous trompez.

M. Langdon: Moi aussi, mais cela dure déjà depuis longtemps malgré tous les effets pervers.

La plupart des futurologues parlent d'un taux de croissance d'environ 3 p. 100. Malgré cela, vous affirmez que le rapport entre le déficit et le PIB continuera malgré tout à augmenter très sensiblement.

Or, cela va provoquer un transfert de richesses de plus en plus important au profit de ceux qui ont de l'argent à prêter à l'État, transfert qui dépassera en ampleur la redistribution réalisée grâce à l'impôt sur le revenu.

Si mon hypothèse se vérifie, l'écart va continuer à se creuser entre riches et pauvres tandis que le gros des contribuables seront obligés de payer de plus en plus d'impôt. Voilà comment j'envisage l'évolution des revenus réels et je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Hartle: Le taux de chômage devrait en effet rester élevé pendant encore longtemps, ce qui obligera l'État à redistribuer de l'argent aux économiquement faibles, soit par le truchement de l'assurance-chômage soit pas le biais de l'assistance sociale.

Or, cette redistribution devra être financée par ceux qui travaillent et qui placent de l'argent.

Mais j'estime par ailleurs que la faible compétitivité du Canada dont il est tellement question en ce moment est justement due en partie à ces prestations, entre autres, les prestations d'assurance-chômage saisonnières.

Il est vrai que nos pêcheurs sont confrontés à un très gros problème, mais ces prestations permettent à un certain nombre de personnes de faire du travail non rentable et c'est ce qui a provoqué entre autres le ralentissement de notre croissance économique.

Donc, si l'on peut humainement justifier le fait de donner de l'argent aux gens pour qu'ils puissent continuer à vivre là où ils sont nés et où ils ont grandi, cela a des effets graves au plan économique.

Aux États-Unis, au contraire, on a laissé disparaître toute une série d'agglomérations vivant de la métallurgie lourde, contrairement à ce qui s'est fait chez nous.

[*Text*]

I do not think it is a matter of political complexion here. Comparing the number of bail-outs and so on for industries in Canada with the Americans, they are in a much better position to expand than we are.

We have been much more kindly. It is a kinder and gentler society, but it is also going to be a poorer one. We pay a price in competitiveness. We have people standing around doing less than they could because we have made life easier for them.

To me, however, it is shattering to see the way in which the Americans just dismissed whole segments of their economy.

Mr. Langdon: The other day, Tom Courchene suggested that two-thirds of the loss of competitiveness in the last four or five years between Canada and the United States has been as a consequence of the appreciation of our dollar vis-à-vis the United States currency.

Prof. Hartle: There is no doubt that this is a very important aspect of the problem. But even if you got rid of that, our competitiveness has probably suffered.

We have just been less ruthless. Maybe that is a good thing—I don't know—but we do pay a price for it.

Mr. Langdon: I feel it is a good thing.

Prof. Hartle: I'm sure you do.

Mr. Langdon: Are you arguing that it is a good thing?

Prof. Hartle: I would prefer to have had policies that were more adjustment oriented rather than allowing people to stay where they are.

Mr. Langdon: In fact, those are policies the opposition parties have argued for and this government has refused to put into effect.

The Chairman: That is a matter of opinion; we will not go too far down that road. Mr. Sobeski, you are next.

Mr. Sobeski (Cambridge): I have just one final question. I always like to take a scientic approach to questions, that if the response is one way it goes the other way.

The concern is that the 88¢ dollar may be forcing businesses to close up. Then we talk about competitiveness. A number of articles recently have said that with the Canadian dollar... In other words, there were a number of questions about why, for example, British Columbia and Alberta have basically had their employment levels stay very similar, and may grow a little bit, and why this has been predominantly an Ontario, Quebec, and maybe Manitoba recession.

Part of the analysis is based on the fact that because the dollar went to 72¢ or 73¢, for a lot of the Ontario manufacturing industries, rather than making them pull up their socks to be competitive, it allowed them a false sense of security.

Indeed, when the dollar came back to 80¢, 82¢, 84¢, the false security built in there is why we are seeing so many difficulties now. Five or ten years ago, they just coasted.

Prof. Hartle: I guess there would be some truth in the fact that a low Canadian dollar will hide a lack of competitiveness for a time. It did float us out, no doubt, from situations where the Americans would have had to damn well cope.

[*Translation*]

Ce n'est d'ailleurs pas une question d'option politique. Au Canada, on a essayé de renflouer bien plus d'entreprises qu'aux États-Unis, si bien que ces derniers sont maintenant mieux placés que nous pour aborder une période de reprise économique.

La nôtre est une société plus humaine, mais elle sera également plus pauvre, car nous sommes moins compétitifs de ce fait. Il y a un tas de gens qui, grâce aux prestations qu'on leur verse, peuvent se permettre de ne pas vraiment travailler.

Mais la façon dont aux Etats-Unis on a liquidié des pans entiers de l'économie est tout à fait scandaleuse.

M. Langdon: Selon Tom Courchene, deux tiers de notre perte de compétitivité par rapport aux États-Unis enregistrés depuis quatre ou cinq ans seraient attribuables à la hausse de notre devise.

M. Hartle: C'est sans doute un facteur très important, mais même si on en faisait abstraction, il reste que notre compétitivité a diminué.

Nous n'avons pas été aussi impitoyables, ce qui peut être bon, mais maintenant il faut en payer le prix.

M. Langdon: À mon avis, nous avons bien fait.

M. Hartle: Sans doute.

M. Langdon: Vous êtes du même avis?

M. Hartle: Je trouve que notre politique aurait quand même dû imposer certains ajustements plutôt que de permettre aux gens de maintenir le statu quo.

M. Langdon: C'est le gouvernement qui refuse ce genre de politiques, alors que l'opposition les préconise justement.

Le président: C'est une question d'opinion. La parole est maintenant à M. Sobeski.

M. Sobeski (Cambridge): J'ai une dernière question à vous poser.

D'après certaines personnes, la hausse du dollar canadien provoque des faillites en cascade. Par ailleurs, on a beaucoup parlé de compétitivité. Des articles ont d'ailleurs paru à ce sujet dans la presse. Moi je me pose la question de savoir pourquoi, alors qu'en Colombie-Britannique et en Alberta l'emploi est resté stationnaire et a même enregistré une légère augmentation, la récession frappe essentiellement l'Ontario, le Québec et dans une certaine mesure le Manitoba.

D'après certains spécialistes, plutôt que de profiter de l'époque où le dollar ne valait que 72 ou 73 cents pour accroître leur compétitivité, les fabricants de l'Ontario se sont contentés de se croiser les bras.

Maintenant que le dollar est remonté et vaut 80, 82, 84 cents, ils sont en difficulté, alors qu'il y a 5 ou 10 ans, ils se reposaient sur leurs lauriers.

M. Hartle: Il est vrai qu'une baisse de la valeur du dollar peut pendant un certain temps occulter le fait qu'il y a perte de compétitivité. Ainsi, la baisse du dollar nous a permis de nous en sortir alors que les Américains étaient obligés de faire face.

[*Texte*]

Mr. Sobeski: So I guess the concern is that if we could wave a magic wand and take the dollar to 82¢, how soon before a wave of the magic wand could take it to 76¢, then 70¢? That is my concern, how long we continue to build on what is artificial.

The record clearly shows that many industries just maintained the status quo and were using that as a cushion, which indeed caught up to them.

Prof. Hartle: I cannot answer the question in terms of just how long it would take. There has been a great shake-out with the high dollar, not forgetting the free trade agreement, which has made a number of firms decide it is not worth keeping a plant going here. These things just happen to coincide, and one is being blamed for the other. No doubt if we kept the dollar up at, say, 90¢ for five years, the industry that would survive in Ontario and Quebec and, in some cases, Manitoba, would be a hell of a lot more competitive if the dollar then fell. It seems to me that's unduly harsh medicine.

• 1630

Mr. Sobeski: You were just congratulating the Americans for giving harsh medicine and criticizing Canada for being a supporter of industry.

Prof. Hartle: I didn't congratulate them. I wonder at them. In their political system they can somehow or another essentially get whole parts of the country denuded of industry, without having the kinds of repercussions you would have in Canada. It in fact ends up with politicians pouring in money and bailing out these people.

The Chairman: I think those same elements that don't allow them to raise any taxes to pay for things... The clear message you received a week or so ago was that tax is a no-no. As a result of that their deficit track is, by every other measurement, other than ratio of accumulated debt to GNP, worse than ours.

Prof. Hartle: Certainly their behaviour is a lot more consequential in the world than ours. Their deficit policies have raised international interest rates and have consequently contributed to a considerable source of our difficulty. Our situation would have been much different if the American deficit had not been what it has been since 1980 or so. Their excesses have thrown us a cost curve, which we have not coped with very well, at least not up to about five years ago, of course. No doubt their policies have had a very great cost for us.

The Chairman: Professor, I would like to thank you very much for coming today. I think this has been a very interesting and stimulating discussion. We thank you very much for producing this paper.

Prof. Hartle: You're welcome. Thank you.

The Chairman: I will invite next the witnesses from the CFIB, Mr. Parsons and Mr. Mallet.

Where is the big boss today? Is he afraid to come after the way we treated him on the GST?

Mr. Bill Parsons (Director of National Affairs, Canadian Federation of Independent Business): He's busy hounding Mr. Rae these days. You have so much support from our membership for this measure that he decided he didn't need to...

[*Traduction*]

M. Sobeski: Si tel est le cas, ceux qui maintenant exigent que la parité soit ramenée à 82 cents, ne tarderaient pas avant longtemps d'exiger que le dollar soit ramené à 76 ou 70 cents, créant ainsi des conditions artificielles.

Car les faits sont là. De nombreuses entreprises, après s'être longtemps contentées du statu quo, voient maintenant sonner l'heure de vérité.

M. Hartle: Il est vrai que la valeur élevée du dollar ainsi que l'Accord de libre-échange ont poussé un certains nombre d'entreprises à fermer leurs portes. Comme ces deux facteurs coïncident dans le temps, on a tendance à les confondre. Il est certain que si le dollar canadien se maintenait à 90 cents pendant cinq ans, mettons, les entreprises de l'Ontario, du Québec et du Manitoba qui survivraient seraient beaucoup plus compétitives si, par la suite, le dollar retombait. Cependant, je trouve qu'il s'agit d'un remède de cheval.

M. Sobeski: Mais vous venez de dire que les Américains ont bien fait d'administrer un remède de cheval à leurs industries, alors que le Canada a subventionné des industries non concurrentielles.

M. Hartle: Je n'ai jamais dit que les Américains avaient bien fait. Il est certain qu'ils ont réussi à désindustrialiser des régions entières de leur pays sans que cela entraîne les répercussions que pareille politique ne manquerait pas de susciter au Canada. Ici au Canada, ces industries sont renflouées par les politiciens grâce à l'argent des contribuables.

Le président: Ce sont les mêmes facteurs qui font qu'il est impossible de relever les impôts aux États-Unis car c'est un sujet tabou. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le déficit américain est plus grave que le nôtre si l'on ne tient pas compte du rapport entre le déficit et le PNB.

M. Hartle: Il est évident que ce qui arrive aux États-Unis a toujours plus d'incidences au plan international que ce qui se passe chez nous. Ainsi, l'ampleur de leur déficit a provoqué une hausse généralisée des taux d'intérêt, ce qui a provoqué toutes sortes de problèmes. Chez nous aussi la situation aurait été toute autre si le déficit américain n'avait pas atteint des sommets record depuis 1980. Ainsi leurs espèces ont eu des effets préjudiciables chez nous et ce n'est que depuis cinq ans que nous essayons enfin d'y faire face.

Le président: Je voudrais vous remercier, monsieur le professeur, de vous être prêté à cet échange de vues ainsi que de votre exposé.

M. Hartle: C'est moi qui vous remercie.

Le président: Je donne maintenant la parole à nos témoins suivants, MM. Parsons et Mallet de la FCEI.

Où est le patron? A-t-il peur de nous après la façon dont nous l'avons traité au sujet de la TPS?

M. Bill Parsons (directeur chargé des Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Il est occupé avec M. Rae. Comme tous nos membres sont entièrement d'accord avec ce projet de loi, il a estimé que sa présence n'était pas indispensable.

[*Text*]

The Chairman: We have with us Mr. Bill Parsons and Mr. Ted Mallet. Bill, if you will give us a few words of wisdom, we will try to pluck a few feathers.

Mr. Parsons: Thank you, Mr. Chairman. I would like to first congratulate you on your ascension to the chair of this committee. It's a big chair to fill.

The legislation that's before us today is something that the CFIB has discussed for some time internally and then pursued quite vigorously in its pre-budget submission of 1990, in which we put forward a 10-point recommendation, the first one entitled "Binding Commitment to Expenditure Control". I would like to put into the record this passage that was presented last December. It stated:

> Within the current dismal economic and fiscal circumstances, small business owners and Canadians generally have lost confidence in the government's ability to manage its own affairs, let alone manage the country. As a first step in establishing some measure of credibility on the fiscal front, the government must impose upon itself a binding mechanism to ensure adherence to a sound expenditure control and deficit reduction plan. Without such a binding commitment, Canadians will have as much confidence in the upcoming budget's forecasts for revenues and expenditures as they have had in the forecasts of past budgets—namely, zero.

• 1635

We came to such a strong recommendation based on three previous questions on the deficit that we put to our members in June of 1989. The first question stated:

> Should the elimination of deficits be a major priority of all governments?

The "yes" response was overwhelming at 97%.

The second question asked:

> When governments take office, should they publish a long-term financial plan against which their revenue and expenditure plan can be judged?

Again, the "yes" response was overwhelming at 97%.

Our third question we have addressed in another part of this package:

> Should "windfall" government revenues over and above planned amounts be used to reduce deficits and not be spent elsewhere?

The "yes" response was 98%, even more overwhelming.

We took all of this data and a recommendation, and put this act before our members with the question:

> Should there be mandatory legislative limits on annual program spending by the federal government?

The "yes" response was 84%, the "no" 9%, and the "undecided" 7%. It may be of particular interest to this committee that the "no interest in this issue" response was zero. It was quite consistent with what our members have been telling us.

[*Translation*]

Le président: Nous avons donc comme témoins M. Bill Parsons et M. Ted Mallet. Monsieur Parsons, vous avez la parole.

M. Parsons: Merci, monsieur le président. Je tiens tout d'abord à vous féliciter à l'occasion de votre nomination au poste de président du comité, ce qui est une lourde charge.

Cela fait déjà un certain temps que la FCEI discute du présent projet de loi dont le contenu a notamment fait l'objet d'un exposé que nous avons soumis avant le budget de 1990, exposé qui contenait dix recommandations dont la première était intitulée «Obligation de limiter les dépenses». Voilà ce que nous disions en décembre dernier:

> Étant donné la situation économique et financière catastrophique dans laquelle se trouve actuellement le Canada, les propriétaires de petites entreprises et les Canadiens en général ne croient plus en la capacité du gouvernement de gérer ses finances, et encore moins le pays. Pour rétablir sa crédibilité sur le plan financier, le gouvernement devra commencer par s'imposer un mécanisme exécutoire l'obligeant à suivre un plan de réduction des dépenses et du déficit. Sans ce mécanisme, les Canadiens auront autant de confiance dans les prévisions des recettes et dépenses du prochain budget qu'ils n'en ont eu dans celles des budgets précédents—c'est-à-dire zéro.

Cette recommandation est basée sur trois questions relatives au déficit soumises à nos membres en juin 1989. La première question était libellée comme suit:

> L'élimination du déficit devrait-elle constituer une priorité importante pour tous les gouvernements?

Quatre-vingt-dix-sept pour cent ont répondu par l'affirmative.

La deuxième question était libellée comme suit:

> A son accession au pouvoir, le gouvernement devraient-ils publier un plan financier à long terme qui permettrait ensuite de voir si ses recettes et ses dépenses y correspondent?

Encore une fois, 97 p. 100 ont répondu par l'affirmative.

La troisième question était libellée comme suit:

> Lorsque des événements fortuits permettent au gouvernement d'encaisser des recettes supérieures aux prévisions, faudrait-il s'en servir pour réduire le déficit au lieu de les dépenser ailleurs?

Encore une fois, 98 p. 100 ont répondu par l'affirmative.

Sur la base de toutes ces données, nous avons présenté cette loi à nos membres en leur soumettant la question suivante:

> Les dépenses engagées annuellement par le gouvernement fédéral dans le cadre de ses divers programmes devraient-elles être limitées par voie législative?

Quatre-vingt-quatre pour cent ont répondu par l'affirmative, 9 p. 100 par la négative et 7 p. 100 n'étaient pas décidés. Vous remarquerez que personne n'a prétendu ne pas s'intéresser à cette question.

[*Texte*]

These results represent a clear endorsement of the principles of this legislation by the membership of CFIB. By reacting to the overwhelming evidence of previous CFIB research, the government is addressing a fundamental concern of the independent business sector. The tragedy, of course, is that this action should have taken place a decade ago, or at least in the first term of the Mulroney government.

There are two points I want to bring up that are quite specific to the legislation. One is the problem of what I have termed in the paper "concrete floor". Somehow you will pass these limits and become satisfied. I do not think you can allow that to happen. You cannot legislate that kind of behaviour, but it is a fear we have as an organization.

There is a national debate going on about how we become more efficient as a country. We cannot allow the results of that exercise to be diminished by the fact that we have legislation right now. If we get a more efficient country, we have to find a way that we can achieve even lower targets.

I would also specifically like to take issue with what I call the "operational efficiency measures" in the document, which allow movements of expenditures from year to year. This only leaves you open to the charge that you are still able to load up your spending pre-election.

The Chairman: How is that important?

Mr. Parsons: Listening to the previous speakers talking about floods and typhoons and how we define what an emergency is, the only word I did not hear was "election".

The Chairman: I am sure it certainly is on the Prime Minister's mind, so. . .

Mr. Parsons: This is something I know you want to appear to be vigilant on. You need to appear to be vigilant on this, because Canadians are deeply worried about our country's finances. I would encourage you to remove these flexibility measures so that you will show Canadians, once and for all, that you are, in fact, very serious about this matter.

I have made some other points in the paper, including some comments about the need to bring all of the Public Service onside in terms of seeing the efficient use of our public resources. It is pretty evident, from what has gone on recently, that it is just the upper echelons that. . .and just on the basis of financial interests. I do not think that is acceptable to anyone in this room.

• 1640

You find that the best organizations are the ones where everyone is committed to the same goal. I think it is important that all in the Public Service, not just those in the upper echelons, see this as a worthy exercise.

The Chairman: Were you around here all week?

Mr. Parsons: I have been closely following the debate. What has been demonstrated is a lack of shared values. The fact is, if the government is not able to bring about a sense of shared values with its employees, it is going to have a great deal of difficulty in achieving its goal.

[*Traduction*]

Ces résultats prouvent que tous les membres de la FCEI appuient pleinement les principes de ce projet de loi. Ainsi, en prenant en compte les faits établis par la FCEI, le gouvernement s'attaque enfin à l'une des préoccupations majeures des entreprises indépendantes. Malheureusement, ces mesures auraient dû être prises il y a déjà dix ans ou au plus tard durant le premier mandat du gouvernement Mulroney.

Je voudrais maintenant faire deux remarques au sujet du projet de loi. Il ne faudrait surtout pas se laisser aller à l'autosatisfaction après avoir adopté le projet de loi.

Il est question un peu partout ces jours-ci de la façon d'améliorer notre compétitivité. Or, ce n'est pas parce que cette loi entrera en vigueur que la question de notre compétitivité deviendrait moins urgente. Si nous parvenons à progresser au plan de la compétitivité, ce n'est pas une raison pour revenir à nos anciennes habitudes.

Le document publié par le gouvernement à beau invoquer la nécessité de «l'efficaté opérationnelle», il ne faut pas que la loi permette de redistribuer les dépenses d'une année à l'autre. Autrement, vous vous exposez aux accusations de ceux qui prétendent que vous cherchez à dépenser davantage avant les élections.

Le président: En quoi est-ce important?

M. Parsons: Parlant des catastrophes telles que les inondations et les ouragans qui constituent des cas d'urgence, le témoin précédent a omis de mentionner les élections.

Le président: Je suis sûr que le Premier ministre y pense.

M. Parsons: Or, il faut que vous vous montriez vigilant à cet égard car les Canadiens sont très inquiets au sujet de l'état de nos finances. Je vous engage donc vivement à supprimer une fois pour toutes la possibilité de relever les dépenses si vous tenez à convaincre les Canadiens que vous avez réellement l'intention de résoudre ce problème.

J'ai par ailleurs fait allusion à la nécessité de convaincre la Fonction publique de l'importance d'utiliser les deniers publics à bon escient. Or, il est apparu encore tout récemment que les cadres supérieurs ne respectent pas cette règle, ce qui est inadmissible.

On constate que les meilleures organisations sont celles dans lesquelles, du haut en bas de l'échelle, tout le monde partage les mêmes objectifs. À mon avis, il importe que tous et toutes dans la fonction publique, non pas simplement ceux et celles des échelons supérieurs, considèrent que le jeu en vaut la chandelle.

Le président: Êtes-vous venus à toutes nos audiences?

M. Parsons: Je suis avec grande attention votre débat. On a pu constater l'absence de valeurs communes. Si le gouvernement ne parvient pas à insuffler un sentiment de valeurs communes à ses employés, il aura énormément de difficulté à atteindre son objectif.

[*Text*]

In the paper, I make the point that you should work towards those shared values with all of your employees.

There are some comments in the paper about interest rates. I found much of the earlier witnesses' comments quite interesting in terms of the vigilance with which the bank governors proceeded. I would be pleased to answer questions about the comments we have made in the paper on that topic.

In conclusion, the problem of feeding the insatiable debt monster is very much upon us. This legislation must be seen as a single step in what will be a long, painful and uphill journey, created by a system of government that has, for far too long, avoided taking difficult decisions. I would be pleased to take your questions, as would Mr. Mallet.

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): Mr. Parsons, I want to pick up on something. I hope I did not misinterpret what you were saying; I am not sure from what direction you are coming.

In relation to the Public Service's shared values, are you telling us that there are two sets of standards, one for one layer of bureaucracy and one for the other? What are you saying here?

Mr. Parsons: I am saying that there is a senior level of the bureaucracy being handsomely rewarded for being efficient. The fact is, you have to find a way—and I encourage the committee in the paper to do so—to bring all of the employees in the Public Service to the task of bringing us more efficient government. This is a laudable goal, and I think you should pursue it.

I do not think it exists now. I think there are two standards, and I think that is why you are seeing some of the acrimony of the last few weeks.

Mr. Thompson: I think an element of honesty is missing in the whole debate, to be very honest with you. I just want to go on the record as saying that I do not think we are using a double standard. We do recognize efficiency within this system. Possibly that efficiency should be recognized at some of the lower levels of the civil service. Are you in agreement with that?

Mr. Parsons: I agree 100%. It is a good start.

Mr. Thompson: I also want to point out—and I do not think it is too political for this room—

Mr. Parsons: You do not think it is too political for this room?

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Thompson: —that in relation to your statement that the only thing left out of this was that we brought in natural disasters and did not leave out elections, it is my feeling that the public has, in a sense, come full circle on this thing.

They understand what led us to the difficulty we now are in with the nation's finances. I am not convinced that Canadians are willing to re-elect a government solely on the basis of promising more. Do you get that sense out there?

Mr. Parsons: That is all the more reason to remove these efficiencies. People are becoming sensitized to these issues, as you can see from the overwhelming votes that I have put before you today.

[*Translation*]

Dans ce document, j'insiste sur la nécessité du partage de ces valeurs communes entre tous vos employés.

J'ajoute également quelques commentaires sur les taux d'intérêt. J'ai trouvé les commentaires des témoins précédents sur la vigilance des gouverneurs de la banque fort intéressants. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions sur nos propres commentaires à ce sujet.

Je terminerai en réaffirmant que nous n'avons d'autre choix que celui de nous attaquer de front au problème de l'appétit insatiable de notre dette monstreuse. Cette loi n'est que l'une des nombreuses et douloureuses mesures à prendre pour remédier à la pénible situation créée par des gouvernements qui ont évité, pendant trop longtemps, de prendre des décisions difficiles. Je me ferai un plaisir, ainsi que M. Mallet, de répondre à vos questions.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur Parsons, j'aimerais revenir sur un de vos commentaires. J'espère ne pas l'interpréter de travers, car j'ai du mal à vous suivre.

Quand vous parlez de valeurs communes de la fonction publique, voulez-vous nous dire qu'il y a deux séries de normes, une pour une couche de la bureaucratie et une autre pour l'autre? Que voulez-vous dire?

M. Parsons: Je dis simplement que l'échelon supérieur de la bureaucratie est joliment récompensé pour son efficacité. Il faut, selon moi—et j'encourage votre comité dans ce document à le faire—inciter tous les employés de la fonction publique à rendre le gouvernement plus efficace. C'est un objectif louable auquel vous devriez consacrer vos efforts.

À mon avis, ce n'est pas encore le cas. J'estime qu'il y a deux normes, et à mon avis c'est une des raisons de l'acrimonie des dernières semaines.

M. Thompson: Pour être très honnête avec vous, il manque, selon moi, un élément d'honnêteté dans tout ce débat. Je tiens à affirmer que nous n'avons pas deux séries de normes. Nous reconnaissons l'efficacité à tous les échelons. Il est possible qu'elle devrait être plus reconnue aux échelons inférieurs de la fonction publique. Vous êtes d'accord?

M. Parsons: À 100 p. 100. C'est un bon départ.

M. Thompson: Je tiens également à ajouter—et je ne pense pas que ce soit trop politique pour ce lieu. . .

M. Parsons: Vous ne pensez pas que c'est trop politique pour ce lieu?

Des voix: Oh!

M. Thompson: . . .lorsque vous dites qu'il ne restait à ajouter aux désastres naturels que les élections, j'ai l'impression que le public, en un sens, a fait le tour de la question.

Il comprend les origines des difficultés actuelles des finances de la nation. Je ne suis pas convaincu que les Canadiens soient disposés à réélire un gouvernement seulement sur la base de nouvelles promesses. Est-ce aussi votre sentiment?

M. Parsons: Raison de plus pour supprimer ces inefficacités. Le public est de plus en plus sensible à ces problèmes, comme vous pouvez le constater d'après les réponses très nettes aux questions que nous avons posées.

[*Texte*]

There will always be constituencies that seek more; we know that. But what is in the national interest is really the question before you, as parliamentarians. I would encourage you to remove the elements that even allow that to happen.

Set a high standard. Go big or stay home. That is really my message.

Mr. Thompson: You are also quoted in here as saying that we missed the boat, in a sense. Here it is on page 3:

During the pre-budget consultation of December 1990 in a document entitled "Six Wasted Years", CFIB presented a 10-point action plan to the federal government.

• 1645

Step me through some of these six wasted years. Again, I think you emphasized some of those points. Possibly we could open some of those up to debate on what we could have and should have done.

Mr. Parsons: I would be pleased to give you the 10 headings. The first was the binding commitment to expenditure control, which is before us now. The second was the need for Bankruptcy Act provisions. I would add that the federation was very pleased with the work of your colleagues in all parties on the announcement of super priority last week.

Small Business Loans Act reform was the third measure. Targeting the small business deduction is a restraint measure now available to all companies. We suggested to the Minister of Finance that it should not be.

We talked about the equalization of UI premiums. Many in the labour movement talk about the need to have partnership with the private sector. We believe such a partnership requires that people contribute on an equal basis.

We talked about changes to the Canada Pension Plan and tax policy co-ordination among governments. In an earlier conversation with the committee chairman today, I certainly concurred and encouraged him to have this committee pursue that particular issue.

Bank service-charge legislation is something else you have been working on. Targeting of social programs was another point we made. Harmonization of the GST with provincial sales taxes is an issue on which you have heard us before.

I am pleased to table a copy of the document. It was a very honest attempt, as are all our pre-budget discussions. They are the most serious meetings we have, really, in the course of a year. If you have specific points on any of those, I would be pleased to address them.

The Chairman: I am not going to ask a question. I just want to mention to you that just yesterday we announced that we will hold a series of pre-budget—although it is not necessarily pre-budget—budgetary hearings.

[*Traduction*]

Il y en aura toujours qui demanderont plus; nous le savons. Mais pour vous parlementaires, c'est l'intérêt national qui est en jeu. Je vous encouragerais même à supprimer jusqu'aux choses qui sont à la source des inefficacités.

Mettez la barre très haut. Tapez fort ou restez chez-vous. C'est mon message.

M. Thompson: Vous dites aussi que nous avons raté le bateau, en un sens. À la page 3:

Au cours des consultations pré-budgétaires de décembre 1990, la FCEI a présenté au gouvernement fédéral, dans un document intitulé «Six années perdues», un plan d'action en dix étapes.

Refaites-moi faire un petit bout de ces six années perdues. Vous semblez insister sur certains de ces points. Nous pourrions, sur certains, relancer le débat sur ce que nous aurions pu faire ou ce que nous aurions dû faire.

M. Parsons: Je vous donne avec plaisir ces dix étapes. La première était l'obligation de limiter les dépenses, objet de notre débat. La deuxième, la nécessité de nouvelles dispositions dans la Loi sur les faillites. J'ajouterais que la fédération s'est avouée très satisfaite du travail de vos collègues de tous les partis suite à l'annonce la semaine dernière du concept de priorité absolue.

La troisième était la réforme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. La déduction offerte aux petites entreprises est une mesure de restriction maintenant accessible à toutes les compagnies. Nous avions dit au ministre des Finances que tel ne devrait être le cas.

Nous parlions de péréquation des cotisations d'assurance-chômage. Nombre de représentants syndicaux parlent de la nécessité d'association avec le secteur privé. Nous croyons qu'une telle association requiert des contributions égales de la part de tous.

Nous parlions de modifications au Régime de pensions du Canada et de coordination des politiques fiscales des divers gouvernements. Au cours d'une conversation que j'ai eue un peu plus tôt avec le président du comité aujourd'hui, je l'ai encouragé à faire en sorte que son comité poursuive l'étude de cette question.

Les mesures législatives concernant les frais de service des banques constituent une autre question à laquelle vous vous intéressez. Nous avons aussi parlé du ciblage des programmes sociaux. L'harmonisation de la TPS et des taxes de vente provinciales est une question sur laquelle vous nous avez déjà entendus.

Je me fais un plaisir de déposer une copie du document. C'était une tentative très honnête, comme le sont toutes nos discussions pré-budgétaires. En fait, ce sont les réunions les plus sérieuses que nous avons de toute l'année. Si vous avez une question précise à nous poser à ce sujet, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le président: Ce n'est pas une question. Je tiens simplement à vous signaler qu'hier nous avons annoncé que nous tiendrons une série d'audiences pré-budgétaires—budgétaires—elles ne sont pas nécessairement pré-budgétaires.

[*Text*]

We are attempting to have people such as yourself—and anybody who has a specific kind of measure to propose—to come and present it to us. We then will try to test it against other people who might have similar interests, either for or against, and pass these on. We want to try to get this process started. We are going to be doing this fairly soon.

I just offer you an invitation that if you have any of these back there in your files, call Mr. Soetens, who is going to head up this effort. We would like to have you.

Mr. Parsons: Our working relationship historically with this committee, whether we would be in agreement or not, has always been quite good, and we would certainly be pleased to do that.

The Chairman: Thank you.

Mr. Langdon: I want to welcome the CFIB. As you say, you have been busy with other tasks recently. I want to ask you about some of those, since the precedent has been set to raise other subjects.

I want to say first that I think your comments with respect to the spending control act are quite helpful. I will come around to a question with respect to that in a minute.

You recently put out—last week, I guess—a study of Ontario firms threatening huge job losses, etc. A total of 3,539 firms responded to the survey. How many firms are members of your organization in Ontario?

Mr. Ted Mallet (Senior Economist, Canadian Federation of Independent Business): In Ontario it's roughly 40,000.

Mr. Langdon: Did they all receive the survey?

Mr. Mallet: They all received the survey, and to date we have received about 10,000 responses.

Mr. Langdon: So how is it that you did your analysis with just 3,500?

• 1650

Mr. Mallet: We had to speed up our analysis of the results, cut it off early because of the postal strike and PSAC worries and so on. We found that 35,000 is an ample sample on which to form a basis of analysis, and we certainly found that the additional surveys that came in made no change to the direction of the results we presented.

Mr. Langdon: When did these responses come in?

Mr. Mallet: We sent the survey out in late August and they have been coming in over the past month or so.

Mr. Parsons: We had a problem, because we had these results and we had a postal strike. So at what point do you know when to write the paper? We have asked this of our members. They have complied; they have responded. They expect us to do something with these results, and we do not know how much or when we are going to have postal service. So on the basis of having a very statistically significant sample size, we proceeded with the paper.

[*Translation*]

Nous essayons d'inviter des gens comme vous—et tous ceux qui ont des mesures précises à nous proposer—à venir nous faire part de leurs idées. Nous les soumettrons alors à d'autres pouvant avoir des intérêts analogues pour qu'ils nous disent s'ils sont pour ou contre, et nous les transmettrons. Nous voulons commencer au plus tôt.

Je vous fais cette invitation au cas où vous ayez quelque chose dans vos dossiers. Appelez M. Soetens, c'est lui le responsable. Nous aimerions vous avoir avec nous.

M. Parsons: Nos relations de travail avec votre comité, que nous soyons d'accord ou pas, ont toujours été très bonnes, et nous nous ferons un plaisir de répondre à votre invitation.

Le président: Merci.

M. Langdon: Je tiens à souhaiter la bienvenue à la FCEI. Comme vous nous l'avez dit, d'autres tâches vous ont occupés. Je tiens à discuter de certaines d'entre elles avec vous, puisqu'il est permis maintenant d'aborder d'autres sujets.

Je tiens à dire tout d'abord que je trouve vos commentaires sur la Loi sur le contrôle des dépenses fort utiles. Je vous poserai une question sur cette loi dans une minute.

Tout dernièrement—la semaine dernière, je crois—vous avez publié les résultats d'un sondage des possibilités de perte d'emplois dans les entreprises ontariennes. Un total de 3,539 entreprises ont répondu à vos questions. Combien d'entreprises sont membres de votre organisation en Ontario?

M. Ted Mallet (économiste principal, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante): Environ 40,000.

M. Langdon: Ont-elles toutes reçu le questionnaire?

M. Mallet: Elles ont toutes reçu le questionnaire et jusqu'à présent nous avons reçu environ 10,000 réponses.

M. Langdon: Comment se fait-il alors que vous avez fait votre analyse à partir de seulement 3,500 réponses?

M. Mallet: Nous avons dû accélérer l'analyse des résultats, l'abréger à cause de la grève des postes, les problèmes de l'Alliance de la fonction publique etc. Nous avons estimé que 35,000 étaient un échantillon amplement suffisant pour cette analyse et nous avons d'ailleurs constaté que les réponses reçues par la suite n'ont en rien modifié les résultats que nous avons publiés.

M. Langdon: Quand ces réponses sont-elles rentrées?

M. Mallet: Nous avons envoyé le questionnaire à la fin du mois d'août et cela fait un peu plus d'un mois que nous recevons les réponses.

M. Parsons: Nous avions un problème parce que nous avions ces réponses et il y avait une grève des postes. Jusqu'à quand doit-on attendre avant de publier les résultats? Nous avions posé une question à nos membres. Ils s'étaient pliés de bonne grâce, ils nous avaient répondu. Ils attendaient que nous fassions quelque chose de ces résultats et nous ne savions pas si ou quand une grève des postes aurait lieu. Ayant en main un échantillon d'une importance statistique amplement suffisante, nous avons décidé de publier les résultats de notre analyse.

[*Texte*]

Mr. Langdon: Let me just be absolutely clear about the figures. Even if we take the 10,000, you are saying that over three-quarters of your members did not feel strongly enough about the subject to respond.

Mr. Mallet: I think a 25% response rate on any survey to the business community is far superior to what many other organizations or governments can—

The Chairman: Do you get 25% of your householders?

Mr. Parsons: No, not necessarily on the householders, but—

The Chairman: I am asking Mr. Langdon that.

Mr. Langdon: I recognize the limitation to that—

The Chairman: I received 1,000 recently on the constitutional one and thought that was an enormous response.

Mr. Langdon: The point that is important, it seems to me, is that you have very much a self-selecting sample, have you not?

Mr. Parsons: The question of methodology always comes up when there is a disagreement about the result of our findings. I get in this debate with Members of Parliament only when they do not agree essentially with the result.

The Chairman: You and I had it earlier today.

Mr. Parsons: Well, it is—

Mr. Langdon: This is part of what leads you to be considered irresponsible, to be considered inaccurate—

Mr. Parsons: The last time we were here you sat, I think in that chair, on a different issue. I will not go and get the *Hansard*, but it was to talk about the fact that we were doing good work.

Mr. Langdon: If you listened, you heard me start by saying that I thought your brief today was quite good.

I have some questions I want to ask you, since you happen to be here. The Liberals might think it is dumb. I do not think it is dumb.

Mr. Manley: What? I never said anything about that. I said when this is done.

Mr. Parsons: I thought you said that, too.

Mr. Langdon: With respect to the survey itself, as somebody who has prepared some of these surveys, it says, "Please indicate whether you support or oppose the following items in the Ontario government's 1991 budget", and you have a whole set of things laid out there. I wanted to ask you why you did not include the fact that the wage protection fund was being financed out of general revenue instead of, as was proposed by the federal government, financed out of business contributions?

Mr. Parsons: I think that is a good question. I do not have the answer to it. I will endeavor to get you one. I will only say that in my capacity as director of national affairs, you have asked me a very specific question about the Ontario survey to which I cannot honestly give you an answer.

[*Traduction*]

M. Langdon: Soyons absolument clair sur les chiffres. Même si on prend ces 10,000, vous dites que plus des trois quarts de vos membres n'ont pas estimé la question suffisamment importante pour y répondre.

M. Mallet: Un taux de réponses de 25 p. 100 pour un sondage auprès des entreprises est de loin supérieur à ce que beaucoup d'autres organisations ou d'autres gouvernements peuvent. . .

Le président: Est-ce que vous avez un taux de 25 p. 100 pour vos envois collectifs?

M. Parsons: Non, pas forcément pour les envois collectifs, mais. . .

Le président: Je pose la question à M. Langdon.

M. Langdon: J'admets qu'il y a des problèmes. . .

Le président: Dernièrement j'ai reçu 1,000 réponses sur les propositions constitutionnelles et j'ai trouvé cela énorme.

M. Langdon: Le point important, me semble-t-il, est que votre échantillon de travail n'est pas l'échantillon de votre choix n'est-ce pas?

M. Parsons: C'est toujours notre méthodologie qui est mise en cause quand certains ne sont pas d'accord avec les résultats de notre analyse. Les députés ne l'a conteste que quand ils ne sont d'accord avec des résultats.

Le président: C'est pourtant ce qui nous est arrivé un peu plus tôt.

M. Parsons: C'est. . .

M. Langdon: C'est en partie ce qui vous fait considérer comme étant irresponsable, inexact. . .

M. Parsons: La dernière fois que nous sommes venus, vous étiez je crois dans ce fauteuil, en train de discuter d'une question différente. Je n'irai pas chercher dans le Hansard, mais vous étiez en train de dire que nous faisions du bon travail.

M. Langdon: Si vous aviez écouté, vous m'auriez entendu commencer par dire que je trouvais que votre mémoire d'aujourd'hui était très bon.

J'ai quelques questions à vous poser puisque vous êtes ici. Les libéraux peuvent penser que c'est idiot. Je ne pense pas que c'est idiot.

M. Manley: Comment? Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit bientôt.

M. Parsons: C'est ce que j'ai aussi entendu.

M. Langdon: Revenons au questionnaire puisque vous avez participé à sa préparation. Une des questions est la suivante: «Indiquez s.v.p. si vous êtes pour ou contre les initiatives suivantes proposées dans le budget 91 du gouvernement de l'Ontario», et vous donnez toute une liste d'initiatives. Je voulais vous demander pourquoi vous n'avez pas signalé que la caisse de protection des salaires était financée par les recettes générales et non pas, comme le proposait le gouvernement fédéral, par les cotisations des entreprises?

M. Parsons: C'est une bonne question. Je n'en ai pas la réponse. J'essaierai de l'avoir pour vous. Je peux simplement vous dire qu'en ma qualité de directeur des affaires nationales, vous m'avez posé une question très précise sur le sondage mené en Ontario, à laquelle je ne peux honnêtement pas vous donner de réponse.

[*Text*]

Mr. Langdon: Let me go on to some of the other things. I noticed that you did not ask about the fact that, for the first time on Treasury Board, to monitor and tightly control expenditures has been established in the province of Ontario. You did not talk about controls being applied on OHIP spending for the first time in the province of Ontario. You did not talk about help for farmers. You did not talk about the fact that for the first time in an Ontario budget there was a long-run outline of what was going to happen to expenditures and revenues in the future.

• 1655

Instead, frankly, you chose a whole set of things that put the worst possible light on the Ontario budget—

The Chairman: Welcome to government!

Mr. Langdon: —and you then asked your people, do you like this budget or not? Well, it is not very surprising, if you fix the mind-set of people with a whole set of negative points to start with, that you come up with a negative evaluation.

Mr. Parsons: All of the measures you have mentioned would be of interest, but quite frankly are dwarfed by the enormous budget deficits the Ontario government is now running. The questions we have developed—

Mr. Langdon: You have included that—

Mr. Parsons: —are in response—

Mr. Langdon: —as one of eight points.

Mr. Parsons: —to our members' priorities, as they are given to us through a whole series of surveys. I take it as serious your representations that we should look at some of these other issues—

Mr. Langdon: I do not think—

Mr. Parsons: —and I will do that.

Mr. Langdon: Let us be clear.

The Chairman: I want to be clear. I do not mind allowing a fair amount of latitude but I do not want to get too—

Mr. Langdon: The chair cannot promote his pet project and try to control the questions that I can ask.

The Chairman: I do not mind allowing a fair amount of latitude, but I do not want to dwell too long on the question of the Ontario budget. I mean, it seems to me there are other forums and other people who should be doing that.

Mr. Langdon: It seems to me that this is an important consideration and we should take seriously the CFIB's presentations here today.

Mr. Sobeski: Let us hear about the response to the $10 billion deficit. You asked the question, then you would not let the witness finish answering the question.

Mr. Parsons: I would be pleased—

[*Translation*]

M. Langdon: Passons à certaines des autres choses. J'ai remarqué que vous ne mentionniez pas le fait que pour la première fois de son histoire, le Conseil du Trésor de la province de l'Ontario va surveiller et contrôler de très près les dépenses. Vous ne parlez pas des contrôles appliqués aux dépenses de l'OHIP pour la première fois en Ontario. Vous ne parlez pas de l'aide aux agriculteurs. Vous ne dites pas que pour la première fois un budget de l'Ontario comporte des prévisions à long terme sur les dépenses et les recettes.

Non, à la place, vous choisissez toute une série de points qui donnent la pire image du budget de l'Ontario...

Le président: Bienvenue au gouvernement!

M. Langdon: ...puis vous demandez aux gens, aimez-vous ou non ce budget? Il n'est pas surprenant que si vous donnez aux gens des idées aussi négatives: au départ, vous aboutissez à une évaluation négative.

M. Parsons: Toutes les mesures que vous venez de mentionner sont intéressantes, mais à franchement parler, elles deviennent négligeables quand on considère l'énormité du déficit budgétaire du gouvernement ontarien. Les questions que nous posons...

M. Langdon: C'est un...

M. Parsons: ...visent à répondre...

M. Langdon: ...des huit points.

M. Parsons: ...aux priorités de nos membres telles qu'elles nous sont communiquées par le biais de toute une série de sondages. Je prends note de votre invitation à étudier certaines de ces autres questions...

M. Langdon: Je ne pense pas...

M. Parsons: ...et je le ferai.

M. Langdon: Soyons clairs.

Le président: Je veux être clair. Je ne suis pas contre une certaine latitude mais je ne voudrais pas que nous allions...

M. Langdon: La présidence ne peut promouvoir son projet préféré et essayer en même temps de contrôler les questions que je peux poser.

Le président: Je ne suis pas contre une certaine latitude, mais je ne veux pas que nous nous étendions trop longuement sur la question du budget de l'Ontario. Il me semble qu'il y a d'autres tribunes pour cela et que d'autres personnes devraient s'en charger.

M. Langdon: Il me semble que c'est un sujet important et que nous devrions sérieusement prendre en compte les propos de la FCEI.

M. Sobeski: Écoutons la réponse à ces 10 milliards de dollars de déficit. Vous avez posé une question aux témoins et vous ne l'avez pas laissé terminer.

M. Parsons: Je me ferai un plaisir...

[*Texte*]

Mr. Langdon: The point that I made... Of course, anybody would ask about the $9.7 billion deficit. Of course, that would be one of the points that you would discuss. But my question... You suggest, for instance, no spending restraints as your first point. In fact, for the first time, as I have mentioned, in an Ontario budget, a treasury board was established that was to apply expenditure constraints.

For the first time, OHIP constraints were applied. You did not mention those and you also said there were no spending restraints. Let me ask you, too, if I could, and this is the last question I will ask about this budget... I think you have seriously harmed yourselves as a credible organization with this survey, and I deeply regret it. But let me ask you something specifically. You have a quote from your chief economist talking about the overall disdain for economic logic of the Ontario government. And you have a quote from your president, Mr. Bulloch, talking about this "anti-business government", to quote him precisely.

I wonder how it is possible to come out with statements like that after a decision not to proceed with public auto insurance; after a decision to put into effect a whole set of measures that are designed to deal with the cross-border shopping problem; after a decision to do what this government here has never done, to actually, mid-term, see to it that the expenditure levels that were set out in the budget were re-adjusted so they would, in fact, be met. How could you take your people and have them say that kind of stuff—

Mr. Parsons: Well, I think there is a whole range of—

Mr. Langdon: —when there are those sorts of considerations that indicate that the Ontario government is very concerned about its relationship with business?

Mr. Parsons: If they were so concerned, they would not have labour relations documents that talk about the need to manipulate the business community, prior to the introduction of legislation. And that document does exist.

Mr. Langdon: And has subsequently been changed.

Mr. Parsons: Well, yes, it has been challenged because—

Mr. Langdon: Changed.

• 1700

Mr. Parsons: Well, it was challenged and changed, because we were able to get a Cabinet document and bring it to the public forum and all the rest of it.

Mr. Langdon: And it was discussed and some kind of a satisfactory solution has been worked out.

Mr. Parsons: I mean the fact on all of these Ontario issues... We have put forward to our members what we have and what they have told us are the issues that they are concerned about with the Ontario government.

Mr. Langdon: On the basis of faulty information.

Mr. Parsons: The response that we got was the basis of the report just before you.

Mr. Langdon: On the basis of faulty information that is in your survey.

[*Traduction*]

M. Langdon: Ce que je voulais dire... Bien sûr, on ne peut que s'interroger sur ce déficit de 9,7 milliards de dollars. Bien sûr, c'est un des points que vous aborderiez. Mais ma question... Par exemple, dans votre premier point, vous parlez de dépenses illimitées. Alors qu'en réalité pour la première fois, comme je l'ai déjà dit, dans un budget de l'Ontario, on a établi un Conseil du Trésor pour limiter les dépenses.

Pour la première fois, des limites sont imposées à l'OHIP. Vous n'en parlez pas et vous ajoutez qu'il n'y a pas de limite aux dépenses. Laissez-moi également vous demander, avec votre permission, et ce sera ma dernière question sur ce budget... Je crois que vous avez gravement nui à la crédibilité de votre organisation dans ce sondage et je le regrette profondément. Mais permettez-moi de vous poser une question très précise. Vous citez votre principal économiste qui parle du mépris général pour toute logique économique de la part du gouvernement de l'Ontario. Vous citez également votre président, monsieur Bulloch, parlant de ce «gouvernement anti-affaires».

Je me demande comment il est possible de tenir de tels propos après la décision de renoncer à l'assurance automobile publique; après la décision de mettre en vigueur toute une série de mesures destinées à régler le problème du magasinage outre-frontière; après la décision de faire ce que ce gouvernement n'a jamais fait, de veiller, à moyen terme, à ce que les niveaux de dépenses fixés dans le budget soient réajustés afin qu'ils soient effectivement atteints. Comment pouvez-vous laisser vos gens dire de telles choses.

M. Parsons: Il y a toute une série de...

M. Langdon: ...quand il y a toutes sortes de signes indiquant que le gouvernement de l'Ontario se préoccupe beaucoup de ses rapports avec le milieu des affaires?

M. Parsons: S'il s'inquiétait tant, il n'aurait pas de document sur les relations de travail parlant de la nécessité de manipuler le milieu des affaires avant le dépôt de la loi. Et ce document existe.

M. Langdon: Il a été modifié par la suite.

M. Parsons: Oui, il a été contesté parce que...

M. Langdon: Modifié.

M. Parsons: Il a été contesté et modifié car nous sommes parvenus à obtenir un document du Cabinet, à le faire débattre en public, etc.

M. Langdon: Il a été débattu et une solution plus ou moins satisfaisante a été trouvée.

M. Parsons: Toutes ces initiatives du gouvernement de l'Ontario... Nous avons communiqué à nos membres ce dont nous disposons et ils nous ont parlé des questions qui les préoccupent au sujet du gouvernement de l'Ontario.

M. Langdon: Sur la base de renseignements incomplets.

M. Parsons: Les réponses que nous avons obtenues forment la base de ce rapport.

M. Langdon: Sur la base des renseignements incomplets dans votre sondage.

[*Text*]

Mr. Parsons: I do not believe that is the case.

Mr. Langdon: I ask you to read your own survey.

Mr. Mallet: This says what our members think about the issues in Ontario. We are reflecting their responses to us through surveys, through face-to-face discussions, through the general phone calls that we get from members.

Mr. Langdon: If you give them the wrong information—

Mr. Mallet: They are giving us the information.

Mr. Langdon: —quite systematically, with respect to the budget, to take that example, it is not surprising that they are going to say they are against the budget. If you in fact gave them factual information about the budget, you might find the response to be considerably different. You might find, with respect to the 30,000 members who did not feel that they were so upset that they even needed to reply, that their perspective was different, too.

Mr. Parsons: Your inference that they did not respond because they are not so inclined... There are a number of reasons why people do not respond. The fact is they are trying to run their business. And just because someone does not give us their response, even though our responses are overwhelmingly higher than any other business organizations... I mean, that inference is not correct.

Mr. Langdon: I am sorry. From a statistical point of view, it is correct. If you are doing this survey—

Mr. Parsons: I mean, you cannot just say that because—

Mr. Langdon: —and you let that survey be self-selecting, you have immediately biased that survey completely so as to rule it out of context.

Mr. Parsons: You are entitled to your opinion. I do not agree with you.

Mr. Langdon: It is a statistical fact. It is not an opinion.

Mr. Mallet: We use a number of survey methodologies. We have a national survey that goes to every member, and we have responses that are always consistent with our sample surveys. On that basis we make our recommendations.

Mr. Langdon: Have you done a sample survey in the case of these particular questions?

Mr. Mallet: When we are looking at problems with government paperwork, problems with taxation, problems with—

Mr. Langdon: That is not what I am asking. I am asking you with respect to this Ontario issues survey. Did you do a sample survey?

Mr. Parsons: Did we do a pre-test? Yes.

Mr. Langdon: No. Did you do a sample survey?

[*Translation*]

M. Parsons: Je ne crois pas.

M. Langdon: Je vous demande de lire votre propre sondage.

M. Mallet: Ce rapport présente l'opinion de nos membres sur les questions qui touchent l'Ontario. Nous recueillons leur avis par le biais de sondages, de discussions personnelles et grâce aux coups de téléphone qu'ils nous donnent.

M. Langdon: Si vous leur donnez les mauvais renseignements...

M. Mallet: Ce sont eux qui nous donnent ces renseignements.

M. Langdon: ...d'une manière pratiquement systématique s'agissant du budget, pour prendre cet exemple, il n'est pas surprenant qu'ils se disent contre ce budget. Si vous leur donniez des renseignements factuels sur le budget, la réponse pourrait être considérablement différente. Vous constateriez peut-être, pour ce qui est de ces 30,000 membres qui ne se sont pas sentis suffisamment concernés pour se donner la peine de répondre, que leur point de vue était différent, également.

M. Parsons: Que vous prétendiez qu'ils n'ont pas répondu parce qu'ils ne se sentaient pas suffisamment concernés... Il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles les gens ne répondent pas. Ils ont des entreprises à gérer. Et le simple fait que quelqu'un ne nous réponde pas, même si notre taux de réponse est largement supérieur à toute autre organisation du même genre... Votre conclusion est incorrecte.

M. Langdon: Excusez-moi. D'un point de vue statistique, elle est correcte. Si vous faites ce sondage...

M. Parsons: Vous ne pouvez simplement pas dire que parce que...

M. Langdon: ...et que les questions sont tendancieuses, il est tellement biaisé au départ qu'il ne correspond plus à rien du tout.

M. Parsons: Vous avez droit à votre opinion. Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Langdon: C'est une réalité statistique. Ce n'est pas une opinion.

M. Mallet: Nous utilisons un certain nombre de méthodologies de sondage. Nous avons un sondage national qui touche tous nos membres et les réponses que nous recevons sont toujours identiques à celles des échantillons. C'est sur cette base que nous faisons nos recommandations.

M. Langdon: Avez-vous fait un sondage par échantillon dans le cas de ces questions particulières?

M. Mallet: Lorsqu'il s'agit de problèmes de formalités administratives, de fiscalité, de problèmes...

M. Langdon: Ce n'est pas la question que je vous pose. Ma question concerne ce sondage en Ontario. Avez-vous fait un sondage par échantillon?

M. Parsons: Est-ce que nous avons fait un test préalable? Oui.

M. Langdon: Non. Avez-vous fait un sondage par échantillon?

[*Texte*]

Mr. Parsons: Is there a difference between that and a pre-test? I do not understand.

Mr. Langdon: Pre-testing is going out and seeing if the questions are going to run together and work properly. It is not taking a sample from which you get a solution.

Mr. Parsons: No. We did the whole Ontario membership, and that is why we got—

Mr. Langdon: So you did not do a statistical sample.

Mr. Mallet: You are suggesting that the sample is not what the remaining 75% of members are saying.

Mr. Langdon: I am saying that an important part of the information that you should have conveyed is the fact that at least 30,000 of your members did not feel strongly enough about these issues even to respond.

Mr. Mallet: That is not the interpretation that you can make of that fact.

Mr. Langdon: It is certainly the interpretation I would make.

Let me turn to one question with respect to this because I do not want to take up any more time. But I think you—

The Chairman: We are enjoying this. It is just in good fun.

Mr. Langdon: I thought you might, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sure the Minister of Finance will find it helpful for Question Period one of these days.

Mr. Parsons: I am sure he will.

Mr. Langdon: The CFIB's president and chief economist must be interested in copies of the transcript, too, because I would hope it might lead to a more responsible attitude on their part. If they want to see a relationship between the CFIB and the Government of Ontario, it would seem to me that there is certainly a possibility of establishing that relationship, which consists other than of taking inaccurate potshots based on a survey that is not scientific.

May I ask you with respect to your comments here, what is the problem? Is the problem in fact spending, or is the problem in fact the deficit, and therefore, what should be controlled?

• 1705

Mr. Parsons: The problem is spending.

Mr. Langdon: In other words, you could have tax cuts and you would be quite pleased with that, or tax giveaways to large corporations. The deficit could increase significantly as long as the expenditure limits were maintained, even though the deficit could be increased by 25% or by 50% or even double that. That would not bother you?

Mr. Parsons: You are introducing the concept of the tax expenditure, and I think that—

Mr. Langdon: It is a fairly important concept.

Mr. Parsons: Well, if you agree with it. My premise is that taxes are taxes, and just because you reduce taxes does not mean that they are a tax expenditure.

[*Traduction*]

M. Parsons: Est-ce qu'il y a une différence entre cela et un test préalable? Je ne comprends pas.

M. Langdon: Le test préalable, c'est un essai pour voir si les questions se tiennent et forment un tout cohérent. Ce n'est pas comme un échantillon sur lequel on fonde une solution.

M. Parsons: Non. Nous avons consulté l'ensemble de nos membres en Ontario et c'est la raison pour laquelle...

M. Langdon: Vous n'avez donc pas fait d'échantillon statistique.

M. Mallet: Vous voulez dire que cet échantillon n'est pas représentatif de ce que les 75 autres p. 100 de nos membres disent.

M. Langdon: Je dis qu'une des données importantes que vous auriez dû communiquer est le fait qu'au moins 30,000 de vos membres ne se sont pas sentis suffisamment concernés par ces questions pour se donner la peine d'y répondre.

M. Mallet: Ce n'est pas l'interprétation qu'on peut en tirer.

M. Langdon: C'est certainement l'interprétation que j'en tire.

Permettez-moi de passer à une dernière question concernant ce sondage car je ne veux pas m'y étendre davantage. Mais je pense que vous...

Le président: Cela nous plaît beaucoup. C'est très amusant.

M. Langdon: Je pensais que cela vous plairait beaucoup, monsieur le président.

Le président: Je suis sûr que le ministre des Finances trouvera tout cela fort utile un de ces jours pour la période des questions.

M. Parsons: Certainement.

M. Langdon: Une copie du compte rendu intéressera aussi le président de la FCIE et son principal économiste car j'ose espérer que sa lecture les rendra plus responsables. S'ils veulent que s'établissent de bons rapports entre la FIE et le gouvernement de l'Ontario, il me semble possible d'y arriver en mettant fin à des rumeurs inexactes fondées sur un sondage sans base scientifique.

Pour en revenir à vos commentaires, puis-je vous demander quel est le problème? Est-ce que ce sont les dépenses ou en fait le déficit et en conséquence, que devrait-on contrôler?

M. Parsons: Le problème, ce sont les dépenses.

M. Langdon: En d'autres termes, des réductions fiscales vous satisferaient amplement ou des cadeaux fiscaux aux grosses sociétés. Le déficit pourrait augmenter de façon considérable à condition de maintenir les limites de dépenses, même si le déficit augmentait de 25 p. 100, de 50 p. 100 ou même du double. Cela ne vous dérangerait pas?

M. Parsons: Vous introduisez le concept de dépenses fiscales et je crois que...

M. Langdon: C'est un concept relativement important.

M. Parsons: À condition d'être d'accord avec ce concept. Selon moi, les impôts sont les impôts, et le simple fait de les réduire ne les transforme pas en dépenses fiscales.

[*Text*]

Mr. Langdon: Well, I am sorry if you disagree with the fact that when you cut taxes—

Mr. Parsons: Well, just because Linda McQuaig calls them tax expenditures. . . I do not happen to agree with that philosophy.

Mr. Langdon: Well, you are the first person who has talked about them as tax expenditures, not—

Mr. Parsons: It was the logic you were introducing.

Mr. Langdon: No. I was saying that if you have a certain amount of expenditure that you could make and you cut taxes, that increases your deficit, does it not? Surely, we do not disagree about that one.

Mr. Parsons: Well, if that were the case, but the fact is—

Mr. Langdon: We do not disagree about that point, do we?

Mr. Parsons: —you would cut your expenditures. The fact is that if you do not have your expenditures under control, you are not going to bring in a balanced approach, and the only way you are going to solve this problem is with a balanced approach. Your question was about expenditures or deficits. The fact is that you have to have your expenditures under control or you do not have a hope in hell.

Mr. Langdon: So it does not matter what happens with your tax credits? Is that what you are saying?

Mr. Parsons: They have to be in balance. Let us pay our bills.

Mr. Langdon: Then you are talking about the deficit, are you not?

Mr. Parsons: I am talking about putting our house in order.

Mr. Langdon: That is a nice phrase, but what does it mean? Does it mean that we should be running without a deficit, or—

Mr. Parsons: Yes.

Mr. Langdon: Okay. So then you are talking about deficit control, are you not?

Mr. Parsons: We have a large body of experience in the United States, where controlling deficits did not work.

Mr. Langdon: Yes, and those of us who were in the United States found that the move to expenditure control was taken because politicians wished to escape from the constraints from which they were put under by deficit control limitations.

Mr. Parsons: That is why I say expenditures.

Mr. Langdon: But the point that you are missing is that the expenditure control movement in the United States was a move by the democratically controlled Congress, a move away from the much tighter controls that had been put in place by deficit controls by a Republican-controlled Senate. That is why I come back to the question: are we trying here to deal with deficit control or with spending control?

Mr. Parsons: Spending control.

Mr. Langdon: Why?

[*Translation*]

M. Langdon: Je suis désolé d'apprendre que vous ne convenez pas qu'une réduction des impôts. . .

M. Parsons: Ce n'est pas parce que Linda McQuaig les qualifie de dépenses fiscales. . .Je ne suis pas d'accord avec cette philosophie.

M. Langdon: Vous êtes la première personne à les qualifier de dépenses fiscales,. . .

M. Parsons: C'est vous-même qui l'avez dit.

M. Langdon: Non. J'ai dit que si vous faites certaines dépenses et réduisez les impôts, il y a augmentation du déficit, n'est-ce pas? Vous ne pouvez pas ne pas être d'accord avec moi.

M. Parsons: Si tel était le cas, d'accord, mais le fait est. . .

M. Langdon: Nous ne sommes pas en désaccord sur ce point n'est-ce pas?

M. Parsons: . . .vous réduiriez vos dépenses. Le fait est que si vous ne contrôlez pas vos dépenses, votre approche n'est pas équilibrée et le seul moyen de résoudre ce problème est une approche équilibrée. Votre question portait sur les dépenses ou les déficits. Il faut que vous contrôliez vos dépenses, sinon vous n'avez pas l'ombre d'un espoir.

M. Langdon: Donc peu importe ce qui arrive à vos crédits d'impôt? C'est bien ce que vous dites?

M. Parsons: Il faut qu'il y ait équilibre. Commençons par payer nos factures.

M. Langdon: Vous parlez donc du déficit, n'est-ce pas?

M. Parsons: Je parle de mettre de l'ordre chez soi.

M. Langdon: C'est une bien jolie expression, mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut-il dire que nous ne devrions pas avoir de déficit, ou. . .

M. Parsons: Oui.

M. Langdon: D'accord. Donc vous parlez de contrôle du déficit, n'est-ce pas?

M. Parsons: Nous avons l'expérience des États-Unis qui nous montre que le contrôle du déficit ne marche pas.

M. Langdon: Oui, et ceux d'entre nous qui sont allés rendus aux États-Unis ont constaté que l'on est passé au contrôle des dépenses parce que les politiciens souhaitaient échapper aux contraintes que leur imposait le contrôle du déficit.

M. Parsons: C'est pourquoi je parle de dépenses.

M. Langdon: Mais ce qui vous échappe, c'est que le contrôle des dépenses aux États-Unis est le fait du Congrès, essentiellement démocrate, s'écartant ainsi des contrôles beaucoup plus sévères institués par le contrôle du déficit préconisé par le Sénat, essentiellement républicain. C'est la raison pour laquelle je reviens à ma question: s'agit-il ici de contrôler le déficit ou de contrôler les dépenses?

M. Parsons: Contrôler les dépenses.

M. Langdon: Pourquoi?

[*Texte*]

Mr. Parsons: Because it is our view that unless you get a hold of the expenditure side of government, you are not going to be successful.

Mr. Langdon: That is true if one is taking an approach towards deficit control.

The Chairman: Mr. Langdon, I wonder if we have not more or less got into a never-ending debate here. Nobody is going to change anybody's mind, I do not sense.

Mr. Langdon: Well, I want to put the question one more time to be absolutely certain that the correct view is being put by the people who are representing the CFIB and the CFIB members' perspectives. As far as the CFIB is concerned, then, as long as we have expenditure control, a government can do anything it wants to do in terms of bribing voters with taxes, tax reductions. The CFIB is not going to be concerned even if this leads to a significant increase in the deficit.

Mr. Parsons: I think that question is stretching even your considerable credibility.

Mr. Langdon: I think that is precisely what one would expect. If politicians are controlled in what they can spend to try to win elections, which this legislation does not do, they will turn to trying to manipulate people through tax reductions, as for instance Mr. Peterson did in Ontario.

• 1710

Mr. Parsons: And we will be very vigilant when they try to do that.

Mr. Langdon: What will you do?

Mr. Parsons: In terms of tax increases?

Mr. Langdon: You will applaud if they reduce taxes?

Mr. Parsons: No. The fact is that if governments raise taxes, we will be in their faces, too. It is that simple.

The Chairman: I think we had better go to Mr. Sobeski.

Mr. Langdon: I still don't have an answer out of these guys.

The Chairman: If we don't have it by now, then we are not going to get it, so let us go on to Mr. Sobeski.

Mr. Langdon: Well, it is you who says it, Mr. Chairman, and that is clearly the case.

Mr. Sobeski: Sitting on the finance committee with Mr. Langdon, I have always found him to be entertaining, and today he has come up with another approach to questioning that I found was thoroughly entertaining. I thank him for the show.

It has left me a great reassurance because of your concern from a statistical point of view that 3,500 responses out of 40,000 is not an accurate reading. I do not determine from that that therefore everyone who participates in a union that does not vote whether to go out on strike is in favour of the strike or opposed to it. But when Gallup does a survey of 1,200 voters across Canada that says we are at 17 points in the polls, it gives me great reassurance that obviously the other 26,000,000 people must be supportive of us.

[*Traduction*]

M. Parsons: Parce que selon nous, à moins de contrôler les dépenses du gouvernement, c'est l'échec assuré.

M. Langdon: C'est vrai si l'objectif est le contrôle du déficit.

Le président: Monsieur Langdon, je me demande si nous ne sommes pas entrés dans un débat sans fin. J'ai l'impression que personne n'arrivera à changer l'opinion de l'autre.

M. Langdon: Je tiens à reposer encore une fois la question pour être absolument certain de l'exactitude de l'opinion énoncée par ceux qui représentent la FCEI et ses membres. En ce qui concerne la FCEI, tant que les dépenses sont contrôlées, un gouvernement peut faire tout ce qu'il veut, acheter les électeurs avec des impôts, des réductions d'impôt. Peu importe même pour la FCEI si cela entraîne une augmentation considérable du déficit.

M. Parsons: Je crois que cette question remet en cause votre crédibilité pourtant considérable.

M. Langdon: C'est précisément ce à quoi on s'attend. Si les hommes politiques qui essaient de gagner des élections voient leurs dépenses contrôlées, ce que cette loi n'institue pas, ils essaieront de manipuler la population par le biais de réductions fiscales, comme M. Peterson l'a fait en Ontario par exemple.

M. Parsons: Et nous serons très vigilants quand ils essayeront de le faire.

M. Langdon: Que ferez-vous?

M. Parsons: Pour les hausses d'impôt?

M. Langdon: Vous les féliciterez s'ils réduisent les impôts?

M. Parsons: Non. Si les pouvoirs publics augmentent les impôts, nous les critiquerons également. C'est aussi simple que cela.

Le président: Je pense que nous ferions mieux de donner la parole à M. Sobeski.

M. Langdon: Ces gens là ne m'ont toujours pas répondu.

Le président: S'ils ne vous ont pas encore répondu maintenant, c'est que vous n'aurez pas de réponse. Passons donc à M. Sobeski.

M. Langdon: C'est vous qui le dites, monsieur le président, et vous avez manifestement raison.

M. Sobeski: Je siège au Comité des finances avec M. Langdon et je l'ai toujours trouvé divertissant. Aujourd'hui, nous avons eu droit à une nouvelle manière de poser les questions que j'ai trouvée très amusante. Je le remercie pour le spectacle.

Je suis tout à fait rassuré du fait que vous craignez que d'un point de vue statistique, 3,500 réponses sur 40,000 n'arrivent pas à donner une idée exacte. Je n'en tire pas la conclusion que tous les syndiqués qui s'abstiennent de voter pour savoir si l'on va faire grève sont pour ou contre la grève. Mais lorsque la société Gallup fait un sondage auprès de 1,200 électeurs de toutes les régions du Canada qui nous donne à 17 p. 100, l'idée que les 26 millions de Canadiens qui n'ont pas participé au sondage nous appuient me rassure énormément.

[*Text*]

Mr. Langdon: Don't get excited, because that is a sample survey that Gallup does.

The Chairman: Let us get back to the subject.

Mr. Sobeski: I want to go back to the survey, because I do not think the CFIB would send out a survey with just four questions on it. So I do not have any difficulty with the responses here. "Is government spending a priority?" and "Is cutting the deficit a priority?" I expect yes.

I think for most people the response when you take a look at all of these other things is that they pay enough taxes so do not look at them to pay more. So I guess the question is if there was anything in your survey where the questions came back and said, okay, if you believe in deficit reduction... I guess there were some things in here, but was there the response that I am paying too much and the other guy should be doing it?

Mr. Parsons: Some of the priorities? Appendix 4?

Mr. Sobeski: Appendix 4 or appendix 1? Appendix 4. We will go to that particular one, then. You take a look at foreign aid. One of the questions here was an article of October 7, "The Overwhelming Need to Cut Trade Barriers". They are saying that while Third World countries have basically an agricultural, basic textile industry, countries such as Canada put up high tariff walls. So basically, instead of allowing them the opportunity to make $5, we throw them $1 worth of foreign aid.

So I guess it raises the particular question that if the government said, fine, if we have to cut foreign aid, then the only way you can really help these nations is to reduce trade barriers; but what you are doing then is closing down, say, textile plants in Ontario. There are those dominos. You push one domino, and another domino falls over. Is that what your organization would be supporting?

Mr. Parsons: In terms of the question about trade barriers?

Mr. Sobeski: Well, it relates to foreign aid. That is the thing. It is one thing to say cut foreign aid, but the other side of it is that if you are going to cut foreign aid, then you also have to reduce trade barriers so that these countries have income.

Mr. Parsons: Well, there is support in CFIB membership, as was shown with the free trade agreement, for the reduction of trade barriers. So the answer to your question would be yes, reduce trade barriers in that equation.

Mr. Sobeski: The other thing is that when you look at these spending priority cuts, health care, education, and old age security, I think our finding when we went to the Unites States was that... I forget what the terminology was, but they had about 60% of their spending in those particular areas.

The Chairman: Entitlements.

[*Translation*]

M. Langdon: Ne vous emballez pas car c'est un sondage par échantillon que fait la société Gallup.

Le président: Revenons à nos moutons.

M. Sobeski: Je voudrais parler à nouveau du sondage, car je ne crois pas que la FCEI envoie un questionnaire comprenant seulement quatre questions. Je ne conteste donc pas les réponses dans ce cas-ci. Quand on pose des questions comme «La réduction des dépenses gouvernementales devrait-elle constituer une priorité?» et «La réduction du déficit devrait-elle constituer une priorité?», je m'attends à ce que la réponse soit affirmative.

Quand on demande aux gens qu'elle est leur opinion sur tous ces autres sujets, la plupart d'entre eux répondent qu'ils payent déjà assez d'impôts et qu'il ne faut pas compter sur eux pour en payer davantage. Si vous repreniez la question dans votre sondage en disant ceci: bon, si vous êtes partisans de la réduction de déficit... je suppose que vous l'avez fait dans une certaine mesure, mais les gens vous ont-ils répondu qu'ils payaient trop et que ce sont les autres qui devraient payer?

M. Parsons: Vous parlez des domaines prioritaires? De l'Annexe 4?

M. Sobeski: S'agit-il de l'Annexe 4 ou de l'Annexe 1? C'est l'Annexe 4. C'est donc celle que nous allons examiner. Prenez l'aide extérieure, par exemple. On dit dans un article paru le 7 octobre intitulé «La nécessité absolue d'abaisser les barrières commerciales», que des pays comme le Canada imposent des barrières douanières élevées au pays du Tiers monde dont l'économie est basée essentiellement sur l'agriculture et sur l'industrie textile. Par conséquent, au lieu de leur permettre de gagner 5$, nous leur donnons 1$ sous forme d'aide extérieure.

Le problème qui se pose est le suivant: Si le gouvernmement décidait de réduire l'aide extérieure, la seule façon d'aider vraiment ces pays consiste à abaisser les barrières commerciales et dans ce cas, il faudra fermer des usines textiles en Ontario, par exemple. C'est comme un jeu de dominos. On en avance un et l'autre tombe. Est-ce là ce que voudrait votre fédération?

M. Parsons: En matière de barrières commerciales?

M. Sobeski: Il s'agit d'aide extérieure. Voilà. C'est bien beau de dire qu'il faut réduire l'aide extérieure, mais si l'on prend une telle décision, il faut aussi abaisser les barrières commerciales pour permettre à ces pays d'avoir des revenus.

M. Parsons: Les membres de la FCEI sont en faveur d'une réduction des barrières commerciales, comme on a pu le voir dans le contexte de l'Accord du libre-échange. Je répondrai donc affermativement à votre question: il faut abaisser les barrières commerciales.

M. Sobeski: L'autre chose, c'est que quand on examine les secteurs prioritaires pour ce qui est de la réduction des dépenses, c'est-à-dire la santé, l'éducation et la sécurité de la vieillesse, nous avons pu constater, quand nous sommes allés aux États-Unis, que—j'oublie les termes qui ont été employés—ces secteurs représentaient environ 60 p. 100 des dépenses de l'État.

Le président: Il s'agit de l'admissibilité aux prestations.

[*Texte*]

Mr. Sobeski: Entitlements. I guess it was growing and seemed to be maybe growing out of control, and certainly the United States government was hoping to keep their other spending below GNP growth and keep this constant, and that was how they were going to deal with it.

• 1715

I jumped ahead of myself here. I guess there is a concern that I have. There is the question—it was on page four—that you talked about. We have set out 3% targets for the next five years, and at the bottom, or in the first paragraph on page 4, you concluded by saying the tragedy, of course, is that this action should have taken place a decade ago, or at least in the first year of the mandate.

Recently we have heard all the talk about government keeping spending at 3.7% We have had the opposition members saying, "You know, you don't need this; why put this particular control on yourselves?" At the back you indicated that maybe it is only a public relations exercise—

Mr. Parsons: Oh, I never said that word.

Mr. Sobeski: You said it was important. "Public awareness" was what you said.

Mr. Parsons: Yes.

Mr. Sobeski: I guess that is the question. If indeed this government has been going along, we will say, at 4% spending control—the argument being that the government has shown some form of self-discipline, and we will debate whether it is enough, but 4% is close to what the target is—why go through this public awareness exercise of publicly saying we are basically announcing what we have been doing over the last seven years? The opposition say that is not necessary.

Mr. Parsons: I think it is very necessary for this legislatioon to demonstrate shared values with Canadians. The fact is that they are deeply concerned about these problems. If this will help, and if this is a step in the right direction, as I have said in the last paragraph of the brief, then that is why you should do it, because the fact is that many Canadians are losing faith in their system of government and I see this as one way of re-establishing that faith.

Mr. Sobeski: I think that concluded our visit with the Americans, that we felt the Americans were not even willing to take that first step. We could debate until we are blue whether we have done the right things here.

One of the concerns I have, though, is when people talk about spending cuts, it is just cut, cut, cut, cut, and if you want to reward employees for coming up with management ideas, sometimes you have to spend money in year one to save it in year two or three.

We have a group coming behind you, the Canadian Federation of Biological Societies, and no one is going to dispute the need to educate our work force, our young work force. Their first recommendation to the committee is to

[*Traduction*]

M. Sobeski: Oui. Je suppose que les dépenses augmentaient tellement dans ces domaines qu'elles devenaient peut-être incontrôlables; le gouvernement américain espérait arriver à régler le problème en essayant de limiter la croissance des autres dépenses constamment en-deçà du taux de croissance du PNB.

Mes paroles ont dépassé ma pensée. Je suppose que j'ai un problème. Il y a ce dont vous avez parlé à la page 4 de votre mémoire. Nous nous sommes fixé des objectifs de 3 p. 100 pour les cinq prochaines années. Au bas de la page 4, ou plutôt dans le premier paragraphe, vous terminez en disant que cette mesure aurait dû être prise il y a 10 ans ou du moins dès la première année du premier mandat.

On a beaucoup entendu parler dernièrement de limiter la croissance des dépenses du gouvernement à 3,7 p. 100. Certains députés de l'opposition ont dit que c'était inutile et ils se sont demandés pourquoi on s'imposait une telle discipline? Vous avez dit qu'il s'agissait peut-être seulement d'une campagne de relations publiques. . .

M. Parsons: Je n'ai jamais dit cela!

M. Sobeski: Vous avez dit que c'était important. Vous avez parlé de «sensibilisation du public».

M. Parsons: Oui.

M. Sobeski: C'est là la question, je suppose. Si le gouvernement s'est imposé une limite de 4 p. 100 sur les dépenses, s'il s'est imposé une certaine discipline, et nous verrons plus tard si c'est suffisant, il atteint presque son objectif. Pourquoi dès lors faire toute cette campagne de sensibilition du public et aller annoncer finalement ce que nous faisons déjà depuis sept ans? L'opposition prétend que ce n'est pas nécessaire.

M. Parsons: Je trouve qu'il est absolument nécessaire que ce texte législatif montre des valeurs partagées avec les Canadiens. Ceux-ci sont en fait très préoccupés par ces problèmes. Si ce texte doit nous aider et s'il constitue un pas dans la bonne direction, comme je l'ai dit dans le dernier paragraphe du mémoire, c'est une bonne raison pour l'adopter. En effet, de nombreux Canadiens sont entrain de perdre confiance dans leur régime gouvernemental et je pense que c'est un bon moyen de regagner leur confiance.

M. Sobeski: Je suppose que nous en avons ainsi terminé avec notre visite chez les Américains. Nous avons pensé qu'ils n'étaient même pas disposés à faire ce premier pas. Nous pourrions discuter jusqu'à épuisement total pour voir si de notre côté, nous avons fait ce qu'il fallait.

Ce qui me préoccupe, c'est que quand les gens parlent de réduction des dépenses, ils songent à une réduction systématique. Si l'on veut récompenser les employés qui ont de bonnes idées pour améliorer la gestion, il faut parfois dépenser de l'argent la première année pour en économiser la deuxième ou la troisième.

Les témoins qui vous suivent sont les représentants de la Fédération canadienne des sociétés de biologie. Personne ne songe à contester qu'il faut éduquer les travailleurs, il faut éduquer les jeunes. La première recommandation que cette

[*Text*]

exempt the three federal granting councils from the imposition of a 3% cap on science and technology activities in order to allow an urgently needed real increase in national investments and research and in the training of highly qualified personnel, and that this will hasten economic recovery. I think we all understand that there is a need to educate.

But the government set that sort of cap, so everyone recognizes the need for that. Do you respond and say, "no, we have to keep the cap there, because if we keep the cap there, then maybe there will be more money in the kitty five years down the road and we can catch up"? Or do you take the cap off there and spend money now because you recognize that maybe indeed there are some intangible dividends five or ten years down the road? That is the dilemma in which you get caught. How do you feel about that?

Mr. Mallet: The 3% cap is a cap on gross expenditures, total expenditures, and it certainly leaves ample room for the government to apply resources where the issues indicate they are most needed.

Mr. Sobeski: So the response is basically saying, "You are the government, there is the money; establish the right choices, make the right priorities".

Mr. Parsons: Make good choices.

Mr. Sobeski: Yes.

Mr. Parsons: The fact is that if you get to one of the other appendices, the graph that talks about the "use it or lose it" mentality, you find those deficiencies there, and if there is a worthy education research project or young people who need special training, let us find a way of doing it. We are realistic.

We realize that these things have to be done. We do not come here with simple solutions. The fact is that these things have to be done, and what we are talking about here is establishing targets that will allow you to make good choices, and really it helps you avoid all those requests for funding that come in front of you that you should not be funding. You get those, and you know you get them. I think this legislation helps you put that rigour in your arguments.

• 1720

Mr. Sobeski: Yes. One of the things I noticed in the United States is that it seemed that the politicians, because of this legislation, could go out and make grand promises in their districts, knowing that the spending control would say no. Then they could go back home and say they fought, but there was not the money for it.

I guess a final question gets back to the public awareness issue. Are the targets. . .? I mean, you can do one of two things. You can keep the targets very simple and do it on the spending/expenditure side, or you can make it very complicated. But I guess there is that public view out there that if you give a politician a nickle, he is going to spend it.

[*Translation*]

Fédération a faite au comité vise à exempter les trois conseils subventionnaires fédéraux de l'imposition du plafonnement des dépenses de 3 p. 100 sur les activités scientifiques et technologiques afin de permettre de toute urgence au pays d'investir davantage dans la recherche et dans la formation de personnel hautement qualifié. C'est d'ailleurs ainsi que l'on pourra hâter la reprise économique. Je crois que nous comprenons tous la nécessité d'une bonne éducation.

Le gouvernement a toutefois fixé ce plafond, ce sur quoi tout le monde est d'accord. Faut-il refuser de supprimer ce plafond sous prétexte qu'en le maintenant, on aura peut-être plus d'argent dans la cagnotte d'ici cinq ans et l'on pourra redresser la situation? Ou bien faut-il décider de le supprimer et de dépenser immédiatement en pensant que l'on pourra peut-être en retirer des avantages intangibles d'ici 5 ou 10 ans? Voilà le dilemme dans lequel nous nous trouvons. Qu'en pensez-vous?

M. Mallet: Le plafond de 3 p. 100 est un plafond sur les dépenses brutes, sur les dépenses totales, et il laisse suffisamment de latitude au gouvernement pour lui permettre d'affecter les ressources là où la nécessité s'en fait le plus sentir.

M. Sobeski: Ainsi, votre réponse revient essentiellement à dire ceci: «C'est vous, le gouvernement. Vous avez l'argent. Faites des choix judicieux et fixez bien vos priorités».

M. Parsons: Faites de bons choix.

M. Sobeski: Oui.

M. Parsons: Si vous regardez une des autres annexes, le graphique qui reflète la mentalité selon laquelle il faut dépenser l'argent si on ne veut pas le perdre, on voit la difficulté. S'il y a un projet de recherche en éducation qui est valable ou si des jeunes ont besoin d'une formation spéciale, trouvons un moyen d'y arriver. Nous sommes réalistes.

Nous nous rendons compte qu'il faut que cela se fasse. Nous ne proposons pas de solutions simplistes. Il faut que cela se fasse et nous proposons de fixer des objectifs qui vous permettront de faire les bons choix; cela vous permet également d'éviter toutes les demandes de fonds qui ne sont pas justifiées. Il y en a et vous le savez. Je crois que cette loi nous aidera à faire preuve d'une certaine rigueur.

M. Sobeski: Oui. Une des choses que j'ai remarquée aux États-Unis c'est que, à cause de cette loi, les politiciens peuvent aller faire de grandes promesses dans leur circonscription, tout en sachant qu'ils ne pourront pas les tenir à cause du contrôle des dépenses. Ils peuvent ensuite dire à leurs électeurs qu'ils se sont battus mais qu'il n'y avait pas d'argent.

Je vais revenir pour terminer sur la question de la sensibilisation du public. Les objectifs sont-ils. . .? Je veux dire qu'il y a deux possibilités. Nous pouvons faire en sorte que les objectifs soient très simples et qu'ils s'appliquent aux dépenses, ou nous pouvons les rendre très compliqués. Je suppose que dans l'esprit du public, quand on donne un sou à un politicien, il le dépense.

[*Texte*]

Do you think the public, if we do our job well, if we keep the targets simple, can understand that we have met the targets, or is there a better way of. . .? In other words, I am concerned that the public can sit back at the end of each year, at every period, and have some sense that yes, they are doing their best.

Mr. Parsons: I think what Mr. Thompson said in terms of Canadians becoming generally more sensitized to these issues. . . Your chances of demonstrating to them that you as parliamentarians are serious is greater now than it has ever been and it is an opportunity you should not miss. That is why I think you should do this, proceed, take out these flexibility things that allow you to fall victim to the pre-election argument, and do it properly.

Mr. Sobeski: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Go ahead, Mr. Manley, if you want to ask a question, and then we will move on to the next witness.

Mr. Manley: I am concerned that we have enough time for the next witness, so perhaps—

The Chairman: As soon as you finish, we are moving, depending upon how important your questions are.

Mr. Manley: I just want to raise with Mr. Parsons my own concerns about this, because I think we can buy into some of the philosophy that he is directing to us. Many of your members are in the business of marketing the goods and services they sell. In doing that, they are subject to laws dealing with truth in advertising. Is that not right? If they advertise characteristics of their products or services that they sell, they are subject to criminal sanctions if their advertisements are false. Is that right?

Mr. Parsons: Yes.

Mr. Manley: Then I guess I wonder whether if I come to the conclusion on my study of this legislation that what it is claiming to do and what you in your testimony think it ought to do. . . If I come to the conclusion that this is really a package of false advertising, then maybe your members would agree with me if I decided I ought to vote against it.

Mr. Parsons: That is your right as a parliamentarian, and you exercise it well.

Mr. Manley: No, but despite the fact that they may think that spending control legislation is a good thing, do you not think they would agree that it is correct to vote against it if in fact it does not deliver what it claims it should deliver?

Mr. Parsons: You may be able to convince them that your view of what should be there is superior to what the government is proposing. That is the nature of our system and obviously you were successful at doing that in the last election and that is why you are here. You could say this about every issue.

[*Traduction*]

Croyez-vous que si nous faisons du bon travail, si nous nous fixons des objectifs simples, le public pourra comprendre que nous les avons atteints ou y a-t-il une meilleure façon de. . .? Autrement dit, je me demande si à la fin de chaque année, de chaque période, le public peut effectivement avoir l'impression que les politiciens font de leur mieux.

M. Parsons: Je crois que ce que M. Thompson a dit à propos du fait que les Canadiens sont généralement plus sensibilisés à ces questions. . . Vos possibilités de pouvoir prouver à la population que les parlementaires sont sérieux sont plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été, et vous ne devriez pas perdre cette occasion. C'est pourquoi il faudrait aller de l'avant, supprimer du projet de loi toute la souplesse qui vous permet de tomber dans le panneau des promesses préélectorales, et faites-le convenablement.

M. Sobeski: Merci, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Manley, si vous voulez poser une question. Nous passerons ensuite au témoin suivant.

M. Manley: Je me demande si nous aurons assez de temps pour le témoin suivant; par conséquent,. . .

Le président: Nous continuerons dès que vous aurez fini, selon l'importance de vos questions.

M. Manley: Je tiens seulement à soumettre à M. Parsons les difficultés que j'ai à comprendre toute cette question , car je crois que l'on peut adhérer à certains des principes qu'il nous expose. Une bonne partie de vos membres mettent en marché les biens et les services qu'ils vendent. Ils doivent de ce fait observer les lois et les règlements qui régissent la publicité mensongère. N'est-ce pas exact? Quand ils font de la publicité et qu'ils exposent les caractéristiques de leurs produits ou de leurs services, ils sont passibles de sanctions pénales s'ils ne disent pas la vérité. Est-ce juste?

M. Parsons: Oui.

M. Manley: Je me demande alors si après avoir examiné cet avant-projet de loi, j'en arrive à la conclusion que ce qu'il prétend faire et ce que vous pensez qu'il doit faire. . . Si j'en arrive à la conclusion qu'il s'agit en réalité de publicité trompeuse, vos membres m'approuveront si je décide que je dois voter contre.

M. Parsons: C'est votre droit, en tant que parlementaire, et vous l'exercez bien.

M. Manley: Non. Pensez-vous que même s'ils ont tendance à croire que l'avant-projet de loi sur le contrôle des dépenses est une bonne chose, ils trouveraient juste que l'on vote contre cette mesure si l'on juge qu'elle ne peut pas tenir ses promesses?

M. Parsons: Vous arriverez peut-être à les convaincre que vous exigez plus que ce que le gouvernement propose. C'est la nature de notre système et, de toute évidence, vous avez réussi aux dernières élections, puisque vous êtes là. Vous pourriez dire la même chose à propos de tout.

[*Text*]

The fact is, there will always be interpretations in a democratic system. If you do not think this is what is needed, don't vote for it. If you think it should be better, speak out against it. But the fact is, this is a proposal that is before us and it is far superior to anything we have seen to date and, with the caveats that I have put on in the paper, I think it could be improved. I hope it is improved.

I encourage you to do that. But I do not know what your argument about false advertising and where this is going... I mean, that is what the House of Commons is for; that is why we have rigorous debates and that is why we have elections.

Mr. Manley: I guess I do not want to pursue this into a long exchange. I guess what I am really—

Mr. Parsons: I could only handle one today.

Mr. Manley: We have had enough of those today. What I am really trying to establish, Mr. Parsons, is whether the symbolism in this is sufficient to justify its support, even though I think, on most analysis, it does not really achieve anything, partly for the reasons Mr. Langdon has mentioned. It does not deal with changes in the revenue side of the tax system, and whatever way you want to label them, they affect the ultimate financial position of the government just as much as an actual spending program does. They do not have any kind of sanctions involved in them. They are on a rolling year basis, which means that spending could occur prior to an election with nobody able to even detect it until after the election had been held. The requirement to make subsequent year adjustments to overspending has no application for years four and five, because the program only lasts five years. We could go on and on.

• 1725

Mr. Parsons: I have addressed many of those points in my testimony. I think that—

Mr. Manley: But you still seem to be saying, well, go ahead anyway.

Mr. Parsons: The fact is that the paper is here. The recommendations are here. Make these changes. Can it be more clear than that? If you do not, will we still support the package on the basis of the mandate vote of 84% from our members? The answer is yes, they want this measure. I think it can be improved; the federation thinks it can be improved. We have made a close study of the legislation and have put forward recommendations to improve it. I do not know how else I can answer you. The fact is that there is a sentiment out there that is very real; people want stewardship of their money. If this act helps create that even in a small way, it is well worth while.

The Chairman: I would like to thank the both of you for coming here today. You have provided us with some good information, which we will try to incorporate into our deliberations once we have figured out what we are going to do with this thing.

[*Translation*]

Dans un régime démocratique, on fera toujours des interprétations. Si vous ne croyez pas au bien-fondé de ce projet de loi, ne votez pas pour son adoption. Si vous pensez qu'il devrait être meilleur, critiquez-le. Il reste que c'est la proposition que l'on nous fait et qu'elle est nettement supérieure à tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. Je crois qu'elle pourrait être améliorée en s'inspirant des mises en garde que j'ai faites dans le mémoire. J'espère qu'elle sera améliorée.

Je vous encourage dans cette voie. Je ne sais pas où vous voulez en venir avec votre publicité trompeuse... À mon avis, c'est pour cela que la Chambre des communes existe, c'est pour cela que nous tenons des débats rigoureux et c'est pour cela qu'il y a des élections.

M. Manley: Je ne tiens pas à éterniser cet échange. Je suppose que ce que je...

M. Parsons: Je ne pourrais pas en avoir plus d'un aujourd'hui.

M. Manley: C'est assez pour aujourd'hui. Ce que j'essaie de savoir, monsieur Parsons, c'est si la valeur symbolique de cette mesure est une raison suffisante pour l'appuyer malgré le fait qu'à mon avis, elle ne servira pas vraiment à grand-chose, en partie pour les raisons mentionnées par M. Langdon. Cet avant-projet de loi ne prévoit pas de changement aux recettes du régime fiscal; pourtant, qu'on les appelle comme on veut, ces changements ont tout autant d'influence sur la situation financière du gouvernement que les programmes de dépenses. Il n'y a pas la moindre sanction prévue. Les dépenses sont comptabilisées sur une année complète, et il est donc possible que des dépenses engagées avant des élections ne soient détectées qu'après. La nécessité de faire des rajustements au cours des années suivantes pour les dépenses excédentaires ne s'applique pas à la quatrième ni à la cinquième année, parce que le programme ne dure que cinq ans. On pourrait continuer longtemps.

M. Parsons: J'ai parlé d'une bonne partie des points exposés dans mon mémoire. Je crois que...

M. Manley: Par contre vous donnez l'impression de recommander l'adoption de toute façon du projet de loi.

M. Parsons: Vous avez le document, vous avez les recommandations, faites ces changements. Y a-t-il moyen d'être plus clair? Vous voulez savoir si nous continuerons d'apporter notre appui en fonction du mandat que 84 p. 100 de nos membres nous ont accordé, même si vous n'apportez pas de changement? Je vous réponds oui, ils veulent cette loi. Personnellement, je crois qu'elle peut être améliorée et c'est aussi ce que pense la Fédération. Nous avons étudié de très près l'avant-projet de loi et nous avons fait des recommandations qui permettraient de l'améliorer. Je ne vois pas comment vous répondre autrement. C'est bel et bien l'avis des gens; ils veulent que leur argent soit bien géré. Si cette loi permet d'atteindre ne serait-ce qu'une toute petite partie de cet objectif, elle en vaut la peine.

Le président: Je tiens à vous remercier tous les deux d'être venus aujourd'hui. Vous nous avez fourni des renseignements intéressants dont nous essayerons de tenir compte dans notre rapport quand nous aurons une idée de ce que nous allons faire.

[*Texte*]

I now invite the next witnesses, who are from the Canadian Federation of Biological Societies, to come forward. Nicole Bégin-Heick is president elect and Clément Gauthier is the science policy officer. I would like to welcome you to the committee. You have been sitting in the room for a while, so I think you have pretty much figured out what the procedure is here. Perhaps you could introduce the subject and give us some comments about your brief. We do have your brief. It was already quoted once earlier. Then we can go onto asking some questions.

Mme Nicole Bégin-Heick (présidente désignée, Fédération canadienne des sociétés de biologie): Merci, monsieur le président.

Au nom des 6,000 chercheurs en biologie et en médecine représentés par la Fédération canadienne des sociétés de biologie, j'aimerais remercier le Comité d'avoir accepté de nous entendre.

As you just mentioned, Mr. Sobeski has already told you what our main recommendation is. We would like to put it forward once more, and very forcefully. We would like to recommend to you to amend the proposed legislation to exempt the three federal granting councils from the imposition of a 3% cap on their budget for the coming half decade.

The background and the reasons behind this recommendation are well outlined in the brief. It is more difficult to set out perhaps in a written document what the impact of imposing such a cap would be on the future of science and technology in real terms, and how such a measure would influence the perception of science and technology in the general public, particularly among young people.

In order to remain competitive in the world market, Canada must rely on its technological know-how. This presupposes that we have the highly trained personnel to both generate and use the technology. It has been amply documented that this is not the case and that Canada will soon be short of the specialized research personnel required to allow it to compete. Our young people are not attracted to careers in engineering, science and technology. In my view, the reasons for this are rather simple. The rewards are simply greater in other fields. Young people, and most especially young women, look at the pressures and the lifestyle and simply reject them. Perhaps I could illustrate this in a rather more personal way.

I have been in this business, the academic business, for rather more years than I care to remember. I love science, and this includes the training of young researchers at all levels.

• 1730

I have always been very active in the promotion of research among students, and in other ways as well. Young people often come to me to seek career advice. The question usually is, "I love science, but I am hesitating between medical school or business school and doing a PhD". What, in conscience, can I advise them to do in the current climate? If they go to medical school, for instance, they will train for six years. Afterwards they can establish a practice and be

[*Traduction*]

Je prie les témoins suivants, les représentants de la Fédération canadienne des sociétés de biologie, de s'avancer. Nicole Bégin-Heick est la présidente désignée et M. Clément Gauthier est le responsable des politiques scientifiques. Soyez les bienvenus. Vous êtes dans la salle depuis un certain temps et je crois par conséquent que vous avez compris comment notre système fonctionne. Vous pourriez peut-être présenter le sujet et nous faire quelques commentaires sur votre mémoire. Nous l'avons. Il a déjà été cité une fois. Ensuite, nous vous poserons des questions.

Dr. Nicole Bégin-Heick (President Elect, Canadian Federation of Biological Societies): Thank you, Mr. Chairman.

On behalf of the 6,000 biological and medical researchers represented by the Canadian Federation of Biological Societies, I would like to thank the committee for having agreed to hear us.

Comme vous venez de le signaler, M. Sobeski vous a déjà parlé de notre principale recommandation. Nous aimerions la réitérer avec force. Nous vous recommandons de modifier l'avant-projet de loi de façon à exempter les trois conseils subventionnaires fédéraux de l'imposition du plafonnement de 3 p. 100 sur leur budget au cours des cinq prochaines années.

Le contexte et les motifs qui justifient cette recommandation ont été soigneusement exposés dans notre mémoire. Il est peut-être plus difficile d'expliquer dans un document écrit les effets réels qu'aurait l'imposition d'un tel plafonnement sur l'avenir des sciences et de la technologie et l'influence qu'aurait une telle mesure sur la perception de la science et de la technologie dans le grand public et surtout chez les jeunes.

Pour demeurer concurrentiel sur les marchés mondiaux, le Canada doit compter sur son savoir-faire technologique. Il faut pour cela disposer de personnel hautement qualifié capable de créer et d'utiliser la technologie. Il a été largement prouvé que ce n'est pas le cas et que le Canada sera bientôt à cours du personnel de recherche spécialisé dont il a besoin pour pouvoir être concurrentiel. Nos jeunes n'ont plus tendance à vouloir faire carrière dans le domaine du génie, des sciences et de la technologie et ce, pour des raisons assez simples à mon avis. C'est que les récompenses sont plus fortes dans d'autres domaines. Les jeunes, et surtout les jeunes femmes songent aux pressions exercées sur ceux qui font carrière dans ces domaines et à leur mode de vie, et ils n'en veulent pas. Je pourrais peut-être citer un exemple plus personnel.

Je suis universitaire depuis très longtemps. J'adore les sciences et j'adore former de jeunes chercheurs, à tous les niveaux.

J'ai toujours fait activement la promotion de la recherche chez les étudiants, et d'autres façons encore. Il arrive souvent que des jeunes viennent me trouver pour me demander conseil dans leur orientation professionnelle. Ils me disent généralement ceci: «J'adore les sciences, mais j'hésite entre les études de médecine ou les études commerciales et je me demande si je dois faire un doctorat». Que puis-je leur conseiller, en toute conscience, dans le climat actuel? S'ils

[*Text*]

assured of a steady and comfortable income. If they undertake PhD studies they will spend four or five years doing research towards the degree, then two or three years in post doctoral training, and then eventually they will have to seek a position in a university, or research institute, or in industry. If they attain a university or research institute position, the pay initially will not be great, and their future will depend largely on their success in securing a grant and ensuring that the grant is renewed every three years or thereabouts.

Research grants are the lifeline of researchers, the means by which they can train other researchers and the only way they can remain researchers. Yet, in the current climate, obtaining these grants is becoming increasingly difficult even for those who produce most excellent research. What would be your advice to these young persons? Can anyone wonder why they would choose careers other than science and engineering?

You may well ask what is the use of this research anyway. I will answer that basic research is the underpinning of technological advance. It is the necessary prerequisite to all technological developments that result in the creation of wealth. It also guarantees Canada's place in the international arena. Let me assure you that it is not sinful or reprehensible to do science just because those of us involved in it love it and revel in intellectual challenges. Although most of the research we do is motivated primarily by the desire to know, its outcomes are often practical, albeit seldom immediately.

It should be noted, though, that the granting agencies have been highly successful in fostering university/industry interactions through their various programs, ensuring the most efficient use of industry R and D dollars, and helping to go from the basic to the applied much more quickly than was the case before.

Maybe I could give you a few examples of the importance of basic science and basic research, in practical terms. You may have all heard that the Nobel Prize in physiology and medicine was announced this week. It has been awarded to two German researchers who, in the late 1970's, devised a technique to study how things like sodium, calcium, chloride, can get into or out of cells. Their work was motivated initially only by the desire to understand how cells communicate, but this work has revolutionized modern biology. It has had an impact on my own research in understanding diabetes. It has provided information that has led to two Canadian success stories, respectively, the cloning of the genes for cystic fibrosis

[*Translation*]

choississent la médecine, ils devront faire six années d'études. Ils pourront ensuite ouvrir un cabinet et être assurés d'avoir un revenu stable et confortable. S'ils font le doctorat, ils devront faire des recherches pendant quatre ou cinq ans, puis un post-doctorat qui durera deux ou trois ans et ils essayeront ensuite de trouver un emploi dans une université, dans un institut de recherche ou dans l'industrie. S'ils obtiennent un poste dans une université ou dans un institut de recherche, ils ne recevront pas un gros traitement au début et leur avenir dépendra en grande partie de la possibilité d'obtenir une bourse et de la faire renouveler tous les trois ans ou à peu près.

Les bourses de recherche sont le gagne-pain des chercheurs; c'est ce qui leur permet de former d'autres chercheurs et c'est le seul moyen qu'ils ont de continuer à faire des recherches. Pourtant, dans le contexte actuel, il est de plus en plus difficile d'arriver à décrocher une subvention, même pour ceux qui atteignent un niveau d'excellence. Quel genre de conseil donneriez-vous à ces jeunes? Faut-il s'étonner qu'ils décident alors de faire carrière dans d'autres domaines que celui des sciences et de la technologie?

On peut se demander à quoi sert la recherche. Je dirais que la recherche fondamentale est le fondement du progrès technologique. Elle est la condition sine qua non de toutes les nouveautés technologiques qui permettent de produire des richesses. C'est aussi elle qui garantit la place du Canada sur la scène internationale. Je vous assure que ce n'est pas un péché de faire des sciences simplement parce que ceux qui sont dans ce domaine adorent ce qu'ils font et prennent plaisir à relever des défis intellectuels. La plus grande partie de la recherche que nous faisons est motivée surtout par le désir de savoir, et ses résultats sont souvent pratiques, bien qu'ils soient rarement tangibles dans l'immédiat.

Je vous signale toutefois que les organismes subventionnaires sont parvenus à promouvoir des échanges entre les universités et l'industrie grâce à leurs divers programmes; ils veillent à ce que les fonds consacrés par l'industrie à la recherche et au développement soient utilisés de la manière la plus efficace possible et ils aident à faire la transition entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée beaucoup plus rapidement qu'auparavant.

Je pourrais peut-être vous citer quelques exemples qui montrent l'importance que revêtent, sur le plan pratique, la science et la recherche fondamentales. Vous avez peut-être tous entendu les noms des lauréats du prix Nobel de physiologie et de médecine, qui ont été annoncés cette semaine. Le prix a été attribué à deux chercheurs allemands qui ont mis au point, à la fin des années 1970, une technique permettant d'étudier la façon dont des produits comme le sodium, le calcium et le chlorure peuvent entrer dans nos cellules et en sortir. Ils ont entrepris ces travaux uniquement par désir de comprendre comment les cellules communiquent, mais leurs travaux ont révolutionné la biologie moderne. Ils

[*Texte*]

and muscular dystrophy. It has helped the development of new drugs to control heart disease, diabetes, epilepsy, and many other diseases. It has had and is still having a cascade effect on research in many other areas.

The practical applications of research are seldom instantaneous. More than four decades ago Watson and Crick were curious about the structure of DNA. Their discovery was the origin of the biotechnological revolution that occurred more than two decades later and is now helping us to solve problems as diverse as the control of insects to the development of new treatments for kidney disease, and permitting such major discoveries as the cloning of the cystic fibrosis gene.

Depuis la fin des années 60, le Canada a fait d'immenses progrès et a pu construire une infrastructure de recherche viable qui nous a permis d'assumer notre place à l'échelle internationale. Une infrastructure de recherche est un peu comme un placement immobilier. Elle doit être entretenue et rénovée pour conserver sa valeur. L'imposition d'une limite de 3 p. 100 sur l'accroissement des budgets des conseils subventionnaires pendant la première partie de cette décennie ne peut faire autrement que d'avoir des effets maléfiques.

• 1735

La recherche n'est pas une entreprise qu'on peut mettre en veilleuse pendant trois ans et reprendre ensuite. La recherche scientifique, surtout, repose sur la disponibilité d'individus hautement qualifiés qui forment une équipe, sur la disponibilité d'équipement de pointe et surtout sur l'enthousiasme et l'énergie des chercheurs.

It is crucially important that granting councils be given the ability to plan ahead and that they be given sufficient resources to allow the maintenance of an edifice of research that needs to be strengthened if it is to allow Canada to compete in the international sphere. This is simply not a choice we have if we do not want to become the Third World economy with the, for the moment at least, highest standard of living, as someone has described us recently.

We cannot afford to hover for most of this decade in the hope that activity can start again when the economy gets better. The generation of new wealth through research is the best way to cure the economy.

Thank you very much, Mr. Chairman. I will be happy to answer questions.

The Chairman: Thank you. Mr. Sobeski will begin.

[*Traduction*]

ont eu une influence sur mes propres recherches qui portent sur le diabète. Ils ont fourni des informations qui sont à la base de deux réussites canadiennes, à savoir le clônage des gènes de la fibrose-kistique et de la dystrophie musculaire progressive. Ces informations ont permis de mettre au point de nouveaux médicaments pour les maladies cardiaques, le diabète, l'épilepsie et pour de nombreuses autres maladies. Ces travaux ont eu et ont toujours des effets en cascade sur les recherches dans bien d'autres domaines.

Les applications pratiques de la recherche sont rarement instantanées. Il y a une bonne quarantaine d'années, Watson et Crick s'intéressaient à la structure de l'ADN. Leur découverte a été à l'origine de la révolution biotechnologique survenue plus de 20 ans après, et elle aide maintenant à résoudre des problèmes aussi variés que ceux qui se posent dans la lutte contre les insectes et la mise au point de nouveaux traitements pour les maladies du rein. Elle a également permis de faire d'autres découvertes majeures comme le clônage du gène de la fibrose-kistique.

Since the late 1960, Canada made enormous progress but it was able to build a viable research infrastructure which enabled us to guarantee our place in the international arena. A research infrastructure is somewhat like an investment in real estate. It must be maintained and renovated to keep its value. The imposition of a 3% cap on the granting councils budgets during the first part of this decade can only have ill effects.

Research is not something you can put aside for three years and start again. Scientific research in particular is based on the availability of highly qualified individuals who form a team, on the availability of high-tech equipment and especially on the enthusiasm and energy of researchers.

Il est absolument crucial que les conseils subventionnaires aient l'occasion de planifier et qu'ils aient les ressources suffisantes pour leur permettre de maintenir l'édifice de la recherche qu'il faut renforcer, si l'on veut que le Canada soit compétitif à l'échelle internationale. Nous n'avons tout simplement pas le choix si nous ne voulons pas devenir, comme l'a si bien dit quelqu'un dernièrement, le pays du Tiers monde ayant le niveau de vie le plus élevé, pour le moment du moins.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'hésiter pendant la majeure partie de cette décennie, dans l'espoir que les activités vont reprendre quand la situation économique s'améliorera. La production de nouvelles richesses grâce à la recherche est le meilleur moyen de guérir l'économie.

Merci beaucoup, monsieur le président. Je répondrai bien volontiers aux questions.

Le président: Merci. M. Sobeski va commencer.

[*Text*]

Mr. Sobeski: I listened very carefully to the brief. I do not really have that many questions. Of course, we often see different levels of professors coming forward and talking about it, and I guess that is the one huge difficulty you have. I do not think anyone questions it. It is just that you do not see the immediate dividends that come forward. I guess that is the huge problem that you face in trying to deal with it.

I go back to the time when I was with the Canadian Hearing Society. It was always difficult to raise money for them because it was a disability that people could not see.

But putting on my banker's hat, I want to get a sense of... Because we are dealing with limited dollars—I am not sure how it works; I am sort of getting information here—is it such in the university research community across Canada? Is there duplication going on? In other words, we are seeing it in hospitals. Instead of all hospitals becoming capable of doing, say, heart surgery, there is now specialization. Is that sort of rationalization taking place where universities, whatever, have decided to say, this is going to be our niche and we are going to become the experts and we are seeing people migrate to those universities? Is that happening? If it is not happening, is it not wise for it to happen?

Dr. Bégin-Heick: Yes.

Mr. Sobeski: I am asking this question because I am curious to see the rationalization, so that we do not... I guess the counter-argument is, and as the bank is saying, we are giving everybody $10 and 30 different places to do the same thing, so...

Dr. Bégin-Heick: It is certainly happening, and since I am from Ontario, perhaps I can give you the example of what the universities in Ontario are doing. We have an agency called the Ontario Council of Graduate Studies that is charged with appraising the training programs for students going into research areas. One of its mandates is to ensure that universities do specialize to a certain extent.

You will understand that, like a hospital, a university has to deliver certain basic services and therefore cannot afford to become super-specialized. However, in the research area, it is possible and indeed desirable to create foci of excellence. You can only do this by becoming specialized in one, two or three very precise areas.

Mr. Sobeski: One more question. Again we are now seeing, and sometimes it is difficult to compare ourselves to the States because the States do a lot of things through the defence side and their NASA program, which eventually work their way back to the community... We are hearing universities saying we have to depend more on our alumni to provide dollars down the road.

I guess the question is the networking, the partnership with industry. Is that changing? Is industry now looking and saying, okay, let us get into more partnerships with the universities? Has there been a growth in that area?

[*Translation*]

M. Sobeski: J'ai écouté très attentivement l'exposé. Je n'ai pas tellement de questions à poser. Certes, nous entendons souvent des professeurs de niveaux différents nous parler de cette question, et je suppose que c'est pour vous une énorme difficulté. Personne ne le conteste, je crois. C'est simplement que l'on ne peut pas voir immédiatement les avantages de la recherche. Je suppose que c'est le plus gros problème auquel vous vous heurtez.

Je me souviens de l'époque où je travaillais pour la Société canadienne de l'ouïe. Il était toujours difficile de trouver des fonds pour cette société parce qu'il s'agit d'un handicap que l'on ne peut pas voir.

En me mettant à la place de mon banquier, j'essaye d'avoir une idée... C'est que les fonds sont limités. Je ne sais pas très bien comment cela marche; j'essaye d'obtenir des renseignements. Est-ce la même chose dans la recherche universitaire au Canada? Y a-t-il chevauchement? Autrement dit, à l'heure actuelle, les hôpitaux se spécialisent au lieu d'être tous capables de faire de la chirurgie du coeur par exemple. Procède-t-on au même genre de rationalisation dans les universités; décident-elles de choisir un créneau et de devenir des experts dans ce domaine? Ces universités attirent-elles du monde? Est-ce la réalité? Sinon, ne serait-il pas bon d'y songer?

Mme Bégin-Heick: Oui.

M. Sobeski: Je pose cette question parce que je suis curieux de voir cette rationalisation, pour que nous ne... Je suppose que l'on peut répliquer, à l'instar des banques, que l'on donne un peu à tout le monde et qu'il y a 30 endroits différents où l'on fait la même chose,...

Mme Bégin-Heick: C'est la réalité. Comme je viens de l'Ontario, je peux peut-être vous citer l'exemple des universités ontariennes. Il existe un organisme qui s'appelle *Ontario Council of Graduate Studies* et qui est chargé d'évaluer les programmes de formation pour les étudiants qui se lancent dans des secteurs de recherche. Une de ses attributions consiste à veiller à ce que les universités se spécialisent dans une certaine mesure.

Vous comprenez bien qu'à l'instar des hôpitaux, les universités doivent offrir certains services de base et qu'elles ne peuvent donc pas se permettre de se spécialiser à outrance. Par contre, dans le domaine de la recherche, il est possible, voire souhaitable, de viser à atteindre un niveau d'excellence. Pour y arriver, il faut absolument se spécialiser dans un, deux ou trois secteurs très précis.

M. Sobeski: J'ai encore une question. Il est parfois difficile de se comparer aux États-Unis car il existe là-bas beaucoup de programmes qui passent par la défense et celui de la NASA qui a des retombées sur la collectivité... Chez nous, les universités affirment devoir compter de plus en plus sur les dons de leurs anciens pour financer leurs activités.

Je suppose que la solution consiste à créer des réseaux, à instaurer un partenariat avec l'industrie. La situation change-t-elle? L'industrie accepte-t-elle de se lancer plus souvent dans un partenariat avec les universités? A-t-on fait des progrès à cet égard?

[*Texte*]

Obviously, as much as you are doing scientific research, I am also sure that after you get out of the lab and you are sitting having coffee, you are probably trying to develop ways to go out and prospect to find money. I am sure you are not sitting back idly waiting just for a government conference to be your sole support.

• 1740

Could you elaborate on what is taking place as far as developing partnerships with industry is concerned, and what are some of the reasons why industry may be coming back to the universities and saying, "No, we don't want to participate at this time?"

Dr. Bégin-Heick: Industry is not doing this. Industry, rather, is coming to universities and saying, "We want to work with you more and more". In fact, to give you an example that I have just before my eyes here, the Medical Research Council of Canada started a university/industry program three years ago and it has doubled in the last three years, so that the MRC is spending twice as much money this year on this program as it did in 1987.

The Natural Sciences and Engineering Research Council has several programs that require industry participation, and likewise these have grown tremendously in the last four or five years. NSERC, because of its mandate for engineering and natural sciences, started industry programs much earlier than the Medical Research Council.

I have before me—and this could be tabled if you wish—a letter from the Pharmaceutical Manufacturers Association of Canada reiterating their support for university research and their need for university research. They state that the university/industry program of the Medical Research Council of Canada, for instance, has significantly facilitated their research developments, and you will see in their letter that they also support our stance of exempting the granting council from the 3% cap.

Does that answer your question?

Mr. Sobeski: Yes, it does.

Dr. Clément Gauthier (Science Policy Officer, Canadian Federation of Biological Societies): If I may complement the answer that has already been given, the real problem that MRC is having these days is due to the tight budget. For example, this year they received only a 3.7% increase as compared to 8.9% last year. This affected the university/industry program in the sense that, as opposed to what happened over the previous two years where they increased their share of the program—their share of the total budget that was going to the university/industry program—this year they had to bring it down, actually. Instead of increasing it by 4% as they did last year, they had to cut it to 3% this year.

The fact is that they would need $30 million more for that program. The industry is ready and willing to match $30 million already in peer-reviewed safe projects in which to invest, but MRC simply does not have the money to match it

[*Traduction*]

Je suis certain que, malgré toute votre recherche scientifique, après les heures de laboratoire, vous essayez de réfléchir, devant une tasse de café, aux moyens de trouver de l'argent. Je suis sûr que vous n'attendez pas l'aide du gouvernement sans rien faire.

Pourriez-vous me donner plus de détail sur ce qui se fait en matière de partenariat avec l'industrie et m'expliquer les raisons pour lesquelles l'industrie peut décider de refuser de participer aux travaux des universités pour le moment?

Mme Bégin-Heick: Ce n'est pas ce que l'industrie fait. Elle vient plutôt dans les universités pour leur proposer une collaboration plus étroite. Pour vous citer un exemple que j'ai sous les yeux, je vous dirai que le Conseil de recherches médicales du Canada a lancé, il y a trois ans, un programme auquel participent les universités et l'industrie, et que celui-ci a doublé pendant cette période, si bien que le CRMC consacre deux fois plus d'argent à ce programme cette année qu'en 1987.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a plusieurs programmes nécessitant la participation de l'industrie, programmes qui ont eux aussi pris beaucoup d'expansion en quatre ou cinq ans. Le CRSNG a lancé des programmes de collaboration avec l'industrie bien avant le Conseil de recherches médicales du Canada, à cause de la mission qui lui a été confiée dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

J'ai sous les yeux une lettre, qui pourrait être déposée si vous le désirez, de l'Association canadienne de l'industrie du médicament qui confirme son appui à la recherche universitaire et sa nécessité. D'après elle, le programme de collaboration entre les universités et l'industrie du Conseil de recherches médicales du Canada, par exemple, a considérablement facilité ses recherches. Vous verrez dans sa lettre qu'elle nous approuve, quand nous recommandons d'exempter les conseils subventionnaires du plafonnement des dépenses de 3 p. 100.

Ai-je bien répondu à votre question?

M. Sobeski: Oui.

M. Clément Gauthier (responsable des politiques scientifiques, Fédération canadienne des sociétés de biologie): Je me permets d'ajouter ceci à la réponse qui vient d'être donnée :le véritable problème du Conseil de recherches médicales est qu'il doit maintenant fonctionner avec un budget restreint. Ainsi, cette année, son budget n'a été augmenté que de 3,7 p. 100, au lieu de 8,9 p. 100 l'année dernière. Le programme de collaboration entre les universités et l'industrie en a souffert en ce sens que, contrairement à ce qui s'était passé l'année dernière où le Conseil avait consacré une plus forte proportion de son budget total à ce programme, il a été obligé de la diminuer cette année. Au lieu de l'augmenter de 4 p. 100 comme il l'a fait l'année dernière, il a dû se contenter de 3 p. 100 cette année.

Il lui faudrait en réalité 30 millions de dollars de plus pour ce programme. L'industrie est disposée à investir l'équivalent, soit 30 millions de dollars, dans des programmes qui ont déjà été évalués par des pairs, mais le CRMC n'a

[*Text*]

and get going with the projects. This gives you an idea of the needs and how badly the cuts in the budgets of the MRC in that case have been affecting what could happen in industry in terms of investing much more money that is useful for industry as well.

Mr. Sobeski: In other words, there is more than just a one-dollar relationship. There is a dollar that means an extra dollar here.

Dr. Gauthier: Yes.

Mr. Manley: A couple of weeks ago the government announced that it was spending over $200 million to support the development of the TRIUMF KAON facility in Vancouver. Would that money have been better directed to enhancing the budgets of the granting councils?

Dr. Bégin-Heick: We believe so, quite strongly in fact. The difficulty here is a question of balance. A sum of $200 million is a large proportion of the R and D money that is spent in Canada in a year. Although this money committed by the Government of Canada was for the building of the KAON facility, it does not, of course, include the operating costs of this facility, and we do not know where they are going to come from yet. It will have a very unbalancing effect on the budget of the granting councils and on the way science is carried out in Canada. It is a question of priorities.

• 1745

Mr. Manley: Continuing with that theme, it has been said that to govern is to choose. I wonder if, quite apart from KAON, which was a startling announcement, you could give us any suggestions within the context of the scientific expenditure area, whether there are some shifting priorities that you might recommend, not only with regard to spending but also with regard to the tax expenditure side. Are there ways that we could get more results in terms of research and development, science, development of students, building university infrastructure? Are there ways we could do that with the same net dollars? In other words, are there better ways than the way it is done currently with our existing expenditure and tax regime?

Dr. Bégin-Heick: You may not appreciate it, but the money spent on the granting council is getting a very good bang for the dollar, as the popular expression goes.

Mr. Manley: I do not dispute that at all. I do not know where we are going to end up on this committee, on the whole package, but to get anything exempted from it... It is far more likely that there will be other things included in it, I would suspect. Really, what you need to be giving us is a case for shifting priorities. Look at what we spend on scientific research and experimental development, in the context of the granting councils and other government programs, together with the tax benefits that are given to the private sector with respect to investment tax credits and so on. Is there some way that you would package that so that, while staying within the spending control guidelines, the granting councils would come out ahead of the guidelines?

[*Translation*]

tout bonnement pas l'argent nécessaire pour poursuivre les projets. Ceci vous donne une idée de l'ampleur des besoins et des conséquences qu'ont eu les réductions budgetaires du CRMC sur les investissements supplémentaires qu'aurait pu faire l'industrie dans des recherches qui lui sont également utiles.

M. Sobeski: Autrement dit, un dollar ne vaut pas seulement un dollar. Dans ce cas-ci, un dollar en vaut deux.

M. Gauthier: Oui.

M. Manley: Il y a deux semaines, le gouvernement a annoncé qu'il allait dépenser plus de 200 millions de dollars pour subventionner l'aménagement d'installations de recherche sur le KAON de la TRIUMF à Vancouver. N'aurait-il pas mieux valu augmenter les budgets des conseils subventionnaires?

Mme Bégin-Heick: Nous en sommes convaincus. Le problème, c'est de réaliser un certain équilibre. La somme de 200 millions de dollars représente une forte proportion du budget annuel de la recherche et du développement au Canada. Les fonds engagés par le gouvernement du Canada sont destinés à la construction des installations de recherche sur le KAON et ils ne serviront pas, cela va de soi, à payer en plus les frais de fonctionnement; nous ne savons pas encore d'où viendra l'argent nécessaire. Cette décision déséquilibrera fort le budget des conseils subventionnaires et aura un effet négatif sur la recherche scientifique canadienne. C'est une question de priorités.

M. Manley: Dans la même veine, quelqu'un a déclaré un jour que gouverner c'est choisir. Sauf pour le KAON, qui a été une nouvelle fracassante, pouvez-vous nous indiquer s'il y aurait lieu de modifier les priorités concernant les dépenses scientifiques et les dépenses fiscales? Y a-t-il des moyens d'obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de la recherche et du développement, des sciences, de la formation des étudiants, de la création d'une infrastructure universitaire? Pourrions-nous le faire avec le même montant net? Autrement dit, y a-t-il de meilleures façons que la façon actuelle, compte tenu de notre régime de dépenses et de notre régime fiscal actuels?

Mme Bégin-Heick: Vous n'en êtes peut-être pas conscients, mais les fonds consacrés aux conseils subventionnaires font bien des petits, pour reprendre une expression populaire.

M. Manley: Je ne le conteste pas du tout. Je ne sais pas où notre comité aboutira, quant à l'ensemble, mais prévoir des exemptions... Il est beaucoup plus probable que d'autres domaines seront inclus, selon moi. Vraiment, vous devez nous convaincre qu'il faut modifier les priorités. Songez à ce que nous consacrons à la recherche scientifique et au développement expérimental, par l'entremise des conseils subventionnaires et des autres programmes gouvernementaux, ainsi qu'aux avantages fiscaux accordés au secteur privé grâce aux crédits d'impôt à l'investissement, par exemple. Auriez-vous une façon d'organiser tout cela de manière à ce que, tout en respectant les lignes directrices en matière de contrôle des dépenses, les conseils subventionnaires s'en tirent bien?

[*Texte*]

The Chairman: I would like to add that there is nothing, I do not think, specifically in this proposed spending control that would limit, say, granting councils or anybody to 3%. They could get more than 3% as long as someone else got less. It is really only the overall total that is there. The problem with that is that if you then make a decision to increase it to more than 3%, somebody is going to get less. I think that is the basis of the question.

Mr. Manley: That is what I am trying to get to.

Dr. Gauthier: Mr. Chairman, the real problem is that the total envelope for science and technology activities has been set at $1.5 billion for the coming five years, as indicated in the February 1991 budget. To maintain the actual budget of the granting councils and give them only 4% increase over the coming five years will necessitate $1.2 billion, which leaves $0.3 billion for all other scientific activities done by governments. This means that within that envelope an increase higher than 4% to 5% is highly unlikely.

It would have to be taken out of another envelope, which brings us back to the bill being studied here. We are talking, unless I am mistaken, about the envelope allocated to science and technology activities in our case. This would have a very damaging effect for two reasons.

First, it has already been stated twice by the national advisory board that we need and we must urgently double the base budget of the granting agencies. They would need much more than the $1.5 billion allowed within the science and technology envelope.

Second—and this is the second argument we made in the brief—given the ongoing constitutional discussions, it may very well happen, as recommended by various bodies to the federal government, that infrastructural costs of research will have to be covered, that the government will have to consider reshifting the money to cover infrastructural costs of research from EPF transfer of payments through the granting councils. It is a likely possibility to consider.

So if you limit the growth of the budget of the granting councils to 3%, how could you rechannel that kind of money? We are talking about a total of $2.3 billion for the universities. Possibly we could not rechannel this money through the granting councils. Basically, you would slam the door behind the last channel that would be left for the federal government to answer the competitiveness of this country. Infrastructural costs, as demonstrated in our brief, are as important as the cost of research.

• 1750

We are now facing this very serious problem, where even bills, for example, policy adopted by this government—namely, Bill C-22, which is the example we use—to rechannel more money for direct costs of research from industry to university is jeopardized because now the industry is admitting that the restriction in the funding of indirect costs to universities and hospitals through transfer payments is making universities less competitive to have

[*Traduction*]

Le président: Je ferai remarquer que le contrôle des dépenses proposé ne plafonne pas expressément, si je ne m'abuse, les dépenses des conseils subventionnaires ou de qui que ce soit à 3 p. 100. Les conseils peuvent obtenir plus de 3 p. 100 à condition que quelqu'un d'autre se contente de moins. Tout ce qui est indiqué, c'est une enveloppe globable. Le problème c'est que si on décide d'accorder plus de 3 p. 100, quelqu'un d'autre recevra moins. Voilà l'essentiel du problème.

M. Manley: C'est à cela que je veux en venir.

M. Gauthier: Monsieur le président, le vrai problème, c'est que l'enveloppe globale des activités scientifiques et technologiques a été fixée à 1,5 milliard de dollars pour les cinq prochaines années, selon le budget de février 1991. Pour maintenir le budget actuel des conseils subventionnaires et leur accorder une hausse, ne serait-ce que de 4 p. 100 au cours des cinq prochaines années, il faut prévoir 1,2 milliard de dollars, ce qui laisse 0,3 milliard de dollars pour toutes les autres activités scientifiques du gouvernement. Toute hausse à 4 ou 5 p. 10 dans cette enveloppe est donc très improbable.

Il faudrait aller chercher des fonds dans une autre enveloppe, ce qui nous ramène au projet de loi étudié ici. Si je ne m'abuse, il est question ici de l'enveloppe affectée aux activités scientifiques et technologiques. Elle aurait un effet désastreuse, pour deux raisons.

Premièrement, le conseil consultatif national a déjà déclaré à deux reprises qu'il faut de toute urgence doubler le budget de base des organismes subventionnaires. Il leur faudrait beaucoup plus que le 1,5 milliard de dollars prévu pour l'enveloppe des sciences et de la technologie.

Deuxièmement—et c'est le deuxième argument que nous avons invoqué dans le mémoire—compte tenu des discussions constitutionnelles en cours, il se pourrait bien, comme l'ont recommandé divers organismes du gouvernement fédéral, qu'il faille assumer l'ensemble des coûts d'infrastructure en recherche et, que le gouvernement ait à envisager de réaffecter des fonds afin d'assumer les coûts d'infrastructure en recherche en transférant aux conseils subventionnaires des paiements prévus pour financer les programmes établis. Il faut envisager cette éventualité.

Par conséquent, si vous limitez la croissance du budget des conseils subventionnaires à 3 p. 100, comment pouvez-vous réaffecter des sommes aussi importantes? Il est question de 2,3 milliards de dollars pour les universités. Il se peut qu'il soit impossible de réaffecter ces sommes par l'entremise des conseils subventionnaires. Au fond, vous fermeriez la porte au dernier moyen qui resterait au gouvernement fédéral d'assurer la compétitivité de notre pays. Les coûts d'infrastructure, comme nous l'avons démontré dans notre mémoire, sont tout aussi importants que le coût de la recherche.

Nous nous trouvons actuellement face à ce problème très grave qui fait que même avec des projets de loi, par exemple la politique adoptée par le présent gouvernement—soit le projet de loi C-22 dont nous nous servons en guise d'exemple—la réaffectation de fonds supplémentaires pour les coûts directs de la recherche de l'industrie dans les universités est menacée, parce que l'industrie admet désormais que la réduction du financement des coûts indirects

[*Text*]

access to industrial dollars. So basically you see the limitation of the envelope here. That is a real problem we have with this legislation unless it is amended.

Dr. Bégin-Heick: If I may add, in fact universities so far have not rejected partnerships with industry. They have been able to absorb the cost. But the time may come near when universities simply will not be able to accept this partnership because the university infrastructure will not be sufficient. There is a limit to the amount of space we have and there is a limit to the amount of equipment we have, and doing research costs a lot of money.

The Chairman: There is also a real question as to whether or not the federal government pays money for universities. The problem, of course, as you well know, is that we send money in buckets to the provinces and they spend it however they decide to carve up their budgets, including fixing pot-holes or whatever it is. Really, there is no direct link. I think that to some degree we confuse ourselves, or it is a bit of an illusion for us to continue to think, if you like, that *x* dollars are going from the federal government to universites, because all the facts show that they really do not and since the ties were cut several years ago, probably ten years ago by now, there is very little direct linkage.

Dr. Bégin-Heick: Well, in theory, some of these transfer payments are supposed to be for education.

The Chairman: Well, I know. Historically they were, but since about 1977 it is simply a funding to provinces that theoretically they would use to spend on such things.

Mr. Langdon: I would say first that you should try to keep some distinction between this legislation and the five-year envelope you were talking about. The five-year envelope is a construct of this government. The likelihood of them being around for five years is relatively limited. Even if they were, the chances that they would be able to maintain that specific envelope figure are limited, too. So it is probably best to talk about this legislation separately from the discussion of the envelope itself.

That brings us back to the question of shifts. I am surprised to have you come before us and say we will take these three granting agencies, which make up really a minuscule proportion of federal government expenditure, and expect that it would be possible to exempt them from an overall thrust to control expenditure. Why do you think that would be possible?

Dr. Bégin-Heick: Well, if they are such a minuscule part of the government's total overall budget, then it should be very easy, because it will not be noticed.

Mr. Langdon: But isn't that what could be said by almost any other group?

Dr. Bégin-Heick: By almost anybody.

[*Translation*]

des universités et des hôpitaux au moyen des paiements de transfert rend les universités moins concurrentielles et moins attrayantes à ses yeux. Vous voyez donc les limites de l'enveloppe. C'est un problème réel que nous pose le projet de loi, à moins qu'il ne soit amendé.

Mme Bégin-Heick: J'ajouterais que, jusqu'ici, les universités n'ont pas refusé de s'associer avec l'industrie. Elles ont pu en assurer les coûts. Mais viendra peut-être bientôt le moment où les universités ne pourront tout simplement plus accepter cette association car l'infrastructure universitaire ne sera plus suffisante. Il y a des limites à l'espace dont nous disposons, au matériel dont nous disposons, et la recherche coûte très cher.

Le président: On peut aussi se demander si le gouvernement fédéral finance vraiment les universités. L'ennui, comme vous le savez bien, c'est que nous transférons des sommes faramineuses aux provinces, qui les dépensent comme elles le veulent, y compris pour boucher des trous dans la chaussée, par exemple. En réalité, il n'y a pas de lien direct. Je pense que jusqu'à un certain point nous nous leurrons, ou nous nous berçons un peu d'illusions si vous voulez, quand nous croyons que tel montant va du gouvernement fédéral aux universités, quand tous les faits démontrent que ce n'est pas le cas et, comme les liens ont été coupés il y a des années, probablement il y a dix ans, le lien direct est très ténu.

Mme Bégin-Heick: En théorie, une partie des paiements de transfert est censée aller à l'éducation.

Le président: Je le sais. C'était vrai autrefois, mais depuis 1977 environ, il s'agit simplement d'un financement destiné aux provinces qui, en théorie, devrait être affecté à ces postes de dépenses.

M. Langdon: Premièrement, vous devriez essayer de maintenir une certaine distinction entre le projet de loi et l'enveloppe quinquennale. Cette enveloppe est une invention du gouvernement. La probabilité qu'elle existe pendant cinq ans est relativement limitée. Même si elle existait encore, la possibilité de maintenir le montant de l'enveloppe est limitée elle aussi. Il vaut donc probablement mieux discuter du projet de loi et de l'enveloppe séparément.

Ce qui nous ramène à la question des transferts de fonds. Je suis étonné que vous veniez nous dire que ces trois organismes subventionnaires, qui ne représentent qu'une infime portion des dépenses du gouvernement fédéral, pourraient être exemptés des grandes mesures prises pour contrôler les dépenses. Pourquoi pensez-vous cela possible?

Mme Bégin-Heick: S'ils représentent une partie si infime de l'ensemble du budget des dépenses du gouvernement, ce devrait être facile, parce que personne ne s'en apercevra.

M. Langdon: Mais ne pourrait-on pas en dire autant de presque tous les autres groupes?

Mme Bégin-Heick: En effet.

[*Texte*]

It is a question of long-term, long-range planning, because if the research effort in this country is destroyed now, in the early 1990s, then we will never catch up again. We will never be a player and we will never develop the science and technology that we so badly need to develop—and we are on the way to doing it now.

Mr. Langdon: You do not have to convince me of that. I agree with you very strongly. One of the failures of this government has been the failure to come through with its promises with respect to commitments to increase R and D funding. But that is not the issue, in a sense, at this stage. The issue is whether there is a deficit problem, which you seem to accept as a given. Is that correct? Do you or do you not?

• 1755

Dr. Bégin-Heick: It is hard not to accept that there is a deficit.

Mr. Langdon: No, no, that there is a deficit problem.

Dr. Bégin-Heick: That it is a problem.

Mr. Langdon: So you are writing the brief on that basis? If you are writing it on that basis, I still find it difficult, in going through the brief, to find something that would justify us in being able to take the three granting agencies and say that we will exempt them from the controls while we will control everything else. A great many of those other things have significant contributions to competitiveness, which you talk about. You talk about training and education. There is a great deal of money that goes to training that would be controlled by this. So it is difficult to see the heart of a strong argument.

Dr. Bégin-Heick: One has to remember that four or more years ago it was recommended by many people that the budgets of granting councils should be doubled over the next three years. Now these three years have passed. We are exactly where we were before. That is the reason why we must act now if we are not going to lose any more ground.

Mr. Langdon: But, with respect, is that not really an argument for saying that, of the resources that are available, a significant increase should be given to research and development and specifically to the three granting agencies you talk about, as opposed to an argument that you should be exempted from the spending controls?

Dr. Gauthier: Okay. Why the granting councils and not the other S and T key players, for example?

The fact is that the granting councils have been identified not by the scientific community but by business people, actually in 1987 by Pierre Lortie and his university committee of NABST and in April 1991 by Mr. Hugh Wynne-Edwards and again another committee on human resources of NABST. The scientists were dismally represented on these advisory bodies, and these people said that for the economic future of this country these granting agencies should be targeted. They recommended actually—and Edwards did so in April still—that the government not invest any other moneys into new infrastructure, into trying to building institutes or whatnot, but rather concentrate on the existing proven good

[*Traduction*]

C'est une question de planification à long terme, parce que si la recherche dans notre pays s'écroule maintenant, au début des années 90, nous ne pourrons jamais rattraper le retard. Nous ne jouerons jamais aucun rôle et nous ne développerons jamais les sciences et la technologie qu'il faut tellement développer. Nous nous dirigeons malheureusement dans cette vois actuellement.

M. Langdon: Vous n'avez pas besoin de m'en convaincre. Je suis tout à fait d'accord avec vous. L'un des échecs du gouvernement actuel est son incapacité à tenir ses promesses concernant la hausse du financement de la recherche et du développement. Mais là n'est pas la question, en un sens. La question qui se pose, c'est de savoir si le déficit est un problème. Vous semblez l'accepter comme un fait. Est-ce exact? Le croyez-vous ou non?

Mme Bégin-Heick: Il est difficile de ne pas convenir qu'il y a un déficit.

M. Langdon: Non, que le déficit est un problème.

Mme Bégin-Heick: C'est un problème.

M. Langdon: Vous avez donc rédigé votre mémoire en fonction de cette constatation? Même dans ce cas, j'ai encore du mal, en lisant votre mémoire, à trouver ce qui nous justifierait d'exempter les trois organismes subventionnaires des contrôles alors que nous contrôlerions tout le reste. Beaucoup de ces autres domaines apportent une contribution importante à la compétitivité dont vous parlez. Vous parlez de formation et d'éducation. Beaucoup des dépenses de formation seraient contrôlées. Il est donc difficile de voir l'essence d'un argument convaincant.

Mme Bégin-Heick: Il faut se rappeler qu'il y a au moins quatre ans, bien des gens ont recommandé que les budgets des conseils subventionnaires soient doublés au cours des trois années suivantes. Ces trois années se sont écoulées. Nous en sommes toujours au même point. Voilà pourquoi nous devons agir maintenant si nous ne voulons pas perdre plus de terrain.

M. Langdon: Mais, avec tout le respect que je vous dois, est-ce vraiment un argument permettant de déclarer que, parmi les ressources disponibles, une hausse importante devrait être prévue pour la recherche et le développement et plus précisément pour les trois organismes subventionnaires dont vous parlez, plutôt qu'un argument visant à vous exempter des contrôles des dépenses?

M. Gauthier: D'accord. Pourquoi les conseils subventionnaires et pas les autres intervenants dans les domaines des sciences et de la technologie, par exemple?

En fait, les conseils subventionnaires ont été ciblés non pas par le milieu scientifique mais par des gens d'affaires, par Pierre Lortie et son comité universitaire du CCNST en 1987 et, en avril 1991, par M. Hugh Gwynne Edwards et un autre comité sur les ressources humaines du CCNST. Les scientifiques étaient très peu représentés au sein de ces organismes consultatifs, qui ont déclaré que, pour assurer l'avenir économique du pays, il faudrait cibler ces organismes subventionnaires. On a recommandé—et Edwards l'a fait aussi récemment qu'en avril—que le gouvernement n'investisse plus dans de nouvelles infrastructures, ne cherche plus à établir des instituts ou d'autres organismes du genre,

[*Text*]

and most efficient way to invest R and D dollars by this government; that is, the granting councils. They have been very specific about that. They gave priority to the councils.

Okay, let us move on now. Is there a consensus outside these advisory bodies? Now I would like to change hats. Remember that I chaired a national consortium of scientific and educational societies from 1985 until 1990, and I know that for two years now, last year and this year, we made a consensus—and "we" includes governmental researchers, because they are also members of the consortium. We agreed to give priority to the granting councils, because, through the money provided to universities and hospitals by the granting councils, we are training scientists needed by industry, universities, and the private sector.

This is the central point. There lies our seed grain. If we are not careful enough with this specific side of the S and T activities, then we will just ruin the whole Canadian research system, including governmental laboratories, including industrial research, because we will not provide the highly qualified people. And this job is done by universities, hospitals, and affiliated institutions with money channelled through the granting councils.

These are the only levers the federal government has actually, and that is why we link that to post-secondary education, because infrastructural costs of research are needed as well. We are now feeling the bad effects of not having enough of that money going through the system and covering the indirect cost of research as well.

What we are asking you to do is to make this piece of legislation coherent and cohesive with the other policies adopted by the government to favour S and T, and make sure that you consider also the discussion going on about post-secondary education within the constitutional debate, because you may again, as I said before, slam the door behind our last opportunity to remain and become more competitive, and jeopardize the economic future of the coming generation. Then you would pass them real debts.

• 1800

What you would pass them if you invest in R and D activities through the granting councils would be a brighter future. What you invest now would be actually cropped by the future generation of people, and that is the value. That is the way you can change passing the buck to the next generation of taxpayers, into making a productive use of national investments now. That is what the NABST report has been saying—what the two NABST reports have been saying. That is what the tripartite committee—that is the all-party Standing Committee on Industry, Science and Technology—in their December, 1990 report said.

[*Translation*]

mais se concentre plutôt sur ce qui s'est révélé être le meilleur moyen et le moyen le plus efficace d'investir dans la recherche et le développement, c'est-à-dire les conseils subventionnaires. Les recommandations étaient très précises. Il fallait accorder la priorité aux conseils.

Passons maintenant à autre chose. Existe-t-il un consensus en dehors de ces organismes consultatifs? Permettez-moi maintenant de changer de perspective. Souvenez-vous que j'ai présidé le consortium national des sociétés scientifiques et éducatives de 1985 à 1990 et je sais que depuis deux ans maintenant, l'an dernier et cette année, nous sommes arrivés à un consensus—«nous» comprenant les chercheurs du gouvernement, parce qu'ils font partie eux aussi de ce consortium. Nous avons convenu d'accorder la priorité aux conseils subventionnaires, car grâce aux fonds qu'ils accordent aux universités et aux hôpitaux, on peut former les scientifiques dont l'industrie, les universités et le secteur privé ont besoin.

Voilà l'essentiel, la clé de notre avenir. Si nous ne prenons pas assez soin de cet aspect des activités de S et T, nous ruinerons tout simplement tout le système de recherche canadien, y compris les laboratoires gouvernementaux et la recherche industrielle, parce que nous ne fournirons pas les personnes hautement qualifiées. Ce travail s'effectue dans les universités, les hôpitaux et les établissements affiliés grâce aux fonds qui proviennent des conseils subventionnaires.

Ce sont les seuls leviers dont dispose le gouvernement fédéral actuellement, et c'est pourquoi nous les relions à l'enseignement post-secondaire, parce qu'il faut aussi financer les frais de l'infrastructure nécessaire à la recherche. Nous ressentons actuellement les contrecoups d'un manque de fonds dans le système et d'un manque de fonds pour couvrir les coûts indirects de la recherche.

Ce que nous vons demandons, c'est de rendre le projet de loi cohérent et compatible avec les autres politiques adoptées par le gouvernement en faveur des sciences et de la technologie, et de vous assurer que vous tenez compte également des discussions concernant l'enseignement post-secondaire dans le cadre du débat constitutionnel. Vous pouvez encore, je le répète, anéantir notre dernier espoir de rester compétitifs et de le devenir davantage, et compromettre l'avenir économique de la prochaine génération. Vous lui transmettriez alors de vraies dettes.

Ce que vous lui transmettriez si vous investissiez dans les activités de recherche et de développement, par l'entremise des conseils subventionnaires, c'est un avenir meilleur. Ce que vous investiriez maintenant serait récolté par la prochaine génération. Voilà ce qui a de la valeur. C'est de cette façon que vous cesserez de transmettre le fardeau à la prochaine génération de contribuables et utiliserez plutôt, dès maintenant, les investissements nationaux de façon productive. C'est ce qu'on a affirmé dans le rapport du CONST—dans les deux rapports du CONST. C'est ce qu'on a affirmé dans le rapport de décembre 1990 du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, qui comprend des députés de tous les partis.

[*Texte*]

By the way, Canada now has a strategy in S and T. The committee has agreed on it. It took four years but they did and we recognize that from the outside. So what we urge you to do is make sure that your piece of legislation is coherent with what has been achieved. It took years and years of taxpayers' money to achieve those goals, but for heaven's sake, do not slam the door again behind the last chance we have to remain competitive.

Again, the scientific community made a consensus. I mean, all the folds, including researchers, on giving priorities to the granting councils. The business community did that about four to five years ago, and again today you heard the support of people towards increased training of highly qualified personnel, an investment in R and D.

Mr. Langdon: Just two last things, if I could.

I appreciate that answer. It is a helpful answer.

I wanted, as someone who has received a number of SSHRC grants, to thank you for including that as part of your brief, even though you do not talk about it anywhere in your brief.

I hope that—

The Chairman: So you are part of the problem, are you?

Mr. Langdon: Must be. Must be.

The other thing I did want to ask you, though, was. . . The only social scientist that I think you quoted—I am not even sure they rank as social scientists—is the Fraser Institute, and I did want to ask you why you had chosen that particular source.

Dr. Gauthier: First, let me answer your first question about why did we not plead for SSHRC. We plead, by the way, for the three granting councils. We include SSHRC. The fact is—

Mr. Langdon: I was making that point.

Dr. Gauthier: Most of our constituents are actually in NSERC and MRC, but as members of the national consortium we have made the case and we keep making the case for the other disciplines as well.

We quoted the president of the Fraser Institute simply because we wanted to refer to what he told you here on September 17 about various issues. We could have also quoted Mr. Duncan Cameron, who made an excellent presentation, I believe, the day after and brought some enlightenment to the debate, in my view. But the president of the Fraser Institute was more in line with the subject that we planned to discuss today. But we have nothing against social scientists. Basically, we are all collaborating.

Dr. Bégin-Heick: Let me reassure you that with my other hat, which is in graduate studies, I am very concerned about social scientists, although I am a biological scientist.

[*Traduction*]

Soi dit en passant, le Canada possède maintenant une stratégie en matière de sciences et de technologie. Le Comité l'a accepté. Il a fallu quatre ans, mais vous y êtes arrivés et nous en sommes conscients. Par conséquent, ce que nous vous demandons, c'est de vous assurer que votre projet de loi est cohérent avec les étapes franchies jusqu'ici. Il a fallu des années et des années, aux frais des contribuables, pour atteindre ces objectifs, mais pour l'amour du ciel, ne nous enlevez pas une fois de plus notre dernier espoir de demeurer concurrentiels.

Là encore, le milieu scientifique s'est entendu. Tous les secteurs, y compris les chercheurs, ont convenu d'accorder la priorité aux conseils subventionnaires. Le milieu des affaires l'a fait il y a quatre ou cinq ans, et aujourd'hui encore, vous avez entendu des gens appuyer un accroissement de la formation de personnel hautement qualifié et de l'investissement dans la recherche et le développement.

M. Langdon: Encore deux dernières choses, si vous le permettez.

Je vous remercie de cette réponse. Elle est utile.

Ayant moi-même reçu quelques fonds du CRSHC, je voulais vous remercier de les inclure, même s'il n'en est nullement question dans votre mémoire.

J'espère que. . .

Le président: Vous êtes donc un élément du problème, n'est-ce pas?

M. Langdon: Il le faut, il le faut.

L'autre question, cependant, est. . . Les seuls spécialistes des sciences sociales que vous mentionnez—je ne suis même pas certain qu'ils soient considérés comme tels—c'est le Fraser Institute. Je voudrais savoir pourquoi vous avez retenu cette source.

M. Gauthier: Permettez-moi de répondre d'abord à votre première question. Vous voulez savoir pourquoi nous ne plaidons pas en faveur du CRSHC. En passant, nous plaidons pour les trois conseils subventionnaires. Nous incluons le CRSHC. En réalité. . .

M. Langdon: C'est ce que je faisais valoir.

M. Gauthier: La plupart de nos membres se trouvent au CRSNGC et au CRMC, mais en tant que membres du consortium national, nous avons défendu d'autres disciplines et continuons de le faire.

Nous avons cité le président du Fraser Institute simplement parce que nous voulions faire allusion à ce qu'il vous a déclaré ici le 17 septembre sur plusieurs sujets. Nous aurions pu également citer M. Douglas Cameron, qui a présenté un excellent exposé, je crois, le lendemain, et qui a éclairé le débat, selon moi. Mais le président du Fraser Institute se situait davantage dans l'optique des sujets que nous avions l'intention d'aborder aujourd'hui. Nous n'avons rien contre les spécialistes des sciences sociales. Au fond, nous collaborons tous les uns avec les autres.

Mme Bégin-Heick: Je peux vous assurer que, dans l'autre aspect de ma carrière—en études supérieures—je me soucie beaucoup de ces spécialistes, même si je suis biologiste.

[*Text*]

Mr. Langdon: But most social scientists would not consider the Fraser Institute a very reputable source.

Mr. Sobeski: I want to pick up on Steven's point and I guess it is getting to the heart of the matter, getting to statistics or whatever.

You could sit back on the farm side or the business side and say we have had so many bankruptcies, we have had so many closures, there is some sort of equation. I do not know if Steven was leading toward that, but I guess when I take a look at the appendices, page 9, for example, figure 3, figure 5, it shows the number of new applicants applying for grants growing. I take a look at that and say if more people are applying, then obviously there are more people going into science. It is not a declining number, and I guess that is the question.

I think you have probably answered it and said, well the erosion has started; we are not seeing it yet. But are there any hard numbers to show that the number of people. . .? In other words, do you have any hard numbers like that, or is it just a feeling?

• 1805

I guess it goes back to your opening statement when you said you had the students coming in—I used to be in personnel myself—asking "Where do I go? Do I direct myself into the medical line, or do I go into that line?" Do you have any hard numbers along that particular line that indeed show that the erosion is occurring?

Dr. Bégin-Heick: If you look at figure 3 for instance, at the Medical Research Council of Canada, the number of applicants is increasing. The number of successful grant holders has plateaued or slightly decreased over the years. Among the ones who are applying are those who were not successful the year before, so to a certain extent the numbers of those applying consist of two populations, the really new people—the young people coming into the system—and those who keep trying year after year, because the selectivity of the granting agencies is such that not everybody who applies obviously gets funded. Only about 50% of the people who deserve to be funded actually manage to receive funds from the federal granting agencies, from the Medical Research Council of Canada and NSERC. It is even lower at SSHRC. Actually the national figure for SSHRC is about a 20% success rate, which is very low.

Mr. Sobeski: Right now if I look at that number, and if I look at it in August 1986, it seems that the number of people is growing even though people are resubmitting, but I guess the concern is whether we are seeing it go the other way. How many researchers have gone out of the business, who said, "forget about it, I will not even go into it; I will go into the medical side?" How many have gone into it and said, "this is crazy. I am so frustrated that I am getting the hell out of the business?"

Dr. Bégin-Heick: Do we have any numbers?

[*Translation*]

M. Langdon: Mais la plupart ne considéreraient pas le Fraser Institute comme une source de très bonne renommée.

M. Sobeski: Je voudrais revenir sur l'argument de Steven au sujet de la façon d'aller au coeur du problème, d'obtenir des statistiques, etc.

Vous pourriez vous mettre dans la peau d'un agriculteur ou d'un entrepreneur et affirmer qu'il y a eu tant de faillites, tant d'abandon des affaires et qu'il y a un lien entre les deux. Je ne sais pas si c'est à cela que Steven veut en venir, mais quand je regarde les annexes, la page 9 par exemple, les figures 3 et 5, je vois que le nombre de nouveaux demandeurs de subventions augmente. Je me dis alors que si le nombre des candidats augmente, il y a de toute évidence plus d'étudiants en sciences. Le nombre ne diminue pas. Voilà ma question.

Vous y avez probablement répondu et déclaré que l'érosion est commencée, elle n'est pas encore perceptible. Mais avez-vous des chiffres concrets sur le nombre de personnes. . .? Autrement dit, avez-vous des chiffres concrets à ce sujet ou simplement des impressions?

Je reviens à votre déclaration préliminaire où vous avez affirmé que les étudiants viennent vous voir—j'ai moi-même travaillé dans le domaine du personnel—et vous demandent s'ils doivent se diriger en médecine ou dans tel ou tel autre domaine. Avez-vous des chiffres démontrant qu'une érosion réelle se produit?

Mme Bégin-Heick: Si vous examinez la figure 3, par exemple, vous constaterez que le nombre de candidats augmente au Conseil de recherches médicales du Canada. Le nombre de candidats qui obtiennent une subvention a plafonné ou légèrement diminué au fil des années. Parmi les gens qui demandent une subvention, il y a ceux qui n'en ont pas obtenu l'année précédente, de sorte que, jusqu'à un certain point, il y a deux types de candidats, soit ceux qui demandent une subvention pour la première fois—les nouveaux venus dans le système—et ceux qui essaient, année après année, parce que les critères de sélection des organismes subventionnaires sont tels qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Seulement la moitié environ des gens qui mériteraient une subvention en reçoivent des organismes subventionnaires fédéraux, du Conseil de recherches médicales du Canada et du CRSNGC. Le taux est même moins élevé au CRSHC. En réalité, le taux de succès au CRSHC est d'environ 20 p. 100, ce qui est très faible.

M. Sobeski: En comparant les chiffres actuels et ceux d'août 1986, il semble que le nombre de personnes augmente même si certains font de nouvelles demandes. On craint sans doute que nous nous dirigions dans l'autre sens. Combien de chercheurs ont rendu les armes, ont décidé de ne même pas tenter leur chance et de s'engager dans la voie de la médecine, par exemple? Combien ont tenté leur chance et se sont dits que c'était complètement fou, combien se sont sentis si frustrés qu'ils ont abandonné?

Mme Bégin-Heick: Avons-nous des statistiques?

[*Texte*]

Dr. Gauthier: Yes, we have. I will provide you with hard numbers, with the absolute numbers. But the fact is that until two years ago MRC was able to fund 80% of its renewal applications, i.e., scientists with experience who were reapplying to get their work supported. Two years ago it went down to 70%. Last year it went down to 60%. Still the renewal, the actual success rate, is 20%, which is very low and is not increasing. It actually went down last year to 17% and the year before, and two years ago to 17%. They have been able to bring it slightly up to 20%, which means that we are losing more than we are gaining. There is a net erosion of the whole system.

Mr. Sobeski: If you have those numbers, we would appreciate receiving them. I think that is what Steven was saying, that we need a little bit more than just going from the heart on a particular issue to make a point.

Dr. Bégin-Heick: To answer your other questions, people are getting older. There is no doubt. The faculties in universities are getting older, and we are in need of hiring new, young people. What the restrictions are doing is this. Now that we finally have managed to convince young women that they should go into science and technology fields, it means they get trained and they come and there is nothing for them to do, or they cannot get a research grant to get started. This is a great concern as well.

The Chairman: On behalf of the committee I would like to thank you very much for coming today. We appreciate the time you have taken to prepare your brief and to come here and meet with us.

Dr. Bégin-Heick: Thank you very much for hearing us.

The Chairman: We stand adjourned until 9.30 a.m. tomorrow, again in this room.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Oui, nous en avons. Je vous donnerai des chiffres, des chiffres absolus. Jusqu'à il y a deux ans, le CRMC pouvait financer 80 p. 100 de ses demandes de renouvellement, c'est-à-dire les demandes de chercheurs chevronnés qui demandaient à nouveau à faire financer leurs travaux. Il y a deux ans, ce taux est descendu à 70 p. 100, l'an dernier, à 60 p. 100. Le renouvellement, le taux de succès est toutefois de 20 p. 100, ce qui est très faible et n'augmente pas. Ce taux était descendu à 17 p. 100 l'an dernier et il était aussi de 17 p. 100 il y a deux ans. Il a été possible de le ramener à 20 p. 100, ce qui signifie que nous perdons plus de terrain que nous en gagnons. Il y a une érosion nette de l'ensemble du système.

M. Sobeski: Si vous avez ces chiffres, nous aimerions les recevoir. C'est probablement ce que Steven disait, qu'il nous faut un peu plus que la voix du coeur pour pouvoir présenter des arguments convaincants sur un problème particulier.

Mme Bégin-Heick: Pour répondre à vos autres questions, disons que les gens vieillissent. Cela ne fait aucun doute. Les professeurs d'université vieillissent et il nous faut embaucher des jeunes. Les restrictions auront les conséquences suivantes. Maintenant que nous avons fini par convaincre les jeunes femmes de faire carrière en sciences et en technologie, elles reçoivent une formation et ne trouvent pas de travail ou ne peuvent pas obtenir une bourse de recherche pour se lancer. Voilà une autre grande préoccupation.

Le président: Au nom du Comité, je vous remercie beaucoup d'être venus ici aujourd'hui. Nous vous savons gré d'avoir pris le temps de rédiger votre mémoire et de venir nous rencontrer.

Mme Bégin-Heick: Merci de nous avoir entendus.

Le président: La séance est levée. Rendez-vous à 9 heures demain matin, ici même.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Professor Douglas Hartle, Department of Economics, University of Toronto.

From the Canadian Federation of Independent Business:

Bill Parsons, Director of National Affairs;

Ted Mallet, Senior Economist.

From the Canadian Federation of Biological Societies:

Nicole Bégin-Heick, President Elect;

Clément Gauthier, Science Policy Officer.

TÉMOINS

P[r] Douglas Hartle, Faculté d'économie, Université de Toronto.

De la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

Bill Parsons, directeur des Affaires nationales;

Ted Mallet, économiste principal.

De la Fédération canadienne des sociétés de biologie:

Nicole Bégin-Heick, présidente élue;

Clément Gauthier, responsable des politiques scientifiques.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

26
7

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Thursday, October 10, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15

Le jeudi 10 octobre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Proposed Spending Control Act

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, questions relatives à la Loi proposé sur le contrôle des dépenses

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
NOV 1 1 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, OCTOBER 10, 1991
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 9:38 o'clock a.m. this day, in Room 253-D, Centre Block, the Chairman, Murray Dorin, presiding.

Members of the Committee present: Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, René Soetens and Greg Thompson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou and Marion Wrobel, Senior Analysts.

Witnesses: From the Canadian Chamber of Commerce: Tim Reid, President; Lloyd Atkinson, Executive Vice-President and Chief Economist, Bank of Montreal (Chairman, Economic Policy Committee). *From the Business Council on National Issues:* Thomas P. d'Aquino, President and Chief Executive; Jock A. Finlayson, Vice-President, Policy and Research.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Proposed Spending Control Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, July 30, 1991, Issue No. 4*).

Tim Reid and Lloyd Atkinson, from the Canadian Chamber of Commerce, each made a statement and answered questions.

At 10:46 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:51 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Committee proceeded to discuss future business.

René Soetens moved, -That the Chairman be empowered to hire, as necessary, editors in both the French and English languages to assist the Committee in its preparation of the Minutes and Proceedings, and of the Reports to the House relating to the various bills referred to the Committee by the House of Commons, for a sum not to exceed $15,000.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Thomas d'Aquino made a statement and, with the other witness from the Business Council on National Issues, answered questions.

At 12:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin,

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 10 OCTOBRE 1991
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 9 h 38, à la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Murray Dorin (*président*).

Membres du Comité présents: Murray Dorin, Steven Langdon, John Manley, René Soetens et Greg Thompson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou et Marion Wrobel, analystes principaux.

Témoins: De la Chambre de commerce du Canada: Tim Reid, président; Lloyd Atkinson, vice-président exécutif et économiste en chef, Banque de Montréal (président, Comité des politiques économiques). *Du Conseil canadien des chefs d'entreprises:* Thomas P. d'Aquino, président directeur général; Jock A. Finlayson, vice-président, recherche et politique.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'étude des questions relatives à la loi proposée sur le contrôle des dépenses. (*Voir les procès-verbaux et témoignages du mardi 30 juillet 1991, Fascicule nº 4*).

Tim Reid et Lloyd Atkinson, de la Chambre de commerce du Canada font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 10 h 46, la séance est suspendue.

À 10 h 51, la séance reprend.

Le Comité examine ses travaux futurs.

René Soetens propose,—Que le président soit autorisé à embaucher, selon les besoins, des rédacteurs réviseurs français et anglais afin d'aider le Comité à la préparation de ces procès-verbaux et témoignages et des rapports à la Chambre concernant les divers projets de loi renvoyés au Comité par la Chambre des communes, pour un montant n'excédant pas 15 000 $.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Thomas d'Aquino fait une déclaration, puis répond aux questions avec l'autre témoin du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

À 12 h 06, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, October 10, 1991

• 0939

The Chairman: I would like to call the meeting to order to continue discussion of the government's proposed spending control act and today the witnesses are from the Canadian Chamber of Commerce. We would like to welcome you duly back from your convention in Halifax.

• 0940

We have had a bit of a preview of that from the Vancouver Board of Trade. You have been here before and you know the game. I would encourage you to give us whatever remarks you have and then we'll endeavour to ask you some questions.

Mr. Tim Reid (President, Canadian Chamber of Commerce): With me is Dr. Lloyd Atkinson, the Chairman of the Canadian Chamber of Commerce's Economic Policy Committee, and as such is a business volunteer with the Canadian Chamber of Commerce. In his business life he is executive Vice-President and Chief Economist of the Bank of Montreal.

La Chambre de commerce du Canada est vraiment heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses vues concernant la loi proposée sur le contrôle des dépenses au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

I will make comments for just one or two minutes, and then I'll ask Dr. Atkinson to take you briefly through the highlights of our views on this proposed legislation.

The chamber applauds the federal government in taking the initiative to draft legislation to change the way its spending is prioritized, controlled and managed over the next five years. Indeed, at the Canadian Chamber of Commerce's 61st annual meeting last year, 12 months ago in Edmonton, a resolution was passed recommending that such a plan be tabled by the federal government. In fact, we believe such a plan has the potential to lead to increased public awareness and understanding of the Canadian debt and continuing deficit issues.

Although we feel that the proposed spending control act is a step in the right direction towards Canada's economic recovery and future prosperity, we hold serious reservations about its ability, in its current form, to make significant progress in restraining federal spending. Unless changes are made, hopefully recommended by this committee, this bill may in fact be worse than having no bill at all. We believe it must be amended in order for it to be effective, and we are here today to suggest and recommend changes to the bill so that it indeed will be an effective piece of legislation.

I would like now to ask Dr. Lloyd Atkinson to talk briefly about the points we would like to discuss with you, and to elaborate on them.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 10 octobre 1991

Le président: Nous reprenons la discussion sur la loi proposée par le gouvernement sur le contrôle des dépenses et nous recevons aujourd'hui des représentants de la Chambre de commerce du Canada qui reviennent tout juste de leur congrès à Halifax et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous avons déjà eu un avant-goût de votre intervention lorsque nous avons reçu le Vancouver Board of Trade. Ce n'est pas la première fois que vous comparaissez et vous connaissez les règles du jeu. Nous allons commencer par écouter vos observations puis nous essaierons de vous poser des questions.

M. Tim Reid (président, Chambre de commerce du Canada): Je suis accompagné de M. Lloyd Atkinson, président du Comité des politiques économiques de la Chambre de commerce du Canada, un poste qu'il occupe à titre bénévole. Dans sa vie professionnelle, il est vice-président exécutif et économiste en chef de la Banque de Montréal.

The Canadian Chamber of Commerce welcomes this opportunity to submit its views on the proposed Spending Control Act to the House of Commons Standing Committee on Finance.

Je vais commencer par quelques observations d'une ou deux minutes, puis je demanderai à M. Atkinson de vous exposer les points saillants de notre position face à cette loi proposée.

La Chambre félicite le gouvernement fédéral d'avoir pris l'initiative de cette loi visant à modifier la façon de contrôler et de gérer les dépenses au cours des cinq prochaines années. À l'occasion de son 61e congrès annuel à Edmonton, il y a 12 mois, la Chambre a adopté une résolution recommandant au gouvernement fédéral d'agir dans ce sens. En fait, nous pensons que ce programme permettra au public canadien de mieux prendre conscience des problèmes de dette et de déficit.

Nous estimons que la loi proposée sur le contrôle des dépenses constitue un pas dans la bonne direction en vue d'une reprise économique et d'une nouvelle prospérité pour le Canada, mais nous avons de grandes réserves car, sous sa forme actuelle, nous doutons qu'elle permette de contrôler efficacement les dépenses fédérales. À moins que des changements importants ne soient apportés au projet de loi, changements recommandés par ce comité, c'est du moins ce que nous espérons, il risque d'aggraver la situation plus qu'il ne l'améliorera. Pour être efficace, le projet de loi doit être modifié et si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour recommander les amendements nécessaires pour le rendre efficace.

Je vais maintenant demander à M. Lloyd Atkinson de vous citer rapidement les sujets que nous désirons aborder avec vous et de les développer un peu.

[*Texte*]

Mr. Lloyd Atkinson (Chairman, Economic Policy Committee, Canadian Chamber of Commerce): Good morning. As Tim was suggesting, we do think the focus on controlling expenditures is correct, but we don't think in this particular bill the proposals themselves represent an appropriate response to what we consider to be a really urgent matter.

We think we have nothing short of a fiscal crisis in this country, but it is a fiscal crisis that is borne much more than just at the federal level. We think it is also at the provincial and municipal levels, and is becoming a worse problem, over time. Much greater progress has been made at the federal level than at the provincial and local levels.

In terms of this particular proposal itself, we do not consider, for example, the proposed 3% limit as constituting effectively real restraint, commensurate with what we consider to be the kind of fiscal crisis the country faces. As part of our legislative record, we have in fact set a goal of 2% inflation, in the long run. Yet for some categories of expenditures here, we are talking about limitations to 3%. That is not real restraint.

In point of fact, we think the focus of attention ought to be on total expenditures, not just simply on program. We think, commensurate with what we consider to be the seriousness of the problem we face, there does need to be legislation that holds the growth of that total spending to less than the rate of inflation.

As we read this particular legislation, and it is very difficult to designate all categories, basically a little over one-third of total spending is subject to control under this legislation and approximately two-thirds is not. One can certainly understand why several of those categories are not subject to these kinds of controls simply because of the difficulties, but insofar as we are incapable of keeping those other categories to that 3% or less—and we think it ought to be less—then we are going to have to make it up in some way.

• 0945

The Chairman: Are those other categories not really controlled in other ways? For example, the amount of either family allowances or seniors' pensions being paid is controlled, unless for some reason or another we have a massive baby boom or a whole lot more senior citizens coming into the country. It seems to me there are large expenditures in some of those cases, but they are effectively controlled in other ways. We are really talking about what we call discretionary spending here, and that is where the government makes up its mind on a day-to-day basis. Unless we have huge demographic changes, those other things do not really change. They may be going the wrong way in trends or something like that, but they are effectively controlled in other ways, are they not?

Mr. Atkinson: They are controlled, but the fundamental question here is whether or not we think there ought to be controls over the overall level and growth in government spending. If we find that because of a whole variety of

[*Traduction*]

M. Lloyd Atkinson (président, Comité des politiques économiques, Chambre de commerce du Canada): Bonjour. Comme Tim vous l'a dit, nous pensons qu'on a raison d'insister particulièrement sur le contrôle des dépenses, mais nous ne sommes pas convaincus que ce projet de loi constitue une solution efficace à ce problème qui nous paraît très urgent.

En effet, c'est véritablement une crise financière que nous traversons, mais une crise financière qui ne se limite pas au gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux et municipaux sont touchés également, et c'est un problème qui ne cesse de s'aggraver. D'ailleurs, le fédéral a accompli jusqu'à présent beaucoup plus de progrès que les paliers provinciaux et locaux.

Quant à cette proposition, on y propose une limite de 3 p. 100 qui, à notre avis, ne constitue pas une véritable restriction et qui, en tout cas, n'est pas à la mesure de la crise financière que notre pays traverse. D'ailleurs, par le passé, nous nous sommes fixés à long terme un objectif de 2 p. 100 en ce qui concerne l'inflation. Et pourtant, il y a dans ce projet certaines catégories de dépenses qu'on envisage de limiter à 3 p. 100. On ne peut pas parler de véritable restriction.

Nous pensons qu'il faudrait axer les mesures sur le total des dépenses et pas simplement sur les programmes. Considérant la gravité du problème auquel nous nous heurtons, il importe d'adopter une loi qui maintienne la croissance des dépenses totales à un niveau inférieur à celui de l'inflation.

À la lecture de ce projet, et il est très difficile de désigner toutes les catégories, un peu plus du tiers du total des dépenses doit être contrôlé aux termes de la loi proposée alors que les deux autres tiers échappent à ce contrôle. On comprend aisément que plusieurs catégories ne soient pas assujetties à ce genre de contrôles, simplement à cause des difficultés particulières que cela poserait. Mais dans la mesure où nous sommes dans l'impossibilité de maintenir ces autres catégories à 3 p. 100 au moins—et à notre avis, il faudrait que ce soit moins—il va falloir trouver un moyen de compenser.

Le président: Ces autres catégories ne sont-elles pas contrôlées d'une autre façon? Par exemple, les allocations familiales ou les pensions de vieillesse sont contrôlées, et à moins d'un boom démographique soudain ou d'une arrivée massive de citoyens du troisième âge, les paiements sont contrôlés. Dans certains de ces cas, ce sont des dépenses considérables, mais elles sont en fait contrôlées d'autres façons. Le sujet qui nous occupe vraiment, ce sont les dépenses dites discrétionnaires, c'est-à-dire les dépenses pour lesquelles le gouvernement prend ses décisions quotidiennement. Quant aux autres dépenses, elles ne changeront pas vraiment, à moins d'un chamboulement démographique important. Les tendances ne vont pas toujours dans le bon sens, mais ces dépenses n'en sont pas moins efficacement contrôlées par d'autres moyens, n'est-ce pas?

M. Atkinson: Elles sont contrôlées, mais la question ici est de savoir s'il faut exercer des contrôles sur l'ensemble des dépenses gouvernementales et leur taux de croissance. Si, pour toutes sortes de raisons, démographiques et autres, ces

[*Text*]

reasons, changing demographics and the like, these categories are growing much more rapidly, then we are going to have to exercise restraint in other areas in order to bring the overall down. That is where we are coming from.

This is the reason why we want to focus our attention—and we certainly do in most of our submissions—on total spending, not just the individual categories themselves.

Importantly also, as the Gramm-Rudman-Hollings type of legislation that existed in the United States for so many years, it places its emphasis on spending control on projections. What this of course allows is the opportunity, and we have certainly seen this exercised in the United States on a fairly regular basis under the Gramm-Rudman-Hollings legislation. Projections are made, legislation is passed, and then immediately two, three, or four weeks later we find the projections are under water.

The Chairman: We were there about 10 days ago. What everybody told us universally is the reason that Gramm-Rudman-Hollings, which has now been replaced by something else, did not work was that it attempted to control things over which Congress had little or no control. Although not too many people are hopeful about the new act, either, those who are say that why it has any chance of being better is because it focuses on those things that come under the control of Congress.

Mr. Atkinson: One can acknowledge all of that. The problem is with putting it in terms of projections. It opens up the possibility to use whatever assumptions one wants to use in order to make the numbers come out on a projection basis, and then, of course, the base slips away from one.

Certainly, the spending control act that now exists there does in fact give the government control over those things over which it has more control. You are exactly right.

It suffers in the same sense as I would argue this does; namely, that the focus of attention has to be on the total. If some things are running away from you, you are in fact going to have to compensate and make up for them.

Finally—and it is always a wily kind of thing—how do you define an emergency? This is becoming very interesting in terms of what is going on in the United States. Anybody who wants to fund particular types of programs can define emergencies under certain circumstances.

The Chairman: We heard some interesting definitions and comments in the U.S. Senate about a week ago.

A senator from Atlanta, I believe, was arguing that the large number of people who had recently become unemployed in his state was an emergency and wondered why the President was not willing to declare it as such.

Mr. Atkinson: That is always the difficulty with this kind of exercise.

We think it ought to be defined more closely, even though we do not have the final answer in terms of what this ought to be. It is a difficult problem, but it opens up loopholes we think ought to be closed off insofar as we can do this.

[*Translation*]

catégories croissent plus rapidement, il faudra imposer des restrictions dans d'autres domaines pour faire baisser l'ensemble. Voilà notre position.

Pour cette raison, nous voulons qu'on s'attaque à l'ensemble des dépenses et pas simplement aux catégories individuelles, et c'est ce que nous réclamons dans la plupart de nos interventions.

Ce qui est important également, c'est que le contrôle des dépenses est alors fondé sur des projections, et ce fut également la démarche de la Loi Gramm-Rudman-Hollings qui a existé pendant des années aux Etats-Unis. Là-bas c'est un exercice auquel on s'est livré régulièrement pendant des années. On fait des projections, on adopte une loi, et immédiatement, deux, trois ou quatre semaines plus tard, on s'aperçoit que les projections prennent l'eau.

Le président: Nous étions là-bas il y a une dizaine de jours. Et tout le monde nous a dit que si la Loi Gramm-Rudman-Hollings n'a pas fonctionné—elle a été remplacée par une nouvelle loi—c'est qu'elle tentait de contrôler des secteurs sur lesquels le Congrès n'avait pratiquement pas de contrôle. La nouvelle loi ne suscite pas beaucoup d'enthousiasme non plus, mais si elle a une chance de mieux réussir, c'est parce qu'elle s'attaque à des secteurs qui sont sous le contrôle du Congrès.

M. Atkinson: Ce que vous dites est exact, le problème, ce sont les projections. On peut partir de n'importe quelle hypothèse pour aboutir aux projections voulues, et ensuite, bien sûr, les hypothèses commencent à s'effriter.

Il est certain que la Loi sur le contrôle des dépenses qui existe actuellement donne au gouvernement un contrôle sur les secteurs qui sont les plus faciles à contrôler. Vous avez parfaitement raison.

Les lacunes de cette loi sont semblables à celles du projet: l'important c'est d'agir sur le total. Si certains éléments vous échappent, il faut pouvoir compenser et agir sur d'autres éléments.

Enfin, et c'est toujours une sorte d'astuce, comment peut-on définir une urgence? Dans le cas des Etats-Unis, c'est une question qui devient très intéressante. Quand on veut financer certains programmes, il suffit de définir des cas d'urgence dans certaines circonstances.

Le président: Au Sénat américain, il y a environ une semaine, nous avons entendu des définitions et des observations intéressantes.

Un sénateur d'Atlanta, je crois, prétendait que tous les chômeurs de son Etat constituaient une urgence et se demandait pourquoi le président refusait de déclarer l'état d'urgence.

M. Atkinson: C'est toujours un problème dans ce genre d'exercice.

Nous pensons que la définition devrait être plus serrée, mais nous n'avons pas pour autant une réponse définitive. C'est un problème difficile, un problème qui crée des échappatoires qu'il faudrait faire disparaître, si possible.

[*Texte*]

• 0950

The Chairman: When we talk about spending and controls, you said the federal government had made at least some progress in comparison, say, to the province and local level. I understand compound interest and all of that, and I realize that interest is there and has to be paid, but I often make the argument to people that the size of the federal government is not really the problem. It probably is not out of line with what it should be and what would be comparable to other countries in the western world, and that in reality if we did not have this debt, which we are forced to pay and we have to pay the interest, we would probably be quite comfortable with the size and level of government spending. We would have about a $15 billion surplus over and above what we spend on everything, but interest and that would allow either reductions in taxes, or whatever it is that you do with that surplus.

I said yesterday to somebody that whatever it is—government spending, taxes, politicians' salaries and interest rates—it is too high. I get concerned that we are focusing to some degree on the wrong issue, not that we do not have to do something about the fiscal problem, because there is that debt there and there is that interest and all of that, but we get concerned that our problem really is spending and too much government, if you like, when really it is something quite different. Really, what it is, is that we are trying to pay for our past sins. If we could assume that away, would you still be here arguing that there is too much government spending?

Mr. Atkinson: Well, that is my problem. First of all, the situation right now is that interest on the debt takes 35¢ to 36¢ out of every tax dollar. If I did not have the debt and that 35¢ to 36¢ could apply to just a current deficit, or could in fact be utilized to reduce taxes, sure, I would not have a problem. The trouble is, however, that we do have past sins, as you acknowledge, and we are going to have to find some mechanism whereby we can make up for those past sins, because we cannot run away from our obligations. We do not have the room on the tax side to do that.

We have a tax burden overall that is significantly higher than that of our major competitor, the United States. It is higher than the OECD average. Certainly, when one combines the federal government, where I think there has been greater restraint and more responsibility shown, with the provincial-municipal—and we cannot run away from that either because we are talking about the overall fiscal situation of the country—the debt burden we are carrying has left us with significantly higher real interest rates, which in our view contributes significantly to much higher capital costs in this country than in the United States, for example.

The Chairman: I want to ask you more about that, but I am going to let Mr. Manley go first.

Mr. Manley (Ottawa South): I would like to ask you about that. What debt can we afford? Ideally, what should be our debt level in relation to our income?

[*Traduction*]

Le président: A propos de dépenses et de contrôles, vous avez dit que le gouvernement fédéral avait fait quelques progrès, du moins par comparaison aux provinces et aux gouvernements locaux. Je comprends bien les considérations d'intérêt composé, etc., et je sais qu'il faut payer ces intérêts, mais je dis souvent aux gens que le problème ne tient pas vraiment à la taille du gouvernement fédéral et que notre appareil gouvernemental est probablement très comparable à ce qui existe dans d'autres pays du monde occidental. En réalité, si nous n'avions pas cette dette, que nous sommes forcés de rembourser, et sur laquelle nous devons payer des intérêts, la taille de notre appareil gouvernemental et nos dépenses dans ce secteur nous sembleraient assez raisonnables. Nous aurions même un excédent de 15 milliards de dollars, un excédent qui permettrait, par exemple, des réductions d'impôt ou d'autre chose.

J'ai dit hier à quelqu'un que quelle qu'en soit la cause—dépenses gouvernementales, impôts, salaires des hommes politiques et taux d'intérêt—ces dépenses sont trop élevées. Je crains que nous ne nous attaquions au mauvais problème, mais je ne prétends pas pour autant qu'il ne faille rien faire au sujet du problème financier. En effet, cette dette existe, il faut en payer les intérêts, mais nous sommes obnubilés par les dépenses et par la taille du gouvernement et je me demande si nos problèmes ne viennent pas d'ailleurs. En fait, nous sommes en train de payer nos péchés passés. Si nous pouvions effacer cette ardoise, est-ce que vous viendriez aujourd'hui nous dire que le gouvernement dépense trop?

M. Atkinson: Voilà justement le problème. Pour commencer, à l'heure actuelle, 35 à 36 cents de chaque dollar de recette fiscale sert au service de la dette. Si cette dette n'existait pas et si ces 35 ou 36 cents pouvaient servir à combler un simple déficit courant, ou encore à réduire les impôts, effectivement, il n'y aurait pas de problème. Malheureusement, ces péchés du passé existent, comme vous le dites vous-même, et il va falloir trouver un mécanisme qui permette de les expier car nous ne pouvons pas tourner le dos à nos obligations. Sur le plan fiscal, nous n'aurions pas suffisamment de marge de manoeuvre.

Dans l'ensemble, notre fardeau fiscal est nettement supérieur à celui de notre principal concurrent, les Etats-Unis. Il est également supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Il est certain que si l'on conjugue les gouvernements provinciaux et municipaux et le gouvernement fédéral—celui-ci ayant fait preuve de plus de mesure et de responsabilité—le fardeau de la dette que nous supportons nous impose des taux d'intérêt véritables beaucoup plus élevés et, pour cette raison, nos coûts en capital sont aussi bien plus élevés qu'aux Etats-Unis par exemple. D'un autre côté, on ne peut pas dissocier les trois paliers de gouvernement car c'est l'ensemble de notre situation financière qui est déterminante.

Le président: J'ai d'autres questions à vous poser à ce sujet, mais je vais donner la parole à M. Manley.

M. Manley (Ottawa-Sud): J'ai aussi des questions à ce sujet. Quel genre de dette pouvons-nous nous permettre? Idéalement, quelle devrait être notre dette par comparaison à notre revenu?

[*Text*]

Mr. Atkinson: There is no unambiguous answer to that question. What we do know—

Mr. Manley: Well, what would you see it going to?

Mr. Atkinson: What most of us who have studied this problem, I think about as hard as we can, have come to is that in the first instance at the national level, and not just simply at the federal level, we have to stabilize our debt-to-GDP. When we have debt running much faster than the economy as a whole, when we have increasing external indebtedness and there is a growing dependence on the external investor, that is going to force up real interest rates. We have to get those real interest rates down.

First, it seems to me, we have to stabilize and then begin a process of reversing. Insofar as we can do that and insofar as we can restore greater confidence on the part of investors in Canada, both domestic and foreign, there could be the opportunity for substantial reductions in real interest rates so that the problem itself would to some extent resolve itself.

Mr. Manley: If you accept the 1991 budget projections as accurate, this year the debt-to-GDP peaks. Their projection is that it begins to decline from this year forward. Do you think those projections are credible? If so, then you are saying we really are on the right track from this point forward.

• 0955

Mr. Atkinson: In the first instance, I would say the issue we are talking about is the federal and not the overall countrywide one. That's important because an awful lot of the restraint exercised at the federal level has been undermined by what is nothing short of a haemorrhaging of an awful lot of budgets.

Mr. Manley: But a lot of the restraint that's been exercised at the federal level has occurred at the expense of provincial budgets. So it's—

Mr. Atkinson: Precisely. We have shovelled part of that down the road through the transfers. That's first and foremost.

Second, on the question of the assumptions going forward, no. I think those assumptions are too optimistic, but that is mud wrestling amongst economists, which is neither here nor there. I do think it's important, however, that when we go back to the last few years, we have seen those projections before and we have seen that in order to keep on track, there have been substantial tax increases and new tax increases besides expenditure restraint. When I go back and look over the course of the last six years, and I go back to the 1984 agenda paper, I see with alarm the announcement there that if we did not get this under better control, we would end up not only with higher taxes but also with debt in 1990-91 of over $400 billion at the federal level alone—net federal debt—and that's where we are.

We can take these projections and hope they materialize, but I think we ought to earn our way. I think we have to exercise the greater restraint. If in fact we find that the economy performs better and interest rates are lower, then those circumstances give us greater room to manoeuvre, rather than arguing that we have solved the problem, and you can see we have solved the problem if you trust our projections.

[*Translation*]

M. Atkinson: Il n'existe pas de réponse catégorique à cette question. Nous savons, par contre. . .

M. Manley: A quoi aimeriez-vous que cela s'applique?

M. Atkinson: La plupart des gens qui ont étudié le problème de façon approfondie sont arrivés à la conclusion qu'au niveau national, et je ne parle pas seulement du fédéral, il faut absolument stabiliser le rapport dette-PIB. Tant que la dette augmentera beaucoup plus vite que l'ensemble de l'économie, tant que la dette extérieure augmentera et que nous dépendrons de plus en plus des investisseurs de l'extérieur, les taux d'intérêt réels vont augmenter. Ce sont ces taux d'intérêt qu'il faut faire baisser.

Il faut donc commencer par stabiliser, et ensuite, renverser progressivement la tendance. Si nous réussissons à faire cela, si nous pouvons rendre confiance aux investisseurs, ceux d'ici et ceux de l'étranger, il devrait être possible de faire baisser les taux d'intérêt réel, ce qui réglerait automatiquement le problème dans une certaine mesure.

M. Manley: Si les projections budgétaires de 1991 sont exactes, la courbe dette-PIB atteint cette année un sommet. D'après les projections, elle commence à redescendre à partir de cette année. Est-ce que vous croyez à ces projections? Si c'est le cas, vous devez penser aussi qu'à partir de maintenant nous sommes sur la bonne voie.

M. Atkinson: Pour commencer, c'est du fédéral que vous parlez, et non pas de l'ensemble du pays. C'est important car une bonne part des restrictions imposées par le fédéral à son propre niveau se sont trouvées annulées par de véritables hémorragies budgétaires un peu partout ailleurs.

M. Manley: Mais une bonne part des restrictions imposées par le fédéral l'ont été aux dépens des budgets provinciaux. C'est donc. . .

M. Atkinson: Précisément. Avec les transferts, nous en avons déversé une partie sur les autres paliers. C'est le premier point le plus important.

Deuxièmement, à propos des projections, non. Je crois que ces projections sont trop optimistes, mais cela fait l'objet de misérables querelles entre les économistes; ce qui est en dehors du sujet. Toutefois il y a une chose qui est très importante: si l'on consulte les projections de ces dernières années, on constate que celles des augmentations d'impôt importantes ont permis de respecter ces projections en plus des restrictions imposées sur les dépenses. Si je me réfère aux six dernières années, et en particulier au plan de 1984, on y annonçait, et je le constate avec anxiété, que si nous ne réussissions pas à mieux contrôler la situation, non seulement les taxes augmenteraient, mais la dette fédérale nette atteindrait à elle seule plus de 400 milliards de dollars d'ici 1990-1991; et c'est précisément la situation actuelle.

Nous pouvons prendre ces projections et espérer qu'elles se confirmeront, mais à mon avis, il faut y mettre du nôtre. Il faut nous imposer un maximum de restrictions et si l'économie s'améliorait et si les taux d'intérêt baissaient, cela nous donnerait une plus grande marge de manoeuvre. Cela vaut beaucoup mieux que de prétendre que nous avons résolu le problème et qu'il suffit de croire les projections pour s'en convaincre.

[*Texte*]

Mr. Manley: I noted you were quoted in the newspapers the other day in counterpoint to Professor Courchene. Maybe you would make some comment on that. If we do achieve what you are hoping we can achieve and realize these lower interest rates, would you expect the exchange rate to decline as well?

Mr. Atkinson: My guess is that the exchange rate will decline. Let's put it in the context of what Tom Courchene was talking about. More or less, he was talking about the irrevocable fixing of the Canadian dollar to the U.S. dollar at approximately 80¢ U.S.

First and foremost, if we do that we essentially relegate the Bank of Canada to a role as the thirteenth Federal Reserve district. It would have one and only one role; namely, to fix the exchange rate. Whatever rates of inflation or interest rates came along with that, so be it.

That's the kind of role, for example, we see France and Banque de France having to play with respect to the European monetary system. They are forced to live with the much higher interest rates imposed by the Bundesbank in consequence of the major fiscal expansion associated with the reunification of East and West Germany. That is certainly understandable, but it's part of the problem. We would have to address the question of whether we desired that.

Second, there is no question that bringing down the value of the Canadian dollar from its current level of over 88.5¢ U.S. to 80¢ would initially have a beneficial impact on our exporters. It may even have a permanent impact, but it wouldn't fundamentally solve what I consider to be the bigger problem.

The following numbers have been reported in Canada and have also been reported by the Bureau of Labor Statistics. Over the course of the past five years, just looking at five years alone, in U.S. dollars—so that takes account of the appreciation of the Canadian dollar—we have seen unit labour cost in Canada's manufacturers up almost 48%. Unit labour costs in U.S. manufacturing are down three-tenths. Just in that five-year period, unit labour costs in Canada's manufacturers have gone up 48% relative to U.S. manufacturers.

• 1000

The Chairman: I didn't know those numbers. They confirm what I thought. Fundamentally, I think this whole dollar argument is a big red herring. It's nothing. Really you are saying that a lower dollar would be helpful. Frankly, if a lower dollar were helpful, what about a 1¢ dollar?

When you talk about trading, you want to get as much as possible from what you sell, in terms of what you can buy. If you are selling various products in the world, what you are really seeking is to get as much for them as you can in real terms, not in nominal dollar terms. I think a $2 dollar is what we should be talking about and going for, not a 50¢ dollar. I think it's crazy the way it is.

[*Traduction*]

M. Manley: On vous a cité dans les journaux de l'autre jour quand vous contestiez les opinions du professeur Courchene. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Si nous parvenons comme vous l'espérez à faire baisser les taux d'intérêt, pensez-vous que le taux de change diminuera également?

M. Atkinson: J'ai l'impression que le taux de change diminuera. Remettons cela dans le contexte des arguments de Tom Courchene. Il parlait de fixer définitivement le dollar canadien à 80c. U.S.

Pour commencer, si nous faisions cela, la Banque du Canada deviendrait une sorte de 13e district de la Réserve fédérale. Elle n'aurait plus qu'un seul et unique rôle, fixer le taux de change. Il ne lui resterait plus qu'à dire amen aux taux d'inflation ou aux taux d'intérêts qui en découleraient.

C'est le genre de rôle que la Banque de France joue aujourd'hui dans le système monétaire européen. La Bundesbank leur impose des taux d'intérêts bien plus élevés qui sont la cause de l'expansion budgétaire considérable provoquée par la réunification de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest. C'est compréhensible, mais c'est un élément du problème. Il faudrait commencer par nous demander si c'est bien ce que nous souhaitons.

Deuxièmement, il est certain qu'au départ, nos exportateurs profiteraient d'une situation où le dollar canadien serait ramené à 80c. U.S. de 88,5c. qu'il vaut actuellement. Cela pourrait même constituer un avantage permanent, mais ça ne résoudrait pas fondamentalement le véritable problème.

Je vais vous citer des chiffres qui ont été cités, entre autres par le Bureau des statistiques du travail. Au cours des seules cinq dernières années, et en dollars américains, ce qui tient compte de la hausse du dollar canadien, les coûts unitaires de main-d'oeuvre des manufacturiers canadiens ont augmenté de près de 48 p. 100. Pendant la même période, aux États-Unis, ils ont baissé de 3,10 p. 100. En l'espace de cinq ans, les coûts unitaires de main-d'oeuvre des manufacturiers canadiens ont augmenté de 48 p. 100 par rapport aux coûts des manufacturiers américains.

Le président: Je ne connaissais pas ces chiffres, mais ils confirment ce que je pensais. Toute cette histoire de valeur du dollar, c'est de la poudre aux yeux. Cela ne veut rien dire. En fait, vous nous dites que si le dollar valait moins cher, ce serait une bonne chose. Dans ce cas, pourquoi pas un dollar à une cent?

En matière de commerce, plus cher on obtient de ce que l'on vend, plus on peut acheter et mieux cela vaut. Quand on vend des produits dans le reste du monde, on cherche à les vendre le plus cher possible en argent réel, et non pas en dollars nominaux. À mon avis, c'est un dollar qui vaut 2$ que nous devrions essayer d'obtenir et non pas un dollar à 50 cents. C'est déjà assez grave actuellement.

[*Text*]

The problem is we forget history, even short history. We used to talk about Japan and Germany three or four years ago, which had enormously strong currencies. Everybody knew it was expensive to go there, but everybody was saying their economy was great. They weren't saying those guys are going down the tube. So this nonsense. . .talking about a lower dollar; a lower dollar is for losers.

Mr. Reid: Mr. Chairman, I'd like to make one comment. Our members across this country say that the exchange rate is indeed too high, that it's putting a lot of them out of business, that they're having a tough time and that jobs are being lost because of the current level of the Canadian dollar. I just want to make sure you understand that.

The Chairman: I know what they say, but I think somebody should educate them to the real world. We just got the number that told us what the problem is.

Mr. Reid: Just to make it very straight here, the problem is one of productivity—no question about it—and costs. On top of that is an exchange rate that is really hurting in the short run. I just want to make sure you have that on the record.

Mr. Manley: Also, it's not strictly the exchange rate—in that sense Murray is right—but the change of exchange rate over a relatively short time in the context of the introduction of the FTA. It's a compounding of things. It's one thing to say we have to address our problem of productivity, but you don't address that issue with overnight solutions. Over three years our dollar has gone from 76¢ to 88¢; that's a lot of adjustment for any business, large or small, to make when wrestling with inherent productivity problems. It's those things all in context.

Mr. Atkinson: It's also true if we take a little longer time span. It went from 88¢ to 76¢ back to 88¢. There is no way of determining beforehand what is "the appropriate level" for that dollar. There is no question that its rise since the mid-1980s up to the present has clearly compounded the difficulty, but the question is whether in the mid-1980s it was unsustainably low.

Mr. Manley: I'd like to go back to the issue we're here for, which is to talk about the proposed spending control legislation. I understand what you are saying about the symbolism of making a commitment to controlling spending and the concern that exists among the people you represent, as well as among Canadians in general. Part of your brief essentially says this. Don't you think this is very little more than symbolism in the context of our parliamentary system? What is really being gained here in absolute terms, other than a public relations exercise?

In any government, as you have noted here with the loopholes, if you could come up with language to plug those loopholes, in a parliamentary system, where the government essentially sets its budget independent of the legislature, except for approval, you can have any spending control legislation overridden by one clause in the annual borrowing bill.

[*Translation*]

Le problème c'est que nous oublions l'histoire, même celle d'hier. Il y a trois ou quatre ans, nous parlions du Japon et de l'Allemagne, deux pays qui ont des monnaies extrêmement fortes. Tout le monde savait que la vie était très cher là-bas, mais que leurs économies marchaient très bien. Personne ne disait qu'ils allaient à leur perte. Ça n'a donc aucun sens de parler d'un dollar plus faible, les monnaies faibles sont des monnaies de perdants.

M. Reid: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation. Dans tout le pays nos membres nous disent que le taux de change est trop élevé, qu'ils sont acculés à la faillite, qu'ils ont de grosses difficultés et que des emplois disparaissent à cause de la valeur du dollar canadien. Il faut que vous compreniez bien cela.

Le président: Je sais ce qu'ils prétendent, mais quelqu'un devrait leur expliquer comment les choses fonctionnent vraiment. Nous venons d'entendre le chiffre qui explique où se trouve vraiment le problème.

M. Reid: Disons-le clairement, le problème est un problème de productivité, cela ne fait aucun doute, et également de coûts. À cela vient s'ajouter un taux de change qui, à court terme, nous fait beaucoup de tort. Je tiens à m'assurer que vous avez bien pris note de cela.

M. Manley: Ce n'est pas seulement le taux de change, et dans ce sens Murray n'a pas tort, mais le taux de change sur une période relativement courte dans le contexte de la mise en place de l'ALE. Il y a plusieurs facteurs. C'est bien beau de dire qu'il faut régler notre problème de productivité, mais ce n'est pas un problème qui peut être réglé du jour au lendemain. En l'espace de trois ans, notre dollar est passé de 76c. à 88c., et pour n'importe quelle entreprise, grosse ou petite, cela représente beaucoup d'ajustements, surtout lorsqu'on est aux prises avec des problèmes inhérents de productivité. Ce sont tous ces facteurs qui sont en cause.

M. Atkinson: Et même en choisissant une période plus longue, c'est encore vrai. Le dollar est passé de 88c. à 76c., puis il est remonté à 88c. Il est impossible de déterminer d'avance le «juste niveau» du dollar. Il est certain que la hausse du dollar depuis le milieu des années 80 a contribué au problème, mais il faut se demander si au milieu des années 80 il ne se trouvait pas à un niveau intenable.

M. Manley: J'aimerais revenir à notre sujet, à savoir la loi proposée sur le contrôle des dépenses. Je comprends ce que vous dites au sujet du symbolisme d'un engagement à contrôler les dépenses. Je comprends les préoccupations des gens que vous représentez et de l'ensemble de la population canadienne. Ce sont des éléments importants de votre mémoire. Ne pensez-vous pas que dans le contexte de notre système parlementaire, cela risque de n'être rien d'autre que du symbolisme? Que pense-t-on vraiment tirer de cet exercice, et ne serait-ce pas une simple manoeuvre de relations publiques.

Vous avez dit que n'importe quel gouvernement pouvait agir par des voies détournées et vous aimeriez bien qu'on bloque ces échappatoires. En effet, dans un système parlementaire, un système où le gouvernement fixe son budget sans consulter les parlementaires, sinon pour approbation, n'importe quelle loi de contrôle des dépenses peut être annulée, et il suffit d'un simple article dans le projet de loi annuel d'emprunt.

[*Texte*]

• 1005

So are we ever going to have, in this context, anything more than a public relations exercise?

Mr. Atkinson: I would hope in this regard that it wasn't a public relations exercise.

You are exactly right. Parliament does have the authority and will exercise it if it so deems that it is appropriate. But I think it just puts on the agenda that the government considers this a priority for the control of spending, and that it does enjoy the support of business organizations like the Canadian Chamber. That, we think, is an appropriate response, but of course the ability to override that is evident.

I would hope it's not just a public relations exercise and then we go away and hope we won some kudos. I hope it would be followed up with action and we would keep on referencing the spending control initiative for the purpose of getting better control over it.

Mr. Manley: I guess, I've done the same exercise the chamber did. I went back to the 1984 economic statement, the 1985 budget, the 1986 budget, the 1987 budget and the 1988 budget. Year after year, there is the same language about having to control spending; the deficit is too high. It's there repeatedly.

There are projections. Well, projections are projections. I don't think in business I've ever seen a five-year projection in which the fifth year didn't look rosy. And it's going to be the same thing in government.

Now, what really do we gain out of an exercise like this, where you project your way into solving the problem and where there is really no penalty for failing to perform?

Mr. Reid: I'd make two comments on this. I think some of you know that we came out with this deficit diet plan, getting right into communities and having the local business people there and the chambers talk, not just to business people but to non-business people in the communities, about what the Canadian Chamber of Commerce believes to be a fiscal crisis in this country.

We found that really worked quite well. It was an awareness exercise. One of the benefits we do see from the debate—we were having a discussion this morning on the fact this act has been tabled—is to raise the public awareness, not just among business people but other people, on what we consider to be this national fiscal crisis. That's an important part of the exercise, I think.

The other part, as we said when the bill became public, is that, assuming major amendments are made in it—our brief stands—the minister responsible does have to come back into the House of Commons, has to come in Parliament. It gives much more transparency to it, much more visibility to changes outside of the set framework.

We think that would have a debate, certainly, in the House of Commons. Again, that would increase the awareness that this is a major issue.

[*Traduction*]

Est-ce qu'on peut s'attendre, dans ce contexte, à autre chose qu'un simple exercice de relations publiques?

M. Atkinson: J'espère que, en l'occurrence, ce n'était pas un exercice de relations publiques.

Vous avez parfaitement raison. Le Parlement possède ce pouvoir et il l'exercera s'il le juge opportun. A mon avis, cela témoigne de la priorité qu'y accorde le gouvernement en matière de contrôle des dépenses, et de l'appui qu'il reçoit d'associations d'affaires comme la Chambre de commerce du Canada. Il s'agit selon nous d'une réponse pertinente, mais évidemment, il va de soi qu'il pourrait en être tout à fait autrement.

J'espère qu'il ne s'agit pas simplement de relations publiques et que nous n'allons pas nous endormir sur nos lauriers. J'espère que ce débat sera suivi de mesures concrètes et que nous continuerons à cibler l'initiative de contrôle des dépenses dans le but de mieux les maîtriser.

M. Manley: J'ai fait la même recherche, je suppose, que la Chambre de commerce. Je me suis reporté à l'exposé économique de 1984 et ensuite aux budgets de 1985, 1986, 1987 et 1988. A chaque fois, on retrouve les mêmes commentaires au sujet de l'importance du déficit et de la nécessité de contrôler nos dépenses. Cet objectif est réitéré chaque année.

Il existe des prévisions. Les prévisions ne sont que ce qu'elles sont. Dans le domaine des affaires, je pense qu'il n'existe pas de prévisions quinquennales qui ne prévoient pas une nette amélioration au cours de la cinquième année. Il en sera de même pour le gouvernement.

À quoi tout cela nous mène-t-il, si vous établissez des prévisions en vue de résoudre le problème et qu'aucune sanction n'est prévue si les objectifs ne sont pas atteints?

M. Reid: J'ai deux remarques à faire sur ce point. Certains d'entre vous savent que nous avons élaboré un plan de réduction du déficit après avoir consulté les collectivités et les chefs d'entreprise locaux, ainsi que les chambres de commerce, sans oublier des gens qui ne représentent pas le monde des affaires dans les collectivités, au sujet de la crise financière que traverse notre pays, de l'avis de la Chambre de commerce du Canada.

Cet exercice a été véritablement fructueux. C'était un programme de sensibilisation. L'un des avantages qu'offre cette discussion, selon nous—et nous avons parlé ce matin du dépôt de cette loi—c'est qu'elle sensibilise les Canadiens, pas simplement dans le domaine des affaires mais dans d'autres secteurs aussi, au sujet de la crise financière nationale que traverse notre pays. Il s'agit là d'un aspect important, à notre avis.

Par ailleurs, comme nous l'avons dit lorsque le projet de loi a été rendu public, à supposer qu'on y apporte des modifications importantes—témoin notre mémoire—le ministre compétent doit en saisir la Chambre des communes, et en discuter au Parlement. Cela donne beaucoup plus de transparence au processus, beaucoup plus de visibilité aux modifications apportées en dehors du cadre établi.

Il y aura sans nul doute un débat à la Chambre des communes, selon nous. Là encore, cela fera mieux comprendre aux Canadiens l'importance de cette question.

[*Text*]

That's the plus side of the act. The negative side of the act is that we've articulated that we think the 3% is too high, the definition of emergency is too loose, and we are very concerned about the loopholes in it as well.

Mr. Manley: Do you think we should be including the carrying charges on the debt as part of the overall cap? You've talked about the self-financing program.

Mr. Reid: The answer to that is unequivocally yes. Our concern is, first of all, with the federal debt over $400 billion. But we are concerned about the fact that the planned bottom line figure for the deficit is $30.5 billion again. That, we think, is too high, as you know from our comments on the budget. We think it's a good $5 billion to $6 billion too high in terms of getting, as Lloyd has said, control much earlier of the size of the debt to the GDP and the rates of growth in them.

Mr. Manley: That, then, implies that we can control the interest rates.

• 1010

Mr. Reid: No, it implies that you cannot assume your problem away. When Mr. Wilson and Mr. Mazankowski make the point that their operating expenditures are going down, they are in control and are in surplus, our business people just look at us and ask us to tell the ministers that if business people had that size of debt and assumed the major problem away, they would still be in business, too.

Mr. Manley: Yes, and Bob Campeau—

Mr. Reid: You cannot assume the major problem away. We do not think so, anyhow.

Mr. Manley: As Murray was saying, the message we received very clearly in Washington was that if this situation is going to last at all, you have to focus on controlling the things you can control.

In that context, I am coming back to this question. There is the discretionary element to the government's budget and that is clearly where control can be exercised. As has been said, to govern is to choose. That is where the choices are made. When it comes to paying the interest on the debt, there are no choices to be made, unless you are suggesting we really can control the level of the interest rates being paid. I think Mr. Langdon goes around saying we can and some of my colleagues also do. Is that what you are saying?

Mr. Atkinson: No. We are saying that there is no question we have to focus on the things we can control. However, if we are finding that there is one portion of our budget that we cannot control, which is haemorrhaging, then that means we are going to have to exercise even greater restraint on the things we can control.

[*Translation*]

C'est le côté positif de la loi. Son côté négatif, c'est que, comme nous l'avons expliqué, le plafond de 3 p. 100 est trop élevé, la définition des situations d'urgence est trop vague et les échappatoires que renferme le projet de loi nous préoccupent vivement.

M. Manley: A votre avis, faudrait-il inclure les frais de service de la dette dans le plafond global? Vous avez parlé du programme d'autofinancement.

M. Reid: La réponse à cette question est oui, sans aucune équivoque. Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est que la dette publique du gouvernement fédéral dépasse 400 milliards de dollars. Toutefois, le plancher prévu pour le déficit, soit 30,5 milliards de dollars, nous préoccupe également. Ce plancher est trop élevé, et nous l'avons d'ailleurs déjà dit lors du débat sur le budget. Selon nous, le montant prévu est excessif d'au moins 5 à 6 milliards de dollars si nous voulons vraiment, comme l'a dit Lloyd, contrôler beaucoup plus tôt le montant de la dette par rapport au PIB et le taux de croissance de ceux-ci.

M. Manley: Ce qui sous-entend que nous puissions contrôler les taux d'intérêt.

M. Reid: Non, cela signifie que l'on ne peut pas supposer que le problème est résolu. Lorsque M. Wilson et M. Mazankowski déclarent que leurs dépenses de fonctionnement ont diminué, qu'ils ont pris les choses en main et qu'il y a des excédents, les chefs d'entreprise que nous représentons nous demandent de dire aux ministres que si les gens d'affaires étaient aux prises avec une dette aussi importante et partaient du principe que le problème va disparaître de lui-même, ils éviteraient aussi la faillite.

M. Manley: Oui, et Bob Campeau. . .

M. Reid: On ne peut pas supposer que le problème va s'envoler. En tout cas, nous ne sommes pas de cet avis.

M. Manley: Comme l'a dit Murray, les gens que nous avons rencontrés à Washington nous ont dit clairement que si nous voulions obtenir des résultats durables, il fallait absolument se concentrer sur les secteurs où il est possible de contrôler les dépenses.

Dans ce contexte, j'en reviens à la question suivante. En matière de budget, le gouvernement jouit manifestement d'un certain pouvoir discrétionnaire puisqu'il peut choisir les secteurs où contrôler ses dépenses. Comme d'autres l'ont dit, gouverner, c'est choisir. C'est là qu'il faut faire des choix. Lorsqu'il faut assumer le service de la dette, il n'y a pas de choix à faire, à moins que vous ne proposiez de contrôler les taux d'intérêt applicables. M. Langdon ne cesse de répéter que c'est possible, et certains de mes collègues sont du même avis. Est-ce ce que vous êtes en train de dire?

M. Atkinson: Non. Nous disons qu'il nous faut absolument nous concentrer sur les secteurs où un contrôle des dépenses est possible. Toutefois, si nous constatons qu'une certaine partie de notre budget échappe à notre contrôle, que nous perdons beaucoup d'argent dans un secteur donné, eh bien il nous faudra imposer des restrictions encore plus sévères aux secteurs où nous pouvons contrôler nos dépenses.

[*Texte*]

The government can attempt to legislate interest rates or to control them in this sense, but this mechanism is not ultimately the one. We are saying we have to control total spending. We have to bring that debt down, relative to the GDP. If we find that one part is haemorrhaging, we are going to have to control it in some other way. I have no trouble with focusing on the things we can control, but the ultimate objective has to be the overall picture.

Mr. Soetens (Ontario): One question relates to your comments about the interest being part of the overall package, if we included it, and you said that is the total spending cap. I believe you also commented that our ability to control interest rates in a world context is somewhat limited in light of the debt we have.

Would you then agree that if we included the interest in the spending cap and there was a jump in that interest rate factor, for whatever reason, we would have to make some quite heavy cuts in some programs? Canadians have proven, at least to this point, by their resistance to the programs we have tinkered with, that they are not interested in cuts.

Mr. Atkinson: The answer has to be, in the fundamental sense, yes. If we in the business community are suddenly finding that our debt servicing is strangling us, then what we are ultimately talking about is having to make cuts elsewhere and, ultimately, survival.

Let us put it another way. If we really do improve and are successful in improving our overall inflation picture, and if we are successful in containing the growth of debt relative to GDP, I have no doubt that the interest premium we now pay, over and above U.S. interest rates, would not only decline but could disappear. So we are talking about the prospect of a potential of 300 basis points at a minimum, in terms of a reduction in our interest rates at the short end of the market. That amount is not "small potatoes", with a net debt at $400 billion, as you well know.

Secondly, simply because the debt portion is rising and we have Canadians who really do want these programs, the difficulty is how we are ultimately going to pay for the programs. If we run debt up further, forcing up higher interest rates, then the capital costs throughout the country rise. Or we increase taxes, so the tax burden rises. We ultimately potentially undermine the revenue base to fund all those programs in the first place.

We are not talking about restraining expenditures just for the sake of restraining them, or trying to take away programs from Canadians that we all know are desirable. But we may well be undermining the wealth-creating activities and the revenue-creating activities necessary to fund them. That is the balancing act that we think we are confronted with.

[*Traduction*]

Le gouvernement peut essayer de légiférer les taux d'intérêt ou de les contrôler de cette façon, mais ce n'est certes pas la meilleure solution. A notre avis, il faut contrôler l'ensemble des dépenses. Il faut réduire notre dette par rapport au PIB. Si nous constatons des dépenses excessives dans un secteur, il faudra trouver une autre façon de les contrôler. Je suis bien d'accord pour nous concentrer sur les secteurs où nous pouvons contrôler nos dépenses, mais notre objectif final doit être la réduction des dépenses globales.

M. Soetens (Ontario): J'ai une question qui découle de vos observations au sujet des intérêts versés sur la dette globale et vous avez dit qu'il faudrait les inclure dans le plafond total des dépenses. Si je ne m'abuse, vous avez dit également que dans le contexte mondial, notre capacité de contrôler les taux d'intérêt est plutôt restreinte compte tenu du montant de notre dette.

Conviendrez-vous, dans ces conditions, que si nous incluons les intérêts dans le plafond des dépenses et si les taux d'intérêt connaissent une flambée pour une raison ou une autre, il nous faudra effectuer des coupes sombres dans d'autres programmes? De par la résistance qu'ils ont opposée lorsque nous avons essayé de modifier certains programmes, les Canadiens ont prouvé jusqu'ici qu'ils sont contre les coupures.

M. Atkinson: Fondamentalement, la réponse à cette question est oui. Si, dans le domaine des affaires, nous constatons d'un seul coup que le service de la dette nous étouffe, nous n'aurons pas d'autre choix que d'effectuer des coupures ailleurs pour garantir notre survie, en dernier ressort.

Permettez-moi de vous présenter les choses autrement. Si la situation s'améliore et que nous réussissons à réduire notre taux d'inflation générale et à restreindre la croissance de la dette par rapport au PIB, je suis convaincu que non seulement l'écart entre nos taux d'intérêt et ceux en vigueur aux Etats-Unis diminuerait, mais également qu'il disparaîtrait. Nous parlons donc de la perspective de voir nos taux d'intérêt à court terme diminuer d'au moins 300 points de base. Ce n'est pas rien, étant donné que notre dette nette atteint 400 milliards de dollars, comme vous le savez.

En second lieu, étant donné que notre dette augmente et que les Canadiens tiennent beaucoup à ces programmes, le problème consiste à trouver une façon de financer ces derniers. Si nous nous endettons encore davantage, en provoquant une hausse des taux d'intérêt, les coûts en capital augmenteront d'un bout à l'autre du pays. On peut aussi augmenter les impôts, ce qui accroît le fardeau fiscal. En dernier ressort, nous risquons de gruger l'assiette de recettes qui permet de financer ces programmes au départ.

Nous ne cherchons pas à restreindre les dépenses pour le simple plaisir de le faire ou à supprimer des programmes auxquels tiennent les Canadiens, comme nous le savons. Mais nous risquons de saper les activités créatrices de richesses et de recettes essentielles à leur financement. Il nous faut donc trouver un juste équilibre.

[*Text*]

• 1015

Mr. Soetens: Secondly, right now we are facing an agricultural problem in western Canada—in much of Canada for that matter. Are your members in western Canada who are preaching restraint against issuing these grants or bail-out programs or loans or whatever? Are your members in western Canada departing from the chamber policy of cutting back on grants and asking us to help the farmers?

Mr. Reid: I would like to come at it this way to see if there is agreement on what the nature of the basic problem is. Neither of us is an agricultural expert, but we will try to put a context around it.

There is no question that under GATT...the subsidy question... In terms of the U.S. and Europe competing, it is a very real issue. However, one also has to try to step back and look at what is happening in terms of production of grain around the world. The green revolution is still going on. There has been an incredible increase in grain production, including wheat, in places like China and southeast Asia. The world is awash in wheat, and this is only accentuated by the subsidy war between Europe and the U.S.

The Chairman: And the Soviet Union, if they manage to get organized—

Mr. Reid: Very much so, and South America too, I understand—

The Chairman: You are right. We delude ourselves by saying GATT is where the problem is and we will fix it. Sure, there is a problem there, but even if we fix it we will still have the problem.

Mr. Reid: Yes, we think—

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I would like to hear the comment about the...

Mr. Reid: In the end, if one is trying to look at what is happening in Canada, and not just this winter... People are hurting, we know that. Our members are telling us that and they are probably going to hurt even more. Regardless of what we do in the short run, we are going to have to face a major structural problem. We must have a plan to look not just at the GATT issues but the long-term issues, too.

One of the things we found out in our discussions in Europe and through the International Chamber of Commerce is that in the current round of multilateral trade negotiations under GATT, the business community does not seem to be very active in terms of putting pressure on government negotiators, either in Europe or in the far east.

One step that we have taken, and we think it is a genuine step, is that this week or early next week I will be signing over 100 letters to various national chambers of commerce whose countries are members of GATT. We will

[*Translation*]

M. Soetens: En second lieu, dans l'ouest du pays, je dirais même dans tout le Canada, l'agriculture est en crise. Les entreprises que vous représentez dans l'Ouest préconisent-elles la modération face à l'octroi de subventions, de prêts ou à l'adoption de programmes de renflouement? Les gens que vous représentez dans l'Ouest nous demandent-ils de venir en aide aux agriculteurs, se dissociant ainsi de la politique de la Chambre concernant la réduction des subventions?

M. Reid: J'aimerais aborder la question sous cet angle pour déterminer si l'on s'entend quant à la nature du problème fondamental. Aucun d'entre nous n'est spécialiste en matière agricole, mais nous nous efforcerons de replacer les choses dans leur contexte.

Il ne fait aucun doute que, dans le cadre du GATT...la question des subventions... La concurrence entre les États-Unis et l'Europe est une question bien réelle. Toutefois, il faut également prendre du recul et examiner la situation relative à la production de céréales dans le monde. La révolution verte se poursuit encore. La production de céréales, et notamment de blé, a considérablement augmenté dans des pays comme la Chine et l'Asie du Sud-Est. Le monde est englouti sous le blé, et la guerre des subventions qui oppose l'Europe aux États-Unis ne fait qu'aggraver la situation.

Le président: Et l'Union soviétique, si elle réussit à s'organiser...

M. Reid: Bien entendu, sans oublier l'Amérique du Sud, sauf erreur...

Le président: Vous avez raison. Nous nous dupons en prétextant que le GATT est à l'origine du problème et que nous allons y remédier. Bien sûr, il y a un problème dans ce secteur mais même si nous y trouvons une solution, la situation générale demeurera la même.

M. Reid: Oui, nous estimons...

M. Soetens: Monsieur le président, je voudrais savoir ce que le témoin pense de...

M. Reid: En dernier recours, si l'on examine la situation au Canada, et pas simplement cet hiver... Les gens sont en difficulté et nous le savons. Nos membres nous le disent et les choses ne vont faire qu'empirer. Quelles que soient les mesures que nous prenons à court terme, nous devrons nous attaquer à un problème structurel fondamental. Il nous faut élaborer un plan pour examiner non seulement les questions du GATT, mais également les problèmes à long terme.

Lors des entretiens que nous avons eus en Europe et avec la Chambre de commerce internationale, nous avons constaté entre autres que pour ce qui est de la série actuelle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, le monde des affaires ne semble pas s'agiter en essayant d'exercer beaucoup de pressions auprès des négociateurs du gouvernement, que ce soit en Europe ou en Extrême-Orient.

De notre côté, nous avons pris une mesure très concrète: cette semaine ou au début de la semaine prochaine, je dois signer plus de 100 lettres destinées aux diverses chambres de commerce des pays membres du GATT. Nous exhorterons les

[*Texte*]

be urging the business communities, through those national chambers, to become much more active in urging their governments to insist that the GATT round be successful, but also to focus on this killing issue of the subsidies and the war that is going on between the U.S. and Europe. So that is one step that we can take to be constructive.

Mr. Soetens: I do not want to put words in your mouth, but are you saying that while the international problem is there, the Government of Canada should be supporting the Canadian entity in that battle, and hopefully the international scene will straighten itself out?

Mr. Reid: If I have not already said it, we have been working very closely with Canadian ministers, fully supporting their efforts to get a successful conclusion to the current round of negotiations, particularly on the subsidy issue.

Mr. Soetens: Finally, you referred to some statistics about Canadian costs of production versus U.S. costs. Can you tell me where you got those statistics from? Perhaps I missed that in your comment.

• 1020

Mr. Atkinson: I would be more than happy to provide you with the information. The statistics are available. We compiled them from U.S. and Canadian sources, but the comparable data was from the Bureau of Labor Statistics. Approximately three months ago they issued a report. In that report they documented unit labour costs, productivity advance and wage settlements in U.S. dollar terms to take account of this appreciation.

Mr. Soetens: Is that in the U.S.?

Mr. Atkinson: No, this is a Canada-U.S. comparison. One of the difficulties is that Statistics Canada puts together numbers differently from the Bureau of Labor Statistics, and they ironed out a lot of those differences so they can be put on a wholly comparable basis. I have in fact done a report for my board of directors on the whole question of the problem in the manufacturing sector, and I would be happy to send you the report.

Mr. Soetens: I would appreciate that, and maybe others would as well.

Mr. Atkinson: You are welcome.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): If I could start by apologizing for being late, I was at a meeting with our Essex County farmers who were concerned with precisely the kinds of things raised by René.

You said a couple of times in your answers to various questions this morning that what counts for you is the whole picture. That was one way you phrased it. You phrased it a number of different ways. Are we talking about a problem in this country of spending, or are we talking about a problem in this country of deficits?

[*Traduction*]

chefs d'entreprise, par l'entremise des chambres nationales, à exercer plus activement des pressions auprès de leurs gouvernements respectifs pour faire en sorte que la série de négociations du GATT soit couronnée de succès, mais également pour se concentrer sur le problème très épineux des subventions et de la guerre qui oppose actuellement les États-Unis et l'Europe. Voilà une mesure que nous pouvons prendre pour jouer un rôle utile.

M. Soetens: Je ne voudrais pas interpréter vos paroles, mais êtes-vous en train de dire que même si le problème international existe, le gouvernement du Canada devrait soutenir l'organisme canadien au cours de cet affrontement, dans l'espoir que la situation internationale s'arrangera d'elle-même?

M. Reid: Si je ne l'ai pas encore dit, je vous signale que nous avons collaboré très étroitement avec les ministres canadiens et que nous appuyons sans réserve leurs efforts en vue de faire aboutir la série de négociations actuelle, surtout en ce qui a trait aux subventions.

M. Soetens: Enfin, vous avez cité des statistiques relatives aux coûts de production au Canada par rapport aux États-Unis. Pouvez-vous me dire d'où sont tirés ces chiffres? Ce détail m'a peut-être échappé.

M. Atkinson: Je vous fournirai volontiers ces statistiques, car elles sont disponibles. Nous les avons recueillies auprès de sources américaines et canadiennes, mais les données comparatives proviennent du *Bureau of Labor Statistics*. Cet organisme a publié il y a environ trois mois un rapport où il présente des chiffres relatifs aux coûts unitaires de la main-d'oeuvre, à l'accroissement de la productivité et aux règlements salariaux en dollars américains pour tenir compte de cette augmentation.

M. Soetens: Il s'agit des statistiques américaines?

M. Atkinson: Non, d'une comparaison entre le Canada et les États-Unis. L'ennui, c'est que Statistique Canada compile ces données de façon différente du *Bureau of Labor Statistics* et a apporté les ajustements nécessaires pour établir des données comparatives. En fait, j'ai préparé un rapport à l'intention de mon conseil d'administration sur la question du problème qui se pose dans le secteur manufacturier, et je vous en enverrai très volontiers un exemplaire.

M. Soetens: Je vous en remercie, et d'autres voudront peut-être également en obtenir une copie.

M. Atkinson: Il n'y a pas de quoi.

M. Langdon (Essex—Windsor): Je voudrais tout d'abord vous demander d'excuser mon retard, mais j'ai assisté à une réunion avec les agriculteurs de la circonscription d'Essex qui se préoccupent justement des questions qu'a soulevées René.

Dans les réponses que vous avez fournies aux diverses questions ce matin, vous avez dit à quelques reprises qu'il importe de tenir compte des dépenses globales. Vous avez exprimé cette idée en ces termes, mais également d'autres façons. De quoi parlons-nous exactement, d'un problème de dépense ou d'un problème de déficit?

[*Text*]

Mr. Atkinson: I am not even going to put it as deficits. I think we are talking about a problem of debt—a federal, provincial, and municipal debt that has risen at a dramatic pace. It is the debt part of it that is putting so much restraint on everything else.

Mr. Langdon: To go, though, from the next question, which is a longer-term addition of previous deficits to year-by-year considerations, what I hear this saying is that the problem is the level of deficit this government and other governments, both at the provincial and federal levels, have been running in the country. That is really the concern, is it not?

Mr. Atkinson: On any given year, no, I would not say it is the concern. If we were not struggling with the debt load now and we were not consuming as much of the tax dollar or as much of the budget as it is now in the midst of a recession of the magnitude we have, I would not be concerned with a $30.5 billion deficit. If it were in response to and piled on top of, then I think we have a different problem.

Mr. Langdon: I do not think we are talking at cross-purposes. What I am trying to get at is my concern that this expenditure control proposal... Again, I stress this is in a preliminary form, as I am sure you recognize. It is quite possible for us, as a committee, to say you cannot just look at the expenditure side; you also have to look at the revenue side. You have to take both sides into account in considering how any given budget contributes to that debt problem you focus on.

• 1025

My concern with this legislation is that if you have spending control limits, you do absolutely nothing to constrain politicians, governments at the federal level, from using the tax system to in fact increase the deficit and thereby increase debt, despite the remarkably fast, and I think very dangerously fast, increase in the debt-to-GDP ratio in this country. Is that your sense, too, or are you really satisfied that just handling the spending side is sufficient?

Mr. Reid: I would make two comments on this in terms of policy position.

First, in an ideal world, in an ideal piece of legislation, tax expenditures should be included as well. How that can be done has bedevilled an awful lot of governments in the last 15 years in this country and an awful lot of public servants.

Second, we have consistently said as the Canadian Chamber of Commerce that another aspect of the problem—I think this is what you were getting at, Mr. Langdon—is what we consider to be an imbalance between fiscal and monetary policy. It's out of whack. If one wants to understand the position we've been taking, in a nutshell, it's that we believe a tighter fiscal policy over the past number of years could have resulted in a more relaxed monetary policy. We want to get a better balance between those two sets of policies and indeed a better integration of them. Dr. Atkinson is much better able to articulate that than I am, if you want to go into more depth.

[*Translation*]

M. Atkinson: Je ne parlerais même pas de déficit. Il s'agit en fait d'un problème d'endettement: de l'endettement des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux qui s'accroît à un rythme catastrophique. C'est la dette qui est à l'origine de notre problème.

M. Langdon: Cela m'amène à la question suivante: tous les ans, notre dette s'accroît en raison de l'accumulation des déficits des années précédentes; est-ce à dire que notre problème est dû au déficit qu'ont enregistré le gouvernement actuel et des gouvernements précédents, tant au niveau fédéral que provincial? C'est bien là ce qui nous inquiète, n'est-ce pas?

M. Atkinson: Pour une année donnée, non, ce n'est pas ce qui nous inquiète. Si nous n'avions pas à assumer une aussi lourde dette à l'heure actuelle et si nous ne consacrions pas au service de la dette autant de deniers publics ou une telle partie de notre budget, alors que nous sommes en pleine récession, un déficit de 30,5 milliards de dollars ne m'inquiéterait pas. S'il correspondait à des initiatives précises, le problème serait tout autre.

M. Langdon: Je pense que nous disons la même chose. Pour ma part, je crains que cette initiative en matière de contrôle des dépenses... Là encore, il s'agit là d'une étude préliminaire, et vous le savez certainement. Il est tout à fait possible que notre comité ne puisse pas se contenter d'examiner les dépenses mais qu'il doive également tenir compte des recettes. Il faut tenir compte des deux aspects si l'on veut voir dans quelle mesure un budget donné aggrave le problème d'endettement dont on s'inquiète.

Ce qui m'inquiète dans le projet de loi à l'étude, c'est que lorsqu'on fixe des plafonds de contrôle des dépenses, on ne fait absolument rien pour empêcher les responsables politiques, les gouvernements au niveau fédéral, d'avoir recours à la fiscalité pour accroître le déficit et donc la dette publique, malgré l'accroissement particulièrement rapide, je dirais même dangereusement rapide, du ratio dette/PIB dans notre pays. Êtes-vous de cet avis ou êtes-vous convaincus qu'il suffit de limiter les dépenses?

M. Reid: J'ai deux remarques à faire au sujet de la politique de notre organisme à ce sujet.

Tout d'abord, dans un monde idéal, dans le cadre d'une loi idéale, les dépenses fiscales devraient être également visées. Au cours des 15 dernières années, de nombreux gouvernements et fonctionnaires canadiens ont réfléchi en vain à la façon d'y parvenir.

En second lieu, la Chambre de commerce du Canada a dit et répété qu'il y a un autre élément au problème—et je crois que c'est là que vous voulez en venir, monsieur Langdon—à savoir le déséquilibre entre la politique budgétaire et monétaire. C'est aberrant! Si l'on veut comprendre la position que la Chambre a adoptée, en un mot, nous estimons qu'une politique budgétaire plus stricte ces dernières années aurait pu déboucher sur une politique monétaire plus souple. Nous voulons réaliser un meilleur équilibre entre ces deux politiques et en fait favoriser leur intégration. M. Atkinson est beaucoup plus compétent que moi pour vous l'expliquer, si vous souhaitez obtenir plus de détails.

[*Texte*]

Mr. Atkinson: I'd like to bring up one thing. I think an important point has been raised. Certainly in a hypothetical sense there is no question that one could push the tax lever the other way and we could end up with a much larger deficit and a much larger debt. Given the direction in which taxes have been moving, the fact that looking down the road it's almost impossible for me to conceive anything other than substantial further tax increases, particularly at the municipal level, because in a number of respects we are almost at crisis proportions in a number of our municipalities. . .

The focus on this legislation, narrow though it is by focusing on the spending side, addresses what we think at this time is that fundamental issue. Even if we were to have a more comprehensive bill that dealt with expenditure, revenue, it would be our conclusion that we need to contain the growth in spending, because we have tax rates today that are making very large parts of our economy uncompetitive.

That has to be, at the end of the day, where we come down. Can we effectively compete with capital costs and with tax rates significantly higher than that of our major competitors?

Mr. Langdon: I'd like to comment first on Tim's remarks about our fiscal and monetary policies being out of whack. That has been my personal view for the last three or four years. I think we relied far too much on monetary policy at the exclusion of trying to do something on the fiscal policy side to deal with aggregate demand. I think the consequence was that we took our monetary policy instruments to an extreme level. I would agree with the Conference Board's judgment that this recession in Canada has been a policy-induced recession, which we created ourselves through mistakes.

• 1030

But I want to turn to the part of your brief that talks about the United States experience. It is possible you may have talked about that in some of the questions that have come up.

The Chairman: We did do so a little. I will let you know if you are repeating the questions.

Mr. Langdon: Thank you.

You seem to suggest that spending limits to which they have moved in the United States are an advance over the Gramm-Rudman-Hollings approach to deficit control.

If you take that view and if that statement does not misrepresent what you are saying, are you aware that the United States' spending controls do say that, if, within the areas they do constrain, someone comes along with a bill that has spending implications, they must have other spending reductions associated with them?

At the same time, if someone comes along with a bill that suggests a tax break, such as the scientific tax credit, let us say, which we all want to forget in this country. . . It certainly was one of the disasters that passed. If we took an approach such as that, it would be necessary in the United States to say where that extra revenue was going to come from before that piece of legislation would be accepted as something that could be put to a vote, by either the budget

[*Traduction*]

M. Atkinson: J'aimerais ajouter quelque chose. Une question importante a été soulevée. Bien sûr, hypothétiquement, il est évident que l'on pourrait adopter une orientation tout à fait différente en matière fiscale et finir par un déficit et une dette beaucoup plus importants. Étant donné l'orientation prise par notre fiscalité, il m'est impossible d'envisager à l'avenir qu'on puisse échapper à de fortes augmentations d'impôt, surtout au niveau municipal, puisqu'à de nombreux égards, certaines municipalités ont pratiquemment atteint un niveau de crise. . .

L'objet de ce projet de loi, si restreint soit-il du fait qu'il se concentre sur les dépenses, vise à répondre à un problème fondamental de l'heure. Même si nous proposions un projet de loi beaucoup plus exhaustif portant sur les dépenses, les recettes et autres, nous continuerions à soutenir qu'il nous faut limiter la croissance des dépenses, car les taux d'imposition actuels nuisent considérablement à la compétitivité de notre économie.

Car c'est bien la question essentielle, au bout du compte. Pouvons-nous être vraiment concurrentiels si nos coûts en capital et nos taux d'imposition sont nettement supérieurs à ceux de nos principaux concurrents?

M. Langdon: J'aimerais d'abord revenir aux remarques de Tim concernant le déséquilibre fondamental entre nos politiques budgétaire et monétaire. Je suis du même avis depuis trois ou quatre ans. Selon moi, nous avons trop misé sur la politique monétaire, omettant ainsi d'intervenir au plan de la politique budgétaire en vue de faire face à la demande globale. En conséquence, nous avons poussé à l'extrême nos instruments de politique monétaire. Je partage l'avis du *Conference Board* selon lequel la récession que traverse le Canada est due à nos initiatives politiques et à nos propres erreurs.

Revenons-en à la partie de votre mémoire où il est question de l'expérience américaine. Vous en avez peut-être déjà parlé en répondant à certaines questions précédentes.

Le président: Nous en avons un peu parlé. Si les questions ont déjà été posées, je vous le signalerai.

M. Langdon: Je vous remercie.

Vous semblez laisser entendre que les plafonds de contrôle des dépenses adoptés aux Etats-Unis constituent un progrès par rapport à la méthode Gramm-Rudman-Hollings de réduction du déficit.

Si vous êtes de cet avis et si je n'ai pas mal interprété vos propos, savez-vous que, en vertu des initiatives de contrôle des dépenses en vigueur aux Etats-Unis, dans les secteurs visés par ces limites, si quelqu'un propose un projet de loi entraînant des dépenses, il faut prévoir en même temps d'autres réductions de dépenses?

Par ailleurs, si quelqu'un propose un projet de loi prévoyant une concession fiscale, comme le crédit d'impôt pour les sciences, disons, que nous souhaitons tous oublier dans notre pays. . . c'est sans nul doute l'une des catastrophes que nous ayons connue. Si nous adoptions un système semblable, aux Etats-Unis, il faudrait préciser d'où viendront les recettes supplémentaires avant que ce projet de loi ne soit accepté et mis aux voix, soit par le Comité du budget au

[*Text*]

committee in the Senate or the ways and means committee in the House of Representatives.

So in that sense, their attempt to apply spending limits does deal with both the revenue side and the spending side. I frankly find it very difficult to see... Even if we say the Gramm-Rudman-Hollings approach was too ambitious and that it led to results that were very much price-driven each year, it seems to me impossible to get at your basic concern with the debt issue without having something in this legislation that also enforces constraint on the revenue side. Do you agree or disagree?

Mr. Atkinson: At this particular juncture, I would do as I said before, which is to say there is a problem of debt deficit. We also have a competitive issue with respect to taxes. So the issue is not exclusively in that context. You are looking at an average tax burden in the United States that is, of course, significantly less than that which we are burdened with.

Mr. Langdon: Not really, when you take into account social security contributions.

That was one of the points we found in our discussions with the U.S. legislators. When you took the contributions to their social security system into account, which most tax comparisons do not do, the competitiveness may still be slightly better off in post-tax terms, but the margin is quite small and does not take into account health premium costs.

Mr. Manley: I must say that I did not come back with that impression, but that is another.

The Chairman: It definitely narrows the gap.

Mr. Manley: The top marginal rate, yes, but it would click in at a much higher level. The top rates were within a few percentage points, but they came in at $55,000 in Canada and at about $130,000 in the U.S., so I did not come away with the same impression.

• 1035

Mr. Atkinson: There is no question that the social security tax revenues are even greater than the personal income tax, but if you look at the overall tax take as a percent of GDP, even adjusting for the health care premium, we are anywhere between 8 and 10 percentage points higher than the U.S.

Mr. Langdon: I would be interested in seeing figures that demonstrate that—

Mr. Atkinson: Okay, I will be happy to send those to you.

Mr. Langdon: —because certainly for middle-income people in the United States, that's not the impression—

Mr. Atkinson: I am looking at overall tax burden. As we go over the distribution of income, I can find all sorts of differences. There's no question about that.

Mr. Langdon: Let me go back to the question of competitiveness. I get the sense that you're not prepared to say there should be any constraints on the revenue side, that governments in fact should be able to approach an election

[*Translation*]

Sénat ou par le Comité des voies et moyens à la Chambre des représentants.

Par conséquent, les initiatives américaines visant à restreindre les dépenses portent à la fois sur les recettes et les dépenses. En toute franchise, j'ai bien du mal à comprendre... même si nous disons que la proposition Gramm-Rudman-Hollings était trop ambitieuse et qu'elle a débouché sur des résultats essentiellement axés sur les prix chaque année, il me semble impossible de répondre à votre préoccupation fondamentale relativement à l'endettement sans prévoir dans le projet de loi à l'étude des dispositions visant à imposer des limites sur le plan des recettes. Qu'en pensez-vous?

M. Atkinson: Dans ce cas-là, je répéterai ce que j'ai dit plus tôt, à savoir qu'il s'agit d'un problème d'endettement. Il y a aussi le problème de la concurrence en ce qui a trait aux impôts. Il y a donc plusieurs volets au problème. Bien entendu, le fardeau fiscal moyen aux Etats-Unis est nettement inférieur à celui des Canadiens.

M. Langdon: Pas vraiment, si l'on tient compte des cotisations au programme de sécurité sociale.

C'est l'une des constatations que nous avons faites lors de nos entretiens avec les législateurs américains. Si l'on tient compte des cotisations au programme de sécurité sociale en vigueur dans ce pays, ce que ne font pas la plupart des comparaisons de données fiscales, la situation des Américains est peut-être toujours légèrement meilleure après impôt, mais la marge est très faible et ne tient pas compte du coût des programmes de santé.

M. Manley: Je dois dire que je n'ai pas eu la même impression que vous, bien au contraire.

Le président: Cela réduit sans nul doute l'écart.

M. Manley: Pour les tranches supérieures, en effet, mais cela se situe à un niveau bien plus élevé. Les taux aux tranches supérieures étaient différents de quelques points de pourcentage uniquement, mais ils visaient un revenu de 55,000$ au Canada et d'environ 130,000$ aux Etats-Unis, de sorte que je n'ai pas eu la même impression que mon collègue.

M. Atkinson: Il ne fait aucun doute que les recettes fiscales destinées à la sécurité sociale gonflent le montant de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais si l'on prend l'ensemble des recettes fiscales comme pourcentage du PIB, même compte tenu des primes d'assurance-maladie, on constate que notre fardeau fiscal est supérieur de huit à dix p. 100 de celui des Américains.

M. Langdon: J'aimerais bien voir des chiffres pour appuyer cette affirmation...

M. Atkinson: D'accord, je me ferai un plaisir de vous les faire parvenir.

M. Langdon: ...parce qu'il est certain que ce n'est pas l'impression qu'ont les Américains de la classe moyenne...

M. Atkinson: Je parle du fardeau fiscal global. Il est évident qu'il existe toutes sortes de différences en ce qui concerne la répartition du revenu.

M. Langdon: J'aimerais en revenir à la question de la compétitivité. J'ai l'impression que vous n'êtes pas prêts à dire qu'il faudrait réduire les recettes et que les gouvernements devraient en fait pouvoir réduire les impôts

[*Texte*]

campaign and reduce taxes. You say you can't conceive of tax reductions taking place in this country. All I can say is I've seen a lot of election campaigns and I've seen a lot of efforts to reduce taxes before those election campaigns, including 1988 here in Canada. It seems to me that if we don't deal with that, we are leaving aside something so significant that the rest of the legislation becomes meaningless.

Mr. Reid: If the federal government comes in with a deficit above $30.5 billion this year or next year, this country is in bad, bad trouble. That figure is too high already. It's planned to be too high. If they let the revenues fall off and don't adjust their expenditures, this country is in very deep trouble. I think the international community will see that very much as well.

Mr. Langdon: I agree with you, which is one of the reasons I have serious problems with this piece of legislation. It sets up all sorts of symbolic gates that have to be shut on one side and doesn't set any symbolic constraints on the other side. A number of business groups have come before the committee and some have recognized this is a problem. The Vancouver Board of Trade, which you quoted, recognized this as a problem with the legislation. CFIB yesterday refused to recognize it as a problem. I am frankly a little surprised not to see the chamber recognizing it as a problem with the legislation.

Mr. Atkinson: In a hypothetical sense, I can certainly see the case. In the context of where our tax rates and tax burden are at the moment, no, I don't consider it a problem with this legislation.

Mr. Reid: I would add that we see other disciplines hopefully being exercised on this government in terms of the bottom-line deficit. In terms of the Canadian Chamber of Commerce, if the federal government goes beyond that $30.5 billion, we will continue with our deficit diet plan at the local level. We will become agitators at the local level. MPs from all political parties in this House will be hearing from the local chambers, with our support. That's the kind of discipline we see on the deficit level.

I would like to quote one sentence from our brief. I said in my opening remarks:

> Unless major changes are made, this Bill may in fact be worse than having no Bill at all. It must be amended in order for it to be effective.

That doesn't answer your question directly, Mr. Langdon, but certainly in terms of the issues we identified, we would hope that this all-party committee would make strong recommendations for amendments along the lines of what we proposed in our brief.

[*Traduction*]

au moment des campagnes électorales. Vous dites que vous ne pouvez pas imaginer de réduction d'impôt au Canada. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai vécu de nombreuses campagnes électorales et que j'ai constaté beaucoup d'efforts pour réduire les impôts juste avant ces campagnes, comme cela s'est passé ici au Canada en 1988. Il me semble que si nous ne réglons pas ce problème, nous laissons de côté un élément tellement important qu'il enlève tout son sens au reste de cette mesure législative.

M. Reid: Si le gouvernement fédéral annonce un déficit supérieur à 30,5 milliards de dollars cette année ou l'an prochain, le pays sera dans une position extrêmement difficile. Ce chiffre est déjà trop haut. Et c'est prévu comme cela. Si on laisse les recettes baisser et qu'on n'ajuste pas les dépenses en conséquence, le Canada sera dans de beaux draps. Et je pense que la communauté internationale s'en rendra très bien compte.

M. Langdon: Je suis d'accord avec vous, et c'est une des raisons pour lesquelle j'ai de sérieuses réserves au sujet de cette loi proposée. On y prévoit toutes sortes de barrières symboliques qu'il faut fermer d'un côté, alors qu'il n'y a pas de contraintes symboliques de l'autre côté. Il y a un certain nombre de groupes de gens d'affaires qui ont comparu devant le comité, et certains d'entre eux y voient un problème. La Chambre de commerce de Vancouver, que vous avez citée, admettait que c'était là une des lacunes de cette loi. Mais la FCEI, qui est venue hier, a refusé de reconnaître qu'il y avait un problème. Bien franchement, je suis un peu étonné de constater que la Chambre de commerce n'y voit pas de problèmes.

M. Atkinson: En théorie, vous avez certainement raison. Mais étant donné les taux d'imposition et le fardeau fiscal actuel, je ne pense pas que ce soit un problème dans cette mesure législative.

M. Reid: J'aimerais ajouter qu'il y a d'autres contraintes qui s'exercent sur le gouvernement pour qu'il maintienne son déficit en-deçà d'un certain seuil. En ce qui concerne la Chambre de commerce du Canada, nous allons poursuivre nos efforts de réduction du déficit au niveau local si le gouvernement fédéral va au-delà de ses 30,5 milliards de dollars. Nous allons faire des pressions au niveau local. Les députés de tous les partis politiques vont entendre parler des Chambres de commerce locales, qui auront notre appui. C'est le genre de contrainte que nous envisageons au sujet du déficit.

J'aimerais vous citer une phrase de notre mémoire. J'ai dit dans ma déclaration préliminaire:

> À moins que des changements importants soient apportés au projet de loi, l'adoption de celui-ci ne fera qu'aggraver la situation. En fait, des amendements sont nécessaires pour le rendre efficace.

Cela ne répond pas directement à votre question, monsieur Langdon, mais nous espérons que votre comité, qui compte des membres de tous les partis, va recommander fortement des amendements sur les points que nous avons soulevés, dans le sens des propositions contenues dans notre mémoire.

[*Text*]

Mr. Langdon: I think the proposals you have set forward are certainly good proposals. They're proposals I would support. But it seems to me that the proposals that need to be added to those to make the whole picture something that is being dealt with are quite important. As I say, I'm so little surprised that you're not taking your recommendations that extra step.

• 1040

I just had a last comment I wanted to throw in with respect to this competitiveness issue. I don't think this is the place to debate it, but I wonder if you've had a chance to read Tom Courchene's speech. After all, he isn't usually on my side of the fence. Even in his speech, he wasn't on my side of the fence. But he sees the approach that is being taken, a very high dollar and very tight monetary policies, as really imperilling the future of the country. And his analysis, as one of the foremost monetary economists in this country, is that two-thirds of the loss of competitiveness of Canada vis-à-vis the United States in the last five years has come from the appreciation of the currency. Now, that still leaves a third that has to be dealt with. With you, I think it's important to deal with, but if we don't deal with the two-thirds, then dealing with the one-third isn't going to be sufficient.

Mr. Atkinson: I think there are two points on this. First, let's look at the manufacturing sector alone.... Now I have not looked at it in terms of the overall economy yet because there are parts of it I'm having difficulty with. But if I look at the manufacturing sector alone, and the erosion and the relative competitiveness over that five-year period, it's not two-thirds but about 40%. You've had an increase in unit labour costs in manufacturing, in U.S. dollar terms, of about 48%, whereas you've had about a 20% appreciation of the Canadian dollar. In other words, 40% of the problem, fundamentally, is attributable to the appreciation.

But also, if one goes back, one has to ask oneself, is 72¢—the base from which we are calculating the 20% appreciation—the right price? If in fact we end up going to the 80¢ dollar that he is recommending, then basically we go from "resolving" my 40% to 20%. We still have 80% of the problem to resolve.

Mr. Langdon: Well, we could get into percentages back and forth here. I guess when I stopped being an economist and started being a simple-minded politician... All I know is that my constituents say there is firm after firm after firm that has shut down or massively reduced their operations, not because their wage rates have gone up significantly vis-à-vis the United States. After all, we are opposite Detroit. In the automotive sector especially, wage rates are pretty competitive. So that's not really the issue. The issue that has killed those plants is, fundamentally, the change in the currency value. I know plants throughout my entire constituency and throughout the community of Windsor that

[*Translation*]

M. Langdon: Je pense que vos propositions sont fort intéressantes. Pour ma part, je serais prêt à les appuyer. Mais il me semble que les propositions qu'il faudrait ajouter aux vôtres pour s'attaquer vraiment au problème sont très importantes. Comme je l'ai déjà dit, je suis un peu étonné de constater que vous n'ayez pas été un peu plus loin dans vos recommandations.

J'aimerais faire un dernier commentaire au sujet de la question de la compétitivité. Je ne pense pas que l'endroit soit bien choisi pour en discuter, mais j'aimerais savoir si vous avez eu l'occasion de lire le discours de Tom Courchene. Après tout, il n'est habituellement pas du même côté que moi. Même dans son discours, il ne l'était pas. Mais il affirme que l'orientation que nous suivons actuellement, c'est-à-dire un dollar très fort et une politique monétaire très stricte, menace dangereusement l'avenir du pays. Et d'après cet économiste, qui est un des principaux experts canadiens de la politique monétaire, la baisse de compétitivité du Canada vis-à-vis des États-Unis au cours des cinq dernières années est imputable, pour les deux tiers, à la hausse de valeur de notre devise. Il reste donc un tiers du problème à régler. Comme vous, je pense qu'il est important de se pencher sur ce tiers, mais si nous ne faisons rien pour les deux autres tiers du problème, cela ne sera pas suffisant.

M. Atkinson: Je pense qu'il faut tenir compte de deux éléments. Premièrement, prenons le secteur manufacturier seul... Je n'ai pas étudié la situation économique globale parce qu'il y a certains aspects qui me posent des problèmes. Mais si l'on regarde seulement le secteur manufacturier, et l'érosion de notre compétitivité relative au cours des cinq dernières années, il ne faut pas parler de deux tiers, mais d'environ 40 p. 100. Il y a eu une augmentation des coûts unitaires de la main-d'oeuvre d'environ 48 p. 100 dans le secteur manufacturier, en dollars américains, alors que le dollar canadien a gagné 20 p. 100. Autrement dit, 40 p. 100 du problème, en gros, est attribuable à cette hausse de valeur.

Mais, si l'on retourne en arrière, il faut se demander aussi si 72 cents, qui est le chiffre sur lequel nous nous fondons pour calculer cette hausse de valeur de 20 p. 100, est le chiffre approprié. Si nous nous retrouvons finalement avec un dollar à 80 cents, comme il le recommande, il n'est plus question de 40 p. 100, mais de 20 p. 100. Il reste donc encore 80 p. 100 du problème à résoudre.

M. Langdon: Nous pourrions échanger des pourcentages pendant fort longtemps. Je suppose que, quand j'ai quitté l'économie pour devenir un politicien borné... Tout ce que je sais, c'est que mes commettants disent que les entreprises ferment leurs portes ou réduisent massivement leurs opérations l'une après l'autre, non pas à cause de hausses de salaire importantes par rapport aux États-Unis. Après tout, nous sommes tout près de Détroit. Dans le secteur automobile en particulier, les salaires sont assez concurrentiels. Donc, ce n'est pas vraiment là qu'est le problème. Ce qui a tué ces usines, c'est en fait l'évolution de la valeur de notre devise. Il y avait dans toute ma

[*Texte*]

were viable, effective plants. They employed hundreds and thousands of people just five or six years ago. They are now derelict because of that appreciation. That just can't make good economic sense no matter how you cut it.

Mr. Reid: I would make this comment. Across this country there are 500 local chambers of commerce and boards of trade; there are about 170,00 business members. What you say in terms of their perception of a thing that is killing a lot of those members is accurate. They really see it. They feel it. They know it. What we are saying is, yes, but don't lose sight of the underlying problem: competitiveness.

But the position of the Canadian Chamber of Commerce, for a number of years, has been something very simple. You have too loose a fiscal policy in this country. Tighten it up. That could result in a monetary policy that is more relaxed. That would reduce, as Lloyd has said, the real interest rate differential, if you like, the cost. That, in turn, we believe, could lower the Canadian dollar from where it is now to something lower than that. Whether it is 80¢, 83¢, or whatever that magic figure might be, in terms of a real rate of exchange, I don't pretend to know.

• 1045

But that has been our stance. It has been consistent, and we believe that tighter fiscal policy, which means not increasing taxes and getting all expenditures down, is the crux of the matter. That's why this bill at least comes to grips with some of that and does it in a visible way whereby we can have a public debate. That's where we stand and that's what we want to see done.

Mr. Langdon: That's a good setting of the position.

The Chairman: I am going to ask you one quick question, which I suppose is a little bit political in a sense. We eventually have to make some kind of decision, both this committee and the government, as to how to proceed with this thing. At the end of the day, we all know that there will be an election within the five-year period of the bill.

My question is, to what degree would it enhance the credibility of the overall effort to have people who are currently not members of the government party endorse this?

Mr. Reid: You said it was a political question. From a business—

Mr. Manley: Whose credibility are we talking about here?

Mr. Langdon: It's an extremely good question, though.

Mr. Reid: Our business is lobbying on behalf of our business members across this country. They are very heavily medium-sized and small businesses.

I'm not too sure that the Canadian Chamber of Commerce would want to comment on that.

The Chairman: Well, I gave you the opportunity, at least.

[*Traduction*]

circonscription, et dans l'ensemble de la ville de Windsor, des usines viables et efficaces qui employaient il y a cinq ou six ans à peine des centaines et des milliers de personnes. Mais elles sont maintenant à l'abandon à cause de cette valorisation du dollar. Quelle que soit la façon d'aborder la question, cela n'a tout simplement pas de sens du point de vue économique.

M. Reid: Je me contenterai d'un commentaire. Il y a dans le pays 500 chambres de commerce locales, qui regroupent environ 170,000 entreprises. Ce que vous dites au sujet des difficultés très sérieuses que connaissent bon nombre de ces entreprises est exact. Les entreprises le voient vraiment. Elles le sentent. Elles le savent. Ce que nous disons, c'est que c'est effectivement le cas, mais qu'il ne faut pas perdre de vue le problème fondamental de la compétitivité.

La position adoptée par la Chambre de commerce du Canada depuis un certain nombre d'années est très simple. Nous avons au Canada une politique budgétaire trop vague. Il faut la resserrer. Cela pourrait entraîner un relâchement de la politique monétaire. Comme l'a dit Lloyd, est-ce que cela pourrait réduire en outre l'écart dans les taux d'intérêt réels, ou les coûts, si vous voulez. Et nous croyons que cela pourrait par conséquent abaisser encore davantage la valeur du dollar canadien. Qu'il se situe finalement à 80c. à 83c. ou à quelque autre chiffre magique, pour ce qui est des taux de change réels, je n'en sais rien.

Mais c'est là notre position. Nous n'en avons pas dévié et nous croyons toujours qu'une politique budgétaire plus sévère, qui consisterait en un maintien des impôts à leur niveau actuel et à une réduction des dépenses dans tout le secteur, est essentielle. La loi proposée s'attaque au moins à une partie du problème, de façon très visible; il pourra y avoir un débat public à ce sujet. C'est ce que nous pensons et ce que nous souhaitons.

M. Langdon: Voilà un résumé intéressant de votre position.

Le président: J'aimerais vous poser une brève question, qui est peut-être un peu politique en un sens. Nous devrons en arriver à une décision, tant au sein du comité qu'au gouvernement sur la façon de régler ce problème. Mais en définitive, nous savons tous qu'il y aura des élections pendant la période de cinq ans prévue dans le projet de loi.

Ce que j'aimerais savoir, c'est jusqu'à quel point la crédibilité de cet exercice sera accrue si des députés qui ne sont pas membres du parti gouvernemental appuient cette initiative.

M. Reid: Vous avez dit qu'il s'agissait d'une question politique. D'un point de vue des affaires. . .

M. Manley: De quelle crédibilité voulez-vous parler?

M. Langdon: La question est fort intéressante cependant.

M. Reid: Notre rôle consiste à faire des pressions au nom des entreprises membres de notre association dans l'ensemble du pays. Ce sont surtout de petites et moyennes entreprises.

Je ne suis vraiment pas certain que la Chambre de commerce du Canada veuille faire un commentaire à ce sujet.

Le président: Eh bien, je vous en aurai au moins donné l'occasion.

[*Text*]

I would like to thank you very much for coming here today. It has been quite helpful. I think you have seen, from the interest of the members, that we appreciate your appearance, your comments and your brief. Thank you very much.

Mr. Reid: It was a pleasure to be here. Thank you.

Mr. Atkinson: Thank you.

The Chairman: We'll have a one-minute rest, after which we will continue with our next witness.

• 1050

The Chairman: I would like to try to get started again.

Before we continue with the witness, I would like to put the following motion. It is unfortunate that we have to do this at the moment because it talks about spending money and we are supposed to be talking about not spending money. If we don't do this, we are going to have problems with all these other things we are also trying to do, such as the bank bill, which is important business.

The motion is as follows, that the chairman be empowered to hire as necessary editors in both the French and English languages to assist the committee in its preparation of the minutes and proceedings and of the reports to the House relating to the various bills referred to the committee by the House of Commons for a sum not to exceed $15,000.

Motion agreed to

Mr. Langdon: Perhaps this is not the place to talk about this, but I want to register it. These various bills have been referred to the committee. I think we as a committee have a responsibility to decide with respect to each bill exactly what procedure we are going to take in dealing with it, what sort of subcommittee should be set up, who should chair it. I can expect there will be motions with respect to those issues and each case brought—

The Chairman: You can expect there will be discussions, and you are exactly right. The only reason we have not had those discussions is that there has not been time to do it.

Mr. Langdon: That I can understand, Mr. Chairman.

Mr. Manley: Those of us who actually sat through the Bank Act this week are feeling the stress, Steven. We thought of you many times in your absence.

The Chairman: In any event, there is no question about that. You know what they are and you can think about the situation. My approach and hope is that in certain cases that are similar and related, we will treat them as a package, as we did with the financial bills, and then we will name some kind of a chairman, designate or whatever.

We have done that now with Mr. Sobeski in the financial institution, the BCCI stuff and Standard Trust. We have continued to do that with the tax thing. We are trying to do this with the Bank of Canada stuff, and Mr. Manley will also get his turn.

[*Translation*]

Je vous remercie beaucoup d'être venus ici aujourd'hui. Votre témoignage nous a été fort utile. Je pense que vous avez constaté, à voir l'intérêt des membres du comité, que nous apprécions votre comparution, vos observations et votre mémoire. Merci beaucoup.

M. Reid: Tout le plaisir a été pour moi. Merci.

M. Atkinson: Merci.

Le président: Nous allons suspendre les travaux pendant une minute, après quoi nous entendrons notre prochain témoin.

Le président: J'aimerais que nous reprenions la séance.

Avant de passer à notre témoin, je voudrais proposer une motion. Il est malheureux que nous devions nous occuper de cette question à ce moment-ci, puisque ma motion porte sur des dépenses que nous devrons effectuer et que nous sommes censés discuter des moyens de ne pas dépenser. Mais si nous ne réglons pas cette question, nous allons avoir des problèmes dans toutes nos autres entreprises, par exemple, dans nos travaux sur le projet de loi sur les banques, qui est important.

La motion est donc la suivante: Que le président soit autorisé à embaucher au besoin des correcteurs pour aider le comité à préparer, en français et en anglais, ses procès-verbaux et témoignages et ses rapports à la Chambre au sujet des divers projets de loi dont la Chambre des communes lui a confié l'étude; le montant prévu à cette fin ne devrait pas dépasser 15,000$.

La motion est adoptée

M. Langdon: Le moment n'est peut-être pas bien choisi, mais je voudrais soulever quelque chose. Il y a divers projets de loi qui ont été soumis à l'examen du comité. Je pense que nous devons décider, en comité, comment nous allons nous y prendre pour étudier chaque projet de loi, quel genre de sous-comité nous allons créer et qui devrait le présider. Je suppose qu'il y aura des motions sur ces diverses questions et que chaque cas sera. . .

Le président: Vous pouvez vous attendre à ce qu'il y ait un débat: vous avez tout à fait raison. Si nous n'en avons pas discuté jusqu'ici, c'est que nous n'en avons pas eu le temps.

M. Langdon: Je comprends bien cela, monsieur le président.

M. Manley: Ceux d'entre nous qui ont examiné la Loi sur les banques cette semaine s'en ressentent, Steven. Nous avons pensé à vous bien souvent pendant votre absence.

Le président: De toute façon, cela ne fait aucun doute. Vous savez quels sont ces projets de loi et vous pouvez réfléchir à la situation. Ce que j'espère, c'est que nous pourrons étudier ensemble les questions semblables et connexes, comme nous l'avons fait pour les projets de loi de nature financière, et que nous nommerons un président, en le désignant ou autrement.

Nous l'avons fait pour M. Sobeski, dans le cas des institutions financières, l'affaire de la BCCI et du *Standard Trust*. Nous l'avons fait également pour l'affaire des impôts et nous essayons aussi de procéder de cette façon pour la Banque du Canada. M. Manley va lui aussi avoir son tour.

[*Texte*]

Mr. Langdon: Part of my concern was with the tax thing. I think it should be a committee decision. I do not know if we are going to have a subcommittee or if we are going to have the full committee chaired by René, or what.

• 1055

The Chairman: You are right. We have to organize. The reason the situation is unclear is that we have not discussed it and made a decision. We have to do so.

I would like to welcome the Business Council on National Issues to the committee. We are familiar with you, and you are fairly familiar with us, so I would invite you to give us your opening comments and we will then proceed to questions.

Mr. Thomas P. d'Aquino (President and Chief Executive, Business Council on National Issues): Thank you very much, Mr. Chairman. My name is Tom d'Aquino. I am the President and Chief Executive of the organization. With me is Jock Finlayson, our Vice-President of Policy and Research. I am delighted that we can appear before you and thank you very much for offering us the privilege of doing so.

In the interests of time, I am not going to read the statement you have in front of you. I am, however, going to select a few points from it in order that we might then have as much time as possible to engage in some constructive and useful round-table discussion.

I am also tabling our statements, in English and French. Please do with them whatever you wish. All I encourage you to do is to read them and to, hopefully, take everything we have said very seriously. The views I am offering you today reflect the views of an organization that is made up of 150 chief executives of Canada's largest companies, and, as you are probably aware, we have had a long history of involvement in the whole issue of national finances.

Our views are reasonably well known to those who follow what we say, so much of what I am going to say is probably not new to you. However, in the context of the proposed spending control act, we hope we can offer you some points of view that might reaffirm the degree of support for this initiative that there presently is in this committee.

Let me just start off, Mr. Chairman, by saying that the problem we are dealing with is a very serious one. Since 1980 the federal debt has been increasing at what we would say is an unsustainable rate, as you know. In the past six years net federal debt has risen by more than $190 billion, to its current level of approximately $400 billion, which is equal to about 57% of Canada's gross domestic product. By the end of the current fiscal year the debt will stand at $419 billion and by the middle of the decade we are quite certain it will exceed $500 billion.

[*Traduction*]

M. Langdon: Je voulais parler surtout de l'étude des mesures fiscales. Je pense que la décision devrait être prise par l'ensemble des membres du comité. J'aimerais savoir si nous allons constituer un sous-comité ou si nous allons travailler en grand comité, sous la présidence de René, ou autrement.

Le président: Vous avez raison. Nous devons nous organiser. Si la situation n'est pas claire, c'est parce que nous n'en avons pas discuté et que nous n'avons pas encore pris de décision. Mais nous devrons le faire.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue aux représentants du Conseil canadien des chefs d'entreprises. Nous vous connaissons déjà, et vous nous connaissez assez bien vous aussi; je vous inviterais donc à nous présenter votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

M. Thomas P. d'Aquino (président-directeur général, Conseil canadien des chefs d'entreprises): Merci beaucoup, monsieur le président. Je m'appelle Tom d'Aquino. Je suis président-directeur général de l'organisation. J'ai avec moi Jock Finlayson, qui est notre vice-président à la recherche et aux politiques. Je suis très heureux de comparaître devant vous et je vous remercie beaucoup de nous en avoir donné le privilège.

Pour gagner du temps, je ne vous lirai pas la déclaration que vous avez sous les yeux. Je vais cependant en choisir quelques points de façon à ce que nous ayons ensuite le plus de temps possible pour une discussion générale constructive et utile.

Je vais toutefois déposer notre déclaration, en français et en anglais. Vous en ferez ce que vous voudrez. Tout ce que je vous encourage à faire, c'est de la lire et, si possible, de prendre très au sérieux tout ce que nous y disons. Le point de vue que je vais vous présenter aujourd'hui reflète celui d'une organisation composée de 150 directeurs généraux de certaines des plus grandes entreprises du Canada. Comme vous le savez probablement, nous nous intéressons depuis longtemps à tout le domaine des finances nationales.

Ceux qui suivent notre évolution connaissent assez bien notre position; la majeure partie de ce que je vais vous dire aujourd'hui ne sera donc probablement pas nouvelle pour vous. Cependant, en ce qui concerne plus particulièrement la loi proposée sur le contrôle des dépenses, nous tenons à vous faire certaines observations qui permettront peut-être de réaffirmer l'appui qui semble se manifester au sein du comité pour cette initiative.

Pour commencer, monsieur le président, je dirai que le problème qui nous occupe aujourd'hui est très sérieux. Depuis 1980, la dette fédérale s'est accrue à un rythme insoutenable d'après nous, comme vous le savez. Pendant les six dernières années, la dette fédérale nette a augmenté de plus de 190 milliards de dollars, pour atteindre son niveau actuel de près de 400 milliards de dollars, ce qui équivaut à près de 57 p. 100 du produit intérieur brut du Canada. Au terme de la présente année fiscale, la dette représentera 419 milliards de dollars, au milieu de la prochaine décennie, elle dépassera probablement 500 milliards de dollars.

[*Text*]

When accumulated provincial deficits are factored into the picture, the OECD calculates that total government debt in Canada is equivalent to more than 72% of GDP. That is the second highest level among the seven leading industrial nations. In fact, of the 18 industrial countries whose public finances are regularly tracked by the OECD, only five have higher public debt/GDP ratios than Canada.

Let me move very quickly to the consequences of this situation because you are aware of the figures, although I am sad to say that a great number of people in Canada are either not aware of them or the numbers are so remote and so large that they do not really mean very much to people. In fact, these numbers mean a great deal to the people in the streets of Canada.

What are some of the consequences that we see? The inability of the federal government to bring its finances under firm control over the past decade has a number of very regrettable consequences.

First, federal deficits in the range of 5% to 6% of GDP from 1986 to 1990 fueled underlying inflationary pressures by injecting unnecessary spending into a fast-growing Canadian economy that was operating at or near capacity.

Second, large deficits and crushing debt interest payments—the latter now account for 27% of all federal spending—have made it exceptionally difficult to finance existing initiatives and to undertake new initiatives in such areas as infrastructure, social policy, the environment, science and technology. In the short term, the size of the debt and the burden of servicing it have limited the government's ability to undertake discretionary policy measures to offset the economic slowdown.

• 1100

Third, to meet its staggering debt financing burden, the federal government has resorted to borrowing the majority of Canadians' savings throughout the past decade. Increasingly, it has also been borrowing directly from foreigners. Non-residents now hold about one-third of all Canadian government debt. The appropriation of most net domestic savings by governments has pushed up interest rates, crowded private borrowers out of domestic capital markets, and increased Canada's foreign indebtedness. Foreign debt now stands at more than $250 billion—35% of GDP—making Canada the world's second biggest debtor nation in absolute terms, after the United States.

The Chairman: Do you know how much of that is in foreign currency or Canadian currency?

Mr. Jock Finlayson (Vice-President, Policy and Research, Business Council on National Issues): Most of it would be in Canadian dollars. I do not have the breakdown but I am sure that more than two-thirds of it would be in Canadian dollars.

[*Translation*]

En ajoutant à cela les déficits accumulés par les gouvernements provinciaux, l'OCDE évalue la dette publique totale au Canada à plus de 72 p. 100 du PIB; c'est donc la seconde en importance parmi les sept principaux pays industrialisés. En fait, des 18 pays industrialisés dont les finances publiques sont soumises régulièrement à l'examen de l'OCDE, cinq seulement présentent un rapport entre la dette publique et le PIB plus élevé que celui du Canada.

J'en arrive tout de suite aux conséquences de cette situation parce que vous connaissez ces chiffres, quoique de très nombreux Canadiens ne les connaissent malheureusement pas; il est possible également que l'ordre de grandeur de ces chiffres soit tellement grand que cela ne signifie pas grand-chose pour les gens. En fait, ces chiffres ont au contraire beaucoup d'importance pour le commun des mortels au Canada.

Quelles sont donc les conséquences que nous constatons? L'incapacité du gouvernement fédéral à exercer un contrôle sévère de ses finances durant la dernière décennie a eu de nombreuses conséquences regrettables.

Premièrement, des déficits fédéraux de l'ordre de 5 p. 100 à 6 p. 100 du PIB de 1986 à 1990 ont intensifié les pressions inflationnistes de base en entraînant des dépenses inutiles dans une économie à croissance rapide qui marchait à plein régime ou presque.

Deuxièmement, l'importance des déficits et l'escalade des paiements d'intérêts sur la dette—qui comptent maintenant pour 27 p. 100 du total des dépenses fédérales—ont diminué considérablement la capacité du gouvernement fédéral de financer les programmes existants et de prendre de nouvelles initiatives dans des domaines tels que l'infrastructure, la politique sociale, l'environnement, les sciences et la technologie. À court terme, l'importance de la dette et de ses frais de service ont limité la capacité du gouvernement de prendre des mesures discrétionnaires pour contrecarrer le ralentissement économique.

Troisièmement, pour s'acquitter de l'énorme fardeau que représentent les frais de service de la dette, le gouvernement fédéral a recouru à l'emprunt d'une grande partie de l'épargne des Canadiens au cours de la dernière décennie. De plus en plus, le gouvernement a aussi emprunté directement à l'étranger; des non-résidents détiennent actuellement près du tiers du total de la dette gouvernementale canadienne. Les gouvernements s'étant appropriés la majeure partie de l'épargne nette des Canadiens, les taux d'intérêt ont augmenté, les emprunteurs privés se sont vus évincés des marchés financiers nationaux, et l'endettement extérieur du Canada a augmenté. La dette extérieure représente actuellement plus de 250 milliards de dollars—35 p. 100 du PIB—, ce qui fait du Canada le second plus grand pays débiteur en termes absolus, après les États-Unis.

Le président: Savez-vous dans quelle mesure cette dette est en devises étrangères plutôt qu'en dollars canadiens?

M. Jock Finlayson (vice-président, Recherche et politiques, Conseil canadien des chefs d'entreprises): La majeure partie est en dollars canadiens. Je n'ai pas de chiffres exacts ici, mais je suis certain que plus des deux tiers de ces sommes sont en dollars canadiens.

[*Texte*]

Mr. d'Aquino: Most of the increase in foreign debt in the past decade has taken the form of purchases of debt securities by foreigners, not direct investments in productive facilities or projects. The unpleasant reality is that the need to attract huge volumes of foreign capital to finance domestic credit requirements constrains Canada's freedom to set independent economic policy.

Fourth, and possibly among the most unfortunate of the consequences of the failure to tame the deficit, has been the excessive, almost exclusive, reliance placed on monetary policy to contain inflation. Punishingly high real interest rates and a high Canadian dollar, which have done very considerable damage to important parts of our economy, are direct legacies of the mounting government debt burden and the resulting failure to employ a balanced mix of national macro-economic policies throughout the 1980s.

While the state of federal public finances is alarming enough, also very disturbing is what we are seeing at the provincial and local levels. I refer you to page 5 of our brief, which deals with the very serious problem that we see at the provincial level.

Mr. Chairman, let me conclude by saying that the Business Council on National Issues sees the proposed spending control act as a valuable component of a broader multi-year strategy to restore balance to Ottawa's finances. After a decade-long debt binge, there is simply no alternative to an extended period of spending restraint. It is essential that the debt/GDP ratio be stabilized and gradually reduced. To accomplish this, the growth of debt must be held below that of the Canadian economy, in contrast to the situation we saw throughout the 1980s.

No economy can continue to prosper if its government debt expands more quickly than its economy year after year. If the federal debt problem is not brought decisively under control in the next several years, it is all but inevitable that Canada will experience a full-scale economic and financial crisis later in the 1990s, a crisis accompanied by much higher rates of interest, currency instability and loss of investor confidence. By legislating ceilings on program spending for the next five years, the proposed spending control act signals an unprecedented determination to reduce the federal deficit and the debt/GDP ratio. Holding spending growth to an average of 3% annually between 1991-92 and 1995-96, we believe, will contribute significantly to a lower deficit.

I will just conclude those comments, which were drawn selectively from our brief. Mr. Finlayson and I will be happy to answer any questions you may have. Thank you.

Mr. Soetens: I had a chance to glimpse through your presentation. On page 9 you made a reference to the government's inflation targets, that if we were to meet our inflation targets in the period forecast—if you follow your

[*Traduction*]

M. d'Aquino: La majeure partie de l'augmentation de la dette extérieure durant la dernière décennie a pris la forme d'achats de titres financiers par des étrangers, et non d'investissements directs dans des installations ou des projets productifs. La réalité, aussi déplaisante soit-elle, c'est que la nécessité d'attirer d'énormes quantités de capitaux pour répondre à nos besoins financiers internes limite notre liberté d'établir une politique économique indépendante.

Quatrièmement, la conséquence probablement la plus malheureuse de l'incapacité de réduire le déficit a été l'utilisation excessive, voire presque exclusive, de la politique monétaire pour contenir l'inflation. Des taux d'intérêt réels extrêmement élevés, ainsi qu'un dollar canadien fort, qui ont causé de graves dommages à une part importante de notre économie, sont un héritage direct de l'augmentation du fardeau de la dette gouvernementale et de l'incapacité d'employer un dosage équilibré de politiques macro-économiques tout au long des années 80.

L'état des finances fédérales est déjà alarmant, mais ce que nous voyons aux niveaux provincial et local est tout aussi inquiétant. Je vous renvoie en particulier à la page 6 de notre mémoire, où nous traitons du problème très grave que nous constatons au niveau provincial.

Monsieur le président, j'ajouterai pour conclure que le Conseil canadien des chefs d'entreprises voient dans la Loi proposée sur le contrôle des dépenses une composante importante d'une stratégie d'ensemble qui devrait permettre, sur plusieurs années, de ramener l'équilibre dans les finances d'Ottawa. Après une décennie d'endettement, il n'y a malheureusement qu'une seule solution: une longue période de limitation des dépenses. Il est essentiel que le ratio dette/PIB se stabilise et soit réduit de façon graduelle. Pour y arriver, la croissance de la dette doit rester inférieure à la croissance de l'économie canadienne, contrairement à ce qui s'est passé pendant les années 80.

Aucune économie ne peut continuer à prospérer si la dette publique augmente plus rapidement que la croissance de cette économie, année après année. Si le problème de la dette fédérale n'est pas maîtrisée dans les prochaines années, il est inévitable que le Canada connaîtra une grave crise économique et financière au cours des années 90, une crise qui s'accompagnera de taux d'intérêt beaucoup plus élevés, d'une instabilité monétaire et d'une perte de confiance des investisseurs. En imposant des plafonds sur les dépenses de programmes pour les cinq prochaines années, la Loi proposée sur le contrôle des dépenses révèle une volonté sans précédent de réduire le déficit fédéral et le ratio dette/PIB. La limitation de la croissance des dépenses à un niveau moyen de 3 p. 100 par an entre 1991-1992 et 1995-1996 contribuera de manière significative, d'après nous, à une réduction du déficit.

Voilà qui met fin à mes commentaires, tirés de notre mémoire. M. Finlayson et moi nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

M. Soetens: J'ai eu la chance de jeter un coup d'oeil à votre mémoire. À la page 10, vous parlez des objectifs fixés par le gouvernement en matière d'inflation; vous dites dans votre note en bas de page que, si nous réussissons à atteindre

[*Text*]

note at the bottom—it says that we will not have to endure real cutbacks in federal program expenditures. Would you care to comment a little further on whether you think those targets we've established are in fact attainable? They certainly play a major role in the overall gist of what we're proposing.

• 1105

Mr. d'Aquino: I know that at the time the targets were set there were a great number of people who were highly sceptical and said that the culture in Canada is not one that would allow for the building of a consensus around such targets. I think what we have seen in the relatively short period of time since that is that it isn't true. There has been progress on the inflation front. I am more confident now than I have been since the inflation targets were set that we can make very significant progress in meeting those targets, and perhaps actually meet the targets.

I don't know how much more than that I can say, except to say that I know there has been a tendency among some to question whether inflation targets are really that important or whether getting inflation down is that important. Well, high levels of inflation are very punitive, not just to the productive sector of society—and I am referring to businesses and people who generate jobs and investment—but to everyone.

I have to point out that the countries that have had the most remarkable record of both economic growth and social progress have been countries, as you know, that have achieved high levels of growth with very low levels of inflation. That should be something we should strive for.

The setting of the target shows the determination on the part of government leaders that it is important, and I think it sent a very powerful signal to those of us in the private sector that we must take these things seriously. I'm not pointing any fingers at labour or people on the other side of the fence, or whatever the case may be. There are many people in our own constituency who did not take the commitment to low inflation on the part of political leaders very seriously. I can tell you that today they are taking it much more seriously than they did six months ago.

Mr. Finlayson: I might add, Tom, in terms of the next two or three years for the targets, that because monetary policy operates with a lag of 12 to 24 months, depending on which indicator you are looking at, the extremely tight monetary policies we had in Canada through 1989, 1990, part of 1991, virtually guarantee downward movement in inflation in a 12-to 24-month period after that. That is, to some extent, what we are seeing now. Even if monetary policy loosens up or continues to loosen up in the next 12 months, we are still going to be seeing a downward movement in inflation because of that lag effect.

That's an additional reason to have a measure of confidence that the targets that the Bank of Canada has set, at least for the next couple of years, do look as though they are achievable, which will be a big accomplishment in terms of Canadian economic history.

[*Translation*]

ces objectifs dans la période prévue, nous n'aurons pas à effectuer de réductions réelles des dépenses de programme fédérales. Pourriez-vous nous préciser si ces objectifs que nous nous sommes fixé sont réalisables d'après vous? Ils constituent certainement un élément essentiel de nos propositions.

M. d'Aquino: Je sais que, au moment où ils ont été fixés, beaucoup de gens étaient très sceptiques et affirmaient que la culture canadienne n'était pas de nature à permettre d'en arriver à un consensus à ce sujet. Mais nous nous sommes rendu compte assez rapidement que ce n'était pas vrai. Nous avons fait des progrès dans notre lutte contre l'inflation. Je suis plus confiant maintenant que je ne l'étais au moment où les objectifs en matière d'inflation ont été fixés, et que je pense que nous pourrons réaliser d'importants progrès en ce sens et peut-être même les atteindre.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce sujet, sauf que certaines personnes se demandent s'il est vraiment important de fixer des objectifs en matière d'inflation, ou d'en réduire le taux. Eh bien, je répondrai que des taux d'inflation élevés ont des effets destructeurs non seulement sur le secteur productif de la société, c'est-à-dire les entreprises et les gens qui créent des emplois et des investissements, mais sur l'ensemble de la collectivité.

Je dois souligner que les pays dont la croissance économique et les progrès sociaux sont les plus remarquables, sont ceux, comme vous le savez, qui ont atteint des taux de croissance très élevés tout en maintenant des taux d'inflation très bas. C'est à cela que nous devrions tendre.

L'établissement de cet objectif montre que nos dirigeants sont conscients de l'importance du problème et qu'ils veulent dire très clairement au secteur privé qu'il faut le prendre au sérieux. Je ne veux pas pointer du doigt les syndicats ou les gens qui se trouvent de l'autre côté de la clôture, quels qu'ils soient. Bien des gens, parmi nos membres, n'ont pas pris très au sérieux les engagements de nos dirigeants politiques en vue de la réduction du taux d'inflation. Je puis vous dire toutefois qu'ils prennent cet engagement beaucoup plus au sérieux aujourd'hui qu'il y a six mois.

M. Finlayson: Pour ce qui est de savoir dans quelle mesure nous atteindrons ces objectifs au cours des deux ou trois prochaines années, j'ajouterai, Tom, que puisqu'il faut 12 à 24 mois avant qu'une politique monétaire fasse sentir ses effets, selon l'indicateur sur lequel on se fonde, la politique monétaire extrêmement restrictive que nous avons eue au Canada en 1989, en 1990 et pendant une partie de 1991 ne pouvait à toutes fins utiles qu'entraîner une baisse du taux d'inflation au cours des 12 à 24 mois suivants. Dans une certaine mesure, nous constatons maintenant ce phénomène. Même si la politique monétaire se relâche ou continue à se relâcher au cours des 12 prochains mois, nous allons quand même constater un mouvement à la baisse de l'inflation à cause de ce décalage.

Voilà une autre raison de croire que les objectifs fixés par la Banque du Canada, au moins pour les prochaines années, sont réalisables; ce serait une réalisation extrêmement importante dans l'histoire économique du Canada.

[*Texte*]

Mr. Soetens: Some argue that part of the monetary policies we have been running have also caused the dollar to rise. I presume that your membership, in great degree, are some of the major exporters we have in this country. Are those members of your group supportive of this monetary policy that inflation is a bigger battle than the dollar?

Mr. d'Aquino: You are absolutely right that among the members of the BCNI are Canada's largest exporters. A dollar at a rate that you are seeing today is extremely expensive to those companies. You would be staggered to see what 1¢ or 2¢ does in terms of direct costs that are imposed on some of these enterprises.

From time to time you have heard individuals speak out in anguish and in frustration at an exchange rate problem that some of them feel is doing serious damage to their enterprises. However, those same individuals—and we've had these debates in our councils many, many times over, not just now but over the decade—are individuals who do not subscribe to the view that you can press a button and bring the dollar down to 76¢ or 78¢ or that this can be done without additional very serious costs to the economy.

• 1110

When all is said and done, the short-term agony that people see is an exchange rate or a dollar with a purchasing parity value that is higher than it should be. But when you say you know there is a problem and you know it's hurting very badly and you want to put your thinking caps on and look behind the problem... There is universal recognition that if we had been much more successful in managing our public finances and much more successful in achieving the proper mix between monetary and fiscal policy, we wouldn't be in the mess we are in today.

The real issue is how you remain competitive when you have an exchange rate working the way it is. I have to say, regretfully, that some damage has already been done and more damage will be done, but some miraculous form of devaluation is not the way to go. In fact, it is a catastrophic way to go. When I pick up the newspapers day after day, I am disappointed to see that there are prominent people in this country with economic credentials actually recommending that as a course of action.

Mr. Soetens: I would like to fall back on the comment of a previous witness who defined the problem. I believe you were here when he was talking about what the problem is. I believe it was in response to a question of Mr. Langdon's. One of the witnesses made the comment that the problem was 20% dollar and 40% within the control of business, in the competitiveness. The cost of production in Canada had gone up dramatically, while it had not gone up in the United States.

I come back to your membership, which I presume would be the major industries in Canada, who are now also the major exporters, as you have identified, or certainly include some of them. You are uncompetitive and 40% of the

[*Traduction*]

M. Soetens: Il y en a pour affirmer que certains éléments de notre politique monétaire ont également entraîné une augmentation de la valeur du dollar. Je suppose que votre organisation regroupe notamment certains des principaux exporteurs canadiens. Ces gens sont-ils d'accord avec cette politique monétaire, selon laquelle il importe plus de lutter contre l'inflation que de rétablir le dollar?

M. d'Aquino: Vous avez tout à fait raison de dire que certains des principaux exportateurs canadiens sont membres du CCCE. Le taux de change du dollar que nous connaissons aujourd'hui coûte très cher à ces entreprises. Vous seriez abasourdis de voir ce qu'une différence d'un ou deux cents peut entraîner comme coûts directs pour certaines de ces entreprises.

On entend souvent des gens exprimer leur inquiétude et leur insatisfaction au sujet du taux de change, qui selon certains, nuit beaucoup à leur entreprise. Cependant, ces mêmes personnes—et nous en avons discuté en conseil très souvent, pas seulement maintenant, mais au cours des 10 dernières années—ne sont pas d'accord pour qu'on décide du jour au lendemain de rabaisser le dollar à 76 cents ou à 78 cents, ils estiment que cela ne peut se faire sans entraîner des coûts très lourds pour l'économie.

Mais en dernière analyse, le problème que les gens perçoivent à long terme, c'est que le taux de change du dollar, ou sa valeur nominale, sont plus élevés qu'ils devraient. Mais quand vous dites qu'il y a un problème très grave et que vous allez réfléchir pour en faire le tour... Tout le monde reconnaît que si nous avions mieux réussi à gérer nos finances publiques et à établir un équilibre entre notre politique monétaire et notre politique fiscale, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Ce qu'il faut vraiment se demander, c'est comment rester compétitifs avec un taux de change comme celui que nous avons aujourd'hui. Je dois dire malheureusement qu'il y a déjà eu des dommages et qu'il y en aura encore, mais qu'une dévaluation miraculeuse ne donnerait rien. En fait, ce serait une catastrophe. Quand je lis les journaux jour après jour, je suis très déçu de voir que des gens émiments, et très qualifiés en économie, recommandent cette solution.

M. Soetens: J'aimerais en revenir à une observation d'un témoin précédent, qui a cerné le problème. Je pense que vous étiez ici quand il a en parlé en réponse à une question de M. Langdon, si je me souviens bien. Il nous a dit que le problème venait à 20 p. 100 de la valeur du dollar et à 40 p. 100 de facteurs sur lesquels les entreprises avaient un certain contrôle, c'est-à-dire la compétitivité. Les coûts de production au Canada ont augmenté de façon vertigineuse, contrairement aux Etats-Unis.

J'en reviens à vos membres qui représentent, je suppose, les principales industries canadiennes et qui sont également les principaux exportateurs, comme vous l'avez dit, du moins certains d'entre eux. Vous n'êtes pas compétitifs, et d'après

[*Text*]

problem, as defined by the Canadian Chamber of Commerce, is of your own making. Only 20% of it is the dollar. He even suggested it could be less than that. Are you on step that you also have a problem. . .?

Mr. d'Aquino: Of course, there is no question about it. Let me come at it another way. When the dollar was at $1.07 or $1.08, that was a time when Canada was extremely prosperous. When one looks at the incredible—in fact, when one looks—

Mr. Langdon: Extremely prosperous in what sense?

Mr. d'Aquino: Well, as Professor Porter will tell you very shortly, Mr. Langdon, we have consistently been among the top two or three economic performers in the world for the last 30 years. That's what I mean by prosperous. We can come back to that in a moment.

Mr. Langdon: You referred to that specific period when the dollar was $1.05, $1.07—

Mr. d'Aquino: Yes.

Mr. Finlayson: The unemployment rate was lower; the current account was in surplus or closer to balance. It wasn't running a $20 billion deficit—

Mr. d'Aquino: Per capita income was among the highest in the world.

Mr. Langdon: Per capita income, in fact, was less than the United States by a greater margin than is currently the case.

Mr. d'Aquino: But we were still one and two in the world. That's all that matters to me. That against 120 countries still puts us in the top 1 and 2. I have a problem seeing that there is a problem with what I just said.

Anyway, may I just come back to this issue of how much of it is our problem and how much of it is the dollar's problem? When the Japanese took an enormous hit vis-à-vis the U.S. currency, there was a lot of hand-wringing in Japan. We were talking about an upward evaluation of the yen far more massive than anything we have seen in terms of the exchange rate between Canada and the United States. The Japanese ate it, went to work on it, and have still out-performed most of the world.

This is only to say that one should not measure one's competitiveness on the basis of three, four, five or six points on an exchange rate, nor should one be making huge capital investments on the basis of making a profit at 78¢ but not making a profit at 88¢. That is simply not good business.

Now I know some people have done that, and it is regrettable, but I come back to what you were saying. I don't know if I accept the chamber's mix of 40% or 60%, or whatever the number was, but there is no question that the competitiveness element, whether we succeed or not, has an enormous amount. The totality of the competitiveness factor might be as high as 80%, 85%, or even 90% and the exchange rate issue might be 10% of that.

[*Translation*]

la Chambre de commerce du Canada, le problème vient pour 40 p. 100 de ce défaut. Seulement 20 p. 100 du problème vient de la valeur du dollar. Le témoin a même laissé entendre que ce pourrait être moins. Etes-vous prêts à admettre que vous avez aussi un problème. . .?

M. d'Aquino: Bien sûr, cela ne fait aucun doute. Mais laissez-moi vous présenter la chose sous un autre aspect. Quand le dollar était à 1,07$ ou 1,.08$, le Canada était extrêmement prospère. Si l'on regarde l'incroyable. . . en fait, si l'on regarde. . .

M. Langdon: Extrêmement prospère dans quel sens?

M. d'Aquino: Eh bien, comme M. Porter va vous le dire très bientôt, monsieur Langdon, notre performance économique nous classe depuis les 30 dernières années, sans interruption, parmi les deux ou trois premiers pays au monde. C'est cela, la prospérité. Mais nous pourrons y revenir dans un moment.

M. Langdon: Vous parliez de l'époque où le dollar valait 1,05$, 1,07$. . .

M. d'Aquino: Oui.

M. Finlayson: Le taux de chômage était plus bas; le compte courant connaissait un surplus, ou du moins, était plus près de l'équilibre. Nous n'avions pas un déficit de 20 milliards de dollars. . .

M. d'Aquino: Le revenu par habitant était parmi les plus élevés au monde.

M. Langdon: En fait, le revenu par habitant était inférieur à celui des Etats-Unis, et l'écart était alors plus grand qu'aujourd'hui.

M. d'Aquino: Mais nous étions quand même les deux premiers au monde. C'est tout ce qui compte pour moi. Sur 120 pays, nous étions quand même le premier et le deuxième. Je ne vois pas où est le problème dans ce que je viens de dire.

De toute façon, puis-je en revenir à la question qui m'a été posée, c'est-à-dire dans quelle mesure le problème vient de nous et dans quelle mesure il est imputable à la valeur du dollar? Lorsque le yen a connu une hausse spectaculaire par rapport à la devise américaine, bien des gens au Japon étaient au désespoir. Il s'agissait d'une hausse de la valeur du yen beaucoup plus massive que tout ce que nous avons pu voir en ce qui concerne le taux de change entre le Canada et les Etats-Unis. Mais les Japonais ont avalé leur pilule et ont retroussé leurs manches, et ils ont quand même réussi à dépasser la plupart des pays du monde.

Tout cela pour dire qu'il ne faut pas mesurer la compétitivité en fonction du taux de change, qu'il varie de trois, quatre, cinq ou six points, pas plus qu'il ne faudrait investir d'énormes quantités de capitaux en prévoyant de réaliser des produits à 78c., mais pas à 88c. Ce n'est pas ainsi qu'on fait des affaires.

Je sais bien que certains l'ont fait, et c'est malheureux, mais j'aimerais en revenir à ce que vous avez dit. Je ne sais pas si les chiffres avancés par la Chambre de commerce, c'est-à-dire 40 p. 100 ou 60 p. 100, ou quelque chose du genre, sont acceptables, mais il ne fait aucun doute que la question de la compétitivité, que nous réussissions ou non, est extrêmement importante. Il est possible que la compétitivité représente 80 p. 100, 85 p. 100 ou même 90 p. 100 du problème, et que le taux de change n'y contribue que pour 10 p. 100.

[*Texte*]

• 1115

We can quarrel over the numbers, but I do not go around saying to people that the nature of our competitiveness problem is an exchange rate problem. Regrettably, it is only one component we can certainly do without right now, because to a large extent it could have been avoided. But it is only one component of many others.

Mr. Soetens: The proposal in front of us basically deals with program spending, and outside of that program spending is the interest we pay on our national debt and a few other things. Obviously, interest is a very significant cost at the present time. Do you believe we should roll the interest into the control and respond by bumps in interest rates or changes in program spending?

Mr. Finlayson: As many of the people we work for have found out, interest rates are difficult for governments to predict. As I am sure you will all recall, in February 1990, Mr. Wilson's budget had the interest rate forecast very badly wrong for the subsequent 12-month period and thereby caused real problems in terms of his deficit targets.

Given the magnitude of interest costs on $400 billion of federal debt, given the volatility not just of Canadian but also of global interest rates and global capital markets that have an effect on our own monetary policy and interest rates, I do not think it would be a wise move to roll the debt interest costs into a spending control act because the government does not have control in the same way over its expenditures for interest payments. It might like to, and perhaps it would be a better situation for the country if it could, but I just do not think it is feasible in today's climate.

Mr. d'Aquino: I would like to come at it from a slightly different perspective. While what Mr. Finlayson says is absolutely correct in my view, I think there has also been a tendency on the part of government to say this is what we are spending on programs and this is what we are spending on interest to service the debt, and it is correct to identify it as such. However, there has also been a tendency to say we are doing all right on the program account and the big problem is over here, but somehow that is a separate problem. If you related this to the everyday lives of Canadians and you talked about what your revenue expenditures were, and somehow took your debt account and put it off somewhere else, you know where you would end up very quickly.

What I am really getting at is while technically it is correct to make that distinction and while it is very important to report to people exactly what is happening in the two accounts, we make a very serious mistake in somehow saying the debt servicing account is out there, and there is not a heck of a lot we can do about it, but we are really doing very well on this account.

[*Traduction*]

On peut discuter ces chiffres, mais je n'ai pas l'habitude de dire aux gens que notre problème de compétitivité est imputable au taux de change. Malheureusement, il s'agit là d'un élément dont nous pourrions sûrement nous passer parce que, dans une large mesure, il aurait pu être évité. Mais ce n'est qu'un élément parmi tant d'autres.

M. Soetens: La proposition qui nous a été soumise porte essentiellement sur les dépenses de programmes; mais à part ces dépenses, il faut tenir compte de l'intérêt que nous versons sur notre dette nationale et d'un certain nombre d'autres choses. De toute évidence, l'intérêt représente un coût énorme à l'heure actuelle. Pensez-vous que nous devrions inclure cet intérêt dans nos mesures de contrôle, et réagir en rajustant les taux d'intérêt à la hausse ou en modifiant nos dépenses de programmes?

M. Finlayson: Comme l'ont constaté bien des gens pour qui nous travaillons, les gouvernements peuvent difficilement prédire les taux d'intérêt. Vous vous rappelerez sûrement que M. Wilson, dans son budget de 1990, s'était lourdement trompé dans ses prévisions sur les taux d'intérêt pour les 12 mois suivants, ce qui avait entraîné de réelles dificultés en ce qui concerne les objectifs de réduction du déficit.

Étant donné l'importance des intérêts à verser sur une dette fédérale de 400 milliards de dollars, étant donné aussi les fluctuations rapides des taux d'intérêt, pas seulement au Canada mais dans le monde entier, des marchés de capitaux internationaux qui ont un effet sur notre politique monétaire et sur nos taux d'intérêt, je ne pense pas qu'il serait sage d'inclure les coûts du service de la dette dans une loi sur le contrôle des dépenses parce que le gouvernement ne peut pas contrôler de la même façon ses dépenses de paiement d'intérêt. Il aimerait bien le faire, et le pays serait peut-être en meilleure posture s'il le pouvait, mais, à mon avis, ce n'est tout simplement pas possible dans la conjoncture actuelle.

M. d'Aquino: Je poserais le problème dans une perspective légèrement différente. Ce que M. Finlayson a dit est tout à fait exact d'après moi, mais je pense que le gouvernement a toujours eu tendance à séparer les dépenses de programme et les frais d'intérêt, ce qui est une bonne façon de procéder. Cependant, il a également tendance à se réjouir de ses progrès en ce qui concerne les dépenses de programme et d'affirmer que c'est le service de la dette qui constitue le gros problème, mais un problème distinct. On peut transposer cela dans la vie quotidienne des Canadiens; vous savez bien ce qui arriverait si quelqu'un mettait dans une colonne ses frais d'exploitation et dans une autre ses frais de service de la dette, et qu'il escamotait complètement cette deuxième colonne.

Ce que je veux dire, c'est que, même s'il est théoriquement justifié de faire cette distinction et même s'il est très important de dire exactement aux gens ce qui se passe dans ces deux comptes, nous commettons une très grave erreur en affirmant que nous ne pouvons faire grand-chose au sujet du service de la dette, mais que nous faisons vraiment des progrès sur l'autre front.

[*Text*]

The accounts have to be looked upon, at least in a global sense, as part of a total problem. Therefore, we just get a little nervous at times when one is made a little too remote from the other.

But I certainly agree with Mr. Finlayson that it would not be constructive or helpful to roll them into one.

Mr. Manley: Just building on the last answer, do you accept, then, that the carrying charges should not be included in looking at what spending limits should be? Is the approach of the bill, which is to target what you might call discretionary expenditures, the correct approach?

Mr. d'Aquino: Yes, I accept that for the purposes of this legislation. One should not feel that kind of targeting under this kind of legislation gives anyone any licence to either ignore or not pay a sufficient amount of attention to the debt servicing account. I'm saying that they should both be given an extremely high profile, but I would not suggest that the proposed legislation be amended to include that.

• 1120

Mr. Manley: Is there anything you would include that isn't included?

Mr. Finlayson: Nothing that readily comes to mind. The proposal was drafted to provide some scope for discretion to deal with emergency situations. I think it's sensible to have in there some language along those lines.

Mr. Manley: Are you aware of the game playing that occurs in the United States on that issue? For example, because emergencies are not included in their spending control legislation, they have deleted the cost of extinguishing forest fires from their annual budget projections. When the forest fires occur, they of course have an emergency, so they are able to spend the money anyway. This kind of thing doesn't lend credibility to this sort of approach.

Mr. Finlayson: The American budget-setting process is quite an amazing process to observe. Parliamentary systems generally lead one to believe that when governments bring in legislation or bring in budgets, they are able to stick much more strictly to the script than those in Washington, where budgets are literally being remade on an ongoing basis.

The Chairman: A daily basis.

Mr. Finlayson: The U.S. experience would lead one to want to have extremely tight rules in Canadian legislation. I think the Canadian context is somewhat different, and we could perhaps have a greater assurance that putting in some of the emergency language in this proposal would not lead to the sorts of abuses that you see in Washington. Perhaps that's naive.

Mr. Manley: In the answer you raised the question that was raised a number of times in Washington, by representatives both of the administration and of Congress: why, in a parliamentary system, would you even want to bother with this sort of thing, where the executive does have control over the budget-making and expenditure process? What is gained here beyond what you have in the normal budget process?

[*Translation*]

Ces deux éléments doivent être considérés, du moins de façon globale, comme deux aspects d'un même problème. Par conséquent, cela nous inquiète un peu quand on établit une distinction un peu trop nette entre les deux points.

Mais je suis tout à fait d'accord avec M. Finlayson pour dire qu'il ne serait pas utile, ni construtif, d'amalgamer les deux.

M. Manley: Pour poursuivre sur le même sujet, j'aimerais savoir si vous admettez que les frais financiers ne devraient pas entrer en ligne de compte dans le calcul des limites de dépenses. L'optique du projet de loi, qui porte expressément sur ce qu'on pourrait appeler les dépenses discrétionnaires, est-elle la bonne?

M. d'Aquino: Oui, je suis d'accord avec cela pour les fins de ce projet de loi. Mais il ne faudrait pas croire que, si on met l'accent sur cet aspect dans un projet de loi comme celui-là, cela permet de négliger complètement le service de la dette ou d'y attacher moins d'importance. À mon avis, il faudrait accorder beaucoup d'importance à ces deux aspects, mais je n'irais pas jusqu'à proposer que le projet de loi soit modifié en ce sens.

M. Manley: Y a-t-il des choses qui ne figurent pas dans le projet de loi et que vous aimeriez y voir inclure?

M. Finlayson: Rien ne me vient à l'esprit pour le moment. La loi proposée prévoit une certaine latitude pour répondre aux situations d'urgence. Je pense qu'il est raisonnable d'y inclure des dispositions de ce genre.

M. Manley: Êtes-vous au courant des petits jeux qui se jouent aux États-Unis à ce sujet? Par exemple, étant donné que les urgences ne sont pas visées par les lois américaines de contrôle des dépenses, on a supprimé le coût de la lutte contre les incendies de forêts dans les prévisions budgétaires annuelles. Lorsqu'il y a des incendies de forêts, ce sont, bien sûr, des urgences, de sorte qu'il est possible de dépenser l'argent nécessaire de toute façon. Ce genre de chose enlève beaucoup de crédibilité à cette approche.

M. Finlayson: Il est assez ahurissant d'observer la façon dont les Américains établissent leurs budgets. Dans un régime parlementaire, on est généralement porté à croire que les gouvernements sont capables de s'en tenir d'assez près aux lois et aux budgets qu'ils adoptent; mais à Washington, on refait littéralement les budgets de façon continue.

Le président: Tous les jours.

M. Finlayson: L'expérience américaine me porte à croire qu'il faudrait fixer des règles extrêmement précises dans les lois canadiennes. Je pense que le contexte canadien est différent et que nous pouvons être à peu près assurés que l'inclusion de dispositions sur les cas d'urgence dans le projet de loi ne mènera pas au genre d'abus que l'on constate à Washington. Mais je suis peut-être naïf.

M. Manley: Vous avez fait allusion dans votre réponse à une question qui a été soulevée bien des fois à Washington, tant par des représentants de l'administration que par des membres du Congrès: pourquoi se préoccuper de ce genre de choses dans un régime parlementaire, alors que le pouvoir exécutif a le plein contrôle sur l'élaboration des budgets et sur les dépenses? Qu'est-ce que ceci a de mieux que le processus budgétaire normal?

[*Texte*]

Mr. d'Aquino: I think the answer to that is evident in the record, that many, many commitments have been made for a long time that I am aware of, and they have been broken. Projections have been laid on the table and they have been ignored. Spending objectives have been set and they have been simply set aside. All this is doing is adding an element of discipline that obviously the system needs. As I said, I don't think you have to say anything more than to just simply point to the record.

I can go back to the 1970s and 1980s and point out where Ministers of Finance have stood up and said this is the way it is going to be. It doesn't turn out that way. There's always something that goes wrong. And who ends up picking up the can for it? The Canadian people. So this is a way of instituting a higher degree of visibility and discipline. It's a form of additional accountability.

The BCNI are very strong supporters of the parliamentary system. I have nightmares when I think about those who look to the U.S. congressional system. We have a system that works very well, but it has some shortcomings. I see the spending control act simply as one way of trying to do something about those shortcomings.

Mr. Manley: Yesterday, we heard from a witness that the essence of this legislation is that the Cabinet structure in our parliamentary system features the spending ministers as the elements that need to be controlled, the finance minister as the bad cop, and the Prime Minister as the good cop; that the reason for this legislation is to buttress the support of the good cop for the bad cop and that it reveals a fear that perhaps the good cop isn't going to be there to support the bad cop when the crunch comes. Would you subscribe to that theory?

Mr. d'Aquino: What you have referred to is a process with which you—all of you who operate and work in this House—are intimately familiar, and that is the incredible conflicts you have within the ministries, among the departments—the Prime Minister's role as the ultimate arbiter, the first among equals and all of that.

• 1125

What I would say is this. The proposed spending control act brings a visible degree of discipline to the system. Up until now we have had a parliamentary system—and I remind you, its origins go right back to 1215—which was meant for you to have total control of the purse, but that is not the way it is any more. Nothing would make us happier than having the traditional role of parliamentarians reinforced and buttressed so that you could exercise real control over the purse. You have lost that. I think that is regrettable. That is one of the great erosions of parliamentary principle.

That being the case, you are then thrown into a position where spending becomes a process of brokerage that is worked out among conflicting bodies—some people win, some people lose. The result of all this deal making is that it is the

[*Traduction*]

M. d'Aquino: Je pense que la réponse est évidente si l'on tient compte des très nombreux engagements qui on été pris depuis longtemps et qui n'ont pas été respectés. On a fait des prévisions, dont personne n'a tenu compte. On a établi des objectifs de dépenses, et on les a mis de côté. Tout ce que fait le projet de loi, c'est d'ajouter une certaine discipline dont le système a besoin de toute évidence. Comme je l'ai dit, je pense qu'il suffit de montrer les faits.

Je pourrais remonter aux années 70 et 80, et vous donner divers exemples de cas où les ministres des Finances ont fait toutes sortes de prévisions qui ne se sont pas réalisées. Il y a toujours quelque chose qui cloche. Et qui paie la note? La population canadienne. C'est donc une façon de rendre le processus plus clair et plus discipliné. C'est une forme d'imputabilité supplémentaire.

Le CCCE est un ardent partisan du régime parlementaire. J'ai des cauchemars quand je pense que certains voudraient que le Canada s'inspire du mode de fonctionnement du Congrès américain. Nous avons un système qui fonctionne très bien, mais il a ses lacunes. Je pense que la Loi sur le contrôle des dépenses est tout simplement un moyen d'essayer de les combler.

M. Manley: Hier, un témoin nous a dit que, si cette loi a été proposée, c'est à cause de la façon dont fonctionne le cabinet dans notre régime parlementaire. D'après ce témoin, ce sont les ministres qui dépensent qu'il faut contrôler, le ministre des Finances étant là pour se montrer sévère, alors que le Premier ministre peut être plus généreux. Toujours d'après ce témoin, si cette loi a été proposée, c'est pour bien montrer que cette générosité ne va pas sans une certaine sévérité et parce qu'on craint que le Premier ministre ne puisse plus appuyer son ministre des Finances au moment critique. Que pensez-vous de cette théorie.

M. d'Aquino: Vous faites allusion à un processus que vous connaissez tous très bien puisque vous travaillez à la Chambre des communes et que vous devez fonctionner selon ces règles, je veux parler, entre autres, du règlement des conflits incroyables qui opposent les divers ministères et dont le Premier ministre doit se faire l'arbitre ultime, puisqu'il a préséance sur les ministres, qui sont tous égaux.

La loi proposée sur le contrôle des dépenses apporte un degré notable de discipline dans le régime parlementaire. Jusqu'ici, nous avons eu un régime parlementaire—et je vous rappelle que ses origines remontent à 1215—qui vous permettait d'exercer un contrôle total sur le Trésor. La situation a changé. Rien ne nous ferait plus plaisir que de voir le rôle traditionnel des parlementaires renforcé et étayé pour que vous puissiez exercer un contrôle réel sur le Trésor. Ce contrôle vous a échappé. Je crois que c'est regrettable. Il s'agit d'une des plus grandes érosions du principe parlementaire.

Vous vous retrouvez donc dans une situation où les dépenses deviennent un processus de négociation entre des organismes conflictuels—certains en sortent gagnants, d'autres perdants. Le résultat de toutes ces tractations, c'est

[*Text*]

people of Canada who lose, because the commitment to disciplined spending, for one reason or another, goes out the window. Putting the bad cop/good cop scenario aside, I think this helps reduce the problems that you get from the kind of brokerage and conflict that goes on. It makes it a clear set of objectives for which people have to be accountable. If the terms of conditions of the spending control act are not met, then somebody will hear about it; somebody will have to respond. We see this as a useful and constructive form of additional discipline.

Mr. Manley: I know Steven wants to ask you about tax expenditures, so I will leave that to him.

Thank you for your presentation.

Mr. Langdon: I welcome my good friends from the BCNI to the committee.

I am very interested in the title of your presentation today, "Why Deficits and Debt Matter to Canadians". Why did you not title it, "Why Spending Controls Matter to Canadians?"

Mr. d'Aquino: Mr. Langdon, as you know, the proposed spending control act is trying to deal with an issue called spending, and excessive spending in Canada has led to deficits, and back-to-back deficits have led to accumulated debt. Accumulated debt has brought all sorts of unhappy consequences upon the people of Canada. That is the logic of our reasoning. That is why we titled it "Why Deficits and Debt Matter to Canadians".

We are not talking about an exercise for parliamentarians where you say *x* and we expect you to be accountable. What we are really talking about here is an overall result that will be good for Canadians. As we pointed out, runaway debt and all the consequences it brings with it has one overriding impact on Canadians, and that is that as governments become increasingly broke, there will be no money left to do what has to be done, unless we have phenomenal rates of growth coupled with very significant increases in taxation. Frankly, we are in a mess and we should not be in it, as you know very well.

We keep you well informed of everything that we say, so you know we have been arguing for ten years that spending should be brought under control. We argued this because we realized that if it were not brought under control, one day—and I am afraid we are there now—the cupboard would be empty and for a lot of things that matter—additional social programs, the environment, infrastructure, things that really matter to Canadians—there would be no money to pay for them. That is the mess we are in right now.

• 1130

Often members of your party—and I can say this to you as a friend—have repeatedly said that we are whole-hearted supporters of this government. We have been the strongest critics of this government when it comes to how they have

[*Translation*]

que la population du Canada perd au change, parce que, pour une raison ou pour une autre, l'engagement de dépenser de façon disciplinée s'évanouit. Mais laissons de côté le scénario du bon et du mauvais policier. Je crois que le projet de loi contribue à réduire les problèmes créés par les négociations et les conflits actuels. Il établit un ensemble précis d'objectifs pour lesquels des gens devront rendre des comptes. Si les modalités de la Loi sur le contrôle des dépenses ne sont pas satisfaites, quelqu'un en entendra parler; quelqu'un devra réagir. Nous pensons qu'il s'agit d'un moyen utile et constructif pour renforcer la discipline.

M. Manley: Sachant que Steven veut vous interroger sur les dépenses et les impôts, je lui cède la parole.

Merci de votre exposé.

M. Langdon: Je souhaite la bienvenue à mes bons amis du Conseil canadien des chefs d'entreprises.

Je suis très intéressé par le titre de votre exposé d'aujourd'hui «Les déficits et la dette: Quelle importance pour les Canadiens». Pourquoi ne pas l'avoir intitulé: «Le contrôle des dépenses: Quelle importance pour les Canadiens»?

M. d'Aquino: Comme vous le savez, monsieur Langdon, le projet de loi sur le contrôle des dépenses essaie de régler une question qui s'appelle les dépenses. Des dépenses excessives au Canada ont abouti à des déficits, et des déficits accumulés ont abouti à une dette accumulée. Cette dette accumulée a entraîné toutes sortes de conséquences fâcheuses pour la population du Canada. Voilà le raisonnement. Voilà pourquoi nous avons intitulé notre mémoire «Les déficits et la dette: Quelle importance pour les Canadiens».

Il ne s'agit pas d'un exercice destiné à des parlementaires, par lequel vous déclarez que vous vous attendez à ce qu'on vous rende des comptes. Ce dont il est vraiment question, c'est d'un résultat global qui sera bon pour les Canadiens. Comme nous l'avons souligné, une dette qui échappe à tout contrôle avec toutes les conséquences qui en découlent, a eu des répercussions déterminantes sur les Canadiens puisque, comme les gouvernements manquent de plus en plus d'argent, il n'y en a plus pour faire ce qui doit être fait, à moins que nous n'affichions un taux de croissance phénoménal et ne majorions fortement les taux d'imposition. Franchement, nous sommes dans le pétrin, et nous ne devrions pas l'être, comme vous le savez bien.

Comme nous vous tenons bien informés de toutes nos déclarations, vous savez que nous préconisons depuis 10 ans qu'on contrôle les dépenses. Nous défendons cette idée parce que nous nous sommes aperçus que, si les dépenses ne sont pas contrôlées, un jour—et je crains que nous ne soyons arrivés à ce jour—les coffres seront vides pour bien des dépenses importantes—des programmes sociaux supplémentaires, l'environnement, l'infrastructure, des dépenses qui importent vraiment pour les Canadiens—il n'y aura plus un sou pour les payer. Voilà le pétrin dans lequel nous nous trouvons maintenant.

Souvent, les membres de votre parti—et je peux vous le dire en ami—n'ont cessé de répéter que nous sommes des défenseurs inconditionnels du gouvernement actuel. Nous avons été les critiques les plus féroces du gouvernement en

[*Texte*]

managed public finances. Public finances, as far as we are concerned, are perhaps the single, most important thing for which any government can have responsibility. It's on the record. Our recommendations have repeatedly been ignored. And today we are in a mess.

If the deficit today were $10 billion or $7 billion, or perhaps if there were no deficit at all, there would be much more to go around and we wouldn't be facing the kind of difficulties we are.

Mr. Langdon: It is interesting if one looks at an analysis of why we have reached this situation in terms of... I think you describe it correctly. It's a mess. There is very high debt, especially debt in relationship to our gross domestic product, and the rapid rise in that which has taken place. There are deficits that, despite government commitments, have not markedly decreased since 1984.

If one looks at the studies—for instance, the one from Statistics Canada that came out in the *Canadian Economic Observer*, looking at the period from 1974, I believe, up to 1990... The conclusion of that analysis was that the greatest single area of problematic impact on the budget balance was in fact the reduction on the revenue side that took place through various tax breaks that were given in various directions, whether accelerated depreciation allowances or significant reductions in the tax rates for upper income Canadians, etc. Well over 50% of the deficit problem, according to that study, was accounted for by those revenue losses as opposed to increased spending.

In view of that, if you really think deficits and debt matter to Canadians, I wonder why you haven't come to us today and said that this piece of legislation in front of us is all very well on the spending side but is completely open-ended on the revenue side, that it therefore does nothing with respect to deficits, and that it consequently does nothing with respect to debt.

Mr. Finlayson: Obviously the revenue issue is a legitimate issue if you are looking at public finances and debt in Canada. When you were speaking to the previous witnesses about the same issue... I was just looking up the numbers. In fact, federal revenues have been going up quite significantly. They have gone from 16% gross domestic product in 1984–85 to 18.3% in the current fiscal year.

Mr. Langdon: That is still well below the level at which they were in the 1970s.

Mr. Finlayson: That's not true, actually. If you look at the February 1990 budget, table 15 on page 152 tracks federal government revenues from 1960 to 1988. The peak year for federal government revenues in that entire period is slightly higher than 18.3%. It's 19.5%. That was in 1974. It has bounced around. There was a drop. There was a drop, as you pointed out, in the late 1970s. It was aggravated by the recession of 1981–82. Since then we have been on a trajectory upward. You might argue that we should move more quickly toward higher revenues. We can debate that.

[*Traduction*]

ce qui concerne sa manière de gérer les finances publiques. À notre avis, les finances publiques sont peut-être la responsabilité la plus importante de tout gouvernement. Nous l'avons déclaré publiquement. Nos recommandations n'ont jamais été retenues. Et aujourd'hui, nous sommes dans le pétrin.

Si le déficit se chiffrait actuellement à 10 milliards de dollars ou à 7 milliards ou s'il n'y avait aucun déficit, la marge de manoeuvre serait beaucoup plus grande, et nous ne serions pas aux prises avec les difficultés actuelles.

M. Langdon: Il est intéressant quand on cherche à analyser pourquoi nous en sommes arrivés là... Je crois que vous décrivez bien la situtation. Un vrai pétrin. La dette est élevée, surtout par rapport à notre produit intérieur brut, et la hausse a été très rapide. Malgré les engagements répétés du gouvernement, il y a des déficits qui n'ont pas diminué de manière notable depuis 1984.

Quand on examine les études—par exemple, celle de Statistique Canada publiée dans le *Canadian Economic Observer* et qui porte sur l'évolution entre 1974 et 1990, je crois... Cette étude a démontré que l'aspect le plus problématique de l'équilibre budgétaire est la réduction des recettes qui a résulté de divers allégements fiscaux accordés dans diverses directions, que ce soit une déduction pour amortissement accéléré ou des réductions significatives des taux d'imposition des Canadiens à revenu élevé, etc. Selon cette étude, plus de la moitié du déficit s'explique par ces pertes de recettes plutôt que par une hausse des dépenses.

Par conséquent, si vous pensez vraiment que les déficits et la dette ont une importance pour les Canadiens, je me demande pourquoi vous n'êtes pas venus nous dire aujourd'hui que la loi proposée est très utile pour les dépenses, mais tout à fait ouverte du côté des recettes, et donc qu'elle ne fait rien pour réduire les déficits ni pour réduire la dette.

M. Finlayson: De toute évidence, la question des recettes est légitime quand on se penche sur les finances publiques et la dette publique au Canada. Dans notre discussion avec le témoin précédent sur cette question... Je cherche les chiffres. En réalité, les recettes fédérales ont augmenté de manière assez sensible. Elles sont passées de 16 p. 100 du revenu intérieur brut en 1984–1985 à 18,3 p. 100 pendant l'exercice en cours.

M. Langdon: Ce qui est bien inférieur au niveau des années 70.

M. Finlayson: Non, ce n'est pas vrai. Dans le budget de février 1990, le tableau 15 à la page 160 retrace l'évolution des recettes du gouvernement fédéral de 1960 à 1988. Le taux record pendant toute cette période est légèrement supérieur à 18,3 p. 100, soit 19,5 p. 100 en 1974. Puis, il y a eu changement de cap. Il y a eu une baisse, comme vous l'avez indiqué, à la fin des années 70. La situation s'est aggravée pendant la récession de 1981–1982. Depuis, la trajectoire est à la hausse. Vous soutiendrez peut-être que nous devrions faire augmenter les recettes plus rapidement. On pourrait en discuter.

[*Text*]

• 1135

Mr. Langdon: This is not the point I am making. I am making a broader, more general point, in a sense, that one simply cannot deal with the deficit/debt question. You should give yourselves credit for convincing a lot of Canadians that these are important matters for the economic future of the country. If this is the case, how can we just deal with the spending side of the equation?

It is not a question of what the government is doing, after all; it is a question of what the government is institutionalizing with this piece of legislation. How is it useful to institutionalize just one side of the equation and not the other side?

Mr. d'Aquino: In my view it is very simple. Raising taxes has always been easy and the Canadian people and taxpayers all over the world know that.

If I can go back to my Runnymede analogy, the Sheriff of Nottingham and King John knew this right back then. Raising taxes is the easiest thing for governments to do. They run into flack sometimes and they have occasional tax revolts. All I have to do is show you what total GDP tax burden levels in any industrialized country in the world were 30 years ago and then today, and I can promise you what the trajectory will be.

So I can get up tomorrow knowing without any doubt that taxes will rise. There are a lot of little *bons mots* around about death and taxes and all of that. So I do not think you have to institutionalize anything on the revenue side because you and your colleagues and everyone in politics looks after that very nicely, indeed.

What we have not done, Mr. Langdon, is put enough attention on the need for restraint. If we are really interested in serving the interests of the people, then we must ask how we remove the tax spending spiral and the yoke this puts on people. It is a terrible yoke that will get heavier and heavier, to the enormous detriment of everyone. How are we going to stop it?

One of the ways we are going to do this is to ask ourselves why we do not spend a little bit of time on the spending issue in the totality of our work.

Mr. Langdon: As you say, you have given a simple answer, but it ignores the fact that, for those of us who actually face voters at the doorstep, the idea of raising taxes is considerably more difficult than the idea of controlling expenditures. Do you think going out door to door as a Member of Parliament or a candidate to be a Member of Parliament—as my poor colleagues on the Conservative side have to do these days—and defending the GST would be an easy process in the next election?

Mr. d'Aquino: No, I do not.

Mr. Langdon: It certainly will not be. Let us recognize the reality that for Canadian politicians faced with an election, cutting taxes has been the easiest thing in the world to do. We can look at the Conservative government still in

[*Translation*]

M. Langdon: Là n'est pas la question. Mon argument est plus général, en un sens. J'affirme qu'on ne peut tout simplement pas régler la question du déficit et de la dette. Vous devriez vous féliciter d'avoir convaincu beaucoup de Canadiens que ces questions sont importantes pour l'avenir économique du pays. Dans ce cas, comment pouvons-nous faire face à l'autre côté de l'équation, c'est-à-dire les dépenses?

Il ne s'agit pas de se demander ce que fait le gouvernement au bout du compte, mais de savoir ce que le gouvernement institutionnalise grâce au projet de loi. Dans quelle mesure est-il utile d'institutionnaliser un seul côté de l'équation et pas l'autre?

M. d'Aquino: C'est très simple, selon moi. Hausser les impôts a toujours été facile; les Canadiens ainsi que les contribuables du monde entier le savent bien.

Si vous me permettez de revenir à mon analogie de Runnymede, le shérif de Nottingham et le roi Jean le savaient à cette époque. Hausser les impôts est un jeu d'enfant pour les gouvernements. Ils exagèrent parfois et subissent une révolte fiscale de temps à autre. Il me suffit de vous montrer le niveau total du fardeau fiscal par rapport au PIB dans n'importe quel pays industrialisé du monde il y a 30 ans et maintenant. Je sais exactement quelle trajectoire il emprunte.

Je peux donc me lever demain matin et savoir, sans l'ombre d'un doute que les impôts vont augmenter. Un grand nombre de petits calembours circulent au sujet de la mort et des impôts, par exemple. Je ne crois donc pas qu'il faille institutionnaliser quoi que ce soit du côté des recettes, parce que vous et vos collègues et tous les politiciens vous en occupez bien, merci.

Ce que nous avons fait, monsieur Langdon, c'est attirer suffisamment l'attention sur la nécessité de mesurer l'austérité. Si nous voulons vraiment servir les intérêts de la population, nous devons nous demander comment nous débarrasser de la spirale des dépenses et des impôts, et du fardeau qu'elle impose. C'est un fardeau terrible, qui deviendra de plus en plus lourd, au grand détriment de tout le monde. Comment allons-nous nous en débarrasser?

L'un des moyens consiste à nous demander pourquoi nous ne consacrons pas un peu de temps à la question des dépenses dans l'ensemble de nos travaux.

M. Langdon: Comme vous dites, vous avez donné une réponse toute simple, mais elle ne tient pas compte du fait que, pour ceux d'entre nous qui font face aux électeurs, l'idée d'augmenter les impôts est considérablement plus difficile à accepter que celle de contrôler les dépenses. Pensez-vous que faire du porte à porte à titre de député ou de candidat au poste de député—comme doivent le faire mes pauvres collègues du parti conservateur ces jours-ci—pour défendre la TPS sera facile aux prochaines élections?

M. d'Aquino: Non, je ne le pense pas.

M. Langdon: Ce ne sera certainement pas une sinécure. Reconnaissons que, pour les politiciens canadiens qui doivent faire face à l'électorat, réduire les impôts est la chose la plus facile qui soit. Regardons le gouvernement conservateur au

[*Texte*]

office and the tax cuts it put in prior to the last election, leaving its GST to bring in after the election, or at Mr. Peterson who, faced with a sudden erosion of his supposed great popularity in Ontario, said the answer to this was to bring down the sales tax from 8% to 7%.

Mr. d'Aquino: You have exactly answered my question. Politicians will do one thing in order to get elected and then they will raise taxes after the election. That is the story of the land. It is part of the landscape.

Mr. Langdon: What you suggested is that there were serious problems with fiscal policy in this country in the 1980s. You said you criticized the government tremendously.

• 1140

Mr. d'Aquino: And we did, we did—

Mr. Langdon: A good part of the reason for that is increased expenditures before the election of 1988, but also significantly decreased taxes before that election.

Mr. d'Aquino: Mr. Langdon, you know the problem we are really dealing with here. I think we should put our cards on the table. We were dealing with governments in the 1970s and the 1980s, and this government as well, that did not act responsibly when it came to spending. As the OECD has told us and the IMF has told us, as Professor Porter will tell you and anyone will tell you, we spent far more than we were able to produce.

The cumulative impact has meant that to finance that through all sorts of additional costs, we have had to raise taxes. As we raise more taxes and as we look at the landscape today, to come back to your concern about revenue, we all know there is no way this problem is going to be solved by a simple spending control act. It is going to have to be solved, undoubtedly, by further tax increases.

That does not make me happy. It should not make you happy. When you talk to your constituents, they will tell you they're not happy. They are going to hold you largely responsible—when I say "you" I am talking about the political establishment. They are going to ask why you didn't tell them when you gave them program X, Y and Z that they were going to have to pay for it one day.

That is what taxpayers across Canada are now saying to you and to us and to everybody: enough of the tax-spending spiral; let's get it under control. All we are trying to say to you this morning is that if our warnings in the early 1980s had been heeded, the cost of bringing this problem under control—as a result of spending restraint, tax increases, hopefully renewed growth as we get out of this recession—would have been much lower than unfortunately they are going to be. That's the totality.

[*Traduction*]

pouvoir et les réductions d'impôt qu'il a instaurées avant les dernières élections, reportant la TPS à plus tard, ou encore M. Peterson qui, face à une érosion soudaine de sa prétendue grande popularité en Ontario, a déclaré que la solution consisterait à abaisser la taxe de vente de 8 p. 100 à 7 p. 100.

M. d'Aquino: Vous avez tout à fait confirmé mon propos. Les politiciens prendront des mesures pour se faire élire, puis augmenteront les impôts après les élections. C'est l'histoire de notre pays. Cela fait partie du paysage.

M. Langdon: Vous avez fait valoir que la politique budgétaire de notre pays pose de graves problèmes depuis les années 80. Vous avez déclaré que vous avez critiqué férocement le gouvernement.

M. d'Aquino: Sans conteste.

M. Langdon: Ces critiques s'expliquent en grande partie par les hausses des dépenses avant les élections de 1988, mais aussi par les réductions d'impôt avant ces élections.

M. d'Aquino: Monsieur Langdon, vous savez de quel problème il est vraiment question ici. Je crois que nous devrions mettre cartes sur table. Il est question des gouvernements des années 70 et des années 80 ainsi que du gouvernement actuel, qui n'ont pas agi de manière responsable en matière de dépenses. Comme nous l'ont déclaré l'OCDE et le FMI, comme vous le diront le professeur Porter et tout le monde, nous dépensons beaucoup plus que ce que nous pouvons produire.

L'effet cumulatif est que, pour financer ces dépenses supplémentaires, nous avons dû augmenter les impôts. À mesure que nous augmentons les impôts et que nous examinons la situation actuelle, pour revenir à votre préoccupation au sujet des recettes, nous savons tous que nous ne réglerons certainement pas ce problème par une simple loi sur le contrôle des dépenses. Il faudra sans aucun doute augmenter à nouveau les impôts.

Cela ne me réjouit guère. Cela ne devrait pas vous réjouir. Vos électeurs vous diront qu'ils ne sont pas contents. Il vous tiendront largement responsables—par «vous», j'entends les politiciens. Ils vous demanderont pourquoi vous ne leur avez pas dit, quand vous leur avez offert le programme XYZ, qu'ils devraient un jour en assumer les frais.

Voilà ce que les contribuables de toutes les régions du Canada vous disent, nous disent et disent à tout le monde: c'en est assez de la spirale des dépenses et des impôts; il faut la briser. Tout ce que nous vous disons aujourd'hui, c'est que si nos avertissements du début des années 80 avaient été entendus, le coût de cette opération de contrôle—par des restrictions des dépenses, des hausses d'impôt et, probablement, une reprise de la croissance au sortir de la récession—aurait été de loin inférieur à celui qu'il faudra désormais payer. Voilà la réalité.

[*Text*]

If you are asking us if we are mesmerized only with the spending problem, no, we're not. We know there is a revenue problem, which, regrettably, has been created by irresponsible spending. The problem is we need more revenue to make up some of the shortfall.

Mr. Langdon: I do have a couple of other points I want to explore. I would appreciate a fairly quick response to this. Are you telling us that you are unconditionally supporting this draft piece of legislation?

Mr. d'Aquino: I suppose the answer to that is yes.

Mr. Langdon: Have you examined the United States spending control legislation?

Mr. d'Aquino: Very carefully. Not only have we examined it, but as a result of the work we do in the BCNI, we've had periodic contact with people such as Rostenkowski and people who are operating in the system, and they have had a significant degree of difficulty.

Part of the difficulty is that they have a system, as Mr. Finlayson pointed out earlier, that is very different from ours. If anyone has any doubts at all about the virtues of the parliamentary system vis-à-vis the congressional system, when it comes to budget making and sticking to rules and doing it in a way that really allows somebody who is elected to make decisions in the best interests of the country, I think it's a very good reason for saying "hurrah" for the parliamentary system. Let's keep it and make it better if we can, but let's not get mesmerized by the congressional system.

Mr. Langdon: We have no disagreement with that, but that's not the issue in front of us. The U.S. spending limitations do take account of the revenue side. Why do you think our legislation should not take account of the revenue side in any sense?

Mr. d'Aquino: I come back to what I said earlier. We have a budget process here, which you are very familiar with, and while we may not have agreed with all the analysis of various Ministers of Finance over the last 15 years, we can look at budgetary documents in this country and see a very transparent process. You may slightly agree with some of the analysis, but the numbers are there for you to see. I think the commitment of governments that this is what they think growth will be, this is what revenue will be, this is what spending will be... I think the recognition on the part of governments that whatever they do, they will always get the revenue they need one way or the other, subject to the toleration of taxpayers... But the fact that revenues continue to go up...

• 1145

What I am really getting at is that getting revenues has never really been a problem. It is a problem at times. It is a problem if you do it improperly, and it is a problem if it is something that people do not understand, like a GST. Getting revenues is a real problem from time to time. You know that better than anyone because you have to face your constituents. But historically, when governments reach out into people's pockets, they get the money, and if they are short they will reach deeper.

[*Translation*]

Si vous nous demandez si nous sommes obnubilés par le problème des dépenses, la réponse est non, nous ne le sommes pas. Nous savons que les recettes posent un problème, qui, malheureusement, a été occasionné par des dépenses irresponsables. L'ennui, c'est qu'il faut plus de recettes pour compenser une partie du manque-à-gagner.

M. Langdon: J'aimerais aborder deux ou trois autres questions. Je vous saurais gré de répondre assez brièvement. Êtes-vous en train de nous dire que vous appuyez inconditionnellement le projet de loi?

M. d'Aquino: Je suppose que oui.

M. Langdon: Avez-vous examiné la législation américaine en matière de contrôle des dépenses?

M. d'Aquino: Très attentivement. Nous l'avons étudiée, mais aussi, à cause de nos travaux au Conseil, nous avons eu des contacts avec des gens comme M. Rostenkowski et des gens qui oeuvrent à l'intérieur du régime et qui font face à des difficultés assez marquées.

Ces difficultés tiennent en partie au fait que le régime américain, comme l'a déjà souligné M. Finlayson, est très différent du nôtre. À ceux qui auraient des doutes au sujet des avantages du régime parlementaire par rapport au régime du Congrès en ce qui concerne l'établissement des budgets et l'application des règles d'une manière permettant vraiment aux élus de prendre des décisions dans le meilleur intérêt du pays, je dirai qu'il y a vraiment de quoi louanger le régime parlementaire. Gardons-le et améliorons-le autant que nous le pouvons, ne nous laissons pas éblouir par le régime du Congrès.

M. Langdon: Nous nous entendons là-dessus, là n'est pas la question. Les plafonds des dépenses américains ne tiennent pas compte des recettes. Pourquoi pensez-vous que notre loi ne devrait pas tenir compte des recettes d'une certaine façon?

M. d'Aquino: Je vais me répéter. Nous avons ici un processus budgétaire, que vous connaissez très bien, et même si nous n'avons pas toujours été d'accord avec l'analyse des divers ministres des Finances au cours des 15 dernières années, nous pouvons constater dans les documents budgétaires de notre pays un processus très transparent. On peut n'être d'accord qu'avec une partie de l'analyse, mais les chiffres ne mentent pas. Je crois que l'engagement des gouvernements face à leurs prévisions de croissance, de recettes et de dépenses... Le fait que les gouvernements reconnaissent que peu importe ce qu'ils feront, ils trouveront toujours d'une façon ou d'une autre les recettes nécessaires, sous réserve que les contribuables tolèrent leur manière d'agir... Mais le fait que les recettes continuent à augmenter...

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'obtenir les recettes n'a jamais été un problème. C'est difficile parfois. C'est un problème quand on s'y prend mal, et c'est un problème quand on prend un moyen que les gens ne comprennent pas, comme la TPS. Trouver de l'argent est un problème réel de temps en temps. Vous le savez mieux que quiconque, parce que vous devez faire face à vos électeurs. Mais historiquement, quand les gouvernements vont chercher de l'argent dans les goussets des contribuables, ils en trouvent, et s'il en manque, ils enfoncent la main plus loin.

[*Texte*]

I do not have to remind you about that great institution that you hold in the highest regard. The Fraser Institute reminds us every year that the so-called "tax freedom day" gets later and later. Why? It is because the hand goes deeper and deeper into the pockets of Canadians every year. Why? Because they need the revenues in order to even begin to meet their fundamental expenditure requirements.

Mr. Langdon: I have two other questions.

First, are you satisfied that the legislation as it is presently structured, which exempts self-financing programs, such as the Gross Revenue Insurance Program for farmers, for instance, which involves not self-financing but a great deal of government expenditure, in conjunction with expenditures by provincial governments and the farmers themselves. . .? Are you satisfied that exempting programs like that, which can be labelled as self-financing, even though they are not, represent a satisfactory part of this proposed bill?

Mr. Finlayson: You are right, those programs are intended to be self-financing. Some of them have a better record than others in achieving that. The UI program—the biggest one listed under that heading and it certainly has the biggest fiscal impact—is clearly self-financing over time. We painfully learned that after the 25% increase in premiums brought in earlier this year, and there are discussions under way within Employment and Immigration about raising it further, precisely because they want it to be self-financing. So we looked at that and concluded, as a sort of operating assumption, that we could live with exempting those programs.

Perhaps that would result in abuses or in politicians taking actions that would drastically increase spending through those windows. If that were to happen, then clearly one would want to amend the legislation and bring those within the rubric of it.

Mr. Langdon: Finally, within the system there is a considerable fudge factor. For example, the year before an election there will be a considerable increase in expenditure, which supposedly will be offset in future years by reductions to maintain some sort of 3% average level. Given the flexibility that exists to deal with emergencies, given the exemptions set up for self-financing programs, do you really think that fudge factor is justified in the legislation?

Mr. Finlayson: It certainly is a dangerous provision to put in, or not to put in would be a more accurate answer, I suppose. The problem with not having any flexibility is that within the five-year time horizon one can easily envisage a situation like the one we are facing right now with the farmers in western Canada. It is going to cost the government some money, money which is not anticipated earlier on.

[*Traduction*]

Je n'ai pas à vous présenter cette grande institution à l'égard de laquelle vous avez le plus grand respect, je veux parler de l'Institut Fraser; il nous rappelle tous les ans que le «jour de la liberté fiscale» s'éloigne de plus en plus. Pourquoi? Parce que la main s'enfonce de plus en plus profondément dans les goussets des Canadiens tous les ans. Pourquoi? Parce que les gouvernements ont besoin des recettes, ne serait-ce que pour commencer à combler leurs besoins de trésorerie fondamentaux.

M. Langdon: J'ai deux autres questions.

Premièrement, êtes-vous heureux que le projet de loi, tel qu'il se présente actuellement exclue les programmes autofinancés, comme le Régime d'assurance-revenu brut à l'intention des agriculteurs, qui s'autofinance en grande partie, mais qui prévoit aussi des dépenses publiques élevées ainsi que des dépenses des gouvernements provinciaux et des agriculteurs eux-mêmes? Êtes-vous convaincu qu'exclure des programmes de ce genre, que l'on peut qualifier d'autofinancés, même s'ils ne le sont pas, constitue un aspect satisfaisant du projet de loi?

M. Finlayson: Vous avez raison, ces programmes sont conçus de manière à s'autofinancer. Certains d'entre eux y arrivent mieux que d'autres. Le programme d'assurance-chômage—le plus important d'entre eux et certainement celui qui a la plus grande incidence fiscale—s'autofinance clairement avec le temps. Nous l'avons appris à nos dépens après la hausse de 25 p. 100 des primes survenue au début de l'année, et des discussions sont en cours à Emploi et Immigration pour les augmenter encore davantage, précisément parce qu'on veut que le programme s'autofinance. Nous avons donc analysé la situation et conclu que, comme hypothèse de fonctionnement, nous pouvions accepter que ces programmes soient exclus.

Il en résultera peut-être des abus, des politiciens pourront peut-être se servir de ces programmes pour majorer les dépenses de manière spectaculaire. Si cela se produisait, on voudrait certainement modifier la loi et assujettir ces programmes à la loi.

M. Langdon: Enfin, il y a dans le système beaucoup d'échappatoires possibles. Ainsi, pendant l'année qui précédera des élections, il y aura une forte hausse des dépenses, qui sera supposément compensée par des réductions les années suivantes afin de maintenir un niveau moyen de 3 p. 100. Compte tenu de la souplesse permettant de réagir aux situations d'urgence, compte tenu des exceptions prévues pour les programmes qui s'autofinancent, pensez-vous vraiment que ces échappatoires sont justifiées dans le projet de loi?

M. Finlayson: Il s'agit certainement d'une disposition dangereuse, mais le danger est encore plus grand si elle n'existe pas. La difficulté que crée l'absence de souplesse est que, dans le calendrier de cinq ans, on peut facilement envisager une situation comme celle à laquelle font face actuellement les agriculteurs de l'Ouest canadien. Il y aura des coûts pour le gouvernement, des coûts qui ne peuvent être prévus d'avance.

[*Text*]

• 1150

Within the framework laid out here, that could be dealt with through some adjustments in later years. It will at least free up some portion of government revenues in the current year to meet a pressing problem and need. If you remove all of that flexibility, it's going to be much harder for the government to respond to those kinds of situations. In some ways that's good, but in other ways I think it would be an unfortunate strait-jacket to put on government. I am suspicious, as I guess all of us are, of governments and politicians and the pressures they are going to be under, but I think in our system we can tolerate some element of flexibility.

If the government can achieve the 3% per year growth in spending over the five-year cycle that's laid out, that will have a very major, positive impact on dealing with the fiscal problem. We're looking at the global five-year package, not necessarily at any one year.

Mr. Langdon: I have just a very small, last point.

The Chairman: Extremely small, please.

Mr. Langdon: It's going to be very small.

Do you think you would be in a better position to be able to convince us of your commitment to government-spending legislation that limits things if you had not accepted $500,000 from the government for a study under the control—

Mr. d'Aquino: I am so pleased that Mr. Langdon has raised that point.

The Chairman: So am I, actually. Let's set the record straight.

Mr. d'Aquino: The reason I am pleased that he has raised it is that it's very important now that we put this on the record.

The Chairman: I think so.

Mr. d'Aquino: All right. Nothing makes me angrier than when the facts are there and people, because either they do not do their homework or mischievously ignore it. . . The facts, Mr. Langdon, are these.

When the BCNI undertook to retain Professor Porter to do the study on competitiveness, we were prepared to do the study alone and to finance it alone. The Government of Canada, as I believe you know, had already been engaged in discussions with Professor Porter, wanting Professor Porter to do work for the Government of Canada. The Government of Canada, for reasons that were never explained to us, was not prepared to finance the size of undertaking that was required. The Government of Canada then asked us whether we could participate in the study as a minority shareholder so that they could have access to the data, which, by a very significant degree, are being financed by the BCNI. The answer to that, after very careful consideration, was yes.

For some people now, including some of your friends in the labour movement who know better because it has been explained to them privately, to publicly say that because the BCNI received a subsidy of $400,000—incidentally, we have

[*Translation*]

Dans le cadre défini ici, on pourrait prévoir simplement des redressements les années suivantes. Cela permettrait au moins de libérer une partie des recettes publiques pendant l'année en cours afin de régler un problème et un besoin pressants. Sans cette souplesse, le gouvernement aurait beaucoup plus de mal à réagir à ce genre de situations. À certains égards ce serait bien, mais à d'autres, je crois que ce serait une malheureuse camisole de force pour le gouvernement. Je me méfie, comme nous tous probablement, des gouvernements et des politiciens ainsi que des pressions qui s'exerceront sur eux, mais je crois que dans notre système, nous pouvons tolérer un certain degré de souplesse.

Si le gouvernement peut atteindre un objectif de croissance des dépenses de 3 p. 100 pendant le cycle de cinq ans, les conséquences sur le règlement du problème du déficit seront très importantes et très positives. Il faut considérer l'ensemble des cinq ans et pas nécessairement une année en particulier.

M. Langdon: Une dernière question, très brève.

Le président: Extrêmement brève, je vous en prie.

M. Langdon: Je serai bref.

Pensez-vous que vous seriez mieux placés pour nous convaincre de votre engagement à l'égard du projet de loi gouvernemental sur le contrôle des dépenses qui limite les dépenses, si vous n'aviez pas accepté du gouvernement 500,000$ pour mener une étude sur le contrôle. . .

M. d'Aquino: Je suis ravi que M. Langdon pose cette question.

Le président: Moi aussi, à vrai dire. Rétablissons les faits.

M. d'Aquino: Je suis ravi parce qu'il est très important maintenant de les rétablir.

Le président: Je le crois aussi.

M. d'Aquino: Très bien. Rien ne me met plus en colère que lorsque les faits sont là et que des gens, parce qu'ils ne font pas leur devoir ou qu'ils choisissent sciemment de ne pas tenir compte de ces faits. . . Les faits, monsieur Langdon, sont les suivants.

Quand le Conseil a décidé de retenir les services du professeur Porter pour mener l'étude sur la compétitivité, nous étions disposés à l'effectuer et à la financer nous-mêmes. Le gouvernement du Canada, comme vou le savez sans doute, avait déjà entamé des pourparlers avec le professeur Porter et voulait qu'il travaille pour lui. Pour des raisons qui ne nous ont jamais été expliquées, il n'était pas disposé à financer des travaux de cette envergure. Il nous a donc demandé si nous pouvions participer de façon minoritaire afin qu'il puisse avoir accès aux données, qui dans une très grande mesure, sont financées par le Conseil. Après avoir étudié la question attentivement, nous avons acquiescé à cette demande.

Que certaines personnes, dont certains de vos amis syndicalistes bien au courant parce que les faits leur ont été expliqués en privé, déclarent publiquement que, parce que le Conseil a reçu une subvention de 400,000$—soit dit en

[*Texte*]

seen very little of the money—they must also receive a subsidy... There was no such thing as a subsidy. We do not believe in subsidies. The BCNI has never taken a penny from government, nor will we in the future, so long as I am president of the organization.

Mr. Chairman, those are the facts. The next time in the House of Commons or in public, when we hear any member of the New Democratic Party say "a subsidy to big business; why not a subsidy to somebody else", please, let's go back and look at the facts. I don't mind honest criticism if it is well based, but when it totally ignores the facts, it is regrettable. Those are the facts on the Porter study.

The Chairman: That was your last small point, and that is that. I am going to go to Mr. Thompson.

Mr. Langdon: You cannot permit that kind of nonsense—

The Chairman: You can decide whatever it is, but you said it was a small point. It's now 11.55 a.m. and I'm going to let Mr. Thompson have his question.

Mr. Langdon: You have to permit some—

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): The Maritime provinces deserve at least one question here this morning.

Mr. Langdon: I simply want you to—

Mr. Thompson: Mr. Chairman, I expect some respect from the other side of the table.

The Chairman: You should have put your provocative question early rather than late, because we're not going to go on forever. You can say what you want at the end, but I'm going to let Mr. Thompson ask his questions. Then if you want to respond, you can.

Mr. Thompson: He had an enormous kick at the can, more times than he deserves, Mr. Chairman.

Thank you, gentlemen, for being with us this morning. I guess I don't have to remind you that really what we are talking about this morning is the elimination of our federal debt. We are, of course, taking a specific look at our spending control act.

One of the things on which I want to question you and have you comment on is this zero borrowing day that hopefully we are arriving at, or the buying down of our national debt in relation to projections we are making, and when that time might arrive.

• 1155

When I arrived at the House of Commons in 1988, I think we were taking a look at a date of 1991-92, then it was 1992-93, and 1993-94, 1994-1996. Most average Canadians are wondering when the hell this day will arrive. They have been told it's going to be 1992, 1993, etc.

What I am leading to is that you're accusing the government, and I think rightly so, of the rosiest projections whenever they project anything. In light of what is going to happen today, for example—another $800 million or $1 billion or whatever going out west—that is the reality we're going to have to face.

[*Traduction*]

passant, nous n'avons encore vu que très peu de cet argent—, elles doivent en recevoir elles aussi... Il n'y a pas eu de subvention. Nous ne croyons pas aux subventions. Le Conseil n'a jamais accepté un sou du gouvernement et n'en acceptera pas à l'avenir, tant que je serai président de cet organisme.

Tels sont les faits, monsieur le président. La prochaine fois qu'on entendra un membre du Nouveau Parti démocratique déclarer à la Chambre ou en public que, si des subventions sont accordées à de grandes entreprises, pourquoi pas aux autres, je vous prierai de vous rappeler les faits. Je n'ai rien contre la critique honnête si elle est fondée, mais quand elle ne correspond nullement aux faits, c'est regrettable. Voilà les faits à propos de l'étude Porter.

Le président: C'était votre dernière intervention. C'est terminé. Je donne la parole à M. Thompson.

M. Langdon: Vous ne pouvez permettre ce genre d'absurdité...

Le président: Appelez cela comme vous voulez, mais vous avez affirmé que vous aviez une brève question. Il est maintenant 11 h 55, et je vais laisser M. Thompson poser ses questions.

M. Langdon: Vous devez permettre une certaine...

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Les Maritimes ont le droit de poser au moins une question ici ce matin.

M. Langdon: Je veux simplement que vous...

M. Thompson: Monsieur le président, je m'attends à un certain respect de la part de ceux qui se trouvent de l'autre côté de la table.

Le président: Vous auriez dû poser votre question assez provoquante plus tôt, parce que nous ne siégerons pas indéfiniment. Vous pourrez dire ce que vous voulez à la fin, mais je vais laisser M. Thompson poser ses questions. Si vous voulez répliquer ensuite, vous le pourrez.

M. Thompson: Il a tenu le crachoir pendant longtemps, plus longtemps qu'il ne le mérite, monsieur le président.

Je vous remercie, messieurs, d'être venus nous rencontrer ce matin. Je n'ai pas à vous rappeler que ce dont il est question ce matin, c'est l'élimination de notre dette fédérale. Nous étudions, bien sûr, plus précisément notre projet de loi sur le contrôle des dépenses.

J'aimerais notamment vous interroger et obtenir votre opinion sur ce jour où nous n'aurons plus à emprunter et que nous espérons voir arriver sous peu, ou sur le remboursement de notre dette nationale par rapport aux projections que nous faisons et le jour où nous y serons parvenus.

Quand je suis arrivé à la Chambre des communes en 1988, je crois que nous envisagions une date limite de 1991-1992, puis ce fut 1992-1993, 1993-1994 et 1995-1996. La plupart des canadiens se demandent si ce jour finira par arriver. On leur a dit que ce serait en 1992, puis en 1993, etc.

Vous accusez le gouvernement, et à juste titre selon moi, de toujours peindre l'avenir en rose dans ses projections. Compte tenu de ce qui arrivera aujourd'hui, par exemple—800 autres millions de dollars, 1 milliard ou je ne sais trop, s'en vont dans l'Ouest—c'est la réalité à laquelle nous devons faire face.

[*Text*]

We don't object to that, but what kind of growth figures are you looking at in relation to the gross domestic product to arrive at that date? Can you see us actually arriving at that date? To use a one-liner that is thrown to me on the streets every day when I am at home, if this operation was a corporate operation, you would declare bankruptcy. How far down the road can we see light at the end of the tunnel? Or is there any light there?

Mr. Finlayson: We would sympathize with the frustration that underlies your question. We are not in the forecasting business, but the government economic forecast released at the time of the February 1991 budget does strike us as a bit optimistic, mainly because the real economic growth being called for is 4% a year between 1993 and 1996. That's higher than that suggested by most private forecasters who do projections that far out. It is not dramatically higher; it is perhaps 1% higher.

I note that in the 1990 budget Mr. Wilson was calling for 3% growth a year through the middle of the 1990s. That was mysteriously bumped up a percent in the last budget. If that isn't realized, then the deficit projections in the budget, which suggested, as you say, that by 1995-96 we will begin to pay down the debt, will likely prove to be a little optimistic.

Assuming spending is capped at or about 3% a year and the economy doesn't go into another recession, we would clearly be on a trajectory towards a dramatically declining deficit. Exactly how much a year is impossible to say. The direction will be right. Whether we would reach the point in 1995-96 when we could actually begin to pay down the debt for the first time in 25 years is hard to say. It will require strong economic growth to attain that by the middle of the decade. It may take longer.

Mr. Thompson: I am going back to an interview the finance minister had with *The Financial Post* a week ago. I don't know who the journalist was who interviewed... I should have that article with me. The interview accused the finance department of overshooting everything it ever attempted to achieve in previous years, with the figures never matching up at the end of the day. You are telling me our projections are real and achievable, is that correct?

Mr. Finlayson: They are achievable. The finance department's record is not that bad. A study was recently done comparing the records of the Department of Finance and a dozen other Canadian forecasters through the last half of the 1980s. The finance department performed quite well relative to its competitors, if you want to use that term. It has gotten things wrong in a major way on a number of occasions, which have had big fiscal impacts. The 1990 budget was a good example. This year I think the targets for economic growth that are set or identified for the middle of the decade are certainly achievable, but they are on the optimistic end of the spectrum.

[*Translation*]

Nous n'y voyons aucun inconvénient, mais quelles sont vos prévisions de croissance du produit intérieur brut ce jour-là? Pensez-vous que nous arriverons vraiment à ce jour? Pour reprendre un commentaire que j'entends tous les jours quand je suis à la maison, si le gouvernement était une entreprise, il déclarerait faillite. Quand verrons-nous la lumière au bout du tunnel? Ou y a-t-il de la lumière?

M. Finlayson: Nous sympathisons avec la frustration que soustend votre question. Nous ne sommes pas des spécialistes des prévisions, mais les prévisions économiques du gouvernement publiées lors du budget de février 1991 nous paraissent un peu optimistes, principalement parce que la croissance économique réelle prévue est de 4 p. 100 par année entre 1993 et 1996. Ce taux est supérieur aux taux avancés par la plupart des prévisionnistes privés qui s'aventurent aussi loin dans leurs prévisions. L'écart n'est pas spectaculaire, peut-être 1 p. 100 de plus.

Je fais remarquer que, dans le budget de 1990, M. Wilson prévoyait un taux de croissance de 3 p. 100 par année jusqu'au milieu des années 90. Les prévisions ont été mystérieusement majorées d'un point de pourcentage dans le dernier budget. Si elles ne se matérialisent pas, les projections du déficit contenues dans le budget et selon lesquelles, comme vous le dites, nous commencerons à rembourser la dette en 1995-1996, s'avéreront un peu optimistes.

En supposant que la hausse des dépenses soit limitée à 3 p. 100 par année et que l'économie ne tombera pas dans une autre récession, nous pourrions clairement nous trouver sur la voie d'une baisse spectaculaire du déficit. Le montant de la réduction annuelle est impossible à dire. Nous serions dans la bonne voie. Que nous puissions commencer vraiment en 1995-1996 à rembourser la dette pour la première fois depuis 25 ans est difficile à dire avec certitude. Il faudra une forte croissance économique pour y parvenir au milieu de la décennie. Il faudra peut-être attendre plus longtemps.

M. Thompson: Je me reporte à une entrevue du ministre des Finances publiée dans le *Financial Post* la semaine dernière. Je ne sais pas qui était le journaliste... J'aurais dû apporter cet article avec moi. On accusait le ministère des Finances de ne jamais atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour les années précédentes, de sorte que les chiffres ne collent jamais au bout du compte. Vous m'affirmez que vos projections sont réelles et peuvent être atteintes, n'est-ce pas?

M. Finlayson: On peut les attendre. La tenue du ministère des Finances n'est pas si mauvaise. Une étude a été effectuée récemment afin de comparer l'exactitude des prévisions du ministère des Finances et de celles de douze autres prévisionnistes canadiens dans la première moitié des années 80. La tenue du ministère des Finances a été assez bonne par rapport à ses concurrents, si on veut utiliser ce terme. Le ministère s'est fortement trompé en quelques occasions, et ces erreurs ont eu de grandes conséquences budgétaires. Le budget de 1990 en est un bon exemple. Cette année, je crois que les cibles de la croissance économique fixées ou définies pour le milieu de la décennie peuvent certainement être atteintes, mais elles sont un peu optimistes.

[*Texte*]

The Chairman: I will give you a last shot if you really want to do it, if you want to punish us.

Mr. Langdon: No, no. But since Mr. d'Aquino wanted to put on the record his understanding of things, I want to put on the record my understanding of things, which is based on our having access under Access to Information to the contracts and the correspondence that have taken place with respect to this project. Certainly, my reading of that information leads me to the conclusion that there is a contract between the Government of Canada and BCNI. That contract involves the payment of what was originally $400,000. I have heard recently that somewhat more money may be involved, but I could be wrong.

• 1200

Mr. d'Aquino: That is totally incorrect.

Mr. Langdon: As part of that payment, which was for a specific project, there was also a clear proviso that the policy conclusions of the study were to be entirely those of BCNI and Professor Porter and that there was to be no input—this was stressed by government people in the correspondence I have read and which I am prepared to share with anybody—and no acceptance of any responsibility for policy implications.

So we are not talking about a joint project. We are talking about a contract and about funding for that contract and we are talking about collaboration in the process of the study going forward. We are not talking about any collaboration that is supposed to take place with respect to the policy conclusions of the study.

Mr. d'Aquino: Mr. Chairman, with respect, this is where we have a problem. I negotiated those contracts and I signed them. Mr. Langdon claims that what he has just said is fact, based on his reading of it. That is not correct.

Point number one, the conclusions of Porter's study are not the conclusions of the BCNI. They are the conclusions of—

Mr. Langdon: That is not what I said.

Mr. d'Aquino: I am sorry, you did. The conclusions are only the conclusions of Professor Porter.

Mr. Langdon: What I said was that the Government of Canada had no role in those conclusions.

Mr. d'Aquino: Yes, I am coming to that statement, Mr. Langdon, but you did say that the conclusions were those of Porter and the BCNI and that the Government of Canada had no input. Just a point, because it is very important: the study is Porter's study. That is correction number one.

Correction number two, the commitment of the Government of Canada to exclude itself from being bound by the recommendations of Porter—which is what the contract really says, Mr. Langdon—is because ministers did not want to feel either embarrassed or bound by what Professor Porter might say.

The real issue, which you have missed, is that the Government of Canada has bought into 90% of the study and that 90% of the study, Mr. Langdon, is the analysis the Government of Canada wanted. The study did not purport to

[*Traduction*]

Le président: Je vous donnerai une dernière chance si vous le voulez, si vous voulez nous punir.

M. Langdon: Non, non. Mais comme M. d'Aquino voulait exposer publiquement sa façon de voir les choses, je veux exposer la mienne, qui se fonde sur notre accès, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, aux contrats et à la correspondance concernant ce projet. La façon dont je comprends cette information m'incite certainement à conclure qu'il y a un contrat entre le gouvernement du Canada et le Conseil. Ce contrat prévoit le paiement d'une somme fixée au départ à 400,000$. J'ai entendu dire récemment que le montant réel pourrait être un peu plus élevé, mais je peux me tromper.

M. d'Aquino: C'est tout à fait faux.

M. Langdon: Dans le cadre de ce contrat, qui portait sur un projet précis, il y avait aussi une disposition expresse prévoyant que les conclusions politiques de l'étude seraient entièrement celles du Conseil et du professeur Porter, et qu'il n'y aurait aucune participation—les fonctionnairers ont insisté sur ce point dans la correspondance que j'ai lue et que je suis disposé à partager avec tout le monde—ni aucune responsabilité du gouvernement concernant les conclusions politiques.

Il est donc question d'un projet conjoint. D'un contrat et du financement de ce contrat. D'une collaboration pour que l'étude aille de l'avant. Il n'est pas question d'une collaboration au sujet des conclusions de politique de l'étude.

M. d'Aquino: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, c'est là que je bute. J'ai négocié ces contrats et je les ai signés. M. Langdon soutient qu'il se contente de relater les faits, comme il les comprend. Il se trompe.

Premièrement, les conclusions de l'étude Porter ne sont pas celles du Conseil. Ce sont les conclusions de. . .

M. Langdon: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. d'Aquino: Désolé, mais c'est ce que vous avez dit. Les conclusions sont uniquement celles du professeur Porter.

M. Langdon: J'ai dit que le gouvernement du Canda n'avait joué aucun rôle dans ces conclusions.

M. d'Aquino: Oui, j'y arrive, monsieur Langdon, mais vous avez déclaré que les conclusions étaient celles du professeur Porter et du Conseil, et que le gouvernement du Canada n'y avait pas participé. Une précision seulement, parce qu'elle est très importante: l'auteur de l'étude est le professeur Porter. Voilà la première correction.

Deuxièmement, l'engagement du Canada de ne pas être lié par les recommandations du professeur Porter—c'est ce que stipule le contrat, monsieur Langdon—a été pris parce que les ministres ne voulaient pas se sentir embarrassés ni liés par ce que dirait le professeur Porter.

La vraie question, que vous avez ratée, c'est que le gouvernement a financé 90 p. 100 de l'étude et que 90 p. 100 de l'étude, monsieur Langdon, est l'analyse que le gouvernement voulait obtenir. L'étude ne visait pas à donner

[*Text*]

give detailed implementing conclusions. That section of the study is very brief indeed. What the government wanted was the hard analysis the Porter monitor team could put together, which was not available to anyone else. That is what they have contracted to purchase with $400,000 out of a study worth about $1.156 million.

So those are the facts and that is the record. If there is any dispute in this committee, I would be happy to bring out the contracts and we will lay them on the table and will come to the end of this.

It was not a subsidy and I would sincerely hope and expect that you would not repeat that remark again, in public, because you can do that in the House of Commons, where I cannot respond, but if you continue to say it when it is totally and completely untrue, we will have to find some other way to get the truth out there, because what I have said is fact. If this committee is interested in those documents, we will show them to you because they are public documents.

Mr. Langdon: I am certainly quite willing to share them with my fellow committee members.

Mr. d'Aquino: I sincerely hope you do share them.

Mr. Langdon: But the point is that this is a study that would, unless I am mistaken, have cost—

Mr. d'Aquino: You are mistaken.

Mr. Langdon: Let me finish my statement, Tom, before you jump to that conclusion. Unless I am mistaken, this study would have cost BCNI considerably more.

• 1205

Mr. d'Aquino: It would have cost us an additional $400,000, Mr. Langdon, which we were quite prepared to pay.

Mr. Langdon: The fact that somebody gets a subsidy and they were prepared to pay without the subsidy is often the problem with subsidies. We have found this.

Mr. d'Aquino: You are playing with words.

Mr. Langdon: No, sir, you are playing with words.

Mr. d'Aquino: The Government of Canada purchased a portion of that study. To put it another way, if I may, the BCNI is subsidizing the Government of Canada to the tune of some $800,000 because the Government of Canada was not prepared to pay for the study.

So if you want to play the game of who paid for what, let us talk about where the real subsidy came from.

Mr. Langdon: That I find just as objectionable.

The Chairman: I think we will leave it at that, if we could. I would like to thank you very much for coming here today. I think you can tell there is high interest in your appearance. It may be of interest to you—and it certainly is to the members—that you are our last witness. Therefore, this concludes that part of the process.

[*Translation*]

des conclusions détaillées en vue d'une mise en oeuvre. Cette partie de l'étude est très brève. Ce que le gouvernement voulait, c'était la solide analyse que l'équipe de surveillance du professeur Porter pouvait effectuer et que personne d'autre ne pouvait faire. Voilà pourquoi il a décidé d'acheter au prix de 400,000$ une étude qui vaut environ 1,156 million de dollars.

Voilà les faits à rétablir. Si le comité n'en est pas convaincu, je serai ravi de lui montrer les contrats et de les mettre sur la table pour que nous réglions cette affaire une fois pour toutes.

Il ne s'agissait pas d'une subvention, et j'espère sincèrement que vous ne répéterez plus cette remarque en public; vous pouvez le faire à la Chambre des communes, là où je ne pourrai pas vous répondre, mais si vous continuez de lancer de telles affirmations tout à fait fausses, nous devrons trouver un autre moyen de faire éclater la vérité, parce que je vous ai exposé les faits. Si le comité est intéressé à voir ces documents, nous vous les montrerons, parce qu'il s'agit de documents publics.

M. Langdon: Je suis très disposé à les faire partager à mes collègues, membres du comité.

M. d'Aquino: J'espère que vous le ferez.

M. Langdon: Il n'en demeure pas moins que, si je ne me trompe, cette étude aurait coûté. . .

M. d'Aquino: Vous vous trompez.

M. Langdon: Laissez-moi terminer ma déclaration Tom avant d'en arriver à cette conclusion. Si je ne me trompe pas, cette étude aurait coûté beaucoup plus au Conseil.

M. d'Aquino: Elle nous aurait coûté 400,000$ de plus, monsieur Langdon, et nous étions disposés à payer ce montant.

M. Langdon: Le fait que quelqu'un obtienne une subvention quand il était disposé à payer le plein prix, sans subvention, est souvent le problème des subventions. Nous l'avons constaté.

M. d'Aquino: Vous jouez avez les mots.

M. Langdon: Non monsieur, c'est vous qui jouez avez les mots.

M. d'Aquino: Le gouvernement du Canada a acheté une portion de cette étude. Autrement dit, si vous me permettez, le Conseil donne au gouvernement du Canada une subvention de quelque 800,000$, parce que le gouvernement du Canada n'était pas disposé à payer pour obtenir l'étude.

Si vous voulez jouer au jeu de qui paie quoi, parons de la source de la vraie subvention.

M. Langdon: Je trouve cela tout aussi répréhensible.

Le président: Je crois que nous pourrions nous en tenir là. Je vous remercie beaucoup d'être venus ici aujourd'hui. Vous constatez sans doute que votre témoignage a suscité un vif intérêt. Vous serez peut-être intéressé d'apprendre—les membres le seront certainement—que vous êtes nos derniers témoins. Ainsi se termine donc cette partie du processus.

[*Texte*]

Over the next couple of weeks we are going to be pulling together some material. When we get back after Thanksgiving break, Mr. Langdon, we are going to have to try to figure out what we are going to do about all of this in terms of a report.

You might want to look at the outline the staff have already done in that regard. We will have to figure out what to do, and that is just another amount of future business we have in the very crowded agenda we are currently facing.

Mr. Langdon: If I can suggest, Mr. Chairman, this is certainly something that would be worth some discussion, because I had a chance to look at the outline. I have some considerable problems with it.

The Chairman: I asked them to put something together so we would at least identify the issues. If you think there are other issues, speak to the staff here. What I wanted was something put in some kind of order that would say what issues have been brought to our attention by witnesses and everybody else. It is not the question of whether we agree or disagree or whatever.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Traduction*]

Dans les semaines qui viennent, nous allons nous pencher sur les informations que nous avons reçues. Quand nous reviendrons, après le congé de l'Action de grâces, monsieur Langdon, nous devrons essayer de déterminer ce qui transparaîtra de toute cela dans un rapport.

Vous pourriez peut-être étudier le plan que le personnel a déjà établi à ce sujet. Nous devrons décider quoi faire. Cette tâche future s'ajoute à notre programme déjà très chargé.

M. Langdon: Si vous me permettez, monsieur le président, il serait certainement utile d'en discuter, parce que j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur ce plan, qui me gêne beaucoup.

Le président: Je leur ai demandé de préparer quelque chose pour que nous puissions au moins dégager les sujets. Si vous en voyez d'autres, veuillez en parler au personnel. Je voulais une certaine organisation des sujets qui ont été portés à notre attention par les témoins et par les autres personnes intéressées. Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes d'accord ou non.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Chamber of Commerce:

Tim Reid, President;

Lloyd Atkinson, Executive Vice-President and Chief Economist, Bank of Montreal (Chairman, Economic Policy Committee).

From the Business Council on National Issues:

Thomas P. d'Aquino, President and Chief Executive;

Jock A. Finlayson, Vice-President, Policy and Research.

TÉMOINS

De la Chambre de commerce du Canada:

Tim Reid, président;

Lloyd Atkinson, vice-président exécutif et économiste en chef, Banque de Montréal (président, Comité des politiques économiques).

Du Conseil canadien des chefs d'entreprises:

Thomas P. d'Aquino, président directeur général;

Jock A. Finlayson, vice-président, recherche et politique.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC26
Government Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Monday, October 21, 1991

Chairman: Murray Dorin

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 16

Le lundi 21 octobre 1991

Président: Murray Dorin

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Finance

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Finances

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), examination of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters.

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce Canada et autres sujets connexes.

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24196—1

STANDING COMMITTEE ON FINANCE

Chairman: Murray Dorin

Vice–Chairmen: Clément Couture
John Manley

Members

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: Murray Dorin

Vice–présidents: Clément Couture
John Manley

Membres

Herb Gray
Steven Langdon
Pat Sobeski
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Susan Baldwin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, OCTOBER 21, 1991
(19)

[*Text*]

The Standing Committee on Finance met at 3:48 o'clock p.m. this day , in Room 253-D, Centre Block, the Acting Chairman, Pat Sobeski, presiding.

Members of the Committee present: Murray Dorin, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski and René Soetens.

Acting Members present: Charles A. Langlois for Clément Couture; Robert Nicholson for Greg Thompson.

Other Member present: Don Boudria.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Basil Zafiriou, Senior Analyst.

Witness: Henry Jensen.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada. (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, August 20, 1991, Issue No. 5*).

Herb Gray moved,—That Anwar Khan be summoned to appear before the Committee.

After debate, the question being put on the motion it was by a show of hands, agreed to: YEAS: 3; NAYS: 2.

Stephen Langdon moved,—That Henry Jensen testify under oath.

After debate, the question being put on the motion it was, by a show of hands, negatived: YEAS: 1; NAYS: 6.

At his own request, Henry Jensen was called, duly sworn in and examined.

At 6:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Susan Baldwin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 21 OCTOBRE 1991
(19)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des finances se réunit à 15 h 48, dans la salle 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de Pat Sobeski (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Murray Dorin, Herb Gray, Steven Langdon, John Manley, Pat Sobeski, René Soetens.

Membres suppléants présents: Charles A. Langlois remplace Clément Couture; Robert Nicholson remplace Greg Thompson.

Autre député présent: Don Boudria.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Basil Zafiriou, analyste principal.

Témoin: Henry Jensen.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit l'examen de la fermeture de la Banque de credit et de commerce Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 20 août 1991, fascicule nº 5*).

Herb Gray propose,—Que Anwar Khan soit convoqué devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, est adoptée par 3 voix contre 2.

Stephen Langdon propose,—Que Henry Jensen témoigne sous serment.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, est rejetée par 6 voix contre 1.

À sa propre demande, Henry Jensen prête serment avant de répondre aux questions.

À 18 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Susan Baldwin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, October 21, 1991

• 1550

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Order please. The order of the day, pursuant to Standing Order 108.(2), is examination of the closure of the Bank of Credit and Commerce Canada and other related matters.

I will recognize Mr. Gray and then Mr. Langdon.

Mr. Gray (Windsor West): Mr. Chairman, I would like to raise a point of order with respect to the non-attendance of one of the witnesses that we had been told would be here today. I refer to Mr. Anwar Khan. I learned, as I presume other members did, late this morning that Mr. Khan was not going to attend on the basis of a medical certificate from his doctor.

We are now in possession of two letters, one from Michael G. Baird, M.D., Division of Cardiology, Ottawa Heart Institute, and another from Frank G. Tanner, a lawyer with the firm of McMaster Meighen. I would like to ask that both these letters be tabled formally. I will not take the time to read them except to point out that Dr. Baird's letter makes clear that he has not had direct contact with Mr. Khan since, as I understand it from looking at the letter, at the latest July of 1991 and perhaps no later than May of 1991. While Dr. Baird talks about a heart condition that was observed prior to July of 1991, Dr. Baird does not say anything about having examined Mr. Khan recently. Yet the letter concludes by saying:

> Based on these objective findings and on his symptoms I instructed Mr. Khan, in the interest of his health, to avoid any physical or emotional activity which would bring on this discomfort.

That is his angina problem. You will note that Dr. Baird does not say that in his opinion appearing before this committee would cause any health difficulties for Mr. Khan. He does not in fact make any direct reference to appearing before this committee at all. Therefore, I say with the greatest respect to Dr. Baird that I do not think this committee should accept his letter as being a sufficient certificate or sufficient evidence to excuse Mr. Khan from appearing before it on the matter of the Bank of Credit and Commerce.

Mr. Frank G. Tanner says in his letter that his firm is acting as solicitors for Anwar Khan. He says in his letter:

> Enclosed you will find a letter of October 21st from Dr. M.G. Baird setting out briefly a history of Mr. Khan's heart disease and his recent advice to Mr. Khan.

Then he concludes by saying:

> By virtue of Mr. Khan's present medical condition I understand it will not be necessary for Mr. Khan to attend before the committee this afternoon or at a future date.

I want to make it very clear, Mr. Chairman, that as far as I am aware, no one had any basis on behalf of the committee to make any commitments to Mr. Khan or his lawyer with respect to any future appearances, nor for that matter with respect to his attendance before this committee.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 21 octobre 1991

Le président suppléant (M. Sobeski): La séance est ouverte. Conformément à l'article 108.(2) du Règlement nous avons à l'ordre du jour l'examen de la fermeture de la Banque de crédit et de commerce (Canada) et autres sujets connexes.

Je vais accorder la parole à M. Gray et ensuite à M. Langdon.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de l'absence de l'un des témoins, qui devait comparaître aujourd'hui. Je veux parler de M. Anwar Khan. J'ai appris en fin de matinée, comme les autres membres du comité sans doute, que M. Khan ne viendrait pas et que, pour s'excuser, il avait produit un certificat médical.

Nous sommes maintenant en possession de deux lettres, l'une du D[r] Michael G. Baird, du Service de cardiologie de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, et une autre de Me Frank G. Tanner, du cabinet d'avocats McMaster Meighen. Je demande que ces deux lettres soient déposées officiellement. Je ne les lirai pas, mais je soulignerai simplement qu'il ressort clairement de la lettre du D[r] Baird qu'il n'a pas examiné directement M. Khan depuis juillet 1991, et peut-être même depuis mai 1991 d'après ce qu'il dit dans sa lettre. Il parle d'un état cardiaque observé avant juillet 1991, mais sans préciser s'il a examiné M. Khan récemment. Pourtant, le D[r] Baird conclut en disant:

> D'après ces constatations objectives et ses symptômes, j'ai conseillé à M. Khan d'éviter toute activité physique ou émotive susceptible de déclencher ces troubles.

Il s'agit de son angine de poitrine. Vous remarquez que le D[r] Baird ne dit pas qu'à son avis M. Khan s'expose à des troubles de santé s'il comparaît devant notre comité. En fait, il ne fait aucune allusion directe à sa comparution. Par conséquent, malgré tout le respect que j'ai pour le D[r] Baird, je ne pense pas que le comité devrait considérer sa lettre comme une preuve suffisante pour excuser M. Khan de comparaître au sujet de la Banque de crédit et de commerce.

Me Frank G. Tanner déclare dans sa lettre être l'avocat de Anwar Khan. Voici ce qu'il dit:

> Vous trouverez ci-joint une lettre du 21 octobre du D[r] M.G. Baird décrivant brièvement les antécédents cardiaques de M. Khan et les conseils qu'il vient de donner à celui-ci.

Il conclut en ces mots:

> Étant donné son état de santé actuel, je crois que M. Khan n'est pas dans l'obligation de comparaître devant le comité cet après-midi ou à une date ultérieure.

Monsieur le président, je tiens à bien préciser qu'à ma connaissance, personne n'était en mesure d'obliger M. Khan ou son avocat à s'engager à comparaître devant le comité.

[*Texte*]

• 1555

I have, with my colleagues, briefly reviewed the rules in this regard, and I note that rule 122 of the Standing Orders says:

> No witness shall be summoned to attend before any committee of the House unless a certificate shall first have been filed with the Chairman of such committee, by some member thereof, stating that the evidence to be obtained from such witness is, in his or her opinion, material and important.

I have learned that Mr. Khan was simply invited to appear before this committee. He has not yet been formally summoned, and of course this cannot happen unless there is a certificate.

Therefore, Mr. Chairman, I would like to present to you a certificate signed by myself and Mr. Manley, as members of this committee, which reads as follows:

> We certify, pursuant to Rule 122.(1) of the Standing Orders of the House of Commons, that the evidence to be obtained from Mr. Anwar Khan, Regional Municipality of Ottawa-Carleton, is, in our opinion, material and important.

I would like formally to file this certificate. Furthermore, Mr. Chairman, we present the certificate as a basis for formally summoning Mr. Khan before this committee. I understand that a motion may be necessary for that purpose. In any event, I move, second by Mr. Manley, that Mr. Anwar Khan be formally summoned before this committee to give evidence in the matter of the Bank of Credit and Commerce International.

I shall end by making this observation. As I have said, with all due respect to Dr. Baird, he does not specifically say, firstly, that he examined Mr. Khan very recently in an immediate sense in terms of the meeting of this committee. Nor does he say in his professional opinion, specifically, that Mr. Khan's condition would be worsened if he appeared before this committee.

Thirdly, in any event, there are other options we could consider with regard to Mr. Khan's evidence. For example—and I am not saying this is the preferred course of action—we could consider that a subcommittee question Mr. Khan in what might be, in his view or his doctor's, a less stressful situation.

I also will say that, in spite of Mr. Khan's condition, I am informed that he has been interviewed by *The Fifth Estate* television program twice on these matters in the recent past. So without presuming to have medical knowledge of any kind in this matter, I do not think that with what has been presented to us at this time, so far, we can say that Mr. Khan should not appear before this committee today or at any future date.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I do not know if Mr. Gray put forward a motion, but the motion—

Mr. Gray: I will write it out if you prefer.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): This is a certificate, but there was another motion—

Mr. Gray: As I understand the rule, in order formally to summon a witness, a member of the committee must first table a certificate pursuant to rule 122 saying that the evidence to be obtained from the witness in question—

[*Traduction*]

J'ai passé brièvement en revue le Règlement avec mes collègues, et voici ce que dit l'article 122:

> Aucun comité ne peut convoquer un témoin à moins qu'un de ses membres n'ait préalablement déposé auprès du président un certificat attestant que le témoignage à recueillir de la sorte est, d'après lui, essentiel.

J'ai appris que M. Khan avait simplement été invité à comparaître devant le comité. Il n'a pas encore été convoqué officiellement et, bien entendu, nous ne pouvons pas le faire sans certificat.

Par conséquent, monsieur le président, je voudrais vous présenter un certificat signé par M. Manley et moi-même qui porte ce qui suit:

> Nous attestons, conformément à l'article 122.(1) du Règlement de la Chambre des communes, que le témoignage à recueillir auprès de M. Anwar Khan, de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton est, d'après nous, essentiel.

Je désire déposer officiellement ce certificat. De plus, monsieur le président, nous présentons ce certificat pour que M. Khan soit convoqué officiellement à comparaître devant notre comité. Je crois qu'il est peut-être nécessaire de proposer une motion à cette fin. Quoi qu'il en soit, je propose, appuyé par M. Manley, que le comité convoque M. Anwar Khan pour témoigner au sujet de la Banque de crédit et de commerce international.

Je m'arrêterai là. Comme je l'ai dit, malgré tout le respect que j'ai pour le Dr Baird, il ne dit pas avoir examiné M. Khan tout récemment en fonction de sa comparution devant le comité. Il ne dit pas non plus si, à son avis, l'état de santé de M. Khan risque d'être aggravé s'il comparaît devant le comité.

Troisièmement, nous pourrions envisager d'autres possibilités pour recueillir le témoignage de M. Khan. Par exemple—même si ce n'est pas la solution que je préfère—nous pourrions former un sous-comité pour interroger M. Khan dans une atmosphère que son médecin jugerait moins stressante.

J'ajoute que malgré son état de santé, M. Khan a récemment été interviewé à l'émission de télévision *The Fifth Estate* à deux reprises, au sujet de ces questions. Par conséquent, même si je ne suis pas médecin, je ne pense pas que nous ayons obtenu la preuve jusqu'ici que M. Khan n'est pas en mesure de comparaître devant notre comité aujourd'hui ou à une date ultérieure.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je ne sais pas si M. Gray a proposé une motion, mais la motion. . .

M. Gray: Je vais le faire par écrit, si vous préférez.

Le président suppléant (M. Sobeski): Il s'agit d'un certificat, mais a-t-on proposé une autre motion. . .

M. Gray: Si je comprends bien le Règlement, pour convoquer un témoin, un membre du comité doit d'abord déposer un certificat en vertu de l'article 122 pour attester que le témoignage à recueillir. . .

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): That would be in order.

Mr. Gray: So I have submitted the certificate, and having done so, I move, second by Mr. Manley, that Mr. Anwar Khan be, pursuant to the appropriate rules, formally summoned to appear before this committee. I say parenthetically, with all the consequences that involves.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon, on the same point of order?

Mr. Langdon (Essex—Windsor): I am not sure if in fact it is a point of order, since if it were a point of order I do not think Mr. Gray would have been able to move a motion. So we had better not call it a point of order.

An hon. member: Give him a break; he is a new chairman.

Mr. Langdon: Certainly, with respect to the same subject, we found throughout our testimony that Mr. Khan's name has played an important role with respect to especially the testimony dealing with Manara Travel, with respect to the testimony that was presented to this committee by Mr. Sargent, with respect to evidence he felt he then had to take before the Office of the Superintendent of Financial Institutions. We have also had certain statements made about Mr. Khan by Mr. Omar Khan as head of BCCC.

• 1600

I think it would really be extremely difficult for us as a committee not to be able to have the chance of receiving testimony from Mr. Khan. I am certainly sympathetic, Mr. Chairman, to the medical condition Mr. Khan's doctor reports, and I would look to his doctor, if this motion passes, to be able to come before the committee with a letter that is more explicit than the letter we have here, which indicates that discussing these matters before the committee, especially in view of the fact that he has discussed the matters with the media, would be dangerous to his health. Certainly if we were presented with a very explicit statement to that effect by his doctor, I think we would all agree that we would be talking about a different situation, but that is not what we have in front of us now. Instead, we have had a number of excuses from Mr. Khan previously with respect to appearing before this committee.

I have to say that this looks to me like simply another way to avoid testifying, and I would hope very much that we would support the motion Mr. Gray has put forward.

Mr. Soetens (Ontario): Mr. Chairman, if I understood the motion correctly, it basically says summon Mr. Khan and he shall appear. I heard all kinds of other things that might be possible to consider in trying to determine Mr. Khan's willingness or ability to testify, but the motion I heard says "summon" and "appear".

The first time I have read these letters is today. I presume we are all in that situation. I would sooner we have some communications with either the doctor or the lawyer that are referenced, and get some clarification, and without clarification at that point, and if there is no justifiable basis, then I could understand the necessity of a motion to summon. But as I understand it now, failing any other argument, I just do not see why today we would be

[*Translation*]

Le président suppléant (M. Sobeski): Ce serait recevable.

M. Gray: J'ai donc déposé le certificat et, cela étant fait, je propose, appuyé par M. Manley, que conformément à l'article pertinent du Règlement, M. Anwar Khan soit assigné à comparaître devant le comité. J'ajoute entre parenthèses: avec toutes les conséquences que cela peut comporter.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon, est-ce au sujet du même rappel au Règlement?

M. Langdon (Essex—Windsor): Je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement, étant donné que si c'en était un, M. Gray n'aurait probablement pas pu proposer une motion. Il vaudrait donc mieux lui donner un autre nom.

Une voix: Laissez-lui une chance; c'est un nouveau président.

M. Langdon: À ce propos, nous avons constaté, au cours des témoignages, que le nom de M. Khan était revenu souvent, surtout lors du témoignage de M. Sargent portant sur *Manara Travel* et les faits qu'il avait jugé nécessaire de porter à l'attention du Bureau du surintendant des institutions financières. Le directeur de la BCCC, M. Omar Khan, a aussi fait certaines déclarations au sujet de M. Khan.

A mon avis, le comité se doit d'entendre le témoignage de M. Khan. Des rapports médicaux semblent attester le fait que M. Khan se porte mal, monsieur le président, et j'en suis désolé. Si cette motion est adoptée, nous devrions demander qu'on nous précise les raisons de santé qui empêcheraient M. Khan de comparaître, étant donné surtout qu'il a déjà discuté de ces questions avec les médias. Si son médecin nous confirmait le fait qu'il ne peut pas comparaître devant le comité, la situation serait évidemment différente. Or, jusqu'ici, M. Kanh ne nous a fourni que des excuses.

Je crois que M. Khan cherche tout simplement à éviter de comparaître devant le comité, et j'espère que la motion de M. Gray sera adoptée.

M. Soetens (Ontario): Monsieur le président, si j'ai bien compris, cette motion somme M. Khan de comparaître devant le comité. Il y aurait peut-être d'autres façons de voir si M. Khan est prêt à comparaître, mais cette motion dit qu'il est «assigné» à «comparaître».

Je viens à l'instant de prendre connaissance de ces lettres, et je suppose que vous êtes tous dans la même situation. Je préférerais que nous communiquions d'abord avec le médecin ou l'avocat mentionnés dans ces lettres pour obtenir certaines précisions, et, si nous voyions que M. Khan n'a pas de bonnes raisons de refuser de comparaître, nous pourrions alors adopter cette motion. Je ne comprends pas cependant pourquoi nous commencerions par adopter cette

[*Texte*]

proceeding with a motion to summon. It seems to me the first thing we ought to do is communicate with the people who have made submissions.

It is not as though Mr. Khan ignored our invitation to appear today. He did respond. The fact he is not here is unfortunate, but he did respond. Some people may simply choose not to respond. We have a response that says he cannot be here. It is a letter from his doctor saying we suggest you not consider doing things, and then the lawyer in fact has responded to that effect. I hope we would follow the communications route before we issue a summons to appear.

Mr. Manley (Ottawa South): Mr. Chairman, I do not think the fact that we approve a motion today would in any way affect the ability of the committee to engage in consultations either with Mr. Khan's lawyer or even his doctor, and I do not think we need to take any action to enforce the order if we get good confirmation that in fact it would be dangerous to his health.

• 1605

The point is that we have been kicking this BCCC case around now for a long time. It is time either to decide there is something further here, or to finish it. There is no need to delay it further by saying we're going to engage in some kind of table tennis tournament with Mr. Khan's lawyer—who, I might add, was the same counsel who appeared on behalf of BCCC, which evidently, if I recall Omar Khan's evidence, terminated Anwar Khan involuntarily on his part.

The whole thing is rather interesting. I think we should get the order, get out there and find out what is going on. Are these proceedings being delayed for some reason? If so, let's have all the legal power we can muster to get him in here. If there is a real problem with his health, I am sure that between you, Mr. Chairman, and the clerk we can all agree to meet privately to deal with it and figure out the most appropriate thing to do.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): To clear up one point, my understanding is that Mr. Tanner is a friend of Mr. Khan's and apparently is helping him out from that particular avenue.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Mr. Chairman, in politics there is something we call the "spin". That medical report doesn't in any way, as Mr. Gray said, speak to whether the individual can or cannot appear before this committee. It is only a statement of his health. It says he should avoid activity that would bring on this discomfort, but it does not say what that activity is.

His lawyer puts a spin on that. He twists it around to tell us that he feels the information in the other letter means that his present condition is such that not only will he not have to testify, but it won't be necessary as he understands it, not saying where he obtained that understanding. Obviously he didn't get it anywhere. It is his way of using this particular medical information to pretend this is a document stating that Mr. Khan will not have to appear here.

[*Traduction*]

motion. J'estime que nous devrions d'abord communiquer avec les personnes mentionnées dans ces lettres.

M. Khan n'a tout de même pas ignoré notre lettre. Il y a répondu. Il est malheureux qu'il ne soit pas ici aujourd'hui, mais il a tout de même répondu à notre lettre. D'autres n'y auraient peut-être pas répondu. Dans sa réponse, il s'est excusé de ne pas pouvoir venir devant le comité. Son médecin lui recommande de ne pas comparaître devant le comité, et son avocat s'est chargé de nous communiquer ce fait. Je préférerais que nous commencions par contacter ces gens.

M. Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le président, le fait que nous adoptions une motion aujourd'hui n'empêcherait nullement le comité de consulter soit l'avocat, soit le médecin de M. Khan, et nous n'avons pas à pousser plus loin les choses si on nous confirme qu'il n'est pas en état de comparaître devant le comité.

Le fait est que nous étudions cette affaire depuis un certain temps. Le moment est maintenant venu soit d'aller au fond des choses, soit de cesser de nous en préoccuper. Rien ne sert de jouer une partie de cache-cache avec l'avocat de M. Khan, qui, soit dit en passant, est le même avocat qui a comparu au nom de la BCCC et qui, si je me rappelle bien ce que nous a dit Omar Khan, a congédié involontairement Anwar Khan.

Tout cela est fort intéressant. Je crois que nous devrions adopter cet ordre, le communiquer aux personnes intéressées et voir ce qui en est. Cherche-t-on à retarder ces audiences? Si oui, prenons tous les moyens juridiques voulus pour amener M. Khan à comparaître. Si sa santé est vraiment mauvaise, nous pourrons nous entendre en privé sur la façon de procéder.

Le président suppléant (M. Sobeski): M. Tanner est apparemment un ami de M. Khan, et lui a offert son aide.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le président, je dirais qu'on essaie de nous monter un bateau. Comme le fait remarquer M. Gray, le rapport médical ne nous dit pas si M. Khan peut ou non comparaître devant le comité. On y fait simplement état de sa santé. Son médecin affirme simplement qu'il doit éviter toute activité qui pourrait l'indisposer, sans préciser de quelle activité il s'agit.

Son avocat se sert donc de ce prétexte pour nous dire que son état de santé l'empêche de témoigner, et que de toute façon il en déduit que ce ne sera pas nécessaire. Il ne précise pas non plus comment il en vient à cette conclusion. C'est évidemment monté de toutes pièces. Il déforme l'information médicale contenue dans cette lettre pour expliquer le refus de comparaître de M. Khan.

[*Text*]

If we buy that—and I do not mean to belittle his ailment—we could issue a certificate saying that any one of us has any particular medical condition, or indeed that we have nothing wrong with us at all. A lawyer could attach a covering letter to that and claim that the letter is sufficient for the non-appearance of someone.

Furthermore, I am informed that it was Mr. Kelly Crichton, I guess, the executive producer of *The Fifth Estate*, who confirmed to a person in our leader's office that he was able to do two interviews with *The Fifth Estate* in the last six weeks. Can you imagine the kind of pressure that puts on you, going through two drillings of a national television program? I would suggest that is probably strenuous. But it doesn't say that particular activity is too strenuous for Mr. Khan either. The medical report is silent on all those things, Mr. Chairman.

The fact that a medical report has been sent to us is only there, I believe... If we remove the covering letter from the lawyer, that particular letter is only an update on his medical condition and does not speak at all to his appearance or non-appearance. In terms of what the lawyer, Mr. Tanner, wants to do, whatever spins he wants to put on the medical report should be totally removed. We should expunge that completely and only consider the medical letter, which as I said previously, is silent on whether or not the individual should appear.

My opinion is that we should proceed, based on what Mr. Gray has offered to us as a motion, simply because if we allow this to happen, we are making a mockery of the whole procedure of having people testify before a parliamentary committee, saying that people can testify whenever they feel it's in their interest, and can do otherwise when they feel otherwise.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We have a motion that the witness be summoned. I have heard from Mr. Langdon that if the doctor comes back with explicit reasons that it could indeed be dangerous we would consider that. I think I heard Mr. Gray say that if that was the case, then there are a number of options for the committee to look at—an in camera subcommittee hearing or something like that.

• 1610

Mr. Boudria: But that is true of anybody else.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I will just conclude with Mr. Gray.

Mr. Gray: Can I say something which I hope will assist the committee? I do not think we want to operate in a way that will imperil anybody's health. I think it is clear from the first paragraph of Dr. Baird's letter that as of July Mr. Khan did indeed have a serious heart condition. The question is this—what is the current situation and how does it relate to this committee's work?

So in making my motion, and my seconder, Mr. Manley, agrees with me, I would like to make clear that if it is carried by this committee, I will not insist on it immediately being carried out or enforced. Rather, its enforcement should be held until the chair and the clerk can obtain explicit, written information from Mr. Khan's medical adviser on the implications for Mr. Khan's health of his appearance before this committee. I do not want to drag this out, Mr.

[*Translation*]

La santé de M. Khan n'est peut-être pas très bonne, et je ne veux pas laisser entendre le contraire, mais nous pourrions tous obtenir un certificat médical attestant soit que notre santé est mauvaise, soit qu'elle est excellente. Il suffirait qu'un avocat joigne une lettre à ce certificat pour réclamer que son client ne comparaisse pas devant un comité.

En outre, c'est M. Kelly Crichton, le producteur délégué de «*The Fifth Estate*», qui a confirmé à une personne du bureau de notre chef de parti que M. Khan lui avait donné deux entrevues au cours des six dernières semaines. Pouvez-vous vous imaginer comment on doit se sentir quand on se soumet à deux entrevues pour une émission de télévision nationale? Je vous assure que les pressions sont grandes. Or, il semble que M. Khan y ait survécu. Le rapport médical ne précise pas que les entrevues sont trop dures pour M. Khan.

Le fait qu'on nous ait envoyé un rapport médical... Abstraction faite de la lettre de l'avocat, ce rapport médical ne fait que le point sur la santé de M. Khan, et ne précise pas qu'il n'est pas en mesure de comparaître devant un comité. On devrait empêcher M. Tanner, l'avocat de M. Khan, d'utiliser ce rapport comme prétexte.

J'estime que nous devrions adopter la motion de M. Gray, car, sinon, tous ceux qui ne souhaitent pas comparaître devant un comité parlementaire auront recours à de tels stratagèmes.

Le président suppléant (M. Sobeski): La motion demande qu'on somme le témoin à comparaître. M. Langdon pense que nous pourrions agir en conséquence si le médecin de M. Khan nous expliquait pourquoi celui-ci ne peut pas comparaître. Je crois avoir entendu M. Gray dire que si c'est le cas, le comité peut envisager un certain nombre d'autres possibilités: un sous-comité qui se réunirait à huis clos pour l'entendre, ou quelque chose du genre.

M. Boudria: C'est vrai pour n'importe qui.

Le président suppléant (M. Sobeski): Pour conclure ce débat, je donne la parole à M. Gray.

M. Gray: Me permettez-vous de dire quelque chose qui, je l'espère, aidera le comité? Je ne pense pas que ce soit notre intention de mettre en danger la santé de qui que ce soit. Je pense qu'il est clair, d'après le premier paragraphe de la lettre du Dr Baird, qu'au mois de juillet M. Khan avait effectivement des problèmes cardiaques graves. La question est la suivante: quelle est sa condition actuelle et quel rapport cela a-t-il avec les travaux du comité?

En présentant ma motion, et M. Manley, qui l'a appuyée, est d'accord avec moi, je veux qu'il soit clair que si le comité l'adopte, je n'insisterai pas pour qu'on y donne suite immédiatement. Il faudrait plutôt en suspendre l'application jusqu'à ce que le président et la greffière obtiennent du médecin de M. Khan des renseignements précis par écrit sur l'effet que sa comparution devant ce comité pourrait avoir sur la santé de M. Khan. Je ne veux

[*Texte*]

Chairman, and I do not think that would be your intention, but I wanted to make this clarification of how I think my motion should be dealt with at the initial stage.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The clerk tells me that if these conditions are attached then we are not really firming up... It changes the intent of the motion. We need something clear from the motion. The motion is to summon the witness and the rest of it is an understanding between us.

Mr. Gray: I want to make clear that I am not adding a change in the wording of the motion or the conditions. I am making a motion pursuant to the rules that Mr. Anwar Khan, based on my certificate and that of Mr. Manley, be summoned to appear. I am not insisting that the committee move to enforce the motion forthwith, rather that it move quickly to ascertain from Mr. Khan's medical adviser exactly what the relationship would be between Mr. Khan's current medical condition and his appearance before this committee.

Mr. Chairman, I presume that you will have that done expeditiously and report back to the committee. As well, I think you are more likely to get an answer from a medical expert, one way or another, than would be the case if you did not have this motion on the books.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The summons would go to Mr. Khan and then it would be up to him. It is a patient-doctor relationship. The summons would go to him and it would be up to him to bring in the medical witness.

Mr. Boudria: That is the point, Mr. Chairman. If any other Canadian was subpoenaed to appear before this committee and could not do so, he or she would then consult their doctor.

Mr. Gray: I think what you are saying make sense, and we have another witness ready to testify. If the committee will accept my motion the subpoena will be issued, and then it will be up to Mr. Khan either to say when he will appear or to submit further medical evidence.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Shall I call the motion?

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): I am sorry for arriving slightly late. I would like to understand just what the motion is. I think it would be okay to have Mr. Khan's doctor and lawyer appear, if that is what members want. I have no problem with that. At some point, depending on what they tell us and how we feel about it, we can have Mr. Khan appear. But I do not think we can force a man to appear who may... Our job is not to kill people, it is to get evidence. I think we should go through the proper steps.

[*Traduction*]

pas m'éterniser, monsieur le président, et je pense que vous ne le souhaitez pas non plus, mais je tenais à préciser quelle suite il convient, d'après moi, de donner à ma motion dans un premier temps.

Le président suppléant (M. Sobeski): La greffière me dit que si votre motion est assortie de telles conditions, nous ne renforçons pas vraiment notre position... En plus, elles modifient l'objet de la motion. Il faut que la motion soit claire. Elle doit porter sur l'assignation du témoin et, pour le reste, nous nous entendrons entre nous.

M. Gray: Je veux qu'il soit très clair que je ne modifie en rien le libellé de la motion ni les conditions. M. Manley et moi ayant déposé le certificat requis, je présente une motion, conformément au Règlement, demandant que M. Anwar Khan soit assigné à comparaître. Je n'insiste pas pour que le comité exécute immédiatement la motion, mais pour qu'il agisse rapidement pour vérifier, auprès du médecin de M. Khan, quels effets précis sa comparution devant notre comité aurait sur sa santé, étant donné son état actuel.

Monsieur le président, je présume que vous ferez cela rapidement et que vous ferez rapport au comité. En outre, je pense que le médecin est plus susceptible de vous donner une réponse, dans un sens ou dans l'autre, qu'il ne le serait si cette motion n'était pas adoptée.

Le président suppléant (M. Sobeski): La convocation serait envoyé à M. Khan, et ce serait ensuite à lui de s'adresser à son médecin. C'est une question qui concerne le patient et son médecin. C'est donc à lui que nous enverrions la convocation, et ce serait à lui de nous amener un médecin qui témoignerait pour lui.

M. Boudria: C'est très juste, monsieur le président. N'importe quel autre Canadien qui serait assigné à comparaître devant ce comité et qui en serait empêché prendrait l'initiative de consulter son médecin.

M. Gray: À mon avis, ce que vous dites est raisonnable, et nous avons un autre témoin qui attend de témoigner. Si le comité accepte ma motion, l'assignation sera envoyée, et ce sera alors à M. Khan de nous dire quand il comparaîtra ou de nous fournir d'autres preuves médicales.

Le président suppléant (M. Sobeski): Est-ce que je peux mettre la motion aux voix?

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Je m'excuse d'arriver un peu en retard. J'aimerais savoir ce qu'est la motion. Je pense qu'il serait acceptable que le médecin et l'avocat de M. Khan comparaissent, si c'est ce que souhaitent les membres. Cela ne me pose pas de problème. À un moment donné, après avoir entendu ces deux témoins et selon ce que nous penserons de leurs témoignages, nous pourrons faire comparaître M. Khan. Mais je ne pense pas que nous pouvons obliger un homme à comparaître si... Notre rôle n'est pas de tuer des gens, mais d'obtenir des témoignages. Je pense que nous devrions suivre la procédure normale.

[*Text*]

• 1615

Mr. Manley: These are the proper steps to put us in a position to compel the witness. We have all said, in favour of the motion, that we will not seek to have it enforced at the peril of either Mr. Khan or anybody else. The point is that until we pass the motion, we are not in a position to compel the witness to attend.

We have been jerked around on this matter for long enough. It is time to find out the truth. If he is not able to attend—and his doctor will look at him again and tell us that—then we will make other arrangements. We are not going to send the RCMP after him to compel him to attend.

Mr. Dorin: All right, as long as we understand it.

Mr. Soetens: I would like to comment, Mr. Chairman. All of that is great rhetoric; none of it appears in the motion.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): No, none of it does appear in the motion.

Mr. Soetens: I have every intention of voting against this motion, and not because I do not want Mr. Khan to appear. I would like to hear from him. The way we are going about it... We have received communications. It is fine to say that the doctor had this opinion in July. He did write the letter on October 21—at least the letter I am looking at.

Mr. Manley: He has not seen it since—

Mr. Soetens: The lawyer wrote the letter on October 21. Those dates are not very long ago—at least in any calendar I am familiar with—so I am quite prepared to communicate with either of these two individuals for further clarification before we issue a subpoena. I will not issue the subpoena and then go for clarification.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Shall I call the question?

Mr. Langlois (Manicouagan): I do not think I can vote, Mr. Chairman. I am not a member of this committee.

Motion agreed to: yeas three, nays two, abstentions one

Mr. Langdon: In view of the importance of the testimony we are going to hear from Mr. Jensen and in view of the fact that some people have wanted to be certain they were not testifying under oath before they appeared before this committee, according to reports I have had, I move that Mr. Jensen be asked to testify under oath this afternoon.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The motion is in order.

Mr. Soetens: I would like some clarification. Having been on this committee for almost three years, I would like to know why this is the first witness we want to swear in under oath.

Mr. Langdon: My sense is that a great deal of evidence has come in front of us that has involved the internal workings of the RCMP. The RCMP people who were before us previously as members of the force...I frankly think it would have been gratuitous for us to seek to have them sworn as witnesses.

[*Translation*]

M. Manley: C'est la procédure normale pour obliger un témoin à comparaître. Nous, qui appuyons la motion, avons tous dit que nous n'essaierions pas de faire exécuter la motion au péril de M. Khan ou de qui que ce soit. Le fait est que si nous n'adoptons pas la motion, nous ne serons pas en mesure d'obliger le témoin à comparaître.

On s'est moqué de nous assez longtemps. Il est temps de découvrir la vérité. S'il ne peut pas comparaître—et si son médecin l'examine à nouveau et nous confirme cela—nous prendrons alors d'autres dispositions. Nous ne mettrons pas la GRC à ses trousses pour l'obliger à comparaître.

M. Dorin: D'accord, à la condition que ce soit clair.

M. Soetens: J'aimerais dire un mot, monsieur le président. Ce sont là de bien belles paroles, mais il n'y a pas un mot de cela dans la motion.

Le président suppléant (M. Sobeski): Non, la motion ne dit rien de cela.

M. Soetens: Je suis bien décidé à voter contre cette motion, et ce n'est pas que je ne souhaite pas que M. Khan comparaisse. J'aimerais bien l'entendre. Mais cette façon de procéder... Nous avons reçu des lettres. C'est bien beau de dire que l'opinion exprimée dans la lettre du médecin remonte au mois de juillet. Il n'en reste pas moins que cette lettre a été écrite le 21 octobre—en tout cas la lettre que j'ai, moi, sous les yeux.

M. Manley: Il ne l'a pas vue depuis...

M. Soetens: La lettre de l'avocat est datée du 21 octobre. Cela ne fait pas très longtemps—en tout cas, d'après mon calendrier—et je pense qu'il faudrait communiquer avec l'une ou l'autre de ces personnes pour obtenir plus de précisions avant d'envoyer une assignation. Je ne veux pas envoyer une assignation à comparaître et ensuite demander des explications.

Le président suppléant (M. Sobeski): Est-ce que je peux mettre la motion aux voix?

M. Langlois (Manicouagan): Je pense que je n'ai pas le droit de voter, monsieur le président. Je ne suis pas membre de ce comité.

La motion est adoptée par trois voix contre deux et une abstention

M. Langdon: Étant donné l'importance du témoignage que va nous présenter M. Jensen et étant donné que certaines personnes se sont assurées, avant de comparaître devant ce comité, qu'elles n'auraient pas à témoigner sous serment, d'après ce qu'on m'a dit, je propose que l'on demande à M. Jensen d'être assermenté cet après-midi.

Le président suppléant (M. Sobeski): La motion est recevable.

M. Soetens: J'aimerais avoir des explications. Je suis membre de ce comité depuis près de trois ans et j'aimerais savoir pourquoi, pour la première fois, nous demanderions à un témoin de prêter serment.

M. Langdon: Nous avons entendu de nombreux témoignages qui portaient sur les rouages internes de la GRC. Je pense franchement qu'il aurait été superflu de demander aux représentants de la GRC qui ont comparu devant nous de prêter serment.

[*Texte*]

Mr. Jensen, however, is no longer with the force. I would like to ask some questions with specific reference to the relationship with the Bank of Credit and Commerce of Canada, and specifically with reference to Mr. Sargent's testimony that his request for extra resources for his investigation was turned down. I would like to have those questions dealt with by Mr. Jensen under oath, because I think they are crucial to our understanding whether or not there is something here—

• 1620

Mr. Dorin: Are you suggesting he might tell us something different under oath from what he would tell us otherwise?

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I asked the question because we are investigating BCCC. We didn't ask the chairman of the bank, a bank we are trying to find—

Mr. Langdon: Frankly, I regret that.

Mr. Soetens: Well, you might regret it, but it seems to me that we have had quite a number of witnesses in front of this committee on the subject, none of whom have been sworn in or asked to give evidence under oath. We have had another gentleman, I believe it was Mr. Sargent, who was a former employee of the RCMP. He is no longer there but gave testimony. Now it seems to me we are coming near to the end and we are going to ask one witness to testify under oath about all the things that all the witnesses have said before, none of whom testified under oath. I am sorry. I think we are going a little far. I'm not going to support this.

Mr. Manley: Frankly, Mr. Chairman, I am afraid the significance of this request rather escapes me. I would have thought that Mr. Jensen would understand the obligation to tell the truth and I would expect him to do so, in view of his previous position. As well, anyone who comes before the committee should know that he is expected to tell the truth. If he doesn't object to taking an oath, I don't object to his taking one, but I really don't understand why we are asking.

Mr. Langdon: If Mr. Jensen would voluntarily take the usual oath of the committee, I would certainly be pleased with that.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I am going to call the motion.

Mr. Gray: Before you do that, I want to say I have noted with some concern the fact that none of the other witnesses so far have been asked to testify under oath.

Mr. Langdon: Just perhaps a final word with respect to that. Just as Mr. Khan has been somebody whose role has been mentioned on a number of occasions throughout this testimony, so has Mr. Jensen. His role has been seen as quite important. It was explained to us earlier that Mr. Jensen was reluctant to testify, and that was the report that came to us. I'm not certain whether it was accurate or not, but that at least was what was reported to us by our chairman. Given

[*Traduction*]

Par contre, M. Jensen ne travaille plus pour la GRC. J'aimerais lui poser des questions portant précisément sur la relation avec la Banque de crédit et de commerce (Canada) et plus précisément sur le fait que M. Sargent nous a dit lorsqu'il a témoigné devant nous qu'on avait refusé de lui accorder les ressources additionnelles qu'il demandait pour mener son enquête. J'aimerais que M. Jensen réponde à ces questions après avoir été assermenté, parce qu'elles me paraissent de la première importance si l'on veut comprendre s'il y a eu ou non dans ce cas. . .

M. Dorin: Voulez-vous dire par là qu'il pourrait nous donner des réponses différentes selon qu'il aura été ou non assermenté?

M. Soetens: Monsieur le président, j'ai posé la question parce que nous faisons enquête sur la BCCC. Nous n'avons pas demandé au président de cette banque, une banque au sujet de laquelle nous essayons de savoir. . .

M. Langdon: Franchement, je le regrette.

M. Soetens: Il est possible que vous le regrettiez, mais il me semble que le comité a déjà entendu un certain nombre de témoins sur la question et qu'aucun d'entre eux n'a été assermenté ni n'a été sommé de témoigner sous serment. Nous avons déjà entendu un témoin, je pense que c'était M. Sargent, qui était lui aussi un ancien employé de la GRC. Il n'en fait plus partie, mais nous avons entendu son témoignage. Voilà donc qu'aujourd'hui, alors que nous approchons de la fin, nous allons demander à un témoin en particulier de témoigner sous serment au sujet de toutes les déclarations qu'ont déjà faites d'autres témoins avant lui, sans qu'il leur ait jamais été demandé de témoigner sous serment. Je regrette, mais je pense que nous allons un peu trop loin. Je vais voter contre.

M. Manley: Je dois vous avouer, monsieur le président, que j'ai du mal à comprendre à quoi rime cette exigence. Il me semble que M. Jensen comprend bien qu'il doit nous dire la vérité, et je m'attends à ce qu'il le fasse, compte tenu des postes qu'il a occupés antérieurement. D'ailleurs, quiconque comparaît devant le comité doit s'attendre à devoir dire la vérité. Si le témoin ne s'oppose pas à faire ses déclarations sous serment, je ne m'oppose pas à ce qu'il soit assermenté, mais je comprends mal pourquoi on lui en fait la demande.

M. Langdon: Si M. Jensen est disposé à prêter serment de son plein gré devant le comité, selon la formule habituelle, cela me convient parfaitement.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je vais mettre la motion aux voix.

M. Gray: Avant que nous passions au vote, je voudrais préciser que c'est avec une certaine inquiétude que je relève que nous n'avons demandé jusqu'à présent à aucun autre témoin de prêter serment.

M. Langdon: J'aimerais faire une dernière observation. Le nom de M. Jensen, comme celui de M. Khan, a été cité à plusieurs reprises au cours des témoignages. Son rôle a été jugé important. On nous a dit un peu plus tôt que M. Jensen hésitait à témoigner; c'est le rapport qui nous a été fait. Je ne sais pas si c'est vrai, mais c'est du moins ce que nous a dit notre président. Compte tenu du fait que le nom de M. Jensen a été cité en rapport avec l'emploi qu'il a occupé à la

[*Text*]

that Mr. Jensen's name has come up in the context of his employment with BCCC, given that his name has come up in connection with the fact that this investigation, which involved BCCC, did not receive the further resources that had been requested by Mr. Sargent, given the testimony that came to us from the RCMP in the last session that in fact Mr. Jensen was the person who was in overall charge of these investigations of money laundering, I think if we receive this testimony under oath it will help us to proceed more quickly and with a greater degree of confidence than might otherwise be the case.

• 1625

That is why I have moved the motion. If the committee chooses not to follow that, it is of course their choice. For myself, I regret that we have not had some of our previous witnesses testify under oath.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon, may I go to the witness? He would like to interject and maybe this will—

Mr. Henry Jensen (Former RCMP Deputy Commissioner): Mr. Chairman, I am somewhat offended at any suggestion by any member of this committee or any member of the public who would think that after serving their country in a proud institution for 37-1/2 years that I would do anything other than expose the absolute truth to any committee. But having said that, Mr. Chairman, I am going to insist that you take my evidence under oath.

Mr. Soetens: Just a moment, Mr. Chairman. I appreciate what Mr. Jensen has said and I detest what Mr. Langdon has done. The motion as put, I want it put. I think it is an absolute tragedy that we would suggest that we are going to swear in a former RCMP commissioner and not have sworn in the very people we are supposedly investigating. I find that an absolute tragedy. Now, if we are going to ask Mr. Jensen to comment about all the things that all those other people told us that may or may not be the truth, depending on what someone wants to believe, I think it is totally unfair and unjust to this witness, particularly this witness, that first off the motion is even on the floor, but now I want it put.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We would like to get on with the evidence, but we have a motion where there is. . . Mr. Langdon.

Mr. Langdon: I have to respond to the suggestion that this is somehow beyond the pale. That is a bit much.

Mr. Dorin: Let us vote it then.

Mr. Langdon: It seems to me too that—

Mr. Dorin: And you explain it later however you want.

Mr. Langdon: —to suggest that it is an insult is, with all respect to the witness, somewhat unfair.

Mr. Dorin: Do you think he might not tell the truth?

[*Translation*]

BCCC, compte tenu du fait que son nom a été mentionné lorsqu'il a été déclaré que cette enquête, qui portait sur la BCCC, n'a pas bénéficié des ressources supplémentaires demandées par M. Sargent, et compte tenu du fait qu'il est ressorti des témoignages de la GRC, la dernière fois, que c'est M. Jensen qui avait la responsabilité de l'ensemble de ces enquêtes menées au sujet de l'argent blanchi, il me semble que nous pourrions procéder plus rapidement et avec plus de confiance si nous entendions son témoignage sous serment.

C'est pourquoi j'ai déposé cette motion. Le comité n'est pas tenu de me suivre sur ce point. Je regrette pour ma part que nous n'ayons pas fait prêter serment à un certain nombre de témoins entendus précédemment.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon, le témoin aimerait intervenir, et je vais lui laisser la parole. Je crois que cela pourrait. . .

M. Henry Jensen (ancien sous-commissaire de la GRC): Monsieur le président, je me sens quelque peu offensé qu'un membre de ce comité ou qu'une personne en général puisse penser qu'après avoir servi fièrement mon pays au sein de cette grande institution pendant 37 ans et demi je puisse faire autre chose que dire toute la vérité devant un comité. Cela dit, monsieur le président, je suis fermement résolu à ce que mon témoignage soit entendu sous serment.

M. Soetens: Un instant, monsieur le président. J'apprécie les déclarations que vient de faire M. Jensen et je trouve détestable ce que vient de faire M. Langdon. Je veux que la motion reste déposée dans les termes où elle l'a été. Il est tout à fait lamentable, à mon avis, que nous nous proposions d'assermenter un ancien commissaire de la GRC alors que nous ne l'avons pas fait pour les gens mêmes sur lesquels nous sommes censés enquêter. C'est absolument lamentable. Puisque nous allons maintenant demander à M. Jensen de commenter toutes les déclarations vraies ou fausses, selon ce qu'on veut croire, de tous les témoins qui l'ont précédé, j'estime qu'il est tout à fait injuste pour notre témoin, surtout lorsqu'on sait qui il est, qu'une telle motion ait pu être présentée, mais je veux maintenant qu'on passe au vote.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous aimerions pouvoir passer aux témoignages, mais il y a tout d'abord une motion qui. . .

M. Langdon: Je voudrais répondre à l'accusation d'avoir dépassé les bornes. Il ne faut pas exagérer.

M. Dorin: Passons au vote.

M. Langdon: Il me semble aussi que. . .

M. Dorin: Vous donnerez ensuite toutes les explications que vous voudrez.

M. Langdon: . . .avec tout le respect que je dois au témoin, il est quelque peu injuste de sa part de dire que je l'ai insulté.

M. Dorin: Est-ce que vous pensez qu'il ne va pas nous dire la vérité?

[*Texte*]

Mr. Langdon: I think we routinely have people take an oath before they testify in court, and there is no assumption that the fact they do so or do not do so is an indication of whether they are telling the truth or not telling the truth. The point is that we are dealing, in the case of Mr. Jensen, with somebody who has been an extremely controversial figure, somebody who has been involved in a number of situations in which there have been conflicting reports about his activities, and I think that under those circumstances we owe it to ourselves as a committee, if we are going to get to the bottom of this whole thing, to ask the witness, as he has agreed to do, to testify under oath.

Mr. Jensen: I insist. I do not agree.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): That is not for the witness to decide right now. Mr. Langlois.

M. Langlois: Monsieur le président, je voudrais ajouter que, moi aussi, je suis extrêmement surpris de la requête de M. Langdon pour faire témoigner M. Jensen sous serment. Ce Comité n'est pas un tribunal. Il ne s'agit pas de faire comparaître M. Jensen devant une cour. Il n'est pas accusé. Il a tout simplement accepté de fournir les renseignements qu'il possède pour éclairer le Comité dans ses travaux.

D'après moi, le simple fait de suggérer qu'il témoigne sous serment porte une atteinte énorme à sa crédibilité. Je demande que nous votions à ce sujet et que nous n'acceptions pas la suggestion de M. Langdon de le faire témoigner sous serment.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Should I call the question?

Mr. Langlois: Question.

Motion negatived

• 1630

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I would like to welcome our witness, Mr. Henry Jensen, and thank him for his patience in waiting for us to get to point two on the agenda. If you have an opening statement, you can address it to the committee and then we will open it up to questions.

Mr. Jensen: Yes, Mr. Chairman, but first I would like to be sworn notwithstanding the motion of the committee.

Mr. Dorin: In due deference to the witness, I think that is acceptable. I think the point has been made and we should. . .

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The clerk will administer the oath.

The Clerk of the Committee: Do you solemnly swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth, and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Jensen: I, Henry Jensen, do solemnly, sincerely, and truly affirm and declare the evidence I shall give on this examination shall be the truth, the whole truth, and nothing but the truth, so help me God.

[*Traduction*]

M. Langdon: Je considère qu'il est courant que l'on demande aux témoins de prêter serment devant un tribunal, et le fait qu'un témoin soit assermenté ne préjuge en rien du fait qu'il dise ou non la vérité. Il n'en reste pas moins qu'en la personne de M. Jensen nous avons affaire à une personnalité très controversée, à quelqu'un qui a participé à différentes activités qui ont fait l'objet de rapports contradictoires, et il me semble que, dans les circonstances, il nous incombe, en tant que membres de ce comité, si nous voulons pouvoir aller au fond des choses, de demander au témoin, ce qu'il a accepté de faire, de témoigner sous serment.

M. Jensen: Je ne l'accepte pas, je l'exige.

Le président suppléant (M. Sobeski): Il n'appartient pas au témoin de prendre cette décision pour l'instant. Monsieur Langlois.

Mr. Langlois: Mr. Chairman, I would add that I am very surprised with Mr. Langdon's request to have Mr. Jensen testify under oath. This committee is not a court. We are not asking Mr. Jensen to testify in court. He is not accused. He simply agreed to give the information he has to help the committee in its work.

In my opinion, the mere suggestion that he should testify under oath undermines considerably its credibility. I ask we put the motion to the vote and we refuse Mr. Langdon's suggestion to have him testify under oath.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous passons au vote?

M. Langlois: Au vote.

La motion est rejetée

Le président suppléant (M. Sobeski): Je souhaite la bienvenue à notre témoin, Henry Jensen, et je le remercie d'avoir attendu avec patience que l'on passe au point deux de l'ordre du jour. Si vous avez une déclaration à faire au comité en guise d'introduction, vous avez la parole, et nous passerons ensuite aux questions.

M. Jensen: Très bien, monsieur le président, mais je voudrais avant toute chose être assermenté en dépit de la motion que vient de passer le comité.

M. Dorin: Par respect pour le témoin, la chose me paraît acceptable. Il me semble que nous nous sommes bien fait comprendre, et nous devrions. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): La greffière va prendre votre déclaration.

La greffière du comité: Jurez-vous solennellement que le témoignage que vous rendrez dans cette enquête sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, ainsi Dieu vous soit en aide?

M. Jensen: Moi, Henry Jensen, affirme et déclare solennellement, sincèrement et véridiquement que le témoignage que je vais rendre dans cette enquête sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Ainsi Dieu me soit en aide.

[*Text*]

Mr. Chairman, I believe there have been conflicting statements and misinformation with respect to timing and my role and association with the Bank of Credit and Commerce Canada. I think it is important that I set out early some of the points that ought to be mentioned, and perhaps I should clarify a few dates.

First of all, I joined the RCMP on July 28, 1952. I have served on a variety of duties, including highway patrol, general detachment policing, municipal policing, drug enforcement, general investigations, and I served in the legal branch. I became the director of commercial crime investigation. I served as commanding officer in the province of British Columbia.

I was called into Ottawa in 1981, where I served as deputy commissioner of operations from 1981 to 1985, post-McDonald. I became deputy commissioner of law enforcement and protective services from 1985 until January of 1988. At that time I was number two in the RCMP. Following a succession of three short-term deputy commissioners of operations, I resumed the duty in January of 1988 until my retirement on December 31, 1989. I am currently self-employed as a consultant.

Perhaps I should start in 1967, when I was responsible for the creation and organization of the Commercial Crime Division of the RCMP, which is now called the Economic Crime Directorate. In the late 1960s and early 1970s I recognized that it was important to enable law enforcement, in the interests of victims of crime, to provide power to the police to prosecute those who profit from crime and that the police should have power to seize and freeze, and the courts to forfeit, illicit profits.

• 1635

I had a relationship with the Department of Justice, and, as a consequence of discussions back and forth with the RCMP, eventually a provision was enacted by Parliament, which became section 312 of the Criminal Code, to make it an offence to possess property obtained by crime. As a consequence of that, an additional power was given, but hardly used. By the time that was passed, I was then the commanding officer of British Columbia and away from the local scene. But when I came back as deputy of operations in 1981, I implemented an enforcement policy that would utilize all legitimate police powers to prosecute those involved in the upper echelons of crime and those who were benefiting from the profits of crime.

[*Translation*]

Monsieur le président, je pense qu'il y a eu des contradictions et des erreurs dans ce qui a été dit au sujet des dates de mon association et du rôle que j'ai joué auprès de la Banque de crédit et de commerce (Canada). Il me paraît important de mentionner dès le départ un certain nombre de choses qui doivent être précisées et éventuellement de corriger quelques dates.

Au départ, je suis entré au service de la GRC le 28 juillet 1952. J'y ai exercé diverses fonctions et j'ai été notamment chargé de faire la police de la route, d'exercer des activités de police générale au sein d'un détachement, d'effectuer des opérations de police municipale, de lutter contre la drogue, de procéder à des enquêtes générales et de travailler au sein de la direction des services judiciaires. Je suis devenu directeur des enquêtes sur les délits commerciaux. J'ai dirigé les activités du service dans la province de la Colombie-Britannique.

J'ai été appelé à Ottawa en 1981, où j'ai occupé le poste de sous-commissaire à la police opérationnelle de 1981 à 1985, après l'ère McDonald. De 1985 jusqu'à janvier 1988, j'ai occupé le poste de sous-commissaire aux services judiciaires et de protection. Pendant cette période, j'étais le numéro deux au sein de la GRC. Trois mandats de sous-commissaire à la police opérationnelle se sont succédés rapidement, et j'ai repris cette fonction en janvier 1988 jusqu'au moment de ma retraite, le 31 décembre 1989. A l'heure actuelle, je travaille à mon compte en tant que consultant.

Je devrais peut-être revenir en arrière et remonter à 1967, date à laquelle j'ai été chargé de la création et de l'organisation de la Division des délits commerciaux de la GRC, qui s'appelle maintenant la Direction de la police économique. A la fin des années 60 et au début des années 70, je me suis rendu compte qu'il était important que l'administration de la justice, dans l'intérêt des victimes de la criminalité, puisse conférer à la police le pouvoir de poursuivre les personnes qui tirent profit du crime et le pouvoir de saisir et de bloquer, pour en obtenir ensuite la confiscation en justice, les profits illicites du crime.

J'étais en relation avec le ministère de la Justice et, à la suite des nombreux entretiens qui ont eu lieu entre ce ministère et la GRC, une disposition a finalement été adoptée par le Parlement; c'est aujourd'hui l'article 312 du Code criminel, qui érige en infraction le fait de posséder un bien tiré du crime. Nous avons donc obtenu de ce fait des pouvoirs supplémentaires qui ont cependant été rarement utilisés. Au moment de l'adoption de cette disposition, j'étais alors le commandant en chef de la Colombie-Britannique, loin de ce qui se passait sur place. Lorsque je suis revenu en qualité de sous-commissaire à la police opérationnelle en 1981, j'ai instauré une politique de répression faisant appel à tous les pouvoirs de police légitimes devant permettre de poursuivre les gens impliqués dans des activités criminelles, au plus haut niveau, ainsi que ceux qui tiraient profit du crime.

[*Texte*]

I was instrumental in pushing for the creation of the anti-drug-profiteering program within the Drug Directorate of the RCMP. I continued to be involved with law reform, police powers projects, the enterprise crime committee, and a host of other committees that led to the development and eventual passage of Bill C-61 in September 1988, which was proclaimed as law on January 1, 1989.

Those dates are important to remember, because there seem to be some misconceptions as to when the police were empowered to do certain things and when the laundering of the proceeds of crime became an offence in Canada. It is important to understand that.

I co-chaired a federal-provincial conference in March 1989. I represented the RCMP and my country at Interpol and the United Nations dealing with these issues.

On March 21, 1990, approximately three months after my retirement from the RCMP, I was approached by Inspector Bowie, who appeared before this committee, and asked if I was interested in pursuing consulting in the area of money laundering issues for a bank. I responded that I might be, it would depend on the circumstances. As a consequence of that, he asked for my permission to pass my name on to the vice-president of the Canadian Bankers' Association, who was Mr. Michael Ballard, the director of security for the Canadian Bankers' Association.

After a discussion with Mr. Ballard, he asked for my permission to provide my name to Mr. Chandavarkar, who was the chief executive officer of the Bank of Credit and Commerce Canada. All of that occurred on March 21.

On April 18 I met Mr. Chandavarkar and other officials of his branch banks in Montreal and Ottawa to discuss the matter and what the terms might be. Flowing from that, Mr. Chandavarkar indicated that he had an interest in retaining me as a consultant, and I consequently met with Mr. Frank Tanner of the law firm McMaster Meighen to discuss the terms of a contract and to examine any issues that touched on potential conflict of interest.

• 1640

With respect to any potential conflict of interest, I contacted the RCMP's Deputy Commissioner of Administration, Roy Moffatt, to ascertain whether or not there was any possibility of my breaching conflict of interest guidelines if I were to enter into this contract. I was advised, after research by his staff, that there was not.

Gentlemen, you must appreciate that the conflict of interest guidelines for the RCMP are not the same guidelines that exist for the rest of the Public Service in Canada. Under these conflict of interest guidelines, I would not have been able to pursue any contracts with the Government of Canada for a specified period. In the case of my position—and it is by position-holder within the RCMP—that was for a period of six months.

On April 20 I signed a contract with the Bank of Credit and Commerce. I agreed to undertake this relationship commencing on May 1, 1990. My role was that of a consultant. The purpose was to make recommendations in

[*Traduction*]

J'ai pris une part active à la création du programme de lutte antidrogue au sein de la Direction de la police des drogues. J'ai continué à participer aux activités de réforme du droit, aux projets sur les pouvoirs de police et au comité sur la criminalité dans les entreprises ainsi qu'à une multitude d'autres comités qui ont donné lieu à l'élaboration et finalement à l'adoption du projet de loi C-61 en septembre 1988, qui a pris force de loi le 1er janvier 1989.

Ces dates sont importantes, parce qu'il semble qu'on se méprend sur le moment à partir duquel la police a été habilitée à intervenir et à partir duquel le fait de blanchir de l'argent qui est le produit du crime est devenu une infraction au Canada. Il est important de s'en souvenir.

J'ai coprésidé une conférence fédérale-provinciale en mars 1989. J'ai représenté la GRC et mon pays à Interpol ainsi qu'aux Nations Unies sur ces questions.

Le 21 mars 1990, environ trois mois après avoir pris ma retraite de la GRC, j'ai été contacté par l'inspecteur Bowie, qui a comparu devant votre comité, qui m'a demandé si j'étais intéressé à poursuivre mes activités de consultation au sujet de l'argent blanchi pour le compte d'une banque. Je lui ai répondu qu'il était possible que cela m'intéresse. En conséquence, il m'a demandé l'autorisation de donner mon nom au vice-président de l'Association des banquiers canadiens, qui était alors Michael Ballard, le directeur de la sécurité de l'Association des banquiers canadiens.

J'ai eu un entretien avec M. Ballard, et ce dernier m'a demandé la permission de donner mon nom à M. Chandavarkar, l'administrateur en chef de la Banque de crédit et de commerce (Canada). Tout cela s'est passé le 21 mars.

Le 18 avril, j'ai rencontré M. Chandavarkar ainsi que d'autres responsables de ses succursales de Montréal et d'Ottawa afin de discuter de l'affaire et de préciser les conditions éventuelles de mon travail. M. Chandavarkar m'a alors fait savoir qu'il voulait retenir mes services en tant que consultant, et j'ai donc rencontré Me Frank Tanner, du cabinet McMaster Meighen, pour discuter des clauses d'un contrat et examiner toutes les questions susceptibles de soulever des conflits d'intérêts.

En ce qui concerne l'éventualité d'un conflit d'intérêts, j'ai communiqué avec le sous-commissaire à l'administration de la GRC, Roy Moffatt, pour savoir si je ne risquais pas d'enfreindre les directives sur les conflits d'intérêts en signant ce contrat. Son personnel a fait des recherches, et j'ai été informé qu'il n'en était rien.

Messieurs, il vous faut savoir que les directives concernant les conflits d'intérêts à la GRC ne sont pas les mêmes que celles qui s'appliquent au reste de la fonction publique du Canada. En vertu de ces directives sur les conflits d'intérêts, il m'aurait été impossible de passer des contrats avec le gouvernement du Canada pendant une période déterminée. Au niveau de mon poste—du poste que je détenais au sein de la GRC—la période prévue était de six mois.

Le 20 avril, j'ai signé un contrat avec la Banque de crédit et de commerce. J'ai accepté d'exercer mes fonctions à compter du 1er mai 1990. Mon rôle devait être celui d'un consultant. Il s'agissait de faire des recommandations

[*Text*]

the general area of anti-money laundering measures and to advise on procedures and systems for ongoing compliance with Bill C-61 and any special assignments, as requested by the chief executive officer.

The agreement was for a period of one year. That agreement was renewed again on May 1, 1991. I received notice of termination of that contract on September 25 of this year, effective September 23.

Mr. Chairman, I remain at the disposal of the committee to answer any questions they wish to put to me.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We will go to the first round of 15 minutes; Mr. Manley may start.

Mr. Manley: What are the ground rules, Mr. Chairman, for a 15-minute first round?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Because of the number of members here, try to keep it to 15 minutes.

Mr. Manley: Are you going to divide it into. . .?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): No, we will come back with a second.

Mr. Manley: Welcome, Mr. Jensen. We all appreciate your coming here today to answer some of the questions that need reply in view of the evidence that has come before this committee in past meetings.

Since you have mapped out the history of your career with the force as well as some of the arrangements you entered into with the BCCC, I would like to ask you whether you would expand a little bit on what responsibilies or duties you took on with the Bank of Credit and Commerce Canada pursuant to this agreement.

What was the nature of the advice they sought? In the course of carrying out those duties, did you ever have occasion to deal with members of the RCMP or other members of the government with respect to your client?

Mr. Jensen: Perhaps we can take those one at a time. I read to you the specific terms of my contract, which spelled out the duty. After entering into that consulting agreement, I was provided with the procedures that the bank had drafted and that had in effect within the bank, articulating the procedure staff were to follow to prevent the bank from becoming victimized by money-laundering activity.

I reviewed all of that material. I concluded that they did indeed have very strict procedures in place. Not only did I review the procedures of their branch or their bank, but I reviewed procedures of other banks and had consultations with directors of security for prominent Canadian chartered banks to do a relative comparison of those procedures to satisfy myself, based on my own knowledge of the problem out there and of banking procedures, that the procedures that BCCC had would indeed measure up to the task.

[*Translation*]

générales en ce qui concerne les mesures à prendre pour lutter contre l'argent blanchi et de conseiller la procédure à suivre et les mécanismes à mettre en place pour que soient respectées en permanence les dispositions du projet de loi C-61, tout en exécutant des projets spéciaux à la demande du chef de la direction.

La durée du contrat devait être d'un an. Cette période a fait l'objet d'un renouvellement le 1er mai 1991. J'ai été avisé que mon contrat devait prendre fin le 25 septembre de cette année, avec effet rétroactif au 23 septembre.

Monsieur le président, je suis à la disposition du comité pour répondre à toutes les questions que ses membres voudront bien me poser.

Le président suppléant (M. Sobeski): Nous allons procéder à un premier tour de questions de 15 minutes, en commençant par M. Manley.

M. Manley: Comment va-t-on faire de manière générale, monsieur le président, pendant ce premier tour de 15 minutes?

Le président suppléant (M. Sobeski): Compte tenu du nombre de membres présents, essayez de ne pas dépasser les 15 minutes.

M. Manley: Est-ce que vous allez diviser en. . .?

Le président suppléant (M. Sobeski): Non, nous reviendrons ensuite pour un deuxième tour.

M. Manley: Monsieur Jensen, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes tous très heureux que vous soyez venu ici répondre à un certain nombre de questions qui ont besoin d'être éclaircies, compte tenu des témoignages qui ont été faits au comité lors des séances précédentes.

Puisque vous venez de nous faire l'historique de votre carrière au sein du corps de police ainsi que des ententes que vous avez passées avec la BCCC, j'aimerais tout d'abord que vous nous précisiez un peu quelles étaient les responsabilités ou les fonctions que vous avez exercées au sein de la Banque de crédit et de commerce (Canada) en vertu de ce contrat.

Quelle était la nature des conseils recherchés? Dans le cadre de ces fonctions, avez-vous eu l'occasion de traiter avec des membres de la GRC ou avec d'autres membres du gouvernement pour ce qui est de votre client?

M. Jensen: Je vous répondrai point par point. Je vous lis les clauses précises de mon contrat, qui indiquent précisément quelles doivent être ces fonctions. Avant de passer ce contrat de consultation, j'ai reçu communication des directives rédigées par la banque, que cette dernière avait mises en application et qui précisaient la procédure à suivre par le personnel pour éviter que la banque ne soit victime d'activités consistant à blanchir de l'argent.

J'ai passé en revue toute cette documentation. J'en ai conclu que la procédure mise en place par la banque était en fait très stricte. J'ai passé en revue non seulement la procédure de la banque et de ses succursales, mais aussi celle d'autres banques et, après m'être entretenu avec les directeurs de la sécurité d'importantes banques à charte canadienne, je peux faire des comparaisons qui m'ont persuadé, compte tenu de ce que je connaissais du problème et des opérations bancaires, que la procédure mise en place par la BCCC était effectivement à la hauteur.

[*Texte*]

• 1645

I also attended an international conference that was held in Montreal, sponsored by INFIG, which is an organization of international bankers, and they were specifically addressing the question and problems associated with money laundering. This was attended by most western countries that would have problems of this nature.

Then, over the course of four days, I had discussions with officials at a lower level within the bank who would be responsible for seeing that the implementation of the procedures was in fact executed according to the bank policy.

From time to time I would receive copies of additional directives that came out of the head office of the Bank of Credit and Commerce International, which touched on the concern expressed by the bank at senior levels abroad with respect to the money-laundering problem that existed throughout the world. From those it was clear to me that the bank was pressing at the senior levels to ensure that they suffered no embarrassment anywhere in their banking system.

Mr. Manley: I asked you whether you had any occasion to deal with any government officials or force officials.

Mr. Jensen: I talked to members of the RCMP on a number of occasions about activity that was happening, first of all in connection with any additional changes in the law. For example, I was instrumental in the RCMP, well in advance of the passage of Bill C-61, through a process of moral suasion, in gaining the co-operation of the chartered banks in Canada to implement procedures and co-operate to the fullest extent possible within the spirit of the anticipated new legislation, gaining their support and their compliance. I met on occasion with the very top, the presidents of banks, and on other occasions with their directors of security, at processes and meetings that were held under the sponsorship of the Canadian Bankers' Association and attended by the RCMP. There was a continuous type dialogue going on with respect to that.

I was also familiar with an outstanding case where the Bank of Credit and Commerce Canada had been used by an individual or individuals in the province of British Columbia to launder money, if I can use that term, for the benefit of their particular group. I am reluctant to say any more about that particular one at this point in time, because it is a matter that is before the courts. I feel that it would be a violation not only of the rule of law but also of good common sense and practice in any way to prejudice the proceedings that are going on out there.

• 1650

Suffice it to say that I made sufficient inquiries to satisfy myself that co-operation from that branch of the Bank of Credit and Commerce Canada continued after I had left the RCMP. I was aware that the bank was co-operating before that time.

Mr. Manley: So you were aware of this particular case—

Mr. Jensen: I was.

[*Traduction*]

J'ai aussi assisté à une conférence internationale organisée à Montréal sous l'égide de l'INSIG, qui est une organisation de banques internationales, où l'on a précisément abordé la question de l'argent blanchi. La plupart des pays du monde occidental ayant ce genre de difficultés avaient délégué des représentants à cette conférence.

Ensuite, pendant quatre jours, je me suis entretenu à l'échelon inférieur avec les responsables de la banque qui allaient être chargés de faire en sorte que la politique élaborée par la banque soit bien appliquée.

A l'occasion, je recevais copie de directives complémentaires envoyées par le siège social de la Banque de crédit et de commerce international, qui traduisaient les inquiétudes exprimées par les hauts responsables de la banque à l'étranger au sujet des problèmes posés par l'argent blanchi dans le monde entier. Pour moi, il en ressortait clairement que la banque faisait tout son possible au plus haut niveau pour éviter tout désagrément au sein d'une partie quelconque de son réseau bancaire.

M. Manley: Je vous ai demandé si vous aviez eu l'occasion de rencontrer des responsables du gouvernement ou du corps de police.

M. Jensen: J'ai parlé à plusieurs reprises à des membres de la GRC des activités qui avaient cours, tout d'abord en ce qui a trait aux modifications devant être éventuellement apportées à la loi. Ainsi, j'ai pris une part active à la GRC, bien avant l'adoption du projet de loi C-61, par la voie de la persuasion morale,à l'entreprise consistant à obtenir la collaboration des banques à charte du Canada pour qu'elles mettent en place des procédures et coopèrent dans toute la mesure du possible dans l'esprit de la nouvelle loi prévue, m'efforçant d'obtenir leur appui et leur accord. J'ai rencontré à l'occasion, au plus haut niveau, les présidents des banques et à d'autres reprises les directeurs de leurs services de sécurité, lors d'entretiens et de réunions organisés sous l'égide de l'Association des banquiers canadiens et auxquels a participé la GRC. Un dialogue permanent s'est instauré sur ce point.

J'ai été aussi au courant d'une affaire en cours dans laquelle un ou plusieurs individus s'étaient servis de la banque en Colombie-Britannique pour blanchir de l'argent, si vous me permettez cette expression, au profit du groupe auquel ils appartenaient. Je n'en dirai pas plus, parce que cette affaire est encore devant les tribunaux. Il serait à mon avis non seulement contraire à notre droit, mais aussi contraire au bon sens et à la logique de s'ingérer d'une façon ou d'une autre dans la procédure qui y est instituée.

Je me contenterai de dire que mon enquête m'a suffisamment convaincu que cette succursale de la Banque de crédit et de commerce (Canada) a continué à collaborer après que j'ai quitté la GRC. Je savais que cette banque collaborait déjà auparavant.

M. Manley: Vous étiez donc au courant de cette affaire en particulier. . .

M. Jensen: Oui.

[*Text*]

Mr. Manley: —while you were still with the force?

Mr. Jensen: Yes, indeed.

Mr. Manley: You continued to be aware of it, obviously.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Manley: Your role was to ensure that the bank was co-operative with respect to that investigation.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Manley: Were you aware of the bank's name having come up in respect of any other investigations with respect to money laundering or other illegal activities?

Mr. Jensen: Let me put it this way. I am certainly aware that it came up on other situations. Two particularly come to mind, and then I will talk about a third.

Intelligence surfaced through the criminal processes of police work that indicated a rather clandestine method of handling cash by a group in the province of British Columbia again. This cash, according to the intelligence, was coming on a regular basis, was being processed through the Bank of Credit and Commerce and then onward to banks in Europe.

I was monitoring the progress of that investigation while I was a deputy commissioner of operations, and bearing in mind my general superintendence of all criminal activity. As it turned out, that particular case was not associated with any criminal activity that could be established, but indeed it involved a religious group that passed money on to their head offices abroad. It results, I assume, from collection.

Mr. Manley: Is that the Albus investigation at. . .?

Mr. Jensen: That is Project Albus.

Mr. Manley: Yes. What about the Manara Travel situation?

Mr. Jensen: When the Manara Travel investigation surfaced, as I recall, I was not the deputy commissioner of operations but was then in a different capacity. Suffice it to say that I was aware of it for two reasons. Number one, I was acting commissioner frequently, and when I was acting commissioner, as number two, the then deputy commissioner of operations would inform me, as I would inform the commissioner if he were around, about significant activity.

The Federal Bureau of Investigation has a legal attaché in Ottawa. From time to time I had conversations with him about problems they faced in connection with "Libyan activity". This was around the time of their difficulties with Libya. They probably still continue. They had prohibitions touching on trade and other forms of commerce with the government of Libya at that point in time.

The Manara Travel Agency and an individual by the name of Hawamda, as I recall it, was in fact the subject of interest by the FBI in connection with an investigation that was taking place in the United States.

[*Translation*]

M. Manley: . . .alors que vous faisiez encore partie des effectifs du corps de police?

M. Jensen: Oui, en effet.

M. Manley: Et bien évidemment, vous avez continué à être tenu au courant.

M. Jensen: Oui.

M. Manley: Votre rôle était de vous assurer que la banque faisait preuve d'un esprit de coopération dans cette enquête.

M. Jensen: Oui.

M. Manley: Saviez-vous que le nom de la banque avait été cité dans d'autres enquêtes portant sur de l'argent blanchi ou sur d'autres activités illégales?

M. Jensen: Je vous répondrai en disant que j'étais bien évidemment au courant d'autres cas. Deux d'entre eux me viennent immédiatement à l'esprit, et je vous parlerai ensuite d'un troisième.

Des renseignements obtenus par la police criminelle nous révélaient qu'un groupe de la Colombie-Britannique acheminait de son côté de l'argent liquide par des moyens assez clandestins. Cet argent liquide, selon les renseignements obtenus, arrivait régulièrement et était acheminé par l'intermédiaire de la Banque de crédit et de commerce jusqu'à des banques européennes.

J'étais chargé de suivre le cours de cette enquête lorsque j'étais sous-commissaire à la police opérationnelle, compte tenu du fait que je supervisais de manière générale la lutte contre toutes les activités criminelles. Il s'est avéré qu'on ne pouvait établir l'existence d'aucune activité criminelle dans ce cas et qu'il s'agissait en fait d'un groupe religieux transférant de l'argent à ses bureaux à l'étranger. J'imagine que cela provient des dons recueillis.

M. Manley: S'agit-il de l'enquête Albus à. . .?

M. Jensen: C'est le projet Albus.

M. Manley: Très bien. Que s'est-il passé dans le cas de «Manara Travel»?

M. Jensen: Lorsque l'enquête a été déclenchée au sujet de «Manara Travel», je n'étais plus sous-commissaire à la police opérationnelle, si je ne me trompe, et j'occupais un autre poste. Je vous dirai quand même que j'étais au courant pour deux raisons. Tout d'abord, j'occupais souvent les fonctions de commissaire suppléant et, lorsque je remplissais ces fonctions, en tant que responsable numéro deux du service, le sous-commissaire à la police opérationnelle en fonction m'informait, comme il le faisait pour le commissaire, lorsque ce dernier était là, de toutes les activités importantes.

Le F.B.I. a un attaché juridique à Ottawa. À l'occasion, je m'entretenais avec cet attaché de problèmes posés par la «filière libyenne». À l'époque, ils avaient des difficultés avec la Libye. C'est probablement toujours le cas. Il y avait des restrictions concernant les échanges et différentes formes de commerce avec le gouvernement de la Libye à ce moment-là.

Le F.B.I. s'intéressait à l'agence de voyages Manara et à un dénommé Hawamda au sujet d'une enquête qui était menée aux États-Unis.

[*Texte*]

• 1655

As a consequence of their interest, the RCMP was involved in an investigation. And the RCMP of course acquired evidence that would be of assistance to the American authorities in that particular case. This eventually culminated in a rogatory commission, if you wish, under the Canada Evidence Act, to enable them to take the evidence in Canada, using our procedures, and then being able to introduce that evidence in an American court.

While that investigation was going on I was very aggressive in terms of the staff of the RCMP, the intelligence directorate that was handling that particular investigation, and personnel within the economic crime directorate, because it seemed to me there ought to be a way that situation would constitute an offence in Canada. They exhausted every possible avenue and established to my satisfaction that in relation to Canadian law there was absolutely no violation whatever. The offence in the United States was related to a trade embargo issue, and that is not a crime in Canada.

I even went so far as to ask the staff to examine an American immigration case and the law of conspiracy to determine whether or not it was possible for persons in Canada to conspire to commit what would be an offence against their regulations in the United States. And again the answer I was provided with was no, it is not possible. And I was satisfied with that.

Mr. Manley: Were there other investigations you are aware of?

Mr. Jensen: While I was in the RCMP there were several other investigations involving several other Canadian banks, indeed all of our Canadian banks, but not relative to the Bank of Credit and Commerce Canada.

Mr. Manley: What awareness did you have of any reputation that the bank may have had, either in Canada or internationally, while you were a member of the force?

Mr. Jensen: While I was serving as a member of the force there was no particular reputation up until I think it was about 1988, when there was an investigation conducted in Florida that resulted in the indictment of several individuals who were involved in trafficking in narcotics and money laundering. I believe at that point in time some officials of the Bank of Credit and Commerce in a Florida branch were in fact indicted as well. I was aware of that. And in fairness to Mr. Chandavarkar, when I had a discussion with him about the employment or the consulting agreement with the bank, he in fact surfaced it because he wanted me to go into it with my eyes wide open.

Are you referring to what was dubbed in some circles in the United States as "the Bank of Crooks and Criminals" or something like that? I am not sure when that term came out, but—

[*Traduction*]

Pour répondre à cet intérêt, la GRC a pris part à l'enquête. Bien entendu, la GRC a obtenu des preuves susceptibles d'aider en l'espèce les autorités des États-Unis. Tout cela a finalement débouché, si vous voulez, sur une commission rogatoire, en vertu des dispositions de la Loi sur la preuve au Canada, pour que les services policiers des États-Unis puissent recueillir des preuves au Canada, en utilisant notre procédure, afin de pouvoir les déposer devant un tribunal de leur pays.

Tout au long de l'enquête, j'ai fait pression sur le personnel de la GRC, sur la Direction des services de renseignement, qui se chargeait de cette enquête, ainsi que sur le personnel de la Direction de la police économique, parce qu'il m'apparaissait que l'on devait avoir commis dans cette affaire une infraction aux lois du Canada. Tout a été épluché, et j'ai été convaincu à la suite de l'enquête de mes services qu'aucune infraction n'avait été commise en droit canadien. L'infraction relative au droit des États-Unis était liée à une question d'embargo commercial, qui n'est pas un délit au Canada.

J'ai été jusqu'à demander à mon personnel de se pencher sur une affaire d'immigration aux États-Unis ainsi que sur la loi s'appliquant à la conspiration afin de déterminer si éventuellement des personnes ne pouvaient pas commettre une infraction au Canada en conspirant pour enfreindre des dispositions les régissant aux États-Unis. Là encore, on m'a répondu que c'était impossible. Je ne suis pas allé plus loin.

M. Manley: Avez-vous eu connaissance d'autres enquêtes?

M. Jensen: Lorsque j'étais à la GRC, il y a eu d'autres enquêtes visant plusieurs autres banques canadiennes, en fait toutes les banques canadiennes, mais pas en ce qui concerne la Banque de crédit et de commerce (Canada).

M. Manley: Que saviez-vous de la réputation que la banque pouvait avoir, soit au Canada, soit au plan international, alors que vous étiez membre du corps de police?

M. Jensen: Lorsque j'étais membre du corps de police, cette banque n'avait aucune réputation particulière jusqu'en 1988, je crois, date à laquelle une enquête menée en Floride a débouché sur la mise en accusation de plusieurs individus impliqués dans le trafic de stupéfiants et dans des opérations consistant à blanchir de l'argent. Il me semble qu'à ce moment-là un certain nombre de responsables de la succursale de la Banque de crédit et de commerce en Floride ont été eux aussi mis en accusation. Je le savais. C'est d'ailleurs tout à l'honneur de M. Chandavarkar, lorsque je me suis entretenu avec lui de l'emploi ou du contrat de consultation offert par la banque, que de m'avoir mentionné rapidement ce fait parce qu'il voulait que je sache bien dans quoi je m'engageais.

Est-ce que vous faites allusion à ce que l'on a qualifié dans certains milieux des États-Unis de «banque d'escrocs et de criminels», ou à quelque chose comme cela? Je ne sais pas d'où vient l'expression, mais. . .

[*Text*]

Mr. Manley: Mr. Sargent referred to it as part of his knowledge when he appeared before us. I wondered whether you had shared a knowledge of that reputation, whether it was deserved or not.

Mr. Jensen: First of all, I am not certain that reputation existed while I was in the force. I think it emerged after the pleadings in the south Florida case, which I think were in February 1990.

Mr. Manley: So when you left the force you were aware of some investigations that had touched on the bank. And then when your name was referred, first of all to the CBA, and secondly by them to the BCC... By the way, the CBA has sent to us a letter that clarifies some of those dates. I believe there was some confusion in the previous evidence. The dates you gave us today have been confirmed by a letter from the CBA as well.

• 1700

Mr. Jensen: Have they? Okay.

Mr. Manley: That being the case, and having said that you contacted Roy Moffat concerning any possible conflict of interest, did you wonder what BCCC's purpose was in wanting to retain you, what they sought to achieve by that? Second, in asking Roy Moffat whether there was a possible conflict of interest, what did you have in mind? Did you have in mind actual investigations of the bank itself, or were there any other implications to your taking on this contract that you were concerned about?

Mr. Jensen: First of all, I had to satisfy myself and the legal counsel that was developing the contract on behalf of the Bank of Credit and Commerce Canada, that I was not in a conflict of interest position. I think it is normal practice to be able to verify that I would not be in that type of a position.

No one needs to tell me that I have a duty to keep secret those things that I acquired as secrets while I was in the RCMP. I did not need any clarification on that type of thing. I have a duty to maintain those things as secrets, and I would.

Mr. Manley: I understand that. Let me try to focus the question a little more. As you know, there are a couple of provisions under which conflicts can be perceived to have arisen. Part III of the conflict of interest and post-employment code for public office holders, which by the way includes in the definition of "public office holder" paragraph (h), "a commissioned officer of the Royal Canadian Mounted Police"—did that include you?

Mr. Jensen: It would, but it is subject to additional provisions. The RCMP's provisions are filed with the Privy Council Office. . .separate regulations.

[*Translation*]

M. Manley: M. Sargent nous a dit que c'est la connaissance qu'il en avait lorsqu'il a comparu devant nous. Je me demandais si vous aviez eu connaissance de cette réputation, qu'elle soit méritée ou non.

M. Jensen: Tout d'abord, je ne suis pas certain que la banque ait eu cette réputation lorsque j'appartenais au corps de police. A mon avis, elle est apparue après le procès qui s'est tenu dans le sud de la Floride, en février 1990, je crois.

M. Manley: Donc, lorsque vous avez quitté le corps de police, vous saviez qu'on avait déjà procédé à certaines enquêtes au sujet de la banque. C'est alors que l'on a donné votre nom, tout d'abord à l'ABC, puis par son intermédiaire à la BCC... En passant, je vous signale que l'ABC nous a envoyé une lettre qui précise certaines dates. Il me semble qu'il y a eu une certaine confusion dans les témoignages précédents. Les dates que vous venez de nous donner sont confirmées par une lettre envoyée par l'ABC.

M. Jensen: Ah oui? Très bien.

M. Manley: Cela étant, et compte tenu du fait que vous avez contacté Roy Moffat au sujet d'un conflit d'intérêts éventuel, ne vous êtes-vous pas demandé pourquoi la BCCC voulait engager vos services, ce qu'elle voulait obtenir par là? En second lieu, lorsque vous avez interrogé Roy Moffat au sujet d'un conflit d'intérêts éventuel, qu'est-ce que vous aviez en tête? Aviez-vous en tête les enquêtes auxquelles on avait déjà procédé au sujet de la banque, ou était-ce d'autres effets de ce contrat qui vous inquiétaient?

M. Jensen: Tout d'abord, il me fallait être sûr et garantir à l'avocat chargé de rédiger le contrat pour le compte de la Banque de crédit et de commerce (Canada) que je n'étais pas en conflit d'intérêts. Il me semble qu'il est normal de chercher à vérifier que je n'étais pas dans une telle situation.

Personne n'a besoin de me dire que j'ai le devoir de ne pas divulguer les secrets dont j'ai eu connaissance alors que j'étais au service de la GRC. Je n'ai pas besoin qu'on me précise ce genre de chose. J'ai le devoir de garder ces secrets pour moi; ce que je fais.

M. Manley: Je comprends bien, mais laissez-moi préciser un peu mieux ma question. Vous n'ignorez pas qu'il y a un certain nombre de dispositions qui régissent les conflits d'intérêts que l'on peut percevoir. La partie III du code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique semble d'ailleurs inclure dans la définition de «fonctionnaires» au paragraphe h) «un officier de la Gendarmerie royale du Canada»—est-ce que vous en faites partie?

M. Jensen: Oui, mais cela fait l'objet d'autres dispositions encore. Les dispositions qui s'appliquent à la GRC relèvent du Bureau du Conseil privé. . .ce sont des règlements distincts.

[*Texte*]

Mr. Manley: Yes, you are right, and there are provisions in the code to deal with the commissioner filing additional regulations by statutory order. However, when they appeared before us several weeks ago, the RCMP confirmed that part III applied. Let me put it to you and see whether it causes you any concern. Paragraph 60.(c) provides that you would not, within a period of one year after leaving office,

> give counsel for the commercial purposes of the recipient of the counsel concerning the programs or policies of the department with which you were employed or with which which you had a direct and substantial relationship during the period of one year immediately prior to the termination of service in the Public Service.

In giving counsel to BCCC, were you concerned that you would be breaching or appearing to breach this limitation period on public office holders contained in the conflict of interest guidelines?

Mr. Jensen: I am satisfied that I was not. I was not advising BCCC on RCMP policies nor was I disclosing RCMP policies to BCCC or to anyone else.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Thank you, Mr. Manley.

Mr. Langdon: First of all, let me say that I appreciate your being here today and I appreciate your testifying before us.

• 1705

Tell us what role you played with respect to the investigation Mr. Sargent described to this committee, dealing with money-laundering activities initiated from Dallas, Texas. Was this one of the cases with respect to which you exercised some supervisory role?

Mr. Jensen: Theoretically, in every case the RCMP investigates I would have some general superintendence over it. But the reality is, when you have about two and a half million occurrences a year, the only issues that trickle up to the top are those that have public or international significance.

Mr. Langdon: Nevertheless, this was a major money-laundering case, which, it has been suggested to this committee, involved somthing close to $60 million.

Mr. Jensen: Can I state first of all that I have no idea what Mr. Sargent testified about. I asked to be supplied with a copy of the testimony of the previous witnesses. I didn't receive that from this committee, so I haven't the foggiest notion what he testified about or in what context. I have to start off on that premise.

Mr. Langdon: I regret that your request was not something that was responded to by the committee.

Mr. Jensen: If it was reported in the media, again I apologize, because I was away in the United Kingdom during that period of time. I have no idea what—

Mr. Langdon: If you requested these documents and didn't receive them, that's unfortunate.

[*Traduction*]

M. Manley: Oui, vous avez raison, et il y a des dispositions dans le code qui prévoient que le commissaire peut prendre des règlements supplémentaires par décret. Toutefois, lorsque nous en avons pris connaissance il y a quelques semaines, la GRC a confirmé que la partie III s'appliquait. Laissez-moi vous la lire et vous demander si vous aviez des raisons de vous en préoccuper. Le paragraphe 60.c) dispose qu'il est interdit à tout ancien employé, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions,

> de donner des conseils, touchant les programmes ou les politiques du ministère pour lequel il travaillait ou avec lequel il entretenait d'importants rapports directs durant l'année précédant la fin de son mandat, à une personne qui pourrait se servir de ces conseils à des fins commerciales.

En donnant des conseils à la BCCC, n'aviez-vous pas peur d'enfreindre ou de sembler enfreindre ce délai de prescription s'appliquant aux fonctionnaires dans les directives régissant les conflits d'intérêts?

M. Jensen: Je suis convaincu que non. Je ne conseillais pas la BCCC en ce qui concerne les politiques de la GRC, et je ne divulguais les politiques de la GRC ni à la BCCC ni à personne d'autre.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Manley, je vous remercie.

M. Langdon: Je voudrais vous dire tout d'abord que je suis heureux de vous voir ici aujourd'hui parmi nous et que j'apprécie votre témoignage.

Dites-nous quel rôle vous avez joué dans l'enquête que M. Sargent a décrite à ce comité concernant les activités de blanchiment de l'argent à partir de Dallas, au Texas. Avez-vous exercé un rôle de supervision dans cette affaire?

M. Jensen: En théorie, j'ai quelques responsabilités à l'égard de chacune des enquêtes de la GRC. Mais dans la pratique, sachant que la gendarmerie ouvre environ deux millions et demi d'enquêtes par an, les seules qui remontent jusqu'au sommet sont celles qui présentent quelque retentissement public ou international.

M. Langdon: Il s'agissait cependant là d'une importante affaire de blanchiment d'argent portant sur près de 60 millions de dollars a-t-on dit au comité.

M. Jensen: Je dois préciser d'abord que je n'ai aucune idée de ce que M. Sargent vous a dit. J'ai demandé un exemplaire du compte rendu de la comparution des témoins précédents, mais je ne l'ai pas reçu. Je n'ai donc pas la moindre idée de ce qui s'est dit ici.

M. Langdon: Je déplore que votre demande n'ait pas été satisfaite.

M. Jensen: Si la presse en a parlé, encore une fois, je n'en ai pas eu connaissance, car je me trouvais en Grande-Bretagne pendant cette période. Je n'ai pas la moindre idée. . .

M. Langdon: Si vous avez demandé ce compte rendu et qu'on ne vous l'a pas envoyé, c'est regrettable.

[*Text*]

Mr. Jensen: When I was contacted I requested them, and I did not receive them.

Mr. Langdon: In that case let me ask if you were aware of the fact that in the process of his investigation of this particular money-laundering case—

Mr. Jensen: Which one was it? Maybe if you come up with a name, I can recall it.

Mr. Langdon: The one associated with the transfer through the Ismaili community of large amounts of money from Dallas, which involved the use of safety deposit boxes in Toronto and the use of direct telephone calls to BCCC's head office in Toronto from some of those people in Dallas who were involved.

Mr. Jensen: I'm not aware of that aspect, but I did indicate to you in my general evidence in response to Mr. Manley's question that I was in fact aware of that case, which involved a religious sect. And it is the Ismailis. I didn't name them, but—

Mr. Langdon: One of the points you made in your testimony was that the money laundering actually took place through BCCC. In fact in this case—

Mr. Jensen: Just a minute. When you use the term "money laundering", to me that has a criminal connotation to it and that is what it means under the law.

Mr. Langdon: Let me make it clear that what I am talking about is the transfer of funds that took place through BCCC.

Mr. Sargent testified that this was not the case, that this particular transfer operation he was investigating, which did lead to charges in the United States—

Mr. Jensen: I am aware of that.

Mr. Langdon: That is why I used "money laundering", which I think is an appropriate term.

Mr. Jensen: Not in a Canadian context—

Mr. Langdon: In an American context.

Mr. Jensen: —because at the time there was no law in Canada.

Mr. Langdon: That is something one might want to determine. With respect to—

Mr. Jensen: I think it was determined. We wanted to determine that and I think we did.

Mr. Langdon: What we're talking about I want to be certain is the same case. You suggested that the money transfers taking place in this case were taking place through BCCC.

• 1710

Mr. Jensen: That was my understanding.

Mr. Langdon: Mr. Sargent testified to us that these transfers were not taking place through BCCC. Instead, BCCC was the contact telephone number with respect to the safety deposit box through which money was moved from the United States to various banks in Canada. So I am worried that we may be talking about different cases.

Mr. Jensen: Perhaps we are, I do not know. I did not hear his testimony. I told Mr. Manley about the one I was familiar with.

[*Translation*]

M. Jensen: Je l'ai demandé lorsqu'on m'a demandé de venir, mais je ne l'ai pas reçu.

M. Langdon: Dans ce cas, permettez-moi de vous demander si vous saviez que dans le cours de l'enquête sur cette affaire particulière de blanchiment...

M. Jensen: De laquelle s'agit-il? Si vous pouviez me donner un nom, je m'en souviendrais peut-être.

M. Langdon: Celle portant sur le transfert, par l'intermédiaire de la communauté ismaélienne, de fonds importants en provenance de Dallas, avec usage de coffres bancaires à Toronto et des appels téléphoniques directs au siège de la BCCC à Toronto émanant de personnes impliquées de Dallas.

M. Jensen: Je ne suis pas au courant de cet aspect, mais j'avais déjà indiqué en réponse à M. Manley que j'avais souvenir de cette affaire, qui mettait en jeu une secte. Il s'agit des Ismaéliens. Je ne l'avais pas nommée, mais...

M. Langdon: Une des choses que vous avez dites dans votre témoignage, c'est que le blanchiment se faisait effectivement par l'intermédiaire de la BCCC. En fait, dans cette affaire...

M. Jensen: Un instant. Vous parlez d'opération de «blanchiment», ce qui est une activité criminelle aux yeux de la loi.

M. Langdon: Je précise donc que je parle ici d'un transfert de fonds effectué par l'intermédiaire de la BCCC.

M. Sargent nous a dit qu'il n'en était pas ainsi, que cette opération de transfert sur laquelle il faisait enquête, et qui a débouché sur les inculpations prononcées aux États-Unis...

M. Jensen: Je suis au courant de cela.

M. Langdon: C'est pourquoi j'ai utilisé le terme «blanchiment d'argent», qui me paraît approprié.

M. Jensen: Pas dans le contexte canadien...

M. Langdon: Dans le contexte américain.

M. Jensen: ...car à l'époque il n'y avait pas de loi contre cela au Canada.

M. Langdon: Justement, c'est à voir. En ce qui concerne...

M. Jensen: Je crois que c'est vu. Nous avons vérifié.

M. Langdon: Je veux être sûr que nous parlons bien de la même affaire. Vous disiez que les transferts de fonds, en l'occurrence, passaient par la BCCC.

M. Jensen: C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Langdon: M. Sargent nous a indiqué que ces transferts de fonds ne passaient pas par la BCCC. Celle-ci était plutôt le numéro de téléphone servant au contact pour ce qui est du coffre où l'argent en provenance des États-Unis était entreposé avant d'être déposé dans diverses banques canadiennes. Je me demande si nous parlons bien de la même affaire.

M. Jensen: Peut-être, je ne sais pas. Je ne sais pas ce qu'il a dit. J'ai parlé à M. Manley de l'affaire dont j'ai connaissance.

[*Texte*]

I also am familiar with another investigation that was carried out. I certainly was not aware that it had any connection with BCCC. It was one involving Texas and British Columbia. A rather substantial sum of money was seized in the province of British Columbia after it passed through customs there. It had to deal with a potential violation of our new law. I certainly am not aware that this is associated with the Ismailis or the BCCC.

Mr. Langdon: Perhaps this is part of our problem. We were told by the RCMP that this was Project Albus. I think you referred to Project Albus as something different, unless I misunderstood you. Was this the project that later involved Senator Cogger and the subsequent investigation by Judge Marin and so forth?

Mr. Jensen: Yes indeed, but I was unaware of most of that activity. Bear this in mind also: when you talk about Mr. Sargent, he was in the RCMP beyond my retirement. What happened or what was discovered or developed by the RCMP following December 31, 1989, I would not know. The context of what time this was is also important.

Mr. Langdon: Since you have not seen Mr. Sargent's testimony, I will have to quote some of it to you. With respect to his investigation, he testified:

> This investigation, in my mind, was a major investigation. There were only two full-time investigators doing the investigation. I think it required more. I think it required a task force to actually do this thing properly. It required a task force not only of police officers but also of the best people you could find, the experts in the various aspects, whether it be from the offices of the Superintendent of Financial Institutions, the Department of Justice, the Canadian Bankers' Association. . .

I went on to ask him if he requested more help. He said yes, but he had not received more help for that investigation. Who would have made that decision?

Mr. Jensen: I do not know, but certainly not I, if that is helpful to you.

Mr. Langdon: So you had nothing to do with that decision.

Mr. Jensen: No; I want to be totally accurate here. In September of 1989, when Bill C-61 was approved by Parliament and given royal assent, we knew it was going to be given proclamation in January of 1989. At that point in time, a general request was made for additional manpower to be able to enforce the new law. Perhaps that is what he is referring to, I do not know.

Mr. Langdon: He was referring to a specific investigation.

• 1715

Mr. Jensen: Let me put it this way. He was attached to an office in the Economic Crime Directorate. They had five people within it, and those five people had several investigations. I think I appeared before committees of Parliament before when we discussed many of those investigations that they had. Now, that is an awfully thin resource.

[*Traduction*]

Je sais qu'une autre enquête a également été menée. J'ignore s'il y avait un lien avec la BCCC. Il s'agit en l'occurrence de transferts de fonds du Texas vers la Colombie-Britannique. Une somme assez importante a été saisie par les douanes en Colombie-Britannique, pour cause d'infraction à notre nouvelle loi. Je ne sais pas si cela a quelque chose à voir avec les Ismaéliens ou la BCCC.

M. Langdon: C'est peut-être de là que vient le problème. La GRC nous a dit qu'il s'agissait là du projet Albus. À moins que je ne vous aie mal compris, je pense que vous avez dit que le projet Albus concernait tout autre chose. Était-ce bien là le projet mettant en cause le sénateur Cogger et l'enquête subséquente ouverte par le juge Marin, etc.?

M. Jensen: Oui, effectivement, mais je n'étais pas au courant de la plupart des détails. N'oubliez pas non plus que M. Sargent était en poste à la GRC bien après mon départ à la retraite. Je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé, ou de ce que la GRC a découvert après le 31 décembre 1989. Toute la chronologie est également importante.

M. Langdon: Puisque vous n'êtes pas au courant des propos que nous a tenus M. Sargent, je vais vous lire quelques passages. Au sujet de son enquête, il a déclaré:

> Cette enquête, dans mon esprit, était de grande envergure. Seulement deux enquêteurs y étaient affectés à temps plein, et je trouvais que c'était insuffisant. Pour la mener correctement, il aurait fallu toute une équipe, à mon avis. Il aurait fallu dans cette équipe non seulement des officiers de police, mais aussi les meilleurs experts des affaires bancaires que l'on puisse trouver, qu'ils soient détachés par le surintendant des institutions financières, le ministère de la Justice, l'Association des banquiers canadiens. . .

Je lui ai demandé s'il avait besoin d'aide. Il a répondu oui, mais qu'on ne la lui donnait pas. Qui a pris cette décision?

M. Jensen: Je ne sais pas, mais ce n'était certainement pas moi, si cela peut vous aider.

M. Langdon: Vous n'avez donc eu aucune part dans cette décision.

M. Jensen: Non; soyons tout à fait précis. En septembre 1989, lorsque le projet de loi C-61 a été adopté au Parlement et a reçu la sanction royale, nous savions qu'il serait promulgué le mois de janvier suivant. Nous avons demandé à ce moment-là des effectifs supplémentaires en prévision de cela. C'est peut-être cela qu'il voulait dire, je ne sais pas.

M. Langdon: Il parlait d'une enquête bien précise.

M. Jensen: Mettons les choses ainsi. Il faisait partie de la Direction de la police économique. Elle comptait cinq enquêteurs, qui avaient quantité d'affaires sur les bras. J'ai déjà comparu à des comités parlementaires où il a été question de nombres de ces enquêtes. Évidemment, ce n'était pas un effectif important.

[*Text*]

When you are an official and have been allocated resources by Parliament, you have to administer those resources to discharge all of the tasks that Parliament has placed on the shoulders of the RCMP. They just aren't there. Let us be candid about it.

Mr. Langdon: With respect to this same investigation and series of investigations Mr. Sargent described to us, he indicated that he carried on direct conversations with people in the Office of the Superintendent of Financial Institutions with respect to a potential problem he saw at BCCC.

He indicated that this involved an effort on the part of BCCC's branch here in Ottawa to transfer $250,000 cash, both morning and afternoon, to other banks. He also indicated that he asked OSFI if this was something they would consider normal and acceptable. He was told that that was indeed not the case, that their expectation, given the number of depositors, the number of deposits at the Ottawa branch, would be perhaps that $20,000 in cash might be required.

Mr. Dorin: Excuse me, Steven, on a point of order. I should interrupt here, because I want to inform the committee that when I got this this afternoon—and I brought it to committee with me. I haven't read it yet. I got this letter and I got the clerk to photocopy it so that I could distribute it. I still haven't finished reading it, but the very first point in the letter actually refers to this $250,000.

I have this letter I wish to distribute to committee members. The clerk has just given me the copies and maybe I should distribute that right now. I was waiting for a break in the action to do that, but there may be some relevant information here.

Mr. Boudria: It is not a point of order.

Mr. Langdon: It doesn't seem to be a point of order.

Mr. Dorin: Well, I know—

Mr. Langdon: It's certainly useful to distribute.

Mr. Dorin: I wanted to make you aware that I got this letter today.

Mr. Langdon: Who is it from?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): The letter is from Deputy Commissioner Favreau, signed by Mr. Doucette. It was addressed to Mr. Dorin, and it answers some five or six questions.

Mr. Langdon: It might, Mr. Chairman, have been useful if this could have been circulated to us before the meeting today.

Mr. Dorin: It would have been, but I got it only 15 minutes or so before I came to the meeting. I brought it with me so I could read it at the meeting. I didn't know what was in it. I haven't finished it yet, but I have the photocopies now. I agree it would have been useful, but I didn't have it before.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Do you want to distribute it?

Mr. Langdon: You will forgive me, perhaps, Mr. Chairman, if I express a certain amount of frustration with this procedure. While the letter is being circulated, let me move to another area, if I could.

[*Translation*]

Lorsque vous êtes un fonctionnaire dont les ressources sont attribuées par le Parlement, il faut faire de son mieux, avec les moyens donnés, pour s'acquitter de toutes les tâches attribuées par le Parlement à la GRC. Les ressources sont insuffisantes, il ne faut pas se leurrer.

M. Langdon: Pour ce qui est de cette enquête et de cette série d'enquêtes dont M. Sargent nous a parlé, il nous a dit qu'il avait eu des entretiens directs avec des gens du Bureau du surintendant des institutions financières concernant un éventuel problème à la BCCC.

Il aurait indiqué que la succursale d'Ottawa s'efforçait de transférer 250,000$ en espèces, le matin et l'après-midi, à d'autres banques. Il a demandé au BSIF s'il jugeait cela normal et acceptable. On lui a répondu que non, que vu le nombre de déposants, le nombre de comptes de la succursale d'Ottawa, celle-ci n'aurait pas besoin de plus de 20,000$ en espèces.

M. Dorin: Excusez-moi de vous interrompre, Steven, mais j'invoque le Règlement. Justement, je veux informer le comité de cette lettre que j'ai reçue cet après-midi et dont on est en train de faire des photocopies. Je n'ai pas encore fini de la lire, mais le tout premier point qui est abordé intéresse justement ce transfert de 250,000$.

J'ai donc ici cette lettre que je vais distribuer aux membres du comité. La greffière vient de me remettre les copies, et je vais le faire tout de suite. J'attendais une pause pour le faire, mais le moment est peut-être bien choisi.

M. Boudria: Ce n'est pas un rappel au Règlement pertinent.

M. Langdon: Non.

M. Dorin: Eh bien, je sais. . .

M. Langdon: Mais il peut être utile de distribuer la lettre.

M. Dorin: Je voulais seulement vous faire savoir que j'ai reçu cette lettre aujourd'hui.

M. Langdon: De qui vient-elle?

Le président suppléant (M. Sobeski): La lettre est du sous-commissaire Favreau, sous la signature de M. Doucette. Elle est adressée à M. Dorin et elle répond à cinq ou six questions.

M. Langdon: Il aurait été utile, monsieur le président, que cela nous soit distribué avant la séance d'aujourd'hui.

M. Dorin: Certes, mais je ne l'ai reçue que 15 minutes avant de venir ici. Je l'ai apportée avec moi de façon à pouvoir la lire au cours de la séance. Je n'en connaissais pas le contenu. Je n'ai pas encore fini ma lecture, mais j'ai maintenant les photocopies. Je reconnais que cela aurait été utile, mais je n'avais pas la lettre avant.

Le président suppléant (M. Sobeski): Voulez-vous distribuer les copies?

M. Langdon: Vous m'excuserez, monsieur le président, de vous dire ma frustration devant la manière dont les choses se passent. Pendant que l'on distribue la lettre, j'aimerais aborder un autre point, si je puis.

[*Texte*]

Mr. Jensen: Can I respond to the matter so far? I know nothing about the $250,000—

Mr. Langdon: I don't think a response—

Mr. Jensen: —or Mr. Sargent going to OSFI or whatever you called it—

Mr. Langdon: The Office of the Superintendent of Financial Institutions. You know nothing of that?

Mr. Jensen: No. If he had information he believed would be of value or assistance or of concern to another branch of the government that had a regulatory responsibility, I would expect him to take it there and deal with it.

Mr. Langdon: As indeed he did.

• 1720

You testified earlier that you felt that... Let me put it this way. You had skepticism with respect to the reputation that Mr. Sargent described to us, the reputation that has certainly been described to me in similar terms by senior bankers in this country—

Mr. Jensen: About the Bank of Credit and Commerce Canada?

Mr. Langdon: —about the Bank of Credit and Commerce International.

Mr. Jensen: Oh well, that is a different institution.

Mr. Langdon: So on that institution you were aware of some reputation. Is that what you are saying to me?

Mr. Jensen: Oh, absolutely, I was aware. And I mentioned to you what I was familiar with, and this was the south Florida case where some banking officials in that branch had not been indicted.

Mr. Langdon: In fact the bank itself was indicted.

Mr. Jensen: I myself was indicted too, by a citizen in this town.

Mr. Langdon: The bank—

Mr. Jensen: And I hope it had a better framework or standing or basis for it than the case where I was indicted.

Mr. Langdon: The bank, unlike you, accepted the indictment and paid a fine of $15 million. So we are talking about I think somewhat different cases.

Mr. Jensen: Let us be candid now. That is not the meaning of that provision in law in the United States. It is a no contest type law. It does not imply innocence or guilt.

Mr. Langdon: That is why I said accepted, Mr. Jensen.

Mr. Jensen: It is a settlement. But if you want to ask me, with my traditional police suspicious mind, then I tend to cast the same reflection on it probably that you do.

Mr. Langdon: There was actually a memo prepared by the CIA in 1986, according to U.S. testimony, which referred to BCCI as the bank of crooks and criminals. In view of your close contacts with the FBI liaison person that you described

[*Traduction*]

M. Jensen: Puis-je répondre à la question posée? Je ne sais rien des 250,000$...

M. Langdon: Je ne pense pas qu'une réponse...

M. Jensen: ...ni des contacts de M. Sargent avec le BSIF, ou je ne sais qui...

M. Langdon: Le Bureau du surintendant des institutions financières. Vous n'êtes pas informé de cela?

M. Jensen: Non. S'il était en possession de renseignements qui pourraient être utiles ou intéresser une autre administration exerçant un pouvoir réglementaire, la procédure normale serait qu'il l'en saisisse directement.

M. Langdon: C'est ce qu'il a fait.

Vous avez dit précédemment que... Disons les choses ainsi. Vous vous êtes montré sceptique au sujet de la réputation que M. Sargent nous a décrite, la réputation que d'autres banquiers de renom du pays nous ont décrite en termes similaires.

M. Jensen: La réputation de la Banque de crédit et de commerce Canada?

M. Langdon: Oui.

M. Jensen: Oh, c'est là un établissement différent.

M. Langdon: Vous étiez donc au courant de cette mauvaise réputation?

M. Jensen: Oui, absolument. Je vous ai déjà dit que j'étais au courant de l'affaire du sud de la Floride, où un certain nombre de responsables de la succursale n'ont pas été inculpés.

M. Langdon: Mais la banque elle-même l'a été.

M. Jensen: Moi aussi j'ai été inculpé, par un citoyen de cette ville.

M. Langdon: La banque...

M. Jensen: Et j'espère qu'en l'occurence, le dossier de l'accusation était mieux étoffé que dans mon cas.

M. Langdon: Contrairement à vous, la banque a plaidé coupable et payé une amende de 15 millions de dollars. Nous parlons donc là de choses tout à fait différentes.

M. Jensen: Parlons clairement. Cette disposition de la loi américaine ne met pas en cause des considérations morales. Il n'est pas question d'innocence ou de culpabilité.

M. Langdon: C'est pourquoi j'ai dit que la banque avait accepté de payer, monsieur Jensen.

M. Jensen: Il s'agit d'un règlement à l'amiable. Mais, étant donné mon esprit soupçonneux de policier, j'ai tendance à en tirer les mêmes conclusions que vous.

M. Langdon: Il y a même eu une note de service de la CIA, en 1986, selon les sources américaines, qui qualifiait la BCCI de banque d'escrocs et de criminels. Étant donné vos nombreux contacts avec l'agent de liaison du FBI dont vous

[*Text*]

earlier in this sitting, I wonder if you at any stage had knowledge passed to you of BCCI's activities in the Unites States or internationally, had any of the cases which have raised so much concern in the United States been brought to your attention?

Mr. Jensen: There was only one case in the United States that I ever had any knowledge of. That was the south Florida one. The only second American case of interest that I had any knowledge about involved the Bank of Credit and Commerce Canada in the Hawamda-Manara Travel Agency transaction that I spoke to. I was not supplied with any information by anyone relative to any other transaction that I recall.

Mr. Langdon: One of the areas of testimony which has been most damaging to BCCI internationally has been with respect to their activities in the Cayman Islands, the so-called bank within a bank which existed with its headquarters in the Cayman Islands. BCCC has something in the order of $51 million of its roughly $200 million in assets provided from the Cayman Islands. Were you aware of this connection with the Cayman Islands branch of BCCC before you joined the bank or became a consultant to the bank?

Mr. Jensen: I did not join the bank. I look upon my role as being nothing different from that of a legal adviser to a client. You may not always agree with what the other party is doing, but you are providing legitimate advice in an area of limited responsibility.

Now, was I aware of a BCC branch in the Cayman Islands? No I was not, before I joined. Am I aware of it now? I guess from public information I am aware of the fact that it exists. But that is the BCCI, the Bank of Credit and Commercial International. That is not a party with which I ever had any dealings.

• 1725

Mr. Langdon: I hope you would accept, though, that it is rather unusual that BCCC, which has proclaimed its complete independence, in fact relied on the Cayman Islands branch for a quarter of its assets.

Mr. Jensen: Throughout my police career I was certainly aware that a lot of people used the Cayman Islands as not only a banking system but a corporate system. That doesn't imply that there is anything tainted about it. It is established to facilitate commerce.

Mr. Langdon: You would say that even in this case, with the evidence now available internationally with respect to the Cayman Islands activities of BCCI—

Mr. Jensen: First of all, sir, what evidence is available internationally? I am still waiting to hear the first strong evidence of terrible wrongdoing from anywhere in the world. Maybe I missed something when I was away for two weeks.

Mr. Langdon: You are seriously saying to us that you think there is nothing internationally in terms of testimony—

Mr. Jensen: I did not say that.

Mr. Langdon: —that has taken place before the United States congressional bodies or the British courts raising serious questions about BCCI?

[*Translation*]

parliez précédemment, avez-vous jamais été informé des activités de la BCCI aux États-Unis ou ailleurs à l'étranger, et est-ce que l'une ou l'autre de ces affaires qui ont fait tant de bruit aux États-Unis ont été portées à votre attention?

M. Jensen: Je n'ai jamais été mis au courant que d'une seule affaire américaine, celle du sud de la Floride. La seule autre dont j'ai été informé concernait les transactions de la Banque de crédit et de commerce Canada avec l'agence de voyage Hawamda-Manara dont j'ai parlé. Je n'ai été mis au courant, à ma connaissance, d'aucune autre transaction.

M. Langdon: L'une des autres révélations qui a le plus nui à la BCCI, au niveau international, concerne ses activités dans les îles Caïmans, l'espèce de banque à l'intérieur d'une banque qui existait à son siège des îles Caïmans. La BCCC a à peu près 51 millions de dollars, sur son actif de 200 millions de dollars, aux îles Caïmans. Étiez-vous au courant de ce lien de la BCCC avec la succursale des îles Caïmans avant d'être entré à la banque ou de devenir son conseiller?

M. Jensen: Je ne suis pas entré à la banque. Je considère que mon rôle ne diffère en rien de celui de conseiller juridique auprès d'un client. Vous n'êtes pas forcément d'accord avec ce que fait le client, vous lui donnez simplement des avis légitimes dans un domaine de responsabilité limitée.

Cela dit, étais-je au courant de l'existence d'une succursale de la BCC aux îles Caïmans? Non, pas avant. Suis-je au courant maintenant? Je l'ai appris par les journaux. Mais il s'agit là de la BCCI, la Banque de crédit et de commerce international, à laquelle je n'ai jamais eu affaire.

M. Langdon: Vous admettrez néanmoins, je l'espère, qu'il est assez inhabituel que la BCCC, qui se vantait de son indépendance complète, dépende pour un quart de son actif de la succursale des îles Caïmans.

M. Jensen: Tout au long de ma carrière, je savais que beaucoup de gens traitaient avec les banques des îles Caïmans ou même y installaient leur siège social. Cela ne signifie pas qu'ils aient quelque chose à cacher. C'est un mécanisme qui facilite le commerce.

M. Langdon: Vous dites donc que, même maintenant, avec ce que l'on sait des activités internationales de la BCCI aux îles Caïmans. . .

M. Jensen: Tout d'abord, monsieur, de quelles preuves dispose-t-on à l'échelle internationale? J'attends toujours de voir des preuves solides d'activités criminelles de cette banque n'importe où dans le monde. Peut-être ai-je manqué quelque chose pendant mes deux semaines d'absence.

M. Langdon: Vous maintenez qu'il n'y a aucune preuve sérieuse, au niveau international, qui a été. . .

M. Jensen: Je n'ai pas dit cela.

M. Langdon: . . .introduite devant les commissions d'enquête du Congrès américain ou les tribunaux britanniques, qui incrimine la BCCI?

[*Texte*]

Mr. Jensen: I am unaware of any tangible evidence relative to it introduced in any British court or for that matter any other court throughout the world. Perhaps you have access to something I don't—and you probably do—but I am not aware of it.

Mr. Langdon: We certainly have testimony from the various United States Congress committees that have been investigating that, to which witnesses have testified under oath that some of the fraudulent activities of BCCI internationally were certainly taking place, and taking place with a very conscious and determined intent on the part of those managing the bank from Britain.

We also have the case that has gone before a grand jury in the state of New York, taken there by the prosecutor in the state of New York. There are also a number of other cases going forward with respect to illegal ownership of banks in the United States. Surely the question is not in doubt that BCCI was a case of massive international fraud.

Mr. Jensen: But Mr. Langdon, you must have had access to information—and you indicated that you probably did—through your contacts in the United States. Bear in mind that since the end of June, or certainly up till July 5, I have had no contact with anyone. You possess knowledge I do not possess.

Mr. Langdon: Given the knowledge you indicated you had of their reputation internationally—

Mr. Jensen: One case—

Mr. Langdon: —I think you indicated you had a police officer's—what was it—suspicious mind with respect to BCCI internationally.

Mr. Jensen: In Florida.

• 1730

Mr. Langdon: Given the number of cases you were aware of here in Canada, cases in which BCCC was involved—and you have indicated there were three—why would you choose to work with this enterprise, especially such a short time after you left the RCMP, where you had responsibility for some of these cases?

Mr. Jensen: Look, you have to get back to what I said in my evidence. Where was the criminal activity in Canada associated with any one of these?

Mr. Langdon: You have indicated—

Mr. Jensen: There is none.

Mr. Langdon: You have indicated—

Mr. Jensen: There was none.

Mr. Langdon: People—

Mr. Jensen: I am still unaware of any.

Mr. Langdon: You have indicated that there are people who were charged in Vancouver. You have indicated that you had knowledge—

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Langdon: —of this Dallas case. You have indicated that you had knowledge—

[*Traduction*]

M. Jensen: Je ne suis informé d'aucune preuve tangible présentée devant un tribunal britannique ou n'importe quel autre tribunal dans le monde. Peut-être savez-vous des choses que j'ignore, mais, pour ma part, je n'ai rien vu de tangible.

M. Langdon: Nous avons certainement les témoignages présentés devant les divers comités du Congrès américain qui ont fait enquête, où des témoins ont fait état sous serment d'activités frauduleuses de la BCCI à l'échelle internationale, et ce, avec la pleine connaissance des dirigeants de la banque en Grande-Bretagne.

Il y a également eu l'affaire entendue par une chambre de mise en accusation de l'État de New-York, sur poursuite d'un procureur de l'État de New-York. Il y a aussi toutes sortes d'autres inculpations pour acquisition illégale de banques aux États-Unis. Il ne fait aucun doute que la BCCI se livrait à des activités frauduleuses massives, à l'échelle internationale.

M. Jensen: Monsieur Langdon, vous devez avoir accès à des renseignements—et vous l'avez laissé entendre—par l'intermédiaire de vos contacts aux États-Unis. N'oubliez pas que, depuis la fin de juin, et certainement depuis le 5 juillet, je n'ai eu de contacts avec personne. Vous savez des choses que j'ignore.

M. Langdon: Étant donné ce que vous saviez de sa réputation internationale...

M. Jensen: Un cas...

M. Langdon: ...vous avez fait état de votre—comment disiez-vous—esprit soupçonneux en tant que policier, au sujet des activités internationales de la BCCI.

M. Jensen: Je parlais de l'affaire de Floride.

M. Langdon: Étant donné le nombre d'affaires ici au Canada dont vous étiez au courant, affaires où la BCCC était en cause—et vous avez dit qu'il y en avait trois—pourquoi choisir de travailler avec cette entreprise, surtout si peu de temps après avoir quitté la GRC, où vous aviez des responsabilités dans certains de ces dossiers?

M. Jensen: Il faudrait reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure. Où était l'activité criminelle, ici au Canada, dans le cadre de ces différents dossiers?

M. Langdon: Vous avez dit...

M. Jensen: Il n'y en a pas.

M. Langdon: Vous avez dit...

M. Jensen: Il n'y en a pas eu du tout.

M. Langdon: Des gens...

M. Jensen: Je ne connais aucun cas.

M. Langdon: Vous avez dit que certaines personnes avaient été accusées à Vancouver. Vous avez également dit avoir été au courant...

M. Jensen: Oui.

M. Langdon: ...de l'affaire de Dallas. Vous avez dit avoir été au courant...

[*Text*]

Mr. Jensen: Just a minute now—

Mr. Langdon: —of Project Albus.

Mr. Jensen: I indicated I had knowledge of a Dallas case without any links to BCCC.

Mr. Langdon: Well, you certainly—

Mr. Jensen: Is that not what I said?

Mr. Langdon: —had imperfect knowledge, in that case, of the case.

Mr. Jensen: Well, I told you that I retired at the end of December 1989.

Mr. Langdon: I think if we check Mr. Sargent's testimony, this was knowledge derived during 1988 and 1989, because his conversations with OSFI, as he testified to us, took place in 1989.

Mr. Jensen: I do not know now. But where is the criminal activity? Where is the criminal activity?

Mr. Langdon: Is criminal activity the only issue you look at in terms of who the former deputy commissioner of the RCMP should be associated with?

Mr. Jensen: Mr. Langdon—

Mr. Langdon: Everybody I have talked to in the business community about this bank has said there was a smell about it, that it was a bank you did not do business with if you could possibly avoid it. I can't believe the deputy commissioner of the RCMP was not aware of that. If that is the case, I cannot understand why you would go to work for them a short four months after leaving your position. Surely that cannot be something that—

Mr. Jensen: Mr. Langdon,—

Mr. Langdon: —can be justified.

Mr. Jensen: —let us get things back on track.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Let the witness respond.

Mr. Jensen: If you can establish, to my satisfaction, that there was any hint of criminal activity associated with any one of those cases, then you may have a point, but there is not.

Now, are you suggesting by your statement that I ought not deal with any other chartered bank in Canada? Because for every case we had involving BCCC in that context, I could name you hundreds associated with the other banks where there is criminal activity by clients, but the bank itself did not have a criminal intent or a criminal mind or a criminal involvement in the activity.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon—

Mr. Langdon: No other bank in this country has had, at any stage, a charge brought—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon—

Mr. Langdon: Let me just finish this statement, if I could.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I think you have had enough time, Steven.

[*Translation*]

M. Jensen: Un instant. . .

M. Langdon: . . .du projet Albus.

M. Jensen: J'ai dit avoir été au courant d'une affaire à Dallas, mais qui n'était aucunement liée à la BCCC.

M. Langdon: Eh bien, vous avez certainement. . .

M. Jensen: N'est-ce pas cela que j'ai dit?

M. Langdon: . . .des renseignements incomplets, dans ce cas-ci, concernant l'affaire.

M. Jensen: Je vous ai pourtant dit que j'ai pris ma retraite à la fin décembre 1989.

M. Langdon: Je pense que si nous vérifions le témoignage de M. Sargent, il en ressortirait que les renseignements dont il disposait remontaient à 1988 et 1989, car, comme il nous l'a dit, ses conversations avec le BSIF ont eu lieu en 1989.

M. Jensen: Je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, où est l'activité criminelle?

M. Langdon: L'activité criminelle est-elle le seul élément qui intervient pour savoir quelles fréquentations devrait avoir l'ancien sous-commissaire de la GRC?

M. Jensen: Monsieur Langdon. . .

M. Langdon: Tous les gens du milieu des affaires avec qui j'ai discuté de cette banque m'ont dit qu'elle avait une certaine odeur, qu'on ne faisait pas affaire avec elle s'il était possible de faire autrement. Je ne peux pas croire que le sous-commissaire de la GRC n'était pas au courant de cela. Et si c'était le cas, je ne comprends pas pourquoi vous iriez travailler pour eux quatre mois seulement après avoir quitté votre poste. Assurément, ce n'est pas là quelque chose qui. . .

M. Jensen: Monsieur Langdon. . .

M. Langdon: . . .puisse être justifié.

M. Jensen: . . .soyons sérieux et revenons à notre propos.

Le président suppléant (M. Sobeski): Laissez répondre le témoin.

M. Jensen: Si vous pouviez prouver, à ma satisfaction, qu'il y avait ne serait-ce qu'un tout petit doute quant à une activité criminelle dans l'un ou l'autre de ces cas, alors je vous donnerais raison, mais il n'y en a pas.

Dois-je comprendre que je ne devrais, selon vous, traiter avec aucune autre banque à charte au Canada? En effet, pour chaque cas où la BCCC est concernée dans ce contexte, je pourrais vous en nommer des centaines qui mettent en cause d'autres banques où il y a des activités criminelles de la part de clients, mais où la banque elle-même n'avait aucune intention criminelle ni n'a eu une quelconque participation à une activité criminelle.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon. . .

M. Langdon: Aucune autre banque au pays ne s'est à aucun moment vu accuser. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon. . .

M. Langdon: Laissez-moi au moins finir ce que j'ai à dire.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je pense que vous avez eu suffisamment de temps, Steven.

[*Texte*]

Mr. Langdon: —has had a charge brought against it that it has—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): No, Steve—

Mr. Langdon: —accepted, and paid a $15 million fine with respect to—

Mr. Jensen: Neither did the Bank of Credit and Commerce Canada. You were talking about an entirely different bank.

Mr. Langdon: But it was owned by BCCC.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Order! Mr. Soetens.

Mr. Soetens: Mr. Jensen, welcome to the committee.

We agreed to review the BCCC when it first became public that there were problems as being expressed by the Superintendent of Financial Institutions. Obviously, finally the bank was closed.

What we are going through now reminds me of a little creek in my riding, called Duffins Creek. Every spring a whole bunch of fishermen gather on the edge because the salmon start going up this creek, but the season is not open. The fishermen look at every fish that goes by and say how nice it would be to hook that one.

• 1735

So welcome to the finance committee. That is what I believe we have now: a fishing expedition.

My question to you is really straightforward. You contracted yourself as a consultant on May 1, 1990, to do some work with BCCC.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Soetens: In your capacity, if you had come across any illegal actions on the part of the bank, would you have reported those to anybody?

Mr. Jensen: Let me explain this. In my conversation with Mr. Chandavarkar, prior to entering the consulting agreement, I made my views clearly known to him as to where I stood relative to any inappropriate issue, and I told him clearly that if anything surfaced that indicated any element of impropriety, then, first of all, I would expect the bank to report it to the authorities if it touched on criminal law, and if he did not, I would. The second element of that was that I expected full co-operation between the bank and the law enforcement authorities, consistent with the attitude we were fostering with all of the other schedule A banks in Canada while I was in the RCMP.

Let me make it abundantly clear that if I had encountered anything that was inappropriate or, certainly, criminally tainted, then I would have personally gone to the authorities. May I quote you an example.

I do not want to besmirch anybody's character, but I picked up intelligence relative to an account that was being handled by the Bank of Credit and Commerce Canada on behalf of a non-government organization. I immediately made contact with the chief executive officer of that bank and caused him and others to make full inquiries, including another police force.

[*Traduction*]

M. Langdon: . . .ne s'est donc vu accuser. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Non, Steve. . .

M. Langdon: . . .n'a admis sa culpabilité, et n'a payé une amende de 15 millions de dollars relativement à. . .

M. Jensen: Et la Banque de crédit et de commerce Canada non plus. Vous parlez d'une tout autre banque.

M. Langdon: Mais elle appartenait à la BCCC.

Le président suppléant (M. Sobeski): À l'ordre! Monsieur Soetens.

M. Soetens: Monsieur Jensen, bienvenue au comité.

Nous avions convenu d'examiner la situation de la BCCC lorsque le surintendant des institutions financières a annoncé qu'il y avait des problèmes. Et au bout du compte la banque a, comme on le sait, été fermée.

Ce que nous vivons à l'heure actuelle me fait penser à un petit ruisseau, appelé «Duffins Creek», qui se trouve dans ma circonscription. Chaque année, au printemps, toute une foule de pêcheurs se rendent sur ses berges pour voir le saumon remonter, bien que la saison ne soit pas encore ouverte. Chaque fois qu'ils voient un poisson passer, il se disent qu'il serait formidable de le prendre.

Bienvenue, donc, au Comité des finances. Voilà ce à quoi j'ai l'impression de participer: une sortie de pêche.

La question que j'aimerais vous poser est très directe. Vous avez, le 1er mai 1990, signé un contrat avec la BCCC pour lui offrir vos services en tant qu'expert-conseil.

M. Jensen: Oui.

M. Soetens: Si dans le cadre de ce travail vous aviez découvert que la banque s'était adonnée à des activités illégales, en auriez-vous fait état à quelqu'un?

M. Jensen: Permettez-moi de m'expliquer. Lors de ma conversation avec M. Chandavarkar, avant de signer l'entente, je lui ai fait clairement comprendre comment je voyais les choses. Je lui ai dit, de façon très claire, que s'il surgissait quelque élément m'amenant à penser qu'il y avait eu irrégularité, je m'attendrais, à ce que la banque en fasse état auprès des autorités s'il s'agissait d'une question de droit criminel, sans quoi je le ferais moi-même. Deuxièmement, je lui ai dit que je comptais sur l'entière collaboration de la banque avec les autorités responsables de l'application de la loi, et ce, conformément à l'attitude que nous avions préconisée dans nos rapports avec toutes les autres banques au Canada inscrites à l'annexe A lorsque j'étais à la GRC.

Je tiens à ce qu'il soit parfaitement clair que si j'avais relevé la moindre irrégularité, le moindre indice d'une quelconque activité criminelle, j'en aurais moi-même saisi les autorités. Permettez-moi de vous donner un exemple.

Je ne voudrais salir la réputation de personne, mais j'ai obtenu des renseignements concernant un compte qu'administrait la Banque de crédit et de commerce Canada pour le compte d'une organisation non gouvernementale. J'ai tout de suite communiqué avec le directeur général de la banque pour lui demander, à lui et à d'autres, de faire enquête. Un autre service de police est même intervenu.

[*Text*]

Mr. Soetens: On that, shall we say, understanding you entered into with the bank, would you have similar understandings with anyone who contracts your service?

Mr. Jensen: I certainly would.

Mr. Soetens: So it was not a particular understanding that you chose to give only to this bank. You give that to all your potential clients.

Mr. Jensen: That is my standard in life. Sir, I spent thirty-seven and a half years as a law enforcement officer with a credible career. I had the reputation within it of being Mr. Straight, and I intend to keep that reputation.

Mr. Soetens: You were contracted, I believe you mentioned, to deal with measures that the bank might implement or had implemented with regard to anti-money-laundering measures. Did you report to them that you felt their measures were appropriate and met the intent and the letter of the law?

Mr. Jensen: I did. In fact, upon my examination of those procedures and policies, I concluded that they were exceedingly severe. In effect, it was driving clients away, in my estimation—legitimate clients who did not want to go through all the hassle, filling out all the forms, spending all the time waiting for a second opinion by a supervisory office on straightforward issues. But that is the concern they had.

Mr. Soetens: Finally, Mr. Chairman, I would simply comment that fishing season does not open too early in Ontario riding either. Thank you.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): On that editorial comment, I will go to Mr. Gray, who I guess is deferring to Mr. Boudria.

Mr. Gray: I would like to have my time on this occasion given to Mr. Boudria.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Okay. This round is approximately 10 minutes.

• 1740

Mr. Manley: We do have some equalization time to make up, if I am not mistaken, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I think the chairman has been overly, overly generous—

Mr. Boudria: Particularly with the NDP.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I have not been watching the time but we have never gone home early yet. It will work out, Mr. Manley, I am sure.

Mr. Boudria: I want to ask questions that follow a little bit on some of the issues raised by Mr. Langdon but in an indirect way.

Whose decision was it to hire one Paul Vidosa, or, I guess the expression was, to reactivate Mr. Paul Vidosa to assist the RCMP and to go to the Ottawa branch of the BCC on O'Connor Street in order to attempt to open an account there, and so on?

Mr. Jensen: I can answer the first part of your question.

[*Translation*]

M. Soetens: Auriez-vous, disons, des ententes semblables avec quiconque ferait appel à vous pour vos services?

M. Jensen: Certainement.

M. Soetens: Il ne s'agit donc pas d'une entente spéciale dans le cas de cette seule banque, n'est-ce pas? Vous faites la même chose avec tous vos clients.

M. Jensen: Oui, c'est ma règle de conduite. Monsieur, j'ai été policier pendant 37 ans et demi, j'ai eu une carrière très solide. J'avais la réputation d'être M. Rectitude, et je compte sauvegarder cette réputation.

M. Soetens: Si j'ai bien compris, on a fait appel à vous relativement à des mesures que la banque pouvait prendre ou avait prises en ce qui concerne sa lutte contre le blanchiment d'argent. Lui avez-vous dit que vous jugiez ces mesures appropriées et conformes à l'esprit et à la lettre de la loi.

M. Jensen: Oui. D'ailleurs, j'avais conclu, après examen de ces pratiques et de ces politiques, qu'elles étaient excessivement sévères. En fait, elles faisaient selon moi fuir des clients, des clients tout à fait honnêtes, qui ne voulaient pas être assujettis à toutes ces contraintes, être tenus de remplir tous ces formulaires et passer tout ce temps à attendre qu'une deuxième opinion soit donnée par un bureau de contrôle, et ce, pour des questions tout à fait claires et nettes. Ça ne les intéressait pas.

M. Soetens: Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais tout simplement dire que la saison de la pêche ne s'ouvre pas trop tôt non plus en Ontario. Merci.

Le président suppléant (M. Sobeski): La parole est maintenant à M. Gray, qui, si j'ai bien compris, cède sa place à M. Boudria.

M. Gray: J'aimerais en effet céder mon tour à M. Boudria.

Le président suppléant (M. Sobeski): Très bien. Pour ce qui est de ce tour, vous disposez d'environ 10 minutes.

M. Manley: Il nous reste un peu de temps à rattraper, si je ne m'abuse, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je pense que le président s'est montré extrêmement généreux...

M. Boudria: Particulièrement avec le NPD.

Le président suppléant (M. Sobeski): Je n'ai pas surveillé l'heure, nous n'avons encore jamais fini en avance. Les choses vont s'équilibrer, monsieur Manley, je n'en doute pas.

M. Boudria: Je voudrais revenir sur certains des points soulevés par M. Langdon, mais de façon un peu indirecte.

Qui a pris la décision d'engager un certain Paul Vidosa ou, disons, de remettre dans le circuit M. Paul Vidosa pour aider la GRC, et lui a demandé d'essayer d'ouvrir un compte à la succursale d'Ottawa de la BCC, sur la rue O'Connor, etc.?

M. Jensen: Je peux répondre à la première partie de votre question.

[*Texte*]

It was certainly upon my approval that Mr. Paul Vidosa was released from the embargo on his use before. He was a former informant. We do not normally discuss who our informants are, but he went public and it became a public issue in another forum. I was the acting commissioner and authorizing person for Mr. Vidosa to be taken on again as a source of information for the force.

With regard to the second part of your question, I have no knowledge of where he went or what he did, or what accounts he tried to open, or anything like that. That would be an operational decision at a lower level within the organization.

Mr. Boudria: Nevertheless, under whose recommendation was he reactivated? You say that you approved of someone who had recommended him.

Mr. Jensen: Yes. Assistant Commissioner Rod Stammler, who was the director of economic crime at the time.

Mr. Boudria: Was it a mistake?

Mr. Jensen: In my judgment it was not a mistake. But let me say this; I believe there were errors in the handling of the source. Had he been appropriately handled, some of those errors would not have occurred.

Mr. Boudria: The reason why I ask is because Mr. Favreau said—I am reading from his testimony answering to the question of why was Mr. Vidosa reactivated—"it was definitely a mistake". There were instructions by the commissioner at the time across Canada that this source was not to be used again.

If those instructions had come from the commissioner, why were they altered?

Mr. Jensen: Perhaps you did not have access to the other forum.

Mr. Boudria: You mean the Marin Commission?

Mr. Jensen: The Marin Commission. And in the course of that one the justification for the lifting of the embargo was given.

Because a commissioner at a certain stage in time issues an edict, that does not bind future commissioners for all time.

Mr. Boudria: Perhaps not. I am not going to comment on that.

Mr. Jensen: No, well it is—

Mr. Boudria: It was—

Mr. Jensen: Circumstances change.

Mr. Boudria: But the instruction was that he not be used again, so presumably—

Mr. Jensen: And he never was under the tenure of that commissioner.

Mr. Boudria: I see. So you felt then that the change of commissioner was the justification necessary to reactivate him?

Mr. Jensen: No. It was—

Mr. Boudria: What was?

Mr. Jensen: It was the knowledge the individual possessed and the access to certain segments of the criminal community that provided the justification for doing that. The fact that he was mishandled is another issue.

[*Traduction*]

C'est certainement avec mon autorisation que l'interdiction d'utiliser les services de M. Paul Vidosa a été levée. C'était un ancien indicateur. Nous ne révélons normalement pas le nom de nos indicateurs, mais il s'est lui-même fait connaître publiquement et son nom a été cité à d'autres occasions. J'étais commissaire suppléant et il fallait mon aval pour que l'on fasse appel de nouveau à M. Vidosa.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, je ne sais pas où il est allé ni ce qu'il a fait, ni quel compte il a essayé d'ouvrir, ni rien de ce genre. C'était là des décisions opérationnelles prises au niveau subalterne de l'organisation.

M. Boudria: Mais de qui venait la recommandation de le réactiver? Vous avez dit avoir donné votre autorisation, de qui venait l'initiative?

M. Jensen: Du commissaire adjoint Rod Stammler, qui était alors directeur de la police économique.

M. Boudria: Était-ce une erreur?

M. Jensen: À mon sens, ce n'était pas une erreur. Mais je puis dire ceci: je crois qu'il y a eu des erreurs dans l'encadrement de cette source. S'il avait été bien encadré, certaines des erreurs ne se seraient pas produites.

M. Boudria: Si je vous pose la question, c'est que M. Favreau a dit—je lis ce qu'il a répondu quand on lui a demandé pourquoi M. Vidosa avait été réactivé: «c'était certainement une erreur». Le commissaire avait donné pour instruction, à l'époque, de ne plus utiliser cette source dans tout le Canada.

Si cette instruction venait du commissaire, pourquoi a-t-elle été changée?

M. Jensen: Vous n'aviez peut-être pas accès à l'autre forum.

M. Boudria: Voulez-vous parler de la Commission Marin?

M. Jensen: La Commission Marin. On nous a donné la justification de la levée de l'embargo.

Ce n'est pas parce qu'un commissaire, à un certain moment, donne une certaine instruction, que les commissaires suivants doivent toujours la suivre.

M. Boudria: Peut-être pas. Je ne me prononcerai pas là-dessus.

M. Jensen: Non, c'est que. . .

M. Boudria: C'était. . .

M. Jensen: Les circonstances changent.

M. Boudria: Mais l'instruction était de ne plus jamais faire appel à lui, donc je peux présumer. . .

M. Jensen: Et on ne l'a jamais utilisé pendant le mandat de ce commissaire.

M. Boudria: Je vois. Vous pensez donc que le changement de commissaire fournissait la justification nécessaire pour faire appel de nouveau à lui?

M. Jensen: Non. C'était. . .

M. Boudria: C'était quoi?

M. Jensen: La justification, c'était les connaissances que possédait cette personne et ses relations avec certains éléments criminels. Le fait qu'il a été mal encadré est une autre question.

[*Text*]

• 1745

Mr. Boudria: On February 7, 1989, Mr. Vidosa attended a meeting with Mr. Khan. You say you were not aware of Mr. Vidosa doing this type of work. To what extent were you aware of what he would be doing for you?

Mr. Jensen: I was aware that he would be used in developing intelligence information associated with money-laundering activities in anticipation of enforcement of the new requirements of the criminal law.

Mr. Boudria: Okay. Were you aware that he was going to go to BCCC?

Mr. Jensen: No, I was not. Nor was I aware that he was going to visit other hon. members of the Senate.

Mr. Boudria: That is an interesting answer. It has nothing to do with the question, but I find it interesting nevertheless.

The point is that in early 1989, while you were still with the RCMP, someone who had been hired by you or at least rehired or reactivated by you—

Mr. Jensen: No. Okay.

Mr. Boudria: Did you not approve the recommendation, sir?

Mr. Jensen: What was approved was the lifting of the embargo to be able to talk to him.

Mr. Boudria: Well, that is not how Mr. Favreau put it.

Mr. Jensen: Well, I suggest to you, then, that Mr. Favreau is wrong.

Mr. Boudria: I see.

Mr. Jensen: If you are appropriately phrasing his interpretation accurately, then I would suggest that he is wrong. Now, if he is saying that it was a mistake, well, that may be his perception or his view.

Mr. Boudria: Who did you tell us a while ago made the recommendation to you to reactivate him?

Mr. Jensen: Assistant Commissioner Rod Stammler. When we say reactivate him, it was to have him explore in a limited way certain options—

Mr. Boudria: Well, the point I—

Mr. Jensen: —to see if he would, in fact, have information of value and then he could be the subject of a decision as to whether or not he would be "activated" in a true informant sense.

Mr. Boudria: I am using words that Mr. Favreau used. The word "reactivated" is not mine; it is his. In any case, the point I wanted to make with you is that pursuant to a recommendation you approved—let me put it this way—he was reactivated in 1989 and almost immediately went to work on this issue and attended meetings at BCCC, or at least started his work of uncovering things, or at least attempting to, at BCCC by opening this account or attempting to open an account in Ottawa. According to—

[*Translation*]

M. Boudria: Le 7 février 1989, M. Vidosa a assisté à une réunion avec M. Khan. Vous dites que vous ne saviez pas que M. Vidosa faisait ce genre de travail. Dans quelle mesure étiez-vous au courant de ce qu'il allait faire pour vous?

M. Jensen: Je savais qu'on allait avoir recours à lui pour dénicher des renseignements liés à des activités de blanchiment d'argent en prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles exigences du Code criminel.

M. Boudria: Très bien. Saviez-vous qu'il allait travailler pour la BCCC?

M. Jensen: Non, je ne le savais pas. Et je ne savais pas, non plus, qu'il devait rencontrer des sénateurs.

M. Boudria: Voilà une réponse plutôt intéressante, qui n'a rien à voir avec la question, mais que je trouve intéressante, malgré tout.

La difficulté, c'est qu'au début de 1989, lorsque vous faisiez encore partie de la GRC, quelqu'un que vous aviez embauché, ou en tout cas réembauché, ou que vous aviez remis dans le circuit...

M. Jensen: Non. D'accord.

M. Boudria: N'avez-vous pas approuvé la recommandation, monsieur?

M. Jensen: C'est l'interdiction de lui parler qui a été levée.

M. Boudria: Mais, ce n'est pas ce que dit M. Favreau.

M. Jensen: Eh bien! Je vous dirai, alors, que M. Favreau se trompe.

M. Boudria: Je vois.

M. Jensen: Si c'est bel et bien ce qu'il a dit, il se trompe. Par contre, s'il dit que c'était une erreur, alors là, il a droit à son opinion.

M. Boudria: Qui, nous avez-vous dit un peu plus tôt, vous a recommandé de le remettre dans le circuit?

M. Jensen: Le commissaire adjoint Rod Stammler. Quand on dit le remettre dans le circuit, c'était pour qu'il explore, dans une certaine mesure, certaines options...

M. Boudria: Ce que je veux...

M. Jensen: ...pour voir, en fait, s'il possédait des renseignements d'une certaine valeur à communiquer, et décider ensuite s'il était souhaitable de le réembaucher en tant qu'informateur.

M. Boudria: Ce sont des expressions que M. Favreau a utilisées. C'est lui qui a parlé de le réembaucher ou de le remettre dans le circuit, pas moi. Quoi qu'il en soit, ce que je voulais démontrer, c'est qu'à la suite d'une recommandation que vous avez approuvée, dirons-nous, on l'a réembauché en 1989, et il a presque immédiatement commencé à travailler sur cette affaire, il a assisté à des réunions à la BCCC, où il a au moins commencé à découvrir des choses, ou à chercher à en découvrir, à la BCCC, en ouvrant ce compte ou en tentant d'ouvrir un compte à Ottawa. Au dire...

[*Texte*]

Mr. Jensen: I am learning.

Mr. Boudria: —other media reports—. Well, I am reading from the letter.

Mr. Jensen: As I say, I am learning something I did not know.

Mr. Boudria: Okay. According to media reports as well—and it has been referred to, I guess, by Mr. Langdon—the Superintendent of Financial Institutions, Mr. Mackenzie, was stating that as early as 1988 he had what he calls—and this is according to the media report—allegations of fraud and laundering of money. The question that was asked earlier is, did you not think that there was something unsavoury about that bank, and did you not think that in that case it was at least bad judgment, if I can put it that way, to go and work for them with some of this knowledge or all of that knowledge that I have just described?

Mr. Jensen: First of all, I am unaware of that element that you have quoted. I was not aware that the Superintendent of Financial Institutions was informed of anything about it.

Mr. Boudria: No, the Superintendent of Financial Institutions informed the RCMP; it was not someone informing him. This is according to media reports that are some months old now. These are statements attributed to Mr. Michael Mackenzie. That is why I raise the question.

• 1750

Mr. Jensen: I would have to ask, to whom did Mr. Michael Mackenzie pass on that information? It certainly was not me—and no one informed me of it.

Mr. Boudria: I wanted to ask you as well about the conflict of interest rules. We have to go fast; the amount of time is so short.

When Mr. Manley was asking you a question previously on the conflict of interest code, were you of the opinion that this code did not apply to you?

Mr. Jensen: There are special regulations filed with the Privy Council Office. These deal with position-holders within the RCMP.

Mr. Boudria: And. . .?

Mr. Jensen: And that is the guideline we must follow.

Mr. Boudria: That is quite true, but are you not aware that certain portions of this code also apply to you? The others supplement this, but this is still the basic rule.

Mr. Jensen: Yes, I guess the regulations are made pursuant to it.

Mr. Boudria: That being established, the principles of the code apply to everyone. I noticed earlier when you were answering that you were referring to the fact that there was nothing wrong in working for this organization because they had not been accused or convicted of any criminal activity.

Mr. Jensen: No, that is not what I said.

Mr. Boudria: Well, perhaps you can remind us of how you put it.

[*Traduction*]

M. Jensen: Je m'instruis.

M. Boudria: . . .de certains journalistes. . . C'est ce qui est écrit dans la lettre.

M. Jensen: J'apprends des choses que je ne savais pas.

M. Boudria: D'accord. Selon certains journalistes—et M. Langdon, je pense, y a fait allusion—le surintendant des institutions financières, M. MacKenzie, a déclaré que pas plus tard qu'en 1988, il y avait déjà des soupçons de fraude et d'activités de blanchiment d'argent en ce qui concerne la BCCC—selon ce qui a été rapporté par les médias. On vous a demandé, plus tôt, si vous ne pensiez pas qu'il y avait quelque chose de louche au sujet de cette banque, et si vous ne pensiez pas que, dans ce cas précis, c'était à tout le moins faire preuve de mauvais jugement, si je peux m'exprimer ainsi, que d'aller travailler pour eux, sachant ce que je viens tout juste de décrire?

M. Jensen: Premièrement, je n'étais pas au courant de cela. Je ne savais pas que le surintendant des institutions financières était informé de quoi que ce soit au sujet de cette affaire.

M. Boudria: Non, le surintendant des institutions financières a informé la GRC. Cette information de la part des médias date déjà de quelques mois. Ce sont des déclarations qui ont été faites par M. Michael Mackenzie. C'est pourquoi je soulève la question.

M. Jensen: À qui a-t-il communiqué ces renseignements? Sûrement pas à moi—et personne ne me l'a dit.

M. Boudria: Je voulais aussi vous poser quelques questions au sujet des règles concernant les conflits d'intérêts. Nous devons accélérer le mouvement, car nous ne disposons que de très peu de temps.

M. Manley vous a posé une question, plus tôt, au sujet du code régissant les conflits d'intérêts. Vous pensez qu'il ne s'appliquait pas à vous?

M. Jensen: Il y a un ensemble de règles spéciales qui ont été déposées au Bureau du conseil privé. Elles s'appliquent aux personnes qui occupent un poste à la GRC.

M. Boudria: Et. . .?

M. Jensen: Et ce sont les règles que nous devons observer.

M. Boudria: C'est tout à fait juste, mais ne savez-vous pas que certaines parties de ce code s'appliquent aussi à vous? Les autres règles le complètent, mais il demeure la règle de base.

M. Jensen: Oui, je suppose que les autres règles en découlent.

M. Boudria: Cela dit, les principes du code valent pour tous. J'ai remarqué, plus tôt, que vous avez dit, en répondant à une question, qu'il n'y avait rien de mal à travailler pour cette institution, parce qu'elle n'avait jamais été accusée de s'être livrée à quelque activité criminelle que ce soit.

M. Jensen: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Boudria: Alors, vous pourriez peut-être nous rappeler ce que vous avez dit.

[*Text*]

Mr. Jensen: As I recall, I answered that I would not be in violation of those provisions because I would not be disclosing RCMP policies, practices, cases, and so on.

Mr. Boudria: No, I was not referring to that question. I was referring to one of the last questions asked.

Mr. Jensen: That is the one Mr. Langdon raised with me.

Mr. Boudria: No, the question I was asking had to do with the further question that was asked in terms of whether or not you thought it appropriate, not in terms of the conflict of interest rule but just generally, or if you had a certain reluctance to work for an organization that had the kind of reputation that was being developed.

I believe you answered that the organization was not accused of anything criminal, and so on, and therefore you felt it was okay for you to work for them. I am paraphrasing here, of course.

Mr. Jensen: No, no—

Mr. Boudria: Could you restate that, then?

Mr. Jensen: Sir, let us get back to basics here. The Bank of Credit and Commerce Canada did not have any public reputation that was detrimental or that one ought to avoid. The Bank of Credit and Commerce International was tainted based on the Florida case, which I was aware of.

Mr. Boudria: Again, I remind you—

Mr. Jensen: I am still unaware of anything where the Bank of Credit and Commerce Canada acted inappropriately, let alone criminally.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): This is your final question.

Mr. Boudria: My point is that the principles of the code, which do apply to you, state that "public office-holders"—and this applies as well when someone leaves public office—"have an obligation to act in a manner that is not fully discharged by simply acting within the law".

In other words, there is a type of moral standard to be placed on all individuals. I am not saying that working for this organization is immoral, but I am asking if you questioned yourself as to whether or not an organization with the reputation it had—

Mr. Jensen: Well, let me get back to the reputation it had; it did not have a reputation. Let us get that understood. The Bank of Credit and Commerce Canada did not have a reputation.

Mr. Boudria: At the time you went to work for them, you did not feel they had a bad reputation.

Mr. Jensen: No.

Mr. Boudria: At all.

Mr. Jensen: At all.

Mr. Boudria: That is interesting.

[*Translation*]

M. Jensen: Autant que je me souvienne, j'ai répondu que je n'enfreindrais aucune de ces dispositions parce que je ne divulguerais aucune politique, pratique, cause ou activité de la GRC.

M. Boudria: Non, ce n'est pas à cette question que je pensais, mais plutôt à l'une des dernières qui ont été posées.

M. Jensen: Celle que M. Langdon m'a posée.

M. Boudria: Non, plutôt celle où l'on vous a demandé si vous pensiez qu'il était approprié, pas vraiment par rapport à la règle sur les conflits d'intérêts, mais plutôt d'une manière générale, de travailler pour une institution dont la réputation devenait de plus en plus douteuse, ou si vous aviez hésité à le faire.

Je pense que vous avez répondu que l'institution n'était accusée d'aucune activité criminelle, et que vous avez pensé, par conséquent, qu'il n'y avait rien de mal à travailler pour elle. Ce ne sont évidemment pas les mots précis que vous avez utilisés, mais. . .

M. Jensen: Non, non. . .

M. Boudria: Pourriez-vous nous répéter ce que vous avez dit, alors?

M. Jensen: Monsieur, rétablissons les faits. La Banque de crédit et de commerce Canada avait alors une réputation sans tache. Il en était autrement de celle de la Banque de crédit et de commerce international, qui avait été éclaboussée par l'affaire de Floride, ce que je savais déjà.

M. Boudria: Je vous rappelle encore une fois. . .

M. Jensen: Je ne suis toujours pas au courant d'une activité répréhensible, et encore moins criminelle, à laquelle aurait pu se livrer la Banque de crédit et de commerce Canada.

Le président suppléant (M. Sobeski): Une dernière question, monsieur Boudria.

M. Boudria: Ce que je veux démontrer, c'est que les principes du code, qui s'appliquent à vous, veulent que «les titulaires de postes publics»—et cela vaut encore lorsque quelqu'un cesse d'occuper un poste public—«ont l'obligation de se comporter d'une manière dont le simple fait qu'elle est conforme à la loi ne suffit pas à la rendre complètement acceptable».

Autrement dit, il y a un principe moral qui régit toutes les personnes. Je ne dis pas que travailler pour cette institution est immoral, mais je vous demande plutôt si vous vous êtes demandé si une institution ayant la réputation. . .

M. Jensen: Précisons encore une fois que la BCCC n'avait pas une mauvaise réputation. Ce n'était pas le cas, du tout. Entendons-nous bien là-dessus. La réputation de la Banque de crédit et de commerce Canada était intacte.

M. Boudria: Lorsque vous avez accepté de travailler pour elle, vous ne pensiez pas qu'elle avait une mauvaise réputation.

M. Jensen: Non.

M. Boudria: Pas du tout.

M. Jensen: Pas du tout.

M. Boudria: C'est intéressant.

[*Texte*]

Mr. Manley: You cannot be serious.

Mr. Jensen: I am serious.

Mr. Boudria: That is very interesting. Thank you, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): We will move to Mr. Langdon for 10 minutes.

Mr. Langdon: I will keep it fairly short this time, Mr. Chairman.

• 1755

I would like to say first, just as a comment on your last question, that the banking people I have talked to in this country considered that their assessment of BCCI included a similar assessment of BCCC here in this country. Now, if you had no sense of this judgment, that is your testimony. But it contradicts what I have heard from many other people.

Mr. Jensen: I would take it that the Canadian Bankers' Association is an organization that would tend to reflect the banking community's views—

Mr. Langdon: Yes.

Mr. Jensen: —and I highly respect the individual with whom I had contact in the Canadian Bankers' Association. He is a person of integrity.

Mr. Langdon: I would not want to question that, but you are aware of the fact, I hope, that the Canadian Bankers' Association argued, both verbally and in a formal written letter, that in fact BCCC did not deserve to be chartered in this country.

Mr. Jensen: I read a newspaper account of someone who supposedly wrote a letter, but I think there was a subsequent article that appeared from OSFI relative to that, denouncing that view.

Mr. Langdon: In fact, you have talked about the CBA and I am talking about the CBA and they testified to us here in this committee that there had been verbal and written representations made to the Office of the Superintendent of Financial Institutions that BCCC should not be chartered. At any time, when you talked with people in the Canadian Bankers' Association, did they inform you of this fact?

Mr. Jensen: No.

Mr. Langdon: They never told you that?

Mr. Jensen: No.

Mr. Langdon: Did you ever ask?

Mr. Jensen: In my discussion with Mr. Ballard, he very fairly said "You know, they do have a problem in south Florida; they had a problem there", and I said "Yes, I am aware of that".

Mr. Langdon: But you were never at any stage informed by the Canadian Bankers' Association that they had made these representations to the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Mr. Jensen: No.

[*Traduction*]

M. Manley: Vous plaisantez, n'est-ce pas?

M. Jensen: Pas le moins du monde.

M. Boudria: C'est très intéressant. Merci, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon, vous avez 10 minutes.

M. Langdon: Je vais être bref, cette fois, monsieur le président.

Je voudrais tout d'abord préciser que les banquiers auxquels j'ai parlé, au Canada, considèrent que l'évaluation qu'ils ont faite de la BCCI valait aussi pour la BCCC. Vous nous dites que vous ne le saviez pas. Mais cela contredit ce que bien d'autres gens m'ont dit.

M. Jensen: Je suppose que l'Association des banquiers canadiens est une institution qui reflète les vues du milieu bancaire. . .

M. Langdon: Oui.

M. Jensen: . . .et j'ai un très grand respect pour la personne avec laquelle j'ai entretenu des contacts à l'Association des banquiers canadiens. C'est une personne intègre.

M. Langdon: Je n'en doute pas le moins du monde, mais vous savez, j'espère, que l'Association des banquiers canadiens a déclaré, tant oralement que dans une lettre officielle, que la BCCC ne méritait pas d'être une banque à charte au Canada.

M. Jensen: J'ai lu quelque chose dans un journal au sujet de quelqu'un qui aurait écrit une telle lettre, mais je pense qu'il y a eu, par la suite, un article à ce sujet dans lequel le BSIF dénonçait ce point de vue.

M. Langdon: En fait, nous parlons tous les deux de la même chose, de l'ABC, et les représentants de l'Association nous ont dit, ici même, au comité, qu'il y a eu des représentations orales et écrites qui ont été faites auprès du Bureau du surintendant des institutions financières, selon lesquelles la BCCC ne devait pas être titulaire d'une charte. Aucun des représentants de l'Association des banquiers canadiens, avec lesquels vous avez discuté, ne vous a déjà dit cela?

M. Jensen: Non.

M. Langdon: Ils ne vous ont jamais dit cela?

M. Jensen: Non.

M. Langdon: Avez-vous déjà posé la question?

M. Jensen: Au cours de la discussion que j'ai eue avec M. Ballard, il a dit très clairement: «Vous savez, la BCCI a un problème dans le sud de la Floride; elle a eu un problème en Floride», et j'ai répondu: «Oui, je suis au courant».

M. Langdon: Mais personne de l'Association des banquiers canadiens ne vous a jamais dit que l'Association avait fait ces représentations auprès du Bureau du surintendant des institutions financières.

M. Jensen: Non.

[*Text*]

Mr. Langdon: All right. You are somebody who was to provide advice with respect to money-laundering procedures. I wonder how well acquainted you were with the details of BCCC's financial condition and financial activities as part of this role.

Mr. Jensen: First of all, I am not aware of it at all. That is not part of my function or role. I have a limited mandate, limited responsibility, and I do not stick my nose into other fields. I would have no justification for doing so.

Mr. Langdon: In fact, you indicated in describing your mandate that you could be given various tasks as the general manager of the bank might choose to determine. At no stage, I take it, you are saying did he ever specify a task that required you to know anything of the financial condition of the bank.

Mr. Jensen: No.

Mr. Langdon: I wanted to ask you this: when you consulted with respect to whether there would be some conflict of interest in your role with BCCC, you indicated that you consulted the deputy superintendent. I wonder why you did not consult the Superintendent of the RCMP, in view of some of the reputation outside this country that BCCI had and in view of the rather unusual nature of this task.

• 1800

Mr. Jensen: Sir, you have it wrong. The person I consulted was Deputy Commissioner Roy Moffatt, the designated senior official within the RCMP responsible for the administration of the conflict of interest guidelines. That is the person with whom I consulted—the appropriate person. I did not consult a deputy superintendent or a superintendent. Why would I?

Mr. Langdon: The question was why you had not consulted... I'm sorry if I said "superintendent" instead of "commissioner", but given the significance of the role you were going to take on such a short time after leaving the RCMP, did you not feel this was something you should discuss with the commissioner himself?

Mr. Jensen: No.

Mr. Langdon: You felt it was sufficient to simply follow the guidelines as they were set out.

Mr. Jensen: I consulted the appropriate official.

Mr. Langdon: Okay.

Finally, I want to ask a question that has puzzled me throughout this accumulation of information with respect to BCCC and BCCI. You've heard some of the testimony from various members with respect to the number of occasions upon which BCCC seemed to have some involvement in activity that was associated with money laundering, whether by the bank itself or by individuals who were making use of the bank and the bank simply played the role of innocent victim. From the number of cases that have been mentioned at different periods, it would seem that we are talking about at least four or five cases that had reached the attention of various RCMP members.

[*Translation*]

M. Langdon: Très bien. Vous deviez donc donner à la banque des conseils relativement aux procédures ayant trait au blanchiment de l'argent. Je me demande dans quelle mesure votre rôle vous a mené à être au courant des détails de la situation financière et des activités financières de la BCCC.

M. Jensen: Premièrement, je ne sais absolument rien là-dessus. Cela ne fait aucunement partie de mes fonctions ou de mon rôle. J'ai un mandat limité, une responsabilité limitée, et je ne mets pas mon nez dans les autres domaines. Je n'aurais aucune justification pour le faire.

M. Langdon: En fait, en décrivant votre mandat, vous avez indiqué que le directeur général de la banque pouvait vous confier diverses tâches. Vous dites qu'il ne vous a jamais confié une tâche exigeant que vous sachiez quoi que ce soit au sujet de la situation financière de la banque.

M. Jensen: Oui.

M. Langdon: Je voulais vous poser la question suivante: lorsque vous avez voulu savoir si votre rôle auprès de la BCCC risquait de vous placer en conflit d'intérêts, vous dites avoir consulté le surintendant adjoint. Compte tenu de la réputation de la BCCI à l'extérieur du pays et du caractère plutôt inhabituel de cette tâche, pourquoi n'avez-vous pas consulté le surintendant de la GRC?

M. Jensen: Monsieur, vous ne m'avez pas compris. J'ai consulté le sous-commissaire Roy Moffatt, l'administrateur qui est chargé de l'application des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts au sein de la GRC. C'est la personne que j'ai consultée—celle à qui je devais m'adresser en l'occurence. Je n'ai pas consulté un surintendant adjoint ou un surintendant. Pourquoi l'aurais-je fait?

M. Langdon: Je voulais savoir pourquoi vous n'aviez pas consulté... Je m'excuse si j'ai dit «surintendant» au lieu de «commissaire», mais compte tenu de l'importance du rôle que vous alliez jouer si peu de temps après avoir quitté la GRC, n'avez-vous pas pensé que cela méritait que vous en discutiez avec le commissaire lui-même?

M. Jensen: Non.

M. Langdon: Vous avez pensé qu'il était suffisant d'appliquer tout simplement les lignes directrices qui étaient énoncées.

M. Jensen: J'ai consulté celui que je devais consulter.

M. Langdon: Très bien.

Enfin, il y a une question qui m'intrigue depuis que nous avons commencé à accumuler des renseignements au sujet de la BCCC et de la BCCI. Vous avez entendu certains des témoignages de divers membres de la GRC au sujet du nombre de fois où la BCCC semble avoir trempé dans certaines activités de blanchiment d'argent, que ce soit directement ou par le biais d'individus qui utilisaient la banque, qui n'était alors qu'une innocente victime. Si l'on en juge au nombre de cas qui ont été mentionnés à différentes périodes, il semblerait qu'il y ait eu au moins quatre ou cinq cas qui auraient été portés à l'attention des divers agents de la GRC.

[*Texte*]

Mr. Jensen: It was three, I believe.

Mr. Langdon: You've mentioned three, but there was another that I referred you to that you hadn't realized was associated with BCCC.

Mr. Jensen: You haven't convinced me that it is related.

Mr. Langdon: I've quoted evidence from a member of your force at the time that in fact it was. If you choose to contradict him, that is your right, but—

Mr. Jensen: I'm not contradicting him and I would not want to but—

Mr. Langdon: I certainly take his testimony seriously.

Mr. Jensen: I think he was referring to Project Albus, which was the sum total of all money-laundering activity. It was a massive project that was going on.

Mr. Langdon: He was referring to the Dallas investigation, which you indicated you had not been aware had involved BCCC. I indicated to you that the testimony of Mr. Sargent was that in fact it had. That adds at least a fourth to the three you indicated. So we are talking about four, possibly more.

We also have here a case of a bank that, subsequent to your leaving the force, decides to take on a special consultant to deal with what it sees as a serious problem with respect to itself. I have great problems understanding why there was not, at some stage, an investigation undertaken to determine, to probe, whether or not BCCC itself was engaged in deliberate money-laundering activity. Every bit of testimony that has come from—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon, could you finish your question? Time is of the essence.

Mr. Langdon: —RCMP sources has said that there was no such investigation. Given what was happening elsewhere in the world, given some of these cases that we have both referred to, why was no such investigation undertaken here in Canada?

• 1805

Mr. Jensen: Mr. Langdon, I assume you are a believer in the rule of law, as I am. To commence an investigation into the conduct of any person or any organization, a police force at least has to have reasonable grounds for doing so, reasonable suspicion, before it can commence an investigation into anyone.

I have never been seized personally with reasonable suspicion that the bank, as an institution in Canada, was ever involved in the commission of crime. Now, had I been so, I would be the first one to initiate the pursuit of an investigation. Now, you cannot go into an organization such as a bank without instruments that would enable you to gain access to files. If you use instruments to get in, they must be instruments such as a search warrant. The other instrument you may be able to acquire would be a wire-tap. If you had grounds to establish that officials of that institution were engaged in a conspiracy, or in crime, and that was the only technique that would be available to you to acquire the evidence, then you could.

[*Traduction*]

M. Jensen: Il y en a eu trois, je pense.

M. Langdon: Vous en avez mentionné trois, mais il y en a eu un autre que je vous ai relaté, et que vous ne pensiez pas lié à la BCCC.

M. Jensen: Vous ne m'en avez pas convaincu.

M. Langdon: Je vous ai cité le témoignage d'un agent de la GRC qui a affirmé qu'il l'était bel et bien. Si vous voulez le contredire, vous en avez le droit, mais. . .

M. Jensen: Je ne le contredis pas, et je ne voudrais pas le faire, mais. . .

M. Langdon: Je ne mets sûrement pas son témoignage en doute.

M. Jensen: Je pense qu'il faisait allusion au projet Albus, qui englobait toute les activités de blanchiment d'argent. C'était un projet très vaste qui était en cours.

M. Langdon: Il faisait allusion à l'enquête de Dallas, au sujet de laquelle vous avez dit que vous ignoriez qu'elle avait aussi touché la BCCC. Je vous ai indiqué que M. Sargent nous avait dit que c'était le cas. Cela ajoute donc au moins un quatrième cas aux trois que vous avez mentionnés. Il y a donc quatre cas, et peut-être même davantage.

Et nous avons aussi le cas ici d'une banque qui, après votre départ de la GRC, décide d'embaucher un conseiller spécial afin de l'aider à régler un problème grave auquel elle fait face. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi il n'y a pas eu, à un moment ou à un autre, une enquête visant à déterminer si la BCCC était elle-même engagée dans une activité délibérée de blanchiment d'argent. Tous les témoignages, sans exception. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon, pourriez-vous terminer votre question? Le temps presse.

M. Langdon: . . .des agents de la GRC confirment qu'il n'y a pas eu d'enquête là-dessus. Compte tenu de ce qui se passait ailleurs dans le monde, et de certains des cas auxquels nous avons tout deux fait allusion, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enquête au Canada?

M. Jensen: Monsieur Langdon, je suppose que vous croyez, comme moi, à la règle de droit. Avant d'entreprendre une enquête sur la conduite d'une personne ou d'une institution, une organisation policière doit au moins posséder des motifs raisonnables pour le faire, avoir des soupçons raisonnables.

On ne m'a jamais rien dit, personnellement, qui m'ait donné des motifs raisonnables de croire que la banque, en tant qu'institution au Canada, ait jamais trempé dans une activité criminelle. Si j'avais eu de tels motifs, j'aurais été le premier à ouvrir une enquête. Or, on ne peut pas entreprendre d'enquête sur une institution comme une banque sans instruments qui permette d'avoir accès à ses dossiers. Parmi ces instruments, il y a entre autres le mandat de perquisition. L'autre instrument serait peut-être l'autorisation d'utiliser une table d'écoute. S'il y avait des motifs raisonnables pour établir que des administrateurs de l'institution en cause se livraient à des activités criminelles, et si c'était la seule technique permettant d'en acquérir la preuve, la chose serait alors autorisée.

[*Text*]

There is such a thing as bank secrecy when you are making inquiries at any bank. Now, you would be awfully upset if a police officer, with no reasonable suspicion, went to a bank to make inquiries about you, as I would be upset if they went for the purposes I just cited.

Mr. Langdon: But in this case undercover people were in fact used—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon.

Mr. Langdon: —and they were used with respect to BCCC.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Langdon.

Mr. Jensen: They were not, to my knowledge, directed at BCCC.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Jensen, you have answered his last question. I apologize to Mr. Gray. I missed him in the rounds.

Mr. Gray: I have two very brief questions. Going back to how you came to become a consultant to BCCC, I recall you saying that you were approached by Inspector Bowie—

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Gray: —to see if you would be interested in becoming a consultant to the bank.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Gray: And you said under proper circumstances you could be.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Gray: He referred you to an official of the Canadian Bankers' Association.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Gray: And who was that again?

Mr. Jensen: Michael Ballard, the vice-president responsible for security with the Canadian Bankers' Association.

Mr. Gray: And did he specifically mention BCCC as the potential client?

Mr. Jensen: Yes, he did.

Mr. Gray: And did he recommend that you look favourably on becoming a consultant to the bank?

Mr. Jensen: Yes, and in fairness to Mr. Ballard, of course, he did raise the south Florida case. He said, "Go into it with your eyes wide open".

Mr. Gray: But in speaking about the south Florida case, did he talk about any doubts or suspicions attaching to BCCC, the Canadian enterprise?

Mr. Jensen: None whatever.

Mr. Gray: Only the south Florida case?

Mr. Jensen: You got it.

Mr. Gray: While you were a deputy commissioner, Mr. Jensen, you were aware, I believe you told us, of the Manara Travel case.

[*Translation*]

Quand on mène une enquête sur une banque, il faut aussi composer avec le secret bancaire. Cela vous choquerait énormément si un policier, sans soupçon raisonnable, allait à votre banque pour faire une enquête à votre sujet, tout comme je le serais moi aussi si c'était pour les raisons que je viens tout juste de mentionner.

M. Langdon: Mais, dans le cas qui nous occupe, on a utilisé des agents secrets. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon.

M. Langdon: . . .et on l'a fait pour la BCCC.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Langdon.

M. Jensen: Non, à ce que je sache, ils n'ont pas travaillé à la BCCC.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Jensen, vous venez de répondre à la dernière question de M. Langdon. Je m'excuse auprès de M. Gray. Je ne lui ai pas encore donné la parole.

M. Gray: J'ai deux très brèves questions à poser. Au sujet de la façon dont vous êtes devenu expert-conseil auprès de la BCCC. Je me souviens de vous avoir entendu dire que vous avez été approché par l'inspecteur Bowie. . .

M. Jensen: Oui.

M. Gray: . . .qui vous a demandé si cela vous intéresserait de devenir expert-conseil auprès de la banque.

M. Jensen: Oui.

M. Gray: Et vous lui avez répondu que si les conditions étaient appropriées, cela vous intéresserait peut-être.

M. Jensen: Oui.

M. Gray: Il vous a donné le nom d'un responsable de l'Association des banquiers canadiens.

M. Jensen: Oui.

M. Gray: Rappelez-nous de qui il s'agissait?

M. Jensen: Michael Ballard, le vice-président chargé de la sécurité au sein de l'Association des banquiers canadiens.

M. Gray: Et, a-t-il mentionné précisément que la BCCC pourrait être le client?

M. Jensen: Oui.

M. Gray: Et, vous a-t-il recommandé de considérer d'un bon oeil la possibilité de devenir expert-conseil auprès de la banque?

M. Jensen: Oui, et pour être juste envers M. Ballard, évidemment, il a mentionné l'affaire de la BCCI dans le sud de la Floride. Il a dit: «Allez-y, et gardez les yeux bien ouverts»

M. Gray: Mais, à ce sujet, précisément, a-t-il fait mention de quelques doutes ou soupçons à l'égard de la BCCC, l'établissement canadien?

M. Jensen: Absolument pas.

M. Gray: Il n'a parlé que des problèmes en Floride?

M. Jensen: Voilà.

M. Gray: Quand vous étiez sous-commissaire, monsieur Jensen, je pense que vous nous avez dit que vous étiez au courant de l'affaire de Manara Travel.

[*Texte*]

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Gray: And you told us in some detail the work you did on it. And also—tell me if I am wrong here, because there has been so much said this afternoon—you were aware of Project Albus.

Mr. Jensen: Yes.

Mr. Gray: Did you speak to, or brief either or both the Solicitor General and the Minister of State for Finance or the Minister of Finance on either of these cases, or for that matter on anything to do with BCCC or BCCI?

• 1810

Mr. Jensen: No.

Mr. Gray: You had no discussions of any kind—

Mr. Jensen: No. I had no cause to brief him.

Mr. Gray: I see. Those are my questions, Mr. Chairman.

May I make a suggestion? We have a problem here for all of us, and it applies also to Mr. Jensen, that in many cases we deal with witnesses, not on the basis of any pre-inquiry or briefing, but the questions are in the manner of questions of first instance. That was why at the beginning of these hearings I had requested that we reserve the right to recall the RCMP after we reviewed the transcript of their evidence, and they came back. I would like to make the same request with respect to Mr. Jensen. I am not making any inferences in that regard, but I am concerned that Mr. Jensen said that he had not received the transcripts of other witnesses. Some of us may have other questions that would occur to us after reviewing this evidence.

Furthermore, I think that now we have had a chance to review the evidence of the Office of the Superintendent of Financial Institutions, it is important to have the Superintendent back. I, for one, would like to know more about the progress of the liquidation of the bank. I have had a representation directed to me by at least one charitable group working on behalf of churches that says its projects in Third World countries are at a standstill because its money is tied up in the bank. Also, the ultimate responsibility in many ways for the supervision of BCCC is that of the Minister of State for Finance and/or the Minister of Finance and we have not heard from either of them yet. I am just mentioning some suggestions or requests with regard to the future program of work of this committee.

Mr. Dorin: Can I make a comment on that?

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I was going to recognize Mr. Manley. What do you want to comment on?

Mr. Dorin: I would like to comment on what was just said here, only to the degree that I would more or less... I have no problem with anything Mr. Gray said, other than at the end of his comment. Tomorrow, we are having an in

[*Traduction*]

M. Jensen: Oui.

M. Gray: Et, vous nous avez parlé de façon assez détaillée du travail que vous avez accompli dans cette affaire. Aussi—dites-moi si je me trompe, parce qu'il y a tellement de choses qui ont été dites, cet après-midi—vous étiez au courant du projet Albus.

M. Jensen: Oui.

M. Gray: Avez-vous parlé de ces projets ou enquêtes, ou de quoi que ce soit au sujet de la BCCC ou de la BCCI, au solliciteur général, au ministre d'État aux Finances ou au ministre des Finances? Les avez-vous informés de ces affaires?

M. Jensen: Non.

M. Gray: Vous ne leur en avez pas parlé du tout...

M. Jensen: Non. Je n'avais aucune raison de le faire.

M. Gray: Je vois. C'était là mes questions, monsieur le président.

Si je peux faire une suggestion? Nous avons un problème, qui s'applique aussi à M. Jensen. Nous ne faisons pas de pré-enquête ou ne tenons pas de séance d'information, mais il arrive souvent que les questions que nous posons à certains témoins sont des questions que l'on pourrait considérer comme des questions de première instance, si vous voulez. C'est pour cette raison que j'ai demandé, au début de ces audiences, que nous nous réservions le droit de réinviter les témoins de la GRC après avoir examiné la transcription de leurs témoignages, et ils sont revenus devant le comité. Je fais la même demande au sujet de M. Jensen. Je ne porte aucun blâme, à ce sujet, mais je m'interroge sur le fait que M. Jensen ait dit qu'il n'a pas reçu les transcriptions des témoignages des autres témoins. Nous aurons peut-être d'autres questions à poser après avoir examiné ces témoignages.

En outre, je pense que maintenant que nous avons eu la possibilité d'examiner le compte rendu des témoignages des représentants du Bureau du surintendant des institutions financières, il est important de réinviter le surintendant. Personnellement, je voudrais savoir où en est la liquidation de la banque. Il y a au moins un groupe de charité, qui travaille pour le compte des églises, qui m'a dit que ses projets dans les pays du tiers monde sont interrompus parce que les fonds sont gelés à la banque. De plus, la responsabilité ultime de la supervision de la BCCC, de bien des façons, appartient au ministre d'État aux Finances ou au ministre des Finances, ou aux deux, et nous ne savons toujours pas ce qu'ils ont à dire sur le sujet. Ce ne sont que des suggestions ou des demandes que je fais en ce qui concerne le programme de travail de notre comité.

M. Dorin: Me permettez-vous une observation là-dessus?

Le président suppléant (M. Sobeski): J'allais passer la parole à M. Manley. Que voulez-vous dire?

M. Dorin: C'est au sujet de ce que l'on vient tout juste de dire ici, dans la mesure où je voudrais plus ou moins... Je suis tout à fait d'accord avec M. Gray, sauf sur ce qu'il a dit à la fin. Demain, nous devons avoir une réunion à huis clos,

[*Text*]

camera meeting where we are going to discuss or review—we are not going to finish it off or anything—sort of an initial report or talking about a draft report based on the spending control exercise we have been going through.

I was also hoping at that meeting that we could discuss, if I can use the term, "future business" in the context of what we do and when. As Mr. Manley and everybody else will know, we have quite a substantial agenda. I have no problem in doing any of the stuff that is being suggested here as long as we can fit it in and try to figure out. . . You know, we may have to go to round-the-clock meetings or something to do all these other things we have to do, too. In principle, I do not have any problem myself.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Before I go to Mr. Manley, I would like to thank the witness for coming for the first 40 minutes. We are having discussion now but—

Mr. Manley: I am hoping to ask the witness a question, which is why I was trying to get the floor, Mr. Chairman.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Oh, okay.

Mr. Manley: If you would not mind. I am sorry—

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Okay. The witness is not excused yet.

Mr. Manley: You were very generous with some of the time allocations.

Mr. Soetens: If I might, Mr. Manley, I am sorry to interrupt. I guess my only question is, is it one question, because I have a commitment I would like to go to and I also want to participate, or at least listen to your questions. Is this going to be long? I know you are not the guilty party with regard to the length of time.

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): Mr. Manley, ask the question.

Mr. Manley: Mr. Jensen, I am left with two overriding policy concerns out of all of our hearings here. One does not concern you; it concerns the fact that the Superintendent of Financial Institutions more or less told us that he had been misled by the Governor of the Bank of England with respect to the health of this financial institution, which raises huge questions as to how we regulate international financial institutions.

The second relates—and I say it with due deference to you—to the conflict of interest aspect of this. If I understood your evidence, you are saying there was nothing criminal that you knew of about BCCC and therefore you were not inhibited in participating with them as a consultant.

Mr. Jensen: Advising in relation to the limited sphere of activity that I was advising them on.

• 1815

Mr. Manley: What would it have taken for you to have held back from becoming involved with such an organization, bearing in mind that there were active investigations you were aware of and had been aware of? There was a guilty

[*Translation*]

où nous allons discuter—nous n'arriverons pas à tout faire demain—d'un premier rapport ou d'une ébauche de rapport sur le contrôle des dépenses.

J'espérais aussi, qu'à l'occasion de cette réunion, nous pourrions discuter des travaux que nous allons entreprendre et de l'échéancier de nos travaux à venir. Comme nous le savons tous, y compris M. Manley, le programme est très chargé. Je n'ai aucune objection à faire ce que suggère M. Gray, pourvu que nous puissions le prévoir et établir. . . Vous savez, nous allons peut-être devoir tenir des séances marathons pour arriver à faire tout ce qui est prévu. En principe, je n'ai personnellement aucune objection.

Le président suppléant (M. Sobeski): Avant de passer la parole à M. Manley, je remercie le témoin des 40 minutes qu'il nous a accordées. Nous allons maintenant discuter. . .

M. Manley: J'ai une question à poser au témoin. C'est pour cela que je voulais la parole, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Sobeski): Oh, très bien!

M. Manley: Si vous n'avez pas d'objection. Je m'excuse. . .

Le président suppléant (M. Sobeski): D'accord. Le témoin reste avec nous.

M. Manley: Vous avez été très généreux avec le temps que vous avez accordé à certains.

M. Soetens: Si vous me permettez, monsieur Manley, je m'excuse de vous interrompre. Avez-vous seulement une question à poser, parce que j'ai un engagement que je voudrais tenir et je veux aussi participer, ou au moins écouter vos questions. Est-ce que ça va être long? Je sais que ce n'est pas à vous qu'il faut reprocher le fait que nous nous éternisions ainsi.

Le président suppléant (M. Sobeski): Monsieur Manley, posez votre question.

M. Manley: Monsieur Jensen, j'ai deux inquiétudes qui subsistent encore à la suite de nos audiences. L'une d'elles ne vous concerne pas; elle porte plutôt sur le fait que le surintendant des institutions financières nous a plus ou moins dit avoir été induit en erreur par le gouverneur de la Banque d'Angleterre au sujet de la santé de cette institution financière, ce qui soulève de graves questions sur la façon dont nous réglementons les institutions financières internationales.

La seconde a trait—et je dis cela avec tout le respect que je vous dois—à l'aspect du conflit d'intérêts dans toute cette affaire. Si j'ai bien compris votre témoignage, vous dites que vous n'étiez pas au courant du fait que l'on soupçonnait la BCCC d'activités criminelles, et que par conséquent, rien ne vous empêchait de travailler pour elle comme expert-conseil.

M. Jensen: Dans les limites de la sphère d'activité pour laquelle mes services étaient requis.

M. Manley: Qu'est-ce qui vous aurait incité à refuser de travailler pour une telle institution, sachant qu'il y avait déjà des enquêtes qui étaient en cours, ce dont vous étiez et aviez été au courant? Il y avait une reconnaissance de culpabilité

[*Texte*]

plea on record with respect to a sister organization. The Governor of the Bank of England has testified, although it may not have been within your knowledge at the time, that by 1988 he knew that the BCCI had terrorist connections. He wasn't even with the police. He was a financial institutions person. Your former officer who testified before us referred to the organization as a bank of crooks.

There is something in these guidelines—and Mr. Boudria referred to them—that imposes a duty that goes beyond strict satisfaction of the legal requirements. Maybe it's a smell test. There's a lingering odour about this, and I wish you would clarify it by making it clear to me how, in your mind, you would have been satisfied being involved with this organization by at least answering it in the negative. What would it have taken for you to say you would not become associated?

Mr. Jensen: Clearly, if there were any hint or evidence of criminal conduct on the part of any of the officers of the Bank of Credit and Commerce Canada, or hint or evidence that they were being directed by someone else who was criminally involved, I would not have gone anywhere near the institution. But I want to make it clear that, based on the investigations carried out by the RCMP at the time I was the deputy commissioner, and of which I had knowledge, there was no hint of any wrongdoing or criminal conduct on the part of any officials within those banks.

The fact that other people utilize that banking institution is a different matter. Several people—and I could cite hundreds of them—used the other Canadian banks to launder money, to put laundering in the context of the same type of activity. There is no evidence whatsoever, in relation to these other banks, that they acted in a criminal way or have a smell about them as a consequence.

Mr. Manley: Surely putting the Bank of Credit and Commerce in the same category as the Royal Bank of Canada is not comparing apples with apples.

Mr. Jensen: Let me just draw something to your attention. The Royal Bank of Canada was of course the correspondent bank for the Bank of Credit and Commerce. I hold the Royal Bank in very high regard. As a matter of fact, I do most of my banking there. They, too, must have felt that it's not a bad bank or there's not a problem. You know you have to look at it not in hindsight like this but in the context of the time. What evidence is there, in Canada, even today?

Mr. Manley: It certainly raises some very important issues with respect to these guidelines. Quite apart from what you may have known at that time, you are putting a very restrictive interpretation on these in the sense that you are requiring evidence of criminal conduct.

Mr. Jensen: I didn't say that. I don't want to leave you with that notion. If you heard me right, I said if there was a hint of it or evidence of it. That's what I said.

[*Traduction*]

de la part d'une institution affiliée. Le gouverneur de la Banque d'Angleterre avait déclaré, même si vous ne le saviez peut-être pas à ce moment-là, qu'en 1988, il savait que la BCCI avait des rapports avec des terroristes. Ce n'était pas quelqu'un de la police, mais une personne qui travaillait pour une institution financière. Votre ancien officier, qui est venu témoigner devant nous, a qualifié l'institution de banque de bandits.

Il y a quelque chose dans ces lignes directrices—et M. Boudria y a fait allusion—qui impose un devoir qui dépasse le simple respect des exigences de la loi. C'est peut-être une question d'instinct. Il y a une odeur qui persiste dans toute cette affaire, et je voudrais bien que vous éclaicissiez la situation en me disant ce qu'il aurait fallu pour que vous refusiez de vous associer à cette banque.

M. Jensen: De toute évidence, s'il y avait eu une indication ou une preuve de conduite criminelle de la part d'un administrateur de la Banque de crédit et de commerce Canada, ou une indication ou une preuve qu'un administrateur était en relation avec un criminel, je ne me serais même pas approché de l'institution. Mais je tiens à préciser, en me fondant sur les enquêtes que menait la GRC du temps où j'étais sous-commissaire, enquêtes dont j'étais au courant, qu'il n'a jamais été établi qu'un administrateur de la banque ait trempé dans des activités criminelles.

Le fait que d'autres personnes utilisent cette institution bancaire est une question différente. Bien des gens—et je pourrais en nommer des centaines—ont utilisé les autres banques canadiennes pour blanchir de l'argent, pour mettre le blanchiment de l'argent dans le même contexte. Il n'y a aucune preuve qui permet de dire que les autres banques ont agi de façon criminelle ou de les soupçonner de l'avoir fait.

M. Manley: Mettre la Banque de crédit et de commerce dans la même catégorie que dans la Banque Royale du Canada, c'est comparer des pommes et des poires.

M. Jensen: Permettez-moi d'attirer votre attention sur quelque chose. La Banque Royale du Canada était évidemment la banque correspondante de la Banque de crédit et de commerce. J'ai beaucoup de respect pour la Banque Royale. Soi-dit en passant, c'est à la Banque Royale que j'ai la plupart de mes affaires. Les gens de la Banque Royale, eux aussi, doivent avoir pensé que ce n'était pas une mauvaise banque ou qu'il n'y avait pas de problèmes. Vous savez, il faut replacer les événements dans leur contexte. Quelles preuves a-t-on, au Canada, même aujourd'hui?

M. Manley: Cela soulève sûrement des questions très importantes au sujet de ces lignes directrices. Outre ce que vous saviez peut-être déjà à cette époque, vous donnez une interprétation très restrictive à ces lignes directrices de par le fait que vous exigez une preuve de la conduite criminelle.

M. Jensen: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne veux pas vous laisser avec cette interprétation. Si vous avez bien écouté, j'ai dit s'il y avait une indication ou une preuve d'activités criminelles. C'est cela que j'ai dit.

[*Text*]

The Acting Chairman (Mr. Sobeski): I thank the witness for his question.

The meeting is adjourned—unless anyone has any more letters.

[*Translation*]

Le président suppléant (M. Sobeski): Je remercie le témoin de sa question.

La séance est levé—à moins que quelqu'un n'ait d'autres lettres à nous lire.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

Henry Jensen

TÉMOIN

Henry Jensen

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

065220039

MAY 2 0 1992